475

SG

MICHEL

L'ANCIENNE AUVERGNE ET LE VELAY

3

L
293

RESERV

4t5

G

ICHEL

—

ERNNE

ERGNE

ET

ELAY

fol. L. 293. Rés.

(inv. 475)

L'Ancienne Auvergne
et
Le Velay

Histoire, Archéologie, Mœurs, Topographie;

Par Ad. Michel

ET UNE SOCIÉTÉ D'ARTISTES.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE

Tome Troisième.



Moulins,

Imprimerie de P.-A. Desrosiers, Libraire-Éditeur.

M. DCCC. XLVII.

Voyage Pittoresque

DANS

LA BASSE-AUVERGNE,

Par M. Henry Doniol.

> Lorsque j'étais enfant, dans les bruyères de ma Bretagne, et que j'entendais parler de l'Auvergne et des Auvergnats, je me figurais que l'Auvergne était un pays bien loin, bien loin, où l'on voyait des choses étranges, où l'on ne pouvait aller qu'avec de grands périls, en cheminant sous la sauve-garde de la mère de Dieu . . . .
> . . . . Me voici au berceau de Pascal et au tombeau de Massillon. Que de souvenirs!......
>
> Chateaubriand, *Cinq jours à Clermont.*

AVERTISSEMENT.

AYANT à écrire, dans un cadre restreint, la description d'un pays où l'on rencontre une très-grande variété d'objets curieux, j'ai dû me faire une règle qui me permît de parler un peu de tous, et des plus importants avec quelque étendue. Pour que mon travail fût digne, autant que possible, du bel ouvrage auquel il doit s'ajouter, j'ai pensé qu'une province visitée tous les ans par tant de personnes, et dont les lieux et les monuments remarquables sont indiqués et décrits dans tant de *Guides*, exigeait un autre genre d'observation que celui qui est pratiqué par tout le monde. J'ai cru qu'il convenait d'oublier parfois ce que le plus vulgaire voyageur a vu, pour s'occuper davantage de ce qui est moins apparent, moins officiel, si je puis dire, mais plus sérieux et plus digne d'intérêt.

C'est pourquoi l'on voudra bien trouver bon que je sacrifie parfois le PITTORESQUE à l'utile. Il m'a semblé qu'après son histoire, une province était surtout caractérisée par son idiôme, et par le développement physique et moral de ses populations ; il m'a paru même que ce qui rendait beau un paysage, c'était l'idée de bien-être, de richesse, de lumières qu'inspire sa vue, autant pour le moins que les ouvrages de la nature. Aussi appliquerai-je mes soins à faire entrer dans mon cadre le plus possible des notions que je parviendrai à recueillir sur la situation intellectuelle et économique de

l'Auvergne, sur les vieux et changeants dialectes qu'y parle encore le peuple, et sur les hommes distingués auxquels elle a donné le jour. Je garderai assez de place, pour que ses villes principales, ses monuments dignes d'intérêt, ses sites les plus réputés soient parcourus, étudiés, dépeints ; mais je le ferai peut-être plus rapidement que ne l'eussent désiré quelques personnes. Il y a des voyageurs indifférents qui voient passer les choses, d'autres futiles qui s'arrêtent aux plus niaises, d'autres sérieux qui observent et profitent. Voulant être de ces derniers autant que possible, il faut bien qu'on me permette de m'enquérir moins des choses que tous les *Guides* font voir, pour me laisser parler davantage de celles qui ne sont encore que très-imparfaitement connues.

Que saurais-je dire, d'ailleurs, que n'eussent beaucoup mieux dit avant moi, quant à la partie monumentale, MM. Mérimée, Mallay, Bouillet, Gonod ; quant à la science, MM. Bouillet et Lecoq, Croizet, Peghoux, Burat, le savant Delarbre, l'ingénieux et patient abbé Lacoste, M. de Montlosier, si judicieux et si profond; quant à la partie artistique, à la peinture des sites, une foule de livres de tout âge et de toute grandeur où il est question de l'Auvergne; quant à toutes ces parties diverses enfin, Legrand D'Aussy, l'un des plus spirituels, des plus amusants, des meilleurs voyageurs que j'aie lu, malgré tous ses préjugés et ses erreurs. Ce qui sortira de ma plume leur sera emprunté, le plus souvent. En étant moins court, je ne ferais peut-être que fondre leurs écrits dans le mien, ou déguiser leur langage : je préfère étudier ce qu'ils ont omis, et renvoyer souvent à eux pour ce qu'ils savaient mieux que moi. Je voudrais prendre pour modèle ces remarquables mémoires des intendants de province des dix-septième et dix-huitième siècles, ou bien certaines parties du *Voyage* de Legrand d'Aussy, en les appropriant aux choses, aux idées, à la forme de notre temps. Si je réussissais, j'aurais la conscience d'avoir fait une œuvre de quelque valeur; et l'on me pardonnerait sans doute de m'être montré faible voyageur descriptif, du moment où j'aurais été observateur utile.

Mon *Voyage* sera divisé en deux parties distinctes, dont l'une comprendra ce qui est scientifique, si je puis dire, à savoir : l'histoire naturelle, les patois, l'état physique et moral des populations. L'autre aura spécialement pour objet la description artistique et monumentale. Ici encore, j'ai dû chercher un ordre qui me permît de décrire successivement chaque pays et chaque monument curieux, tout en groupant ensemble ceux d'une même région. Je me suis arrêté à l'ancienne division administrative par *Élections*, qui reproduit à peu près la division actuelle par *Arrondissements.* Elle me permettra de réunir autour de quatre villes centrales tout ce qui mérite d'être visité dans la Basse-Auvergne : j'en excepterai cependant la vallée de la Dore, que sa position isole un peu de la Limagne, et je lui consacrerai mon dernier chapitre.

Je rejetterai à la fin de mon travail les *Biographies* qui en doivent faire partie, et je les rendrai aussi complètes qu'il sera possible, dans les bornes d'une concision sévère. Je les disposerai suivant l'ordre chronologique, et non d'après l'ordre de l'alphabet, qui n'est qu'un désordre méthodique. En groupant par siècles les hommes qui ont joué des rôles divers dans les évènements ou dans les travaux de la société, on compose une véritable histoire biographique qui vient prêter à celle des faits un précieux, un indispensable auxiliaire. Du reste, je serai grandement aidé, dans cette tâche, par l'habile historien à côté duquel j'inscris timidement mon nom dans l'Ancienne Auvergne. Tous les hommes qui ont exercé une influence puissante sur le cours de l'histoire Auvergnate ont eu en lui, au fur et à mesure de leur venue, un biographe qu'il serait difficile d'égaler : je ne pourrais mieux faire que de renvoyer à son texte chaque fois que j'en trouverai l'occasion.

NOTE DES OUVRAGES PRINCIPAUX

AUTRES QUE CEUX D'HISTOIRE, QUI CONTIENNENT LE PLUS DE RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA BASSE-AUVERGNE.

Carte d'Auvergne, par Dulaure.

Carte topographique et minéralogique d'une partie du Puy-de-Dôme, par Desmarets, 7 feuilles, 1823.

Vues et coupes géologiques du département du Puy-de-Dôme par MM. Lecoq et Bouillet, in-8°, avec atlas, 1831.

Monographie de la montagne le Perrier, par Bravard, in-8°, 1828.

Essais géologiques etc. sur les environs d'Issoire, par MM Devèze et Bouillet, in-fol., 1827.

Recherches sur les ossements fossiles du département du Puy-de-Dôme, par l'abbé Croizet et Jobert, in-4°, 1828.

Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne, par M. de Montlosier, in-8°, 1802.

Observations sur les volcans d'Auvergne, par l'abbé Lacoste, in-8°, an XI.

Memoir on geology of central France, etc., etc., B. G. Poulett Scrope, in-4°, 1827.

Description de la Limagne d'Auvergne, en forme de dialogue, traduite de l'italien de G. Simeoni, par Chappuys, in-4°, 1561.

Mémoire concernant la province d'Auvergne, par l'intendant Lefebvre-d'Ormesson, en 1698, et supplément manuscrit, par M. de Ballainvilliers, en 1762. — Le premier fait partie de la collection *Boullainvilliers* — Tous deux ont été publiés in-8°, en 1845 et 1846, par M. Bouillet.

Description de l'Auvergne, par Dulaure, in-18, 1789.

Extraits manuscrits des Registres de la ville de Clermont et de ceux de Montferrant, par Dulaure (à la bibliothèque de Clermont).

L'Auvergne au moyen-âge (monastères), par Dominique Branche, 1 vol. in-8°.

Coutumes générales et locales de la Haute et Basse-Auvergne, par Chabrol, 4 vol. in-4°, 1786, le 4e volume surtout.

Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont, par Delarbre, in-8°, 1805.

Le Crayon du Puy-de Dôme, par de Veny d'Arbouze, in-8°, 1826.

Voyage en Auvergne, par Legrand d'Aussy, 3 vol. in-8°, an III.

Voyage au Mont Dore, par l'auteur du Voyage à Constantinople (M. de Sallaberry), in-8°, 1802.

Voyage pittoresque dans l'ancienne France (Auvergne), par MM. Charles Nodier et Taylor, in-fol.

Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts, par J. T. Gaultier de Biauzat, in 8°; 1788.

Procès-verbal de l'Assemblée provinciale, tenue à Clermont en 1787, 88, 89, 90, 2 vol. in-4°.

Voyage agronomique en Auvergne, par l'abbé De Pradt, in-8°, 1804. — Id. par M. Puvis ; 1827.

Statistique du département du Puy-de-Dôme, par l'abbé Ordinaire, 1806. mss. (à la bibliothèque de Clermont).

Statistique du département du Puy-de-Dôme, par M. Gonod, in-8°, 1834. — Excellent livre qui attend une seconde édition.

Guide du voyageur à Clermont, etc., par M. Bouillet.

Promenade archéologique de Clermont à Bourges, par le même.

Voyage archéologique en Auvergne, etc., par M. Mérimée, in-8°.

Essai sur Églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme, par M. Mallay. In-folio.

Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme, avec une carte indicative, par M Bouillet. 1846 ; in-8°.

Statistique du département du Cantal, par M. Ed. Laforce ; in-8°.



Basse-Auvergne.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE
SG

I.

ASPECT GÉNÉRAL ET HISTOIRE NATURELLE.

Le touriste, qui par un jour pur et brillant de l'été, gravirait le revers oriental du Forez et arriverait au point culminant de cette chaîne, verrait se développer devant lui un immense horizon dont l'encadrement majestueux, les teintes vigoureuses et sévères, la végétation puissante et riche révéleraient à ses regards captivés une des plus belles contrées de notre France. C'est l'Auvergne, en effet, qu'embrasserait sa vue; l'Auvergne, dans sa portion la plus admirable, avec ses plaines généreuses, ses collines fertiles, ses plateaux herbagés; et encadrée par les pics aigus, par les puys arides qui, témoignant à notre âge des bouleversements plus d'une fois imprimés à son sol dans des âges inconnus, donnent à son paysage, avec une merveilleuse variété, un rare caractère de gravité et d'ampleur. Aussi loin que les yeux pourraient

s'étendre vers le midi, les deux cônes de la Durande et de la Durandelle, où finit l'Auvergne et commence le Velay, se montreraient comme dans le ciel: en allant vers l'ouest apparaîtraient les cîmes granitiques de la Margeride et, plus au couchant encore, celles du Luguet, qui ensemble servent de base aux volcans du Cantal; puis se dessineraient par des découpures pittoresques le groupe des Monts-Dores, relié aux cratères à peine éteints, aux coulées encore fraîches des Monts-Dômes; et, vers le nord, les sommets moins élevés de la Marche et de la Combraille, descendant et allant se perdre, par une pente insensible, dans les plaines sableuses du Bourbonnais. A son extrémité méridionale, cette courbe imposante semblerait attachée à la longue chaîne du Forez, et l'angle gigantesque que formerait son écartement offrirait aux yeux non seulement le département du Puy-de-Dôme tout entier, mais toute cette magnifique portion de province qui s'appelait, avant 1790, la *Basse-Auvergne*.

Si les regards n'avaient pas des limites, on pourrait d'ici distinguer jusqu'aux détails de cet incomparable tableau, en présence duquel le voyageur doit s'écrier avec Legrand-D'Aussy : : « Mes yeux n'avaient point encore vu un théâtre « aussi riche, aussi vaste et aussi grandement dessiné. » Mais, des points élevés, les reliefs de la terre se confondent dans un plan presqu'uniforme. Aussi à peine arriverait-on à comprendre, dans son ensemble, la configuration du sol que l'on domine. Tout au plus y verrait-on un large bassin allant en s'élargissant du sud au nord. L'Allier en occuperait le fond, et il aurait pour parois la chaîne du Forez à l'orient, à l'ouest les plateaux granitiques qui s'étendent depuis les versants du Velay jusque dans la Combraille et le Bourbonnais. On distinguerait encore dans cette vallée principale une vallée secondaire, plus rapide, tracée par la Dore suivant le même sens, et qui se confondrait au-dessous de vous avec la première pour former la grande et opulente plaine par laquelle est terminée la Limagne; on reconnaîtrait même les cours d'eaux sans nombre qui, des deux flancs du bassin, viennent grossir l'une ou l'autre des deux rivières, en coupant verticalement la vallée. Observant ensuite les couleurs du paysage, on apercevrait les différences apportées dans la végétation par la variété des terrains : on pourrait comparer les bords limoneux de l'Allier, abondants en chenevières, en riches fromentaux, plantés de noyers majestueux et de longues saulées, aux grandes prairies, à la végétation plus rare, plus petite de la vallée de la Dore. Mais on ne saurait voir au-delà; et ce n'est qu'en traversant l'Auvergne dans toutes les directions, en allant de colline en colline étudier chacun de ses points de vue, qu'il serait permis d'avoir l'idée des paysages si divers, de la physionomie si changeante et si originale de ce pays.

Rien n'égale en effet la variété de ses sites. Autant il y a d'harmonie austère, presque triste, dans son aspect général, autant ses détails offrent de dissemblance et de mouvement. Les pics décharnés par le temps, la nature imposante des Monts-Dores n'est point celle des Dômes bleuâtres et des immenses bruyères qui couronnent Clermont. Les granits âpres, dépouillés, infertiles qui leur servent de base n'ont rien qui rappelle les rochers pittoresques, les grandes et sombres sapinières des montagnes de l'Est; et de même qu'il y a tout un monde entre les plaines ondulées qu'arrosent l'Allier ou la Dore et les vallées des montagnes, de même chacune de ces plaines présente dans ses ondulations des formes nouvelles, un caractère différent, et plaît par des beautés qu'elle possède seule.

On connaîtrait mal la Limagne en se la figurant comme un terrain plat et uni, semblable aux horizons infinis de la Beauce ou de la Flandre. Ainsi que l'observe Legrand-D'Aussy, « c'est le bassin d'un pays montueux, hérissé « lui-même en mille endroits de tertres assez élevés et même de collines hautes que dans d'autres contrées on « appellerait montagnes. » L'Allier coule entre ces collines, et traverse comme une succession de bassins qui vont en s'agrandissant toujours jusqu'au dernier, lequel en contient lui-même plusieurs, moins étendus, mais également beaux. Quant à celui-ci, rien n'approche de sa richesse. On y chemine parmi une multitude de villages, de bourgs populeux, à l'ombre des noyers ou des arbres à mayères, au travers d'une mer de moissons et de grasses prairies, de vignobles chargés de fruits et de pampre, en face de perspectives sans cesse nouvelles. Si l'on pénètre dans quelqu'un de ses vallons secondaires, ou bien si franchissant les gorges étroites et sauvages qui le séparent des bassins supérieurs on remonte le cours de l'Allier, d'autres spectacles encore attendent les regards. Ce qu'on admirait tout à l'heure dans ce vaste ensemble, on le retrouve là plus borné et d'autant plus séduisant: des prairies aux couleurs vives et fraîches, une terre noire, inépuisable trésor de productions de toute sorte, des monticules couronnés de vieux restes féodaux ou de demeures d'agrément, partout une exubérance de sève et de vie qui étonne.

D'un autre côté, un tableau bien différent s'offre à ceux qui quittent les bords de l'Allier pour visiter la vallée de la Dore. Ici la nature revêt des formes moins sévères, moins nobles si l'on peut dire: c'est la petite peinture de genre après la peinture grande, sérieuse, classique. Comme pour préparer à ce changement, il y a entre les deux une *varenne*, sol sabloneux, coupé de ravins étroits, qui ne laisse pousser que des taillis d'un aspect grêle, des arbres au feuillage et au tronc blanchâtres, des trembles, des bouleaux, et qui, dans sa disposition, rappelle un peu le Bocage Vendéen. Aussi trouve-t-on fort belle encore, en y arrivant, cette vallée de la Dore sur laquelle le Forez plane avec majesté, et où de grandes prairies entourées d'arbres et de haies élevées, des champs bien travaillés, fermés la plupart au moyen de clôtures vives, des côteaux plantés de vignes et d'arbres à fruits, présentent à l'œil un théâtre

rempli

rempli de fraîcheur et de grâce, quoique plus froid et dans des proportions moins développées. Elle abonde d'ailleurs en points de vue magnifiques : l'aspect de la vallée, des hauteurs qui dominent Courpière, est sans contredit un des plus séduisants qui se puisse trouver; et les ravins étroits, arides, sauvages où coule la Dore au-dessus de cette ville, n'ont rien d'inférieur aux sombres et affreuses gorges qui recèlent le cours de l'Allier, depuis Vic-le-Comte jusqu'aux abords de la riante plaine d'Issoire. Comme l'Allier, à partir d'Issoire, la Dore, au-delà de Courpière, voit courir ses eaux dans un très-joli vallon qui constitue l'ancien Livradois; et si le climat favorisait ce vallon, il aurait autant de prix que ceux que fertilise ou ravage tour à tour l'Allier entre Issoire et Brioude. Les deux bassins ont donc des agréments semblables et offrent des contrastes égaux. De plus, ainsi que la Limagne, celui de la Dore a sa bordure de montagnes. S'appuyant à l'est sur le Forez, il est dominé à l'ouest par les hauts plateaux des Bitous, dont le sol granitique et froid, pareil à celui de la Combraille, offre au voyageur des cîmes couvertes par de vastes et tranquilles forêts de sapins, et des ravins où croissent des bois de hêtres avec quelques taillis de chênes. Des prairies souvent marécageuses et trop mêlées de joncs, des terres grisâtres, rocailleuses, mais vives et fertiles pour la plupart, se rencontrent également sur cette chaîne intermédiaire, et en rendent la vue et le séjour agréables, dans les saisons chaudes. Elle conduit, par des pentes, productives, quoique dénudées, coupées çà et là de petits vallons escarpés, où une plus grande abondance de terre donne à la végétation plus de force, dans le bassin de l'Allier, entre Jumeaux et Brioude. Là on retrouve un peu de la physionomie de la Limagne, bien que ce ne soit pas encore la riche nature qui avoisine Clermont; mais elle se présente aux yeux, dès que l'on descend vers Issoire.

Enfin, si l'on s'élève sur les côtes qui bordent la vallée à l'occident, on est encore frappé du contraste que présentent ces hauteurs avec celles de l'autre rive. Ici, plus de bois, plus de cette verdure vive des prairies; mais un sol primitif sans chaleur et sans végétation; de larges plateaux arrondis à leurs bords, empruntant au basalte qui les recouvre une teinte sombre et triste; de vastes horizons de bruyère sur lesquels s'élèvent des dômes géants, et dont les aspects infinis, les couleurs sévères, inspirent à l'âme une mélancolie étrange, en même temps que le profond sentiment de la grandeur, de la sublimité de la nature.

C'est par ces contrastes, du reste, que les paysages de l'Auvergne méritent d'être admirés. Dans l'ensemble, son aspect aurait une harmonie austère, peu attrayante, quoique belle; pleine de grandeur, mais aussi de monotonie : grâce à cette diversité du sol, de la végétation, des formes, ce caractère s'efface quand on voit les détails, et la plus riche variété s'y réunit à la noblesse des contours, à la gravité des tons, au grandiose des vues.

Cette variété, cette noblesse, cette grandeur, tous ces éléments constitutifs du beau, l'Auvergne les doit à la composition de ses terrains. La géologie, outre qu'elle y est fort curieuse par le nombre et l'importance des formations, par les moyens d'étude qu'on y rencontre, en fait ainsi l'un des principaux mérites; et c'est merveille de voir comme l'art et la science viennent ici se porter secours mutuellement. Non pas, toutefois, que les modes de création de la nature aient été bien compliqués dans ce pays; car on ne pourrait guère en voir de plus simples; mais à cause, surtout, de l'action considérable qu'y ont eu les eaux sur des dépôts qui n'auraient présenté, sans cela, qu'un plan uniforme; et aussi, grâce aux projections si pittoresquement amoncelées des volcans.—Quelque part que les yeux se portent, on peut reconnaître sous la culture ou sous la configuration du sol les matériaux qui le composent; et l'on voit aisément combien leur ordre de superposition contribue à l'agrément du paysage. Que l'on se figure, par exemple, quelles tristes vues auraient été celles des sites tant recherchés de l'Auvergne, si, au lieu de couronner les hauteurs par leurs masses imposantes, ou d'avoir jeté sur les collines calcaires de la plaine leurs basaltes anguleux, les volcans s'étaient répandus à un niveau inférieur, et se trouvaient eux-mêmes dominés par des formations plus égales et moins tourmentées; si, à la place de la diversité de couleur et de production qu'amène la variété des dépôts de sédiment, il n'y avait eu qu'une seule formation calcaire, ou arénacée, ou tout autre terrain uniforme; si enfin, plutôt que de présenter le sol primitif disloqué et déchiré, à côté des terrains sédimenteux ravinés, remaniés par les eaux, et des déjections gigantesques et errantes des volcans, lesquelles se trouvent entassées sur tous les autres terrains comme pour les parer ou les enrichir, et donner à leur aspect tant de caractères différents, tout le pays n'avait offert qu'une formation unique, plane, dépourvue d'accidents, comme ces immenses et ennuyeux plateaux de la Beauce et des départements du nord ! Il faut donc admirer ici le grand art de la nature, qui a su disposer en se jouant des assemblages aussi rares. On doit donner aussi un peu d'attention à ces formations si diverses, puisqu'elles sont la cause de si beaux spectacles, et qu'il a été accordé, d'ailleurs, à l'Auvergne, d'être une sorte d'école classique pour l'étude de quelques-unes d'entre elles.

GÉOLOGIE.
SOL CRISTALLISÉ.

Dans la Basse-Auvergne, on distingue trois ordres de formations : Celles de *cristallisation*, celles de *sédiment*, celles *d'épanchement*. Le plus vaste espace y est occupé par les premières, qui à l'est et à l'ouest du bassin de l'Allier, constituent une très-vaste étendue de pays dont l'élévation moyenne est d'un millier de mètres au-dessus du niveau de la mer. En général ces terrains appartiennent à l'époque dite de *transition*, formés qu'ils sont, pour la plupart, de gneiss, de micaschistes, de protogynes, de phillades et de beaucoup de ces roches qui rejoignent, par des degrés

insensibles le terrain houiller; — ils fourniraient de nombreux sujets d'étude, de précieux échantillons au système nouveau du *métamorphisme* des roches (1). Dans ce système, il faudrait ajouter un quatrième ordre de formation à ceux que je viens d'énumérer.

Les terrains cristallisés ont formé par leurs dépressions plusieurs bassins de dimensions différentes. Les uns, peu étendus, ont vu leur fond rempli par des dépôts houillers (2) et des calcaires de transition (3), ou par des sédiments d'argile rouge (4); d'autres comme celui de la Dore, ont été comblés par des dépôts terreux résultant du simple lavage de leurs parois; le principal, enfin, le plus considérable de tous, celui qui constitue la Limagne, a reçu dans sa large cavité une formation lacustre, puissante en longueur comme en hauteur, diverse dans ses éléments, et dont la diversité même empêche, jusqu'à un certain point, de connaître les périodes. Quant aux roches d'épanchement, elles se sont fait jour sur le sol cristallisé, principalement sur les plateaux de l'ouest, ainsi que sur le versant du Velay qui fait face à la Limagne. La plupart, sinon toutes, sont postérieures aux dernières formations de sédiment, et se sont répandues en suivant les pentes du terrain primitif jusque sur la formation lacustre. Les foyers d'où elles sont sorties à différentes reprises subsistent en masses amoncelées et déchirées par le temps, comme le groupe du Mont-Dore, ou en cônes comme ceux de la chaîne du Puy-de-Dôme, que leur état de conservation ferait croire tout près encore de se raviver.

Géologiquement, la Limagne commence à Langeac dans le département de la Haute-Loire, là même où s'arrêtait autrefois la Basse-Auvergne. Vue dans son ensemble, elle consiste en une longue vallée, profonde, étroite à son origine, et devenant de plus en plus large à mesure qu'elle va vers le nord. L'Allier, qui la parcourt depuis Vieille-Brioude, y représente aujourd'hui le grand courant d'eau dont elle était remplie au moment où se sont formés les dépôts de sédiment qui en constituent le sol. Il débouchait alors dans la vallée en face de Langeac, et traversait le bassin de Paulhaguet où il a laissé une formation considérable d'argile pour témoigner de son cours. Mais des coulées de volcans en ont barré le passage à ses eaux, qui ont dû se chercher, dans les ravins du sol primitif, l'issue qu'elles ont à présent. — Au premier aspect, on croirait cette vallée formée par une suite de bassins en étages semblables, en petit, aux suites de lacs d'Amérique. Toutefois, comme il n'existe dans son étendue d'autre différence de niveau, pour autoriser cette opinion, qu'une pente continue, assez rapide il est vrai, doit-on y voir plutôt des plaines successives, dues à l'irrégularité des parois de la vallée (5). Peut-être serait-on autorisé à distinguer dans cette vallée deux bassins différents, attendu qu'un mur de granite et de hautes montagnes d'aggrégation semblent la fermer au-dessous d'Issoire. Mais des formations qui se continuent de l'un à l'autre, et qui peuvent avoir une origine synchronique, exigent que l'on considère la Limagne comme un long bassin contourné, dans lequel les eaux ont agi simultanément.

TERRAIN HOUILLER.

Dans sa partie la plus élevée, à Langeac, à Lamothe, à Brassac, se montre une formation houillère, faible aux deux premiers affleurements, mais puissante au dernier. Elle se développe là sur une superficie de 30 kilomètres carrés, offre des veines dont l'épaisseur atteint 15 et 16 mètres, et se présente jusqu'à une profondeur de 1200 à 1500 mètres. On distingue dans cette profondeur trois couches successives, d'une épaisseur moyenne de 300 à 350 mètres, séparées chacune par une formation de grès et de schiste. Ces grès ont en général le grain fin, et servent aux constructions, comme pierre de taille. A certains niveaux, cependant, ils empatent des poudingues composés d'énormes galets. — Quant aux couches houillères proprement dites, l'accidentation extrême de leur dépôt en rend l'étude difficile. On peut reconnaître, toutefois, que leur formation s'est opérée du nord au sud, dans la direction même de la vallée et de l'inflexion du sol primitif. Déposées sans doute horizontalement, comme tous les terrains de sédiment, elles ont subi, postérieurement, des dislocations considérables qui les ont relevées suivant des pentes moyennes de 70 degrés, verticales même parfois, et qui ont produit en elle des intersections nombreuses, des dispositions souvent bizarres, comme au Gros-Ménil, où la couche exploitée en 1836 avait la forme d'un sac. Un accident très-remarquable de ce bassin, c'est l'existence d'un filon de porphyre, continué entre les couches sur un espace de plus d'une lieue, et qui semble en partager tous les mouvements. A Brassac on trouve, principalement dans les couches supérieures, un grand nombre d'empreintes de prêles et de fougères. Les houilles de Langeac offrent surtout de grands roseaux; et dans leurs grès, dans leurs schistes se rencontrent des fruits et des graines, à l'état fossile. — L'exploitation, qui a eu, à Brassac, des périodes de très-grande activité, est appelée à en prendre chaque jour plus, à cause des besoins nouveaux de la société. En ce moment, il y existe 12 ou 15 exploitations, réparties entre sept administrations différentes. Ce n'est

---

(1) Nous en avons vu de très remarquables dans une tranchée qui a été faite pour l'ouverture du chemin d'Auzon à Brioude (Haute-Loire), auprès du pont nouvellement établi sur l'Allier.

(2) Bassins de Langeac, de Montaigut, de Pontaumur, du Chavanon, et de Champagnac (Cantal), lequel affleure plusieurs fois entre La Queuille et Bort.

(3) Bassin de la Savenne.

(4) Bassin d'Oliergues.

(5) Plaines de Langeac et Paulhaguet, plaines de Brioude, de Lempdes, plaine d'Issoire, et, depuis Vic-le-Comte, grande plaine de la Limagne proprement dite.

du reste qu'au quinzième siècle que l'on a songé à tirer parti des houillères du bassin de Brioude. La tradition locale en rapporte l'initiative à un sieur Ravez, habitant de Lamothe.

PSAMMITES OU ARKOSES.

Le terrain houiller de la Limagne, qui se lie étroitement par ses grès aux roches de cristallisation (1), est par eux intimement associé avec une formation de sédiment qui semblerait lui être contemporaine, si la présence ou le manque de matières carbonisées ne servait à les distinguer l'une de l'autre (2). Cette formation est celle des psammites ou arkoses. Tout porte à croire qu'elle est postérieure. Cependant ses dépôts, qui ne se rencontrent avec quelque puissance qu'au dessous de la formation houillère, topographiquement parlant, et qui reposent alors immédiatement sur le sol cristallisé, pourraient peut-être passer pour avoir le même âge que les houilles, si la disposition plus tranquille, régulièrement horizontale des couches, ne défendait pas de les rapporter à une époque aussi tourmentée que celle des houilles. Du reste, rien n'est moins aisé que de déterminer leur âge d'une manière absolue. Ces arkoses, qui affleurent à l'extrémité nord de la formation houillère, et que l'on retrouve dans la composition des collines autour d'Issoire, se voient en masses considérables sur le bord de l'Allier près de Coudes, et à Montpeyroux. Leurs gisements, qui sont séparés en certains lieux par des couches très-minces de grès en feuilles, ou de calcaire marneux semblable à celui de la Limagne, atteignent là une grande hauteur. Ils y constituent des collines élevées, que sont venues recouvrir en partie des roches d'épanchement. S'étendant un peu à l'ouest, ils se dirigent surtout vers le nord-est, et reparaissent au pied de Corent, après avoir été cachés par des dépôts calcaires; se relèvent jusqu'au dessus de Vic-le-Comte; se prolongent vers Billoms; se disposent là en une colline oblongue qui va vers Lezoux, et semblent aller finir, de ce côté, sous les terrains arénacés de la Varenne, entre Lezoux et le confluent de la Dore avec l'Allier. Leur formation principale s'étend ainsi suivant une ligne qui irait de Champeix à Lezoux, passant par Ironde et Vic-le-Comte, et remplit toute cette anse de la Limagne qui se trouve au sud de Vic-le-Comte. Néanmoins, on les retrouve encore le long des parois primitifs du bassin, vers Chamalières, à Durtol; et plus loin encore, en allant vers le Nord, on les rencontre subordonnés dans la grande formation calcaire. On remarque dans cette formation de grandes différences de contexture et de couleur. Suivant les localités et les couches, le grain en est petit ou grossier; elle prend la contexture du granite ou celle du porphyre; l'aspect passe du bleu au gris, au jaune, au brun-rouge; à Billom et à Ravel, auprès de Lezoux, on la trouve d'un jaune pâle, abondante en veines de fer hydroxidé. Dans cette localité, l'arkose laisse voir des fossiles végétaux en grande abondance, des empreintes de graminées, de jonc, de feuilles de charme, de châtaignier, de noyer, des fruits de cônifères, des noix dont l'amande est parfaitement conservée et tout-à-fait pétrifiée. Ailleurs, on a rencontré quelques fragments de débris animaux.

ARGILES ROUGES.

Il peut être vrai, comme le soutiennent la plupart des géologues qui ont étudié les formations Limaniennes, que l'on ne soit point fondé à comprendre tous ceux de ces dépôts qui sont postérieurs au terrain houiller dans une seule et même formation synchronique, dont les variétés pourraient avoir des causes et des origines différentes sans qu'il fût nécessaire d'établir entre elles des différences d'âge; mais nous ne croyons pas que l'on doive séparer les arkoses de la vaste formation d'argile qui remplit le bassin de l'Allier, depuis les environs d'Issoire jusqu'auprès de Langeac. Ces deux formations, en effet, ne se dominent l'une l'autre nulle part, tandis qu'elles sont superposées toutes deux à la formation houillère. Elles occupent chacune une certaine étendue de la vallée, forment l'une et l'autre des assises puissantes, des collines élevées, et semblent en quelque manière juxtaposées; de telle sorte qu'à première vue on est porté à les regarder comme des dépôts faits dans le même temps par des actions diverses. Mais on va plus loin encore, on proclame leur synchronisme, quand on les observe de plus près. On remarque alors qu'elles se pénètrent mutuellement, s'engrennent l'une dans l'autre. Leur âge respectif est ainsi fixé, et il ne reste plus, pour expliquer leur dépôt, qu'à reconnaître entre elles la différence des matériaux et de mode de formation.

Les terrains d'*argiles* ne présentent pas une masse homogène; l'argile les caractérisant, mais ne les composant pas uniquement. Aux endroits où ces dépôts sont le plus puissants, à Boudes, à Saint-Germain-Lembron, à Lubières (Haute-Loire), on y trouve des travertins et des arkoses en bancs considérables. Les arkoses se continuent donc dans cette formation, et semblent en sortir auprès d'Issoire, pour constituer presque à eux seuls les grands dépôts dont nous venons de parler. Les argiles néanmoins reparaissent au-delà de ces dépôts, à Lezoux, à Courpière. Leur formation, dans la Basse-Auvergne, nous paraît tenir à une cause dont l'action n'a pas eu partout la même force, mais qui a été générale; et cette cause c'est le lavage, à une même époque, des terrains primitifs. Nous nous expliquons ainsi que des bassins situés à des hauteurs inégales, comme celui de Saint-Dier et celui de Brioude, se soient trouvés remplis par ces dépôts.

Le sol que nous comprenons dans la formation des argiles s'étend à peu près depuis une ligne qui serait tirée d'Usson au Broc, dans la plaine d'Issoire jusqu'auprès de Langeac. A ses différents gisements, l'argile affecte des couleurs et

---

(1) La tranchée faite au pont d'Auzon permet de très-bien reconnaître ce passage insensible du sol primitif au sol *de transition* ou *secondaire inférieur*.

(2) A Sainte-Florine, au Théron, à Auzat, on constate aisément cette association.

une nature différentes. Elle passe du rouge foncé au jaunâtre, au blanc veiné de rose, au vert, et tantôt elle présente un terrain très-compacte que l'eau convertit en une boue épaisse et grasse, ou bien un terrain de sable plus ou moins cimenté, et plus ou moins réfractaire. Offrant partout aux eaux beaucoup de prise, elle voit creuser dans ses strates des ravins profonds, continuellement changeants, présentant quelquefois, comme à la tour de Boulade, aux environs de Boudes, autour du village de Laroche et à Domeyrat (Haute-Loire), des formes très-bizarres qui, vues de loin, se prêtent à tous les jeux de l'imagination. Leur lavage par les seules eaux du ciel, produisent d'énormes quantités de sables qui encombrent souvent les cultures inférieures, mais qui, menées vers l'Allier, et remaniées, mêlées sans cesse depuis des temps inconnus, avec d'autres matériaux, avec ceux enlevés aux terrains volcaniques surtout, ont composé et renouvellent tous les jours les plaines limoneuses dans lesquelles coule cette rivière. Je ne sais pas qu'aucun des géologues qui ont écrit sur les formations lacustres de la Limagne aient parlé de fossiles trouvés dans les argiles. Peut-être cependant ces terrains n'en sont-ils pas privés, et faut-il attribuer au peu d'études dont ils sont l'objet, ainsi qu'au petit nombre de tranchées qu'ils présentent, la non découverte de fossiles dans leurs couches. Il est à ma connaissance que, dans une excavation ouverte à Lubières, on a rencontré des débris d'oiseaux; et sans doute des moyens d'observation plus nombreux en feraient rencontrer d'autres dans ces argiles; car, dans certaines couches sableuses qui leur sont subordonnées, il a été découvert de beaux et d'abondants fragments de grandes espèces animales.

On établirait difficilement une coupe exacte de la formation des argiles. L'irrégularité de ses couches lui donne presque le caractère d'une formation tertiaire des plus modernes. Les dépôts divers dont elle est composée ne se continuent point, mais passent sans cesse de l'un à l'autre; et quand on croit, en suivant un même niveau, marcher sur un travertin, par exemple, on arrive au contraire en peu de temps à un sable, tantôt mal agglutiné, tantôt cimenté en grès micacé très-fin, ou bien à des argiles. Une coupe qui serait prise entre St-Germain-Lembron et Brioude, à partir du terrain houiller jusqu'au plus haut sommet du sol de sédiment, offrirait donc la succession que voici, avec des passages continuels d'une couche à l'autre: 1° grès ou arkose à gros grains, passant souvent au macigno ou grès micacé d'un grain extrêmement fin et à l'argile blanc ou rouge. On y trouve des ossements fossiles qui se rapportent à de grands quadrupèdes; 2° marnes ou argiles vertes et jaunes, formant des poches remplies par un calcaire sans stratification et qui se brise en morceaux quand on l'extrait; 3° sables en couches peu puissantes, qui renferment beaucoup d'ossements fossiles appartenant aux mastodontes, aux rhinocéros, à l'hippopotame; des carapaces de grande tortue, des dents de ruminants; en de certains endroits, ce sable se convertit tous les jours en grès à ciment calcaire, que l'on trouve en plaquettes irrégulières et sans suite, au-dessous de la terre végétale; 4° calcaire à lymnées, à planorbes, à potamides, — ou travertins très-siliceux et rosés, passant quelquefois à un poudingue très-dur à petits fragments de quartz, de feldspath, de mica; 5° grès fin ou macigno; 6° calcaire concrétionné très-compacte et sans aucune coquille. — C'est particulièrement aux environs de Brioude que la formation des argiles présente ces couches successives. A ses extrémités, à Saint-Germain, Boudes, Unzac, et à Domeyrat ou à Paulhaguet, les argiles rouges dominent.

Tandis que cette formation considérable et celle des arkoses occupent presque exclusivement la partie haute de la Limagne, toute la partie inférieure, depuis Veyre jusqu'au-delà de Gannat, est attribuée sans partage à un autre genre de dépôt, que beaucoup de géologues rapportent à un temps moins ancien, bien que les arkoses et les argiles s'y montrent encore très-puissants, mais qui, par ses calcaires plus abondants, par ses dépôts bien stratifiés et constants, éveille l'idée d'une stratification plus tranquille, dans des eaux plus abondantes, chargées de matériaux plus remaniés et propres à composer des roches moins grossières, plus homogènes. C'est là la formation de la Limagne proprement dite. Le calcaire la caractérise, et s'y trouve tantôt à l'état de calcaire marneux, blanc ou bleuâtre, tantôt à celui de calcaire siliceux, veiné de gypse en couches peu épaisses, tantôt à l'état de travertin concrétionné. Le gypse en distingue particulièrement la portion inférieure, dont l'altération des couches dénote une assez forte influence d'émanations ignées. C'est de son sein que sortent la plupart des sources minérales. Les lymnées et les planorbes y abondent avec beaucoup d'ossements d'anoplotherium, de paleotherium, de tortues, de reptiles, d'oiseaux, avec des œufs parfaitement fossilisés. Un étage intermédiaire, composé presque uniquement de marnes, et de calcaire marneux à peu près dépourvus de fossiles, peut être distingué ensuite; et on trouve à la surface un dépôt fort étendu de travertin affectant souvent les formes de l'oolithe jurassique, ou se faisant remarquer par la présence de l'*Indusia tubulosa*, du *Cipris faba*, des Paludines. C'est ce dépôt que l'on connaît sous la dénomination de calcaire *à friganes*, quoique ces friganes ne se rencontrent pas dans tout son développement. Telle est la composition de la plupart des collines qui entourent Clermont, Riom et les bords de l'Allier; mais plus près de Veyre, de Champeix, les argiles et les sables ou grès se montrent associés en grandes masses avec ces dépôts, dont on peut relier par là la formation à la leur.

CALCAIRE LIMANIEN.

Enfin tous ces différents terrains de sédiment, qu'ils soient subordonnnés ou synchroniques les uns aux autres, sont tous dominés par les terrains d'épanchement qui se présentent, sur les sommets des côteaux lacustres, sous trois

aspects.

COURONNEMENTS VOLCANIQUES.

aspects. On les y voit, en effet, à l'état de roches dures, faisant partie de coulées trachitiques ou basaltiques; à l'état de dépôts remaniés par les eaux, stratifiés, et provenant de l'entraînement des déjections légères des volcans; à l'état de volcans sous-aqueux. Dans les deux derniers cas, ils offrent des strates puissants, non dérangés, et renfermant de nombreux débris fossiles qui appartiennent aux grandes espèces perdues de quadrupèdes ou à des animaux qui ne vivent que sous des températures élevées. On rencontre principalement leurs dépôts dans un espace qui s'étend entre Montferrand, le Pont-du-Château, Veyre, Saint-Amand, et sur les collines qui entourent Issoire du côté du couchant. Dans le premier cas, elles constituent les masses de basaltes qui couronnent les collines, soit par de vastes coulées, soit par des fragments isolés, comme Montrognon, le Crest, Usson, Nonette, Vodable, Montcelet, Ybois, Buron, et une foule d'autres. Certains géologues considèrent comme des *Dicks* toutes ces masses détachées: il ne nous paraît pas que leur opinion soit la bonne. Ces dicks, en effet, n'auraient pu se faire jour sans déranger l'horizontalité des couches lacustres traversées par elles : or on peut observer qu'elles ont conservé leur stratification parfaitement horizontale; et l'on remarque aisément aussi qu'elles correspondent très-exactement aux grandes coulées qui ont recouvert les plateaux voisins. Nous aimons mieux, à leur égard, l'avis de M. de Montlosier et de M. C. Prévost, lesquels considèrent ces basaltes comme des fragments des coulées environnantes, et dont la partie intermédiaire a été emportée par les eaux, ou s'est effondrée dans les alluvions des plaines lors du creusement des vallées. « Ce « sont les anciens *témoins* de la nature, dit à ce propos M. de Montlosier, ou mieux encore les monuments où elle « a gravé l'histoire des révolutions qu'elle a opérées sur notre continent (1). » En s'étendant sur les dépôts lacustres, ces coulées en ont le plus souvent beaucoup altéré les roches.

CAILLOUX ROULÉS.

Pour terminer avec les terrains de sédiment de la Limagne, et avant d'en venir aux roches d'épanchement, il faut mentionner des dépôts particuliers, d'une époque assurément très-distincte, et dont la détermination se fait aisément par leur composition même, mais dont les causes de formation restent encore dans le domaine des hypothèses : nous parlons des cailloux roulés. On les observe dans toute l'étendue de la Limagne, à différents étages du terrain de sédiment : dans certaines vallées autour d'Issoire, dans celle de Champeix, notamment, on découvre jusqu'à quatre couches de ces cailloux, caractérisées chacune par des matériaux différents de nature et de grosseur. Il y a aussi certaines localités où, indépendamment des *diluvium* de cailloux, qui sont communs à toute la Limagne, on distingue des *diluvium* particuliers rappelant par leur composition les différentes roches des montagnes voisines. On peut citer entr'autres une couche de cailloux qui recouvre les argiles rouges au-dessus de Lubières, vers les domaines de Lachaux et de Bergoide. Elle est presque exclusivement formée de débris de quartz-améthystins, dont les gisements se trouvent sur les hauteurs gneisiques de l'est, entre Esteil et Saint-Germain-l'Herm. Parmi les dépôts de cailloux roulés qui se sont étendus au loin, il en est un, supérieur à toutes les formations lacustres, composé de galets primitifs, de basaltes et de trachites. Il doit remonter à l'époque du creusement des vallées actuelles et l'absence de scories, de laves légères parmi ses cailloux, prouverait indubitablement qu'alors les volcans qui ont produit ces roches ne s'étaient pas encore ouverts, si l'on pouvait établir, en même temps, que leurs déjections ne se sont pas trouvées placées hors de l'atteinte des courants auxquels sont dûs ce dépôt, ou n'ont pas été emportées par les vents ou par d'autres courants, loin des bassins limaniens. — On a trouvé également dans ce diluvium des débris quadrupèdes.

VOLCANS.

On a dit que la nature semblait avoir voulu faire de l'Auvergne une grande école de géologie. Cela ne peut être vrai que pour les produits des volcans éteints, qui nulle part en France ne se présentent sur une aussi vaste échelle, ni avec autant de variété. Quelques bouches volcaniques ouvertes sur le flanc nord du Velay, dans le bassin du Chaliergue, et dont l'action est venue s'éteindre le long de l'Allier, au-delà de Brioude; les groupes des Monts-Dores; la chaîne des Monts-Dômes, sont les foyers d'éruptions anciennement en activité sur le sol de la Basse-Auvergne. Le Cantal et le Mézenc, qui se relient aux premiers par une vaste courbe à peu près parallèle aux parois occidentales du bassin de l'Allier, et qui complètent le système volcanique de la France centrale, appartiennent l'un à la Haute-Auvergne (département du Cantal), l'autre au Velay (département de la Haute-Loire).—On peut difficilement parvenir à déterminer l'âge relatif des volcans d'Auvergne. Suivant leur composition et suivant l'état de conservation de leurs cônes, on les distingue en volcans *anciens* et volcans *modernes;* ces derniers, toutefois, étant antérieurs aux temps historiques. Cette division, exacte pourvu qu'on ne l'étende pas trop, est néanmoins insuffisante, parce que rien n'est moins constant que les caractères auxquels on s'est arrêté pour l'établir. Quoi qu'il en soit, on comprend dans la dernière catégorie les produits volcaniques de laves, de pouzzolanes et de scories, dont les foyers ont conservé, pour la plupart, leur extérieur cratériforme très-reconnaissable, quelques-uns même d'une manière si parfaite, qu'on les croirait éteints d'hier et prêts à projeter encore des matières incandescentes. Tous les autres produits sont rangés sous la première division. Mais on en reconnaît le vague et presque la fausseté dès que l'on examine seulement le groupe du

(1) *Théorie des Volcans d'Auvergne*, chap. 8.

Mont-Dore. On voit en effet sa partie exhaussée, que composent essentiellement des tufs, des conglomérats, des coulées trachitiques, être entourée à la base, jusqu'à une hauteur assez grande, par de vastes coulées basaltiques qu'ont percées, plus nouvellement, les courants modernes. Or, comme on accorde en général la supériorité de l'âge aux trachites; comme, au Mont-Dore surtout, l'état de déchirement dans lequel se présentent les cimes trachitiques paraissent un signe de leur grande vieillesse, on se trouve très-empêché pour établir l'ordre de succession des éruptions de ce groupe. On ne sait s'il faut croire que des volcans basaltiques se sont ouverts et ont répandu leurs coulées tout autour des cônes trachitiques, ou s'il faut enseigner, au contraire, que la masse trachitique a percé l'ancienne éruption de basalte, s'est amoncelée sur elle, et, offrant aux intempéries, aux actions destructrices plus de prises, à cause de sa plus grande friabilité ou de ses cimes moins plates et plus accidentées, a subi des déchirements plus considérables qui lui donnent l'apparence de plus de vétusté. Ce dernier avis pourrait être même fortifié par la présence de débris de végétation carbonisée dans les couches inférieures des tufs trachitiques du Mont-Dore.

Toujours est-il que l'antériorité des trachites est d'opinion générale, et que les géologues échelonnent ainsi les épanchements volcaniques de la Basse-Auvergne : 1° trachite, à l'époque où les eaux couvraient encore la Limagne; 2° basalte; 3° laves et scories. — Dans cette division, encore, il n'y a rien d'absolu, puisque, suivant les indications même de son auteur, les agrégations des matières pulvérulentes trachitiques, opérées sous les eaux et par elles déposées sur les plateaux de la Limagne, contiennent des fragments de basalte (1). Ceci prouve même que s'il y a eu intervalle entre l'émission des uns et des autres, cet intervalle n'a pu être que de courte durée.

Volcans du Chaliergue.

Les formations volcaniques qui existent au-dessus de Brioude, dans le Chaliergue, appartiennent aux deux périodes, *basaltique* et *moderne*. Ils ont recouvert une grande partie du bassin, entre Langeac et Paulhaguet, par de larges nappes de laves et de cendres.—Leur action s'est prolongée, très-faible il est vrai, en allant vers le nord, et est venu s'éteindre dans les petits cônes des Grèzes et de Laroche, qui leur servent d'intermédiaires avec l'extrémité des coulées volcaniques de l'ouest, lesquelles viennent finir sur les rives de l'Allagnon, après avoir recouvert de larges plateaux le sol primitif et les argiles au nord-ouest de Lempdes.

Monts-Dore.

Le Mont-Dore, au système duquel on peut relier ces coulées lointaines, est aujourd'hui une aggrégation de montagnes trachitiques très-hautes, très-aigues, très-fortement ravinées, qui, vue de loin, produit l'effet d'un large cône surbaissé et dentelé, ayant plus de 80 kilomètres de tour. Les assises inférieures de ce cône sont formées par d'immenses coulées de basalte qui s'étendent à l'est jusqu'au-dessus des formations limaniennes, à plus de 40 kilomètres de leur foyer. Sur ces coulées se sont fait jour, postérieurement, des déjections plus récentes, dont les cratères subsistent encore fort bien conservés. — La masse trachitique est un amas de produits volcaniques qui présente une alternance de matières pulvérulentes stratifiées, de conglomérats géants, et de coulées de trachites inclinées d'une manière uniforme. L'épaisseur de cette gibbosité depuis la base jusqu'au sommet du Sancy, point culminant, est environ de 895 mètres; elle est traversée en mille manières par des filons de trachite plus ou moins puissants. Les eaux, avec le temps et les autres agents des bouleversements de la terre, ont entamé cette masse presque de tous côtés. A l'est, au nord et à l'ouest, elles ont creusé dans ses flancs trois vallées profondes, sans communication entr'elles, et qui mettent à nu dans toute sa hauteur, à des étages différents, sa composition intérieure. L'une, celle du nord où sont situés les bains, forme à sa naissance un vaste demi-cirque dessiné par les sommets trachitiques du Sancy, de Lagrange, de Cacadogne, et où semblent converger les nappes de trachites, comme vers un centre. Ce centre cependant, n'a point les caractères d'un cratère. Nulle part, au reste, on ne retrouve la trace régulière d'aucun, ce qui n'empêche pas que le massif trachitique du Mont-Dore ne soit bien le squelette d'un volcan immense, dont les déjections les moins fortes, ainsi que le fait observer M. P. Scrope, ont été entraînées et forment les amas qui gisent à ses pieds, tandis que ses produits plus durables, ses coulées, ses brèches sont restées en place, laissant méconnaissables les foyers qui leur donnèrent issue, et permettant seulement, par la disposition uniformément inclinée des coulées, de comprendre comment cette masse s'était formée de la même manière que l'on voit se former chaque jour les cônes d'éruption des volcans en activité. M. Scrope remarque fort judicieusement que l'Etna présenterait le même aspect que le Mont-Dore, si un jour il s'éteignait, les tremblements de terre et les torrents ayant déjà sillonné profondément ses pentes (2). Il n'y a pas lieu du reste à chercher pour la formation du Mont-Dore une autre explication que celle que donne journellement l'exemple des grands volcans qui brûlent encore à la surface de la terre. En supposant que le système des cratères de soulèvement soit fondé, aucune des conditions de leur existence ne se retrouve au Mont-Dore. Toutes les fois qu'un cône volcanique se forme, la première éruption fait un bourrelet pardessus lequel s'épanche la deuxième ; la troisième suit la pente formée par les deux autres, et ainsi de suite. De cette manière s'explique l'inclinaison des coulées trachitiques, aussi bien que la formation des phonolithes et des

(1) M. Lecoq, *Mémoire sur le Mont-Dore*. — MM. Lecoq et Bouillet, *Vues et Coupes*, etc.
(2) *Mémoir on the Geology of central France.*

basaltes du Mont-Dore, lequel n'est en définitive, comme l'a indiqué M. C. Prévost, que l'accumulation successive de matières diverses qui, à plusieurs reprises, ont été rejetées par une ou plusieurs ouvertures (1).

C'est auprès de Besse et de Rochefort que l'on peut étudier les volcans modernes du Mont-Dore. Ceux de Besse, surtout, présentent un grand intérêt de curiosité à cause des accidents qui se sont produits en eux depuis leur éruption. Leurs cratères dont les formes subsistent intactes, leurs coulées qui se sont étendues très-loin, offrent au voyageur des lacs inhabités, d'un azur éternel, des puits profonds, inexplicables, comme Pavin, Lagodivelle, Soucy. La coulée du Tartaret, à Murol, donne un très-bel exemple d'une coulée boursoufflée soit par des explosions gazeuses, soit par la rencontre et l'amoncellement de scories considérables. Elle est également une des plus belles à suivre, à cause des accidents pittoresques et intéressants pour la science, qui sont le résultat de son cours dans une vallée profonde et étroite.

Volcans des Monts-Dômes.

Mais il faut se transporter au-dessus de Clermont, dans la chaine des Puys, pour connaître dans toute leur puissance et leur développement les volcans modernes du centre de la France. Là, ils forment une chaîne de cônes volcaniques qui s'étend, sur deux lignes parallèles très-rapprochées, à environ 30 ou 35 kilomètres du midi au nord, depuis le gour de Tazanat et le puy de Chalard, bouche la plus septentrionale, jusqu'à Montsineire, derrière Besse. Les cônes, au nombre de 60 à 70, présentent à leur sommité, pour la plupart, un cratère, quelquefois plusieurs; et certains de ces cratères pénètrent jusque dans l'intérieur du cône, bien près du niveau de sa base. Celui de Pariou est le plus profond de tous et le mieux dessiné : viennent après, James, le Nid-de-la-Poule, et Montjughat (2). Beaucoup de ces cratères sont brisés, égueulés, du côté par lequel la lave est sortie. Mais tous n'ayant pas produit des coulées, il en est quelques-uns, simples bourrelets de pouzzolane, de cendres volcaniques, de fragments de lave mêlés et superposés en couches inclinées, dont le cratère est parfaitement intact. — Comme le dit M. Scrope, peut-être n'y a-t-il aucun endroit, dans les champs phlégréens de l'Italie et de la Sicile, qui réunisse à un plus haut point tous les caractères d'un pays à volcans, que ces plaines immenses de scories, de pouzzolanes couvertes de bruyères, qui s'étendent du pied du Puy-de-Dôme vers Randanne; et que ces coulées, ces *cheires* puissantes, brisées en mille façons, sur la teinte blanchâtre desquelles des oasis de végétation se détachent en couleurs vives et tranchées.

Les coulées principales de ces puys sont celles de la Nugère, dirigée sur Volvic et Marsat; celle de Côme, dont une branche est descendue vers Ceyssat et Mazayes, tandis que l'autre se dirigeait du côté de Pontgibaud; celles des Puys-de-la-Vache et de las Solas, étendues à une fort grande distance de l'ouest à l'est-sud, du côté de St.-Saturnin et de Saint-Amand-Tallende. Il y a en outre beaucoup de coulées secondaires qui présentent moins d'accidents que celles-ci. La majeure partie de ces coulées a été autrefois couverte de forêts; et, en ce moment, elles nourrissent, dans beaucoup d'endroits, des cultures fort riches. Leur structure offre beaucoup de curiosités minéralogiques, notamment une grande abondance de fer ooligiste, en dendrites et en cristaux. Bien que l'âge différencie ces coulées des coulées actuelles de l'Etna et du Vésuve, leur disposition, les élévations et les cavités de leur surface, l'état et l'arrangement relatif des divers matériaux qui les composent étant les mêmes, impliquent un même mode de formation. Or, ce mode, c'est un écoulement graduel, dont la vîtesse est en rapport avec la déclivité du plan sur lequel il a lieu, avec la viscosité des matières, et avec la pression de celles amassées dans le cratère, beaucoup plus qu'avec une puissance interne d'impulsion. Aussi faut-il revenir de cette erreur, commune à beaucoup d'esprits, à des géologues même, que la vîtesse des épanchements a dû produire de grands bouleversements, ou que, coulant sur des surfaces sans obstacles, ils ont nécessairement formé des plans unis, dont les gibbosités et les enfoncements proviennent de dislocations postérieures.

« Une coulée comme celle de Nugère, a dit M. C. Prévost, au lieu d'être le résultat instantané de l'épanchement « d'un fluide qui, après avoir rompu les digues qui le retenaient, se serait avancé d'un seul jet, n'est que la somme « d'écoulements successifs qui ont eu lieu par la même ouverture et quelquefois par plusieurs, et dont chaque lame

---

(1) V. *Bulletin de la Société géologique de France* (du 25 août au 6 septembre 1833). — Dans ce numéro du *Bulletin*, qui contient le récit des séances de la société à Clermont, nous avons trouvé d'excellentes notions sur la géologie de l'Auvergne, dues à des communications pleines d'intérêt de MM. le docteur Paghoux, Croiset, Lecoq, et aux conversations si judicieuses, empreintes d'une philosophie physique si élevée de M. C. Prévost. La discussion de la théorie des cratères de soulèvement ne peut pas trouver place dans un aperçu géogénique aussi restreint que celui-ci. Je suis obligé de dire, cependant, combien peu me paraît fondée l'application de cette théorie au Mont-Dore. Comment croire, d'abord, qu'une force d'expansion serait venu juste choisir le point le plus épais de cette masse, c'est-à-dire la base du pic de Sancy, sur laquelle pèsent 800 mètres de matières solides, pour la soulever en cône? Comment admettre ensuite qu'au lieu de se faire jour dans les dislocations qu'elle aurait inévitablement produites, ou à quelque distance, là où le terrain offrait moins d'épaisseur, cette force ait voyagé souterrainement jusqu'au Puy-de-Dôme, et se soit répandue là, en formant des cônes d'éruptions? — En outre, où voit-on au Mont-Dore les trois vallées qui devraient être le résultat nécessaire de l'étoilement du terrain? Les grandes vallées qu'on y observe ne se communiquent aucunement. — De plus, ne s'explique-t-on pas très-satisfaisamment par l'évasion, par l'entraînement successif des matières meubles, l'élargissement en cirque des vallées, à leur origine, de celle des *bains*, par exemple ? Enfin, si cette vallée provenait d'un soulèvement, les coulées qui règnent sur ses sommets, au lieu d'être inclinées dans son sens, du sud au nord, et d'une manière régulière des deux côtés, le seraient dans un sens contraire, c'est-à-dire du couchant au levant, et du levant au couchant. — Combien, d'ailleurs n'est-il pas contraire aux lois de la nature de lui supposer une si grande irrégularité et tant de bizarrerie dans ses actions? Et qu'il y a une philosophie bien plus belle à y chercher la simplicité et l'unité, à prendre ce qu'elle fait chaque jour sous nos yeux comme la continuation de ce qu'elle a toujours fait! Or, où la nature a-t-elle fait des cratères de soulèvement depuis que les volcans sont connus et observés?

(2) Montlosier, *Essai sur la théorie des Volcans d'Auvergne*, in-8°; 1802.

« fluide a recouvert celle déjà plus ou moins refroidie qui l'avait précédée. La surface supérieure du premier « épanchement, refroidie par le contact de l'air, ne tarde pas à se figer; quelques points solides se forment; mais « le mouvement de la masse s'oppose à ce qu'ils se réunissent pour composer une pellicule solide continue; les « premières parties figées deviennent le noyau de scories arrondies qui roulent les unes sur les autres avec un « bruissement remarquable, et dans peu le fleuve de feu est entièrement recouvert d'une enveloppe opaque, dure et « mobile qu'il porte avec lui. Un effet analogue a lieu au contact du sol; la lave se consolide de la même manière « en enveloppant souvent les cendres, les graviers sur lesquels elle marche, de telle sorte qu'à peu de distance de « sa source la matière encore incandescente et liquide est entourée de toutes parts de scories, dont la quantité « augmente sans cesse. Qu'un léger obstacle arrête la marche des scories, celles-ci s'accumulent comme font les « glaces que charrie une rivière contre les piles d'un pont. Elles se soudent entr'elles, elles établissent des arches, « des aqueducs, sous lesquels la lave continue à marcher, à moins que, rencontrant elle-même des obstacles, elle ne « reflue ou change de direction; dans ce cas quelquefois, après avoir soulevé en monticules arrondis les scories « amoncelées (1), elle se divise en plusieurs branches, et elle reparaît incandescente un moment pour se couvrir « bientôt de nouvelles scories. La matière fondue qui, sans cesse ou d'une manière intermittente, sort par la même « bouche, s'avance sur les produits du premier épanchement : elle les pénètre, les recouvre, et elle remplit en partie « les anfractuosités qui lui sont offertes, pour, à son tour, se comporter de la même manière en se refroidissant. « De là, les passages insensibles de la lave compacte à la lave spongieuse et scoriacée, les alternances nombreuses « et irrégulières de celle-ci avec des scories libres, les amoncellements de fragments à une élévation plus ou moins « considérable, l'aspect d'un sol raviné, etc........ Mille causes secondaires viennent produire des effets variés à « l'infini, etc..... (2) »

Les accidents les plus considérables qu'aient occasionnés les coulées laviques des Monts-Dômes ont été d'interrompre des cours d'eau et de former des lacs et des étangs. Ainsi les lacs d'Aidat, de La Cassière et d'Espirat, ces deux derniers desséchés maintenant; ainsi l'étang de Fung sur le lit de la Sioule à Pontgibaud. — La chaîne des Dômes n'offre d'autre phénomène embarrassant que la présence au milieu des cratères, des Puys-de-Dôme, de Sarcouy, de Cliersou et de Chopine. Ce sont des montagnes affectant plus particulièrement la forme de dômes, et formées par une roche grisâtre, qui ressemble aux trachites et que l'on a nommés domite à cause de son gisement. Chopine, particulièrement, renferme dans sa domite des basaltes, et paraît recouvert d'une calotte de roches primitives, circonstance qui a rendu pour beaucoup de personnes sa formation très-obscure. Pour expliquer ces différentes montagnes, Chopine surtout, on a fait nombre de systèmes, tous plus ou moins éloignés d'un mode d'action naturel et probable. La théorie des cratères de soulèvement a prétendu trouver en eux, tantôt des principes, tantôt des résultats importants. Pour moi j'admets de tant de systèmes le plus simple comme paraissant le plus possible. Ces montagnes sont à mes yeux des éruptions de matières visqueuses, des éruptions par agglomération, semblables à celles qui ont été observées en Grèce, où l'on a vu de mémoire d'homme une masse trachitique pareille s'élever à 700 pieds, et à Ischia, où une éruption trachitique, au lieu de couler, forma à la bouche même du volcan des montagnes accidentées. Chopine s'explique en remarquant que les roches primitives existant à son sommet ne sont autre chose que des lambeaux du sol où s'est ouvert le volcan et qu'a emmené avec elles la masse visqueuse en s'amoncelant.

Tel est l'ensemble géognostique de la Basse-Auvergne. Il n'est pas seulement attrayant par sa variété ; son importance encore le rend un des plus dignes d'intérêt pour le naturaliste. Comme la géologie est par-dessus tout une science de généralisation et d'hypothèse, on ne peut résister, quand on a vu isolément chaque dépôt de ce sol, à en chercher le mode et l'époque de formation; c'est là un vaste champ que peu des géologues qui ont écrit sur l'Auvergne se sont abstenus de parcourir, et où se lanceront sans doute tous ceux qui s'en occuperont à l'avenir. On a beau jeu, du reste, à ces théories arbitraires; car ce ne sont pas les quelques expériences possibles à une vie d'homme qui suffiront à les confirmer ou à les démentir ! — Il faut deux systèmes pour ces dépôts : l'un qui donne leur âge respectif; l'autre qui l'établisse relativement aux différents ordres de formation admis: et tous deux doivent dire comment s'est opéré leur amoncellement et a eu lieu leur disposition actuelle. Quels qu'ils soient l'un et l'autre, ils peuvent également prendre pour épigraphe ces paroles d'un naturaliste anglais : « Chaque progrès que « nous faisons dans l'étude de la géologie nous enfonce davantage dans les profondeurs d'un passé sans bornes. « L'idée qui se présente dans toutes nos recherches, que chaque observation rappelle, et que la voix imposante de « la nature fait retentir sans cesse à l'oreille de ceux qui l'étudient, c'est le temps. » Ces masses limaniennes, en effet, ignées ou aqueuses, par leur puissance, par leur variété, par les témoignages qu'ils portent d'intermittence de vie, de végétation, entre certains de leurs éléments, ne révèlent-elles pas une action infiniment lente, infiniment

---

(1) La coulée du Tartaret, au-dessous de Murol, offre un bel exemple de ces amoncellements, qui paraissent eux-mêmes être devenus de petits cônes d'éruption.

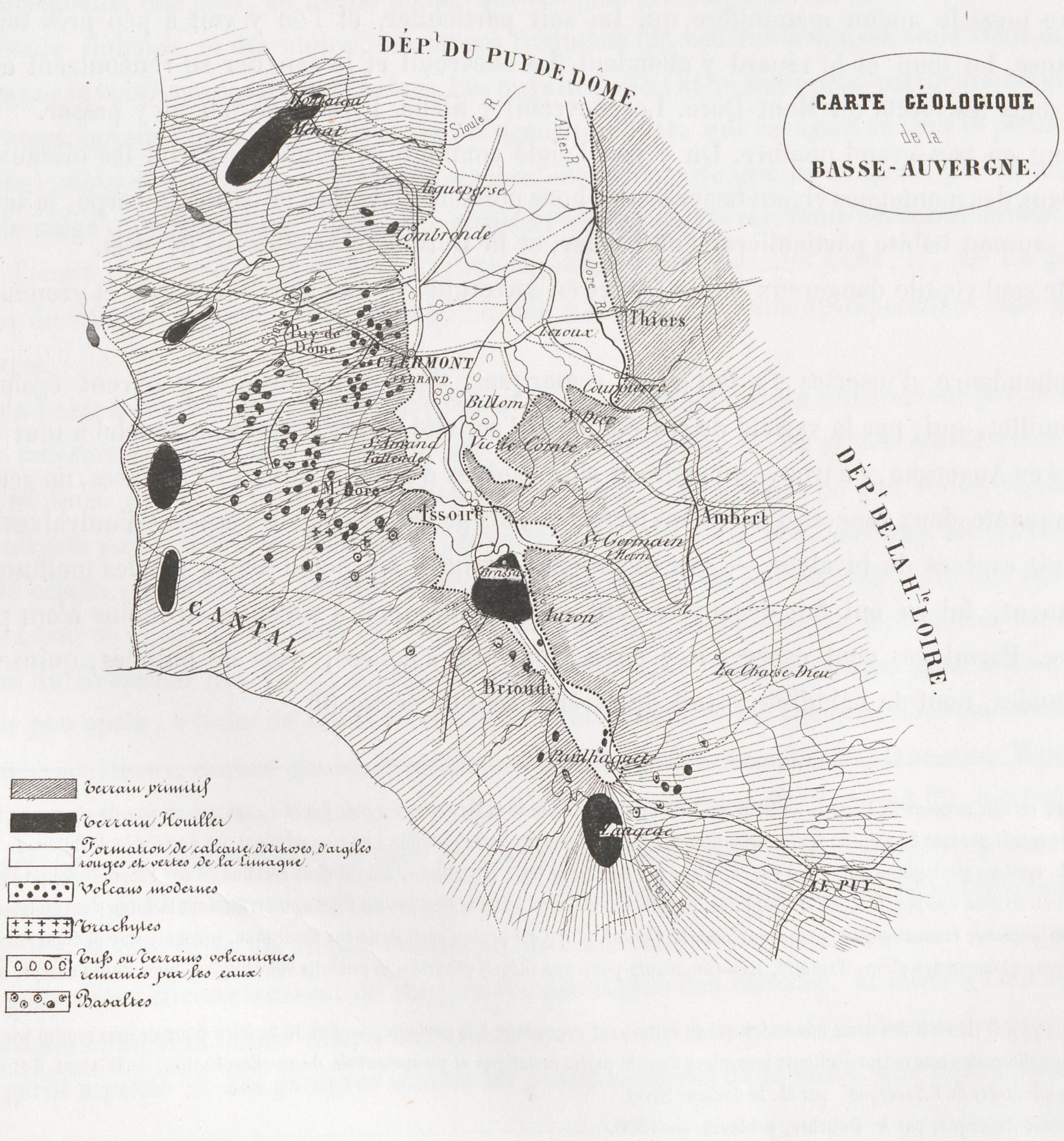
(2) *Bulletin* déjà cité *de la Société géologique de France.*

ancienne,

ancienne? D'une autre part, ne se refusent-elles pas à ce qu'on les explique par des actions violentes, irrégulières, bizarres, plutôt qu'au moyen de causes continues, normales, et d'une force supérieure, seulement, à celle des agents actuels dans les mêmes lieux? « Le propre de la nature, a dit Legrand-d'Aussy, est d'opérer toujours par des moyens « simples. Souvent il lui suffit d'une seule cause pour produire une infinité d'effets qui ne paraissent avoir entre eux « aucun rapport. » — Il me semble que pour faire une théorie géogénique de l'Auvergne, il faudrait se guider sur ces paroles.

THÉORIE GÉOGÉNIQUE.

On ne peut contester que les dépôts de la vallée de l'Allier ne se soient formés dans des eaux profondes. On doit croire aussi que ces eaux n'étaient traversées que par des courants assez calmes, dont l'un principal, considérable, allant du sud au nord, se trouve maintenant figuré par l'Allier. (1) Pour moi, si un simple touriste, en géologie comme en art, peut faire aussi son hypothèse, je me figure cette masse d'eau en communication avec un Océan qui recouvrait, sauf des îlots, tout le sol de la France et celui de l'Angleterre; et, à part le dépôt du système houiller, que des mouvements étrangers aux dépôts supérieurs rattachent forcément à une époque différente, j'incline à regarder tous les dépôts limaniens argiles ou arkoses, calcaires ou tufs, ou cailloux, comme autant de formations synchroniques, représentant chacune la différence de composition des lieux d'où leurs matériaux étaient apportés; pouvant même faire comprendre, par la dimension comparée de ces matériaux ou par leur contexture, les causes et les moyens de leur formation; mais ne laissant voir, quant au temps de leur stratification, nulle différence appréciable. Je ne doute pas non plus que la plupart des éruptions volcaniques, moins peut-être le plus grand nombre de celles qu'on appelle *modernes*, n'aient eu lieu avant que les eaux se fussent retirées; toutefois, la présence d'un petit volcan basaltique à Laroche (Haute-Loire), dans un vallon d'argile rouge, ne me permet pas de rapporter, d'une manière absolue, l'émission des basaltes à l'époque de l'immersion totale de la vallée. Les formations géognosiques de l'Auvergne-basse se trouveraient ainsi divisées en trois périodes : 1° système houiller; — 2° système des sédiments, commençant aux arkoses et aux argiles, pour embrasser une partie des émissions volcaniques; — 3° système des volcans modernes. On complèterait l'échelle des terrains de cette contrée, en ajoutant à ces systèmes un quatrième, qui serait celui des formations *actuelles* de tourbes, de lignites, de travertins et d'alluvions.



(1) « Comme l'Alsace est un lit du Rhin, l'Égypte un lit du Nil, la Limagne, cette vallée si intéressante et si célèbre, n'est de même qu'un lit de l'Allier. — Montlosier, *Volcans d'Auvergne*, ch. 6.

Quant à déterminer l'âge de ces terrains relativement à la série totale des formations terrestres, à montrer auquel des étages secondaire ou tertiaire, et à quelle portion de ces étages ils se rapportent, mon ignorance le récuse. J'oserai dire, seulement, que, comme il n'y a pas, entre les plaines de la Limagne et le bassin de Paris, une différence de niveau suffisante pour croire que les eaux de la mer aient pu couvrir ce bassin postérieurement à l'émersion de l'Auvergne sans arriver jusqu'à elle, il pourrait ne pas être déraisonnable de mettre nos formations de l'âge du sol tertiaire. Ce rapport aurait d'autant plus de fondement, que pour les géologues qui tiennent à retrouver partout, fût-ce par représentation, tout l'ensemble des terrains, le gisement houiller figurerait très-suffisamment le sol secondaire; et qu'en outre il serait aussi aisé qu'admissible de rattacher la cause qui a mis à sec le val Limanien à celle qui, en ravinant les craies du Nivernais, du Berry et de la Champagne, a étendu en vastes couches de cailloux roulés, sur le bassin de Paris, les silex de ces craies (1).

BOTANIQUE.

Les différents terrains ont, sans doute, chacun leurs plantes particulières, bien que toutes à peu près, dans des climats égaux, croissent je crois sur la plupart des sols. J'ignore si la botanique a remarqué en Auvergne cette correspondance de la végétation et de la terre; mais je sais que nos montagnes, nos marais, nos prairies, seuls lieux explorables, puisque tout le reste est cultivé, présentent une très-grande variété de végétation. J'en ai pour garant le bon et savant Delarbre qui, pendant près d'un demi-siècle, ne laissa guère passer d'année sans les parcourir en herborisant. Il cite, comme infiniment riches en végétaux, les montagnes du Puy-de-Dôme, celles du Mont-Dore surtout, les environs de Besse, les marais de la Croix-Morand et ceux de la Limagne. Il trouva dans celui de Maringue le *Lemma*, cette fougère remarquable par son port et sa fructification. (2). Les sommets élevés du Mont-Dore, ses vallées ou ses déchirures, produisent les plantes alpines comme la *soldanella*, l'*androsace carnea*, le *gnafalium supinum*, la *saxifraga cespitosa*. On y voit aussi les petites *gentiannes à fleur bleue*, la *gencianna pneumonanthe*, le *dianhtus cœsius*, le *jasione perennis*, et le *cacalia sarracenica*, (ces deux derniers genres particuliers à l'Auvergne), le *galeopsis grandiflore*, l'*œillet de Montpellier* (3). Les prairies sont pleines de *nardus stricta* (4). Au Puy-de-Dôme, se rencontrent l'*ajuga alpina*, *apargia pyrenaïca*, *thesium alpinum*, *athamanta libanotis*, etc., etc. Et plus bas l'*ornithogale des Pyrennées*, le *martagon*, plusieurs *orchis;* dans les laves l'*allium victorialis;* sur les calcaires, auprès des vignes, le *chrysocoma lynoseris*, le *triticum junceum*, le *peucedanum silaus*. — En résumé, près de cinq cents genres, comprenant environ deux mille espèces, entrent dans la flore d'Auvergne. — Ajoutons, que dans toute l'Auvergne une ample moisson de chryptogames attend le naturaliste.

ZOOLOGIE.

L'Auvergne ne possède aucun mammifère qui lui soit particulier, et l'on y voit à peu près tous ceux qui se trouvent en France. Le loup et le renard y abondent. Le chevreuil et le sanglier se rencontrent encore, quoique assez rarement, dans les forêts du Mont-Dore. Le chevreuil y niche. Le cerf ne fait qu'y passer.

Les oiseaux sont en très-grand nombre. On y voit l'aigle commun et le milan, parmi les oiseaux de proie.

Dans les ruisseaux des montagnes vivent beaucoup de bons poissons, tels que la truite, la carpe, la tanche, l'anguille, la perche: — le saumon habite particulièrement l'Allier, et la Dordogne au-dessous de Bort.

La vipère est le seul reptile dangereux qui se trouve en Auvergne. — Les genres crapeau et grenouille s'y montrent fort nombreux.

Une grande abondance d'insectes s'y fait aussi remarquer. (5). Les mollusques y offrent également beaucoup d'espèces. M. Bouillet, qui, par la variété de ses études et l'activité de ses travaux, a touché à tout ce qui peut être appris et enseigné en Auvergne, y a trouvé un genre et cinq espèces d'ardoux, autant de limaces, un genre de testacelle, dix genres et cinquante-deux espèces d'univalves terrestres, six genres et vingt-six espèces d'univalves fluviatiles, trois genres et dix-huit espèces de bivalves. — Ses recherches, dirigées en même temps sur les mollusques fossiles des terrains de sédiment, lui en ont fait découvrir cent espèces, desquelles soixante au moins n'ont plus d'analogues vivant en France. Parmi ces cent espèces il y en a vingt-une d'hélices, trois de bulimes, quinze de planorbes, vingt-une de lymnées, neuf de paludines, trois de cyrène, sept de cérite. (6).

---

(1) Système géologique du département du Cantal — Bien qu'il ne s'agisse ici que de la Basse-Auvergne, j'aurais consacré un peu de place aux formations géologiques de la Haute, touchant les autres par tant de points, si ces formations, très-simples dans leur ensemble, ne comportaient pas une étude de détail. Je me bornerai à indiquer ici accessoirement que le système géologique du Cantal est constitué par une large base cristallisée, offrant dans certains de ses bassins quelques gisements houillers; de petits dépôts calcaires de troisième époque, féconds en coquilles fossiles, et surmonté à son milieu par un volcan puissant, dont la force s'est étendue au loin et à de grandes hauteurs. Ce volcan, que la science connaît sous le nom de *volcan du Cantal*, et qui est presqu'exclusivement basaltique, présente des phénomènes tout différents de ceux des Monts-Dômes et Dores; phénomènes pleins d'intérêt, très-concluants pour une théorie générale des produits volcaniques, mais dont l'analyse ne saurait entrer dans le plan de ce *Voyage*.

— On remarquera que je n'ai rien dit des eaux minérales qui se rattachent cependant à la géologie. — J'ai dû le faire pour ne pas rendre trop long ce chapitre. Les principales sources d'eaux thermales trouveront d'ailleurs leur place dans la partie *artistique et monumentale* de ma description. — Il vient d'être publié une *Statistique* fort complète des *Eaux minérales de l'Auvergne*, par M. le docteur Nivet.

(2) *Flore de la ci-devant Auvergne*, par A. Delarbre, médecin. — 1800.

(3) V. Ramond.—*Applications à la géographie physique de l'Auvergne des nivellements des Monts-Dores et des Monts-Dômes.—Mémoires de l'Institut.*, t. XV, 162.

(4) V. la *Flore des Prairies*, par M. Lecoq, — insérée dans le *Bulletin agronomique* du Puy-de-Dôme.

(5) V. l'*Essai sur l'Enthomologie du département du Puy-de-Dôme* et le *Catalogue des Insectes coléoptères* de M. Baudet-Lafarge.

(6) *Catalogue : Mollusques terrestres et fluviatiles vivants et fossiles observées en Auvergne.*

II.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE. — CLIMAT. — POPULATIONS.

L'ancienne province d'Auvergne comprenait, au centre de la France, une étendue de pays dont le département du Puy-de-Dôme occupe environ les trois cinquièmes. Elle avait pour limites : au nord, le Bourbonnais et le Berry; au sud, le Rouergue et le Gévaudan; à l'est, le Velay et le Forez; à l'ouest, le Quercy et le Limousin. On la divisait en HAUTE et BASSE. Celle-ci, ayant le tiers à peu près du tout, était formée de toute la partie septentrionale en-deçà des villes de Langeac, Massiac et Bort. Elle se subdivisait en *Limagne*, *Montagne*, *Livradois*, *Brivadois* et *Langeadois*. Ces deux dernières subdivisions, enclavées aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire, s'étendaient entre l'Allagnon et les marches du Velay. — Trois rivières coulant toutes trois du sud au nord, arrosaient la Basse-Auvergne. Ce sont l'Allier, la Dore, et la Sioule. Ces deux-ci, rejoignant la première à quelques lieues l'une de l'autre, ont encore aujourd'hui leur source dans le département du Puy-de-Dôme; et toutes trois, avec la Dordogne qui descend du sommet du Mont-Dore vers l'ouest, constituent les bassins hydrographiques de ce département.

Cette partie de la France est loin d'avoir une température qui corresponde à sa latitude (1). Généralement froide, elle ne doit sa riche végétation qu'à l'excellence de ses terres, dont quelques semaines d'un soleil provençal, à la fin du printemps et dans la première moitié de l'été, hâtent et augmentent singulièrement les facultés de production. Sauf certains cantons, les environs de Brioude notamment, l'inconstance de la température y est fatigante. Aux montagnes qui l'enceignent, elle doit, en même temps que ses plus grandes beautés et une portion de sa richesse, des vents d'une grande violence, et des pluies, des orages fréquents (2). Ces vents sont de vrais vents indigènes, sans régularité, produits par le voisinage des hautes chaines. Les puys de l'ouest et du sud-ouest, particulièrement, à cause des courants qui se forment autour d'eux, engendrent des ouragans terribles, qui ravagent au loin la plaine de Clermont pendant des semaines entières. La traverse de ces montagnes offre même de grands dangers, par les amoncellements ou les *tourmentes* de neige qu'amènent ces vents, à l'entrée et à la fin de l'hiver. Dans certaines années, les relations de Clermont avec l'ouest et le midi s'en trouvent interrompues durant plusieurs jours; et, par les grandes neiges, les communications de village à village, quelquefois de maison à maison, deviennent impossibles dans presque toutes les communes élevées.

Si la Limagne n'a point à souffrir d'un aussi rude climat, toute blanchie qu'elle soit souvent par la neige, et bien que ressentant de très-fortes gelées, elle le rachète par les trombes d'eau et les grêles qui désolent, chaque été, quelqu'un de ses cantons. Aussi lui peut-on appliquer avec beaucoup de justesse ce que Voltaire disait de *son pays de Gex* : « C'est un vaste jardin entre des montagnes; mais la grêle et la neige viennent trop souvent fondre sur mon « jardin. » Malgré cela la végétation s'y montre de bonne heure, et il n'est pas rare de voir, à la fin de février ou dans le commencement de mars, les derniers efforts de l'hiver venir glacer les fleurs de Coudrier ou d'Ellébore, les indices de foliation du Groseiller des haies, du Sureau, ou du Chèvre-Feuille, si vivace dans nos tertres. Une sève précoce fait fleurir peu après, à la fin de mars, l'Amandier, l'Abricotier, le Pêcher qui, abondamment cultivés dans les vignes, colorent nos côteaux, durant plusieurs semaines, des plus fraîches teintes de blanc-rosé. Mais au printemps, *cette jeunesse de l'année, et qui en a tous les écarts*, comme le dit spirituellement M. Ramond (3), des froids surviennent et arrêtent la végétation qui commençait, ou bien la brûlent en enlevant les fruits que de trop beaux jours avaient fait se former. Alors la végétation est suspendue, et, au retour d'une température meilleure, ses diverses périodes sont mêlées et se pressent à-la-fois. Dans les années normales, du reste, ces périodes semblent, en Limagne, échelonnées comme à souhait pour parer successivement de verdure chaque région des côteaux, et offrir à l'œil le contraste des couleurs. Les pommiers poussent leurs fleurs, aux teintes carminées, lorsque déjà l'herbe des prairies cache leur tronc; la vigne a garni à peine de ses pampres touffus les pentes calcaires de la vallée, que déjà les blés jaunissent au

---

(1) Entre les 45° 18' et 46° 16'.

(2) Le nombre moyen des jours de pluie est de 90 à 100 à Clermont : à une plus grande distance du Puy-de-Dôme, ce nombre diminue.

(3) *Mémoire* déjà cité *sur l'application des nivellements, etc., etc.*

loin; et son parfum embaume encore l'atmosphère, quand fleurissent avec le chèvre-feuille, sur les plus hauts rochers, les cerisiers sauvages, dont la verdure repose l'œil longtemps après qu'à la place des moissons dorées de juillet et d'août on ne voit plus dans les plaines qu'un sol grisâtre, déjà préparé pour les semences de l'automne.

Il y a peu d'années que la Limagne, marécageuse dans ses bas-fonds, avait une partie de sa population décimée par les fièvres, l'été, après avoir subi l'hiver toutes les souffrances qu'apporte une température rigoureuse à ceux qui ne possèdent ni des abris chauds ni une nourriture substantielle. Le travail des hommes a grandement assaini ces contrées depuis un demi-siècle, mais pas assez encore pour que les maladies s'en soient retirées tout-à-fait. De jour en jour cependant, la culture les purifie, et elle remplacera, à la fin, leurs vapeurs de mort par des émanations bienfaisantes.

Ce climat inconstant et apre a créé dans l'Auvergne une population généralement forte et laborieuse, sans cesse aux prises avec la nature, dont elle obtient toujours et toujours des produits. Elle est, dans la Limagne, hommes, femmes, enfants, grande, largement taillée, et courbée sans relâche vers la terre, qu'elle tourne et retourne trois et quatre fois par année. Vigoureuse aussi, mais moins alerte de corps dans la Montagne, elle donne aux champs, à certains moments, une grande somme de travail, et dépense le reste de ses forces à braver, en saison morte, les vents et les neiges pour porter à la ville les bois de frêne qui bordent ses champs, ses prairies, ou les bruyères et les grands genêts que lui fournit généreusement le sol de ses puys et de ses *cheires*. Moins avancé pour les connaissances et plus traditionnel quant au costume que l'habitant de la plaine, le montagnard de l'ouest a plus de finesse et de ruse, plus de caractère aussi. Une grande patience, de la ténacité même, et une défiance excessive contre l'habitant de la plaine, le distinguent de celui-ci d'une manière très-tranchée. Chez lui, du reste, le degré de civilisation est en rapport avec la terre et le climat. Où ceux-ci sont sauvages, froids, lui est ordinairement concentré, rude, brut comme la nature. Il devient moins grossier quand le sol est plus riant, plus riche. Il semble ainsi se modeler sur la création, en quelque sorte; comme elle, le soleil l'échauffe et le développe. A mes yeux c'est là son grand avantage sur l'habitant de la plaine. Tandis que celui-ci se déforme, et, au lieu de s'élever, se gâte souvent au contact de l'homme des villes, le montagnard l'approche sans le copier aucunement. Si souvent qu'il le voie, rien ne le modifie; et, au milieu de nos rues, il conserve son type aussi pur qu'au sein de ses bruyères. On le reconnaît par ses vêtements de drap bleu, par son feutre noir à grandes ailes, à coupe arrondie, ou par son bonnet de laine rouge, par sa chaussure de bois, massive, élevée; et jamais, sans doute, la bure grisâtre ou la longue *biaude* (blouse), dont le Limanien vêt son corps, ainsi que la casquette de feutre gris ou le chapeau noir, à forme haute, qui recouvre sa tête, ne franchiront le faîte des plus bas plateaux pour devenir un seul jour l'objet des modes de la montagne. Souvent ces vieux montagnards, qui viennent à la ville couverts de leurs longs manteaux ronds, leurs cheveux pendant sur les épaules, la figure abritée sous les larges ailes de leur feutre, ou coiffés de leur bonnet phrygien; et leurs femmes vêtues de grosse bure bleue, avec le devant de leur robe relevé en pli, autour de leur taille, de manière à former une ample poche sous laquelle passe un jupon étroit, rayé de rouge, avec leurs doubles parements de soie ouvrée à chaque manche, leur chapeau de paille profond, bordé de velours noir, encadrant leur figure généralement blanche, fraîche, dans un ovale resserré, m'ont rappelé les Ecossais de Walter Scott, et m'ont fait désirer que, comme les Celtes de l'Angleterre, ces Celtes d'Auvergne trouvassent un jour un romancier qui, en retraçant leurs mœurs et leur vie, immortalisât leur caractère, moins poétique sans nul doute, mais original et pittoresque aussi.

Le montagnard de l'est a également son type; cependant il offre moins de pureté et de distinction que celui de l'ouest. Les hommes y sont en général plus petits, plus faibles, surtout dans la demi-montagne, autour de Thiers, où ils présentent l'aspect d'une population maladive. On les trouve, en revanche, moins étrangers à la civilisation, plus faits au cosmopolitisme. Le commerce des bois, qui les conduit assez loin de chez eux plusieurs fois dans l'année; l'industrie des couteaux, qui les rapproche sans cesse du chaland; l'émigration, enfin, qui leur fait aller chercher dans les grands centres la vie que leur terre froide et avare ne peut leur donner, les a depuis longtemps initiés aux habitudes, aux manières du peuple des plaines et des villes. Entre eux et le limanien de pure race, c'est-à-dire l'habitant des environs de Clermont et de Riom, existe un peuple à part, qui sert de transition de l'un à l'autre en bien des points; c'est l'habitant de la Varenne, ou pays de sables, aux environs de Lezoux, dernier représentant, sur le sol d'Auvergne, des anciens clans celtiques.

Il faut maintenant que j'introduise mon lecteur parmi ces populations diverses, pour lui en montrer de près les mœurs, l'esprit, l'état moral et physique, pour lui faire apprécier le pays qu'elles habitent, ainsi que les anciens monuments autour desquels elles se trouvent groupées. Mais avant de nous mettre en route, je dois songer qu'elles se servent d'un autre idiome que le nôtre, et que nous ne ferions qu'un infructueux voyage, si je ne donnais la clef de cette langue nouvelle dans laquelle, seulement, on répondra désormais à nos questions et à nos désirs.

III. — Les Patois.

III.

LES PATOIS.

DIALECTES, LITTÉRATURE ET ART VULGAIRES.

« Si les patois étaient perdus, il faudrait créer une académie spéciale
« pour en retrouver les traces. »

CHARLES NODIER, *Notions de Linguistique.*

ARCHÉOLOGUES touristes, qui suivez un par un tous les amas de pierres, qui cherchez dévotement toutes les ruines matérielles pour en admirer les chapiteaux meurtris ou les ogives cassées, et qui refaites avec amour par la pensée leurs voûtes détruites, leurs piliers démolis, n'avez-vous jamais vu que partout, autour de vous, la vie humaine offrait de son cours et de son progrès des vestiges, des monuments plus dignes de vos regards et de votre étude que ces restes muets d'édifices d'un autre âge et d'un autre idéal? Dans quelque province de France que vous alliez, quelque part même, en Europe, que votre fantaisie vous dirige, à chaque moment il s'en présente un à vos yeux: combien y en a-t-il parmi vous qui se soient arrêtés devant pour l'étudier? — Il est invisible, à la vérité, immatériel: il est fait pour frapper cependant, pour appeler le regard de l'esprit, à défaut de celui du corps. — Lorsqu'arrivant dans un village vous questionnez un passant pour qu'il vous montre le chemin de l'église, ou le lieu de quelque construction éboulée que signale votre *Guide*, ce passant, presque toujours, vous répond dans une langue qui n'est pas la vôtre, dont les sons insolites vous surprennent, et qu'à peine vous comprenez. Quand vous allez, le jour, au milieu des laboureurs qui remplissent les champs, quand le soir vous traversez les villages où les femmes travaillent en cercle dans les rues, quand enfin vous rentrez, à la nuit, dans quelqu'une de ces auberges grandes et sales, comme il y en a tant, et que, dans une vaste cuisine, auprès du foyer ou autour d'une longue table, vous voyez assis et mangeant maîtres et serviteurs, partout, à toute heure, pour chaque chose, vous entendez parler un langage nouveau pour vous, où çà et là vous reconnaissez au passage quelques mots défigurés de la langue nationale, mais dont le sens vous échappe, caché sous des expressions inconnues, et voilé par un accent inusité. Eh! bien, ce langage du peuple, ce *patois* qui se conserve au-dessous et à côté de l'idiome civilisé, ce patois que vous avez maudit souvent, peut-être, en le vouant à une disparition prochaine, c'est un monument véritable, le plus ancien et le plus vivant à-la-fois, le plus entier et le plus instructif que vous puissiez rencontrer.

Ce que vous aimez et recherchez, d'habitude, autels druidiques ou arènes gallo-romaines, cathédrales chrétiennes et cloîtres du moyen-âge, aqueducs anciens et donjons féodaux, ne présentent que les signes effacés à demi, les monuments démantelés d'un ensemble d'idées et de faits qui ne sont plus les faits ni les idées de la société moderne. Monuments contestés, bien plus, où tout le monde n'entre pas, dont les uns s'approchent et que les autres fuient; signes inertes, dans lesquels il faut deviner un sens qu'ils recouvrent sans que tous les yeux l'y puissent voir: et l'imagination en suppose, peut-être, qu'ils n'exprimèrent jamais. Les patois, au contraire, toujours parlés, durant sous nos yeux, indépendamment de ce qu'ils retracent la langue, les coutumes, l'esprit, les vicissitudes des vieux peuples dont nous procédons, permettent de relier la chaîne des évènements et des choses jusqu'à nous, ainsi que de suivre, au moyen des modifications successives qu'ils ont subies, le mode d'action des faits sur la formation du langage. — Un cloître vide, une nef sans foule, un castel en ruines, voilà ce que vous nous montrez, archéologues! Or ce ne sont là que des restes inanimés. Le parler des campagnes, au contraire, les dialectes vulgaires offrent un monument encore entier, jouant son rôle dans le présent, tout ancien qu'il soit. Ils sont le partage de toute une portion du peuple qui,

dès l'enfance, n'apprend à s'exprimer que par eux ; et ils ont tant d'empire, encore, qu'ils forcent même à les parler ceux dont la langue civilisée est la langue naturelle. Aussi, bien plus que des édifices de chaux et de sable, à un degré tout aussi élevé, et d'une manière moins incertaine, peut-être, que des formes architecturales, représentent-ils la tradition humaine. Ils la reproduisent en effet, dans une de ses œuvres les plus curieuses, les plus surprenantes, dans la fabrication de ces merveilleux instruments de la pensée qu'on appelle les Langues.

L'Auvergne apporte un ample contingent à la multiplicité des dialectes patois. Si l'on devait en distinguer autant que la prononciation des mots et l'accent en pourraient constituer, ce n'est pas en deux, en trois, en quatre parties qu'il la faudrait diviser ; c'est en autant qu'il y a de villages. Ces éléments du langage y diffèrent à l'infini. Entre les lieux les plus voisins, dans la même commune, le parler offre des dissemblances marquées, tandis qu'on le retrouve quelquefois le même, sauf la prononciation, à de grandes distances (1). Sans doute l'orthographe et l'accent tiennent aux causes modificatrices des langues, et rappellent de certaines prédispositions naturelles des populations, ou des vicissitudes auxquelles elles ont été soumises ; mais je crois que, tout en tenant compte de ces divergences, il ne faut pas en faire des différences caractéristiques, et compter les dialectes par elles. — On verra, cependant, que ce ne serait point assez, quant à l'Auvergne, de classer les patois comme le pays, en patois de la Basse et patois de la Haute-Auvergne. Du langage de l'une à celui de l'autre de ces régions, il y a plus de différence qu'il ne faut, si je puis ainsi dire, pour caractériser deux dialectes. La division serait trop générale, et en même temps inexacte. C'est suivant un autre mode que doivent être distingués les différents parlers de cette province.

ORIGINES ET FORMATION DES PATOIS AUVERGNATS.

Jusqu'à ces derniers temps on n'a guère étudié l'origine des patois auvergnats qu'en comparant leurs mots à ceux de certaines autres langues, qu'on leur donnait pour racines dès que l'on avait pu réunir un certain nombre de rapprochements. Il n'y a pas de travail moins utile, ni fait pour amener à de plus graves erreurs. Par lui on n'aurait pas de peine à bouleverser l'histoire, en faisant dériver les langues d'idiomes avec lesquels elles n'ont pu avoir aucune espèce de relations. On y est trompé par des analogies de consonnance. Or, en matière de langage, il faut se garder d'établir la parenté sur l'analogie ; les mots les plus dissemblables par l'expression et la forme pouvant avoir, au fond, la même racine, dans des langues diverses ; tandis que d'autres, identiques ou à peu près quant au son, n'ont entre eux nul rapport possible. Ce n'est donc point par la corrélation des vocables, c'est par l'histoire, avant tout, que l'origine des idiomes se découvre, et que leur développement s'explique : les étymologies, il ne faut les chercher qu'après, parce que, seulement alors, on est en mesure de les légitimer.

On a dit que le français était une langue latine, dans laquelle sont restés des mots Celtiques et où des mots Germaniques sont venus (2). La même idée marquerait très-exactement la filiation des patois d'Auvergne, à condition, toutefois, qu'on donnerait plus d'importance à l'élément Celtique. De plus, par des raisons analogues à celles qui, pour arriver à connaître la formation de la langue française, ont fait rechercher longuement de quelle manière les mots de ces langues mères étaient devenus des mots français, on doit s'enquérir des procédés au moyen desquels le patois, avant le français moderne, a pris les mêmes mots à ces mêmes langues. — Il est indubitable, en effet, que c'est dans le passage du latin au français du moyen âge et de celui-ci au français moderne que gît le développement de notre langue : or, le premier de ces passages s'est effectué à travers les patois ; et ceux d'Auvergne, comme ceux de tout le Midi, constatent la tradition entre le latin et le français du moyen âge d'une manière bien plus sensible que tous les autres. S'il est incontestable, par exemple, que *racine* vient de *radicina*, il l'est bien moins encore que *racina (rachina)* en dérive, avant *racine*. Il y a plus : grand nombre de mots français sont empruntés à la basse-latinité plutôt qu'à la langue latine pure ; au lieu que nos patois méridionaux en ont pris bien davantage à celle-ci, entretenue qu'elle était, dans le midi de la Gaule, par les écoles célèbres qui y fleurirent longtemps. Ainsi tandis que le français tirait son mot *fontaine* du bas-latin *fontana*, le patois d'Auvergne empruntait le sien *fouan* à *fons ;* de même *feda*, brebis, à *fedum ; hate*, broche à *hasta ; nigre*, noir, à *nigris ; tene*, plat, mince, à *tenuis ; fore*, dehors, à *foras ; aura*, vent, à *aura ; poutou*, baiser, à *potas*, lèvres, et une foule d'autres. Enfin, ces patois ont conservé le sens des mots, mieux que le français, et en ont respecté davantage l'orthographe ; se bornant à donner aux lettres latines la prononciation propre aux différentes peuplades, mais n'ajoutant jamais des lettres qui déroutent l'oreille et parfois l'esprit.

A ce point de vue seul, les patois ont donc une incontestable importance étymologique qui exige qu'on ne les laisse pas disparaître sans les avoir connus. Il ne faut pas cependant exagérer trop leur valeur et pousser trop loin cette étude. Dans celle de leur histoire, par exemple, ou plutôt de leur filiation, il faut laisser à la philologie transcendantale le soin de rechercher, sous leurs formes présentes, les traces des idiomes de l'Inde, et ne pas remonter plus loin que la conquête Romaine ; sans cela, on se perdrait dans des détails pénibles, que ne justifieraient point du tout leurs résultats.

---

(1) C'est ainsi que, près de Brioude, le patois varie d'un côté de la route à l'autre, tandis qu'il y a presque identité, sauf l'accentuation, entre ce patois et celui du Bas-Limousin ; dans la commune de Sainte-Eulalie (Cantal), les habitants de Fontenilles ne parlent point du tout comme ceux du Viallard, bien que quelques kilomètres à peine séparent ces deux villages ; et dans la seule ville de Clermont, il y a trois parlers très-distincts.

(2) M. Ampère, *Histoire de la formation de la langue Française*. — 1841 ; in-8°. — Servant d'introduction à l'*Histoire de la Littérature française au moyen-âge*.

Origines latines.

Celtiques.

Quand donc Rome recouvrit et pénétra de sa vie, de ses mœurs, de sa langue la Gaule méridionale, l'Auvergne était habitée par une population nombreuse, ancienne, ayant sa nationalité, sa civilisation, sa langue. Cette langue avait pu, antérieurement, se modifier ou emprunter quelques mots au contact des colonies Grecques du littoral méditerranéen. Mais ce fut là, sans doute, une influence très-faible, à peine sensible aujourd'hui. Le plus grand nombre, même des mots à racine grecque qu'offriraient les dialectes auvergnats, devraient être rapportés aux Croisades, plutôt qu'à des relations très-problèmatiques avec les colonies Phocéennes. Parmi ces mots on trouve *croumau* ou *courmei*, crémaillère, qui peut venir de KREMAÔ, suspendre; *bastard*, de BASSARA, femme perdue; *vira*, tourner de KERRAÔ.—C'est de Rome qu'est venue la grande révolution subie par la langue des Arvernes. Elle a été si profonde, si complète, qu'elle a fait de cette langue une langue néolatine, dans laquelle il ne faut plus rechercher, que comme des exceptions, en quelque sorte, des radicaux et des mots celtiques. Les origines celtiques, cependant, y prennent incontestablement plus d'importance que dans le Français, où on en reconnait encore un certain nombre. Les vainqueurs, en effet, purent imposer leur langue à toute la société officielle, et, par elle, la répandre à la longue dans le peuple. Mais, d'une part, en la prenant ce peuple la pliait à une orthographe, à des inflexions de voix, à certains procédés de défiguration, dans lesquels le génie national reparaissait; de l'autre, tout en modifiant ses relations, ses habitudes de vie, l'influence de la société Gallo-Romaine ne pouvait avoir tant d'empire sur ce peuple, qu'elle changeât entièrement ce qui s'était incrusté, pour ainsi parler, dans le sol, les noms se rapportant aux arts anciens, à l'agriculture, aux désignations géographiques, aux intérêts de fortune; et la langue latine, d'ailleurs, n'était pas assez exclusive, assez étrangère d'origine à l'idiome gallique, pour qu'elle ne lui empruntât pas un certain nombre de mots exprimant des rapports nouveaux pour elle, ou s'accordant, plutôt que d'autres, à son génie particulier. Aussi les étymologies Celtiques abondent-elles dans nos patois; et certains, comme ceux du Cantal, ceux d'une portion de la Haute-Loire, ont-ils encore, dans la prononciation, quelque chose que l'on peut croire approcher de la prononciation des anciennes populations Galliques. Ce serait même une étude intéressante, que de rechercher de quelle manière ces peuplades ont plié la langue latine à leurs habitudes de langage, de prononciation; car là, plutôt que dans des racines de vocables, le caractère Celtique a pu se maintenir avec quelque force.

On reconnait pour dérivés du Celtique, dans le français, les mots dont les auteurs latins attestent l'origine; ceux qui se retrouvent dans les langues Celtiques encore vivantes de Bretagne, d'Angleterre, d'Irlande; beaucoup de dénominations géographiques; certains mots qui se rapportent à l'organisation politique du moyen-âge; d'autres enfin, sans détermination fixe. On doit se souvenir, toutefois, que, par suite de la parenté indo-européenne du celtique avec le latin, des mots à racine Celtique ont pu nous venir de cette langue (1). — Ces mots, pour la plupart, existent dans nos patois d'Auvergne. *Bràiâ* ou *bradza*, braies; *bena*, benne, panier; *bè* ou *bèc*, bec, sont de ce nombre. De plus, on en trouve une foule qui ne paraissent pas pouvoir provenir d'une autre source, par exemple ceux-ci :

Aferniaou, — ustensile à fromage.
Andei, — trépied à monter les chaudrons.
Artse, — coffre.
Ascle, — éclat de bois, bûche.
Ataou, — ainsi, de la même manière.
Babaou, — être imaginaire, croquemitaine.
Ball, — danse (*ball*, celtique).
Biaou, — béal
Barrau, — barrelet, petit barril (*barral*, celtique).
Braou, — taureau.
Briauga,— beuglement du taureau (*breugui*, celt.)
Brein, — son, (partie du blé.)
Bouta, — mettre, placer.
Budzàda, — lessive (*bu*, celt., *eau*).
Cabarei, — cabaret.
Catsa, — écraser, presser.
Col, — sommet.
Caya, — truie.
Dun ou *Doun*, — élévation, montagne.
Dourna, — vase de cuivre où l'on va chercher l'eau à boire, dans les montagnes.
Dra, — lutin, qui tourmente les chevaux à l'écurie.
Drei, — droit (*dret*, celt.)
Durbi, — labourer les guérets.
Échirâ; échira, — neiger; neige, tourmente.
Freirogne, — les frères et sœurs.
Grafiña, — égratigner (*grafinar*, celt.)
Mame, — maman (*mam*, celt.)
Mantei, — manteau.
Oustau, — maison.
Peirau, — chaudron.
Pey, — puy (*pen*, celt., sommet).
Pape, — papa (*pap*. celt.)
Scoudre, — battre le blé.
Scoussu — (*coss*, celt., enveloppe), batteur de blé.
Sout ou *suda*, — loge à cochons.
Sclo, — sabot.
Scudèle, — écuelle (*scutell*, celtique).
Tacouna, — frapper à petits coups.
Tapouna, — boucher
Teira, — ordre, rang, bande.
Trabei ou *Trabel*, — travail (*travel*, celt.)
Sparnida, — éclair.
Se stavani, — se trouver mal.
Toupei, *tupi*, — pot.
Vartzeira, — légitime des enfants.
Vani (2), — horreur, regret, peur.

Tudesques.

La langue celtique avait été transformée depuis longtemps en langue néolatine par les peuples gallo-romains de l'Auvergne, quand ces peuples se trouvèrent mis en contact, grâce aux invasions successives, et grâce aussi aux guerres que vinrent leur faire les premiers rois Francs, avec les peuplades germaniques. L'élément germain doit donc entrer en compte dans les étymologies des dialectes auvergnats. *Barrâ*, fermer; *badâ*, ouvrir; *brandy*, brandir; *bisa*, la bise (vent du nord); *leide*, laid; *se gavâ* ou *s'éjavâ*, s'amuser; *treffla*, pomme de terre (ou truffe); *marri*, trompé, troublé; *dzerba* et *gorba*, gerbe et amas de gerbes; *scuria*, écurie; *sauma*, ânesse, entr'autres, ne peuvent guère venir d'ailleurs; et ils sont loin d'être les seuls où se révèle l'origine Tudesque. (3) La recherche de ces origines dans les

---

(1) On sait que le Celtique est regardé, avec le Latin, comme une langue indo-européenne. — Ampère, p. 306.

(2) Peut-être cependant ce mot et son composé *stavani* viennent-ils du vieux allemand *eiver*, horreur.

(3) Le radical de ces mots est sans doute *beran*, porter; — *baden*; — *brand*, glaive; — *bizza*, colère, méchant; — *leed*, odieux, difforme; — *geil*, joyeux, — *treffan*, trouver; — *merran*, empêcher; — *garbe*, gerbe; — *sciuran*, curer, enlever; — *saum*, fardeau.

patois d'Auvergne conduit même à une remarque curieuse. Parmi le nombre considérable de mots que le vieux allemand a donnés à la langue Française, se comptent presque tous les vocables qui désignent, soit les détails de l'organisation féodale, soit les objets en usage, les sentiments communs dans cet ordre de société. (1) Eh! bien, aucun de ces mots, presque, n'a été pris ou du moins conservé par les patois. Il semble que ces objets, ces sentiments soient restés étrangers aux paysans de l'Auvergne. Et je regarde cela comme assez probable, pour eux comme pour la plupart des paysans de France; non en ce sens que la féodalité, ses habitudes, ses exigences ne les eussent pas atteints; mais sous ce rapport qu'elle les tenait assez éloignés d'elles, et que, si momentanément elle les appelait à participer à ses actes, ils oubliaient vîte, dans des habitudes de vie tout autres, plus sédentaires, plus tranquilles, le nom de choses et d'idées qui devenaient pour eux sans utilité, sans valeur. — Ce que les patois, ceux d'Auvergne, comme tous les autres, comme la langue Française qu'ils ont contribué à former, doivent à l'influence des idiomes germaniques, et, je crois, des idiomes barbares en général, c'est l'emploi des auxiliaires et de l'article (2), au moyen desquels a été reconstruite la grammaire, altérée profondément pendant la décadence latine par la perte des désinences régulières des cas et des temps. Seulement, il faut dire que si les langues parlées en Gaule avant la conquête ont aidé à l'introduction de l'article et des auxiliaires dans les idiomes néolatins, ces idiomes les ont également reçus de Rome, dont la langue les admit dès qu'elle entra en décadence.

Le Celtique, le Latin, le vieux Allemand, telles sont donc les origines essentielles des dialectes vulgaires Auvergnats; et elles le sont au même titre qu'elles sont celles de la langue française. Après ces grandes influences, ils n'en ont plus subi de considérables, si ce n'est celle du français même, qui, à ses différents états, n'a cessé d'enrichir leur vocabulaire, et qui tend aujourd'hui à les faire disparaître sous un français patoisé, dont la laideur fera, dans peu, tout le caractère. C'est le français aussi en tant que langue de la société policée, qui leur a transmis beaucoup de vocables importés du grec et du latin par l'Eglise, ou empruntés aux Arabes, à l'Orient, à l'Italie dans différentes époques. A l'heure qu'il est, donc, tant de vocables de l'ancien patois ont disparu sous les expressions empruntées à la langue Française, même dans les régions où la langue vulgaire s'est le mieux conservée, que cette langue doit être regardée comme une des sources abondantes du patois Auvergnat.—Mais le parler de certaines régions de l'Auvergne paraît devoir à des évènements locaux une action qu'il importe de signaler. Les Anglais ont été longtemps établis à proximité de l'Auvergne; et leurs bandes ont habité, ravagé son sol, à diverses reprises, durant plus d'un demi-siècle. Des relations aussi longues ont forcément laissé des traces dans le langage; mais le difficile est de les découvrir. D'une part, la langue française se parlait en Angleterre dans le temps de la présence des Anglais en Auvergne; en sorte que le plus grand nombre des mots qu'aurait pu léguer l'Anglais à nos patois existaient déjà chez eux; et, d'autre part, les vocables saxons ou celtiques demeurés dans la langue anglaise pouvaient également avoir été conservés dans celle de nos populations des montagnes ; même, il y a toute raison de croire qu'il en est ainsi pour un grand nombre. Mais laissant de côté les mots, je crois que l'on peut constater dans les patois d'Auvergne une influence toute particulière, due au séjour des bandes anglaises sur le sol de cette province; c'est d'y avoir importé certaines prononciations typiques, ou sinon d'y avoir rappelé l'ancienne prononciation celtique dans toute sa force. A l'appui de cette assertion, les preuves abondent. Non-seulement, en effet, la plupart des associations de voyelles rendent, dans nos patois, dans ceux du Cantal et de la partie sud de la Limagne principalement, des sons identiques, presque, à celui que produisent les mêmes voyelles dans la prononciation anglaise; mais de plus, la prononciation de certaines consonnes caractéristiques s'y trouve être tout-à-fait la même que dans la langue anglaise. C'est ainsi qu'en patois comme en anglais, *an* fait *a-ne*; *ei* est très-fréquemment usité; *ou* fait *u; ous* se prononce presque *us; u*, après les consonnes *d* et *t*, fait *iu*. De plus, les procédés par lesquels les mots français passent dans le patois sont identiques à ceux au moyen desquels la langue anglaise se les est appropriés. *Eu*, dans l'Anglais comme dans le patois, se change toujours en *ou*; *e*, au commencement des mots, se change assez ordinairement en *s*; — *tion* finissant les mots fait *cho*, presque *chone*, comme en anglais; *em* en tête des mots, dans les dialectes des montagnes, fait *eime; on* ou *om*, dans le corps des mots, devient *oun; r* avant une voyelle, dans le corps des mots, se déplace habituellement et se met après; *aire* devient souvent *ari; ble* se prononce à peu près *bell*. Ces règles, et quelques autres qui échappent à ma mémoire, servent à *patoiser* aujourd'hui, autour des villes, les mots français dont le peuple a besoin. Or, si l'on veut ouvrir un vocabulaire anglais, on se convaincra bien vîte que les mêmes servirent autrefois à faire passer dans la langue anglaise les vocables français.— La prononciation des consonnes est bien plus concluante encore. On sait que *th*, *tch*, *dg*, sont les diphthongues caractéristiques de la prononciation anglaise, et que, à part le *th* qui n'a point d'équivalent, elles remplacent les consonnances françaises *ch*, *g*, *j*, dans certains cas. Eh! bien, le *th* excepté, ces diphthongues sont également caractéristiques des patois auvergnats, et y remplacent les mêmes lettres dans les mots français. *Ch* s'y prononce toujours *tch* ou *ts* suivant les

Françaises.

Anglaises.

(1) Voir Ampère, 325 et suivantes.

(2) L'article existait dans le Grec, et par lui il a, sans doute, eu entrée dans le Latin. Mais l'influence Germanique a dû en rendre l'usage plus habituel

localités;

localités; *g* de même qu'en anglais, y garde le son guttural devant *a*, *o*, *u;* mais il prend le son de *dg* ou *dz* selon les localités, devant *é* et *i*; et *j*, comme dans cette langue, au commencement des mots, y fait invariablement *dj* ou *dz*.—Enfin, peut-être ne serait-il ni inutile, ni contraire à la tradition de la langue, d'introduire dans l'orthographe du patois le *W* anglais pour écrire la syllabe *aou* qui s'y rencontre si souvent, et dont le son est le même que celle de *ow* ou *aw* en anglais. Il y a même beaucoup de mots dans lesquels le *w* remplacerait fort avantageusement le *v*, qui n'a pas toujours dans la prononciation patoise le son net et sec qu'on lui donne en français. Les exemples de cette conformité d'appropriation des mots français et de prononciation, entre l'Anglais et le langage vulgaire de l'Auvergne, sont fort nombreux : je n'en citerai ici qu'un petit nombre. *Dangereux* fait en anglais *dandgéreuss;* en patois, *dandgéru (dandzéru)*, *dandgérou (dandzérou)*. — *Odeur* se dit *odour* dans les deux langues. — *Fleur,* dans l'ancien anglais, faisait *flour,* comme dans nos patois; — *fleurir* fait encore *flourisch*, et en patois, *flouri*. — *Nécessaire*, en anglais *necessary; necessari* en patois. — *Jaloux* qui se dit en anglais *djéleuss*, fait en patois *djavou* et *dzavou*. — *Changer* fait *tzandza* ou *tchandja*, et en anglais *tchandje*. — Jacques fait comme en anglais *djaque* ou *dzaque; conciliation* ferait en patois *conceliacho*, et en anglais *conciliachone*, etc. De ce que ces règles sont constantes, peut-on induire qu'elles aient été apportées à l'Auvergne par l'invasion Anglaise du quatorzième siècle? je ne le crois pas. Il faudrait que cette invasion eût eu plus de durée, se fût étendue sur plus de pays, et eût été plus nombreuse pour produire d'aussi considérables résultats. Les deux prononciations anglaise et patoise ont même origine; voilà, je pense, pourquoi elle se ressemblent tant. L'une et l'autre appartiennent aux populations Celtiques ou Normandes; et le mérite de la comparaison que je viens d'établir entre elles, c'est que la première atteste l'origine de la seconde. Mais quand on fait réflexion que cette prononciation, caractéristique d'une race, va se perdant chaque jour, dans nos campagnes, par suite du contact de plus en plus fréquent du peuple avec la bourgeoisie des villes, et de l'enseignement de plus en plus étendu du français aux nouvelles générations, on peut croire qu'au quatorzième siècle elle avait dû s'altérer déjà grandement; et il est permis de penser que le séjour des bandes anglaises sur le sol d'Auvergne a eu du moins ce résultat, de fortifier cette prononciation en lui rapportant la tradition nationale, et par là, de retarder d'un certain temps le jour où elle disparaîtra tout-à-fait.

Modes de formation.

Il est moins aisé de faire connaître exactement les modes de formation des patois, que d'en montrer la filiation. On leur a reconnu, d'une manière générale, ceux de la langue française elle-même, à savoir: l'*oblitération*, l'*addition* ou l'*interversion des lettres*, la *contraction des mots*, *certains changements assez réguliers de voyelles et de consonnes* (1). Ces procédés, que l'on peut fort justement étendre aux patois d'Auvergne, ne sont néanmoins que des indications d'autant plus vagues que, dans ces patois, ils se trouvent employés le plus souvent tout au rebours du Français; en sorte que l'on a bien peu fait tant qu'on n'a pas donné la raison de ces changements et déplacements de lettres communs à toutes les langues dérivées, mais usités diversement.—Quoiqu'il en soit, on a vu tout à l'heure quelques-unes des différentes manières auvergnates de *patoiser* les mots français. Il faut y ajouter le changement à peu près constant de *al* et *ail* en *au;* de *el* en *eu*, quelle que soit leur place dans le mot; de *ier* et de *au* à la fin des mots, en *ei;* de *eur*, à la fin des noms de métiers en *eire*. L'addition de l'*s* au commencement des mots est très-ordinaire, si ce n'est dans le dialecte des environs de Clermont; le déplacement de l'*r*, d'avant après ou d'après avant les voyelles, a lieu aussi très-fréquemment. — L'*r* des syllabes latines et françaises est souvent changé en *l : ral*, rare; tandis que, comme par réciprocité, *l* français devient quelquefois *r* en patois (2). Maintefois aussi le procédé patois a été l'inverse du procédé français vis-à-vis du latin: ainsi les *a* latins sont devenus ordinairement des *e* en Français : *carus*, *cher ; capra*, *chèvre;* en patois on les a gardés : *tsar*, *tsabre*, etc., tandis que beaucoup d'*e* des mots français y ont été remplacés par *a :* chercher, *tsartsa;* bonté, *bounta*, etc. *A* devant une nazale, dans les mots français, s'y change en *i*: *dan*, *din; o* et *u*, en pareil cas se changent en *ou:* donc, *dounque;* ombre, *oumbra*, etc. La contraction des mots, si usuelle, caractéristique même dans la langue française, se présente moins communément dans nos patois, et cela s'explique. La contraction, due à la mobilité de l'esprit, et qui a pour but la rapidité de l'expression, fait d'autant plus de progrès que la langue a plus d'emploi, si je puis dire. On doit donc la trouver restreinte dans les patois, qui, parlés par des populations ordinairement peu vives, lesquelles acceptent et continuent avec religion la routine héréditaire, ne s'appliquant d'ailleurs qu'à un ordre d'idées peu étendu, n'ayant point de littérature vivante, gardent leurs premières formes ou n'en changent que fort lentement (3). Que l'on ne croie pas néanmoins que les contractions de mots n'existent point dans notre langage vulgaire. Du celtique *Skabel* elle a fait *sèla*, chaise : du latin *sarculus*, *sauclia*, sarcler; d'*impeditus*, *eimpeita*, empêcher; de *disputare*, *despita*, disputer et dépiter; de *crescere*, *creschi*, croître; de *gallus*, coq; *gai (dzaï)*; de *frumentum*, *furment (fourment)*; de *hordeum*, *herdi*,

---

(1) V. Ampère, p. 359.

(2) Cela a lieu d'une manière constante dans quelques parties de la Haute-Auvergne, particulièrement dans le patois des environs d'Allanche et de Murat.

(3) La comparaison de nos dialectes Auvergnats vient corroborer cette explication. On remarque effectivement que le parler des ouvriers des villes présente bien plus d'exemples de contraction que celui des gens de la campagne; et que le patois des villages qui avoisinent Clermont et Riom, dont les habitants ont des rapports continuels avec la ville par suite d'un mouvement d'affaires très-considérable, est celui où la contraction des mots se renouvelle le plus fréquemment.

orge; d'*infuldibunum*, *enfouny*, entonnoir; de *stipula*, tuyau de blé, *stulia*, chaume; de *jacere*, *jaire* (*dzaire*) et *ja* (*dza*), coucher, gîter et gîte; d'*equa*, *ega*, jument; de *femina*, *fenna*, et primitivement *femna* etc., etc. Dans le patois auvergnat, la contraction des mots paraît n'avoir guère été appliquée qu'à ceux du latin. Elle a lieu par retranchement de certaines lettres à chaque syllabe, ou par le retranchement des pénultièmes. Les mots français, en général, n'ont subi que l'oblitération ou l'interversion des lettres. On doit remarquer aussi qu'il y a une grande analogie entre le mode de contraction des mots latins par le patois et celui des mêmes mots par le français. Presque tous ceux qui précèdent par exemple, et que j'ai pris au hasard dans un vocabulaire, se trouvent avoir été réduits au même nombre de syllabes dans les deux langues, et ce fait se reproduit d'une manière presque constante. Il faut en chercher la cause dans ce que j'appellerai une faculté d'expression, un sens du langage, de l'harmonie parlée, communs aux diverses populations de la Gaule à l'époque où se formèrent les différents idiomes français par la décomposition du latin (1). Au reste, on ne doit point considérer les patois autrement que comme les dialectes de l'ancienne langue française; et, ainsi que l'a fort judicieusement observé M. Ampère, c'est de là qu'ils tirent leur valeur étymologique; c'est pour cela que leur étude, loin d'être uniquement celle de la mutation des mots des langues-mères en mots patois, fait voir la dérivation et la prononciation de l'ancien français, et montre comment le langage cultivé a passé, par des degrés successifs, aux formes et à la prononciation actuelles. Ceux de l'Auvergne, ceux de tout le midi représentent donc avec beaucoup de fidélité, en raison de leur très-grande immutabilité, et de la longue présence des Romains dans ces régions, le premier état du Français, son état avant que les invasions germaines ne vinssent le modifier. Il faut observer dès-lors que ces derniers n'étaient point les patois de la langue française proprement dite, mais bien de la langue d'*oc* ou *romane*, et qu'ils n'ont agi sur celle-là que par l'intermédiaire de celle-ci. Leur action n'en est pas moins très-réelle et très-reconnaissable (2). Par exemple, il y a toute probabilité que le *tch*, le *dg*, le *dz*, qui caractérisent nos dialectes vulgaires, ont été les intermédiaires pour passer du *c*, du *g* et de l'*s* latins, toujours durs, comme le *kappa* des Grecs et le *g* allemand, au *c* doux, au *j*, au *z* français. La preuve s'en trouve dans la portion du Cantal où le vieil idiome a gardé le plus sa pureté : le *k* y remplace toujours le *c* et le *tch* des autres dialectes.

CLASSIFICATION ET CARACTÈRES DES DIALECTES AUVERGNATS.

Deux choses assez difficiles dans les patois d'Auvergne, c'est d'en fixer l'orthographe, et d'en indiquer nettement les dialectes. Je dois parler d'abord des dialectes. J'ai dit déjà que s'ils devaient se compter par les prononciations, il en faudrait reconnaître presqu'autant que de villages: seul, peut-être, le costume varie autant qu'eux. Je dirai, maintenant, qu'en remarquant à quel point change la physionomie des mots suivant l'accentuation, on serait tenté de ne voir dans toute l'Auvergne qu'un idiome unique, parlé suivant une multitude d'intonnations, de rithmes, d'accents divergents.—Toutefois, malgré l'identité absolue des radicaux et l'unité de grammaire générale qui distinguent les patois de tout ce pays, on ne peut contester qu'il n'existe entre eux des différences, marquées par certaines terminaisons constantes, et par quelques interversions de genre. Reste à savoir si ces différences ont l'importance de véritables dialectes.—En attachant à ce mot l'idée de faits historiques, d'influences anciennes sur la formation ou la

---

(1) Je suis heureux de pouvoir appuyer cette idée de l'harmonie des langues sur l'opinion de M. Fallot, de si regrettable mémoire. « Chaque peuple, dit-il, doit avoir son goût propre très-marqué dans l'harmonie de sa langue. Il y a dans chaque langue une loi constante d'harmonie, par laquelle elle substitue régulièrement, dans les mots qu'elle emprunte, un son qu'elle affectionne à un son qu'elle évite. » Selon lui, cette loi d'harmonie a des principes communs à toutes les langues, et en a de particuliers à chacune : ceux-ci se fondant sur le caractère particulier de chaque population, ne sont que des extensions, des restrictions, des modifications dans une certaine limite des premiers, et gisent dans le goût d'un peuple pour certains sons, certains alliages prosodiques — On remarquera combien ce principe de l'harmonie serait utile pour donner les règles générales des procédés de formation des langues. Connaissant la préférence harmonique d'une langue, on pourrait dire en effet avec certitude de quelle manière elle décompose ses langues mères pour se créer elle-même. — V. *Recherches sur les formes grammaticales de la langue Française et de ses dialectes au XIII[e] siècle*, par M. Gustave Fallot, *Notes*, p. 435 (B).

(2) Pour montrer, au reste, quel rapport peut exister entre l'ancienne langue franco-romane et le patois d'Auvergne, je transcris ici le plus ancien monument de notre histoire littéraire, le serment de 842, traduit en patois du Cantal (Dialecte des environs de Mauriac) :

FRANCO-ROMAN.	PATOIS.	FRANÇAIS.
« Pro Deu amor et pro christian poble et nostre commun salvament, d'est di en avant, en quant Deus saver et poder me donet, si salvarai-eu cest meon fradre Karle, et en adjuda et en caduna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, ın o quid il mi altresi fazet; et ab Lodher nul plaid nonque prindrai, qui, meon vol, cest meon fradre Karle, en damne seit. »	Peir l'amour dei Diou deil peuplei chreistio et nostrei commun salut, d'aneut ein abon, ton quei Diou sabeir et poudeir mei dounarot, you seirbirei aquel mione fraire Karle ein adjudo, et ein caduno caouso, coumo per dreit soun frairei seirbi sei Diou, ton quei per iou dei memo faro, et embei Louthari accord nei preindrei dzamai, quei, dei ma boulountat, sio al doumatzi dei moun fraire Karle.	Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, par tout ce que Dieu me donnera de science et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karle ici présent, par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi; et jamais avec Lothaire je ne ferai accord qui, de ma volonté, soit au détriment de mon frère Karle.

Ce document, assez concluant, parce qu'il porte les traces des altérations que la plupart des dialectes ont fait subir au latin après l'invasion des Franks, l'est peu pour établir des rapprochements entre le patois et le roman provençal. Mais on aura occasion d'en faire qui prouveront mieux, quand je citerai les anciennes chartes patoises des communes auvergnates. Par exemple, voici un passage de celle de la commune de Riom, écrite en langue romane de Toulouse, auquel il ne faut guère changer que l'orthographe pour retrouver notre patois d'Auvergne.

CHARTE.	PATOIS (*Brivadois*).	FRANÇAIS.
En apprei que lhi habitans en la dita villa et aquilque y habitarant daysi en avant poschunt vendre, donar et alienar toz lor bes mobles et non mobles, a quel cuy ills volrant......	Et *afien* que laus habitans de la dita viava, mai quelauque ly habitarant deiche en avant peschount vendre, duna mei hypouteca tus liour bes mèbles mei noun mèbles, bei quelau que voudrant...., etc.	Et afin que les habitants de ladite ville et ceux qui y habiteront dorénavant puissent vendre, donner et hypothéquer tous leurs biens meubles et immeubles à qui ils voudront, etc.

Je ne cite que ces trois lignes; mais toute la charte est de même.

décomposition d'une langue générale, cultivée, supérieure, rien n'autorise à l'appliquer aux divers parlers de l'Auvergne. Du moins, en supposant qu'une étude minutieuse fit reconnaître, dans ces diversités de l'idiome, les traces de populations différentes, il est hors de doute que ces dialectes n'ont eu aucune action réciproque; que nul n'a transmis à un autre ses formes et ses vocables. Ce qui les caractérise tous, au contraire, c'est un exclusivisme invincible les uns des autres. Malgré des relations de chaque jour entre les personnes, jamais ils ne se mêlent. Dans la famille chacun a et garde celui de son endroit, et les enfants apprennent celui du lieu où ils grandissent pour le conserver toute leur vie avec la même rigueur. Aussi ne doit-on, je crois, employer le terme *dialectes* pour désigner ces différences de langages, qu'en bornant sa signification à de simples dissemblances d'accent et de rithme, à quelques variations grammaticales n'affectant que les désinences; différences et variations dont la source gît dans des particularités beaucoup moins importantes que celles dont j'ai parlé, c'est-à-dire, dans certaines dispositions naturelles de l'esprit et des organes des diverses populations. Sans doute on se récrira contre ceci, quand on rapprochera le patois de Clermont et de Riom de celui qui se parle dans les hautes montagnes du Cantal. Entre eux, pris isolément, il y a en effet une grande distance, qui fait de chacun des dialectes bien marqués. Mais cette différence s'efface si l'on rapproche ces deux dialectes par leurs intermédiaires, au lieu d'aller de plein saut de l'un à l'autre. On voit alors ce patois Cantalien, si original dans l'accent, dans l'expression, et qui porte à un degré bien sensible encore le cachet Gallique, descendre de proche en proche, par les patois du Haut-Allier et de la montagne d'Issoire d'un côté, par ceux du Mont-Dore et de la montagne du Puy-de-Dôme de l'autre, jusqu'au patois de la Basse-Limagne, où tout cependant, rithme, mots, idées, accent, paraît lui être si étranger.

Avant de faire connaître la topographie et la classification de ces sortes de dialectes, j'ai besoin d'observer qu'aucun d'eux ne peut être considéré comme type, et que, selon toute probabilité, les dissemblances d'à présent n'y figurent que les dissemblances existant autrefois dans la langue vulgaire auvergnate, continuées traditionnellement, et seulement modifiées par l'influence de plus en plus générale de la langue française. Il n'y a donc point lieu de s'enquérir si le parler de telle ou telle localité offre, plus que les autres, la pureté de l'ancien idiome. Cet idiome ancien est dans tous, sans résider spécialement en aucun; et son étude, la recherche de ses principes de formation et de ses règles de grammaire, ne peuvent avoir d'autre base que l'observation de ce qui est général, constant, et paraît essentiel dans eux tous.—Néanmoins, il faut se garder de prendre indistinctement partout ses exemples. Il faut avoir soin de s'éloigner des lieux où la décomposition de la langue vulgaire a été forcément plus active, par suite des rapports plus multipliés, plus considérables avec le français. Le patois véritable n'existe que loin des villes. On doit, notamment, ne pas chercher dans celui des environs de Clermont des préceptes qu'il ne pourrait donner que très altérés. Dans un travail manuscrit dont je ferai mention plus bas, j'ai vu Clermont et Montferrand appelés l'*Athènes patoise*. C'est l'opinion qu'en avaient, il y a un siècle, quelques hommes qui ont fait la stérile tentative de donner à cette Grèce nouvelle une littérature. On ne saurait s'en créer une plus erronée. Si une langue doit rappeler l'esprit des populations qui l'ont formée, aucune n'en est plus loin que celle de ces villes et des campagnes qui les entourent. Nulle part on ne sent d'avantage l'influence d'une modification continuelle du langage vulgaire par la langue cultivée; et, en aucun lieu, le parler ne porte un plus fort caractère de bâtardise, dans ses tours, son vocabulaire, son accentuation (1). Pour retrouver l'originalité native, quelque chose qui dans l'intonnation, dans l'expression, dans les allures paraisse représenter l'ancienne langue gallo-romaine, il faut aller dans les contrées où la civilisation, plus lente à s'étendre, a laissé intacts plus longtemps les habitudes, l'esprit, et par conséquent l'idiome des anciens âges. C'est pourquoi, si je devais choisir une métropole de la langue patoise, j'irais la prendre au centre des montagnes du Cantal, dans la riche et pittoresque vallée de Vic, bien loin de la placer au pied du Puy-de-Dôme. Mais je le répète, hormis l'accent qui a pu se conserver dans ces régions plus pur, plus vrai; hormis quelques expressions celtiques dont l'usage s'y est maintenu plus généralement, il n'y a rien à y chercher de plus que dans les patois de la vallée de l'Allier, pourvu qu'on les prenne hors de la portée des grandes villes, dans ces localités où, deux générations avant nous, tout le monde, bourgeois des cités et paysans de la campagne, parlait encore la langue vulgaire.

Trois dialectes.

Je ne m'occupe ici qu'accidentellement des patois du Cantal, dont l'étude trouvera sa place dans la description de la Haute-Auvergne. Ceux de l'Auvergne-Basse, leurs parents très-proches, qu'on ne l'oublie pas, me paraissent ne devoir se diviser qu'en TROIS DIALECTES, ayant, chacun, une multiplicité infinie de variations, et partagés comme le sol entre les deux vallées de l'Allier et de la Dore. Dans la vallée de l'Allier, il en faut distinguer deux, savoir: le patois parlé dans toute la partie sud, depuis Issoire, et que j'appellerai *Brivadois*, ou du Haut-Allier; le patois en usage dans la portion nord, sur toute la rive gauche de l'Allier jusqu'au sommet des plateaux de l'ouest, et que j'appellerai *Limanien*, ou du Bas-Allier. Une prononciation froide, contenue, un peu sèche, où domine l'*a* muet, l'*u*, la diphthongue

---

(1) Il est juste de dire que ce langage est parfaitement en harmonie avec les formes et les manières d'être de la population qui s'en sert. Aucune autre population, en Auvergne, n'ayant été autant que celle-ci en communication avec la société cultivée, gouvernementale, qui y séjourne sans interruption depuis la conquête Romaine, il n'est pas étonnant que son caractère soit plus déformé que celui des autres. Son langage a suivi le même chemin.

ei, le *ts*, le *dz*, et où l'accent circonflexe n'a presque point d'emploi, le non-usage du pronom devant le verbe caractérisent le premier. Cette prononciation ne prend un peu de physionomie que dans certaines localités où l'on met un *s* devant la plupart des noms, entre eux et l'article ou le pronom. — Modifié par des sons plus pleins et plus rudes, par un parler plus prompt, ce patois s'étend jusque dans le Velay, dans une portion du Cantal, au Mont-Dore, et va de là constituer un des dialectes importants du Limousin (1), tandis que d'un autre côté il passe insensiblement au patois de la vallée de Dore par la chaîne des Bitous. — Le deuxième, au contraire, se distingue par l'usage continuel de l'*ô* et de l'*â*, ouverts et longs, de *ou*, de *aou*; par l'emploi habituel du pronom devant le verbe, des consonnes mouillées, des hiatus et des sons *tch*, *dj*, enfin par une construction grammaticale plus conforme que celle du premier à la construction française. — Malgré cela, il ne faut pas s'imaginer que, pour avoir des sons plus amples, plus ouverts, le *Limanien* ait plus d'harmonie, et mérite d'être considéré comme plus près que le *Brivadois* de l'ancienne prononciation gallo-romaine. Au contraire, ce parler lourd, traînant, grossier à force d'être prononcé à pleine bouche, ne peut qu'être fort loin de celui des temps anciens. On s'en convaincra d'ailleurs, en observant qu'il ne faut ajouter que bien peu de choses à la prononciation du *Brivadois* pour le rendre identique au pur patois du Cantal. — L'emploi du *k* au lieu du *c*, de la terminaison *il* ou *eil*, à la place de celles en *é* fermé, plus de mots en *al*, et une accentuation forte des syllabes *aï* et *eï* au milieu des mots, donneraient à ce patois, en effet, l'aspect de celui que j'ai considéré comme le plus exact représentant de l'ancienne langue gallo-romaine. Aussi le regardé-je comme d'un type supérieur au Limanien, et n'hésité-je pas à y prendre mes exemples et à y chercher des préceptes grammaticaux, les croyant plus sûrs, moins altérés par l'influence de la langue française. Peut-être même y a-t-il de cette supériorité une preuve incontestable dans l'emploi fréquent qui s'y fait des diminutifs et des augmentatifs, emploi plus commun encore dans la Haute-Auvergne, tandis qu'il est à peu près nul dans le *Limanien*. On dresserait une longue suite de ces modifications de mots, qui donnent tant de physionomie et de couleur au parler. Dans le dialecte brivadois, les augmentatifs se forment par l'addition des terminaisons *ar* ou *ass*: *tzapé*, chapeau, *tzapelar*, grand chapeau; *tchi*, chien, *tchinass*, grand chien; et les diminutifs au moyen des terminaisons *u*, *ou*, *una*, *tta*, *tou*: *fenna*, femme, *fennou* (2), *fennuna*, *fennetta*, petite femme; *efant*, enfant, *fantou*, petit enfant; *Mo*, main, *menota*, petite main; *panei*, panier, *paneiru*, petit panier; *gordze*, gorge, *gordzettou*, *gordzuna*, etc. Les diminutifs sont particulièrement d'un usage continuel dans les noms de femmes et d'enfants. Du reste, aucune différence grammaticale n'existe entre le *Limanien* et le *Brivadois*, excepté l'usage constant du pronom devant le verbe, dans le premier, et son omission presque continuelle dans le second: et beaucoup de prononciations y sont identiques.—Le Limanien, variable également à l'excès, conserve cependant assez son caractère dans tout l'espace de pays que je lui ai attribué. A l'ouest, il vient se confondre avec le Brivadois pour constituer le parler des environs de Rochefort et de Pontgibaud. Quant au dialecte de la vallée de Dore, que j'appellerai *Dorien*, il offre, lui, quelques divergences grammaticales, en même temps qu'une prononciation bien tranchée. Les terminaisons, toujours en *o*, le rapprochent bien du Limanien; mais d'autres lettres que dans le Brivadois et le Limanien, y terminent les cas des noms, et certaines personnes des temps des verbes. Ainsi les pluriels féminins qui, dans ceux-ci, sont en *a* long (*as*) et les infinitifs en *a* ouvert, se changent ici en *ai* ou *aè* fort ouvert et traînant. Exemple :

Le Brivadois. *Le Limanien.* *Le Dorien.*

BRIVADOIS.	*Huras*, heures. *Ná*, *aná*, aller.	LIMANIEN.	*Hourâs*. *Nâ*, *anâ*.	DORIEN.	*Hourai* ou *raè*. *Anaè* ou *nai*.

En outre, dans ce dialecte seulement existe l'interjection, ou plutôt la particule explétive *de!* s'employant comme le vieux *dea* ou *da* français, comme le *dam!* du langage vulgaire parisien. L'*e* ou *ei* des deux autres dialectes s'y trouve ordinairement remplacé, surtout au commencement des mots, par *i*. — Indépendamment de ces différences, la manière d'articuler le *g* devant les voyelles *e* et *i*, le *j* et le *ch* devant toutes les autres, marque d'une façon bien tranchée la séparation entre le dialecte dorien et celui du Haut comme du Bas-Allier. Contrairement à toutes les habitudes du reste de l'Auvergne, en effet, ces consonnes s'y prononcent tout-à-fait à la française. Enfin, le *tsche* y est inconnu: il s'y prononce *ghue (gie)*. C'est aux environs de Thiers, Cunlhat, Courpière et Lezoux, que ces prononciations sont particulièrement remarquables. Ce dialecte se parle, avec des altérations, des changements fréquents à l'est, jusqu'aux confins du département du Puy-de-Dôme et de celui de la Loire, et de celui de l'Allier, au nord. Il rejoint par ces deux côtés, de même que par le précédent, par la Marche, les dialectes patois de l'ancienne langue d'*oil;* comme ceux du Cantal et du Haut-Allier, rejoignent insensiblement le Provençal et le Languedocien, patois de l'ancienne langue Romane.

Pour achever la caractérisation générale de l'idiome patois, il faut ajouter que même dans les pays qui n'ont qu'un

(1) En général, partout où il y a *a* ou *e* dans le patois Brivadois, on n'a qu'à mettre *o* pour faire le dialecte de Tulle. — Il existe un très-bon vocabulaire de ce dialecte, rédigé, il y a un siècle, par un abbé Béronie.

(2) *Fennou* offre ceci de remarquable qu'il est toujours masculin, tandis que *fenna* et tous ses autres augmentatifs ou diminutifs sont toujours féminins.

dialecte,

dialecte, on n'exprime pas partout les mêmes objets par les mêmes mots; et que certains dialectes en possèdent qui sont tout-à-fait inconnus aux autres. Cela tient, soit à ce qu'on a dénommé les choses d'après les usages qu'on en faisait, usages différents selon les lieux; soit au défaut de culture de la langue, qui n'a pas permis qu'elle se généralisât et l'a maintenue à l'état de véritable coutume locale; soit à des occupations qui existent dans quelques endroits, tandis qu'elles ne se rencontrent point dans les autres. Entre les plaines et les montagnes, par exemple, ces différences se comprennent: le climat, la situation apportent dans le travail, dans les mœurs, des nécessités, des habitudes, des instruments tout particuliers, et dans la langue, dès-lors, des expressions correspondantes. Des causes analogues, quoique moins puissantes, les expliquent partout où elles se rencontrent.

Il n'y aurait pas de meilleure manière de faire connaître les différentes façons de parler l'idiome vulgaire auvergnat, que d'exécuter pour lui ce qu'on a essayé pour tous les patois de la France, c'est-à-dire, de traduire un même texte selon ces différents parlers. Voici quelques lignes écrites dans les divers dialectes que j'ai distingués. Ce sont les quatre derniers versets de la parabole de l'enfant prodigue, texte qu'on avait choisi pour être traduit dans tous les patois français. J'ai écrit en *italique* les variations principales pour les mieux marquer.

Texte Français. — Il lui fit cette réponse: « Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé; et cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau ponr me réjouir avec mes amis; mais aussitôt que votre fils, qui a mangé son bien,… … est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras. » — Alors le père lui dit: « Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous; — mais il fallait faire festin et nous réjouir, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il a été retrouvé. »

BRIVADOIS.

Patois du Puy. — Et l'eîna diguet à soun paîre: « Despeui ton d'annades que vous serve et que vous ei dzamai desobeï, et per aquo m'avez dzamai beila-t'-un tsabri per me galà embei mous camarades. — Mà ta liaou que vostre aoutre garçou qu'aviot tout mandzea….. es arriba, avés tiua par z'ei un vedé gras. » — Lou paîre lli diguet: « Chias toudzour embe ioou, et tout ce que z'ai e tioou. — Mà tzoulio be faîre un repas et nous redzoudzir parce que ton fraîre que ve d'arriba ere mort, et es tourna viou, s'ère perdiu et s'es tourna trouba. — *Extrait des publications de l'académie celtique*; voir *Mélanges sur les langues et patois*, in-8°, 1831.

Patois de Brioude. — Et l'aînà diguet *bei* soun paîre: *dans* pei tant d'anna*das* que vous serve et que vous ai dzamai desôbeï, — per aquo m'avès dzamai *duna* un tsabri par m'éjava bei maus amis. — Mà ta *liei* (ou d'abord) que vost' autre garçu, que z'o mandza soun be….. *z'ei riba*, z'avés tua per z'ei un vedé gras —Alors *le* paîre li diguet: *Scautà* (écoutez, *usité comme terme d'interpellation*) vous sès tudzur bei ye et *tut cho que* z'ai z'e vostre: m'a tzauyo be faire festa et nus redzauge, quand vost'freîre z'era mort et z'o tourna *viaure; sèra marri* et l'an tourna tourba (On dirait aussi bien: *o tourna viaure*, z'o rechuchita, *ila*….), qui donne la construction suivante. — *Traduction inédite.*

Traduction littérale française. — Et l'aîné dit *avec* son père: « Depuis tant d'années que je vous sers et que je vous ai jamais désobéi, pour cela vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour m'amuser avec mes amis: mais sitôt que votre autre garçon, qui a mangé son bien…. est arrivé, vous avez tué pour lui un veau gras. » Alors le père lui dit: Écoutez, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est votre; mais il fallait bien faire fête et nous réjouir quand votre frère était mort et est revenu vivre (est ressuscité) il était perdu et on l'a retrouvé (retourné trouver).

LIMANIEN.

Iau reipondé mei son payre: *Y z'o bian de tein* que iau vous servé, tzamai iau ne vous ai deizobei, et pourtant tzamai vous ne m'avez douna *souiamen* (seulement) ein tzabri par me *deigala* embei maus z'amis, — et por votre garçou, que *zo mantzo* tou son bé…. vous avés tioua le vedé gras par le recèbre. Son payre li diguet: Vous avés tourdzou *eïta* embei iau, iau n'ei ré que ne *chaste* votre. Ma nous fouillo *faire bouna tsare* et nous *eicarbilla*, parceque votre frayre z'érot mouo *et iau* z'ei rechucheto, *iau z'erot pardiu, et iau z'ai retroubo.*— Extrait des *Mélanges sur les langues et patois.*

Cette version diffère de la précédente, 1° par les passages suivants: *Il répondit à son pére* (on aurait pu employer la même locution en brivadois, mais sans pronom; *respoun bei deguet soun peire*). *Il y a bien du temps que….. il était perdu et il est retrouvé*; 2° par l'emploi du pronom; 3° par une plus grande conformité avec la construction et les expressions françaises.

DORIEN.

Y faguet quela *ripounso: Veti* tant de nadas que liou vous servé et ie ne vous ai *jamoué* manqua dien tout de ce qué vous m'avez commanda, et cependant vous m'avez jamoué dona un *boutchi* par me redsozi bei mous amis; — ma *auchitot* que *vou-t'-autre* garçou qu'a mangea son be…. y torno, avez tua par se le vede gras. — Alors le *pouère* y diguet: Mon garçou, vous se torjous *em bei* me, et tout ceque ie teigne *i* par te: — ma quo fagot fouère fete et nous redsozir, parce que votre frère i mort, et i ressussita, erot perdu et i torna trapa. — *Traduction inédite*, en patois de Courpierre.

GRAMMAIRE.

Maintenant que j'ai dit sur les origines, les manières de se former des divers dialectes du patois d'Auvergne tout ce que l'observation, la comparaison, l'analogie ont pu me suggérer, j'en dois donner les principes grammaticaux.—Comme tout ce travail sur le patois est un travail de mémoire qu'il faut tirer de son seul fond, attendu que rien de semblable n'a été entrepris encore, et qu'aucun monument écrit n'existe sur lequel on puisse asseoir ses inductions, on comprend qu'il m'en reste à rédiger la portion la moins facile. S'il y a au monde, en effet, quelque chose de mal aisé, c'est de composer la grammaire d'une langue uniquement parlée, et dont toutes les règles ne se peuvent trouver qu'à l'aide du souvenir. Je n'en vais pas moins tenter cet effort. L'importance de l'étude des patois, reconnue par toutes les personnes qui s'occupent de linguistique, et qu'il ne sera bientôt plus temps d'entreprendre parce qu'ils se défigurent chaque jour, lui donnera, j'espère, quelque valeur. Je me tromperai sans doute beaucoup; mais j'aurai au moins tracé un cadre que l'on pourra remplir mieux plus tard.—J'ai dit que j'emprunterais, pour mes exemples, plus particulièrement les mots, la prononciation, l'orthographe du dialecte *brivadois*. Aux raisons de préférence que j'ai données, j'en ajoute ici une péremptoire, c'est que je le connais mieux que les autres. Du reste, avec les règles posées plus haut, on n'aura pas de peine à ramener ces exemples aux autres dialectes. D'un autre côté, comme les principes grammaticaux essentiels ne varient dans aucun, peu importe auquel on les demande; et, outre qu'il serait extrêmement difficile et long de suivre, de noter une par une les dissemblances infinies du patois d'Auvergne, un pareil travail n'aurait qu'un mérite de pure curiosité: curiosité sans intérêt, il faut le dire, car au-delà de certaines idées générales, l'étude des patois n'a plus de portée.

ÉLÉMENTS DE GRAMMAIRE PATOISE (1).

VOYELLES.

Les voyelles du patois auvergnat sont celles de la langue française, modifiées par la prononciation.

Voyelle A.

L'*a* joue à peu près, dans le patois d'Auvergne, le rôle de l'*e* dans le français. Comme lui il est *muet*, *fermé*, *ouvert*. — *a* muet est d'un emploi très-fréquent. Il termine au singulier la plupart des mots français en *é* fermé; le singulier féminin de ceux qui en français ont *e* muet dans le même cas; la troisième personne de l'indicatif présent dans tous les verbes de la première conjugaison; le participe passé de ces mêmes verbes quand il s'accorde avec des noms qui se terminent aussi en *a* muet. Il est usité encore dans beaucoup de mots qu'on ne saurait indiquer d'une manière générale. Il se prononce à peine, avec un son qui n'est ni *e*, ni *a*, ni *o*, mais qui tient un peu de celui de ces trois lettres. Je propose de l'écrire *a*, sans aucun accent. — *A* fermé est l'*a* proprement dit, avec le son naturel que l'on donne à cette lettre en français. Il a aussi beaucoup d'emploi, particulièrement dans tous les prétérits de la première conjugaison. Il serait bien de l'écrire *á* avec l'*accent aigu*.—*A* ouvert, qui se prononce la bouche bien ouverte, comme ceux qui dans le français prennent l'accent circonflexe, se rencontre dans le plus grand nombre des pluriels féminins; aux secondes personnes pluriel de l'indicatif présent; de l'imparfait, du futur simple, et à celles qui en sont dérivées; enfin, dans le corps de beaucoup de mots. Il faut l'écrire *à*, avec l'*accent grave*. — L'*a* ouvert est quelquefois très-fortement ouvert; dans certains pluriels, par exemple, et dans le corps de certains mots. Je le marquerai par *â*, avec l'accent circonflexe. C'est l'*a* du dialecte Limanien.

Voyelle E.

Les trois sortes d'*e* propres au langage français existent aussi dans le langage patois. *E* est *muet* dans *àme*, j'aime; dans *le, te, freire,* le, te, frère, etc. Il est *fermé* dans *égegua*, arranger; *vé,* il va; *navé,* tu allais, etc. Il est ouvert dans *causègre,* poursuivre avec acharnement; *égeguère*, j'arrangeai; en général, dans tous les passés indéfinis et dans tous les présents subjonctifs des verbes; dans beaucoup de pluriels masculins. Comme pour distinguer les modifications de l'*a*, je propose d'indiquer celles de l'*e* au moyen du défaut d'accent, de l'accent aigu, et de l'accent grave.

Voyelle I.

Elle se reproduit dans un grand nombre de mots et doit toujours être prononcée en appuyant fortement dessus. Elle termine l'infinitif et le participe passé des verbes de la deuxième conjugaison, et beaucoup de noms qui en français se finissent en *in* ou *im*. Exemple : fin, *fi*.

Voyelle O.

Elle garde le son qui lui est propre dans le français. Toutefois, elle est souvent prononcée très-ouverte et brièvement. Dans ces cas, il faudrait la marquer d'un accent grave. Elle prend aussi, comme dans *rôbá*, voler, le son de *au* long; on devrait la distinguer alors par l'accent circonflexe. — L'*o* peut être appelé la lettre caractéristique du patois de la Basse-Limagne. Il remplace dans une foule de mots l'*á*, l'*é* et l'*e* des dialectes voisins.— Dans toute l'Auvergne, *o* devant l'*n* perd le son naturel et devient *ou*: bon, *bou;* bonne, *bouna;* charbon, *tsarbou*, etc.; cette règle s'applique seulement aux mots où *on* en français se change en *ou* dans le patois; car il y en a un grand nombre dans lesquels *on* devient *u;* comme raison, *rasu;* prison, *prisu*, etc.

Voyelle U

U conserve aussi dans le patois la prononciation française. Associé à l'*n*, tantôt il fait *un*, tantôt *oun*, selon les dialectes. Exemple : *tsasqiun* ou *tsaquioun*, chacun, selon les dialectes. Excepté dans *un*, pronom, où il fait *an*.

Voyelle Y.

Peu usitée, elle existe cependant. Peut-être faudrait-il l'employer à l'infinitif des verbes de la seconde conjugaison, et à la fin des mots en *i*, pour mieux indiquer que la prononciation doit être fortement marquée, comme s'il y avait un double *i*. Dans tous les cas elle est indispensable pour le conditionnel présent des verbes de la seconde conjugaison, ainsi que pour celui des auxiliaires.

ASSOCIATIONS DE VOYELLES.

Ai, *ei* ou *ey* sont d'un usage continuel. *Ai* se rencontre dans la plupart des mots dérivés du latin, et dont le radical contient la lettre *a*. *Ei* remplace presque partout, hormis dans les verbes, les terminaisons françaises en *er*, ou *ier*, et se retrouve dans la composition d'une foule de mots. C'est une des terminaisons caractéristiques des dialectes de la Haute-Auvergne.—*Au* s'emploie aussi très-souvent. Dans sa prononciation il réunit le son des trois lettres *a, o, u*, ou bien il se prononce comme notre *o* long. Il termine un grand nombre des mots qui, dans le français, se finissent en *al* ou *el :* on peut dire même qu'il est la traduction de ces syllabes quelque part du mot qu'on les trouve.— Ainsi que je l'ai indiqué déjà, il serait peut-être bien de l'écrire avec le *w-aw*. — *Ia*, *iu* reviennent fréquemment, le patois

---

(1) Le recueil manuscrit dont j'ai parlé plus haut, et qui, composé de poésies, de chansons patoises du dialecte de Clermont, a été rédigé par un abbé Tailhandier au commencement du dix-huitième siècle, est précédé de réflexions sur les différents dialectes du patois Auvergnat, et de quelques pages de grammaire qui nous ont été fort utiles. Je dois à l'obligeance de M. Gonod, notre savant bibliothécaire, auquel en appartient l'original, et à celle de M. Martial de Champflour, possesseur d'une copie autographe, la communication de ce document, sans lequel mon travail eût été bien plus défectueux encore qu'on ne le trouvera, soit relativement à la caractérisation des dialectes, soit relativement aux principes grammaticaux.

mouillant les consonnes, dans beaucoup de cas. *Gu* (*giu*), eu, *aclapa*, (*acliapa*), accroupi; *rendu* (*rendiu*), rendu. — Enfin, les exemples qui seront cités dans ces *Éléments* montreront bien des fois la diphthongue *ou*.

Les doubles lettres *æ*, *œ*, me paraissant d'un grand secours pour l'orthographe du patois, je n'hésite pas à en conseiller l'usage quelquefois, et toujours si l'on adopte pour principe d'orthographe le rapport à la prononciation. Voûte, *vaute*, par exemple, qui doit se prononcer *vaoute*, ne serait-il pas mieux écrit *vaoute*, à moins qu'on ne l'écrive *vowte*. Il faut avoir soin seulement de ne pas donner à ces doubles lettres la prononciation qu'on leur donnerait en français, mais de les articuler de manière à faire entendre leur union.

CONSONNES.

Il est difficile de traiter des consonnes patoises. Quoique la plupart se prononcent comme en français, il en est qui diffèrent; et, comme la raison ou la règle de ces différences reste inconnue, on ne sait si l'on doit voir dans ces changements de simples différences de prononciation, ou bien des consonnes particulières à la langue. L'embarras augmente, en outre, quand on veut donner la clef de l'emploi de ces prononciations ou de ces lettres, ce qui a lieu pour un mot n'ayant point lieu pour un autre, malgré leur situation identique. — Quoiqu'il en soit, je me fonde sur cette irrégularité même d'emploi, pour classer, comme particulières à la langue vulgaire de l'Auvergne, les consonnes doubles *ts, tz, dj*, *dz*, *tch* et *ch* que l'on y rencontre si souvent à la place de *c*, *g*, *j*, *s* français. D'avance je reconnais le vice de cette classification, puisque dans certains dialectes, celui de Lezoux et de Thiers notamment, ces consonnes doubles sont remplacées par les lettres françaises qu'elles supplantent ailleurs. Malgré cela, pour plus de netteté, je les mettrai à leur rang alphabétique parmi les autres consonnes. La grammaire française n'en fait-elle pas de même pour *c*, *k*, *q*, qui, bien qu'ayant le même son dans beaucoup de cas, ne sont pas moins, dans son alphabet, trois lettres différentes?

Je ne parlerai ici que des consonnes patoises qui diffèrent des consonnes françaises. — La première est *c*. *C* devant *l* se prononce souvent comme *g*. — *Ch* remplace *c* et *s* dans les mots français où cette lettre précède *i*. — *D* perd sa prononciation devant *i*, pour en prendre une qui varie entre celle du *d* et celle du *g*. — *Dj* et *dz* prennent la place du *g* fort souvent et du *j* partout où cette lettre se rencontre en français. Exemple : *mandza*, manger; *djuga*, jouer.—*H* aspiré est peu commun. On le trouve cependant dans *hésarta*, hasarder.—*G*, devant *l*, ne se prononce que très-faiblement et mouille *l*. Exemple : *strangla* (lia), étrangler. - *J* a peu d'emploi avec le son naturel; il remplace le *z* placé, dans les mots français, entre deux voyelles dont la dernière est *i*. — *L*, après les consonnes, est toujours mouillé. Le Limanien le prononce, en le faisant précéder du son faible du *g*. Ce serait une bonne orthographe que d'indiquer cela en faisant suivre *l* par *h*, ainsi que l'usage l'a consacré dans beaucoup de noms propres, comme Manlhot, Cunlhat (*lio, lia*). — *N*, entre deux voyelles, se mouille souvent. On devrait l'indiquer au moyen d'un *tilde*, comme dans *veña*, vigne. Ce signe est celui que je propose d'employer pour marquer toutes les consonnes mouillées, si fréquentes dans le parler de la Basse-Auvergne qu'elles y sont un des plus saillants caractères de la prononciation : à défaut du tilde, il faudrait faire suivre par *h* les consonnes qui doivent être mouillées. Il faut à l'Auvergnat une fort longue absence du pays ou beaucoup d'attention, pour ne pas transporter dans le Français sa vicieuse manière d'articuler les syllabes *di*, *mi*, *ti*, *fi*, *gi*, *ni*. Le plus souvent même cette prononciation mouillée résiste à toutes les influences et fait reconnaître un Auvergnat dans tous les pays. — *T*, devant *i* et *u*, prend un peu le son de *q*. — *Ts* est d'un usage fréquent, soit en tant que lettre particulière au patois, comme dans *tsaudre*, falloir; soit comme remplaçant le *ch* Français, *tsasqioun*, chacun. Il y a quelques exceptions à la prononciation de *ts* pour *ch*, comme dans les mots *pecheire*, pêcheur; *mechant*, méchant; *machara*, barbouillé de noir, où il se dit tout-à-fait comme en Français.

ORTHOGRAPHE.

Le patois d'Auvergne n'ayant point de littérature écrite qui en ait consacré l'orthographe par un usage constant, il semble qu'on soit parfaitement maître de la fixer selon sa fantaisie. C'est en général ce qu'ont fait les personnes qui, soit dans le siècle passé, soit récemment, se sont amusées à rimer dans cet idiome, des vers traduits ou inspirés des littératures cultivées. Aussi, tantôt elles ont pris pour règle un principe, tantôt un autre; et, le plus souvent se sont-elles arrêtées à celui de la prononciation comme plus naturel pour l'écrivain, et paraissant plus commode à ceux qui lisent. On ne peut cependant donner d'orthographe arbitraire qu'à une langue entièrement neuve et isolée, sans radicaux comme sans dérivés. La plus convenable, pour un idiome pareil, serait à coup sûr celle qui se règlerait sur la prononciation; bien que la prononciation compliquant, chargeant beaucoup le langage écrit, produise souvent, dans l'orthographe, tout l'opposé de ce qu'on en attend, et, au lieu de rendre faciles la lecture et l'intelligence des mots, les embarrasse au contraire beaucoup. On pourrait arriver, cependant, à trouver un terme moyen entre les longueurs du mot parlé et la simplicité, le relief nécessaires au mot écrit. Mais quand il s'agit d'un idiome dont les sources sont

authentiques, dont on reconnait aisément les dérivés, il n'en peut plus aller de même. L'orthographe y jouit bien d'une certaine liberté, mais ne saurait être volontaire. Comme il peut s'établir sur des principes fixes, sur ceux admis par les idiomes placés dans des situations analogues, il doit s'y plier strictement : pour avoir méconnu ces principes, des écrivains patois ont imprimé dans une langue qui ressemble à un jargon illisible, méconnaissable, des choses remplies d'esprit, qui seraient sans cela de très-heureux essais de littérature rustique.

Je crois que trois principes dominent, chacun dans une certaine mesure, l'orthographe des langues cultivées. Ces trois principes, qui sont l'*étymologie*, la *dérivation*, la *prononciation*, je propose de les employer pour l'orthographe patoise, dans les limites et la manière où la grammaire française se sert d'eux. — Conserver les radicaux pour que la filiation des mots soit aussi apparente que possible ; régler les terminaisons de telle sorte que les dérivés puissent se former naturellement par l'addition de désinences plus ou moins fixes ; enfin, rapprocher le langage écrit du langage parlé autant que le permet le respect des deux premières lois pour tous les mots qui leur sont soumis, et autant que l'exige la simplicité du langage écrit quant à ceux qui sont parfaitement originaux, sans tradition et sans descendance, pour ainsi dire, telles doivent être, à mon sens, les règles de l'orthographe patoise. — Dans une langue aussi peu précise, les principes risquent de recevoir des exceptions nombreuses : aussi, je ne donne ceux-ci que comme principes très-généraux, en observant, toutefois, qu'il faut, tant que l'on peut, y ramener les exceptions. — On objecterait vainement qu'en se conformant à ces principes on ne saurait indiquer la manière de prononcer les mots. L'orthographe, en effet, ne donne pas la prononciation. La grammaire, même, ne peut qu'en poser les règles. L'enseigner, c'est le fait de l'usage. Tout ce que l'on peut faire, c'est de placer entre parenthèses le mot écrit tel qu'on doit l'articuler. — Il faudra donc conserver autant qu'on le pourra l'orthographe des mots latins ou français qui existent en patois, et n'y observer que les changements exigés par les principes admis. On doit dès-lors se servir de l'*s* pour marquer les pluriels patois quand ils ne le sont pas par une désinence propre, ainsi que la langue *Romane* s'en est servi ; et l'on remarquera qu'en beaucoup de points le *Roman Provençal*, qui a eu sa littérature, et dont nos patois n'étaient que les dialectes vulgaires, doit être d'un grand secours dans l'indication de l'orthographe des mots. Il n'y a aucune raison d'écrire autrement que lui ceux de nos mots patois dont il faisait usage. Là, même où cette orthographe serait bizarre, on aura pour raison de la maintenir que la parenté de l'idiome vulgaire avec la langue cultivée accuse la similitude de génie, et que ce qui a amené un accident dans l'une a dû le produire pour l'autre.— Par suite de cela, je crois devoir indiquer comme nécessaire l'emploi, non dans les mêmes circonstances, mais dans des cas analogues, des différents signes orthographiques admis en français, tels que les *accents*, dont on a vu plus haut l'usage fréquent, l'*apostrophe*, la *cédille*, le *trait-d'union*, la *parenthèse*, le *tréma* et le *tilde*.

De l'élision et de la contraction.

Ces accidents sont fréquents dans le patois, et affectent les voyelles finales des mots, ainsi que des syllabes entières de l'article ou du pronom.—L'élision a lieu pour la voyelle finale des mots, surtout quand le suivant commence par la même voyelle, mais pas toujours quand c'est une voyelle différente. —Il n'y a pas du reste à cet égard de règle bien générale. Dans certaines localités on observe rigoureusement ces accidents, tandis que dans d'autres on en tient peu de compte. L'usage seul peut donner à cet égard des enseignements convenables. Ainsi, le défaut de liaison est plus fréquent dans le *Limanien* que dans le *Brivadois*. — Il en est, toutefois, que le *Limanien* ne tolère pas ; et ressemblant à cet égard au *Brivadois*, il les évite par le moyen de lettres euphoniques qui sont *z'*, *l'*, *t'* et *q'*. On verra *z'* toujours employé devant le verbe *Avoir*, même quand il commence une phrase. — Pour dire *il faut être*, le *Brivadois* dit : *tsau* L'*esse*. —

Lettres euphoniques.

Le *Brivadois* fait aussi quelques liaisons avec *t* et *q* ; il dit : *san* T'*esclô*, sans sabot ; *din q'un tsan*, dans un champ : mais ces lettres sont beaucoup moins employées que les deux autres, caractéristiques des dialectes du Haut-Allier. Quant aux liaisons des consonnes finales avec les voyelles initiales, elles ne sont pas d'un grand usage si ce n'est pour les lettres dont le son se lie naturellement au mot suivant : ainsi, l'*l* se lie habituellement, et de même l'*s* de l'article, au pluriel.

ARTICLE.

Il se met devant le substantif ou devant les mots employés substantivement, et sert à distinguer les genres, les nombres, les relations de sujet et de régime. — Il perd souvent, par *élision*, sa voyelle finale, et, comme l'article Français, est sujet à la *contraction*. Exemple : d'*au* pour *de l'au*, des

	MASCULIN.	FÉMININ.
SING. —	Le, lo, l'	la.
	Dei, de, de l',	de la, de l'.
	Ei,	a la *ou* vei la *et* bei la.
PLUR. —	Lei, lau,	las
	De l'au, de l'ai d'au, d'ei, d'el,	de las.
	Vei lei *ou* vei lau,	vei las *ou* bei las.
	Et bei lei *ou* bei lau,	

EXEMPLES DE L'EMPLOI DE L'ARTICLE.

Le tsami *de* Lende men' *ei* tsan *dei* roc, *a la* venha *d'au* Bard, *vei laus* pras naus, passa da raza *lei* scurias *de la* borie, e donna passadze *bei lei* vatzas de Piar pa nà mandzà *las* erbàs *de las* coweiràs — Le chemin de Lempdes mène au champ du roc, à la vigne des Bard, aux prés-hauts, passe contre les écuries du domaine, et donne passage aux vaches de Pierre pour aller manger les herbes des collines.

On remarquera

On remarquera que le régime indirect, soit singulier, soit pluriel, n'est point formé par l'article seul, mais par le secours de deux prépositions *vei* et *bei*, qui signifient proprement *vers* et *avec*. Ainsi, on ne dit pas : *vas à la vigne, parle à Pierre,* mais bien *vas vers la vigne, parle avec Pierre: vé vei la venha, parla bei Piar*. Ces deux régimes indirects ne s'emploient pas indifféremment. Un paysan ne dirait pas en patois : *vas* AVEC *la vigne*, ou *donne à manger* VERS *la vache*, mais il dirait : *vé* VEI *la venha, done manza* BEI *la vatse*. En sorte qu'il me paraît pouvoir être tenu comme règle que *bei*, avec, s'emploie pour les choses animées, tandis que *vei*, vers, n'est usité qu'à l'égard des choses inanimées. Le génie de la langue paraît avoir été, ici, de distinguer les objets avec lesquels on peut entrer en communication de ceux dont on ne peut que s'approcher.

SUBSTANTIFS.

La langue vulgaire Auvergnate admet deux genres, le masculin et le féminin; elle admet aussi deux nombres, le singulier et le pluriel. — Genres et nombres sont indiqués le plus ordinairement par l'article et le pronom ; souvent par une terminaison particulière. On peut dire, par exemple, que l'*a* muet est celle de la plupart des noms féminins. D'autres fois, comme en français, le féminin se forme du masculin par l'addition de *e* muet: *un petiot*, un petit; *ena petiote*, une petite. Il y a aussi des noms qui sont invariables, ceux terminés par *u* notamment; et encore en est-il de ceux-là qui font *une* au féminin. — Le pluriel des noms féminins en *a* ou *e* muets se forme par la substitution de *à* très-ouvert et long à *a* muet. Il convient de les écrire par *s*, pour conserver la tradition grammaticale latine que la langue Romane a transmise au Français.—Les substantifs masculins en *ei* au singulier ont leur pluriel en *è* ou *èi* ouvert. Quelques-uns comme *pastre*, berger (masculin), font leur pluriel en *ei*, *laus pastrei*. D'autres fois, la prononciation seule indique la différence du nombre, en substituant les lettres muettes ou fermées aux lettres ouvertes; d'autres fois, enfin, les noms sont invariables, et il y en a bon nombre.

Le verbe patois, de même que le verbe français, s'emploie substantivement. Exemple : *viaure*, vivre; *le viaure*, ce qui est nécessaire à la vie, *lau viaure*, les vivres, etc.; *coueire*, cuire; *le coueire*, la marmite, c'est-à-dire ce dans quoi l'on fait cuire.

ADJECTIFS.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, et suit pour cela les mêmes règles. — Il y a toutefois des adjectifs de deux genres, ceux en *ide*, notamment, comme *sulide*, solide; ceux en *ble* ou *ple*; et généralement ceux qui se terminent au singulier par la voyelle *e*, ainsi que les adjectifs numéraux cardinaux. On ne saurait, dans tous les cas, donner aucune règle absolue de la formation du féminin avec le masculin pour les adjectifs. La terminaison en *e* pour le féminin est une des plus communes. Ainsi *grand*, féminin *grande; entei*, entier, féminin *enteire; loun*, long, féminin *loundze; bo* et *bou*, bon, féminin *bone* ou *boune; mouva*, mauvais, féminin *mouvase*, etc. — Le nombre dans l'adjectif est aussi indiqué, au moins dans le discours, par la terminaison. Ainsi *ena grossa vatsa*, une grosse vache, *de grossàs vatsàs*, (pluriel); *un grand dzardi*, un grand jardin, *de grandos dzardi* (pluriel). — Du reste, les adjectifs autres que ceux de quantité ou de mesure sont rares dans la langue vulgaire, elle n'a qu'un petit nombre de qualificatifs. Les degrés de comparaison y existent; ce sont, *ta* ou *tan* pour *aussi, autant; pas, ta*, pas tant, pas autant pour *moins; mei, moué* en *Limanien*, pour *plus; le* et *la mai*, *le* et *la piu* pour *le plus*. Le superlatif absolu *très* est peu usité. Ces différents termes de comparaisons, comme en français, veulent *que* après eux. *Mieux* a aussi son équivalent dans la langue vulgaire. C'est *meliour*, meilleur, qui a l'emploi de *mieux* français. *Mei de*, plus de, est usité aussi : *mei de cent escus*, plus de cent écus.

Adjectifs numéraux.

Un (ioun) — *daous* — *trei* — *quatre* — *chan* — *sei* — *set* — *vei ou vuei* — *naou* — *deits* — *ounze* — *dudze* — *terdze* — *quatordze* — *quienze* — *sedze* — *derset* — *deijeuci* — *deisnaou* — *vient*, sont les noms de nombres cardinaux patois.—La numération se continue de la même manière que dans le français.— Ces adjectifs numéraux ont ceci de remarquable que *ioun* et *dau* s'accordent en genre avec le substantif : ils font au féminin *iuna*—*dua*. A l'imitation du français, imitation récente, probablement, les nombres ordinaux se forment en ajoutant la terminaison *ème* aux nombres cardinaux; toutefois, premier se dit *pourmei*, et second *segoun* ou *deugème*.

Adjectifs indéfinis.

Les adjectifs indéfinis sont : *Tsaque*, *tsasqioun*, chaque, chacun ; — *paioun*, aucun ou personne ; — *même*, même (moderne); — *tut*, tout; — *tutta*, toute et toutes; — *tuttei*, tous; — *tau*, tel, telle, — *quau*, quel, quelle. — On dit aussi, pour quelle, *quen ena*, quelle, une; — *quauque*, quelque. — *Plusieurs* est devenu patois et se dit *plujeur*, mais s'emploie peu.

PRONOMS.

PRONOMS PERSONNELS. — PREMIÈRE PERSONNE.

SINGULIER.			PLURIEL.
SUJET. —	*Ye, iau,*	je, moi.	
RÉGIME DIRECT. —	*Me. se,*	moi, se.	*Nus* ou *nous.*
RÉGIME INDIRECT. —	*Bei ye, me,*	à moi.	*Bei nus* ou *bei nous.*

Exemple : *Ye ou ame pas*, je n'aime pas cela. *Me fara de mau*, tu me feras du mal. *Bailas quo bei ye?* vous me donnez cela ?—Le pronom s'emploie rarement seul au pluriel. Le patois Auvergnat dit *nous* ou *nus autrei (n's autrei)*, nous autres. Exemple ; *bailas quo bei n's autrei*, donnez-nous cela, plutôt que *baila nus* ou *nous quo* ; et surtout que, *baila quo bei nous.*

DEUXIÈME PERSONNE.

	SINGULIER.		PLURIEL.
SUJET ET RÉGIME DIRECT. —	*Tiu, te*,	tu, toi.	*Vous.*
RÉGIME INDIRECT. —	*Te*, et *bei tiu*,	te, à toi.	*Bei vous* et *vous.*

Exemple : *Tiu, n'auras dje*, tu n'en auras pas. — *Te fau mau?* je te fais mal ? — *Vous fau pas tort*, je ne vous fais pas tort.— *Quo ne vous appartent pas*, cela ne vous appartient pas. — *Parle pas bei vous*, je ne vous parle pas. —*Vole pas te faire tort*, je ne veux pas te faire tort. — L'Auvergnat supprime le plus souvent les pronoms de la seconde personne au régime indirect. Il les remplace par le pronom ou adjectif possessif *tien*, *mien*. Dans le dernier exemple que je viens de citer, on dirait plus correctement : *quo nai pas tione*, ou *mionne*, ou *vostre, etc., etc.;* cela n'est pas tien, mien, votre, pour *cela n'est pas à toi, à moi, à vous*, etc., etc.

TROISIÈME PERSONNE.

	SINGULIER MASCULIN.		PLURIEL.	
SUJET ET RÉGIME DIRECT. —	*Ei, le*,	il, lui, le.	*Les, lau*,	les, ils, eux.
RÉGIME INDIRECT. —	*Bei z'ei, li* ou *y*,	à lui.	*Bei z'laus*,	à eux.

Exemple : *O parla par z'ei*, il a parlé pour lui. — *Bayla li le*, donne-le lui. — *Le lup les ot mandza*, le loup LES a mangés. — *Quo ne vai pas bei z'laus*, cela ne LEUR va pas ; — *bei z'ei*, ne LUI va pas. *Tzau ly re dire*, il ne faut LUI rien dire ; — *liau redire*, LEUR rien dire. — *Didza li* ou *didza y*, dites-lui. — *Li*, employé ainsi, est des deux genres.

	SINGULIER FÉMININ.		PLURIEL.	
SUJET ET RÉGIME DIRECT. —	*La, z'la, yo, lia, elia* (1),	elle.	*Las, z'las, elias*,	elles.
RÉGIME INDIRECT. —	*De z'la, bei z'la*,	d'elle, à elle.	*De z'las, bei z'las*,	d'elles, à elles.

Ainsi qu'en Français, *le, les, la, las*, pronoms, accompagnent toujours un verbe comme régime.

Les pronoms *me, te, se*, s'écrivent et s'emploient comme en Français.—*En* est également patois, et s'emploie pour *de lui, d'eux, d'elle, d'elles*, concurremment avec *de z'ei, de z'laus, de z'la, de z'las*, de la même façon qu'en Français. — Il s'emploie aussi pour *ceci* et *cela*. — *N'en sai pas la cause*, je n'en suis pas la cause.

Comme en Français, encore, le patois ajoute *même* au pronom personnel pour donner plus de force à l'expression : *ye même, z'ei même.*

Adjectifs et pronoms possessifs.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Masculin.	*Féminin.*	*Masculin.*	*Féminin.*
Moun.	Ma.	Mau, mei.	Mas.
Toun.	Ta.	Tau, tei.	Tas.
Soun.	Sa.	Sau, sei.	Sas.
Noste, nostre.	Nosta *ou* nostra.	Nostas *ou* nostras.	Nostei *ou* nostrei.
Voste, vostre.	Vosta *ou* vostra.	Vostas *ou* vostras.	Vostei *ou* vostrei.
Liour.	Liau.	Liour.	Liau.

Comme on va le voir, le pronom possessif patois a été formé de l'adjectif possessif de la même manière que dans le français.

SINGULIER.			PLURIEL.	
Masculin		*féminin*	*Masculin.*	*Féminin.*
le		la mione.	Lau mione.	Las mionnas.
le	—	la tionne.	Lau tionne.	Las tionnas.
le		la sionne (chonne).	Lau sionne.	Las sionnas.
le		la nostre *ou* noste.	Etc. comme	Las nostras *ou* nostas.
le		la vostre *ou* voste.	au	Las vostras *ou* vostas.
le		la liour.	singulier.	Las liour.

Le mien, le tien, ont un emploi fréquent dans le langage vulgaire de l'Auvergne pour indiquer l'idée de propriété. On dit alors *quo dei mione*, c'est-à-dire *cela du mien*, ou *quo mione, cela mien.*

Généralement, le patois auvergnat n'admet pas le pronom devant le verbe. Il ne l'emploie guère que comme régime direct ou indirect. C'est là un des points caractéristiques de l'ancienne langue vulgaire (2). Plusieurs fois nous avons indiqué l'élision de la voyelle finale des pronoms : c'est aussi une règle générale ; et même, comme dans la

---

(1) Patois de Clermont, de Riom et des villages environnants. — *Poésies patoises* de Pastourel, Laborieux, etc., etc.

(2) L'usage qui se fait du pronom dans les dialectes *Limanien* et *Dorien* ne peut, à mon sens, infirmer cette règle, dont la généralité ne reçoit point ou à peu près point d'exécution dans la Haute comme dans la Basse-Auvergne, hors de ces dialectes et des localités qui les avoisinent. Je crois fermement que là cet emploi du pronom, comme sujet du verbe, tient à la dégénérescence de l'ancienne langue au contact du français.

langue Romane, la voyelle *intérieure* disparaît : ainsi, *n's*, *v's*, représentent très-souvent, *nous*, *vous*, particulièrement dans certains dialectes: *n's en di*, *on nous a dit*. Élidé ou contracté ainsi, le pronom devient, dans la prononciation, fixé au mot qui le précède ou à celui qui le suit, selon que le premier se termine ou que le second commence par une voyelle.

Pronoms démonstratifs.

Ce, *quo*, *quo-d'ati*, *quo-d'acei*, *quo-d'alei*, — ce, ceci, cela; — *qué*, *qué-d'ati*, *qué-d'acei*, celui, celui-ci, celui-là ; — *quela-d'ati*—*d'acei*, — celle, celle-ci, celle-là ; — *quelaus*, *quelas-d'ati*— *d'acei* —*d'alei*, — ceux, celles, ceux-ci, ceux-là, celles-ci, celles-là.

Quand ce pronom est employé comme adjectif démonstatif, il se dit, *qué*, ce; *quela*, cette ; *que laus*, ces; *que las*, ces, (féminin).

Pronoms relatifs.

Que, *qu'*, *que z'* devant les voyelles, qui que. Exemple : *Le mounde que mandzount liour be sabount pas ce que fant*, les personnes qui mangent leur bien ne savent pas ce qu'elles font. *Le mounde que z'ame*, les personnes que j'aime. *Le tsan qu'ant tsata laus vegeis*, le champ qu'ont acheté les voisins.

Quau, quoi (peu usité); *qioun*, *qiuna*, lequel, laquelle; *qiunaus*, *qiunas*, lesquels, lesquelles, quelques-uns, quelques-unes.—*Dont*, s'emploie aussi, quoique peu fréquemment, avec le même sens qu'en français. Le vrai patois veut: *de quau*, de qui ou de quoi, au lieu de *dont*.— *Ce que* est usité dans le sens de *ce que* français. — *On* est inusité : à sa place l'auvergnat dit: *le mounde*, les personnes, le monde ; ou bien il se sert du verbe à la troisième personne du pluriel ; *disount*, ils disent, pour *on dit*. *Le mounde* est sous-entendu. Il y a des localités où on emploie *se* pour *on*, exemple : *se disount*, *on dit* : ici encore, *le mounde* est sous entendu. Dans certains cas, cependant, *on* se traduit par *an*, précédé de l'euphonique *l'* ; exemple : *quand l'an z'ai maridada*, quand on est mariée.—*Tsasqioun*, chacun ;— *quauqioun*, quelqu'un ; — *laus autrei*, autrui ; — *ioun l'autre*, l'un l'autre ; — *paioun*, personne, sont les autres pronoms indéfinis.

Pronoms indéfinis.

DU VERBE.

Puisées à des sources communes, composées par des actions et des éléments en partie identiques, soumises, à des degrés différents, aux mêmes vicissitudes, les grammaires française et patoise présentent des règles générales analogues relativement au verbe, à son sujet, à ses régimes, à ses modifications de nombres, de personnes, de modes, de temps. De même que le français, le patois d'Auvergne n'a qu'un seul *verbe substantif*, à savoir le verbe être : *esse* ou *estre*. Comme lui aussi, il reconnaît cinq sortes de *verbes adjectifs* : 1° le verbe actif: — *scrise*, j'écris, — *mandze*, je mange; 2° le verbe passif, *esse* ou *estre ama*, être aimé; 3° le verbe neutre : *landy*, languir, *na*, aller ; 4° le verbe pronominal : *se suveny*, se souvenir, *se nana* ou *s'ennana*, s'en aller, *se pensa*, penser, *se soundza*, songer ; 5° le verbe impersonnel : *tsau*, *tsauiot*, il faut, il fallait; *plei*, *pleiguet*, il pleut, il plut; *essaura*, il sèche; *échira*, il fait de la tourmente.

Semblable donc aux verbes français, le verbe patois se conjugue suivant cinq modes et dans huit temps, les mêmes que les modes et les temps du discours français ; et, sauf quelques exceptions que j'indiquerai, ceux-ci se forment et ceux-là expriment les modifications de l'action de la même manière que les verbes français. — Les auxiliaires *estre* ou *esse*, être, et *ver* ou *aver*, avoir, y servent aussi à la composition des temps. Les exigences de l'oreille française ont même été celles de l'oreille auvergnate à cet égard, car, pas plus qu'en français, le patois ne dit : *m'ai troumpa*, *m'ai mourdiu*, je m'ai trompé, je m'ai mordu, mais bien *me sai troumpa*, *me sai mourdiu*, je me suis trompé, mordu; bien que, dans cette locution, le verbe *esse* soit pris pour le verbe *ver*.

Plus simple que le français, quant au nombre de ses conjugaisons, le patois auvergnat n'en compte que trois : 1° celle en *a*, répondant à la française en *er*; 2° celle en *i*, *y*, répondant à la française en *ir* ; 3° celle en *re* qui correspond à la même du français. On voit que ce sont les verbes en *oir* qui font défaut. La plupart des mots ou verbes français en *oir* se terminent en patois par *re* ou *bre*. Il ne faudrait pas, néanmoins, induire de cette correspondance un procédé constant de formation des verbes patois par les verbes français en changeant la voyelle finale des verbes en *er* par *a*, des verbes en *ir* par *i* ou *y*, des verbes en *oir* par *re* ou *bre* ou *dre*. Très-souvent ce mode de formation reçoit des exceptions trop nombreuses pour être pris comme règle absolue, de telle sorte que beaucoup de verbes de la seconde conjugaison, par exemple, comme *ouvrir*, *bada*; *couvrir*, *cata*, se trouvent en patois transportés à la première. De même que le français, enfin, le patois d'Auvergne a, dans chacune de ses conjugaisons, des verbes *réguliers*, *irréguliers* et *défectifs*.

CONJUGAISON DES AUXILIAIRES.

Les deux auxiliaires patois ont le même usage que les deux auxiliaires français. Ils servent à se conjuguer eux-mêmes et à conjuguer les temps composés des autres verbes. Une grande différence entre les deux langues, toutefois, c'est qu'au lieu que dans le français *avoir*, seul, se conjugue lui-même, dans le patois tous deux se rendent respectivement

cet office. Le patois dit : *je suis été*, *je serai été*, *que je sois été*, etc., etc., ce que le français repousse comme une très-vicieuse locution ; toutefois, il ne dit pas *il est*, mais bien *il a été*, *z'ai sta*.

Quant au verbe *avoir* patois, il offre ceci de remarquable, qu'excepté à l'impératif il se conjugue toujours précédé d'un *z'*. Le *z'* joue là, comme dans différentes autres circonstances, le rôle de consonne euphonique : si l'on voulait dire *moi*, *j'ai*, on ne pourrait pas le rendre par *ye*, *ai*, mais par *ye*, *z'ai*. Eh ! bien, ce verbe, à tous ses temps hormis l'impératif, et à toutes les personnes, conserve cette liaison. On dit : *j'ai acheté*, Z'AI TSATA : *j'ai eu ce champ dans le partage*, Z'AI GU QUÉ TSAN DIEN LE PARTADZE : *pourvu que j'aie fini*, MA QUE Z'ADZE TSABA. Par suite de la même loi d'euphonie, l'infinitif du verbe *esse* prend toujours un *l'*. On ne dirait pas, *tsau esse*, il faut être, mais bien *tsau l'esse*.

Infinitif. *Esse* ou *estre*, être.—**Passé.** *Esse* ou *estre sta*, avoir été. — **Participe présent.** *Estant* (inusité). — **Participe passé.** *Sta*, été.

INDICATIF

1. PRÉSENT.

Sai,	Je suis.
Sai,	tu es.
Sai,	il *ou* elle est.
San,	nous sommes.
Sès,	vous êtes.
Sount,	ils *ou* elles sont.

2. IMPARFAIT.

Z'ère,	j'étais.
Z'èré,	tu étais.
Z'èra,	il *ou* elle était.
Z'èran,	nous étions.
Z'èrâs,	vous étiez.
Z'èrount,	ils *ou* elles étaient.

3. PASSÉ DÉFINI.

Seguère,	je fus,
Seguèré,	tu fus.
Seguèt.	il *ou* elle fut.
Seguèran,	nous fûmes.
Seguèrâs,	vous fûtes.
Seguèrount.	ils furent *ou* elles furent.

4. PASSÉ INDÉFINI.

Sai sta,	je *suis* été, pour *j'ai* été.		
Sai sta,	tu *es* pour *as* été.		
Z'ai *sta*,	il *ou* elle a été.		
San sta,	nous *sommes* été	pour avons	été.
Ses sta,	vous êtes été	pour avez	été.
Sount sta,	ils sont été	pour ont	été.

5. PASSÉ ANTÉRIEUR.

Il n'y en a pas On le remplace par le conditionnel passé.

6. PLUS-QUE-PARFAIT.

Z'ère sta.	j'*étais* été	pour	j'*avais* été.
Z'èré sta.	tu étais	—	tu avais été.
Z'èra sta,	il était	—	il avait.
Z'èran sta,	nous étions	—	nous avions.
Z'èrâs sta,	vous étiez	—	vous aviez.
Z'èrount,	ils étaient	—	ils avaient.

7. FUTUR.

Serai,	je serai.
Seras,	tu seras.
Serot,	il *ou* elle sera.
Seran.	nous serons.
Serès,	vous serez.
Serount.	ils *ou* elles seront.

8. FUTUR ANTÉRIEUR.

Serai sta, je serai été. — etc. comme au futur, en ajoutant le participe *sta*.

CONDITIONNEL

1. PRÉSENT.

Seio,	je serais.
Seia,	tu serais.
Seiot,	il ou elle serait.
Seian,	nous serions.
Seias,	vous seriez.
Seiount,	ils *ou* elles seraient.

2. PASSÉ.

Seio sta, je serais été.
Seia sta, tu serais été.— etc., comme au conditionnel présent, en ajoutant le passé *sta*.

IMPÉRATIF.

Satse,	sois.
Satsan,	soyons.
Satsas,	soyez.

SUBJONCTIF.

1. PRÉSENT OU FUTUR.

Que *satse*,	que je sois.
Que *satsé*,	que tu sois.
Que *satsa*,	qu'il *ou* qu'elle soit.
Que *satsan*,	que nous soyons.
Que *satsas*,	que vous soyez.
Que *satsount*.	qu'ils *ou* qu'elles soient.

2. IMPARFAIT.

Que *seguèsse*,	que je fusse.
Que *seguèssé*,	que tu fusses.
Que *seguessa*,	qu'il *ou* qu'elle fût.
Que *segassien*, (pr. *ss* comme ch.)	que nous fussions.
Que *segassias*, (id.)	que vous fussiez.
Que *seguèssount*,	qu'ils *ou* qu'elles fussent.

3. PASSÉ.

Que *satse sta*, que je *sois*, pour que *j'aie* été ; etc. comme au subjonctif présent en ajoutant le passé *sta*.

4. PLUS-QUE-PARFAIT.

Que *seguesse sta*, que je *fusse*, pour que *j'eusse* été ; etc comme au subjonctif imparfait, en ajoutant le passé *sta*.

Infinitif. *Aver* ou *ver*, avoir.—**Passé.** *Aver* ou *ver gu (giu)*.—**Participe présent.** *Adzan*.—**Passé.** *Gu (giu)*. — (1).

INDICATIF.

1. PRÉSENT.

Z'ai,	j'ai.
Z'as,	tu as.
Z'ot,	il *ou* elle a.
Z'aven,	nous avons.
Z'avès,	vous avez.
Z'ant,	ils ont.

2. IMPARFAIT.

Z'ayo ou *z'avio*,	j'avais.
Z'ayas ou — *vias*,	tu avais.
Z'ayot ou — *viot*,	il *ou* elle avait.
Z'ayan ou — *vian*,	nous avions.
Z'ayâs ou — *viâs*,	vous aviez.
Z'ayount ou — *viount*,	ils *ou* elles avaient.

3. PASSÉ DÉFINI.

Z'aguère,	j'eus.
Z'aguèré,	tu eus.
Z'aguet,	il *ou* elle eut.
Z'agueran,	Nous eûmes.
Z'agueras,	vous eûtes.
Z'aguerount,	ils *ou* elles eurent.

4. PASSÉ INDÉFINI.

Z'ai gu, j'ai eu.
Z'as gu, tu as eu.
Z'ot gu, il *ou* elle a eu — etc. comme au présent, en ajoutant le passé *gu*.

5. PLUS-QUE-PARFAIT.

Z'ayo gu, j'avais eu.—etc. comme à l'imparfait en ajoutant le passé *gu*.

6. FUTUR.

Z'aurai,	j'aurai.
z'auras,	tu auras.
z'aurot,	il *ou* elle aura.
z'auran,	nous aurons.
z'aurès,	vous aurez.
z'auraount,	ils *ou* elles auront.

7. FUTUR ANTÉRIEUR.

Z'aurai gû, j'aurai eu. — etc. comme au futur en ajoutant le passé *gu*.

CONDITIONNEL.

1. PRÉSENT.

Z'auyo ou *z'aurio*,	j'aurais.
z'auya — *z'aurias*,	tu aurais.
z'auyot — *z'auriot*,	il *uo* elle aurait.
z'auyan— *z'aurian*,	nous aurions.
z'auyas— *z'aurias*,	vous auriez.
z'auyount ou *z'auriount*,	ils *ou* elles auraient.

2. PASSÉ.

Z'auyo gu, j'aurais eu.— etc. comme au conditionnel présent, en ajoutant le passé *gu*.

IMPÉRATIF.

Adze,	aie.
Adzen,	ayons.
Adzas,	ayez.

SUBJONCTIF.

1. PRÉSENT.

Que z'adze (2),	que j'aie.
Que z'adzei,	que tu aies.
Que z'adza,	qu'il *ou* qu'elle aie.
Que z'adzan,	que nous ayons.
Que z'adzas,	que vous ayez.
Qve z'adzount,	qu'ils *ou* qu'elles aient.

2. IMPARFAIT.

Que z'aguèsse,	que j'eusse.
Que z'aguèssé,	que tu eusses.
Que z'aguèssa,	qu'il *ou* qu'elle eût.
Que z'aguachan (ss),	que nous eussions.
Que z'aguachas (ss),	que vous eussiez.
Que z'aguèssount,	qu'ils *ou* qu'elles eussent.

3. PASSÉ.

Que z'adze gu, que j'aie eu.
Que z'adzei gu, que tu aies eu. — etc. comme au subjonctif présent, en ajoutant le passé *gu*.

4. PLUS-QUE-PARFAIT.

Que z'aguèsse gu, que j'eusse eu. — etc. comme à l'imparfait subjonctif, en ajoutant le passé *gu*.

---

(1) Le participe *présent* est à peu près inusité.

(2) On supprime assez ordinairement l'euphonique *z'*, pour dire *qu'adze*, *qu'aguèsse*.

VERBES ACTIFS.

VERBES ACTIFS.

TABLEAU DES TROIS CONJUGAISONS RÉGULIÈRES.

1. Infinitif en *a*.	2. Infinitif en *ı* ou *y* (1).	3. Infinitif en *re*.
	INFINITIF.	
Egeguá (2), — *arranger*.	Basty, — *bâtir*.	Vendre, — *vendre*.
	Passé.	
Aver égeguá, *avoir arrangé*.	Aver basti, *avoir bâti*.	Aver vendu (diu), *avoir vendu*.
	PARTICIPE.— *Présent.*	
Égeguant, *arrangeant*.	Bastissant, *bâtissant*.	Vendant, *vendant*.
	Passé.	
Égeguá, *arrangé*.	Basti, *bâti*.	Vendu (diu), *vendu*.
	INDICATIF. — *Présent.*	
Égègue, *j'arrange*. Égègué, *etc*. Égègua. Égegan. Égeguàs. Égègount.	Bastisse, *je bâtis*. Bastissé, *etc*. Bastit. Bastissant. Bastissès. Bastichount.	Vende, *je vends*. Vendé, *etc*. Vend. Vendan. Vendès. Vendount.
	Imparfait.	
Égeguave, *j'arrangeais*. Égeguavé, *etc*. Égeguava. Égeguavan. Égeguavàs. Égegavount.	Basticho, *je bâtissais*. Bastichas, *etc*. Bastichot. Bastichan. Bastichas. Bastichount.	Vendio, *je vendais*. Vendia, *etc*. Vendiot. Vendian. Vendias. Vendiount.
	Passé défini.	
Égeguère, *j'arrangeai*. Égeguèré, *etc*. Égeguet. Égeguèran. Égaguèràs. Égeguèrount.	Bastiguère, *je bâtis*. Bastiguéré, *etc*. Bastiguet. Bastiguèran. Bastiguèràs. Bastiguèrount.	Vendeguère, *je vendis*. Vendeguèré, *etc*. Vendeguet. Vendeguèran. Vendeguèras. Vendeguèrount.
	Passé indéfini.	
Z'ai égeguá, *j'ai arrangé*. Z'as égeguá. — etc. comme au passé indéfini du verbe *aver* en ajoutant le passé *égeguá*.	Z'ai basti, *j'ai bâti*. Z'as basti. — etc. passé indéfini de *aver*, suivi du passé *basti*.	Z'ai vendu, *j'ai vendu*. Z'as vendu. — etc. passé indéfini de *aver*, suivi du passé *vendu*.
	Passé antérieur.	
Z'ai gu égeguá, *j'ai eu arrangé*. Z'as gu égeguá, *etc*. Z'ot gu égegua,—etc. passé indéfini de *aver*, suivi des passés *gu* et *égeguá*.	Z'ai gu basti, *j'ai eu bâti*. Z'as gu basti. —etc.. passé indéfini de *aver* suivi du passé *basti*.	Z'ai gu vendu, *j'ai eu vendu*. Z'as gu vendu.—etc. passé indéfini de *aver* suivi des passés *gu* et *vendu*.
	Autre Passé antérieur.	
Z'aguère égeguá, *j'eus arrangé*. Z'aguèré égeguá. —etc., comme au passé antérieur du verbe *aver*, en ajoutant le passé *égeguá*.	Z'aguère basti, *j'eus bâti*. Z'aguéré basti.— etc., passé antérieur de *aver* suivi du passé *basti*.	Z'aguère vendu, *j'eus vendu*. Z'aguèré vendu.—etc., passé antérieur de *aver*, suivi du passé *vendu*.
	Plus-que-parfait.	
Z'ayo *ou*—vio égeguá, *j'avais arrangé*. Z'aya *ou*—via égeguá.—etc., comme au plus-que-parfait du verbe *aver*, en ajoutant le passé *égeguá*.	Z'ayo basti. — etc., plus-que-parfait de *aver*, suivi du passé *basti*.	Z'ayo vendu, *j'avais vendu*. Z'ayas vendu.—etc., plus-que-parfait de *aver*, suivi du passé *vendu*.
	Futur.	
Eguguarai, *j'arrangerai*. Egeguaras, *etc*. Egeguarot. Egeguaran. Egeguarès. Egeguarount.	Bastyrai, *je bâtirai*. Bastyras, *etc*. Bastyrot. Bastyran. Bastyrès. Bastyrount.	Vendrai, *je vendrai*. Vendras, *etc*. Vendrot. Vendran. Vendrès. Vendrount.
	Futur antérieur.	
Z'aurai égeguá, *j'aurai arrangé*. Z'aura égeguá.—etc., comme au futur antérieur du verbe *aver*, en ajoutant le passé *égeguá*.	Z'aurai basti, *j'aurai bâti*. Z'auras basti.— etc., futur antérieur de *aver*, suivi du passé *basti*.	Z'aurai vendu, *j'aurai vendu*. Z'auras vendu. — etc., futur antérieur de *aver*, suivi du passé *vendu*.
	CONDITIONNEL. — *Présent.*	
Egegaio *j'arrangerais*. Egegaia, *etc*. Egegaiot. Egegaian. Egegaiàs. Egegaiount.	Bastiyo, *je bâtirais*. Bastiyas, *etc*. Bastiyot. Bastiyan. Bastiyàs. Bastiyount.	Vendrio, *je vendrais*. Vendrias, *etc*. Vendriot. Vendrian. Vendriàs. Vendriount.

---

(1) Il y a des localités où certains *verbes* changent de conjugaisons. Ainsi le verbe *sentir*. On dit en effet tantôt *senty* à l'infinitif, et *senti* au participe passé ; alors il est de la seconde conjugaison : tantôt *sentre* ou *sentiu*, alors il passe à la troisième.

(2) On doit prononcer comme s'il y avait *égigua*, mais en donnant un son très-faible à l'*i*.

	Passé (1).	
Z'auio *ou*— rio égeguá, *j'aurais arrangé.*	Z'auio *ou*—rio basti, *j'aurais bâti.*	Z'auio *ou* — rio vendu, *j'aurais vendu.*
Z'auia *ou* — ria égeguá. — etc., comme au conditionnel passé du verbe *aver* en ajoutant le passé *égeguá*.	Z'auia *ou*—ria basti — etc., conditionnel passé de *aver*, suivi du passé *basti*.	Z'auia *ou* — ria vendu.— etc., conditionnel passé de *aver* suivi du passé *vendu*
	IMPÉRATIF.	
Égègué, *arrange.*	Bastissé, *bâtis.*	Vende, *vends.*
Égeguan, *etc.*	Bastissan, *etc.*	Vendan, *etc.*
Égeguàs.	Bastissès *ou* bastissas.	Vendès *ou* vendas.
	SUBJONCTIF. — *Présent.*	
Qu'égègue, *que j'arrange*	Que bastisse, *que je bâtisse.*	Que vende, *que je vende.*
Qu'égègué, *etc.*	Que bastissé, *etc.*	Qué vendé, *etc.*
Qu'égègua.	Que bastissa.	Que venda.
Qu'égèguachan.	Que bastichan.	Que vendachan.
Qu'égègachàs.	Que bastichàs.	Que vendachàs.
Qu'égègount.	Que bastissount.	Que vendount.
	Imparfait.	
Qu'égeguèsse, *que j'arrangeasse.*	Que bastiguèsse, *que je bâtisse.*	Que vendeguèsse, *que je vendisse.*
Qu'égeguessé, *etc.*	Qué bastiguessé, *etc.*	Qué vendeguessé, *etc.*
Qu'égeguèssa.	Que bastiguessa.	Que vendeguessa.
Qu'égeguachan *(ss).*	Que bastiguachan.	Que vendegachan.
Qu'égeguachàs *(ss).*	Que bastiguachàs.	Que vendegachàs.
Qu'égeguèssount.	Que bastiguessount.	Que vendeguessount.
	Passé.	
Que z'adze égeguá, *que j'aie arrangé.*	Que z'adze basti, *que j'aie bâti.*	Que z'adze vendu, *que j'aie vendu.*
Que z'adz' égeguá, *etc*	Que z'adzei basti. — etc., subjonctif présent d'*aver* suivi du passé *basti*.	Que z'adzei vendu. — etc., subjonctif présent d'*aver* suivi du passé *vendu*.
Que z'adz' éguegá. — etc., comme au subjonctif présent d'*aver* en ajoutant *égeguá*.		
	Plus-que-parfait.	
Que z'aguesse égeguá, *que j'eusse arrangé.*	Que z'aguesse basti, *que j'eusse bâti.*	Que z'aguesse vendu. *que j'eusse vendu.*
Que z'aguessé égeguá.	Que z'aguessé basti. — etc., plus-que-parfait subjonctif d'*aver* en ajoutant *basti*.	Que z'aguessé vendu.— etc. plus-que-parfait subjonctif d'*aver*, en ajoutant *vendu*.
Que z'aguessa égeguá. — etc. comme au plus-que-parfait subjonctif d'*aver* en ajoutant *égeguá*.		

Après avoir donné ce modèle de conjugaison pour les verbes réguliers, je dois faire une observation essentielle: c'est que le patois auvergnat, dans l'usage, n'a de conjugaison vraiment complète que pour les verbes dont l'emploi est le plus fréquent, c'est-à-dire pour ceux qui expriment les actions les plus ordinaires de la vie assez bornée dont jouissent les habitants de nos campagnes. Pour tous les autres, le vrai paysan d'Auvergne supprime les temps qui sont le produit d'une syntaxe cultivée. Il les remplace par des locutions détournées, faites, le plus souvent, au moyen de TSAU, ME TSAU, *il faut*, *il me faut*, et de l'infinitif des autres verbes. Rarement il dit, par exemple: *il faudrait que j'arrangeasse*, *tsauio qu'égeguèsse;* mais bien, *me tsauio égega* (il me faudrait arranger). A l'aide de ce tour il simplifie singulièrement la conjugaison des verbes; et quand ce n'est point par le verbe *tsaudre*, c'est d'une autre façon qui a toujours même résultat. Par un procédé semblable, il évite de se servir du participe présent qu'il remplace au moyen d'une autre tournure de phrase construite avec les temps passés. Le grand but dans son langage est de simplifier, et ce but il le poursuit constamment.—De plus, il forme d'ordinaire le *gérondif*, tout différemment que dans le français, avec la particule *en* et l'*infinitif* du verbe, au lieu du participe présent. Ainsi, il dit *en veny*, en *venir*, pour en *venant*. Cette règle n'est cependant pas constante, en ce sens que tous les verbes n'ont pas le gérondif. Mais un très-petit nombre, seulement, le forment au moyen du participe présent; et quand cela a lieu, ce n'est sûrement que par imitation du langage français.

Les verbes patois s'emploient interrogativement, comme ceux du français, mais au présent de l'indicatif et au futur simple seulement. *Vende quo?* vends-je cela? *Égeguerai quo?* arrangerai-je cela? La forme interrogative, toutefois, ne saurait être marquée que par l'intonation, le pronom ne s'ajoutant pas au verbe, ordinairement.

On peut voir par ce tableau des conjugaisons que le patois auvergnat forme ses temps à peu près de la même manière que le français, à savoir, au moyen: 1° de l'infinitif, qui forme le futur par le changement de *a* en *arai*, de *y* ou *i* en *irai*, *yrai*, de *re* en *rai;* et le conditionnel présent par l'adjonction à ces mêmes finales de *io* ou *yo*; 2° du participe présent, qui forme la première personne du pluriel de l'indicatif présent, et les deux premières personnes du pluriel du présent subjonctif, en changeant *an* et *ssant* en *achan*, *chan*, *achàs*, *chas;* 3° du participe passé, qui forme l'imparfait indicatif, en changeant *a* en *ava*, *avé*, *avan*, *avount;* *y* et *re* en *io*, *ià*, *ian*, *iount;* qui forme de plus tous les temps composés avec les auxiliaires *esse* et *aver;* 4° du présent de l'indicatif, qui forme l'impératif et les trois premières personnes du subjonctif présent dans la première conjugaison, les deux premières seulement dans la seconde et la dernière; 5° du passé défini, qui forme l'imparfait subjonctif, en changeant *ère* en *èsse*.

Verbes irréguliers.

Tout en ayant ses verbes *irréguliers*, le patois d'Auvergne n'a point les mêmes que la langue française; et ceux qui

(1) Le conditionnel passé *j'eusse* ne s'emploie guère.

lui sont communs avec elle ne présentent pas les mêmes irrégularités. Ainsi, *na*, aller, fait comme en français, *vau*, *va*, *vé*, je vais, tu vas, il va; mais, à ses autres temps, il se régularise en gardant presque constamment pour racine l'infinitif *na*, et se conjugue sur *égegua*: *Envouya*, irrégulier en français, est entièrement régulier en patois: de même: *courre*, courir; *dourmi*, dormir; *party*, partir; *sourty*, sortir; *veny*, venir.

Verbes défectifs.

Les verbes *défectifs* demandent une observation semblable; beaucoup le deviennent en patois, qui sont réguliers ou irréguliers seulement en français. — Ainsi, *moury*, mourir, n'a point d'indicatif présent; *fudze*, fuir, a son participe passé et son participe présent inusités; *tsaudre*, falloir, n'a pas de participe présent; *maure*, moudre, n'a ni indicatif présent ou imparfait, ni participe présent; *mauge*, traire, n'est usité qu'à l'infinitif et au participe passé; *stavany*, se trouver mal, est dans le même cas, etc. etc. Et, ici comme en français, quand un temps primitif manque, à quelques exceptions près les dérivés de ce temps manquent aussi.

Toutes les règles des *verbes passifs* français, aussi bien que celles des *verbes neutres*, régissent les passifs et les neutres patois. A l'égard de certains de ces derniers, cependant, une observation doit être faite: *party*, partir, se conjugue avec *aver*, avoir, autant qu'avec *estre*: on dit *z'ai parti à duas huras*, *j'ai parti* à deux heures, de préférence à *je suis parti*, *sai party*. Je crois même que cette dernière forme, pour quelques verbes, n'est employée qu'à l'imitation du langage français. *Toumba*, tomber; *na*, aller; *naisse*, naître; *mounta*, *davala*, monter, descendre, etc. etc., se trouvent dans le même cas; en sorte que l'on peut dire que si *aver* n'est pas l'auxiliaire unique des verbes neutres, il est le plus employé dans leur conjugaison.

Verbes pronominaux.

A l'égard des *verbes pronominaux*, rien de particulier ne les concerne, sinon l'existence de certains qui, comme *se pensa*, *se soundza*, penser, songer, ont été changés en pronominaux par le génie de la langue auvergnate. Un paysan ne dit point je le pensais, *le pensave*, *le soundzave*, mais bien *m'au soundzave*, *m'au pensave*, je me le pensais. Il faut voir là l'effet des habitudes de méditation solitaire qu'a le paysan. Travaillant souvent seul, au milieu des champs, il rapporte sa pensée à lui-même comme quelque chose d'extérieur, qu'il se donne ou s'ôte suivant sa volonté. — *Pensa*, dans certaines acceptions, a cependant gardé sa qualité de verbe neutre: on dit *pensa bei sa mya*, il pense à sa mie.

Verbes unipersonnels.

De même qu'en français, les verbes unipersonnels n'ont d'usage en patois qu'à la seule troisième personne de chaque temps. Observons ici, seulement, que *pleit*, il pleut est patois, tandis que *il neige* n'a point de correspondant: on dit, *fai de neidze*, il fait de la neige: ou bien *échira*, il écire (verbe non français), quand la neige tourbillonne, poussée par un grand vent.

ADVERBES.

Comme en français, ceux qui qualifient, et les autres à plus forte raison, sont invariables. Le patois compte peu des premiers, ainsi qu'il doit arriver dans toute langue dont les sujets de qualification sont bornés. Certains reviennent sans cesse, comme: *tut-bèlament*, bravement, doucement; *dauçament*, tranquillement, sans bruit; *bravament*, qui a à peu près la même signification. Quant aux adverbes de temps, de lieu, de rang, de quantité, d'affirmation, de négation, de doute, de comparaison et d'interrogation, les principaux sont: *d'autrecop*, autrefois; *aneu*, aujourd'hui; *demo*, demain; *liei*, tôt; *betot*, bientôt; *suvent*, souvent; *tudzur*, toujours; *davan*, auparavant; *alor*, alors; *meitu*, aussi; *tant*, autant, tant, si; *mei*, plus; *mien*, moins; *dessubre*, dessus; *dessu*, dessous; *dedien*, dedans; *fora*, dehors; *pourtant*, pourtant; *amoun*, où; *ty* ou *aty*, ici, là; *eiche*, ici; *alei*, là-bas; *des 'ty 'n alei*, d'ici là-bas (*ty* est ici pour *aty*; *'n* est pour *en*, en; e s'élide par euphonie. Le mot original est: *des aty en alei*, d'ici en là-bas). (1) *Lounten*, longtemps; *arsere*, hier; *davant*, devant; *daret*, derrière; *en nau*, en haut; *en ba*, en bas; *partut*, partout; *d'araze*, près; *peice*, *peicenemprè*, ensuite, après; *luen*, loin; *pourmeirament*, premièrement; *pour* ou *prou*, assez; *quage*, presque; *beicop*, beaucoup, *quauque*, quelque; *obe*, *o*, oui; *beliau*, peut-être; *couma*, comme, comment; *coura?* quand? *quand*, quand, lorsque; *keiche?* pourquoi? *quant?* combien?

Des adjectifs, comme: *Ferme*, ferme; *nau*, haut, s'emploient aussi adverbialement.

PRÉPOSITIONS.

Il y a celles de lieu: *entour*, autour; *tzè*, chez; *vei*, vers, etc. — Celles d'ordre: *davant*, avant et devant; *entra* ou *enter*, (2) entre; *danspei*, depuis; *aprè*, après. — Celles d'union: *bei* ou *ambei* avec; *diuran*, *pendan*, pendant. — Celles de séparation: *san*, sans; *mien*, moins, excepté. — Celle d'opposition: *countre*, contre. — Celles qui marquent le but: *subre*, sur, concernant; *par* ou *pâ*, pour; *vety*, voici, voilà. — Celles qui marquent le lien ou la cause: *pa* ou *par*, par; *mouyenan*, moyennant. -- Celles qui spécifient: *vei*, *bei*, vers, avec (pour *à*); *de*, de; *dien*, dans (pour *en*).

---

(1) On dit *en home tut s'ty'n alei*, littéralement *un homme tout d'ici là-bas*, pour désigner un homme sans volonté, sans initiative, sans invention.

(2) Les mots français en *tre*, *dre*, *pre*, qui gardent en patois la même terminaison, se prononcent, pour la plupart, *per*, *der ter*; absolument comme le *er* final des mots allemands.

CONJONCTIONS.

Les copulatives sont : *Et*, *mei*, et, plus; *ni*, ni; *ni-mai*, ni plus, s'employant pour *et*. — Les augmentatives sont : *D'alièrs*, d'ailleurs; *inquère*, encore.—Les alternatives sont: *ou*, ou; *ou dounque*, ou donc, ou bien.—Les conditionnelles sont: *che*, si; *mas que*, mais, pourvu que; *a mien que*, *quand*, signifiant quoique, en cas que.— Les conjonctions adversatives sont: *mas*, mais; *ei countrari*, au contraire. — Les conjonctions augmentatives sont : *dzusqua*, jusque; *enfian*, enfin. — Les conjonctions d'ordre sont: *davant-que*, *ta liei que*, *d'abord que*, aussitôt que; *dei tan que*, pendant que (du temps que). — Les conjonctions de motifs, sont: *afian que* ou *de*, afin que *ou* de; *pace que*, parce que; *de pau de* ou *que*, de peur de *ou* que. — Les conjonctions de conclusions sont: *dounque*, donc, ainsi.— Les conjonctions explicatives sont: *quau sa?* savoir (qui sait)? *da quela manièra*, de sorte, de façon que (de cette manière). Enfin les conjonctions transitives sont *d'alièrs* et *dounque*, d'ailleurs et donc.

Les adverbes, les prépositions et les conjonctions françaises qui n'ont point d'équivalents en patois sont rendues par des tournures de langage différentes.

INTERJECTIONS.

On emploie *Ha!* pour marquer l'étonnement; *Haou!* pour appeler; *He! be*, pour interroger; *tchut*, pour imposer silence; *petzeirè!* ou *pecaire!* dans le sens du vulgaire français *pauvre!* pour s'apitoyer.

SYNTAXE.

Pour ce qui est de la construction grammaticale patoise, il n'y a rien à dire sinon qu'elle se modèle absolument sur la syntaxe française; en tenant compte, toutefois, de ce que j'ai observé relativement à la conjugaison des verbes, à savoir, que la construction simple, directe, courte, est essentiellement dans le génie du langage vulgaire, tandis qu'il repousse toute syntaxe compliquée, détournée, trop littéraire. Mais dans cette syntaxe toute *primitive*, pour ainsi parler, une chose caractéristique, c'est la rigueur des règles grammaticales. Le paysan ignorant, borné, y conforme son langage bien mieux que ne font beaucoup de personnes instruites aux principes de la construction française. Ni la correspondance des temps, ni l'accord des participes et des adjectifs ne l'embarrassent un seul moment: il les rencontre juste de prime-saut, avec son instruction traditionnelle, toute d'habitude, comme nous le faisons en français après des études bien suivies.

Donc, en raison de cette simplicité de construction, on ne fait usage dans le patois ni des incidences, ni des ellipses, ni des périodes, si familières aux langues cultivées. On y trouve aussi fort peu de ces finesses de langage en vertu desquelles les substantifs changent de genre suivant l'acception ou le nombre. — Cependant on se conforme aux règles de la syntaxe française relativement aux pluriels des noms propres, à celui des noms empruntés à un langage étranger, et à celui des mots invariables de leur nature, comme les conjonctions, prépositions etc., employées substantivement. Ils n'ont point de pluriel, si ce n'est, les premiers, quand on les emploie comme noms communs. Les règles françaises s'appliquent aussi aux mots-composés patois, dont le nombre est d'ailleurs fort restreint.

Article.

L'article se met indifféremment, suivant les cas, devant les substantifs communs dont le sens est déterminé. — *Laus homes sount mechans, làs fennâs sount bràvàs* (1). *Les* hommes sont méchants, *les* femmes sont jolies, etc. Mais quand les noms ont un sens partitif, on emploie, à tous les genres, l'article indéterminé *de*. *Z'ot de be*, il a du bien; *mandza de pailla*, il mange de la paille, etc. De même, lorsque le substantif a avant lui un adjectif, ou qu'il est indéterminé, ou qu'il est le régime d'un verbe actif accompagné d'une négation: exemple, *de bonos tsans*, de bons champs; *an' staou* DE *bouèi*, une maison en bois; *bécop* DE *fennas*, beaucoup de femmes; *ly farès pas de supa*, vous ne lui ferez pas de soupe. — L'article, mis devant *mei* et *meliour*, s'accorde avec le substantif. — *La mei forta*, la plus forte; *laus meliours agnèis*, les meilleurs agneaux. Quand *le mei* est employé adverbialement, l'article reste invariable. — Les règles de la répétition de l'article et du pronom devant les noms sont les mêmes en patois qu'en français.

Adjectifs qualificatifs.

Hormis ceux qui sont invariables, les qualificatifs s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils qualifient. Cette règle ne saurait toutefois s'appliquer à l'adjectif pris adverbialement.—De même qu'en français, le qualificatif se peut placer avant ou après le nom des adjectifs numéraux: placés avant, certains en modifient la signification. Ainsi: *paur 'home* veut dire homme de peu de valeur, et *home paure*, homme pauvre.

Adjectifs numéraux.

Seuls: vingt, *vient*, et cent, *cent* sont susceptibles de s'accorder au pluriel avec le nom, lorsqu'ils sont multipliés par un nombre et non suivis d'un autre: *dau* CENTS *escûs*, deux cents écus; *trei* CENT *vient escûs*, trois cent vingt écus.

L'article doit remplacer l'adjectif possessif dans les locutions comme celle-ci: *z'ai mau* LA *testa*, j'ai mal à la tête, où l'objet qualifié est assez déterminé par le sens, sans qu'on ait besoin de le spécifier par le pronom possessif.

---

(1) J'écris l'article, au pluriel masculin, par *au*. Peut-être serait-il plus conforme à la tradition orthographique de l'écrire par *o*, *los*. C'est ainsi que l'écrivait la langue Romane, et qu'on le trouve ordinairement dans les chartes et autres monuments patois. J'ai cru devoir m'écarter de cette tradition à cause de la prononciation très-accentuée de ce mot dans toutes les localités de l'Auvergne. Elle me semble ne pas permettre qu'on l'écrive autrement que *laus*.

Verbe.

Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet. — *Ce sont* ne s'emploie pas. L'auvergnat dit *c'est*, dans tous les cas : *qu'ei (gouei)* pour *quo zei*, cela est. Le participe présent est à peu près inusité, on le remplace si aisément par un autre temps du verbe en changeant le tour de la phrase, que l'auvergnat ne s'y manque jamais.

Participes passés.

Si la conformité de génie dans la langue française et dans le patois peut résulter de l'identité des principes grammaticaux, aucuns assurément ne sont plus propres à montrer cette conformité que les règles françaises si compliquées et si caractéristiques qui régissent l'emploi du participe passé. Or, l'examen de chacune de ses règles m'a fait voir que toutes étaient suivies par le patois, dans la limite où son peu de culture maintient sa syntaxe. Dans le vrai langage vulgaire, il y a en effet beaucoup de cas de l'usage du participe, prévus par la grammaire française, qui ne se présentent jamais. Toutefois, on se convainc, en les y transportant, en patoisant des tours de phrases essentiellement étrangères à la construction patoise que, s'ils y étaient usités, ils ne pourraient l'être autrement que suivant les règles du français. — Reste toujours l'usage des principales de ces règles. Je les crois assez connues pour ne pas devoir allonger ce travail, en les rapportant ici; je renvoie, pour les retrouver, à la première venue des grammaires françaises.

Négation.

Les négations s'emploient bien moins dans le patois qu'en français : *ne* et *pas* sont les seules qui y existent. L'une n'appelle jamais l'autre. *Pas* est celle des deux dont on se sert le plus. On fait même usage de locutions négatives sans que ni l'une ni l'autre y figure, on dit : *vole pas*, je *ne* veux *pas* : *la plèdz' empétset que se pourmenessount*, la pluie empêcha qu'on ne se promenât. — Après les comparatifs, cependant, on met *ne* : *parl'autrament que* NE *feit*, il parle autrement qu'il *n'*agit.

Conjonction.

A l'usage de la conjonction *et*, le patois d'Auvergne joint celui de *mei*, plus. La première lie les membres de phrase ou rapproche, d'ordinaire, les choses inanimées : *mei* unit les choses qui ont vie ; *ly ayot soun peire mei sa meire*, il y avait son père et sa mère. Cette règle n'est pourtant pas constante. Quand *et* ne lie pas deux membres de phrase, quand il se trouve entre deux noms, il prend souvent un son euphonique et se dit *éza : ly ayot Piar eza Dzaque*, il y avait Pierre et Jacques. L'emploi de *et* sous cette forme n'a guère de règle; l'habitude ou le sens musical de la langue pourront seuls diriger à cet égard. — *Mei* s'ajoute toujours à *ni* quand cette conjonction est employée : *trabailla pas viste, ni mei bien*, il ne travaille *pas* vite ni bien, (*ni* répété est peu usité). — *Que*, conjonction, a tous les usages du français.

FIGURES DE SYNTAXE.

On comprend qu'une langue aussi peu cultivée, et dont la construction est aussi simple que la langue rustique auvergnate, ne saurait faire un grand usage des figures de syntaxe, et qu'elle s'en tienne presque constamment à la simple construction grammaticale. L'*Ellipse* y doit donc être à peu près inconnue, aussi bien que la *Syllepse*. Seuls le *Pléonasme* et l'*Inversion* s'y rencontrent; le pléonasme surtout par lequel on donne plus de force au discours, tel que celui des pronoms : LY *ai parla bei* ZEI MÊME, je *lui* ai parlé à *lui-même; daque quo* ME *feit* BEI YE ? qu'est-ce que cela *me* fait *à moi*? Quant à l'inversion, on ne s'en sert pas plus que dans le langage ordinaire français (1).

LITTÉRATURE.

Peintre, musicien, poëte, sont des mots étrangers de tous temps à l'idiome auvergnat. Du moins, ne trouve-t-on nulle part l'indication qu'ils y aient existé jamais. Ce n'est pas que les populations qui parlent cet idiome ne possèdent ni littérature, ni art proprement dit; mais il est certain qu'elles les cultivent peu, et que, d'ailleurs, elles n'ont pas le sens artistique très-développé. Si la langue auvergnate ne compte pas plus de monuments littéraires, il en faut certainement accuser leur éloignement naturel pour les ouvrages d'imagination. — La littérature auvergnate est comme la langue uniquement parlée. A part quelques monuments historiques que je ferai connaître tout à l'heure, on n'y trouve guère d'ouvrage d'esprit écrit avant le XVII[e] siècle ; et on jugera si l'on peut accepter pour de la littérature patoise originale les quelques centaines de vers que des abbés oisifs s'amusèrent alors à composer dans cet idiome. En Auvergne, généralement parlant, pendant la période Gallo-Romaine et longtemps après, les esprits policés, instruits, cultivèrent la langue Latine. Aux XIII[e] et XIV[e] siècles, ce fut la langue Romane; depuis, le Français a dominé, comme partout.

---

(1) Je reconnais, avant tout le monde, que ces *Éléments de Grammaire* sont fort peu complets. Je crois pouvoir l'avouer sans me nuire, parce que ce travail étant entièrement neuf, sans autre source que la mémoire, me semble mériter, tout défectueu qu'il puisse être, un peu d'indulgence. En tous cas, on m'accordera, j'espère, qu'il offre un cadre aux informations de chacun ; et, pour un sujet non traité encore, c'est bien quelque chose. — Mon plan était de terminer par un glossaire des *vulgarismes patois*, c'est-à-dire d'expressions, de tournures qui appartiennent essentiellement au génie de l'idiome rustique auvergnat. — La longueur d'un semblable ouvrage et le peu de place qui m'est donné m'obligent à ne le point entreprendre. — On trouvera d'ailleurs bon nombre de ces vulgarismes dans les citations patoises qui vont maintenant accompagner mon texte. — Entre autres expressions locales, je citerai les suivantes qui, passées du patois dans l'ancien français, sont aujourd'hui moins usitées, l'une même proscrite, tandis que le langage auvergnat les emploie très-usuellement. Ce sont : *faire* employé pour *dire*, et *mettre* pour *supposer*, ou pour le terme familier *va!* On dit dans notre patois : *Faguet z'ei*, fit-il *pour* dit-il, *ou* s'écria-t-il ; et *bouta !* impératif de *boutá*, mettre, pour *va !* On dit de même : *Bouten que quo chatze vray*, mettons que ce soit vrai. — *Fatza ou coum aquo, bouta !* fais-le comme cela, va ! — Notre patois use aussi très-fréquemment de *duna*, donner, pour *frapper ;* et une de ses locutions les plus habituelles, qui est transportée sans cesse dans le français par l'auvergnat des petites villes, c'est, dans les phrases interrogatives qui expriment une idée de restriction, d'employer *mas*, mais, pour *seulement*, et de le placer toujours à la fin : ainsi *ribás mas*, veut dire littéralement *vous arrivez seulement*, pour *vous ne faites que d'arriver*. L'Auvergnat traduit cette manière de parler par *vous arrivez que*.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE

LITTÉRATURE ÉCRITE.
Troubadours.

L'Auvergne a eu ses troubadours. —Ce fait vient à l'appui de ce que j'ai dit plus haut, à savoir que le patois auvergnat était un dialecte de la langue Romane, langue cultivée, langue littéraire de toute la France méridionale. Elle n'a pas produit seulement, en effet, des troubadours errants, qui soient allés loin de leur pays, dans les cours de Provence ou d'Arragon, apprendre cette langue, et porter leurs *vers*, leurs *chansons*, leurs *sirventes* au service de leurs amours, des querelles des princes, ou de la politique des temps. D'un côté, le plus grand nombre de ceux qui ont ainsi vécu loin de l'Auvergne y avaient déjà versifié en langue Romane avant de la quitter; et de l'autre, plusieurs sont restés dans ce pays presque toujours, et y ont écrit des pièces d'un mérite proclamé alors égal à celui des meilleurs troubadours de Provence (1). Parmi les premiers, l'histoire nous a conservé des œuvres de : Pierre Rogiers, à qui l'amour du plaisir fit quitter le canonicat de Clermont, au XII[e] siècle, pour aller à la cour de la Vicomtesse de Narbonne, célébrer les charmes de la souveraine. Éloigné par celle qu'il aimait, il fut reçu par le seigneur d'Orange, puis par le roi d'Arragon et par le comte de Toulouse; mais poursuivi par le souvenir de son amour malheureux, il mourut moine de Grammont. — De Gauselme Faydit, né sur les terres du Dauphin d'Auvergne, plus Limousin qu'Auvergnat, car sa famille était d'Uzerche. Poète débauché à l'excès, mais bon poète, il fut, comme tel, recherché par Richard-Cœur-de-Lion qu'il suivit en Terre-Sainte; mais il l'y laissa bientôt pour venir solliciter l'amour d'une des plus hautes dames d'alors, de Marie de Ventadour, en célébrant ses charmes dans de nombreuses poésies. C'est un des troubadours qui ont le plus écrit. On a encore de lui plus de soixante pièces. — Quand il sut la mort de Richard, pourtant, il se ressouvint de ses bienfaits. Elle lui inspira de beaux vers. — Du moine de Montaudon, enfin, le meilleur vivant, le plus licencieux des poètes du XIII[e] siècle, né pour les aventures plutôt que pour le cloître; mais troubadour célèbre, qui faisait des couplets et des sirventes politiques pour le bien de son prieuré (2). Ayant quitté l'Auvergne et gagné la cour du roi d'Arragon, il fut célèbre dans toute l'Espagne par ses vers, et revint mourir en Roussillon, au prieuré de Villefranche, qu'il avait échangé contre celui de Montaudon. Il ne quitta jamais l'habit monastique. Il a tout chanté dans ses poésies, l'amour, les plaisirs, la vie large, fastueuse, et tout cela au plus haut degré. On a de lui vingt pièces. Sa manière était originale. Il commence ainsi une pièce dans laquelle il semble avoir voulu remercier ou critiquer les divers hôtes qui l'hébergèrent dans ses voyages:

P. Rogiers.

G. Faydit.
Millot, t. I, p. 354.
Raynouard, t. II, III, IV, V.

Le moine de Montaudon.
Millot, t II, p. 224.
Raynouard, t. III, IV et V.

L'autre jour m'en pugiez al cel,
Qua'niey parlar ab san Miquel
Don fui mandatz;
Et auzi un clam que m fon bel:
Eras l'auiatz:
Sanh Jolias venc devan Dieu
E dis: . . . . . .

« L'autre jour je montai au ciel,
J'allai parler à saint Michel
Qui m'avait demandé;
Et j'entendis une plainte dont je suis bien aise:
Or, écoutez:
« Saint Julien s'avance vers Dieu
Et lui dit: . . . . . .

Suivent les plaintes que le saint, patron des bons gîtes, fait à Dieu sur beaucoup de gens qui l'ont mal reçu. Quand il arrive à l'Auvergne, il dit:

En Alvernhe ses aculhir
Podetz alberguar, e venir
Descovidatz,
Qu'il non o sabon fort gent dir,
Mas ben lur platz.

En Auvergne sans accueil
Pouvez demander gîte, et venir
Non invité,
Car ils ne savent guère jolies choses dire
Mais bien on leur plaît.

Après cette pièce en vient une autre contenant une plainte fort vive des moines contre les femmes qui se fardent. — Imitant Pierre d'Auvergne dont je vais parler, le moine a fait un sirvente contre les troubadours de son temps. Voici comment il s'y rend justice en traçant lui-même son portrait.

Le fals monge de Montaudo
Qu'ab totz tensonna e conten.
Et a laissat Dieu per baco,
Equar anc fetz vers ni canso,
Degra l'om tost levar al ven

Le faux moine de Montaudon
Qui de chansonner tous est content.
Il a laissé Dieu pour le lard (*la chair*);
Et pour avoir fait vers ou chansons
On devrait vite le pendre (l'élever au vent).

Pierre d'Auvergne.
Millot, t. II, p 15.
Raynouard, t. III et V.
Hist. Litt., t. XV, p. 25.

Les troubadours qui, en Auvergne même, ont cultivé la poésie provençale, Pierre d'Auvergne, le Dauphin d'Auvergne et l'évêque de Clermont, Peyrols, Guillaume de Saint-Didier, Dona Castellosa et Clara Danduze, nous sont connus aujourd'hui par de nombreuses poésies. — Pierre d'Auvergne, que le diocèse de Clermont avait vu naître, joignait à beaucoup de talent une belle figure, de la distinction et de l'esprit (3). On le regarda longtemps comme le prince des troubadours; ses succès même l'avaient rendu vain et jaloux des autres. Il eut pour dame Clarette de Baux, belle provençale à laquelle tous ses vers amoureux se rapportent. Retiré dans un monastère après une longue et belle vie dans le monde, il s'y occupa de poésies religieuses. Nul peut-être ne faisait des vers plus gracieux que lui, témoin une pièce qui commence ainsi:

---

(1) C'est dans le *Choix des poésies des Troubadours*, par M. Raynouard, dans l'*Histoire des Troubadours* de l'abbé Millot, et dans l'*Histoire littéraire* des Bénédictins, qu'il faut surtout chercher la vie et les poésies des poètes romans. Là ont été triées ou mises en ordre les pièces des manuscrits provençaux.

(2) E fazia coblas estan en la morgia, e sirventes...... Et ill cavalier et ill baron feiron li gran honor, e deiron li tota qu'el volc; e el portava tota Montaudon, al sieu priorat. Mout crecte melhuret la soa gloria, *disent les manuscrits*.

(3) Bels et avinens de la personna; e trobat ben e cantat ben. — *Mss.*

Rossinhol, en son repaire
M'iras ma domna vezer;
E ilh diguas lo mieu affaire,
E ilh digua t del sieu ver,
Que man sai
Com l'estai,
Mas de mi 'lh sovenha;
Que ges lai
Per nuilh plai
Ab si no t retenha.

Que tost no m tornes retraire
Son estar, son captener,
Qu'ieu non ai amic ni fraire
Don tant ho veuilh ha saber.
Ar s'en vai
L'auzel gai
Ab gaug, on que venha
Ab essai,
Ses esglai,
Tro que trop l'ensenha.

Rossignol, en sa demeure
Tu m'iras ma dame voir;
Et lui diras mes affaires,
Et qu'elle te dise des siennes le vrai,
Que message soit
Comme elle est
Et de moi elle se souvient;
Que point là
Par aucune prière
Avec elle ne te retienne.

Que tost tu viennes me retracer
Son être, sa conduite,
Car je n'ai ami ni frère
Dont tant je veuille avoir science.
Maintenant s'en va
L'oiseau joli
Avec joie, ou qu'il vienne,
Avec demande (en s'informant),
Sans frayeur
Jusqu'à ce qu'il trouve le lieu indiqué.

Toute la pièce est d'une délicatesse d'idées et d'un charme d'expression peu commun dans la littérature provençale, et prouve que Pierre d'Auvergne passait à bon droit pour le meilleur troubadour, avant que Guiraut de Borneil ne parût. Ces qualités le distinguent même au milieu de tous les littérateurs de l'Auvergne. La poésie légère n'a peut-être jamais eu, dans ce pays, que le seul Pierre d'Auvergne pour interprète heureux. Il avait également ceci de particulier, dans son temps, qu'il était fils d'un bourgeois, tandis que la littérature n'occupait guère alors que la noblesse, elle seule sans doute, avec les moines, ayant le moyen et le temps de s'instruire et de cultiver les lettres.

P. d'Auvergne composa de fougueux sirventes pour exhorter aux croisades les princes et les peuples. On a de lui vingt-cinq pièces. Au Puiverd, dans une assemblée aux flambeaux où l'on récitait des poésies, il chansonna les autres troubadours dans un sirvente assez méchant, mais que pouvait excuser, auprès de ses rivaux en poésie, ce qu'il y dit de lui-même.

Peire d'Alvegne a tal votz
Que canta cum granolh' en potz,
E lauza s trop a tota gen;
Par maistr' es de totz.
Ab q'un pauc es larzis sos mots,
Qu'a penas nuhls hom los entent (1).

Pierre d'Auvergne a une voix
Qui chante comme une grenouille dans un marais,
Et se loue trop à toutes gens
Comme le maître à tous les autres.
Il faudrait quelqu'un pour expliquer ses vers,
Car il n'y a nul homme qui les comprenne.

Le Dauphin d'Auvergne et l'Évêque de Clermont.
Millot, t. I, p. 303.
Raynouard, t. IV, V.

La cour du Dauphin d'Auvergne fut au treizième siècle un centre de littérature où lui-même eut un des meilleurs rôles. Cinq pièces seulement ont été conservées de ses poésies. Brillant et savant cavalier, habile aux armes, heureux en amours, charmant poète, gentil parleur, seigneur fastueux, bien peu l'égalèrent dans ce temps. Les manuscrits rapportent que, s'étant ruiné par le luxe, il refit par avarice et par adresse sa fortune perdue. Il aimait les troubadours et les attirait près de lui. Il nourrit et vêtit longtemps Peyrols, pauvre noble sans argent, mais bon poète; et Pierre d'Auvergne, Hugues Brunet, Perdigon avec bien d'autres profitèrent mainte fois de ses largesses.— Batailleur et satirique, le sirvente fut son vers de préférence.

S'étant ligué avec Richard d'Angleterre pour défendre son pouvoir contre Philippe-Auguste, et ayant vu le roi de France dévaster ses domaines sans que Richard vìnt à son aide, ni lui donnât les secours qu'il avait promis, il laissa plus tard ce dernier engager la guerre tout seul. Le roi d'Angleterre fit alors contre lui un des deux sirventes qu'il a écrits; mais sans tarder le Dauphin répondit. — *Reis*, dit-il,

Reis, pus vos de mi chantatz
Trobat avetz chantador.

Roi, puisque de moi vous chantez,
Vous avez trouvé un chanteur.

Et il montre, en raillant, combien étaient mal sûres l'amitié et la foi du Roi-chevalier.

Auc no foy vostre juratz,
E conois si ma folor;
Que tant caval milsoudor
E tant esterlis pezatz
Donetz mon cosin Guion:
So m dizon siey companhon
Tos temps segran vostr' estrieus,
Sol tant larc vos tenya dieus.

Je fus un jour votre engagé
E je connais ma folie;
Car tant de chevaux de mille sous d'or
Et tant de sterlings pesés
Avez donné à Guy mon cousin!
Aussi me disent nos compagnons (soldats)
Si longtemps ils suivront votre étrier,
Que tant de largesses vous tiendrez.

Outre Richard-Cœur-de-Lion, le Dauphin avait affaire à un autre adversaire satirique. C'était l'évêque de Clermont, prélat turbulent, homme de passions, de morale fort lâche, et d'assez vilaine conduite, d'ailleurs ennemi du roi de

(1) Il y a une variante de ce couplet, beaucoup plus flatteuse pour Pierre d'Auvergne. La voici :

Que canta de sobr' e de sotz
E siei sous sons douz et plazen.

Qui chante dessus et dessous (sur tout)
Et ses sons sont doux et plaisants.

Il est fort possible que la variante fût son œuvre, et que le couplet tel que je l'ai donné fût une petite vengeance de confrère.

France et bien avec Richard. Ayant provoqué le Dauphin en raillant son avarice, il reçut la plus vive réplique, dans laquelle sont vertement retracés tous les déportements de sa vie :

Be s pot maravillar qui conois sa figura
Cossi s'ausa vestir de sainta vestidura
Li vestiment son saint, mas fals' es la personna.

Se peut émerveiller qui connaît sa figure,
Comment s'ose vêtir de saints vêtements.
Les vêtements sont saints, mais fausse est la personne.

dit-il de lui, assurant que le légat lui ôtera bientôt sa crosse.

Anc tan falz coronat non ac en esta terra.
. . . .
Et ab deniers dels motz alonga al rei sa guerra
. . . . . *s'ieu dir en volgues so qu'ieu dir en sabria*
El perdria l'evescat et me ma cortesia.

Jamais tant faux couronné ne fut sur cette terre.
. . . .
Avec les deniers des morts il allonge sa guerre contre le roi
. . . si je voulais dire tout ce qu'en dire je saurais,
Il perdrait l'évêché et moi ma courtoisie.

L'évêque, lui, était un rimeur peu fécond, dont le nom ne serait point resté dans l'histoire littéraire, je pense, sans sa polémique avec le Dauphin. — Son vers, toutefois, avait de l'énergie, et les traits de sa satire portaient en plein. Après le Dauphin, c'est contre son propre frère, le comte Guy, qu'il les dirigea.

Peyrols.
Millot, t. I, p. 322.

Sur les terres du Dauphin était un pauvre hère sans argent (1), qui possédait castel où se gîter, mais pas d'habit pour se couvrir. Il s'appelait le chevalier Peyrols ; et, tout au contraire de ces hidalgos d'Espagne illustrés par Mendoza, qui portaient fièrement leur pauvreté à force de noblesse, lui avait peine à soutenir la sienne avec beaucoup de poésie. Le moine impitoyable de Montaudon le ridiculisait de « *porter trente ans le même habit.* » Étant cependant de gentille et douce figure, il fut pris au service du Dauphin qui, l'habillant, lui donnant chevaux et armures, en fit, tant qu'il le garda, un brillant troubadour. Il l'aima si fort, même, que Peyrols s'étant pris de vive passion pour la baronne de Mercœur, sœur du Dauphin, ce dernier intercéda pour lui auprès d'elle, et obtint qu'elle acceptât sa flamme. Mais le succès ayant dépassé son désir, il fallut bientôt éloigner Peyrols pour ménager l'honneur de la baronne. Dépouillé alors des riches vêtements et des armures, ne pouvant plus faire figure de chevalier, il se fit jongleur, courut les cours, reçut d'autres seigneurs ce que le Dauphin lui avait ôté, suivit les rois croisés en Palestine, et vint mourir enfin à Montpellier, où il avait pris femme. — On possède encore trente pièces de ce troubadour, qui chanta avec beaucoup de charme tant que durèrent ses amours avec la belle et aimable baronne de Mercœur. Les vers galants qu'il fit après, et il en fit beaucoup, n'eurent plus les mêmes mérites. Las d'amours souvent changés, il fit des vers pour la croisade. En Terre-Sainte, même, il composa une pièce que les manuscrits ont conservée, et où se trouve cette strophe :

Belh senher Dieus, si feyssetz a mon sen,
Ben guardaratz qui faitz emperadors,
Ni qui faitz reys. ni datz castels ni tors ;
Quar pus son rics, vos tenon a nien ;
Qu'ieu vi antan faire man sagramen
L'emperador, don ar s'en vai camjan.

Beau seigneur Dieu, si faisiez à mon sens,
Bien garderiez qui vous faites Empereurs,
Ou qui faites Rois, ou donnez châteaux ou donjons ;
Car plus sont riches, vous tiennent à néant ;
J'ai vu jadis faire maint serment
L'Empereur, dont il s'en va se jouant, à cette heure :

Dona Castellosa.
Millot, t. II, p. 464.
Raynouard, t. III et V.

Bien peu de femmes ont laissé, dans la littérature romane, le témoignage qu'elles cultivassent elles-mêmes la poésie qui s'inspirait d'elles. C'est une vraie gloire pour l'Auvergne, d'avoir possédé les deux plus marquantes parmi celles qui ont chanté dans cette langue, si bien faite pour les chants d'amour. L'une est dona Castellosa, gentille dame *mout gaia, e mout enseignada, e mout bela.* Elle fit tous ses vers pour Armand de Bréon qu'elle aima; il nous a été conservé d'elle trois pièces où respire une tendresse profonde. Elle dit dans une :

Assatz et fols qui m'en repren
De vos amar, pos tan ben mi cove ;
E cel q'o ditz no sap cum s'es de me,
. . . .
Tot 'autr'amor teiny a nien,
E sapchatz ben que mais jois no m soste
Mas lo vostre que m'alegra e m reve.

Est bien fou qui m'en reprend
De vous aimer, puisque tant bien me plaît ;
Celui qui le dit ne sait ce que vous êtes pour moi,
. . . .
Tout autre amour je tiens à néant,
Et sachez bien que je ne me souhaite joie plus grande
Que (d'avoir) le vôtre qui me transporte et m'illusionne.

Claire d'Anduze.
Millot, t. II. p. 477.
Raynouard, t. III.

Une sensibilité plus vive encore semble avoir dicté à la belle Claire d'Anduze les quelques vers qui nous restent d'elle. — « Les médisants, dit-elle, ont éloigné d'elle son ami, qu'elle aime plus que toute chose au monde, *qu'ieu am* « *mais que res quel mon sia;* elle en meurt de douleur et de tristesse. C'est en vain qu'on la blâme de l'aimer, elle ne « peut mieux faire. Son plus grand ennemi, s'il lui en dit du bien, lui devient cher; son ami qui lui en parle mal ne « saurait reconquérir ses bonnes graces. »

Ja no us donetz, belhs amies, espaven
Que ja ves vos aia cor trichador,
Ni qu'iè us cange per nul autr' amador,
Si m pregavon d'autras donas un cen;
Qu'amors, que m te per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuy e vos gard,
E farai o; e, s'en pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais non l'auria.
Amicx, tan ai d'ira e de fennia
Quar no vos vey, que quant ieu cug chantar
Planh e sospir; per qu'ieu no puesc so far
A mas coblos, qu'el cor complir volria.

Ne vous donnez pas épouvante, bel ami,
Que j'aie envers vous un cœur trompeur,
Ou que je vous change pour aucun autre amoureux,
Me prieraient-ils d'autres amants un cent.
Car l'amour pour vous qui me tient en sa puissance,
Veut que mon cœur vous laisse et vous garde,
Et je le ferai : et si je pouvais ôter
Mon corps, tel qui l'a jamais ne l'aurait.
Ami, ai tant de dépit et de tristesse
Quand ne vous vois, que quand je crois chanter
Pleure et soupire ; que ne puis-je ainsi faire
Par mes couplets, que vous vouliez combler mon cœur.

(1) Us paubres cavalier d'Alvernhe, d'un castel que a nom Peyrols, qu'es al pe de Rocafort, *disent les Mss.*

Il y a

Il y a quelque chose d'éminemment chevaleresque dans la plainte de cette femme qui déplore de ne pouvoir *ôter son corps* pour le donner à l'amant qui a son cœur! S'il fallait en croire une tradition auvergnate, cette femme troubadour, dont Millot seul a parlé, aurait passé sa vie dans les montagnes de la Haute-Auvergne. Elle joignait à une de ces rares facultés d'aimer qui, vives, profondes, alimentent toute l'existence sans qu'il paraisse rien au dehors, une habileté très-grande aux exercices du corps et au maniement des armes. Elle chevauchait en vrai chevalier à travers les difficiles chemins de ses montagnes, portant la lance et poussant sans peur sa haquenée dans les ravins. Croyant son amant infidèle, elle le défia dans un combat singulier. Elle y vint sous l'armure et le masque d'un homme, et de sa lance lui traversa le corps. L'amant l'avait toujours aimée, cependant: d'une bouche expirante il lui en fit le dernier serment. Dès lors elle ne chanta qu'amers regrets, et ne monta plus jamais un palefroi que pour venir pleurer sur le lieu du combat funeste, où une croix a rappelé longtemps au voyageur la triste mais douce fin du fidèle chevalier.

Guillaume de Saint-Didier.
Millot, t. III, p. 119.
Raynouard, t III et IV.

Guillaume de St-Didier fut un riche seigneur auvergnat qui *aima d'amour*, et non par galanterie, la sœur du Dauphin d'Auvergne, la marquise de Polignac. Il chantait des vers pleins de charmes en l'honneur de cette fière dame qui ne consentit qu'après de longues épreuves à le prendre pour chevalier. Il faut lire dans les manuscrits provençaux le naïf récit de cet amour et des vicissitudes qu'il subit. Le moine de Montaudon, préférant sans doute qu'on allât plus vite en besogne, lui fit ce couplet dans son sirvente des troubadours :

. . . . . de sanh Desdier	. . . . . de saint Didier
Guillems, que chantat voluntier,	Guillaume, qui chante volontiers,
Et a chantat molt avinen,	Et a chanté très bien ;
Mas, quar son desirier no quier,	Mais, comme ses désirs ne disent pas assez,
No pot aver nulh bon mestier,	Ne peut avoir nul bon métier (nul succès),
Et es d'avol aculhimen.	Et est de pauvre accueillement (mal venu).

Austau d'Orlhac.
Millot, t. II, p. 430.
Raynouard, t. V.

Enfin, il faut mentionner ici Austau d'Orlhac, qui nous a laissé un chant unique en son genre, une plainte amère contre la croisade où mourut saint Louis, contre le clergé qui l'a prêchée, contre Dieu même qui a permis que les infidèles fussent vainqueurs, contre l'Église pleine de désordres et qui attire les calamités. *Ay! bella gens*, s'écria-t-il dans un couplet (1),

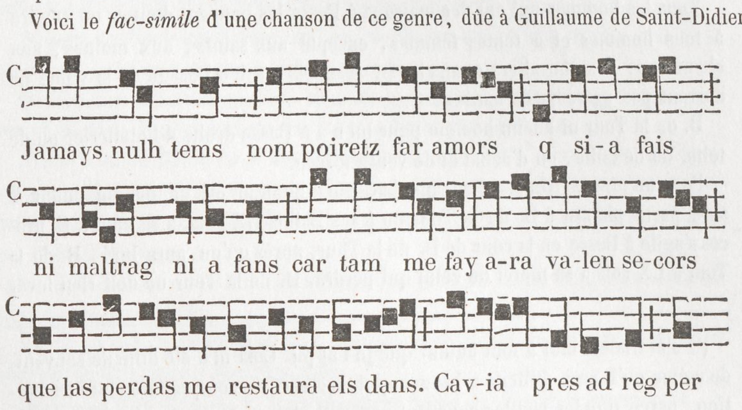
Ay! bella gens avinens e corteza,	Hélas! chevalerie belle, avenante, courtoise,
Que oltra mar passetz tan bel arnez,	Qui outre-mer passâtes si brillante,
May nous veyrens tornar sai, de que me peza	Plus ne vous verrons revenir,
Don per lo mon s'en es grans dols empres.	Et par tout le monde en est grande douleur.
Mal dicha si 'Alexandria,	Maudite soit Alexandrie,
Et mal dicha tota clergia,	Et maudit tout le clergé,
Et mal dich Turc que us an fach remaner;	Et maudit le Turc qui vous y a fait rester ;
Mal o fetz Dieus, quar lor en det poder.	Mal a fait Dieu, car il leur en a donné pouvoir.

MONUMENTS EN LANGUE PATOISE.

Si le Roman provençal était, aux douzième et treizième siècles, la langue littéraire de l'Auvergne, il ne paraît pas qu'en dehors des personnes instruites et de l'entourage des gens puissants, beaucoup d'autres la connussent et la cultivassent. On a pu remarquer même, dans les vers des troubadours plus exclusivement Auvergnats, dans ceux du Dauphin, de Castellosa, d'Austau, par exemple, que la langue Romane pure est singulièrement altérée par la langue vulgaire. Celle-ci avait incontestablement le pas, servait à tous les rapports entre les hommes, se faisait parler même de ceux auxquels la langue Romane devait être plus familière. Le patois était la langue politique et administrative. Quelques documents historiques, qu'a respectés le temps, en font foi d'une manière positive. Ils témoignent par un mélange de l'orthographe et d'un certain nombre d'expressions romanes, que ceux qui les dictèrent possédaient cette langue supérieure; mais ils prouvent surtout combien était fort et répandu l'idiome rustique. Le plus ancien de

(1) On sait que les troubadours ne se bornaient pas à écrire des vers, mais que souvent ils les mettaient en musique, et les chantaient devant les personnes à qui ils les adressaient. « L'air, dit M. Francisque Mandet, dans son *Histoire de la langue Romane*, était noté sur une feuille de vélin enrichie d'arabesques et de miniatures, et se présentait ainsi au grand seigneur ou à la dame qui daignait en accepter l'hommage. »

Voici le *fac-simile* d'une chanson de ce genre, dûe à Guillaume de Saint-Didier. Il a été conservé par M. de Saint-Palaye, et dans le manuscrit d'Urfé.





Sainte-Palaye, *Mss.* G. (346). — *Mss.* d'Urfé (37).

* Il ne se rebutera jamais des maux de l'amour, puisqu'il a si bien réparé ceux qu'il avait soufferts par sa folie, et qu'il a su fléchir par ses prières une dame qui lui fit oublier tous ses malheurs. — Il n'a plus songé qu'il y eût d'autre dame dans le monde, depuis le jour que la mort le conduisit tout tremblant auprès de celle dont les doux regards s'insinuèrent dans son cœur, et en effacèrent le souvenir de toutes les autres femmes.

ces documents qui intéresse la Basse-Auvergne est le serment prononcé en 1198 par Robert de la Tour, évêque de Clermont, sorte de transaction-charte entre les habitants et lui. Voici ce serment tel que l'a donné M. Gonod, dans sa *Notice sur la Cathédrale de Clermont :*

« En Robertz, per la gratia de Deu, évesque de Clermont, promete a bona fe a totz les homes et a totas las femnas de Clarmont, e a aquels que is sont a ora, o que is serant, que eu no penrai ny farai penre lor cors, ni lor maysos ni lor chausas; ni sufrirai que sia fait, se non era per homicidi, o per adulteri, o per murtre. Per que li personna de l'home et de la femna et sa chausa sont emma marce; dels layronas (*voleurs*) sera segount las bonnas costumas de Montferrand. Se clams es faict d'home o de femna, dara nos fiansa o segurtat avinent (*suffisante*) si pot, o jurara que no puscha. E sobre las chausas que aura en la ciptat, iutgarai l'home o la femna a bona fe. Si eu o li home de ma mayso avem propria querela contra alcu, si mais no vol donar segurtat, sobre las soas chausas los iutiarem. Promete lor que totas chausas que serant messas à Clarmont per segurtat, en patz et en guerra, serant seguras de me et del meus, ni no las sazirai ni peurai per uchaiso d'aquels que las i metra, ne per uchaiso (*occasion*) d'aquel en cui poder seran messas; et qui las i aura messas las emportara segurament quant se volra. Et ni eu ni altre no devem donar guidatge (*protection*) a notre escient, ni en la ciptat ni el borc, a negun home qui aia fait raubaria ni tort a home de Clarmont, si non era fait ab la voluntat de celui a cui auria fait lo tort. Promete fielment a totz los omes et à totas las femnas de Clarmont que i sont à ora et que i serant que en lor tenrai aquelas bonas costumas que mei ancessors tengront als lors ancessors; et si negunas querelas en o mei ancessors avem ab negun home o ab femna de Clarmont, perdonnen à totz et a chascu entro qual jorn d'oi, si (*pourvu que*) en quelas querelas o non a chaptal de terra o d'aver (*capital immobilier ou mobilier*). Promete lor que totas aquestas chausas gardarai a bona fe, et lor o iure sobre sains evangelis, et mos bailes que i es o a iurat, et altre, quant i er o jurara. Et il perdonon me ab bona voluntat, si negun gravament lor ai fait tro qu'al iorn d'oi, si non a fiansa, o a chaptal de terra o d'aver o de depte. Et per so que aquestas chausas durant totz temps en bona fermetat, aquesta chartra et saelada ab nostre sael, et ab aquel el chapitol de Clarmont. Et aiso fo fait l'an de la Incarnatio nostre Senhor M. C. XC. viij. mense mais, octava de l'Ascensio. (*Archives départementales. — Arm. 18, S. B*, c. 10·

Le mélange des deux langues ressort à chaque ligne, dans ce serment. A première vue on le dirait un monument provençal. Si on le lit, toutefois, avec la prononciation patoise, on le trouve beaucoup moins Roman qu'il ne paraît. On y peut aussi remarquer l'emploi des formes de la dernière décadence latine, tel que l'usage de la préposition *ab* pour indiquer l'ablatif; et de celles du latin pur, tel que l'omission de la préposition *de* pour marquer le génitif, *la incarnatio notre senhor*. — L'incertitude de l'orthographe, l'association de la basse latinité et du roman au patois ressortent aussi notablement dans deux autres pièces plus développées et qui ont une valeur historique plus grande, dans la charte communale de la ville de Montferrand, laquelle remonte en 1248, ainsi que dans celle de Besse qui date de 1270. Malgré ce mélange, malgré aussi beaucoup de mutilations que paraît avoir subies l'original de celle de Besse, dans la copie donnée par Baluze, quiconque entend le patois les peut comprendre assez aisément l'une et l'autre. Je transcris ici la seconde de ces chartes, d'après la copie de Baluze, et j'en donne en regard la traduction littérale. Celle de Montferrand étant beaucoup plus développée ne saurait trouver place dans mon travail (1). — Ces deux

---

(1) En, Bernard de la Tor e Bertran de la Tor fraire, doneront la vila de Bessa et jureront sobre sans, à toz los homes et totas les femnas que maysos i penriont, e i auriont bos usatges e bonas condumnhas, las melhors que trobaria à (*ad*) ops (*opus*) de borses à Montpelleir, ni al Pey, ni à Salvanhec, ni en altras bonas vilas.

Li peasos (*prix de l'emplacement pour construire*), tals cals i es donadas, dona una copa de froment l'an, comprant et vendant.

E negus hom ni neguna femna que mayso i aja non dara ia leida (*droit de marché*) d'aver que venda que seus sia.

Et si hom i prent peaso et bastit noi a al chap d'un an en com pogues estar, pert la. E si hom i venia estar cui hom queris servisi, si i esta un an et un jorn, es quitis.

Et tuit aquilh hom que i venriont per usatge, per torz que aja fait, si dreit volt faire, no sera destreiz.

E tuit aquilh home et totas las femnas que lor aver mettrant a la Bessa, per paz ni per guerra qu'en B de la Tor aja am lor ni am lor senhoratges, nol perdrant que salv e quiti l'en portarant.

Tuit aquilh hom que a Bessa aurant maysos, per neguna guerra no las perdrant, et a anar ni a venhir non aurant regart d'en B. de la Tor ni d'els seus.

Qui sa maiso vendra, dara d'els XX solo, XXII d. de vendas, et am las vendas o a altrejar en B. de la Tor.

E qui sa maiso engatia en B. de la Tor o a altrejar ses aver que hom lhen do.

Las peasos que lo Bailes dona à Bessa e los altreis que fas que en B. de la Tor aparte donat et altrejat es com si en Ber. de la Tor o donava.

E tuit aquilh home que maisos ant à Bessa las podont donar o vender a toz homes e a totas femnas, fors à sans e à morgues e à chanonis e à chavaleirs e à sirvens, aquist noi devont aver maiso per l'usatge de la vila.

En Ber. de la Tor ni hom per lui no ant à Bessa alberiatge, ni tolta, ni talha, ni quista ni compra forsadament.

En clam III sol. En colbz d'home ni de femna iradamient, dont clam aura en B de la T. ni sos bailes, LX sol. à sa merce. Si batalha es fermada a Bessa en la cort en B. de la T., poi jurat aurant, a en B. de la T. LX sol. à sa marce d'aquels ques recreira.

D'ome que maysos a a Bessa no deu levar en B. de la T. loita de plait. Qui o fai a l'altrui molher e nos proas, ni auci home ni femna, ni embla altrui aver a Bessa, et en la merce de B. de la T.

Qui entra en l'altrui ort a Bessa per mal faire dara II sol. o la deut en B. de la T. e o la proa XII. den. E si a mescla e home i trai glasi nudament per la mescla, LX sol la marce en B. de la T.

E si à Bassa ven falsadre que port moneda falsa, li falsedas es en B. de la T. Et si homs n'aviat enjanat de Bessa, redira lhi en B. de la T. son chaptal.

De livra falsa et de marc-fals, qui en vent nin compra son essient, e n'es proas, LX sol à la merce en B. de la T. D'alna falsa VII sol : de mesura de vi falsa VII sol. De carta falsa VII sol. de leida emblada VII sol. En chaval e en ega e en mul IIII d. De leida qui lo vent; d'asne I d. De beu

TRADUCTION FRANÇAISE (littérale.) (*)

Nous, Bernard de la Tour et Bertrand de la Tour frères, avons donné à la ville de Besse, et juré sur les choses saintes à tous les hommes et à toutes les femmes qui y prendront ou qui y ont maison, bons usages et bonnes coutumes, les meilleures que l'on trouvera pour le besoin des bourgeois à Montpellier, ou au Puy, ou à Sauvagnac (*Solignac*, peut-être), ou dans d'autres bonnes villes. Les péages, tels qu'ils seront concédés, donneront une coupe de froment achetable et vendable, par année; et aucun homme ni aucune femme ayant maison ne donnera de leyde pour vente de ce qui est son avoir.

Et si un homme prend péage et ne bâtit pas au bout d'un an, quoiqu'il en puisse être, il le perd. Et si un homme vient demeurer, de qui un autre réclame le service (le *servage*, peut-être?) s'il a demeuré un an et un jour, il est quitte.

Et tout homme d'après l'usage, pour tort qu'il aura fait, s'il veut faire droit, il ne sera pas renvoyé.

Et tous les hommes et toutes les femmes qui leur avoir mettront à Besse ne le perdront ni par la paix ni par la guerre que nous B. de la Tour pourrions avoir avec eux ou avec leurs seigneuries, mais le retireront sauf et quitte.

Tous hommes qui à Besse auront des maisons ne les perdront par aucune guerre, et soit à présent soit dans l'avenir n'auront d'inquiétude de B. de la Tour ou des siens.

Qui vendra sa maison donnera XX sols XXII d. pour droit de vente, moyennant quoi il aura l'octroi de B. de la Tour. Et celui qui engage sa maison doit avoir soin donner de même à B. de la Tour pour avoir l'octroi.

Les péages que le Bailli, ou tout autre faisant pour B. de la Tour et lui appartenant, donnent à Besse ou octroient sont comme si B. de la Tour les donnait.

Tous les hommes qui ont des maisons à Besse les peuvent donner ou vendre à tous hommes et à toutes femmes, excepté aux saints, aux moines, aux chanoines, aux chevaliers et aux serfs, lesquels, selon l'usage de la ville, ne doivent pas posséder de maison.

B. de la Tour ni aucun homme pour lui n'a à Besse droits d'hotellerie, ou de tolte, ou de taille, ou d'achat et de vente forcée.

Pour un procès III sols. Pour une batterie d'homme ou de femme, dont il sera porté plainte à B de la Tour ou à ses Baillis LX sols, à sa merci. Si procès s'agite à Besse en la cour de B. de la Tour, après qu'on aura juré, B. de la Tour à LX sols à sa merci de celui qui perdra. B. de la Tour ne doit rien lever

(*) J'ai traduit mot à mot autant que je l'ai pu. Cela m'a été difficile souvent, de même qu'il sera difficile à beaucoup de lecteurs de comprendre cette traduction, parce que les vieilles constitutions sont pleines de *sous-entendus* et d'ellipses. J'ai traduit souvent par induction des chartes latines; j'ai hasardé quelquefois : qui saura mieux corrigera. J'ai été du reste grandement aidé par M. G. Desbouis, archiviste de la ville, dont les connaissances et l'obligeance m'ont bien souvent été utiles dans le cours de ce travail.

précieux monuments du droit communal auvergnat, comme l'existence des troubadours, montrent incontestablement que la langue Romane était autrefois, dans notre Auvergne, d'usage général parmi les personnes instruites, et que la diffusion du patois chez tout le reste du peuple, bourgeois aisés, cultivateurs, ouvriers forçait, quand on voulait se faire entendre de cette masse, d'avoir recours à l'idiome rustique, que l'on pliait alors aux règles, aux habitudes

---

e de vacha I d. Una dotsena de moltos o de chabras I d. I coir, mealha: una dotsena de pels de chabras I d.— Drapeirs e ferreirs e piliceirs e cordoneirs ei coireirs et sabateirs que al marchat ni a la feira venra dara usquets VI d. l'an. Si merchadeirs ven a Bassa ses marchats o ses feira, e deslia, e noi vent, noi dara ja leida. Us peisoneirs IIII d. l'an. Una charretada de peisos VI d. Una charrada de madeira I d. De charrada de celcles una fuissa De charrada d'olas I d. De charrada de lenha II fuiz. De charrada defruta I d. De char qui lo vent I D. Una sauma de fruta mealha Una mola II d. De totas anonas d'el sisteir una copa de leida, e las VIII fant lo seister. Lo lesdeirs que porta la copa non deu logeir penre per la copa beilar, mas la leida. Els moles de Bessa ant a molre l'home e las femnas de Bessa lo sesteir *(setier*, mesure de contenance pour le blé) per una copa ojtenal; e non deu donar per usatge si no l'adjuda; e si l'adjuda, dara lhi per l'usatge d'els moles de Bessa, de fornatge I d del seister. En escuders e en seleirs e en freneirs VI d. l'an. E una fluisena de ros I d. en I cot. E en una tela c'hom porta a son col I d. si la vent. En cera I d. e aquel que la vent a estaso II d. De coltels et de forses et de naps e d'escudelas II d. l'an; e un baco I d. qui lo vent. En maseleir III coissas de vacha l'an, o II sol. Panateirs que maiso no porta per l'usatge a Bessa III d. de pan l'an : qui aver *(il y a ici une omission)*.

E si home ni femna s'en fuig am lor aver en altra vila, segrant lo lai et clamarant o al senhor de la terra.

E si homs estrains merchada aver a Bessa, hom que maiso aura a Bessa, si ven a aquel merchat, aura i sa part, s'is vol, e l'estrains non aura ja part el seu. Qui compra aver en maiso d'home de Bessa, et s' el cui es lhi maisos ni sos *messatges*, i demanda part, aura li coma us d'els altres.

Qui dona gaanh a home de Bessa per son aver o lo li promet ses forsa que el no lheu fassa, aura lo opois no lhon fara ja dreit.

Chamnadar no deu hom gatiar a taula ni des la taula trochà sa maiso.

A Bessa non deu home penre si fiansa vol donar, si non per crim, ni n'ol deu hom gatiar de sos vestimens en *charreira*.

Qui gatge prent à Bessa par son aver o per fiansa, tenra lo VIII jorns part son terme, e pois vendra lho; e si mais en prent, rendra lho; e si mens en prent, queira lho.

Home que maiso a a Bessa, si fiansa non pot donar, n'ol deu en B. de la T. penre si non per crim as la a jutjar sobre sas chausas.

Qui fait espoiso a Bessa ia ta gran no sera que ia do s'is vol mas I seister de vi.

De fulhia no fait hom dreit a Bessa; mas si malvas home ni malvasa femna efulhava, prod'home ni prodefemna deu o clamar en B. de la T. o a son Baile, e ilh devront o justifiar ses clams. Lo Pegeiros dona l'an de leida II massas de peja. — Lo salineirs deu d'el seister una manade de leida, et altra de tortage.

Qui enjana home a Bessa de merchat, que l'enjans sia par tersa part, *desfara* lo merchat, si dins VIII jorns aquel que seria enjanaz nos n' era grausas.

D'anqui en ant seria lo merchaz fait par l'usatge de Bessa.

Negus home qu'esta a Bessa ni neguna femna per forfait que fassa so molher ni soi efant ni sei parent ni hom ni femna de son conduit noi deu aver dans ses torns ni las soas chausas.

Qui porta maisos ni terra que mova d'en B. de la T. X ans a Bessa ses venda de dreit en la cort en B. de la T., es seu par l'usatge de Bessa. En B. de la T. non a en home de Bessa ni en femna mas sas dreitas condumnhas escruitas. Si negus hom ni neguna femna de Bessa era escorregus ves en B. de la T., si deu aver ni a comanda deu o redre primeirament, e la romanens es en B. de la T. à sa merce.

Tos hom que venria à Bessa, merchadeirs ni altres, ni femna, el e sa chausas soun segur del poder de Bessa, si fiansa noi a faita o depte noi deu.

E cant en B de la Tour metra (de *mittere*, envoyer) son Baile à Bessa, el li deu faire jurar sobre sans que leialment mene la vila els usatges ab (*ab* latin) lo cosseilh dels prodomes cuminals.

E si femna molherada cuminal venia a Bessa per putatge, e hom que non auria molher jasia (*jase*, parle avec elle, pour dire a *des relations*. La locution est restée dans le patois.) am lhois, non es tengus ves en B. de la T.

Si hom s'enfuich am l'altrui molher, ni femna am l'altrui marit, non deu tornar a Bessa tro que sainta gleisa lors in torn.

Qui foc met a Bessa à murtre, ni li fai metre, e en seria proaz e encorregus ves en B. de la T. e jamais no deu tornara Bessa per sagrament.

Negus hom de Bessa no si deu afiansar ves en B. de la T., ni el non deu cors d'home sazir, ni sa maisos, ni sas chausas, si non par crim.—Lenget nil gatge qu'en B. de la T. metria à Bessa devont esser tengut et non deu forsa faire per l'usatge de Bessa.

En B. de la T. ni sos Bailos no devont los plaiz de Bessa alonjar per amic ni per enemic ni per aver.

En B. de la T. a donat e altrejat al cuminal de Bessa c'a totas las ves qu'es voltrant metont cossols tos tems mais.

Si sirvens d'en B. de la T. feria *(frapper)* home de Bessa primeirament, e l'hom de Bessa l'en fai tornas, que lo feira non es tenguz ves en B. de la T. si non sobre fasio. E qui esseparia home de Bessa que volgues dreit faire C sol : i deu ajudar lo cuminals de la vila a destruire lo malfaitor, e non deù pois tor-a Bessa

pour les débats de procès d'homme qui a maison à Besse. Qui a fait .... à l'autrui femme........ ou tué homme ou femme, ou volé l'autrui argent à Besse, est à la merci de B. de la Tour.

Qui entre dans l'autrui jardin à Besse, pour mal faire donnera II sols qu'il doit à B. de la Tour, et au témoin XII d. Et s'il y a mêlée, et que homme tire le glaive nu, (il donnera) LX sols à la merci de B. de la Tour. — Et si à Besse il vient un faussaire qui porte de la fausse monnaie, les falsifications sont à la charge de B. de la Tour. Et si homme de Besse en avait été trompé, B. de la Tour lui rendrait son capital. — Celui qui veut ou qui achète à son essient avec des balances et des poids faux, s'il y a preuve, LX sols à la merci de B. de la Tour. Pour aulne fausse, VII sols. — Pour mesure de vin fausse VII sols. — — Pour carte fausse VII sols. — Pour Leide soustraire VII sols. — Celui qui vend un cheval, ou une jument, ou un mulet donne IV sols de Leyde Une asne I D. des bœufs ou des vaches I d. Une douzaine de moutons ou de chèvres I d. Les drapiers, les marchands de fer, les marchands de pailles, les cordonniers, les corroyeurs et les sabotiers qui viendront à la foire ou au marché donneront chacun VI d. par an. Mais si un marchand vient aux marchés ou aux foires de Besse et déballe sans rien vendre, il ne paiera pas la leyde. Les poissonniers III d. l'an.; une charretée de poisson VI d.; un char de mayère I d.. les chars de cercles un faisceau *(de cercles)*; les chars de vaisselle I d.; les chars de bois II buches; les chars de fruits I d.; des chars, ceux qui les vendent, I d.; une charge d'âne de fruit, une maille. Une meule II d. Pour chaque setier de tous blés une coupe pour leyde, et les VIII font le setier. Le Leydier (collecteur de la leyde) qui porte la coupe, ne doit point prendre de loyer pour donner la coupe, mais seulement la leyde. — L'homme et la femme de Besse vont moudre aux moulins de Besse le setier moyennant une coupe; et, d'après l'usage, si on ne les aide pas ils ne doivent rien donner; et si on les aide, d'après l'usage des moulins, ils donneront I d par setier de mouture. — Les écuyers *marchands de chevaux*), le selliers, les marchands de frein VI d. par an. Un faisceau de verges I d. une fois payé. Une pièce de toile qu'un homme porte à son cou I d. s'il la vend; la cire I d.; et celui qui la vend en boutique II d.; des couteaux, des ciseaux .... des écuelles II d. chacun ; et une pièce de lard I d. celui qui la vend. Les bouchers III cuisses de vaches par an, ou II sols ; les boulangers qui n'ont maison à Besse et portent du pain pour l'usage, III deniérées de pain par an *(on a omis* ceux qui ont maison ne devront rien payer. *Charte de Montferrand)*.

Si un homme ou une femme s'en vont de Besse dans un autre ville avec leur avoir, ils suivront les lois et seront sous la justice du seigneur de la terre.

Et si un homme étranger entre en marché à Besse, si un homme qui y a maison se présente à ce marché, il aura part, s'il veut, tandis que l'étranger n'aura pas part s'il vient à un marché entamé par homme de Besse. *(Id., — Charte de Montferrand)*. Qui achète dans la maison d'un homme de Besse, si celui à qui est la maison ou ses domestiques demandent part, ils auront..............

Qui donne gain (*intérêt*) à homme de Besse pour son argent ou le lui promet, s'il ne le lui fait (*paye*) pas, celui-ci aura droit de le forcer à le faire.

Le changeur ne peut saisir un homme à son étalage, ni depuis son étalage jusqu'à sa maison (ou bien, *le changeur ne peut être saisi.....*) A Besse on ne doit point saisir un homme, s'il veut donner sureté (caution), à moins que ce soit pour crime ; et on ne doit saisir d'un homme les vêtements en pleine rue.

Celui qui prend gage à Besse pour sureté de son argent aura huit jours pour son terme et puis vendra le gage : s'il en tire plus, il rendra le surplus, et s'il en tire moins il demandera le reste.

Homme qui a maison à Besse, s'il ne peut donner sûreté, B. de la Tour ne la doit la prendre (*exiger*), si ce n'est pour crime, s'il a à juger sur ses choses.

Qui fait épousée à Besse, il ne sera si grand qu'il ne donne un setier de vin, si je le demande.

On n'a pas le droit de faire de la feuille à Besse: mais si mauvais homme ou mauvaise femme en font, prud'homme ou prude femme doivent s'en plaindre à B. de la Tour ou à son Bailli, et ils devront justifier leurs plaintes. — Les marchands de poix donnent par an II masses de poix pour leyde; les marchands de sel doivent par setier une poignée de sel pour leyde et une autre pour le térage

Homme trompé à Besse, dans un marché, si la tromperie est du tiers, cassera le marché, si dans huit jours il s'est plaint.

Dorénavant, les marchés seront passés suivant l'usage de Besse. Aucun homme ou femme qui sont à Besse, ne doivent avoir dans leurs torts ou leurs choses (être responsables) les forfaits que feront sa femme, ou ses enfants, ou ses parents, ou homme ou femme à leur service.

Qui possède maison ou terre dans la mouvance de B. de la Tour depuis dix ans, sans vente de droit en la cour de B. de la Tour, par l'usage de Besse les fait siens. — B. de la T. n'a sur homme ou femme de Besse de droit que selon ses coutumes écrites. Si un homme ou une femme avaient eu recours à B. de la Tour, s'ils ont dette, ils doivent la rendre à premier commandement, et les retardaires sont à la merci de B. de la Tour.

Tout homme qui viendra à Besse, marchands ou autres, ou femme, est sûr de la protection de la ville s'il n'a pas fait d'engagement ou s'il n'a pas de dettes.

Et quand nous B. de la Tour nous mettrons notre bailli à Besse, nous devrons lui faire jurer sur les choses saintes qu'il mènera loyalement la ville d'après les usages, et sur le conseil des prud'hommes communaux.

du langage Roman. L'usage du patois ainsi modifié s'est maintenu jusque dans le XVe siècle, pour les actes administratifs. On en a la preuve dans un grand nombre de quittances de la fin du XIVe, données pour le paiement de différents services municipaux (*Archives de la ville de Clermont*). En voici une de 1369, qui, prise au hasard dans ce nombre, porte les indices irrécusables du double fait de la tradition Romane dans le patois de la Basse-Auvergne, et de l'emploi de la langue patoise comme langue officielle.

Negus hom de Bessa nons deu penre am lo senhor ni am son Baile per que sos visis perda son aver ni son cors ni sa terra ; ni per sagramens ni per covenens noi deu remaner per forsa faire a sos visis ; ni li deu home faire. E si so sirvens o sos Bailos prendria forsadament home ni sas maisos ni sas chausas part usatge tuit lhen ant a segre per sagrament.

Et qui faliria de la gaita VI d. s'en a reimer al cuminals a la quiri que hom lhen faria ; et que hom fassa lagayta per lor cors, al somos que lo cuminals en faria. L'aver que l'home de Bessa auriont el poder en B. de la T o de so amics, el lo deu gardar e tener segur : e si ilh l'aviont en la terra de sos ennemics, e lo prendria o il seu o sos poders redre lo deu ses aver.

E qui falhiria negun d'aquez establissemens, deu esser encontra lui toz los cuminals. En B. de la Tor e en Bertrand sos fraire an donat al cuminal de Bessa lo champ que Peire Meirans fazia sos la reclusia a paschier, el champ que fasia Johan Primeira, el champ que fasia B. Berteira e Beloz sa maire e W. La Falta, retengut lo ces qu'aquist lhen donavent, e mais XII d. E plus lor ant donat e altrejat los pacheirs es bos cuminals, e qu'ilh poschont penre els fuz al ops de bastir per tot.

E ant donat e altrejat que toz hom que volria penre peda a Bessa pot bastir am XII d. e una janilha de ses. Toz home que volria penre peda à Bessa dins tres ans deu paiar sa part de la messio (*messis*, moisson) qu'es faita per la franchedat de la vila ; e lo cuminals de Bessa dona a chasque an a la sant Andreu C sol per nom de cumin.

Acquez usatges e aquestas condumnhas c'aisi son escriutas doneront en Bernard de la Tor e en Bertrand sos fraire als homes de Bessa e a las femnas oquist o doneront e o altrejeront e o jurerant sobre sans, e manderont en aquesta chartra faire per remembransa e per fermetat, e i pauseront lor saels. — Datum apud sanctum Satuninum die jovis post octabas beati Johannis ante portam Latinam, anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo, mense maii (1).

Baluze. *Preuves de l'histoire généal. de la maison d'Auvergne*, T. II p. 511.

Et si une femme mariée publique vient à Besse pour exercer la prostitution, l'homme non marié qui aurait parlé (eut des rapports) avec elle n'est point tenu envers B. de la Tour.

Si un homme s'enfuit avec la femme d'un autre, ou une femme avec l'autrui mari, ils ne doivent point revenir à Besse, tant que la sainte Église ne les y laissera pas revenir.

Qui met le feu à Besse par meurtre, ou le fait le mettre, si cela est prouvé, il peut recourir à B. de la T., mais il doit jurer de ne plus revenir à Besse.

Aucun homme de Besse ne se doit donner en gage à B. de la T. ; ni lui ne doit saisir corps d'homme, ou ses maisons. ou ses choses, si ce n'est pour crimes. — La parole ou le gage que B. de la Tour mettra sur Besse devront être tenus et . . .
. . . .

B. de la T. ou ses Baillis ne doivent point retarder les procès de Besse par amitié ou inimitié, ou pour de l'argent.

B. de la Tour a donné et octroyé aux communiers de Besse de nommer des Consuls en tous temps qu'ils voudront.

Si un serviteur de B. de la Tour frappe un homme de Besse le premier, et que l'homme de Besse le lui rende, celui qui a frappé n'est tenu envers B. de la Tour que de son fait. Et qui blesserait homme de Besse qui voudrait bien faire, doit donner C sols, et les communiers aider à détruire le malfaiteur : et il ne doit plus retourner à Besse. (Dans la Charte de Montferrand il y a : *sans l'ordre du Seigneur et sans l'accord des Consuls*).

Aucun homme de Besse ne doit s'entendre avec le seigneur ou son bailli, de telle sorte que ses voisins perdent leur avoir, ou leur corps, ou leur terre ; il ne doit non plus s'engager ni par serment, ni par convention à faire violence à ses voisins, ni on ne le doit faire contre lui : et si B. de la T., son serviteur ou son bailli prenaient de force un homme ou sa maison, ou ses choses, suivant l'usage tous doivent s'engager par serment à les poursuivre. — Qui manquera à la garde, VI d. donnera à la commune sans tarder, à la demande qui lui en sera faite. Et que tout homme fasse la gayte *(la garde)* personnellement à la sommation des Communiers.

Le bien que l'homme de Besse aurait au pouvoir de B. de la Tour ou de ses amis, celui-ci le doit garder et tenir sûr : et s'il en avait dans les terres de ses ennemis, celui-ci, s'il le reprend, doit le leur remettre sans rien demander.

Tous les communiers doivent être contre celui qui manquerait à aucun de ces établissements.

Nous B. de la T. et B. son frère, avons donné à la commune de Besse le champ que Pierre Meiran fait, sous la réserve du paccage, celui que faisait Jean Primérat, celui que faisait B. Bertérat et Beloz et sa mère et W. La Falta, moins le cens que ceux-ci en payaient, plus XII d. Et de plus ils lui ont donné et octroyé le paccage dans les bois communaux, et que l'on puisse prendre du bois partout pour bâtir.

Enfin ils ont donné et octroyé que tout homme qui voudrait prendre pied (s'établir) à Besse peut bâtir moyennant XII d. et une une geline de cens. Tout homme qui voudra prendre pied à Besse doit payer, dans les trois ans, sa part de la collecte qui est faite pour la franchise de la ville : et les communiers de Besse payent chaque année, à la Saint-André, C sols pour le nom de commune.

B. de la Tour et B. son frère donnèrent et octroyèrent ces usages et coutumes telles qu'elles sont écrites aux hommes et femmes de Besse, il les jurèrent sur les choses saintes, et voulurent que cette charte fût faite pour qu'on s'en souvint et qu'on les maintint ; et ils y apposèrent leur sceau.

Donné à Saint-Saturnin, le jeudi après l'Octave de saint Jean, l'an 1270, mois de mai.

---

(1) Cette charte, l'un des rares et curieux monuments du droit communal de l'Auvergne au XIIIe siècle est, avec celle qui résume les priviléges de la commune de Montferrand, les seules que l'on connaisse écrites en Roman-vulgaire auvergnat. Celle de Riom, rapportée par Chabrol, au T. IV de son *Commentaire de la coutume*, est en Roman Toulousain. Toutes ses dispositions reflètent la jurisprudence cultivée du midi, et est bien loin de contenir des dispositions aussi appropriées au pays que celle qui précède, ou toutes les autres chartes auvergnates en général. — Deux autres chartes en latin, l'une donnée à la commune de Cébazat en 1271, l'autre octroyée au *Castrum* de Saint-Amand-Tallende, par BERNARD DE LA TOUR, en 1308, des priviléges donnés à Billom à une date inconnue, d'autres donnés à Clermont, àpeu près sur le plan de ceux de Montferrand, à différentes reprises (V. Durand, édit. des *Origines* de Savaron), constituent, avec une transaction que j'ai trouvée récemment dans des papiers de famille, laquelle porte concession de droits communaux au *Castrum* de Laroche, près de Brioude, en 1291, la majeure partie des monuments du droit communal de l'Auvergne. J'ai choisi, pour la transcrire ici, la charte de Besse, qui, moins étendue que celle de Montferrand, en reproduit d'ailleurs presque toutes les clauses. — Plus explicite en bien des points, la charte de Saint-Amand porte textuellement la concession du droit de commune et de ses accessoires *damus et concedimus.... consules communitatem et assemblatam*, *usus*, *consuetudines*, *franchesias*, *et libertates sub modis et formis infrà scriptis*. — Elle énumère l'étendue du droit et des dévoirs consulaires. Elle charge les consuls de traiter avec qui que ce soit *pro negociis et necessitatibus istœ villœ*, sous peine d'amende tant au seigneur qu'aux consuls pour celui qui n'obéirait pas à cette injonction. Ils peuvent, pour cette administration, lever des fonds dans la ville, sous le consentement du seigneur : et il ne peut s'y refuser quand les consuls jurent que cela est nécessaire ; si quelqu'un se refuse au paiement, le seigneur doit le livrer aux consuls pour l'y forcer. — Ils doivent garder ce qui reste de cet argent jusqu'à des besoins nouveaux, et en rendre compte à la fin de leur consulat, aux consuls qui leur succèdent. Le seigneur ni personne pour lui ne peut rien prendre ni en rien se mêler de cet argent. Enfin, dans les délits qui ne sont pas des délits publics, commis par des malfaiteurs de profession, après que le délinquant a été condamné à l'amende envers le seigneur, c'est le consulat qui est chargé de prononcer l'indemnité en faveur du *communier* lésé. — Les consuls sont chargés de veiller à la garde de la ville Ils seront nommés au nombre de quatre. Pour la première fois tous les habitants les éliront : mais à la fin de leur charge, ils choisiront eux-mêmes quatre autres consuls qu'ils feront recevoir par le seigneur, prêter serment. A l'exemple de celle de Montferrand, cette charte précise ensuite, plus nettement et plus complètement que celle de Besse, les devoirs et redevances des habitants vis-à-vis du seigneur. Elle stipule impérieusement la taille aux quatre cas, moyennant quoi les habitants seront affranchis de tous droits d'hôtellerie, de tolte, de taille, de toutes corvés d'hommes ou de bêtes de sommes, de toutes exactions ou exonérations quelconques, de toute vente ou achat forcé, etc. etc. : de suivre le seigneur à leurs frais plus loin qu'une distance d'où le retour se puisse effectuer dans la nuit — Enfin, elle contient, en raison de la position, de la culture, des habitudes particulières à la localité, des clauses dont certaines se retrouvent dans celle de Cébazat et de Montferrand, telles que les bans de vendanges, la police des vignes, des arbres, etc. etc. qui sont tout à fait étrangères à la charte de Besse : et sa rédaction en ce qui concerne le droit purement privé, civil, porte un cachet de science juridique très-différent de la sécheresse de celle de Besse, et à certains égards de celle de Montferrand. (BALUZE, *id.*, p. 781).

Je compléterai l'énumération des matériaux de l'étude du droit de nos communes, en mentionnant des *Institutes consulaires*, rédigées au XIVe siècle par les consuls de Montferrand, et qui paraissent être une suite des clauses de toutes les chartes particulières à cette commune, mises en ordre et étayées ou commentées par les principes les plus fixes de la jurisprudence consulaire. — Ces *Institutes*, qui existent manuscrites aux archives de la ville, seront prochainement livrées au public par les soins de M. Desbouis. — Il faut lire sur notre droit communal auvergnat une utile quoiqu'incomplète analyse des chartes par M. Bayle-Mouillard, *Études sur l'histoire du droit en Auvergne*.

« Sapchont

« Sapchont tuyt que heu Joh. Chalchat, capitani de la viala de Clarmont, confese haber hagut per cauza de mos gatges, per un mandament loqual se redreysaua ha « Joh. Lo merceyr, leuador de una talha hordenana ha lebar per saumana, loqual mandament fo escriot lo XII[e] jor dal mes dahost l'an LXIX, la soma de sege flor; et « heai lodit Joh. Chalchat, capitani de la dita viala en quite la dita viala et lodit Joh. Lo merceyr lebauor de la dita talha et tos aqueus a quy pot apertenir. Los quaus sege « flor. Ay hagut per la ma daldit Joh. Lo merceyr per cauza de mos gages —Donat lo XII[e] jor daldit mes dahost, l'an LXIX et en temoyn daquesta sedula heh pauze mon « nom. » — J. CHALCHAT.

Postérieurement à l'époque de ces actes, le patois était encore la langue la plus répandue en Auvergne. Elle servait à tous les relations ordinaires de la vie, même entre des personnes que leur naissance, leur état sembleraient avoir dû rendre familières avec une langue plus cultivée. Ce fait, que comprendront très-bien les personnes qui se rappellent combien était général encore l'usage du patois dans la bourgeoisie, il y a cinquante années, est attesté par un manuscrit fort curieux, rédigé par une Abbesse des Chases (Haute-Loire), et cité par M. D. Branche dans son intéressante *Histoire des Monastères* (1). Ce manuscrit est un livre prébendère qui témoigne des soins apportés par l'abbesse des Chases (2) à faire bien vivre ses *Dames*. Il a été écrit en patois *Brivadois*, par un notaire, à la fin du XV[e] siècle. — Donc, voici l'ordinaire des *Dames* des Chases, à certains jours de l'année :

Livre prébendaire des Chases.

SAINT ILLARY.

Haquel jour prendront chacuna dona a las anouls, per l'obit de Magdalena de Langeac, prioressa de Cubelles, char frèche embei char salada.

SAINT AUGUSTINI, ÉPISCOPI.

ITEM *prendront en l'abadia chacuna dona douas liauras de char frèche per l'obit de Monsieur Armand de Langeac, chevaler qué fut sepulti en lou moustier de las Cazas.*

SAINT BENEDICTI, ABBATIS.

ITEM *prendront chacuna dona a las anouls, tent par avent que per caresmo par lous obit qué sont desclarats en la regla, quatre liouras d'olly et non la dévout prendre quant sarant foras l'abadia. Prent chacuna dona, lou dit jour, per l'obit de madona Margarita de Prunet, abbatissa de las Cazas, et de madona Isabela de Digons, prioressa de Rajada, una lioura d'olly.*

SANTE ÉLISABETH, DUCHES.

Haquel jour prent en l'abadia chacuna dona per rasou de la festa una lioura sou de vede et del por fres, et un tros d'andouilh, et dous deis de salcisse, et dimey galina et de moustarda, et de vi un pichey à dina et une paucha à soupa. Et pendront à l'abadia per touta Charenda un pichey de pument embei quienz oublis.

LE JOUR DE SAINT ALLYRE.

Ce jour là, chaque dame prendra aux annuels, pour la mort de Magdeleine de Langeac, prieure de Cubelles, chair fraîche avec chair salée.

SAINT AUGUSTIN, ÉVÊQUE.

Item, chaque dame prendra dans l'abbaye deux livres de chair fraîche, pour la mort de M. Armand de Langeac, chevalier, qui fut enseveli dans le monastère des Chases.

SAINT BENOIT, ABBÉ.

Item, chaque dame prendra aux annuels, tant pour l'Avent que pour le Carême, pour les morts qui sont portés sur la règle, quatre livres d'huile, et elles ne la devront pas prendre quand elles seront hors de l'abbaye. Chaque dame prend le dit jour, pour l'obit de Madame Marguerite Prunet, abbesse des Chases, et de Madame Isabelle de Digons, prieure de Rajade, une livre d'huile.

SAINTE ÉLISABETH, — *duchesse*.

Ce jour là, chaque dame prend dans l'abbaye, en raison de sa feste, une livraison de veau et de porc frais, un gros morceau d'andouille, deux doigts de saucisse, une demi-poule et de la moutarde, une joute de vin à diner et une chopine à souper. Et, pour tout le temps de Noël, elles prendront à l'abbaye une pinte de lait avec quinze oublies.

On voit que grâce aux fondations, la prébende journalière était bonne aux Chases : les défunts payaient grassement les prières des *Dames* qui devaient, bien sûr, passer moins frugalement que ne le voulait la règle les temps froids de Noël. A tout cela s'ajoutait encore *una micha de tourta*, un petit pain de seigle, par chaque jour; des pigeons à la Pentecôte, des harengs en carême, *de poumpa*, de la tarte aux pommes, la nuit de Noël, et maints autres régals *extra* pour chaque devoir un peu dur. Mais, laissant là l'inventaire de la cuisine conventuelle, et constatant seulement par le manuscrit Framond combien était encore répandu l'usage du patois, en son temps, il faut s'étonner que les pièces rédigées en cette langue soient si rares. Il a dû être beaucoup écrit, en effet, avec ses mots; et à ne prendre que ces *pauvres* Dames des Chases, reléguées dans leur sauvage monastère, il est certain que beaucoup d'entre elles, car il y en avait de haut-lignage, ne passèrent pas sybaritement leur vie sans confier au papier des rêves d'imagination, ou des extases de l'esprit. Bien plus; toute la vie spirituelle en Auvergne, pendant une longue suite d'années, n'a eu à proprement parler d'instrument de manifestation que le patois. L'Église a mis un soin extrême à y entretenir cet idiome comme langue usuelle. Ses chefs seuls usaient du latin dans leurs actes importants; mais, dans leurs rapports avec les fidèles, dans les prédications, dans les prières, dans les chants qu'ils répandaient parmi le peuple, dans des actes publics mêmes, ils employaient la langue vulgaire; comme s'ils eussent voulu, en isolant par là l'Auvergne des autres parties du royaume, du pays de langue d'*oil* surtout, éloigner davantage le moment où ils verraient leur province absorbée dans la grande unité française. On peut dire même que les couvents de femmes ne connaissaient point d'autre idiome que le patois; le latin demeurant l'apanage des hommes.

On a donc raison d'être surpris si l'histoire n'a pas conservé à la littérature vulgaire plus de monuments, quand il a dû être composé ou traduit en langue vulgaire, tant d'instructions, de catéchismes, de prêches, de légendes. — Faut-il croire, que dans des temps plus éclairés l'Église a détruit cette littérature, enfantée par elle à des époques d'ignorance? Je ne sais; mais la tradition populaire n'a pas même porté, de génération en génération jusqu'à nous, quelques-uns des anciens *Noëls*. Ceux que nous possédons ne paraissent pas remonter au-delà du seizième siècle. Le caractère de ces Noëls, qui vont se perdant tous les jours, nous est révélé par une critique qu'en a faite l'abbé Tailhandier (3), lequel se plaint de ce que les paysans et les bergers auvergnats y paraissent

---

(1) *L'Auvergne au moyen-âge*, t. I (Mss. Framond).

(2) Marie de Langeac en 1462.

(3) Manuscrit cité, *Disc. prélimin.*

vilains et maussades par trop de ressemblance. « Ce ne sont point ici, dit-il, les aimables pastoureaux de Provence « ou de Languedoc qui viennent, avec leurs gentils chalumeaux et leur gayes bergères, rendre l'hommage au « Sauveur et luy dire mille jolies choses, et à sa Sainte-Mère. Mais c'est Founiou le morfondu, avec son *argaut* « peilleux, Michau ou Jacquet, avec leurs sabots pleins de paille, qui ne s'entretiennent que de ce qu'ils ont eu à « déjeûner, d'un bon gros jambon, du vin vieux dont ils ont la bouteille dans leur escarcelle, ou de leurs moutons, « de leurs chiens et de leur ménage. Une autre bande, dans un autre Noël, ne parle que de tailles, d'impôts, de « maltôtiers, de sergents, dont ils demandent d'être délivrés, et rien de plus. D'autres, du plat-pays, encore plus « grossiers, semblent chanter en l'honneur de Bacchus, dont ils ne font que changer le nom en celui de *Nadau*, Noël, « qu'ils bénissent de leur avoir donné une année fertile et bonne vinée; et tout de suite ils font une énumération des « plaisirs qu'ils auront, que les jeunes gens en boiront à longs-traits, danseront et se divertiront, que les femmes mêmes « s'en coëfferont et ne craindront point durant la nuit les piqures des puces, tant ce bon vin les aura bien endormies. « Les gens de la montagne en boiront auprès du feu, en faisant rôtir leurs chataignes, et feront un bruit plaisant à « l'honneur du Dieu des pots. Les vieillards s'en enivreront jusqu'à se laisser répandre dans les boues comme des « cochons, et pareilles sottises champêtres que ces poètes plébéiens leur mettent à la bouche. »

Noëls.

Tout à l'opposé de l'abbé, j'estime qu'il y a peu de monuments, dans la littérature vulgaire, plus intéressants que ces Noëls. D'abord l'esprit du pays y est fortement empreint; cet esprit plat, sans finesse, sans imaginations, sans charme aucun, qui est incontestablement le sien ; et en outre, j'y vois le fidèle tableau de la condition matérielle des anciens habitants de nos campagnes. Pouvaient-ils donc avoir la douce et riche poésie, ces pauvres paysans d'Auvergne, soumis à un climat changeant et âpre, courbés sans cesse vers une terre pénible, qui ne donne rien d'elle-même, pressurés enfin par le seigneur, par les agents du roi, par l'usure, comme une inépuisable mine de richesse? Comment leur imagination eût-elle été gracieuse et vive ainsi que celle qu'engendrent le chaud soleil ou l'air parfumé de la Provence! Et sur leur sol où la vie se fait acheter si chèrement, de quoi leur esprit devait-il être inquiet, sinon de cette vie même, laquelle au contraire est si facile pour l'homme du Midi! Eux, quand ils chantaient le Sauveur, qu'auraient-ils vu de plus beau, de plus divin à célébrer dans sa venue, si ce n'est la délivrance de tant de maux qui pesaient sur eux, l'assurance d'amples et de bonnes récoltes, d'un vin abondant et généreux qui, en réchauffant leurs sens, leur donnât les jouissances de la vie telles qu'ils les pouvaient comprendre! Donc, tout grossiers que semblent la plupart de ces anciens chants rustiques, il faut les prendre pour l'expression vraie, naturelle des sentiments de notre vieux peuple campagnard; et, bien loin de faire comme l'auteur du recueil manuscrit, qui préfère les Noëls écrits par les littérateurs patois de son temps parce qu'il les trouve de meilleur goût et de plus délicate pensée, il faut laisser ces chants-là pour ce qu'ils sont réellement, pour de simples traductions en patois d'idées et de sentiments appartenant à une classe tout autre que celle du peuple, pour des pastiches de la poésie vulgaire.

Les Noëls auvergnats renchérissent encore sur la légende chrétienne de la naissance de Jésus. Notre peuple a fait la sainte famille pauvre, souffrante, mal abritée à l'excès, modelant ainsi sur le sort du paysan malheureux l'idée de l'infirmité où le Sauveur voulut naître. Ainsi, les bergers le trouvent *din la creche d'un eitable deicoubear, tout eyfondra*, dans la crèche d'une étable sans toiture, effondrée, Marie et Joseph n'ayant point de linge sec et se chauffant de bois vert, mourant de froid et soufflant dans leur doigts; Joseph,

Le bon mari, Triste e marri, Ei en souci	Qu'en son boursi Ou n'ia ni croux ni piale.

triste et *marri*, est en souci de ce qu'en sa bourse il n'y a croix ni pile. — Et cela n'a pour but que de faire ressortir et de vanter d'autant plus la puissance, l'amour du nouveau-né. De l'ange qui vient leur annoncer la bonne nouvelle de la naissance, ils font *un messagey habillat en genti bargey*, un messager vêtu en gentil berger, fort beau de corps et de visage. Jamais on ne vit un si beau jouvenceau. Il leur apparaît

A l'houra de meineu, *En gardant le beytio* *A la cyme d'un peu.*	A l'heure de minuit Quand ils gardaient les bestiaux A la cime d'un puy.

Ou bien,

Tout autour d'una fougeade *A la freidure et gialade.*	Tout autour d'un fongaud Au froid et à la gelée.

Ils veulent aller les premiers voir l'enfant qui va tenir ses états; ils seront fort bien écoutés. Il n'y a pas de mauvais passage qui les arrête, ni froid, ni neige, ni ruisseau; ils vont joyeux, guidés par l'étoile claire, revêtant leurs plus beaux habits; et les moins aisés s'y rendant avec leur *argo peilloux* (leur manteau peilleux, rapiécé), mais tous mangeant, buvant, ou se livrant aux joies, aux danses, aux sauts que le contentement amène. Ils laissent pour cela leurs bêtes sans aucune garde.

. . . . . . Vedelous,	. . . . . jeunes veaux
Las œulhas et agnelous	Brebis et agneaux
Sen dengune garda :	Sans aucune garde;
Car le bon ange dau ceu	Car le bon ange du ciel
Ou nau contregarde	Nous les protége
De la verenousa dent	Contre la méchante dent
D'aqué traitre loup mordent.	Du traitre loup.

De bon cœur ils présentent au petit Jésus

Honour et révérence.	Honneur et respect.

Et à sa mère aussi ; car ils ne peuvent leur faire d'autre présent :

Nau n'aven or ni argen, disent-ils,	Nous n'avons or ni argent
Ni guere mouneda,	Ni guère de monnaie
Dont ant aquelas gen	Comme en ont les gens
Que portont la sede,	Qui portent la soie.
Y ne naus ant re laissa	Ils ne nous ont rien laissé
Ma un argo petassa.	Qu'un manteau rapiécé
. . . .	. . . .
Nau aven mile soucy	Nous avons mille soucis
Que nau fon bataille	Qui nous font la guerre
Et tan d'autrey negocy,	Et tant d'autres affaires,
Lau cey et la taille.	Les cens et la taille.
Jamai ce n'en veyran la fi	Jamais nous n'en verrons la fin
Si Noé le petit Fy	Si de Noël le petit Fils
Ne nau y ajude.	Ne nous vient en aide.

Il y a pourtant des bandes qui offrent au divin nouveau-né quelques cadeaux; alors tous, maître et serviteurs, veulent donner quelque chose à lui ou à sa mère. Ceux-ci de gras chevreaux à Marie, et à l'enfant de bons raisins confits; Marguerite la bergère lui donne un poulet; la grand'-mère, un pigeon qui avait le poil follet; Peyronelle, un beau chardonneret, et le bouvier, du vin de son baril. Et tous l'implorent pour leurs péchés, d'abord, puis pour que la disette ne les fasse plus souffrir, que les intempéries ne détruisent plus leurs récoltes, que les usuriers soient pendus; ils se plaindraient bien de quelques seigneurs du pays, mais parler leur nuirait; ils se confient à lui. Ils savent qu'Hérode le cherche pour le tuer; mais,

Si le trouben, s'écrient-ils,	Si le trouvons
En toute sa brigade	Avec toute sa troupe
Ye sentiro	Il sentira
Quant pezaro	Combien pèzera
De chascun la boulade (1).	De chacun le baton noueux
. . . .	. . . .
Si le troube en batailhe	Si je le trouve en bataille
Ly dounarai de mon frondi	Lui donnerai de ma fronde
Tan drey par la vidailhe,	Si droit à la tempe
Que comme un por	Que comme un porc
Tout rede mor	Tout raide mort
Yo tombaro par tiarre.	Il tombera par terre
Et lau bargers,	Et les bergers,
Pu de dangers,	Plus de dangers,
Ne n'auront ni de guiarre.	N'auront plus, ni de guerre

Si ces Noëls populaires manquent de finesse d'idée et de délicatesse d'expression, ils possèdent, au moins, un incontestable mérite de rusticité naïve. On doit regretter, seulement, de ne pouvoir indiquer l'époque précise où ils ont été faits, ni affirmer s'il y en a parmi eux qui soient dus à ces auteurs sans nom, sans pays, de qui émanent les chants rustiques, la vraie littérature vulgaire, cette littérature *parlée*, traditionnelle des bourrées, des chansons du laboureur et de la veillée, auxquelles je viendrai bientôt. Leur caractère néanmoins ressort très-nettement. Ce sont des chants de plaintes sur les maux de toute sorte que souffrait le paysan, et d'espérance que la venue du fils de Dieu les ôtera. Et ce caractère même leur assigne une date postérieure à la véritable époque catholique, où, très certainement ils étaient conçus dans un autre esprit. Ce caractère est si fort le leur, que, bien postérieurement à l'époque où se faisaient les Noëls catholiques, en 1665, Laborieux, voulant versifier sur les *Grands jours*, ne crut pas pouvoir donner de meilleure forme à sa poésie que la leur, et en fit un Noël. L'abbé Taillandier, estimant trop cette pièce pour consentir à l'appeler d'un nom qu'il trouvait mal porté, dit en vain qu'on lui a donné ce nom parce que, les grands jours devant s'ouvrir à Noël, elle fut faite pour ce temps. Mais c'est un Noël véritable, parfaitement dans le ton et le mouvement du genre. Qui en douterait à ce commencement:

Augha, gens augha,	Écoutez, peuple, écoutez,
Le ceo vou reproche	Le ciel vous crie
Qu'aquoüé tro plegha	Que c'est trop ployer
E sen gro baugha	Et sans remuer un grain
Vou laissa raugha :	Vous laisser ronger
. . . .	. . . .
Noé cez deiscen	Noël descend ici
E vo tou refouère	E vent tout refaire
. . . .	. . . .

(1) La *boulade* est une canne faite avec une branche d'arbre, et terminée par un nœud qui en fait une sorte de massue. Ce nœud forme une petite boule, d'où ce nom de *boulade*.

Cette pièce est une des plus médiocres des divers recueils de Noëls. Sans vivacité dans le tour, sans bonheur dans l'idée, sans originalité même dans les expressions, elle n'offre qu'une énumération longue, dénuée de tout art, de ce qui se passa lors de l'installation et des audiences des Grands Jours. Son seul mérite vient de son sujet ; c'est un mérite historique. Elle constitue en effet, à quelques égards, un document qui permet d'apprécier par certains côtés la situation de la classe opprimée vis-à-vis des classes supérieures ; et j'y reviendrai peut-être pour m'en servir à ce titre.

A ces chants populaires, qui ont dû pendant le moyen-âge être fort nombreux, mais que la tradition a oubliés en partie, se sont sans doute ajoutés des chants dictés par d'autres idées, à l'époque des guerres de religion. Si l'on pouvait réunir toutes les chansons que les gens des campagnes disent encore, on en trouverait sans doute plus d'une de ce genre. A défaut d'un recueil semblable, il est difficile d'en indiquer aucune. Cependant, dans quelques parties montagnardes de la Basse-Auvergne, notamment aux environs d'Ambert, où les Huguenots eurent leurs derniers campements, on entend parfois les femmes, dociles et crédules catholiques, endormir leurs enfants avec la lente mélodie de fragments de chants patois dont l'origine protestante ne saurait être contestée. En voici un, par exemple, inséré par M. A. Imberdis dans ses *Guerres Religieuses*, qui fera regretter à tout amateur des chants rustiques la perte de la pièce à laquelle il appartenait.

Chansons huguenotes.

Disa mé grand nigaud, *Chirias tu tant foutraud* *Que de v'ou poudi creire* *Que le meïstre de tout* *Chage diens un croustout?* *L'y auria be ty par reïre.*	Dis moi, grand nigaud Serais-tu si simple (1) Que de pouvoir croire Que le maître de toute chose Soit dans un crouton ? Il y aurait bien là pour rire.

Comme on le voit, ce n'était rien moins que la question de la présence réelle qui se trouvait ainsi traitée. Le protestantisme inaugurait par là avec assez de bonheur, dans sa littérature populaire, les commencements de la chanson politique, devenue depuis un des plus saillants côtés des lettres Françaises.

Théâtre.

Pour ne pas intervertir les genres de littérature, je n'ai pas respecté l'ordre des dates. Antérieurement aux vers qui précèdent, en effet, avait été écrite, en vulgaire auvergnat, une pièce infiniment remarquable, mais que sa nature isole de tout autre ouvrage patois. C'est une scène d'un *mystère* ou d'une *moralité* du XVe siècle, que nous a conservée Dulaure dans ses immenses et précieux recueils de copies ou d'extraits. Dulaure n'a malheureusement point donné le titre de cette *moralité*, ni dit où il l'avait trouvée (2). Tout porte à croire cependant qu'elle était simplement une de celles que l'on représentait alors partout, sur les tréteaux de la Bazoche ou des frères de la Passion, et que, devant être jouée sur un théâtre auvergnat dans une circonstance quelconque, on y ajouta la scène que l'on va lire. L'annexe fut assurément l'œuvre d'un esprit très-fin, très-habile à la satire. Il porte la date de 1477 et cette date ajoute encore à sa valeur intrinsèque. Je vais analyser ce qui, dans cette scène, est écrit en français, pour arriver plus vite au patois.

Simon veut avoir Jésus à diner. Il appelle *Mallegorge* et *Malbec*, ses valets, et les envoie chasser pour *avoir viande necte*. Ceux-ci prennent leurs chiens, vont aux champs, dressent leur rets, mais rien n'y vient. Ils causent alors : « *Les bestes vont à l'offrande en ce pays, je t'en assure*, dit Maubec, et *nous avons anticipé l'heure où elles font leurs logis aux champs, ez bois.* » Cependant j'en pris trois d'un coup autrefois; il suffit de leur dire deux mots à voix basse : *Bertrand betoray ; lors la beste crye aye! aye!*

Telle est des bêtes la lignée
De ce pays. . . . .
Tu ne vis onc bestes pareilhes
Car toutes vives on les mange.
. . . .
Elles ne se peuvent amer
Pour ce les mangent leurs voisins,

MALLEGORGE.

Maubec, tournons à nos appaulx,
Quelqu'une de ces bêtes prendront.

En effet, il en avise une.

On ne vit beste si saulvaige
Elle porte en sa main une cage
Pleyne d'oyseaulx et de poissons.

L'animal est blotti sous un buisson, et les chiens n'osent avancer. — *Il ne faut qu'au buisson frapper*, dit Maubec ; *si c'est une beste d'Auvergne elle foyra, et sans esparnhe s'yra mettre dans les las. — Dis les deux mots qui les font prendre*, reprend Mallegorge.

MAUBEC.

. .. . . . *Qu'elle est grande!*
Betoray Bertrand, *Betoray* (3).

---

(1) *Foutraud* a passé du patois dans le français des petits endroits, et veut dire simple, crédule, bête.

(2) Voir Manuscrits de la Bibliothèque de Clermont, nº 255.

(3) M. Dulaure se demande quel Bertrand est ici ridiculisé par les traqueurs. La question me paraît de solution difficile, d'autant qu'après c'est un *Girault* (*Geraud*

La bête

La bête, qui s'appelle *Mallegeype*, sort alors du buisson fuyant vers les lacets, et criant *haye, haye, haye;* et Maubec de dire: *Betoray, Girault, Betoray!*

MALLEGEYPE.

Haye! haye! haie! etc.
Où pourrai yo fugir merchanecs.

MALLEGORGE.

Elle a le langage estrange, Maubec.
Micheau Betoray . . . .

MALLEGEYPE.

Yo say presa, paubra, hay! hay!

Je suis prise, pauvre, aie! aie! Alors commence le dialogue que voici:

MALLEGORGE.

Là! Nostre-Dame! quels haye! haye!
Mes (*mais*) pardié vous demeurerez;
Et puisque parlez, nous direz
Qu'il vous estes; parlez bestiote.

MALLEGEYPE.

Seignher monsieur yo say folle
Comme vous poudez bé cogneistre,
Car yo me say vengude mectre
Yo mesme en aquestas cordas:
Seignher monsieur tant sin lourdas
Nous autras bestias da quest pays,
Que nostres payres et nostres fils
Se laissont farrar par menassas:
Quant lois commissars portont massas!
Dous blancs plaignhent quant faut dessendre,
Et par pleydar voulen tout vendre
Prou creiden et ne fazen re.

S igneur monsieur, je suis folle,
Comme vous pouvez bien le voir,
Car je suis venue me mettre
Moi-même dans ces filets.
Seigneur monsieur, nous sommes si lourdes,
Nous autres bêtes de ce pays,
Que nos pères et nos fils
Se laissent ferrer par menaces;
Quand les commissaires portent la masse
Nous plaignons de donner deux blancs;
Et pour plaider voulons tout vendre.
Nous crions assez, mais ne faisons rien.

MAUBEC.

Dis-nous ton nom?

MALLEGEYPE.

Seignher, par ma fé,
Mallegeype m'appellont tous.
Mas quo sez vous par me rendre ad vous?
Digas seignher, se vous play?

Seigneur, par ma foi,
Malleguèpe on m'appelle.
Mais qui êtes vous, pour que je me rende à vous?
Dites Seigneur, s'il vous plaît?

MALLEGORGE.

Malbec, Mallegorge.

MALLEGEYPE.

De vray!
Certas yo sai don ben venguda:
Aultre viage on m'a veguda (*ai mai*, plutôt que *on ma*)
A court de Rome et en France,
A Savoye, Bourgognhe, Provence,
Et certas per trestout le monde.
Par quo seignher a vous me rende
Qu'advez estat en tostas citas,
Viallas, reaulmes, communaultas,
Chasteaux, batheaux; et aucuns viages
Vous vous sèz trouba aux vialages,
Car certas yo vo y ay trouba;
Mas vous ne me vezias pas,
A Gerzat, Seyrat, Romanhat,
A Saint-Sadourny et Panhat,
A Royat, Beaumont et à Vic;
Be vous voulio donnar d'ung pic
Se aguesse pogut, vayment;
Mas yo vèze, par mon serment,
Qu'yo damouraray en vous d'eulx.

Vraiment!
D'autres fois je vous ai vus (ou bien *vous m'avez vue*)
A la cour de Rome et en France,
En Savoie, Bourgogne, Provence,
Et certes par tout le Monde.
Aussi seigneur je me rends à vous
Qui avez été en toutes cités,
Villes, royaumes, communautés,
Châteaux, bateaux; et quelquefois
Vous vous êtes trouvés au village;
Car certes je vous y ai rencontrés;
Mais vous ne me voyiez pas,
A Gerzat, Seyrat, Romagnat,
A Saint-Saturnin et Panhat,
A Royat, Beaumont et à Vic;
Je voulais vous donner d'un pic
Si j'avais pu, vraiment;
Mais je vois, sur ma parole,
Que je vais demeurer avec vous deux.

MALLEBEC.

Mallegeype quant estre ad nous
Bien le voulons, par mon serment;
Au moins dis-nous sincèrement
De quoy tu serviras en cours.

MALLEGEYPE.

Yo faray be chaufar los fours
Par coyre lou po que mangas;
Quant par trahir las gens flactas,
Cougios portaray, et maulvis,
Griffons, faucons et tarcellis
Et tous ouseaux que l'on voulra.
En vouvant yo los prene de ma ma.
Vezèz-vous aquesta galoye,
Yo l'ay pourtada de Savoye,
De Lombardie et d'Ytalhe
Par nous gardar de payar talhe.
Yo crège qu'ay pardut mon temps
Car trop courront de mouvas vens.
Yo porte yeyche d'au peysso;
Et venaso qu'es de sazo;
Lèbres y ay, renars, connils
Que l'on pré bé sen aveir chis;
Par lous percureires porte brasmas,
Par lous avoucats de la carpas;
Gendarmas voulont lous seignhours,
Maquerels mangen los flaitadours,
Troictas et perchas lous gentilhoms,
Le Hyese ame lous saumons;
De ravas ay prou par lous paubres;
Or digas, que disèz vous autres?
Ne vous servirai yo pas de prou.

Je ferai bien chauffer les fours
Pour cuire le pain que vous mangez;
Quant à trahir les gens. . . . .
Je porterai coucous et milans,
Griffons, faucons et tiercelets,
Et tous oiseaux que l'on voudra.
Au vol je les prends avec la main.
Vogez-vous cette. . . .
Je l'ai portée de Savoie
De Lombardie et d'Italie
Pour nous dispenser de pager la taille.
Je crois que j'ai perdu mon temps,
Car il court trop de mauvais vents.
Je porte ici du poisson
Et du gibier qui sont de saison;
Lièvres j'ai là, renards, ...
Que l'on prend bien sans chien;
Pour les procureurs je porte des paroles (1).
Des carpes pour les avocats,
Les seigneurs veulent des gens d'armes,
Les courtisans mangent des maquereaux,
Les gentilshommes des truites et des perches,
L'Église aime les saumons;
J'ai assez de raves pour les pauvres.
Or dites, qu'en pensez-zous!
Ne vous servirai-je pas assez (2).

Après ce discours, Mallegorge et Maubec trouvent la bête digne d'être des leurs. *Tout temps seras notre ami*, lui disent-ils, et ils l'emmènent avec eux.

Ces vers sont, à coup sur, le plus curieux, le meilleur ouvrage d'esprit de la littérature patoise. Pourquoi Dulaure, si peu avare de sa peine, habituellement, n'a-t-il point cherché à qui on les devait, ni laissé sur son manuscrit une indication qui put aider à le trouver? Le nom de celui qui l'a faite aurait sa place entre Merlin Coccaie (Théophile Folengo) et Rabelais. Dans ce peu de vers, on sent un des plus fins poètes macaroniques, et sans doute beaucoup

---

peut-être), et puis encore un *Michau*. Quant au mot betoray, en le reconstruisant autrement, toraybe, il pourrait s'expliquer par *t'oray be (t'aurai be)*, je t'aurai bien! — La plus naturelle explication c'est que toute *beste d'Auvergne*, comme ils disent, est poltrone, et qu'en la menaçant on s'en rend maître.

(1) Proprement, *des blagues*, *bramâ* veut dire appeler, crier, parler bien fort.

(2) Je ne sais comment traduire le mot *galoie*. — Il s'est conservé dans le patois trivial, sous la signification d'*imbécile*: — peut-être est-ce une *oie*. Il en est de même des mots *flactas* et *connils*: ce sont sans doute des noms d'animaux auxquels l'auteur attachait, comme dans le reste, un double sens.

d'autres sont sortis de la plume de leur auteur. A cette satire acérée on a peine à reconnaître l'œuvre d'un auvergnat; et je m'étonnerais qu'elle le fût. Par sa date elle appartient aux commencements des *macarone*, de cette littérature des temps d'oppression, qui se fait bouffonne pour avoir droit de tout dire, et, sous cette livrée, brave les puissances qu'elle maltraite. — Que l'on se figure l'effet d'une pareille scène, jouée sur un tréteau du XVe siècle, devant une assistance qui se reconnaît sous chaque personnage. — Les *traqueurs*, ce sont deux valets dont *Figaro* ne répudierait pas l'héritage. Il faut voir comme ils arrangent leurs maîtres, les hauts seigneurs de tous les pays, dans des vers que j'ai dû omettre pour ne pas tout citer; vauriens et corrompus ils se moquent d'eux, tout en servant leurs excès; ils chassent sans remords tout ce gibier dont vit la féodalité, ces pauvres bêtes d'hommes qu'elle pressure pour s'en nourrir : et comme elles ne savent pas se défendre, ils rient d'elles, et semblent les poursuivre par mépris. La *bête*, c'est le peuple, le peuple d'Auvergne. — Elle reconnaît bien les traqueurs; elle les a vu partout, en tout pays, *en totas citas, viallas, reaulmes, per trestout le monde.* Humblement elle accuse ses maux et sa coardise, pour avoir grâce; ne les rachète-t-elle pas par son astuce? — Pour la prouver, d'abord elle les flatte. Et puis, ces maîtres qu'elle ne sait pas vaincre, comme elle sait bien les tromper, donner à chacun ce qui le séduit! N'est-elle pas digne de devenir valet? — Pour n'avoir ni l'ampleur ni l'étendue, ni la portée de l'*opus macaronicum* de Folengo, ou du *Pantagruel*, cette courte scène d'une *moralité* en a l'esprit satirique. Quand je songe au temps où elle fut faite, je n'en puis louer assez le tour, la hardiesse et les détails. Elle est d'un siècle en avant sur le drame dans lequel elle se trouve enchassée. 1477! C'était le règne de Louis XI. La noblesse était au ban, et le tiers tirait dessus.

L'ACADÉMIE PATOISE DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

On tombe de bien haut quand on descend de ce fragment de littérature scénique aux œuvres de quelques hommes qui, aux deux derniers siècles, dans l'oisiveté de l'état ecclésiastique, cherchèrent des distractions en faisant des vers patois. Les derniers venus d'entre eux, surtout, en eurent une vraie passion. Ils écrivirent, sur les imaginaires qualités de cette littérature nouvelle, tout ce qui aurait pu être dit alors des lettres françaises; ils rêvèrent même le projet d'une académie destinée *à conserver et à polir le langage Limanien.* C'est encore l'abbé Tailhandier qui fit cet innocent rêve, et qui, dans son enthousiasme de créateur, essaya de donner un corps de littérature à cette langue, en réunissant dans un même recueil nombre de pièces modernes. A la vérité son académie ne devait être instituée qu'*aux prochaines calendes grecques* (1); aussi je ne prends au sérieux son projet que pour donner un nom à cette pléiade de littérateurs bâtards qui se servaient, il y a une centaine d'années, du vilain idiome Limanien pour traduire leurs pensées. En attendant, ils se réunissaient pour composer, lire ou chanter des pièces patoises, s'écrivaient les uns aux autres des épîtres versifiées dans cette langue, dissertaient sur ses tours, ses expressions, ainsi qu'auraient pu faire de vrais académiciens : le patois fut la passion de leur oisiveté. On va connaître les plus marquants d'entre eux; et l'on verra que celui qui célébra leur gloire, qui la voulut consacrer par son recueil, est de tous celui qui a le moins composé; je ne connais aucun vers de l'abbé Tailhandier.

Les frères Laborieux.

Le chanoine et vicaire-général Laborieux, mort en 1689, ainsi que son frère, simple bourgeois de Clermont, sont les premiers de cette pléiade. Il reste d'eux une *Paraphrase des sept psaumes de la Pénitence*, où chaque verset latin se trouve délayé dans une strophe de dix vers de sept à neuf pieds; deux petits poèmes sur *les vendanges* et sur *le travail des vignes et l'usage du vin;* plus un noël sur *les grands jours de 1665* (2). On attribue au second ces dernières pièces.

Les frères Pastourel.

Joseph et Gabriel Paturel, dont le premier mourut chantre de l'église de Mont-Ferrand en 1676, tandis que l'autre alla finir sa vie dans la charge de gentilhomme-ordinaire du duc de Savoie, ont laissé également beaucoup de vers en idiome rustique. Il paraît qu'on doit rapporter à eux une paraphrase du *Troisième livre de l'imitation de Jésus-Christ*, DE INTERNA CONSOLATIONE. C'est sans doute au premier qu'il faut l'attribuer; son frère n'ayant jamais fait que des vers légers ou badins, et ayant mené une existence assez éloignée de la lecture de l'*Imitation*. Cette paraphrase, aussi, est en strophe de dix vers pour chaque verset : elle existe manuscrite en un volume in-12. Joseph a écrit, en outre, sous le titre de *L'Home Counten*, une imitation de la deuxième épode d'Horace. Gabriel a travesti en Auvergnat les cent quarante premiers vers du quatrième livre de l'Enéide; il a fait de plus un Noël et diverses petites pièces, dont le tour ne manque pas d'une certaine grâce (3).

François Pesant, Cosson, etc.

Avant eux François Pesant avait écrit un grand nombre de noëls patois, auxquels sont empruntés plusieurs des fragments cités plus haut; il avait été imité par Cosson, Alacis et le curé Bourg (4).

François Perdrix

Il existe un poème d'une centaine de vers, dû à Perdrix, sur *la terrasse de la place Champeix.* Dans sa *notice sur l'Auvergne*, Delarbre nous en a conservé quelques vers où se trouve la peinture du point de vue de la place d'Espagne.

---

(1) *Mss.* déjà cité; *Discours*, au commencement. — Ce *Mss.* a été appelé *Thesaurus linguæ Limanicæ*, par son auteur, et *Limanici idiomatis vindiciæ*, par l'abbé Champflour, pour lequel il en avait fait une copie.

(2) *Mss.* Tailhandier. Le Noël des grands jours a été imprimé dans un recueil in-12, impr. chez *Jacquard*, à Clermont. — *Biblioth. de la ville*, 21, D. 12.

(3) *Mss.* Tailhandier, art. *Pastourel.* — *Poésies Auvergnates* de M. Joseph Pastourel, in-12; 1733. Riom, chez *Thomas*.

(4) Voir le recueil in-12 ci-dessus.

Amable Faucon.

Plus récemment enfin, presque dans notre siècle, Amable Faucon, de Riom, publia *la Henriade de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats, imités de ceux de la Henriade travestie de* MARIVAUX; ainsi qu'un conte imité de Grécourt, ayant pour titre, *Les Perdrix.* Ses poésies me paraissent supérieures à toutes celles des autres académiciens. Faucon exerçait à Riom la profession de chapelier; mais comme depuis longtemps la poésie ne peut nourrir qu'un petit nombre de ses enfants, la boutique du poète Riomois étant restée sans chalands, il fut obligé de se faire cantonnier pour vivre. Il mourut misérablement en 1808, comme le plus pauvre des ouvriers.

Je voudrais contribuer à amoindrir un peu la valeur qu'accordent encore quelques personnes aux vers patois de la plupart de ces écrivains. D'abord, je ne saurais leur donner qu'un rang très-accessoire dans la littérature vulgaire; car ils manquent des premières conditions de toute littérature, l'originalité. Comme je l'ai dit tout-à-l'heure, ce sont des pastiches. Pour ceux qui les ont écrit, le patois a été un idiome d'emprunt: ils les ont pensés en français. Ils n'avaient ni les idées ni le tour d'esprit du peuple dont ils ont pris le langage; ou du moins ne les avaient-ils qu'à un certain degré, insuffisant pour donner à leurs œuvres le cachet rustique. Du reste, elles portent en elles-mêmes la preuve de ce défaut d'originalité: pour la plupart ce ne sont qu'*imitation* ou *traduction?* Et puis, où trouverait-on plus de platitudes, plus d'idées communes, grossières même, moins de trait, de relief que dans la majeure partie d'entre elles? C'est bien ici que notre abbé aurait raison de dire qu'à force de chercher à reproduire fidèlement les sentiments du peuple campagnard, on l'a fait trivial, vilain, maussade à l'excès, lui d'ordinaire si original dans les choses d'imagination. — Voyez les deux morceaux sérieux de cette poésie, les paraphrases des *Psaumes* et de *l'Imitation.* D'un côté, d'abord, rien est-il moins dans les allures populaires que la paraphrase, en dix vers, de versets d'une ou deux lignes? Une vraie traduction patoise eût été brève, plus concise peut-être que le texte latin lui-même, la tendance du peuple étant d'abréger. De l'autre, combien peu d'élévation règne, la plupart du temps, dans ces idées explétives, et quelle absence de délicatesse dans l'expression! Par exemple voici comment Laborieux rend ce verset du Psaume 50 « *Ampliùs lava me ab iniquitate meâ, et a peccato meo munda me* »

Boutas mon arm'a la bughada,	Mettez mon âme à la lescive,
Servas vou de votre lisciau	Servez-vous de votre lescif
Que rend nete le pus viciau	Qui rend net le plus vicieux
Et sa counsciença soulageada.	Et sa conscience soulagée.
Ne me la refusez jamoué,	Ne me les refusez jamais,
Mas lavas me de moué en moué	Mais lavez-moi de plus en plus
D'un grand bourdigei que se cacha	D'un grand bourbier qui se cache
Trop souvent ei found de mon cor,	Trop souvent au fond de mon cœur,
Sen lei laissa la moindra trácha	Sans en laisser la moindre trace
Que peusche un jour me fouére tort.	Qui puisse un jour me faire tort

Par malheur, les strophes du même goût que celle-ci sont nombreuses, et les meilleures ont le défaut de délayer un texte qu'on admire justement pour sa simplicité, et de faire entièrement disparaître la poésie biblique d'où il tire sa plus grande beauté. L'une des plus convenables me paraît être celle de l'Antienne, et encore, l'on va voir tout ce qu'elle fait perdre à la traduction latine elle-même. — « *Domine, memor esto mei, et ne vindictam sumas de peccatis meis,* « *neque reminiscaris delicta mea, vel parentûm meorum* »

Aublidas seignour mon auffensa.	Oubliez seigneur, mon offense,
Amoué que la de maus parens;	Ainsi que celle de mes parents;
Jhamoué re pus nous ne farens	Jamais rien plus nous ne ferons
Countra votra justa défensa.	Contre votre juste défense.
Pas un de nous n'ei innoucen;	Pas un de nous n'est innocent;
Parduna nous tant que nous sen	Pardonnez-nous tant que nous sommes;
Regardas de bon œu notr'arma,	Regardez de bon cœur notre âme
Tant n'en sias vous mau satisfoué,	Tant en soyez-vous mal content:
Ne prenias venghença de narma	Ne prenez vengeance d'aucun
D'aus peichas que nous aven foué.	Des péchés que nous avons fait.

Il faut en dire à peu près autant de la paraphrase de l'*Imitation.* On y trouve cependant, il semble, moins de choses triviales; en voici une strophe prise au hazard: — « *Fecisti, ultra omnem spem, misericordiam cum servo tuo; et ultra* « *omne meritum, gratiam et amicitiam exhibuisti.* » L. III, ch. X, vers 2, §. 3.)

Yau ne devio jamoué m'attendre	Je ne devais jamais m'attendre
De recebre de mon séniour	A recevoir de mon seigneur
Tan de bonhur et tan d'amour;	Tant de bonheur et tant d'amour;
Et n'y poudio guère prétendre.	Et je n'y pouvais guère prétendre,
Mon mérite est trop petit	Mon mérite est trop petit
Par me releva jusqu'aty.	Pour m'élever jusque-là.
En bei cou votre amour accorde	Avec cela votre amour accorde
La gracia de tou mau deigaley	La grâce de tous maux ôter
Et foué grande misericorde	Et de faire grande miséricorde
Au moindre de tou sau valey.	Au moindre de ses serviteurs.

Quoiqu'il en soit, il est difficile de trouver un patois plus abatardi, moins patois, si l'on peut dire, que celui de cette strophe, qui n'a nullement le mérite, malgré cela, de reproduire la pensée du texte. Les deux paraphrases se valent donc l'une l'autre, et j'ai raison de ne pas vouloir les accepter pour de la vraie littérature populaire. Qu'il y a

loin d'elles à ces traductions en langage gallique ou en langue vulgaire que, dès les premiers siècles du christianisme jusqu'au XIIIe ou XIVe, les plus humbles moines, le pasteur le moins éclairé, faisaient des livres saints! Je préfère cent fois, à tous ces vers d un idiome dégénéré les instructions patoises que prononcent encore, dans les chaires des montagnes, quelques vieux curés sans instruction, mais qui ont conservé, sous leur habit de prêtre, toute l'originalité, tout l'esprit du paysan.

Si de ces poésies sérieuses je passe à l'*Homme Counten* de Pasturel, et à son *Énéide travestie,* je ne trouve guère plus à louer. En général, d'abord, ces poésies trop vantées ont le grand défaut d'être écrites dans le plus laid des dialectes auvergnats, le Limanien de Clermont ou de Montferrand. Au premier aspect, cela leur donne quelque chose de grossier, de gauche, qui semble exclusif de la délicatesse poétique et qui jure parfois avec un tour, un rithme assez heureux. *L'homme Counten* est un éloge un peu matérialiste de la vie champêtre, où l'auteur, à l'imitation d'un poète provençal, fait grand cas du sans-souci qu'étale le bourgeois campagnard, lequel, pensant beaucoup à lui peu aux autres, ne voyant pas plus loin que sa maison, ses champs, ses bœufs, se trouve heureux *de teny la quoua de sa padella*, de tenir la queue de sa poële. Cette pièce, composée de strophes à trois vers de douze pieds et un de six, ne mérite pas une critique détaillée, la poésie en étant souvent fort médiocre, pleine de remplissages, de lieux communs, et montrant peu d'entente de la composition. Elle a cependant quelques vers qui dénotent une certaine grâce chez le poète, avec le sentiment de la poésie des champs. En voici, par exemple, qui font voir que l'idiome auvergnat, même le moins flatteur pour l'oreille, se plie très-bien aux délicatesses de la poésie légère.

Qu'au plasei d'eicouta marmouta dins la prade	Quel plaisir d'écouter murmurer dans la prairie,
Entre de petits rocs la cliareta naiade ;	Entre de petits rochers la clairette naïade,
Se plenghe d'aus cailloux que ly fazon l'affrount.	Se plaindre des cailloux qui lui font l'offense
De ly rima le frount.	De lui rider le front.
Quo ne charmario pas una tau soulitude?	Qui ne charmerait pas une telle solitude?
. . . .	. . . .
Ente laus auzelous disputon embei l'aura	Où les oiseaux se disputent avec le zéphir
Que foué milla fredons par lasinia la floura,	Lequel fait mille fredonnements pour caresser la fleur,
Qu'en revencha d'aquou, touta plena d'amour,	Qui en revanche, toute pleine d'amour
Ly foué un leit de fleurs ?	Lui fait un lit de ses feuilles?

En outre, l'*homme Counten* a un mérite peu apréciable maintenant, mais très-réel pour le temps où il fut écrit; c'est, en chantant le bonheur du propriétaire campagnard, de répondre à des sentiments très-généraux et très-profonds alors. N'était pas alors, en effet, propriétaire qui voulait. Cet état, qu'avait eu si longtemps comme un monopole une seule classe, et qu'elle disputait opiniatrément à ceux des autres classes qui y parvenaient, commençait à se répandre dans la bourgeoisie et constituait son ambition, son idéal. Les vers de Pasturel ont dû, je n'en doute pas, un grand succès à l'expression de ces sentiments; et tout exigeant que nous ayons le droit de nous montrer, aujourd'hui que notre éducation littéraire a été faite par tant de gracieuses idylles, il faut reconnaître à celle-là une qualité qui, en d'autre temps, a fait sa réussite. — Mais je ne puis montrer la même indulgence pour l'*Énéide travestie,* qui est bien le recueil des idées les moins délicates, des comparaisons les plus triviales que l'on puisse trouver. Ainsi, Didon est *pleine d'amour jusqu'au bondon*; son cœur, en parlant, s'écoule par ses yeux *comme de dessous un pressoir*; Énée a le visage *lisse comme un chausse-pied.* Quand ces défauts de gout sont absents, les vers coulent assez bien; mais, à part quelques traits d'esprit, les pensées les moins relevées en composent tout le fond; et l'on voit que l'auteur, en se donnant beaucoup de peine pour chercher l'esprit du peuple, n'est arrivé, le plus souvent, qu'à un burlesque outré. — Parmi les moins mauvais de ces vers je trouve ceux-ci:

Anna, ma sor, ghenta sor Anna	Anne, ma sœur, gente sœur Anne
Yo z'ai quoquare que me sanna;	J'ai quelque chose qui me saigne;
Deipeu qu'Enée cèz ei vengut	Depuis qu'Énée est ici venu
Yau n'ei ny mangha ni begut,	Je n'ai ni mangé ni bu.
Maus œus fazoun la sentinella	Mes yeux font la sentinelle,
Yau n'ai ghis sarra la prunelle,	Je n'ai pas fermé la prunelle,
Et mon paghe que chante be	Et mon page qui chante bien
A beau veny prè de mon chabe	A beau venir à mon chevet
Dire som, som, sant Jouan, sant Anna,	Dire son, son, Saint Jean, Sainte Anne,
Qué moure me dervill' et me danna.	Ce visage (ce *mourre,* vieux français) me tient éveillée et me damne.

Je préfère de beaucoup la *Henriade travestie de Faucon*; si elle n'est, pas plus que l'*Énéide*, de la poésie patoise proprement dite, au moins montre-t-elle un tour plus vif, une allure plus populaire, l'œuvre d'un esprit plus naturel, plus vrai, plus conforme à celui de l'homme de nos campagnes, quoique prétentieux encore et grossier, quelquefois. Ensuite c'est un poème complet, en dix chants, et offrant, sans contredit, un effort d'imagination et de verve considérable. Le mauvais goût y abonde encore; mais souvent l'auteur a été heureux, et a placé, aussi bien qu'on le pouvait faire dans un pastiche, les grosses facéties patoises. Ses vers, qui sont de neuf pieds, ont une coupe facile, un mouvement rapide et égal que sont loin de posséder, assurément, beaucoup de poèmes français. Voici quelques passages qui en peuvent faire juger. Faucon commence ainsi son poème:

Yo chante

Yo chante que rey au grand nas,
Chi boun efant et chi gaillas,
Qu'eirot le mouaitre de la Franço.
. . . .
Que de Mayenno le gros porc,
Faguet souvent schusa le corps ;
Que châtiet l'Espagne et la liguo
Et a treitous faguet la niquo.

Je chante ce roi au grand nez,
Si bon enfant et si gaillard,
Qui était le maître de la France,
. . . .
Qui de Mayenne, le gros porc,
Fit souvent suer le corps ;
Qui châtia l'Espagne et la Ligue
Et à tous fit la nique.

Plus loin, il représente saint Louis veillant sur son petit-fils:

Dins que temps, moucheu sant Louis,
Par un partu d'au paradis
Gardıavot bei son telescope
Que vaut mei que le microscope.
Avegeot sei petits efans
Tos dous éparis pa lo champs.
Valois ne le fachavo guère
Parcequ'a n'eirot mas mouvas freire,
A sabiot qu'a quou' eirot un fadas
Que chiyo preis au traquenas;
. . . .
Mas notre Bourbon, au grand nas,
Y le counicho boun soudas.
. . . .
Y l'amavo de tout son cœur,
Et l'y souhaitavo do bounheur,
Mas ly fachavo qu'a la messo
Y ne nessot, ni en confesso.

Dans ce temps, Monsieur saint Louis,
Par un trou du paradis
Regardait avec son télescope
Qui vaut mieux que le microscope.
Il avisa ses petits enfants
Tous deux perdus dans les champs.
Valois ne l'inquiétait guère
Parce qu'il n'était que mauvais frère,
Il savait que c'était un imbécile
Qui serait pris au traquenard;
. . . .
Mais notre Bourbon au grand nez,
Il le connaissait bon soldat.
. . . .
Il l'aimait de tout son cœur,
Et lui souhaitait du bonheur;
Il était fâché, seulement, qu'à la messe
Il n'allât, ni à confesse.

Le conte des *Perdrix* l'emporte aussi de beaucoup sur *L'homme Counten* de Pasturel. Ici Faucon s'est réellement fait paysan du Marais. — Idées, mots, actions, sentiments, presque tout y est véritablement rustique, et je proclame ce conte la plus originale des pièces de notre *académie patoise*. Pourquoi l'auteur qui a fait assez, Dieu merci, preuve d'imagination, en a-t-il diminué le mérite en en empruntant le fond à la littérature française ? Voici le début de ce conte:

Autour de Malintrat demourav, un paizan
Que le mati sourtet par na veir sos champs ;
Coumbau qu'ou'erot soun nou ; billiau à l'eirot freire
Da qué que nos pelavens Annet le Tabazeire.
Un laire parsediot un troupet de padrix,
Douas se nettount reicoundre dedins qu'un eibaupi,
Notre gaillas las gaittot, et d' in un ou doux sauts,
A travers do chibiot, trapo les doux ogeaux :
Yo vous tene, ma miyas, bey yo vous dinarés,
Et sens perdre de temps, se boutt' à las plumer ;
Quand a l'aguet bouta que paubre beitio nud,
Que le temps ly duravot d'être chez se vingut :
Jacquelino, ma fenno, dicet ly en rigeant,
Vegeo ce que yo-z'ai preit en reveniant dos champs,
Boutto z'ot à la brocho, et facho z'ot bien coueire,
Quou chirot be millou que d' ou bouter au doueire ;
Yo vaut en attendant qae to faras rôti,
Chez moucheu le cura le prier de veni.

Autour de Malintrat demeurait un paysan
Qui le matin sortit pour aller voir ses champs ;
Combaud était son nom, peut-être il était frère
De celui qu'on appelait Annet le Tapageur.
Un oiseau de proie poursuivait une compagnie de perdrix,
Deux s'allèrent cacher dans un aubépin ;
Notre gaillard les guète. et dans un ou deux sauts
A travers des broussailles attrappe les deux oiseaux :
Je vous tiens mes mies, avec moi vous dinerai,
Et sans perdre de temps, se met à les plumer;
Quand il eut mis ces pauvres bêtes nues,
Que le temps lui durait d'être chez lui revenu :
Jacqueline, ma femme, lui dit-il en riant,
Vois ce que j'ai pris en revenant des champs,
Mets-le à la broche et fais-le bien cuire,
Ce sera bien meilleur que de le mettre au pot ;
Je vais, pendant que tu le feras rôtir,
Chez Monsieur le curé, l'inviter à venir.

La femme dépêche, approprie la maison, met la broche devant un grand feu. — Le gibier gouttait ; et elle y tâtait souvent : par malheur, en débrochant, *autour de l'hate n'en restet uno pei*, autour du fer il en resta une peau. — Que c'est bon ! quel goût fin ! *jameis yo me teindrai d'en manger un mourcet*, jamais je ne me tiendrai d'en manger un morceau. Elle tire un peu la patte, et la cuisse se détache ; elle goûte, goûte encore, et toujours, si bien que *à força de tater, lia chabet le fricot*, elle finit le fricot. Comment faire pour appaiser Combaud ! — Le chat a mangé le rôti. — qu'appelles-tu le chat ?—Non, ne te fâche pas, tout est là, bien chaud. Le curé va venir, il faut dresser la table, sortir le plus beau linge ; nous nous établirons dans le fond du jardin ; nous babillerons bien, tu chanteras une chanson. — Pour couper le chanteau, vas aiguiser ton couteau.

A descent dins la cour, bouttot casaqu'à bas ;
Sa moll'eirot mountado, au-dessoubre un sabot
Que soubre eillo goutavot et navot got à got;
Par manier uno mollo a quo'eirot un pelari,
Capable de deifier tous los gaigno petit.
Quo'ero un plazei de veire de quo façou lia navo,
Et coumo sous sos deis le fiot eitincellavo.

Il descend dans la cour, met sa casaque à bas;
Sa meule était montée, au-dessous d'un sabot
Qui sur elle gouttait et allait goutte-à-goutte ;
Pour manier meule, c'était un remouleur
Capable de défier tous les gagne-petit.
C'était plaisir de voir de quelle façon elle allait,
Et comme, sous ses doigts, le feu étincelait.

M. le curé arrive. — Fuyez si vous m'en croyez, lui dit Jacqueline. Mon mari a contre vous de mauvais desseins. Il est jaloux, et pour vous couper les deux oreilles, voyez-le qui essaye un couteau.—A ces mots le pasteur de *tourner la figure du côté de chez lui* (do cota de chez se a viro le davan).

Coumbaud, moun ami, s'eicredet Jacquelino,
Notre brave cura z'ot voueida la cugino;
Am'ot dit que chez se à l'ayot dos amis,

Combaud, mon ami, s'écrie Jacqueline,
Notre brave curé a vidé la cuisine;
Il m'a dit que chez lui il avait des amis,

Qu'érount mieux faits que te par manger las padrix.	Qui étaient mieux faits que toi pour manger les perdrix.
« Est-ce qu'un padraux est fait pour un cheti paizant,	. . . .
« Pour manger ces mourceaux, c'est pour lui trop friand, »	. . . .
Aprés m'aver dit quou, à-l'ot preis las ganteiras,	Après m'avoir dit cela, il a pris les coursières,

vîte, cours après, si tu en veux tâter.—Combaud s'élance : Coquin, voleur, larron curé de Malintrat; je les aurai *toutes deux*, dussé-je être écorché. — Enfermé chez lui à triples verroux, le curé se cachait dans un coin de son grenier. Tout tremblant, il entr'ouvre un volet et voit Combaud faisant effort pour enfoncer sa porte. — Que me veux-tu, coquin ?— Ce que je veux? je les veux *toutes deux.*—Tu es un malheureux ; tu n'en auras aucune. –Eh bien! composons ; donne m'en une, ou je casse ta porte.—Le bon curé criait, mort de frayeur, *mon Dieu, faites merveilles.*

Saint Jacque moun patron, sauvas-me mas orillas :	Saint Jacques, mon patron, sauvez-moi mes oreilles :
La couliquo le pre, a l'ayot la venetto,	La colique le prend, il avait la vénette,
Au quarre do grenei a lachet l'aiguilletot (1).	Dans un coin du grenier il lacha l'aiguillette (le bouton).
Coumbaud n'entendre pus: billau quel homme est mort !	Combaud n'entend rien plus: peut-être cet homme est mort!

et vîte il s'en retourne. — *Ah si j'avais pensé voir un pareil tour, je ne me serais pas levé une heure avant le jour.* — En attendant, Jacqueline avait fait un repas de reine.

La morale du conte, c'est :

Qu'ou faut toujours sauvá la proumeire couleire.	Qu'il faut toujours éviter la première colère.

Plus que tous les autres versificateurs patois, Faucon, dans ce conte, a rencontré le naturel et la forme populaires. Jusqu'à un certain point on le dirait fait par un paysan instruit, tandis que les poésies que j'ai citées auparavant, et toutes les autres qu'ont produites leurs auteurs, sont visiblement l'œuvre de gens qui s'exerçaient à traduire en patois des idées essentiellement françaises, et me paraissent être à la vraie littérature populaire comme les vers ou les discours latins d'un humaniste à la littérature latine. Dans ce conte, Faucon n'a vraiment emprunté que le moule à la littérature cultivée. Mais il se trouve que ce moule convient merveilleusement au génie rustique, essentiellement narrateur ; en sorte que l'imitation disparaît sous des détails empreints d'un cachet d'originalité remarquable.

Auteurs patois vivants.

MM. Roy et Ravel.

Ce rare mérite de vérité a été récemment atteint à un très-haut degré par deux auteurs dont l'un a écrit suivant le parler des montagnes de l'ouest, et l'autre suivant le parler de la Limagne proprement dite. Le premier est un ancien juge de paix de Gelles, M. Roy; le second M. Ravel, habitant de Clermont. — L'honneur d'avoir écrit quelque chose qui fût tout-à-fait dans le sentiment et dans le langage rustiques, revient incontestablement au premier (2). Dans un opuscule en prose *sur le cadastre*, et dans une pièce versifiée sur le *tirage*, le paysan apparaît sous une pureté de trait et une vérité d'expression qu'aucun écrivain patois n'avait rencontrées encore. En outre, l'auteur n'a pris l'idée de ses compositions nulle part que dans la vie habituelle du cultivateur. C'est un simple dialogue entre le maire et le premier venu, à propos des géomètres du cadastre, une conversation entre des paysans sur les moyens de s'assurer le sort au tirage du recrutement. Il n'y a là aucune situation, partant aucune idée, qui n'appartiennent essentiellement aux paysans de nos campagnes. On sent qu'une longue pratique de leur vie a enseigné à l'auteur leurs usages, leurs pensées ; car, à l'opposé de la plupart des autres écrivains patois, qui courent toujours après les termes, les tours originaux, ils lui viennent, à lui, avec une grande aisance. — Le même mérite, à coup sûr, appartiendrait à M. Ravel, s'il n'avait pas emprunté la forme de son poème principal, la *Paysade* (3) aux littératures cultivées, et, comme les *académiciens patois*, imité ou travesti dans ses autres poésies des pièces françaises. Moins cela, la pensée et l'expression, chez lui, sont éminemment patoises. Son épopée a pour sujet un fait moderne. En 1814, lors du passage de Madame la duchesse d'Angoulême en Auvergne, des paysans de Montferrand dételèrent les chevaux de sa voiture et la conduisirent à bras jusqu'au milieu de Clermont. C'est là le fond sur lequel M. Ravel a fait quatre chants épiques, en vers alexandrins. Il y a montré une parfaite connaissance de la vie des cultivateurs limaniens, beaucoup d'esprit, et un esprit très-original et très-gai, très-finement satirique, poétique enfin dans la propre acception du mot, c'est-à-dire animant le récit par la promptitude dû trait, par la variété de la forme, par le pittoresque de l'expression.

Les citations qui précèdent peuvent montrer combien notre idiome rustique se plie aisément à la poésie. Elles viennent, de plus, confirmer ce que j'ai remarqué plus haut sur l'identité du sentiment harmonique du langage, dans le français et dans le patois. On a dû voir en effet que la prosodie française donnait toutes ses règles à la poésie patoise ; on a constaté aussi que les différents rythmes admis par le génie de la langue cultivée convenaient merveilleusement à la langue vulgaire auvergnate. On regrettera donc d'autant plus que la littérature fasse défaut à cette langue. Je répète, en effet, que la littérature proprement dite, c'est-à-dire, l'expression des façons d'être, de penser, d'agir de nos populations auvergnates, ne se trouve point du tout dans la plupart des pièces patoises, et n'est

---

(1) Autrefois la *braye* du costume paysan ne tenait que par une aiguillette ou par une cheville de bois, qui venait réunir à la ceinture les deux côtés du vêtement.

(2) Recueil de petits opuscules en patois auvergnat; in-8°, 1841. chez Veysset, à Clermont-Ferrand.

(3) *La Paysade ou les Mulets blancs, épopée tirée d'une histoire Auvergnate*; in-8°, 1838, Clermont-Ferrand, chez l'auteur.

reproduite dans certaines que fort incomplètement, ou mal associée à des formes littéraires françaises.—Mais au reste, n'est-ce pas une chose nécessaire, que des populations peu éclairées, d'ailleurs condamnées à un travail matériel sans relâche, n'aient point de littérature écrite? Eu égard à sa condition matérielle, le peuple de nos campagnes a-t-il pu avoir d'autres poètes que des chanteurs, dont les vers s'écrivent dans la seule mémoire, et se conservent uniquement par la tradition? Aussi la vraie littérature vulgaire auvergnate est-elle seulement parlée. Qui n'a pas entendu nos laboureurs dans les premières heures du jour, les bergers à la tombée du soir, quand la nature, s'éveillant ou entrant dans le repos, transmet en notes sonores et pures les moindres bruits qui la frappent, dire à pleine voix des chants dont la phrase, grave et lente, monte doucement dans l'air? Qui a traversé nos campagnes au temps des moissons ou des vendanges sans écouter les joyeuses troupes de femmes qui, une fois le soleil descendu vers le couchant, quand ses rayons de feu ne font plus ruisseler la sueur sur leur pauvre corps, entonnent, dans les plus hauts registres de la voix, leur chanson sans fin, sorte de ballade, à parties ou à refrain, récit naïf, jamais achevé, d'aventures imaginaires? Eh bien! c'est là la littérature populaire véritable; celle qui n'emprunte aux littératures cultivées ni ses formes, ni ses mots, ni ses pensées; et où toutes les choses de la vie, objets, sensations, idées, désirs sont comprises, rendues, accomplies suivant que les éprouve le peuple des champs. Par malheur, il n'y en a pas de moins prisée, de moins connue. A part les gens qui vivent au milieu et presque à la manière des paysans et qui chantent ces chants sans les aimer, faute d'en avoir appris d'autres, bien peu s'en inquiètent: aussi, quand on les veut entendre pour y regarder, si on ne les a soi-même appris à l'âge où tout s'apprend sans qu'on le cherche, trouve-t-on difficilement à se les faire redire. — Ces chansons, jointes à des sortes de charades, d'énigmes versifiées que, dans les veillées on compose et l'on devine, jointes enfin aux paroles qui se mettent sous les airs de danse, sont ce qui constitue véritablement la littérature vulgaire, ce qu'il faut précieusement recueillir comme l'expression réelle des idées populaires. Voilà vers quel côté doivent être dirigées les recherches de ceux qui, aimant encore les patois, en recueillent les monuments originaux. Pour moi, je déplore sincèrement que ce recueil soit encore à publier, car je ne puis dire de ces poésies caractéristiques tout ce qu'elles doivent inspirer. Et elles ne sont chose que l'on puisse trouver à volonté: il suffit, ce semble, qu'on les demande pour que tous ceux qu'on interroge les oublient. Il faudrait séjourner dans tous les bourgs, et noter en quelque sorte ces œuvres toutes de mémoire (1). Encore, serait-il nécessaire de trier avec soin ce qui a la vraie originalité rustique, ce qui est ancien, traditionnel, et ce qui date d'hier, ce qui se fait chaque jour. Le peuple a ses poètes, compositeurs sans noms, inconnus, ignorants des droits d'auteur, et dont les œuvres, confiées un jour à la mémoire d'une veillée, vont se répandant et s'établissant dans le souvenir de chaque jeune homme et de chaque jeune fille. Il les a eu ainsi de tout temps; mais autrefois leur poésie n'offrait point de mélange. Plus isolé dans sa vie des champs, le paysan empruntait moins que maintenant aux classes supérieures leur manière d'être et de concevoir. Aujourd'hui on dirait qu'il s'applique à se modeler sur elles au grand détriment de son type et de sa littérature. Aussi, dans cette littérature qui se chante à tout instant, se trouve-t-il maintes pièces bâtardes, indignes d'un recueil, sans autre valeur que de servir à constater la perte continuelle du caractère natif des populations.

LITTÉRATURE PARLÉE.

—

Chants rustiques.

Je ne crois pas qu'il soit contraire à la vérité de considérer comme un reste de la littérature des troubadours les poésies chantées du peuple auvergnat; non pas qu'avant le développement de cette littérature il n'en existât aucune chez les peuplades primitives; mais du moins les formes de la leur furent-elles entièrement modifiées par l'autre. Seulement, tous les genres de la poésie provençale n'ont point persisté dans celle de l'Auvergne. Tous se sont confondus dans trois formes qui maintenant, sous le nom de *chanson* et de *montagnardes* ou *bourrées*, suffisent à notre littérature vulgaire pour exprimer tous les sentiments. Le seul genre qui, dans ces *chansons*, se soit conservé pur, est la *Pastourelle* ou *Vachère*, long dialogue entre une Bergère et un Berger ou un Chevalier. Il n'y a point de localité qui n'ait au moins une de ces pastourelles, lesquelles cependant roulent toutes sur le même fond, et ne varient guère que dans certains détails en rapport avec le caractère particulier des habitants. Ces *Vasqueyras* retracent ordinairement l'amour d'un chevalier pour une bergère, et le refus de la paysanne à répondre aux feux du chevalier. Elles sont quelquefois dialoguées en français et en patois; témoins ces couplets pleins de finesse et de grâce, d'un chant qui amusa mon enfance, et où le Chevalier, le *Monsieur* pour mieux dire, se sert de *la lanque des Messieurs.*

Pastourelles.

Bonjour, ma bergère,	
Deichas Mousiu.	Adieu, Monsieur.
Que fais-tu seulette, Dans ce bois touffu?	
Fiale ma filousette *Gardant maus mautus,* *Orne ma houletta* *De cent mila flours*	Je file ma quenouille En gardant mes moutons. J'orne ma houlette De cent mille fleurs.

(1) M. Bouillet s'occupe, en ce moment, d'une publication de ce genre.

. . . .
. . . .
Ton chien, belle ingrate,
Plus humain que toi,
Me suit et me flatte,
Se tient près de moi.
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Z'o l'halena fina,
Vous sent de croutous,
Per aquo se ferta,
Se tent près de vous.
. . . .
. . . .

Il a l'haleine fine,
Il vous sent des croutons;
A cause de cela il se frotte,
Se tient près de vous.

Chansons.

La *Chanson* a absorbé en elle le poème, le roman, le vers, la complainte, la tenson, le sirvente, l'épître des Troubadours. Telle qu'elle se trouve maintenant, elle reproduit sous son nom générique, et sous une seule forme des fragments de tous ces genres; seule, peut-être, la *ballade* en est encore distincte, et se reconnaît dans des chants interminables, composés de couplets sans nombre qui ont, ordinairement, chacun deux vers et un refrain, et où le dernier vers de chaque couplet sert parfois de commencement au couplet qui suit.—La chanson, en effet, est tantôt un éloge, tantôt une narration, tantôt une prière, un dialogue, une satire. La complainte et le roman, toutefois, sous la forme du récit de quelqu'aventure le plus souvent chimérique, et d'un chimérique assez grossier, de la longue histoire, dialoguée ou récitée, de l'amour, des rigueurs, des tromperies d'une bergère, y domine presque exclusivement. Par exemple, n'est-ce pas un vrai *planh* provençal, triste, lamentable comme ceux des troubadours, ce chant des environs de Thiers, où le poète prend presque le ton épique, et convie toute la nature à entendre les accents de *ses plaintes*, dans une mélodie large, languissante et d'une harmonie singulière.

Devala, montagnes,
Leva-vous, vallouns;
Iscouta ma plainta,
Iscouta mos chants.
La iou, la iou ta.

Chi guess' uno migo
Que m'amesse pas
I prendrio de paillo
La foyo bourla.
La iou, etc.

Chi guess' un' inmitiado
. . . .
. . . .

Abaissez-vous, montagnes,
Élevez-vous, vallons;
Écoutez ma plainte,
Écoutez mes chants.
La iou, la iou ta.

Si j'avais une mie
Qui ne m'aimât pas,
Je prendrais de la paille,
Je la ferais brûler.
La iou, etc.

Si j'avais une inimitié
. . . .
. . . .

Les romans ou chansons récitatives, si nombreuses dans chaque localité, sont particulièrement les chants du travail. Ce sont elles que vous entendez monter des plaines, apportées par le vent du matin jusqu'à votre oreille, sans que la brise tranquille en laisse perdre une seule note. Il en est de certaines qui, au sens du laboureur, possèdent la vertu magique d'encourager l'attelage. Aussi tous ne les savent pas celles-là, ou du moins tous ne les chantent pas indistinctement; elles s'appellent *la chanson du bouvier*, et c'est lui qui les dit, parce que sa voix est connue de toute l'établée, tandis que près de lui le maître laboure silencieux et pensif, et que les autres valets chantent, sans souci de l'accord, quelque complainte ou quelqu'autre pièce d'un caractère différent. La *chanson du bouvier* se compose assez habituellement d'une première idée rendue en un ou deux vers qui se répètent, puis d'une seconde, conséquence ou suite de la première, et exprimée par un ou quatre vers, enfin d'un refrain sans paroles, toujours long et à reprises. Trente, quarante couplets se succèdent ainsi; quelquefois même le chanteur, lancé, en ajoute de nouveaux qui, bientôt répandus, prennent rang sans conteste dans la chanson. — Comme exemple, voici les premiers de la *chanson du bouvier* des montagnes de l'est, aux environs de Vollore. Chaque couplet n'est composé que de deux vers, dont le premier se dit deux fois, et d'un refrain traînant.

Darrè l'etoulio et dien lou bo
Darrè l'etoulio et dien lou bo
Uno bergero s'égaiavot
Oh! oh! . . . .

S'egaiavo toto la nou,
S'egaiavo toto la nou,
Le cort d'au jou la se posavot
Oh! oh! . . . .

Bargero chi te volia m'ama,
Bargero, chi te volia m'ama,
Te fayo vioure de ma chasso
Oh! oh! . . . .

Por te oyo lou peis tiarous
Por te oyo lou peis tiarous,

Derrière les blés et dans les bois (*bis*).

Une bergère s'amusait,
Oh! oh! . . . .

Elle s'amusait toute la nuit; (*bis*).

Le courant du jour elle se reposait,
Oh! oh! . . . .

Bergère, si tu voulais m'aimer, (*bis*).

Je te ferais vivre de ma chasse.
Oh! oh! . . . .

Pour toi j'aurais les pieds boueux (*bis*).

Quoqui

Quoqui cot la testo molhado	Quelquefois la tête mouillée.
Oh! oh!	Oh! oh! . . . .
Moué quant lou Pion *davalarioni*	Et quand les *Pions* (1) descendraient,
. . . .	. . . .
. . . .	. . . .

Hormis les moments où le soleil, dans son plus grand éclat, accable toute la nature, il n'y a guère d'heures dans le courant du jour où la chanson rustique ne frappe les échos de nos campagnes. Elle retentit surtout pendant le travail. Bêtes et hommes sont animés par elles, soutenus par sa cadence, lente comme le pas des animaux. Dans son oisiveté utile, le berger, isolé au milieu des champs, la dit à pleine poitrine, comme s'il voulait par sa voix peupler sa solitude. On l'entend surtout aux époques des récoltes; aux fenaisons, à moissons, à vendanges. Ce sont les femmes alors qui les chantent; rarement les hommes se mêlent à elles, si ce n'est quelquefois dans les refrains. Leur tour à eux vient plus tard, quand la journée est finie, en regagnant le gîte, ou bien dans les soirées de l'automne. Alors, après le souper, la lune répandant ses froids mais limpides rayons sur la campagne déserte, les hommes, réunis par bandes, parcourent les rues du village, en jetant à la sonorité de la nuit, de toute la puissance de leurs voix unies dans le même son, les files infinies de couplets de la chanson en vogue: car, comme les arts civilisés, les arts vulgaires aussi sont soumis à la mode: chaque année a ses chants de préférence. Que de fois, dans les soirs si purs, si calmes de l'arrière-saison, je me suis plu à écouter ces voix fortes et vibrantes qui passaient près de moi, ou qui, de tous les points de la plaine, m'envoyaient leur large et naïve harmonie sur les tranquilles aîles de l'air : voilée par la distance, elle me semblait celle de chœurs fantastiques dans un beau rêve. Je songeais à ces gais chanteurs du soir qui, vaillants travailleurs de la journée finie, allaient être bientôt encore ceux du lendemain; et je les glorifiais de pouvoir ainsi chanter après et devant toutes les sueurs de leur corps. Moi, qui jouissais de cette mélopée sublime, moi, l'homme de la civilisation, qui avais conscience de mon plaisir à analyser cette douce et belle poésie, combien j'étais moins heureux qu'eux, les hommes de la nature, bien qu'ils n'en comprissent, qu'ils n'en sentissent ni la grandeur ni le charme. Quelques instants d'un travail d'esprit m'eussent abattu, attristé, retiré de ma contemplation; et eux, le travail des bras qui courbait leur corps laissait entier, plus fort peut-être, leur moral! — Puis, peu à peu, les chants s'affaiblissaient, s'éteignaient tout-à-fait; je n'entendais d'autre bruit que le pas de quelque cavalier attardé sur la route, qu'accompagnait dans sa marche le jappement des chiens de parcs. Eux aussi ils cessaient, et l'astre de la nuit régnait enfin tout seul sur la nature endormie, dont les objets, dans un silence imposant, semblaient grandir sous sa vague clarté.

Une chose frappe et afflige dans nos chansons patoises; c'est de n'y point trouver la trace que les beautés de la nature soient senties par le peuple des champs. « Ils vivent au milieu du beau, a dit tristement l'auteur d'*Indiana*, ils le « complètent, car ils sont beaux eux-mêmes, et ils ne savent ce que c'est! La poésie émane d'eux, elle est dans leur « œuvre, dans leurs moindres attitudes, dans l'air qu'ils respirent, elle est dans tout leur être, excepté dans leur « intelligence! » Faut-il voir là un défaut absolu du sens poétique? Est-il vrai que le paysan dût chanter la nature avec plus de vérité et d'enthousiasme que nos poètes, parce qu'il vit incessamment au milieu d'elle? Mais justement parce que toute sa vie s'y passe, sur cette terre qu'il travaille, qu'il aime même au point de mourir de nostalgie si on l'en sépare, il ne l'apprécie pas. L'habitude en efface pour lui les charmes. D'ailleurs cette nature, si souriante pour nous qui sommes plus loin d'elle, est le témoin, la cause de tous ses labeurs : comment pourrait-elle devenir son idéal? Il aime bien mieux en chercher un ailleurs, dans la vie qu'il n'a pas, dans l'existence des classes riches, ou bien dans les sentiments donnés à tous, comme dans l'amour et ses joies ou ses déboires. Ses chants, en effet, n'ont guère d'autre fond; moins toutefois dans quelques localités où il y a une tradition d'inimitié, de batailles avec d'autres villages, et dans les chants plus modernes inspirés par le souvenir de la vie militaire du commencement du siècle. Alors la chanson belliqueuse se rencontre; et les montagnes des environs de Thiers où vivaient jadis des peuplades fort redoutées qui venaient assaillir les autres, en ont dans ce genre qui sont, par les paroles comme par le chant, d'une énergie remarquable. Autrement, le canevas de presque toutes est un récit fort long, d'où l'amour est rarement absent, et où viennent se joindre la satire et le grivois. Ce dernier genre, à la vérité, est aussi cultivé seul. Il existe peu de localités qui ne possèdent pas un certain nombre de chansons grivoises. Parmi les satires patoises chantées, en voici une de Montferrand, qui ne remonte guère qu'à un siècle, mais qui peut donner l'idée du goût et de la facture de ces pièces:

LE BOUCHER, DEVENU BAILLI.

Le Chatelo de Saint-Amand	Le Chatelus de Saint Amand
N'ei mas juge deipeu un an;	N'est juge que depuis un an;
Yo foué la proucedura,	Il fait la procédure,
Obe,	Oui,
Son coutei a la centura,	Son couteau à la ceinture,
Vous m'entendez be.	Vous m'entendez bien.

(1) Montagnards très-redoutés autrefois, qui habitaient les hauteurs de Montoncel et Saint-Victor.

Yo-l'a vendu son acei *A un bouchei de ves Mezei* *Una dimei pistola ,* *Obe ,* *Q'ou'ei par chatta Barthola ,* *Vous m'entendez be.*	Il a vendu son acier (*son couteau*) A un boucher de Mezel Une demi-pistole, Oui, C'est pour acheter Barthole, Vous m'entendez bien.

Montagnardes et Bourrées

Les *rondes*, les *danses* de la poésie provençale se sont conservés dans notre Auvergne sans altération. Il n'y a aucune raison de douter, en effet, que les *montagnardes* et les *bourrées* qui s'y font et s'y disent aujourd'hui aient une forme différente de celle qu'on y entendait il y a trois ou quatre siècles; et elles n'étaient pas autre chose alors que des rondes et danses vulgaires. Je dis une *forme*, car, quant au fond il ne saurait durer plus de quelques années. Il est continuellement renouvelé par l'inspiration toujours jeune du peuple. Chaque saison de veillées en produit une foule qui ne durent guère que deux ou trois ans, le temps de se communiquer de ceux qui la font à toute la jeunesse du pays. Dans ce renouvellement, les paroles et l'air sont changés, mais la coupe et le mouvement restent invariables. Le moule ne s'étend ni se resserre; seulement ses détails se modifient. En telle sorte, que les rondes et danses des jongleurs et des troubadours étaient probablement ce que sont encore les nôtres, des pièces de peu de longueur, le plus souvent improvisées, et toujours chantées dans les *assemblées* pour accompagner la danse; un quatrain, un sixain ou un huitain, chanté avec une mesure et un rythme toujours uniforme.—Chaque bourrée ou montagnarde n'a habituellement qu'un seul couplet; bien peu en ont plusieurs: quand cela est, chacun exprime une idée complète, très-différente de celle qui la précède ou qui la suit. Si la même idée se trouvait développée dans une suite de couplets, la montagnarde ou bourrée ne serait qu'une chanson sur un air de danse.

Le plus connu et l'un des plus jolis airs de danse de l'Auvergne, par la naïveté de l'idée comme par la simple et touchante expression du chant, est un huitain que voici:

N'ai ma chin saus , *Ma mya n'ot ma quatre;* *Couma farens ,* *Quand nous maridarens?* *Nous tsattorens* *Un culier 'na scudella ,* *Et mandzarens* *La supa tuttei daus .*	Je n'ai que cinq sous, Ma mie n'en a que quatre; Comment ferons-nous Quand nous nous marierons? Nous achèterons Un cuiller, une écuelle, Et mangerons La soupe tous les deux.

Mais le chant le réduit au même rythme que ceux à quatre vers, en disant sur la même phrase musicale les quatre premiers, puis, sur une autre phrase, les quatre restants. — Les quatrains sont formés le plus souvent par une idée très-simple, exprimée en quatre vers, que l'on répète deux fois deux par deux. Tel est celui-ci, empreint d'une douce mélancolie:

Le cœur de ma mya *Li fait tant de mau,* } bis. *Quand iau la vau vire,* *La soulatze un pau.* } bis.	Le cœur de ma mie Lui fait tant de mal. } *bis.* Quand je la vais voir Je la soulage un peu. } *bis.*

En voici un troisième dont la coupe est différente, sans que cependant, chantée, elle produise un autre effet:

La barca vira, *Miya,* *La barca vira;* } bis. *Laissa-la vira,* *Qué qu'io vol ,* *Qué qu'io vol ;* *Laissa-la vira,* *Qué qu'io vol ly is pas.*	La barque tourne, Marie, La barque tourne ; } *bis.* Laisse-la tourner, Celui que je veux, Celui que je veux; Laisse-la tourner, Celui que je veux n'y est pas.

Les bourrées se passent plus volontiers de paroles que les montagnardes. Alors elles consistent dans des airs de danse dont chacun sait le rythme, le mouvement, et qu'il improvise au besoin. Toutes cependant peuvent, on le comprend, s'adapter à des paroles, et il en existe bon nombre, dans la mémoire de tout villageois, qui ont les leurs aussi bien que les montagnardes. — Les unes et les autres se chantent chaque fois que l'on danse, aux fêtes des villages, aux veillées de l'hiver, ou partout ailleurs, à tout instant, comme de simples chansons. Mais d'où viennent elles? On ne le sait guère. Ici, les ménétriers sur leurs cornemuses trouvent les airs; puis, à ces airs retenus par toute la jeunesse, quelque poète populaire adapte des vers. Ailleurs, où l'on danse à la voix, chaque jour de fête en voit éclore bon nombre; tout jeune homme qui a chanté quelque temps doit terminer en improvisant un couplet qui, chanté un certain nombre de fois, passe dans le répertoire musical du village. George Sand raconte quelque part qu'ayant cherché à connaître l'étymologie de ce mot, *bourrée,* elle l'avait découverte en questionnant un ménétrier. Ce *Musard* vulgaire lui disant qu'il allait tous les ans faire provision de thêmes de danse dans les bois du Bourbonnais, où les bucherons étaient les plus grands compositeurs du monde, elle crut que comme maître Adam donna le nom de *chevilles* à ses poésies, ces bucherons avaient appelé les leurs *bourrées* (fagots), du nom de leur ouvrage. Vaille que vaille, c'est là une étymologie, une fort jolie même et très-acceptable. — La bourrée, du reste, paraît moins être d'origine auvergnate que de naissance bourbonnichonne. Elle a un tour vif et gai contraire aux allures lentes et un peu

matérielles de nos paysans. Néanmoins elle se trouve, à cette heure, fort bien acclimatée chez eux, au moins chez ceux de la plaine, qui la dansent presque de préférence aux montagnardes. Ceux de la montagne, toutefois, n'ont pu, en général, y plier leur raide et lourde allure. Elle existe pour eux, mais sous une figure toute différente, qui n'est autre chose qu'une modification apportée à la montagnarde primitive; et, comme je le dirai plus bas, cette montagnarde modifiée réunit très-souvent à une remarquable simplicité de figure beaucoup de grâce dans les pas.

Dans les veillées d'hiver enfin, qui sont à la fois des assemblées de plaisir et des académies où se fait la littérature populaire, avec les chants et les danses, il y a des jeux tout-à-fait en rapport avec le goût vulgaire, et imités sans doute des petits jeux de la société policée : les charades de mots, par exemple. En voici une dont le sujet ne saurait être plus conforme aux habitudes du pays :

Pendillu pendillava,	Pendillon pendillait,
Barbillu le veillava,	Barbillon le veillait ;
Pendillu toumbeit,	Pendillon tomba,
Barbillu le masseit.	Barbillon le ramassa.

Il s'agit de deviner, d'après l'action indiquée par les verbes, ce que veulent dire *Pendillu* et *Barbillu*.— Le premier est un *gland*, et le second un *porc*.

ART VULGAIRE.
—
Architecture et Sculpture.

Les vers chantés et dansés m'amènent naturellement à l'ART *vulgaire*, qui ne consiste guère que dans la musique et la danse. Les arts du dessin, en effet, sont presqu'inconnus à nos populations auvergnates, plus appliquées qu'inventives, et qui se servent, pour leurs habitations, d'un type architectural tout-à-fait grossier, peu en harmonie, même, avec les exigences du climat et de leurs besoins. La Basse-Auvergne qui a vu naître des penseurs, des politiques à jamais célèbres, n'a donné le jour à aucun artiste de quelque renom; et, comme je l'ai dit déjà, la langue patoise ne possède même pas un mot pour exprimer quoi que ce soit qui, de près ou de loin, éveille l'idée d'Art. Les seules traces de l'Art auvergnat se trouvent dans quelques sculptures sur pierre et sur bois qui décorent certaines de nos églises. Il paraît que la Basse-Auvergne a compté plusieurs ouvriers assez habiles dans ce dernier genre. Je dis ouvriers, parce que tout porte à croire qu'ils ont fait d'après des modèles, et non inventé, les boiseries qu'on leur attribue. La tradition a conservé cependant à l'un deux la célébrité d'un artiste véritable. S'il fallait l'en croire, un certain Sureau, sans être jamais sorti de l'Auvergne ni avoir reçu d'autres instructions que celles de la nature, aurait composé et exécuté les remarquables boiseries des églises Sainte-Croix à Champeix, Notre-Dame du Port à Clermont, et de la chapelle de l'Ancien Château ainsi que de l'église paroissiale de Beauregard. Parmi ces sculptures, les dernières ont un mérite de simplicité que l'on voudrait trouver dans les autres. Celles de Champeix, en effet, sont un peu maniérées; mais dans toutes on remarque beaucoup de délicatesse, de grâce, et des contours pleins d'élégance. Sureau travaillait au commencement du XVIIIe siècle; cela explique son style affecté. Cet artiste, qui paraît avoir eu pour berceau les environs de Champeix, est peut-être l'auteur des nombreuses et belles boiseries qui abondent dans les églises de cette région, à Issoire, à Solignat, à Besse; et peut-être aussi forma-t-il des élèves auxquels on doit la plupart des remarquables sculptures sur bois que le touriste admire encore dans beaucoup de lieux de la Basse-Auvergne.

SUREAU, sculpteur sur bois.

Musique.

Pour peu que l'on ait habité l'Auvergne, on ne saurait mettre en doute l'absence du sentiment artistique ni de la fibre poétique chez ses populations. Bien plus, tout ce qui est œuvre d'imagination leur paraît essentiellement étranger. Comment donc se fait-il que la musique, l'Art par excellence, soit par elles comprise, cultivée, goutée autant qu'elle l'est? Je l'ai dit, le paysan auvergnat chante partout, à toute heure, au travail, aux veillées, aux danses; et c'est merveille de voir comme il est friand de musique, combien l'animent, le transportent les sons aigres et discordants de la *chèvre*, et quel empire a sur son être la moindre note d'un de nos instruments harmonisés. En cela il ressemble au paysan de tous les pays. Où la musique et le sentiment de la mélodie n'ont-ils pas été trouvés? Ils semblent un attribut nécessaire de la vie; et, quand tous les autres Arts manquent, celui-là ne fait jamais défaut. La musique, a-t-on dit, a sa racine dans la nature de l'homme. Nulle part ne se révèle mieux que dans cette *langue sans consonnes*, comme l'a appelée M. de La Mennais (1), le caractère des populations; car le son est, avec le mouvement, la plus complète manifestation de l'intimité de l'être. — Au sein de notre Auvergne, même dans les régions basses dont les habitants me paraissent avoir perdu en partie la pureté de leur type, la musique des chants rustiques, musique naturelle, sans convention, ni règles, ni science, possède, dans les *chansons* en général, une harmonie singulièrement puissante, et, dans les *airs de danse*, un rythme d'un sentiment toujours très-marqué, souvent d'une originalité remarquable. J'ai parlé du chant du laboureur, chant doux et large, dont la cadence suit le pas des bœufs, et que la brise emporte au loin, en l'accordant au calme de la nature. J'ai rappelé ces mélodies naïves, simples, narratives que disent les gardeurs de troupeaux sur les collines ou dans le fond des plaines, que les jeunes travailleurs répètent le soir comme pour bercer leur fatigue, en tenant longtemps les points d'orgue qui coupent ou terminent les couplets. L'air des pastourelles est en général gracieux, et dialogué avec une entente frappante de l'expression musicale.

(1) *Esquisse*, t. III, p. 297.

L'expression, du reste, fait le grand mérite de toutes ces mélodies. Il n'en est aucune dans laquelle elle ne réponde merveilleusement à l'idée et au sentiment des vers. A part les mélodies qui s'appliquent à des paroles satiriques ou plaisantes, et qui alors sont brèves, vives, rapides, leur caractère général est l'ampleur des sons, la lenteur du mouvement, une construction sans art, directe, une certaine monotonie de notes, et le fréquent retour des suspensions et des points d'orgue. Aussi n'ont-elles d'autre instrument d'exécution que la voix, le plus large à coup sûr, le plus vibrant de tous; et l'aigre, la criarde musette n'en altère-t-elle jamais la belle harmonie. — Quant à la musique dansée, elle ne varie jamais dans sa mesure. Celle à deux temps appartient essentiellement aux montagnardes; celle à trois aux bourrées. La montagarde a donc un rythme moins vif que la bourrée; de plus elle porte ce cachet très-singulier, d'être écrite, sauf un petit nombre d'exceptions, dans les tons mineurs; ce qui lui donne une certaine empreinte de mélancolie très-sensible dès que l'on ralentit le mouvement. Malgré cela, elle offre souvent des rythmes d'une originalité étrange, puisés dans la multiplication des syncopes, et le placement bizarre des suspensions. Tout opposée à la montagnarde, la bourrée, ainsi que je l'ai dit, a l'allure légère, gaie, remplie d'animation, d'entrain, et recherche de préférence les tons majeurs, comme par crainte de la tristesse. Elle est parfois infiniment gracieuse dans sa mélodie, et parfois d'une facture très-bizarre aussi. — Quelque variété qu'apportent dans la musique populaire les artistes ignorés qui la composent, ils n'y en mettent point assez, cependant, pour que la dominance d'un même thème ne s'y fasse sentir, et que les plus originales comme toutes les autres ne semblent pas être des variations, des broderies d'un canevas musical invariable. Airs de chant ou airs de danses présentent ce même caractère, lequel dérive probablement de leur mode de composition. Œuvres improvisées, en effet, puis conservées par la mémoire, elles subissent le sort de tout ce qui est soumis à la tradition orale unique. Il y a un fond général qui reste, maintenu dans tous les souvenirs par la mesure, le rythme, lesquels ne s'oublient jamais parce qu'ils sont, pour ainsi parler, le résultat nécessaire du sentiment populaire; mais, sur ce fond, chacun, l'auteur lui-même, brode, ajoute, retranche, croyant exactement reproduire, tandis qu'il crée ainsi, tout en se trompant; et il crée sans cesse comme la nature qui l'inspire, comme le rossignol, dont les chants variés à l'infini ont toujours les mêmes éléments. Ainsi que l'a dit G. Sand en touchant cette question curieuse dans le plus fantastique mais non le moins admirable de ses contes (1). « L'artiste « inconnu, qui improvise sa rustique ballade en gardant ses troupeaux ou en poussant le roc de sa charrue, s'astreindra « difficilement à retenir et à fixer ses rustiques idées. Il communique cette ballade aux autres musiciens, enfants « comme lui de la nature, et ceux-ci la colportent de hameau en hameau, de chaumière en chaumière, chacun la « modifiant au gré de son génie individuel..... Les uns l'ont altérée par ignorance; les autres l'ont développée, ornée « ou embellie. Ils ne savent point eux-mêmes qu'ils ont transformé l'œuvre primitive, et leurs naïfs auditeurs ne « s'en aperçoivent pas davantage.... »

Danse.

Si l'on voulait se faire, d'après les danses, une idée du moral de l'Auvergnat, il faudrait la prendre sur leur musique plutôt que sur elles-mêmes; car le peu de grâce qu'on y met en efface singulièrement l'expression. Abstraction faite des acteurs, ces danses ne sont cependant pas dénuées de caractère. De même que dans les chants, dans la montagnarde comme dans la bourrée règne une grande simplicité. Cette simplicité distingue aussi le pas de la première; mais elle se complique un peu pour celui de la seconde. Dans l'une et l'autre, les danseurs vont d'abord en avant et en arrière plusieurs fois; puis ils changent de côté, et recommencent de même tant que le chanteur peut tenir ou que le ménétrier veut bien donner du son. Seulement, à la montagnarde proprement dite, le pas est lourd, la mesure marquée fortement; tandis qu'à la bourrée, il est plus rapide, plus dégagé, exige plus de souplesse, de grâce, et veut être accompagné par un certain mouvement du corps que les habiles seulement savent trouver. Dans les montagnardes, et souvent aussi dans les bourrées, le cavalier fait entendre à différente reprise des cris de joie, et bat des mains, surtout quand il traverse pour changer de côté avec sa danseuse. C'est à lui seul qu'il est permis d'animer la danse. La femme s'y doit tenir très-réservée, souffrir sans en paraître touchée les agaceries du danseur, et éviter soigneusement de le rencontrer. Ces danses prennent ainsi l'apparence d'une poursuite mêlée de beaucoup de frais de la part de l'homme, et d'une fuite continuelle de la danseuse, qui, à la fin, cependant, laisse prendre sans résistance un baiser. La bourrée de la montagne se danse ordinairement sur deux files, où le nombre des danseurs n'est limité que par l'étendue du terrain; les danseurs sur l'une, les cavaliers sur l'autre. Ils vont ensemble en avant et en arrière un certain nombre de fois: le premier cavalier à droite passe ensuite sur le rang des danseuses, en même temps que la danseuse de l'extrémité opposée passe du côté des danseurs, puis on va en avant et en arrière une fois, et le premier danseur de droite, avec la dernière danseuse de gauche font la même évolution que les précédents: ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les danseurs aient eu leur tour. La danse alors est finie, et l'on s'embrasse.—Il y a des localités où cette bourrée se danse avec une grâce remarquable. La mesure y doit être sévèrement observée tous les mouvements contenus, décents, aisés; et c'est un mérite fort envié des jeunes garçons comme des jeunes

(1) *Consuelo*, § LVI.

filles

filles, que d'y réussir. — Au reste, il en va du peuple de nos campagnes comme de la société des villes : la grâce appartient aux uns, la gaucherie à d'autres ; mais chez celui-ci, certains offrent dans les deux extrêmes des types parfaits. En masse, néanmoins, on ne peut pas dire que la population Auvergnate soit gracieuse en dansant, les hommes surtout. C'est un curieux spectacle de voir nos paysans aux fêtes balladoires. Ils dansent là, divisés par cercles, au son de la voix ou aux accords criards d'une *chèvre* ou musette, dans une épaisse nuée de poussière, avec une sorte d'ivresse qui se déclare et qui cesse instantanément, dès que l'air se fait entendre ou s'arrête. Il y a tel bouvier trapu et lourd que vous croiriez hors d'état d'exécuter un pas. Eh ! bien vous l'apercevez qui se lance, et qui, baissant la tête, la figure bourrue, danse tant que va la musique, avec un entrain de jambes extraordinaire, comme un homme qui n'aurait plus conscience de ce qu'il fait ; puis, embrasse machinalement sa danseuse, donne son sou, et s'en va dans un autre cercle où la danse dure encore, recommencer avec la première fille qu'il rencontre. Et tout le monde partage cette fascination du rithme : le ménétrier comme les danseurs. Rien n'est singulier comme d'observer le chanteur ou le joueur de danses. Il danse lui-même, des pieds, de la tête, de l'esprit ; sa figure prend une incroyable expression de ravissement, et c'est alors que son imagination musicale se montant, il ajoute aux thèmes anciens des variantes, ou crée des thèmes nouveaux que l'assemblée retient, et qu'elle redit tout le soir, en regagnant le village. J'ai vu de ces ménétriers-chanteurs, dans les cercles trop pauvres pour payer le *Tsabreteire*, qui se donnaient toutes les peines imaginables pour animer leur chant par leurs gestes, ou le rapprocher le plus possible des sons de l'instrument ; ceux-ci frappant de la main sur leurs joues, sur leurs lèvres, ceux-là se remuant le menton, pour faire les cadences ou les trilles si recherchées de la musique populaire.

La danse est une des plus vives passions de nos travailleurs des champs. Ils y sont toujours disposés, après les plus rudes travaux comme aux jours d'oisiveté. Aux repas, en plein soleil, au milieu même du travail, on voit quelquefois les filles danser une bourrée ; et le soir, avant de se livrer au sommeil, jeunes filles et jeunes garçons ne se trouvent jamais ensemble sans se livrer à ce plaisir, qui semble pour eux un repos autant qu'une distraction. — Généralement il n'existe point, dans la Basse-Auvergne, d'autres figures de danse que celle dont je viens de parler. Les *rondes*, en effet, que l'on y voit exécuter quelquefois n'y ont pas rang, comme en Haute-Auvergne, dans la chorégraphie régulière. Ce sont des sauts accompagnés de chants, que l'on abandonne d'ordinaire aux enfants. Certaines localités en ont cependant qui ne se trouvent pas ailleurs, comme aux environs de Manzat *la Bourrée du Loup*. Elle comporte trois figurants, dont deux cavaliers. La femme se place entr'eux, et tandis que tous trois vont en avant et en arrière, elle fait alternativement face à tous les deux, qui jamais ne lui répondent ; celui vers qui elle se tourne se retournant toujours à l'opposé en même temps qu'elle vers lui.

Enfin, la danse vulgaire n'a pas plus échappé que celle des sociétés cultivées à la dégénérescence en figures lascives. Fléchier, dans le *Mémoire des Grands Jours*, en décrit une dont le nom de Goignade (*gouinade* probablement) montre assez le caractère et l'usage. De pareilles danses sont des déviations des voies naturelles de l'art ; et comme l'art est peu délicat chez nos populations, on les y trouve infiniment grossières.



ÉGLISE DU MOUTIER, A THIERS.

IV.

Le Paysan.

I. — CONDITION MATÉRIELLE ET MORALE DES POPULATIONS.

Latifundia predidere Italiam.
PLINII, *Hist Nat.*, XVIII.

Au second rang par l'industrie, vous êtes au premier rang dans l'Europe par cette vaste et profonde légion de paysans-propriétaires-soldats, la plus forte base qu'aucune nation ait eue depuis l'Empire Romain.
M. MICHELET, *Le Peuple.*



JE rencontre ici un grand sujet, le *Paysan* — la *division de la terre.* Le Paysan, belle, intéressante figure; image de progression dans le labeur, de prospérité au sein des rudes travaux et des privations : la division de la terre, l'*œuvre capitale de la France*, a dit M. Michelet; œuvre caractéristique, qu'aucune autre civilisation ne montre; œuvre attaquée de tous côtés, par l'esprit du passé, par les tendances progressives, et toujours continuée néanmoins. — En somme, toute une histoire à faire, l'histoire de la puissance matérielle de la France ; tout un avenir à prévoir, à deviner, celui de notre nation de cultivateurs-propriétaires.

Ce sujet, je ne veux point le fuir: je ne le puis même, parlant de l'Auvergne où je le vois écrit sur tous les chemins. Si vaste qu'il soit, j'y dois entrer, tâcher d'y ouvrir une trace. L'histoire a ses *mémoires :* il faut faire les siens à la science économique. Tandis que de tous côtés on cherche comment serait rendue meilleure ici bas la condition des hommes, il faut montrer quelle fut autrefois, et comment est, maintenant, celle de la plus nombreuse portion, celle des cultivateurs : on sera plus à même, après, de dire si on la doit changer, et suivant quels plans. — Ces *Mémoires de l'économie sociale*, un homme de bien et d'un grand savoir, M. de Sismondi les a commencés pour l'Italie, en faisant le tableau des paysans du val de Nievole et de ceux de la campagne de Rome. Jusqu'à présent, chez nous, on n'a guère suivi ses pas. Les ouvriers des manufactures y ont préoccupé les esprits beaucoup plus que les ouvriers agricoles : je ne sais même jusqu'à quel point il ne faut pas dire qu'ils les ont égarés.

Cependant, pour parler raisonnablement du peuple, je crois qu'on devrait s'efforcer de remplir le cadre que l'économiste Toscan a dessiné pour l'Italie, quoiqu'on ne puisse pas espérer d'atteindre à sa hauteur. Je m'estime donc heureux d'être conduit à l'essayer, dans les bornes de ce voyage ainsi que selon les exigences de notre pays, pour cette Limagne qui revint à son souvenir plus d'une fois, lorsqu'il peignait les tristes et solitaires horizons de l'*Agro Romano*.

CONDITION MATÉRIELLE DE LA DIVISION DE LA TERRE DANS LA BASSE-AUVERGNE.

La Basse-Auvergne, en effet, apparaît comme une vaste, une magnifique expérience de la propriété morcelée. Montez sur la première venue de ses collines, et au-dessous de vous s'étalera, à perte de vue, un damier de terre dont les cases innombrables et la riche culture témoignent et de la grande division de son sol, et de son immense produit. La révolution française a écrit là son œuvre en caractères profonds. Sans doute, avant elle le mouvement y avait commencé, comme ailleurs; mais avec quelle différence de force! Si l'Anglais spirituel, instruit, observateur admirable qui, traversant la Limagne en 1789 s'émerveillait de la fertilité de ce sol, le venait voir maintenant, combien il le trouverait changé et en vanterait davantage l'opulence! En y mettant le pied, seulement, aux deux rives de cette longue allée de noyers qui relie Gannat à Aigueperse, quel ne serait pas son étonnement de voir le terrain qu'alors il y trouva inculte dans le tiers de son étendue, nourrissant avec peine une population de 600 habitants, et qui, se divisant en quinze ou seize propriétés dont une seule englobait au moins les deux tiers du tout, étant travaillé sans profit avec l'aide d'un petit nombre de bestiaux mal entretenus, par des bras mercenaires ou par des sous-fermiers besogneux, ne présentait à l'œil que de tristes jachères et des récoltes grêles, enceintes de tertres buissonneux où paccageaint mal quelques animaux chétifs; quel ne serait pas son étonnement, dis-je, de voir ce sol transformé à cette heure en une plaine fertile, possession de cinq cents propriétaires au moins, et suffisant au-delà à la nourriture de près de 900 âmes; offrant partout l'aspect d'une culture soignée, d'abondants fourrages, de moissons épaisses, peuplé enfin de bestiaux en bon état, capables de rendre d'utiles services au labour, et à la consommation des viandes saines et profitables (1). Or, tel est sur le sol de la Basse-Auvergne, de l'une à l'autre de ses extrémités, le résultat de la révolution de 1789. Il s'agit d'en trouver le rapport avec l'état des populations: car ce n'est rien, en soi, que la terre, c'est un instrument qui ne vaut, pour le publiciste, qu'eu égard à la somme de bien-être qu'il procure aux hommes. Chacune des parcelles de cet immense damier représente un individu, une famille qui lui vouent son temps, ses sueurs, la meilleure part de sa vie. S'ils ne grandissent pas à mesure qu'il s'améliore, s'ils ne sont pas élevés par sa plus grande production, leur labeur est une erreur cruelle.

Et qui a parcouru nos champs si divisés de l'Auvergne, sans se poser cette question si grave, dont la réponse légitime ou condamne toute la civilisation française? Qui a suivi les durs travaux de notre paysan, connu sa passion pour cette terre qui use ses forces, observé sa vie si pénible, si employée, mais maitresse d'elle-même: qui a fait attention à cette existence complète dans un petit rayon, ayant la propriété, la famille, l'autorité, la liberté d'action et de mouvement, sans se demander s'il était témoin d'un progrès ou d'un malheur, d'un avancement sur l'échelle du développement social, ou d'une déviation funeste des voies du bien-être physique et moral! Le laboureur de nos jours est-il le laboureur qu'a peint Holbein, faisant tristement et sans espoir sa vie à force de sueurs, poussé par la mort, qui, un fouet à la main, le presse et le saisit au premier faux-pas? Ou bien est-ce ce laboureur que, tout dernièrement, une femme de grande poésie a opposé à celui d'Holbein, un homme robuste, alerte, conduisant dans une terre libre et généreuse, avec ce calme plein de sérénité et de force que donne le bien-être, son attelage de bœufs qu'à ses côtés un enfant gracieux excite, tandis que lui, comme un homme sans souffrance, sans amertume, chante à toute voix le chant large et imposant du labour? (2). Je ne sais; mais il me semble que si toute la question gisait dans cette alternative, sa solution n'exigerait pas toutes les disputes qu'elle a soulevées. Il ne serait besoin que de se rappeler ce que l'histoire, jointe à la tradition vulgaire, apprennent des excès du régime féodal et de l'ancienne monarchie, vis-à-vis du cultivateur, des exactions de la redevance et de la corvée augmentées de celles des officiers de finance et de justice. Pour quiconque ne vit pas d'utopies, la simple comparaison de ces temps avec le nôtre résoudrait le débat. Et c'est ainsi qu'il se résout, parce qu'il est vraiment là tout entier, pour l'homme pratique, pour l'homme de la terre, pour le paysan qui est, si je puis le dire, cette comparaison permanente. — Mais, autrement est le monde des idées que celui des faits. Les choses n'y vont pas si simplement. Les intérêts d'une part, les spéculations intellectuelles de l'autre, en outre, certaines situations particulières ont créé, entretenu, prolongé la lutte malgré la réalité qui chaque jour la terminait. Et en ce moment

---

(1) Voir, à cet égard, un petit chef-d'œuvre de statistique agricole, couronné par la Société d'Agriculture du département du Puy-de-Dôme, imprimé dans son *Bulletin*, et publié ensuite in 8°: *Statistique Agricole de la commune de Vensat*, par le docteur Francisque Jusseraud, 1843. — La majeure partie du terrain de cette commune appartenait en 1789 à la maison de Villemont, dont les membres ont cependant laissé dans le pays la réputation d'aimer et de soigner beaucoup l'agriculture, ainsi que l'atteste la *Statistique manuscrite* de M. Tiolier; — *Mss de la Biblioth.*, n° 289.

(2) Madame Sand, préface de *La Mare au Diable*.

même, où plus qu'à aucun autre encore cette réalité s'établit solidement par toute la France, la discussion, loin de se fermer, semble se rouvrir aussi vivace qu'aux premiers jours.

ÉTAT DES IDÉES SUR LA DIVISION DE LA TERRE.

Née il y a un siècle, en même temps que les intérêts de la petite propriété (1) et entamée en leur nom, la controverse sur la division du sol, que tranchèrent peu après si radicalement et avec une puissance désormais invincible la révolution et le code Napoléon, a été alimentée d'abord par l'antagonisme de cet intérêt avec l'intérêt opposé, celui des grands tenanciers. Il s'y est mêlé bientôt une question scientifique, un débat d'agronomes touchant la supériorité du mode d'exploitation en grande ou petite culture, eu égard à la quantité et à la répartition des produits. Ce côté de la question fut agité surtout par les Anglais, et les arguments qu'ils jetèrent dans la discussion ont nourri presque à eux seuls, chez nous, la polémique qu'ont rendue infiniment vive, et, à coup sûr, infiniment grave les tendances politiques de 1815 à 1830. Cependant, grâce à la marche des évènements et à celle des faits sociaux, nous n'aurions guère maintenant qu'un écho affaibli de ces disputes si, de points de vue tous différents, des hommes différents aussi par la position, les intérêts, ne fussent venus les rouvrir. Je parle des socialistes de toutes les sectes. Eux, se sont présentés dans l'arène avec des raisons toutes nouvelles. Tandis que notre société, par sa vie de tous les jours, continue d'étendre, d'affermir, d'universaliser la division de la terre, il n'y a pas maintenant de philosophie politique qui, grâce à leurs écrits, ne proclame qu'elle fait fausse route, et les plus tolérants la pressent, tout en continuant de diviser la terre, de faire au moins un retour vers la grande culture, seul moyen de salut à leurs yeux. — Les faits avaient définitivement clos la première lutte; et je crois qu'il finiront de même celle-ci. Mais il est certain que les socialistes ont pour eux une apparence de raison qui leur fait gagner les intelligences à défaut des réalités, et que c'est à eux qu'il importe davantage de répondre. Il le faut d'autant plus que leurs arguments, en soi, ne sont point sans force; car ils parlent pour les droits de la vie humaine. Acceptant comme vrai ce que la petite propriété avait prouvé à la grande, à savoir, qu'elle donne un produit brut bien supérieur, partant un bien-être plus grand et plus général, ils ont dit comment cette supériorité de produit n'était due qu'à une somme de travail beaucoup plus considérable; ils ont avancé que si cet excédant de travail était rétribué selon sa valeur, l'accroissement du produit disparaîtrait; et dès-lors, au nom de l'humanité, au nom du droit, ils réclament contre l'absorption des hommes par un labeur infiniment pénible, sans rétribution suffisante. Eh! bien, c'est à ces idées, devenues des armes de partis, qu'il faut répondre; et je croirai le faire ici, pour ma part, en traçant l'histoire du paysan sur notre sol auvergnat. J'ai dit que le paysan sentait bien que toute la question était dans la comparaison de sa situation antérieure avec sa situation présente, et que, la faisant sur lui-même, cette comparaison, sur ses souvenirs, il tient la grande propriété pour son ennemie. Cette plus grande quantité de travail, il l'accepte comme un bienfait immense, loin de la repousser comme un joug, parce qu'il comprend bien mieux que nous que notre destinée est le travail incessant, et qu'avoir conquis la possibilité du travail, c'est pour lui une grande conquête. Il a raison. Quand le socialisme s'est élevé contre ce travail plus fort, soit au nom de l'économie politique faussée dans ses règles, soit au nom du moral absorbé, il me paraît avoir pris la même route que les soutiens de la grande propriété lorsqu'ils firent consister le problème à savoir laquelle de celle-ci ou de la petite produisait plus. Tous deux se sont mépris parce qu'ils avaient l'un et l'autre une idée fausse de la destinée sociale. Ceux-ci, croyant que tout était dans la production, oubliaient l'homme, son existence, son développement personnel; celui-là, visant à trouver une forme empirique de société où la production serait suffisante sans exiger un grand travail des bras, méconnait la loi providentielle de la vie humaine. Cette loi c'est le travail; aussi, à la fin du dernier siècle, Turgot avait-il une révélation de génie quand il proclamait philosophiquement le *droit au travail* pour tous les hommes.— Il y a des personnes qui saluent dans la révolution par laquelle a été morcelée la propriété, dans les lois qui la divisent chaque jour, une réalisation partielle, progressive, du véritable idéal, parce qu'elles constituent chaque jour à un plus grand nombre d'individus une personnalité, une vie plus complète : il s'agit de montrer que cette réalisation a eu lieu en effet. Il faut le faire voir en comparant la situation du laboureur d'à-présent avec celle du laboureur des temps écoulés: en traçant ce tableau, on se convaincra que ce qui s'est fait il y a cinquante ans n'était que l'accomplissement des désirs, des efforts de plusieurs siècles.

LE PAYSAN.

Dans notre France où tout a tant changé, on croirait le paysan devenu immuable, maintenu dans son identité primitive par les éléments, les objets de sa propre vie; et, à certains égards, on pourrait le regarder comme le témoin éternel de la société. Lorsque sur les promenades ou dans les rues d'une ville on croise le riche avec son luxe, l'homme affairé qui court au trafic, le bourgeois oisif qui lentement chemine, chacun de ces hommes différents porte avec lui les marques de ses transformations. Je ne parle pas seulement de son moral, preuve vivante, combat permanent entre une ancienne tradition d'idées et de sentiments, et l'influence de la vie présente; mais pas un détail

(1) *L'Ami des hommes*, du marquis de Mirabeau, la souleva en 1755 un des premiers, et la traita avec un immense succès. On trouvera dans le préambule de l'*Influence des systèmes de Culture sur l'économie sociale*, par M. Passy, un historique fort net de cette controverse.

de son

de son extérieur, aucune de ses attitudes, pas un objet de ses préoccupations ou de ses désirs qui ne réveille le souvenir d'états antérieurs à celui de maintenant. Quand au contraire vous regardez le cultivateur, son travail, son costume, son allure roidie, il ne vous présente nulle trace d'un autre état, aucun indice de changement. Ce qu'il paraît être maintenant, on dirait qu'il l'a toujours été. Il m'est arrivé mainte fois, dans les premiers moments ou à la tombée du jour, de traverser cette portion si ombragée, si fraîche, si opulente de la route du midi qui coupe le territoire du populeux village d'Aubierre, village agricole et laborieux s'il en fut. En voyant ces hommes à stature haute et vigoureuse, qui, à grands pas, leurs outils à l'épaule, se rendaient aux champs qui les attendaient, allaient reprendre l'entaille de la veille, ou qui, après une journée de sueurs rentraient, du même pas hâté, pour recommencer le lendemain, je me demandais, tachant de m'isoler du présent et d'oublier l'histoire, si le paysan féodal, si le cultivateur des siècles de la monarchie était autre que ce paysan ; où gisait la différence entre eux, entre cet homme travaillant tant qu'éclaire le soleil, retournant cinq ou six fois par année ce sol dont il ne consomme que les moins purs, les moins bons produits, et l'homme qui suivait, dans les temps passés, aux mêmes heures, ce même chemin de la terre au village et du village à la terre? Au premier aspect, en effet, nulle différence. C'est le même sol, le même labeur pénible, les mêmes outils, les mêmes moissons : probablement aussi même mise, même extérieur, mêmes habitudes. Il y a plus; c'est souvent le même homme qui, de père en fils, parcourt à travers le temps cette route ancienne du travail au sommeil, du sommeil au travail. Pour quelques-uns qui ont quitté le hoyau, se sont élevés à des degrés plus hauts dans la société, combien n'ont d'autre tradition que cette uniforme culture des mêmes champs? Combien dont les ancêtres ont passé dans les mêmes pas où ils marchent tous les jours (1); et, comme les *censitaires* du régime féodal, combien parmi eux n'ont d'autre perspective! Ailleurs, tout a été changé; objet, pensées, intérêts, passions. L'opulence n'a plus ni même extérieur, ni même train de vie. — L'homme d'affaire agit dans une autre sphère, sur d'autres choses, suivant d'autres voies.—De nouveaux attraits, des sujets nouveaux, des directions nouvelles se sont ouvertes à l'oisiveté.—Enfin, l'habitation, les lieux de l'activité ne sont plus les mêmes pour aucun, et sans cesse leurs personnes changent; de l'un à l'autre échelon de ces cadres sociaux il y a un continuel mouvement; tandis que, en apparence, même vie et mêmes éléments de la vie sont le partage du paysan.—Apparence trompeuse, cependant! Entre le laboureur féodal, le laboureur du XIIe au XVIIIe siècle, et le laboureur de maintenant, l'identité n'est qu'extérieure. Une seule chose a duré pour lui, c'est la peine, le travail du corps: elle a grandi même celle-là. Quant au reste, tout a changé; et les phases de ce changement, on les peut retrouver dans le laboureur d'aujourd'hui. Sous son enveloppe primitive se cache un homme multiple, dont la diversité ne se reconnaît pas à première vue, dont la transformation dernière même, immense, inappréciable, de toutes la plus profonde, la plus considérable, celle qui de serf, de détenteur précaire, l'a élevé à la propriété, est à peine visible à qui ne voit pas à la lumière de l'histoire. Mais, pour les yeux faits à cette clarté, notre laboureur de la Basse-Auvergne semble incarner en lui tout le passé du peuple agricole, et apparaît comme un immense résultat de la vie sociale. En lui sont représentés le *colon* de l'empire, le *serf*, le *censitaire-paysan*, le *pauvre peuple* de la monarchie, le paysan de la révolution; en lui encore on peut étudier prévoir l'homme futur.— Voilà de quelle manière il est véritablement le témoin éternel de la société. — Hé! bien, il s'agit de mesurer l'espace parcouru, de prendre l'idée de la distance, non pas seulement entre le serf des temps anciens, mais entre le cultivateur d'avant la révolution et le cultivateur-propriétaire de notre temps. Regardons donc ce travailleur des champs jusqu'au fond de lui-même, si l'on peut dire; voyons-le se transformer successivement; regardons venir de front, en quelque sorte, en notant ses efforts et sa croissance, ses existences diverses et ses progrès, cette personnalité complexe qui s'appelle le Paysan.—Ces développements, ces modifications successives, on ne peut pas les reconnaître, les constater toujours: l'histoire de la terre est assurément celle que l'homme a le plus négligée: il s'est laissé nourrir par elle avec une incroyable insouciance, et, comme un ingrat, sans presque garder le souvenir de la manière dont sa nourrice était tenue, et produisait : si bien qu'à peine on peut savoir comment, par quels moyens s'obtenaient, se répartissaient ses fruits, dans certaines époques; et, si dans d'autres elle a une histoire un peu plus complète, elle la doit aux exactions qu'on lui faisait souffrir (2). Mais, n'importe à quel titre elle ait été écrite, une telle histoire veut qu'on la recherche. Puissé-je en savoir retrouver et reproduire une petite portion!

---

(1) Il reste encore beaucoup de transactions anciennes, entre des communautés d'habitants et des seigneurs, dans lesquelles on retrouve beaucoup de noms portés actuellement par des paysans des mêmes villages. Je viens de m'en convaincre en parcourant un compromis de 1291 entre les habitants du *castrum* de Laroche, près Brioude, et leur seigneur. Ce fait serait bien plus considérable si les noms des paysans ne se perdaient pas, dans un temps très-court, par la substitution de sobriquets aux noms de famille.

(2) M. de Sismondi donne fort judicieusement les causes de cette absence de matériaux pour l'histoire du cultivateur. C'est, d'une part, que la transmission des héritages, leur division ou leur agglomération s'opèrent en silence dans les familles; ensuite, que les actes qui nous ont été conservés ne peuvent regarder que des propriétaires riches et des terres considérables, ceux qui concernent les autres n'ayant pas eu de forme authentique, parce que les frais de l'acte auraient dépassé souvent la valeur de la propriété même ; d'autre part, que ni le paysan ni son seigneur ne sachant lire, le plus souvent, pendant le moyen-âge, les contrats entre eux restaient verbaux. — C'est aux historiens qu'il faut faire des reproches.

ASPECT DE L'AUVERGNE FÉODALE.

Je ne connais pas de lieu dont l'aspect me représente davantage les temps féodaux que le pays de Billom à Mauzun. Ce sol nu, parfois aride, généralement sans richesse, ces castels ayant encore leur toit aigu, leurs tourelles, sous lesquelles s'abritent des batiments ruraux, ces fermes disséminées, ces rares villages, les vieilles tours qui surmontent les collines à droite m'apparaissent comme une quantité de petits fiefs entourés de leur population agricole, que nourrit mal une terre inaffranchie et exonérée. Du point le plus élevé domine sur tout ce détail la vaste ruine. Avec son enceinte aux seize tours, et son village blotti pour ainsi dire derrière elle, elle semble étendre sur tout ce qui l'environne une protection pesante; être là comme le suzerain altier qui menace ses vassaux de sa supériorité et de sa force, et veille au loin, de son sommet imprenable, sur des voisins ennemis. Je sais que l'esprit se fait toujours de ces représentations des choses, et qu'elles sont le plus souvent sans ressemblances: celle-ci s'est gravée depuis longtemps dans le mien, j'ignore pourquoi, et repasse involontairement devant mes yeux chaque fois que mes pensées ou mes lectures se dirigent vers la féodalité. Qu'elle n'ait aucune vérité, c'est possible; toutefois, que l'on veuille bien l'accepter pour un moment, et que, se reportant à une époque quelconque entre le Xe et le XIVe siècle, du haut du donjon de Mauzun on regarde, dans le lointain de ce bas-pays d'Auvergne, quel spectacle présente aux yeux sa culture, ses habitations. D'abord, à l'ouest comme à l'orient, la pleine est encadrée de forêts. Mais déjà elles laissent voir dans leur sein de vastes clairières, indices d'une destruction qui ira chaque jour en grandissant, et créera de plus en plus ces terrains vacants d'aujourd'hui, où les genêts et les bruyères croissent seuls en toute liberté (1). Dans les fonds plantureux, se montrent des marais étendus dont les eaux stagnantes, tour-à-tour élevées par les pluies ou diminuées par l'évaporation, reflètent les rayons du soleil comme feraient de grandes surfaces métalliques (2). Entre ces marais s'étend la terre cultivée. Ici, elle abonde en arbres, et montre les signes d'une culture productive; ailleurs on la voit plus avare, moins parée de verdure. Ce qui frappe surtout la vue, ce sont de vastes pâturages qui occupent les terrains éloignés des habitations. La vigne s'aperçoit aussi sur les coteaux inférieurs, que couronnent, pour la plupart, des châteaux, des demeures seigneuriales, avec leur triple et quadruple enceinte de murailles, leurs tours, leurs donjons à créneaux et à meurtrières, et leur entourage de pauvres demeures de vilains et de serfs. Ça et là on distingue les villes avec leurs riches églises, leurs nombreux monastères; les bourgs, les *castra*, plus petits, d'un aspect moins opulent; et, dans la plaine, nombre de villages où se sont groupés les cultivateurs des plus fertiles parties: à peu de distance enfin, sur tout le versant du Forez, depuis les environs de Vollore jusqu'au-delà de Thiers, et, en remontant vers l'ouest jusqu'auprès de Lezoux, se montrent de nombreuses communautés de serfs, de cultivateurs vivant à même *chanteau*, dont les habitations uniformes peuplent tout ce pays de pâturages ou de terres sableuses.

ASPECT DE L'AUVERGNE GALLO-ROMAINE.

Assurément, ce n'est plus là l'aspect qu'offrait ce pays quelques siècles auparavant, quand y florissait la civilisation Gallo-Romaine, quand un chef Franc promettait en butin à ses leudes, pour se faire suivre d'eux jusqu'au cœur de cette Auvergne, sa grande fertilité, son opulence (3). On cherche en vain ces habitations de plaisance qui décoraient les alentours des cités, les vallées riantes, le bord des cours d'eau, les sites pittoresques; on ne voit plus ces *villæ*, ces métairies spacieuses où vivaient les colons des grands tenanciers d'alors. Avec les temps, les établissements des hommes ont changé là comme par toutes les provinces Romaines. Des plaines ombragées et faciles, ils sont montés aux lieux escarpés, sauvages, battus des vents, dans les châteaux forts où s'étaient réfugiés le fastueux patriciat et la riche bourgeoisie Gallo-Romaine pendant les bouleversements si désastreux pour la Basse-Auvergne des Ve et VIe siècles (4). Soumis à des guerres continuelles, se battant sans cesse les uns contre les autres, les Seigneurs ont adopté ces demeures comme plus sures, et s'y sont retranchés. Les cités même, et ce qui reste des *villæ* où ils s'étaient établis, aux premiers moments de leur venue, ont perdu leur caractère, se sont entourés de murs, de fossés, de palissades, sont maintenant des *castra* fortifiés, propres à résister aux agressions. Au lieu d'être ouvertes, animées comme autrefois, elles sont resserrées entre d'épaisses enceintes, flanquées de tours élevées où le

---

(1) Tous les historiens de l'Auvergne s'accordent à dire que les coteaux qui bordent la Limagne à l'ouest ont été couverts de bois, et les plus anciens se plaignent déjà du déboisement.

(2) Les lacs ou marais de Sarliève, de Lemdes, de Maringues, de Cœur, de Riom, de Pontary, de Seychalle, du Pré-la-Reine, etc.

(3) Invasion de Thierry, dans le VIe siècle. « Suivez-moi, leur dit-il, et je vous ferai entrer dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pourrez désirer, où vous enlèverez des troupeaux, des esclaves, des vêtements en abondance. . . . . » — Greg. Turon, *Hist. Franc.*, l. III, chap XII.

(4) Il faut voir dans une foule de passages de Sidoine Apollinaire la description de la vie sociale et politique du monde gallo-romain, description dont M. Fauriel (*Hist. de la Gaule méridionale*, t. I, p. 35 et suivantes) a si bien coordonné les éléments. — Sid., *Epist.*, l. II, ep. II, *carm.* XXII.; l. I, ep VII; l. II, ep. I; . V, ep. XIII-XIV; l. V, ep. XIX-XX; l. VI, ep. X, etc., etc. — Il a donné surtout *(carm. XXII)*, le plus complet tableau de l'établissement rural d'un patricien gallo-romain de son temps. On voit là la maison de plaisance et tous ses bâtiments ruraux situés sur un lieu élevé, et enfermés dans une enceinte de murailles. — On a tant cité les vers enthousiastes du gendre d'Avitus sur les beautés de la Limagne qu'il n'est guère plus permis de le faire. Mais je ne puis résister au plaisir de transcrire ici la traduction que Savaron a faite de ces vers, dans un langage dont la charmante naïveté n'est déjà plus de son époque. « Je tay (dit il au commencement de ses *Origines*), la particulière beauté de ce territoire, la mer des champs, en laquelle on voit ondoyer les sillons d'une riche moisson sans péril de naufraige; et plus les mesnagers la fréquentent, moins ils risquent. Surtout délectable aux voyageurs, profitable aux laboureurs, plaisante aux chasseurs; le doz de ses montagnes sont entassez de paysages, les pentes de vignobles, les terrains de pascages, les rochers de chasteaux, le couvert de boscages, le découvert de labourages, le creux de fontaines, les précipices de fleuves; bref, ce pays est si fort agréable, que les étrangers, charmés du seul abord, ont souvent oublié les naturels attraits de leur patrie. »

guerrier veille sans cesse. La défiance existe dans la ville même, de quartier à quartier, de maison à maison, et avec elle y a pénétré la fortification. Les rues ont leur barrière, les maisons leur tour, leur meurtrière. La maison de Dieu, l'église, les monastères, ont changé de la même manière. Ce n'est plus seulement la prière ou le travail, qui occupe les clercs; ce n'est plus le sonneur qui monte au clocher pour appeler aux offices les moines du cloitre et les pauvres colons de la campagne : ils s'exercent aux armes, préparent les moyens de défense, et au dernier croisillon du clocher se tient, presque toujours, un enfant chargé d'annoncer d'avance l'approche de l'ennemi (1). Et si l'on pénétrait dans l'intérieur de ces villes ou de ces forteresses pour en voir penser, agir, vivre les habitants, comme l'on trouverait leur existence morale et matérielle profondément changée aussi! Un isolement et un loisir inconnus jusque là à aucune société en apparaîtraient comme la règle et le résultat nécessaires (2), et pour parer à cet isolement, animer ce loisir, toute une hiérarchie de serviteurs, de fonctionnaires privés. Pour regarder seulement à celle du travailleur agricole, qui seule importe ici, quoique modifiée grandement dans ses relations et sa manière d'être, elle avait bien moins changé, au fond, que celle des autres classes, ou que la physionomie du sol cultivé. Je viens de montrer ses habitations blotties sous les murailles du château ou enchassées dans son enceinte. Ce sont des demeures chétives, basses, étroites, calculées sur l'étendue de la fortification, sur la possibilité d'une destruction ou pour le moins d'un abandon prochain : partie en est dévolue aux hommes, partie aux instruments de culture, et au bétail, dans les plus riches. Au Ve siècle déjà, la population agricole avait habité ces demeures, par suite de la retraite de ses patrons dans les lieux escarpés, défendus naturellement. Mais depuis, elle avait été rendue, pendant une assez longue traite de temps, au séjour, à la culture tranquille des plaines, des vallées. Les nouveaux seigneurs de la terre l'ont ramenée dans ces repaires que leur abord difficile, leurs ouvrages défensifs abritent contre les entreprises toujours imminentes de l'ennemi. J'ai dit aussi que dans celles des anciennes *villæ* où l'on avait cru pouvoir se garder des surprises, et où d'ailleurs les produits de la terre valaient que l'on courût les chances des agressions, on s'était aussi retranché, entouré de palissades : ces *vici*, ces *castra* (3) se voient encore, occupés par une population uniquement agricole et par les hommes de l'église. Tout-à-l'heure je montrais un imaginaire dessin du pays, aux siècles féodaux de 1200 à 1400. Mais n'avons-nous pas de réels représentants de l'époque du VIe au XIIe siècle? Montrognon et Montcelet, presqu'aux deux extrémités de notre Limagne, me paraissent figurer assez véridiquement, sur des sols opposés, notre pays de ce temps. Ces ruines grossières, les plus anciennes traces peut-être de l'histoire civile dans la Basse-Auvergne, laissent voir encore, dans leur fortification, une multitude de cabanons effondrés qui durent être les demeures des pauvres serfs du château, tandis qu'à leur pied sont groupés de gros villages où habitaient ceux qui, plus résolus ou moins favorisés ou plus libres peut-être, se protégeaient eux-mêmes, et, tout en défendant l'approche de la forteresse, recevaient d'elle, aussi, la protection qu'elle pouvait donner. De Montcelet, l'œil aperçoit bien plus de châteaux que de villages ; tandis que de Montrognon le contraire a lieu : c'est que d'ici il embrasse une terre bien plus féconde; et, à cette époque, la population ne pouvait se disperser que sur des sols fertiles, capables de produire même quand la guerre en interrompait parfois la culture, capables au moins de compenser par le prix et l'abondance des récoltes les pertes qu'elle aurait amenées. Du reste, autour des *vici* comme autour des châteaux, le peu de sûreté qu'offrent ces temps pour les récoltes éloignées des lignes de défense ne permet pas que la culture s'étende à un bien grand rayon. Il faut donc se figurer le travail agricole, pendant une bonne portion de l'époque féodale, restreint à un cercle plus ou moins étroit, dont le château et le *Castrum* sont le centre : à l'extrémité de ce cercle commencent les vastes pâturages, seule culture qu'il soit possible d'avoir au loin ; car, à moins que les partisans ne tinssent la campagne, il était toujours facile de profiter de son produit. Les troupeaux pouvaient sans doute être enlevés; mais, d'une part on avait la même ressource avec ceux de l'ennemi ; et de l'autre, le plus souvent on pouvait les faire rentrer avant le danger (4).

Il s'agirait de savoir, maintenant, quel droit civil régissait la condition de ceux à qui était confiée cette culture, quels rapports juridiques les liaient au propriétaire, quelle condition sociale en un mot était la leur. On se trouve encore ici dans le domaine des conjectures, au moins pour les temps barbares et pour les commencements du régime féodal. En général, cependant, on a admis que l'état civil des laboureurs, dans les provinces de l'Empire,

---

(1) Voir dans M. Guizot, *Civilisation en France*, le tableau de la société française, depuis l'invasion jusqu'au XIVe siècle, t. III, p. 322, et t. IV, p. 1 et suivantes.

(2) « A aucune époque peut-être (dit M. Guizot, auquel il faut toujours recourir pour les temps féodaux) dans l'histoire d'aucune société, on n'en rencontre un pareil. Jamais la molécule sociale n'a été ainsi isolée, ainsi séparée des autres molécules semblables; jamais la distance n'a été si grande entre les éléments essentiels et simples de la société. » — *Civilisation en France*, t. III, p. 339.

(3) Tous les actes, toutes les chartes des XIIe et XIIIe siècles appellent du nom de *castrum* les bourgades fortifiées où habitent la population rurale. Ce sont les *castelli* de l'Italie, avec une grande différence, toutefois, dans l'état de la population qui les habite ; car en Italie elle était foncièrement libre, communale, se défendant, se régissant elle-même. — Voir Sismondi, *Études sur l'Économie politique*, t. I, p. 17. — En France, elle est le plus souvent sans aucune liberté, ou n'a qu'une liberté concédée et rétrécie.

(4) La plupart des titres anciens relatifs aux intérêts du sol, ainsi que les dispositions nombreuses des coutumes, ne permettraient pas de ne point faire entrer les paturages pour une très-grande portion dans l'énumération des fruits de la terre féodale, lors même que le caractère des temps ne l'exigerait pas impérieusement.

s'était continué, durant la période Gallo-Romaine, à peu près dans toute sa pureté; et, cadrant très-bien avec les habitudes antérieures des peuplades Germaniques, avait été conservé après l'invasion dans ses plans généraux (1). Cette opinion, qui fait remonter bien plus haut qu'à la féodalité le déplorable état, les misères de la population agricole, me semble pleinement justifiée; elle a le mérite, en outre, de donner au travailleur des temps féodaux un passé, une tradition que puisse comprendre et accepter la raison; et de déraciner cette fausse idée que les barbares auraient causé seuls la misère du peuple agricole, en apportant avec eux et jetant sur toute la population gauloise un vaste et inextricable réseau de sujétion. Quand on compare, en effet, l'état juridique et la situation réelle du travailleur des provinces Romaines avec ceux du cultivateur féodal, on reste convaincu que si la féodalité n'a pas été l'acheminement providentiel des classes inférieures à un état social plus assuré et plus complet, elle en a, théoriquement du moins, favorisé l'essor. — L'état civil des hommes qui cultivaient les vastes fonds de la noblesse impériale, s'exprime par deux mots : *servi, coloni*. Les monuments disent encore : *liti*, *rustici*, *originarii*, *adscriptitii*, *clientes inquilni*, *tributarii*, *censiti*. Bien que sans doute tous ces mots ne soient pas synonimes, et qu'ils marquent probablement différents modes du partage des fruits ou de conditions dans la tenure de la terre, ils ne doivent pas s'entendre d'états foncièrement différents. *Esclaves, colons*, ces mots comprennent d'une manière générale tous les cultivateurs de la terre au IVe siècle. Le nom des premiers dit suffisamment leur position. Les nobles romains les établirent sur leurs domaines des provinces, sous la direction d'intendants, pour en cultiver les terres ou soigner les troupeaux. A côté d'eux furent les colons, classe recrutée soit des hommes qui travaillaient le sol avant la conquête, et qu'elle soumit; soit d'esclaves affranchis (2); soit de personnes qui s'engageaient au colonage; soit de quelques petits propriétaires qui, trop faibles pour vivre seuls, venaient fondre leur propriété et aliéner leur personne aux puissants tenanciers, afin d'avoir leur patronage au lieu de leurs vexations; soit enfin de pauvres gens qui, sans ressource, travaillaient depuis longtemps comme leur un coin de la terre d'autrui (3). Or, qu'est-ce que le *colon?* — Un homme attaché au sol, *serf de la Glèbe*, dont il ne peut ni se séparer, ni être distrait, qu'elle possède dès qu'il y nait, ou saisit traitreusement comme une proie dès qu'il l'a cultivée un certain temps. Plus heureux que l'esclave, il a une famille qu'on ne peut diviser, un pécule qui lui appartient sous la surveillance du patron, un droit civil dont le souverain seul est juge; et quand il a soldé au patron la redevance fixe que l'usage ou un contrat a réglé, acquitté envers le fisc impérial la capitation qu'elle lui impose, il fait siens les fruits de son travail. — Si l'on croyait que la conquête Romaine a produit ce fait social, on se tromperait. Elle le trouva dans les Gaules : il existait dans l'organisation du monde barbare, dans le clan Gallique : elle ne fit que le régulariser par le droit. Il se continua pendant toute la durée de la société Gallo-Romaine, c'est-à-dire, même après les premières invasions; et par elle il fut transmis à la société barbare.

LE COLONAT.

Dans ces premiers siècles donc, la loi n'excluait aucunement la petite propriété; mais les faits ne comportaient que la grande. Le laboureur-propriétaire est une chose possible, mais à peine connue. Par des hazards, par beaucoup de peines, par une longue servitude il s'en est formé quelques-uns à la fin de l'empire (4) : le monde Gallo-Romain

---

(1) Guizot, *ubi supra*.

(2) Je dis d'esclaves *affranchis*. Le colonage était sans doute un affranchissement pour l'esclave, mais ce n'était point l'affranchissement réel. Car le colon pouvait être affranchi, lui aussi (V. Sid. Apoll, *Epist. V, 8*), et c'était alors la vraie liberté. Cet affranchissement de premier degré était le servage de la terre, l'*immobilisation;* état déplorable pour nos idées, immense progrès pour le temps. — Je transcris ici la XIXe lettre du Ve livre de Sidoine, à Pudentius, comme un des documents historiques où la condition juridique des serfs agricoles est le mieux indiquée. Elle paraît d'ailleurs se rapporter à des faits qui auraient eu lieu dans un domaine de Sidoine Apollinaire.

Nutricis meæ filiam filius tuæ rapuit. Facinus indignum : quodque nos vosque inimicasset, nisi protinus scissem te nescisse faciendum. Sed conscientiæ tuæ purgatione prælata, petere dignaris culpæ calentis impunitatem sub conditione concedo, si stupratorem pro domino, jam patronus originali *solvas* inquilinatu. *Mulier autem illa jam* libera *est, quæ tum demùm videbitur non ludibrio addicta, sed assumpta conjugio, si reus noster pro quo precaris, mox* cliens *factus* è tributario, plebeiam *potius incipiet habere personam quam* colonariam. *Nam meam hæc sola seu compositio, seu satisfactio, vel non mediocriter coutumeliam emendat : qui tuis votis atque amicitiis hoc adquiesco, si laxat libertas maritum, ne constringat pœna raptorem.*

Sidoine demande à son ami Pudentius de donner la liberté à un de ses serfs qui a séduit la fille de sa nourrice. Il le prie comme *patron*, comme *seigneur*, de libérer le ravisseur du servage (*originalis inquilinatus*, c'est le serf de la glèbe), de le faire *client*, de tributaire qu'il est, afin qu'il devienne de *colon*, *plébéien*, et que la femme qu'il a séduite puisse donner naissance à des enfants libres. Il faut voir le commentaire de Savaron sur cette lettre. Chacun de ces mots y est expliqué d'après sa signification juridique. — *Edit. de 1609*.

(3) Voir Guizot, *ubi supra*. III, p. 398. L'*origine*, la *prescription*, ou un *contrat*, créaient ainsi le colonage. — « Quelques-uns, dit Salvien (*de gubernat. Dei*, l. V), plus avisés ou rendus plus avisés par la nécessité, dépouillés par tant d'invasions de leurs demeures et de leurs petits champs, ou chassés par les exacteurs, et ne pouvant plus y tenir, se rendent sur les terres des grands et deviennent colons des riches...... Hors d'état de conserver leur propriété et la dignité de leur origine, se soumettent au joug de l'humble condition de colon, réduits à cette extrémité, que les exacteurs les dépouillent non-seulement de leurs biens, mais de leur état, non-seulement de ce qui est à eux, mais d'eux-mêmes. » L'empire de la terre sur l'homme était si fort, que de cet engagement dépendait pour toujours le sort du colon volontaire. Le patron ni ses héritiers n'y pouvant plus rien changer pour l'aggraver. — V. Fauriel, *ubi supra*. — Voici un texte du IXe siècle qui prouve cette assertion, et montre en même temps une des conditions particulières du colonage. — « Je donne à l'abbé Friedegiès notre manoir seigneurial....... avec les hommes qui demeurent là, et que nous y avons établis pour y vivre comme des colons ..... Et nous ordonnons que ces hommes cultiveront la terre et les vignes, et toutes choses à mi-fruit, et qu'on ne leur demandera rien de plus, et qu'après nous ils n'auront point de troubles à souffrir. » — *Donation de Haganon à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, en 819*. — C'était, à coup sûr, un grand propriétaire de l'Empire que ce personnage gallo-romain qui, dans une année de disette, put nourrir jusqu'à 3,000 personnes du produit de ses terres.

(4) « Comme à cette époque (IIIe et Ve siècles), la terre était en quelque sorte la monnaie courante; on récompensait aussi les services de l'esclave avec un lot de terre. Il amassait ainsi un pécule, le cultivait pendant trois jours sur les sept de la semaine; les trois autres étant réservés par le maître, et le septième appartenant au repos. Par là les esclaves ruraux étaient, non suivant un droit positif, mais d'après une coutume générale, attachés à la terre comme propriétaires, ne devant plus au *patron* que des corvées ou des redevances. » — *Cours de l'Histoire de l'Économie politique*, fait au collége de France en 1839-1840, par M. Rossi.

les fait

les fait disparaître. D'un autre côté, comme les colons abondent, comme les affranchissements en augmentent incessamment le nombre, on retire aux esclaves la culture des domaines; il ne reste bientôt plus que des esclaves domestiques: le COLONAT devient la condition très-générale, presqu'universelle de l'agriculture.— Que l'instauration de ce demi-esclavage ait été un immense bienfait; que cette moitié de servitude ôtée à l'homme de travail, ce fait de lui avoir remis les plus lourdes charges de la liberté, à savoir, la famille et la subsistance, aient répandu sur la terre cultivée une incalculable abondance, cela me semble hors de doute. Quand on juge ces temps avec les vues économiques du nôtre, on gémit sur leur détestable organisation du travail, et sur l'insuffisance de leurs produits. Mais il faut les voir avec leur vérité. Or, c'est dans le colonat gallo-romain que la Gaule méridionale, l'Auvergne surtout, ont puisé l'énergie de survivre aux désastres inouïs, fabuleux de plus d'un siècle d'invasions et de guerres. Jamais les esclaves-colons de l'Empire, avec les troupeaux innombrables qu'ils chassaient devant eux dans les paturages déserts des Provinces, eussent-ils trouvé assez de vie pour relever une civilisation? Les colons du IV[e] au IX[e] ou X[e] siècle le firent cependant; et qui voudra regarder avec soin à la vie ample de la noblesse et de la riche bourgeoisie du IV[e] et du V[e] siècle, à la facilité avec laquelle la même opulence, le même faste passent aux Barbares vainqueurs dans le VI[e], ne contredira pas ce fait. Pareillement, qui comparera l'état des terres dans ces époques et leur situation sous l'administration romaine, se refusera-t-il à croire que d'autres causes qu'une plus grande division du sol, et un plus prochain voisinage de la propriété, libre pour les Gallo-Romains, aient produit un tel fait (1). Qu'ils furent loin encore d'une vraie propriété, cependant! Combien une législation indécise et subtile laissa peser ou fit porter sur eux d'oppression et d'abus! Sans parler des droits de famille mal définis, qui, abandonnés aux interprétations, en recevaient si souvent de cruelles, de droits réels non écrits, déjà coutumiers, et si faciles à effacer ou à restreindre, l'histoire a conservé les traces des vexations qu'un fisc arbitraire autant qu'avide et besogneux leur faisait souffrir, des misères dans lesquelles des Intendants et des Patrons cupides les plongeaient. La plupart des exactions, des immorales grugeries, si je puis me servir de ce mot, dont usa plus tard le seigneur féodal envers ses serfs, bien avant la féodalité le colonat gallo-romain les avait connues et supportées (2): c'est lui qui apprend à celle-ci comment on exigeait plus des colons dans les années d'abondance, quoique légalement sa redevance dût être invariable; comment on la mesurait avec des mesures plus grandes que celles des marchés, comment on les pesait à faux poids, comment on exigeait d'eux la taille avant qu'ils eussent vendu leurs denrées, pour les forcer à emprunter à d'énormes intérêts (3). C'est aussi de lui qu'elle apprend à tuer sans scrupule un pauvre serf pour punir une faute ou satisfaire une colère. Et c'est un homme qui va être évêque, évêque de grande charité même, c'est Sidoine Apollinaire qui le lui enseigne (4).

LE COLON FÉODAL.

Ce colonat si fortement, si largement établi, loin de le détruire, l'invasion, ainsi que je l'ai dit, l'adopta, le consolida, et le transmit à la société féodale. Jusque vers le X[e] siècle, le colon se retrouve dans la Gaule sous les traits généraux que je viens d'indiquer. Et cela devait arriver, parce qu'il n'y eut vraiment pas destruction au VI[e] siècle, mais, en grande partie, continuation de la société gallo-romaine. Du reste, à défaut des vainqueurs, pour garder et étendre cette institution, l'Église était là. Puissante par ses possessions, dès le IV[e] siècle, autant que les plus riches tenanciers laïques, en donnant la *manumission* à tout ce qui était esclave, elle y avait établi le colonat sur de vastes bases: par elle, sans doute, il resta en Auvergne où ses domaines avaient tant d'étendue déjà. Offrant des cadres tout faits aux Francs, elle dut faire persister en grande partie cette organisation, dont les lignes principales ne contrariaient pas d'ailleurs celles du vieux clan de la Germanie (5), et contribuer à créer ainsi à la féodalité son moule. Ce n'est point, toutefois, que la situation du travailleur du sol et l'état du sol lui-même ne furent point modifiés par ce régime. Elles changèrent au contraire d'une façon très-notable, dans les résultats au moins, sinon dans le fond. Quant à la condition légale, d'abord, la propriété et la souveraineté se confondant, le cultivateur eut son seigneur à la fois pour juge et pour Empereur; et comme il soldait autrefois à ce dernier une capitation arbitraire, il dut maintenant payer à celui-là, après la redevance, la *taille à merci*. D'autre part, une fusion inévitable s'opéra entre les deux personnes du colon et de l'esclave, dont les limites étaient établies avec trop de subtilité, dans les savantes lois Romaines, pour que

---

Si le hasard faisait jamais tomber ce travail sous les yeux de l'excellent maître que la diplomatie a enlevé à l'enseignement, il me pardonnerait de placer son nom sous une rédaction de ses idées qui n'est pas la sienne: y reconnaissant au moins sa pensée, il voudrait bien considérer ce souvenir de ses leçons comme un témoignage de gratitude profonde pour l'utile direction qu'elles inspiraient à mon esprit.

(1) Le mode de division de la terre par les Barbares se fit, on ne sait pourquoi, par tiers soit du sol, soit seulement du produit brut. Les Burgondes et les Goths avaient pris les deux tiers du sol. (Ce fut donc la loi de la division de la terre en Auvergne au VI[e] siècle). — Cette portion se divisait ensuite au sort entre les chefs; puis chacun répartissait la sienne entre ses leudes, ses cliens, y établissait, en un mot, tous les hommes de son clan. Que l'on se figure donc quel effet dut produire tout d'un coup cette répartition des *Latifundia* de l'Empire! — *Cours* de M. Rossi.

(2) Le mal était si grand, au rapport de Salvien, que les populations romaines ne trouvaient de salut qu'en émigrant chez les Barbares.

(3) C'est dans les domaines de l'Église qu'on rencontre ces excès, au VII[e] siècle.— V. une *Epist. de saint Grégoire*, citée par M. Guizot, t. IV, p. 4.—Que devait-ce être donc sur les terres des tenanciers laïques?

(4) On sait que venant de Lyon en Auvergne, Sidoine Apollinaire (il le raconte lui-même, *lib. III, epist. XII*) fit mourir sans désemparer des vilains qu'il surprit fouillant un terrain où son aïeul avait été enterré, mais dont aucune trace extérieure de sépulture n'indiquait la destination.

(5) V. Guizot, t. III, *ubi supra*.

l'administration barbare les conservât nettement, et dont la distinction n'entrait pas, d'ailleurs, dans les idées des Francs, chez lesquels il n'y avait guère que des colons. Mais, ce colonat germanique embrassant toute la classe agricole sous un servage uniforme, l'avantage de la fusion ne fut que pour les esclaves ; ce qui en restait monta bien vite à la position des serfs de l'agriculture, dans laquelle tomba en même temps le colonat gallo-romain. Tous les documents de l'époque féodale en font preuve : les termes du colonat ancien, *coloni*, *censiti*, *liti*, *inquilni* se trouvent sans cesse employés, concurremment avec le mot *servi*, pour désigner les classes agricoles. — Le X[e] siècle peut être donné comme l'apogée de cette déchéance du *colonat* en *servage* (1). A compter de lui, le colonat se relève par la liberté. Les juristes n'en avaient jamais perdu la tradition ancienne. Sous la dénomination de *vilains*, opposée à *servi*, ils comprenaient les colons d'autrefois, et juridiquement du moins maintenaient leur condition, en la distinguant soigneusement de celle des serfs. D'abord, ce n'était que selon la loi divine : « *Et sache bien*, dit Pierre de Fontaines, *ke selon Diex tu n'as mie pleine poest seur ton vilain.* » Mais bientôt ce fut selon les faits. Le vilain, peu à peu, se dégagea de l'oppression féodale, devint un homme, soumis, il est vrai, à des exigences sans nombre, odieuses souvent, mais maître de ses fruits quand il avait acquitté toutes ses redevances, et pouvant, grace à cette puissance de souffrir et de travailler qui est si grande chez le paysan, améliorer lentement sa position, se fortifier au point d'inquiéter la politique sociale d'alors (2), acheter de son seigneur sa liberté, de la terre, et arriver enfin à s'enrichir comme il y en eut tant au XIV[e] siècle, quoique tout le poids de la subsistance et des impôts retombât sur lui. Il faut encore dire ici que l'Église tint la tête de ce mouvement. Quelquefois par piété, d'autres par calcul, le seigneur ecclésiastique, dès 1118, améliora sans cesse la condition de ses colons (3). Il force ainsi le seigneur laïque à le suivre de loin : puis vient la Royauté qui, en proclamant le droit des serfs à la liberté (4), acheva de donner le branle à l'émancipation.

Si, après cette vue d'ensemble sur la condition du cultivateur féodal, on regarde aux effets de ce régime sur la propriété en elle-même, sur son état et son produit, on y constatera aussi de graves changements. Rappeler quelle importance prit la terre dès le commencement de la féodalité, de quelle manière, donnant la suzeraineté avec la fortune, elle fut la reine du temps, ce serait peu faire pour le sujet que je poursuis. Ce qu'il importe de constater, c'est la répartition qui s'opéra alors de cette terre, et la nouvelle vie agricole qui en résulta. J'ai dit tout à l'heure comment avaient procédé, quant au partage, les invasions du V[e] et du VI[e] siècle, et ce qui en était ressorti. On ignore, par malheur, comment opérèrent les Francs ; mais on sait bien que leurs chefs devinrent possesseurs des domaines des seigneurs gallo-romains ou barbares par eux soumis ; que, très-certainement, une division aux uns de la propriété, aux autres de la culture, suivant l'ordre hiérarchique de l'association germanique, fut par eux faite entre leurs compagnons : et, comme les grandes propriétés s'étaient reconstituées au VI[e] siècle, les conséquences de l'invasion précédente furent produites de nouveau par cette autre répartition. Quelque chose les aggrave, même, et leur donne une bien plus grande valeur. C'est que cette nouvelle constitution de la propriété fut définitive pour des siècles, et que sa forme, d'année en année, ne fit que se marquer et se fortifier davantage. Après l'invasion Franque, on se trouve, pour ainsi parler, en présence de la société féodale complète, finie. Or, son installation, qui a apporté un changement radical à l'état du sol, dans toutes les provinces romaines, qui a peuplé les solitudes faites par l'Empire même au sein de ses plus fertiles bassins, a-t-elle agi de même dans la Basse-Auvergne ? Sans doute un résultat semblable n'y fut pas produit partout, la même cause n'existant pas dans toutes ses parties au même degré. Mais il est probable que, hors des vallées, hors de la Limagne et de ses affluens, si l'on peut dire, le système des propriétés à grands tennements y étant la règle générale, l'influence du régime féodal fut très-profonde. Ces nombreux castels, que leurs ruines figurent encore imparfaitement sur la plupart des côteaux, des sommets aigus, c'est lui qui les éleva ; et avec eux il établit, dans des régions presque désertes jusqu'alors, une population qui, selon la limite des moyens et des circonstances du temps, prit pied sur ce sol, le cultiva, défricha ou utilisa mieux les pacages ronceux qui les recouvraient. Sous ce point de vue donc, son influence fut vraiment considérable : mais c'est là le moindre. Un autre bien plus vaste consiste dans le changement de l'état de vie, des relations, de la manière d'être du cultivateur. Dans les *villæ* de l'Empire, dans les *vici* du IV[e] et du V[e] siècle, le colon est comme seul : le maître, son entourage, son genre de vie, le plus souvent il ne les connaît pas : il n'a de rapport qu'avec les *intendants* ou les *traitants*, rapports presque toujours hostiles. Pour le colon féodal, au contraire, habitation, circonstances, tout le rapproche du seigneur. La féodalité constitue une vie sociale complète sur une petite échelle, dans laquelle le moindre des hommes a ses services et ses droits. En somme, les colons, sans lien jusque-là avec la société et la vie politique, considérés comme un

---

(1) Sous la seconde race, en effet, une immensité de serfs couvre le sol. Presque seuls les nobles et les ecclésiastiques sont des personnes libres ; le laboureur était dans la servitude et les habitants des villes la partageaient plus ou moins, au point que Montesquieu et Boullainvillers ont prétendu qu'il n'y avait pas d'exception. Il en existait cependant : la loi Gombette le prouve en portant à 30 sous la *composition* pour le meurtre d'un esclave et à 150 sous pour un homme du peuple. Néanmoins, le servage était la condition générale. — V. Chabrol, *Commentaires*, t. II, p. 874.

(2) Les établissements de saint Louis en font foi, comme beaucoup d'autres monuments. — V. dans Guizot, t. IV, une citation de la coutume de Beauvoisis.

(3) Ordonnance de Louis-le-Gros, rendue sur la demande de Thibaut, abbé de Saint-Maur-les-Fossés. Elle est aussi transcrite dans Guizot.

(4) Ordonnance de Louis-le-Hutin, 3 juillet 1315. — « *Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître franc...*, etc. »

troupeau de travailleurs dont on tire le plus de fruits que l'on peut, s'élèvent aux rapports sociaux : c'est le fait éminent du régime féodal que l'habitation du propriétaire sur sa terre, le contact tout nouveau du patron avec ses clients, dans des régions où l'on n'avait guère vu encore que celui du maître avec l'esclave. Eh! bien, ce fait essentiellement civilisateur, point de départ de la société moderne, a eu dans notre Auvergne une influence notable sur l'état du cultivateur; influence capitale, du point de vue du progrès moral. Il est vrai qu'à la longue ce régime reconstitua la grande propriété, soit parce que le plus puissant absorba le plus faible, soit parce que la dévotion fit donner de grands biens à l'Église; il est vrai aussi que ce retour eut, dans notre province, de très-considérables effets, car aucune, peut-être, ne vit le clergé possesseur de plus de terres que l'Auvergne. Mais les autres résultats n'en furent pas moins produits; et, bien que diminués, ils témoignent, dans l'histoire, pour la féodalité. Si d'ailleurs on voit la grande propriété en sortir de nouveau, on en verra naître aussi la propriété moyenne, et, dans une certaine limite, la petite propriété.

On ne peut ici s'arrêter à des faits généraux, comme pour le colonat gallo-romain. Il faut s'enquérir plus à fond de l'établissement du cultivateur sur la terre féodale; de ses rapports juridiques avec le seigneur, d'abord, puis avec l'État, personne nouvelle qui, à compter d'un certain moment, intervient chaque jour davantage; enfin, de son existence privée. Il faut chercher partout des documents que l'histoire, bien que très-oublieuse encore, offre cependant beaucoup plus nombreux.—Quand on lit toute cette suite de guerres et de destructions qui forme l'histoire de notre Auvergne du VIe au XIe siècle, on a peine à concevoir comment pouvait vivre cette population sans cesse occupée à attaquer et à se défendre : on se fait de son existence une fort triste idée, ou de l'énergie du peuple agricole une représentation bien grande. —Tout porte à croire que si ces temps ne furent guère favorables au progrès de la culture, ils aidèrent, du moins, à l'émancipation, à l'élévation du cultivateur. Pour soutenir leurs entreprises ou leurs dangers continuels, les maîtres du sol durent assurément faire meilleure la condition de leurs paysans : et c'est d'alors que date, à proprement parler, la classe des cultivateurs de la terre. En tant qu'individus, ils sont de tous les âges. En tant que classe délimitée, ayant ses droits, sa vie à part, se continuant avec régularité, avec suite, il n'est guère possible, en France, de les faire remonter plus haut que le Xe siècle. C'est l'opinion de M. de Sismondi, et elle me semble la bonne. Montrant que jusqu'à Charlemagne le servage avait produit partout une population sans énergie, sans ressort, qui se laissa soumettre presque sans résistance par l'invasion de quelques centaines de Normands, il dit : « Mais avant la fin du règne des « Carlovingiens, le sceptre impérial se brisa, la vraie souveraineté passa aux seigneurs de châteaux avec le droit de « guerre et de paix; et ceux-ci, sentant le besoin de trouver de la vigueur dans leurs paysans pour en faire des soldats, « allégèrent le joux qu'ils leur avaient d'abord imposé, et leur livrèrent leurs terres, devenues presque désertes, pour « qu'ils les cultivassent sous des conditions plus favorables. C'est alors que commencèrent ces divers ordres de paysans « que nous voyons exister encore aujourd'hui (1). » — M. de Sismondi se demande après cela quelles conditions furent celles de la tenure des terres, et il ajoute : « La très-grande majorité des familles s'était éteinte, parmi la noblesse « comme parmi les paysans, en sorte que les patrimoines de la première étaient d'une immense étendue; elle s'était « attribuée en propriété des provinces, mais des provinces désertes, et, quelle qu'eût été sa cupidité, elle n'aurait pu « tirer de ses paysans des redevances considérables. En général, elle fut animée d'un autre sentiment. Elle partagea « les terres de la seigneurie entre des vilains en les leur abandonnant à perpétuité; mais en leur imposant encore plus « de services que de redevances. Aux uns elle demanda le service militaire, à d'autres des corvées, à tous l'obéissance; « et souvent elle y joignit les coutumes les plus humiliantes; chaque manoir avait la sienne; mais l'ensemble de ces « coutumes féodales tenait toute la classe des cultivateurs dans la crainte et l'humiliation plus encore que dans la « pauvreté. Le paysan pouvait à toute heure se voir enlever et son bétail et ses récoltes; mais la terre du moins était « à lui; la terre tenue en vilenage, chargée de redevances et de services perpétuels, devait aussi à perpétuité passer à « ses enfants. De cette origine proviennent aujourd'hui ces nombreux paysans-propriétaires qui font la force et la richesse « de la France. D'autres seigneurs, cependant, songeant à s'assurer un revenu plutôt que du pouvoir, distribuèrent les « terres de leur seigneurie sous deux conditions différentes. Aux uns ils donnèrent une portion de terre avec le capital « nécessaire pour les faire valoir, sous condition que le paysan serait chargé de tous les travaux de la culture, et qu'il « partagerait les récoltes avec son seigneur: ce furent les métayers; aux autres, qui avaient déjà amassé un capital, « ils donnèrent la terre nue, sous condition que le paysan la cultiverait avec une entière indépendance, mais que, « pendant un nombre déterminé d'années, il en paierait en argent une rente toujours égale : ce furent les fermiers. » — Des *concessions* à charge de cens et de redevances, la *culture à mi-fruit*, le *fermage*, telles furent donc, suivant M. de Sismondi, les origines de la tenure des terres quand la société féodale prit un peu de stabilité. Cela semble très-probable, sauf à n'attribuer ces deux dernières qu'à des contrats passés avec quelques possesseurs d'alleux, trop faibles pour supporter le voisinage des seigneurs conquérants, ou à les rapporter à des temps plus avancés, dans lesquels

---

(1) *Ubi supra*, p. 185.

le concessionnaire primitif a pu, avec ses épargnes, relever jusqu'à eux sa position agricole. Le fermage, surtout, doit être postérieur d'un assez grand nombre d'années. On trouve, du reste, ces deux contrats fort développés aux XVI[e] et XVII[e] siècles, en Auvergne; et je ne pense pas qu'il soit hasardeux, à cause de leurs principes plus avancés autant qu'à cause des commodités qu'y trouvait le propriétaire, d'en regarder l'emploi comme très-habituel dans les propriétés de l'Église si étendues chez nous (1). Quant aux concessions, on ne peut douter également qu'elles ne constituassent l'origine de beaucoup de possessions. Les différents commentateurs de la coutume, Chabrol surtout, y remontent sans cesse comme à un principe incontesté. Il faut croire même qu'elles ont formé le contrat le plus général dans les premiers temps, parce que, seules des trois, elles étaient possibles tant que le pays ne jouirait pas de plus de calme, et jusqu'à ce que, à la longue, la culture eût créé quelques fortunes moyennes. — Ces concessions étaient des *emphithéoses*, ainsi que cela eut lieu dans presque tout l'Empire ; emphithéoses *temporaires*, (de 99 ans), ou *perpétuelles*, dont les conditions variaient suivant le degré de dureté ou les besoins du seigneur, suivant la position personnelle de ceux qui contractaient, suivant la sécurité des produits, la fertilité du sol, suivant les nécessités locales, enfin. L'emphithéote, le concessionnaire, le détenteur de la terre, quel que soit son titre, est ou un individu, ou une universalité, une commune, une confrérie, ou bien une association comme celles qui se sont dissoutes récemment aux environs de Thiers, et auxquelles je consacrerai la seconde partie de ce chapitre.

Mais, les conditions qui étaient la loi de ces détenteurs différents, comment les retrouver maintenant? Comment retrouver aussi, avec quelque peu de netteté, l'état juridique du cultivateur. On a bien la *coutume*; mais elle ne donne point, dans la plupart de ses titres le droit primitif; elle le donne modifié par une vie de plus de cinq siècles, et par les travaux des juristes, amélioré dans presque tout ce qui a rapport aux services, aux redevances exigibles. D'ailleurs, souvent mal ordonnée, elle n'est nulle part dogmatique, ne définit nulle part. Elle constate simplement et fixe des usages dont l'origine, la raison l'inquiètent peu. Au temps de Chabrol, déjà, on ne trouvait plus d'anciens baux; à plus forte raison au nôtre. Quoi qu'il en soit, il faut chercher à reconstruire avec cette coutume l'ancien état juridique du cultivateur d'Auvergne. — D'après ses termes, les terres se divisent en trois catégories.

Tenure de la terre suivant la coutume.
En droit.

1° Les *alleux*, terres libres, n'étant astreintes à aucun service ou redevance, *ne relevant de personne que de Dieu*, selon les anciens commentateurs; 2° les propriétés devant le service militaire et d'autres services personnels : ce sont proprement les *fiefs;* 3° les propriétés devant des redevances de toute nature: ce sont les *censives*. Ces catégories de la terre correspondent à des classes de personnes, qui sont le *seigneur direct*, le *seigneur féodal*, le *seigneur utile*, le *sujet en justice*. Le seigneur *utile*, c'est le cultivateur emphithéote ou autre; et le *sujet en justice*, c'est le journalier, ou l'ouvrier, ou le petit propriétaire libre, quand il a pu y en avoir, en un mot, l'habitant justiciable du seigneur (2). La seigneurie *utile*, qui seule doit ici m'occuper, est grevée du *cens*, de la *rente*, des *tailles*, des *corvées*, et d'une multitude d'autres servitudes qui diffèrent selon les lieux. Le cens, dit la Coutume, est peu considérable, fait pour conserver la directe seigneurie, *plus à honneur qu'à profit*. La rente, au contraire, revenu effectif, intérêt principal de la concession pour le seigneur, est si forte que *souvent elle égale le produit des héritages* (3). Le cens et la rente sont la preuve irrécusable de la féodalité pour l'héritage qui les doit : ils sont comme *latents* sur toute la terre située dans la mouvance du seigneur : la *Percière* ou *Champart* le prouve. C'est une redevance, une part de fruit payée par les habitants des pays de montagnes qui cultivent les landes, les terrains vacants. Même sur ces sols ingrats, l'homme pauvre ne peut se fixer un jour et travailler librement. Le petit coin qu'il défriche une année, puis qu'il abandonne après moisson, faute de fécondité suffisante pour une autre récolte, est tacitement féodal; le seigneur vient prendre sur ce pauvre champ sa part, en même temps que l'homme de l'Église y vient réclamer la sienne.—Partout où il y a cens ou rente, il s'en suit *directe seigneurie* (t. XXXI, art. 1), c'est-à-dire, d'autres droits fiscaux pour le seigneur, tels que les *lots et ventes*, ou droits sur les transactions, et toute la suite des droits réels ou personnels. En premier lieu viennent les *tailles*. Il y en a de deux sortes: celle *aux quatre cas*, qui n'est point due hors des cas spécifiés; celle *à merci* ou *annuelle*. Par la coutume, la première, qui est *une aide donnée au seigneur* quand il est fait chevalier, quand

---

(1) La grande richesse des évêques gallo-romains de l'Auvergne, attestée par tous les historiens du V[e] et du VI[e] siècle, prouve certainement que dans ces temps l'Église y a possédé de grands biens. Mais sans remonter plus haut que le X[e] siècle, on trouve le nom de seigneuries religieuses très-puissantes, très-opulentes, entre lesquelles a dû être partagée une grande portion de terres de la Basse-Auvergne. Ainsi, le comté de Clermont appartenant à l'évêque, le comté de Brioude, les abbayes d'Issoire, de Mauzac, de la Chaize-Dieu, de Saint-Allyre, de Sauxillanges, de Manglieu, etc., etc.

(2) V. Chabrol, *Comm.*, I, p. 34.

(3) Chabrol, t. III, p. 70. En Haute-Auvergne, puis dans beaucoup de localités de la Basse, le cens et la rente se sont confondus et ont désigné la même chose. Ces deux termes se sont sans doute confondus lorsque, après une certaine durée, les seigneurs féodaux changèrent le mode de tenure des terres et créèrent les baux à rente. « Le cens, dit M. Laferrière, *Histoire du Droit*, I, 137, était tout à la fois la représentation de la seigneurie directe et du revenu actuel de la terre concédée. Mais, par succession de temps, il avait perdu toute proportion avec la valeur des produits, et les fonds donnés à cens ont été chargés de rentes foncières, appelées rentes secondes, ou augmentation de cens. » — Il est probable, suivant Chabrol, que les premières concessions furent faites à cens parce que les seigneurs avaient intérêt à attirer et à maintenir dans leur mouvance beaucoup de personnes pour fortifier son fief ou cultiver sa terre. Il est sûr aussi qu'à l'époque de la révolution on entendait par *cens* la *rente* et le *cens;* car il y en avait de supérieurs au produit du sol.

il va en Terre Sainte, s'il est fait prisonnier, quand il marie ses filles, ne se paie qu'au seigneur *haut-justicier;* mais, avant elle, fief et justice étant confondus, tout seigneur avait droit à cette taille et, même sous elle, des seigneurs non justiciers en pouvaient être aussi créanciers. Elle se calculait par feux, à raison de 30 à 40 sols l'un (1), et se percevait d'après une répartition faite au prorata des facultés de chaque habitant débiteur, sauf les pauvres et les exempts. — La deuxième qui, au fond, paraît avoir pour origine première le droit de l'homme sur l'homme, l'esclavage, dérive, suivant Chabrol, de l'affranchissement des serfs ou des concessions de commune et de consulat. « Les seigneurs, dit-il, en les accordant, se sont réservés souvent la taille à merci (*ad misericordiam dicti domini*) : « d'autres y ont renoncé, comme beaucoup de chartes le montrent (on l'a vu dans celle de Besse); d'autres, moins « bienfaisants, en remplacement des droits qu'ils abdiquaient, ont retenu ou imposé une taille personnelle sur leurs « habitants. » Les justices de Seychalles, de Mauzun, de Plauzat, de Sugère, de Lignat, et beaucoup d'autres en fournissent des exemples. Elle se résout maintenant en une taille annuelle, la coutume ayant fait disparaître la taille et les services personnels *à merci* (2). — Il faut parler après cela des *corvées, charrois, vinades* ou *bohades*, travail des bras, des bestiaux, pour le service du seigneur. Imposées à *merci et volonté* jusqu'à la rédaction de la coutume, celle-ci, en les réduisant à douze par an, dont trois seulement pouvaient être demandées dans le même mois, apporta un grand bienfait aux populations rurales. Et cependant, bien que ses termes (tit. XXV, art. XVIII et suivantes) dussent paraître très-hardis quand ils furent promulgués, ils révèlent encore beaucoup d'excès.—C'est là la corvée réelle, résultant de la propriété : il y a, en outre, des corvées personnelles, dérivant des conventions. Ces corvéables personnels, le seigneur a la charge de les nourrir quand il les emploie, de leur *administrer pain raisonnable pour la nourriture de l'homme* : « C'est leur imposer un jeûne au pain et à l'eau » dit Chabrol, en engageant tout seigneur à avoir plus d'humanité que les textes, et citant Pierre d'Apchon, un juriste ancien, et plusieurs autres qui veulent, sous le nom de pain, comprendre tout aliment nécessaire à la vie. Mais la corvée réelle ne jouit pas de cette faveur, parce que, due par le fonds, est sensée faire partie du prix de la concession présumée des héritages. C'était en outre une question de savoir si les bestiaux, aussi, devaient trouver leur nourriture à l'étable du seigneur. — La coutume a décidé que celui qui donnait un des services de la corvée n'était point tenu de fournir les autres; preuve qu'avant sa disposition on les exigeait souvent tous à la fois. Quelques exemptions légales, jointes à celles des personnes nobles ou saintes, et à la facilité qu'avaient certaines autres de s'y soustraire en devenant mercenaires de l'industrie, en allant dans les villes, faisaient retomber sur la population rustique, presque seule, tout le poids de ces durs services. — Après ceux-là, attachés, presque par toute l'Auvergne, aux héritages ou aux personnes non libres, il y avait une foule d'autres services, particuliers aux diverses seigneuries et dont quelques-uns accompagnaient toujours les précédents. L'énumération en serait longue : je note, entre autres, les droits de *ban-vin,* de *bandie,* de *ban de vendanges,* de *muage,* de *porterage,* de *bannalité,* de *moisson,* de *vigérie,* etc., etc., qui constituaient au seigneur soit le privilége de vendre seul, dans la seigneurie, du vin pendant le mois d'août (3); soit une redevance de six deniers par œuvre de vigne; soit de réglementer les époques et jours de vendange pour chaque terroir, afin que le paiement des cens ou rentes en fruits ne fussent point fraudés; soit une redevance en nature à certains évènements, comme la mort, les mutations de propriété; soit une redevance personnelle à raison de la résidence; soit de forcer les habitants de cuire leur pain au four seigneurial, afin d'en tirer un profit constant; soit une redevance pour le paiement d'un officier du seigneur et des frais de justice; soit le droit de planter des arbres sur les communaux, le long des ruisseaux, ou celui de prélever un certain nombre de gerbes pour la dîme; soit quantité d'autres facultés, variant à l'infini, établies dans chaque seigneurie par le maître selon ses besoins, instituées souvent selon ses caprices, sur les choses de la vie rurale qui pouvaient le plus contribuer à accroître les revenus de sa terre ou les agréments de sa vie (4). Pour couronner, enfin, le système des obligations et des servitudes réelles, la loi commune qui les régit est la solidarité. Chaque parcelle d'une censive doit seule le cens tout entier, si veut le seigneur. — Des stipulations privées ou l'intérêt du maître étaient les seules limites de ce droit exhorbitant.

Il faut maintenant dire si et comment le paysan féodal pouvait se soustraire à ces conditions onéreuses, s'il lui était ou non loisible d'entrer en conventions pour l'administration ou les revenus de la terre possédée, dans quelle situation il la transmettait à ses enfants après sa mort. Il faudra ensuite examiner sa position vis-à-vis de deux pouvoirs non moins lourds, non moins oppresseurs, vis-à-vis de l'Église et du Roi. — Quant au premier point, il se réduit à un

(1) Somme extrêmement lourde : c'était la valeur de plus de deux setiers de froment. Le sou du règne de Charlemagne, suivant Chabrol, valait trois livres treize sols six deniers de la monnaie du XVIII[e] siècle.

(2) Dans le principe, cependant, la taille dérivait fatalement de la seigneurie.— L'article 16 du titre XVII le prouve, ce me semble, en distinguant la taille *certaine, due sur héritages*, c'est-à-dire *déterminée*. Cette distinction n'aurait pas été faite sans l'existence d'une *taille normale*, due sans stipulation ni détermination.

(3) C'est, dans certaines localités, le moment où il s'en vend le plus, tout le monde ordinairement ayant alors consommé la récolte précédente, et en ayant besoin pour nourrir les ouvriers des moissons et des battaisons : droit si grave qu'un édit dut intervenir en 1680 pour le supprimer.

(4) V. Chabrol, *ubi supra*, t. III, p. 482. — Droits et priviléges de colombier, de garenne, de chasse, de pêche, etc., etc.

principe général qui est celui-ci. Tous les droits *réels* pouvaient se prescrire par le seigneur contre le censitaire, par le censitaire contre le seigneur. Mais le censitaire ne pouvait jamais prescrire les services *personnels*. Étant sensés naître du besoin du seigneur, la non-demande de sa part ne laissait présumer que le non-besoin, et aucunement la renonciation : le seigneur, au contraire, pouvait les acquérir par prescription. Des droits réels on ne pouvait prescrire que le mode ou la quotité du paiement.—La coutume, toutefois, apporta des adoucissements à la situation du censitaire, en ne permettant pas de réclamer plus de trois ans d'arrérages des cens. Mais avant elle, cette limite n'existant pas, le cultivateur se trouvait, sous ce rapport, victime soit de lui-même, de sa négligence, soit de la cupidité du propriétaire. Cette limitation a été une disposition si nouvelle, que les pays de droit écrit n'ont point voulu s'y soumettre; car la féodalité n'avait pas inventé cet abus; elle l'avait trouvé avec une foule d'autres, dans le droit Romain. Encore, malgré le texte de la coutume, était-il infiniment difficile, infiniment rare, dit un ancien auteur, de faire débouter un seigneur d'une demande de cens. — Comme si ce défaut ou cette difficulté de pouvoir prescrire ne maintenaient et n'amenaient pas assez le paysan féodal sous le pouvoir de son seigneur, ce dernier avait encore des moyens de s'assurer les redevances par l'*aveu* et *dénombrement,* c'est-à-dire par la reconnaissance qu'à certaines époques le cultivateur devait faire de ses propres servitudes : et le grand remède accordé par la coutume au censitaire que ces droits et redevances accablaient, c'est la *gulpine,* ou délaissement de la censive au seigneur : délaissement dont les formes compliquées rendaient souvent plus fâcheuse la position de celui qui y recourait. — Quant au deuxième point, moins important, mais tout aussi caractéristique, il consiste dans les difficultés qu'avait le censitaire de faire aucun négoce de son fonds ou de ses revenus. La féodalité qui, dans la majeure partie des coutumes, s'est trouvée ici unanime, dont les dispositions mêmes ont été acceptées par les pays de droit écrit, était placée à cet égard dans l'alternative ou de voir les censitaires créer des sous-censitaires, s'élever dès-lors en condition, et pouvoir menacer un jour de faire invasion dans les positions privilégiées, ou bien, en limitant les transactions, de diminuer les profits éventuels des *lods et ventes.* Elle n'a point reculé. Préférant la seconde alternative, la coutume d'Auvergne a, de tout temps, proscrit, en principe le *sur-cens*, c'est-à-dire, suivant Chabrol, « le second bail à cens, consenti par le censitaire lui-même au « profit d'un tiers » (1); et, dans la réalité, elle en a restreint l'usage au consentement du seigneur. Intraitable contre les infractions à ce droit, elle prononce la confiscation du cens contre le censitaire qui le transgresse. Encore l'a-t-elle élargi en 1510, et les derniers commentateurs lui ont-ils apporté de grandes extensions, exigées par la force des choses; car, dans le principe, cette interdiction, comme celle de vendre, était rigoureuse. — Enfin, et c'est là le troisième point, cette terre tenue à cens, cette *seigneurie utile*, comme parle la coutume, avec les redevances, les services, les entraves que je viens d'énumérer, quand le détenteur décède, revient par saisine au seigneur, qui n'en investit le successeur immédiat ou désigné du censitaire qu'après de nouveaux engagements de celui-ci à toutes les conditions souscrites pas son auteur, et l'acquittement des droits de mutation.

Voilà donc, en droit, à quelles conditions était tenu le sol, dans quels rapports se trouvait, vis-à-vis du *seigneur direct,* la *seigneurie utile,* la terre travaillée. Quand on a étudié le luxe de dispositions portées à son égard par la coutume, on arrive à comprendre la féodalité comme un système social savamment combiné, où tout est réglé, prévu, classé, maintenu dans une hiérarchie de privilèges, de fonctions, de services que rien ne peut modifier ni troubler. Le travailleur des champs s'y voit à sa place étroite, gênée, pleine de souffrances parfois, mais protégée, assurée, sans concurrence. A prendre ce système pour ce qu'il est, à voir surtout combien peu était meilleure, quoique plus relevée, la position légale du seigneur féodal vis-à-vis du suzerain, et à quel point même ce dernier, s'il n'avait pas eu pour lui l'autorité et la force, se serait trouvé mal à l'aise, avec le désordre, le luxe, la cherté de sa vie, sous la domination de la procédure coutumière, on reconnaît que, juridiquement, le cultivateur avait un état fixe, très-rigoureusement garanti, assis sur une terre qui semblait sienne, car elle lui demeurait de père en fils; et que, une fois payées les redevances supportées par cette terre, une fois les services par lui dus acquittés, tout le reste de son revenu et de son temps se trouvait à sa libre disposition. Bien que le premier fût très-modique le plus souvent, le second fort court, il pouvait encore vivre avec une certaine liberté, et insensiblement améliorer sa condition par l'épargne. « Comme laboureur, dit M. de Sismondi, le paysan n'aurait « pas été mal partagé; il lui serait resté suffisamment de quoi le maintenir dans l'abondance; et en effet, ce n'est « que parce qu'il avait en général du superflu qu'il pouvait être exposé à des extorsions extraordinaires. » — De plus, car il faut tenir compte de tout, ce régime féodal n'était pas sans bienfaits vis-à-vis de l'avenir. A cette population qui, depuis des siècles, ne connaissait pas la propriété, elle la faisait entrevoir, la lui montrait comme un avenir possible, l'y élevait peu à peu; et c'était un grand progrès sur le système d'auparavant, qui ne lui laissait jamais voir la propriété complète comme possible, même dans le plus lointain avenir. « Ces dernières « classes, a dit encore l'économiste Toscan, quoiqu'elles vécussent en travaillant, ne vivaient pas uniquement

(1) Chabrol, *Comm.* t. XXI, art. IV.

« de leur travail ; elles étaient associées à la propriété, elles recueillaient elles-mêmes les bénéfices de toutes les « découvertes, et elles gagnaient au progrès de leur art ce qu'elles perdaient à la moindre valeur de leur force « physique. Le paysan, le vilain, tout maltraité et méprisé qu'il fût, était propriétaire (1). » — Mais bien autre chose était le fait ! Toutes ces garanties de droit, des conventions dérogatoires les enlevaient : et tandis que la propriété reconnue au censitaire avait des assurances légales, son revenu n'en avait aucune. L'infériorité de sa position l'obligeant à subir les conditions du seigneur, il s'y soumettait. Au commencement, lorsque les maîtres du sol eurent besoin de lui pour peupler leurs domaines, fournir leur grenier, nourrir leurs maisons, suffire à leurs dépenses de guerre et d'intérieur, les concessions lui furent faites avec bien plus d'avantages : mais quand le système féodal se fût assis, aux époques où il régna souverainement, comme sous les successeurs de Charlemagne, les contrats nouveaux furent imposés par les seigneurs plutôt que débattus; les anciens virent effacer de leur texte les clauses favorables, et s'y en ajouter d'autres qui devenaient, soit par la renonciation qu'elles portaient au droit, soit par les relations nouvelles qu'elles créaient, des sources d'oppression et de misère intarissables. Dans des temps pareils, d'ailleurs, où toute la force appartenait aux seigneurs, combien il en était qui, n'ayant pu modifier le droit, ne se faisaient pas faute de le transgresser et d'exiger ces redevances ou services bien au-delà de ce que leurs contrats prescrivaient? C'est d'alors que dérivent ces cens qui absorbent tout le revenu des fonds, et quelquefois au-delà; ces services personnels si durs, de chaque moment, qui laissaient à peine deux jours de travail par semaine à l'agriculteur de la Basse-Auvergne; toutes ces injustices, enfin, qui venaient rendre la misère plus lourde encore, et qui produisirent les terribles semences de haine que vit se développer la révolution. Quand on regarde, dans le *Commentaire* de Chabrol, aux mille questions qui naissaient sur l'interprétation des textes de la coutume, et aux nombreuses améliorations dont elle dota, dans le XVI[e] siècle, les anciens usages juridiques, on peut se faire l'idée de tout ce qu'il y avait d'iniquités, d'excès, de souffrances dans l'Auvergne féodale du IX[e] au XIV[e] siècle. J'ai sous les yeux une transaction de 1291, jusqu'ici inconnue, qui donne à cet égard des notions positives, quoique ne se rapportant qu'à certains abus. Elle intervint, après d'autres qui s'y trouvent visées, entre les habitants et le seigneur du village (*castrum*) de Laroche, entre Lempdes et Brioude (Haute-Loire). Elle avait pour but principal de fixer des contestations sur la taille aux quatre cas, le seigneur prétendant multiplier à l'infini ces cas, en demandant l'*aide* pour le mariage de chacune de ses filles, de chacune de ses sœurs, tandis qu'il ne devait être qu'une fois payé. Ce point réglé, elle oblige le seigneur, entre autres choses, à payer, en raison d'une estimation fixe, la volaille, les bestiaux, les fruits qu'il prendra aux habitants, preuve irrécusable qu'il en avait longtemps extorqué; à ne jamais augmenter de volume ou de poids la mesure usitée pour le cens, preuve qu'il la faisait varier souvent. Les constatations authentiques semblables ne sont pas très-nombreuses pour les premiers temps de la féodalité. Celles que l'on possède suffisent cependant à marquer combien, dans le fait, devenait mauvaise la situation des cultivateurs; et corroborent la tradition historique si forte, si générale en ce point. Toutefois, il est juste de dire que le cultivateur d'Auvergne, dans l'ensemble, avait moins à souffrir, peut-être, que celui d'autres provinces. Tous ceux, en effet, et c'est le très-grand nombre, qui relevaient des seigneurs ecclésiastiques, ceux surtout qui n'appartenaient pas aux domaines de l'évêque de Clermont si souvent ravagés par la guerre, au XIV[e] siècle, durent jouir assez tranquillement. Presque tous ces seigneurs suivaient le droit écrit, il est vrai, qui, en bien des points, plus rigoureux, moins libéral que la coutume, enseignait souvent la voie des abus : mais plus de tranquillité dut être, en général, le sort de leurs paysans : et si du sein des censitaires féodaux il sortit quelques cultivateurs libres, s'il put être fait des épargnes qui permirent de changer le mode de tenure de la terre, d'arriver au fermage, par exemple, à la culture à part de fruits, ce fut d'abord, selon toute apparence, sur les domaines ecclésiastiques.

En fait.

Au reste, l'homme a tant de forces pour travailler et souffrir, une résignation et une patience si grandes, si puissantes que, même sous cette féodalité abusive des seigneurs laïques, l'épargne et le progrès trouvèrent à naître. La transaction, charte que je viens de citer, en offre une des meilleures preuves; car, intéressant la population d'un sol médiocre, aride en bien des endroits, elle montre, par les libertés, les priviléges qu'elle assure, que sur des terrains peu fertiles la culture avait peu à peu produit des hommes capables de réclamer et d'obtenir des concessions politiques et économiques, c'est-à-dire, arrivés à un état de fortune, d'aisance qui leur donnait une certaine conscience du droit, avec la force suffisante pour le faire reconnaître. Le grand nombre de ces chartes, obtenues dans le même temps par beaucoup de villes de l'Auvergne, fait voir que partout les hommes y avaient été élevés par le travail à un degré d'indépendance personnelle capable de leur donner les intérêts et les exigences d'une classe intermédiaire importante. Mais de plus, tous les documents de ces temps constatent une situation agricole florissante, une aisance assez commune chez les agriculteurs dont quelques-uns ont déjà de grandes exploitations,

(1) M. de Sismondi considère avec raison, eu égard aux faits, l'emphithéote temporaire, et surtout l'emphithéote perpétuel, comme un vrai propriétaire.

bien tenues, bien bâties (1). — On comprend en effet, que le censitaire d'un seigneur équitable et pas trop besogneux, lorsqu'il avait une bonne terre ou que par son intelligence et son travail il savait lui faire donner des produits abondants, au bout d'un certain temps parvenait vite à grossir son avoir. Mais, pour un progrès semblable, combien de chûtes, d'abaissements ! assurément, chaque famille de paysan à l'aise représentait une somme de travaux, de souffrances, accumulés pendant une trop longue suite d'années pour donner en rien raison, du point de vue de la justice, au régime féodal. Du point de vue de l'histoire, cependant, ce progrès au sein d'une semblable loi sociale est un fait bien remarquable. Il a d'autant plus de valeur que je n'ai pas encore dit toutes les charges qui pesaient sur le censitaire.—Après que le propriétaire avait prélevé ses redevances ordinaires, ses services convenus, exercé ses exactions trop fréquentes, deux personnes encore, l'une infiniment avide, l'autre infiniment dépensière venaient demander au revenu du colon le prix de services prétendus, ou d'une protection qui ne fut pas souvent effective. L'Église tendait la main pour recevoir sa dime, et l'État, le Roi, avançait la sienne pour percevoir, au besoin pour prendre ses impositions.

Dimes et impositions.

Due par les fruits, non par la terre, la dime ne pouvait porter que sur le censitaire. Considérée comme d'origine divine (2), elle était, comme le cens, imprescriptible dans sa totalité, prescriptible dans sa quotité et son mode de payement. A la longue, le cultivateur s'entendit avec le décimateur pour s'acquitter par abonnement, mais il perdait ainsi le privilége que la coutume lui accordait de ne point admettre les arrérages de dimes. Variée à l'infini quant au mode de payement, elle ne disparaissait jamais: longtemps même elle maintint l'agriculture dans un état stationnaire en empêchant de changer le mode de culture des terres, crainte qu'elle ne se vit diminuée par l'incertitude des nouveaux produits.

L'impôt, jusqu'à la fin du règne de Charles V, fut à tous égards la moins dure des charges qui pesaient sur le paysan, les rois n'ayant guère d'autorité pour le lever, et une partie des services dont ils avaient besoin, le service militaire surtout, se faisant par les seigneurs et leurs hommes. Grâce à ces deux causes, les souffrances du cultivateur furent moindres de ce côté. D'ailleurs la noblesse était sans force, celle d'Auvergne plus que tout autre, après les guerres du roi Jean; et Charles V put exiger d'elle le payement de la taille sans craindre ses résistances (3). Mais à peine reposée, elle se reprit en faisant supporter par le peuple la plus grande portion des impôts établis. La tradition légale, en matière d'impôt, était que le seigneur payait sa taille en service militaire, et que les biens des roturiers seuls la devaient en argent. Lorsque Louis IX eut établi le principe d'égalité dans les taxes, les seigneurs en évitaient l'application soit par le refus de payer, car ils étaient forts, soit en reprenant par exactions sur leurs censitaires ce que le fisc avait obtenu d'eux (4). Dans les premiers temps, d'ailleurs, ils avaient toute facilité pour cela, se chargeant eux-mêmes de fixer et de répartir la taille dans leur seigneurie.—Quand l'Auvergne fut réunie à la couronne de France par Philippe Auguste, au commencement du XIII[e] siècle, elle suivit, en matière de tailles, les ordonnances royales qui en distinguaient deux sortes, celle d'*exploitation*, et celle d'*occupation*; la première assise sur

---

(1) V. A. Monteil, *Hist des Français des divers États*, t. I, épitre XLII.

(2) V. Basmaison, *paraph.* de la coutume sur l'art. XVIII du titre XVII. — « L'homme, *dit-il fort ingénument*, ayant esté banny du paradis terrestre, a commencé à défricher, rompre et labourer la terre, la planter, semer et cultiver : Dieu tout puissant a fait une seconde réserve (*), et a retenu une portion des fruits d'icelle, à savoir la disme des fruits que l'homme, comme colon partiaire de son Dieu (de qui il tient précairement cette terre), doit bailler aux lévites en reconnaissance de la création de cet univers, pour faire l'office divin, et rendre perpétuelles actions de grâces à son seigneur. » *Édition de Consul.* p 234. — Les seigneurs ecclésiastiques ne mettaient du reste pas plus de ménagements que les laïques dans la perception de la dime, toute élevée que fut l'origine qu'ils lui avaient imaginée. J'ai trouvé une transaction de 1410, entre des habitants du territoire de Joze et l'évêque de Clermont, qui était intervenue parce que ce dernier avait fait saisir-brandonner leurs récoltes et excommunié les rétardataires pour le payement de dimes dont les dits habitants se prétendaient exempts. La transaction assure la dime à l'évêque, excepté sur les ravières. — Voyez *Recueils manuscrits* de la bibl. de la ville.

(*) *La première était celle des fruits de l'arbre de vie.*

(3) Déclaration des 19 octobre 1371 et 22 juin 1372.

(4) Dans le 2[e] vol. de son *Histoire des Français des divers États*, à la fin de l'*Épitre* intitulée *Le Songe*, M. A. Monteil a très-originalement tracé la situation de chaque classe vis-à-vis du fisc au moyen-âge (fin du XIV[e] siècle). — Frère Antoine rêvant, se promène dans un vallon ombragé. Il entend « une voix haute et impérieuse à laquelle répondait une voix humble et douce. » Il se retourne et voit deux hommes. « L'un avait la côte serrée, les mains crochues; l'autre portait des housseaux; ses cheveux étaient trempés de sueur; j'ai bien vite reconnu l'impôt aux prises avec le villageois. L'homme à la côte serrée ou l'impôt, a frappé sur l'épaule du bonhomme, et il lui a dit que sans retard il voulait être payé. Le bonhomme lui a dit : prenez un peu patience, je suis sur le point de marier ma fille; l'homme à la côte serrée lui a répondu qu'elle pouvait attendre comme tant d'autres: ma maison menace ruine; l'homme à la côte serrée lui a répondu qu'il se moquait de ses menaces:... Paie! lui a-t-il dit, paie la taille! paie ou je te fais tout saisir, tout, jusqu'à tes chausses. Le bonhomme a mis la main à l'escarcelle. — Encore. — Le bonhomme l'a fouillée de nouveau. — Encore. — Le bonhomme l'a vidée jusqu'à la dernière maille. » — L'impôt a ensuite gravi une montagne, s'est approché d'un air timide du noble, lui a parlé fort poliment, et lui a dit que par une exception qui n'aurait plus lieu, la nouvelle aide du cinquantième denier n'exceptait personne... Le noble a tiré de fort mauvaise grâce une petite pièce d'argent : l'impôt a tendu encore la main. Le noble d'un signe lui a montré la hauteur de ses tours, la profondeur de ses fossés : l'impôt a fait un grand salut. » — « Il est allé de là chez l'ecclésiastique et s'est nommé; aussitôt l'ecclésiastique lui a déroulé ses chartes, ses priviléges, ses immunités... » — Frère Antoine suit encore l'homme à la côte serrée dans son comptoir où des hommes de tous les états, excepté les clercs et les nobles viennent acquitter des droits de toute sorte, aides du fouage, du capage, aides du 13[e], du 20[e] et tous les autres; puis les amendes, les confiscations, le sceau, les péages, et perceptions de toute espèce. « Les seigneurs roturiers sont venus lui payer assez clandestinement le Franc-Fief; les Juifs, les Lombards, les Ultramontains sont venus encore plus clandestinement lui payer leurs taxes. — L'homme à la côte serrée s'est levé, pliant sous une grosse charge, criant à la rareté du numéraire. » (*Hist. des Franç. des div. États.* t. II, p. 168). — On sait que M. Monteil a composé son livre les textes à la main, et que chaque mot représente un usage, une coutume, une manière de faire et d'être particulière au temps dont il s'occupe, justifiés par une pièce. Ce qu'il dit là de l'impôt n'est particulier à aucune province, mais commun à toutes celles de France, à l'Auvergne par conséquent, peu avant le XV[e] siècle.

tout ce

tout ce qui faisait l'objet de l'exploitation de l'homme, c'est-à-dire, les terres sous toutes sortes de cultures; la seconde sur les lieux qu'ils occupaient, espèce d'impôt sur l'habitation. Malgré le vernis de justice donné par saint Louis a ses lois fiscales, le droit public du temps rejetait toujours sur le peuple cultivateur les charges de la taille. C'est ainsi que l'on voit au chapitre XVC des *Establissements,* que, si gentilhomme fait *estage* (occupe) en une maison taillable, (qui ne soit pas de terre noble) comme sa personne est exempte, il ne paiera pas la taille; tandis que si sa maison, par suite de bail, est occupée par *hons coustumier* (non nobles) celui-là en paiera la taille (1).

LE PAUVRE PEUPLE.

*XV*e *siècle.*

Le XVe siècle ouvre pour le paysan d'Auvergne une période d'oppression bien plus dure encore que la précédente; car aux excès du régime féodal, que ne modifie à peu près en rien le développement de la puissance monarchique (2), viennent s'ajouter, avec toutes les charges nouvelles imposées par les besoins de ce pouvoir grandissant, tous les abus auxquels étaient poussés ses agents inférieurs envers les taillables, dans un temps où l'égalité civile ni la dignité personnelle n'étant reconnues, l'opinion, seul frein qui eût pu les réprimer, n'existait pas pour les retenir. Du milieu du XIVe à celui du XVe siècle, il y a près de cent années maudites, pour nos paysans. Le poids de tailles et subsides qui augmentaient sans cesse par le désordre du gouvernement pesa sur eux pendant que les compagnies Anglaises, installées ou courant sur son sol, en ravageaient les moissons ou en empêchaient la culture. Puis vinrent les tristes temps de la minorité de Charles VI où, la guerre étant partout, il y eut partout des troupes qui, mal payées, vivaient à discrétion dans les campagnes, pillaient le laboureur, et le maltraitaient comme un vaincu. Avec cela, dès 1308, et plus tard en 1319, la noblesse, en menaçant, avait obtenu d'échapper à la loi d'égalité d'impôt; de sorte que l'homme de la campagne supportait seul presque tout. Et c'était un état tel que, au rapport de Froissard, les populations de Guienne demeuraient sous la domination anglaise par horreur du joug des tailles. Aussi les artisans abandonnaient leurs métiers et leurs maisons, les laboureurs n'ensemençaient plus (3); et il avait fallu, en 1412, forcer par ordonnance *toutes personnes non nobles d'ouvrer ou cultiver la terre sous peine d'être mis hors du royaume, les maisons ruineuses et terres non cultivées déclarées acquises au Roi* (4). Le mal alla si loin en Auvergne, de 1380 à 1385, que les paysans s'insurgèrent et se firent massacrer, ne pouvant plus payer et vivre. « Le commun populaire, « *dit du Tillet*, gens mécaniques, laboureurs d'Auvergne, Limousin et Poitou se mutinant contre la noblesse et le « clergé, finirent misérablement; car le duc de Berry les fit presque tous mourir, les faisant mettre au fil de l'épée « ou attacher à un gibet, bien peu il y en eut qui échappèrent pour s'en retourner labourer les champs (5). » — En 1444, la taille devint fixe, régulière, à tant par année. Ce fut certes une mesure de gouvernement fort utile, mais fort lourde encore à ceux qui étaient *taillables haut et bas à volonté* : car, en même temps, le service militaire cessa d'être fait par la noblesse. Devenu beaucoup plus cher, il éleva incessamment la taille, et chargea le peuple en dégageant les seigneurs. Ce fut aussi alors que se fit la déplorable invention de combler d'argent, de pensions la noblesse pour la contenir : moyens d'état féconds, peut-être, mais par lesquels l'impôt alla toujours en grossissant. C'est pourquoi Philippe de Commines a grandement raison quand il dit de l'inventeur, de Charles VII, qu'*il chargea fort son âme et celle de ses successeurs, et mit une cruelle plaie sur son royaume, qui longtemps saignera.* A compter de 1489, il y eut une période de vingt ans où le sol auvergnat fut presque constamment foulé par les luttes des seigneurs contre le roi. La *Praguerie* et la *Ligue du Bien public* attirèrent deux fois en Auvergne les armées royales, de telle sorte que, sur ces tristes et longues années qui s'écoulèrent entre l'invasion Anglaise et le traité de Conflans, le paysan n'en eut peut-être pas vingt où il lui fut loisible d'ensemencer la terre et d'en recueillir les fruits. Aussi, une famine meurtrière désola, dans ces temps, les campagnes de l'Auvergne. Ce fait est authentiquement attesté par le procès-verbal des États de 1484 qu'a laissé Jehan Masselin. Comme chaque représentant y déroulait les doléances de sa province ou de son bailliage, afin de faire décharger sa contribution aux impôts, Masselin demandant, au nom du bailliage de Rouen, que la répartition fût maintenue telle que le conseil du Roi l'avait faite, parce que toutes les provinces avaient eu leurs souffrances, disait: « La Bourgogne, l'Auvergne et les pays voisins se plaindraient bien « plus justement que vous, car ils souffrirent une telle disette que là il fallut chasser, à force de menaces et de coups, « la foule de pauvres qu'avait rendus furieux la rage de la faim, pour les empêcher de forcer les maisons des riches; « là les voyageurs et ceux qui avaient de quoi manger ne pouvaient se nourrir un peu tranquillement qu'après avoir « barricadé les portes; là les malheureux furent forcés par le besoin d'user de pain de son, qui, en temps d'abondance,

(1) L'Auvergne dépendait, pour les finances, de la généralité de Languedoc. L'intendant Lamoignon de Basville, *(Mém. sur le Languedoc 1698)* dit que toutes les commissions pour la levée des tailles dans cette généralité, depuis saint Louis jusqu'à François Ier, existent à Montpellier. On trouverait sans doute dans les archives de cette préfecture tout ce qui concerne l'Auvergne.

(2) Que l'on étudie les ordonnances royales et les divers établissements de la royauté du XVe au XVIIIe siècle, on verra qu'à part quelques dispositions de procédure qui ont pu être utiles au cultivateur, la société politique seule profita des progrès du pouvoir royal.

(3) Du Tillet, *Chronologie des Rois de France*, édit. de 1607, p. 130.

(4) *Remontrances aux États* de 1588, p. 18.

(5) Du Tillet, *ibid.* p. 121.

« est tout au plus bon pour les chiens; que dis-je, ils furent contraints de vivre d'aliments dégoûtants et à l'usage des « bêtes, de mordre inutilement dans des matières trop dures pour être digérées par l'estomac d'un homme : là, dans « les bourgades, dans les champs, dans les maisons, on pouvait voir partout, gisant à terre, des gens affamés, la bouche « béante, n'ayant plus qu'une peau livide, et faisant entendre déjà le râle de la mort ; et puis, pêle mêle avec ces « mourants, une infinité de corps qu'avaient déjà privés de la vie une faim cruelle. Désolation extrême, puisque « aucun endroit, ni sacré, ni profane n'a été un seul jour sans décès ! « Vous ne pouvez pas, quant à vous, « *ajoutait Masselin*, déclamer l'histoire d'une aussi horrible famine, d'une aussi lugubre tragédie, dont auraient « été témoins vos bailliages (1) ! » Qu'on ne dise pas que Masselin fit ici de la réthorique parlementaire : il choisissait ce qu'il y avait de plus triste dans les cahiers des provinces pour l'opposer aux autres. Le tableau qu'il trace, d'ailleurs, ne se conçoit-il pas quand on réfléchit à toutes les charges qui avaient pesé sur l'Auvergne? Ce qui n'est point de la réthorique, en tous cas, ce qui est un fait certain, c'est que la terre était tombée à vil prix. Les renouvellements de ferme se font à un tel taux, que j'ai trouvé un bail emphithéotique de 1400 par lequel est concédé à un seul individu le tennement de deux villages moyennant douze setiers de froment, huit setiers d'orge, et quatre setiers d'avoine (2).—Et cependant la terre produit encore, pour peu que le paysan puisse travailler. « Mystère étrange, *dit* « *M. Michelet dans son* PEUPLE ; il faut que cet homme ait un trésor caché.... Et il en a un, en effet : le travail persistant, « la sobriété, le jeûne. Dieu semble avoir donné pour patrimoine à cette indestructible race le don de travailler, de « combattre, au besoin, sans manger, de vivre d'espérance, de gaîté courageuse. » Que la politique s'asseye seulement pendant un règne, qu'un peu de repos et de protection lui vienne du côté du pouvoir, on voit la terre se couvrir de moissons, les classes moyennes grandir, la propriété complète s'étendre, se multiplier. C'est ce qui arrive à la fin du XV[e] et dans les premières années du XVI[e] siècle. La taille s'éleva, à la vérité, mais la noblesse, comprimée, fit moins porter sur eux ses exactions ; et dès lors lors l'aisance, depuis longtemps oubliée, fut connue du cultivateur. Avec une rapidité que la seule puissance de son travail et de ses privations peut expliquer, son avoir augmenta, et, la noblesse vendant ses biens pour aller en Italie, ce fut le peuple des campagnes qui les acheta. Il se trouva ainsi en possession de pouvoir profiter presque seul de l'immense bienfait du règne de Louis XII ; et il en profita au-dessus de toute idée. La réduction des impôts de plus de moitié, la sécurité de l'exploitation transformèrent en peu d'années les campagnes de France. C'est de ce règne que date vraiment la classe moyenne : je ne parle pas de cette bourgeoisie d'artisans, de juristes, d'officiers de justice habitant les villes ; celle-là est plus vieille ; mais j'entends l'homme qui possède une certaine quantité de terre, et qui la fait valoir par des métayers ou l'afferme à des cultivateurs, qui trouve des loisirs pour se livrer à l'étude et suivre les évènements politiques. C'est cette classe de personnes qui, née sous les règnes précédents, s'accrut considérablement sous Louis XII et, tout en grandissant elle-même, fit la force de ce règne. — J'aurais voulu en retrouver l'histoire sur notre sol d'Auvergne, pendant cette période. J'ai cherché vainement. Aucun monument n'a pu m'en apprendre les détails. On reconnait aisément, toutefois, les progrès généraux qu'elle y accomplit. C'est alors en effet qu'elle dépouilla complètement la noblesse du droit qu'elle avait eu longtemps de représenter aux États le peuple des campagnes et des villes non closes (le plat-pays). Quant à sa richesse elle nous est attestée par les beaux restes d'architecture civile que l'on rencontre en si grand nombre dans nos cités. Ce peu de documents de l'histoire économique de l'Auvergne à cette époque, me porte à penser qu'il y eut, pour les hommes de la campagne, un mouvement général d'exhaussement des conditions. Toute une classe de personnes, celles que de longs travaux antérieurs, des peines, des épargnes, des privations héréditaires depuis plusieurs générations avaient préparées à profiter de la première impulsion pour s'élever, prirent possession alors des rangs moyens de la société ; tout ce qui, jusque-là, avait été inférieur, journaliers à petit pécule, pauvres cultivateurs à part de fruit, valets d'exploitation même se mit, par suite, aux places laissées vacantes ; toute la classe agricole monta d'un cran. En même temps on vit les désastres de la guerre se réparer ; les maisons se rebâtir, des

---

(1) Traduction du latin de Masselin, par M. Bernier. *Documents inédits sur l'histoire de France*, publication du ministère de l'instruction publique.

C'est une navrante lecture que celle des États-Généraux de 1484, qui viennent clore non seulement ce siècle de désordre, de déchirements intérieurs, mais tout ce moyen-âge si misérable, et cependant si fécond dans l'histoire de France. Quand il s'agit de discuter le chiffre de l'impôt, et sa répartition entre chaque province et portion de province, ce fut à qui déroulerait les plus douloureux tableaux des souffrances que le peuple avait subies soit par suite de l'anarchie du gouvernement, soit par le luxe incroyable des seigneurs, soit par les grandes sommes d'argent que Rome levait indirectement sur lui, soit par les déprédations qu'exerçaient sans cesse dans sa demeure les soldats qu'il lui fallait sans cesse loger et nourrir. Le cahier général n'est, à la lettre, que l'expression affaiblie de ces doléances désespérantes quand il dit, après avoir énuméré les charges qu'imposent au laboureur le passage des gens de guerre : « Et quant à la charge importable des tailles et subsides que le povre peuple de ce royaume a non pas porté, car il y a esté impossible, mais soulz lequel faiz est mort et péri de faim et de povreté, la tristesse et la déplaisance innumérable, les larmes de pitié, les grans soupirs et gémissements de cueur désollé, à peine pourraient suffire ne permettre l'explication de la griefveté d'icelles charges, et l'énormité des maux qui sont ensuys.... à cause de quoi les aucuns sen sont fuiz et retraictz en Angleterre, Bretaigne et ailleurs; et les autres, mors de faim à grant et innumérable nombre : et autres par désespoir ont tué femmes et enfants et eulz-mêmes, voyant qu'ils n'avaient de quoy vivre. Et plusieurs hommes, femmes et enfants, par faulte de bestes, sont contraintz à labourer à la charrue au col : et les autres labouraient de nuyt, pour crainte qu'ils ne fussent de jour prinz et appréhendez pour les dictes tailles. Au moyen de quoi, partie des terres sont demeuréez à labourer. »

(2) Ce sont à peu près les mêmes mesures qu'aujourd'hui. — V. *Recueils manuscrits de la bibliothèque de la ville de Clermont.*

constructions s'établir sur les domaines. La campagne s'anima, se peupla, comme elle ne l'avait point été encore, peut-être. Ce progrès, qui fut général, que tous les historiens de toutes les provinces constatent, aucune raison ne permet de croire que la nôtre ne le ressentit pas : tout veut au contraire qu'on l'y suppose, et que, en raison de la nature féconde de nos terres, on se l'imagine considérable. Plus qu'ailleurs, du reste, il était nécessaire en Auvergne, pour que l'on pût traverser le temps des guerres de religion qui surgirent bientôt ; et l'une des meilleures preuves qu'il avait eu lieu, c'est que ce temps, durant lequel les impositions s'élevèrent plus haut encore qu'auparavant, où les dissensions et la guerre jetèrent tant de maux dans les campagnes en saccageant les cultures ou en enlevant les bras au travail, dans les villes, dans les châteaux en touchant à toutes les existences par les passions ou les intérêts, qui fit lever, enfin, tant de taxes extraordinaires, le cultivateur d'Auvergne l'a traversé sans périr.

XVIe siècle.

Ici encore lacune dans l'histoire économique de nos populations agricoles. Leur histoire politique laisse supposer beaucoup de souffrances, mais on n'en peut constater qu'un petit nombre. Pour cette période comme pour une portion de celle qui précède, on croit trouver des documents dans les Doléances ou Remontrances du Tiers, dans les procès-verbaux des assemblées Provinciales : mais d'une part, le plus grand nombre de ces pièces manque ; et de l'autre, celles qui restent apprennent peu. Elles n'émanent pas, en effet, du peuple des campagnes. Ce sont les bourgeoisies des villes-fortes ou *bonnes-villes* de la Province qui les ont rédigées (1), et il n'y est guère question que de leurs intérêts, contraires en bien des points, on le verra, à ceux des laboureurs. Les remontrances, quel que soit l'esprit de leur rédaction, constatent cependant d'importants résultats généraux. Celles de 1560 témoignent de ce fait bien remarquable, que le peuple cultivateur d'Auvergne avait été contraint d'engager ou de vendre sa terre, pour payer les impositions pendant les guerres, et que l'Église s'était constituée son argentier. Non contente de tenir le peuple par les prêches, par la religion, par sa puissante organisation matérielle, elle se l'était attaché par ses intérêts ! Suivant son rôle de grand accapareur de la terre, maintenant qu'elle en était nantie elle refusait de la rendre, et le commun-état demandait qu'elle y fût contrainte.— Il demandait en outre la réduction des tailles, qui avaient plus que doublé depuis la guerre (2), et qui étaient si lourdes que beaucoup de propriétaires allaient habiter les provinces moins chargées. Celles de 1576 portent la preuve des exactions de la noblesse. Le peuple y demande en effet « qu'il soit défendu aux nobles de commettre envers leurs sujets aucunes violences, « extorsions, incursions, meurtres, brûlements, assassinats, battements, usurpations et autres maléfices. » Des plaintes vives y sont aussi élevées contre les désastres commis par les troupes de passage (3). — Et ils étaient si onéreux, ces désastres, qu'en 1577 la Basse-Auvergne n'hésitait pas à donner 1500 livres pour se libérer d'un. Du reste la misère de certaines populations était aussi forte qu'elle eût été jamais. Comme au siècle d'avant, des villages se dépeuplaient en entier. Un relevé des revenus de l'abbaye de Laqueille, fait en 1697, l'établit authentiquement. On y voit que « le chapitre soulait ci-devant percevoir de la cure du Chambon environ treize « vingt livres de liquides (4); *mais la paroisse étant tout-à-fait ruinée, soit par la mort des habitants ou par la pauvreté,* « *les terres étant devenues incultes*, le chapitre n'espère plus guère pouvoir en retirer quelque revenu. » Non seulement, le chiffre total de la taille s'augmentait ; mais la part à supporter par les cultivateurs s'accroissait dans une proportion de beaucoup supérieure par les exemptions directes ou indirectes que se faisaient donner ou prenaient foule de gens puissants. Le cahier des députés du Tiers aux États de 1614 (5) montre que la noblesse achetait ou affermait des biens de roture et les soustrayait à la taille par ses privilèges personnels, en sorte que c'était les autres terres roturières qui payaient leur portion ; et encore les receveurs de la taille exigeaient-ils qu'elle fût soldée en monnaie blanche, refusant de recevoir celle de billon (6). A ces abus venait se joindre tout ce que la déplorable science des praticiens, dans une procédure pleine de rigueurs et de pièges, avait pu inventer

---

(1) Depuis la naissance des assemblées provinciales jusqu'au XVIe siècle, les *bonnes villes*, c'est-à-dire les villes *closes*, ayant leur municipalité et leur milice, ou celles élevées aux mêmes privilèges par la protection particulière du roi, furent seules représentées à ces états. La noblesse et le clergé y représentèrent le *plat pays*, c'est-à-dire les habitants des campagnes et des autres villes, en y paraissant toujours *pour eux, pour leurs terres, leurs hommes et sujets*. — Ce privilège représentatif fut peu à peu usurpé sur la féodalité par les bonnes villes. A la fin du XVe siècle (en 1483) il était parfaitement affermi. — La noblesse et le clergé le voulurent disputer plus tard. Il y eut procès devant le conseil, arbitrage en 1567 devant Louis de La Fayette, et lettres patentes en 1568 qui confirmèrent le droit des bonnes villes à représenter *le tiers et commun état*. Mais, dès 1569 les réclamations du *commun état* ou *plat pays*, afin d'avoir droit de représentation, furent admises dans la Haute-Auvergne. Le bas pays n'en fut point troublé jusqu'en 1576. Alors cependant, le commun état y fit de son côté, sans convocation directe, et, sur la simple ordonnance de convocation des états-généraux, des élections de députés dans une assemblée tenue à Riom, en même temps que les *bonnes villes* nommaient les leurs à Clermont. Arrivées ensemble à Blois, les deux députations furent réglées dès le lendemain par arrêté du conseil qui valida, *pour cette fois* seulement, les deux élections. Il en naquit entre les bonnes villes et le plat pays des contestations qui durèrent jusqu'en 1588. Les bonnes villes furent seules représentées aux états de cette année ; mais dès le 29 novembre le droit public de l'Auvergne fut changé. Des conventions faites entre les contestants avaient admis l'adjonction de six villes nouvelles, plus dix-huit députés des campagnes. Le conseil du roi changea cela en un roulement triennal qui amenait six par six les villes du plat pays aux élections des États.

(2) Elles étaient venues de 60,000 ou 70,000 livres, à 160,000 ou 180,000 liv.

(3) *Remontrances du tiers et commun état du bas pays d'Auvergne.* — Aux archives de la ville de Clermont.

(4) *Id est*, déduction faite des charges, telles que la portion du desservant, par exemple.

(5) V. aux archives de la ville de Clermont, l'original signé.

(6) *Remontrances* de 1576.

d'actions ruineuses, tout ce qu'une longue pratique du régime féodal avait pu fournir de ruses et d'excès à des seigneurs toujours besogneux et à des intendants cupides, pour faire payer au paysan tenancier beaucoup plus que ne le voulaient les contrats ou la coutume. On en a les tristes preuves dans le *Monitoire* des Grands-Jours de 1665, aussi bien que dans leurs *Arrêts* (1); on y voit aussi que, en outre des exactions contre les biens ou les revenus, les gens puissants saisissaient encore et maltraitaient les personnes; et, en lisant ces textes, on se demande comment le paysan cultivateur des terres médiocres ou mauvaises pouvait résister à de si lourds fardeaux. Il n'y a rien d'exagéré à croire qu'il y eût beaucoup de villages comme celui du Chambon, désolés et déserts. Il est certain aussi que le paysan lutta tant qu'il put; il se priva, il engagea sa terre pour payer. Dans ce même cahier de 1614, la bourgeoisie, effrayée sans doute de voir cette terre passer dans les mains des nobles ou de l'Église, demanda pour lui « que nul sujet ne « pût s'engager vis-à-vis de son seigneur s'il n'en était le fermier, et que, dans ce cas, il n'en eût la faculté que « jusqu'à concurrence du montant de sa ferme. » Elle eût voulu arrêter ce nouvel accaparement du sol en diminuant le gage des prêts, comme elle avait essayé de le faire déjà en 1560 en demandant que l'Église fût tenue de revendre au cultivateur celles qu'il lui avait aliénées pour payer l'impôt. Ces demandes attestent l'étendue du mal, les documents officiels ne le constatant jamais que quand il est arrivé à l'excès; mais elles ne purent empêcher qu'en Auvergne comme dans les autres provinces, au commencement du XVIIe siècle une grande partie des petites propriétés ne se trouvât avoir disparu, et que l'œuvre du règne de Louis XII ne fût ainsi détruite pour portion, ou enrayée pour longtemps.

Ce sont là de curieux monuments dans l'histoire de la petite propriété. « La sueur vient au front, dit M. Michelet, « dans une des pages si justes, si pénétrantes qu'il a écrites sur ce sujet (2), quand on observe dans le détail les « accidents divers, les succès et les chutes de cette lutte obstinée, quand on voit l'invincible effort dont cet homme « misérable a saisi, lâché, repris la terre de France!... » En effet, pour ce qui est de l'Auvergne, il semble qu'après de si complètes réactions toute propriété moyenne y doive avoir disparu, et la population agricole s'y trouver dans un dénuement affreux. Le dénuement est constaté partout: mais, chose d'un grand enseignement, la persistance de la propriété moyenne ne l'est pas moins. Dans tous les monuments du XVIIe siècle, on sent qu'il s'agit déjà d'une population plus avancée et d'un meilleur état que celle qu'on a vu jusqu'alors. Cela est, en effet, pour la classe bourgeoise; mais non pour le paysan. Le phénomène du règne de Louis XII se reproduisit bien aussitôt que quelques années de l'administration de Sully eurent permis à ce cultivateur foulé de se remettre de ses meurtrissures, de rouvrir sa terre, de lui confier avec sécurité des semences; ce qui témoigne une fois de plus pour la miraculeuse puissance des privations et du travail chez le paysan. Mais ce ne sera qu'un progrès passager. L'histoire ne semble laisser prendre un peu de repos au cultivateur que pour qu'il ne meure pas tout-à-fait sous le poids des charges qu'on lui impose, pour rendre plus sûrs les produits que l'État et la classe supérieure tirent de lui comme d'un fonds exploitable. Ces éclaircis de bien-être sont, en quelque sorte, des jachères suivies d'un redoublement d'exigences. Pour les personnes qui n'ont point regardé de près à l'existence du peuple de siècle en siècle, on a l'air de céder à l'attrait de la déclamation en écrivant cela: rien de plus fondé, pourtant. Je cherche inutilement un progrès durable et général, dans la condition du travailleur de la terre, depuis l'affranchissement des serfs jusqu'au temps de Louis XIV. Je vois bien des moments où leur situation est beaucoup moins mauvaise, où les mieux partagés parviennent à se créer une petite indépendance, à entrer dans la classe moyenne; encore faudrait-il montrer que c'est par l'agriculture seule qu'ils sont conduits là, et qu'ils n'ont pas trouvé, dans des fonctions quelconques, des moyens pour s'élever? Mais un changement avantageux, réel, permanent, devenant la base, le point de départ d'une nouvelle existence, je ne le trouve pas. Le paysan, durant ces périodes successives, semble tourner dans un de ces cercles fatals où Vico voulait enfermer les sociétés. Il passe parfois des misères à du bien-être; mais toujours il

XVIIe siècle.

(1) Pour les *Arrêts*, il faut voir le *Recueil* de Dongois *(Mss.)* — Le *Monitoire* a été imprimé dans le deuxième vol. des *Coutumes d'Auvergne* de Prohet. — Si l'on prenait la peine de comparer les cas spécifiés dans ce monitoire avec les arrêts, on verrait que, hormis un petit nombre, tous ces cas ont été punis au moins une fois. Parmi les exactions spécifiées dans ce monitoire, on trouve les suivantes: — extorsion de reconnaissances de rentes, cens, corvées, ou autres droits non dus. — Évaluation abusive des denrées dans les conversions en argent des redevances en nature. — Faire payer au-dessus de la coutume l'abonnement pour les prestations personnelles. — Fixation arbitraire du prix des denrées et violence faite pour en avoir payement à ce prix. — Emprisonnement dans les maisons ou châteaux sans décret de justice. — Prélèvement de droit sans titre sur la circulation des marchandises. — Avoir laisser arriérer les rentes et cens durant les années de bas-prix pour les exiger avec toutes sortes de contraintes et de violences dans les temps de cherté. — Avoir forcé de moudre au moulin du château, bien que non bannal, et confisqué le blé ou imposé amende à ceux qui y manquaient. — Avoir forcé d'acheter à des prix excessifs des denrées avariées, en empêchant d'acheter ailleurs qu'au château, etc. — Encore ne faut-il pas prendre les pièces des Grands-Jours pour des preuves complètes. Ils furent un moyen de gouvernement pour réduire la noblesse plus qu'un acte de justice; et une foule d'abus ne leur furent point déférés, soit parce qu'ils étaient le fait de personnes dévouées, soit parce qu'ils tenaient au droit public reçu, à *la raison d'État*. Ce n'est donc ni dans leurs arrêts, ni dans leurs documents divers que l'on peut espérer de prendre une idée exacte de la situation du paysan d'Auvergne aux XVIe et XVIIe siècles. — On voit du reste quelle insuffisance il y a dans les monuments de cette histoire. — Un grand nombre sans doute est perdu; les plus essentiels n'ont jamais existé, parce que cette histoire là ne s'écrit point; cependant, leur manque en ce moment vient aussi de ce que les recherches n'ont point été dirigées de ce côté. Il y a une foule de papiers de famille, de comptes, de titres de propriété qui sortiront au jour quand les études sur ce point deviendront plus générales. Je m'efforce ici de viser tout ce qui existe de documents publics à cet égard. Ceux-là mèneront à d'autres, j'espère.

(2) *Le Peuple*, p. 7.

revient

revient à la misère comme à son état normal. Quelques-uns sortis de ses rangs, que les circonstances, peu de scrupule, des profits étrangers à la culture de la terre ont placé dans un état financier meilleur, s'y maintiennent à travers les vicissitudes du temps; mais lui reste sous le même fardeau. La société change autour de lui; point les causes et les instruments de son oppression. Le XVIIe siècle en fournit une nouvelle preuve. — Alors, les éléments de la société sont différents. Elle offre une noblesse moins brutale, moins forte, mais un pouvoir central puissant, une bourgeoisie nombreuse répandue, qui s'est développée et s'accroît chaque jour par les charges de judicature, les offices de finances, les fermages agricoles. L'autorité législative aussi a plus de prestige, plus de justice. On dirait que la situation du paysan doit changer, s'améliorer dans le progrès général de cette société dominante : aucunement. Une oppression non pas égale, mais plus forte, pareille à celle des plus mauvais temps de guerre, va peser sur lui de partout. Il faut le dire, la faute fut d'abord aux choses; elle ne passa aux hommes qu'après. Les choses, en effet, j'entends l'ordre moral et politique accepté, ne permettaient pas que l'on fût sérieusement touché de l'état du paysan, et que, par art politique ou social, on s'occupât de rendre meilleur cet état. Loin de là, la vieille tradition de *taillable haut et bas à volonté* avait plus d'empire que les réclamations de quelques cœurs généreux : déjà on avait dit comme doctrine de gouvernement, que *le travail est un frein.* « Si les peuples étaient à l'aise, avait « écrit Richelieu,.... s'ils n'étaient retenus par quelques nécessités, difficilement demeureraient-ils dans les règles « qui leur seraient prescrites par la raison et par les lois.... il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés « à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail (1). » Avec ces maximes, pouvait-on songer à améliorer sa condition matérielle? Aussi, longtemps encore on s'apitoiera; dans les préambules d'édits on dira *le pauvre peuple;* hypocrisie que ce langage! Le pouvoir n'aura qu'un but, au contraire, celui d'ôter à ceux qui vivaient en pressurant le peuple les moyens de le faire, afin de le pressurer à leur place. L'État, le Roi, sera pour lui, quant aux charges réelles et personnelles, ce qu'était le noble auparavant. Seulement le noble restera encore; à lui se joindra le bourgeois, et le fardeau deviendra plus lourd que jamais. — Voilà, dans l'ensemble, l'histoire du paysan d'Auvergne jusqu'en 1789. La voici maintenant dans les détails. — J'ai dit que les choses avaient été coupables, avant tout. Et en effet, au commencement du dix-septième siècle, on fit ce que l'on put pour que les institutions amenassent l'ordre et la justice dans les campagnes. — La création des INTENDANTS DE PROVINCE eut en partie ce but; et ce fut de bonne foi qu'on les chargea « d'éviter ou corriger la grande irrégularité qui « était en l'assiette des tailles..., et les abus infinis qui s'y commettaient..., à la vexation et ruine des plus faibles et « impuissants (2). » Mais les faits, dans la société, ont une force supérieure que peuvent rarement soumettre les gouvernements, même ceux de meilleure volonté. En-dehors des révolutions, la société riche, influente, depuis longtemps en possession du pouvoir, a toujours, à l'égard des réformes, une faculté de résistance très-grande. Arrivés dans leurs provinces avec un zèle que Colbert, en mourant, conseillait de modérer, ils furent bientôt englobés dans la marche habituelle des choses, absorbés par les classes élevées, et la faveur ou des considérations d'habitudes, de position, firent plus d'une fois fléchir leur justice. Dans le principe, cependant, leur zèle eut de bons effets. Guidés par lui, ils mirent le doigt sur les plaies, et les montrèrent au grand jour. Nul doute qu'ils préparèrent ainsi le puissant et réparateur ministère de Colbert. Le premier qui vint en Auvergne, M. de Mesgrigny, a laissé un tableau de l'état de notre province qui prouve le zèle d'un homme de bien, en même temps qu'il fait comprendre, mieux qu'aucun autre document, l'état où devaient se trouver alors les classes agricoles. Ce rapport justifie ce que j'ai dit tout à l'heure de la situation nouvelle de la société. Nous y trouvons deux classes de personnes également oppressives du paysan, et ennemies l'une de l'autre; ce sont la *noblesse* et la *bourgeoisie des villes :* puis une troisième personne qui les domine, qui pèse sur toutes deux à des degrés divers, et encore plus sur le cultivateur, je veux dire l'État, la Royauté. — La noblesse excite encore les mêmes plaintes qu'autrefois, mais moins vives, parce que son action est devenue moins forte. « Les plus ordinaires contre les gentilshommes et leurs officiers, *dit Mesgrigny,* sont « qu'ils se servent du prétexte des beaux-droits qu'ils ont dans leurs terres pour vexer et travailler leurs paysans. « Ils ont presque tous les tailles aux quatre cas; et quand ils marient leurs filles ou qu'ils ont quelqu'emploi nouveau « dans les armées, ils font payer de grandes surcharges à leurs paysans; et encore que bien souvent ce soit des « gratifications, néanmoins elles sont extorquées, et si quelqu'un ne les donnait, il serait foulé de logement de gens de « guerre, et bien souvent maltraité par les domestiques desdits gentilshommes. Les droits de *de victu* dont les seigneurs « jouissent leur servent aussi pour exiger de leurs tenanciers et *devictuaires.* En Auvergne, ce droit s'entend une rente « en blé qui est portable au château du seigneur, et qui se paie par tous les habitants d'un tennement ou village « solidairement et l'un pour l'autre; et le seigneur s'adresse à celui que bon lui semble, de sorte que les plus riches « font des présents, de peur que l'on ne s'adresse à eux. Et, qui pis est, quelques gentilshommes ne veulent recevoir

LES INTENDANTS.

---

(1) *Testament politique*, chap. IV, *Du Peuple*.
(2) *Instruction* de 1634.

« leur *de victu* lorsque le blé est à bon marché, et attendent deux ou trois années qu'il devienne cher, et pour lors le « font évaluer à haut prix, ce qui tourne à grande ruine au pauvre peuple. Par la coutume d'Auvergne, les seigneurs « hauts-justiciers ont des corvées lesquelles, par les arrests, ont été modérées à 12 par an. La plupart aussi ont droit « de *bouades* ou *vinades*, et bien que la coutume et les arrests entendent que les seigneurs se fassent payer ces droits « en espèces, néanmoins quelques-uns les évaluent à un haut prix, et pour le vin qu'ils ont besoin ils n'emploient « qu'une partie de leurs corvées, ce qui est la ruine des paysans qui quittent leur labeur pour aller quelquefois à 12 « ou 15 lieues quérir du vin pour leur seigneur. Beaucoup de gentilshommes d'Auvergne s'accommodent aussi des « dîmes des cures ecclésiastiques leurs voisins, et se les font adjuger à vil prix sous le nom de leurs domestiques (1). » — Mais toutes nouvelles sont les doléances auxquelles donnent lieu la bourgeoisie des villes et ses magistratures privilégiées. Profitables au menu peuple, à leur origine, elles étaient devenues une puissance égoïste et de mauvaise foi à l'excès. La tutelle qu'elles prétendaient exercer sur le plat pays, et les droits politiques qu'elles retenaient avec tant d'insistance depuis plus de deux siècles n'étaient que pour le charger à leur profit. Les échevins s'étaient fait allouer 6,000 livres sur la taille pour gérer les affaires du pays; « mais, faisant état des frais de « députations et sollicitations, de dons et de présents, *ajoute Mesgrigny*, ils rendent par ce moyen le pays redevable « de grandes et notables sommes, lesquelles ils lèvent par après sur le pauvre peuple dont j'ai reçu quantité de « plaintes. » Ils consentaient à ce qu'on dressât des rôles d'impositions extraordinaires pour gratifications aux officiers de finances ou de troupes, composant ensuite avec eux; « et de plus, quoique la province soit plus abondante « en denrées qu'en argent, néanmoins, pour profiter dans le désordre, ils ont toujours fait payer les étapes aux gens « de guerre en argent; et pour cet effet, il s'est levé cette année, sans commission particulière du Roi, sur le simple « consentement des échevins de Clermont représentant le Tiers-État du bas pays, plus de 300,000 livres, sans « compter 8,000 liv. de gratification pour le régiment de Polignac, dont ceux du haut pays se sont plaints..... Jamais « ils n'ont voulu souffrir la levée des droits de franc-fief et nouveaux acquets que quand ils y ont eu part et en ont « composé avec le traitant moyennant une somme notable; et ont par après consenti l'imposition d'une somme « immense sur toute la province pour être régalée au sol la livre, ce qui a grandement surchargé le plat pays, où il « y avait beaucoup de lieux qui ne devaient point les dits francs-fiefs et nouveaux acquets, et néanmoins ont été « taxés au sol la livre de leur taille; et la ville de Clermont, qui est exempte de taille est aussi exempte d'iceux; et « néanmoins, il y a plus de roturiers en la dite qui possèdent des fiefs qu'en tout le reste de l'Auvergne (2). » Mais outre ces abus de la puissance bourgeoise, vraies exactions comme celles que la noblesse avait si longtemps exercées, et qui tombaient uniquement sur le travailleur, sur le petit propriétaire des campagnes, elles en commettaient d'autres dont la noblesse, comme le peuple, supportait sa part; ceux-là ne dérivaient pas du pouvoir politique, mais de la richesse, et n'étaient point le fait de la seule bourgeoisie privilégiée des bonnes villes, mais du corps entier; ils servaient de revanche, en quelque sorte, à la portion qui n'avait pas de pouvoir politique. Ces excès là commençaient par l'usure; la procédure les achevait: comme, suivant Mesgrigny, *tout l'argent de la province était à Clermont et à Riom*, il en faut sans doute rapporter une grande portion aux bourgeois de ces deux villes. Toujours est-il que l'intendant atteste *les grandes plaintes des gentilshommes et du plat pays contre les bourgeois et habitants des villes, à cause des usures ordinaires dans la province.* « Il ne se font point difficulté, ajoute-t-il, d'incorporer l'intérêt de la « première année dans l'obligation; et, les années suivantes, de prendre l'intérêt de l'intérêt: et ne se prête qu'au « denier 16; et ne savent ce que c'est que du denier 18. Et le pis est que s'il ne se paye pas par avance, on contraint

---

(1) *Relation de l'état de la province d'Auvergne en 1637*, par M. de Mesgrigny, p 18 et 19 du Manuscrit de la Bibliothèque de la ville. Ce manuscrit a été imprimé dans une des premières livraisons des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, de M. Bouillet.

(2) Ainsi était arrivé ce qu'avait prévu le Tiers-État d'Auvergne un siècle auparavant. — Ayant présenté des remontrances contre les exactions des officiers des tailles, des lettres-patentes de Charles IX, en ordonnant une information, laissaient entrevoir l'idée de supprimer les offices, et de laisser au pays lui-même la charge de lever et de répartir les impôts L'assemblée des habitants de Clermont s'effraya de ce projet à un point qui montre combien était peu moral déjà, égoïste, sans justice le pouvoir de la bourgeoisie. Dans de nouvelles remontrances, dont la rédaction porte un cachet remarquable, elle demanda instamment le maintien des officiers, en faisant ressortir tous les avantages que produirait leur institution dès que l'on voudrait tenir la main à ce qu'elle fonctionnât selon sa règle, et dès que l'on ferait observer exactement la responsabilité qui était attachée à leur exercice; passant ensuite aux dangers de laisser les assemblées du Tiers-État maîtresses d'une telle matière, elle disait: « Si cette connaissance est attribuée au peuple, ils ne feront aucune chevauchée pour avoir connaissance de ce que dit est (opulence, pauvreté, pertes, grêles, etc., etc.): quand ils en feraient, ils seraient juges en leur propre cause, et auraient moyens de faire infinis abus, étant maîtres de cette imposition; et du partage de deniers attribués aux bonnes et riches villes, lesquelles étant toutes taillables se soulageront et chargeront les villages et plats-pays pour avoir moyen de s'accommoder de leurs biens, en acquérir des fermes et métairies, et si soulageront leurs fermiers et métayers comme ils voudront. » — *Remontrances des habitants de la ville et cité de Clermont en 1565 ou 1566.* — V. *Recueil* D. V. Latour, à la Bibliothèque de la ville, *manuscrit* n° 233, pièce 44. — Tout cela ne prouve certainement pas en faveur de la bourgeoisie. Mais cela prouve-t-il plus contre elle? Cela établit-il que son avancement et sa durée en tant que pouvoir ne fut pas un grand progrès social? Aucunement Le seul enseignement qui en ressorte, c'est que tout pouvoir qui, par lui ou par la faute des temps, se resserre, se limite, s'isole de sa tradition, ne se retrempe pas aux sources d'où il est issu, devient naturellement mauvais, oppressif, à courte vue; prend tous les vices de ce qui l'entoure, en cessant d'avoir les vertus de son origine; et tourne d'autant plus à mal que cette origine même lui donne, avec l'apparence du libéralisme, des moyens de durée; le faisant tenir pour un grand bien par tous ceux qui ont intérêt à ce qu'il ne change pas. La bourgeoisie des bonnes villes au XVII[e] siècle était ce pouvoir; mais ses défauts ne venaient pas de la classe de personnes qui le composaient: ils dérivaient des hommes, toujours inclinés aux abus de la puissance, et des temps qui ne lui permettaient pas de se renouveler, de s'étendre. Il n'y avait alors que deux remèdes possibles: ou généraliser ce pouvoir bourgeois à toutes les villes et bourgs, ou les supprimer. C'est ce dernier que Mesgrigny proposait. Les idées de l'époque ne pouvaient pas lui inspirer le premier.

« le débiteur au payement du principal. » — C'est ici qu'intervient le *style* civil de la province pour ruiner l'emprunteur; et voici comment. On ne prêtait point par constitution de rente, mais par obligation emportant contrainte par corps, « même quand ce serait le plus grand seigneur et officier. » A défaut de non paiement, ce qui arrivait presque toujours, le débiteur recevait mandat d'arrêt emportant condamnation par défaut et dépens ; sur ce mandat il devait se constituer prisonnier à la géole, ou bien il était censé le faire, et y demeurer jusqu'à l'acquittement de sa dette. Mais, dans le fait, la constitution n'avait point lieu ; et, comme il ne payait pas, les mandats d'arrêts se succédaient à la géole, où on les recevait sur un livre spécial. Le débiteur élevait ainsi en peu de temps au double, au triple les petites dettes, et forçait bien vite à vendre, par le plus mince prêt, les terres des gentilshommes et les héritages du pauvre peuple (1). Les terres seigneuriales se divisaient ainsi, au bénéfice de la classe bourgeoise ; le bien se produisait par le mal, comme il arrive presque toujours ici bas ; mais triste compensation, la petite propriété, celle du paysan, le peu du moins qui en pouvait exister, s'absorbait aussi dans cette propriété moyenne, née de l'abus du droit. Ceux qui profitaient de ces abus, néanmoins, les trouvaient fort justes naturellement ; et l'on peut croire Mesgrigny quand il dit que « tout le monde en voudrait la suppression, hormis les hommes de justice. »

Malgré ce mouvement forcé de la propriété, il ne faut pas que la propriété moyenne fût encore bien générale, au temps de Mesgrigny; car elle ne lui a pas paru mériter une mention dans son Mémoire, très-circonstancié d'ailleurs. On y a vu cependant que la bourgeoisie de Clermont possédait beaucoup de fiefs. Mais, de là même il ressort que la seule bourgeoisie riche avait pu s'élever à la condition de propriétaire d'une manière un peu notable. A plus forte raison la petite propriété ne devait-elle pas exister. Les terres du Roi, les terres des gens d'église, les terres des gentilshommes sont les seules catégories sous lesquelles l'intendant parle du sol. — La condition normale de la bourgeoisie était le fermage. Elle affermait à longs baux les biens d'église ou des nobles, et les sous-affermait aux plus aisés d'entre les cultivateurs, ou les faisait travailler à part de fruits, et par journaliers. Que la propriété donnât peu de revenu à ces fermiers ou sous-fermiers, dans un état de société pareil à celui que j'ai montré, qui le nierait ? Ce devait être quelque chose comme le régime actuel de l'Irlande : et les plus malheureux étaient assurément les paysans, l'homme de la campagne, parce qu'ils se trouvaient supporter et les exigences du propriétaire et celles du fermier direct. Aussi Savaron pouvait-il dire au Roi, en 1614, qu'on avait vu en Auvergne des populations se nourrir de l'herbe et des racines des champs, n'ayant point d'autre aliment pour soutenir leur vie ! Comme magistrat supérieur, il avait été appelé à le constater. — Mais ce n'eût été presque rien encore, si à ces exigences ne fussent venues s'ajouter celles du fisc. Sous Richelieu les tailles s'élevèrent ; mais tant de vigueur régnait dans l'action gouvernementale que peut-être le cultivateur ne souffrit-il pas autant qu'on pourrait le penser. Quand, à l'oppression dont on a vu le détail, se joignirent toutes les tailles nouvelles et toutes les *crues* des anciennes inventées par Mazarin, puis les pillages de Fouquet, que l'on calcule ce qui pouvait rester du produit de la terre à ceux qui n'avaient qu'elle pour les nourrir ! On proclamait devant les grands corps de l'État « *que le* « *peuple des campagnes était trop chargé pour augmenter les tailles* (2), » et chaque année, chaque mois voyait naître, sous un nom nouveau, un accroissement des impositions. Encore, les pays d'États, qui pouvaient discuter l'impôt, se faisaient-ils décharger; mais l'Auvergne, avec toutes les provinces d'élection, était arbitrairement taxée, et supportait ce que l'on était contraint d'ôter ou de ne pas imposer aux autres. Quelque soulagement que pussent donc apporter les intendants en veillant à ce qu'il y eût moins d'exactions dans la levée de la taille, il ne devait y avoir qu'une grande misère dans les populations agricoles ; les intendants ne pouvant pas tout voir, tout empêcher : leur administration d'ailleurs, ne fut pas toujours juste (3). Mesgrigny atteste qu'en 1634 « il ne rentrait presque rien de la levée des « impôts au trésor du roi, *encore que le peuple souffrit beaucoup* » parce que les traitants ou sous-traitants agissaient pour eux, et forçaient souvent, par leurs excès, le peuple à la rébellion. En admettant que plus tard l'ordre ait été établi dans la perception, combien dût devenir plus affreusement vraie l'autre attestation de Mesgrigny, *le peuple souffrit beaucoup!* Singulière chose, que ce mot soit en quelque sorte le seul document de l'état économique du peuple ! plus singulière encore, qu'il nous vienne seulement des auteurs mêmes de ces souffrances ! « Lisez, dit M. Michelet dans « son *Introduction à l'Histoire de la Révolution*, lisez les voyageurs étrangers des deux derniers siècles, vous les voyez « stupéfaits, en traversant nos campagnes, de leur misérable apparence, de la tristesse, du désert, de l'horreur, de « la pauvreté, des sombres chaumières nues et vides, du maigre peuple en haillons. Ils apprennent là ce que l'homme

---

(1) Mesgrigny

(2) *Discours de la Régente au Parlement.*

(3) G Biauzat dit, dans son livre remarquable des *Doléances*, que les *cottes d'office* devinrent pour les intendants une sorte de récompense et un réglement de faveur. Calculaut, d'après le règlement du *don gratuit* dans l'élection de Clermont pendant les années 1774, 1775, 1776, dans lesquelles proportions sont faites les remises accordées par l'intendance aux nobles et privilégiés et aux simples taillables, il trouve les premières dans la proportion de 8 à 1, tandis que les secondes offrent celle de 1 à 9. — Il est vrai que nous sommes ici au règne de Louis XV. Dans le principe, sous Richelieu et Mazarin, le même fait a pu, a dû même se produire, mais bien moins scandaleusement.

« peut endurer sans mourir, ce que personne, ni Anglais, ni Hollandais, ni Allemand, n'aurait supporté. » Eh bien! cette misère n'a pas le plus petit chroniqueur contemporain. Peut-être est-ce, ainsi que l'ajoute le même auteur, parce que « la misère est un fait général, la patience à la supporter une vertu chez nous si commune, que les « historiens la remarquent rarement. » Ensuite, l'histoire de cette misère n'est pas jalonnée de révoltes. Elles n'ont été plus rares chez aucun peuple. C'est vraiment un des plus remarquables côtés de la civilisation française que la patience avec laquelle le peuple y a attendu la vie et la liberté. Prenez tout autre peuple d'Europe, de l'Europe centrale, au moins, vous le voyez, dès le XVIe siècle, se faire, par les insurrections ou par le développement industriel, un sort voisin de l'aisance; vous voyez au contraire le nôtre travailler, souffrir, se plaindre presque sans cesse, mais sans se rebuter. On dirait, à les regarder traverser tant d'époques de grande misère, ces paysans de France, à les voir subir les horreurs des famines, de la dépopulation, qu'ils sentent qu'ils ne périront point, quoi que l'on fasse, et que cette terre, si longtemps ingrate pour eux, ils la posséderont un jour, en seront maîtres et seigneurs; que, par la puissance maintenant abusée de leur travail, ils iront presque à en dépouiller le riche!

COLBERT.

Si l'on suivait sans une halte jusqu'à la fin de Louis XIV, jusqu'au Régent et à Louis XV, la pente sur laquelle est placé le gouvernement royal au commencement du XVIIe siècle, très-certainement la population agricole serait hors d'état d'aller bien longtemps, et les riches mêmes, par suite de la diminution des produits de la terre, se trouveraient incapables de soutenir un ordre social si vicieux. Mais ici encore se présente un de ces temps d'arrêts féconds, un de ces moments où la classe productrice se retrempe pour pouvoir endurer davantage. Je parle du ministère de Colbert. Par le dégrèvement considérable des impôts, par des débouchés directs ou indirects ouverts à la production, par l'ordre sévère, rigoureux mis dans l'administration provinciale, Colbert ouvre des années de prospérité qui sauveront encore pendant un siècle la société monarchique-féodale. Il tenait pour maxime que « *l'aisance des gens du peuple est « la base la plus solide des richesses du souverain:* » autant que cela pouvait se faire, il la réalisa; par où il se perdit dans l'esprit et les passions des gens de finance et des privilégiés de toute sorte. Le cultivateur auvergnat reçut de ce ministère des bienfaits considérables. On en peut juger par l'enthousiasme que son souvenir inspire encore à G. Biauzat, un siècle après (1). Pourquoi faut-il dire une fois de plus que les documents laissent dans une ignorance plus grande, relativement aux résultats de ces bienfaits, que pour ceux des abus dans les temps qui précèdent. On ne peut douter, certes, de l'étendue et de la portée de ces résultats dans notre province, lorsqu'on sait qu'ils furent partout immenses; mais il est impossible de les y constater authentiquement. Cependant, lorsque, plus tard, à la fin du siècle, les ordonnances attestent l'existence de cotes au-dessous de 40 francs, il faut assurément rapporter les honneurs de la généralisation de cette petite propriété à l'administration de Colbert; car un homme du temps, Boisguillebert, nous apprend, en le déplorant, comment, en 1648, l'augmentation des tailles, l'inégalité de leur répartition, les exactions des collecteurs, la diminution de la production avaient forcé le petit propriétaire de vendre aux seigneurs, aux riches son bien, son coin de terre acquis aux époques de Louis XII ou de Sully (2). — Mais Colbert passe, et toute son œuvre est bientôt détruite. Il visait à décharger le travail de l'impôt, et il y atteignait par de savants systèmes des taxes sur les objets de consommation, ou par la répartition plus étendue, frappant plus de personnes. Cette science économique mourut avec lui. On eut un besoin continuel d'argent, et on en leva sans calcul, sans prévoyance. Aussi, à compter des dernières années du XVIIe siècle jusqu'à la veille de la Révolution, il n'y a plus dans les provinces de France qu'un appauvrissement continu, résultat de l'augmentation incessante d'impôts qui arrivent à ne plus guère porter que sur la classe des cultivateurs. Dans la seule année de 1694, année de disette générale en France, on a calculé qu'indépendamment des crues de la taille, les gens de la campagne avaient payé 16 millions de plus que les années d'avant, par suite des exemptions de tailles accordées, en évaluant seulement à 10 sols par livre du montant des finances, l'équivalent de l'exemption (3). De 1701 à 1708, enfin « le Tiers-État se trouvait si fort affaibli, que l'on ne pouvait en tirer même en le pressurant, la moitié des « sommes imposées en taille et capitation. » Aussi bien, le président De la Barre disait-il, « *Si le laboureur prenait « garde quand il ensemence sa terre pour qui il sème, il n'ensemencerait pas* (4) : » parole terrible, il semble, après laquelle on croirait que de grands orages vont éclater! Quand on la rapproche de cette autre échappée à Colbert mourant : « *on ne peut plus aller*, » quand on voit tous les hommes de savoir et de cœur faire en même temps, de tous les bouts du royaume, les prophéties les plus sombres, on s'imagine qu'en effet *tout est fini*, comme dit Boisguillebert, que *la vieille machine se brisera au premier choc*, pour parler comme Fénélon, et que ce choc va avoir lieu d'un jour à l'autre.

---

(1) *Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts*, par J.-F. Gaultier de Biauzat, 1788. in-8°, 139 à 145.

(2) *Détail de la France*, chap. VII.

(3) Biauzat, *ubi supra*, p. 148.

(4) *Formulaire des Élus*, l. IV, chap IX.

Eh! bien,

Eh! bien, non. Louis XIV meurt seulement, et avec lui quelques projets de réforme, précieux mais inutile héritage de Colbert. Il y a encore la Régence et Louis XV à passer ; c'est-à-dire, pour ne regarder qu'à l'ensemble des choses, à subir le dernier degré de l'abaissement moral et des souffrances sociales.— L'accroissement des impôts devient une sorte de mal chronique, et leur perception de plus en plus concentrée sur *les gens du peuple*. En 1775 l'impôt est du double de ce que Louis XIV l'avait laissé en 1715, et la majeure partie des autres subsides a suivi la même proportion (1). Mais ce qui pesa bien plus lourdement encore sur l'agriculteur, ce fut les corvées par lesquelles ses bras, ses bestiaux, son temps, ceux des artisans, des journaliers furent, par toute la France, employés sans mesure et sans récompense à la construction des immenses travaux de routes, de ponts, de canaux que ce siècle a laissés au nôtre. En 1730 les ateliers commencèrent à s'ouvrir pour cela en Auvergne, et l'importance de ce qui y fut exécuté peut montrer aujourd'hui quel fardeau les corvées publiques, indépendamment de celles exigées par les seigneurs, imposaient au peuple. Ce n'était pas seulement à la construction que le paysan devait donner son temps et son travail, c'était à l'entretien : les bornes des corvées, encore debout sur quelques points de nos routes, attestent que certains villages devaient venir de trois à quatre lieues, réparer les chemins détériorés par les classes riches, bien plus que par eux. A coup sûr, le mal n'était pas que ces voies de communication s'ouvrissent, le mouvement qu'elles donnaient aux consommations profitant à la production : mais ils eussent amené de plus grands biens si les frais de leur établissement se fussent mieux répartis, et s'ils n'avaient gêné outre mesure cette production par l'emploi de forces non rétribuées et de travail enlevé à la culture, sans compensations. Il fallut toute la science, toute l'autorité du talent qu'avait l'école physiocrate pour que l'on arrivât, à la fin du règne de Louis XV, à transformer les corvées en *contribution pécuniaire*. — L'accroissement des charges pécuniaires ou corporelles avait tellement pesé sur l'Auvergne en quelques années que la dépopulation y devint générale. L'Intendant De Ballainvillers, en 1765, prétend que seule entre toutes les provinces elle s'était garantie de ce fléau de l'époque (2). Cette assertion, vraie peut-être d'une manière générale, donne pourtant une fausse notion des choses. Il pouvait y avoir eu augmentation dans les villes, comme on va le voir en effet ; mais les campagnes s'étaient vues désertées d'une manière affligeante. De Ballainvillers note lui-même que, dans *un quart* des paroisses, on constatait la diminution. Mais Biauzat fournit à cet égard des renseignements plus complets (3). D'autres que lui, à son rapport, avaient déjà remarqué les considérables émigrations de travailleurs qui quittaient les champs de l'Auvergne. D'après une observation plus exacte des faits, il affirme que la population avait diminué de près d'un tiers dans les campagnes, trop chargées de tailles, pour aller grossir celle des villes. Il produit d'ailleurs des chiffres irrécusables. Dans la paroisse de Boudes, près de Saint-Germain-Lembron, les procès-verbaux de la visite des évêques attestent que, de 1699 à 1732, le nombre des communiants était tombé de 650 à 450. Le territoire de cette paroisse, cependant, se compose en grande partie de terres fertiles, et dont les produits ont un écoulement sûr dans les montagnes qui la dominent ! — Ceux qui n'émigraient pas changeaient de condition, préférant tout autre à celle du cultivateur. Les gens mariés même s'y faisaient domestiques, et les choses étaient à ce point que la cour des aides avait dû autoriser les privilégiés, contrairement aux réglements, à employer des domestiques mariés et taillables (4). On trouve, du reste, au milieu de ce siècle, un document irréfragable et d'une source précieuse : c'est Massillon qui nous le donne ; et comme il surpasse en les attestant, ou renverse en les condamnant tous les autres ! De Beauregard, où il planait sur le sol le plus fertile et le mieux cultivé de cette Auvergne appauvrie, il écrit en 1740 au ministre d'alors, le cardinal de Fleury : « Il y a longtemps que tous les États et toutes les compagnies de cette « province me sollicitent d'en présenter à votre excellence la triste situation. Ce ne sont point des murmures de leur « part.... C'est uniquement leur confiance en votre amour qui emprunte ma voix. — Il est de notoriété publique, « Monseigneur, que l'Auvergne, province sans commerce et presque sans débouchés, est pourtant, de toutes les « provinces du royaume, la plus chargée, à proportion, de subsides ; le conseil ne l'ignore pas ; ils sont poussés à « plus de six millions que le roi ne retirerait pas de toutes les terres d'Auvergne s'il en était l'unique possesseur. « Aussi, Monseigneur, le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles ; la plupart, « même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture, et qu'ils sont « obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants, pour payer leurs impositions. J'ai la douleur, chaque « année, de voir ce triste spectacle devant mes yeux, dans mes visites : non, Monseigneur, c'est un fait certain que « dans tout le reste de la France il n'y a pas de peuple plus pauvre et plus misérable que celui-ci ; et c'est à un point « que les nègres de nos îles sont infiniment plus heureux qu'eux ; car en travaillant ils sont nourris et habillés, eux,

XVIIIe siècle.

(1) G. Biauzat, p. 175, *ubi supra*.

(2) *État de l'Auvergne en 1765, présenté à M. de Laverdy, contrôleur général des finances*.— Manuscrit de la Bibliothèque de la ville. Ce mémoire a été récemment publié par M. Bouillet, *Tablettes historiques*.

(3) *Ubi supra*, p. 187.

(4) *Arrêts de la cour des Aides de Clermont-Ferrand* du 26 juin 1781. — *Édits du Roi* de 1634, 1643, 1667, 1677.

« leurs femmes et leurs enfants; au lieu que nos paysans, des plus laborieux du royaume, ne peuvent avec le travail « le plus rude et le plus opiniâtre, avoir du pain pour eux, pour leur famille et payer les subsides. S'il s'est trouvé « dans cette province des intendants qui aient pu parler un autre langage, ils ont sacrifié la vérité et leur conscience « à une misérable fortune.... Au reste, Monseigneur, je supplie de tout mon cœur votre excellence de ne pas regarder « ce que je prends la liberté de lui écrire comme un excès de zèle épiscopal. Outre tout ce que je vous dois déjà, je « vous dois plus, la vérité; aussi, loin d'exagérer, je vous proteste, Monseigneur, que j'ai ménagé les expressions (1). » Voilà comment apparaissait la condition des paysans auvergnats à celui qui les voyait tous les jours, qui vivait au milieu d'eux. Nous savons ce que valent aujourd'hui les statistiques administratives: il n'y a aucune raison de penser qu'elles fussent meilleures alors; au contraire, car les moyens d'enquête n'étaient pas aussi étendus qu'aujourd'hui. Mais l'évêque, qui chaque année parcourait ses paroisses voyait lui-même; et, pour ne se point résoudre en chiffres, sa statistique n'offrait pas moins plus de vérité. — On n'a pas les mémoires de ces intendants dont il parle avec si peu de considération. Entre 1698 où fut fait celui d'Ormesson, et 1765 où M. de Ballainvillers écrivit le sien, je n'ai point trouvé d'autres documents que ceux de Biauzat. Cette lacune, toutefois, Massillon la remplit amplement. Rapprochée de ces deux mémoires, sa requête éloquente produit le contraste étrange, s'il ne se représentait sans cesse des choses vues dans leur vérité, et du mirage trompeur que] l'influence de l'entourage, de la position, des habitudes d'esprit et de sentiment font prendre pour les faits réels au monde officiel. Dans ces mémoires, on voit une certaine société où se produisent certains phénomènes de production et de consommation. Comparés aux faits économiques des temps qui précèdent, ces phénomènes apparaissent comme d'admirables progrès. Où régnait la guerre, le désordre, une vie bornée, on se plait à regarder agir un monde plus avancé, organisé, ayant ses manufactures, une culture abondante, des relations d'homme à homme sans violence : une seule chose n'y frappe point le regard, c'est celui qui donne la vie à ce monde, celui qui tourne, retourne et fait produire la terre; on n'y voit point le peuple des campagnes. Les intendants vous montrent bien une émigration considérable, de 7 à 800,000 personnes allant périodiquement chercher, en Espagne, en Allemagne, dans les grandes villes de la France, le gain d'une vie que leur terre ne nourrit pas (2). Mais comme la terre produisait, cependant : il restait encore dans le pays une population pour la travailler. Or, cette population ne préoccupe point les intendants; il faut deviner son état. On se le figure alors en harmonie avec celui des autres classes, et l'on s'abuse : on prend l'idée d'une société qui serait, en fait, dans une situation très-voisine de la nôtre. Quand, en effet, d'Ormesson écrit que « le pays est fort abondant en blé, chanvre, vins, en noyers, prairies et vergers qui ont toute sorte de « fruitiers; que les terres portent quasi tous les ans, » et que l'on met ce tableau face à face avec celui qu'il trace de la société riche, noblesse ou bourgeoise, on ne s'imagine pas que les gens par qui cette fertilité est entretenue se puissent trouver dans le dénûment. C'est bien mieux encore lorsqu'on lit, dans le travail de M. de Ballainvillers, « que « les coteaux sont chargés de vigne, et les terres de la Limagne (pays qui est un des plus beaux du royaume), d'une « telle fertilité qu'elles ne s'y reposent jamais, et produisent tous les ans un revenu; que la Basse-Auvergne recueille « plus de grains qu'il n'en faut pour la nourriture des habitants, » et que l'on voit, enfin, quel développement commercial a pris l'Auvergne, quel grand mouvement industriel s'y fait sentir. — Donc, si l'on se confiait à ces documents pour apprécier la condition matérielle du paysan d'Auvergne au XVIIIe siècle, on serait conduit à l'erreur. Les paroles de Massillon y étant ajoutées comme une page qui y manque, on a l'état vrai des choses : on comprend l'opposition des deux parties de cette société, l'une en progrès réel, ayant beaucoup de revenus, une existence large, heureuse, parce qu'elle est exempte de charges et profite amplement du grand accroissement qu'a pris l'industrie manufacturière, l'autre, écrasée par ce progrès même, usée comme un instrument passif, et paraissant foulée davantage, à mesure que ce progrès s'étend. M. de Ballainvillers seul parle de la *multiplicité de pauvres gens qui inondent la ville;* mais nulle part il ne s'occupe de la classe des cultivateurs.

Incomplets en ce point capital, comme le sont la plupart des travaux officiels, et même un grand nombre des écrits privés, ces mémoires, fort intéressants pour constater l'état de la société aisée, l'objet, la direction, le mouvement du commerce, montrent cependant, dans une certaine limite, l'aspect du sol cultivé, et permettent sinon d'induire de cet aspect la condition du cultivateur, de juger au moins un peu de ce qu'elle devait être par ce qu'elle est maintenant. Au

---

(1) Dulaure, dans sa *Description de l'Auvergne*, a transcrit cette lettre p. 553. — Le dénuement des populations devait s'accroître, en outre, de la diminution constante des aumônes depuis plus d'un siècle. En 1698, d'Ormesson constate que toutes les cures étaient pauvres, subissant la portion congrue, ou n'ayant rien que la dîme, qui ne la valait même pas. Le mal avait commencé bien auparavant, par le concordat de 1516. Les moines sécularisés allèrent dissiper loin de leur monastère les gros revenus féodaux qu'il leur fournissait, et la pauvreté des serfs s'en était augmentée à ce point que les *grands Jours* durent intervenir pour y remédier. Ils rendirent contre le monastère de la Chaize-Dieu un arrêt remarquable (14 janvier 1666 — V. les *Arrêts des grands Jours* dans le deuxième volume de la *Coutume d'Auvergne* de Prohet), qui ordonne la confection d'un rôle spécial des pauvres qui entouraient la Chaize-Dieu, et que les aumônes distribuées *ez autres lieux par l'abbé et religieux* le seraient à eux dorénavant.

(2) *Mémoire sur la province d'Auvergne*, en 1697-1698, par Lefebvre d'Ormesson, — analysé dans la collection de Ballainvillers : manuscrit à la Bibliothèque de la ville; — publié par M. Bouillet, 1845. — Au temps de Ballainvillers, l'émigration Espagnole n'avait plus autant d'importance.

temps de d'Ormesson, il n'y avait de ces terres produisant sans repos que de Gannat à Orcet. « Le pays, depuis ce village « jusqu'à Issoire, et d'Issoire à Brioude, est encore bon, dit l'intendant, mais la terre n'est pas si forte ; elle a besoin « d'être labourée et fumée et de demeurer en guéret ou jachère, c'est-à-dire se reposer au moins tous les trois ans. » On a là la mesure de la faculté productrice du régime social de ce temps. Quand la terre produisait toute seule, comme dans les fonds inépuisables du *Marais* (de Clermont à Aigueperse), on pouvait jouir du spectacle d'un sol fécond, de récoltes abondantes ; mais pour peu que ce sol exigeât de main-d'œuvre, il fallait la payer si cher, grace à toutes les charges de l'agriculture, que plus de dix lieues d'un pays excellent, où règne aujourd'hui la richesse, ne présentaient que l'aspect d'un sol médiocre et, nécessairement, d'une population sans aisance, souvent sans pain, comme le dit Massillon. D'autre part, en vertu du droit que, de temps immémorial, les seigneurs avaient de planter d'arbres les tertres, les bords des chemins, les terrains vacans ; par suite, d'ailleurs, du produit que donnaient ces arbres, les paysans, au dire de d'Ormesson, *se nourrissant presqu'exclusivement de soupe d'huile de noix*, et le bois étant très-recherché par l'ébénisterie parisienne, par les fabriques d'armes pour la confection des crosses de fusil, les arbres occupaient une bonne portion de la terre et nuisaient singulièrement à la production des céréales. Quand ce n'était point des noyers c'était des hêtres, ainsi que d'Ormesson atteste qu'on en voyait dans toute cette portion de l'Auvergne *où la terre n'est pas si forte*. — Cette *soupe d'huile* lui donne occasion de dire le seul mot que son désir de ne pas déplaire lui permette à l'égard de la condition matérielle du cultivateur ; et assurément il avait bien tort de s'apitoyer à ce propos ; fort heureux ceux à qui leur aisance l'assurait : il le trouve néanmoins « étonnant, « vu que le pays *est d'ailleurs si abondant;* mais les impositions, ajoute-t-il, dont les peuples sont chargés ne leur « permettent pas de jouir des biens naturels de leur patrie (1). » Si Massillon avait besoin de justification, ces deux lignes lui suffiraient. L'*État* de 1765 n'apprend que peu de choses sur la situation de la culture. Il témoigne seulement des efforts que l'on avait faits pour développer l'industrie, augmenter les relations commerciales en Auvergne, et des heureux résultats acquis. Il atteste que Colbert avait au moins rendu cet immense service au peuple-paysan, de lui permettre de traverser ce siècle si rude, en augmentant les débouchés. — Ballainvillers constate, en effet, que c'est grâce aux débouchés ouverts à ses denrées, bien plus encore qu'aux *quelques fabriques et petites manufactures* établies dans certains cantons, que l'Auvergne doit de pouvoir suffire *aux fortes impositions dont elle est chargée.* « Elle serait hors d'état de les supporter, dit-il, s'il ne sortait pas de la « province un équivalent à l'argent que le roi en retire. » S'il faut s'en rapporter aux renseignements de cet intendant, dont le nom est demeuré si honoré dans le pays, la majeure portion des céréales d'Auvergne consistait alors en seigle, le froment étant d'une culture trop épuisante et trop chanceuse. Quant aux autres productions de la terre, c'étaient des chanvres, que la marine royale employait presque tous, les foins, très abondants entre Riom et Clermont, les fruits, recherchés de Paris et de Lyon, les vins enfin, qui, dans les années de besoin, allaient à Paris, malgré les droits exhorbitants de navigation sur le canal de Briare, et de sortie à la douane provinciale (2). — Ballainvillers a aussi son mot sur la condition du paysan ; on croirait qu'il l'a modelé sur celui de son prédécesseur ; car, excepté dans quelques lignes sur la taille, il ne dit rien de plus explicite. Il en écrit assez cependant pour faire voir que cette condition avait encore baissé d'un degré. C'est aussi à propos des huiles. Celle de noyer, en son temps, se trouvait trop chère pour le cultivateur ; il avait été contraint de descendre pour sa nourriture à celle de chenevis, que d'Ormesson ne mentionne même pas. « Les pauvres habitants s'en « servent, suivant Ballainvillers, pour composer une espèce de soupe dont ils font leur nourriture, principalement lorsque l'huile de noix a manqué et qu'elle est trop chère (3). » Il est facheux que cet *État* de 1765 ni le mémoire de 1698 ne donnent aucun chiffre relatif à la consommation soit du blé soit de la viande. Il eût été possible, avec eux, de se faire l'idée de l'alimentation des classes laborieuses ; et, en la comparant à ce qu'elle est de nos jours, on serait arrivé à un important résultat de statistique. Puisqu'à cet égard on est réduit aux hypothèses, il me paraît assez raisonnable de croire qu'alors, comme maintenant, la population agricole de l'Auvergne (et quand on dit population agricole on ne peut entendre que celle de la Basse-Auvergne, la partie haute étant proprement *pastorale*) subsistait au moyen du vin, qu'elle produisait déjà en très-grande quantité. Ses débouchés, d'après les renseignements de d'Ormesson et de Ballainvillers, étaient les mêmes que maintenant : la montagne et Paris ; mais l'exportation devenait presqu'impossible, le plus souvent, par son haut prix, et l'abondance des récoltes en encombrait les caves, en telle sorte qu'étant presque toujours à fort bon marché il devait entrer, sinon autant qu'aujourd'hui, du moins pour beaucoup, dans l'alimentation du cultivateur un peu aisé, et surtout dans celle du journalier qu'habituellement le propriétaire nourrissait.

---

(1) V. les premières pages du *Mémoire*, p. 20 de l'édition des *Tablettes*.

(2) Les bureaux étaient à Gannat et Vichy.

(3) P 28 de l'édition des *Tablettes*.

Massillon avait à peine écrit sa requête que la Taille fut portée, pour la généralité de Riom, de 2,901,308 livres (1743) à 3,253,916 l. (1749). En même temps s'élevèrent les autres impôts particuliers, de façon qu'en 1763 le chiffre total des impositions de la généralité de Riom s'éleva à 5,842,599 l. C'était, de 1731 à 1763, un accroissement de 1,412,609 francs. Or, à ce moment où l'on estimait à 532,800 le nombre total des personnes habitant l'Auvergne, « il n'y avait que 140,000 taillables sur les rôles de la généralité de Riom (cette généralité comprenait toute « l'Auvergne, moins 80 paroisses assez peu peuplées, entre Saint-Pourçain et Gannat). — Chaque taillable, dit « Ballainvillers, devait donc l'un dans l'autre 41 livres 10 sous non compris les vingtièmes, don gratuit et autres « charges, ce qui paraît réellement exhorbitant, LES TROIS QUART DES TAILLABLES N'ÉTANT PAS EN ÉTAT DE PAYER « TROIS LIVRES (1). » Il fallait que le mal fût bien réel, bien profond, bien grave pour qu'un intendant osât le montrer ainsi : et, en effet, il était immense. Ballainvillers n'a point donné de preuves à son assertion qu'il jette à la fin de son mémoire après avoir fait de l'état matériel de la province un tableau très-satisfaisant, ne se souvenant ainsi de la misère des plus nombreuses personnes qu'au chapitre du fisc. Mais il avait sous les yeux ces preuves; j'en ai trouvé un des éléments le plus concluant dans une pièce qui n'est postérieure que de quatre années à son *État*. C'est un cahier administratif de *notes pour l'assiette de la taille dans l'arrondissement de Riom, en 1769* (2). J'ai relevé sur ce cahier ce qui concerne les mieux situés des villages de cette partie de la Limagne si remarquable par sa fertilité, c'est-à-dire du terrain qui avoisine Riom. Eh! bien, devant chaque nom se lit cette mention: « *bon terrain*, telle contenance en blés, en vignes, en prés, *pauvres habitants*: » ou bien, cette autre: *terres médiocres, quantité de pauvres habitants:* en résumé, culture partout et pauvreté partout. — Cette opposition entre la qualité du sol, la nature de ses produits et la condition des producteurs ne suffit-elle pas pour justifier l'observation de l'intendant? En même temps elle est une constatation bien précieuse du vice inhérent à un ordre de société où un tel fait se produit; elle prouverait encore plus si à côté de chaque village on pouvait donner le chiffre de sa population: car on verrait que, tout réduit que devienne ce nombre, le sort du cultivateur ne se fait pas meilleur. Tel quel, cependant, lorsque l'on y trouve des pays comme Clerlande, Bourrassol, Marsat, Chappes, Combrondes, Pomorre, le Ché, où des moissons si belles, si pressées nourrissent aujourd'hui convenablement une population double de paysans-propriétaires ou de journaliers, avoir alors, malgré une culture considérable, la pauvreté pour fief, on peut se faire une idée quelque peu exacte de ce qu'avait produit pour le paysan du siècle dernier, sur les sols les meilleurs, la monarchie féodale. Sous ce régime, il n'y avait de paysan un peu à l'aise en Auvergne que celui des hautes montagnes, auquel la terre donnait sans culture des herbages substantiels, dans lesquels s'élevaient, s'engraissaient des bestiaux d'une vente toujours sure. Habitant un pays dépeuplé par l'émigration périodique, il y trouvait une existence moins chère. Ballainvillers le fait remarquer dès ses premières pages, en disant: « Le paysan de la Limagne tire peu de

---

(1) Ballainvillers, p. 16, édition des *Tablettes*. — La loi sur laquelle est assise la société a des conséquences fatales, dont aucun effort ne peut empêcher l'abus tant que cette loi elle-même n'est pas changée. La France du dix huitième siècle avait l'inégalité pour principe, et quoi que l'on fit pour égaliser les charges en matière d'impôts, on n'y pouvait réussir : le principe était le plus fort. Ainsi, l'imposition du vingtième fut créé pour atteindre les riches. Eh! bien, c'était le petit cultivateur qui en portait le plus : en effet, on imposait le propriétaire dont le bien était tenu en ferme sur le pied des baux, ou suivant sa déclaration : or, d'une part, il faisait des contre-lettres pour diminuer le prix de sa ferme ou mentait sur son taux; de l'autre, cet impôt, en le supposant justement assis, n'aurait frappé que sur le revenu net. Or, les fermes étaient la condition presque universelle de la noblesse, de l'Église, des gens riches. La propriété parcellaire du cultivateur, au contraire, qu'elle fût à lui ou qu'il la tint à cens, était imposée d'après l'aperçu de la récolte, qui représente toujours une somme de travail énorme : de sorte que l'imposition frappait ici le produit *brut*. Il est vrai que les instructions voulaient qu'en Auvergne on déduisit la moitié du produit pour représenter les frais de culture. Mais c'était là l'estimation du travail dans les meilleures terres ; dans les terres médiocres on l'estimait les 2/3 et jusqu'aux 3/4 : l'impôt était donc bien plus fort pour le cultivateur. Dans les illusions monarchiques de 1788, on comptait sur un grand bénéfice en rétablissant l'égalité dans la répartition des vingtièmes. — *Préliminaires au compte rendu du mois d'avril 1788.* — Biauzat, qui indique tous ces faits, dans lesquels il était très-versé, ayant assis son cabinet d'avocat sur le profit des difficultés de cette nature, établit la différence pratique dans l'exemple suivant. Un privilégié a un bien qui produit 800 livres. — S'il le donne à ferme, son fermier est tenu à la taille; dans les conventions ordinaires, le privilégié la paie; le prix du bail, en réalité, s'augmente du mi-tarif de la taille, soit 180 fr., total 980 fr. Mais cette augmentation demeurant tacite, le vingtième n'est calculé que sur 810 l., soit 96 l. Reste donc au privilégié 704 l de revenu net. — Mais il en va autrement pour le propriétaire-cultivateur d'un bien de même valeur. Il est réputé en retirer 1,600 liv. : on déduit moitié pour frais de culture, et sa taille s'élève à 360 livr. — Quoiqu'il ne lui reste alors de net que 440 liv., on calcule ses vingtièmes sur 800 liv., — soit 96 liv., — reste net 344 fr., c'est-à-dire moins de la moitié du revenu net du privilégié. — Si à cela on ajoute toutes les difficultés que soulevaient les fermiers des *droits du domaine*, les traitants, difficultés que la puissance des demandeurs et le dédale de la législation faisaient presque toujours tourner contre le cultivateur; si l'on remarque enfin que ces droits du domaine, c'est-à-dire ceux de contrôle, etc., etc., portaient particulièrement sur la classe pauvre, attendu que les transactions payaient un droit d'autant plus élevé qu'elles étaient plus minimes, on comprendra que quand il fallait, avec ce revenu net, payer les cens, les dîmes, et vivre, *les 3/4 des taillables ne fussent pas en état de payer 3 livres*. (Encore ces chiffres se rapportent-ils au règne de Louis XVI, où il y avait un peu plus de justice dans le gouvernement.

(2) *Mss.* de la Bibliothèque de la ville, *Recueil* nº 234. — Voici les principales de ses mentions. Tout lecteur qui connaîtra le pays tirera sans peine les conséquences qu'elles renferment. *La ville de Riom, Mauzac* et *le Marais*, — moitié du sol affecté à toute sorte de grain ; un quart en prairies, un quart en vignes, peu de pacages.— quantité de pauvres journaliers. — *Saint-Bonnet*, beaucoup de pauvres journaliers. — *Marsat*, quantité de pauvres habitants. Ils n'ont que les noix et les fruits pour se nourrir et payer l'impôt. — *Menétrol* et *Bourassol*, 2/3 en terres de bon terrain, qui rapportent beaucoup de froment ; 1/2 tiers en vignes, 1/2 tiers en prairies ; pauvres habitants. — *Pessat* et *Villeneuve*, 2/3 de bon terrain pour tous les blés ; pauvres habitants. — *Varenne*, bon terrain, pauvres habitants. — *Pommort, Le Ché, Saunat*, bon terrain, pauvres habitants. — *Chatelguyon*, terre médiocre, fruits chanceux, beaucoup de pauvres habitants. — *Pronsat*, idem. — *Brou*, terre médiocre, habitants très-pauvres ; la majeure partie des héritages faite par des forains. — *Gimeaux*, bon terrain, pauvres habitants. — *Saint-Avit*, surchargé par le passage des troupes. — *Clerlande*, bon terrain, pauvres habitants. — *Chappes*, bon terrain, pauvres habitants.—*Sardon*, terre médiocre, pauvres habitants.—*Randan*, une partie des habitants pauvre. — *Saint-Priest-Bramefant*, paroisse assez étendue, dont 1/2 de terres est semé en toute sorte de grains, 1/4 en vignes, 1/4 en pacages ; habitants très-pauvres. — *Combronde*, terrain assez bon ; la majeure partie des habitants très-pauvre.

« fruit

« fruit de son travail et vit dans une extrême pauvreté : le paysan de la montagne se soutient mieux, quoique plus « oisif ; il est plus riche par le commerce des bestiaux. »

L'État de Ballainvillers conduit à la veille de 89. Au moment où vont changer et les principes et la hiérarchie de la société française, il faut résumer les effets de la longue existence de la monarchie-féodale, quant à l'état de la terre et de ceux qui la cultivaient. Pour cela, il n'y a qu'à rechercher ce qu'étaient alors soit le sol, soit le paysan. Voici donc dans quelles conditions A. Young, le patient et spirituel touriste dont le voyage à travers la France restera comme un précieux monument d'histoire agronomique, dut les trouver en Auvergne, lorsqu'en 1789 il traversa ce pays. La propriété de la terre était de deux natures, *féodale* ou *non-féodale*. Féodale, elle appartenait en majeure partie aux gens d'église, en moindre portion à la noblesse, en portion plus petite, à la bourgeoisie et au paysan. Sous ces différentes mains, elle constituait de très-vastes tennements divisés en fermes, dont certaines n'avaient qu'une petite étendue; des domaines de moyenne dimension, comme il s'en voit aujourd'hui beaucoup ; et des parcelles en assez grand nombre. — Terre de seigneur, terre de couvent, d'église ou d'hospice, les conditions générales de sa tenure étaient la *ferme* et le *métayage* : l'ancienne *tenure féodale* subsistait, mais dans un ordre très-secondaire ; la ferme l'ayant en grande partie absorbée. La ferme se présentait sous deux aspects. Sous le premier, c'était ce qu'en Angleterre on appelle le *monopole*, ou la prise à ferme de grandes terres par des personnes qui les sous-afferment au paysan, ou les lui font cultiver à part de fruits. Il y avait en Auvergne, depuis longtemps, une classe de ces fermiers, pour les biens féodaux, pour ceux d'Église particulièrement : ils donnaient d'ordinaire à métayage, à des familles de cultivateurs, des portions plus ou moins grandes de leurs fermes. Sous le second aspect, celui de la culture à part fixe en argent ou en denrées, on employait peu la ferme, d'abord, le cultivateur n'ayant pas assez de moyens. — Terre bourgeoise, le métayage et la rente constituaient son mode habituel de détention. Le métayage se rencontrait ainsi dans toutes les catégories de terres. Il avait lieu, dans les meilleurs fonds, à moitié fruits; dans les fonds médiocres, aux deux tiers ; dans les mauvais, jusqu'au quart. Avec ces conditions, cependant, les métayers se ruinaient, ainsi que l'atteste Biauzat, et l'on avait eu recours, afin d'établir plus de fixité dans les revenus, à la ferme en argent, bien plus dangereuse encore ; car quelle que fût la récolte, il fallait que le fermier payât; il avait la ressource de l'usure, et se trouvait bientôt dépouillé (1). — Quant à la rente, c'est le contrat caractéristique et le plus significatif de ce temps. Seul, il suffit pour montrer dans quelle triste condition se trouvait alors la terre non-féodale. La bourgeoisie l'avait mis en grand usage depuis que les charges du sol s'étaient accrues à un si haut point. Il consistait à aliéner au paysan la terre roturière, moyennant que celui-ci solderait les cens, les redevances seigneuriales, la dime, les impositions de toute sorte, et qu'en outre il payerait au vendeur une petite rente en argent. On voyait peu de familles bourgeoises, dans les petits endroits, qui, au moment de la révolution, n'eussent un assez grand nombre de ces rentes. C'est là un fait bien grave qui témoigne des avantages de la division du sol, tout au moins de celle des cultures : car il montre à quel haut degré est productrice la faculté de jeûne et de travail chez le paysan. Il n'y a plus que lui, par ses privations et ses sueurs, qui puisse rendre utile la propriété, grevée comme elle l'est. Ce fait eut aussi un résultat considérable, celui de mettre beaucoup de propriétés dans les mains du peuple. Le même système de spoliation des revenus qui lui avait ôté la terre à différentes reprises, depuis le XVe siècle, la lui rendait ainsi, en attendant qu'une nouvelle constitution de la société lui en assurât la propriété au moins pour moitié. Telle était la cause, au XVIIIe siècle, de cette grande division dans la culture du sol que différents écrivains ont remarquée, et qu'a signalée A. Young, comme formant le caractère de la terre en France.

Propriétaires.

Détenteurs.

A titre de propriétaire réel ou comme propriétaire utile, le paysan détenait donc, en somme, la majeure partie de la terre d'Auvergne; car on ne comptait qu'un petit nombre de domaines cultivés par des maîtres non-paysans : la plus part de ceux mêmes où le propriétaire bourgeois habitait, étaient donnés à métayage. Mais par quels moyens le paysan entretenait-il sa culture, et comment s'en répartissait le revenu ? Quant au premier point, il ne peut s'agir de capitaux, dont la petite culture n'a guère besoin. En tous cas, il est très-sûr que le paysan empruntait, alors ; et à des taux d'autant plus élevés, même, que la bourgeoisie était besogneuse, et le prêt à intérêt sans aliénation du capital interdit. Toutefois, il empruntait pour d'autres besoins que ceux de la culture en elle-même. — Par moyens de productions, j'entends surtout le bétail nécessaire à l'exploitation rurale. Eh ! bien, il se le procurait par un contrat dont la bourgeoisie avait renouvelé et singulièrement multiplié l'emploi, à cause de la rigueur des temps ; je veux parler des cheptels. Le petit capitaliste achetait, suivant ses forces, des vaches, des moutons, et les plaçait à titre de cheptel chez le paysan moyennant moitié des bénéfices, c'est-à-dire du part, du laitage, des laines, selon les conventions. Les études consacrées à ce contrat par les anciens jurisconsultes prouvent l'importance qu'il avait eue dans les temps où la propriété féodale commença à prendre des formes plus en rapport avec le développement de la société ; et la place que lui a laissée le code Napoléon montre bien celle qu'il tenait dans la réalité à la fin du

(1) Biauzat, *ubi supra*, chap. II.

dix-huitième siècle ; surtout quand on observe que ce contrat n'existe à peu près plus aujourd'hui, et que l'on ne voit de cheptels que ceux fournis au colon ou fermier par le propriétaire d'un domaine. Mais des inventaires dressés dans les familles à la fin du dernier siècle, en établissant que certaines possédaient jusqu'à trois ou quatre cents de ces cheptels, font voir bien plus authentiquement de quel usage général était ce contrat. — Quant à la question de répartition des revenus, il faut distinguer entre le paysan féodal ou censitaire, le paysan-propriétaire réel, le paysan rentier ou métayer. Il y avait très-peu des seconds ; très-peu même de propriétaires riches possédant des alleux. Ceux-là jouissaient de tous leurs revenus, une fois payés la rente ou le cheptel s'ils existaient, et les impôts civils et ecclésiastiques. Mais pour les deux autres, au moment de rentrer leur récoltes ils trouvaient, à la porte de leur grenier, trois vastes bourses vides qu'il fallait remplir avant tout. L'une, celle du fisc, absorbait environ 2 sols 7 deniers, c'est-à-dire près des 3/5 du produit brut (1). Avec le restant il fallait verser dans la seconde, celle de l'Église, la dime, formant à peu près le 1/7 du revenu total ; et dans la troisième, celle du Seigneur, un cens variable, si fort quelquefois que le revenu du domaine ne suffisait pas à le payer (2), et de plus, le prix également variable du rachat des services personnels. On estimait, par exemple, celui de la corvée à 1/14 de la taille (3). Ceci soldé, le paysan rentier avait en outre à payer la rente à son vendeur. De telle façon, qu'après avoir comblé ces gouffres détestés, tous voyaient tristement béante devant eux, sans que souvent ils y pussent rien mettre, une autre bourse qui était celle de leur vie (4).—Si l'on veut regarder l'estimation du montant des tailles comme exagérée on la peut restreindre. Mais le nombre des créanciers reste le même ; et la tradition de cette époque est assez fraîche encore pour attester combien il restait peu de chose, et que mainte fois il ne restait rien au détenteur de la terre quand il en avait acquitté les charges. La conséquence bien constatée de cette condition de la terre, c'était sa dépréciation, la faiblesse de son rendement, ainsi que du prix des services et de toutes les denrées. Aussi A. Young dit-il : « les « conséquences de cet absurde système sont frappantes ; des terres qui se loueraient en Angleterre 12 liv., ne valent « que 3 liv. y compris les bestiaux. » De même, on voit par tous les documents quelle petite rétribution avait le travail, et quel bas prix les produits. En 1787 le vin se vendait, depuis 30 ans, de 20 à 25 sols les 15 litres *(le pot)*. Le quintal de foin, le même prix ; le setier de froment (mesure de Clermont), 12 liv. ; les domestiques se payaient de 36 à 50 l. par an ; le journalier de 20 à 25 sols la journée.—Et ce régime était une sorte d'impasse économique d'où rien qu'une révolution radicale ne pouvait faire sortir. Les efforts actuels de nos sociétés ou comices d'agriculture ne sont rien en comparaison des travaux qui ont été faits, en Auvergne particulièrement, par l'ancienne *Société littéraire*, pour tirer l'agriculture de l'ornière de la production mesquine. Rien ne réussissait parce que le vice était dans la tenure du sol. On n'avait pas les moyens de changer la culture, parce qu'un changement aurait pu compromettre momentanément le revenu ; et l'on est à même, par ce qui précède, de juger toute la misère qu'amenait une diminution quelconque dans ce revenu si faible. — Entre Riom et Clermont, dans cette partie de la Limagne qu'on appelle *le Marais*, la végétation agricole pouvait sans doute présenter, en 1789, un spectacle splendide à celui qui, comme Young, venait de traverser le maigre Bourbonnais. Mais l'habitude très-générale encore des jachères, même dans ces tennements si féconds, l'absence de fourrages artificiels, la faible race des bestiaux employés au travail étaient faites pour y entretenir l'exiguité des produits agricoles, et sembleraient, maintenant, au premier venu des cultivateurs de notre époque, les indices d'une très-pauvre culture. A. Young, du reste, ne le dissimule pas. Tout en s'étonnant de ce que les biens de ce pays avaient une valeur vénale assez haute (à cause sans doute de sa bonté et du voisinage des grandes villes), il voyait « des labours si mal entendus, que les moissons, pensait-il, ne rendaient pas de moitié, ou au moins d'un « tiers ce qu'elles devraient rendre. « Seules, à son témoignage, les prairies, les terres à chanvre, à jardinage donnaient un bon produit, qu'expliquent suffisamment soit la facilité qu'il y avait à les travailler, soit les débouchés qu'on trouvait aux récoltes. Et, dans un tel système, qu'on le remarque bien, le paysan seul n'était pas pauvre : il l'était plus que les autres ; mais le propriétaire lui-même, noble ou bourgeois, quand il n'avait que les revenus de sa terre pour vivre, à moins qu'il n'eût de grandes étendues, ne pouvait mener qu'une très-mesquine vie. Telle était, effectivement, la condition générale en Auvergne, des personnes qui ne cultivaient pas elles-mêmes. Un écrivain du temps, que j'ai déjà cité, indique la condition des propriétaires de la manière que voici : « dans « les communautés moyennement imposées, il ne reste pas au propriétaire le quart du revenu ; et dans les « communautés lésées par la répartition, les propriétaires sont réduits à la condition de simples fermiers qui

---

(1) V. Biauzat, *ubi supra*, chap. I. Voici le détail de son estimation. Taille, 4 sous ; — capitation et accessoires, 4 sous 3 deniers ; — vingtièmes, 2 sous 3 deniers ; — chemins royaux, 8 deniers ; — don gratuit, 2 deniers ; — impositions locales, 3 deniers.

(2) La terre de Lubières (Haute-Loire), notamment, était dans ce cas. — Dans les environs de Brioude, on estimait que les droits féodaux représentaient environ les 2/3 de la valeur de la terre. Une propriété, estimée 10,000 livres par un partage antérieur de peu de temps à 1789, s'est vendue quelques années après l'abolition des droits féodaux, 30,000 francs.

(3) Cette estimation et celle de la corvée sont prises dans une brochure publiée en 1787, sous le titre d'*Essais sur la nature et la répartition de l'impôt en Auvergne*.

(4) Le métayer ne payait que moitié des charges, mais sa position était la même, n'ayant que moitié des fruits.

« recueillent à peine de quoi récupérer les frais de culture (1). » Encore ceci ne se doit-il point entendre de la plupart des paysans-propriétaires, qui ne l'étaient devenus, on le sait, qu'en consentant à grever leur détention de charges particulières.

En trouvant, à la veille de 89, le cultivateur et le moyen propriétaire du sol dans une condition pareille, on ne peut s'empêcher de porter ses regards en arrière, et l'on est conduit, d'abord, à nier le progrès, à refuser toute autre conséquence que l'aggravation du travail, la généralisation de la peine, à dix siècles d'histoire: on se demande lequel était le plus heureux, du serf ancien ou du paysan de la fin du XVII[e] siècle. On voit en effet la vie matérielle du premier plus sûre, dès lors plus complète ; son revenu moins obéré, partant son existence moins inquiète; on doute si ç'a été un bienfait pour la classe des moyens propriétaires, inconnue aux siècles féodaux, que de naître dans l'âge monarchique; et si, en somme, les publicistes du règne de Louis XVI n'avaient pas mille fois raison de trouver préférable à la situation du détenteur de la terre en leur temps, l'état des serfs de la féodalité. Toutefois, si l'on va au fond des choses, le doute n'est point permis : un progrès très-réel, très-fécond ressort de leur existence même, de leur durée, de leur développement. Une plus grande quantité de terre livrée à la culture, une population singulièrement plus nombreuse entretenue aussi bien, pour le moins, que l'était celle des siècles antérieurs, tout un ordre de personnes, ordre assez puissant pour être un élément politique important, élevé à une condition de vie égale, sinon supérieure, à celle dont jouissaient les plus élevées de l'ancienne société, voilà de grands faits qui, chacun dans leur cadre, comprennent une foule de résultats secondaires. Cette histoire de la terre montre une chose qu'elle établira avec plus d'éclat encore dans le cours du dernier demi-siècle ; c'est que, dans la société française du moins, une plus grande somme de labeur, loin de sembler une aggravation de la vie, en a paru l'accomplissement idéal, et que l'homme y a tendu de toutes ses forces, s'y est jeté sans effroi. Pour le cultivateur de France, l'accroissement du travail se traduisait par quelque chose au-dessus de tout, à ses yeux, la propriété; et pour y parvenir il a consenti à tout. Il a pris cette propriété sous toutes les formes et avec toutes les charges qu'on a voulu lui imposer. Il a vécu de jeûnes et de misère physique; les documents cités le font assez voir: d'abaissement moral, de haines; l'histoire de la fin du siècle ne l'atteste que trop: de chagrins, enfin; la dépopulation en témoigne suffisamment. Il s'est vêtu de haillons; il a mendié; il a enduré tout, et au bout du compte, il a vécu. Quelquefois il s'est élevé dans l'ordre politique et social; d'autrefois il a été comprimé; il est allé sans cesse ainsi d'une extrémité à l'autre de l'échelle : mais à la fin il s'est trouvé propriétaire, pourvu de tout ce qui devait lui donner assiette et consistance dans la vie quand le moment viendrait ; et ce moment, qui vint en effet, on eut dit qu'il le pressentait. Ce qui trompe, quand on compare le paysan au paysan, à des siècles de distance, c'est d'abord que l'on croit voir le même homme, continué à travers le temps dans les mêmes servitudes, le même labeur. Pour que l'illusion se dissipe, on n'a qu'à se figurer la succession d'états, de conditions que représente celui d'à présent : on trouve alors au plus haut degré de l'échelle sociale celui qui, aux premiers temps, occupait le degré inférieur. Une ascension continuelle, péniblement opérée, après de grands maux, sans doute, mais faite en définitive, apparait ainsi où l'on ne croyait voir qu'une immobilité désespérante. A la vérité, il reste toujours un fait persistant, invincible, l'existence même du paysan. Quand, après tant de changements successifs, il se trouve toujours des hommes voués aux mêmes labeurs pénibles, abrutissants, un doute nait encore, celui de savoir si moralement et physiquement ce paysan a gagné quelque chose aux évolutions de la société; si en un mot le paysan de 89 était mieux nourri, mieux vêtu, mieux abrité, moins ignorant que le serf féodal. Eh ! bien ici une fois de plus, si l'on regarde de près aux choses le progrès ne peut être nié. Les documents ne vont pas jusqu'à ces détails ; cependant on peut assez se faire l'idée de ce qu'était l'état incertain du cultivateur féodal, dont les revenus n'avaient de garantie contre les ravages de l'ennemi que la puissance du seigneur; contre l'avidité de ce dernier que sa bonne foi; dont le produit était borné par la limite des moyens de défense, par l'inhabileté de la culture; dont l'habitation enfin n'avait d'espace que le moins possible, afin que toutes demeurassent groupées autour du château ou dans une enceinte restreinte. Quand plus tard la protection de l'État devint une charge très-lourde, cette pesanteur même fut une preuve de l'accroissement de bien-être chez lui ; car, comme l'a dit M. de Sismondi, on ne pressurait le paysan que parce qu'il avait quelque chose; à quoi bon le pourchasser si l'on n'eût pas dû en tirer de l'argent ? Nul doute donc que la condition du paysan de 1789, en Auvergne, ne fut préférable à ce qu'y avait été celle du serf: et cela quoique la tradition et les inductions que l'on peut tirer des documents nous le représentent, alors, dans une condition très-dure, très-misérable souvent, et livré aux plus rudes labeurs (2).

---

(1) *Essais sur la nature et la répartition de l'impôt en Auvergne*, p. 57.

(2) Après toutes les causes de malaise pour lui, il y en avait une très-puissante dans l'inhabileté de la culture : cette inhabileté, moins grave dans les fonds aussi fertiles que la Limagne de Clermont et de Riom, le devenait beaucoup dans les terres médiocres. Voici, par exemple, comment M. Saulnier d'Anchal décrit celle de son bien de Mauzun, en 1790.— « Dans mon canton, l'agriculture était, à peu d'exceptions près, confiée à des cultivateurs-paysans... Une modique récolte de seigle, précédée d'une année de jachère, suivie d'une année de parcours en mauvais pacage, composait toute la rotation de la culture des fermes ; elle n'éprouvait aucun dérangement que par l'intercallation de quelques récoltes en pommes de terre, ou avoine, obtenues aux dépens de l'année de parcours.... Ainsi, dans trois années on n'obtient qu'un seul

LA TERRE ET LE PAYSAN AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION.

Nous sommes en 1804. La Révolution, dans ses phases d'ébranlement et de destruction, a passé sur notre pays. Elle organise, affermit son ouvrage, sous la puissante main de l'homme qui en comprit le mieux la défense militaire et les besoins civils. Ses principes ont fourni déjà une carrière assez longue pour avoir donné des résultats appréciables. Il y a quinze ans de la nuit du 4 août; les quinze années les plus sombres et les plus glorieuses, mais les plus tourmentées de l'histoire. Si le voyageur agronome que nous avons trouvé en Auvergne en 1789 y repassait dans ce moment, un regard plus rapide même que la superficielle vue qu'il jeta sur lui alors le lui montrerait si différent, qu'il ne croirait plus être dans la même contrée. Il en comparait alors le sol au carnet d'échantillons d'un marchand de draps, tant, de la route, il lui semblait divisé par la culture. Cependant, sur les pages de ce livre, il y avait de grands vides autour des échantillons; vides, qu'à mon tour je regarderais comme figurant l'état normal du sol, où les *petits carrés oblongs* ne devaient être, eu égard à l'ensemble, que des accidents. Aujourd'hui, les échantillons sont devenus si multipliés et si petits, qu'il n'y a pas une place sur le carnet du drapier, en quelque sens qu'on le voie, où ne s'en aperçoive un. Mais ce n'est pas seulement cette forme nouvelle qui étonnerait son regard. La culture aussi lui en semblerait changée, et, s'il en calculait le produit comme il l'avait fait en 1789, il arriverait à un résultat bien supérieur. Il pourrait compter sur son sol 70,300 animaux, dont 40,000 bœufs à peu près, employés au labour; 30,000 environ, répartis sur toute la surface du pays pour fournir à la consommation du lait, du beurre, du fromage ; sur ce total, 29,000 livrés annuellement à la boucherie, 28,000 réservés à la reproduction. — Si de plus il avait regardé alors à la population, et qu'il la comptât maintenant, quelle ne serait pas sa surprise en la trouvant supérieure de $\frac{1}{32}$ à ce qu'il l'aurait vue. Cet accroissement de population, extraordinaire en si peu de temps, et dans un temps où la guerre et la politique avaient si fort moissonné, il ne la constaterait pas seulement dans certains lieux, dans quelques villes, en sorte qu'il en pût reporter la cause à quelque accident particulier; il a eu lieu partout, sur le sol le moins fertile comme au cœur de la Limagne. Ainsi, Aigueperse, Combronde, Ennezat, Randan, Maringues, Lezoux et leur banlieue de hameaux et de villages ont vu leurs habitants s'élever de 13,791 à 14,246, de 7,332 à 7,850, de 8,875 à 9,168, de 7,767 à 7,999, de 7,370 à 7,585, de 10,221 à 10,581 ; Vic-le-Comte, Vertaizon, de 12,355 à 12,768, de 11,847 à 12,212 ; aussi bien qu'Issoire, Saint-Germain-Lembron, Rochefort, Herment, Saint-Didier, Olliergues, Pontaumur, Montaigut, Ambert, Sauxillanges et leur entourage l'ont vu portée de 14,276 à 14,696, de 8,143 à 8,348, de 11,803 à 12,164, de 4,179 à 4,286, de 12,312 à 12,700, de 6,964 à 7,192, de 10,664 à 10,989, de 6,675 à 6,875, de 15,894 à 16,376, de 9,660 à 9,957 (1). Ce qui prouve plus solidement encore un changement d'état profond, c'est le haut prix des objets de consommation, comparativement à celui d'autrefois, à côté de l'aisance qui règne dans ces populations, des habitudes de propreté, presque de luxe, introduites dans leur demeure, leurs vêtements, leur entretien. Ce haut prix a ses causes dans les incertitudes et les exigences de la vie politique, comme aussi dans les variations du climat qui, créant la disette ou l'abondance, n'ont pu, durant longtemps, être compensées par la circulation, par l'échange des denrées avec les autres pays. Mais, comme d'une part cette cherté des subsistances a correspondu à la cherté du travail qu'entretenait, pendant les guerres, la pénurie d'hommes valides (2), et comme de l'autre un mouvement général de bien-être s'est produit, Art. Young, s'il entrait dans ces villages qu'il ne fit qu'apercevoir en 1789, serait frappé par le changement apporté à la manière d'être et de vivre de leurs paysans. Une nourriture meilleure et plus abondante entretient chez eux une famille plus nombreuse et plus robuste, dans des maisons qui, basses, humides, bâties en boue autrefois, se sont élevées, assainies, reconstruites, et dont beaucoup sont devenues élégantes, en empruntant aux anciennes habitations rurales des gens aisés leur architecture. Les vêtements ne sont plus les haillons des serfs (3). Les gros sabots de bois ont fait place, les jours de fêtes, aux chaussures de cuir. Les choses ont changé ainsi, presque sans transition, à tel point que les vieillards, dont la jeunesse s'est passée dans les souffrances du règne de Louis XV, ne peuvent s'habituer à cette transformation, et prennent pour un désordre les nouveaux besoins, les désirs nouveaux qui en sont la suite. — Avec la sagacité dont il faisait preuve dans ses remarques et ses réflexions, notre voyageur n'aurait pas de peine à trouver la cause de cette augmentation subite du bien-être pour le paysan d'Auvergne. A son premier passage, il en signalait la

---

produit...... Les petits propriétaires-paysans n'ont pas adopté un meilleur système, quoiqu'ils aient banni maintenant l'année de jachères. — *Notice des améliorations opérées dans les terrains siliceux et argileux*, 1821.

(1) *Essais sur le département du Puy-de-Dôme*, par l'abbé Ordinaire, *Mss.* à la Bibliothèque de Clermont. Ouvrage plein de faits, de chiffres, de considérations économiques; ouvrage remarquable, qui devait être imprimé depuis longtemps.

(2) Le setier de froment, qui était à 12 livres en 1789, valait 24 francs en 1804. Les journaliers, qui gagnaient de 20 à 25 sous, gagnent en 1804, 2 fr. et 2 fr. 50 c, jusqu'à 3 fr. dans les grands jours. Le nombre d'hommes que le département du Puy-de-Dôme avait eu sous les drapeaux pendant les 15 années précédentes représente environ le $\frac{1}{10}$ de la population mâle. — *V.* Ordinaire.

(3) Avant 1789 et depuis, dans la majeure partie du pays, le paysan tissait lui-même le drap pour l'habillement de toute sa famille. C'était un droguet grossier, qu'en 1804 Ordinaire appelle hideux, et que l'on employait sans teinture, souvent avec sa couleur primitive. A cette époque, Ordinaire constate, en le déplorant, par suite de fausses doctrines économiques sur le numéraire, que l'emploi de cette étoffe diminue dans le pays au moyen des habitudes de luxe qu'a engendrées la Révolution. — « Le commerce, dit-il, s'aperçoit sensiblement, depuis la Révolution, de cette extension du luxe. Les campagnes ont généralement plus d'aisance : l'habitant apporte en conséquence plus de recherche qu'il ne faisait dans son logement, son ameublement et son entretien. »

naissance sans en prévoir la portée. Le 12 août 1789, il écrivait de Clermont : « La nouvelle qui vient d'arriver de Paris « de l'abolition entière des dîmes, des droits féodaux, du droit de chasse, des garennes, des pigeons, etc., a été reçue « avec la plus grande joie, par la masse du peuple, et même par ceux qui n'y sont pas immédiatement intéressés : » deux jours après, ayant entendu lire, à Issoire, le papier public qui annonçait ce grand évènement, il disait encore : « Je remarquai que les auditeurs, parmi lesquels il y en avait de la basse classe, étaient fort attentifs, et toute la « compagnie paraissait satisfaite de la suppression des dîmes et des moines (1). » Il ne se doutait pas que, dans ce fait, constaté par lui comme une impression de voyage, blâmé même en partie, se trouvait toute la révolution pour le cultivateur. Si, en l'an XII, toutefois, il eût tenu la plume de l'abbé Ordinaire, il eût compris, en voyant de quelle manière rapide et considérable s'était accru le bien-être du laboureur d'Auvergne, quelles conséquences fécondes ces décrets portaient dans leur texte; et il eût écrit certainement, comme cet excellent statisticien, en constatant le développement subit de la population : « Çà été l'effet de plusieurs causes, telles que la suppression des droits féodaux, « celle des corvées et des dîmes, celle des rangs dans la société, le partage des communaux, une liberté presque « illimitée, l'aisance qu'apporta pendant quelque temps l'émission du papier-monnaie, les acquisitions de biens « nationaux rendues faciles par les divisions qui s'en faisaient, par les bas prix auxquels on les obtenait et les délais « que l'on accordait pour les paiements. Ces circonstances toutes favorables à la classe du peuple, jointes à la « suppression des communautés ecclésiastiques séculières et régulières, donnèrent lieu à la multiplication des « mariages. Aucune secousse particulière n'ayant d'ailleurs affecté ce département, durant tout le cours de la « Révolution, il n'en a connu, pour ainsi dire, que les avantages. » — Si l'on met en parallèle, en effet, le tableau dressé plus haut de la situation juridique du propriétaire et du détenteur de la terre, la veille de 1789, avec le nouveau droit créé par la Révolution, on concevra facilement qu'un élan si considérable d'amélioration ait été produit. La seule abolition du cens, de la corvée, de toutes les redevances féodales l'eussent enrichi ; à plus forte raison l'établissement d'impôts moins élevés, plus également et régulièrement perçus, la sécurité parfaite de l'existence, qui ont laissé libre au détenteur de la terre, au taillable d'il y a 15 ans, une bonne portion de son revenu net. Il a pu dès lors se créer une vie moins pauvre, plus salubre ; et il l'eût fait bien davantage, si son premier soin n'eût pas été d'acquérir le plus de terre qu'il put. Ce fut chez lui une passion que la tradition historique justifiait. Par expérience il savait que la terre qu'il travaillait avait nourri toute la société oisive; il se hâta donc de la mettre sous sa propre main : et quand on a compté les bonifications qui ont rendu son existence meilleure, plus ample, sa famille plus étendue, il faut encore, pour avoir la notion complète du changement dont il a profité, mettre en mémoire tous les sacrifices qu'il fit pour avoir le sol ; car pour lui la propriété, la propriété pleine, entière, valait un trésor. Et il dut d'autant plus faire, pour l'obtenir, qu'il eut pour concurrent une classe moyenne aussi désireuse que lui de posséder cette terre d'où avait, jusqu'alors, dérivé la supériorité sociale.—Il faudrait pour parler nettement de tout cela, pouvoir dresser une statistique détaillée de ce que représentait en revenu l'abolition des servitudes féodales, de la quantité de terre qui fut vendue, dans le cours de la révolution, soit comme bien d'Église, soit comme bien d'émigrés, soit comme communaux, enfin de la quantité qui en passa aux mains de la bourgeoisie et à celles du paysan. Mais rien de moins aisé que d'avoir, même d'une manière imparfaite, des documents de cette nature, tant qu'une statistique de chaque commune n'aura pas livré à la publicité ce que savent seuls, dans les petites localités, les vieillards ou les minutes des greffes et des notariats. Il est certain qu'en Auvergne la plus grande partie des terres appartenait à l'Église : 13 grandes abbayes d'hommes dont les unes fort riches (2), 6 abbayes de femmes, 90 couvents ou prieurés, sans compter les cures et vicairies ; de plus, 600 châteaux et 180 seigneuries féodales ont laissé leurs traces dans le seul département du Puy-de-Dôme (3). Or, quand on sait un peu ce qu'était, au point de vue de la propriété et de la répartition, chacune de ces individualités, on apprécie quelle importance avait la seule rente féodale prélevée par elles sur la terre, et, dès lors, toute l'aisance qu'elle dut répandre dans la population agricole à laquelle elle fut abandonnée. Dans ce qui fut vendu et se partagea entre la bourgeoisie ou le paysan, il faut comprendre tout le sol ecclésiastique, beaucoup de communaux, une assez grande quantité de biens d'émigrés, enfin, nombre de propriétés des hospices ; car, en terres aliénées, en rentes remboursées, en redevances abolies, les 19 hospices du département du Puy-de-Dôme, d'après les documents administratifs, ont perdu à eux seuls 115,840 livres de revenu.—Comparativement à ce qu'elle avait pu être jusqu'alors, la division du sol prit donc, en 89, des proportions immenses. On estimait, en 1804, que le nombre des petites propriétés depuis 1789 avait quadruplé, de 500 par canton, était venu à 2,000. La production dut croître, dans la double raison du plus grand revenu qu'eut le détenteur, et du fait même de la propriété. C'est au reste ce que tout le monde avait espéré ; car nul alors ne doutait que la petite propriété ne donnât un

---

(1) *Voyages en France*, t. II, pages 13 et 20.

(2) Saint-Allyre, dans la déclaration de ses rentes et charges, du 13 novembre 1789, accuse un revenu de 61,140 livres 17 sous 6 deniers.

(3) Voir J.-B. Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*.

revenu de beaucoup supérieur à celui de la grande. L'école physiocrate l'avait démontré théoriquement; et plus que nous maintenant on pouvait s'en convaincre en comparant les produits des deux tenures. Le produit cependant n'atteignit pas un chiffre bien supérieur, l'imperfection des procédés de culture persistant encore. Les jachères, même en Limagne, subsistèrent après 1804; les fourrages artificiels étaient à peine connus, les prairies naturelles mal soignées: malgré cela les contemporains témoignent d'une grande amélioration dans le sort du cultivateur. Mais il fallait que sa condition, 15 ans avant, fût mauvaise à un point que l'on ne peut guère se figurer; car celle de 1803 est décrite par M. de Pradt de manière à faire douter du progrès (1). Je me fie peu, toutefois, aux écrits de cet esprit mobile, ardent, et mauvais économiste autant que mauvais prêtre et mauvais politique. Les faits sont irrécusables, et leurs conséquences nécessaires étaient un accroissement considérable du bien-être. — Du reste, en principe, on risquerait de se tromper, si on jugeait le paysan sur ce qu'il montre. Il a, depuis des siècles, l'habitude de dissimuler sa vie. A certains moments sa misère a été trop réelle, sans doute, pour qu'il prît la peine de la feindre; mais à d'autres plus favorables, il le dut pour se mettre à l'abri des surcharges, des excès de tout genre. Depuis qu'il n'a plus ces maux à redouter, il dissimule encore par coutume: et d'autre part, fait à un régime de sobriété traditionnel, il s'y maintient: il n'est sorti des privations que juste ce qu'il fallait pour éviter la souffrance. La manière de se nourrir du paysan serait donc un mauvais indice de son état, aujourd'hui, attendu que bien souvent elle est inférieure à ses moyens. Quiconque a habité la campagne a vu des familles de paysan fort à l'aise vivre avec une sobriété parcimonieuse, aimant mieux l'épargne qui donne la terre, qu'une nourriture recherchée qui dissipe l'argent (2). Il est certain toutefois qu'au commencement du siècle il vivait encore assez mal, car aujourd'hui, où il se nourrit avec une sobriété extrême, on voit dans son état sanitaire des progrès qui ne peuvent provenir que d'une alimentation plus substantielle.

De quelqu'étendue que paraissent déjà les changements apportés par les lois de la révolution à la condition matérielle du paysan, elle est bien loin encore de ce qu'on la devait voir trente ans après. Les circonstances depuis 89 n'offraient pas le calme nécessaire pour que le nouveau droit produisît tout ce qu'il devait produire. L'Empire n'eut d'autre avantage, pour l'agriculteur, que d'asseoir définitivement et de régler avec la plus grande netteté possible la position que la révolution venait de lui faire. Après ce bienfait, il lui occasionna plus de maux immédiats que de bien, en la privant de ses bras; en faisant naître, par l'excès de la conscription, tous ces trafiquants d'exemptions de service qui dépouillèrent de ses épargnes, durant 6 ou 7 années, le cultivateur un peu riche; ou envoyant plus d'une fois ravager ses récoltes, piller, détruire ses demeures comme le faisaient les routiers du XIVe siècle, par les garnisaires ou les colonnes mobiles; enfin, en rendant inactives, très-limitées au moins, les échanges des produits. Il y eut vraiment alors un temps d'arrêt de quelques années au cours de la révolution, pour les classes agricoles; temps d'arrêt très-sensible en Auvergne. Les relevés des notaires montrent que les transactions, dans les campagnes, s'y élevaient, à la fin de l'Empire, à un nombre moitié moindre que maintenant, et que, cependant, on vendait 200 fr. la mesure les champs que l'on avait payés de 350 à 400 fr.; que l'on trouvait très-ordinairement à acheter à cinq, six pour cent, sur baux à ferme, les grandes propriétés. C'était à un tel point que, malgré la distribution considérable de terre qu'avaient opérée entre les cultivateurs les ventes nationales, M. Thiolier pouvait dire en 1816: « Les habitants « de la Limagne sont pauvres parce qu'en général le paysan n'y est « pas propriétaire (3). » — La chute de l'Empire, seulement, ouvrit tout-à-fait pour le paysan d'Auvergne, et l'on peut dire pour le paysan de France, la carrière que lui avait tracée la révolution. On comprit alors sa richesse, et on se mit à lui diviser la terre à l'infini. Cette richesse, c'était la liberté du travail et la sécurité des revenus, des charges moyennes aussi également réparties qu'on avait pu le faire, le temps enfin, autrement dit, l'épargne. Il montra que pour lui elle était immense. Une étendue de terres considérable fut vendue *en détail* au commencement de la restauration, dans notre pays, et passa de l'état de *domaines* à celui de *parcelles*. Les *bandes noires* qui organisèrent ces ventes réalisèrent de grands bénéfices en comptant sur les seules ressources de la culture parcellaire pendant de longs délais; et le paysan, qui alla au-devant du contrat avec une ardeur égale au courage qui le faisait marcher au-devant de l'ennemi, trouva, dans l'inépuisable fond de cette culture, et le paiement de la terre, et celui des intérêts du prix, et une famille plus nombreuse, mieux entretenue, mieux nourrie, mieux logée que n'avaient jamais pu l'être, dans les mêmes lieux, des familles moitié moindres.

---

(1) *Voyage agronomique en Auvergne en 1803.*

(2) Cette habitude de dissimulation est si forte qu'elle est devenue un des côtés du caractère de notre paysan. Elle inspire à l'abbé Ordinaire les trop justes réflexions que voici, à propos de la difficulté que mettent à répondre aux demandes de l'observateur même beaucoup de gens éclairés. « Il s'en trouve même quelques-uns qui partagent les défiances de la multitude encore effarouchée des vexations éternelles de l'ancienne administration financière. La province dont ce département fait partie les avait peut-être éprouvées plus qu'aucun autre : aussi les esprits y sont-ils excessivement ombrageux. Toute question relative à un produit quelconque les met en garde. Interrogez le simple particulier ou l'homme public dans les campagnes, ils ne savent rien, ou s'ils veulent parler c'est pour vous égarer. En vain insisteriez-vous : ils se couvriraient davantage, et vous ne seriez plus, à leurs yeux, qu'un suppôt envoyé pour les surprendre. Ce sentiment de défiance, s'il n'est pas partout au même degré, semble cependant général » — *Ordinaire*, p. 130.

(3) *Statistique manuscrite*, déjà citée.

Trente années de paix et de développement commercial ont fait à ce paysan une existence pour lui toute nouvelle, inconnue dans toute autre contrée d'Europe, constitué en lui, pour ainsi dire, une nouvelle personne.

LE PAYSAN D'AUJOURD'HUI.

Oubliant pour un jour cette attachante étude, je viens de parcourir la plaine si admirable qui s'étend entre Clermont et Riom. Les arbres n'ont encore que cette teinte de vert-jaunâtre qui précède le feuillage. Les jeunes blés commencent à couvrir la terre, ranimés de leur longue léthargie de cet hiver sans fin par quelques jours de température printanière : avec eux poussent les herbes précoces qui déjà entourent leur pied, dévorent leur nourriture ; et tout le peuple agricole est aux champs, débarrassant la plante précieuse. Hommes, femmes, enfants, tous s'y emploient; tous sont là, baissés vers ces petites touffes si fraîches, dans lesquelles il y a toute vie ou toute misère, comme sils voulaient tous, par leurs soins, l'obliger à la reconnaissance. Je ne vis jamais une campagne aussi animée. Jamais non plus je n'eus devant les yeux un plus frappant tableau du travail de nos paysans. C'était vraiment là ce que M. Michelet a appelé « *le mariage de l'homme avec la terre.* » Partout où le blé se trouvait fort, épais, ils grattaient précautionneusement le sol avec une pioche ou un hoyau légers, tandis que d'autres, suivant derrière, ramassaient en tas l'herbe arrachée, pour en nourrir le soir le bétail. Mais, dans de petits champs moins bons, où la récolte, plus affaiblie par l'hiver, montrait un aspect souffreteux, il y avait des gens accroupis sur la terre et qui la grattaient de leurs mains. D'abord je pensai me tromper, ne croyant pas possible ce travail d'esclaves : je fus convaincu cependant. On était au milieu du jour, et déjà une partie des champs avait été binée par ce labeur incroyable de trois ou quatre femmes, d'un homme, et de quelques enfants, c'est-à-dire de toute une famille, ou bien du maître avec quelques mercenaires. Des journaliers n'auraient point fait seuls un tel ouvrage : il fallait que le propriétaire donnât l'exemple; et il le donnait bravement (1). L'application de ces gens à leur tâche, la sollicitude avec laquelle ils entouraient chaque pied du pauvre froment, formaient un spectacle touchant. Une année de disette pesait sur eux, et leurs soins excessifs me semblaient comme une adoration de la plante pour conjurer l'avenir. Ils étaient là avant le soleil : quand je repassai, à la fin du jour, l'ouvrage n'était point achevé; et, au moment de le quitter pour le reprendre le lendemain, ils jetaient sur lui un regard inquiet, cherchant si déjà la récolte n'avait pas puisé la vigueur dans la douce chaleur de la journée. — Il y a des arguments pour toutes les opinions dans ce tableau, et il venait à point dans l'enchaînement de mon sujet. Il se peut résumer en un mot : *idolatrie du travail;* mot qui représente pour les uns un fait anti-social, l'asservissement de l'homme à la matière ; pour les autres un fait heureux, l'extension de la petite propriété, un acheminement vers le progrès. En effet, c'était la petite propriété que je venais de voir à l'œuvre. Quelque partie de la Basse-Auvergne que j'eusse traversée au même moment, je l'aurais trouvée dans les mêmes soins minutieux ; car partout elle s'est généralisée à un degré qu'on n'aurait pas pu prévoir il y a trente ans, et chaque jour elle prend une extension plus grande. L'égalité de labeur, et de labeur excessif, voilà donc maintenant la condition générale du paysan d'Auvergne. Mais, s'il subit partout cette loi, c'est avec un caractère qui varie suivant le lieu, suivant le sol, suivant les cultures.

Deux grandes catégories comprennent tous les paysans de la Limagne : le *paysan-propriétaire*, le *paysan-journalier*. La première en contient le plus. Dans la seconde, un très-petit nombre seulement se trouve réduit à la condition absolue de mercenaire, c'est-à-dire, à la seule propriété de ses bras. La plupart ont au moins un petit coin de terre, attenant d'ordinaire à leur demeure, et qu'ils cultivent en jardin. D'un autre côté ce petit nombre ne reste pas composé longtemps des mêmes individus. Il y a un mouvement d'ascension continuel de cette seconde catégorie dans la première. Dès que le journalier a pu amasser quelques épargnes il se marie. Sa femme lui apporte un petit champ ; puis il achète, augmente peu à peu son domaine, se fait métayer d'une certaine étendue de terre, et passe ainsi insensiblement dans les rangs des propriétaires. — Généralement parlant, il y a extrêmement peu de différence entre ceux-ci et les journaliers, quant à l'habitation, au vêtement et à la nourriture. L'un est sobre par besoin, l'autre par habitude de l'épargne. D'ordinaire la maison du paysan de la Basse-Limagne est un corps de logis d'un seul étage, dont les animaux de travail ou d'engrais occupent un tiers, la famille les deux autres. Deux portes au niveau du sol donnent entrée l'une aux bêtes dans l'étable, l'autre aux hommes dans la pièce assez souvent unique qui sert de cuisine, de salle pour manger, et de chambre à coucher pour toute la famille. Près de cette pièce se trouve une sorte d'office dite *souliarde,* meublée d'un vaste évier pour le nettoyage des objets de ménage, la manipulation du lait, et garnie tout autour, de rayons pour placer les ustensiles nécessaires à cette manipulation : enfin, assez ordinairement une autre pièce se joint à celle-ci, c'est la pièce de luxe ; on l'appelle *la chambre :* la maîtresse ou la fille aînée de la maison y ont quelquefois leur lit; mais le plus souvent l'une et l'autre couchent dans la cuisine, et *la chambre* devient une pièce d'honneur où se voit l'*armoire* contenant le linge de la maison, et servant de secrétaire au chef de famille : ou

Habitations.

---

(1) Il n'y a ici rien d'imaginaire. J'ai vu et observé, hier même, plus de 20 ateliers semblables sur le bord de la route, entre Montferrand et Ladoux, aux environs de Cébazat. Je le constate ici comme un renseignement positif pour quiconque voudrait traiter la question qui m'occupe.

bien elle devient le grenier à blé, le lieu de dépôt des denrées. La cuisine est pourvue d'une vaste cheminée aux deux côtés de laquelle existe un siége de bois ou de paille: son foyer a des chenets dont l'extrémité est surmontée de grandes tiges de fer terminées en forme de coupe; tout autour de la pièce sont des lits très-hauts, quelquefois bâtis dans la muraille et étagés l'un sur l'autre, d'autrefois, chez les plus aisés, faits comme nos lits, en bois dur, et garnis de baldaquins et de rideaux en serge verte ou en étoffe à carreaux mêlés de rouge et de blanc. Au milieu, une grande et lourde table, le long de laquelle sont placés deux bancs de bois, et qui porte presque constamment les petits pots, les *tupis* où chaque habitant de la maison coupe et trempe sa soupe. Deux ou trois escabeaux de bois dur, polis par l'usage, complètent l'ameublement; et pour ornementation, on voit collés à la muraille quelque grossier dessin de complainte ou de chansons populaires, quelqu'image jaune et rouge achetée d'un colporteur. Enfin, deux pièces s'ajoutent assez ordinairement à ces trois: l'une sous la toiture, dans laquelle on conserve certaines provisions comme les viandes salées, les noix, le chanvre, les toiles; l'autre derrière la cuisine qui s'appelle *l'en-bas*, et où se trouvent les tubercules, la huche à pain, le four, quand la maison en possède un, la petite cuve et les ustensiles de la vinification. Avec plus ou moins de mobilier, plus ou moins de luxe, tout paysan de la Limagne est ainsi logé. Il n'y a d'exception que chez quelques pauvres journaliers de certains villages où, par des circonstances particulières, le sol n'a été divisé que depuis peu: Malintrat, Aulnat, Gerzat, St-Bauzire, notamment. On y voit encore des maisons de boue, où une seule pièce, pourvue d'un chétif ameublement, sert de demeure à une famille de journaliers. Dans la Haute-Limagne, la maison du paysan a une disposition différente, une architecture plus relevée. Rarement il habite le rez-de-chaussée qui est réservé aux étables ou à *l'en-bas.* Ses pièces sont au premier étage, où l'on monte par un escalier extérieur appelé *estre*, et dont le palier forme une sorte de terrasse couverte, éclairée par une ouverture à plein-cintre ou une galerie sur laquelle avance le toit. Sur ce palier toujours tourné au midi, s'ouvre l'appartement. L'escalier porte sur une voûte dont les deux piliers forment les loges à porcs, le poulailler, et sous laquelle se trouve ordinairement l'entrée de l'étable. — Indépendamment du jardin, rarement éloigné de la maison, il y a devant elle un espace bien battu, l'aire à battre le blé: c'est le *sol*, comme ils disent. Les pailles y sont entassées en petites meules ou *pignons*, lesquelles, établies parfois sur des pieux élevés, forment un hangard où l'on abrite les chars. — Le paysan de médiocre condition n'a habituellement ni grenier à blé, ni grange à foin; il entasse ses céréales dans son logement, et ses fourrages dehors ou dans l'écurie même. — Pour compléter enfin le tableau de l'habitation du paysan d'Auvergne, il faut ajouter, au devant ou tout auprès de la maison, un trou dans lequel s'égouttent les eaux du toit, des étables, et où pourrit continuellement un fumier de boue et de paille. — Si peu que l'agriculteur ait de l'aisance, sa demeure s'agrandit. Des granges, des greniers, un hangard, un colombier, tout cela enceint de murailles, s'ajoutent au corps de logis; et la dimension du cloaque qui reçoit les fumiers s'étend à proportion. Du reste, les toits de chaume ont presque partout fait place, dans la Limagne, aux toitures à tuiles rondes. Peut-être n'y trouverait-on pas cinq cents maisons couvertes de paille: et ce n'est pas là le moindre signe de l'amélioration du sort du travailleur agricole.

Vêtements.

Riche ou pauvre, le paysan règle de même son costume et sa nourriture: il n'existe, de l'un à l'autre, que les seules différences de quantité ou de qualité. Il a deux vêtements, celui des jours de fête et celui des jours de travail; il fait quatre repas dans les jours longs, trois seulement dans les petits. — Le vêtement de travail n'est autre que celui des fêtes arrivé à l'état de vétusté; or, celui-ci a cela de remarquable qu'il est toujours fait de grosse bure, fort bonne l'hiver, mais accablante l'été. Dans les chaleurs seulement, le gilet de drap fait place à un gilet de toile de laine moins lourde; et, pour travailler, un pantalon de cette même toile est substitué à celui de l'hiver. Comme coiffure, il a soit un chapeau de feutre noir, dont l'ampleur des ailes varie suivant les localités, soit une casquette de feutre gris à longue visière, soit un chapeau de forme haute, à ailes courtes, soit enfin un bonnet de grosse laine ou de coton gris ou rouge. Dans toute la Haute-Limagne, le bonnet, ordinairement grisâtre, constitue la coiffure habituelle des travailleurs. — Quant à la forme des vêtements, elle change dans chaque village: elle s'est surtout modifiée singulièrement depuis un demi-siècle. Il y a trente ans que les écrivains d'Auvergne déploraient déjà la perte du costume; aujourd'hui on l'a presque oublié. L'ancien, long, serré, avec sa culotte courte, ses guêtres hautes, semblait fait pour des gens qui avaient du temps à perdre. Celui d'à présent, ample, court, facile, bien que de très-laide coupe, est parfaitement approprié aux exigences d'un travail continuel. Il consiste généralement dans une veste à taille courte, avec ou sans de petites basques étriquées, ayant sur les côtés une petite poche où l'on tient les mains aux moments de loisir, et un pantalon très-large par le fond et les jambes. Dans la montagne, on retrouve encore les formes de l'ancien costume, la culotte sans bretelles, les guêtres, et une veste longue, à poches sur le côté. Partout les sabots sont la chaussure des jours de travail; mais il faut que le journalier soit bien pauvre pour qu'il ne remplace pas les sabots, le dimanche, par de gros souliers. — Les enfants, les femmes, et quelquefois les hommes, restent assez habituellement nu-pied dans les chaleurs. — Ils en prennent l'habitude dans certains travaux comme le vanage du blé, le sarclage des récoltes, et y sont faits à tel point que les femmes surtout, quand elles ont à marcher longtemps,

prennent

prennent leurs sabots à la main et s'en vont sans chaussure bien mieux que si elles les avaient aux pieds. Enfin il n'y a pas de pauvre journalier qui n'ait un manteau fait de grosse laine et de poil de chèvre, imperméable à la pluie, et dont il prend soin de se couvrir aussitôt que le temps devient mauvais: car nul n'a plus de prudence contre les intempéries que notre cultivateur. — Une extrême frugalité est la grande vertu de nos paysans. Le matin et le soir ils mangent la soupe, faite d'eau beurrée bouillie, et de pain d'orge et de seigle; à midi ils dinent avec des légumes, du laitage, des œufs. Dans les grands jours, entre ces repas, ils prennent un peu de pain et de vin. Le vin, dans presque toute la Basse-Auvergne est ce qui soutient le paysan, ce qui lui donne la force de supporter ses rudes travaux; car il ne la trouverait pas dans les aliments végétaux ou farineux dont il fait constamment usage, non plus que dans le peu de viande qu'une ou deux fois la semaine, au plus, il se permet au repas de midi. La vigne, que la main d'œuvre rend la plupart du temps onéreuse pour le propriétaire, ne l'est point pour lui, qui la travaille de ses propres bras; et c'est par elle qu'il se nourrit le plus. Je ne serais même pas éloigné de croire que l'on doit à ce qu'il considère le vin comme aliment les habitudes de sobriété qu'il possède quant à son usage. L'ivresse est assurément le moins commun des défauts de nos paysans.

Nourriture.

Selon la nature du sol, selon aussi l'ardeur plus ou moins grande des diverses populations au travail, les instruments de labour, le mobilier agricole sont différents. — Ainsi, il y a des sols peu profonds ou des villages fainéants qui ne connaissent point la bêche, le plus pénible à coup sûr, mais le plus productif de tous les outils; ailleurs, le hoyau, fait pour les terres meubles, est remplacé par une lourde pioche. — La charrue, la bêche, le hoyau ou *fessou*, la pioche, la faulx, la faucille, constituent les principales machines agricoles; et joints au *char*, ou voiture à quatre roues, à la *barcelle* ou *barrot*, tombereau à deux roues, à la *berte* ou hotte d'osier, ils composent le mobilier habituel d'une exploitation rurale. Ce mobilier diminue ou augmente suivant les fortunes et les positions. Le journalier, par exemple, n'a guère que sa hotte, et les instruments de main. Le petit propriétaire a un char à deux roues au moins, et deux vaches; mais si peu que son état s'améliore, il se fait un grand char, dont les roues, l'essieu, tout le mécanisme fonctionnent sans fer, mais qui lui rend néanmoins des services indispensables pour le transport de ses récoltes. La hotte et le hoyau appartiennent essentiellement à la Basse-Limagne. Chaque soir et chaque matin, les chemins ruraux des environs de Clermont, de Billom, de Riom sont couverts de travailleurs qui vont aux champs ou en reviennent avec ce meuble à l'épaule. Quand il ne leur sert pas à remonter la terre de leurs vignes, à transporter au milieu du champ le fumier, la terre d'un tertre, elle leur est utile pour porter leurs outils, leurs vivres du jour, les herbes arrachées et destinées au souper des vaches. Partout à peu près on retrouve la bêche et la charrue avec la même forme. La première, plus étroite et plus longue dans les terres profondes et friables, devient plus large dans les terres plus compactes, et dans certaines elle se change en une fourche de fer à trois ou deux dents très-fortes. La charrue reproduit à peu près l'*araire* romaine : elle a deux oreilles formées au moyen de simples branches de bois concaves, et plaquées contre un soc en forme de coin long, peu évasé, portant à son extrémité inférieure une tige de fer, aigüe d'un côté, et de l'autre applatie en pelle. Elle entre à 30 centimètres de profondeur, environ, ouvre une raie large de 70 à 80, mais ne fait guère que déplacer la terre qui ne produirait pas longtemps avec abondance ainsi travaillée, si elle n'était successivement défoncée profondément à la bêche. — Deux vaches attelées à cet araire qui coûte 10 ou 12 francs, avec un joug qui se paye 15, suffisent pour la culture de 10 à 12 hectares, maintenant surtout que l'usage des fourrages artificiels s'est généralisé au point que le plus petit propriétaire a toujours un coin de champ en trèfle ou en sainfoin. L'on ne saurait voir sans un profond étonnement quel immense produit sort d'une mise de fonds si restreinte. — On comprend que la richesse du paysan propriétaire varie avec celle du sol. Cette variation est naturelle et n'a point d'inconvénients, parce qu'elle établit une certaine égalité entre ceux d'un même lieu. Mais la richesse du sol produit un effet bien moins heureux sur la condition du journalier. A la grande fertilité de la terre correspond une population plus nombreuse, et les maux de la concurrence pèsent sur elle. Tandis que l'on peut fixer à 1 franc 50 centimes le prix moyen de la journée des ouvriers agricoles dans la Basse-Auvergne, ce prix descend de 80 centimes à 1 franc dans la Basse-Limagne. L'hiver, aux environs de Clermont, de Billom, de Riom, les propriétaires font travailler à 75 centimes par jour sans nourrir. Deux choses peuvent compenser ce salaire si minime, si peu en rapport avec le prix des subsistances dans les années de cherté comme celle-ci, c'est l'assurance d'avoir du travail presque chaque jour durant toute l'année : le nombre des propriétés bourgeoises et de paysans aisés étant fort grand: c'est ensuite dans la domesticité. Chaque village, les villages populeux surtout, a toujours une partie de sa population jeune en service, *en condition*, soit chez les propriétaires de la campagne, soit dans les villes. Les gages étant considérables, apportent de grands avantages au valet et à la famille. Ceux qui ne pourraient trouver à se placer de cette manière, vont chercher, l'hiver, des travaux dans les départements où existent des ateliers de terrassement, et en rapportent toujours de l'argent qu'ils se hâtent de placer solidement en achetant une parcelle de terre.—Malgré cela, les régions populeuses montrent encore, chaque année, bon nombre de journaliers qu'un salaire médiocre entretient dans une vie fort gênée.

Mobilier agricole.

Le salaire agricole.

En somme, l'existence matérielle du journalier agricole et du paysan propriétaire se présente, dans notre Basse-Auvergne, généralement assurée, aisée, et constamment progressive, en ce sens que, d'une génération à l'autre, il est peu de famille de propriétaire qui ne voie augmenter son avoir, et de journalier qui en quinze ou vingt années ne s'élève à la condition de propriétaire. Quiconque vit, depuis un certain espace de temps, quelques mois par an avec le peuple de la campagne a constaté ces résultats. Pour mon compte, je me souviens d'avoir vu, dans mon enfance, nombre de journaliers sans autre fortune que leurs bras, qui maintenant, après beaucoup de travail, il est vrai, se sont achetés de la terre, ont assez de moyens pour prendre à métayage quelques fragments de domaines, ont pu élever leurs enfants, et rendent chaque jour leur position meilleure. J'ai vu aussi nombre de paysans propriétaires qui, dans le même délai, ont plus que doublé leur fortune, et qui ont pu laisser à deux ou trois enfants une position égale à celle que je leur connaissais à l'origine (1). — Au reste, dans nos campagnes de la Basse-Auvergne, les dernières vingt-cinq années ont produit un fait qui marque bien significativement le mouvement d'ascension opéré par le paysan. Il n'y avait guère de village, autrefois, qui ne fût habité par une ou deux familles bourgeoises. Un changement, très-fâcheux à certains égards, dans la vie de la classe moyenne a attiré dans les villes tous les bourgeois campagnards. Or, par qui ont-ils été remplacés, par le paysan. Leurs terres ont été vendues en détail: il n'y a presque pas un habitant de village qui n'en possède une parcelle: mais ceux qui étaient les plus aisés ont acquis les plus grosses parts, l'habitation, et se sont substitués aux anciens propriétaires. Pour une famille bourgeoise qui s'est ainsi retirée du village on trouve huit ou dix familles de paysans aisés, lesquelles, un demi-siècle auparavant, étaient des cultivateurs gênés, vivant de privations, attendant l'affranchissement qui devait les élever à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Accroissement et résultats de la division du sol.

Il faudrait autant de pages qu'en tient déjà ce chapitre, pour passer une revue détaillée des progrès du paysan, dans la Basse-Auvergne. Je l'ai montré, plus haut, naissant à la fois et de la suppression des charges féodales ou ecclésiastiques, et de la division du sol par les ventes révolutionnaires. C'est surtout à la première de ces causes que l'on doit les plus grands efforts, puisque par elle l'acquisition de la terre est devenue possible. Mais, une fois la terre aux mains du paysan, c'est sa possession même, sa possession en pleine propriété et pleine jouissance, qui amena les résultats considérables qui s'écrivent journellement sous nos yeux. J'ai cherché à me rendre compte de la puissance de ces résultats par leurs traits saillants, et sans faire des tableaux de statistique fastidieux, dont les éléments d'ailleurs seraient difficiles à réunir. J'ai pris, d'abord, l'idée de l'accroissement journalier des parcelles par l'inspection des rôles de la contribution foncière; non dans les pays de bonnes terres, parce que leur exemple ne paraissait pas assez convaincant à cause de leur excellence même; mais dans les sols médiocres ou ingrats, que leur faible produit faisait laisser sans culture tant que les lois féodales pesaient sur eux, et dont le défrichement me semble un indice certain de plus grande prospérité. En y voyant s'augmenter incessamment leur nombre, il est impossible que l'on se figure la population de ces localités comme souffrant dans une position malheureuse (2). On en est éloigné

(1) Quand il n'y aurait eu que la culture de la vigne pour améliorer l'état des cultivateurs, il l'eût encore été notablement. Cette culture, en effet, s'est étendue d'une manière considérable depuis 1789, et suivant le calcul de M. Tiolier *(ubi supra)*, elle occupe 800 personnes sur un terrain qui, en pacage, ne comporterait que deux ou trois pâtres avec quelques chiens. De plus, elle a donné une grande valeur aux saulées de la plaine, mises en coupe réglée pour les échalas.

(2) Bien que le relevé des cotes foncières ne puisse servir de preuve absolue, il constitue cependant des présomptions irrécusables, et le petit tableau qui suit, concernant uniquement les montagnes de l'ouest, peut donner des bases positives à qui voudrait regarder plus avant au fait de la division du sol.

CANTON DE LATOUR-SAINT-PARDOUX (c'est un de ceux où la propriété est le moins divisée).

	OBSERVATIONS.	NOMBRE DE COTES FONCIÈRES.		
		année 1845.	année 1846.	année 1847.
Commune de Latour-Saint-Pardoux		535	543	544
— Bagnols		568	572	576
— Cros		201	204	207
— Chastreix	Territoire de pacages.	400	397	400
— Trémouille-Saint-Loup		169	168	170
— Saint-Donat		368	375	376
— Saint-Geneix-Champespe		275	276	277
— Picherande	Territoire de bois et de pacages.	333	336	334
CANTON DE MESSEIX		459	468	477
CANTON DE SAVENNE	Beaucoup de bois.	114	123	131
CANTON DE SAINT-AMAND-TALLENDE.				
Commune de Saint-Amand		551	555	558
— Aydat		950	958	969
— Chanonat		739	742	754
— Saulzet-le-Froid		357	362	565
— Saint-Sandoux		669	672	682
— Saint-Saturnin		765	766	766
— Le Vernet		442	441	465
— Olloix		567	564	582

surtout, quand on sait que certaines d'entre elles, comme le canton de Messeix, subissent depuis quelques années les ruineuses exactions des praticiens. Mais j'ai dû étudier plus à fond les résultats des divisions de la terre. Ne pouvant les chercher dans l'infinie multiplicité des faits d'où ils découlent chaque jour, je me suis restreint à un seul, pris hors des terres de première qualité, dont l'exemple prouverait trop ou trop peu, mais dans un sol de qualité secondaire, dans un pays de médiocre population, de débouchés restreints; dans des conditions telles, enfin, qu'il puisse passer pour une sorte de moyenne de tous les faits de sa nature. — C'est la Haute-Limagne, le territoire des environs de Brioude qui me le fournit. — Il existait là, en 1832, un domaine d'environ 144 hectares. Pendant dix-huit ans, ce domaine avait été cultivé, à titre de ferme, par une famille intelligente, très-laborieuse, au prix annuel de 3,000 francs d'abord, puis de 2,700 francs. Ayant cessé le bail, le propriétaire ne trouva un autre fermier qu'à raison de 2,500 francs pendant douze années. — Dès à présent, je constate, 1° le peu de revenu de ce domaine par la ferme, eu égard à son étendue ; 2° la décroissance continuelle de ce revenu : voilà pour le propriétaire. Voici maintenant pour le cultivateur qui y avait mis dix-huit années du travail de toute sa famille. Il y entretenait 6 paires de bœufs, 4 vaches à lait, y engraissait annuellement de 120 à 150 moutons, et y élevait un veau, 2 au plus chaque année. Durant son bail, il eut les avantages des années 1812, 1817, où le double décalitre de froment valut jusqu'à 10 fr.; eh! bien, quand il laissa la ferme, il y avait vécu, élevé une famille peu chargée, et s'en retirait avec le menu bénéfice de 20,000 fr. — En 1832, ennuyé de la modicité d'une rente qui risquait de diminuer encore, le propriétaire voulut vendre son domaine. Or, à ce moment, il se trouvait aux mains de 20 paysans auxquels le second fermier avait divisé son bail moyennant une prime totale de 3,000 fr. sur la somme des douze années. On peut juger, par ces chiffres, de l'état où la culture en grand du précédent preneur avait réduit les terres du domaine, puisque le second ne trouvait, par cette division, qu'un bénéfice moindre encore que celui de son prédécesseur. Mais à dater de ce moment comme les choses changèrent! Ces 20 fermiers ne jouirent que pendant sept années, ayant résilié leur bail après la vente : en 1827, ils avaient subi une grêle qui enleva absolument toute la récolte de l'année; cependant ils purent se présenter à la vente en détail, acquérir pour environ 40,000 fr. de terre, et, avec les seules ressources soit du peu qu'ils avaient à eux, soit des bénéfices réalisés durant leur ferme, soit de leur travail après l'acquisition, payer intégralement les vendeurs en capital et intérêts, dans des termes de 5 à 6 ans. La division accrut donc singulièrement le produit. En effet, le domaine entier fut acquis par une compagnie 140,000 francs. Celle-ci en revendit un peu moins de la moitié à une seule personne pour 80,800 fr., un sixième environ à une autre, puis le reste par lots de 600 fr. à 4,000 fr. — Or, le plus fort acquéreur, après avoir mis à sa portion une avance de 3,000 à 4,000 fr. en réparations, après avoir successivement passé, pour l'exploitation, du métayage à un système mixte de faire valoir et d'association, en retire un produit *net* annuel de 4,000 fr., y entretient ou élève 25 bêtes bovines, y engraisse de 350 à 400 moutons. Quant aux acquéreurs parcellaires, bien plus considérable encore a été leur produit. Portant la bêche là où le principal acquéreur ne pouvait qu'envoyer ses charrues ou répandre de grands fourrages, leur terre a rendu en blé, en fourrages, en légumes beaucoup plus que les siennes. Aussi la plupart ont-ils payé la terre par anticipation des termes, et leur aisance, très-sensible à ceux qui ont pu suivre leurs progrès pendant dix ans, s'est-elle accrue grandement. Tel qui n'avait point de vache en 1832, en possède une ou deux maintenant; qui n'en avait qu'une seule, pour l'associer à celle de son voisin, en possède maintenant trois, quatre, de plus forte espèce, de plus haut prix; vend plus cher ses veaux, et fait au moins un élève chaque année; et tels sont les bénéfices de chaque jour, pour cette population agricole, qu'en 1844 les mêmes paysans ont pu acquérir, à moitié en sus, au moins, du taux de 1832, pour environ 30,000 fr. d'un autre domaine, sans qu'aucune autre industrie que celle de la culture de leurs parcelles, modifiée avantageusement, il est vrai, par les enseignements pratiques du principal acquéreur de 1832, leur ait fourni des ressources. L'acquéreur de l'autre partie plus forte ayant divisé entre plusieurs paysans sa culture, la grande moitié du domaine se trouve ainsi livrée actuellement à la tenure parcellaire; et, de 2,500 fr. que donnait au propriétaire, lors de la vente, le domaine entier, le produit *net* s'est élevé aujourd'hui à plus de 10,000 fr.— Je crois pouvoir avancer sans erreur que telle est en général dans l'Auvergne la proportion des progrès amenés par la division de la terre, laquelle y a atteint une puissance si grande, qu'elle y régit maintenant toutes les choses agricoles, la rente, le prix du sol, le mode de culture. Et elle s'est chargée de répondre à toutes les objections pratiques élevées contre la petite culture. D'abord elle a pour elle l'opinion de la grande majorité des propriétaires riches, même de ceux qui appellent économiquement et politiquement la reconstitution de la grande propriété. Leur premier soin, en effet, est de diviser entre le plus de bras possible l'exploitation de leurs terres, sachant de reste qu'ils en auront bien plus de revenu. D'autre part, on disait qu'elle était hors d'état d'élever, de nourrir même des bestiaux; or, elle en a, et en élève chaque jour plus. Moyennant 30 fr., le paysan sème et plâtre annuellement un hectare de trèfle ou de luzerne, et la même surface en sainfoin pour 45 fr. Il entretient avec cela, joint aux raves, aux herbes parasites, au parcours des chemins et des communaux, deux vaches qui le nourrissent en grande partie, dont il élève, presque partout au moins, un des veaux, et peut ainsi, en même temps, accroître la production de la

viande et celle des céréales, en combinant la fumure par les prairies artificielles avec la fumure par l'écurie. On disait de plus que, faute de capitaux, toute culture progressive lui demeurait interdite ; il montre chaque jour que l'agriculture est l'industrie qui en a le moins besoin; que le temps et le travail sont ses deux instruments essentiels, et que sans avances le paysan, stimulé par la propriété, va aussi vite en améliorations que le plus aventureux et le plus aisé des agronomes. Qu'importe qu'il n'essaie pas le premier? C'est au contraire un bonheur pour lui : il n'y a pas d'écoles à subir; mais quand il s'empare d'expériences bien complètement faites par de plus éclairés et de plus puissants que lui, il imprime à la production un essor extraordinaire. Aussi s'inquiète-t-il fort peu des tentatives de crédit agricole. La bourgeoisie qui s'apitoie sur la dépendance où elle le croit tenu par l'usure, la subit bien plus durement que lui. Le paysan sage, prudent, trouve toujours une bourse honnête où emprunter; le mangeur qui gaspille son petit revenu, le téméraire qui achète plus qu'il ne peut payer, voilà ceux que l'usure maltraite.

Au total, les effets de la division de la terre dans la Basse-Auvergne se résument en ceci : d'avoir rendu les trois quarts au moins de nos paysans propriétaires, et de leur avoir donné un bien-être inconnu à leurs pères.—J'ai assez indiqué à quoi ces effets se reconnaissaient pour n'y point revenir. Nourriture, vêtements, mobilier, population, tous ces signes extérieurs du progrès de la vie rustique se sont améliorés, augmentés dans des proportions considérables. Si les économistes qui préconisent la grande propriété venaient à les nier, les manufacturiers, en attestant l'accroissement immense de la consommation des objets communs, depuis quarante ans, apporteraient une réplique irréfutable. Que l'on ne s'imagine pas en effet que nos fêtes de villages ont toujours montré ce luxe d'habillements que nous y voyons aujourd'hui ; que, chez le paysan d'Auvergne, l'armoire au linge ait été toujours garnie comme maintenant. — Ce n'est que depuis qu'il a du superflu, que cette richesse de menu mobilier a pu être constatée : c'est depuis 30 ou 40 années au plus. Questionnez sur ce point les vieillards : en déplorant un luxe dont ils sont mal disposés à se rendre compte, avec les habitudes d'épargne excessive prises aux temps de malaise, ils vous diront que tout cela est récent. En effet, les temps antérieurs à la Révolution n'auraient point montré les femmes des villages aussi fraîchement, aussi confortablement mises les jours de fête, et il ne faut que rappeler un peu ses souvenirs personnels de vingt années, souvent de moins, pour avoir vu avec des mises vraiment misérables ceux que l'on voit aujourd'hui avec des costumes propres, chauds, presque luxueux. Or, nulle autre cause à ce progrès, que le bienfait apporté par la division de la terre chez une population depuis longtemps faite à une sobriété féconde et à un travail de chaque moment. — Ce progrès, à la vérité, se résume, ainsi que je l'ai dit, en en retraçant plus haut un des plus saillants exemples, dans un fait diversement jugé, diversement appréciable ; j'entends LE TRAVAIL PARTOUT EXCESSIF DE LA POPULATION RURALE. C'est ici que l'optimisme en matière de petite culture rencontre toutes les écoles socialistes, le spiritualisme de notre temps se soulève contre le matérialisme où un pareil progrès semble entraîner la plus nombreuse, la plus vitale partie de notre société; et alors naissent une foule de plans, ayant l'association pour base et la liberté humaine complète pour but. Ces plans m'amènent à une propriété particulière, qui, avec la plus radicale des associations, la *communauté* pour principe, a joui, dans la Basse-Auvergne, d'un développement en quelque sorte parallèle, pendant huit ou dix siècles, au développement de la propriété morcelée. Avant donc de conclure en présence du socialisme, je dois suivre cette propriété particulière dans les diverses phases de son existence, et je vais le faire après quelques lignes consacrées à l'état moral de notre peuple agricole.

CONDITION MORALE

Il me semble que l'on devrait s'interdire, pour quelque temps, toute étude qui aurait pour but un jugement définitif sur l'état moral de nos paysans, et tendrait à autre chose qu'à former le point de départ d'un perfectionnement vers lequel on appellerait tous les efforts. Cet état, en effet, n'offre rien de flatteur ; et il ne peut rien offrir, à cause de la tradition de durs travaux, de peines, d'ignorance forcée qui pèse sur les populations de la campagne. Elles sortent d'une oppression de huit siècles, pendant lesquels il leur a fallu donner à la terre un labeur énorme pour subsister et s'élever un peu, déployer toutes les ressources d'esprit imaginables pour échapper par la ruse aux exactions de leurs maîtres, n'avoir avec la société cultivée que de rares contacts, le plus souvent des contacts hostiles, ne recevoir d'instruction que l'instruction ignorante de la basse-église ; elles sont entrées à peine depuis trente ans dans des conditions de liberté, de garantie qui, venues subitement, ne leur ont laissé encore ni le loisir, ni l'aisance nécessaires pour qu'en eux le moral comprimé si longtemps pût enfin reprendre son énergie naturelle ; comment voudrait-on qu'elles montrassent un caractère franc, des lumières de la naïveté, et de la promptitude dans l'esprit? Les évènements de l'histoire n'ont dû favoriser que les déviations de leur moral; et on les trouve, dans le fait, fort développées. Il faut attendre, pour savoir ce qu'elles sont réellement, que la propriété à laquelle elles ne touchent un peu solidement que depuis trente années, soit bien assise dans leurs mains, leur ait donné un bien être physique durable, et que l'instruction qu'on tâche de leur répandre ait ramené à ses voies directes, à sa progression normale leur individualité détournée. Que si l'on niait l'influence des exigences de la vie matérielle sur la physionomie morale du paysan, on n'aurait qu'à comparer, dans notre Basse-Auvergne, le laboureur des plaines et l'habitant des montagnes. On verrait chez le premier toute originalité de race avoir disparu, son caractère être uniquement le caractère alourdi de l'homme

du labeur

du labeur continuel, tandis que chez le second on retrouverait un peu de cette vivacité de corps et d'imagination qui seule produit la poésie, les légendes populaires. La raison, c'est que celui-ci dépense bien moins de force matérielle, use moins son corps, se contentant, pour toute culture, des pâturages que la nature lui donne, et garde dès lors l'esprit plus libre, plus alerte.

Caractère.

Le paysan de la Basse-Auvergne, patient et laborieux au plus haut point, très-intelligent en général, est, au fond, probe, obligeant, de mœurs douces, peu susceptible d'entrainement et de passions vives. Tel il apparaît vu en soi, isolé de ses intérêts et des rapports sociaux; dans la vie habituelle, dans les relations avec ses voisins et avec l'homme riche, il perd ce caractère et devient un homme honnête en général quant au respect de la propriété d'autrui, mais défiant, rusé et faux à l'excès, dans les plus graves comme dans les moindres circonstances. Chez les meilleurs même, chez ceux dont la probité se révolterait à faire tort de ce qui est dû, il y a toujours quelque côté où l'astuce se donne jeu. S'il cause, il flatte; s'il demande conseil, il ne va jamais droit à son affaire, mais détourne tant qu'il peut, et souvent prend le contre-pied, se met au lieu de son adversaire pour être plus sûr de ne pas se livrer et d'avoir bon avis. Il a toujours peur d'être trompé, en sorte que toujours il prend les devans; et, comme depuis des siècles il fait étude de l'habileté, il excelle à l'hypocrisie. Il ne se défie pas seulement ainsi de l'homme des villes, de celui qui lui est supérieur en lumière et en fortune, mais de son égal même. Entre eux ils ont les mêmes allures. Et comme alors ils jouent à jeu égal, ils déploient des ressources inimaginables. Le principe de ces dispositions morales, c'est évidemment une longue et dure oppression. Elles laisseront des traces profondes, peut-être ineffaçables dans le caractère du paysan auvergnat; cependant, la jouissance de la liberté les affaibliront certainement, lorsqu'elle aura produit des effets durables — Quoique doué d'un grand sens, notre paysan est lent au progrès, routinier, ennemi de l'expérience personnelle dans les choses de son ressort. A la vérité, il a eu dans le passé, il a encore trop besoin du revenu annuel de sa terre pour hasarder quoi que ce soit avec elle: il se contente donc des produits qu'une culture uniforme lui en fait retirer depuis des siècles, et n'envie pas ceux qu'il en pourrait avoir en essayant d'autres méthodes. Mais il ne résiste pas au progrès. Il aime à voir faire par son voisin plus riche les expériences; une fois convaincu de leur valeur par leurs résultats, il entre dans la voie sans difficulté. En quelques années, un seul propriétaire aisé, dans un canton, change totalement la face du sol par la modification du mode et des objets de la culture. — La plus grande vertu du paysan de la Basse-Auvergne réside dans le calme de son imagination; c'est de lui qu'il tient cette patience admirable qui fait sa grande puissance, qui l'a rendu plus fort que les déplorables siècles féodaux. A elle, il est vrai, l'on doit de le trouver sans poésie, dépourvu de cette littérature naïve des légendes qu'on aime tant à rencontrer. Mais grâce à elle il n'est point superstitieux, tout à l'opposé du paysan de l'Auvergne-Haute, qui, avec un esprit plus vif a plus de poésie, mais aussi une superstition presque dangereuse, et d'autant plus à blâmer qu'elle engendre une hypocrisie détestable. Dans la Basse-Auvergne, le paysan croit fort tranquillement les enseignements de l'Église catholique, va régulièrement à l'office du matin le dimanche, et laisse aller seules les femmes à celui du soir. Il accepte comme vérité toutes les légendes des saints que le pasteur lui raconte; il les commente même de façon à les réduire à de fort laides histoires; mais il n'en est transporté d'aucune manière. Cette absence de légendes est à coup sûr un des plus saillants caractères de la Basse-Auvergne. Ce qu'on y en trouve a tellement peu de délicatesse et d'esprit qu'on en doit fuir le récit. Les plus grossiers miracles en sont le fond. Du reste, depuis un demi-siècle on les a grandement oubliés. Legrand d'Aussy en cite dont personne ne se souvient plus maintenant; et, avec le voltairianisme de son temps, il s'écrie: « Partout je vois des prêtres et des « hermites, des saints et des miracles. Je vois un peuple abusé, à qui ses ecclésiastiques et ses moines ont fait « croire les contes de leurs légendes. Mais en vain je cherche à découvrir dans ses traditions quelques germes d'un « grand caractère, quelqu'étincelle de sagesse ou de génie, d'énergie ou d'audace; je n'y trouve que superstition « grossière, ignorance honteuse et crédulité absurde. » Il est de fait que l'on ne voit pas sans peine toute la tradition militaire de l'Auvergne avoir disparu, non sous les paraboles, mais sous les fables de la religion. Ni la glorieuse résistance de la nationalité gauloise contre Rome, ni celle du monde Gallo-Romain contre la France, ni même les désastres des partisans anglais n'ont laissé une trace dans ces esprits, pas plus que le travail si lourd auquel le paysan est astreint depuis des siècles. L'homme de l'Église étant le seul qui l'ait enseigné a seul pu lui transmettre, très-défigurés encore, les plus grossiers fragments de son histoire légendaire. — Par les mêmes raisons, on ne rencontre dans la vie du paysan de la Basse-Auvergne presque aucune des coutumes naïves des peuples montagnards. Celle de laisser un grand feu allumé et un repas servi, la nuit des morts, afin que les âmes des défunts s'y viennent asseoir, a subsisté dans la partie montagneuse. Autrefois les demandes et la célébration des mariages étaient accompagnées de quelques cérémonies traditionnelles qu'aujourd'hui on ne pratique guère plus; les mœurs de la société cultivée sont devenues, en cela, celles du paysan. Cependant, la mariée se croit encore obligée de pleurer beaucoup, quelle que soit sa peine ou sa joie, et les réjouissances de la noce sont toujours accompagnées de la poule nuptiale, ainsi que de coups de fusils ou de pistolets, dangereuses salves

Traditions.

Coutumes

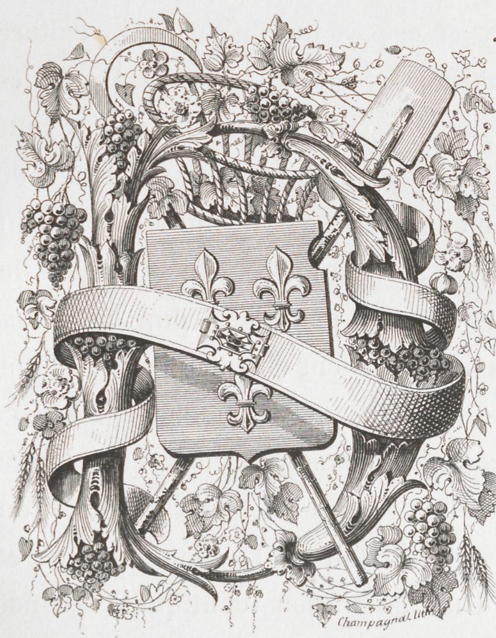
qui ne se tirent guère sans quelque accident grave. Mais on ne retrouve ces vieux usages bien conservés que dans les montagnes; le paysan de la plaine n'a pas le loisir de s'y livrer; la terre est là qui le réclame; toute sa poésie c'est le travail. Il n'observe plus que quelques fêtes annuelles, comme les fêtes *patronales*, et ce que j'appellerai les *fêtes du travail*. Celles-ci sont des réjouissances qui terminent chacune des récoltes principales, des travaux essentiels, comme les moissons et les battaisons. Quand elles sont achevées, on fait ce qu'on nomme la *Raboule*, consistant dans un repas un peu meilleur que les repas habituels. On conserve ou l'on se procure, pour ces célébrations toutes rustiques, les plus rares provisions du ménage paysan, la viande salée, le lard, un peu de viande fraîche; on fait de grosses patisseries, du pain moins grossier; ordinairement, même, le pain blanc paraît sur la table, le vin s'y trouve le plus abondamment que l'on peut; puis quand chacun a amplement mangé, on commence des danses qui ne cessent souvent qu'au jour. Il n'y a peut-être pas de cultivateur de la Basse-Auvergne, si petit qu'il soit, qui se dispense de ces fêtes du travail, instituées pour l'ouvrier agricole, et qui rapprochent dans une même réjouissance, fondée sur les bienfaits de la terre, le maître et le mercenaire. Quant à la fête patronale, elle est aussi fort révérée. Comme chaque village a la sienne, elle offre une occasion de réunion pour les familles; et, dans les montagnes où un long hiver empêche les communications de village à village, on comprend que ces fêtes aient un grand charme pour les populations. Les repas et la danse composent, dans chaque famille, les occupations de ces journées joyeuses, qui sont malheureusement closes, quelquefois, par des querelles sanglantes. Les jeux d'adresse, même de hasard, y ont aussi un rôle. Il y a toujours quelque honnête juif, par religion ou par état, qui vient soutirer au jeune villageois ses pauvres pièces blanches, au moyen de quelque leurre grossier. Quant aux jeux d'adresse, ce sont les quilles qui ont toute la faveur de nos campagnards. Le plus petit village possède son *rampei*, long espace creusé peu profondément, sur le *coudaire*, où se place le jeu aux jours de fêtes. Il s'y perd et s'y gagne d'assez grosses sommes chaque dimanche. — Une grande liberté règne dans les relations des jeunes garçons avec les jeunes filles; et cependant les mœurs sont pures, en général, excepté autour des villes, ou dans quelques villages pervertis de longue date par des seigneurs licencieux.

Si par ces coutumes et ces amusements le paysan d'Auvergne se distingue tout-à-fait des classes supérieures, il s'en rapproche étroitement, s'identifie avec elles quant aux sentiments qui dérivent de la propriété. Les mêmes allures serrées, égoïstes de la bourgeoisie se retrouvent à cet égard chez lui. C'est à qui cédera le moins pour le bien commun. Il se fait pour ainsi dire au même moule moral qu'elle, dans des proportions plus petites; il la suit comme un modèle, quoique de loin. C'est ainsi qu'arrivé il y a 50 ans à la propriété, le campagnard de l'Auvergne s'est trouvé avoir tous les préjugés de la vieille société pour l'ainesse, la masculinité, l'inaliénation du bien des femmes, pour toutes les entraves à l'égalité des conditions, à la circulation des biens, au développement de l'individualité que le vieux droit regardait comme nécessaires. Presque par toute la Basse-Auvergne le paysan fait un ainé dans sa famille; et, dans certaines localités il commet toutes les fraudes imaginables, fourmilières de procès ruineux, pour dépouiller le plus possible ses enfants au bénéfice d'un seul, ordinairement du fils ainé. A l'ainé, toutes les faveurs de la famille; il reste *dans la maison*, pour la continuer, l'étendre; tous les sacrifices sont pour lui; on le rachète du service militaire, pour peu qu'on le puisse. Comme dans l'ancienne société, les enfants ne tutoient point leurs parents, et les parents disent *vous* au fils ainé. C'est un fait assez remarquable que le droit aristocratique, rejeté par la classe supérieure, soit devenu ainsi l'héritage de la classe populaire, en notre temps. Elle n'a rien eu de plus pressé que de le prendre. La possession de la terre lui était si longtemps apparue avec ces conséquences que, même à la révolution, elles les a voulues toutes. Du reste, elle n'a pas agi, en cela, différemment de la tradition française. Chez les nations qui se transforment lentement, par des mouvements successifs, on voit toujours la classe victorieuse s'empresser de prendre et les formes et les abus même des classes qu'elle a supplantées, en sorte qu'absolument parlant, il n'y a que le droit et les résultats matériels qui progressent bien visiblement. Ne voyons-nous pas la bourgeoisie de nos jours se faire aristocratie tant qu'elle peut, tout en détestant et les formes et les privilèges de l'aristocratie ancienne? Quoi d'étonnant donc que le paysan ait agi de même? — Peu à peu cependant ces tendances s'effacent dans la Basse-Auvergne. Le voisinage des villes ne les connait déjà plus. Elles sont d'ailleurs combattues par deux causes puissantes: l'une, le grand nombre d'enfants de chaque famille de cultivateurs; l'autre, la faveur chaque jour moindre qu'elles ont dans la classe supérieure. Les montagnes les conserveront plus longtemps: car, à cette heure, on les y trouve aussi vivaces qu'au premier jour. Là, à la vérité, elles sont encore très en faveur dans la bourgeoisie. — Ce qui dure et durera bien davantage, par exemple, dans toutes les parties de l'Auvergne, c'est l'état d'infériorité où le paysan tient la femme; non qu'il ne l'aime point, comme mère, comme fille, comme épouse; car, au contraire, les sentiments de familles se trouvent chez eux au plus haut degré; mais la tradition ancienne a persisté chez lui, à cet égard, avec beaucoup de force. L'affection pour le fils, quelquefois, n'est pas aussi grande que pour la fille; mais il y a comme une sorte de devoir qui fait que l'on s'impose pour lui des sacrifices que ne commanderait point l'attachement. Cette infériorité suit la femme dans le ménage; à bien des égards elle y est la servante de l'homme. Elle ne mange

pas aux mêmes heures que lui, ou, dans tous les cas, ne se met point à table à ses côtés. Comme la législation ne peut rien contre ce vieux reste des temps anciens, on le verra disparaître difficilement, l'exemple seul devant avoir influence sur lui.

II. — LES COMMUNAUTÉS AGRICOLES.

> . . . . Par fraternité, amitié et liaison économique, sont un seul corps. . . .
> Et ainsi, de tous âges, et de toutes façons ils s'entretiennent comme un corps politique qui, par subrogation, doit durer à tousiours.
>
> Gui Coquille, *Questions et Réponses*, LVIII.



De toutes les personnes civiles auxquelles le régime féodal a donné naissance, les plus remarquables, sans contredit, sont les sociétés de travailleurs agricoles que ce siècle-ci a trouvées encore existantes dans tout un canton de la Limagne, sur les marches du Bourbonnais, et dans les bois du Morvan. Sous l'empire de ce système d'isolement social, par suite de l'existence restreinte, sédentaire, sans échanges qui en résultait pour tous, et qui était principalement le sort de tous ceux qui restaient en dehors de l'entourage du seigneur, par l'effet, aussi, des violences dont le plus faible se trouvait sans cesse menacé, le contrat d'association s'offrit de bonne heure comme celui des engagements civils qui pouvait le mieux couvrir et assurer tous les autres. L'association universelle, entre deux ou plusieurs personnes, devint aussi répandue que le mariage, auquel il emprunta, ou plutôt dont il partagea les stipulations de communauté. Elle fut comme un mariage des intérêts à côté du mariage des sexes. Elle s'établit entre ménages comme entre personnes non-mariées, pour biens présents et à venir; et elle se généralisa tant, au moyen-âge, qu'en lisant les jurisconsultes féodaux de nos provinces du centre, il semble que ce soit la condition normale de toute personne roturière. Dans tous les cas, elle paraît avoir été celle de tous les *serfs:* même on est porté à croire qu'ils n'y furent point conduits par leur volonté, comme à une forme contractuelle avantageuse plus qu'une autre à leur situation; mais s'y trouvèrent placés par la force de la tradition, en vertu de rapports de droit préexistants de toute ancienneté entre les personnes dans la société barbare. « Suivant les traditions féodales, *dit M. Laferrière,* entre les serfs qui « vivaient à même *pot et feu, à même chanteau,* il y avait communauté. Le serf pouvait transmettre sa part à ses enfants « ou parents qui vivaient en commun avec lui. S'il transmettait à un autre sa portion de l'héritage servile, l'immeuble « revenait au seigneur (1). » Coquille atteste également que, selon la coutume, « si aucun homme ou femme de « condition servile décède sans *hoir* (héritier) *commun,* son bien appartient au seigneur de la servitude (2). » De là il ne se peut inférer autre chose sinon que le principe de la communauté est un principe du droit féodal; nullement dérivé du besoin de protection qu'avaient les personnes non nobles sous son régime, mais fondé, tout au contraire, sur les relations juridiques du seigneur au serf. C'est pour cela qu'il ne semble pas très-étrange de faire remonter ce contrat aux manières d'être de la société barbare avant l'invasion, et d'y voir les traces de l'ancien Clan. On a supposé aussi, par suite, que la généralisation de cette forme sociale tenait à la persistance du Clan celtique, à travers l'époque Gallo-Romaine, dans les lieux où elle s'est continuée jusqu'à notre temps. Quoique dénuées de certitude, ces hypothèses ne sont pas en dehors des voies de la raison. Je ne veux cependant m'arrêter à aucune d'elles; et quand j'ai dit précédemment que les Communautés des environs de Thiers ou de la Varenne figuraient l'ancien Clan Celtique, c'est une pure ressemblance extérieure que j'entendais établir.

DE L'ASSOCIATION DES SERFS EN COMMUNAUTÉ.

(1) *Histoire du Droit français*, t. I, p. 177 et suivantes.

(1) *Questions et Réponses*, LXXIII.

A prendre la communauté au moment où on la trouve dans l'histoire du droit, elle apparaît comme une organisation donnée aux serfs par le seigneur, dans son intérêt propre, pour assurer la culture de ses terres tout en en conservant la propriété. Il a compris l'impuissance de l'homme dans l'isolement et les incertitudes d'alors, il y a pourvu en lui imposant l'association. Il a compris en même temps le peu de force qu'il aurait s'il l'imposait violemment, et il l'a fait par le droit, par l'établissement de rapports juridiques très-favorables au serf. Il lui interdit de s'isoler de la communauté, de constituer, soit en s'en retirant soit en donnant à un étranger sa part en héritage, une personnalité rivale de la communauté ; et c'est assurément là le plus grand caractère de servitude qui se peut infliger ; mais il a protégé de toutes manières la continuation de la communauté (1). Ainsi, au moment où elle s'organisa par et avec la féodalité, la communauté eut pour but d'assurer au seigneur des revenus, et aux serfs l'existence par le travail de la terre, le *mesnage des champs*, comme disent les commentateurs des coutumes. Elle présenta de si grands avantages, qu'elle s'étendit, s'universalisa à toutes les populations des campagnes, qui, une fois leur situation changée, arrivées à l'état libre, à la condition de *censitaires*, se remirent librement dans son cadre communiste. Jusqu'au VIe siècle, on retrouve leurs traces dans presque toute la France. C'est à l'époque Carlovingienne que se rapporte la création du plus grand nombre de ces communautés, et celles instituées alors ont eu très-certainement pour descendance directe les communautés que le Code civil vient de faire disparaître. Il me paraît hors de doute que leur origine, la cause déterminante de leur formation résident dans les bienfaits de l'association, au sein du morcellement et de l'incertitude de l'existence sous le régime féodal. Coquille encore en fournit la preuve dans la *question* où j'ai puisé l'épigraphe de ce chapitre, quand il dit : « selon l'ancien establissement du « mesnage des champs, en ce pays de Nivernais, plusieurs personnes doivent être assemblées en une famille, pour « demeurer en ce mesnage qui est fort laborieux ; consiste en plusieurs fonctions en ce pays qui de soy est de culture « malaisée : les uns servant pour labourer et pour toucher les bœufs animaux tardifs, et communément faut que les « charrues soient tirées de six bœufs ; les autres pour mener les vaches et les juments en champs ; les autres pour « mener les brebis et moutons ; les autres pour conduire les porcs. » Certes, les exigences du travail des champs ne sauraient avoir entraîné seules l'adoption de la forme communiste, puisque ce travail se fait individuellement aujourd'hui, et avec plus de profit, quoique bien plus pénible : il faut donc étendre au peu de sécurité et au peu de ressources de l'agriculture dans le moyen-âge les paroles du juriste Nivernais, et compter pour beaucoup la *liaison économique*, comme il dit lui-même. Pour l'Auvergne, du moins, ce qu'on a vu au précédent chapitre permet de le faire. Moins douteuse, assurément, est la filiation des sociétés agricoles de cette époque à celles qu'y a vu fleurir le XVIIIe siècle. Celles-là avaient pour gouvernement un « maistre de communauté (*le chef du chanteau*), eslu à cette charge « par les autres, lequel commande à tous les autres, va aux affaires qui se présentent ou ès-villes ou ès-foires, ou « ailleurs, a pouvoir d'obliger ses personniers en choses mobilières qui concernent le fait de la communauté, et « lui seul est nommé ès-rooles des tailles et subsides. » Or on verra un mode d'administration identique régir nos Guittard, nos Dunaud, toutes les associations que ces dernières années seulement ont vu disparaître.

Une chose est à remarquer, dans cette organisation communiste, qui montre bien à quel point le fractionnement et le *matérialisme*, la *réalité* de la vie sociale constituaient le caractère de la féodalité, et qui fait voir, aussi, que si les associations en communauté tiraient leur origine première des souvenirs de la vie barbare, le système féodal du moins avait profondément imprimé son cachet sur elles. Cette communauté sortie de sa conception, alimentée par ses exigences et ses vicissitudes, ce n'est pas une simple société comme la connaissait le droit Romain, une société à temps, *où la vie et l'industrie de chacun est choisie*, comme dit Coquille, et dont la durée ou la fin dépendent de la volonté des contractants ou de la mort de l'un d'eux. Bien loin de là, c'est un être toujours vivant, une société pareille aux sociétés politiques, qui dure de génération en génération. — Une fois créée, elle peut bien disparaître. Si l'un des communistes, par exemple, transmet sa part à un étranger, le seigneur reprend toute la terre, et la société n'est plus ; mais en cela elle ne meurt pas, à proprement parler ; elle rentre à l'état latent, d'où peut la retirer aussitôt la volonté du seigneur. Assise sur la terre, on ne l'y voit plus dès que les hommes en sont éliminés ; mais, semblable aux sociétés politiques, la terre la représente et attend que d'autres races viennent la continuer. Ce n'est pas non plus une société dont les clauses se mesurent, se discutent avant toute action commune : de même que la société naturelle des hommes, elle nait tacitement, du simple fait de la vie commune durant un court délai ; et, pour marquer encore plus la ressemblance de l'une à l'autre, elle se développe au milieu de la société générale, ou plutôt à côté des autres sociétés pareilles, avec une vie propre, entièrement libre, sous la latitude d'un gouvernement uniforme, mais dans une sphère d'activité qui varie suivant la position, la convenance, le caractère dominant de

(1) Une société *tacite* résulta de la simple communauté de vie ou d'objets pendant *an et jour*. — La communauté était un fait si normal que la *communauté de biens* dans le mariage fut entraînée par la co-demeurance d'an et jour. — Les communautés offraient le moyen de spolier ses propres héritiers de sa succession en contractant pacte de succéder en association universelle. Toutes conventions qui auraient été nulles dans tout autre acte, prenaient force dans celui-là. — V. *Coutume d'Auvergne*, t. XIV, art. 40, 17, 16, 25. — t. XV. — Chabrol.

chacune.

chacune. Les écrivains coutumiers prennent grand soin d'établir cette différence entre le pacte de société du droit Romain, et la communauté, l'*association universelle* féodale (1) : différence que maintenaient d'ailleurs très-rigoureusement les pays et les juristes du droit écrit, pour lesquels la société tacite, aussi bien que la société perpétuelle était proscrite, et qui déclaraient *rebelles à la loi* des associations d'hommes par lesquelles se trouvait si étrangement modifié le droit des tiers (2).

DE L'ASSOCIATION EN COUTUME D'AUVERGNE.

Les dix articles que les rédacteurs de la Coutume d'Auvergne ont consacrés aux *associations*, tandis que 1 ou 2 dans toutes les autres en règlent la matière, sont l'indice de l'importance qu'elles avaient dans ce pays, et de la faveur que l'on fut contraint de leur accorder. A voir les nombreuses traces qui en subsistent encore dans l'arrondissement de Thiers, on peut juger combien l'usage en était général, au moins pour certaines localités. Il va sans dire, cependant, que la portion de la province soumise au droit écrit les avait repoussées. Chabrol ne cite que la Chaise-Dieu et Sauxillanges qui les eussent admises. Le degré de protection que leur accordaient les coutumes se mesure à ce que les sociétés *tacites* y sont ou non reçues, et avec des latitudes plus ou moins étendues (3). Or, suivant Mazuer, notre coutume donnait force à la société tacite dans le cas où plusieurs cohéritiers, tous majeurs, demeuraient et négociaient ensemble, se communiquaient leurs profits respectifs et les revenus de biens qui n'étaient ni communs dans le principe, ni achetés en commun. Il dit que dans ce cas l'association embrassait tous les biens des *parsonniers*. D'ailleurs, les commentateurs anciens de la coutume, depuis Mazuer, attestent que l'association universelle y était très-fréquente. Elle ne constituait pas toujours des sociétés nombreuses et qui pussent durer longtemps; mais souvent des sociétés de deux, trois, quatre personnes, qui ne se continuaient quelquefois guère plus que leur vie, à défaut de successeurs.

Les environs de Thiers et de Lezoux sont le seul point de la Basse-Auvergne où l'existence des associations ait laissé des traces. De Lezoux à la Dore, en tirant vers le confluent de cette rivière, il n'y a peut-être pas, à cette heure, une seule famille de paysans, dont les titres de propriétés ne remontent à une communauté; et un grand nombre encore n'ont pas entièrement régularisé leur situation. (4) Les *Courty*, particulièrement, y vivent sans avoir fait jusqu'à présent le partage de leurs terres. Mais c'est près de Thiers et de Vollore, sur les versants du Forez, qu'ont vécu les plus considérables, les plus connues, les plus vantées de ces associations agricoles. Là se retrouvent les vestiges des DUNAUD, des BOURGADE, des TROISVIL, des MAGNOL, et surtout des GUITTARD-PINONS, qui ont inspiré à l'éloquence enflée, transmise à notre siècle par le XVIII[e], tant d'admiration pathétique des TAREUTHEI, des BARITEL, des TERME. Plus visités que les autres, les PINONS sont devenus plus célèbres, et leur organisation a été plus étudiée. Ils ne présentent pas un intérêt plus grand, toutefois. Ils furent agriculteurs; les Baritel et les Tareuthei couteliers; les Dunaud, les Bourgade, les Magnol bergers et chasseurs; et pour la poésie et *le pittoresque*, pour l'histoire légendaire, il eût mieux valu que beaucoup de plumes qui, à la suite de Legrand-d'Aussy, ont écrit des dithyrambes sans fin sur la simplicité champêtre et les vertus patriarchales des Pinons, eussent retracé la vie rude et agitée des associations de la haute montagne, lesquelles rappelant les vieux clans de Rob-Roy et de Wawerley, vivaient en guerre continuelle. Quoi qu'il en soit, l'organisation des Pinons fait connaître celle de toutes les autres communautés; et puisqu'on n'a que ce seul renseignement pour se figurer leur vie intérieure, pour prendre l'idée des rapports sociaux de ces sociétés entr'elles, de l'aspect économique et politique d'un pays ainsi habité, il faut en décrire de nouveau les détails (5).

LES PINONS.

A trois ou quatre kilomètres de Thiers, vers le couchant, on trouve, au milieu de vieux chênes et de châtaigniers, un village de quelques maisons, dont l'architecture plus relevée, l'apparence plus riche, et la disposition plus symétrique frappent le voyageur, habitué aux hameaux si peu riants et si mal construits de notre Auvergne. Le centre en est formé par une habitation dont l'aspect est celui des grandes exploitations rurales; autour d'une cour assez vaste, s'y montrent des constructions établies suivant des proportions inusitées dans nos campagnes, et qui annoncent une

---

(1) « *M'a tousiours semblé*, dit avec sa charmante naïveté Guy-Coquille, *que c'était fort mal à propos de comparer ces communautez des maisons de village aux sociétez dont est parlé au droict civil des Romains. Car, esdites sociétés se dit que l'un estant décédé, ores que plusieurs restent vivants, toute la société est dissolue, se dit* que etiam *par paction expresse elle n'est transmissible aux héritiers. Mais en ces communautez on faict compte des enfants qui ne savent encore rien faire, pour espérance qu'on a qu'à l'avenir ils feront ; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge pour ce qu'ils font ; on fait compte des vieux pour le conseil, et pour la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait. Et ainsi de tous âges* .... ubi supra. — Voir aussi Mazuer, *De societate*, « *Durat et perseverat societas*, dit-il, n° 22, *insuper viventibus, si ista fuerit conventium.* »

(2) Mornac, ad L. cod. *comm. utriusque judic.* — Denis Godefroy. — Mornac proclame toutefois que ces associations étaient très-avantageuses pour les progrès de l'agriculture, et la contribution aux charges publiques.

(3) Les coutumes d'Orléans, de Tourraine, de Laon, de Melun et de Rheims n'admettaient que le contrat d'association écrit.

(4) En matière électorale notamment. Il y a des personnes qui sont portées sur les listes avec des impôts qui appartiennent à 5 ou 6. La révision des listes, il y a deux ans, en a montré plusieurs exemples.

(5) Tout ce qui, dans le tableau qui va suivre, ne m'a pas été fourni ou suggéré par les descriptions déjà imprimées, est dû à des détails pleins d'intérêt que m'a donnés très-obligeamment M. Chassaigne de Montréal, après les avoir recueillis sur les lieux de la bouche même de la femme du dernier *Mouistre* des Pinons. Souvent je n'ai fait que transcrire les notes que je tenais de lui.

demeure commune à plus de personnes que n'en comporte ordinairement une famille. — En-dehors du hameau s'étend un espace pelousé, que partout nos paysans appellent *le Coudeire*, et vers le milieu duquel a grandi et grandira encore, j'espère, un de ces chênes merveilleux par leur âge autant que par l'ombre immense de son feuillage. De ce point, la vue embrasse un horizon étendu, dont le dernier plan est arrêté par les découpures des Monts-Dômes sur le ciel, et les premiers par la vigoureuse verdure de la Basse-Limagne, par les fraîches prairies qui bordent la Dore, et par le cours sinueux de la Dore et de l'Allier vers les campagnes du Bourbonnais. C'est là le village des Pinons; c'est là que s'établit au IXe siècle, à ce qu'il paraît (1), une communauté serve qui, entretenue, fortifiée par la culture des terres et par une discipline sans science, mais toute de droiture et de bon sens, traversa intacte les siècles tourmentés de notre histoire, et s'est continuée jusqu'à notre temps pour y subir la transformation que notre siècle a imprimée à tout ce qui, de près ou de loin, était d'institution féodale. Sans doute, il ne reste pas un pan des premières murailles bâties par ces serfs au jour de leur réunion. Les habitations du paysan n'ont point cette durée. Mais les titres écrits que les descendants actuels possèdent remontant à six cents ans à peu près, tout fait croire qu'au XIIIe ou au XIVe siècle, l'association fut soumise à une modification quelconque, et que l'on doit rapporter à cette époque la construction du bâtiment qui occupe le centre du village. Ceux qui l'entourent se sont groupés depuis, et marquent les accroissements successifs de la communauté.

DE L'AUTORITÉ
Élection du Mouistre.

La communauté des Pinons comptait encore, il y a vingt-cinq ans, trente ou quarante personnes, maîtres ou serviteurs, qui se divisaient en quatre branches, noyau primitif, sans doute, de l'association. Chacun des maîtres avait un égal droit à la propriété des biens, rapportait toute son industrie à l'association, vivait, travaillait sous l'absolue direction d'un chef, appelé, par le droit féodal, *chef du chanteau;* par l'usage, du nom bien significatif de *mouistre* (maître). Ce chef devait son pouvoir à une élection faite publiquement en présence et par la voix de tous les parsonniers âgés de vingt ans. Elle avait lieu le dimanche, après les prières, sous le grand chêne du *coudeire.* Elle portait sur le plus âgé ou sur le plus capable entre les vieillards. Le chef d'une association toute d'intérêts matériels, n'avait besoin que d'expérience, et on la trouvait dans l'âge. Après l'élection le parsonnier dont l'âge se rapprochait le plus de celui de l'élu lui faisait tout haut, et devant toute l'assemblée, le récit des vertus et des bonnes actions des mouistres morts; puis il prenait à son tour la parole et disait la légende de la communauté, l'histoire et les causes de son origine, suivant que les conservait la mémoire des parsonniers. Cette légende sans doute varia, sinon dans le fond, au moins dans sa forme et ses détails, comme toute chose confiée au seul souvenir de la foule. Cependant, telle que le temps l'avait faite lors de l'élection du dernier *mouistre,* Annet Guittard, elle se rapporte parfaitement encore à l'origine juridique que j'ai expliquée plus haut. La vieille femme de ce chef, la récitant à la personne de qui je tiens ces détails dans un patois plein de naïveté, lorsque déjà le code civil avait disséminé l'association, semblait faire repasser avec tristesse devant son esprit les temps prospères qu'elle avait connus au sein du hameau communiste. Et ce devait être quelque chose de singulièrement poétique, que d'entendre ce témoin attardé d'un autre âge transmettre, à notre génération révolutionnaire, la tradition de ces existences disparues.

« Il y a bien longtemps, disait-elle, plus de mille ans, qu'un homme, père d'une nombreuse famille, conseilla à ses enfants de ne point se séparer, afin que leurs
« biens ne se séparassent pas; qu'ils seraient plus forts, plus riches, si au lieu de prendre l'un un brin d'herbe, l'autre un fagot, ils mangeaient ensemble leur
« herbe et brûlaient ensemble leurs fagots. Ils donnèrent leur foi d'obéir pour eux et leurs enfants à ses vœux, et de leur répéter les conseils qu'il leur donnait. Le père
« étant mort, ils élurent pour le remplacer et lui obéir leur frère aîné, et les enfants de leurs enfants ayant suivi leur exemple, réuni leurs bras pour se défendre et
« travailler, leurs herbes dans le même grenier, leurs gerbes dans la même grange, leur bois sous le même hangard, ont été forts, hospitaliers, ont bien vécu et iront en
« Paradis. »

Le *mouistre* élu avait la direction de la communauté toute sa vie. Si cependant il transgressait ses devoirs, il était déposé. Chez les Pinons, ce fait eut lieu une seule fois durant leur longue existence: au moins, leur tradition n'en rappelait que ce seul souvenir. Du reste, avec une autorité presqu'absolue pour l'administration générale de l'association, il en avait une sans limites pour la direction du travail et de la vie morale. En cela le *mouistre* était *père* et agissait suivant la toute puissance de l'ancien père de famille. Il achetait les terres, vendait les récoltes, distribuait la culture, et aussi bien il mariait à sa volonté les jeunes gens, consultant d'habitude les affections, mais souvent les seules convenances, les seuls intérêts de la communauté. Quel que fût l'ordre, cependant, on le suivait: ils ne se souvenaient d'aucun acte de résistance de la part d'un parsonnier, comme d'injustice de la sienne. Tous avaient puisé dans les exigences de cette vie commune une très-forte idée du devoir; ce que la vieille Guittard traduisait par ces mots bien caractéristiques : « *Nostri iclo et nostro fe èrount au mouistre, mas lou mouistre ero por* « *tristous.* Nos sabots et notre foi étaient au maître; mais le maître était pour tous. » A la vérité, un esprit de sagesse et de justice qu'on ne retrouve pas partout, dans les institutions du moyen-âge, avait fait non pas limiter,

---

(1) Une charte du prieuré de Sauxillanges de 962 fait remonter sa fondation à l'année 780, et l'indique comme vassale du vicomté de Thiers. — Voir quelques pages écrites sur les *Communautés villageoises* par M. Petit Montséjour, que ses fonctions de magistrat au parquet de Thiers ont pu mettre à même d'avoir quelques documents particuliers.

mais partager cette autorité de père, et l'avait rendue pleine de force en lui donnant l'équité et l'entente du commandement. Pour tout ce qui regardait la vie intérieure, le ménage, les occupations particulières aux femmes, en effet, où le mouistre eût été maintefois incompétent, une femme, une *mouistresse* était à côté du mouistre, ayant sur les femmes et sur leurs occupations le même pouvoir qui était départi au mouistre sur les hommes de la communauté; indépendante de lui, sans doute par l'élection (1), mais sûrement par les liens du sang; car, ni sa mère, ni sa sœur, ni sa femme, ni sa fille ne pouvaient recevoir cette dignité. — Ce n'est pas le fait le moins remarquable des communautés, que cette élévation de la femme à la puissance dirigeante, et surtout son association à l'homme dans cette puissance. Il y a là non seulement de la justice, mais une notion psychologique qui semble bien avancée, eu égard aux idées du moyen-âge sur la supériorité de l'homme. Que les femmes, en effet, eussent un rôle dans la communauté, ce n'eût point été chose nouvelle alors dans le peuple. Du moment qu'il prend une importance politique, en effet, on le voit chez nous associer la femme à sa destinée, la compter comme personne particulière dans la société. Toutes les chartes communales en effet, toutes les stipulations où intervient une communauté d'habitants, aux temps féodaux, sont consenties *à tous les hommes et à toutes les femmes de...; par tous les hommes et par toutes les femmes;* on a vu notamment dans la charte de Besse l'homme et la femme associés toujours dans l'exercice ou l'abus des différents droits. Voilà quelque chose que les écrivains préoccupés du rôle de la femme dans l'histoire n'ont relevé nulle part, je crois. Tandis que l'ancien isolement dure pour elle, en grande partie, dans la haute société féodale, tandis que dans le château elle est tenue en dehors de toute action politique, ne peut intervenir dans les faits que par le seul sentiment, et n'a d'autre autorité que celle du ménage, dans la vie du peuple au contraire, elle est une personne politique, participe au droit au même titre que l'homme. Mais le peuple, dans sa vie particulière en communauté qui est pour lui la vie complète, où il a tout, l'autorité, l'administration, la répression, le peuple, dis-je, va bien plus loin. Il élève la femme. Il semble avoir compris merveilleusement par là l'unité de l'existence, s'être efforcé de fuir l'incomplet d'une autorité morale absolue qui ne serait le partage que de l'homme seul, et avoir voulu associer étroitement pour l'exercice de cette autorité la *raison* et le *sentiment!* Cependant il n'échappa pas dès-lors, il n'a pas même encore échappé à la tradition antique de la supériorité de l'homme. On verra, pendant les repas de la communauté, comme on le voit maintenant encore, les femmes manger debout derrière les hommes assis. — Quant au pouvoir administratif du mouistre, il avait des limites réelles. Ainsi, il ne pouvait seul engager la communauté pour plus de 10 pistoles (220 fr.), ni entreprendre une opération grave, un procès. Dans ces circonstances il devait réunir, dans une sorte de conseil, les vieillards de la communauté au nombre de dix, et n'agir qu'après leur avis. A ce conseil était dévolue une véritable surveillance sur la gestion du mouistre, et le droit de le déposer s'il transgressait ses devoirs.

La Mouistresse

Formée par l'association de quatre familles, la communauté des Pinons comprenait quatre branches qui, eu égard aux biens, constituaient à vrai dire quatre associations dans une. Les biens, en effet, se divisaient en quatre portions inégales, selon la fortune de chaque branche. Mais pour parer à cette inégalité, la loi de la communauté avait institué en principe que ses membres ne pourraient se marier qu'entr'eux; et c'était un des plus difficiles devoirs du mouistre que de combiner ces mariages de manière à maintenir le plus d'égalité possible entre les branches. Il lui arrivait forcément de tenir moins de compte des affections que des convenances communes. Mais avec la religion du devoir qu'avaient les parsonniers, ils obéissaient. Le mouistre unissait ainsi sans résistance l'enfant de la plus nombreuse branche avec l'enfant de celle qui l'était le moins. La parenté trop proche ne leur avait jamais paru un obstacle, et quand Léon X, par une bulle, leur donna une dispense générale, ils s'en étaient passés jusque-là sans aucun scrupule. L'âge même cédait devant les nécessités de l'association. Les Pinons d'aujourd'hui citent encore l'exemple d'un jeune garçon de quinze ans marié à une fille de vingt-huit. Assurément si une circonstance de la vie pouvait donner lieu à la désobéissance, à la révolte contre la décision du mouistre, c'était celle de mariages ainsi réglés. Eh bien! dans l'histoire de la communauté, ces révoltes sont rares. Il arrivait que des filles quittaient la communauté pour se marier au-dehors, avec l'assentiment du *mouistre.* Elles reçurent alors 600 livres pour tous droits, et demeurèrent forcloses. Mais si un jeune homme refusait de se soumettre au mariage ordonné, il était exclu à jamais du territoire et du sein de l'association. La longue histoire des Pinons ne cite que deux cas de ces résistances. L'exclusion se faisait solennellement. En présence de toute la communauté réunie, le *mouistre* donnait au révolté, revêtu de ses meilleures hardes, 600 livres et un bâton noueux, puis il le conduisait jusqu'au seuil de la porte extérieure, le poussait dehors, et la refermait sur lui en disant : « *Tu z'au passaras pu* » (tu n'y repasseras plus).

(1) Je ne sais pas précisément si la *Mouistresse* était élue par la communauté, ou choisie par le Mouistre, à son entrée en fonctions. — M. Petit de Monséjour affirme l'élection sans dire sur quel témoignage s'appuie son assertion. — Legrand-d'Aussy du reste l'atteste également. Les notes que m'a remises M. Chassaigne ne disent rien du mode de nomination de la Mouistresse. Peut-être faut-il en induire que l'élection allait de soi, étant le principe constitutif de l'autorité chez les Pinons. Dans cette hypothèse, l'élection devait sans doute être faite par les femmes et porter sur la plus expérimentée d'entre celles que leur parenté avec le Mouistre n'excluait pas.

Ce bannissement, en effet, était perpétuel. Jamais ceux qui l'ont subi n'ont reparu sur les terres des Pinons ; et tel était le respect des habitants du voisinage pour ces lois sévères des communautés, que même ceux qui vivaient libres ne voulurent point recevoir les bannis ; et les autres communautés, à plus forte raison, ne s'ouvrant pas devant eux, ils furent contraints de quitter le pays. Les Pinons ne se démentirent jamais de cette rigueur à l'endroit des mariages, c'est elle qui a fait leur durée. Ils n'acceptèrent que très-difficilement et très-rarement des jeunes gens des autres communautés dans la leur, et repoussèrent beaucoup de demandes de seigneurs féodaux, soit de mariage, soit d'association. Ils répondaient que « leurs bras et leurs coutumes les faisaient assez forts sans avoir besoin d'étrangers, « et qu'ils ne voulaient relever de personne que de Dieu. »

LE TRAVAIL.

On a vu les associations diverses adonnées chacune au travail que comportait leur situation. Mais ayant subi, dans les commencements, les nécessités générales qui, en raison de la difficulté des échanges, voulaient que chaque habitant des campagnes fût son propre industriel pour tous les objets de premier besoin, elles joignirent toutes à ce qui faisait le but particulier de leur existence des ateliers où se confectionnaient les draps, les vêtements, le linge, le mobilier, l'outillage qu'exigeait la communauté. Ainsi, chez les Pinons, essentiellement agriculteurs et bûcherons, et qui, assis sur un sol de bonne qualité, propre à presque toutes les cultures des pays tempérés, établis à la chûte des montagnes, auprès d'une ville et de villages industriels, placés en un mot dans les meilleures conditions économiques puisque leurs productions avaient un marché sûr, et étant dès-lors les plus à portée de faire des échanges, chacun cependant, après le travail des champs ou de la forêt, avait une profession industrielle qui mettait la communauté à même de se passer des étrangers. Aussi aimaient-ils à dire qu'ils n'avaient besoin que des bénédictions *do boun Diou*. La direction générale de ces ateliers, aussi bien que celle de la culture, appartenait au *mouistre*, qui loin d'avoir, d'ailleurs, des fonctions oisives, avait comme tout le monde sa charrue, sa bêche, ses outils, et travaillait comme un simple parsonnier. Il traçait à chacun sa tâche, distribuait et prenait soin de faire exécuter les opérations rurales, désignait les maîtres de chacun des arts pratiqués par la communauté, vendait les denrées, s'approvisionnait de semences, etc., tandis que de son côté, la *mouistresse* exerçait le même commandement et donnait le même exemple dans les soins et les occupations qui regardaient les femmes.

LE REPAS.

Une vie très-sobre, la vie de tous les paysans de l'Auvergne, était celle des Pinons. Ils devaient trouver, cependant, dans les temps difficiles, de grands bénéfices sous ce rapport à l'association ; et les partisans des associations nouvellement proposées en peuvent prendre argument pour leurs théories — Les repas où tout le monde avait le loisir d'assister réunissaient aux mêmes tables toute la communauté: ainsi ceux du matin et du soir. Dans le jour, ceux qui travaillaient mangeaient aux champs. Comme aujourd'hui nous voyons les femmes porter *à leurs hommes*, dans *le boutissou* soigneusement couvert d'un linge, la soupe de huit heures et le repas de midi, on voyait alors sans doute les femmes des Pinons remplir le même office. Mais tous ceux qui restaient au hameau se réunissaient pour manger aux mêmes heures et à la même table. C'est vraiment un beau coup d'œil, pour quelqu'un de ce temps-ci, que d'assister en esprit au repas du soir, ou à celui de midi les jours de repos ! On a là réunie cette forte race de paysans, relevés par l'association des servitudes qui accablaient le serf livré à ses seules forces. Ces hommes de grande taille, de stature vigoureuse, avec leurs longs cheveux roux encadrant leur visage carré et osseux, ces femmes d'un type pur, grandes, admirablement fraîches, belles pour la plupart, rappellent, dans toute sa vérité, les anciens Gaëls de l'Auvergne (1). Et leur costume aiderait même à cette ressemblance ; tous ces hommes en jaquette longue et en larges pantalons de laine blanche, avec le col et les poignets de leur chemise bordés en laine bleu et tenant par un gros bouton d'os ou une cheville de bois, leur large feutre noir à ailes rondes, dont la coupe, ronde aussi, était entourée d'un ruban portant en légende AVE MARIA, ORA PRO NOBIS, et où passait soit une branche de buis béni, soit une plume de paon ; les femmes couvertes d'une *canette* ou coiffe blanche à larges revers, avec leur robe de toile blanche ou de laine d'un bleu clair, relevée par derrière jusqu'à la taille par une forte agraffe, et ornée de brassières en pièces brodées qui descendaient au coude, reportent naturellement l'esprit vers des époques éloignées, et laissent croire qu'on est en présence d'un vieux clan Celtique, voué aux travaux des champs sans se soucier plus des aventures si aimées de cette race. Avant de se mettre à table, toute la communauté debout entend une courte prière, adressée à la vierge enfumée qui est placée, avec un Christ grossier, dans une niche pratiquée au mur. Ensuite, tous les hommes s'asseoient, le *mouistre* au plus haut bout, distingué par le grand tablier de toile blanche et la ceinture de laine rouge et verte que lui seul a droit de porter (2), puis les vieillards par rang d'âge à ses côtés ; les femmes les servent tout en mangeant debout ; jamais elles ne pouvaient

LE COSTUME.

(1) Le type des Pinons a été si fort que, malgré la dégénérescence qu'atteste la diminution continuelle de leur population dans les derniers temps de leur existence, il s'est conservé presque pur chez leurs descendants d'aujourd'hui. Ce portrait a été pris sur nature par M. Chassaigne.

(2) Seul aussi, le *Mouistre* pouvait porter des souliers. C'était des chaussures très-fortes et garnies de nombreux rangs de clous à grosse tête.—Tous les autres, hommes et femmes, n'avaient jamais que des sabots.

prendre place à table avec les hommes. — Après les repas on achevait les dernières occupations de la journée, on préparait le lendemain, comme fait chaque jour le paysan; on veillait, dans les journées d'hiver; enfin, on faisait en commun la prière quotidienne du soir.

L'AUMÔNE.

La plus grande vertu des Pinons fut sans contredit la charité. Soit par dévotion, soit parce qu'ils avaient appris avant leur union quels maux souffraient les pauvres serfs sans secours, ils organisèrent chez eux la charité sur un plan vraiment grandiose. Dans la cour de l'habitation centrale, se voit encore maintenant une partie de maison fort ancienne. C'était la *ladrerie*, hospice toujours ouvert, dans lequel les malheureux trouvaient des lits, du pain, du vin, la nourriture habituelle des parsonniers, et où furent souvent rassemblés plus de cent pauvres, auxquels les femmes de la communauté donnaient les soins qu'eussent obtenus leurs maris ou leurs fils. — Cette aumône considérable s'entretenait de deux façons : par un abandon que faisait chaque parsonnier de la portion de sa nourriture quotidienne, et par un prélèvement fixe sur les revenus annuels. Ainsi, à chaque repas, avant que l'on commençât de manger, la portion du pauvre était prise sur la table même, et portée à la ladrerie; et, au moment de chaque récolte, on mettait à part, pour constituer le fonds de l'aumône, une dîme d'un huitième du produit brut. Du reste, les Pinons furent aidés par les circonstances dans ces bonnes œuvres. La situation qu'avait faite aux cultivateurs de l'Auvergne les exactions des traitants et l'accroissement de l'impôt sous Louis XIV les eût certainement diminuées s'ils n'avaient obtenu, à cause de l'admiration qu'excitait leur existence paisible, heureuse, utile, dans ce siècle si animé et si ruineux pour la France, des réductions de taxe. Taxés à proportion de l'étendue de leurs biens, qui atteignaient le chiffre de 274 hectares, et de leur revenu qui variait de 20,000 à 30,000 livres, leur prospérité se fût arrêtée comme celle de tout le pays. Mais une ordonnance spéciale du Roi avait fixé à 600 livres, quelque considérables que devinssent leurs propriétés, le montant de leur taille, et ils trouvèrent à cette faveur de grands avantages. Il parait qu'ils y tenaient encore plus pour le bien qu'elle leur permettait de faire, que pour leur propre richesse. Elle avait été vivement sollicitée par l'avant-dernier *mouistre*, Annet Guittard. Pour l'obtenir, cet homme, déjà âgé, s'était senti la force d'aller la chercher à Paris, et d'en revenir à pied : et les circonstances de ce voyage méritent qu'on les retienne. — M. Leblanc, intendant d'Auvergne, fut un jour reçu par eux et si enthousiasmé de l'existence intérieure de la communauté que, ne pouvant faire agréer d'elle aucun service, il exigea que si jamais ils avaient besoin d'un protecteur ils ne chercheraient que lui. M. Leblanc devint peu après ministre de la guerre, et les charges publiques s'augmentant, la communauté se trouva en même temps atteinte dans ses revenus. Un jour donc, M. Leblanc vit entrer dans l'hôtel du ministère le mouistre des Pinons qui, vêtu de ses habits des jours de fête, et chaussé de ses gros souliers ferrés, arrivait à pied d'Auvergne à Paris, et venait réclamer de son ancien hôte, sans scrupule aucun, l'hospitalité qu'il lui avait donnée. M. Leblanc reçut très-bien Annet Guittard, et au grand ébahissement de Versailles, le présenta au Roi. Une heure après, il quitta plein de joie le château, reprit son bâton de voyage, et résistant aux instances que faisait M. Leblanc pour le retenir à Paris, il se dirigea vers l'Auvergne, où, disait-il, il avait hâte de « pouvoir montrer aux pauvres l'ordonnance par laquellle les Guittard-Pinons ne paieraient jamais, « quels que fussent leurs biens, plus de 600 livres de taille. »

Le XVIIIe siècle, qui était déclamatoire à l'excès pour les œuvres de vertu, pour les choses de bien, supérieur en cela, de beaucoup à nous autres, qui le sommes au même degré pour des choses abstraites, mais nullement pour celles du cœur, a écrit sur ces communistes vraiment admirables des pages pleines d'enthousiasme, et, il faut bien le dire, de pathos. Mais rien alors qui en fût plus digne. Il est certain qu'une longue durée dans les principes de fraternité avait fait aux Pinons une tradition de vertu dont bien peu des leurs s'écartèrent, et leur avait donné une fierté salutaire qui mettait pour eux au-dessus de tout leur communauté, et, les portant à un dévouement absolu à sa continuation dans les mêmes voies, les élevait singulièrement dans ce temps, et fixait justement sur eux les regards de la littérature politique. On excuse donc, parce qu'on se les explique, et les pages comme celles qu'a écrites sur eux Legrand-d'Aussy, et les témoignages d'admiration que leur donnèrent les hommes puissants qui furent leurs hôtes, la Cour même où ils s'étaient montrés une heure. A la fin, ces hautes protections eussent fait de l'association, si essentiellement populaire à son origine, un personnage aristocratique; et je ne mets pas en doute que si la monarchie ancienne eût duré, les Pinons n'eussent été ennoblis. Après M. Leblanc, un autre intendant d'Auvergne, M. de Chazerat les fit combler d'honneurs : c'était bien, du reste, le grand-seigneur le plus de son époque qui se pût trouver; très-riche, fastueux, philosophe, aimant comme des choses d'art tout ce que les philosophes aimaient. De sa royale demeure de Ligone, il allait souvent visiter les Pinons; membre d'une société pleine de vices, il se plaisait à leur vie simple, austère, laborieuse. Il les appelait à des fêtes splendides, à Ligone, en retour de celles toutes rustiques qu'il recevait d'eux. Ayant fait à Louis XVI un tableau enthousiaste de cette association, il avait demandé et obtenu pour le mouistre une ceinture de velours cramoisi liseré de bleu, s'agraffant au moyen d'une plaque d'argent et d'or sur laquelle les armes de France étaient gravées en relief au cœur d'une gerbe de blé supportée par la bêche,

la faucille démocratiques, entourée de pampres, de grappes, de fruits, et qui avait en légende ce mauvais quatrain, son œuvre sans doute :

> Chazerat, de l'État obtint cette ceinture;
> Les Guittard en sont revêtus.
> Elle honore l'agriculture;
> Elle est le prix de leur vertu

Cette ceinture, qu'en 1787 Legrand-d'Aussy lui-même fut chargé de faire exécuter, devait remplacer, dans les grandes cérémonies, celle en laine que portait le *mouistre* habituellement. Elle devint pour eux l'objet d'une vénération si grande que, même encore maintenant, elle est regardée comme un trophée glorieux par les enfants dispersés des Pinons, et conservée religieusement par le fils du dernier *mouistre*. Comme elle était une sorte de livrée de l'ancien régime, et que tant de sympathies prodiguées par lui aux Pinons avaient excité soit l'envie, soit le ressentiment politique des populations voisines, ce mouistre la porta nuit et jour sous ses vêtements, durant presque toute la révolution. — M. de Chazerat, il est vrai, montra bien que son admiration pour la communauté allait au-delà de simples marques honorifiques comme cette ceinture, comme le titre et les avantages de chanoine honoraire du chapitre de Clermont pour celui de ses membres qui se ferait prêtre. Il voulut en faire sa famille. Il adopta un de ses enfants. Cet enfant devait porter, avant son nom, celui de Guittard, auquel ils n'auraient point renoncé, *quant c'eût été celui* D'AU REI, disait avec un éclair de fierté la vieille femme d'Annet, et il se serait appelé *Charles-Louis Guittard-Chazerat* de Saint-Hérem. Les terres de Ligone et de Mirabel lui étaient assurées par l'acte d'adoption. Cet enfant mourut à trois ans. Depuis, tant que dura leur communauté, ils ne consentirent plus à donner leurs enfants à d'autres familles. Peu avant leur liquidation, un Américain qui les visita fit de vaines instances auprès du *mouistre* pour qu'il lui laissât emmener avec lui un jeune enfant. L'assurance d'une immense fortune ne put les séduire, et l'enfant est demeuré pour voir bientôt se disperser et, par malheur, se poursuivre de procès et d'inimitiés, ces hommes dont la longue union avait eu tant de beaux résultats, et trouvé tant de sympathies.

Les Guittard-Pinons n'avaient pu échapper à la loi commune, pendant le moyen-âge; il leur avait fallu plus d'une fois s'armer soit pour leur défense, soit pour celle du pays, soit pour aider d'autres communautés ou des seigneurs auxquels ils étaient liés. On voit encore pendue, dans leur maison, une vieille épée qu'ils disent être celle de Chappes, lieutenant du baron des Adrets, dont la bande aurait été détruite par leurs ancêtres. Du reste, on ne sait rien de leur histoire politique; tant de leurs relations avec leurs voisins que des changements qui purent s'opérer dans leur intérieur. Ils ont quelques parchemins du XVe siècle que personne encore n'a lus, et qui peut-être jetteront un jour nouveau sur leur existence; ce qu'on ne peut nier c'est l'importance qu'on leur accordait dans le pays, et le prestige que leur nom y exerçait. Dans les processions, à Thiers, leur *mouistre* prenait rang aussitôt après le clergé, en avant des autorités consulaires et des officiers royaux; et toute la communauté, réunie autour d'une bannière à elle, suivait en corps. Comme tous les villages, ils avaient une fête annuelle qui attirait un nombre immense de personnes; et chacune devenait un convive. Quiconque y venait, bourgeois, seigneur, serf ou mendiant, trouvait une place à de grandes tables dressées dans les hangards, ou à l'ombre des chataigners et des chênes. On dansait, on faisait entendre des chants pleins d'ivresse et de joie, comme aux fêtes Flamandes de Rubens et de Téniers. Mais un signal du *mouistre*, à l'heure du repas, faisait rentrer dans l'ordre non la communauté seule, mais toute l'assistance, si grand était le respect de tout le pays pour cette autorité populaire. Ce respect a survécu comme une tradition à la communauté même. A Thiers, dans tout le pays environnant, on ne parle jamais de l'aîné de ceux qui restent que comme du *mouistre des Pinons;* et tous jouissent encore, auprès de la population, d'une considération et d'une influence morale qui ne s'effacera que lentement. — Leur dissolution date de 1819. A partir des lois de l'an II, ils avaient reçu quelques atteintes de morcellement; mais un étranger ayant enlevé puis épousé, suivant le nouveau droit, une de leurs filles, porta le dernier coup à l'association en réclamant la part personnelle que le code civil assurait à sa femme. L'acte définitif du partage est de 1819: on y a estimé à 600,000 f. la valeur des biens, qui se sont partagés entre dix familles, aussi ennemies maintenant les unes des autres, par suite de longs débats judiciaires, quoiqu'habitant ce même hameau où tout est fait pour l'association et la fraternité, qu'elles avaient été unies jadis. Dans les dernières années de leur existence, le défaut de croisement avait affaibli leur sang. Ils mouraient presque tous jeunes, et manquaient de la force physique qui avait fait si longtemps fleurir l'association.

LES DUNAUD.

Les autres communautés, qui habitaient la Haute-Montagne, doivent à leur éloignement une célébrité beaucoup moindre que les Guittard qui, placés aux portes d'une ville de commerce, dans un pays très-peuplé, attiraient naturellement à eux les visiteurs. La tradition locale, cependant, présente les Dunaud comme bien plus puissants. Leur village, situé à mi-hauteur du Forez, auprès de Vollore, presqu'adossé à ce cône décharné qu'on appelle le *Grun de chignor*, était difficilement accessible, et n'a guère été connu que des marchands de bestiaux qui allaient acheter les bœufs et les moutons dans leurs vastes pâturages. Riches par l'étendue de leur terres, sur lesquelles ils

prétendaient pouvoir courrir deux jours entiers sans en franchir les limites, par le commerce du bétail, plus lucratif alors que la culture, ils ont laissé dans le pays le souvenir de leurs querelles, de leurs combats incessants avec les *Pions*, communistes de la frontière Bourbonnaise, ainsi que des grandes chasses auxquelles ils se livraient dans les forêts de la Haute-Montagne. Leur administration intérieure ne différait pas de celle des Guittard non plus que des autres associations qui, toutes ayant même origine, possédaient mêmes lois, même organisation. Mais d'une race plus forte, ou mieux maintenue par leur position éloignée, ils ont plus duré que les Pinons, car leur liquidation est à peine achevée.

LES BOURGADE.

Auprès d'eux, les Bourgade vivaient de la même industrie. Leur nombre et leurs biens, plus restreints que ceux des deux autres communautés, leur eussent donné peut-être une existence plus longue, s'ils ne se fussent laissés détruire par les évènements politiques de la Révolution. Singulière destinée que celle de ces communistes descendus du servage féodal! Ce qui aurait dû leur donner la liberté, la vie complète, les anéantit au contraire, avec les classes privilégiées. M. de Saint-Hérem les ayant entraînés dans la résistance qu'il tenta contre la Révolution, deux furent pris, et, quoique âgés à peine de vingt ou vingt-deux ans, décapités à Thiers. Les autres, contraints de se cacher ou de suivre M. de Saint-Hérem en émigration, n'ont jamais reparu sur les terres où ils étaient nés.

LES TARENTHEI.

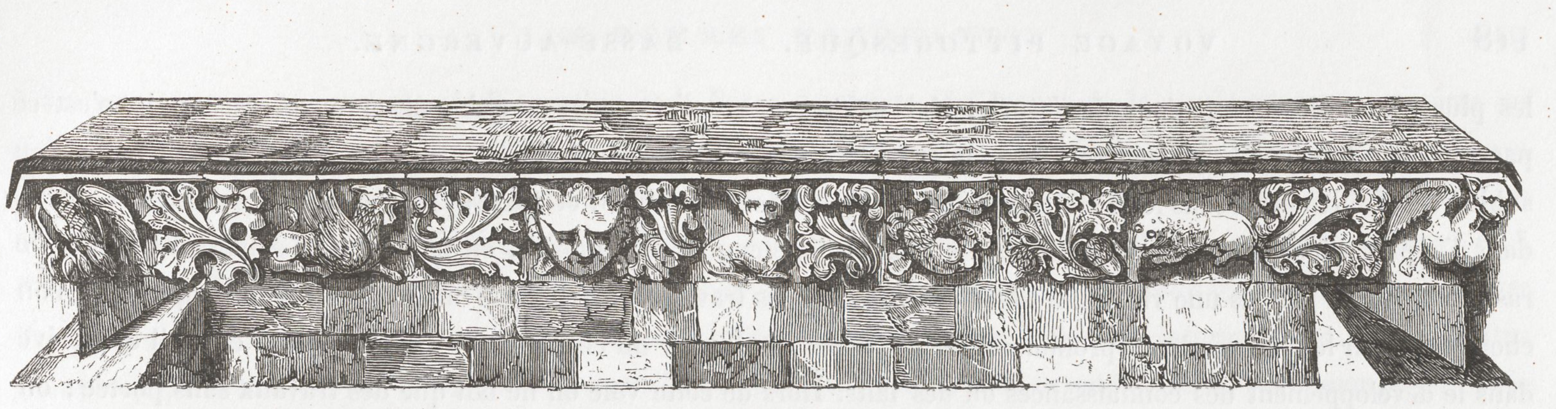
J'ai parlé des *Courty*, qui, avec les *Faure*, les *Ravel*, les *Anglade*, habitent la varenne de Lezoux. Ils sont dissous de fait, sinon régulièrement, et il ne leur manque qu'un acte de partage pour avoir disparu comme communauté. — Seuls les Tarenthei, aux portes de Thiers, ont résisté au mouvement d'individualisation, si je puis dire, que développe tous les jours le code civil. Mais le temps a insensiblement rempli l'office de la civilisation, et va l'accomplir tout à fait, prochainement, en réduisant à un seul membre les représentants de cette communauté. Jadis laboureurs, bucherons, couteliers et chasseurs intrépides, ils possèdent encore de grandes terres, mais n'y chassent plus, les font cultiver depuis longtemps par des mains étrangères, et n'exerçaient plus, dans ces derniers temps, que la profession de couteliers. Du reste il leur eût été difficile de cultiver eux-mêmes, deux vieillards et une jeune fille restant seuls pour représenter cette communauté qui fut très-nombreuse et très-puissante. Dans peu il n'en subsistera aucune trace, si ce n'est la grande fortune (400,000 fr. environ) qui deviendra la propriété personnelle de cette fille, et qui, sans doute, n'aura plus jamais de possesseurs semblables à ceux d'autrefois.

COMMUNAUTÉ ET PROPRIÉTÉ.

Ces travailleurs en association, que montraient les campagnes de l'Auvergne à côté des travailleurs libres, ont donc abouti à la même condition, la propriété morcelée, le paysan-propriétaire. Lorsque, sous l'empire des idées qui défrayent actuellement le journalisme, on regarde à ces communautés disparues, faut-il y voir une expérience décisive contre la vie sociale en commun, ou bien des modèles laissés à l'avenir qui les fera revivre? — En tant qu'expérience, je le reconnais, celle des associations de la Dore ne prouve rien contre la communauté; car d'un côté ces associations n'ont point dû leur chûte à des efforts constants de l'individualité pour rompre leurs cadres; de l'autre, elles ont été infiniment utiles aux populations placées sous leurs lois. Mais en tant que modèles à reprendre, c'est autre chose. Le monde pour lequel elles furent mises en pratique ayant disparu, elles ne sauraient constituer en rien, dans leur principe ou dans leur forme, la fin future de la société. Je voudrais que l'étude que je viens de faire de la longue vie du paysan sur la terre d'Auvergne, de ses efforts progressifs, de ses conquêtes, de son établissement si fortifié chaque jour dans la propriété personnelle, pussent confirmer ceux qui la liront dans les idées où j'étais quand je mis en tête de ce chapitre les épigraphes qui le dominent. Pour moi, elles les ont rendu plus vraies encore. J'ai vu, dans le monde des faits, la société s'efforcer d'atteindre à la *personnalité*, coûte que coûte, au prix du plus dur, du plus ingrat, du plus abrutissant travail, de même que dans l'ordre moral elle y tendait héroïquement à travers les tyrannies et les persécutions. La constitution de la personnalité complète, morale et matérielle, m'apparait donc comme la vraie fin économique de notre nation. Je prends ce labeur excessif, *cette idolâtrie de la terre*, pour un fait déplorable en soi, indigne d'une humanité tant soit peu élevée; mais quand je vois ce labeur envié si longtemps par tout le peuple, quand le jour où il lui est livré, je considère l'ivresse avec laquelle il le recherche et s'y adonne, je ne puis m'empêcher de le regarder comme un fait vraiment providentiel et qui, non assurément dans ses abus, mais dans son principe, est un des plus grands progrès du monde moderne. Pour les utopistes contemporains qui franchissent le temps et qui font de la vie un rêve au lieu d'un développement, une pareille conclusion paraîtra impie autant qu'absurde. Mais les esprits qui vont au fond des choses, qui savent, par la méditation de l'histoire et par la philosophie, combien lentement notre pauvre humanité est destinée à faire sa trace admirable, avec quelle patience elle suit une à une des formes diverses qui, insensiblement, l'élèvent vers une perfection jamais achevée, ceux-là, je pense, tomberont d'accord avec moi. Non les communautés anciennes qu'a vu fleurir dans notre Basse-Auvergne la monarchie-féodale, et qui, en ces temps d'inégalité de droit, d'absence de garanties individuelles, ont rendu à la population serve de si grands services, non, ces communautés ne sauraient devenir en rien la forme future de la société, pas plus que l'autorité absolue en matière morale ou politique ne la pourrait désormais régir. Le même progrès

qui a renversé celle-ci a fait disparaître les autres, toutes deux ayant, au fond, même origine, et s'entretenant par les mêmes causes. L'avenir doit prendre son point de départ dans ce fait, montré par l'histoire comme le résultat définitif des longs efforts de la société, la *propriété-personnelle*, partant la *petite-propriété*. Et tel m'en semble le caractère qu'en son nom il faut repousser comme tendant à l'annihiler, à la détruire dès-lors, tous les systèmes mixtes proposés pour associer les cultures et l'administration, en maintenant la propriété personnelle. Dans ces communautés d'usufruit la petite propriété ne disparaitrait pas moins que dans la communauté complète. Ce qui fait le grand bien de la petite propriété est autre chose qu'un simple droit réel sur la parcelle du sol, qu'on ne s'y trompe point: c'est le plein et entier exercice de la chose, sa possession réelle comme sa culture, ses changements, ses usages de toutes sortes, hormis l'abus. — C'est cette possession pleine et entière, absolue presque, qui a produit les grands effets dont nous sommes témoins, qui a donné à la France une si énorme puissance, des bases plus solides qu'aucune société en ait eues encore, peut-être, en créant les vingt ou vingt-cinq millions de propriétaires qui sont répandus, établis à jamais sur tous les points de son sol. Ce n'est point ici la place de rechercher tout ce qu'il y a de fécondes ressources, de puissants ressorts dans cette cohorte sans cesse accrue de paysans-propriétaires. Tout le monde en peut voir les effets généraux dans les triomphes de la révolution française; mais elle renferme d'autres grandeurs encore. L'admirable historien auquel j'ai emprunté quelques lignes pour les mettre en tête de cette étude les a montrées, d'une manière inimitable, dans un livre plein de cœur où je renvoie tous ceux qui voudraient se convaincre à cet égard. Me bornant à des assertions générales, je pense bien profondément que toute philosophie socialiste qui ne favoriserait pas la croissance de la petite propriété dévierait de notre tradition et de nos véritables tendances nationales. Non pas sans doute que l'on doive laisser toujours la petite propriété s'épuiser dans le travail excessif que lui imposent ses petits moyens et l'état économique de la société. Mais toute tentative pour l'en retirer qui ne serait par dirigée en vue de donner à cette petite propriété une latitude toujours plus grande, des progrès toujours plus faciles, ne mériterait aucunement l'attention des hommes; et je crois qu'au lieu de pousser les recherches économiques dans les voies de l'association où le journalisme les maintient actuellement, il n'y a de réussite possible qu'en les portant vers des systèmes qui aboutiront à donner à l'individu plus de moyens, plus de puissance de production, en changeant progressivement les conditions des débouchés, c'est-à-dire, d'une manière générale, les conditions de *crédit*. Voilà pourquoi le peuple de notre époque, et notre peuple d'Auvergne par dessus tout, qui divise avec tant d'ardeur le sol, me semble bien plus dans la vérité que tout le socialisme moderne, lequel ne fait d'efforts que pour le concentrer.





V.

Les hommes marquants*.

. . Rattacher les évènements publics à des biographies particulières, et.. montrer le mouvement général des idées dans les œuvres de ceux qui ont tant contribué à leur développement.

M. Mignet, Préface des *Mémoires et Notices historiques*.

A FÉLIX GRELLET, A RIOM.



Tu n'as pas oublié le petit orage de critique que je soulevai un jour, pour avoir tenté d'appliquer à l'une des illustrations auvergnates ce principe de l'un de nos meilleurs écrivains d'histoire. Je vais peut-être en susciter un semblable, car je reprends ici, quoi qu'en puissent penser mes aristarques, et cette épigraphe contestée, et le point de vue qu'elle implique. Certes, ce n'est pas toi qui t'en plaindras. La biographie, à tes yeux, ne consiste pas seulement dans une énumération de dates, de faits, ou dans une pure analyse d'ouvrages qui la réduiraient à de vrais états de services. Tu ne crois pas que la vie des hommes se puisse isoler des choses; ni que les choses aient entre elles si peu de liaison, les faits de l'histoire si peu de suite, que les lettres même se doivent séparer du mouvement général de la société, et que le travail intellectuel et social d'une époque n'ait servi de rien aux époques postérieures. Permis à ceux qui s'imaginent être dans la vérité de l'histoire parce qu'ils se tiennent dans le fait pur, en dehors des intérêts et des passions dont la société est agitée journellement, de se complaire à ces systèmes; de ne point voir que la politique, dans son acception élevée, est au fond de tout, anime et transforme tout; et de se croire bien à l'abri de son influence parce qu'ils se relèguent dans

(*) Je déroge à mon plan en renvoyant au dernier chapitre la *Description du pays et des monuments*. Mais la forme que j'ai donnée aux courtes notices qui suivent et l'enchaînement de mon travail voulaient qu'elles prissent place avant le *Voyage* purement *pittoresque*.

les plus tranquilles occupations de l'esprit! Mais pour peu que l'on pense ou qu'on observe, on reconnait, n'est-ce pas, que l'on touche à la vie générale du moment ou l'on aborde les choses morales quelles qu'elles soient; que l'on subit irrésistiblement et sans le savoir son empire dans tous les jugements; et que, si l'on s'efforce de se distraire d'elle, dans l'appréciation de la vie, on se trompe à chaque jugement. Les hommes, en naissant, ne sont point une table rase; leur moral n'a pas une virtualité absolue à qui tous les travaux antérieurs n'importent en rien. Lequel que l'on choisisse, pour le comprendre et prononcer sur lui, il faut se donner du champ, voir d'où il est parti et où il est arrivé dans le développement des connaissances ou des faits. Hors de cette voie on ne fait que des travaux sans portée; on consigne, on enregistre des actions, des écrits; on n'enseigne jamais. — Du reste, tu sais d'où vient cette école des biographes sans point de vue. C'est toujours l'art pour l'art, si florissant depuis l'Empire jusqu'aux dernières années de la Restauration, dans l'histoire aussi bien que dans la littérature proprement dite. Cette école a rendu de grands services, toute insuffisante qu'elle soit; il faut donc lui abandonner ses préjugés dont on ne la ferait point revenir, et tâcher d'être plus utile, en animant les statues froides, mais de formes souvent très-belles qu'elle a sculptées.

Si toutefois j'ai replacé cette épigraphe en tête des quelques pages de biographie qui vont suivre, c'est, tu le penses bien, pour en maintenir la valeur, bien plus que pour la développer de nouveau. Mon cadre ne pourrait accorder tant d'étendue à chacun des noms que me présenterait l'histoire. Je n'entends pas, néanmoins, qu'elle soit ici hors de propos. Je veux au contraire la suivre encore, me conformer à son principe dans la latitude qui m'est donnée. Les petites comme les grandes choses laissent toujours à la vérité assez de place pour luire; je vais donc faire en sorte de m'éclairer de celle-ci, même dans l'étroit espace où je suis restreint. — Tu sais combien j'aime peu cette méthode de désordre appelée l'*Ordre alphabétique*, excusable, tout au plus, dans les grandes collections, et tu ne t'étonneras pas que je m'y soustraie. Je regarde la biographie d'une province comme son expression la plus élevée; et je crois qu'après l'étude de ses caractères matériels dans son sol et ses villes, de sa nature intime, pure d'alliage dans ses populations rustiques, on n'a pas tracé d'elle un tableau complet si l'on n'a recherché, dans la vie des hommes distingués qui y ont pris naissance, quel cachet particulier porte son esprit au sein de la vie générale. Il me faut, dès lors, adopter une autre forme que la forme habituelle des biographies. Celle que je compte suivre est celle même du temps: non pas précisément du temps matériel, des années, des siècles; mais du temps moral, c'est-à-dire, de la génération successive des idées et des faits dans les différentes routes que suit l'esprit humain. L'art, la littérature, la politique, l'histoire en un mot se développent sous l'empire de certaines idées dominantes, qui se modifient successivement, mais dont chaque modification, chaque face distingue une époque: ce seront-là mes catégories; aucune autre ne permettrait de mieux reconnaître l'action des hommes sur les choses, l'influence des choses sur eux, la concordance de leurs travaux; aucune ne conviendrait mieux pour appliquer à de courtes notices les principes de mon épigraphe. — Après cette dérogation aux usages de la Biographie, tu souffriras encore que je m'abstienne de relever tous les noms qu'une collection complète pourrait seule contenir. Je n'entends point du tout faire la statistique des hommes marquants de l'Auvergne, mais uniquement chercher le cachet de l'esprit auvergnat dans la suite des évènements moraux ou matériels de notre France, et payer aux plus éminents personnages le tribut qu'on doit à toute vie féconde. Même à cet égard, je serai contraint de retenir ma plume. Il y a en effet certains de nos hommes qui sont devenus classiques, en quelque sorte. On peut remplir un volume avec chacun, tant ils sont grands; et tout le monde a écrit sur eux, tant leur influence a été universelle; de telle sorte que l'on ne saurait parler d'eux, maintenant, qu'à la condition de leur faire des monographies étendues, complètes, ou de les caractériser seulement par quelques aperçus élevés et rapides. Tu comprends que je dois m'arrêter à ce dernier parti. — Tu comprendras aussi qu'en vue du but que je poursuis il faille m'éloigner des temps Gallo-Romains et du Moyen-âge, où la nationalité est trop confuse pour que l'on puisse apprécier à quel sentiment général obéissent les hommes, ni quelle influence ils ont sur les faits; et tu ne trouveras point étrange que j'aie hâte de me rapprocher de l'époque moderne, qui offre tant de boussoles pour se diriger. Du reste, le travail a été fait supérieurement par M. Michel, pour les siècles qui s'étendent de la conquête à la renaissance, toute l'histoire n'étant guère alors qu'une suite de Biographies. Les Eccidius, les Avitus, les Vercingétorix, les Sidoine, les Grégoire, ces guerriers, ces politiques d'un temps d'incertitudes et de massacres, ces littérateurs descriptifs d'une époque sans idée, sans génie, où tout l'art réside dans la recherche des formes les plus affectées, les plus dégénérées, j'ose dire, d'une langue autrefois d'un brillant si pur, tout ce bagage historique, il l'a amplement et savamment dépeint dans la première partie de cet ouvrage. Il en est de même des Saints-fondateurs d'abbayes ou d'églises, des évêques féodaux qui ont gouverné la société barbare, des capitaines, des chefs de bande qui ont tour à tour défendu ou ravagé le sol de France. Permets donc que je n'y revienne point, et qu'ayant, plus haut, consacré une feuille à nos troubadours, j'arrive au moins jusqu'à la fin du moyen-âge sans m'arrêter à un seul nom. Tu te rappelles celui de nos amis qui voulait oublier, comme inutile, toute l'histoire de France avant François Ier. Certes, je ne vais pas si loin; quoiqu'à vrai dire la tradition moderne ne remonte pas plus haut; mais, en fait, j'agirai de même.

TEMPS GALLO-ROMAINS ET MOYEN-AGE.

XVIe SIÈCLE.
LES JURISTES.

Le premier nom que présente la Biographie de la Basse-Auvergne, à l'époque de la renaissance, se rapporte au mouvement considérable et si important des études juridiques. Dans le XIVe siècle, déjà, tandisque le haut-pays envoyait plusieurs de ses enfants se mêler aux luttes de la Royauté avec le Pape, elle avait donné les deux Mazuer, l'un à l'enseignement du droit (à l'université d'Orléans), l'autre à toutes les grandes affaires civiles du temps, et à l'interprétation de la coutume. Dans le XVIe, elle produisit une série de juristes qui apportèrent, aux diverses écoles de jurisconsultes, le tribut de vastes connaissances et d'utiles travaux. *Jean* AMARITON, le premier en date et le plus marquant peut-être, devrait prendre rang dans l'école de Toulouse, si l'on se guidait sur le seul ouvrage juridique qu'on ait de lui; car les *Notes sur Ulpien* (imprimées à Toulouse en 1554), le classent parmi les *glossateurs*, ces patients restaurateurs de la lettre, ces nécessaires introducteurs aux progrès de la jurisprudence. Il fut en effet leur disciple et leur collègue pendant la première partie de sa vie. — Élève brillant de l'Université de Paris, où il avait appris la langue savante, la langue de Rome sous Grenet, la rhétorique sous Talon, la logique sous Ramus, et la morale sous Philaret, il enseignait la philosophie au collége de Presles, quand l'étude du droit lui fit quitter cette profession en 1550, et l'amena à Toulouse. Là il entra en grande liaison avec Cujas, en reçut une profonde science, professa bientôt à ses côtés; et c'est sous l'influence des idées qu'avait alors le grand juriste qu'il publia ses *notes*. Mais on sait que Cujas, attiré par son puissant esprit dans une voie plus large, ameuta bientôt contre lui l'école qu'il avait dirigée d'abord, et qu'il s'en alla fonder à Bourges celle des *Commentateurs*, à laquelle il devait donner tant de splendeur. Amariton paraît avoir quitté Toulouse avec son ami. On le retrouve à Paris avocat au Parlement, fort employé pour les consultations, et, suivant le dire de Loysel, très-habile à la plaidoirie. Tout porte donc à croire qu'il suivit Cujas dans la nouvelle forme de ses études juridiques; et si, mis en prison par les ligueurs, mort dans les troubles en l'absence de tous ses enfants, ses livres, ses papiers n'eussent été pillés ou détruits avec tous ses meubles, on aurait les preuves, sans doute, de la conformité de ses travaux ultérieurs avec ceux de l'école de Cujas. Amariton était né à Nonette, en 1525, d'une famille considérable dans le pays. Comme la plupart des hommes de son temps, il avait cultivé la littérature en même temps que les autres travaux, et son premier ouvrage fut un *Commentaire des Épitres de Cicéron et de celles d'Horace* (Paris, 1553). C'était dans le même temps que JEAN DE BESSE (Bassianus) commençait une belle carrière d'avocat et de jurisconsulte; car il publiait en 1548 son commentaire sur les coutumes du haut et bas pays d'Auvergne *(Arvernorum consuetudines)*; œuvre de jeunesse, « *adolescentiæ nostræ primævum opus,* » disait-il, qui est restée cependant un guide estimé jusqu'au commentaire de Chabrol. Né à Besse, il passa sa vie au barreau de Toulouse. — Au moment où s'imprimait son commentaire, grandissait aussi, dans le bourg de Vic-le-Comte, JEAN DE BASMAISON qui, par les études juridiques et le barreau, devait arriver à une position encore plus haute parmi les disciples de l'école *féodale et coûtumière*, d'abord, dans la vie publique ensuite. Il avait eu le bonheur de se lier, à Paris, et de rester en relation, du fond de sa province, avec la plupart des hommes distingués de son âge, avec Étienne Pasquier notamment; et il en retira un grand fruit. De beaux succès comme avocat le firent élire, à 31 ans, député du Tiers-État d'Auvergne aux États de 1576 (il était né en 1535). J'apprécierai plus tard son rôle politique dans cette assemblée et dans les évènements au milieu desquels elle se tint. Je ne veux mentionner ici que ses mérites comme juriste. Il appartenait, sans conteste, à cette solide école de Cujas, qui, nourrie de la culture du droit Romain, ouvrit à la science du droit le chemin qu'elle a suivi en France avec tant d'éclat. Basmaison se plaça à l'un des rangs éminents entre les feudistes par son *Sommaire discours des fiefs et arrière-fiefs, suivant les usages de la province d'Auvergne* (Paris 1579), qui fut longtemps la lumière du barreau dans ces matières. Sa *Paraphrase de la coûtume d'Auvergne*, publiée en 1590 à Paris, fut considérée, dès son apparition, comme une des meilleures productions coutumières. Il l'avait rédigée d'abord en latin; mais il lui assura un succès bien plus étendu en l'écrivant dans la langue vulgaire. Basmaison est un des premiers hommes de l'Auvergne élevé des affaires et par les affaires à la vie publique. Il expia cependant, dans ses dernières années, sa célébrité politique. Adversaire de la ligue, il éprouva d'elle de mauvais traitements, des persécutions pénibles. Il mourut vers 1600. Son nom ouvre dignement cette série d'hommes remarquables que vit naître l'Auvergne du XVIe au XVIIe siècle, et dont quelques-uns tiennent au sien par des alliances. Gendre du savant Sirmond, son fils épousa la petite fille d'un Arnault, et il devint l'aïeul de Chabrol et le bisaïeul de Dômat.—Après le droit civil, qui préoccupa surtout les hommes dont je viens de te parler, le droit administratif, tout entier alors dans les matières de finance, trouva l'un de ses plus habiles maîtres en un autre avocat, JEAN DE COMBES, né à Riom vers 1530. Les troubles civils donnèrent à sa vie un peu d'incertitude au début, et de l'amertume à la fin. Il commença par plaider à Montferrand, prit ensuite les armes à l'âge où d'ordinaire on les fuit; et enfin, revint se faire avocat à Riom, fatigué des périls et des souffrances qui avaient été son partage au siége de Poitiers 1569. Nommé bientôt conseiller au présidial, il put se livrer à l'étude des impôts; et tandis que Basmaison, député à Blois, s'en allait chercher dans le monde politique des succès bruyants, lui, faisait imprimer, en 1576 même, un *Traité des tailles et subsides, et de l'institution et origine des offices concernant les finances* qui lui assurait un rôle plus longtemps utile, et un succès

J. Amariton.

J. Bessian.

Basmaison.

incontesté. Ce livre, très-nettement écrit, très-complet pour le temps, devint un ouvrage classique pour les légistes et les historiens. Du Haillant, dans la préface de son *Estat des affaires de France*, atteste en avoir tiré tout ce qu'il dit sur la matière; et en 1620 Fontanon, dans ses *Annotations à Mazuer*, prend plaisir à en relever tout le mérite. Après la prise de Riom, en 1588, le comte de Randan ayant vainement tenté d'attirer de Combes dans le parti de la ligue, le persécuta, et tandis qu'il demandait un asile au château de Laqueille, fit jeter en prison sa femme, ses enfants, et dévaliser sa demeure. Son existence, comme celle de Basmaison, s'acheva ainsi dans les chagrins de la politique, dont son âge mûr était demeuré exempt.

P Bardet.

Avant la fin de ce siècle, la ville de Montaigut vit naître (1591) l'auteur d'un des premiers recueils d'arrêts de la jurisprudence ancienne. Avocat très-employé du parlement de Paris, PIERRE BARDET rédigea, dès 1607, ce recueil que trop d'occupation le força de suspendre en 1642. S'étant fait des affaires de substitution une spécialité où il était supérieur, toutes les provinces de droit écrit composaient sa clientelle. Il se retira en 1663 à Moulins, où il avait fait ses études, et y assista aux Grands Jours de 1665.—Bardet ne trouve place ici que comme praticien remarquable. Il ne marque nullement dans les travaux de la science du droit qui s'élevait, dès-lors, au rationalisme, à l'originalité, tandis que lui se bornait à plaider les substitutions importantes des pays de droit écrit. Mais la Basse-Auvergne, où l'école *rationnelle*, l'école française par excellence, devait être fondée bientôt par Dômat, donna alors les deux Broé aux travaux qui précédèrent ceux des grands jurisconsultes de cette école. FRANÇOIS BROÉ fut professeur à Bourges quand Cujas mourut. Suivant la direction imprimée aux études par ce grand maître, il donna en 1622 un *commentaire des Institutes* fort recherché des élèves. Mais il s'éleva aussitôt à des régions plus hautes, et fit paraitre en 1633 un traité latin sur l'*Analogie du Droit civil, naturel et des gens.* (V. Collection G. MAERMANN, 1751, *Conspectus novus thesauri juris civilis et canonici*). A part l'usage de la langue latine, qui sent encore le vieux monde, tu vois que Broé, par ce livre, mettait déjà un pied sur le terrain du rationalisme, en abordant les vues générales du droit. Son fils, ou peut-être son frère, JEAN BROÉ, sans se guider sur les mêmes traces, entra cependant dans une voie devenue féconde depuis Vico. Il écrivit en 1651 les *Nuptiæ jurisconsulti et philologiæ*, traçant ainsi, avant que le remarquable penseur napolitain fût au monde, les premiers pas d'une science qui a rendu de grands services. — J'ai prononcé le nom de Dômat. Au risque de revenir de bien loin sur mes pas, du fond du XVII[e] siècle, je dessinerais ici les grands traits de cette tête Auvergnate, si forte, si éminente. Mais on ne peut la séparer des autres figures jansénistes, et tu la trouveras à sa place, entre les fondateurs et les soutiens de ces sectaires puissants, enfantés et recrutés dans l'Auvergne, à l'éternelle gloire de notre province. Je retourne en arrière, maintenant, pour retrouver de remarquables figures aussi, des réputations Européennes parmi les *Politiques*, ainsi que des *Érudits* et des littérateurs marquants.

Les Broé.

LES POLITIQUES.

A. Duprat.

Je commence par Antoine DUPRAT, par ce ministre que René de la Planche proclame « l'*un des plus pernicieux* « *hommes qui furent oncques.* » Avant lui, les FLOTTE, les GIAT, étaient sortis également de l'Auvergne pour entrer dans les conseils de la royauté naissante; mais aucun n'y avait eu cette influence, ce succès qu'y trouvèrent Duprat, et peu après l'Hopital. — Duprat!.. On ne rencontre peut-être pas, dans l'histoire, un autre exemple plus notable de réussite par les mauvais côtés de l'être, d'une intelligence plus sûre et plus vive descendant à de moins nobles moyens, ni d'une cupidité personnelle plus grande satisfaite plus largement par l'abus d'un pouvoir plus considérable. A. Duprat naît à Issoire (1), le 17 janvier 1463. A dix ans il est déjà novice, enfant de chœur dans une abbaye. — Élevé par les soins et sous la direction d'un oncle, Archevêque de Bourges, il apprend, avec la rare puissance que lui donnait une sagacité extrême, l'adresse et la science du haut clergé. A vingt-sept ans (1490), l'influence de son oncle le fait lieutenant-général au bailliage de Montferrand; puis la protection d'une femme le pousse, en peu d'années, au parlement de Toulouse comme avocat du Roi (1595); auprès de Louis XII comme maître des requêtes (1504); au parlement de Paris comme quatrième, et bientôt comme premier président (1507). Louise de Savoie était cette femme. J'ignore quel motif elle eut de l'élever si haut et si vite; mais, si en dévouant à elle et à son fils toute la supériorité d'intelligence et toute l'habileté de conduite qu'il possédait, il n'obéit pas au cœur, son caractère autorise à croire qu'il le fit par calcul, prévoyant qu'en se donnant au comte d'Angoulême et à sa mère, il s'assurait la pleine puissance tant que régnerait François I[er]. On lui fait honneur de très-sages conseils politiques en faveur de ce prince, dans les dernières années de Louis XII; et l'on assure que quand ce roi se fut remarié à la belle Marie d'Angleterre, sa prudence seule, en éloignant de la Reine et le duc de Suffolk qui l'aimait, et le comte d'Angoulême qui s'en était fait aimer, assura la couronne à François I[er], laissant le vieux roi mourir, après deux mois de mariages, sans qu'on eût pu lui donner un fils. Les sceaux devinrent le prix de ce service (7 janvier 1515) six jours après l'avènement de François. Ministre unique pendant la plus grande partie de ce règne, il en a résolu, conseillé ou préparé toutes les grandes questions politiques ou diplomatiques. Sa maxime fut l'élévation constante de la royauté, par le pouvoir intérieur comme par l'influence au-dehors, et l'augmentation parallèle de sa propre fortune : il réussit temporairement

(1) A Gannat, disent certains, où son père était procureur fiscal Mais toute sa famille avait Issoire pour lieu d'origine et pour demeure.

à la première

à la première de ces deux choses, et à la seconde presque jusqu'à l'excès.—Son nom demeure attaché à deux affaires capitales, qui engagèrent toute la suite des règnes, le *concordat*, la *vénalité des offices*. Or, il se trompa dans la première; et on ne peut lui rapporter l'honneur des effets de la seconde. Le concordat : sous ce nom, deux grandes fautes ont été commises ; l'une alors, l'autre il y a un demi-siècle. Détruire l'élection dans le clergé ce fut celle de Duprat. Il n'agit que dans l'espérance d'attacher pour toujours le pape à la France, en abolissant la pragmatique sanction cette œuvre du concile de Bâle que l'Église d'Italie abhorrait tant ; et en lui assurant un gros revenu par les Annates, de donner, ensuite, une grande puissance au roi, devenu le distributeur des bénéfices ecclésiastiques. Il obtint ce second résultat, non le premier. Quand le pape, dans la suite, ne se lia pas avec nos ennemis, il souffla contre nous la guerre; quand le clergé gallican ne put plus se maintenir par l'élection, il se vit envahi par le clergé romain ; et s'il a été possible à l'Église d'absorber depuis, durant près de deux siècles, toute l'activité française, de transformer toute la politique en guerres, en querelles, en persécutions religieuses, on le doit au concordat de Duprat. — Dans la vénalité des offices, Duprat ne vit qu'un impôt ; et il n'en eut point l'invention, car déjà Louis XII avait commencé de s'en servir. Lui, du moins, en fit un impôt considérablement productif, en vendant à bureau ouvert les anciennes charges, et les nombreuses qu'il créa. Une modification profonde de la société devait naître de cette mesure. Par elle, le Tiers-État arriva au pouvoir politique en devenant maître insensiblement de toutes les fonctions. L'argent fut ainsi le grand niveleur qui abaissa les privilèges politiques avant que le droit ne pût les détruire. Mais ni Duprat, ni guère personne après lui, ne prévit ces conséquences capitales. Les favoriser pour eux-mêmes, ne fut à aucune époque, dans le gouvernement, la gloire d'aucun homme. Duprat, lui, n'eut que l'odieux d'avoir fait passer des particuliers influents aux mains de l'État un trafic sans mesure. Durant tout son ministère, il battit monnaie de toutes façons, sous tous prétextes et sans consentement de personne. — Dans la sphère moins élevée des faits politiques, en ruinant le Connétable, il accomplit cependant un acte qu'on ne peut que louer, au point de vue des intérêts de la royauté, et qu'on proclamerait de haute portée, s'il ne se fût enrichi des dépouilles. Négociateur au camp du Drap-d'or, et plus tard pour le traité de Madrid, sa diplomatie fit ressortir aussi beaucoup d'habileté, mais rien de grand. Comme tout son gouvernement, elle fut de ruse et d'expédients, bien plus que de force et de prévoyance. La duplicité de François Ier vis-à-vis de la réforme, lui revient tout entière, aussi bien que les faux-fuyans et la violation du traité de Madrid.—Ses qualités étaient une résolution prompte et une rare persistance. La première lui servit grandement pour l'administration d'un règne où tant de questions diverses se présentèrent: sans la seconde, il ne fût jamais venu à bout d'imposer, comme il le fit, les solutions qu'il trouva ; avec elle, il sut briser les résistances, qu'elles procédassent des corps puissants, des individus ou de l'opinion; mais jamais moyens plus despotiquement iniques et moins relevés ne furent mis en usage, ni une politique moins grande, moins durable, donnée à un règne aussi important. « *Le premier*, dit Mézerai, *il a divisé l'intérêt du roi d'avec le bien public.* » En cela résident ses fautes, (d'autres diraient ses crimes) et sa condamnation. La puissance du roi fut son but; mais pour la faire immédiate, il la fit tyrannique et sans avenir, méprisant la tradition et les tendances nationales dans toutes les solutions. François Ier demeura ainsi maître unique dans son royaume; et avant Richelieu le pouvoir absolu y fut trouvé. Mais François mort, la royauté ne fut plus rien, parce qu'au lieu de l'asseoir sur les tendances de la nation, il l'avait établie sur une politique qui les froissait. Il apparaît ainsi comme un praticien gouvernemental supérieur, mais on ne saurait le prendre pour un homme d'État. Car l'homme d'État prévoit, résout les grandes questions dans le sens que demandent les sympathies de son pays, et par là fonde pour l'avenir, même en rendant le présent lourd à porter. Or, Duprat prévit si peu, qu'à peine mort, il ne restait rien de son œuvre que des difficultés pour deux siècles. Comme il eut soin de sa fortune personnelle, à proportion de celle du roi, il autorise à dire que son intérêt propre dicta sa conduite; et, son œuvre ayant manqué, il ne lui reste rien pour relever sa mémoire. Il avait épousé une Veny : l'ayant perdue jeune (en 1517), arrivé déjà au faîte de la puissance civile il convoita les plus hauts honneurs de l'Église; il entra dans les ordres. Il ne visait pas moins qu'à la papauté. S'étant donné successivement les plus riches abbayes, cinq évêchés, l'archevêché de Sens, il se fit nommer cardinal en 1527, et légat *à la terre* en 1530. A la mort de Clément VII, en 1534, il tenta d'amener François Ier à l'élever au pontificat, comme Charles-Quint y avait poussé Adrien VI: mais le roi commençait à le mépriser, sans doute : « *Cette élection coûterait trop cher*, dit-il. « *—J'y saurai personnellement pourvoir; 400,000 écus attendent à cet effet*, » répliqua l'ambitieux. Le roi eut une honte tardive de tant d'argent enlevé à la France, aux pauvres que ses impôts avaient engendrés, aux soldats laissés souvent sans solde : « *Où avez-vous pris tout cet argent?* » s'écria-t-il; et le lendemain était saisie une portion des biens du cardinal-légat, qui mourut à 72 ans, avec toute l'amertume d'un roué déçu (9 juillet 1535).—Son frère, *Thomas*, et son fils, *Guillaume*, dans leur évêché de Clermont, réparèrent au moins quelques-uns des désastres du chancelier, par un grand zèle pour la ville, et par beaucoup de charité. Le dernier fit cependant un bien fatal cadeau à la France en ramenant d'Italie, où il assistait pour le roi au concile de Trente, et en établissant à Billom, à Mauriac, à Paris enfin, la funeste société de Jésus (1545).

Ant. Du Bourg.

S'il eût été donné à Antoine Du Bourg d'occuper plus longtemps les sceaux, son ministère aurait montré le contraste d'une haute intégrité et d'une parfaite droiture, après les scandales et les intrigues de Duprat. Né à Riom, à Fangonnet, ou à Laqueille, il brillait par de solides qualités au barreau du Parlement, quand il devint lieutenant civil du Châtelet (12 avril 1526). Nommé maître des requêtes en 1532, il reçut en 1534 une présidence au Parlement. Il avait aussi rempli les charges, peu lourdes alors, de conseiller au Grand-Conseil, et de président du Conseil de Régence durant la captivité du roi. Ces charges l'avaient du moins fait apprécier; car le roi, qui venait de lui confier la présidence des Grands Jours de Moulins, lui donna, en 1535, l'héritage ministériel de Duprat. C'était un vrai magistrat, austère, grave, comme il convenait à un chancelier; et son passage aux sceaux fut marqué par la promulgation ou la préparation des plus remarquables monuments de ce règne, les ordonnances civiles; celle de 1535, qui, spéciale au parlement de Provence, mais bientôt adoptée par tous, régla l'administration et les fonctions judiciaires; celles de 1536 et 1537, qui délimitèrent rigoureusement et restreignirent la juridiction seigneuriale; celle de 1539 enfin, qui, en traçant à la procédure de nouvelles marches, fit faire un si grand pas vers l'égalité judiciaire. — Au sein de ces beaux travaux de gouvernement, on se sent du moins en pleine France; on retrouve des œuvres fécondes et durables, les témoignages d'un grand règne secondé par un administrateur de portée. Antoine Du Bourg prépare l'Hôpital.

L'Hôpital.

Me voici en face de l'homme qui est pour moi, dans l'histoire, le *Prince des hommes d'État*. Je l'appelle ainsi, quoi qu'en puisse dire la foule, qui réserve ce nom à Richelieu, à Mazarin, à Duprat même, parce qu'à mes yeux l'habileté de conduite, la supériorité d'intrigue, l'adresse diplomatique s'effacent devant la portée de vues, devant de grands efforts pour gouverner la société selon son sentiment intime, sa direction providentielle, et devant une réalisation considérable accompagnant ses efforts. M'approuveras-tu, en cela? je ne sais: mais, au risque de commettre un énorme paradoxe, si je faisais un livre sur l'Hôpital, je l'écrirais dans cette idée. Je voudrais sortir de cette ornière historique où l'on admire trop le succès immédiat, sans voir qu'on glorifie par là, qu'on excuse, du moins, toutes les mauvaises passions, la ruse, la fourberie, la violence; et je tâcherais de montrer que la vraie grandeur, la seule gloire légitime est pour le génie qui découvre, dans les profondeurs de l'activité sociale, les sentiments, les idées qui la soutiennent, et prépare l'avenir dans le présent, en amenant par la politique, en fixant par des institutions le progrès des choses vers le but idéal de la société. Or, à cela s'usa la vie du Chancelier; et, pour qui envisage de haut le développement de la civilisation française, nul homme n'eut autant d'influence que lui sur ce développement. Il est vrai que cette influence ne saurait être aperçue par tous les yeux. Indirecte, sensible au fond plus qu'à la surface, dans la suite plutôt que dans l'actualité des évènements, beaucoup ont pu la méconnaître. Immense elle est cependant. Pour la voir, il ne faut pas considérer, comme on l'a fait presque toujours, la moralité de l'Hôpital, qui l'avait rendu le jouet et, en définitive, la victime des roués de son temps; il faut se dire qu'après la Renaissance, quand les esprits aspiraient à marcher suivant les lumières nouvelles, dans ce XVI[e] siècle où l'individualité, devenue tout d'un coup très-forte, voulait s'installer à la vie politique et modifier la société ancienne selon certaines formes, celui qui osa non-seulement appeler les États-généraux, non-seulement les composer le plus libéralement qu'il put, mais promulguer leurs décisions ou leurs vœux dans des ordonnances, celui qui osa non seulement inaugurer et faire passer en loi de gouvernement la tolérance pour le protestantisme, mais prononcer officiellement le mot de *Concile national,* et y préluder par une assemblée où il fut donné au papisme et au calvinisme de discuter librement, hautement, devant tout le pays qui les écoutait, il faut se dire, n'est-ce pas, que celui-là a joué un bien grand, un immortel rôle dans notre histoire. Singulière destinée que la sienne! Toute sa jeunesse il fut tenu éloigné de cette France qu'il devait tant servir, parce que son père avait conseillé le Connétable, et l'avait suivi dans sa fuite; mais en compensation il apprit, dans la plus célèbre école de l'Italie, la vaste science qui était celle de ce siècle rénovateur, et put connaître, à Rome même, dans une modeste charge d'Auditeur de Rote, les désordres, les vices du pouvoir ecclésiastique. Rentré en France quand Duprat était encore ministre (1534), le plus extraordinaire hasard le fit se rencontrer, à Marseille, avec toute cette cour où sa longue barbe devait plus tard être si redoutée, avec cette Catherine de Médicis qui venait pompeusement se donner à son royal époux, et dont il était destiné à diriger les conseils. Tu sais comment ses succès au barreau de Paris le firent marier à la fille de Morin, le Lieutenant-criminel, et entrer, par suite, comme conseiller, au Parlement où son exactitude sévère et son savoir apportèrent un si étrange contraste à l'ignorance et à la négligence du plus grand nombre de ses collègues. Tu sais aussi combien lui pesa bientôt ce métier de juge, cette application de son esprit à de petites choses, à de mesquins intérêts, et avec quelle joie il reçut la légation au concile de Trente, qu'après la mort de François I[er] le chancelier Olivier lui fit avoir (1547). Seize mois passés à Trente dans l'inaction lui permirent d'étudier de plus près encore, dans ses prétentions politiques, le clergé Romain. Quand il rentra en France, Marguerite de Valois, en le faisant son chancelier privé, le délivra du fardeau du Parlement. Auprès de cette princesse devait commencer son élévation; et, circonstance curieuse, c'était par les Guise! S'étant lié, près d'elle, avec le cardinal de Lorraine, il devint par lui *Surintendant des finances.* Sa rigueur, si gênante pour tant de monde, dans cet office, a été assez souvent mise en relief. Elle n'enraya pas encore sa carrière.

Le cardinal de Lorraine l'avait fait entrer déjà au conseil privé, quand il reçut le mandat d'aller conduire en Savoie, auprès du duc Philibert qu'elle devait épouser, Marguerite de Valois, sa protectrice; et à son retour, Olivier étant mort de chagrin pour avoir compromis son beau nom dans la politique des Guise, une autre femme supérieure, la duchesse de Montpensier, décida Catherine de Médicis à lui laisser donner les sceaux.—Il pouvait donc, maintenant, ouvrir à sa vue les vastes horizons que concevait sa pensée. La politique suivait une certaine pente qu'il lui fallut modifier avant de la changer entièrement; il biaisa donc, d'abord, avec les Guise, qui croyaient avoir en lui une créature; et plus tard, soit pour amoindrir leur influence durant la régence de Catherine, soit pour engager cette reine dans la voie de rénovation qu'il sentait être la véritable voie Française, il montra sans contredit, avec la rude droiture qui faisait le fond de son caractère, une habileté de conduite non moins remarquable, mais de plus haut titre, que celle des hommes d'États vulgaires. Il n'eut pas recours aux basses passions des hommes pour les mettre en jeu, et arriver à ses fins par leurs détestables appuis. C'est au contraire les mobiles honnêtes qu'il rechercha et fit agir. Il sut s'entourer ou s'étayer des hommes ou des masses d'hommes que les idées d'avenir animaient; et il gouverna avec eux et par eux, triompha de l'astuce des Guise ou de Rome, tant que Catherine le voulut suivre. Il ne tomba que le jour où elle refusa ses conseils pour en écouter d'autres; encore eut-il l'immense mérite d'emporter dans sa retraite de Vignay sa sollicitude; et c'en est un que d'avoir su exciter un peu de reconnaissance chez cette femme ingrate, insouciante de ses instruments, autant que l'on dit qu'il convient aux grands politiques.—Si, en sortant du ministère, l'Hôpital laissa triomphante la politique qu'il avait combattue, il ne laissa certainement pas la société dans la situation où il l'avait trouvée. Sans compter un grand nombre d'édits de détail, les trois grandes ordonnances d'Orléans, de Moulins, de Roussillon avaient assuré son existence sur des plans nouveaux; et, tout en réglant sa vie civile, l'avaient préparé à une vie politique toute différente de celle des règnes précédents. Elles sont la gloire incontestable de l'Hopital; car, dans leurs dispositions fondamentales elles n'ont point été altérées par les ordonnances réactionnaires d'Henri III. D'Aguesseau atteste que toutes celles des règnes postérieurs les ont eues pour point de départ; et on le prouverait aisément. Le principe de ces ordonnances célèbres, du reste, c'était celui de toute sa politique, c'était la France; autrement dit, un gouvernement sortant des limites de la cour, de Paris, de la noblesse et du clergé, pour s'appuyer sur tout ce qui avait vie dans la France. La nationalité se trouva être ainsi la suprême devise de l'Hôpital, et c'est dirigé par elle, qu'il promena Charles IX et sa mère autour du royaume, jusque dans les provinces les plus distantes de Paris, et qu'il alla leur faire signer à Moulins, en Roussillon, les fécondes lois qui marqueront à toujours son passage de quelques années aux sceaux de France.— Tu sais comment il échappa aux fureurs de la Saint-Barthélemy, qu'il attendait avec le stoïcisme d'un Romain, ou plutôt avec l'amertume d'un cœur brisé. Tu sais enfin comment, après avoir eu les plus hautes charges, il fut réduit à solliciter des secours pour lui, une dot pour sa fille, et comment il mourut pauvre, affligé des massacres, désespérant peut-être du royaume, le 13 mars 1573.

Ch. de Marillac.

A côté de l'Hôpital je ne puis m'abstenir de nommer Charles de Marillac, le digne archevêque de Vienne, qui, né à Aigueperse cinq ans après le chancelier (1510), fut son ami et l'un des plus dévoués soutiens de sa politique. Il montra de bonne heure les opinions qui furent celles de toute sa vie, c'est-à-dire, ce terme moyen entre Rome et Luther, qui s'exprimait alors par le mot de *tolérance*, et qui n'était autre chose que le germe de la vraie philosophie française. Sous François Ier, il vivait dans la société de gens de lettres que ces opinions avaient compromis, et il dut, par prudence, suivre à vingt-deux ans l'ambassade de Constantinople donnée à J. de La Forest, son cousin; deux ans après il l'y remplaça. Revenu en France en 1541, il reçut une charge de conseiller au Parlement. Plus tard il fut ambassadeur en Angleterre, puis accompagna l'ambassade d'Allemagne, et enfin fut négociateur à Graveline. En même temps on l'avait avancé dans les offices ecclésiastiques. Il était archevêque de Vienne, en 1557, quand il dirigeait le conseil privé du roi. Ambassadeur à Rome, puis à Augsbourg sous Henri II, il rendit partout de grands services. Il put aider l'Hôpital à fonder son ministère dans l'assemblée de Fontainebleau, en 1560, par un discours sur les réformes dont avait besoin l'État. Il n'eut pas autant de force morale que son ami; car il mourut à cinquante ans, peu après cette assemblée, désespéré, dit-on, par la pensée des désordres qui menaçaient la France. Dumoulin lui avait dédié son *novus intellectus*, et l'une des plus longues pièces de l'Hôpital s'adresse à lui. — Le chancelier et le maréchal de Marillac étaient les fils d'un de ses frères; le premier avait reçu le jour à Paris, le second à Aigueperse en 1572. Ce dernier avait brillé dans les guerres d'Henri IV et de la régence; mais, trop dévoué à Marie de Médicis, il effraya Richelieu par ses succès militaires, et comme son frère paya de sa vie son élévation.

Basmaison.

Après ce grand nom, les illustrations politiques de la Basse-Auvergne ne se trouvent plus, durant ce siècle, que dans les assemblées d'État, ou parmi les martyrs de la Réformation. Je t'ai parlé de Basmaison comme juriste. Tu vas le revoir comme politique dans les États de Blois. A cette époque féconde de la Renaissance, pas un homme marquant qui n'ait passé par l'une ou l'autre éducation des lettres ou du droit, souvent par toutes deux. Ainsi je te montrerai tout à l'heure Savaron. A l'aube de la nuit du moyen-âge, la société française renoue par là sa tradition

avec l'antiquité, avec l'histoire. Partie de ces deux points, avec tant de forces acquises dans un long sommeil, faut-il s'étonner que si vite elle se soit avancée si loin! — Les États de Blois furent des assemblées réactionnaires au suprême degré. Le catholicisme y voulut prendre une revanche telle qu'on ne verrait plus trace des assemblées d'Orléans et de Poissy; il la prit si forte qu'il dépassa le but et ne réussit pas. La cour les appela cependant comme on avait appelé ceux de 1560, pour la tirer d'affaires par une transaction. Elle comptait particulièrement beaucoup sur ceux de 1576. Mais la ligue, déjà puissante, y avait fait députer une majorité catholique considérable, et ses menaces en avaient éloigné bon nombre de protestants élus. Il y eut cependant un parti modéré de quelqu'importance, sous la conduite de Bodin, et dans ce parti je trouve Basmaison. Au commencement, les États montrèrent tant d'ardeur, prirent des résolutions si violentes, que la guerre se ralluma soudainement dans tout le midi. Ils comprirent alors qu'il fallait agir différemment, le roi se trouvant hors d'État, sans de grands secours qu'aucun Ordre ne voulait lui donner, de soutenir la guerre. Vint donc le moment des moyens termes, et le parti où comptait Basmaison put être écouté. Il proposa les mesures de douceurs, fit supplier le roi de « traiter gracieusement ceux de la nouvelle religion, » et, entraînant presque tout le Tiers-État dans ces voies plus conformes à la raison, lui fit refuser tout subside pour guerroyer. Les relations des États font mention d'un discours que prononça Basmaison dans ce sens, et qui eut beaucoup de succès. C'est à lui sans doute qu'il dut d'être envoyé auprès de Condé, avec l'évêque d'Autun et le comte de Montmorin, pour engager ce prince protestant à venir prendre séance aux États. — Basmaison, nommé de nouveau député en 1588 par le Tiers-État d'Auvergne, y est resté tout à fait obscur, et peut-être n'y a pas paru, comme bon nombre de représentants de son opinion. La ligue y dominait avec violence, imposait ses formulaires, ses plans aux députés modérés, et il n'y aurait rien d'improbable à ce que Basmaison s'en fût tenu éloigné. Il faut du moins le croire, en voyant les persécutions dont le poursuivirent, à cette époque, les ligueurs de Riom, contre lesquels il a laissé des plaintes bien amères dans une épitre à son ami *Binet*, autre député tolérant de l'Auvergne aux États de 1576.

J. Savaron.

Les affaires publiques étaient bien changées quand J. Savaron fut député par les bonnes villes d'Auvergne aux États de 1614.—Un règne réparateur avait passé sur elles. Les espérances politiques des Protestants ruinées, ils n'avaient plus que celles de répandre, dans la vie morale et intellectuelle du pays, leur principe de liberté. De nouvelles classes s'étaient formées: les garantir et organiser puissamment l'administration publique, tel apparaissait le grand intérêt du moment. Né à Clermont en 1567, au sein de la bourgeoisie consulaire, dirigé vers le droit après de fortes études, bientôt conseiller au Présidial de Riom, puis conseiller à la cour des Aides de Montferrand, enfin lieutenant-général à Clermont, l'érudition littéraire absorba la première moitié de sa vie. En 1598, il donna une édition de *Sidoine Apollinaire*, qu'il renouvela en 1608, et qu'il réédita en 1609, avec des notes précieuses encore maintenant. — Il fit, en 1604, des Annotations à *Cornélius Nepos;* et il livra au public, en 1606, les *Origines de Clairmont*, pamphlet, in-f° inspiré par la rivalité qui existait si vive entre Riom et Clermont, et dans lequel sont visés, mis en ordre, la plupart des titres historiques de l'Auvergne. Il compléta ce livre en 1608 par une édition annotée du livre d'un moine du Xe siècle sur *les Églises et Monastères de l'Auvergne.* Il avait ainsi quitté l'érudition pure pour l'histoire; il quitta maintenant l'histoire pour le droit public, les écrits et la vie politiques. Il dédia au *Roi très-chrétien Louis XIII*, en 1610, un *Traité contre les Duels.* Sa haute position dans les charges, le retentissement de tant de travaux et quatre années d'études politiques silencieuses, l'amenèrent aux États-généraux de 1614 plein d'aptitude, et prêt à y tenir un des rôles principaux; ce rôle, en effet, ne lui manqua pas. Il y arriva avec le profond sentiment de la force morale du Tiers-État, de son droit à la vie politique, à des garanties sociales, et devint le plus utile, peut-être, l'un de ses plus estimés représentants. A côté de lui, se trouvaient des hommes d'un esprit plus avancé, dont l'énergie, plus grande mais moins sage, ne valut pas sa fermeté courageuse, ses remontrances graves et prudentes. Il avait compris que, seul, pour longtemps le Tiers ne pouvait rien, et il fit les plus grands efforts pour élever bien haut, au-dessus de toutes les classes, l'autorité royale. Efforts qui décelaient une portée de vue remarquable, puisque, les États à peine fermés, on vit grandir Richelieu! Il se maintint dans cette ligne sans fléchir, sans s'effrayer des menaces de la noblesse, de l'hostilité du clergé; et, dans les questions capitales soumises aux États, celle du gouvernement en lui-même, celle de la puissance spirituelle du Pape, celle de la vénalité des offices, il conserva à ses discours cette constante unité de vues. Les États congédiés, il crut devoir servir encore, par des écrits, ces idées qui étaient, au plus vrai, celles de son temps. Il publia donc successivement trois traités sur la *Souveraineté du Roi et de son royaume*, sur *l'annuel et la vénalité des Offices*, sur la *Chronologie des États-généraux.* Le premier, paru avant la clôture des États, et qu'il avait dédié à la noblesse, n'avait pour but que de venir en aide à leurs discussions: il le refit entièrement dans un *Second traité de la souveraineté du Roi*, qui amena pour lui une polémique de quatre années, achevée par un dernier *Traité* publié en 1520. — Mais son ouvrage capital fut sa *Chronologie*, histoire et code à la fois du Tiers-État. Il y prouvait le droit du Tiers à la vie politique, par la possession séculaire, par le fait de sa convocation à toutes les assemblées de la nation. Un grand retentissement, une longue influence en furent la suite. Il resta comme un monument,

fut accepté,

fut accepté, dura comme un dépôt de vérités précieuses, et devint une autorité puissante pour le Tiers-État, le jour où cet ordre fit le dernier et heureux effort qui lui conquit enfin la vie politique. La *Chronologie*, réimprimée en 1788, prit rang dans le mouvement d'idées qui fut la préface de la Révolution ; et c'est ainsi que Savaron donne la main aux représentants de deux grandes époques de l'histoire : à Richelieu par ses discours et ses écrits sur la Souveraineté; à Sieyes par sa Chronologie. — Rentré à Clermont après les polémiques de 1615 à 1620, il y remplit gravement, et avec l'éclat comporté par ce théâtre, les devoirs de sa charge. Il s'en délassait par l'érudition. Il venait d'écrire contre la *Fête des fous*, quand la mort le surprit en 1622. Faible de corps, mais d'une figure pénétrante qui décelait une intelligence vive, il laissa chez ses contemporains, avec le souvenir d'une vie parfaitement droite, celui d'une fort grande habileté de parole (1).

LES MARTYRES PROTESTANTS.

Au-dessous de ces hommes atteignant les hautes régions du gouvernement et de la politique, il y en eut grand nombre de l'Auvergne-Basse qui marquèrent dans les rudes évènements du protestantisme. Ici ce ne sont plus de belles vies qu'il faut chercher, mais de belles morts; et il s'en offrirait de nombreuses à retracer; car l'Auvergne est une des provinces de France où le protestantisme a le plus combattu, le plus persisté. Trois noms seulement trouveront place dans cette lettre; l'un rappelant les auto-da-fé de Paris, l'autre un des rares supplices qu'ait vu l'Auvergne, le dernier le zèle catholique des tribunaux Lyonnais. — Aucune de ces victimes n'a surpassé l'autre par l'héroïsme de sa fin. Mais

Anne Du Bourg.

ANNE DU BOURG les domine par la position sociale élevée d'où il brava le supplice. Né à Riom en 1521, entré dans les ordres très-jeune, il dirigea ses études vers le droit, y devint supérieur, enseigna à l'école d'Orléans avec un grand succès, et se fit conseiller-clerc au parlement de Paris en 1527. De parents riches, haut placés, neveu d'un chancelier dont le nom avait encore de l'influence, il pouvait, en se dévouant à la politique des Guise, en restant même dans la masse des hommes sans convictions, arriver aux plus éminentes fonctions. Mais le droit le conduisit, avec la plupart des juristes de ce temps, aux opinions nouvelles : il devint le chef de la fraction du Parlement qui inclinait au protestantisme, et qui portait ce corps judiciaire à modérer l'ardeur des persécutions en adoucissant les peines. Les Guise ayant voulu arrêter, à son début, cette invasion de la liberté religieuse dans l'assemblée que depuis longtemps on formait à servir d'instrument à la politique catholique, le Roi s'y rendit un jour de mercuriales, et demanda que l'on délibérât devant lui sur l'application des peines aux réformateurs. — Ceci n'était qu'une fourberie royale pour compromettre les conseillers soupçonnés d'hérésie. Soit qu'ils vissent le piége, soit qu'ils s'y prissent, ils ne dévièrent pas de leur route. Plus audacieux que tous, Du Faur et Du Bourg osèrent sortir des bornes d'un débat parlementaire. Le dernier surtout parla en adepte enthousiaste. Tous deux se virent arrêtés avec quelques autres; mais Du Bourg concentra sur lui toute la colère d'Henri II, et son procès s'instruisit sans retard. La mort du roi ne put même l'arrêter. Les Guise entendaient faire un grand exemple, intimider toute la magistrature, tous les juristes, les voulant pour complices. L'ardeur de Du Bourg servit leur impatience. Par des confessions de foi pleines d'audace, par des protestations renouvelées devant toutes les juridictions civiles et ecclésiastiques auxquelles il fit successivement appel, il semblait défier la politique catholique : sa mort fut résolue. François II refusa sa liberté aux protestants d'Allemagne, à l'Électeur palatin qui le réclamait pour en faire le directeur de l'Université d'Heidelberg. Livré à une commission que gouvernait son président, Saint-André, l'un des instigateurs du procès; jugé par des hommes comme le cardinal de Lorraine, qui avait tant intérêt à sa perte, il eût peut-être trouvé de la faveur chez d'autres et sauvé sa vie, s'il n'eût renouvelé devant eux des professions de foi pleines d'enthousiasme, des reproches trop justes aux persécuteurs. On crut cependant que ces témérités de martyre ne suffiraient pas à le faire condamner; on l'accusa d'avoir fait tuer un des juges, le président Minard, homme perdu de mœurs et de morale, vendu aux Guise, qui fut atteint d'un coup de feu en rentrant de l'audience; on lui imputa d'avoir correspondu avec Genève, ce qui était faux. Il fut condamné, comme hérétique, à être brûlé vif. — Ramené devant la cour pour entendre son arrêt, il put du moins dire à ses juges des paroles suprêmes, que les lueurs d'un bûcher rendaient pour eux effrayantes en les colorant de leurs teintes sinistres. — Pour consommer son supplice, on dut tromper la foule, trop animée par le retentissement de ses discours. Tandis qu'à tous les carrefours, témoins habituels de ces scènes odieuses, on avait fait de faux apprêts, une potence s'élevait en grève, au-dessus d'un bûcher qu'entouraient beaucoup de soldats et une multitude sûre : il y fut conduit dans une charrette, le 20 décembre 1559, au petit jour; et sans se plaindre, sans faillir, il alla au-devant de la mort. — Avant Du Bourg, dont je me suis plu, tu le sais, à retracer ailleurs et les progrès dans la doctrine luthérienne, et le procès si important dans l'histoire du protestantisme français (2), la même fermeté dans la foi nouvelle avait été

Jean Brugière.

montrée à Issoire par JEAN BRUGIÈRE, intendant des Duprat. Cet homme, qui était de Fernoël, près Giat, arrêté une première fois à Montferrand, s'était fracturé la jambe en s'évadant, et avait sauvé sa vie avec la plus grande peine. Il eut honte de cet acte comme d'une lâcheté; modérant dès-lors encore moins ses paroles, travaillant d'autant plus à

(1) V. *Essais sur la vie et les ouvrages de Savaron*, par Henri Doniol, 1844; Moulins.
(2) *Études sur le XVI*e *siècle*, ANNE DU BOURG, par Henri Doniol : *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. VI, p. 402.

répandre les doctrines protestantes, il fut saisi de nouveau à Issoire. Amené à Paris, il confessa avec bonheur sa foi devant le président Lizet, et fut condamné à être brûlé vif sur la place d'Issoire. Il mourut avec une grande constance: et son supplice fit plus de bien à la religion que beaucoup de sermons.—Environ dans le même temps, CLAUDE MONIER, qui avait peut-être été l'ami de Brugière et le témoin de son martyre, l'imitait sur la place Saint-Jean, à Lyon, devant des hommes plus gravement persécuteurs. Il était de St-Amand-Tallende. Élevé comme tant d'autres pour l'Église, il professa dans les écoles d'Issoire et de Clermont, dit l'auteur des *Martyres protestants*, se fit successivement retirer ses élèves et fut contraint de sortir de France, parce qu'il enseignait les doctrines de la nouvelle foi. Ayant habité quelque temps Lauzanne, où il s'était fortifié dans ses croyances, il revint en France, et trouva quelques élèves à Lyon. Menant là, avec les hommes de son opinion, une vie pleine de douceur et de bienfaisance, il était allé, le 5 juillet 1551, conduire en sûreté un de ses co-religionnaires poursuivi. Revenu chez cet ami pour instruire sa famille du lieu où il l'avait caché, il y fut surpris par le prévôt, et par lui arrêté comme suspect. Aussitôt entré en prison, dit l'auteur des *Martyres*, le prévôt lui demanda « si le corps de Jésus-Christ n'était point dans le pain, » puis l'interrogea sur la Vierge, sur les images et autres points de la foi. Monier confessa hautement sa croyance. Dans ces temps d'enthousiasme, la persécution constituait à chaque homme une mission d'enseignement: chaque protestant jeté en prison écrivait une profession de foi que ses amis parvenaient à faire répandre, et qui portait dans la nouvelle église la conviction et l'entraînement. Monier adressa la sienne « aussitôt qu'il eut encre et papier » *à tous ses frères tant poures que riches, choisis de Dieu pour avoir part à l'héritage d'immortalité, et faire perpétuelle résidence en sa maison.* Condamné au feu, il fut mené à Roanne le 26 octobre pour être dégradé par le suffragant de l'archevêque; et, ramené à Lyon, il fut mis en chapelle le matin de la Toussaint. On s'efforça de le tenter de toutes manières pour obtenir son abjuration; on lui donna des aliments choisis, dont il mangea « pour soutenir son corps, » dit-il aux Cordeliers venus dans le but de le faire parjurer, afin que son esprit fût plus fort contre leurs combats. A deux heures de l'après-midi, on le conduisit sur une charrette aux Terreaux, où l'attendait le bûcher. « Et estant venu au lieu de l'estache, dit le « même écrivain cité tout à l'heure, après avoir rendu raison de sa foi devant tout le peuple, et prononcé l'oraison du « Seigneur, il fut ceint d'une chaîne; et puis le feu allumé, on l'éleva en l'air par-dessus, endurant longtemps le « tourment avant que de mourir. Et cependant il priait à haute voix, disant souvent ces mots: — *Mon Dieu! mon* « *père!* — qui furent les dernières paroles entendues du milieu du feu. »

Claude Monier.

ÉRUDITS ET LITTÉRATEURS.

Gaspard d'Auvergne.

Antoine d'Allègre.

Clermont a vu naître, vers 1535, dans GASPARD D'AUVERGNE, un des premiers traducteurs français du prince de Machiavel. L'édition en fut publiée à Paris en 1572, 1 vol. in-16. — L'Auvergne-Basse eut aussi un introducteur des genres littéraires étrangers en ANTOINE D'ALLÈGRE, chanoine de l'église cathédrale de Clermont, né à Latour en 1501. Il traduisit de l'Espagnol de Guevare *Le mépris de la cour et les louanges de la vie rustique*, (1545 et 1541), ouvrage oublié depuis longtemps; et imita une *Décade contenant la vie de dix empereurs romains* (de Trajan à Alex. Sévère), qui, imprimée en même temps que le Plutarque d'Amyot, se trouve encore associée à plusieurs éditions du célèbre traducteur grec, (1556 et 1567). — GILBERT GÉNÉBRARD, lui, fut un véritable érudit de la renaissance, ayant eu pour maîtres Turnèbe, Claude de Saintes: — il devint en peu de temps docteur en théologie, et, en 1569, professeur et interprète royal de langue hébraïque. Il avait vu le jour à Riom en 1535. On dit que n'ayant pu se faire nommer évêque de Lavaur il entra dans la ligue. Il est certain qu'il y déploya une grande ardeur. Elle le nomma archevêque d'Aix en 1592. Cinq années après, il se retirait à Avignon devant l'hostilité que lui avait suscitée sa fougue de ligueur et ses écrits. — Son traité *De sacrarum electione jure ad ecclesiæ romanæ integrationem* (1592), souleva le parlement d'Aix qui le fit brûler et bannit son auteur (1596), auquel on permit cependant d'aller finir sa vie, le 16 février 1597, au prieuré de Sémur. — Avant de se jeter ainsi dans le parti extrême de son temps, il avait eu une existence toute d'érudition, jalonnée d'une grande quantité d'ouvrages, tels qu'un *Commentaire sur les psaumes*, et quelques autres livres de science sacrée; une *traduction* fort estimée des *Antiquités judaïques de Joseph*, et d'une quantité d'ouvrages de la littérature hébraïque, une édition d'*Origène*.—Je dois peu te parler de JEAN DE BOYSSIÈRES, à qui la petite ville bourgeoise de Montferrand donna naissance, en février 1555, et qui pouvait écrire des sonnets, des élégies, des épitres versifiées en un temps pareil à celui ou s'écoula sa jeunesse. L'exemple d'un homme parfaitement en dehors du mouvement politique est rare alors: il le fournit. Sous le titre de *Premières*, *Secondes* et *Troisièmes OEuvres*, il publia, en 1578 et 1579, trois volumes de poésies légères qui reçurent un très-flatteur accueil, bien qu'on les ignore complètement aujourd'hui. Il laissa manuscrite une traduction en prose de *Roland Furieux*, et avait fait paraître, en 1583, sous le titre de *La Croisade*, une traduction en vers des trois premiers chants de la *Jérusalem délivrée*. C'était fort osé de sa part, et il fit bien de s'arrêter là. Du reste, les auvergnats en voulaient au Tasse; après Boyssières, un Blaise Vegenère, de Saint-Pourçain, le traduisit tout entier, en prose mêlée de vers (1595, Paris, in-4°); et un chanoine de la Sainte-Chapelle de Riom, Monteix, en a mis neuf chants en vers français dans le dernier siècle. Lui, du moins a gardé son œuvre. — De même âge, mais de plus grand talent et de plus de renom sont JEAN BONNEFONS et GILLES DURANT, nés tous deux à Clermont, celui-ci en 1550, celui-là en 1554. Tous deux s'étaient dirigés d'abord

Génébrard.

J. de Boyssières.

J. Bonnefons et G. Durant.

vers les sérieuses et profondes occupations des juristes: tous deux avaient étudié le droit avec succès sous Cujas, à Bourges; ils se trouvèrent ensemble avocats au barreau de Paris et s'y distinguèrent; ce qui valut à Durant, dont Mornac vanta le savoir et la parole, d'être mis au nombre des réformateurs de la coutume de Paris, et à Bonnefons la charge de lieutenant-général du bailliage de Bar-sur-Seine. Mais ni l'un ni l'autre ne se plaisaient aux travaux du magistrat: à Bourges même, Bonnefons faisait en secret des vers latins avec le fils de Cujas; et à Paris, tout en suivant les audiences, il écrivit ses plus célèbres pièces. Durant, lui, pestait contre son état en vers pleins de vivacité et de grâce, préférant, comme il dit, le *doux mestier de la muse*, avec ses *gentils exercices*, auxquels il avait *mis tous ses délices depuis ses plus jeunes ans.* Tous deux voulurent donc appartenir à la poésie bien plus qu'au droit, et elle est heureuse de les recueillir. Les œuvres de Bonnefons sont écrites en latin, sous le titre de *Pancharis* (toute gracieuse), poème formé de vers érotiques infiniment gracieux par le tour, où l'on trouve des sentiments pleins de nuances délicates, et une maîtresse-science de ceux de l'amour. C'était là l'unique fond de la poésie légère alors, et celle de Bonnefons fut souvent associée aux *Juvenilia* de Th. de Bèze, aux *baisers* de Muret, de Jean second. Le mariage eut une fâcheuse influence sur sa muse. Il se plia si bien au sérieux de la vie qu'il n'en put plus trouver l'idéal. Il mourut en 1614, à soixante ans, laissant sa charge à son fils, et ses vers à tout le monde : aucun des deux héritages ne fut répudié. — Pour Durant, il cultiva aussi la poésie légère, et sembla, en cela, se modeler sur son ami. — Il imita ou traduisit en français les principaux passages de la *Pancharis.* Il composa aussi, de son propre fonds, beaucoup d'odes, de sonnets, de pièces galantes, d'épitres dont on aime encore l'esprit fin, caustique, et les vives allures. Moins indifférent que Bonnefons aux choses publiques, il paraît avoir pris part activement sinon aux faits, du moins à la littérature du parti opposé à la ligue. Lié avec tous les hommes qui alimentaient cette littérature si pétillante de verve et de sarcasmes, il écrivit, dans le pamphlet à jamais célèbre de la *Satyre ménippée*, *les Vers à mademoiselle ma commère, sur le trépas de son asne*, chef-d'œuvre de naïveté maligne et de fine raillerie. Durant fut avec raison regardé comme un de nos meilleurs poètes avant Malherbe. Il a des pièces dignes de Marot. (Imitations du latin de Jean Bonnefons avec autres gayetez amoureuses de l'intention de l'auteur Gilles Durant, Paris, 1610).

Louis Chaduc.

Tu vas voir en Louis Chaduc un érudit d'une autre sorte, un antiquaire, et le plus remarquable, peut-être, de son temps. Né à Riom en 1564, il commença comme tout le monde alors, par l'étude du droit une carrière bien éloignée des juristes, et dont une charge de conseiller au présidial lui permit de rechercher les coûteuses occupations. Très-docte sur les choses de l'antiquité, il en appliqua la connaissance aux monuments laissés par elle. Ayant mis sa jeunesse à se former une bibliothèque nombreuse, une fort belle collection de médailles, il voulut aller voir le vieux monde sur place, et se rendit en Italie. Mis en relation avec les savants Italiens, il put faire, grâce à eux, un voyage de grand profit. Il acquit quantité de manuscrits, de livres, de marbres, de monnaies, plus de 2,000 pierres gravées, qu'il dessina et décrivit à son retour, et à l'occasion desquelles il donna, dans une série de vingt tableaux, un véritable traité des pierres gravées. Il rédigea aussi une description complète de son cabinet, un traité *de Annulis;* mais aucun de ces travaux ne vit le jour: ils ont passé, avec ses collections, des mains du président de Mesme qui les avait achetées, à Gaston, duc d'Orléans, puis au roi. Chaduc mourut à Riom, le 19 septembre 1638, très-vieux et ayant joui de la plus haute considération dans tout le monde lettré.

Les *Sirmond.*

Parmi les hommes de cette génération, les Sirmond ont laissé le nom le plus justement célèbre dans les annales de l'érudition. Jacques Sirmond a été l'un des plus savants hommes de France. Il était né à Riom (22 octobre 1559). Élève très-distingué des jésuites de Billom, il fut appelé par eux à Paris, aussitôt son noviciat fini, pour professer la réthorique. Il resta ensuite seize ans à Rome, secrétaire du Père Aquaviva, général de la société, y fit connaissance avec beaucoup de savants, et y étudia tout ce que les bibliothèques, les musées, les ruines purent lui apprendre de l'antiquité. Revenu à Paris en 1608, il entreprit de visiter tous les couvents pour tirer de leurs collections de précieux documents, dont l'histoire a profité par lui. Il devint confesseur du roi en 1637; mais inhabile aux intrigues de cour, il ne sut pas rester dans cette charge jusqu'à la mort de Louis XIII. Ses travaux lui convenaient mieux, d'ailleurs: retourné à Rome, en 1645, pour l'élection du général de la société, il signala son retour par la publication de nouveaux ouvrages. — Il avait eu aussi de nombreuses polémiques d'érudition et de théologie. Il possédait beaucoup d'esprit, de sagacité, et écrivait d'une manière concise, nette, très-propre à faire valoir ses ouvrages, qui forment 5 volumes in-folio (1696, Paris). Il a, de plus, donné des éditions d'un grand nombre de livres anciens sur différents sujets de l'histoire, et rédigé les *Concilia antiqua Galliæ*, vol. in-f°, qui, complété depuis, forme une collection estimée. Il a joui toute sa vie et depuis sa mort d'une réputation d'érudit immense, et que d'ailleurs il justifie pleinement. La mort le surprit à Paris en 1651. — Son neveu, Antoine, jésuite aussi, professeur de philosophie et de réthorique dans les maisons de l'ordre, passa sa vie à la prédication et à la controverse. Il a laissé différents ouvrages, dont l'un, sur l'*Amour de Dieu*, fut réfuté par Pascal (Xe lettre), par Arnault, dans une *dissertation* spéciale. Il était né en 1591, à Riom, et mourut à Paris en 1643. — Une existence toute différente fut celle de son autre neveu, Jean, qui, né à Riom en 1589, appelé à Paris et recommandé par lui

à Richelieu, devint le rédacteur des pamphlets dictés par le Cardinal contre le sieur de St-Germain, (Mathieu *de Morgues*), puis historiographe pensionné du roi. Un des premiers il entra à l'académie française en 1634, y insista souvent pour assurer à la langue l'unité et le brillant qu'elle a acquis depuis, et fut un des commissaires chargés par Richelieu de revoir le *Cid*. Il revint en Auvergne après la mort de son protecteur et y mourut en 1649. Pélisson atteste qu'il écrivait avec un style fort et éloquent. Il a laissé un très-grand nombre de petits ouvrages, presque tous sur des sujets politiques. L'un de 1631, *Avertissement aux provinces sur les nouveaux mouvements du royaume*, in-8° sous le nom de *Cléonville*, passa pour le chef-d'œuvre de J. Sirmond. Un recueil de pièces latines en vers fait aussi partie de ses ouvrages.

XVIIe SIÈCLE.
LES JANSÉNISTES.

Le Jansénisme est le plus glorieux titre de l'Auvergne. Ce mouvement religieux qui, en agitant si fort la France, lui a donné de si beaux génies, qui a eu sur son développement intellectuel et moral une si profonde influence, est essentiellement l'œuvre de l'Auvergne. Ce sont des hommes sortis d'elle qui ont apporté aux idées de Duvergier de Hauranne et de Jansénius le solide concours de leur esprit sévère, de leur logique puissante, de leur persistance invincible, faisant servir ainsi la forte nature de leur pays au soutien, à la perfection, à la propagation de doctrines qui devaient engendrer de grands caractères, et par eux de grands évènements. Au temps du jansénisme, on accusait hautement l'Auvergne de cet enfantement. « Le jansénisme n'a pas plutôt paru en France, qu'il a eu des sectateurs dans « Clermont, » disaient, dans leur requête, les jésuites auxquels Dômat faisait, à Clermont même, une si rude guerre; « et si l'Auvergne a fomenté cette secte dans sa naissance, ayant été le lieu d'origine de MM. Arnault, Bourzeis, « Brousse, Rebours, Laporte, Mauguin et Pascal, la ville de Clermont contribua beaucoup à son progrès et à sa « conservation.... La secte est composée de plusieurs laïques des deux sexes; les plus considérables sont les sieurs « Montorcier, président en la cour des Aides, le sieur Perrier, conseiller en ladite cour, la demoiselle Pascal, sa femme, « le sieur Guerrier, avocat,.... mais le plus signalé est le sieur Dômat, avocat du roi au Présidial, lequel *ayant quelque « vivacité d'esprit* (1), et s'étant employé uniquement à l'étude de ces matières, passe pour le plus habile, fait leçon à « ses confédérés, et *corrompt* une partie de la jeunesse... Pour fomenter leur liaison factieuse, ils font beaucoup « d'assemblées secrètes.... Le lieu des conventicules ordinaires et réglés est la maison de Bien-Assis, à deux cents pas « des murailles de la ville, appartenant audit Perrier.... » En lisant ici comment des opinions de minorité étaient cultivées, soutenues alors dans ce pays, par les esprits les plus marquants, tu diras peut-être, songeant à maintenant: *Quantùm mutatus ab illo!* Tu le peux à bon droit; car jamais il n'arriva à notre Auvergne de se distinguer autant qu'alors dans les choses de l'esprit, et jamais elle ne parut, moins qu'aujourd'hui, disposée à chercher des routes nouvelles, ou à prêter appui à ceux qui élaborent les idées d'avenir! Dans ce passé janséniste, qui est son plus beau temps sans contredit, elle a vraiment un rôle immense. Non-seulement elle donne à cette secte un nombre infini d'adeptes; mais les plus nécessaires, les plus grands : ses dogmatistes et ses plus obstinés soutiens dans les Arnault, son juriste immortel dans Dômat, son polémiste inimitable dans Pascal. Elle lui a donné encore en Soanen une de ses plus illustres conquêtes, une noble victime, et dans Marguerite de Joncoux un historien. Tu ne t'étonneras point, sans doute, de me voir ne consacrer que peu de lignes à des personnes d'un aussi grand nom; mais ce sont des noms comme celui de l'Hôpital, auxquels il ne faut toucher si l'on ne peut en parler longuement. Leur vie à tous, en général, étant simple, sans évènements, une vie de travail ou de prières, c'est leur œuvre qu'il faut étudier, et on ne le peut dans un si petit espace.—Cette famille des Arnault, d'où sont sortis encore les Lemaître et les Pomponne, semble résumer en elle toutes les qualités de notre forte et patiente race Auvergnate. Ayant eu son berceau à Herment, dans les âpres montagnes qui prolongent le Mont-Dore à l'ouest, elle s'établit à Riom dans le XVe siècle, puis quitta cette ville en partie dans le XVIe, se dispersant pour remplir de hautes fonctions ecclésiastiques ou politiques. Son chef, HENRI ARNAULT, était attaché à la maison du connétable de Bourbon; il eut un fils, ANTOINE ARNAULT, qui, s'avançant dans la magistrature par le crédit de Catherine de Médicis, fonda la famille de Paris. Son fils, autre ANTOINE, qui était né à Riom en 1550, fut un des avocats renommés du barreau de Paris, où il plaida la célèbre affaire de l'Université contre les Jésuites (1594). Il eut lui-même deux fils dont l'un fut ARNAULT D'ANDILLY, et l'autre HENRI D'ARNAULT, évêque d'Angers. D'Andilly fut le père d'ARNAULT, marquis de Pomponne, l'un des meilleurs diplomates, l'un des conseillers les plus habiles et les plus estimés de Louis XIV. Arnault l'avocat avait encore laissé un autre fils et deux filles, qui furent ANTOINE, ANGÉLIQUE et AGNÈS ARNAULT, les grands et derniers soutiens de Port-Royal. — Tandis que la famille de Paris s'élevait ainsi, celle de Riom produisait l'un des plus vigoureux chefs du parti anti-ligueur d'Auvergne dans JEAN DE LAMOTHE-ARNAULT, et un Maréchal des camps et armées du Roi dans Pierre Arnault, mort en 1624 gouverneur du Fort-Louis, près La Rochelle. Enfin, il faut citer encore ISAAC ARNAULT DE CORBEVILLE, qui fit la guerre avec la plus grande distinction depuis le siége de Soissons, en 1617, jusqu'au blocus de Paris, en 1649, et qui assista à toutes les grandes affaires de guerre de Richelieu, avec des commandements de corps d'armée importants. L'histoire d'ANTOINE ARNAULT

Les Arnault.

Antoine.

(1) Le mot est charmant, et je le souligne.

le théologien,

le théologien, et de ses sœurs est l'histoire du Jansénisme tout entier : je n'en puis donc guère parler ici. Quant à la vie d'Antoine, tu sais que né en 1612 à Paris, le 6 février, docteur en théologie en 1641, après les plus brillantes études et un précoce génie de la polémique, il publia en 1643 son livre de la *Fréquente Communion*, par lequel il fut lancé dans les discussions si passionnées sur la grâce : qu'exclu en 1665, de la faculté de Paris où il enseignait, à cause de son adhésion aux propositions de Jansénius, il se retira à Port-Royal, et que là, au milieu de travaux de polémique et de dogme dont l'immensité effraie, il trouvait encore le temps de diriger et de revoir les *Provinciales*. Tu sais encore que, sorti de Port-Royal en 1668, à la *paix* qu'on appela de *Clément IX*, il fut bien accueilli du Nonce, flatté par Louis XIV, et porté par eux à tourner sa « *plume d'or* » contre les protestants. Bien qu'il y eut, dans le Jansénisme, beaucoup de protestantisme, une égale haine contre l'action du prêtre sur la conscience individuelle, contre l'idolatrie de l'Église, le protestantisme, cependant, paraissait opposé à la morale et au vrai christianisme. C'est en se tenant sur ce sentier étroit entre ces deux adversaires, qu'Arnault écrivit *la Perpétuité de la Foi*. Mais il reprit vite sa guerre contre le papisme, et dut s'enfuir en 1678 à Bruxelles où il mourut, en 1694, dans les bras du père Quesnel, après avoir occupé ses dernières années dans des discussions contre Mallebranche sur la grâce, c'est-à-dire, sur le fonds de ses doctrines et les principes de toute sa vie. Il a laissé près de 140 vol. de divers formats qui ont été réunis en 42 in-quarto (1775-1779). — *Angélique* qui l'avait précédé dans la vie (née en 1531), et qui, nommée abbesse de Port-Royal-des-Champs à onze ans, par suite des abus du temps, apporta une si héroïque résistance dans sa Réforme Janséniste ; sa sœur *Agnès*, qui tenait un peu de son génie polémique, qui fit plusieurs livres mal vus de Rome, et travailla aux *Constitutions de Port-Royal* ; quatre autres sœurs enfin, religieuses de ce couvent célèbre, avaient toutes cette mâle énergie que la famille des Arnault porte gravée sur ses traits, et dont elle a tant fait preuve. Angélique les montra cependant avec le plus d'éclat. La première initiée par Saint-Cyran, c'est elle qui entraina à Port-Royal toute sa famille.

Angélique et Agnès.

Il sera à peine question ici de Pascal. Dire, en effet, qu'il naquit à Clermont en 1623, qu'il montra une aptitude merveilleusement précoce pour les sciences exactes ; que, dirigé d'une manière remarquable dans ses études par son père, il acquit une des plus rares organisations intellectuelles, fit de magnifiques découvertes en physique et en géométrie ; que le travail amena chez lui un état maladif plein de souffrances du corps et de l'âme ; qu'incertain de sa destinée, il passa successivement d'une vie très-pieuse à la vie mondaine dans l'entourage du duc de Roannes, à l'amour même, puis au plus dur ascétisme ; qu'il écrivit et les *Pensées*, et les *Provinciales*, et les premiers plans d'un grand ouvrage *sur la Religion* ; qu'enfin il mourut à 39 ans, en 1662, après avoir donné l'exemple de la plus vive charité ; dire tout cela, même avec détail, ce n'est dire que ce que tout le monde sait, tant on a raconté de fois cette vie sublime et étrange : et encore, ce n'est rien dire, parce qu'il faudrait en outre étudier dans son enfantement, dans ses ouvrages, dans son influence, cet admirable génie qui s'éteignit victime du doute, ne pouvant se satisfaire ni par la foi, ni par la philosophie. Tu sais si l'on a écrit là-dessus, et si l'on écrira encore ! Je ne puis ici entreprendre ni de résumer, ni de développer les thèses venues de tous les camps de la pensée contemporaine. Autre part j'ai essayé de le faire (1) ; souffres que je t'y renvoie. — Permettras-tu aussi que je sois très-bref pour cet autre génie, plus calme et d'une plus grande influence sur les réalités, sinon d'une portée plus vaste, pour Domat qui, venu au monde presque en même temps que Pascal (30 novembre 1625, à Clermont), y resta longtemps après lui (mort à Paris, 14 mars 1696) pour défendre la mémoire, hériter et se faire le soutien de la pensée de son ami. Mais pourrais-je espérer de dire ici en quelques mots ce qu'il faudrait un demi volume pour contenir ? Cependant, il est plus facile de résumer en peu de lignes l'œuvre de Domat que celle de Pascal, et je vais tâcher de le faire (2). D'abord, sa vie. Petit-fils de Basmaison, le père Sirmond, son grand-oncle, l'emmène à Paris où il reçoit, dans le collége de Jésuites dit *de Clermont*, une éducation très-complète. Il étudie le droit à Bourges, et revient obtenir, au barreau de son présidial, des succès extraordinaires. Il s'occupe de mathématiques et de physique avec Pascal, qu'il aide dans son expérience sur la pesanteur de l'air. Il se marie à 22 ans pour obéir à son père ; à 30 il est fait avocat du Roi, et en remplit les fonctions avec beaucoup de distinction, une grande fermeté. Il avait une très-nombreuse famille, avec cela était pauvre et d'une charité extrême. Profondément religieux il déplorait les vices de l'Église, et avait embrassé le Jansénisme, dans lequel il se fortifiait par le commerce de Pascal, à cause de la sévérité de la doctrine. « N'aurai-je jamais, disait-il, la consolation de voir un pape chrétien sur la chaire de Saint-Pierre ! » Il poussait si loin la rigueur des opinions, qu'il ne permit pas à l'un de ses fils, entré dans les ordres, de prendre ses grades en Sorbonne à cause de la sujétion morale qu'on y exigeait. Comme magistrat il poursuivait légalement les

B. Pascal.

J. Dômat.

(1) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. VII, p. 193. — Pascal *d'après la dernière édition de ses travaux et les appréciations de la critique moderne*, par M. Henry Doniol.

(2) Il faut lire sur la vie de Dômat le Mémoire de M. Cousin, dans le *Journal des Savants* de janvier et de février 1843, ou dans le *Moniteur* de la même année ; et il faut chercher l'appréciation de son rôle dans l'*Encyclopédie nouvelle* (Leroux et Raynaud), dans l'*Éloge* qu'en fait M. Jouvet-des-Marans, de Riom, ou enfin dans le *Discours* prononcé à la conférence des avocats de Paris par Me Desmarest, en 1842.

Jésuites avec une vigueur égale à celle que son ami mettait à les combattre par la plume. Ayant fait, pour son usage et pour l'éducation de ses enfants, un travail sur le droit, les personnes auxquelles il le communiqua l'engagèrent à le publier. Venu alors à Paris pour avoir l'avis de gens plus compétents et plus haut-placés il reçut du Roi une pension de 2,000 livres pour mettre au jour son livre. Ce n'était pas acheter trop cher les *Lois civiles*. L'application au travail le rendit athsmatique et graveleux, d'où lui venaient de très-violentes crises : les plus chauds encouragements de la cour, de la magistrature à qui il montrait son livre par cahiers, lui donnèrent cependant le courage de l'achever. Les *Lois civiles dans leur ordre naturel* parurent en 3 vol. in-4°, en 1684 ; le *Droit public* en 1697. Entre les deux publications il avait succombé à ses maux, laissant la pauvreté à ses enfants, et un nom honoré seulement, alors, mais bien glorifié depuis. — Chez Dômat, le Janséniste et le Juriste ne se peuvent séparer ; ces deux côtés de sa vie se relèvent l'un par l'autre : ses opinions firent sa pensée, comme sa pensée l'austérité de ses opinions. Magistrat Janséniste, il donna à Clermont un grand exemple par la vigueur de ses démarches et de ses poursuites contre les Jésuites, bravant par là, à un moment où il n'avait point encore écrit les *Lois civiles*, le puissant crédit du père Annat. Il le fit une première fois en 1662, étant à Paris, en s'efforçant d'empêcher l'établissement des Jésuites à Clermont. N'ayant pu réussir, il les surveilla de fort près ; et notamment, en 1673. L'un d'eux ayant prêché dans la cathédrale l'infaillibilité absolue du pape, contrairement aux ordonnances, gardien de leur observation il informa contre lui. Le procès-verbal qu'il rédigea, la lettre à l'appui pour le Procureur-Général resteront un chef-d'œuvre de discussion, autant qu'un modèle de fermeté, d'indépendance, et montreront que la magistrature n'a pas toujours plié sa propre conscience aux partis puissants. — Il osa aussi prendre le plus vif côté de l'affaire du *Formulaire*. Assistant à toutes les réunions qui se tinrent à ce sujet, il opina avec Pascal pour que les religieuses ne signassent rien de détourné et qui pût impliquer une concession quelconque sur le sens de Jansénius. Il écrivit avec Pascal, disent les documents ; et sans doute ce fut, soit les *factums* pour les curés de Paris, soit les *écrits contre la signature du formulaire*, maintenant perdus. Pascal mourut dans ses bras. Il put donc attester contre l'archevêque de Paris avec une modération pleine de vérité, les derniers sentiments et ôter tout poids à la prétendue rétractation de Pascal. — Juriste, Dômat vient, après tous les travaux isolés, tous les commentaires des écoles de Toulouse, de Bourges, d'Orléans sur le droit Romain, après les études pleines de sève de l'école coutumière, donner à la société française une grande, une magnifique synthèse juridique, qui, avec les principes supérieurs du droit, avec les lois sociales premières pour point de départ, embrassait la société dans tous ses intérêts, dans toutes ses existences. Juriste n'est pas un mot qui convienne à Dômat, et je ne le lui applique que pour indiquer la nature de ses travaux. Il apparaît vraiment comme le grand philosophe du droit, dans ce siècle. Aussi vaste, aussi élevée, aussi complète que puisse être alors la notion de l'idéal, du type absolu suivant lequel tout existe, il la possède, et la met en œuvre avec toute la puissance du génie. Mérite immense, immortel ! Car c'est la première fois que cet idéal, relégué par l'antiquité dans la philosophie pure, révélé au monde par le christianisme, descend enfin de la sphère de la contemplation dans celle de l'ordre civil. Il ne fallait pas moins que l'achèvement de l'étude des textes, au XVI[e] siècle, joint à la discussion des principes philosophiques par le protestantisme, et à la fixation provisoire de la société française dans un ordre de faits et d'idées de quelque durée, pour qu'un pareil génie et une pareille œuvre se produisissent ; et il revenait vraiment au Jansénisme, doctrine de transition s'il en fut, de fusion entre les éléments moraux de la vie jusque-là hostiles, de le former et de le donner au monde. Le titre du livre de Dômat est caractéristique Il remonte en effet aux sources divines du droit, et déduit dans leur ordre logique, nécessaire, ses éternels principes. D'Aguesseau appelle ce livre *le Plan général de la société civile le mieux fait et le plus achevé* qui ait paru. C'est en effet, peut-être, le plus beau monument de jurisprudence théorique et pratique à la fois que nous ayons eu en France. Mais il n'y faut point chercher plus qu'il ne peut contenir. Philosophe, Dômat croit à une *ordonnance naturelle;* mais chrétien et homme de son temps, il croit et à César, et à l'ordre civil sur lequel règne César. Toutefois, quelle grande idée des relations sociales il prend, quand, découvrant le principe du droit dans la nature et la fin de l'homme, la fin de l'homme dans la possession du souverain bien, c'est-à-dire, Dieu lui-même, il donne comme *loi* l'amour *pratique* de ce souverain bien qui, ne pouvant être obtenu que par l'union avec les semblables, se résout dans l'amour *pratique* des semblables, l'amour de Dieu dans les hommes ! La solidarité, la fraternité humaine deviennent ainsi le principe de la société, des *engagements:* et de là les plus radicales, les plus idéales conséquences, quant aux obligations, à la propriété, à toutes les relations civiles et politiques. — Si le *péché originel* n'intervenait pas, à la fin, pour légitimer comme une expiation le fait de son temps, aussi contraire que possible à cette loi naturelle, *les Lois civiles* seraient incontestablement le plus grand œuvre de génie ; elles eussent constitué une seconde révélation, après celle du christianisme : la révélation de l'ordre civil. — Dômat a fait Pothier, en partie d'Aguesseau. Il a inspiré la jurisprudence jusqu'à la révolution ; il a préparé les réformateurs et le code de la Révolution, que devaient achever de former l'école de Mallebranche et de Leibnitz. Le *Droit public*, le *Legum delectus* sont pour Dômat des œuvres inférieures, à côté de celle-là.

J. Soanen.

Avec Bourzeis et Soanen, le Jansénisme prend des proportions moins relevées, bien qu'il décèle encore, chez celui-ci, la puissance de conviction et la force morale qu'il imprime aux caractères. Jean Soanen naît à Riom en 1647, d'un procureur au Présidial et d'une nièce de Sirmond. En 1661, il entre dans la maison des Oratoriens de Paris, et attaché à leur congrégation, en va d'abord régenter les différentes maisons, puis prêcher dans diverses chaires. En 1686 et 1687, il prêcha le Carême à la cour. Évêque de Senez, en 1695, il prêche encore néanmoins à Aix, à Montpellier. Jusqu'alors il s'était montré opposé au Jansénisme. Mais l'étude, les relations, des controverses changèrent peu après ses sentiments : il prit part aux vives disputes que souleva dans l'Église de France la bulle *Unigenitus*. En 1714, comme évêque, il refuse de recevoir la bulle. Exilé pour cela dans son diocèse, il écrit contre ; et la mort de Louis XIV lui rouvrant Paris, il y vient donner, en 1717, le signal de l'Appel. Jusqu'en 1727, où un concile provincial tenu à Embrun le suspendit, il ne cessa, pendant ces dix années, de soutenir la lutte du Jansénisme contre Rome et les Jésuites. Exilé à La Chaise-Dieu, il y vécut sept ans en victime. Les Jansénistes de tous les pays le venaient visiter en pélerinage. Sa captivité ne le détourna pas, d'ailleurs, de ses opinions. Il data un grand nombre de lettres de cette abbaye, où il s'éteignit à quatre-vingt-quatorze ans, en 1740. Amable Bourzeis, qui était né à Volvic en 1606, eut moins de constance. Il reçut une instruction d'érudit, qu'il alla puiser à Rome où le P. Arnoulx, son parent, l'avait emmené. Une traduction qu'il y fit en vers grecs du *de Partu Virginis*, d'Urbain VIII, lui valut un prieuré en Bretagne. A Paris, il eut l'affection du duc de Liancourt ; et la protection du duc de Richelieu le fit entrer à l'Académie, où il prononça un discours sur la conservation et le génie des langues qui fut très-admiré. Peu après, il prit les ordres, et fit avec succès de la controverse contre les protestants, dont il ramena de très-marquants au giron de l'Église romaine. Richelieu lui donna à éditer son *Traité de Controverse*. Entré fort avant, plus tard, dans le Jansénisme, il ne signa pas moins le formulaire, sans trop se faire prier, en 1661. Il était trop près de la grandeur pour résister beaucoup. D'ailleurs les opinions mal vues du gouvernement ne paraissaient pas pouvoir rester longtemps les siennes. Mazarin lui continua la protection que lui avait donnée Richelieu, le fit directeur de la *petite académie* et des *Théologiens de la bibliothèque* (1667). Ces différentes positions donnèrent à Bourzeis l'occasion d'écrire beaucoup de dissertations religieuses ou littéraires, voir même politiques. Il mourut en 1672.

A. Bourzeis.

C'est à la Haute-Auvergne que le Jansénisme dut Mlle Marguerite de Joncoux, latiniste habile, qui, après avoir traduit les *notes* de Wendrock (Nicole) sur les *Provinciales*, donna avec Louail l'*Histoire du Jansénisme*, et que, eu égard à son esprit supérieur, à la haute influence qu'elle avait dans les conseils de la secte, à la direction qu'elle sut en prendre après Port-Royal, j'appellerais volontiers la de Staël du Jansénisme.

JÉSUITES, ORATORIENS, BÉNÉDICTINS, ETC.

Le P. Arnoulx.

La société de Jésus recruta dans la Basse-Auvergne un grand nombre de ses membres ; mais, après le P. Sirmond, je n'en connais que deux qui soient parvenus à une certaine célébrité : ce sont les deux confesseurs de Louis XIII et de Louis XIV, le P. Arnoulx et le P. Annat ; et encore celui-ci nous est-il disputé par le Languedoc. Le P. Arnoulx succéda, auprès de Louis XIII, au fameux P. Cotton. C'était, à ce qu'il parait, un homme de savoir, mais qui était peu habile à la vie de cour, car il ne sut point se garder du duc de Luynes, qui, le voulant pousser à insister auprès du roi pour quelqu'un qu'il destinait à l'archevêché de Sens, sur son refus le fit exiler de la cour. Il se retira à Toulouse où il développa du talent dans des prédications et dans des écrits contre les Protestants. Le maréchal de Montmorency demanda d'être assisté par lui à ses derniers moments.—Il a fait un *Éloge d'Henri IV*, qui fut fort *goûté*, quoique bien loin du beau style du XVIIe siècle. Un pamphlet versifié l'accuse de *déguiser tout au roi*, pendant les désordres de l'administration de Luynes. — Quant au P. Annat, Chabrol l'a donné à Maringues tandis que Rhodez le revendiquait comme un de ses enfants. Aussi bien y aurait-il tout avantage pour l'Auvergne à ne point insister, car l'influence de cet homme sur Louis XIV n'a pas été de nature à jeter un beau lustre sur sa patrie. D'assez solides documents veulent néanmoins qu'il soit venu à la vie à Maringues, le 5 janvier 1590. Il entra dans la Société en 1607, eut achevé de prendre ses grades en 1624, et alla professer pendant treize années à Toulouse la théologie. De là il fut appelé à Rome comme censeur des livres publiés par la Société, et théologien du général. Après un premier retour et un nouveau voyage à Rome, voyage durant lequel il remplit des fonctions de confiance dans la Société, il rentra de nouveau en France avec le titre de Provincial de France, et fut choisi en 1654 pour confesseur à Louis XIV. Les seize années qu'il occupa cette charge sont remplies par les disputes du Jésuitisme contre le Jansénisme. Il a été le plus dévoué soutien du premier et le plus violent adversaire du second, contre lequel aucune arme ne lui répugna. On l'a appelé le *marteau des hérésies ;* il frappa très-fort, en effet, contre le Jansénisme, et le détruisit dans sa forme d'alors, mais sans le vaincre, puisqu'il n'a pas cessé de régner ni d'influer sur le développement moral de la France. C'est lui qui obtint la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions ; qui réussit à faire déclarer, par l'assemblée du clergé de France, que les cinq propositions étaient dans Jansénius ; qui expulsa le Jansénisme de la Sorbonne par la condamnation d'Arnault ; qui provoqua et soutint par la force la signature du *Formulaire*. Ayant assumé ainsi sur lui toute l'animosité de la lutte contre Port-Royal, il ne put résister à *la paix de Clément IX*, dont on lui avait caché les négociations. Il donna son grand âge pour prétexte à sa retraite, et le repos ne pouvant soutenir une vie que l'activité alimentait, il mourut

Le P. Annat.

quatre mois après (1670). On dit, à sa louange, qu'il avait voulu se démettre de sa charge lorsque Louis se lia à Mlle de Lavalière. Il a laissé un grand nombre d'écrits de polémique, contre lesquels Arnault, Nicole et Pascal ont dirigé une bonne portion des leurs. Les XVIIe et XVIIIe *Provinciales* s'adressent à lui; et ce ne sont, tu t'en souviens, ni les moins vigoureuses ni les moins remarquables.

Après Soanen, je rencontre, parmi les ecclésiastiques marquants de la Basse-Auvergne, deux autres Oratoriens. L'un PIERRE-VALENTIN FAYDIT, qui était né à Riom le 27 août 1644, dans l'étude d'un procureur, eut une assez singulière existence littéraire. Entré en 1622 dans la congrégation de l'Oratoire, il en fut exclu en 1671 pour un écrit qui en blessait les idées. Puis il prêcha à Paris un sermon contre Innocent XI qui fit un grand éclat. C'était un esprit très-ardent, très-entier. Il fit un pamphlet contre le Télémaque de Fénélon, attaqua vivement Santeuil à cause d'Arnault, et Tillemont à cause de ses mémoires. Il avait de l'érudition littéraire, et publia sur Virgile et sur Homère des *Remarques* qui ont été estimées. Son meilleur livre fut un traité sur la Trinité ayant pour titre: *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote*, in-8°, 1706. — Il entrait, par là, au vif des questions religieuses; et comme il les traitait avec une fougue sans mesure, un ordre d'exil à Riom, avec défense de ne plus rien écrire, fut la réponse de ses adversaires. Il mourut peu après, en 1709. — Alors était déjà né PIERRE BOYER, l'autre Oratorien qui devait si vivement combattre les Jésuites, et souffrir par eux de si rigoureux traitements. Il avait vu le jour à Arlanc en 1677 et se lança dans la polémique par des écrits contre la bulle *Unigenitus*. Il écrivit ensuite la *Vie d'un parfait ecclésiastique*, le *Parallèle de la doctrine des payens avec celle des Jésuites et de la constitution*, la *Juste idée que l'on doit se former des Jésuites*, et une foule d'autres publications fort solides, si bien conçues et si à propos jetées dans la discussion que l'on a dit de son *Parallèle* qu'il pouvait servir de second tome aux *Provinciales*. Cette supériorité lui valut de cruelles persécutions. Il fut emprisonné au mont St-Michel, après avoir été déjà interdit en 1729; puis à Vincennes, où il mourut en 1755, usé par une très-longue détention.

V. Faydit. — *P. Boyer.*

JACQUES BRANCHE, l'auteur très-connu de la *Vie des Saints d'Auvergne*, n'appartient à aucun de ces deux ordres ennemis. Né en 1590, à Paulhaguet, il fut élevé par son oncle, curé de village, acheva ses études au collége du Puy, et, reçu prêtre, fut bientôt pourvu d'une cure aux environs de Langeac. D'une foi qui avait toute la profondeur de la naïveté la plus grande, il aimait les vieilles légendes catholiques, et savait les écrire avec une simplicité pleine d'effet. Il avait une grande réputation de prédicateur qui le faisait appeler dans toutes les cures voisines, dans quelques abbayes, et surtout à celle des Chazes. Au bout de quelques années de prêches, il réunit ses sermons en un volume qu'il appela *Amalthée ou corne d'abondance des grâces et des vertus de la glorieuse Vierge* (1622). En 1638 il refondit cet ouvrage dans ses *Sacrez éloges de la glorieuse mère de Dieu*. Il donne là un portrait de la Vierge que l'ingénuité rend digne des premiers temps de la croyance chrétienne. « Sa beauté, dit-il, procédait de sa parfaite « complexion; sa face, bien tendue, sans vide ni macule, était longue et blanche, ses yeux noirs, vifs et luisants « comme des estoilles; son regard doux et droict, tout remply de grâce et de modestie; ses cheveux blon-dorez et « recrespez en ondes; ses mains proportionnément longues, maigres et blanches comme albastre..... en telle manière « que le seul maintien de son corps était la vive image de sa belle ame et la figure de toute vertu et sainteté. » Devenu sacristain d'abord, puis prieur mage de l'abbaye de Pebrac (en 1640), il aida activement à la réformation de cette abbaye. C'est trois ans après y avoir été revêtu de cette dignité qu'il publia sa *Vie des Saints*, monument d'histoire ecclésiastique encore fort estimé.

J. Branche.

Dans les rangs des Bénédictins de Saint-Maur, nous comptâmes trois des nôtres, qui prirent part aux grands et beaux travaux laissés par cette congrégation de savants. DOM MÈGE d'abord, né à Clermont en 1625. Rien n'est plus simple et dénué d'évènements comme la vie de ces religieux érudits. Faire profession, travailler dans une abbaye et mourir, la voilà toute. Ainsi s'écoula celle de D. Mège. Il entra à l'abbaye de Vendôme en 1643, fut nommé prieur de celle de Rhétel en 1681, puis vint mourir à celle de St-Germain-des-Prés en 1691. Il a laissé beaucoup d'ouvrages, entre autres une *Histoire de saint Benoît et de son ordre*, une vie de Gertrude, abbesse bénédictine, une *Paraphrase des Psaumes de David*. — DOM DELFAU aurait assurément laissé un grand nom dans l'histoire de sa congrégation, s'il n'eût péri à 39 ans dans un naufrage. Né au Montel-de-Gelat en 1637, il fit profession à l'abbaye de Saint-Allyre en 1656. D'une érudition théologique très-vaste, il avait entrepris, en 1671, la grande édition de Saint-Augustin demandée par Arnault à la congrégation de Saint-Maur. Après en avoir lancé le prospectus, et tout en s'occupant du fond, il publia une dissertation demeurée souveraine pour rapporter au Bénédictin Gerson la traduction de l'Imitation de J.-C. Il put encore travailler jusqu'en 1675 à son St-Augustin: mais le livre de l'*abbé Commendataire* ayant alors paru, les vives et justes critiques qu'il contenait contre les abus de l'Église excitèrent les intéressés contre ceux qu'on en présumait les auteurs. Delfau, à qui on en attribuait la première partie, fut exilé à St-Mahé, en Basse-Bretagne, où il périt en mer (1676). — DOM TOUTTÉE avait été élevé chez les Oratoriens : né à Riom en 1677, il se fit Bénédictin à 20 ans (1698), et honora dans cette congrégation une famille depuis longtemps haut-placée, et qui a donné, dans ce siècle-ci, un des plus remarquables magistrats à la cour de Riom. — D. Touttée professa d'abord la théologie, puis

D. Mége. — *D. Delfau.* — *D. Touttée.*

entreprit

entreprit et acheva une édition des œuvres de St-Cyrille de Jérusalem (1720). Il discuta aussi contre les Jésuites, pour défendre son édition, dans son petit livre intitulé les *Sémi-Ariens* (1722).

L'abbé Dubos.

L'étroite et profonde vallée de l'Allagnon a donné naissance, en 1661, à un abbé Dubos, dont le nom doit se trouver ici, ne fût-ce que pour empêcher toute confusion avec le célèbre historien auquel Montesquieu a fait l'honneur d'une réfutation. Celui-là, qui avait vu le jour près de Blesle, fut secrétaire de l'évêque de Luçon, puis doyen du même chapitre : il a continué les *Conférences de Luçon* de l'abbé Louis, et écrit la vie de M. de Barillon, évêque de Luçon.

L'abbé Girard.

— Bien plus célèbre est l'abbé Girard, qui naquit à Clermont en 1678, et donna l'ouvrage devenu classique des *Synonimes Français*. Pourvu d'un canonicat à Montferrand, il le quitta pour la littérature. La langue française fut l'objet de son application continuelle, et il parvint à en connaître parfaitement le génie. Ses *Synonimes* le prouvent ; et, malgré les modifications ou additions que leur ont fait subir plus tard Beauzée et Roubaud, ils sont restés supérieurs. L'abbé Girard montre dans ce livre le sentiment très-développé des nuances de notre langue, en établissant les différences, les gradations dans les sens de mots qui paraissent synonimes. Il lui valut un fauteuil à l'Académie, et c'était de droit. Deux volumes, qu'il a publiés après sur les *Principes de la langue Française*, n'ont pu obtenir le même succès. On y voit cependant une notion parfaite des qualités de notre langue.

XVIIe SIÈCLE.
LES HOMMES DE GUERRE.

L'histoire générale de l'Auvergne t'a fait connaître assez, les Allègre, les Randan, les Curton, les Canillac, pour que je puisse ici passer sous silence ces hommes, qui ont joué un rôle actif dans les guerres civiles de religion. Après eux, dans ce siècle et dans le suivant, la Basse-Auvergne n'a guère produit de militaires bien marquants. Les Allègre et les Effiat sont les seules familles qui alors en aient donné à la France.—Le fils de celui des Allègre qui fut massacré à Issoire avec la marquise d'Estrée, fut colonel en 1635, fit en cette qualité toutes les campagnes de Flandre, devint gouverneur d'Évreux, puis maréchal-de-camp en 1649. — Un de ses neveux, Ives d'Allègre, né en 1653, entré aux gardes du corps en 1675, fit avec une très-grande distinction de bravoure et de mérite les guerres du Nord et de l'Allemagne. En 1679 il fut nommé colonel, brigadier de cavalerie en 1690, maréchal-de-camp en 1693. Prisonnier en 1705 et emmené en Hollande, il reçut du roi tous pouvoirs pour traiter de la paix, et fut, quoique captif, créé gouverneur de St-Omer en 1706, et lieutenant-général du Haut-Languedoc en 1707. Échangé en 1712, il retourna sur le théâtre de la guerre où chaque action fut pour lui l'occasion d'un succès. Nommé maréchal de France en 1724, il mourut en 1733, véritablement chargé d'ans et de gloire. C'est assurément un des lieutenants les plus distingués de Louis XIV, et qui ont le plus fait la guerre. — Les Coeffier d'Effiat sont venus plus tard que les Allègre. Le premier passa des hautes charges de finances à l'armée d'Italie en 1538, combattit bravement à Cérisolles en 1544 et fut nommé lieutenant-général le lendemain, n'étant encore que Gilbert Coëffier, fils d'un bourgeois d'Aigueperse : c'est en 1557 qu'il acquit la terre noble d'Effiat.— Son fils y naquit. Il servit en Flandre sous le duc d'Anjou en 1582. Gouverneur de Clermont en 1584, député de l'Anjou aux États de 1588, il fut Royaliste ardent contre la ligue ; et c'est par ses soins que les troupes de cette faction furent vaincues en Auvergne. Il combattit au siège de Rouen en 1591, à la tête de la noblesse d'Auvergne. Maréchal-de-camp en 1605, il reçut le commandement de l'Auvergne pendant la captivité du comte d'Auvergne. — Son fils fut le *marquis d'Effiat*, maréchal de France, qui usa de sa haute position, de sa grande fortune pour fonder à Effiat un collége d'Oratoriens, où a été élevé, pendant le XVIIIe siècle, presque toute la bourgeoisie d'Auvergne, et un hôpital où les pauvres du pays trouvèrent beaucoup de bienfaits. C'était un homme de grand mérite qui, dans une vie de 60 ans seulement, trouva le temps de faire bien des choses. Il réussit d'ailleurs partout, dans l'administration comme grand-maître des mines (1610) ; dans les finances comme surintendant (1626) ; dans la diplomatie comme ambassadeur en Angleterre (1624) ; dans les gouvernements de province, en Tourraine (1627), en Anjou, en Auvergne, en Bourbonnais, en Nivernais ; dans les commandements militaires, enfin, comme capitaine de chevaux légers ou de carabiniers jusqu'en 1619 ; comme grand maître d'artillerie aux sièges de Privas et d'Alais ; comme commandant à l'armée d'Italie, sous Richelieu, où il eut des faits d'armes très-remarquables. Maréchal de France en 1631, il venait de recevoir le commandement de l'armée envoyée au secours de l'électeur de Trèves, quand il mourut le 27 juillet 1632. — Il laissa deux fils, dont l'un, fort jeune, fut Cinq-Mars, qui crut trop à son nom, et trouva le supplice où il avait rêvé de trouver honneurs, puissance suprême, toutes les satisfactions d'une ambition qui était plus d'orgueil que de mérite. — Si de ces noms tu rapproches ceux des Noailles et des Chabannes, qui appartiennent à la Haute-Auvergne, tu ne pourras t'empêcher d'admirer la part de notre province dans les illustrations militaires de la France. Peu nombreuses elles sont, sans doute ; mais a-t-il besoin du nombre pour se rehausser, le pays qui produisit les Destaing, les La Fayette, les Desaix, les Delzons, après les hommes de guerre que je t'ai nommés.

Les Allègre

Les Effiat.

POLITIQUES et JURISTES.

Pierre Chanut.

A défaut d'hommes d'Etat, dans les XVIIe et XVIIIe siècles, la France prend en Auvergne deux diplomates d'un très-grand mérite, qui sont Chanut et Courtin son élève. Pierre Chanut, né à Riom en 1601, arriva des charges de finances au conseil d'Etat, puis dans les ambassades. Les contemporains le proclament un des plus savants hommes de son temps, connaissant presque toutes les langues vivantes et mortes. Il paraît qu'il avait voyagé beaucoup, et beaucoup retiré de ses voyages. Ambassadeur en Suède de 1645 à 1649, ministre plénipotentiaire à Lubeck de 1650

à 1653, ambassadeur en Hollande de cette époque à 1655, il servit avec une grande supériorité, dans ces divers postes, la politique de Louis XIV. Par ses manières autant que par son savoir, il avait pris sur la reine Christine un très-grand empire, grâce auquel il fit venir en Suède Descartes, méconnu en France et persécuté en Hollande. Elle le consulta sur son abdication. Mais n'ayant pas cédé aux conseils qu'il lui donnait de rester reine, elle continua de lui écrire et de le voir. En 1665 il alla la trouver à Anvers, et la suivit à Compiègne où il résida presque toujours auprès d'elle. Au retour de son ambassade de Hollande, il avait reçu une place dans le conseil du roi; mais il en jouit peu, étant mort en 1662. Ses *Négociations* forment un volume manuscrit à la bibliothèque royale; il en a été donné en 1676 et 1677 une édition fort incomplète. — Chanut avait emmené en Suède ANTOINE COURTIN, et l'y forma. Le crédit de Chanut sans doute et les talents personnels de son élève firent avancer rapidement celui-ci auprès de Christine, qui l'attacha au service de Suède, en le créant secrétaire de ses commandements d'abord, puis de ceux de Charles-Gustave lorsqu'elle envoya ce prince comme généralissime en Allemagne. Dans ces emplois, qu'il n'accepta pas sans l'agrément du gouvernement français, il gagna toutes les faveurs et de la reine et de son successeur Charles-Gustave, qui le rappela de France près de lui, lors de son avènement. Courtin fit aussi, auprès du roi, les campagnes de Pologne, puis fut dépêché par lui comme envoyé extraordinaire en France. Il remplit cet office avec tant de sagesse, qu'à la mort du roi de Suède Louis XIV pensa devoir l'enlever au service étranger, et le fit résident général auprès des cours du nord. A la fin de cette mission, sa santé s'étant affaiblie, il se fit rappeler en France où il employa le reste de sa vie à traduire Grotius, et à écrire différents traités dont l'un, sur *l'emploi du temps*, a été quatre fois édité. Sa traduction de Grotius fut la première publiée en France. Il était né à Riom en 1622 et mourut à Paris en 1685. — Quoique CHABROL appartienne au XVIII[e] siècle (né en 1714), je lui donne place ici, ne voyant pas où je pourrais lui en trouver une plus loin, et ne voulant d'ailleurs guère que citer son nom. Je n'ai point, en effet, l'espace qu'il faudrait pour apprécier convenablement le travail juridique du XVIII[e] siècle, qui semble fait, dans l'histoire, pour mettre les esprits bien au courant des diversités infinies de la vieille législation, afin de la changer plus facilement, et de régler aussi d'une manière sûre la jurisprudence de transition entre les anciennes coutumes et le nouveau droit. Ce dernier rôle fut à un haut degré, en Auvergne, celui du *Commentaire de la coutume* que donna Chabrol en 1784. Chabrol me paraît, d'après cet ouvrage, plutôt praticien très-habile que juriste éminent. Il montre bien une parfaite entente de la législation romaine et de son influence sur les coutumes, de sa fusion avec les législations de France; mais on ne voit nulle part qu'il pressente en rien le besoin d'une refonte générale de la législation, si imminente de son temps. Il fut un avocat très-employé, gagna dans cet état une fortune considérable, l'annoblissement, et une charge de conseiller d'Etat. Il avait trouvé le temps aussi d'étudier et de connaître à fonds l'histoire locale de son pays, à laquelle il a consacré le 4[e] volume de son commentaire : volume classique dans la bibliographie de l'histoire d'Auvergne. MM. Chabrol de Crousol et Chabrol Volvic, ses deux fils, ont dû à leur nom et à leur mérite personnel, de hauts emplois sous l'Empire et dans ces dernières années.

Ant. Courtin.

Chabrol.

LES LITTÉRATEURS.

L'œuvre de la dernière portion du XVII[e] siècle comme celle du XVIII[e], s'est surtout accomplie par la philosophie et la littérature. Ici encore la Basse-Auvergne a des représentants dont le nom n'est pas oublié encore. Les mêmes dispositions d'esprit qui portèrent notre province à se faire, en quelque sorte, le foyer du jansénisme, y rendirent communs les disciples de Descartes. Chanut avait été son ami, pris soin de son tombeau après avoir rapporté en France son corps glacé. Il eut dans GÉRAUD DE CORDEMOI un disciple zélé, auquel le barreau laissa tout le loisir désirable pour profiter de ses doctrines. Cordemoi était né dans le village fameux de Royat, et, fort jeune, avait suivi sa famille à Paris. On le donna pour lecteur au Dauphin, lorsqu'il eut publié ses *six discours sur le discernement du corps et de l'ame*, et différents autres travaux de philosophie et de méthaphysique cartésienne. Cette place de lecteur valait à peu près celle d'instituteur. Cordemoi travailla donc désormais pour son élève. Pour lui il entreprit une histoire de Charlemagne qui, s'étendant par ses recherches, devint l'*Histoire générale de France durant les deux premières races de nos rois* (2 vol. in-folio 1685 et 1689). Dans l'intervalle, en 1675, l'Académie l'avait reçu dans son sein, et peu de ses membres étaient aussi dignes que lui de leur fauteuil. Ses livres historiques, ses traités isolés montrent en effet un esprit net, judicieux, étendu, et des notions fort exactes pour son temps sur la portée et la méthode de l'histoire. Un des premiers, il comprit la vie générale dans l'histoire, et voulut qu'on y subordonnât la vie des Princes. Il érigea aussi en principe que l'histoire jugeât sévèrement les actions des hommes, et les pesât au poids rigoureux de l'accomplissement du devoir. Ses livres furent donc goutés à bien juste titre, et Racine, devant l'Académie, put exprimer le regret qu'une mort prompte l'eût enlevé à des travaux qui auraient poussé fort avant la science historique; il mourut en effet après la publication du premier volume de son histoire générale, 1685. Son fils, qui l'aida dans ses travaux, était abbé, et a laissé plusieurs brochures dont l'une, contre les sociniens, était dédiée à Bossuet.— Dans le même temps, GUILLET DE SAINT-GEORGES, que Thiers vit naître en 1625, occupait aussi de son *Athènes*, de sa *Lacédémone ancienne et nouvelle*, et de ses publications réitérées sur l'Orient, tout le monde des historiens.— Tous ces ouvrages, qui sont sans mérite maintenant, ont donné lieu alors à beaucoup de discussions et

G. de Cordemoi.

Guillet-de-St-Georges.

de brochures. Reçu membre de l'académie de peinture en 1675, Saint-Georges s'en est fait l'historiographe. Mort à 80 ans en 1705, il avait vu presque tout ce grand siècle. — Un autre membre de la même académie, mais qui ne faisait que de naître (à Dallet en 1673) quand Guillet y entra, a laissé quelques ouvrages plus utiles : je parle de l'abbé BANNIER. Ses parents étant pauvres, il fut réduit à la simple condition d'homme de lettres, et trouva à vivre en se faisant le précepteur des enfants de M. Demetz, président de la chambre des comptes. Il se fit connaître en publiant les leçons qu'il faisait à ses élèves pour leur expliquer la mythologie par l'histoire. Cette étude le conduisit à celle de toutes les coutumes de l'antiquité, sur laquelle il fit de nombreuses communications à l'Académie des inscriptions. — Il prit part à beaucoup d'éditions de voyages. Il était déjà vieux quand il s'associa à l'abbé Maselier pour rééditer l'*Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes religieuses de tous les peuples.* Leur édition, demeurée un fort bon livre, parut en 1741, l'année même de sa mort.

Bannier.

DANCHET est encore un de ces hommes de lettres partis de fort bas, et que l'enseignement des enfants des grands seigneurs a maintenu et fait avancer dans l'existence littéraire. Fils d'un tailleur de Riom, auquel il naquit en 1671, il eut de grands succès dans ses classes, soit chez les Oratoriens de Riom, soit chez les Jésuites de Paris, à cause de sa mémoire remarquable et de son habileté à la versification latine. Il voulut en chercher plus tard en faisant des vers pour la scène. *Hésione* réussit en 1700 ; mais cette pièce lui ayant attiré un procès de la part de la famille dont il élevait les enfants, et qui prétendait, en les ôtant à un homme qui écrivait pour le théâtre, le faire renoncer à une pension que lui avait léguée leur mère, ce procès le rendit plus célèbre encore que sa pièce. Il fit ensuite quatre tragédies dont trois furent applaudies, mais dont la gloire dura peu. Sa poésie, sans trait, sans imagination, convenait mieux à l'opéra ; et il y réussit en effet dans un grand nombre d'ouvrages, dont la musique de Campra ou de Lully relevait au reste beaucoup le mérite. Nombre de pièces fugitives, d'odes, de cantates etc., sont aussi sorties de sa plume, mais elles sont à peu près sans mérite. Sa poésie ressemblait à son cœur. Elle était foncièrement honnête, mais point poétique du tout. Dans ce temps d'épigrammes et de satires, il n'en fit pas la plus petite, quoiqu'il lui en fût adressé beaucoup. Peut-être même dut-il à cette douceur de caractère une portion de ses succès ; car il en eut durant sa vie : succès de médiocrité honnête, comme on en voit chaque jour. Il a fait dix-sept opéras ou ballets, après lesquels il est mort, le 21 février 1748.

A Danchet.

Nous avons eu, dans DESMAISEAUX, un des derniers représentants du protestantisme auvergnat, en même temps qu'un des plus actifs et des plus méritants disciples de la philosophie littéraire au XVIIe siècle. Né à Job, dans les âpres montagnes d'Ambert (1666), fils du pasteur de Palhat, ce dernier asile de l'insurrection protestante dans notre pays, il fut élevé dans les sentiments réformistes, et les relations de son père durent le mettre en rapport avec les soutiens de ces opinions. Il en subit encore plus l'influence en allant, dès 18 ans, achever ses études en Angleterre. Intimement lié avec Bayle, l'introducteur du XVIIIe siècle, celui qui, tu le sais, est le philosophe de transition par excellence entre le protestantisme au moment de l'Édit de Nantes et les idées des Encyclopédistes, Desmaiseaux semble lui avoir consacré sa vie; il se résigna presque au rôle d'éditeur minutieux de ses ouvrages, d'écrivain dévoué de sa vie. Il sut ainsi rendre utile à ses opinions les moyens que la nature et l'étude lui avaient donnés, et que peut-être il avait le tort de ne pas croire assez forts pour entreprendre des œuvres originales. Il fit cependant pour Bayle beaucoup de notes, de recherches qui ont pris place dans les ouvrages du savant philosophe. Saint-Évremont, ce diminutif de Bayle, fut également son ami : il lui rendit d'abord l'office d'éditeur, en publiant ses œuvres à Londres en 1705. Mais une fois attaché à Bayle il fut exclusivement occupé de lui. Il en publia les *Lettres* en 1729 à Amsterdam, le *Dictionnaire* avec *la vie* en 1730, puis enfin les *OEuvres complètes* en 1732. — Il avait de plus écrit en Anglais la *Vie de Will. Chillingworth* et celle de *Hales;* travaillé à un dictionnaire historique Anglais, fait des observations sur le système de Leibnitz, plus un recueil d'*Extraits* de Leibnitz, Clarke, Newton, et autres grands mathématiciens ; enfin, beaucoup de petits écrits dans divers recueils philosophiques du temps. Mort en 1745, à Londres, c'est un des hommes dont la vie peut le mieux faire connaître le travail philosophique de la fin du XVIIe siècle. Sa valeur me semble assurément plus grande que celle des littérateurs que j'ai nommés avant lui.

Desmaiseaux.

Tu as remarqué sans doute combien, à la fin de ce siècle, les noms se multiplient, mais aussi combien peu les noms remarquables. A mesure que l'œuvre de la formation nationale s'étend, que la fusion des individualités provinciales dans la vaste unité s'opère, les hommes éminents, les esprits d'une réelle influence sur le travail social disparaissent. Notre Auvergne, qui en avait donné de très-considérables aux époques critiques de cette fusion, maintenant que l'œuvre est achevée en majeure partie, semble n'avoir plus rien à produire, et nous la voyons ne prendre qu'une part médiocre, en somme, à la vie intellectuelle du siècle de Louis XIV. Elle se relèvera un peu au moment de 89, sûrement parce qu'alors la vraie tradition nationale sera en jeu. Dans la politique, *Lafayette, Malouet, Montlosier;* dans l'armée, *Bouillé*, d'*Estaing, Desaix*; dans l'organisation civile, *Grenier, Favart de Langlade,* sortiront alors de son sein pour aider, dans des proportions différentes, aux grands évènements de cette époque. Mais, néanmoins, à part quelques-uns de ces noms, que les limites de ce livre ne me permettront pas de suivre au-delà du

XVIIIe SIÈCLE.

premier jour de la Révolution, on peut dire avec justesse que le beau temps de la biographie auvergnate s'est fermé avec la première moitié du XVIIe siècle. Dans le XVIIIe siècle si actif, où toutes les voies de l'esprit humain ont été suivies par une si grande et si ardente foule, tu vas voir surgir quelques hommes dont la mémoire, pas encore tout-à-fait perdue au théâtre ou dans la littérature philosophique et politique, ne saurait fournir, je crois, une bien longue carrière. Se souviendra-t-on bien longtemps de Thomas, de Chamfort, de Marmontel, de Delille? Je ne sais; du moins ils sont bien loin de nos sentiments et de nos formes littéraires actuels. Quoi qu'il en soit, la littérature du XVIIIe siècle a eu de très-célèbres représentants chez nous.—C'est un fait étrange que ce débordement de l'enflure et de l'afféterie, dans la langue que Pascal, Descartes et Corneille transmettent à ce siècle si alerte, si nette, si vigoureuse. De ce fait ANTOINE-LÉONARD THOMAS est un des plus coupables auteurs. Il commença de le produire en 1756, dans la réfutation de la *Religion naturelle* de Voltaire; l'*Éloge du maréchal de Saxe*, en 1759, ne fit que l'y engager davantage; et depuis, chacune de ses productions l'y avança un peu plus. Cette famille des Thomas habitait Clermont, et Léonard y naquit en 1732. Il perdit son père fort jeune, et resta avec ses frères et sa mère qui, lui voyant des dispositions, le dirigea vers le barreau. La littérature, pour laquelle il avait un goût prononcé, lui fit cependant quitter cette carrière. C'était un goût de naissance, que partagèrent d'ailleurs deux de ses frères. Il se fit professeur de sixième au collége de Beauvais. C'est de là qu'il conquit ses premières palmes académiques. Il était créé pour le genre nouveau de l'*Éloge*, et il obtint le prix académique successivement pour ceux du *maréchal de Saxe*, de d'*Aguesseau*, de *Duguay-Trouin*, de *Sully*, de *Descartes*; celui *du Dauphin*, en 1766, ne concourut point, mais fut fort applaudi; et en effet c'est un de ceux où son style est le moins outré. La poésie ne lui réussit pas moins, car son *Jumonville*, en 1759, fut très bien venu de la critique, et son *Ode sur le temps* couronnée en 1762. Alors il était malade d'excès de travail: le duc de Praslin le fit son secrétaire particulier. Après l'*Éloge de Sully*, le duc, voulant le pousser à l'Académie contre Marmontel qu'il n'aimait point, le nomma, pour mieux assurer son élection, secrétaire-interprète des cantons suisses, place sans fonctions, avec 3,000 francs de traitement. Mais Thomas refusa de se prêter à cette intrigue. Il avait un grand fond d'honnêteté, de noblesse d'ame, à laquelle il devait et sa manière et son talent. Elle le sauva dans cette circonstance d'une vilaine action. L'*Eloge du Dauphin* manqua lui attirer des persécutions. La littérature alors était toute politique: même à l'Académie on traitait avec de grands mots et par allusion, à propos d'évènements passés, les évènements du jour; Thomas excellait dans ce genre, et sa liberté fut dit-on menacée à la suite de son dernier travail, tout actuel, et nécessairement, dès-lors, rempli de politique. Il n'eut cependant aucune peur. Reçu après Marmontel à l'Académie, il prit séance en 1767. Ayant fait jouer sans succès *Amphion* à l'Opéra, cette même année, il se releva en 1770 par son *Eloge de Marc-Aurèle*, chef-d'œuvre demeuré classique de l'éloquence travaillée. Thomas publia ensuite son *Essay sur les Femmes*, résidu d'un *Essay sur les Eloges* qu'il donna en 1773, et qui reçut un très-bel accueil. C'est en effet une étude pleine d'intérêt sur l'histoire de l'art oratoire, où Thomas donne des préceptes, cherche des exemples, et reproduit les modèles qu'il avait successivement composés. A part son style, qui ne peut plus être loué de notre temps, ses *Eloges* sont vraiment les chefs-d'œuvre du genre. Avant lui personne, Fontenelle même, n'avait su ainsi louer les personnages au milieu des faits, et mettre en relief les rapports des faits anciens aux faits actuels.—Les dernières années de Thomas se sont écoulées sous le ciel de Provence, où il était venu chercher un climat plus généreux pour prolonger une vie usée par le travail. Revenu à Lyon en 1785 pour y attendre Ducis, son ami, il y mourut le 17 septembre. Ses œuvres posthumes contiennent un poème épique, *le Czar Pierre Ier*, qui n'aurait certes pas fait sa réputation si elle n'eût été faite. La pureté et l'honnêteté de sa vie, dans un siècle où ces qualités étaient rares, valent à sa carrière d'homme de lettres, aujourd'hui, autant de gloire que ses écrits.— Si les limites de la Basse-Auvergne ne venaient ici m'arrêter, je placerais à côté de Thomas MARMONTEL, qui fut son ami, le sentimental Marmontel dont les malins ou les jaloux du temps disaient: « *Marmontel le soir tu prendras afin de dormir longuement.* » Mais je dois laisser ce nom au spirituel écrivain qui traitera de l'Auvergne-Haute. En revanche, je puis parler de CHAMFORT, cet enfant que l'amour mit au monde auprès de Clermont en 1741, et dont il abrégea la vie. Gracieux, spirituel, beau, passionné, il passa son existence à refaire par le travail ce que l'étourderie ou la fougue de son caractère, joint aux avantages de sa personne, lui faisait perdre par sa conduite. Élevé sous le nom de NICOLAS, s'appelant Chamfort quand il commença de travailler pour les journalistes et les libraires, à donner des articles au *Journal Encyclopédique*, et des volumes au *Vocabulaire Français*, il se mit en renom par le prix de poésie que remporta, en 1764, son *Épitre d'un père à son fils*, et par le succès de *la Jeune Indienne* au théâtre. En 1768, il eut aussi le prix à l'académie de Marseille pour son discours de l'*Influence des grands écrivains sur leur siècle.* Son *Éloge de Molière*, que couronna, en 1769, l'académie française, avait incontestablement plus de mérite. Cet Éloge et son *Marchand de Smyrne*, joué en 1770 avec de grands applaudissements, l'élevèrent à la plus brillante position d'homme de lettres: mais en même temps ses passions sans mesure avaient miné profondément sa santé. Les grosses sommes qu'il retirait de ses ouvrages ne suffisaient pas à ses besoins désordonnés. On fit instituer pour lui, en 1773, un prix à l'*Éloge de La Fontaine*, et il l'obtint contre Laharpe. Il se mit ensuite à travailler au *Dictionnaire Dramatique*, puis à finir une tragédie depuis

A. Thomas.

N. Chamfort.

longtemps

longtemps commencée, *Mustapha et Zéangir* qui, jouée en 1776 à la cour, lui valut le secrétariat des commandements du prince de Condé. Mais cette place était un esclavage qu'il rompit, fort honorablement du reste, pour se retirer à Auteuil, dans la société de Mme Helvétius. En 1781, il remplaça Ste-Palaye à l'académie, et y fit un discours de réception qui est une de ses bonnes et de ses dernières pièces littéraires. Aimant de plus en plus la retraite, il alla habiter la campagne, près d'Étampes, avec une femme fatiguée comme lui de la vie du monde dont elle avait abusé. Mais ayant perdu cette femme six mois après leur union, il fut ramené à Paris par M. de Vaudreuil, un des plus aimables et des plus délicats grands seigneurs philosophes de cette époque, et par lui nommé secrétaire des commandements de Mme Élisabeth, pour laquelle il écrivit un commentaire plein de gout, de finesse profonde, sur les fables de La Fontaine. La révolution, à ses commencements, le fit volontairement descendre de cette position élevée. Lié avec Mirabeau et les hommes avancés d'alors, il dut se conduire et se loger plus modestement, travailler de nouveau pour s'entretenir. Il aida Mirabeau dans plusieurs de ses discours, et rédigea la partie littéraire du *Mercure*. Peu après, il fit les vingt-six premiers tableaux dans le recueil par lui édité des *Tableaux de la Révolution* (1790-91). Roland le nomma bibliothécaire de la Bibliothèque royale, ce qui le perdit. Il s'y trouva, en effet, entouré d'envieux, et, comme il ne ménageait pas ses propos hostiles contre les hommes violents, il fut arrêté, conduit aux Madelonnettes avec l'abbé Barthélemy son neveu, et y souffrit tant, qu'ayant été relâché, puis arrêté de nouveau un mois après, il tenta de se suicider pour échapper au dur séjour de la prison. On le rappela à la vie momentanément; mais sa guérison même le tua (13 avril 1794), en empêchant l'écoulement d'une humeur dartreuse dont il était affecté depuis longtemps. On a perdu les plus jolis de ses ouvrages, j'entends ses *Contes*, ses *Soirées de Ninon*, où il déposait un esprit infini, et qui avaient eu tant de succès dans les hauts salons de Paris au temps de sa grande prospérité. M. Gingeoné, l'éditeur de ses œuvres en 1795 (4 vol. in-8o), n'a pu retrouver, parmi les ouvrages laissés par Chamfort, que ses *Maximes et Pensées*, ses *Caractères* et ses *Anecdotes*. Chamfort fut un des plus charmants causeurs de cette société si polie du XVIIIe siècle, où l'on tenait, à l'inverse d'à présent, la conversation pour un des talents les plus précieux. — A côté de cette existence, licencieuse autant que brillante et agitée de Chamfort, comme en regard de la vie solennelle et du ton emphatique de Thomas, Delille forme un contraste frappant. Enfant de l'amour aussi, que sa mère vint secrètement, d'Aigueperse, mettre au monde à Clermont le 22 juin 1738, il passa ses premières années à Chanonat. Son père, mort quand il naquît, ne lui laissant qu'une rente de cent écus, il dut, après de brillantes études au collége de Clermont, se trouver très-heureux d'obtenir une répétition de syntaxe latine au collége de Beauvais, où Thomas l'initia aux règles de la prosodie française. Professeur d'humanités à Amiens, quelque temps plus tard, il y commença sa *Traduction des Géorgiques*. Jamais peut-être plus d'éclat, plus de faveur, plus de fortune ne fût le partage d'un littérateur (1); jamais non plus oubli volontaire, dédain si prompt et plus grand ne suivit une plus grande renommée qu'il n'est arrivé à Delille. Voltaire le poussa à l'académie dès les *Géorgiques*, quoiqu'il fût dans le camp de ses ennemis; Napoléon en eut peur, aussi bien que Robespierre, tant il avait pour lui l'opinion. Deux générations ont appris, redit ses vers avec une ivresse sans pareille, et la nôtre n'en peut plus lire un. On payait dix louis une heure de lui au Lycée; aujourd'hui on ne voudrait peut-être plus l'entendre! Ronsard seul peut prétendre à cette destinée, et ce n'est pas le moins curieux des faits de l'histoire littéraire que le sort commun de ces deux hommes, de même école et presque de même rôle tous deux. La royauté de Delille sur presque tout un siècle ne s'expliquerait pas, si on ne rapprochait ses ouvrages de la tournure des esprits en ce siècle. Il a été le poète de la description matérielle, l'habile parleur qui faisait comprendre à tous les sciences naturelles et mathématiques; il a été l'écrivain correct, le lecteur admirable d'une société où l'élégance, la douceur d'habitude, l'absence de passion, la sensiblerie régnaient en maîtres; et voilà pourquoi il réussit, même contre de puissants critiques, contre Laharpe, Fréron, Ginguené, Rivarol, qui tous lui ont dit vainement, au moment de ses triomphes, ce qu'on lui reproche aujourd'hui. Jamais plus froid poète ne traversa des évènements plus émouvants. Sans aucune invention, il ne fut touché que de certaines souffrances isolées, individuelles, desquelles même il ne sut jamais s'élever à une vraie, mélancolique, passionnée lamentation. Il se crut le plus sensible chantre de la campagne, et il n'y vit jamais que des choses de convention, sans vie, sans rapports entre elles, sans action sur le cœur. Ce mot là, d'ailleurs, ne lui disait rien. L'amour et ses élans lui demeurèrent toujours inconnus. Quelle distance, de ses dithyrambes glacés aux *Époques* de Buffon! La science, qu'il plia toute sa vie à sa raide forme poétique, il ne la sut jamais, et jamais n'en comprit ni le développement, ni les grandes conséquences. Mettre en vers des traités spéciaux sur toute sorte de matières, y intercaler des épisodes prises aux recueils d'anecdotes, tel fut son procédé. Il composait sans but des morceaux, puis les ajustait péniblement, se demandant à chaque fois: « *où mettrons-nous ça, maintenant?* » Il pillait partout, d'ailleurs; les étrangers, les anciens poètes, les causeurs de chaque jour; et il n'avait point l'art de dissimuler ses pillages par la soudure. Professeur de poésie latine au collége de France, il suivit, en 1784, M. Choiseuil-Gouffier à Constantinople, visita une partie de la Grèce, et juge de la pauvreté

J. Delille.

(1) V. une Notice de M. Sainte-Beuve, *Revue des Deux Mondes*, août 1837; — et les art. Delille de la *Biographie universelle*, ainsi que de l'*Encyclopédie nouvelle*.

d'imagination qui était la sienne, en te rappelant que c'est sous ce beau climat, en face du Bosphore, au souvenir de tant de grandes et belles choses, qu'il commença ce froid poème qu'il appela l'*Imagination*. — La révolution le fit se retirer en Lorraine où il a achevé la plus grande partie de ses œuvres. L'Empire le ramena à Paris en 1801 pour les mettre au jour. Une apoplexie le tua le 1er mai 1813.

Le chevalier d'Auvergne.

L'Auvergne a produit à cette époque, chose rare pour elle, un artiste, un musicien qu'on a connu directeur de l'opéra de Paris et de la musique de la cour sous le nom du Chevalier d'Auvergne. Violoniste célèbre, il apprit tout seul, dans Rameau, l'art de la composition. Amené à Paris par le fermier-général d'Augny, il présenta à Rameau une composition selon ses règles, qui lui valut la vive protection de ce maître. Beaucoup de petits opéras de lui ont été joués, ainsi que des morceaux religieux, de 1760 à 1790. Il fit en 1753 le premier opéra comique qui ait paru. — A côté de lui il faut citer un des bons vaudevillistes du XVIIIe siècle, François Bernard, qui, né à Clermont en 1767, est mort presque dans notre temps, en 1828, et qui a vu réussir au théâtre la *Lanterne magique*, l'*Horloge de bois*, le *Trompeur trompé*, où beaucoup d'esprit s'alliait à une versification facile.

F. Bernard.

Chabrit.

Tu connais la triste histoire de Chabrit, ce fils d'un paysan de Parent qui, sorti de chez les jésuites de Billom pour aller étudier le droit, s'acquit bientôt, par le travail, des relations dans toute la littérature philosophique, fut secouru par le fastueux duc de Bouillon, publia sous ses auspices un livre dans les idées du temps sur *les lois de la monarchie française*, fut appuyé auprès de Catherine de Russie par Diderot pour devenir le rédacteur des lois dont cette impératrice voulait doter la Russie, et qui, las d'attendre une réponse dans les souffrances de la pauvreté, s'empoisonna en 1758 à peine âgé de 35 ans. Chabrit est un des rares Auvergnats d'alors qui ont pris part aux travaux sérieux de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Avant son ouvrage, Honoré-Bassin de Préfort, qui était né à Aigueperse en 1741, publia en 1777 un ouvrage bien en rapport aussi avec les études que l'Ecole du Progrès fit entreprendre alors. Ce fut le *Tableau historique de l'origine et du progrès de tout ce qui a rapport aux sciences et aux arts.*

Bassin de Préfort.

M. Rolle.
Ch Romme.

Le commencement de ce siècle vit mourir (1719), un géomètre très-distingué, Michel Rolle, dont Fontenelle a fait l'éloge devant l'académie des sciences, et qui a laissé de beaux travaux sur l'algèbre. Charles Romme, né à Riom en 1744, a fait de très-utiles recherches sur l'application des mathématiques à la navigation, recherches qui ont grandement servi aux progrès de notre armée navale sous le règne de Louis XVI. Rolle représente avec lui, pour l'Auvergne, les études mathématiques si importantes dans ce siècle. Celles des sciences naturelles y ont eu pour disciple un homme très-patient, très-appliqué, et auquel l'Auvergne doit la connaissance de son histoire naturelle. Je parle de l'abbé Delarbre qui, né à Clermont en 1724, entra dans les ordres, puis est venu se fixer dans sa ville natale, pour en étudier, durant une vie de 83 ans, la *Flore* et la *Faune*. Sa *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats, etc.*, prouve qu'il en aimait aussi l'histoire. — Nous avons eu encore en Pierre Maloet et en Guillaume de la Serve des hommes marquants dans l'histoire de la médecine. Le premier, né à Riom en 1690, était arrivé, par ses succès à Paris, à être médecin des Invalides et membre de l'académie des sciences. Le second, ayant vu le jour en 1729 à Murat-le-Quaire, enseigna comme médecin la physique à l'école de Montpellier, et a laissé de remarquables travaux sur le système nerveux.

A. Delarbre

R. Maloët.
Guill de la Serve.

Le milieu de ce siècle a vu naître tous les Auvergnats qui devaient jouer un rôle dans la révolution française. Je ne puis les suivre au milieu des grands évènements de cette révolution, à la naissance de laquelle la vieille Auvergne disparaît. Quand elle s'ouvrit, cependant, M. de Montlosier avait déjà fourni sa carrière de naturaliste. L'*Essay sur les volcans d'Auvergne* est assurément un ouvrage très-remarquable pour le moment où il parut. Par la seule observation, par l'induction pure et simple, par les efforts d'une nature essentiellement artistique, en science comme plus tard en politique, M. de Montlosier trouva des théories que la science moderne n'a pas dédaignées, et mit sur la trace de vues qu'elle ne devait qu'étendre. Ses théories, dans leur ensemble comme dans leurs détails, décèlent les notions d'une philosophie physique très-élevée. Pour preuve, ces deux idées : « la nature n'a aucun « fait isolé. » — « Ce ne sera pas dans ses chefs-d'œuvres, dans ses opérations parfaites, qu'on réussira à connaître « très-clairement les moyens et le secret de la nature ; ce sera au contraire dans ses opérations, même les plus « grossières, qu'on parviendra à se procurer les lumières les plus intéressantes. »

Montlosier.

Voilà donc, en gros, l'histoire biographique de notre Basse-Auvergne jusqu'en 1789. Il y a des provinces qui ont produit beaucoup plus d'hommes marquants ; d'autres qui en ont donné à l'âge moderne un bien plus grand nombre d'utiles, d'éminents. Mais à tout prendre, je n'en vois aucune par qui notre civilisation ait été autant servie dans ses époques critiques : le pays qui a produit l'Hôpital pour la grande révolution politique du XVIe siècle, Dômat pour poser les principes du droit moderne, Pascal pour les polémiques fécondes du XVIIe siècle et pour fixer à jamais le génie de notre langue, aurait assez fait pour sa propre gloire, quand même il ne serait sorti de lui, après ces grands esprits, que des hommes médiocres, ou que, las désormais, il ne mît plus au jour aucun enfant capable, dans les choses présentes, d'égaler les anciens.



VI.

Châteaux, Bonnes Villes et Plat-Pays.

A DON LORENZO MILANS DEL BOSCH, A MADRID.

« A travers des vallons fertiles, des collines pittoresques, parmi des sites délicieux, où partout la vue est charmée, Childe-Harold dirige ses pas. »

CHILDE-HAROLD, ch. I, 30.

I. — ÉLECTION DE RIOM.



MAITRE de mon enfance, ami de toute ma vie, parcourons ensemble cette Auvergne qui te reçut proscrit à vingt ans, et où te reverront, j'espère, heureux de la liberté de ton pays, ceux dont la pensée te suit dans toutes tes fortunes! Oublie un moment la capricieuse, la fantasque politique de ton Espagne, et viens avec moi par nos villes, nos plaines, nos montagnes, où l'histoire a laissé presqu'autant de témoins de son cours que la nature de traces de ses beautés, de marques de sa grandeur.

Ne crains pas que, trop complaisant admirateur du sol natal, je t'y retienne longtemps. Tu sais si je suis de ceux qui aiment les ruines, et pleurent sur les vieux murs; comme si leur destruction même ne prouvait pas la vie, et si étudier la vie n'était pas mille fois préférable! Quelques journées d'une course rapide, et je te rendrai à ta chère Espagne, aux oscillations sans trêve de cette société en travail à laquelle tu as voué tant d'affection et sacrifié ton repos. J'ai placé exprès, dans les pages qui précèdent, tout ce qui pourrait retarder notre route. J'ai décrit les terrains, classé les populations, enseigné la langue, la littérature, les arts, étudié l'état

économique et moral, fait connaître les personnages illustres; nous n'aurons plus qu'à traverser les horizons, à aller des châteaux aux villes, des villes aux églises, aux monuments de toute nature, pour en détailler les formes, en apprécier le caractère.

Tu ne trouveras ici ni cette terre d'or de tes chaudes plaines, ni tes Sierras magnifiquement nues, ni tes campagnes parfumées, rien enfin de ta nature Hibérienne, que l'on dirait vierge du travail de l'homme, et qui, bouillante, féconde, crée une population héroïque sous un linceul de paresse et d'indolence. Le paysage d'Auvergne montre une vigueur calme, de fortes proportions, quelque chose de sévèrement beau qui lui donne l'aspect de la nature du nord: en même temps il a la brillante chaleur, la transparence de l'air des contrées méridionales. Le sol y est peut-être la seule chose douée de chaleur, d'énergie. Quelques jours de soleil suffisent pour le parer de la plus splendide végétation, tandis que l'homme y obéit rarement à cette influence bienfaisante. Il garde invariablement un moral plein de réserve, de froideur presque, source d'un jugement sain, solide, mais que n'anime, ne féconde pas assez l'imagination. Fort mais terne, comme ses rochers, de la ténacité ou de l'adresse pour génie, voilà, dans sa plus haute expression, le moral du peuple Auvergnat; aussi l'as-tu vu, quand il s'est élevé aux régions suprêmes de l'intelligence, produire des penseurs, jamais de grands artistes, de ces hommes mus par les grandes et vives passions dans une direction quelconque de la vie; et l'on constate avec peine, dans l'existence de chaque jour, une apathie d'esprit, une indifférence affligeantes pour les choses de la pensée, à côté d'une aptitude remarquable, quoique sans audace pour les choses pratiques.

Si tu le veux, nous entrerons en Auvergne par la Combraille, son plus vilain côté. Ce pays, limitrophe du Bourbonnais, du Berry, de la Marche, emprunte à ces provinces, de physionomie si variée, et leur sol triste, et leurs forêts de hêtres, et leurs prairies encadrées de haies, et leurs profonds et sauvages ravins. On le dirait placé là par le grand art de la nature pour relever encore, au moyen du contraste, les opulentes plaines, les riches et pittoresques vallées, les cimes grandioses, l'ample nature, en un mot, qui est celle de l'Auvergne. En quittant les bains ombragés de Néris, la route du Midi mène, à travers un sol couvert de bois, sur un plateau d'une verdure assez pauvre, à l'extrémité duquel MONTAIGUT se trouve bâti autour d'un mamelon. Les pentes de ce mamelon, rapides vers le Levant, descendent dans un petit bassin fertile, dont les contours sont arrêtés par des bois, et qui, ayant pour fond éloigné de longues lignes de montagnes, présente aux yeux un agréable tableau. La ville, qui le domine, n'est qu'un bourg très-peu illustre, mais auquel sa position de chef-lieu d'affaires de toute la montagne de Riom donne une certaine importance. Il l'a eue de tout temps, même; car, lorsqu'au XVIe siècle les terres qui dépendaient de sa seigneurie échurent au domaine de la couronne, il y fut établi un bailliage, puis une élection que l'on supprima bientôt. — Tu aperçois de la route, à l'un des angles du cimetière, une sorte de tour carrée peu haute, que surmonte un ouvrage en fer. C'est un de ces monuments que les besoins ou les craintes superstitieuses du moyen-âge faisaient construire sur la demeure des morts, pour y entretenir continuellement une lumière qui guidât les pas des pieux voyageurs. — La Combraille s'étend, à droite de Montaigut, jusqu'au delà d'Évaux, compris aujourd'hui dans le département de la Creuse. Sol maigre, tourmenté, froid, la végétation qui, dans certaines vallées, montre quelque fraîcheur, y est cependant rare, et n'en décore aucunement les horizons. Cette portion de pays formait jadis un fief qui s'est conservé jusqu'au XVIe siècle où il tomba, de la famille du chancelier de Giac, dans les biens du connétable de Bourbon. Elle se trouve maintenant presque toute hors du département du Puy-de-Dôme. Mais on ne voit aucune différence entre elle et les lieux que l'on traverse pour aller de Montaigut à Riom, soit par les montagnes, par Saint-Gervais, Pionsat, Pontaumur, soit par la route de MENAT et Combronde. Partout une terre grisâtre qui nourrit assez mal des seigles, des sarrazins, le hêtre, le châtaignier, le bouleau, qui est sans cesse coupée de gorges abruptes, et qui n'offrirait que la tristesse aux regards, si les prairies n'en rompaient un peu la monotonie par leur verdure. — Au pied de Montaigut, on rencontre les houillères à peine ouvertes encore de Saint-Eloy; on gravit des versants difficiles, entre des bois qui se détachent aux flancs des côteaux en masses larges et fortement teintées; puis on redescend, par une longue rampe, tracée à travers les taillis, dans le fond d'une des plus basses et des plus sauvages gorges du sol auvergnat. La Sioule y a fait son lit et y roule ses eaux de cristal le long de prairies de la plus vive fraîcheur, sous l'ombrage épais des aulnes, ou bien entre d'arides, de hideux rochers de gneiss. On la franchissait, il y a peu de temps, sur un de ces ponts étroits, rapides, que les temps anciens destinaient surtout au passage des chevaux, et que les exigences actuelles font partout remplacer par de spacieuses arches, ou par de hardis tabliers suspendus. Auprès de ce pont on se trouve en présence d'un étrange spectacle : autour de soi un mur de montagnes resserrées, sur lequel le ciel pose, comme sur de gigantesques fondements, sa voûte lumineuse : nulle perspective; à votre droite, seulement, un étroit bassin où croît une végétation active, qui laisse à peine entrevoir les vieilles murailles et le clocher de l'abbaye de Menat; à gauche un pli resserré du sol, une déchirure presqu'à pic et entièrement décharnée, où l'on dirait que la rivière vient de s'ouvrir de force un passage, tant sont nus, arides, déchiquetés, les deux flancs de la montagne. Quand on s'élève, l'ensemble de cette vue prend un singulier caractère de grandeur, que l'on ne peut

MONTAIGUT.

MENAT.

mieux

mieux indiquer qu'en l'appelant une horreur magnifique. — Menat est un bourg de peu d'importance où se voient les restes d'une des plus anciennes maisons religieuses de l'Auvergne, puisqu'elle remonte aux premiers temps du christianisme. Ce qui subsiste de l'église, son clocher, sa galerie à machicoulis, donne l'idée d'une construction considérable et riche : mais les plus précieux détails ont disparu avec toute l'abside et les tourelles. — Une fois sorti de la gorge de Menat, on remonte sur des plateaux maigres, argileux, où les bois ne sont plus que des broussailles, et l'on arrive en peu de temps à Saint-Pardoux, après avoir passé devant le mamelon isolé que couronne un vieux fragment de tour, dernier vestige du château de Blot. A Saint-Pardoux nous nous trouvons encore sur une terre nue, déserte, aux tons rougeâtres : mais à l'horizon tu vois déjà la vraie Auvergne, l'Auvergne des artistes; tu aperçois, dans un plan vague, sans reliefs, tant nous sommes élevés au-dessus de leur niveau, ces belles plaines si fécondes, qu'encadrent les hautes cîmes du Forez et les cônes éteints des Monts-Dômes : tu jouis d'une de ces immenses perspectives, si communes dans le paysage de cette province, et si ravissantes pour celui qui les contemple. A mesure que l'on descend vers Combronde, elle se peuple, s'anime. On distingue de plus en plus toute la Basse-Limagne, depuis Aigueperse jusqu'aux environs de Lezoux. Du portail de l'église de Larouet, dont il nous faut regarder, en passant, les belles formes Romano-Byzantines, les chapiteaux et la croix gothique, la vue devient plus étendue encore, parce que le côté de Riom et de Clermont, ainsi que la chaîne des puys se montrent davantage. Les premiers plans, toutefois, restent dépouillés, infertiles jusqu'aux approches de Combronde. Mais la nature du sol change ici, où l'on trouve les terrains de sédiment tertiaire, et avec eux toutes les richesses de la végétation.

Saint-Gervais, Pionsat, Pontaumur, etc.

Deux routes s'offrent à nous, maintenant, pour arriver à Riom. L'une, se dirigeant au Nord, te ferait entrer immédiatement dans un des plus riants vallons de la Limagne, te conduirait à Aigueperse, et de là à la ville parlementaire en traversant les plus brillantes portions de sa banlieue. L'autre t'y mènerait par la montagne, te ferait passer, pour aller visiter St-Gervais, Pionsat, Pontaumur, Manzat, par des régions semblables à celles que nous venons de parcourir. Ce serait encore la Combraille ou un pays analogue, c'est-à-dire une culture mesquine, une végétation parcimonieuse, et, pour toute satisfaction artistique, des champs bordés de haies, des gorges profondes et abruptes, aux flancs desquelles s'attachent quelques taillis sans majesté. Rien n'égale, par exemple, la tristesse qu'on ressent à Pontaumur, au fond d'une sorte de fente de la terre, où l'on est sans soleil, environné de sombres et menaçantes roches. Nous suivrons donc la première route, la seconde ne présentant pas même l'intérêt archéologique; car, à l'exception de l'église de St-Gervais et de quelques débris féodaux, je n'aurais aucun monument à t'y montrer. Cette église, dont les bases romanes et une portion encore visible du clocher attestent l'importance à une époque fort ancienne, a subi de si nombreuses modifications qu'on la croirait de la période ogivale. Comme beaucoup d'églises d'Auvergne elle laisse voir encore de beaux vestiges de fortification. Une tourelle à créneaux, placée dans l'un des angles, y doit être surtout remarquée. Dans les autres bourgs de ce pays, l'art du moyen-âge n'a que des restes effacés ou gâtés par des réparations successives. Aucun ne vaut le voyage.

Combronde.

Je ne connais pas de plus beau vestibule à l'Auvergne que la route de Combronde à Riom. Elle introduit sans transition, d'une nature nue et triste, au sein de toutes les splendeurs du sol limanien. A Combronde déjà l'aspect n'est plus le même. La terre, mélangée de débris volcaniques et de dépôts calcaires, donne à la végétation des teintes vigoureuses qui annoncent la fécondité, et quand on a monté la côte ombragée de grands noyers par laquelle on sort de ce bourg, les plus riches tableaux s'offrent à la vue successivement. Le chemin est constamment bordé d'ombrages, qui laissent voir de temps à autre de magnifiques perspectives. On a à droite des côteaux garnis d'arbres, d'abondantes récoltes, au milieu desquelles se trouvent jetés, comme par art, une multitude de villages ; devant soi s'étendent les opulentes moissons du *Marais*, entre Ennezat, Maringues et Randans; à gauche enfin la délicieuse vallée de Morge, si plantureuse, si verdoyante, et où tant d'habitations riches sont mêlées à tant de bourgs populeux et aisés. Pour nous autres Auvergnats, citer un de ces villages, c'est rappeler des sites admirables, de splendides horizons, des terres excellentes. A Saint-Myon, Aubiat, Davayat, Cellule, la fertilité, la fraîcheur ; à Artonne, à Chaptuzat, les vues immenses, les tableaux aux tons variés et chauds, aux lignes pleines de majesté, aux fonds admirables par la netteté de leur lointain, la gradation, la pureté de leurs teintes. — Saint-Myon avait autrefois des eaux dont les Parisiens eux-mêmes ne dédaignaient pas l'usage. Colbert les prit, pour je ne sais quelle affection, avec beaucoup de succès. Maintenant leur renommée ne s'étend guère au-delà du village. — A Artonne tu vas te croire en pleine Espagne. C'est un pays de miracles, de légendes catholiques, et plutôt que de nous faire admirer l'abondance des récoltes ou la magnificence de l'horizon, le premier paysan que nous rencontrerons nous dira la vie de la vierge Vitaline, avec les miracles que, par la grâce de Dieu et de saint Martin, elle accomplit après sa mort. Cette fille du ciel avait commis une grosse faute sur la terre, et, défunte, tandis que toute la population l'implorait, elle en portait tristement la peine au seuil du Paradis. Elle était là en larmes, touchant au bonheur des élus mais n'en pouvant jouir, quand saint Martin se vint agenouiller sur sa pierre. « Bienheureuse vierge, lui dit-il, jouissez-vous « déjà de la présence de Dieu. » Elle ne fut pas lente à répondre : « Hélas, saint homme, je péchai une fois gravement

Vallée de Morge.

Saint-Myon, Artonne.

« en ma vie, et je suis privée de ce bonheur ineffable. » Et comme le Saint écoutait toujours, n'ignorant pas le sort de la vierge, « j'osai laver ma chevelure, ajouta-t-elle, le matin du saint jour où vous célébrez la passion du « rédempteur. » C'était un vrai péché de femme, tu vois; mais le ciel, à cet endroit, n'a point la mansuétude des hommes. Le Saint dit sa prière, puis se leva et s'en fut, n'y pouvant rien à ce qu'il paraît. S'étant bientôt juché sur son âne qui broutait, en l'attendant, les chardons du chemin, il prit la route de la ville d'Auvergne. Il marchait au petit pas de sa bête, ne pensant plus au malheur de la vierge, quand, ayant atteint la hauteur de Saint-Bonnet, il vit au loin, venant à lui, un long et pompeux cortège. « Que veulent ces gens, demanda-t-il, » et aussitôt le premier de la bande, accourant, lui annonça que les sénateurs d'Auvergne venaient à sa rencontre. Alors, retournant l'âne promptement: « il me déplaît, dit-il, d'aller en si brillante compagnie, » et il poussa de nouveau vers Artonne. Il y chercha un gîte, s'y établit; et tu penses si l'on a dû montrer longtemps la maisonnette qu'il avait habitée. — Ainsi détourné de son chemin, le Saint pestait, sans doute, et cherchait que faire dans ce bourg sans ressources. Comme il était sombre, inquiet, ne pouvant répandre en si petit lieu tous les bienfaits qu'il réservait pour Clermont, il se ressouvint de la pauvre Vitaline et la voulut sortir de la pénitence qu'elle faisait. Un jour donc, étant revenu s'agenouiller sur la pierre, et ayant prié un moment: « ma sœur, dit-il en se relevant, réjouissez-vous, bientôt la « contemplation de la face de Dieu vous sera accordée pour toujours. » Puis il partit, tout de bon cette fois, car on ne le revit plus à Artonne. — Mais voilà qu'après trois jours, Vitaline ayant enfin franchi la porte du séjour des anges, lavée de son péché, devenue une sainte aux yeux de Dieu, commença à apparaître aux gens de son village, leur distribuant toute sorte de biens et de bonnes nouvelles; et les gens du village d'en faire l'objet de leurs dévotions. La bonne sainte en était si touchée, qu'elle les y aidait elle-même; un jour, par exemple, les prêtres du voisinage devant souper après Vigiles en son honneur, le poisson manquait à leur menu. Elle, voyant leur détresse, s'en alla trouver un pêcheur, remplit de poissons ses filets lorsqu'à peine ils avaient touché l'eau, puis l'envoya aux dévôts convives.

Aigueperse.

D'Artonne, nous voyons, comme sous nos pieds, Aigueperse, la longue et étroite ville. Elle s'étend entre deux collines très-fertiles que domine la butte de Montpensier; et son paysage, limité d'un côté par le sommet de côteaux qui se prolongent vers Randans et le Forez, de l'autre par ceux que nous venons de parcourir, offre la riche uniformité de grasses moissons, ombragées par de belles noyeraies. Dans toute la longueur de son unique rue, Aigueperse a l'aspect d'une splendeur éteinte. On y voit de grandes, de luxueuses habitations qui, solitaires, fermées en partie, semblent porter le deuil d'une population de gens haut-placés par la fortune ou les fonctions, et mal accueillir la petite bourgeoisie qui les occupe maintenant. Cette ville a été, en effet, le siége du bailliage considérable de Montpensier. Au temps où Charles IX y coucha en visitant le royaume, le narrateur de ce voyage pouvait l'appeler *une belle et longue ville*. Aujourd'hui, elle aussi peut se donner pour une victime de la Révolution qui, en changeant l'administration judiciaire, a dispersé sa magistrature et détruit son éclat. Au milieu de ses vestiges d'architecture civile, Aigueperse montre encore des restes intéressants de constructions religieuses. Une Sainte-Chapelle s'y voit d'abord, plus petite et d'un moins beau modèle que celle que nous trouverons à Riom, mais méritant encore d'être visitée à cause de la régularité de sa nef, de sa porte d'entrée, curieuse par son ornementation, et surtout par l'unité de ses détails. Tout y semble de même date, murs, boiseries, serrurerie, statuettes, quoique l'on pense devoir considérer comme d'un siècle postérieur la maçonnerie de l'ouest. Les statues de saint Louis et de sa mère la reine Blanche, une tribune en bois, remarquablement sculptée, un bon tableau ancien du martyre de saint Sébastien en décorent l'intérieur. On pense que cette petite église, aujourd'hui de *Saint-Louis*, était la chapelle du château des comtes de Montpensier, et qu'elle dut son érection à Louis Ier de Bourbon, dauphin d'Auvergne, en 1475. — Plus curieuse serait *Notre-Dame*, pour des touristes moins profanes que nous deux en archéologie. Ils traverseraient, sans regarder, la nef, reconstruite au XVIIIe siècle sur des plans sans art, et s'arrêteraient au chœur qui est un beau modèle de style ogival primitif. Ils en admireraient les proportions parfaites, la gracieuse légèreté, les colonnes hardies, l'ornementation riche quoique moins finie que dans d'autres églises auvergnates. Cette portion de monument, que l'on doit rapporter aux premières années du XIIIe siècle, est parfaitement distincte de l'abside, dont les étroites fenêtres et quelques fragments de colonnes assurent la construction à la période byzantine. Un tableau sur bois, dans l'intérieur de l'église, mérite, à coup sûr, d'être regardé. Nos églises d'Auvergne sont si pauvres de peintures, que là où l'on en rencontre on les doit vanter : pour celle-ci j'aurai peu de peine. Bien qu'empreinte d'une certaine dureté de style, elle est fortement conçue: elle brille par la puissance de la mise en scène pour laquelle, dit-on, avaient posé de nobles seigneurs du Bourbonnais. On croit reconnaître dans ce tableau, qui représente la Nativité, le faire et l'idée de Ghirlandajo. C'est un compatriote, tu vois; vaille que vaille, trouvé si loin, tu faillirais au devoir de la nationalité en ne le prisant pas. — En sortant d'Aigueperse, saluons une vieille habitation d'un seul étage, que précède une cour non fermée, et dont le milieu est orné de trois lourdes ogives s'appuyant sur deux colonnes massives, à chapiteaux sculptés. Ici naquit l'Hôpital! On dit que passant à Riom, devant les quatre murs entre lesquels Génébrard avait reçu le jour, Richelieu se découvrit en disant : « *O veneranda domus.* » Combien

plus ces paroles conviendraient à ceux-ci! S'il y a des hommages mérités ici-bas, ce sont ceux que l'on donne à de pareilles existences, par lesquelles ont été si grandement servie la civilisation, et si fort relevée l'humanité. L'évêque de Luçon honorait un prêtre érudit, insistant dans ses polémiques de ligueur, et maître de lui dans toutes les fortunes. Petit honneur, aux yeux de l'histoire, qu'efface singulièrement la vie de l'Hôpital, la plus morale et la plus utile, peut-être, des vies politiques dont on se souvienne. Un jour, je l'espère, il se trouvera un historien pour montrer à tous, de manière à ce qu'aucune mémoire ne l'oublie, quelles furent la vaste portée et les grandes œuvres de ce ministre. Tu as aperçu sa statue, calme et sévère comme il était, sur une des promenades d'Aigueperse: ainsi chaque ville, chaque bourg ne devraient-ils pas conserver l'image des hommes illustres qu'ils ont donnés au pays, afin de puiser, dans les souvenirs de leur existence, le désir des choses grandes! — En nous dirigeant vers le marais de Riom, par Randans, nous passons au-dessous de Montpensier et de sa butte, presque détruite maintenant par l'exploitation de ses petits dépôts gypseux. C'est là, dans un château rasé en 1637 par le cardinal-niveleur, que vint mourir le chaste roi Louis VIII, usé, disent certains, par les efforts d'une continence épuisante, succombant, selon d'autres, par le poison du comte Thibaut, l'amant de sa femme, mais épuisé, dans le fait, par les fatigues d'une guerre sans succès contre les Albigeois, et du long siége d'Avignon. — Bientôt nous atteignons Effiat. Vaste et riche terre, acquise au XVIe siècle par des roturiers que de grands services élevèrent en peu de temps aux plus hauts rangs de la noblesse, et, ce qui vaut mieux, aux plus éminentes fonctions de la monarchie, Effiat n'est plus maintenant qu'un grand domaine, livré à l'impitoyable loi du morcellement; un château confus, si je puis dire, de ses proportions et de ses souvenirs, et que guette la démolition. Du reste, le marquis d'Effiat semblait avoir attaché à sa magnifique demeure cette destinée démocratique dès sa construction, en y fondant un collége sous la direction si solide des Oratoriens. Cette école, toujours maintenue par ses maîtres au niveau des meilleures du XVIIe siècle (c'est en 1627 qu'elle s'ouvrit), fut érigée en *Ecole royale militaire* par ordonnance du 28 mars 1776. Le nombre de ses élèves s'étendit alors, et c'est là qu'a été formée la majeure partie des jeunes gens d'Auvergne de la génération révolutionnaire. Le nom de Desaix serait aujourd'hui l'honneur du collége d'Effiat, si ce collége n'avait disparu avec tant d'autres choses, en notre siècle.

Montpensier

Effiat.

A Randans, la magnificence du présent fait oublier les souvenirs. La nature et les mains de l'homme se sont plu à embellir ce site, en lui donnant à la fois une végétation pleine de sève, de magnifiques horizons, et en bâtissant, auprès de cette végétation admirable, une des plus gracieuses résidences qui ait jamais reçu sous son toit personne royale. Quand on y arrive par la route que nous venons de suivre, les yeux sont moins frappés, parce qu'on jouit constamment d'une perspective admirable. Mais un contraste magique y attend ceux qui, venant par Vichy, quittent subitement le sol sabloneux du Bourbonnais pour voir se dérouler les trésors des calcaires auvergnats. Au paysage grêle, aux teintes sans vigueur, à un horizon borné, succèdent une campagne pleine de vie, une verdure abondante, des tons chauds, une perspective immense qui laisse voir, à droite, le vaste cirque au fond duquel Clermont se trouve assis, et à gauche le revers occidental du Forez, avec presque toute la Limagne pour premier plan. Randans n'est qu'un village, élevé par la protection de son royal possesseur au titre de chef-lieu de canton. Mais, en tant que village, il n'a déjà plus la physionomie des bourgs d'Auvergne. Quelque chose de l'élégance bourbonnichonne lui donne un aspect plus riant. A l'entrée, un grand bâtiment, percé de lucarnes, à plein-cintre, puis une balustrade peinte qui enclot un quinconce de platanes, annoncent le Château. On y arrive par une large allée, sous un ombrage épais, qui fait place bientôt à des caisses d'ortensias bleus et roses d'une magnifique venue. Là un point de vue artistement ménagé nous montre une prairie établie sur une pente rapide, entre des bouquets de bois qui font masse au-dessus d'elle, et qui sont percés de manière à laisser voir au loin la portion la plus mouvementée de la forêt. A droite, on a de luxueux bâtiments d'exploitation rurale; à gauche, ceux d'administration, et les écuries des vaches laitières, sont reliés par une allée circulaire d'où la vue varie à chaque contour. Je n'ai trouvé nulle part un château dont l'aspect flattât autant les yeux que celui de Randans. Bâti dans des proportions moyennes, sur le penchant d'une colline très-rapide, ayant son toit aigu formé par une multitude de petites tourelles et de pignons ogiviques, il se détache sur le ciel dont la pure lumière, en jouant dans ses intervalles, lui donne un caractère de légèreté remarquable. Du côté opposé à l'entrée règne une haute façade, coupée par une galerie d'où l'on plane sur un jardin anglais que l'art s'est plu à embellir, mais que la nature a rendu bien plus beau en lui donnant les admirables horizons qui, de tous côtés, appellent le regard. Des réparations conduites par l'opulence, en faisant à cette habitation délicieuse une apparence toute moderne, ont laissé cependant beaucoup de traces de l'ancien manoir des comtes de Randans; et, lorsque, de la galerie on contemple le ravissant paysage qui se déroule à la vue, les grosses tours qui flanquent le château portent l'imagination à croire qu'une de leurs fenêtres éclaire encore la chambre où se reposa Duguesclin, et qu'à la même balustrade où l'on s'appuie fut peut-être attachée l'amoureuse draperie qu'au temps de François Ier la belle Anne de Polignac jetait dans l'espace, pour amener dans ses bras *le chevalier sans peur et sans reproches*, et assurer sa retraite, à l'aube du jour.

RANDANS.

Descendons maintenant dans le riche Marais que nous avons admiré, depuis les hauteurs d'Artonne, sous tant d'aspects divers. Après avoir marché qnelques heures sous l'épais feuillage de ses noyers, le long de ses fourrages si frais, entre sa *mer de moissons* aux teintes dorées; après un coup-d'œil jeté en passant au Tumulus de Thuret, puis à son église, gracieuse par l'abside et les bonnes proportions de son clocher; après avoir, enfin, franchi de nouveau le cours ombragé de la Morge, nous apercevons Ennezat, le plus important, le plus considérable des bourgs établis dans les plaines précieuses de la Limagne. Ennezat a l'extérieur d'une ancienne ville. Son église, dont les dimensions et le luxe décèlent l'antique splendeur, domine toutes les habitations groupées autour d'elle, et l'on distingue encore les vestiges d'un château considérable par son enceinte. Ce lieu, dont il est fait mention dans de très-vieux titres, fut sans doute un de ces *vici* des temps gallo-romains et barbares, où la population agricole se concentra et se fortifia autour de la maison de Dieu, et qui devint plus tard une ville féodale de premier ordre. On sait effectivement qu'au Xe siècle les comtes d'Auvergne y faisaient séjour. Le comte Gui reçut là, en 952, l'hommage et le serment des seigneurs auvergnats. Au XIVe siècle, les Augustins, et plus tard un chapitre de quinze dignitaires y ont été établis. L'église actuelle, à laquelle se sont vivement intéressés les maîtres de l'archéologie moderne, fut fondée au XIe siècle, agrandie à la fin du XIIe au moyen d'un second collatéral au côté sud, et décorée au XIVe d'un chœur ogival, qui lui donne actuellement, dans les classifications de la science, les caractères d'une église de transition. La nef et deux des collatéraux, seules parties anciennes qui soient intactes, ressemblent à toutes celles des églises romanes de l'Auvergne : leur peu de largeur seule (10 pieds pour la nef, et 6 pour chacun des collatéraux) est distinctive. Un clocher à deux étages octogones, ayant des fenêtres d'une ornementation supérieure à celle des chapiteaux de l'intérieur, s'élève au-dessus du transsept, et une tour, octogone aussi dans le haut, dont les ouvertures sont ogivales, mais dont les chapiteaux paraissent romans, couronnent l'intersection du narthex avec la grande nef. Comme cette dernière tour, le narthex porte les traces de réparations qu'il faut rapporter au même temps que l'adjonction du collatéral sud, et qui ont détruit toutes les portes de l'église primitive. On y entre maintenant par une porte ogivale, à ornements byzantin-fleuri, pratiquée dans le collatéral nouveau. Tout d'abord, on est frappé de la merveilleuse exécution des chapiteaux qui couronnent les colonnes de ce collatéral. D'un style bien tranché sur ceux de la nef, ils ont peu d'égaux nulle part, dans ceux de la période intermédiaire, et présentent, sur une très-grande saillie, des rinceaux gracieux mêlés de fleurs, de fruits, dont le travail parfait ne s'aperçoit qu'incomplètement, sous la couche de badigeon qu'un zèle ignorant a fait donner à l'église. Le chœur, aligné sur le nouveau collatéral, présente le plan bizarre de deux cônes tronqués, se touchant à leur base. Les colonnettes assemblées qui en forment les piliers se terminent par des chapiteaux tout pleins de figurines grimaçantes, et de doubles feuillages frisés. Trois absides terminent l'église, d'où il ne faut point sortir sans avoir cherché à retrouver, sur les panneaux d'une porte de sacristie, les traits et les couleurs d'une peinture italienne profondément maltraitée par les habitants du lieu. Elle représente trois évêques, revêtus de costumes brodés d'or et de pierreries, coiffés de mitres très-basses. Le style du XIIIe ou du XIVe siècle y paraît imprimé. Une peinture murale, de conservation complète, et dont une inscription fixe l'âge à 1400, se voit aussi entre le chœur et le collatéral sud. Divisée en deux portions, l'une figure le jugement dernier, et montre Jésus-Christ sur un trône, séparant les damnés des élus, tandis qu'à sa droite la Vierge et les Saints le supplient à genoux, qu'à sa gauche d'autres amènent en sa présence le donataire du tableau, qu'autour du trône des anges sonnent de l'oliphant, et qu'au-dessous un ange, armé en chevalier, chasse les damnés que les diables précipitent dans la gueule béante de l'Enfer. Sur l'autre partie, on voit un ange qui contemple piteusement un cadavre, lequel tient aux mains une banderolle avec cette légende :

Prya pour moi qui me reguardes
Quar tyel sera quât que tu tardes, | Fais bien tandisque tu vis,
Quar après la mort n'auras nulz amis

Tandis que l'Ange en porte une autre où se lit :

Reguarda la grant pitié de nature humaine | Comment vient à destruccion et forma vilayne.

Cette peinture brille plus par le coloris que par le dessin. Sous ce rapport, elle est de beaucoup inférieure à une fresque appliquée au mur latéral nord, vers le milieu du chœur. En deux compositions, aussi superposées, elle représente, dans la plus haute, trois chasseurs aux costumes éclatants ayant le faucon au poignet, et suivis de chiens. Auprès d'une grande croix, trois fantômes, se tenant par la main, sont dressés devant eux, personnifiant la mort qui surprend les hommes au milieu de leurs plaisirs. Au-dessous se trouve écrit un dialogue en quatrains presque effacés, et dont le sens paraît conforme aux légendes habituelles des danses macabres. La composition inférieure montre, par opposition, la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus. Un religieux conduit près d'elle beaucoup de personnages qui se prosternent; les femmes à droite, les hommes à gauche. En haut se lit une inscription portant le nom du donataire du tableau. L'art italien a encore empreint son trait et sa couleur dans cette fresque, œuvre de grand talent.

Thuret.

Ennezat.

grand talent. La tête de la Vierge, vraiment belle de dessin comme d'expression, rappelle les figures de Pérugin. Sans doute ces peintures n'ornaient point seules l'opulente collégiale d'Ennezat. En grattant le badigeon maudit qui recouvre ses murs, on découvre des traces de couleurs vives qui révèlent des richesses artistiques nombreuses, mais que sans doute on ne reconquerra jamais.—En quittant ce remarquable monument d'architecture religieuse, nous n'avons que faire à nous arrêter devant un Tumulus, grossier témoin d'une époque sans art, qui se trouve à la sortie d'Ennezat. Reprenant donc notre route sous les longues et mélancoliques saulées du Marais, nous arrivons, par les ombrages de Clerlande, au milieu des splendides moissons qui s'étendent au-dessous de Villeneuve, et, rejoignant au-delà de ce village la route de Paris à Clermont, nous atteignons bientôt un sommet peu élevé, d'où les yeux jouissent d'un ravissant tableau. Riom, incliné sur les pentes de sa butte calcaire, en occupe le milieu, nous montrant, entre les courbes du gracieux boulevard qui l'enceint, les massives constructions modernes de sa Cour, de sa prison, de son informe clocher, ainsi que les dômes à jour de son horloge et du Marthuret. A droite, on plonge dans la vallée de Volvic pour en admirer l'épaisse et vigoureuse végétation, que des eaux de cristal entretiennent toujours active et fraîche ; ses bords pittoresques, tantôt flanqués de vignobles ou de taillis, tantôt décharnés, abruptes, comme des ruines de la nature supportent deux ruines de l'histoire, Chazeron et Tournoël. A gauche l'horizon, s'étendant le long du cours de l'Allier, va finir d'un côté à la chaîne du Forez, émaillée de ses moissons précoces, de l'autre aux demi-montagnes sur lesquelles se détachent en teintes bleues, en formes vagues, les enceintes démantelées de Mauzun et de Buron. Il rejoint, en se resserrant, la vallée de Volvic par les côteaux qui avoisinent Clermont ; enfin, au-dessus de cette ligne vaste, poétique par ses lointains autant que variée par ses contours, s'étend la ligne majestueuse des puys qui, plus bleus que le ciel, s'élevant comme perpendiculairement au-dessus de vous, tant ils sont hauts, semblent les gigantesques points d'appui de la voûte d'azur. — RIOM, c'est la ville lettrée de l'Auvergne, et par contre la ville calme et silencieuse. On dirait que le bruit craint d'en troubler les solitaires demeures, tant il y vient rarement, et que c'est pour ne point entrer dans ses rues herbagées qu'il s'est tracé autour d'elle ces larges chemins, où le son s'amortit dans le feuillage des grands ormeaux, ou bien se perd dans l'espace des champs. Rien ici qui ne dénote la petite ville, la cité campagnarde, si je puis dire. Vois ces rues larges, où l'herbe adoucit la sonorité de la pierre, ces maisons à grande apparence, dans lesquelles on devine des pièces bien retirées, bien amples : regarde ces rares passants qui marchent du pas tranquille et décent de l'homme que ne pousse pas l'activité des affaires, mais dont la lecture ou l'étude bercent par moments l'esprit ; s'ils se rencontrent deux, ils s'arrêtent volontiers, causent longtemps ; un troisième survenant, ils feront un cercle et converseront tranquilles, n'ayant pas peur que quelque affairé malencontreux les bouscule ; tout au plus ils cesseront si quelque bourgeoise cariole les dérange : traverse enfin les lieux où s'échangent les denrées, tu trouveras aux campagnards qui les peuplent un extérieur d'un rustique si pur, qu'à lui seul il exclut l'idée de ville de mouvement commercial. Pour qui ne fait que passer, ce sont-là des caractères certains de tristesse. On sent ce qui est réellement, c'est-à-dire le voisinage d'un grand centre d'activité, d'une cité populeuse, remuante, et l'on se presse d'y atteindre. Quelque chose le dit encore plus, quand on ne rencontre d'animation qu'à l'endroit par où l'on sort de Riom ; quand on voit à chaque moment une foule de personnes se hâtant pour prendre toutes la même direction. C'est que nul, au reste, n'a plus d'impatience de partir de Riom que l'habitant de Clermont lorsque ses affaires l'y ont amené. Cette ville est pour lui un *grand village* qu'il ne peut trop rarement voir et trop vite quitter. Tout y manque, à ses yeux, et les rues animées, et le courant d'affaires, et la vie sans gêne, voir un peu grossière des comptoirs ; tout le blesse dans la différence de manières qu'il trouve aux personnes, dans ces façons d'être plus relevées, ces habitudes plus observées, dérivant d'une culture d'esprit plus complète. En revanche, le Riomois vient à Clermont comme à une capitale. Les mêmes différences l'y attirent, l'impressionnant en sens contraire ; et, lorsque le soir il revient trouver le calme, les heures paisibles dans sa ville magistrale, il y rentre heureux de s'être retrempé au sein de la vie urbaine, jetant parfois le dédain sur les manières peu policées des villes de commerce, mais contrit, jaloux de leur mouvement, si près et si loin à la fois de sa solitude. Il est certain, après tout, que les hommes d'étude, de lecture, se trouvent à Riom en nombre supérieur. C'est une large compensation, n'est-ce pas. Chef-lieu judiciaire considérable, il doit nécessairement se peupler d'esprits cultivés ; et, dans le fait, il est le séjour presque exclusif des hommes littéraires. Notre académie provinciale y recrute ses plus assidus, ses plus *académiques* personnages, et sans contredit la critique des productions de l'intelligence y rencontre ses aristarques les plus compétents. — L'antagonisme de ces deux voisines ne date pas d'hier : maintenant causé par la diversité des dispositions morales, il le fut jadis par les intérêts de classe, par les privilèges de situation ou de gouvernement. Clermont a toujours été une cité bourgeoise, ayant ses consuls, ses assemblées pour uniques gouverneurs ; à Riom, au contraire, habita sans cesse la haute noblesse de la province. Ses hôtels s'y voient encore, décorés d'un luxe extérieur splendide, tandis qu'à Clermont la riche bourgeoisie de commerce ou d'offices a seule laissé ses traces. Conquise par les troupes de Philippe-Auguste, Riom dut sa fortune à cette conquête. Un bailliage y fut établi : devenu peu après la ville capitale de l'apanage du duc Jean de Berry (1360), elle servit longtemps de séjour à une cour éclatante, dont le comte de Beaujeu, à la fin du XVe siècle, accrut encore la

Clerlande.
Villeneuve.

RIOM.

splendeur. A ces temps se rapportent et l'établissement du vieux château dont les restes formaient le palais de la Cour, il y a peu d'années, et l'érection de la Sainte-Chapelle qu'on y voit encore, et la construction de beaucoup de riches hôtels. Cette prospérité commença de s'arrêter quand Riom eut passé des mains du connétable de Bourbon dans celles du Roi : elle s'acheva par les guerres de religion. Ligueur après la mort de Henri III, il perdit momentanément ses établissements judiciaires; et, bien que plus tard ils lui fussent rendus, il ne put jamais approcher du développement matériel que, dès cette époque, la paix et une situation avantageuse firent prendre à Clermont. — La Révolution, en faisant de Clermont un chef-lieu, n'a laissé à Riom qu'une cour d'appel et d'assises, mince récompense pour tout ce qu'elle lui a définitivement ôté. — Habitué comme tu l'es aux rues étroites et sinueuses de tes vieilles villes espagnoles, tu dois t'étonner en parcourant les rues larges et droites de Riom. Dans le fait, cette ville en tire un certain caractère d'ampleur qui, n'était leur silence de cimetière, lui donnerait l'aspect d'une grande cité. Il en est peu d'anciennes qui se présentent aussi largement.—Le Palais ne doit point se visiter : nulle part d'édifice moderne de plus mauvaise façon, ni moins approprié.—La Sainte-Chapelle, qui y tient encore par ses murs aussi bien que par ses usages, forme avec lui un bien remarquable contraste. Nef légère et svelte, au toit aigu, aux parvis à jour, aux détails gracieux, elle fait honte, par son élégance, aux lourdes assises, aux angles cyclopéens, à la pesante toiture de la construction nouvelle. Archéologiquement, c'est, à vrai dire, un monument plus curieux par ses verrières que par ses formes et ses détails. L'absence de chapiteaux sur les colonnettes en faisceaux qui séparent les fenêtres, et d'ornements à l'intérieur y rappelle l'époque de la décadence de l'ogive. Quant aux vitraux, l'habileté de leur dessin et le fini, l'éclat de leurs teintes en font les plus remarquables, peut-être, qui existent. Dans la partie élevée, où seulement on les a conservés, et où l'on ne peut que difficilement les voir en se glissant derrière les paperasses des archives judiciaires, ils représentent des suites de figures de Saints, de Prophètes; et, dans les tympans des fenêtres, dans les enroulements de meneaux, des figurines ou de petites compositions d'une grâce merveilleuse. Les connaisseurs ont distingué, dans les couleurs de ces précieuses verrières, deux époques de l'art : heureux les initiés ! Nous autres profanes, qui nous satisfaisons par des vues moins minutieuses, continuons de chercher dans la ville ce qui convient à nos yeux de touristes. C'est au centre, vers les Taules, que l'on rencontre les plus nombreux restes d'architecture civile du XVe et du XVIe siècle. Auprès des boucheries existe encore une façade remarquable, flanquée de tourelles légères qui prennent à mi-hauteur environ. Cette façade, percée de fenêtres rectangulaires à meneaux croisés, à encadrements ornés de sculptures légères, porte encore des fragments de bustes en terre cuite, sortant de niches rondes pratiquées dans le mur au niveau du premier étage. Elle révèle d'ailleurs les excellentes proportions du logis auquel elle appartenait; bien plus qu'une autre façade que l'on rencontre plus haut, du côté opposé de la rue, elle donne l'idée de l'architecture civile au temps où les ducs de Berry ou de Bourbon avaient à Riom leur cour. Celle-ci se distingue par de plus riches sculptures, offrant toutes des rinceaux de fleurs ou de feuillages d'un travail fort beau. A son angle ouest s'élève une tour carrée qu'éclairent des fenêtres ornementées dans le même style que celles de tout à l'heure, mais d'une admirable perfection de détails. Sur cette tour a été établie, dans le XVIe siècle, dit-on, un horloge dont on a recouvert les mécanismes par un petit dôme de pierres de taille que supportent des colonnettes parfaitement nues. Le même dôme, œuvre sans doute du même artiste, dont la construction première date de 1584, et que l'on rétablit en 1676, à la suite d'une violente tempête, couronne aussi la nef de l'église du Marthuret, à l'extrémité méridionale de la ville. Cette église, mal conservée et d'assez pauvre construction, paraît être du XIIIe au XVe siècle, et avoir subi des modifications qui l'ont tout-à-fait défigurée. Quelques tableaux, copies d'assez bonne école, s'y font remarquer par leurs cadres en bois sculpté. Le monument est voué à la Vierge, et sous son porche mutilé, que recouvre, à cette heure, un auvent de bois ignoble, le meneau qui divise la porte sert de pilastre à une belle Vierge, dont l'enfant, qu'elle tient assis sur son bras droit, joue avec un oiseau. Cette sculpture, de demi-grandeur, d'un fini remarquable, faite probablement en domite de Sarcony, est, sans aucun doute, l'œuvre d'un très-habile statuaire. Riom, du reste, paraît avoir possédé des maîtres en cet art. Deux cariatides formant la porte d'un hôtel ancien, un peu au-dessus du Marthuret, et deux autres ornant une fontaine dans une des rues latérales, n'ont pu en effet, comme la Vierge de l'église, que sortir d'un ciseau supérieur. Une autre fontaine adossée à la porte de Mauzat, et des lions qui jetaient de l'eau dans celle que des travaux modernes ont fait disparaître des Taules, témoignent encore de la faveur dont jouit la sculpture, dans cette ville, à diverses époques.—A la sortie ouest de Riom, enfin, dans l'angle d'une grande place, une vilaine et disgracieuse façade, établie sur les plans et dans le goût perverti de la fin du XVIIe siècle, masque, aussi désagréablement que possible, la vieille église des Augustins, que protége et où l'on vénère saint Amable. Ce que nous avons vu à Aigueperse se présente ici de nouveau : un chœur ogival, continuant une nef romane. — La nef de Saint-Amable a ceci de particulier que ses arcades sont des ogives en tiers-point reposant sur des colonnes de byzantin primitif, et que surmonte une galerie dont des colonnes de même style supportent les arcs cintrés. Les chapiteaux en feuillage, qui, grossièrement faits, sont l'œuvre d'une époque reculée plutôt que d'artistes inhabiles, font remonter cette église presqu'au Xe siècle. La voûte de la grande nef est en berceau, tandis que celles des collatéraux sont d'arêtes. Le chœur, datant des prémices de l'ogive, n'a point l'élégance,

l'élancement de celui d'Aigueperse ; ses arcades sont irrégulièrement ouvertes, mais avec alternance calculée de deux en deux, et leurs ogives, très-aigues, se trouvent, par un vice de construction commun au temps, inégalement arrêtées ! Dans la voûte, la lumière joue entre de fortes nervures, soutiens solides de la coupole. Le manque d'ornementation caractérise Saint-Amable; car il ne faut point tenir compte des mauvais essais qu'on y a appliqués au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Même rareté de détails à l'extérieur, où l'on trouve cependant, au transsept sud, une porte, murée maintenant, dont les gracieuses archivoltes et les riches chapiteaux byzantin-fleuri reposent l'œil au milieu de la nudité du reste de l'édifice.

Tu as suivi plus d'une fois la route qui mène le vulgaire des voyageurs de Riom à Clermont; et, comme tous les touristes en diligence ou en chaise, tu as admiré les beaux aspects de ce trajet, promené tes regards captivés sur cette Limagne tant vantée qui va s'adosser, vers l'est, aux coteaux d'où nous venons, et qui se prolonge, au nord, dans un encadrement de montagnes pittoresques, sillonnées par un nombre infini de vallées pleines d'ombrages. Nous quitterons, si tu le veux, ce beau chemin, qui a le malheur d'être celui de tout le monde, pour chercher, en en suivant un plus rapproché de la base des hautes montagnes de l'ouest, des voies moins frayées dans des vallées où l'ombre est plus épaisse, et où des accidents plus nombreux, d'un effet plus saisissant, compensent amplement les vues moins étendues. Sortant donc de la ville magistrale par la porte de Mauzac, nous verrons, d'abord, ce qui reste de la vaste et puissante abbaye qu'avaient les moines Bénédictins dans le village-faubourg qui s'appelle de ce nom. Une église, à laquelle vient s'adosser, au sud, un mur crénelé qui enceint un fort beau jardin, et à l'ouest quelques vieux bâtiments servant de cure, la figurent maintenant. L'église, qu'ont fondée un noble Gallo-Romain et sa femme dans les premiers siècles du christianisme, indique, dans ses détails, des reconstructions successives : par sa nef et ses collatéraux, appartenant au bysantin-fleuri, elle paraît devoir être rapportée au XI[e] siècle, tandis que le chœur, les transsepts, les voûtes sont certainement du XV[e]. On y accède maintenant par le collatéral nord. Mais elle avait son entrée, autrefois, dans un porche à l'ouest, dont les moulures, belles même dans leur exécution inhabile, font remonter la construction au VIII[e] ou au IX[e] siècle. Cette date est corroborée par beaucoup de documents, constatant des travaux faits à l'abbaye que les invasions successives avaient pillée et détruite. Du reste, l'église de Mauzac, dont l'histoire retracerait celle d'une des plus licencieuses abbayes anciennes, n'a de bien remarquable que ses chapiteaux, dont le mérite d'exécution range un grand nombre parmi les meilleures de l'époque. Un mélange de feuillages, de sujets historiés, de figures symboliques qu'on interprète mal-aisément aujourd'hui, en constituent l'ensemble. Le plus curieux représente la délivrance de saint Pierre. Il faut voir aussi dans l'abside quelques restes de vitraux, les stalles du chœur, œuvres de la renaisssance, entrer enfin dans la sacristie pour admirer le beau reliquaire qu'on y conserve. Il est formé de quatorze panneaux de cuivre émaillé, au fond d'azur sur lequel les figures et les ornements se détachent en or, tandis que les rosaces sont nuancées de jaune, de vert, de blanc, et que les bordures sont dessinées en rouge. Ces dessins, qui sont au trait, sans relief, représentent, parmi beaucoup de personnages ou de sujets religieux, les fondateurs de l'église, sainte Namadie et saint Calmin, tantôt couchés sur leurs tombeaux dans un linceul que supportent deux anges; un prêtre les bénit, et deux autres anges enlèvent leur âme en les encensant; tantôt présidant à des constructions où travaillent de nombreux ouvriers; tantôt visitant des constructions que l'on va finir; tantôt regardant une construction achevée. Des légendes inscrites au bas rappellent que ces saintes personnes ont fondé des abbayes au Puy, à Tulle, et à Mauzac. Il n'y a point longtemps que cette châsse remarquable fut ouverte en grande cérémonie. On y trouva, dans trois sacs, des crânes et des ossements humains qui sont peut-être ceux des fondateurs de l'abbaye, à l'honneur desquels elle fut certainement fabriquée.

Mauzac.

Mauzac forme l'entrée d'un des plus riants vallons de ce pays. Deux courants de belles eaux, y coulant à quelque distance, développent, sur un sol en grande partie volcanique, la plus vigoureuse végétation. De grasses prairies, où l'herbe croît sans cesse, y répandent les plus douces teintes, et l'on marche constamment sous l'ombrage de noyers géants dont l'écorce lisse et blanche, les rameaux élancés, le haut feuillage décèlent une puissance de vie rare, même dans les meilleurs fonds de mon Auvergne. La vallée, encore spacieuse jusque bien au-delà de Mauzac, en se resserrant au-dessus de Marsat, vers le Vivet, devient plus ombragée encore, et plus pittoresque, parce que les coteaux recouverts de laves qui la dessinent étant plus rapprochés, y ajoutent la variété de leurs accidents, sculptures inimitables creusées à ce cadre par la nature. On laisse là derrière soi un tableau magnifique, dont le fond est toujours le marais qui s'échelonne jusque sur les pentes du Forez. Les clochers de Riom s'y découpent en lignes légères; une foule de villages l'animent; les premiers plans, riches de couleur, sont limités par des coteaux qui, s'éloignant en éventail, dirigent la vue sans effort suivant son rayon habituel. Quel artiste sans égal a tracé avec tant de perfection une aussi merveilleuse perspective ! Les hauteurs du nord-ouest montrent à quelque distance une grande construction carrée, surmontée d'une tour peu haute; c'est Chazeron, vieux castel du XIV[e] siècle, qui a survécu en grande partie aux ravages du temps et de la politique, et qui, presque toujours habité, maintenu par des réparations, existe encore à peu près entier, avec l'ameublement luxueux du dernier siècle. Moins loin, on voit, sur un mamelon, la ruine svelte et hardie de Tournoël, dominant tout le paysage comme son domaine, et offrant, même

Marsat.
Le Vivet.
Chazeron.
Tournoël.

démantelée comme elle l'est, de charmants détails d'architecture et d'ornementation. Enfin tout auprès, sur la droite, on aperçoit Volvic, assis sur le rebord de sa majestueuse coulée. — Es-tu chercheur d'étymologies? Donne-moi celle de ce nom. Vois : autour de nous tout porte les traces du feu volcanique; le sol, à de grandes profondeurs, n'est formé que de ses déjections; ses cônes égueulés nous montrent encore leurs scories, leurs cendres amoncelées en cratères; les boursoufflures de leurs laves forment au loin de vastes et désertes *cheires;* les hommes ont-ils voulu appeler ce bourg du même nom que l'action puissante par laquelle fut bouleversée et refaite la terre où ils ont pris racine? *Volvic*, est-ce le *bourg du feu*, *vol* ou *vul-vicum*, sinon *Vulcani-Vicum?* Grave question pour l'ancienne science historique! Non moins grave que de savoir si *Martialis*, cette *villa* de Maurisus dont parle Sidoine, se doit retrouver dans ce bourg, parce qu'il a mis au coin d'une de ses places un petit carré de plâtre portant en suscription [PLACE St.-MARTIAL.], ou bien s'il la faut reconnaître dans Marsat, à cause de la ressemblance des appellations. Pour moi, je n'aime pas l'ancienne science, et je te laisse avec elle. Elle te montrera à Volvic un jardin magnifique, dû au dessin de Lenôtre, et que de bons statuaires remplirent de leurs œuvres; elle te fera voir à Marsat de très-beaux restes d'ornementation architecturale, un site enchanteur par ses ombrages et sa fertilité, des positions délicieuses pour une villa : elle te dira que le parc de Volvic est tout moderne, que Gaston d'Orléans y habita, lequel est bien moins vieux que Maurisus et Sidoine. Si tu m'en crois, tu tireras ton chapeau à l'ancienne science quand elle t'aura tout montré, et tu viendras avec moi visiter les carrières inépuisables d'où sont sorties et sortent encore nos grandes villes et la plupart de nos monuments d'Auvergne. Dans cette coulée de Nugère, aux amoncellements majestueux, que peu de place ils tiennent! Les constructions des hommes sont bien petites à la mesure de Dieu! — Il fut un temps où l'on put croire que la lave de Nugère ferait aussi *le tour du monde*. Paris en pavait ses boulevards; les autres capitales, infailliblement, l'allaient rechercher: vous l'eussiez vue peut-être daller vos villes méditerranéennes; mais c'en est fait! Seyssel a fauché dans sa fleur cet avenir d'or : elle restera Auvergnate à toujours, condamnée à se durcir de dépit en voyant les bitumes qui sourdent sous elle, heureux conquérants, prendre fièrement les routes lointaines (1). La sombre et massive pierre! Comme on la dirait merveilleusement caractéristique de son pays! A regarder les lourdes murailles, les corniches ou les colonnades de Cyclopes que bâtissent avec elle nos architectes de maintenant, elle semble à jamais vouée à la lourdeur, à l'indélicatesse des formes. Bien loin de là, cependant; elle se plie à toutes les fantaisies du ciseau. Il faut voir comme elle se pavanne, aux flancs de sa vieille cathédrale auvergnate, glorieuse de la hardiesse de ses colonnettes, de la finesse de ses feuillages, et de ses rosaces, de ses meneaux capricieux, de ses statuettes et de ses chapiteaux sans nombre. Ce n'est point à elle qu'il faut faire honte de ses monuments disgracieux. Elle n'attend que des mains habiles pour prêter à l'art la plus ductile et la plus durable matière. Mais l'art, quand naitra-t-il?

Volvic.

Vinzelle. Châteaugay. Sayat. Blanzat. Noanent. Durtol

En quittant Volvic, nous franchissons à Vinzelle, sous l'ombre des chataigneraies, le col de la vallée. L'horizon de Riom disparaît derrière nous; nous marchons quelque temps sur des plateaux volcaniques sur le rebord oriental desquels est bâti Châteaugay, dont la nudité fait contraste avec les tableaux qui se sont offerts jusqu'ici : bientôt nous descendons vers Sayat et Blanzat, dans une autre vallée moins développée mais plus riche, peut-être, en accidents pittoresques, en verdure; une eau diamantée qui roule au fond, dans un lit de rochers mousseux ou entre de frais herbages, nous conduit jusqu'à sa source mystérieuse sous la tour du vieux château de Noanent. De là, remontant entre les haies et à l'ombre des grands arbres d'un parc magnifique jusqu'au village de Durtol, nous arrivons devant l'autre horizon de la Limagne, ayant à droite la paroi occidentale de son bassin, à gauche ses plaines les plus populeuses, au fond ses collines de formes et de couleurs si variées, à nos pieds, enfin, Clermont, la ville aux rues tortueuses, aux vastes places, aux pentes rapides et, par malheur, la ville aux vents sans trève.



Maison du Chancelier de L'Hopital, à Aigueperse.

(1) Une société Madrilegne fait en ce moment, à Barcelonne et dans les villes de la côte espagnole, des trottoirs avec des bitumes venus de Clermont et du Pont-du-Château.

II. — ÉLECTION DE CLERMONT.

§. I. LA PLAINE.

Clermont.

Il y a déjà bien des années qu'ici même, sous les jeunes platanes de cette esplanade du *Taureau*, un grand poète s'arrêta, recueillant ses impressions après avoir contemplé les aspects si beaux qui entourent notre vieux Clermont. Voyageur solitaire, il ramenait d'Orient sa mélancolique pensée et, regagnant lentement le monde de la politique, où elle s'était tant égarée, il faisait sa première halte sur la terre de France dans cette Auvergne de lui inconnue. Ce sera, pour le pays de Pascal, un jour à jamais glorieux que celui où y entra cet homme au front de neige, à l'ame de feu. Avant comme depuis lui, aucun n'en a su sentir et rendre au même degré l'ample et riche nature. Debout là où nous sommes, en face du splendide horizon qu'embrasse notre vue, tous ses souvenirs s'éveillèrent; ce paysage aux grandes lignes, aux tons vigoureux, aux proportions puissantes lui rappela notre rude histoire, et devant lui chaque objet, devenu un témoin, s'anima de sa vie passée. Portant ses yeux sur la plaine jaunissante, où brillent pressées les blanches maisons des villages, et qui, éclairée par les rayons d'or du soleil du soir, perdue au loin dans le bleu du ciel, ressemble, avec ses vagues de verdure, à une large baie, il crut revoir le Bosphore, ses côtes resplendissantes, ses voiles innombrables, son ciel embrasé; et, dans l'enthousiasme où le jeta cette confuse image de l'Orient, il écrivit cette parole, que je voudrais graver en lettres éclatantes au front d'un haut monument : « La position de Clermont est une des plus belles du « monde » (1). — Qui prétendra jamais révoquer ce témoignage du plus poétique voyageur après Byron? Qui aura assez vu, assez comparé, assez senti pour penser ici autrement que l'auteur de *Réné?* Avant que celui-là se rencontre, n'est-ce-pas, il faudra trouver quelqu'un pour concevoir que ce grand poète soit revenu visiter ces sites tant prisés, tant célébrés par lui, et qu'il lui ait fallu les parcourir de nouveau seul, passant, comme en un pays désert, au milieu de cette froide et ingrate population Clermontoise, qui se le montrait avec curiosité sans qu'une main s'approchât de la sienne pour lui donner la moindre preuve de reconnaissance ou d'admiration!

Tu as vu maintefois, ami, ce cirque de montagnes, vaste, grandiose, au centre duquel est assis Clermont, et qui fait de cette cité, au-devant de sa plaine opulente, comme un port plein de richesses aux pieds des plus majestueuses côtes. Dans les jours amers de l'exil, tu t'es plu à envisager par tous ses côtés ce tableau unique au monde, peut-être; tu as gravi les côteaux de l'ouest, verdoyants de pampres, pour dominer d'un regard la vieille ville et son bassin; tu es revenu souvent par la route du midi, t'étonnant de l'aspect monumental de la ville sur qui paraît veiller, sentinelle sans sommeil, son Puy-de-Dôme aux pentes herbagées: tristement tu admirais les magnifiques spectacles qui frappaient tes yeux, en disant dans ton cœur ce que souvent je t'entendis répéter: « les plus belles campagnes sont moins belles « qu'une patrie! » Mais si quelque part l'Auvergne devait te rappeler ta chère Espagne, c'était bien dans cette gigantesque courbe, taillée par les eaux au flanc des collines calcaires et des lourdes bases granitiques : c'était cette terre féconde, ces moissons pressées, cette verdure pleine de vie, sur lesquelles planent les deux villes de Clermont et de Montferrand, serrées tout autour de leur colline sous les gargouilles et les machicoulis de leurs noires églises.

---

(1) V. les dernières pages des *Cinq jours à Clermont.*

Qui ne penserait trouver, au sein de telles campagnes, une population artiste, pleine de sève, portée aux grandes choses? Clermont, pourtant, est une des villes le moins artiste qu'il y ait, et le moins sujette à l'enthousiasme. La population ouvrière ou rurale y réunit à un extérieur sans élégance, presque gauche dans ses proportions trop fortes, quelque chose de mal-policé dans les manières et dans l'esprit qui atteste peu d'élévation et d'art. Quant à la classe aisée, en dehors des affaires, pour lesquelles elle n'a pas cette hardiesse de conception et d'entreprise qui fait les grandes villes commerciales, on la voit en général oisive et un peu insouciante des choses de l'esprit. A. Young, dans son *Voyage en France*, raconte avec une indignation toute Britannique, que durant un séjour de deux ou trois journées à Clermont, au mois d'août 1789, il entendit, dans des lieux différents, plus d'une centaine de personnes converser, sans qu'aucune eût l'air de se douter du bouleversement social qui venait de s'opérer, et qui agitait toute la France. Ceci n'étonne point de cette ville, qui ne vient jamais que la dernière à se préoccuper même des choses qui la touchent de plus près. Au fond, toutefois, il y a plus de lenteur que d'indifférence; et on y rachète ce défaut d'empressement moral par une grande ténacité dans ce qu'on a une fois adopté. Mais je ne puis concevoir que Clermont ait été le berceau et le plus ardent foyer du Jansénisme, tant il me semble contraire à ses manières d'être que des opinions aussi avancées y aient pu naître. Encore moins m'expliquerais-je que le signal des croisades en fût parti, s'il ne fallait pas tenir compte de l'enthousiasme religieux, si soigneusement entretenu par les prédicateurs, et considérer que ce grand mouvement s'opéra par la noblesse de tous les pays environnants, plutôt que par la bourgeoisie de la ville. Alors, au reste, comme bien avant et depuis, cette bourgeoisie brillait par beaucoup de fermeté et de dévouement dans la conquête et la garde de sa constitution municipale, comme de son existence politique. La Curie romaine y avait laissé des traditions d'esprit public qui ont longtemps survécu, et sous l'inspiration desquelles le peuple Clermontois sut tenir tête, durant environ deux siècles, à ses Évêques, les plus batailleurs et les moins loyaux de tous les Seigneurs, puis aux bandes Anglaises. Les mêmes sentiments, en la maintenant dans une constante fidélité au Roi, lui ont attribué une grande part à la défaite de la ligue en Auvergne. Elle connut même l'abus de son esprit bourgeois; car des documents dont j'ai parlé plus haut la montrent comme la bourgeoisie la plus opposée à l'avènement du plat-pays dans les droits politiques, après avoir insisté avec le plus de vigueur pour les ravir aux nobles; ils la font passer aussi pour l'une des plus oppressives de la province dans le réglement ou la répartition des impôts.—Au XVIIe siècle, Clermont avait déjà perdu cette vie propre que son caractère particulier rend très-tranchée dans l'histoire Auvergnate. Elle est comme englobée dans le mouvement national dès que Catherine de Médicis a mis la main sur son comté: et cette cité dans laquelle, après la prédication de la croisade, on avait assemblé maintefois des Etats importants, ne vit plus désormais de fait marquant que la tenue des *Grands-Jours*, dont ceux de 1665 sont demeurés les plus célèbres, grâce à la spirituelle narration de Fléchier.

M. de Chateaubriand a dit très-heureusement qu'*à Clermont la campagne semble entrer de toute part dans la ville.* Il semble, en effet, qu'elle la veuille envahir, revendiquant une terre que les hommes lui ont prise. Je croirais volontiers que, vive et belle comme elle est, elle fait effort pour effacer ce que les hommes ont si laidement bâti. Je n'ai vu que les villes caduques du Berry ou du Limousin qui surpassent Clermont par le peu de largeur et l'irrégularité des rues, le défaut d'harmonie et le mal-gracieux effet des constructions. Tout ce qu'il y a d'ancien y porte ce caractère au suprême degré. Mais ce que n'ont aucunes de ces villes, ce sont les vastes places, les grandes promenades que les travaux modernes ont établi dans le centre et autour de Clermont; ce sont encore moins les points de vue qui s'offrent au regard à chaque extrémité de ses vieilles rues. En est-il un plus séduisant, mieux préparé pour l'effet, que celui dont on jouit soudain en débouchant de la noire et humide rue de Saint-Genès dans la rue du St-Esprit? Sous ses yeux on voit Chamalières, si fraîchement posé, au milieu de vergers chargés de fruits, à l'entrée de la vallée de Royat; le parc de Montjoli avec ses arbres centenaires; et, pour fond, des montagnes qui vont en s'échelonnant jusqu'au Puy-de-Dôme. Si l'on pousse à gauche, vers l'Hôtel-Dieu, c'est le sombre et chauve sommet de Grave-noire qui se présente aux yeux; Grave-noire sur les pentes verdoyantes duquel est assis le délicieux pavillon de Bellevue; puis Montrognon, isolé comme une ancienne cheminée volcanique au centre de montagnes plus hautes; puis le long plateau de Gergovia, jusqu'au sommet duquel des plans de verdure merveilleusement agencés conduisent le regard. Si l'on se tient à l'est de la ville, chaque ouverture laisse apercevoir un côté de la Limagne et du Forez aux cimes bleuâtres: si enfin on arrive sur cette esplanade du nord, dont le nom de Poterne reporte aux temps éloignés, la vue du faubourg qui a fait place à la riche abbaye de Saint-Allyre, avec les côtes plantées de vignes qui l'enceignent, avec les grands ombrages de la noyeraie des Buges et la vaste perspective du marais au nord-est, avec le Puy-de-Dôme et Pariou sur leurs bases puissantes à l'ouest, ravit l'esprit qui ne sait auquel de ces sites sans rivaux accorder une supériorité méritée par tous à des titres différents. Dans l'admiration de si belles choses, on oublie les rues tortueuses et sans soleil par où l'on est venu; tout au moins on répète ce mot d'une étrangère, que « Clermont est « un vilain tableau encadré dans une bordure magnifique, » et l'on s'attache à admirer les plus petits détails de cette bordure dont nulle part, peut-être, on ne trouverait l'égale. C'est assurément un beau spectacle, que de la contempler

en ce moment, où le soleil et la végétation la parent d'inimitables couleurs; c'en est un non moins remarquable que d'en voir les plans couverts de neige. Leur variété infinie les fait grandir, sous cette teinte ordinairement si monotone, et leurs anfractuosités, d'où sortent des rochers sombres et nus, leur donnent, par les jeux de la lumière, une physionomie étrangement saisissante, une animation qu'on ne retrouverait assurément pas dans les pays de neiges constantes. — Quand la nature a créé aux abords d'une ville d'aussi riches ornements, il faut peu de choses aux hommes pour y ouvrir de magnifiques promenades. Aussi une succession de places ou d'allées plantées, établies autour de Clermont depuis moins d'un siècle, ont relevé la vieille et étroite ville par un boulevard spacieux d'où chacun de ces points de vue vient distraire successivement le regard. Le touriste ne peut les parcourir, cependant, sans regretter que chaque jour ils disparaissent devant les exigences prosaïques de l'intérêt privé. Chaque maison nouvelle qui s'élève vient boucher un coin de ces tableaux, et le jour paraît prochain où la plupart n'existeront plus. On voudrait qu'une édilité plus artiste prît des moyens afin de prévenir cette destruction qui marche si vite. Il faudrait là l'amour de la nature et l'entente des jouissances morales qu'on a en Allemagne, pour faire de ces vues merveilleuses une chose d'intérêt public, et présider à leur conservation comme à des véritables biens, à des sources de renommée, et partant de richesse pour la cité.

Les temps barbares et le moyen-âge ont complètement effacé, à Clermont, les vestiges des arts de Rome. Dans les invasions successives ont péri et ce Mercure Arverne, colosse de la statuaire antique que Zénodore, au rapport de Pline, aurait ciselé pour la ville auvergnate, et ce temple fameux de Vasso, décrit par Grégoire de Tours (1). Des médailles, quelques fragments de mosaïque, des sarcophages dont l'un, connu pour ses sculptures, sert d'autel maintenant à l'église du cimetière, des sculptures grossières, des fûts de colonnes, des restes de routes, de murailles, de vieilles piscines, c'est là tout ce que, à grand renfort de dissertations, on parvient à donner comme des représentants de l'art romain et de la civilisation gallo-romaine en Auvergne.—Bien postérieurs à ces temps sont les monuments d'architecture dite romane, si multipliés dans la Basse-Auvergne, et dont *Notre-Dame-du-Port* de Clermont est un des plus appréciés. Quoique remontant à une époque fort ancienne, *le Port* ne nous offre pas même les restes de l'église que, de 440 à 460, l'évêque Namacius fit ériger dans la cité, et qui, dépeinte par Grégoire de Tours avant sa destruction, avait 150 pieds de long, 60 de large, 50 de haut, un chœur enceint d'une galerie circulaire, un transsept, 70 colonnes, 8 portes, 42 fenêtres, dont enfin une mosaïque de pierres diversement colorées ornaient les murs intérieurs. L'église actuelle cependant, comme toutes celles de son âge où nous sommes entrés et entrerons encore, reproduit d'une manière générale le type copié de la basilique romaine. On sait qu'un évêque fit rebâtir cette église en 862; mais le style de son exécution ne permet pas de la rapporter plus haut que le XIe siècle, les constructions de 862 n'ayant servi, sans doute, que de base. Comparée à d'autres églises de même époque, que nous verrons à Brioude, à Issoire, à Saint-Nectaire, elle leur est inférieure par le mérite des détails, et peut passer pour avoir été le premier fait de ces monuments de l'art romano-arverne, celui qui a servi de modèle aux autres et qui, perfectionné, a produit ces églises remarquables. Nous trouvons au *Port* ce que nous n'avons rencontré nulle part encore, une crypte, une de ces églises souterraines destinées soit à rappeler les catacombes où les premiers chrétiens s'étaient réunis, soit à réunir les prêtres et leurs initiés; car le christianisme a eu, comme les religions de l'Egypte et de l'Inde, sa doctrine ésotérique. On entre dans cette crypte par deux escaliers, s'ouvrant dans chacun des bas-côtés du chœur. Elle présente une enceinte demi-circulaire, dans laquelle les colonnes du chœur viennent se terminer en piliers courts, d'un énorme diamètre. Au centre quatre autres piliers paraissent supporter le maître-autel. Des ouvertures, fermées par de larges dalles, se remarquent à la voûte. Enfin un puits hexagone, orné de rosaces à l'extérieur, en occupe le milieu.—L'abside du *Port* n'a que quatre chapelles. Celle du milieu manque, sans doute parce que l'église étant dédiée à la Vierge, cette chapelle, qui dans les autres églises a la même destination, devenait ici inutile. Ce qui frappe, au *Port*, c'est l'élancement et la légèreté de la construction intérieure. On est bien loin encore du style ogival et de ses audacieuses proportions, mais bien loin aussi des lourdes églises romanes des autres contrées. L'ornementation, tout entière dans les chapiteaux, montre une très-grande variété. Historiés ou à feuillage, ils font preuve, en général, d'une assez grande inhabileté d'exécution. Il y en a cependant, parmi ceux à larges feuilles, qui sont dignes de l'art antique. Il est fort difficile de retrouver la signification des figures de la plupart des autres. La tentation d'Eve et d'Adam, leur expulsion du paradis terrestre, se reconnaissent encore assez aisément; mais faut-il voir dans deux guerriers à armure de mailles, ayant casque et bouclier, perçant de leur lance des personnages qu'ils foulent aux pieds, la lutte du bien et du mal, ou la défaite des barbares Ariens par les barbares Chrétiens? J'inclinerais à accepter la seconde allégorie, parce que, à Issoire, à Saint-Nectaire, nous reverrons les mêmes guerriers, avec la même armure, accoudés sur leurs bras à côté

Le Port.

(1) *Omnem amplitudinem statuarum*, dit Pline, *vicit ætate nostrâ Zenodorus, Mercurio facto in civitate Galliæ Arvernis, per annos decem.*— I. XXXIV, cap. 7. — *Miro opere factum fuit atque firmatum: cujus paries duplexerat*, écrit Grégoire de Tours à propos de Vasso. *Ab intus enim de minuto lapide, a foris vero quadris sculptis fabricatum fuit. Habuit enim paries ille crassitudinem pedes trigenta; introsecus vero marmore ac musivo variatum erat. Pavimentum quoque ædis marmore stratum: desuper vero plumbo tectum.*

de prêtres ou de saints personnages, et semblant, dans le repos de la victoire, supporter l'église. A d'autres chapiteaux du *Port*, ces guerriers se retrouvent différemment placés ou accompagnés; leurs boucliers portent pour devise tantôt *Hœlias,* tantôt *Caritas,* tantôt *Amaricia;* ailleurs un autre tient un livre ouvert sur lequel on lit mal-aisément: *Demon...... contra virtutes pugnant,* en sorte que le premier sens peut aussi s'induire. Sur un des chapiteaux extérieurs du transsept, on reconnaît très-bien le sacrifice d'Abraham. — La porte méridionale de l'église se fait remarquer par ses sculptures. Un large tympan la surmonte, représentant le Christ entouré de chérubins; à droite et à gauche, dans deux sortes de pendentifs, on voit la naissance de Jésus, et un Évêque recevant sa crosse des mains d'un ange; au-dessous, le linteau de la porte, plus habilement sculpté, montre d'un côté l'adoration des Mages, de l'autre la naissance de Jésus; enfin, deux grandes sculptures reposent aux deux montants: l'une est saint Jean l'évangéliste, l'autre saint Mathieu, ou peut-être Isaïe. Ces sculptures, qui ont été coloriées dans le principe, des chapiteaux aux transsepts et aux chapelles de l'église, des mosaïques en rosaces ou en longues lignes régulières, constituent toute l'ornementation extérieure. On vient de rétablir le clocher roman qui surmontait autrefois le chœur. Cet ouvrage, fort coûteux et parfaitement inutile, n'a guère relevé l'église. Il eût mieux valu la dégager des habitations et des murs qui l'entourent, du moment où l'on y voulait consacrer des sommes qui eussent bien mieux profité aux arts dans d'autres travaux.



La Cathédrale.

On a franchi les siècles, on a passé du premier âge de l'art chrétien au temps de ses plus pures, de ses plus sublimes inspirations, quand on est arrivé, par l'étroite et montueuse rue qui longe le *Port*, sur le plateau où s'élève la sombre cathédrale. — Ici, nulle trace de transition; pas le plus mince vestige byzantin; toute la netteté, toute la perfection du style ogival, depuis le plan jusqu'aux moindres détails d'ornement, vous attendent dans cet édifice si admiré. Le gothique n'en a peut-être pas de plus parfait pour la légèreté et l'élancement des lignes, la sobriété des décorations. Une aussi grande sévérité de goût, dans la distribution d'ornements qui appartiennent à l'ogival fleuri, ne se rencontre que bien rarement, et donnerait à croire qu'une construction si grandiose a pu être achevée dans une seule et courte traite de temps, sous l'inspiration d'une pensée d'art unique. Cependant, un siècle de travail presque continu (du milieu du XIII[e] au milieu du XIV[e]) ne put conduire à son entière élévation: jusque dans le XVI[e] siècle, il fallut que le zèle des prélats s'exerçât pour la mener à peu près où elle est maintenant. — Le grand architecte de la cathédrale mériterait que l'on connût plus que son nom. L'histoire ne l'a pas voulu. Elle dit uniquement qu'il s'appelait Jean Des Champs (*Joannes de Campis*), qu'il fit un plan, monument à lui seul s'il existait encore, dont le 61[e] évêque de Clermont, Hugues de La Tour, posa la première pierre en 1248; et que, grâce à l'activité des travaux, aux immenses sommes que le zèle chrétien arracha par oboles à chacun, par gros cadeaux à saint Louis, il put avant de mourir en voir le chœur achevé, prêt à recevoir, au jour de Pâques 1285, l'archevêque métropolitain de Bourges. Pour édifier cette belle et vaste construction, l'Eglise abusa indignement de la superstition publique. Des bulles réitérées vendirent, sous toutes formes, le Paradis aux confiantes personnes qui la voulurent croire (1): et toutes les bourses s'ouvrirent!! — Interrompu dès 1346, l'ouvrage ne fut repris qu'en 1390; enfin au milieu du XV[e] siècle un grand effort fut vainement tenté pour la terminaison complète. Tu trouveras dans l'*Atlas*, avec les plus intéressants souvenirs de l'édifice actuel, le projet inexécuté fait alors pour l'achèvement de la façade occidentale; sa manière affectée sent déjà la décadence du style ogival. Si nous avions aujourd'hui le monument entier, il n'en serait ni plus ni moins, pour nous, des sacrifices faits crédulement par nos pères; et nous jouirions d'un des plus splendides édifices religieux de l'Europe. Toutefois, le ciel nous garde qu'il vînt jamais à l'idée d'exécuter les plans gigantesques que le zèle religieux, en s'éteignant, a laissé sans finir! Ce que le temps ne maintient pas debout mérite-t-il qu'on le relève, et doit-on appui à autre chose qu'à la vie! — Les travaux du XV[e] siècle consistèrent seulement en un Jubé, maladroitement établi entre le chœur et la nef, et dans la construction des portes et des tours du midi et du nord. Nul doute que si en 1507 Jacques d'Amboise, 79[e] évêque, n'avait fait couvrir le monument du plomb solide qui le préserve maintenant, ce dernier travail apporté au grand édifice ne fût encore à entreprendre.

En entrant dans la cathédrale par la porte de l'ouest, on est soudain frappé de la hardiesse des voûtes et de l'élancement prodigieux des faisceaux de colonnettes qui leur servent de piliers. Les archéologues passés-maîtres, se

---

(1) Il faut voir, dans la *Notice sur la cathédrale*, par M. Gonod, l'énumération et la puissance des moyens qu'à l'instigation des évêques les papes employèrent pour en payer les travaux

faisant

faisant gloire d'un grand matérialisme dans leur jugement, ont repoussé l'idée poétique qui retrouvait, dans les sveltes et si multipliées ogives de nos cathédrales, les voûtes que la nature crée au sein des forêts, avec les troncs des grands arbres pour piliers et leurs branches pour nervures. Nous profanes, nous ne comprenons pas un art si sec, qui ne voit rien au-delà de la pierre; et pour ma part je ne puis qu'aimer la théorie si bien exprimée dans le *Génie du Christianisme*, en contemplant l'effet magique du vaisseau de la cathédrale auvergnate, avec ses quatre collatéraux dont les fûts si nombreux semblent se multiplier sous le regard. Au fond, le chœur s'élève au-dessus du sol de la nef, et le jour sombre qui y vient à travers les verrières, en jetant du vague sur tous les détails de l'église, rend ses proportions plus saisissantes encore. Partout des ogives en tiers-point, plus aigues même quelquefois, donnent au monument un aspect svelte qui, joint à la parfaite harmonie du plan général, produit sur l'esprit la profonde impression qu'y laisse toujours la vue du grand, du beau. Les chapiteaux des colonnettes offrent une moins grande perfection que les autres ornements. Une certaine maigreur dans leur feuillage un peu raide atteste un travail postérieur, dû à des artistes plus faibles. Ils se perdent, du reste, dans les dimensions merveilleuses de l'édifice, dont les fenêtres si légères, les belles roses aux meneaux si gracieux, les piliers si minces des chapelles absidales, les vitraux surtout aux couleurs si vives, si harmonieuses, attirent bien plus les yeux. — Je ne sais rien qui révèle la supériorité de l'époque ogivale, en regard de l'art roman ou byzantin, autant que les verrières. Je ne parle point de la magnifique fabrication, de l'éclat inimitable, du trait naïf de ces peintures; j'entends leur rôle dans la décoration des églises. Dans la *Panoplie* de Hartmann, il y a une vignette qui représente un peintre sur verre à l'œuvre, avec cette légende en vers latins : « Mon art met en fusion d'éclatantes couleurs et « les fixe sur des vitres brillantes. Sous ma main une fenêtre devient un tableau qui représente ou le portrait « d'un guerrier célèbre, ou quelque antique légende. Si nos temples sont remplis de tant d'illustres images, si les « hauts faits de tant de héros ne restent pas ensevelis avec eux dans la poussière du tombeau, c'est à moi qu'il faut « en rendre grâce : c'est là le noble et beau résultat de mes travaux. Par mes soins, les armes des guerriers et leurs « exploits apparaissent comme dans un miroir. » Voilà comment le moyen-âge avait conscience de son art des vitraux de la façon la plus complète. Il en comprenait la portée, en savait et en visait le but. Il créait ainsi, dans une pensée d'éducation, au flanc des édifices où tous venaient prier et s'inspirer, une littérature populaire et nationale; littérature d'un effet toujours et d'autant plus puissant, que tous la pouvaient lire et entendre. Quelle différence de ce temps à celui où s'élevaient les murailles nues, muettes de la basilique! On sent, en mettant le pied dans un édifice ogival, que l'on se trouve très-avant déjà dans l'histoire, et au sein d'une époque vraiment artiste. — La nef de la cathédrale n'a plus aucun vitrail à ses fenêtres latérales : le verre blanc y a remplacé, comme dans la partie basse des fenêtres des chapelles absidales, les verres coloriés que le XIIIe siècle y avait mis. Seules, les rosaces ont conservé les leurs, ou reçu en partie ceux enlevés aux fenêtres de l'abside (1). Enfin les hautes fenêtres du chœur se présentent encore avec leur éclatante décoration de verrières, et quoique mutilées par les orages, retouchées à bien des reprises, elles donnent l'idée de la merveilleuse ornementation qu'offrait l'édifice au temps de sa splendeur. — La légende de saint Georges, celle de saint Austremoine, celle de sainte Madeleine, augmentée de quelques scènes de la vie de Jésus, se reconnaissent facilement dans quatre des chapelles de l'abside. Dans les autres, une grande confusion est due à des raccords successifs, ce qui donne beaucoup de prix au talent avec lequel MM. E. Thibaut et Thévenot ont fait disparaître, notamment dans le vitrail de saint Georges, les désastres de la grêle de 1835. Ce sont toujours néanmoins des fragments de vies de saints, un excepté, cependant, qui, fort ancien ou fort moderne, figure un Mercure payen. Par leur composition très-simple, ces verrières reportent aux premiers temps de l'art; par leur dessin correct, déjà ample, expressif, révélant une entente avancée de la forme, ils touchent à la belle époque des vitraux. On ne peut douter que la plupart ne soient de la fin du XIIIe siècle. Les costumes, les détails d'armure, les poses sont exactement celles de cette époque, et de nombreux blasons, comme celui de *France* et de *Castille*, très souvent répété, rappellent le temps de saint Louis. Il est à croire que c'est après le passage de ce prince en Auvergne, et pour rappeler le souvenir de ses libéralités envers l'église, que beaucoup ont été faits. Les armoiries de Blanche de Castille, d'Hugues de La Tour, de la ville de Clermont, qui se voient aussi dans les roses ou dans les bordures, constatent les faveurs dont la construction de l'église avait été l'objet de la part de ces personnes. — Les hautes fenêtres du chœur sont occupées par 32 grandes figures de saints, d'un travail très-inférieur et sans doute plus ancien : dans les deux plus près du transsept, on voit, au sud, un personnage revêtu des insignes royaux qui paraît être saint Louis; au nord, un évêque portant la mître et la crosse, qui figure sans doute Hugues de La Tour. Les vitraux qui restent à la rose nord de la nef sont du XVe siècle, mais n'en portent pas le cachet si pur. On les doit à Jacques de Comborn, évêque de Clermont, duquel ils reproduisent souvent le nom,

(1) Les huit panneaux qui manquent au vitrail dit *de saint Georges* (chapelle actuellement consacrée à Notre-Dame de Miséricorde) ont été, par un étrange remords des destructeurs, placés pêle-mêle, après avoir subi des découpures irréparables, dans une rosace sans lumière aujourd'hui, près de la porte du nord.

entre les coquilles et la figure de son patron. Enfin Jacques d'Amboise fit faire, au XVIe siècle, les verrières de la rosace du sud. Son blason s'y détache en or sur un fond vert, accompagné de celui de la ville. Autour de la rosace six anges vêtus de blanc jouent d'instruments divers; au centre se trouvent de petits tableaux d'un dessin parfait. A l'extérieur, le monument ne saisit pas moins par les belles proportions, la légèreté, les spirituels et riches détails de sa partie ancienne. Rien n'est beau comme de voir la lumière vague et singulièrement créatrice de la lune se jouer dans les arcs-boutants des chapelles, les balustrades découpées, la toiture aigue; et, par l'indécise portée de ses ombres, grandir le monument en l'animant d'une vie toute fantastique. Le portail du nord appelle les regards par ses curieux détails. La grande rose qui surmonte ses ogives élancées s'appuie sur une balustrade de médaillons à jour, que supporte une frise d'une sculpture très-finie, où l'artiste a écrit les inspirations de la plus grotesque et de la plus spirituelle fantaisie. Cette frise offre une de ces railleries bizarres, caricature de pierres, où des figures grimaçantes, des personnages chimériques, coiffés de mitres, portant des crosses, des étoles, mènent des danses orgiaques. On a dit que c'était là une simple représentation de la fête des fous, très en faveur aux XIIIe et XIVe siècles dans l'Auvergne. C'est trop peu dire: car il faudrait au moins donner le sens de ces réjouissances singulières. Ces décors si communs aux parois extérieures des édifices gothiques, tandis que les peintures saisissantes et dramatiques de l'histoire religieuse faisaient de l'intérieur comme un sérieux et profitable enseignement, ne sont pas le moins intéressant côté de l'art du moyen-âge. Doit-on croire qu'on abandonnât ce champ libre aux artistes, et que, seuls en possession du droit de se moquer, ils en usassent sans danger, même contre les plus hautes puissances! En tous cas la foule ne pouvait guère concevoir leurs caprices, et ce sont autant d'énigmes pour notre âge, que ces facéties étranges dont les formes drolatiques sont traitées avec toute l'habileté des maîtres. — Au-dessous de cette frise, dans le tympan de la porte, d'autres allégories ont été en partie détruites, et entre les rebords des ogives, dans des niches pratiquées aux tours, se voient encore des restes de statues et de figurines en domite blanchâtre. — Le Jubé qui avait été maladroitement placé dans le transsept au XIVe siècle, détruit en 1794, décore aujourd'hui, en guise de cordon, la façade d'une maison, au faubourg de Fontgiève; c'est une corniche du gothique le plus fleuri, et dont les découpures sont très-habilement exécutées.

Il nous faut maintenant redescendre de l'ancien plateau épiscopal jusqu'à l'entrée de la ville, sur la place que l'enthousiasme du goût littéraire d'il y a trente ans a fait baptiser du nom de Delille. On aurait dû, au moins, la nommer place d'Amboise, pour conserver le souvenir de cet évêque digne de Léon X, qui sut donner aux arts tant d'élan dans notre pays. Nous lui sommes redevables de la gracieuse fontaine qui orne cette place, et c'est assurément un des plus délicieux monuments du XVIe siècle. Élevée l'année même où François Ier arrivait au trône, elle décora jusqu'en 1808 les abords de la cathédrale. Les meilleures formes de la renaissance ont été jointes aux caprices artistiques du style ogival pour sculpter sur les faces de ses plans les plus délicates arabesques.

Voici, relégués dans cette fausse-cour du jardin de botanique, quelques pierres à inscription, des fûts de colonnes, des fragments de bas-reliefs, de frises, de corniches, tout cela informe et à peu près méconnaissable. C'est, avec quelques débris de poteries, un vieux mur à Chamalières, et un autre dans les vignes, au sud, tout ce que l'art Romain a laissé de vestiges à Clermont. De là aussi tes yeux regardent une ruine plus dépouillée encore, mais aux fondements indélébiles, le plateau de Gergovia. En retraçant les luttes glorieuses de la nationalité Gauloise contre César, M. A. Michel, avec la sagacité d'un érudit éclairé, tout l'agrément d'un écrivain habile, a débattu les questions archéologiques suscitées par cette ruine géante, mais muette. J'aime mieux admettre tout ce qu'il dit si bien à cet égard, que d'y contredire le moins du monde, et si tu m'en crois tu feras de même. Mais, en voyant ce large plateau que la nature a élevé si heureusement au fond du riche golfe de la Limagne, je ne puis chasser le souvenir de l'immense évènement dans l'histoire du monde dont il a été le témoin; et il m'apparaît comme un piédestal gigantesque, attendant une statue colossale que toute l'Europe Latine par sentiment d'art, toute l'Europe Germaine par sentiment patriotique, tout le monde civilisé, enfin, par sentiment de l'histoire, élèveraient au héros malheureux de cette catastrophe. Je me représente la rude figure de ce barbare héroïque, taillée dans des proportions énormes par le ciseau de David, et érigée là, par toutes les nations, en face de cette Italie d'où lui vint la défaite, sur la place même où sa chûte marqua un des plus grands pas de la civilisation. Gergovia verrait alors s'aplanir ses pentes, son sommet se disposer pour recevoir les visiteurs sans nombre qui, de toutes les parties du monde, viendraient rendre hommage à Vercingétorix; et, chose inconnue encore, les vaincus auraient leur monument et leur triomphe! Ce serait une œuvre digne du monde ancien. Il ne faut point douter que le patriotisme historique de l'Allemagne n'en fît une œuvre populaire en notre siècle, qui donnerait par là aux arts le plus grandiose, peut-être, de leurs travaux; car sous celui-là, sous son vaste sens, s'effaceraient tous ces restes splendides de l'art chrétien, qui ne seraient pas nés sans le désastre de Gergovie. Vienne donc, pour la gloire de notre temps, le metteur en œuvre d'un pareil ouvrage! Ni les artistes, ni les ouvriers, ni les appuis ne lui feront défaut.

A Clermont, tout est souvenir du catholicisme. Ses monuments occupaient encore, il y a moins d'un siècle, la

majeure partie des constructions modernes de la ville. Aujourd'hui, on ne retrouve plus rien que les noms des grandes maisons conventuelles qui flanquaient la vieille cité. Les Carmes, les Carmes-Deschaux, les Jacobins, Sainte-Claire, Saint-Allyre, les Minimes, Saint-André, les Cordeliers, l'Esclache, sont autant de noms de couvents que la révolution a fait disparaître, et dont l'opulente ornementation, attestée par les touristes d'avant 1789, prouve la richesse et la puissance. — Nous passerons à Saint-Allyre sans voir même le travertin fort peu curieux de ses eaux minérales, pour aller admirer, après tant d'autres, la classique vallée de Royat. En suivant les chemins si ombragés, si frais qui bordent le ruisseau, nous sommes conduits sur l'emplacement de la riche abbaye de Saint-André; nous entrons ensuite à Chamalières dont l'église, sans grande valeur artistique, offre cependant des chapiteaux du XIIe siècle remarquablement travaillés. Inclinant à droite entre les haies d'une campagne partout cultivée, et pleine de fruits excellents, nous remontons le cours d'une eau merveilleusement limpide qui nous mène bientôt à Saint-Mart. Ici la vallée se resserre, ses bords deviennent plus hauts, sont rendus plus pittoresques par leurs escarpements volcaniques et par leur végétation plus pressée, plus vivace. Avant qu'une route poudreuse et la découverte d'anciennes piscines Gallo-Romaines n'eussent fait de ce lieu l'endroit le plus visité de Clermont, on n'en aurait point trouvé d'aussi délicieux par sa verdure et sa fraîcheur, ni d'aussi remarquable par ses aspects. On gravissait sa pente méridionale, dont l'herbe n'était pas alors flétrie par les mille pieds qui chaque semaine la foulent, et, s'arrêtant sur un monticule de lave qui la couronne, on jouissait d'un des plus beaux tableaux qu'offre l'Auvergne-Basse. Autour de soi, on aimait à voir une petite plaine où l'ombre des chataigneraies et des noyers maintient la fraîcheur sur de belles moissons. A quelques pas vers l'ouest, Royat montrait ses tristes maisons, son vieux château informe, sa curieuse église-forteresse, se détachant sur une enceinte de montagnes décharnées presque partout, mais formant à leur milieu une vallée de la plus vive verdure, et tapissées, à leur base, d'arbres, de prairies qui donnent au village un fond et une riante ceinture de feuillage. Au-dessous de soi, dans un ravin étroit, à pic, le bruit des chutes d'eau perçait un épais ombrage, et l'on dominait d'un côté sur une suite de fabriques bruyantes, tandis que de l'autre le regard voyait s'élargir vers Clermont, puis se perdre dans les lointains de la Limagne, la vallée semée d'usines, d'habitations de plaisance. Si ce tableau peut encore être contemplé dans toute sa beauté primitive, il a grandement perdu de son charme par le nombre de ses visiteurs; on n'en retrouve un peu qu'en s'approchant de Royat, où leurs traces sont moins apparentes. On est là en tête d'une vallée industrielle, et, en même temps, dans un site que ses ombrages, ses rochers aux blanches mousses, ses eaux cristallines ont pu très-justement faire comparer aux lieux chantés par Tibulle ou Horace, et qui jouiraient de toute la célébrité de Vaucluse, s'ils avaient eu un Pétrarque pour les chanter. Les usines qui le peuplent sont des fabriques de *béquets* (clous à souliers) et de *pointes*, ou de grands moulins à farine. Mais leur aspect pittoresque est pour le touriste leur unique mérite. Il faut vite passer devant elles en se rendant aux sources merveilleuses qui jaillissent sous le village même. Après avoir admiré la grotte ravissante où elles se forment en ruisseau, entre des rochers majestueux que la végétation étreint de toute part, on monte, par un sentier difficile et resserré, jusque sur la place de Royat, dont le milieu est occupé par une croix gothique pleine de riches dessins, et que ferme à l'est une sorte de petit fort à angles carrés, à toiture plate, garnie tout autour de machicoulis redoutables : c'est là l'église. Elle forme une croix latine, terminée partout carrément, sans abside, et portant à son fronton oriental comme à ceux des transsepts de grandes rosaces. — La porte de l'église, cependant, qui est romano-bysantine, son intérieur, que l'on est forcé de reporter à une époque très-reculée, sa crypte curieuse, rectangle coupé en travées par des colonnes à chapiteaux grossiers, ne laissent pas douter que la forme extérieure ne soit un revêtement appliqué à un très-vieux et très-simple édifice, bien après sa construction première (XIVe siècle sans doute).

Chamalières.

Saint-Mart.

Royat

Montferrand.

Ainsi qu'Aigueperse, Montferrand est sombre et triste comme un vieux mausolée. Il porte le deuil d'une splendeur qui était éteinte, à peu près, quand commença celle de la patrie de l'Hôpital. Il s'appelait, dès les temps barbares, *Montferrand-le-Fort*, et dès le XIIIe siècle on y trouvait une ville de bourgeoisie importante, à laquelle les comtes de Boulogne avaient donné des priviléges consulaires fort étendus. Froissard, en racontant le siége qu'il subit lors des invasions anglaises, le qualifie *ville de grands trésords et de pillage, riche de soi et bien marchande, où il y avait de riches vilains à grand foison.* Il devint en 1430, le siége d'un très-considérable bailliage; les débris d'architecture civile des XIVe et XVe siècles que montrent encore presque chaque maison de ses rues, et dont tu verras, dans les *Planches*, un curieux dessin, témoignent du rang que devait tenir autrefois cette ville, réduite maintenant à être un assez laid et fort incommode faubourg de Clermont. L'art ogival de la fin du XIVe siècle y a construit une église à une seule nef, à fenêtres longues et étroites. La voûte en est soutenue intérieurement par des colonnettes très-élancées, très-sveltes, surmontées de chapiteaux d'un beau travail où se voient des figurines au milieu de feuillages. Extérieurement, elle s'appuie à des contreforts dont le vide a été rempli par des chapelles, en sorte qu'on n'en reconnaît l'existence que par leur saillie au-dessus du toit où elles sont percées de cheneaux à gargouilles bizarres. Le portail, remarquable pour le temps par sa simplicité, est en deux ventaux, que sépare un pilier à cul-de-lampe fort bien

ouvré. Les nombreux ornements de la façade et de la nef se distinguent au reste par un grand mérite d'exécution qui appartient également à des retables en bois, placés dans les chapelles latérales. Enfin, quelques fragments de vitraux du XIII[e] siècle projettent encore leurs teintes adoucies sur certaines parties du chœur et de la nef.—Montferrand possède le plus fertile territoire de la Limagne. En nous engageant entre les hautes moissons et les grands chanvres qui le couvrent, nous laissons à droite Gerzat, St-Beauzire, Épinet, Malintrat, Lussat, riches villages, et nous atteignons Aulnat, l'un des premiers lieux de l'Auvergne où le christianisme eut un temple ; puis, joignant la grande route de Lyon à Bordeaux, nous touchons en peu de temps au bourg populeux du Pont-du-Château que, dans sa juste horreur de la féodalité, la révolution avait bien mieux baptisé *Pont-sur-Allier*. Ici des points de vue tout nouveaux attendent nos yeux. Le cours d'eau qui manque à la plaine splendide de Clermont s'étend à nos pieds, et ses proportions, trop faibles pour la vaste Limagne, produisent le plus bel effet lorsque, des hauteurs plantureuses qui avoisinent le bourg, on la voit sillonner l'horizon par les eaux limpides qui courent sur ses énormes graviers. N'était l'inconstance de la navigation de l'Allier, le Pont-du-Château passerait pour le port de Clermont. Mais les eaux permettent seulement un transport de charbons, qui, malgré son irrégularité, ne laisse pas que d'entretenir sur la rive un certain mouvement. Quand on a franchi le pont et gravi, jusqu'à une médiocre hauteur, les pentes inférieures du Puy-de-mur, le bourg, bâti sur un plan très-incliné, se présente en amphithéâtre, relevé singulièrement par les fortes assises de son château, et offrant, avec sa rivière pour ceinture, la chaîne bleue des Dômes pour fond, les marais de Riom, de Maringues, de Vichy pour horizon, un tableau très-animé et très-riant. — En nous dirigeant vers Billom, nous avons à notre droite un pays de vignes fort coupé, divers d'aspects, appartenant aux gros villages de Dallet, de Cornon, de Mezel qui regorgent d'une population vigoureuse, infatigable, sous l'action de laquelle leur sol si profond et doué d'une fécondité si grande donne un rendement merveilleux. Vertaizon s'offre bientôt à nous entre de petits monticules. Sa terre moins riche, plantée de vignes aussi, est remarquable par la grande quantité de cerisiers qu'elle nourrit. Elle en approvisionne Clermont durant près de deux mois. Mais en approchant de Chauriat et de Chas, nous retrouvons les pampres touffus, le sol chargé de hautes et vigoureuses récoltes, la végétation pleine d'éclat des meilleures fonds de la Limagne. A peine distingue-t-on, à travers l'épaisse verdure, les maisons de ces villages, dont la toiture plate et rouge, les murs allongés, les jours étroits et placés très-haut, rappellent les villages de l'Italie méridionale. Dans ces lieux de riche produit, d'admirables ombrages, l'art de transition avait construit, pour les Bénédictins de Sauxillanges, deux édifices religieux dont l'un, transformé en grange, montre encore de belles proportions; l'autre, ouvert au culte, a grandement souffert du temps. On y voit des chapiteaux remarquables; l'un, au premier pilier du chœur à gauche, présente, avec un vrai mérite d'exécution, une image obscène. Sur un autre, *le lavement des pieds* est reproduit avec 17 personnages.—A l'extérieur le fronton du transsept offre un des plus curieux exemples de mosaïque qu'il y ait aux églises d'Auvergne. — Sortis à peine de Chas, nous passons entre les Turlurons, monticules peu élevés sur lesquels se voient encore des restes informes de fortifications anciennes. De là nous apercevons Billom, groupé sur les pentes à peine sensibles de son humide bassin, et formant, au centre d'une plaine très-ombragée, prolongée au nord vers Moissac, Seychalles, Lezoux, enclose d'une longue ligne de montagnes pittoresques et boisées, un très-agréable coup-d'œil. Billom est une fort laide ville qu'habitait, au XIII[e] siècle, une bourgeoisie puissante: l'évêque de Clermont lui donna une constitution municipale dont elle garda soigneusement les privilèges. Elle est devenue, depuis le XVI[e] siècle où l'évêque Duprat y établit les Jésuites (1566), un des plus persistants foyers de cette société vivace. Les États de la Ligue Auvergnate, après lesquels fut juré le serment d'union entre les mains de François de Larochefoucault, s'y tinrent dans leur église en avril 1589. C'est à la fin de 1762 qu'une recherche, ordonnée par le Parlement pour détruire à Billom la bibliothèque des Jésuites, y fit dénoncer l'existence d'un tableau célèbre, figurant le triomphe de l'Église par les mains des Jésuites sur toute la société laïque. Long de sept mètres environ, haut de plus de trois pieds, on lisait au front en lettres d'or: *Typus religionis;* on voyait, sur la mer qui en faisait le fond, une galère à forte mâture, voguant à pleines voiles, sous l'invocation de Marie, des rivages du monde où sont retenues dans leurs barques ou dans leurs palais toutes les passions humaines, vers le *Port du salut*, séjour des *vertus et de la connaissance*. A l'entrée de ce port une renommée donne la *palme de l'obéissance*; et ils y trouvent leur récompense dans la vie éternelle ceux qui, pour y tendre, auront quitté tous les biens de ce monde, *abandonné frères*, *sœurs*, *pères*, *mères*, *femmes*, *enfants*. Les passions, les vices, les hérétiques, les apostats, attaquent vainement le vaisseau que montent et dirigent les chefs de l'ordre, que défendent et que font marcher laborieusement par leurs rames de *mortification*, de *jeûnes*, de *veilles*, d'*humilité*, les fidèles soumis, les vertus religieuses; *ceux qui sèment sur toutes les eaux*, y attirent par persuasion les fils de bonne volonté, et *ramassent* par ruse, dans leurs filets, *des poissons de toute espèce*. A l'arrière, on distribue des armes aux rois, aux princes, à tous ceux qui veulent défendre la religion, et dont les barques viennent s'attacher au vaisseau. Enfin toute cette composition est tapissée de Cartouches, sur lesquels sont inscrits des préceptes, des devises de morale ascétique, de conduite dévote, et de la plus orgueilleuse domination. A lire bon nombre de ces inscriptions

étrangères,

Gerzat. Saint-Beauzire. Épinet. Malintrat. Lussat. Aulnat. Pont-du-Château.

Dallet. Cornon. Mezel. Vertaizon. Chauriat. Chas.

Turlurons. Billom.

étranges, on se demande si ce tableau n'est point une satire amère, œuvre d'un puissant génie : sinon, on ne peut le prendre que pour un monument de la plus étonnante superbe, pour une incroyable folie de l'orgueil.

Le chemin de Billom à Vic-le-Comte est une des plus jolies routes de traverse de la Basse-Auvergne. Une culture pleine d'éclat, des collines plantées de grands arbres, des points de vue sans cesse changés s'y montrent jusqu'à ce qu'on ait atteint le revers des puys de St-Romain et de Saint-Maurice. On traverse successivement les belles campagnes de Montmorin, de Saint-Julien de Coppel, de Laps, de Busséol où Charles IX dormit une nuit, et quand on arrive au sommet des collines qui ferment l'horizon de Billom, Vic-le-Comte apparaît, gardé au sud par la vieille citadelle féodale de Buron, relevé par la tour ronde de son château, le toit brillant et aigu de sa Sainte-Chapelle, au centre de monticules volcaniques couverts de taillis de chênes. Séjour des comtes d'Auvergne depuis le XIII[e] siècle, Vic-le-Comte vit s'embellir le château dont on retrouve encore une tour massive avec quelques fondements, et s'élever la délicieuse chapelle, au moment même où Jacques d'Amboise dotait Clermont de charmantes sculptures. D'un gothique moins pur, cependant, que la rosace sud de la cathédrale, et surtout que la fontaine des Jacobins, la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte montre déjà l'influence de la Renaissance dans son ornementation luxueuse. Elle n'est à jour que du seul côté nord, où des vitraux encore bien conservés inondent de leur lumière adoucie un autel de marbre, orné de statues d'un bon dessin et de capricieuses sculptures. Tout autour de sa nef assez courte règne une corniche pesante, formant une galerie à balustrade, ornementée à profusion, qui va se lier aux arcs en anse de deux oratoires. Au-dessus de cette galerie les douze Apôtres sont supportés par des consoles très-richement et très-habilement sculptées. La vue de l'extérieur frappe par une certaine lourdeur des contreforts, par la largeur disproportionnée des fenêtres, mais aussi par la corniche à large congé qui soutient la toiture. Des animaux entrelacés de feuillages y ont été dessinés avec un goût et un talent remarquables. — Il faut aller jusque sur les ruines de Buron pour voir le sauvage aspect de cette citadelle des comtes. On domine, de ce pic, un terrain aride et tourmenté, que l'Allier parcourt dans sa plus profonde gorge, et où l'on trouvait autrefois les restes de la puissante abbaye du Bouchet. Mais, plus au midi, le regard s'étend sur les régions moins dénudées où s'élèvent les sommets de Nonette, d'Ybois, d'Usson, de Montcelez, de Vodable, de Mercœur, témoins taciturnes des vieux siècles, habités maintenant par les fleurs rustiques dont la racine pénètre leurs murailles effondrées. — Dirigeant d'ici nos pas vers l'ouest, franchissons l'Allier au gué le plus proche, et gravissons les pentes aigues de Corent. Un village chétif est établi presqu'au haut de ce vignoble aimé des papilles Auvergnates, et en cultive le plateau deux fois volcanisé. En en traversant les terres bistrées et caillouteuses, nos pieds heurtent des fragments de briques épaisses à rebords droits, des débris d'amphores et de poteries; les bergers accourent, offrant à notre curiosité d'antiquaire des silex travaillés en haches, en bouts de flèches, des anneaux, des bracelets, des armes en bronze, de petites monnaies presque frustes, des plaques de cuivre semblables à des miroirs, indices d'un établissement ancien, Gaulois sans doute, sur ce sommet isolé de partout. — Mais plus remarquables sont la superposition d'un cône d'éruption moderne sur ce vieux volcan basaltique, et la perspective dont tu jouiras en approchant de son bord occidental. Tu verras là, depuis sa naissance; à la fin de la coulée de la Serre, jusqu'à sa jonction avec la vallée de l'Allier, le splendide vallon des Martres, aux vergers précieux, aux pampres si verts, aux longues et sinueuses saulées. A son sommet sont assis Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Tallende, Le Maran, aux blanches maisons, aux terres sombres plantées de bouquets d'arbres pittoresques. Saint-Amand se voit plus bas, avec ses habitations si nombreuses et si pressées. Plus près, mais tout au haut d'une côte blanchâtre, dont l'aridité fait contraste avec la verdure épaisse du fond, Monton étale sa bizarre laideur; à ses pieds, Veyre se cache dans la fraîcheur de ses eaux et de ses ombrages; enfin, presqu'au bord de l'Allier, le gros bourg des Martres se montre en tête de ses prés pleins de fruits. Aucune expression ne peut rendre le puissant effet de cette vue prise de si haut qui s'étend encore vers le nord-ouest du côté de Gergovie, vers l'ouest et le sud sur les cratères des monts Dômes, sur les pics amoncelés du Mont-Dore, jusque sur les campagnes montueuses des environs de Brioude. Dans notre Limagne si ondulée, où la nature a jeté de si belles œuvres, les aspects sont variés à tout moment. Chaque éminence a le sien, diversement remarquable; mais celui que nous contemplons en cet instant est sans égal, je crois. On ne lui pourrait comparer que la vue de la terrasse basaltique de La Roche-Noire, montrant en face le vallon méridional de Gergovie, magnifique aussi de verdure, et pittoresquement encadré par les villages du Crest, de La Roche-Blanche, de Merdogne, perchés sur leurs buttes de forme et de couleur si tranchées. La supériorité reste pourtant à la première. Nulle autre n'en a les contours gracieux et les teintes si bien disposées, si bien harmonisées par la lumière. Je ne crois pas qu'aucun des paysagistes que nous dépêchent chaque été les ateliers de Paris ait jamais planté son grotesque parasol devant ce tableau admirable. Il y gagne, à mes yeux, d'être moins classique. Les paysages n'ont-ils pas d'autant moins de prix qu'ils ont été plus usés par le *traître* pinceau de ces *traducteurs libres* de la nature ? — Je ne saurais trouver un plus beau chemin que cette vallée délicieuse, pour te faire sortir de nos grasses plaines limaniennes. Acheminons-nous donc vers la Veyre, qui en suit le fond; et, en remontant son cours, disons adieu à ce feuillage diapré, à ces beaux champs fertiles, à ces horizons infinis de verdure et de moissons que, depuis Combronde, nous avons constamment traversés. Au-dessus de

VIC-LE COMTE.

Buron.

Corent.

Saint-Saturnin.
Saint-Sandoux.
Tallende.
Le Maran.
Saint-Amand.
Monton.
Veyre.
Les Martres.

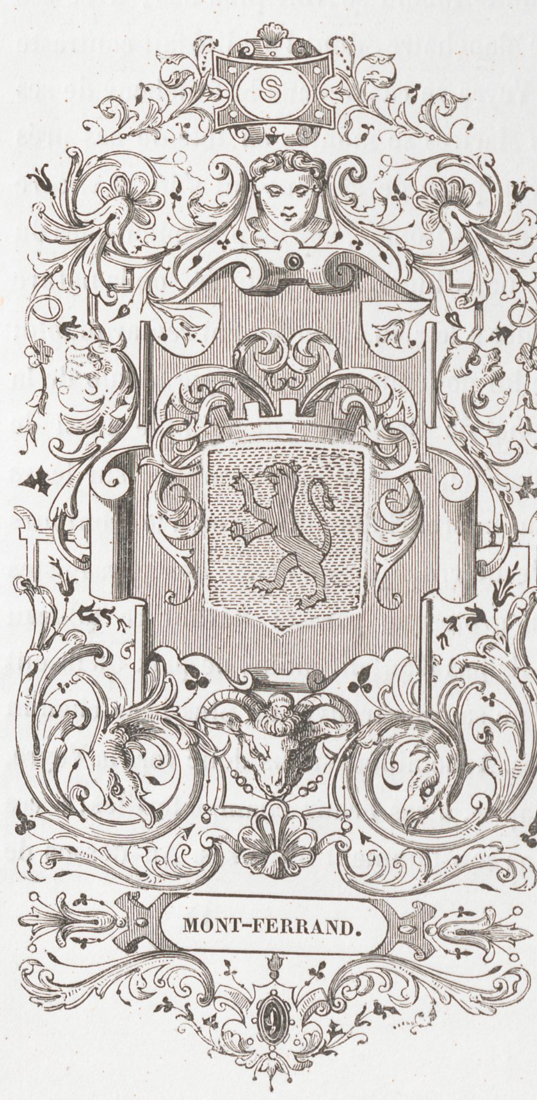
La Roche-Noire.
Le Crest.
La Roche Blanche.
Merdogne.

Saint-Amand, ancien municipe, et de Saint-Saturnin, résidence des puissants seigneurs de La Tour, nous aurons atteint déjà les pentes sans arbres, les rochers sombres, les longues perspectives d'herbages, la verdure d'oasis qui sont propres aux montagnes du Puy-de-Dôme.



Vieille Maison de Clermont.

§. II. LA MONTAGNE.



S'IL y a un spectacle inconnu de ton Espagne marmoréenne, c'est celui de l'agencement des déjections volcaniques. Tu en reçois une vive impression en mettant le pied sur le large rebord pelousé où s'arrête la végétation si brillante de la vallée de Veyre. Tu rencontres là une nouveauté de formes, une austérité de tons qui saisissent tes regards étonnés. On dirait, n'est-ce pas, que plus de puissance empreint ces majestueux reliefs, et anime leurs lignes vigoureuses, bien différentes des courbes molles que décrivent les terrains sédimentaires. Dans leur poésie d'antithèses les naturalistes anglais doivent avoir figuré quelque part la patience en ceux-ci, en ceux-là la force, ces deux grands attributs de la création; et sans doute ils n'ont point manqué de faire voir un symbole du lent et laborieux esprit de leur île dans l'une, couverte de fruits abondants, délicieux, tandis que l'autre, comme épuisée par elle-même, n'étale que l'amplitude de sa nudité. De fait, il faut un long repos à cette violence éteinte des volcans pour produire: mais combien sont magnifiques ses aspects! Œuvres inexplicables, écrasantes pour notre faiblesse, ses renflements, ses plis immenses, ses

rochers géants aux cassures profondes, aux amoncellements bizarres, semblent les images de la grandeur. Puis leurs cimes sveltes, d'un vert si doux, qui se détachent sur le ciel avec tant de netteté, dans un air si limpide et si vivifiant, font rêver à une existence plus complète; et, plus léger de corps, l'esprit plus alerte, le cœur meilleur, on gravit leurs flancs sonores impatient d'en fouler le faîte, comme si l'on y devait jouir de la plénitude de l'être, de l'entière possession de la vie. C'est pour de telles vues qu'un de mes poètes aimés a dit: « Dans les créations de la « pensée, rien n'est aussi beau que la nature brute et sauvage. Il faut devant elle regarder et sentir; le plus grand « poète est alors celui qui invente le moins. »

Les plateaux qui d'auprès Saint-Amand s'étendent vers Aidat, n'offrent pas encore à un haut degré ces beautés de la nature volcanique: on les pressent déjà cependant. Un de leurs rebords, même, à côté de Saint-Sandoux, te permet de voir la plus belle coulée prismatique qu'il y ait en Basse-Auvergne. Par suite d'une dépression, ces prismes se sont formés en courbe; convergeant tous vers le même centre, ils semblent les rayons d'une colossale auréole, et forment, à coup sûr, un des remarquables *pavés de géants* des volcans continentaux. — La Veyre, encaissée dans un étroit vallon de rochers, coule en une suite de petites cascades dont la mousse brillante indique au loin le passage. Mais bientôt son cours est ombragé par des aulnes touffus; les collines, en s'étageant avec une certaine élégance, se couvrent d'herbes plus longues; des taillis de hêtres ou de chênes en rompent les plans monotones; quelque chose, enfin, dans le paysage, où se remarque plus de culture, annonce le voisinage d'un de ces oasis de nos montagnes où tout ce qui est de l'homme paraît si loin de la civilisation, et tout ce qui est de Dieu si éloigné des hommes. C'est en effet le plus beau, le plus riant, le plus pittoresque de tous, c'est celui d'Aidat que nous allons rencontrer. Il forme un bassin auquel l'eau d'un lac limpide fait un vaste fond d'azur. Il a des bords gracieusement coupés, ornés d'un feuillage plein de vie, et portant en amphithéâtre trois villages entourés de vertes prairies aux haies d'aubépines et de noisetiers. Le mur épais de basalte d'où nous le contemplons, descendu des Puys de *la Vache* et de *las Solas*, en faisant aux eaux de la Veyre un rempart élevé, l'a contrainte de les répandre en cette nappe profonde. Mais leur cours s'étant établi par-dessus son sommet la restreint et la comble chaque jour un peu plus. Assis sur son bord oriental, Aidat y baigne presque les murs de ses maisons que la lumière y réfléchit en longues colonnes. Plus élevés, Sauteyrat et St-Julien sont placés vers le nord comme pour embellir la perspective. A quelques brasses de la jetée un îlot de lave, sur lequel on distingue des débris de constructions anciennes, entretient entre ses rochers une végétation très-vive qui ajoute encore à l'agrément du point de vue. Sur cet îlot nous retrouvons toutes les cloches de la vieille science antiquaire. L'une, avec les briques empatées de chaux et les ruines de bâtisse dont il est recouvert, t'y reconstruira un des nombreux lieux de repos de la splendide *villa* de Sidoine Appollinaire. Elle s'aidera pour cela du nom de *Pic du Chatelet* que porte dans le pays cet ilot, et trouvera dans la conformation du lac et la direction de ses eaux, dans le nom de *Caves de Saint-Sidoine* donné à celles d'une vieille maison au midi, dans des restes de château-fort au centre du village d'Aidat, dans une foule d'autres détails, enfin, de très nombreuses raisons pour établir, sur les bords de ce beau lac, le fameux *Avitacum* décrit avec tant d'enflure dans une des lettres de l'Évêque Gallo-Romain. Cette autre, au contraire, te dira: « Crédule touriste, ma sœur radote, le lac de Sidoine était plus « vaste. Le ruisseau qui le formait rencontrait à son embouchure de hauts rochers contre lesquels il se brisait en « écumant, et la Veyre arrive ici tranquille, dormeuse, entre les ajoncs. Venez à Chambon, je vous y montrerai « Avitacum aussi bien que s'il existait encore. » — « Menteuse, » criera une troisième, car la vieille science n'est pas toujours polie, « c'est à Sarlière que fut Avitacum. » Et pour peu que nous restions, nous serons assourdis de latin et de reliques, de vieux pots et de briques cassées.—Plus sûre, l'histoire t'expliquera et les ruines du château, et celles du *Chatelet*, en t'apprenant qu'Aidat fut, au XIII[e] siècle, une des forteresses du Dauphin d'Auvergne. Tu as vu d'ailleurs, du plateau de la Roche-Noire, Sarliève, bas-fond où croupissaient autrefois les eaux d'un marais, et que pare maintenant la plus riche culture: jamais, assurément, il ne put donner place à la *villa* décrite si minutieusement par Sidoine. — Nous irons bientôt à Chambon: tu sauras alors quelle cloche de l'*Antiquarisme* (passe-moi ce mot) il faut écouter.

Aidat.

Le riant oasis d'Aidat a disparu derrière ses collines. Nous voici dans de vastes plaines ondulées dont le granit aride ne laisse pousser qu'une herbe rare. Rien à l'horizon que les cônes tronqués des volcans ou les puys dômitiques qui, de cette base nue, se haussent devant nous comme les piliers du ciel et les dominateurs de la nature. Çà et là sourdent quelques suintements d'eau. L'herbe alors devient plus verte, quelques feuillages s'y mêlent, et les yeux trouvent un peu de variété. Du reste, une limpidité admirable de l'air, un calme profond, un silence grandiose prêtent à notre course un charme inconnu des basses-plaines. Parfois, dans les affaissements du sol, où l'on a plus d'abri contre les frimas de l'hiver, où la terre, plus abondante, permet un travail plus fructueux, où enfin une eau plus vive sert mieux la végétation, un pauvre village est établi, ses fenêtres bien tournées vers les rayons du midi, et bien défendu contre les raffales de l'ouest par la toiture lourde de ses basses maisons. Ainsi, nous voyons successivement Sauzet-le-Froid, Fonfreide, Teix, Saint-Genès, Champanelle, dont la fraîche verdure de

Sauzet-le-Froid
Fontfreide.
Teix.
Saint-Genès, Champanelle.

haies et de prés, au milieu de ces steppes uniformes, repose doucement la vue. Presque au point culminant des plateaux, quand on a retrouvé les laves grisâtres et les amoncellements de Pouzzolane, Randanne apparaît entre les accidents d'une vaste *cheire*, que le bouleau pare çà et là de son feuillage léger. Rien n'égale la sauvage poésie de ce site. Limité au sud par les pics aigus des Monts-Dore, tandis que les cratères des Dômes s'étagent vers le nord, et que, du côté de l'ouest les yeux plongent au loin dans la vallée de la Sioule, il porte une empreinte d'austérité sans égale. Je comprends que M. de Montlosier se soit plu à y créer une demeure. Aucune convenait-elle mieux à ce fils de ces montagnes nues et froides. Artiste par-dessus tout, artiste étrange, il était en quelque sorte né d'elles. Douzième enfant de son père, trop oublié par ses parents que tant de famille encombrait, il avait grandi seul sous le souffle de leur atmosphère tourmenté, et les avait prises pour compagnes de son isolement. Aussi en procédait-il vraiment; son intelligence était forte, originale comme elles; son imagination ardente, à grands traits; et c'est pour cela qu'il en aima plus que personne la poésie profonde, la sentit et l'exprima si bien; mais, semblable à leur terre sans chaleur, il ne produisit jamais les fruits des sols généreux. C'est merveille de voir cet homme, dont la destinée ne semblait pas, à l'origine, devoir être ce que les évènements la firent, arranger sa vie avec ces bruyères, ces laves rugueuses, ces grands puys immuables. Jeune, il les étudie dans leurs profondeurs, écrit le tableau de leur formation, en suit, le marteau à la main, les coulées éteintes; et il se passionne si fort pour elles, identifie si bien son existence à la leur que, ne les voulant plus quitter, il épouse une femme plus âgée que lui de 15 ans, mais à qui son père venait de vendre Recoleine. Dans le vrai, ce châtelet antique, avec ses prairies, ses frênes si verts, sa terre brune, ses perspectives mouvementées, sa *cascade* écumeuse de *Saliens*, était fait pour le séduire. Qu'après une vie publique longue, trop flottante, sans doute, et souvent bizarre, il soit revenu embellir, animer de ses créations ces lieux qui avaient élevé son enfance, se retremper au sein de leur rude nature, cela n'a rien qui étonne; et pour moi je l'en louerai. Je regrette seulement qu'un aussi grand maître qu'elle ne lui ait pas imprimé son cachet si vif, et que dans ses spectacles grandioses il n'ait compris que l'immuabilité, tandis que à l'autre extrémité de la Basse-Auvergne la vue de tableaux semblables formait le coryphée de la Révolution. Après tout ce n'est pas la moins curieuse des particularités de mon beau pays que cette antithèse de La Fayette et de Montlosier, partant des deux bouts opposés de son sol pour être les derniers représentants de la chevalerie dans le tournoi de la politique moderne.

Randanne.

Recoleine.

Je ne t'imposerai pas le pélerinage trop vulgaire, maintenant, du Puy-de-Dôme. Ta vue est lasse, peut-être, des horizons sans bornes, et mieux vaut ne pas gravir les pentes de ce cône de 700 mètres, d'où ils deviennent si vastes qu'on ne domine plus que la confusion. D'ailleurs, notre route est longue encore, et nos pas se sont ralentis dans ces champs phlégréens, images de l'infini, où Manson et Lachamp, solitaires hameaux, entretiennent leurs troupeaux nombreux, et s'épuisent depuis des siècles à faire naître la fécondité dans les pouzzolanes sans vie. Passons donc aux pieds de l'orgueilleuse montagne dont les flancs unis semblent défier l'action du temps, et dont la cîme supporte fièrement les nues, comme ces royales têtes des vieilles peintures leur lourde couronne. Je me souviens d'avoir, enfant, éprouvé une grande joie en me trouvant sur elle par un jour plein d'éclat. Ceux qui m'y avaient conduit renoncèrent à distinguer un point quelconque dans le vague immense qui s'étendait soux eux, et ce qui frappa le plus leur regard, ce fut, à l'aspect du nord, la suite des cratères évidés dont une verdure merveilleusement fraîche occupait la bouche, et qui, vus dans un raccourci singulier, en tête de leurs coulées décharnées et longues, offraient une perspective étrangement curieuse. L'éloignement de ce jour n'a pas effacé de ma mémoire l'effet de ce spectacle. Tu n'en jouiras qu'imparfaitement des bords du cratère de Pariou, sur lesquels nous a conduit insensiblement l'inclinaison des bruyères. De tous côtés, cependant, ta vue embrassera de fort belles perspectives. Soit que tu regardes les plaines pouzzolitiques que nous venons de parcourir, et que ferme au sud le profil des Monts-Dore, soit que tu tournes tes yeux vers cette Limagne de si féconde verdure et si peuplée, soit que tu envisages les puys à volcans entre lesquels passe la route de Limoges, les Sarcouis arrondis, Chopine aux pentes ravinées, aux couleurs vineuses, les cratères de Côme, de Jumes, de Louchadières, de Nugère et leurs coulées puissantes, se dessinant sur un rapide penchant, vers Pontgibaud, comme les vagues d'une mer houleuse qui se serait instantanément pétrifiée, tu auras les plus saisissants aspects, dont le moins intéressant ne sera pas le cratère lui-même sur les rebords duquel nos pieds auront peine, parfois, à se placer de front. Nos géologues en tirent vanité, et ils ont raison. Nulle part volcan éteint n'offre une bouche moins altérée: on la dirait fermée d'hier, tant sa forme est pure encore. Du haut de sa crête circulaire le fond intérieur en paraît aussi bas que la base. Dernier produit d'une action ignée très-sage quoique puissante, une pluie de cendres l'a élevée, et la lave n'en a point déchiré les parois. Le vulgaire le compare à un *entonnoir*, et cela aussi justement que son profil sur le ciel à un *bateau*.

Manson.
Lachamp.

Le Puy-de-Dôme.

Pariou.

Sarcoui.
Chopine.
Côme
Jumes, etc.

Les grandes *cheires* qui occupent la campagne jusqu'à Pontgibaud sont boisées au-dessous des Puys; et là où les hommes ont trouvé assez de terre pour labourer, ils ont formé de petits établissements dont le pacage des montagnes contribue à accroître l'importance. Ainsi Allagnat, les Roches, Tournebize, Chez-Pierre, et plus loin, Mazayes, Saint-Pierre-le-Chastel se distinguent par une végétation de frênes, de taillis de chênes, de prairies. Çà et là,

Allagnat.
Les Roches.
Mazayes, etc.

quelques

quelques ilôts de verdure ou quelques arbres solitaires, qui ont poussé entre les rochers, se détachent en bouquets pleins d'élégance, et donnent un caractère moins âpre à ces longues surfaces de pierres, blanchies par les lichens. Ce sont autant de témoins de la végétation épaisse qui les a recouvertes autrefois. Car de mémoire d'homme une grande forêt y a été détruite peu à peu par le pacage des bestiaux, et par des aménagements sans règle. Elles devaient être vierges, en quelque sorte, lorsque les populations primitives de la Gaule y ont fait les retranchements défensifs que l'on trouve à peu près vers le milieu de la *cheire*, révélés par un grand nombre de *cases* à pierre sèche. Du moins, les antiquaires veulent que ce soient là des indices de campement, et ont donné à cet espace pelousé, qui s'étend sur 200 mètres environ de longueur et 120 de large, enceint de ravinements naturels et de fossés paraissant creusés dans la lave, le nom de *camp des Chazaloux*. On peut y compter 60 ou 70 de ces cases, sans aucun fragment de toiture. Au-devant, semblables à des espèces de corps-de-garde, se trouvent des vacans très-reconnaissables. On en distingue aussi dans le milieu, sans pouvoir préciser leur emploi. Il ne faut pas contrarier les antiquaires, qui sont gens fort tenaces et assez puissants. Tu reconnaîtras, du reste, que le lieu était parfaitement choisi pour l'établissement de peuplades barbares; et la tradition du pays veut que des combattants aient pris ces rochers pour lieu de retranchement, car un autre point de la *cheire* porte encore le nom de *Paché des Sarrazins*. Mais un fer de lance et un morceau de métal recourbé, que l'on donne pour une faucille gauloise, en l'absence d'autres trouvailles, ne suffisent pas à attester l'existence de cet établissement, dit *des Chazaloux*. Celui d'une vaste carrière, au temps où l'on construisait les édifices religieux, aurait pu laisser en ce lieu des traces pareilles. Tout auprès, d'ailleurs, se voient des monceaux d'éclats de pierres taillées, lesquelles ne se retrouvent point. Cette hypothèse vaut donc, peut-être, l'autre; et la découverte qui y fut faite, il y a quelques 40 ou 50 années, d'un coffret de métal rempli de monnaies du XI[e] siècle, à l'effigie des évêques de Clermont, n'autoriserait pas sans raison à penser que ce fut là la grande carrière d'où sortit notre cathédrale, puisque les actes authentiques en attestent la position au pied du Puy-de-Dôme. On a si peu de certitude, pour tous ces camps romains ou gaulois, que j'ai négligé de te montrer auprès de Randanne, celui du plateau de *Cabannes*. Là, dans un endroit bien plus sauvage, bien plus couvert par les arbres et les amoncellements de la lave, on distingue quelques fragments de cases, des murailles à pierre sèche, quelque chose comme des traces de fossés; une fouille dirigée par M. de Montlosier y avait fait trouver des haches de silex et de métal, des ustensiles divers, une médaille qui semble porter le nom de la famille *Cornélia*. Après tout, les hommes habitent bien maintenant ces lieux; nul doute qu'ils aient pu s'y camper alors.

PONTGIBAUD.

Les montagnes du Puy-de-Dôme n'ont point de vallon qui approche, pour la beauté, de celui de la Sioule à Pontgibaud. Ce bourg, assis en amphithéâtre sur les derniers rochers du fleuve de pierres vomi par Côme, voit ses pieds arrosés par la rivière qui, serpentant dans un bassin de prairies, va se perdre entre les bois touffus d'une gorge resserrée et pittoresque; au sud le Puy-de-Dôme, avec les cratères qui entourent sa base, ferme l'horizon par de grandes et belles lignes sur le ciel; à l'ouest une sorte de mur granitique s'élève perpendiculairement, et, forçant la vue de se reporter sur cette campagne restreinte, en fait singulièrement ressortir les charmes. C'est à coup sûr le paysage de montagne par excellence, et il jouit bien justement de ce renom dans nos plaines. Au sommet du bourg, sur un rocher abrupte, se tient encore debout une tour ancienne, vestige de l'une de ces forteresses que les Dauphins d'Auvergne, ces rois des frontières, possédaient en si grand nombre sur les marches de la province. Après avoir servi de fort aux bandes anglaises, celle-là passa dans la maison de La Fayette au XIV[e] siècle; et c'est une dame de cette maison, dont l'Auvergne sera longtemps fière, qui y reçut Montaigne revenant d'Italie. Le château avait déjà une grande réputation d'agrément: mais le voyageur était gâté par les paysages de la presqu'île des Césars, et il ne faut point s'étonner qu'il en trouvât « l'assiette laide plutôt qu'autrement. » Pour nous, que les magnificences des plaines ont blasé, nous rendrons plus de justice à Pontgibaud. On rencontrerait difficilement un lieu où l'on éprouvât plus de jouissance à passer une de ces journées brillantes, riches de teintes, qu'amène la fin de l'été dans notre climat auvergnat. — Depuis un siècle on exploite à Pontgibaud, de loin en loin, une mine de plomb argentifère dont les ateliers d'extraction font le but d'une course admirable, dans les bois qui bordent la Sioule. Un chemin y a été tracé, alternant d'une rive à l'autre : et en le suivant on jouit au plus haut degré de ce calme des vallées profondes et ombragées, troublé seulement par les bruits harmonieux de l'eau qui tantôt court en cascades entre les rochers, tantôt s'étend en nappes tranquilles le long des herbages et des feuillages qu'elle baigne, tantôt ruisselle en grandes surfaces diaprées sur un fond de cailloux étincelant de couleurs. A l'endroit où l'on travaille le minerai, la vallée s'élargit en une sorte d'ovale qui se referme à peu de distance, et dans lequel tout l'éclat du soleil vient éclairer de singuliers accidents de la nature. Les eaux, par le creusement continuel de leur lit, ont laissé à une grande hauteur les traces de leur cours en une suite de hautes arcades voûtées, qui semblent de gigantesques constructions des hommes pour orner ce site. A leurs pieds la vallée redevient étroite, se détourne soudain vers l'ouest, et présente une des curiosités naturelles les plus remarquables de tous les sols volcaniques. C'est une butte qui semble la fermer à peu de distance, et qui, produit d'une soufflure dans une coulée, ou bien orifice par où s'est échappée la lave des flancs d'un

Volcan de *Chalucet*.

cratère, porte le nom de *volcan de Chalucet*. Il consiste en un massif de lave considérable, et sur ses pentes s'ouvrent des bouches pareilles à l'entrée de cavernes, ou de ces grottes qu'habitèrent autrefois les populations pourchassées. Une coulée puissante entoure sa base, et, divisée par des lignes de verdure, elle paraît former sept coulées différentes, qui chacune seraient sorties d'un des orifices béants. La direction, la pente, l'agencement de ces coulées dans cette gorge profonde et étroite, sont d'un effet étrange. Il semble qu'on se trouve en face d'une éruption qui s'éteint, tant on dirait que ces grands rochers sont doués de mouvement; et l'illusion s'augmente lorsqu'en s'approchant les bouches se montrent tantôt noires, comme si la fumée venait de les brunir, tantôt rougeâtres comme le feu, sous la pelure de lichens ardents qui les tapissent.

Le Pont-des Eaux.
Olby.
Saint-Bonnet.

La Sioule, au-dessus de Pontgibaud, reçoit une multitude d'affluents portant tous son nom, qui est d'ailleurs un nom générique dans la langue de l'ancienne Auvergne. Chacun coule dans un vallon plein de fraîcheur, entre de vertes prairies bordées d'aulnes, de frênes, de noisetiers sauvages, et je ne saurais dire lequel offre le plus charmant paysage. Celui du Pont-des-Eaux est peut-être le plus beau par la vigueur de ses végétations, et la bonté de son sol. On y trouve d'abord Olby, riche village de montagne; puis le Pont-des-Eaux, avec ses prés excellents, encadrés de grands frênes, de haies d'aubépines et de framboisiers. Dans cet endroit sur lequel le Puy-de-Dôme semble planer perpendiculairement, le vallon s'ouvre et laisse voir une plaine remplie d'ombrages, dont les terres, partout travaillées ou couvertes de verdure, portent les caractères d'un climat plus doux et d'une fertilité remarquable. Le village de Saint-Bonnet en occupe le milieu, et de tous côtés s'étale un amphithéâtre de collines aux tons sévères, sur lesquelles sont bâtis une foule de villages, de hameaux, d'habitations isolées, qui, avec leur toiture de chaume, leur entourage de prairie et de feuillage, produisent à l'œil un très-riant et très-poétique tableau. C'est au centre de cet amphithéâtre, dans un des plus gracieux replis de son sol ondulé, au bord de la Sioule, que se trouve le plus célèbre pèlerinage Auvergnat. Une des meilleures planches de l'*Atlas* te rappellera ce charmant bassin paré d'une verdure si vive, où, dans une ceinture de chaumières, s'élève l'église de la Vierge d'Orcival. Ni dans la crédule Italie, ni dans ton Espagne superstitieuse ne fut jamais Vierge de plus de puissance, ni de plus merveilleuse origine. St-Luc l'avait sculptée, et on la trouva près du tombeau de Marie! Qui l'apporta ici, au sein des forêts sombres dont étaient recouverts ces sommets dénudés avant que les moines voués à son culte ne les défrichassent? on ne sait: mais la foule des malades guéris par elle, des femmes stériles rendues mères, des personnes protégées, des villes sauvées de la peste ou de maux pires, les annales de l'Église l'attestent. Chaque année, le jour de l'Ascension, il n'est pas un sentier de la montagne par où ne vienne l'affluence du peuple adorer la vierge miraculeuse, et lui porter des vœux avec des offrandes. Jadis, les hauts Seigneurs comme les pauvres gens accouraient de toute part, et rien n'égalait la magnificence des ornements de son église. Les temps sont changés; mais c'est encore un beau spectacle que de voir la foule des habitants d'alentour, même de villages très-éloignés, descendre vers elle en longues files sinueuses. L'église, qui est un des plus remarquables monuments de l'art Roman-Auvergnat a, selon les uns, de merveilleuses traditions avec le paganisme. Ils veulent qu'elle ait été bâtie sur les bases d'un temple ancien, dans les premiers siècles du christianisme, et que ce temple ait été l'objet d'un culte étrange auquel aurait succédé tout naturellement celui de la vierge aux miracles. Pour étayer cette hypothèse, on cherche l'étymologie d'Orcival dans *vallis Orci*, le val d'Orcus ou de Pluton. Comme toutefois les anciens titres l'appellent *Urci vallis*, ou *Walhe*, ou *Orsiwahle*, d'autres n'y ont vu que le *Val de l'Ours*, pensant que les forêts depuis longtemps disparues qui ombrageaient ses collines pouvaient servir de retraite à un pareil gibier. Ce qui est plus certain, ce sont les détails architectoniques de l'église, qui ne font pas remonter sa construction au-delà du commencement du XIe siècle. C'est sans doute une de celles à qui le *Port* servit de modèle; car le même plan et les mêmes détails s'y retrouvent. Fondée probablement par des moines au sein des sombres retraites, le monastère dont elle dépendait était, au XIIe siècle, sous la domination des comtes d'Auvergne; car Guillaume VII, l'un d'eux, qui avait longtemps guerroyé contre l'abbaye de La Chaise-Dieu, voulut, pour le repos de son âme et de celle de Robert, son père, que le prieur d'Orcival allât processionnellement, un jour par année, faire ses dévotions à cette église puissante (1166). De quelque côté que l'on regarde la basilique d'Orcival, sa situation et ses proportions parfaites lui donnent une élégance remarquable. Son clocher à deux étages, à arcades ogivales encadrant des arcs plein-cintre géminés, à colonnettes sveltes, en fait un monument plein de légèreté, que de poétiques, de *romantiques* voyageurs, veux-je dire (ils s'appelaient ainsi) (1), ont comparé aux plus célèbres monuments religieux de son époque, soit en France, soit en Orient. A l'intérieur, des chapiteaux dont un grand nombre sont historiés, couronnent et les colonnes engagées de la nef, et celles isolées du chœur. On y remarque un dessin assez pur parfois pour le temps, où les ouvriers serruriers paraissent supérieurs aux sculpteurs: car ils ont laissé à Orcival une grille remarquable, et une porte sur la couverture en peau de laquelle sont rivés des ferrements qui l'étreignent avec une force infiniment gracieuse.

Orcival

---

(1) MM Charles Nodier et Taylor.

D'Orcival, il faut venir rejoindre la grande route vers le beau château de Corday, dont on admire la vieille construction, les grands arbres, les eaux magnifiques si artistement dirigées. Arrivés là, un plateau peu ombragé mais fertile nous sépare seul du chef-lieu cantonal de toute cette montagne. Rochefort, en effet, se trouve à son extrémité ouest, caché au fond d'un ravin que l'on croirait pouvoir franchir d'un saut, tant ses bords sont à pic et rapprochés. Les eaux d'une Sioule en arrosent les prairies, bordées de frênes du plus beau feuillage, et qui, s'élançant avec une vigueur rare, semblent vouloir sortir de l'étroite prison où la nature les a semés, pour jouir de l'air et du soleil des hauteurs. Dans cette gorge, cependant, il s'est trouvé place pour un sommet aigu qui supporte encore les ruines d'une autre forteresse des Dauphins d'Auvergne. L'originalité de ce site fait, pour le touriste, tout son mérite. L'agronome en pourrait aimer le sol riche, les belles récoltes sous un climat rude; mais tous deux doivent en fuir les hôtelleries détestables. Quand on traverse ce pays, il faut aller planter sa tente et dresser sa table dans le vallon délicieux où l'on descend aussitôt qu'on est sorti de la gorge de Rochefort. Là, au bord d'une autre Sioule, sous de beaux ombrages, au pied de *Tuilière* et de *Sanadoire*, deux pics de la basse chaine du Mont-Dore qui se dessinent pittoresquement au haut de la vallée, par un beau jour ou par une nuit brillante de l'été, l'habitant des villes peut jouir de tout ce que nos montagnes ont de plus attrayant: de leurs végétations splendides, de leurs eaux de cristal, de leurs teintes si fraîches, si vives, de leur silence imposant. Ce vallon, d'une très-belle culture quoique sans hameau, semble placé-là, aux pieds du mont Dore, aux portes de l'Auvergne-Haute, à deux pas du Limousin, comme pour marquer l'entrée de la Basse-Auvergne en étalant l'assemblage de ses charmes les plus admirés. Quand une fois, en effet, on en a franchi le faîte occidental, on se trouve sur un plateau que le froid rend stérile, triste, et où la vue n'a plus d'aspects riants. On laisse derrière soi le paysage que l'on vient de parcourir, mais dont les vallées se dérobent sous le nivellement du lointain, et où l'on ne distingue plus que des lignes sévères, des tons crus, une campagne morte, rugueuse comme une grande scorie. A l'extrémité du plateau un vaste horizon attend les regards, du haut du rocher sur lequel est audacieusement assis le bourg de Laqueuille. Toutefois, c'est l'horizon des maigres bruyères, des terres granitiques stériles, des bouleaux, pauvre sol et pauvre végétation du Haut-Limousin. Les premiers plans montrent, il est vrai, de vastes prairies, des collines boisées, des mouvements grandioses du sol; mais ce sont les beaux paysages du Mont-Dore qui viennent finir-là, et ceux de la Haute-Auvergne qui déjà commencent. On se plaît encore, cependant, à fixer ses regards sur l'immense espace que de tous côtés on domine, non moins qu'à admirer, dans le village de Laqueuille, un des villages de cette montagne dont la situation est le plus pittoresque. Il s'était groupé sur les derniers rocs d'une épaisse coulée, autour d'un vieux château dont les assises basses d'une des tours restent encore debout au point le plus abrupte. C'était aussi un domaine des Dauphins, et la famille de Laqueuille qui le tenait d'eux en fief, vient à peine de s'éteindre, laissant un des noms les plus connus de la noblesse d'Auvergne. Le marquis de Laqueuille fut par elle député aux États-généraux de 1789. Dans les cassures de la lave, sous les maisons, sur les pentes inclinées du plateau, de grands hêtres, des frênes font à ce village une ceinture de feuillage qui ne contribue pas peu à l'originalité de son site. Du faîte de la vieille tour, la vue s'étend au nord sur les plaines volcaniques semées de bois de hêtres au bout desquelles Herment, la froide ville qui tient aujourd'hui la place d'une autre forteresse des Dauphins, ferme l'Auvergne du côté de la Marche. Vers l'ouest le petit volcan de Préchonnet, couronné de ses bouleaux, abrite le Bourg-Lastic, hameau bâti le long de la route de Bordeaux, et qui sert de porte à la province du côté du Limousin. On y trouve une église qui révèle, sous ses adjonctions modernes, les traces d'une fort ancienne construction; car sa forme et ses sculptures sont très-antérieures à celles du XIe siècle. Au sud-ouest on aperçoit les montagnes boisées entre lesquelles le Chavanon va grossir la Dordogne au-dessous de Messeix et de Savennes; plus au sud, enfin, le prolongement du Mont-Dore, sur lequel Tauves est établi, arrête la vue.— Nous perdrions nos journées à parcourir les points extrêmes de ce vaste horizon. Aucun de ceux dont je viens de te montrer la place ne vaut un pénible voyage à travers un sol le plus souvent ingrat et sans ombrage. A l'exception de Tauves, le plus laid d'aspect, peut-être, mais le plus riche par la nature volcanique de son sol, tous ont des territoires maigres, froids, que la neige ou les frimats recouvrent durant neuf mois chaque année. Le gracieux mais pauvre bouleau, le hêtre au feuillage si vite éclos mais sitôt tombé, fournissent à quelques-uns des objets d'industrie; Savennes transforme en chaux ses calcaires anciens, et ainsi ils compensent par des produits particuliers l'ingratitude de la culture. Suivons donc vers le midi les bords du plateau de Laqueuille. A peu de distance, le hameau du Trador nous montre ses chaumières aux toits de paille, attachées au flanc d'un ravin de prairies ombragées, que fait retentir de ses bruits harmonieux une cascade abondante. Le paysage reprend ses teintes vives, son animation. Après avoir traversé une petite plaine coupée de grandes haies de noisetiers et de chèvre-feuilles, le terrain s'incline rapidement, les pics aigus des Monts-Dore se dressent devant nos yeux, nous descendons dans une vallée profonde dont les bords décharnés, nourrissant, dans leurs déchirures, des végétations vigoureuses, sont d'un effet magnifique. C'est là la fin de la grande *vallée des bains*, au fond de laquelle la Dordogne coule entre d'énormes fragments de rochers blanchâtres, cheire de granit plus bouleversée, plus horriblement

Corday.

ROCHEFORT.

Laqueuille.

Herment.
Bourg-Lastic.
Messeix.
Savennes
Tauves.

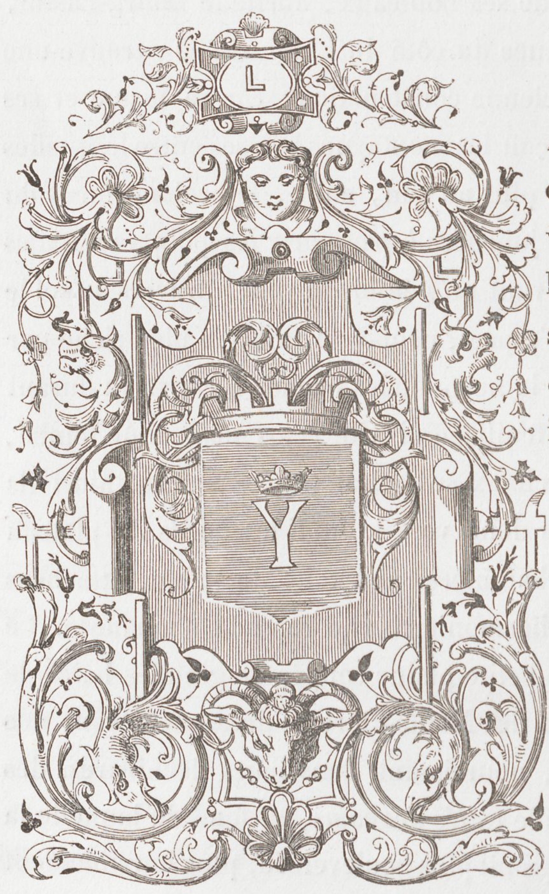
Le Trador.

Murat le-Quaire. Saint-Sauves.

belle que les cheires de lave des Monts Dômes. Des rives de l'escarpement où nous sommes, Murat-le-Quaire à notre gauche, Saint-Sauves à notre droite, voient l'origine et le développement de ce cahos, et ce serait un spectacle attrayant que de le contempler longtemps, assis sur quelque entablement des grès rouges de Saint-Sauves, d'observer les formes bizarres que prennent ses amoncellements aux regards de l'imagination, si nous n'étions appelés par les spectacles autrement plus grandioses que va nous montrer la nature dans les flancs de la masse déchiquetée des Monts-Dore, cette Suisse de France.



III. — ÉLECTION D'YSSOIRE.



Le Mont-Dore.

La nature, qui revêt chacune de ses créations d'aspects et de caractères différents, a répandu dans la Basse-Auvergne les trésors de son infinie variété. Si leurs beaux effets t'avaient échappé, durant notre course rapide, le Mont-Dore te les rappellerait en t'en offrant un des plus admirables. Dans ses vallées profondes et larges que recouvre une herbe touffue, dans ses crêtes aux sommets déchirés d'où pendent de grands sapins, dans ses ravins inaccessibles montrant de loin leurs écorchures hideuses, dans le profil dentelé de sa puissante masse volcanique, enfin, y a-t-il rien qui ressemble aux longs plateaux sombres, aux plaines ondulées et nues, aux cônes élégants, aux splendides végétations, aux cheires désertes, aux horizons peuplés, semés de récoltes de la chaîne des puys? Tu avais là les œuvres récentes de la force inconnue qui forme la terre en la bouleversant; tu es ici en face de ses produits anciens : et, comme la vigueur et la jeunesse semblaient respirer sous les premières, la vétusté, majestueuse dans sa destruction, se montre empreinte sur ceux-ci. C'est vraiment un imposant spectacle que la vue de ce grand relief du sol paraissant, silencieux et résigné, assister à sa lente agonie.

agonie. On dirait que fier et sûr encore de sa puissante vie, il attend impassible les combats gigantesques que lui livrent les éléments. Quand le rude hiver l'enveloppe de sa neige profonde et de ses nues impénétrables, on croit qu'affaissé il ne doit plus reparaître : mais un jour de soleil qui luit au ciel fait briller ses cîmes; on le voit debout et fort dans son linceul; et la chaleur d'un prompt été reverdit bientôt ses pentes flétries. Cependant, la destruction est attachée à son sein, et il ne renaît ainsi chaque année que pour compter les larges plaies creusées sans cesse dans ses flancs. D'une sérénité merveilleuse, alors, il semble regarder, tranquille comme s'il avait la prescience du destin, son existence s'échapper pour aller au loin former d'autres créations. A considérer sa forme de géant accroupi, un rieur bien connu de nous deux le comparerait volontiers à un vieux Pythagoricien assis, qui contemple sa propre métempsycose, et se sent mourir avec délices en voyant sa vie insensiblement aller ailleurs. — En face de cette destruction impitoyable, je pense à tous ces pleureurs de l'*Art chrétien du moyen-âge*, enfantés par notre époque oisive. Je comprendrais un poète qui pleurerait la mort de ce *noble volcan*, comme dirait quelque romancier anglais, bien mieux que tous ces poètes d'une fausse poésie qui ont tant gémi sur l'éboulement des basiliques, des cathédrales, et s'épuisent à remonter sur leurs ruines les pierres que le temps en précipite tous les jours. Assurément, n'était l'idée des vastes et fertiles plaines où, bien loin de sa source, la Dordogne emporte dans ses flots rapides les bases du Mont-Dore, je n'aurais pas assez de regrets pour la disparition d'un si beau monument de la nature. Mais en n'épargnant aucun des siens, ne nous enseigne-t-elle pas qu'elle ne détruit que pour refaire! et ne devrions-nous pas apprendre d'elle à ne point tant nous attacher à nos créations de pierres? Pour la nature, le grand, le beau, le seul monument c'est elle-même, que sans cesse elle édifie en se détruisant sans cesse. Quand donc comprendrons-nous que l'humanité suit la même loi et, comme Dieu dont elle émane, n'*efface que pour écrire!* Quand laisserons-nous se détruire à leur heure les ouvrages du passé, pour en reconstruire avec leurs débris d'autres qui vaudront mieux! — Tu n'aimes pas moins que moi, mon brave Lorenzo, cet ami commun qui renferme sa philosophie dans cette brève formule : « La vie est une plaisanterie où ce qu'on appelle vérité est le plus plaisant des mensonges, » et qui ne veut point voir de grand évènement dans le monde, « si ce n'est le déluge. » Tu l'aimes comme moi, parce que cette devise de sceptique cache une des vies les plus dévouées qu'il y ait ; et que s'il en fait la morale de ses jours bouffons, le sacrifice absolu est celle de ses jours sérieux. Si nous l'avions ici, ne penserait-il pas ainsi, lui qui donne à si bon marché ce qui existe, pour courir avec tant d'élan vers ce qui doit le remplacer en l'anéantissant! Devant ces grandioses destructions de la nature, il aurait peut-être, avant moi, traduit dans sa langue pittoresque ce mot des anciens : « La vie naît de la mort, aussi bien que la mort de la vie. » Pour sûr, il ne nous suivrait pas de basilique en basilique, se souciant peu de ces vieilles murailles, qui n'ont plus de sens, dirait-il, et il serait allé mainte fois nous attendre avec un bon cigarre, sous quelque bel ombrage, en riant tout seul de ce qu'il appelle joyeusement *la farce de l'immortalisme.* Au fond, n'est-ce pas, il ne comprendrait point autrement toutes ces ruines, et verrait des mêmes yeux cet antique Mont-Dore si déchiré. Mais il pesterait contre mon humeur philosophique, peut-être? De fait, me voilà en plein XVIIIe siècle. — Allons! trève de tirades, et, s'il se peut, redevenons *amants de la belle nature*, sans être *philosophes.*

Il faut, cependant, que je dise encore quel charme elle répand dans ses destructions même. Ce que les hommes ne feront jamais, elle crée au moment où elle détruit; elle montre la splendeur de ses créations continues au sein même des désastres, tandis que dans les œuvres des hommes, les désastres nous font horreur, et qu'il faut bien du temps pour que nous consentions à les envisager sans frémir. Vois cette vallée des Bains qui ouvre devant nos yeux sa vaste profondeur. C'est une des larges ouvertures par où s'écroule jour par jour le grand massif de trachyte. Les déchirures des *Égravats* et de la *Gorge d'Enfer,* à son sommet, s'élargissent à chaque heure sous l'action de mille sources que les orages ou les neiges transforment en torrents; la Dordogne roule au loin leurs terres, et amoncelle leurs rochers disjoints pour s'en faire un lit qui figure le cahos; néanmoins elle offre le tableau le plus grandiose, le plus séduisant à la fois. Des flancs du *Puy-Gros,* où nous a conduit la route en quittant Murat-le-Quaire, notre vue embrasse, dans son ampleur majestueuse et dans ses contours moëlleux, ce vaste ovale qui descend du sommet perdu du *Sancy*, bordé par les longues pentes du plateau de l'*Angle* et les cîmes inégales du *Rigolet.* Tu vois la *Grande-Cascade* qui s'élance avec tant de hardiesse sur les énormes rochers précipités par son cours, et qui semble engloutir le village des Bains sous sa colonne de cristal. Plus près de nous les riches prairies de la vallée sont encadrées par les végétations si vives de *Prentigarde*, et les belles masses de hêtres et de chênes qui tapissent à notre gauche les flancs du Puy-Gros font un étrange contraste avec les sapins aux grands bras, aux longues barbes de lichen blanc dont est revêtue, jusqu'à la *Roche-Vendeix* et la *Bourboule*, l'autre rive de la Dordogne. Une brillante lumière et la perspective donnent à tous ces objets le plus merveilleux agencement. Les pittoresques, les sublimes effets s'y rencontrent mêlés au gracieux, au riant paysage. Toutes ces cîmes anguleuses, avec les grands sapins qui croissent à leur base, produisent un caractère général d'élancement qu'étaient loin d'avoir les formes massives et arrondies de la chaîne des Puys; et même en face des ravages des eaux, la splendeur de la nature frappe bien plus ici que ses ruines. — Nous avons encore quelques

heures de soleil et peu de journées pour courir : il nous faut donc quitter à la Bourboule la vallée des Bains, et n'arriver au milieu de la foule paresseuse des baigneurs qu'après avoir visité déjà, en une seule course, ce qu'elle met une partie de la saison à connaître. La Bourboule est un petit hameau de chaumières, semblable à tous ceux de nos hautes montagnes. Ses habitants exploitent les prairies et les terres mal protégées qui se forment le long du cours de la Dordogne, entre les énormes rochers qu'elle entraîne et les amas de débris qu'elle roule chaque hiver. Des sources minérales sourdent de son mamelon et y attirent quelques malades, qui peuvent joindre l'agrément de promenades magnifiques aux bons effets de ses thermes modestes. La *Roche des Fées*, la *Roche-Vendeix*, les cascades de *La Vernière* et du *Plat-à-Barbe*, la vallée et les belles forêts où se trouvent *les Scieries* sont pour eux des occasions de courses salutaires, autant qu'elles vont être pour nous charmantes, par la délicieuse soirée qui se prépare. — Il faut une grande complaisance pour trouver de la féerie dans ce grand rocher de granit, à filons feldspathiques, au pied duquel coule la Dordogne, et qui regarde, sur l'autre rive, une autre roche de même taille et de même nature dont la violence des éléments l'a séparée il y a bien des siècles. Mais dans ses filons rosés, dans quelques inégalités et une dépression creusées à sa surface par l'action du temps, l'imagination fantastique des montagnardes a vu des pas de fées, les coupes dans lesquelles elles buvaient, l'empreinte de leur poêle à frire, posée brûlante sur le roc, et bien d'autres choses encore que se font répéter, par amusement, les baigneurs de la Bourboule. — La Roche-Vendeix n'a pas gardé traces du château qui servit de repaire aux bandes pillardes d'Aimerigot-Marcel, dans le XVe siècle. Ce n'est plus qu'un mamelon presqu'inaccessible, dont l'herbe affriande les moutons, et dont les pentes difficiles sont encombrées d'éclats de roches éboulées, entre lesquelles végète, comme dans un sol d'or, une sapinière surperbe. De son sommet on a un point de vue fort accidenté. En remontant le cours tranquille d'un ruisseau qui coule à ses pieds, nous arrivons vite dans un de ces sites profonds et calmes, formé par les pentes herbagées des montagnes. De grandes aulnes y défendent de l'éclat du soleil : nul autre bruit ne s'y entend que celui des chutes de l'eau ; et, continu, d'une harmonie toujours égale, on dirait qu'il laisse place encore au silence. La cascade de la Vernière est là, à quelques pas, dans une clairière en rond-point, précipitant sa large nappe diaprée entre les racines des *vergnes* ou aulnes aux rameaux élanceés. La largeur et le lieu, plus que la hauteur de cette chute, ont fait sa célébrité ; c'était justice : les vallons où la mythologie ancienne plaça ses nymphes, ses naïades, toutes ses charmantes divinités du paysage, n'offraient pas, à coup sûr, plus de charme que celui-ci, dans lequel tu dois retrouver un peu les ravins couverts de ton Espagne, les gorges profondes, étroites, cachées, où vous atteint si juste la carabine du Cabecilla, et où la guerre civile t'a plus d'une fois conduit. — Le sentier difficile que voici, à droite de la cascade, nous fait gravir péniblement les pentes de cette forêt d'aulnes et de sapins. Ce ne sont point les baigneurs mais les artistes qui l'ont tracé ainsi, sur un plan si abrupte, autour d'un gouffre de verdure, afin de pouvoir jouir de l'étrange spectacle de la cascade du Plat-à-Barbe, dont le bruit effrayant donne le vertige lorsqu'on passe, de racine en racine, au-dessus de sa profondeur presqu'invisible. C'est une sorte de puits naturel de dangereux abord, à pic de tous côtés, aux parois duquel s'attachent de grandes ronces, et où les branches des hêtres plongent leurs rameaux. Le même ruisseau qui forme la Vernière s'y précipite soudain avec fracas, du haut d'un mur de trachyte, et, tombant de haut sur des roches et des troncs d'arbres entassés, il remonte du fond en écume épaisse, qui mouille tout autour le feuillage d'une pluie de perles éclatantes. Cette cascade peu connue est la plus remarquable qu'il y ait au Mont-Dore, la plus surprenante par son étrangeté. N'était son fracas assourdissant, à deux pas d'elle on ne la soupçonnerait point ; car son eau coule sur le roc couvert de mousse avec un calme perfide, en baignant mollement la verdure qu'elle fait naître. — Plus loin, on retrouve cette eau dans une forêt de grands sapins dont les longs lichens blancs semblent attester l'âge, et qui ombrage une riche végétation de fougères et de framboisiers. C'est là la belle forêt du Mont-Dore, « *Selvaggia e apra e forte* » comme celles décrites par Dante. Des vastes clairières herbagées, où paissent des troupeaux de vaches, y ont été ménagées par la nature à côté de fourrés presque vierges, où les animaux qui les hantent peuvent seuls pénétrer ; et ces clairières laissent apercevoir un amphithéâtre boisé, d'un dessin grandiose, que domine à son sommet celui des pics du Rigolet nommé le *Capucin* à cause de la forme bizarre qu'il affecte. Les *grandes scieries* auront malheureusement bientôt rasé cette forêt magnifique, en rendant complice de sa destruction le limpide ruisseau que nous cotoyons. — Nous n'avons que faire de monter au *Capucin*, cette curiosité de *badauds* au milieu de choses d'un si grand art. Suivons donc jusqu'à leur naissance les pentes du Rigolet. Là, notre vue s'étend soudain à l'ouest et au sud-ouest sur un vaste horizon que dessine, bien loin, le Cantal aux hautes cimes. La vaste et si pittoresque vallée dont Bort est comme la porte latérale, nous montre confusément ses accidents gigantesques éclairés par le soleil du soir, et sous nos pieds s'étendent les gras paturages à l'extrémité desquels la vieille ville de Latour est assise sur les prismes gigantesques de sa coulée. Ces premiers plans rachètent, par le caractère de grandeur qu'ils empruntent à leurs vastes proportions, la monotonie de leur teinte. D'ailleurs, ce que leur vue peut avoir d'uniforme est bien compensé par la variété du fond et les aspects étranges, affreux et beaux à la fois, de la vallée du Mont-Dore vue du point où nous sommes arrivés. Sous nos pieds s'enfonce le

La Bourboule.

La Roche-Vendeix.

Cascade de La Vernière.

Du *Plat à Barbe.*

LATOUR.

vallon de la Cour, avec ses longues herbes, son grand mur de trachyte, et derrière elle la *gorge d'Enfer* nous montre ses pointes aigues, ses tuffs ponceaux dénudés sans cesse, et horriblement déchiquetés par les neiges et les eaux. Leur teinte, d'un jaune rougeâtre, contraste hideusement avec les pentes si vertes du *Sancy* qui les domine et des autres versants supérieurs qui les entourent; vers l'est, on plonge sur un vaste cirque où commence la vallée des Bains, et où viennent converger et le ravin décharné des *Égravats*, et celui couvert de végétations alpestres entre lesquelles la *Cascade du Serpent* dessine sa longue coulée d'écume, puis les plis nombreux du sol herbagé par où descendent les sources de la Dore. — Le vallon de la Cour, dépouillé d'arbres comme tout le haut de la vallée des Bains est, après elle, celui où l'on sent le mieux le grandiose de ces montagnes. Profond, peu large, sinueux, sans cours d'eau, le silence y habite; le bruit des pas sur ses pelouses, de la voix dans son espace, résonnent longtemps, répercutés d'un bord à l'autre. Un filon puissant semble en fermer l'entrée par d'énormes roches au-delà desquelles le vallon s'arrondit; et ses pentes inférieures, tapissées d'un grand bois de sapin, vont rejoindre à gauche la vallée des Bains après un long contour. On se trouve alors assez près du *Buron du Mont-Dore*, presqu'au centre d'un grand cirque, dominé de tous côtés par les plus hauts pics du groupe, au milieu d'un espace si immense que d'énormes mouvements de terrains, de gros rochers, s'aplanissent au regard comme feraient des pierres sur un grand chemin. Le calme admirable dont on jouit, la pureté de l'air, la netteté des lignes du paysage, le bruit de la Dordogne torrentueuse, les sons dispersés des clochettes des troupeaux, le mugissement lointain des vaches qui paissent les herbes épaisses aux flancs des pics, tout cela répand sur l'ame une mélancolie douce, une rêverie pleine de charmes, ce délicieux « *sentiment des hautes montagnes* » dont parle si poétiquement Byron. — Au fond de la vallée des Bains, immédiatement après celle de la Cour, une étroite porte, formée par de grands rochers affreux qu'on appelle la *Porte du Diable*, donne passage dans des ravins bien plus affreux encore par leurs déchirures et leurs bouleversements, qu'au Mont-Dore, ainsi que dans la plupart des grandes chaînes montagneuses, on a nommé le *Val d'Enfer*. Un ruisseau tourmenté sort du plus profond de ces ravins, jonchant son cours de débris énormes, et en le suivant on arrive véritablement au séjour de la Destruction. Plus d'herbe vivace, plus de sapins aux verdures constantes, mais des masses d'ocre jaune sillonnées par les eaux en mille manières, et d'où pendent sur notre tête d'horribles roches décharnées, prêtes à rouler au fond de l'abîme. L'antre que les poètes payens ont mis pour vestibule à leur Enfer n'était, à coup sûr, ni plus repoussant, ni plus affreusement pittoresque, ni fait pour inspirer plus de terreur aux cœurs pusillanimes. La poésie toute catholique des montagnards en a fait le palais du *Diable*; il en est le souverain; et chaque objet saillant lui est par elle attribué pour un usage démoniaque. C'est la même idée qu'à des siècles de distance une telle nature a inspirée aux hommes.

Vallon de la Cour.

Cascade du Serpent.

Buron du Mont-Dore

Le val d'Enfer.

Il est doux de redescendre à la fraîcheur du soir, dans la longue vallée qui conduit à cette agglomération d'hôtelleries qu'on appelle le *village* ou la *ville des Bains*. Des sapinières aux teintes sombres qui garnissent les pentes inférieures, la nuit sort déjà pour répandre sur elles une ombre plus épaisse, et donner à tout des formes indécises. Les amas de rochers entre lesquels se précipite la Dordogne prennent devant nous des proportions fantastiques, et, dans le profond silence de la nature, nos pas résonnent au loin; en passant devant les ravins latéraux, l'écho de nos voix, vingt fois répété, va se perdre au sommet des pics; il semble que des compagnons invisibles nous suivent au flanc des montagnes. Voici la grande cascade dont la chûte retentit avec fracas sur les rochers, et qui nous couvre de sa pluie d'écume. Quelques pas encore et nous trouverons nos lits.—Je ne sais rien de moins gai, pour des touristes, que ces pays d'eaux où l'on retrouve le cérémonial des grandes villes au sein d'une nature pleine de vie, de vérité, si je puis dire, qui vous a fait oublier la vie factice et froide des salons. Aussi est-ce à mes yeux un des plus grands mérites du Mont-Dore que d'y rencontrer moins qu'ailleurs les allures guindées, les mises exigeantes, les plaisirs luxueux. La rusticité des lieux ne pouvant aller avec des façons recherchées, et l'amusement y étant au prix de courses nombreuses, on en a banni le cérémonial, les divertissements princiers qui rendent Vichy fastidieux. Après le bain, la journée s'emploie à des excursions à cheval. Le dîner ramène tout le monde autour de longues tables dont le *bœuf au choux* et de vastes plats de *ris* font *le plus bel ornement*. Puis, la nuit venue, le salon de l'hôtel s'illumine, et, sans frais de toilette, on danse au piano, ou bien l'on joue jusqu'à la dixième heure, qui voit les baigneurs regagner processionnellement leur couche.—Les bains du Mont-Dore recevaient un grand nombre d'étrangers, qui s'y faisaient porter en litière, bien avant qu'un établissement complet et une route commode leur permissent d'y venir aussi agréablement qu'aujourd'hui. Les travaux actuels datent de 1817: leur achèvement ne remonte qu'à quelques années. Quand on en assit les fondements, on trouva trois anciennes piscines, dont une entourée de gradins, l'autre en marbre blanc, la troisième remplie de tuiles et de chevrons calcinés. Les murailles d'un établissement furent aussi mises en évidence, et l'on recueillit dans ces ruines grand nombre de fragments de colonnes, de corniches, de bijoux, de monnaies de Vespasien, de Trajan, d'Antonin et de Marc-Aurèle. Ces anciennes constructions ont été, tant que l'on a pu, utilisées dans l'établissement actuel qui est, disent les gens experts, aussi bien conçu dans ses détails que lourd et de vilain aspect dans ses formes. Il occupe à peu près les assises des

Les Bains.

anciens thermes, et il y a peu d'années que l'on voyait, au centre de la petite place sur laquelle s'étend sa façade principale, des restants d'appareil et de fûts, appartenant à une de leurs dépendances connue sous le nom du *Panthéon.* C'était sans doute un emplacement destiné aux exercices du corps, qui faisaient toujours partie de l'hygiène médicale des thermes Romains. Ces restes, avec tous ceux trouvés ailleurs antérieurement et depuis, sont maintenant rassemblés, plus ou moins artistement, sur la promenade qui sert de quai à la Dordogne. Le style assez correct de leurs sculptures, et en même temps leur exécution médiocre les font rapporter à la décadence de l'art Romain. Ils datent sans doute du IIIe siècle de notre ère. Les fragments d'une statue équestre, une aigle romaine en lave, et un cippe dont le bas-relief est malheureusement presque fruste se distinguent par un travail beaucoup plus remarquable que tous les autres fragments.

Trois heures! — A peine il fait jour et les porteurs de chaises font déjà retentir les couloirs de l'hôtel sous leurs semelles ferrées. — Peste soit des maisons de planches! Mais puisque nous voilà tirés de notre bon sommeil de voyageurs, commençons une longue journée; quand viendra sa fin, nous aurons vu tout le revers oriental du Mont-Dore. — Le plateau de l'Angle, qui abrite à l'est le village des bains, termine sa croupe allongée dans un profond repli du sol où les chaumières de Prentigarde se cachent sous un épais feuillage de noisetiers et de frênes. C'est là, presqu'aux dernières maisons des Bains, que s'embranche la route de Clermont par les hauts sommets de la Croix-Morand et de Randanne. Après avoir suivi un instant sa pente, elle nous mène au milieu des grands sapins dont les feuillages inférieurs baignent dans des ruisseaux blanchis d'une écume légère, qui annonce les cascades par où s'élancent leurs eaux. Le bruit de ces chûtes remplit l'air, et en face de nous celle du *Rossignolet* reflète dans les clairières les premiers rayons du matin. Elle glisse, plaintive, sur le basalte nu, et perdue ici sous les branches, reparaissant plus loin, elle semble une éclatante banderolle d'argent qui flotterait mollement au vent entre les vieilles mousses des sapins. Un sourd grondement nous annonce, tout près de nous, celle du *Quéreuil*, plus remarquable par son volume et sa hauteur. Entièrement cachée de toute part, d'un abord mal aisé, l'œil la cherche vainement si l'on n'est pas dans son étroit bassin, retraite dévastée par ses fureurs. Elle y tombe, du haut d'un mur de basalte prismé, en nuages d'une mousse brillante et fine, inondant de ses perles tout le feuillage qui l'environne. Ses eaux tourmentées roulent ensuite dans un lit peu accessible de prismes détachés de leur loge, et vont se joindre, sous un pont de poutrelles mal engrenées, à celles descendues de tous les versants environnants. Un site fort beau nous entoure ici. La route de Clermont serpente devant nous à travers les hautes fougères, les grands sapins, les rochers couverts de longues mousses; et, des tournants de ses lacets rapides, nous apercevons au nord le lac et la cascade de *Guery*, entourant la base du *Puy-Gros* dont les vastes plaines nourrissent de grands troupeaux, et que surmonte la cîme de la *Banne d'Ordenche;* à l'occident l'ouverture de la vallée des Bains nous montre les horizons du Limousin et du Cantal; au sud les pentes de l'*Angle, de Cacadogne*, semblent attachées au ciel par la crête aigue du *Sancy.* — C'est à travers ces pentes et leur herbe touffue, longue, vigoureuse, qu'il nous faut gagner les plus élevés sommets de la chaîne. Bien peu de baigneurs y vont par cette route, et nous ne rencontrons que de grands troupeaux de vaches, souverains absolus de ces pacages immenses, dont on ne tirerait aucun parti si on ne les leur abandonnait depuis que les premières chaleurs du printemps en ont fait reverdir la végétation jusqu'à ce que la neige les en fasse descendre. L'élève ou l'engrais du bétail; la fabrication de ces énormes fromages rougeâtres qui ressemblent à des fûts de colonnes brisées, constituent les divers modes d'exploitation de ces montagnes, dont les grands produits font singulièrement rechercher la propriété par nos riches citadins. Ordinairement, le premier et le dernier mode sont cumulés; la propriété prend alors le nom de *montagne de lait.* Les montagnes de *graisse*, comprenant le second tout seul, sont d'habitude régies par un *batier*, qui les loue à tant par saison, et fait son profit suivant qu'il peut avec les marchands qui viennent, à époques régulières, acheter ou conduire sur les lieux-mêmes les animaux destinés à fournir les foires très-fréquentes des bourgs environnants. Un *vacher* gouverne les montagnes à fromage, qui comptent en moyenne de 30 à 80 vaches. — Il a pour demeure une de ces cabanes ou *burons* que tu vois disséminées çà et là sur les pentes, et ployant sous le chaume chargé de grosses pierres dont on les recouvre, afin de les assurer contre la violence des vents. Deux fois le jour, cet homme, qui passe là sa vie loin des autres hommes, entre la terre et le ciel, rappelle près de lui son troupeau pour le traire, puis il commence aussitôt sa puante et sale fabrication en caillant le laitage. Quand le caillé est bien pris, son *aide* et lui s'occupent à le broyer vivement avec une planchette trouée, de manière à le concentrer davantage; mis ensuite dans des *faiscelles*, il s'égoutte et est replacé dans de grands vases, tenus près du foyer pour activer la fermentation, après laquelle il est réduit à l'état de *tome* ou masse caillée dure, brisée, suffisamment aigrie. Cette *tome* enfin se loge dans une grande faiscelle, où, convenablement salée, chargée d'une lourde pierre qui la presse sans cesse et en exprime de plus en plus le *petit lait,* elle devient une *fourme* ou *forme* que l'on assied à son rang sur les rayons du buron : là elle se sèche, se fait durant deux mois environ, après lesquels la moisissure barbue en ayant été bien enlevée, une légère couche d'ocre rougeâtre lui donne l'aspect de parfaite maturité qui permet de la livrer au commerce à raison de 70 à 100 fr. les 100 kilos.

Cascades du Rossignolet.

Du Quereuil.

Lac Guery.
Puy-Gros.

Plateaux de l'Angle.
de Cacadogne.

Les Burons

kilos. — Reste le petit lait. Le premier sorti du caillé contenant un peu de crême encore, on le soumet à une forte ébullition, et son écume fait le mauvais beurre qui se vend dans toutes les montagnes à bestiaux de l'Auvergne. Ce qui en subsiste, joint à celui qui dégoutte de la tome, étendu d'un peu de lait, est caillé de nouveau pour la fabrication d'un fromage de deuxième qualité; enfin, le résidu de toutes ces manipulations se partage entre le vacher et ses aides, qui n'en méprisent pas toujours la boisson, entre l'arrosement continu des *formes*, et l'engrais d'une portée de porcs, dont l'étable, inférieure au buron, en reçoit les écoulements. Une odeur repoussante s'exhale de ces *chalets* auvergnats; et j'avoue que je ne crois guère aux poétiques couleurs sous lesquelles on nous peint ceux de Suisse. Chaque vache donne ainsi un revenu de 60 à 80 fr. par année, n'exigeant pour cela que le peu d'avances dont tu te fais aisément l'idée d'après le personnel et le mobilier d'un buron, avec le pacage d'un espace de 4,000 à 5,000 mètres carrés. Encore, au Mont-Dore les herbages étant de qualité inférieure, les produits ont-ils une valeur et un rendement bien moindres qu'au Cantal, où les montagnes de lait et d'élèves, comme les montagnes de graisse, donnent des résultats beaucoup plus considérables et beaucoup plus beaux? — Il est curieux d'étudier les mœurs de ces animaux, tranquilles habitants des hauteurs. L'instinct et l'habitude s'unissent en eux pour approprier leur nature à ce séjour, qu'il faut leur faire gagner le plus tôt et quitter le plus tard possible si l'on veut atteindre le but idéal de l'industrie des montagnes. Eux-mêmes dès qu'ils y ont passé une saison, en ont si bien appris les jouissances et le mal-être, que si un trop long hiver les retient dans les écuries d'*hivernage*, ils montrent une impatience inquiète qu'ils témoignent également quand l'avidité du propriétaire les laisse trop tard exposés aux temps froids. Il faut voir comme au départ elles se pressent, chacune allant reprendre, sans se tromper jamais, le pâturage qu'elle avait fréquenté, la place qu'elle avait tenue, la saison d'avant. Durant les premiers jours, leur joie se traduit en longs mugissements qu'elles se plaisent à faire redire aux échos de la montagne, comme pour saluer des lieux déjà connus. Les plus anciennes guident le troupeau, et portent pour cela une clochette pendue à leur cou : les nouvelles sont enseignées par les autres des habitudes et des périls du séjour. Dociles aux appels des vachers, elles se rassemblent dès qu'ils en donnent le signal, et quand la nuit descend, toutes se rapprochent insensiblement du Buron, près duquel elles couchent toujours, le plus souvent dans un parc à grandes claies. Sur ces hautes cîmes, les précipices, les loups et les orages présentent pour elles des dangers souvent redoutables. Les jeunes seules, quand quelque chose les effraie, tombent parfois dans le premier; et les agressions cessent d'en être un, lorqu'elles ne se tiennent pas trop loin du troupeau pour que leurs mugissements de frayeur en puissent être entendus. On voit alors, en effet, toutes les bêtes accourir, former autour de l'agresseur un cercle qui se resserre incessamment, jusqu'à ce que, faisant un effort pour fuir, il soit percé de coups de cornes et foulé sous les pieds. Non-seulement les animaux, mais les hommes deviennent victimes de leurs craintes. Tu vois comme en passant près d'elles elles nous regardent avec défiance, et nous suivent de loin, ainsi qu'elles feraient d'un ennemi dont elles craindraient les surprises. Le moindre geste de notre part pour éloigner ces Argus amènerait bientôt sur nous tout le troupeau, et peut-être la voix du berger, les efforts des chiens seraient-ils impuissants à nous sauver de leur fureur. C'est chose étonnante, que cette défiance si grande ne menace jamais les chiens du buron de ses terribles effets, et que de si petits animaux se fassent obéir d'elles sans obstacles. A peine elles les voient venir, qu'elles se hâtent de quitter l'endroit périlleux ou interdit, pour suivre la direction dans laquelle ils les conduisent. Le vacher n'a pas d'aide meilleur, car, dès que l'orage menace, quelques minutes lui suffisent pour ramener ses bêtes en sûreté. Dans ces lieux élevés, les *écirs* de l'été ne sont pas moins à redouter que les tourmentes de neige; la foudre y frappe les troupeaux, la grêle fait souvent périr de jeunes bêtes, qui, si elles n'y succombent point, perdent leur lait pour longtemps, portent sur leur cuir les traces ineffaçables de ses coups; ou bien, effrayées, courent en aveugles, s'égarent et vont parfois s'abîmer dans les escarpements des ravins. Aussi les vachers, qui passent à peu près toute leur vie sur les hautes cîmes (ils dorment une bonne partie de l'hiver), ont-ils appris par l'expérience les secrets de la nature, et savent-ils deviner ses écarts dans les moindres signes. Ils sentent l'orage dans l'air; comme aux marins, une tache au ciel, un soupir du vent, mille apparences inconnues de nous le leur révèlent à temps, et ils règlent sur son heure le pacage du troupeau, que leur grand mérite est de conserver intact et de rendre toujours plus productif.

Tout différents de la cîme surbaissée du Rigolet, les plateaux où nous marchons depuis le lever du soleil sont sans ombrages, couverts de grandes gentiannes dont les corolles jaunes s'épanouissent brillamment sur la verdure de l'herbe, et ils laissent les regards plonger au loin dans les plaines de l'est, tandis que les rebords inégaux, les flancs tantôt déchirés, tantôt boisés de la vallée des Bains forment, à notre droite, un paysage constamment changé par la perspective. Il est beau de le contempler du sommet pelousé du *Roc de Cuzeau*, dominant l'écorchure des Égravats et le noir feuillage qui ombrage la cascade du Serpent. On est si haut déjà, si singulièrement placé, que l'on croit dominer le Sancy lui-même. Cependant, des pieds du cône aigu qui porte ce nom, Cuzeau disparaît sous la vue comme une motte infime, et à peine on l'aperçoit de son faîte. Cette butte du Sancy s'élève d'une quarantaine de mètres, environ, au-dessus d'un marais où l'une des mille sources de la Dordogne entretient une brillante végétation

Roc de Cuzeau.

Le Sancy.

de plantes alpestres, admirables de vigueur et de coloris. Sa base forme, avec celle du *Puy-Ferrand*, un *col* resserré où la violence du vent est souvent dangereuse. Lorsque, harassé d'avoir gravi les rapides lacets tracés sur ses flancs, on peut enfin s'asseoir à son sommet, on est sur le plus haut point du sol de France, en présence d'un des plus vastes horizons connus, qui éblouit les yeux et fascine l'esprit par son immensité. Comme on domine sur un sol montagneux, les objets paraissent moins confus que du sommet du Puy-de-Dôme; si les plateaux du Limousin, certaines portions de la Haute et de la Basse-Limagne se perdent dans une ligne vague comme un fond de mer, les profils des chaînes du centre se dessinent avec une netteté qui permet d'en suivre les directions, et de très-bien comprendre la diversité de leurs systèmes sous l'unité puissante de leur génération. Les arêtes principales de cette courbe gigantesque de volcans, qui, de l'extrémité sud du Mézenc se prolonge par le Cantal, le Mont-Dore, les Dômes, jusqu'au bout septentrional de la Limagne, s'offrent ici merveilleusement distinctes. La science peut ainsi aider les yeux à se retrouver, en face de ces ondulations à perte de vue; mais ceux à qui cette ressource manque restent confondus; devant cette immensité muette, il faut des heures pour que l'on prenne conscience de tout autre sentiment que de celui de l'impuissance: c'est comme la mer quand on la voit pour la première fois; on regarde longtemps pour y découvrir quelque chose; sa grandeur surpasse tant, que l'esprit a besoin de se receuillir pour juger ce qui frappe la vue.—Tiens! Voici sur ce fragment de croix, maintes fois frappé de la foudre, quelque chose de fraîchement écrit au crayon: « *On ne hait les hommes et la vie que faute de voir assez loin!* » C'est un touriste d'esprit, à coup sûr, qui est venu transcrire là cette pensée de Châteaubriand; je n'en trouve pas qui, plaisamment ou sérieusement prise, rende mieux l'impression première de cette vue du Sancy, d'où l'on plane de si haut sur le monde qu'il faudrait être bien pauvre de cœur pour n'en point oublier les misères, et bien desséché par le scepticisme pour ne pas se passionner de l'existence qui fait sentir de si grandes œuvres. Elle me rappelle que, feuilletant le registre où l'on inscrit son nom, à l'entrée des immenses travaux du canal du Midi, je trouvai la signature de Garnier-Pagès au-dessous de ces mots non moins beaux: « *La terre appartient à l'homme comme le monde à Dieu!* » —Si l'on avait pu établir au sommet du Puy-Ferrand un teneur de ces livres d'impressions de voyages, si fastidieux d'habitude, comme il eût été transpercé de toute part de points d'exclamation! As-tu vu ailleurs un spectacle aussi effrayant et aussi magnifique, aussi terrible et aussi inattendu? Juge dans quelles étourdissantes paroles chaque visiteur se plairait à consigner pour la postérité l'expression de son enthousiasme ou de sa terreur, lorsque, marchant sur la croupe arrondie du puy, dans les épaisses et hautes bruyères qui la recouvrent, il verrait sous ses pieds le sol s'ouvrir soudain en un large demi-cercle montrant à ses regards saisis de vertige ce ravinement gigantesque, profond de plus de mille pieds, qui s'appelle la *vallée de Chaudefour*, et dont les parois perpendiculaires sont hérissées de longues aiguilles trachytiques, empruntant à l'opposition de leurs teintes blanchâtres avec la végétation qui les enserre un caractère de beauté et d'horreur sans égal! Les plus hardis seulement peuvent, debout sur cet abîme, jouir pleinement de son indicible effet, en contemplant, depuis son origine si affreusement tourmentée, cette majestueuse vallée que tapissent les plus belles fleurs, que pare une verdure admirablement vive d'herbes fécondes, de chênes, de grands framboisiers, de chèvre-feuilles embaumés, dont tant d'accidents naturels changent l'aspect à chaque détour, et au fond de laquelle s'étend, comme un vaste miroir d'argent dans un cadre plein de variété, le *lac Chambon*, appuyé aux grands rochers et aux ombrages de Murols. — Je vais te conduire sur les bords délicieux de ce beau lac, mais par un chemin de touristes, c'est-à-dire, sinueux et long. Il nous faut suivre d'abord les grands pacages sans arbres, les solitudes infinies du versant méridional du Mont-Dore, descendre vers *Vassivière*, *Pavin*, vers tous ces lacs-cratères qui réfléchissent brillamment devant nous l'éclat du soleil. Entre ces pics majestueux qui entourent le Sancy, dans ces immenses herbages déserts dont le sublime silence est à peine troublé par les bruissements du vent et les lointains mugissements des troupeaux, en face d'un horizon illimité où bois, hameaux, villages, tout s'efface ainsi que des points à peine marqués, on aime à marcher libre des soucis du monde, l'âme comme élevée par le grandiose de la nature. Les miracles de la vierge de Vassivière ne sont rien auprès de tous ces spectacles merveilleux: sa légende populaire veut que, de Besse où on l'abrite l'hiver, elle se transportât seule à son hermitage des montagnes si on tardait à l'y conduire processionnellement, que même souvent elle y aille sans bruit, quand luit un beau jour de printemps: j'aime à trouver là un hommage superstitieux à leur irrésistible attrait. — Autour de la petite vierge noire pour qui la dévotion releva, au XVI[e] siècle, une chapelle dont certains chapiteaux rappellent le XI[e], se sont groupées quelques sales auberges où les touristes aiment à faire un frugal repas, et les vrais croyants à acheter des rubans bénis qui préservent de la fièvre, de la morsure des chiens, à rencontrer une eau qui guérit tous les maux, une pierre sur laquelle les prières sont exaucées infailliblement, toutes sortes d'objets de superstition, enfin, pieusement exploités par la fabrique de la petite église. — Pavin est un cratère pelouzé à l'extérieur, dont une eau de cobalt remplit presque bord à bord la cavité. Un bois de jeunes chênes y mire ses touffes gracieuses, et la Couse s'en échappe vers le nord, par une échancrure à peine entamée. La crudité de l'eau du lac rend toute végétation aquatique impossible et, dit-on, le séjour impraticable aux poissons. Un sondage, en 1770, n'y a fait trouver la terre qu'à plus de 90 mètres. On voit, du reste, à deux pas

Le Puy-Ferrand et la *vallée de Chaudefour.*

Vassivière.

Les lacs Pavin.
— Chambédaze.
— Bourdouze.
— Montsineire.
— de la Godivelle

du bord, le sol disparaître presque perpendiculairement. Les sources de cette eau, invisibles presque toutes dans ses profondeurs, résident peut-être dans un courant considérable dont on croit que le *creux de Soucy*, sorte de puits naturel d'une vingtaines de mètres, qui se trouve non loin, vers le sud, dans une coulée de lave, est comme une sorte de *regard*. Des hauteurs de Pavin, on distingue dans la même direction le lac de *Chambédaze*, couronné par les hêtres du *Puy-Maubert*, et dont les abords marécageux éloignent le voyageur, aussi bien que de son voisin de *Bourdouze;* puis celui de *Montsineire,* comme un vaste croissant de métal resplendissant au pied des ombrages de son cratère; plus loin enfin, le cône volcanique élevé, d'aspect rude, désolé, que remplit le poissonneux lac de la *Godivelle*.

Besse est à quelques kilomètres vers l'est. Vieille et laide ville, *commune* du XIII[e] siècle dont j'ai plus haut transcrit la *Charte*, il montre de loin ses pauvres constructions, mêlées encore de quelques restes ornementés d'édifices anciens. Assise sur un excellent sol volcanique, elle est triste et noire comme ses basaltes sombres, et fait contraste avec les foins épais et les moissons longtemps vertes de son bassin resserré. Nous ne franchirons pas les portes de son enceinte en partie détruite, afin de nous rendre plutôt à Chambon par les pacages. — Nous retrouvons bientôt la large et profonde crevasse de Chaudefour, portant sur ses parois septentrionales un rideau de hautes montagnes. Ce sont les sommets de *Dianne*, de la *Croix-Morand*, dont les versants inférieurs, coupés de ravins, voient les habitants de plusieurs hameaux cultiver leurs terres. A peu de distance, le lac Chambon étend sa belle nappe azurée, qui s'appuie contre les rochers géants et le cône pouzzolitique du *Tartaret*, et dont les eaux vont se perdre, pour former la Couse, entre les coulées de ce volcan. C'est au bord de ce lac que l'on jouit d'un paysage vraiment délicieux. Tout le pittoresque de la vallée de Chaudefour y unit ses effets grandioses à la fraîcheur de prairies couvertes d'ombrages, aux belles masses de hêtres se mirant dans le lac, sur lequel flottent des îles de verdure. Je ne sais si ce site est décidément celui de l'ancien *Avitacum;* mais à coup sûr, même au temps de Sidoine, il était par la douceur du climat, par la grâce des contours, la variété et le charme de ses bords, bien préférable à celui d'Aidat pour l'établissement d'une *villa*. Une terre autrement féconde d'ailleurs, l'avoisinait, et la riche plaine de Murols n'était pas à dédaigner, même d'un grand-propriétaire Gallo-romain. Le village du Chambon, à quelques pas en avant du lac, renferme une église Romane de peu d'intérêt, et un *Baptistère* du XII[e] siècle que les archéologues ne négligent point de voir. C'est une chapelle ronde, ayant six mètres vingt-sept centimètres de diamètre intérieur, éclairée par trois fenêtres très-petites, et formant une coupole supportée par des arcs plein-cintre qui reposent sur des colonnes à chapiteaux.—Un chemin, tracé sous les grands arbres du bois de Tartaret, conduit du lac à Murols, dont le village ombragé et riant, défendu et relevé à la fois par la belle ruine qui le domine, n'est que fort peu distant. Le château de Murols offre la plus élégante de toutes les habitations féodales de la Basse-Auvergne. Construite au sommet d'un cône dont la masse basaltique, coupée verticalement, lui fait un fondement indélébile et un rempart imprenable, son enceinte svelte, qu'une tour élancée rend plus légère encore, domine à une grande hauteur les ondulations pittoresques d'une coulée moderne dont chaque boursoufflure est devenue un cône d'éruption, et dont chaque colline, sillonnée par des eaux admirables, est dessinée par le feuillage des frênes. Mais il ne faut guère chercher, dans ce château, autre chose qu'un charmant paysage. On y voit une première enceinte, bastionnée, du XVI[e] siècle, puis une autre, circulaire, à machicoulis, se liant à la haute tour, et portant les caractères de l'architecture militaire du XV[e] siècle. Les bâtiments qu'entoure cette seconde enceinte, également ruinés, laissent voir encore, dans des sculptures de blasons ou de fresques peu marquées maintenant, les vestiges d'une ornementation riche. Murols n'offre donc pas un type bien pur de l'architecture militaire du moyen-âge : on veut que ce soit le *meroliacense castrum*, dont, au rapport de Grégoire de Tour, Thierry fit le siége en 532. Aucune trace des constructions de cette époque n'y vient corroborer cette assertion. Il faut le prendre uniquement pour un très-joli souvenir de la société féodale; et le charmant historien qui aime tant à mettre en présence les trois représentants de cette société, l'église, le château, la chaumière, ne pourrait trouver un point où sa poétique imagination les trouvât mieux rapprochés. Du donjon de Murols, en effet, il ne verrait pas seulement une multitude de villages qui, groupés autour de leur modeste chapelle, paraissent comme la base de leur long clocher : mais l'église monumentale de Saint-Nectaire lui montrerait au nord-est sa toiture massive, en même temps qu'au-dessus d'elle ses yeux distingueraient, aux flancs de la montagne de *Cornadore*, comme vers le sud dans ceux de la montagne de *Jaunas*, les grottes que les pauvres serfs se creusaient dans les rochers pour y vivre plus libres, sans doute (1). — Saint-Nectaire est un fort vilain hameau, situé, au sortir du bassin si heureusement accidenté de Murols, dans des ravins granitiques dont le triste aspect s'enlaidit encore par les masses de travestins stériles qu'y déposent de très-abondantes sources minérales. Ces sources, d'un usage

Besse.

Chambon.

Murols.

Grottes de Cornadore. de Jaunas.

Saint-Nectaire.

(1) Les premières peuvent tout aussi bien avoir servi d'écuries ou de caves au château dont les ruines recouvrent la montagne. Mais les secondes offrent certainement les restes d'un village de serfs. Les détails, dont un escalier à trois étages creusé én spirale dans le conglomérat friable, n'est pas le moins curieux, méritent une longue visite. Les géologues en rapportent de fort beaux échantillons.

excellent, ont été fort-anciennement fréquentées, car il existe au pied de la montagne de Cornadore d'anciens et grossiers travaux thermaux. Les baigneurs qui s'y rendent maintenant se distraient autant qu'ils peuvent en visitant les lieux que nous venons de parcourir, et en allant voir les belles cascades que forme la Couse et, à vrai dire, la coulée de Murols, quand elles tombent dans la plantureuse et pittoresque vallée des Granges de Sachat, puis la large chûte d'eau de Saillant. Un *Dolmen* et quelques indications d'une *enceinte carrée* se trouvent aussi, pour les archéologues, sur le chemin qui mène de Saint-Nectaire-Bas à l'église, laquelle couronne, avec de grand avantages de perspective, le mamelon occupé par Saint-Nectaire-Haut. Cinq pierres brutes forment aujourd'hui le dolmen, une seule servant à sa toiture: une sixième est renversée auprès, et on voit qu'une septième en a été enlevée. A quelques pas, deux pierres butées paraissent avoir appartenu à un monument pareil, et un bloc, debout à côté, peut avoir constitué un *peulven*. L'enceinte laisse voir deux divisions parallèles, en pierres superposées et brutes aussi, de chaque côté desquelles on croit distinguer six chambres donnant toutes dans un même couloir. Sur le grand plateau qui domine la vallée au nord-ouest, on va voir encore des constructions celtiques de dimensions plus considérables. On ne fait cette course, toutefois, qu'après une longue visite à la curieuse église romane que l'enthousiasme archéologique de ce temps a transformée en ce que nous appelons en France un *monument historique*. Dans le fait, l'art romano-bysantin n'a guère de production plus parfaite, où, dans un petit modèle, plus d'harmonie dans les proportions soit unie à plus de mesure et d'unité dans les ornements. A part sa tour octogone, terminée en flèche, qui paraît du XII[e] siècle, elle semble sortie d'un seul jet des mains de l'ouvrier qui en dirigea la contruction dans des temps antérieurs. Ses colonnes, en place de piliers, lui donnent la priorité de date sur le *Port* et sur Saint-Paul d'Yssoire que nous verrons bientôt. Sur sa façade occidentale entièrement nue, flanquée de tours inachevées, une grande porte donne accès dans le narthex que couronne une vaste tribune. La nef apparaît alors, étroite, gracieuse, flanquée de ses collatéraux, et terminée à l'orient par trois chapelles absidales. Les chapiteaux en sont richement ornés, quoiqu'avec une grande rudesse; et un badigeon épais, varié de couleurs, qui semble même attester une certaine entente des tons, les a peints, au grand détriment de leurs figures, mais de manière à faire croire d'abord que c'est là l'état primitif de l'église. Dans la nef, presque tous ces chapiteaux sont de grossiers feuillages : ceux du chœur présentent des sujets puisés la plupart dans l'Écriture, quelques-uns rappelant sans doute la légende du saint patron de l'église. On y distingue entr'autres des scènes du jugement dernier, le portement de la croix, la flagellation, un saint ressuscitant un mort, sauvant un batelier; ailleurs, Jésus semble choisir une église entre plusieurs que des saints mettent à ses pieds; un homme embrasse fortement une colonne, tandis qu'un soldat furieux le tire par les cheveux; autre part la passion de Jésus-Christ; saint Jean avec un livre ouvert portant son nom en tête, et sur un revers *venite*, sur l'autre *discedite*. Toutes ces compositions se distinguent par leur relief très-fort, et le soin apporté à leur exécution qui, bien qu'inhabile, est d'un sentiment remarquable. L'église possède deux objets bysantins d'un précieux travail: l'un est un crucifix de cuivre doré, orné de sculptures et de pierres précieuses enchassées dans une plaque d'émail; l'autre est un buste de bois, recouvert d'une mince lame de cuivre, modelé avec un naturel rare. Les yeux sont d'émail: les cheveux coupés ras, les pierres de couleurs dont est parsemée la robe, permettraient presque de dire que ce buste a été apporté de Constantinople, dans le butin des Croisades. L'église de St-Nectaire montre à son extérieur les restes d'une fortification puissante, et un décor de mosaïques disséminées avec goût.

Cascade des Granges. de Saillant.

La Couse de Chambon (car du côté du Mont-Dore tout ruisseau est une *Couse*, comme tout cours d'eau une *Sioule* sur le versant nord du Puy-de-Dôme) a frayé son lit dans une sorte de fente profonde et resserrée, qu'avait en partie comblée la lave du Tartaret. Aussi son cours offre-t-il les sites les plus agrestes, et des accidents étrangement pittoresques jusqu'à Montaigut-le-Blanc, où s'ouvre le vallon de Champeix. Montaigut, au flanc d'une colline abrupte, suspendu en quelque sorte sur les feuillages qui bordent l'eau, n'en est pas le moins bizarre point de vue. Champeix, profondément encaissé dans une sorte de défilé étroit, partage aussi les caractères de ce paysage singulier, et vu des tournants de la route d'Yssoire, présente un curieux aspect, dominé qu'il est de tous côtés par de hautes buttes qui semblent prêts de l'étouffer en se rapprochant. Les yeux, cependant, qui aiment à retrouver des horizons moins bornés et un sol moins sauvage, se tournent avec satisfaction vers Neschers, assis à l'extrémité d'une cheire de lave encore sombre, triste, mais au-devant du charmant vallon de Coudes, et en face d'une perspective étendue où Corent, la butte populeuse de Montpeiroux, les villages de Parent, Buron, Ironde, hardiment bâtis au flanc des montagnes, forment une magnifique décoration. Ce n'est pas non plus sans un vrai bien-être intérieur, que l'on entre, aux environs de Prondines et de Perrier, dans des terres plantées de vignes, remplies des ombrages moins rustiques du noyer, du saule, du peuplier vulgaire. Après tant de sols herbagés ou rocheux, on se plaît à revoir les belles cultures, les riches villages de la Limagne dans la vallée spacieuse où coule la Couse de Pavin depuis Saint-Cirgues ; et quand Yssoire montre de loin les cîmes de ses tours, de son clocher, ses maisons blanches aux toits d'un rouge clair, les longues murailles de ses jardins, il semble que l'on passe des zones dénudées par le froid dans celles de la chaleur et de la végétation. La vue s'étend en effet sur le plus splendide bassin de l'Auvergne, après ceux que nous

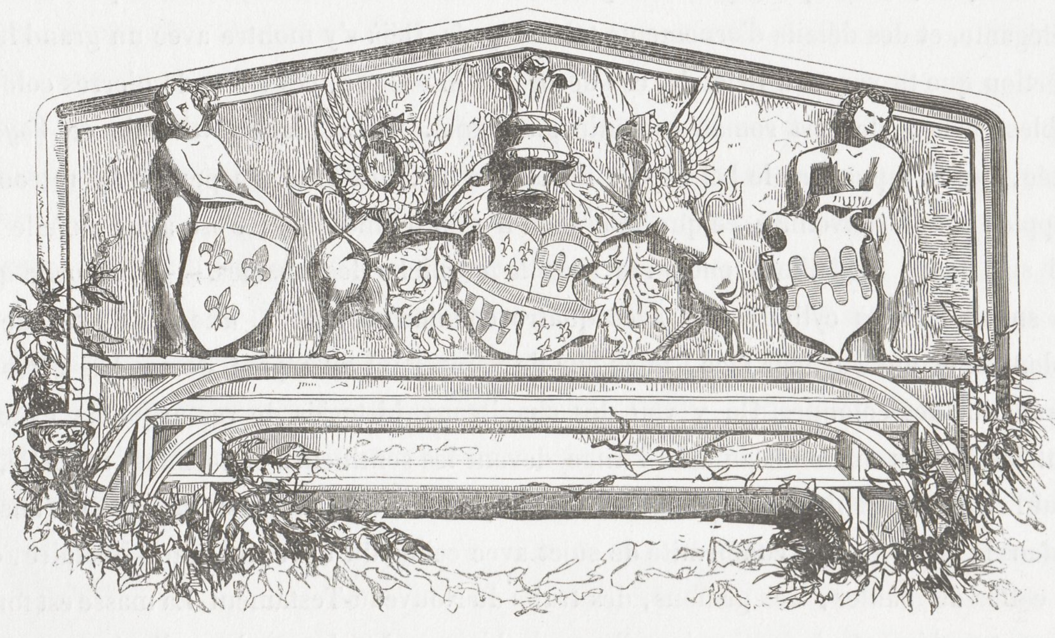
Montaigut-le-Blanc. Champeix.

Neschers. Coudes. Montpeiroux. Parent. Ironde. Prondines. Perrier. Saint-Cirgues.

avons quittés

avons quittés à St-Amand, et trouve, dans la variété, les décorations de ses contours, dans tous ces mamelons jonchés de ruines féodales qui forment amphithéâtre devant elle, un spectacle nouveau qui l'enchante. Tandis que l'on cotoie les éboulements de Perrier, les mamelons de Vodable, Ronzière, Solignac, Antoin élèvent, sur la droite, leur tête sombre au-dessus des argiles rougeâtres du Lambron, et reportent l'esprit vers le temps où la cour des Dauphins d'Auvergne animait de ses fêtes ou de ses armements les vieilles tours en ruine que supporte encore leur sommet; en face, l'horizon est fermé par un rideau de montagnes, portant majestueusement à leur faîte méridional les grandes sapinières qui environnent Saint-Germain-l'Herm, et allant rejoindre vers l'est, au-dessus de Sauxillanges, les crêtes de la vallée de la Dore. C'est là, derrière le roc sourcilleux de Buron et le pic boisé de Saint-Babel, qu'était assise l'abbaye célèbre de Manglieux, et que se voient encore les restes, assez maltraités par le temps, de sa riche église. Les archéologues en vont admirer le porche, d'architecture romane pure, dont l'ornementation est un parfait spécimen de celle de l'époque. — Les nefs latérales, qui paraissent avoir été commencées dans la période byzantine, ne furent guère finies qu'au XIVe siècle, où l'ogive se superposa aux pilastres et aux colonnes de la première construction. Celle du sud est encore percée d'un portail byzantin remarquable. Enfin le chœur, la plus ancienne portion de l'édifice, pourrait remonter, si l'on en croyait les cordons de briques que l'on y trouve et quelques débris romains découverts ou engagés dans d'autres portions de l'église, au VIIe siècle, temps de la fondation de l'abbaye par l'évêque Saint-Bonnet, ou tout au moins à sa reconstruction dans le IXe, après les ravages des Normands.

Vodable. Ronzière. Solignac. Antoin. Saint-Germain-l'Herm. Saint-Babel. Manglieux.



Sculptures du Château de Murols.

Aucune ville, en Auvergne, n'a l'aspect de gaîté qui anime Issoire. Quand un beau soleil éclaire ses maisons soigneusement blanchies à la chaux, quand sa population au costume recherché, ses jeunes filles coquettes, remplissent sa large rue, où le passage de la route du midi porte sans cesse le mouvement, avec ses eaux vives, son sol opulent, ses nombreux jardins elle défierait la plus riante ville de Touraine. Ce n'est plus là Yssoire aux murailles élevées, aux rues tortueuses, Yssoire, citadelle du protestantisme auvergnat tant de fois prise et reprise : c'est une cité que l'on dirait toute neuve, et qui ne conserve de son existence ancienne, comme une précieuse relique, que sa basilique romane aux vastes proportions, aux ornements splendides, aux machicoulis redoutables. Elle a eu pourtant des évènements bien mémorables, cette ville, qui, après avoir entendu la première la voix chrétienne de saint Austremoine, reçut chez elle saint Louis et François Ier, devint une petite Genève au sein de l'Auvergne catholique, vit des supplices héroïques, subit nombre d'assauts, fut détruite enfin et rebâtie, pour se trouver de nouveau en proie à tous les désastres de la ligue. Tu peux lire, dans les dernières pages du travail de M. A. Michel, cette histoire, curieuse surtout quant à ses faits modernes; puis tu demanderas sans doute si la population qui a un tel passé en porte encore le cachet. Bien loin elle est, certes, du temps où les conversations d'un moine jacobin, venant, *tout déchiré et souffrant* (1), répandre d'Allemagne en France les doctrines de Luther, gagnèrent à la réforme les deux consuls d'Yssoire, et par eux le peuple de la ville; l'Issoire de maintenant incline moins aux choses nouvelles: il est resté, toutefois, de cet esprit indépendant du XVIe siècle, quelque chose de personnel dans les allures de la bourgeoisie issoirienne, qui lui donne un caractère

YSSOIRE.

(1) *Manuscrit d'Yssoire.*

tout particulier parmi les villes d'Auvergne. Elle reproduit encore, à certains égards, l'ancienne bourgeoisie *consulaire*, faisant, tant qu'elle peut, *bande-à-part* des villes voisines, n'osant pas s'élever jusqu'à la jalousie envers elles, mais se gardant avec soin de leur contact, ou ne s'y livrant que pour satisfaire le plus possible ses intérêts matériels. Ce qui, en ce moment, l'occupe avant tout, c'est qu'un chemin de fer ne vienne pas, en traversant sa plaine, déranger l'économie de ses productions, et que sa basilique antique reprenne, grace aux libéralités de l'État, toute sa splendeur, toute sa solidité d'autrefois. Dans le vrai, elle possède là un beau type de l'art roman-auvergnat, une copie grandement, supérieurement améliorée de l'église du Port; et l'on ne saurait se plaindre de voir accorder à ses réparations de si grosses sommes, s'il n'en était pas tant gaspillé pour des églises sans intérêt. Quand je dis de l'art Roman, j'entends celui de la période byzantine; car Saint-Paul en porte bien et dûment les caractères. Les documents historiques constatent la fondation d'un monastère à Yssoire vers le milieu du Xe siècle: la richesse et l'élégance de Saint-Paul, aussi bien que ses détails d'architecture, fixent sa construction à la fin du XIe. C'est une longue croix latine, ayant à l'orient cinq absides, celle du milieu carrée; sa façade de l'ouest est formée de deux énormes tours carrées, tout récemment rebaties, entre lesquelles s'ouvre une porte cintrée basse; ses murs latéraux sont ornés d'arcatures figurées, sous lesquelles une autre arcature relie les contreforts; et dans celle-ci ont été percées des fenêtres décorées d'une archivolte continue à billettes. Une décoration de même genre, mais enrichie de mosaïques, se voit aussi sur les faces nord et sud des transsepts. Une arête de comble en pierre, formée de cercles entrelacés, surmonte la toiture aigue, et entre les transsepts on relève actuellement la tour à base carrée, au second étage octogone, qui les dominait jadis. Partout, si ce n'est un peu à l'orient, on remarque une grande régularité dans l'appareil, qui prend des proportions énormes autour de la façade, mais qui garde une parfaite harmonie aux absides. Cette partie de l'édifice offre la disposition la plus élégante, et des détails d'ornements très-soignés. Déjà s'y montre avec un grand luxe, quoique non encore avec la perfection que tu verras à Brioude, ces décors de mosaïque, ces effets de pierres coloriées qui sont un des plus remarquables cachets de l'art roman-byzantin-auvergnat. Il y a, dans l'Atlas de ce *Voyage*, une planche parfaitement exécutée, qui te rappellera le bel aspect du chevet de Saint-Paul. Ta pensée l'y retrouvera tout entier, pour peu qu'elle supplée par le souvenir à ce que le crayon n'a pu qu'indiquer; c'est ainsi qu'elle y devra ajouter le zodiaque sculpté sur douze médaillons encastrés sous la corniche des absides. — Plus orné que la nef, dont les arcades portent sur des piliers cylindriques avec quatre colonnes engagées, alternant avec des piliers carrés, flanqués de trois colonnes et nus sur leur face, le chœur de Saint-Paul est séparé de ses bas-côtés par des arcades plein-cintre, s'appuyant sur des colonnes. On y voit des chapiteaux historiés de remarquable exécution, dont l'un notamment, figurant les Maries au tombeau avec l'Ange devant les sentinelles endormies, rappelle, par la grace des traits et des poses, par l'élégance des draperies, la statuaire antique. D'autres compositions attirent aussi l'attention, soit dans le chœur, soit dans la nef, par leur conformité de sujet avec celles du Port, de Saint-Nectaire, d'Orcival; ce sont encore des génies à cottes de mailles, des griffons, des traits du Nouveau-Testament. La masse est formée de feuillages à dispositions infiniment variées, et où domine le galbe corinthien.— Au-dessus des collatéraux, une galerie existe, percée d'arcades basses, cintrées ou trilobées, qui s'appuient sur de courtes colonnettes dont les chapiteaux très-grossiers font mauvais effet par leur saillie trop forte. Cette galerie, qui, dans le chœur est remplacée par des fenêtres alternativement simulées et ouvertes, dessinées par des colonnettes sveltes, repose sur une voûte d'arêtes, avec un arc doubleau par pilier, tandis que la voûte en berceau de la nef n'en présente qu'un seul, qui la divise à peu près par moitié. Les transsepts sont courts, peu décorés, et portent, sur une coupole élevée, la tour carrée que l'on rétablit en ce moment. Sous le chœur s'étend une crypte vaste, où sont reproduites les mêmes dispositions de piliers et d'ouvertures que tu as vues au Port. Dans le décor extérieur de l'église, enfin, notons, sous les fenêtres basses du transsept nord, deux bas-reliefs d'environ un mètre carré, représentant l'Apparition des Anges à Abraham et Sarah, ainsi que le Sacrifice d'Isaac. Ils furent évidemment enlevés d'ailleurs pour être placés là.—Quand tu te reporteras à tous les désastres qui ont successivement frappé cette ville d'Yssoire, dans le XVIe siècle, tu t'étonneras comment Saint-Paul a pu rester aussi intact. Cependant il n'y a guère que les pierres qui aient survécu: les richesses intérieures d'une église si considérable, où sont-elles, maintenant? Ce n'est pas, certes, le jour obscur qui éclaire son intérieur nu, à travers des verres grossièrement coloriés, qui en pourrait donner l'idée; ses faces sont aussi muettes à cet égard que la petite place qui s'étend devant son porche pour rappeler qu'elle vit s'allumer le bûcher du protestant Brugière. C'est là, pourtant, qu'ayant été amené, il trouva une grande foule de peuple que sermonait un certain inquisiteur nommé Orri. Ce prêtre se plut à entamer avec lui une controverse furieuse, espérant le voir se parjurer, ou le confondre devant une si grande assemblée. Mais Brugière fit si bien qu'il avait mis la foule en grand émoi, et que depuis Orri allait répétant sans cesse: « *Dieu me fasse la grâce de mourir en la foi de Brugière.* » Après quoi, le clergé s'en vint en pompe pour lui faire adorer la croix. Quoiqu'il fût en face de la potence et du bûcher, il resta ferme et « *dit haut et clair: Non!* » Bien loin de s'étonner du *piteux appareil*, il donnait, raconte le martyrologue calviniste, du cœur au bourreau, lequel s'étant laissé cheoir en le montant sur l'aix pour l'attacher à la grosse chaîne, il lui

tendit la main en disant : « *Courage*, *M. Ponchet*, *vous êtes-vous point blessé?* » Celui-ci ayant achevé son terrible « office, Brugière éleva les yeux au ciel et s'écria : « *Père céleste*, *je te supplie pour l'amour de ton fils, qu'il te plaise* « *me conforter à cette heure par son Saint-Esprit*, *afin que l'œuvre que tu as commencée en moi soit parfaite à la gloire* « *et utilité de ta pauvre Église.* » Il fit ensuite une prière mentale, puis se tourna vers les flammes que le vent lui « poussait au visage; « *et le bourreau mit bas l'aix*, *tellement que le patient demeura pendu en l'air tout au-dessus du feu*, « *sans remuer ne crier*, *jusques à tant que*, *baissant la tête*, *il rendit paisiblement l'esprit.* »

L'opulente plaine d'Issoire s'étend, en remontant le cours de l'Allier, jusqu'aux abords des argiles rouges du Lambron, dominée à l'est par les hauts versants où sont situés Sauxillanges, le Vernet, Saint-Germain-l'Herm, et par les pics cultivés d'Usson, de Nonette; à l'ouest par le long plateau basaltique du Broc, dont le village pittoresque répond si bien à ceux de l'autre rive. Usson et Nonette n'ont plus gardé de leur *fort* et *beau* château, que le sombre cône de basalte qui leur servait de fondements. A Usson, nulles traces ni de ces *trois villes l'une sur l'autre en forme de bonnet du pape*, dont parle Scaliger, ni du *donjon flanqué de sa petite villette* qui les dominait, ni de la captivité de vingt ans qu'y garda la femme d'Henri IV: vingt années de la plus singulière vie, de délicatesse d'esprit et de grossière débauche, d'amour vrai et de libertinage, de superstition et de bienfaits, d'intrigues de femmes et de menées politiques. Un amas de pierres, détachées de leurs épaisses assises, un bourg populeux, riche, d'où la vue embrasse un sîte magnifique, telle est maintenant cette formidable butte d'Usson, couronnée jadis par la triple enceinte du château où Louis XI enfermait ses *meilleurs* prisonniers, et qui avait pour devise : « GARDE LE TRAITRE ET LA DENT, » parce que la famine ou la trahison le pouvaient seuls livrer. Si sa célébrité ne l'a point sauvé de la démolition, comment Nonette serait-il resté debout, lui qui ne comptait de mémorable que sa prise par Philippe-Auguste, et son habitation par la cour du duc Jean de Berry, apanagiste d'Auvergne. On sait que ce duc y avait fait reconstruire, au XIV[e] siècle, une résidence somptueuse, dont l'éclat est attesté par des portions de bâtiments encore debout dans le village. Mais comme Vodable, qui se voit au couchant, au-dessus de la plaine du Lambron, et où l'on aurait peine à trouver rien qui retraçât le séjour de la brillante, de la chevaleresque cour des Dauphins, Usson et Nonette ont disparu sous le bienfaisant niveau que Richelieu et Louis XIV ont successivement promené sur la France. Seule de toutes ces anciennes résidences féodales, celle de Villeneuve s'est maintenue entière. Cachée dans une vallée tranquille, au flanc d'une colline chargée de moissons et de pampres; possédée par les seigneurs d'Oureilles, qui avaient splendidement reçu François I[er] sous leur toit toujours calme, quelles craintes pouvait-elle inspirer? On l'a donc laissée debout, comme pour apprendre aux âges à venir ce qu'étaient les demeures des riches de l'ancienne société. Celle-ci est formée d'un vaste corps de logis, flanqué de deux ailes, que relie, à la hauteur du premier étage, une terrasse continue. Quatre tours rondes en gardent les quatre angles ; un large et profond fossé la protége en l'entourant. Une arche moderne, qui a remplacé l'ancien pont-levis, introduit dans une galerie intérieure dont les murs sont tapissés de mauvaises fresques et de quatrains : l'une montrant un astrologue qui donne une leçon de vie tranquille ; l'autre offrant Rigaud d'Oureilles lui-même, et à ses pieds des préceptes de vie sage et prévoyante; puis la copie un peu altérée de la vieille facétie de BIGORNE, *qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes* et, pour ce, crève de pléthore ; plus loin, celle de *Chiche-Face*, maigre et affamée femelle, qui *mange les femmes faisant l'entier commandement de leurs maris*, et *n'en ose avaler*, *de peur de trop longtemps jeûner*, une qu'elle tient en ses dents, et qu'elle a cherchée *dix mille années.* — Après cette galerie on voit l'appartement où coucha François I[er] le 16 juillet 1533. Le décor et l'ameublement de ce jour fameux s'y trouve encore ; la tapisserie verte, les grossières peintures aux poutrelles du plafond, aux embrasures des fenêtres, les lustres de bois tourné, plaqué d'argent, les fauteuils hauts, droits, grêles, la cheminée immense, la lourde table aux pieds massifs. Ceci, n'est-ce pas, ne ressemble pas mal aux grandes et pauvres chambres des *posadas* Espagnoles, et ne donne qu'une petite idée de la richesse du seigneur. Le fastueux prince de la Renaissance se dut trouver un peu modestement reçu ; et cependant, quelques sculptures sur les panneaux, les broderies d'or et d'argent encadrant les tapisseries, le tambour à pans coupés et à dessins en relief qui masque la porte de la chambre du Roi, décèlent l'amour des arts chez le seigneur d'Oureilles, dont on montre encore la béquille, le casque, les éperons, la coupe en verre bleu émaillé. Dans une autre pièce, une peinture allégorique au plafond, et un portrait de Louis XI méritent attention, aussi bien que les fresques ornant la voûte des longues écuries, et qui se composent de sujets fantastiques, mêlés à des scènes de tournois ou de duels, et à des allégories mythologiques. —En outre de beaucoup de mérites, comme homme de guerre et comme diplomate, le seigneur d'Oureilles eut celui d'abolir la corvée sur ses domaines. A la vérité, il le fit parce que tous ses paysans les quittaient, n'y pouvant vivre si foulés. Mais tels étaient les sentiments de cette époque, que ces villageois en montrèrent une très-vive reconnaissance, et qu'avant 1789 on venait processionnellement lire à certain jour, devant le pont-levis du château, l'*Évangile de l'abolition de la corvée.*

Le Broc.

Usson.

Nonette.

Villeneuve.

Si le temps n'avait point conservé le château de Villeneuve au Lambron, il ne faudrait assurément point s'arrêter dans cette plaine, où la laideur des terres rouges et nues fait chèrement acheter quelques oasis de verdure. Cependant,

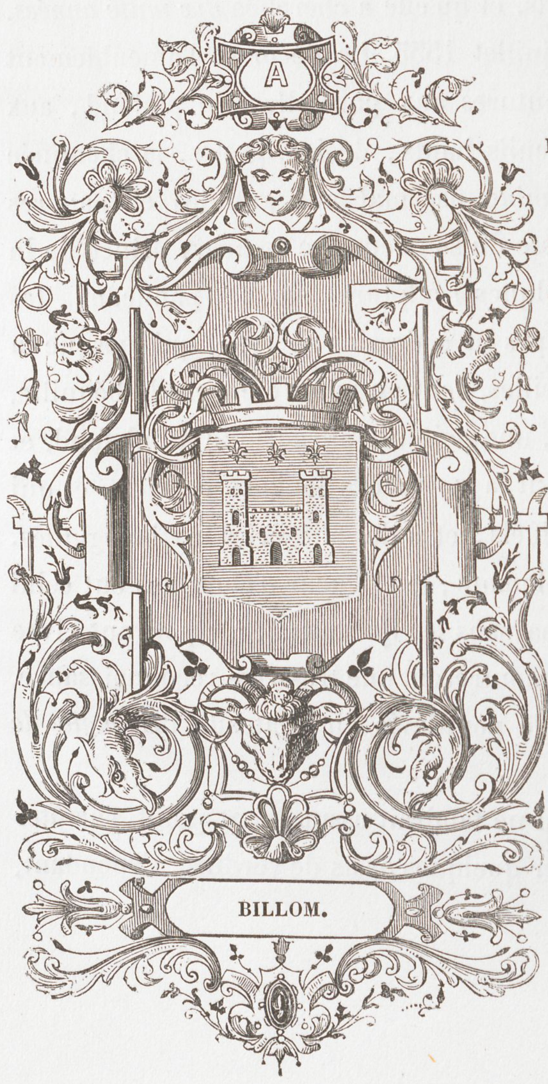
Saint-Germain-Lambron.

quand on quitte Saint-Germain par les hauteurs, pour entrer dans l'élection de Brioude, cet aspect devient moins triste parce que les fonds du paysage le relèvent. La plaine d'Issoire à droite, sillonnée par les eaux bleues de l'Allier, et accidentée par ses pics célèbres ; en face les campagnes fertiles du Broc, de Vodable, d'Antoin ; sur la gauche la vallée de la Couse d'Ardes, plantureuse et rendue pittoresque par la coupure gigantesque qui lui donne passage, produisent encore de très-vastes et très-variées perspectives. Certes, on ne peut pas dire que celle de la vallée de la Couse soit belle, avec son sol d'argiles et ses versants arides. Néanmoins elle emprunte aux puissantes formes de ses montagnes, aux teintes vigoureuses de leurs couronnements volcaniques, aux agencements de la chaîne du *Luguet* ou du *Césallier* qui lui servent de fond, un certain caractère de grandeur, qui, joint à l'étrangeté de ses tons, en fait un point de vue fort original, et entièrement nouveau pour nos yeux. Ardes est assis presqu'à sa naissance, derrière la grande échancrure de Fromental, sur les bases granitiques du Césallier. Rien n'y pourrait attirer nos pas ; car la ruine de Mercœur, qui le domine, offre à peine un pan de muraille encore debout ; un taillis de chêne plein de vie enfonce maintenant ses racines dans les débris d'un des plus anciens et des plus illustres châteaux-forts de la Basse-Auvergne ; et le vallon de Rentières, qui l'avoisine, malgré ses éboulements effrayants, sa coulée remarquable, ses chûtes d'eau bruyantes au milieu de végétations magnifiques, n'aurait plus de prix pour nous, après tant de beaux, de magnifiques bouleversements du sol qu'ont vu nos regards, depuis que nous avons franchi le faîte de la vallée de la Veyre.

Ardes. Fromental. Mercœur.

Rentières

IV. — ÉLECTION DE BRIOUDE.



MESURE que nous approchons de l'extrémité méridionale de l'Auvergne, les caractères comme les beautés du paysage changent et décroissent. La terre s'appauvrit devant nous ; la végétation y devient moins forte et plus rare ; nous retrouvons l'aspect des régions par où je te fis entrer dans ma belle province Quelque chose, cependant, rappelle encore l'Auvergne centrale, dans cette élection de Brioude, qui, touchant aux montagnes de l'Auvergne-Haute par l'ouest, à celles du Velay par le sud, portant les lointains produits de leurs volcans, garde un peu de leur physionomie sévère et grande. L'Allier d'ailleurs, jusqu'au moment où il cache son lit dans les gorges profondes, abruptes, sauvages du *Brivadois*, coule dans une plaine sinueuse, formée de ses limons, et dont les riches récoltes, les saulées gracieuses prolongent fort loin les beaux aspects de la Limagne. — Une plaine plus longue que large, à deux étages de terre en quelque sorte, et qu'enceignent de hauts versants gneisiques peu ombragés, arides ; une région montagneuse, couverte de débris volcaniques dans ses parties inférieures, de pins disgracieux ou de sombres sapinières sur ses sommets, tel se voit l'ensemble de cette

portion

portion de la Basse-Auvergne. Il ne faut point suivre le plus haut étage de sa plaine, dont le triste paysage n'est relevé que par quelques tours féodales peu célèbres, et où l'étendue des perspectives peut seule compenser la crudité des tons, l'uniformité des vues. Ce vaste plateau grisâtre, que çà et là viennent couper les lignes d'une verdure sans puissance, a été cent fois traversé par toi, lorsque, près d'amis sûrs, tu t'efforçais d'oublier les peines de l'exil dans de longues chasses. Bien souvent je le parcours, me plaisant à voir courir sur le sol la grande ombre des nuages que chasse le vent du sud-ouest, cherchant ton souvenir aussi bien dans ses raffales, formées sur les côtes de ton Espagne, que dans chaque point de l'horizon qui t'a vu battre les récoltes giboyeuses. J'y trouve du prix pour cela; mais je ne crois pas que, privé de ces douces réminiscences, quelqu'un y voulût voir autre chose qu'une nature plate, sans physionomie, où des artistes doivent passer rapidement. Rien d'ailleurs qui y puisse arrêter le touriste, tandis que l'étage inférieur, formé des deux bassins d'Allagnon et d'Allier, le séduit par ses belles récoltes, ses végétations vives, et l'introduit au centre de la contrée industrielle de l'Auvergne. En remontant l'Allier, en effet, on rencontre, à peu de distance de Saint-Germain-Lambron, après avoir dépassé le confluent d'Allagnon, les terrains houillers dits de Brassac. L'Allagnon baigne les mines de Lacombelle et de Charbonnier, puis la grande exploitation du Gros-Ménil. Il arrose ensuite les jardins et les prairies de Lempdes, gros bourg qui chaque jour s'accroît, et que les archéologues ne traversent point sans voir les curieux modillons qui décorent l'abside de son église ruinée. Il entre, dès la dernière maison de ce bourg, dans une fente du sol profonde, aux bords abruptes, rendus pittoresques par les déjections volcaniques qui surplomblent à leur sommet ou jonchent leurs pentes, et par la verdure qui les recouvre : à quelque distance, il se détourne, semble élargir son lit pour mieux montrer la ruine du vieux château de Léotoing, d'une étrangeté si saisissante sur son piédestal de granit; enfin, il conduit dans une vallée plus spacieuse qui nourrit de grasses prairies, d'où s'élancent des arbres vigoureux, que tapissent des vignes péniblement maintenues, comme celles des bords du Rhône, par des milliers de murailles à pierre sèche ; c'est le vallon de Massiac, à la naissance duquel la petite ville de Blesle ferme la Basse-Auvergne. —Blesle a été jadis une abbaye de femmes, fort ancienne, fort riche, dont l'église, encore bien conservée dans ses détails intérieurs, présente quelqu'intérêt aux grands amateurs d'archéologie. Cette abbaye se disputait, avec un châtelain dont les immenses fortifications subsistent en partie, les avantages féodaux de la possession de Blesle. La ville, où les chanoinesses de l'abbaye avaient attiré une bourgeoisie nombreuse, est aujourd'hui parfaitement laide; et il faut être né sur son sol fertile, en posséder quelque parcelle importante, pour consentir à passer sa vie au fond du trou sans air où elle est située. — Une mauvaise route mène de là à Brioude, par des ravins dénudés et tristes. Je ne veux point te la faire prendre; et dussions-nous perdre quelques heures en revenant sur nos pas, je vais te reconduire sur les bords de l'Allier, dans l'autre portion du bassin industriel de Brassac. — Jumeaux, d'abord, puis Brassac et Brassaget, nous montrent leurs grands dépôts de houilles, attendant sur le bord de l'eau qu'une crue la rende navigable pour quelques jours; puis les bruyants chantiers où se fabriquent les grossiers bateaux de sapin qui servent à transporter dans les centres de consommation du nord et de l'ouest nos charbons, nos vins, nos fruits. Combien s'est ralenti, depuis trois années, le mouvement de ces petits ports! L'activité fébrile de 1838, en se communiquant à l'Auvergne, avait peuplé d'industries cette belle plaine de Brassac. Le ruisseau malfaisant de Leuge, qui la traverse, était longé par les rails-ways des mines des Barthes, des houillères et des verreries à bouteilles de Mége-Coste; sur le coteau boisé qui l'enceint, au sud, il voyait les blancs flocons de la vapeur sortir en maints endroits de sa verdure; une fumée épaisse s'élevait, sombre et lente, des quatres grands fours de verre à vitre assis au bord de la rivière. De ce mouvement, trop peu réglé malheureusement, pour être fécond, rien ne reste, si ce n'est toutes ces constructions à grands systèmes, à hautes cheminées, qui ne sont plus que des fabriques de paysage, impuissantes à l'embellir parce que la ruine est empreinte sur eux. Qu'elle était belle à voir, cependant, lorsque la vie de tous ces fourneaux animait sa riche nature! Muette maintenant, elle fait encore admirer ses riants aspects, les contours gracieux de sa limpide rivière; mais sa vue a quelque chose qui glace, et que fuient, comme un souvenir pénible, ceux qui l'ont vue si parée par les efforts des hommes. — Tu as gardé mémoire, à coup sûr, d'Auzon, cette ville si bizarrement échelonnée sur une crête à pic, entre de grandes montagnes, et dont on ne soupçonnerait pas l'existence, lorsqu'au sortir de la plaine de Brassac pour entrer dans celle de Lubière, de Rilhac, de Brioude, on passe à quelques pas d'elle, devant le confluent de son ruisseau dans l'Allier. Tu te rappelles la position pittoresque de son château, les chapiteaux curieux, la porte byzantine, les détails d'architecture si soignés de son église romane, assez peu intéressante d'ailleurs. Ce village, que sa situation agreste pourrait seule faire remarquer d'un touriste, fut, je ne sais pourquoi, une des treize *bonnes-villes* de la Basse-Auvergne. Aujourd'hui rien ne saurait nous y attirer; les longues saulées qui bordent l'Allier, ces chemins couverts et sableux, entre des pièces de chanvres où tant de fois tes coups prompts et sûrs abattirent et la caille craintive, et la perdrix au vol rapide, et le lièvre épouvanté, ont pour toi plus de charmes. Jouissons donc doucement, sous les ombrages légers, de ces bons souvenirs d'un temps qui reviendra, j'espère, moins l'amertume de la proscription. Reconnais ces ondulations, boisées et nues tour à tour, ces sombres couronnes

Lacombelle. Charbonnier. Le Gros-Ménil. Lempdes.

Léotoing.

Blesle.

Jumeaux. Brassaget. Brassac.

AUZON.

Rilhac. *Azerat.* *Alvier.* *Lamothe.* BRIOUDE.

de sapins, aux versants de l'est, puis tous ces villages groupés sur les bords gracieux de la plaine; Rilhac, avec ses tours élancées, sa blanche maisonnette aux contrevents verts, sa colline gracieuse, sa verte garenne dont les échos redirent si souvent, et tes chants enthousiastes, et les éclats de tes rires si francs; Azerat, Alvier, sur l'autre rive, où nous regardions chaque soir les brillants reflets du soleil de septembre, qu'une main amie cherchait en vain à fixer sur ses toiles d'étude avec les ternes couleurs de l'art. Lamothe, au fond du bassin, montre encore la ruine sombre de son château, les grands peupliers, les épais ombrages qui s'étendent à ses pieds, puisant dans les limons de l'Allier leur végétation pleine d'éclat. Voici Brioude, enfin, qui de loin fait voir la tour octogone tronquée, et la vaste toiture de sa basilique célèbre.— Brioude est une des plus vieilles cités de la Basse-Auvergne; et son histoire, qui se réduit à celle du riche, noble et puissant chapitre de Saint-Julien, ferait une intéressante monographie. Une plume vive et brillante en retracera plus loin les faits principaux, en écrivant l'histoire du *Velay* avec laquelle elle a d'intimes liaisons. Pour nous, traversons les rues étroites, tortueuses, par où l'on accède à son église, et payons à ce magnifique œuvre de l'art Byzantin-Auvergnat le tribut qu'aucun artiste ne lui refuse. — Tu ne saurais trouver étrange, maintenant que tu as vu la plupart des édifices religieux de la Basse-Auvergne, de m'entendre dire : l'art Roman-Byzantin-Auvergnat. A cette époque de l'architecture, il a bien certainement existé une école Auvergnate, dont le cachet vigoureux se lit sur tous nos monuments. Conduite, selon toute apparence, par des moines, cette école éleva d'abord des églises sur le plan de la basilique romaine; quand les invasions successives eurent tout rasé, elle sortit des cloîtres où elle s'était réfugiée, pour construire, sur les bases anciennes, du Xe au XIIIe siècle, les grandioses édifices par nous visités. Gardant sa tradition romaine, elle y greffa la fantaisie byzantine, apprise dans les croisades, et sut avec un art admirable y plier et les matériaux et les idées que le pays lui prêtait. Un écrivain de talent, pour qui l'archéologie n'est pas une science de maçon, a précisé dans quelques lignes le caractère de cette école Byzantine-Auvergnate: « Des fleurs, dit-il, « qu'aucune terre n'a pu produire, des animaux plus étranges encore, s'épanouissent et s'ébattent sur les murs. Les « nombreuses laves dont foisonne notre sol, prêtent aux moines mosaïstes leurs scories grises et noires, leur tuf « rouge et blanc, pour en former de capricieux dessins. Ce splendide revêtement d'incrustations multicolores « enveloppe, comme d'un tapis d'Orient, les parois extérieures de l'abside, ou s'étend, comme un voile de Syrie « brodé en losange, sur les planes surfaces du portail. Des guirlandes de pierres, des arabesques de granit enlacent le « monument et se profilent jusque sur ses toits, tandis que des crénelures découpent en festons la crête de ses murs (1). » Cette décoration, en effet, qui, avec une tendance bien marquée à l'élancement dans les arcs et dans la masse générale des édifices, donne à l'école Auvergnate un cachet précieux, tu l'as admirée autour de tous ses monuments religieux, des plus petits aux plus grandioses, auxquels le *Port* a servi de modèle premier. Dans aucun, cependant, elle n'apparaît aussi développée qu'à St-Julien de Brioude dont on voit de bien loin les teintes si variées, les longues mosaïques des côtés et du chevet. Cette basilique splendide, celles d'Issoire, de Saint-Nectaire, d'Orcival, posant fortement sur leurs larges assises, avec leurs harmonieuses proportions, la riche sobriété de leurs ornements, la complète exécution de leur plan sûr, unitaire, semblent l'image d'une doctrine parfaitement fixée, complète, sans variation possible, bien différentes en cela des cathédrales gothiques qui, œuvres d'une époque plus avancée, figurent les élans sans règle, les aspirations infinies de l'imagination, et du mysticisme catholique.—St-Julien, dont l'histoire fait remonter la fondation première au règne de Constance Chlore, et le rétablissement au Xe siècle par un duc d'Aquitaine, après le passage désastreux des Sarrazins, ne présente rien actuellement qui date de plus haut que du byzantin fleuri, c'est-à-dire du Xe au XIIIe siècle : tout au plus ses nefs, dont les collatérales ont une largeur pareille à la nef centrale, devraient-elles être regardées comme un peu antérieures à cette époque. D'un autre côté, la hauteur des arcades, l'effort d'élancement de toutes les parties intérieures attestent un développement précoce du style nouveau en Auvergne, et le mérite artistique de l'école auvergnate. Le chœur, de moitié moins long que la nef (3 travées), se termine par cinq chapelles absidales sémi-circulaires, et recouvre une crypte dont la voûte, à nervures déliées, indique son établissement, sa complète restauration du moins, au XIVe siècle. Dans la nef les arcades sont à plein cintre, et reposent sur d'énormes piliers, à colonnes engagées sur les quatre pans. Dans le chœur, au contraire, elles sont ogivales à tiers-point, très-surhaussées, et posent sur des colonnes isolées. Le narthex, supporté par des arcades basses, forme trois salles répondant aux trois nefs, l'une entièrement tapissée de fresques du XIIIe siècle, fort endommagées maintenant par malheur, qui représentent une danse macabre. A la voûte est le Christ, entouré des attributs des Évangélistes; sur la paroi du nord le jugement dernier, où des diables monstrueux, géants de toutes couleurs, tourmentent les damnés. Ailleurs, entre beaucoup de figures, on distingue deux rois auxquels un ange donne des couronnes, puis les Vertus théologales, grandes et raides figures, enfonçant gravement des piques dans la gorge d'autres figures qui personnifient les Vices. Un encadrement à rinceaux bizarres divise chaque composition, et il n'est pas un coin de cette pièce, chapiteaux, chambranles, voûte, murailles, qui n'en porte quelqu'une.—Le système de

---

(1) D. Branche, *L'Auvergne au Moyen-âge*, t. I, p. 487.

décoration du chœur, bien tranché sur celui des nefs, est tout de chapiteaux à feuillages étranges, d'où sortent des figures d'hommes ou d'animaux, tandis que dans les nefs il n'y a que des chapiteaux historiés. Ce n'est pas là un fait sans valeur: joint aux différences de constructions déjà signalées, il établit l'achèvement du chœur à une époque plus rapprochée que celui de la nef. — Mais les chapiteaux historiés, aussi bien que ceux à feuillage, sont d'un fini remarquable, et bien rare dans les églises de ce temps. Beaucoup rappellent l'antique et ont pu tromper au point de faire croire qu'ils dataient, avec l'église, du IVe siècle. N'était, en effet, la dégénérescence du goût, qui se trahit par certains détails tout byzantins, on ne voudrait jamais penser, par exemple, qu'un génie ailé tenant un thyrse et monté sur un tigre, des griffons buvant dans une coupe, lesquels se voient à des chapiteaux de la nef, ne soient point des produits de l'art de Rome. Très-certainement, d'anciens bas-reliefs ont servi de modèle ou d'inspiration à leur sculpteur, qui les as vus et reproduits avec le goût byzantin. La plupart des autres compositions portent leur date, en retraçant les sujets favoris du moyen-âge avec la même supériorité de conception et de faire. — Saint-Julien offre, à l'extérieur, des restes de fortifications puissantes qui s'accordent, du reste, fort bien avec son histoire belliqueuse. On voit surtout, aux transsepts, d'énormes machicoulis, formés par une grande arcade; et tout indique que la toiture ancienne, beaucoup plus élevée que celle d'à présent, venait s'arrêter aux collatéraux, sur lesquels régnait une terrasse destinée au service des fortifications. — Deux *ex voto* du XVIIe siècle, conservés dans l'église, la montrent d'ailleurs au milieu d'une enceinte crénelée, flanquée de tours, et dont la porte, pratiquée dans un angle, est défendue par des redoutes. L'église présente à l'orient et à son porche nord l'ornementation Byzantine-Auvergnate dans sa plus vaste échelle. Tu vois là une étonnante variété de mosaïques: tantôt des étoiles noires sur fond blanc, tantôt des cercles, des zigs-zags; puis les colonnettes des fenêtres dont les fûts sont de grès rouge, les moulures des archivoltes faits avec la même pierre, les claveaux qui sont noirs, les modillons, les chapiteaux, tout ce qui est moulure un peu finie, enfin, se détachant en calcaire très-blanc sur le reste de l'appareil, dont des incrustations recouvrent toutes les parties lisses. Une ornementation pareille, mais plus mal conservée, décorait aussi la tour, que l'on va bientôt rétablir dans ses proportions anciennes. Ce serait un assez curieux détail d'archéologie que de rechercher comment l'école Auvergnate du moyen-âge a été conduite à ce système d'ornements extérieurs si simple, et d'un si bon effet; car ce n'est pas assez dire que d'en expliquer l'origine par la différence de couleurs des matériaux du pays, puisqu'on le retrouve dans d'autres monuments byzantins hors de la province, et qu'il cesse dès que l'art ogival apparaît. En Auvergne cet art a eu aussi ses matériaux de prédilection dans la lave sombre et poreuse, laquelle n'a été employée par les architectes byzantins que pour leurs mosaïques.

Vieille-Brioude.

A quelques mille mètres de Brioude, vers un petit village que l'on croit bâti sur l'emplacement du Brioude des premiers siècles, et qui s'appelle pour cela Vieille-Brioude, la longue Limagne vient finir dans une gorge étroite, à l'entrée de laquelle ses terrains si profonds, si fertiles ne sont plus représentés que par quelques îles limoneuses, incessamment accrues et rongées par les eaux de l'Allier. De là jusqu'à sa source, cette rivière ne connaît que des bords sauvages et resserrés, qui s'élargissent un peu vers Langeac seulement, comme pour lui laisser voir encore des terres fertiles et de grands ombrages. Ces gorges, toutefois, offrent aux touristes des sites remarquablement pittoresques. Vieille-Brioude, d'abord, est un des plus curieux, avec son pont d'une seule arche, de 100 pieds de portée, élevé d'autant au-dessus de l'eau, et ayant pour culée les deux flancs de la montagne. Plus loin nous trouvons Chillac, dont les grands prismes basaltiques, plongent perpendiculairement dans les profondeurs de la vallée, et dont les habitations sont hardiment suspendues sur elle; puis Lavoûte, avec ses petites vignes encadrées de murailles comme à Blesle. Des *Planches* d'une très-bonne exécution te rappelleront ces paysages curieux, que ne visitent pas assez les touristes, et qui feraient une si bonne école pour des peintres de paysage.—De Lavoûte en nous dirigeant vers l'est par la route de Paulhaguet, nous arrivons en peu de temps sur les hauteurs du bassin du Chaliergue, encaissé, fertile, ombragé, semé de villages, de métairies; on pourrait le considérer comme le haut étage de la Limagne, se reliant à elle, au sud-est de Brioude, par le vallon de Senoire et la butte argileuse où va se détruisant chaque jour Lavaudieu, la vieille abbaye de religieuses, dont le cloître Roman est encore un des plus beaux monuments de ce genre. — Ce bassin, qui vers le sud-ouest finit à Langeac, et dont Paulhaguet occupe à peu près le milieu, montre à son extrémité méridionale Chavagnac, où naquit La Fayette, et contre sa paroi du nord Alleret, la plus remarquable exploitation agricole de la France centrale. Le premier sur notre passage, Alleret nous présente, du haut des collines qui l'enceignent, ses belles cultures, ses précieux fourrages, si bien groupés autour de ses étableries spacieuses; puis la large, l'élégante façade de son habitation, se détachant entre les belles masses d'un bosquet de chênes, et de vastes bâtiments ruraux. Le plus affable, le plus gai, le plus charmant vieillard de l'émigration, le maître de cette ferme magnifique est aussi, peut-être, l'agriculteur le plus artiste de France. Artiste supérieur, j'ose dire! Il ne s'est pas contenté de rendre fertile au-delà de toute idée un immense espace de pelouses pierreuses, de marécages mouvants, de terres jusqu'à lui ingrates: il a fait encore de ces soins de chaque moment la passion de sa vie, et des mille détails qu'ils impliquent, des changements, des modifications continuelles qu'ils ont exigés ou demandent,

Chillac.

Lavoûte.
Bassin du Chaliergue.
Lavaudieu.
Paulhaguet.

Alleret.

des constructions, des plantations qu'il a fallu, du mouvement sans trève, enfin, qui en dérive, un art tout d'invention, d'esprit, de fantaisie, et, en même temps, tout plein de méthode et de règle. C'est une chose merveilleusement belle, il me semble, qu'une grande industrie agricole, montrant une infinie variété d'action sous une direction parfaitement une et droite. On ne met point cela dans les *Guides;* et pourtant, de toutes les vieilles ruines que l'on y note, y en a-t-il une qui vaille une telle œuvre, où la vie humaine se voie plus relevée par ses créations, plus près de sa fin providentielle? Ne fût-ce au moins que pour le charme de ses points de vue, Alleret y devrait être vivement recommandé, et ceux qui ont connu l'aménité de ses hôtes voudraient envoyer tout le monde jouir au moins un jour de leur courtoisie sans rivale, et des beautés de leur demeure. Assis sous son pérystile après avoir visité les détails merveilleux de l'exploitation, on ne saurait trouver un plus agréable site que cette terrasse inclinée, devant laquelle s'ouvre, entre deux versants de collines qui semblent les parois d'un cratère égueulé, un horizon admirable, et proportionné comme à souhait; pour fond, les versants volcaniques tourmentés, les sapinières majestueuses qui servent de bases à la Durande; pour second plan, la plaine d'Aurac mêlant ses teintes brunes aux fraîches prairies de Chavagnac, d'Asinière, de Flageac, aux ombrages d'Amblart, d'Oussoux; puis tous les villages, les nombreuses maisons de campagnes du Charliergue, resplendissant aux rayons du couchant; tout près de soi, enfin, la végétation si vive, si bien réglée du domaine, les étableries si artistement établies et ornées avec tant de goût, tout ce qu'il est possible de concevoir de mieux fait pour flatter les yeux, dans des choses essentiellement de produit, d'utilité agricole. Un ministre trop célèbre, M. de Polignac, disait au propriétaire d'Alleret: « *le roi n'a rien de si* « *beau!* » je le crois bien! Dans quel royal palais trouver un luxe si utile, et partant une si belle création du travail et du goût? Puis ce n'est pas seulement Alleret qui fait la gloire de M. de Macheco; c'est tout ce voisinage plein de vie, montrant d'épaisses récoltes, une culture active, vigilante, et qui doit à ses enseignements, à ses exemples, d'avoir changé en fonds productifs, embellis par une végétation vigoureuse, des terres autrefois arides, des cheires volcaniques où le sol arable était rare, se partageant entre de vastes flaques d'eau, des étangs mal-sains et des rochers que blanchissaient les lichens, seuls produits de leur surface stérile.

Aurac. Flageac. Amblart.

Chavagnac.

Chavagnac est loin d'offrir ces magnificences de culture. Mais sa grande prairie que borde une eau vive et qu'enceignent de grands arbres, sa garenne de chênes séculaires, son château riche de souvenirs, sa belle perspective y doivent attirer ceux qui n'y viendraient pas comme à un pélerinage patriotique. Là est né l'homme dont le nom a été, dans notre siècle, le symbole des luttes entreprises pour la liberté et le progrès politiques. C'est là qu'enfant il forma dans des jeux rustiques son physique robuste, ses sentiments généreux; c'est là que, revenu d'Amérique, il vint se retremper avant les grands évènements de 89; là enfin, qu'au comble de sa glorieuse vie, en 1829, il acheva, environné de sa famille qu'il chérissait, et d'amis alors trop nombreux, sa triomphale promenade à travers la France. Tu sais comme sa conversation était abondante en traits charmants, aussi pleins de justesse et de force que de douceur et de grace. Le salon du château, où se voit la peinture si connue, si populaire de Schœffer qui représente en agriculteur simple et ouvert l'ami de Washington, le promoteur de la *déclaration des droits*, me rappelle un mot qu'il y dit en 1787, et dont 89 fit une prophétie. Un de ses parents, noble et royaliste comme ils étaient tous, l'étant venu voir à peine arrivé, le jeune général s'efforçait à lui faire partager les idées d'émancipation qui remplissaient son esprit et son cœur, quand on lui vint dire que des paysans de ses domaines demandaient à le voir. Les ayant fait introduire, ces braves gens se précipitèrent à ses genoux pour lui offrir des fruits et du laitage qu'ils avaient apportés. Il les releva, un peu confus de ce qui pouvait sembler une triste marque de servilisme. Son interlocuteur le prit ainsi, en effet, et le raillait avec délices des fiers sentiments qu'il supposait au peuple: « *Attendez encore deux ans, et vous* « *verrez!* » lui répliqua le général. — Du reste, le peuple du pays, et bien plus encore celui que les liens féodaux lui rattachaient, pouvait-il, avec les habitudes du temps, s'approcher de lui d'une autre manière! C'était l'année même où, le grain étant fort cher, et son intendant lui ayant écrit que « ce serait sans doute le cas de vendre la grande quantité « de blé que contenaient les greniers du château, » il lui avait répondu: « *Ce n'est point le moment de le vendre, mais* « *celui de le donner*, » et fit distribuer aux ménages besogneux les belles provisions qu'une administration prévoyante avait mises en réserve pour un but moins désintéressé. — Chavagnac était autrefois un château vaste, sombre, aux fortifications redoutables; aujourd'hui c'est un grand et irrégulier bâtiment, où tout ce qui sentait trop le moyen-âge a été détruit, et que caractérise, à son entrée, le bonnet phrygien, profondément sculpté sur une pierre enlevée à la Bastille. Des fils, qui font de la mémoire de La Fayette leur plus précieux bien, ont voulu que chaque objet de cette demeure y rappelât sa vie. Ses adversaires même trouveraient-ils à reprendre à un tel culte? Culte silencieux, d'ailleurs, auquel se convient annuellement quelques amis, restés fidèles entre un si grand nombre qui ont fui, et ceux qui aiment les beaux caractères, les grands noms, comme les objets du monde le plus dignes d'affection et de souvenir. — Des fenêtres de la vaste salle à manger de Chavagnac, on aperçoit les végétations de Langeac, à la base profonde des montagnes ravinées, abruptes qui portent à leurs sommets les forêts de Saugues, de la Margeride, et laissent voir encore, par-dessus leur faîte élevé, les grandes cîmes du Cantal. Formé par une anse où l'Allier a déposé, depuis des

Saugues. La Margeride.

âges inconnus,

Langeac.

âges inconnus, des alluvions fécondes, le territoire de Langeac est une Limagne pour ces pays montagneux et froids qui l'environnent à de grandes distances. On y retrouve la vigne, les saulées, les chanvres odorants, presque toutes les cultures de la plaine de Brioude. Rien d'étonnant dès-lors à ce que cette ville ait eu, dans l'ancienne Basse-Auvergne, une importance assez considérable pour donner son nom au pays qui l'avoisine, et devenir le chef-lieu de la portion de province qu'on appela le *Langeadois*. Aujourd'hui, les curieux y peuvent aller pour en voir la situation heureuse, les aspects remarquables, pour visiter les basaltes pittoresques de Saint-Arcons, dominant le cours de l'Allier puis les beaux restes d'architecture ogivale de l'église de Chanteuge, la position de Sainte-Marie-des-Chases, si grandiose dans son isolement au sein de montagnes sauvages. Mais nul autre intérêt n'y saurait appeler les touristes.

St-Arcons. Chanteuge. Les Chazes.

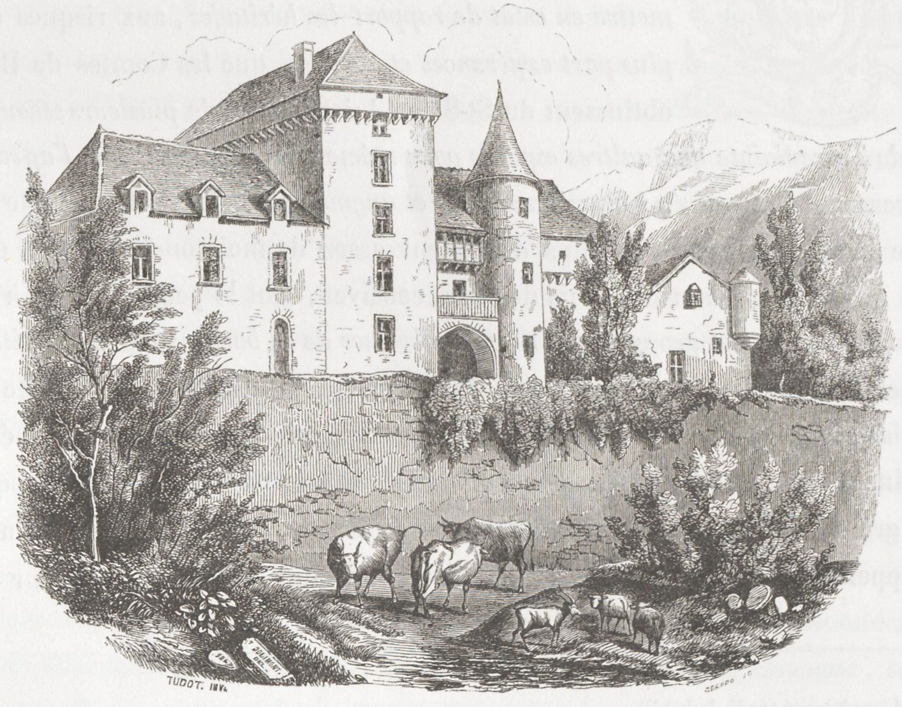
Le faîte de la chaîne à laquelle s'adosse Chavagnac, et dont les assises inférieures vont finir à Langeac, sert de limite entre la Basse-Auvergne et le Velay. Fix est comme la porte commune à ces deux provinces. Bâti sur la plus haute cîme habitée, peut-être, de la France centrale, il en domine un rayon immense, qui, d'une part, s'arrête aux systêmes volcaniques des Dômes, des Dores, du Cantal, du Mezenc, du Vivarais, et de l'autre montre, comme une plaine confondue avec le ciel, les sommets du Forez et de ses chaînes secondaires. Vers l'est, à certaines heures du jour, les jeux de la lumière font distinguer, dans un lointain profond, les pics des Alpes, aigus, et vaporeux ainsi qu'un effet de mirage. — Il nous faut d'ici diriger notre course vers le *Livradois*, afin de revenir à notre point de départ en descendant la vallée de la Dore. Ces crêtes élevées et froides de la Basse-Auvergne ne vont plus nous offrir qu'un sol granitique, raviné en mille manières, laissant voir tantôt ses terrains blanchâtres et nus entre la triste verdure des bois résineux, tantôt quelques collines marécageuses où les prairies prennent une teinte de rouille, tantôt l'unique et monotone horizon des sapinières. Jusque par delà la Chaise-Dieu, aux sources de la Dore, le paysage conserve ce caractère d'âpreté et de sauvage mélancolie, qui m'a toujours rappelé les hauteurs désertes où G. Sand fait mourir Lélia, faute de vie et de verdure, faute de soleil et d'air généreux. De Fix à Allègre, encore, une certaine variété anime la vue, plongeant, au sud, sur le Velay couronné de ses pitons phonolitiques. Allègre, lui même, forme un bizarre point de vue, avec son cratère si bien boisé de Bard, ses teintes cendrées, son village établi sur une pente si raide, et dominé par les tours de son château que la vétusté ou les démolitions ont revêtu de formes si étranges. Mais après, la même uniformité de laideur; toujours des bois de sapins, fastidieux à force de majesté et de morne aspect, ou bien des bouquets de pins disgracieux, rabougris, laissant place parfois à une terre aux tons gris et sans vie. C'est au milieu d'un paysage semblable, ranimé cependant par les teintes plus fraîches de quelques prairies, que s'élève l'abbaye célèbre de la Chaise-Dieu. Je puis en voir avec toi le cloître, si élégant dans ses ruines, la longue et haute basilique, aux vastes nefs, remplies de précieux ornements, tels que sa *danse macabre* si bien rendue dans les *Planches* de ce livre, ses boiseries sculptées, son orgue, ses stalles, ses curieuses tapisseries. Mais il est réservé à un autre, plus poète et meilleur cicerone que moi, de montrer tout cela dans ses détails infinis, et de parler de l'histoire de cette abbaye, trop voisine du *Velay* pour n'en avoir pas suivi les vicissitudes. Passons donc rapidement; fuyons les paysages monotones que nous offriraient Craponne, Viverols, St-Anthême, ces villes sans richesse, où les femmes du peuple tressent la dentelle pour les riches, tandis que leurs fils, leurs maris s'en vont chercher au loin, dans l'émigration annuelle, la subsistance avec le travail, et descendons par la Dore dans le *Livradois*, cette petite Limagne des montagnes de l'est.

Fix.

Allègre.

La Chaise-Dieu.

Craponne. Viverols. Saint-Anthême.



CHAVAGNAC — côté sud. —

V. — LA VALLÉE DE LA DORE.

§. 1. LE LIVRADOIS.

C'était, dans les temps barbares, aux premiers jours de la féodalité, un pays « *reude, désert et inhabité* » disent de vieux documents sur Ambert, que celui où serpente aujourd'hui la Dore, quelques heures plus loin que la Chaise-Dieu. La plaine allongée et étroite, aux terres fertiles, aux gracieux ombrages dans laquelle elle coule, n'avait point, comme à présent, l'aspect riant, la fraîcheur, l'animation des belles cultures et de l'industrie. De petits *villages*, de pauvres *mas et hameaux* se partageaient l'emplacement actuel d'Arlanc, d'Ambert et de leur banlieue. Encore moins le sol montagneux qui enserre et domine ce gracieux bassin présentait-il les habitations, les métairies, la verdure, en un mot les signes de production agricole qui s'y voient maintenant. Chargé seulement des dixmes, il était inhabitable: il fallut, pour que *des gens de labour et d'artisage* le vinssent peupler, pour qu'ils consentissent à employer une suite *d'années de grand travail et dépanses à en mettre en estat de rapport les héritages*, aux risques de se voir *frustrés de la plus part expérances et attantes*, que les Comtes de Boulogne et d'Auvergne obtinssent du St-Siége, lui *ayant rendu plusieurs secours pour la manustruction de la foy, soit au voyage de Terre-Sainte que aultres esploits pour même effet, l'exemption et l'affranchissement des dixmes qui se pouvaient lors percevoir et de ce qui s'y pourrait accroître et augmenter* (1). En suite de cette exemption le Livradois se vit, en effet, garnir de demeures, et ses champs donnèrent assez de moissons pour que, deux siècles après, bien que les seigneurs de sa terre n'eussent rien remis de leurs censives, tout le peuple élevât à Dieu la belle église de St-Jean, autour de laquelle Ambert est groupé, « *en recognoissance de la bonification des héritages du pays.* » A cette heure, il présente, au sein de ses brouillards humides, sous son âpre et froid climat, cette végétation clair semée mais vive, coupée de haies et de prairies fraîches, qui est propre aux sols granitiques; et, eu égard aux âpres contrées qui de toute part l'avoisinent à de grandes distances, la plaine de la Dore, depuis Arlanc jusqu'au-dessous d'Ambert, est un bassin plein de grâce, d'élégance, de vives et riches verdures. — L'*antiquarisme* n'a pas moins disserté sur l'étymologie de cette appellation de *Livradois*, que sur l'emplacement d'*Avitacum* ou sur bien d'autres questions

---

(1) Extrait d'un *Factum sur le Livradois* cité par M. Imberdis.

pareilles. Chose nouvelle, toutefois, il a appelé ici à son secours les révolutions du sol: il a voulu que ce bassin fût jadis un lac dont la chaussée, ayant été détruite un jour par le poids des eaux de la Dore, aurait laissé à sec les champs fertiles dont le nom de *Livradois* rappellerait l'origine *(liberatus ab aquis)*. Puis, il n'a plus songé aux eaux, et, retenant le fait d'une *libération* comme fondamental, il l'a rapporté aux durs services féodaux. Par malheur l'histoire, dans ses plus anciennes dates connues, contredit impitoyablement ces imaginations ingénieuses: de temps immémorial le Livradois a été *Livradois*; et il l'était avant l'exemption des dîmes qu'obtint du pape le Comte de Boulogne. Il faut donc que l'antiquarisme cherche autre chose, et comme l'invention ne lui manque pas, le voici qui arrive, avec une autre théorie, nous apprendre qu'un siècle environ avant l'ère chrétienne, une colonie de Phocéens, que poursuivait sur les mers je ne sais quel ennemi, fut conduite par *Ambertus* jusqu'au cœur de l'Auvergne, s'établit dans ces stériles contrées, bâtit une ville qui prit le nom du chef, se créa là une patrie nouvelle à laquelle elle donna l'impulsion de son génie industriel, entreprenant, et que c'est en mémoire de ces faits anciens que les vieux titres disent, en parlant du pays d'Ambert: *liberatus ab aquis hostibusque*... Que l'usage où sont les Ambertois le jour de la *Fête-Dieu* de suspendre à leurs fenêtres, sur le passage de la procession, de petits vaisseaux-*joujoux;* que le tissage si ancien dans cette ville, d'objets utiles à la navigation, d'*étamines*, de *flammes*, de *banderolles*, de *toiles à voilure* viennent en aide à cette vanité d'origine phocéenne, je l'accorde; cela coûte si peu! mais je ne vois guère comment on en peut tirer le nom de *Livradois*. — Si tu n'as pas des yeux plus faits à la lumière de l'antiquarisme, saluons-le gravement, et rentrons dans le présent. — Ni la *ville* ni le *bourg* d'Arlanc, ni Marsac, ni aucun des villages qu'arrose la Dore dans son cours supérieur, n'ont d'autre intérêt pour nous que celui de leur situation agréable dans ce bassin riant, aux pieds de coteaux étagés que la culture anime, ou dont les grandes forêts résineuses couronnent les hauts sommets. De même que nous avons laissé sur notre droite Viverols et St-Anthème, nous ne verrons, sur la gauche, ni Saint-Bonnet-le-Château, ni Saint-Amand-Roche-Savine, ni Cunlhat, ni St-Dier, localités sans attrait, sur un sol maigre, dans des climats rudes, dont une partie de la population va chercher annuellement sa subsistance dans les travaux des provinces éloignées, et où la nature prend des proportions rétrécies, qui nous sembleraient de la pauvreté après tant de larges et riches paysages que nous avons admirés.

Arlanc.
Marsac.
St-Bonnet-le-Château.
St-Amand-Roche-Savine.
Cunlhat.
Saint-Dier.

AMBERT.

Presque à l'extrémité septentrionale du Livradois, Ambert est pittoresquement assis sur les pentes inférieures des montagnes de l'est. Ses rues anciennes sont étroites, tortueuses, rendues sombres par les grands pignons de vieilles maisons de bois. Ville industrielle dès les temps les plus reculés, ses papeteries ont été renommées fort loin dans le moyen-âge, et, jusqu'au siècle dernier, on en a recherché les produits. Les guerres religieuses, dont tout le pays environnant souffrit d'une manière considérable, portèrent à ses manufactures un coup funeste; et les révolutions nouvelles de l'industrie, en annihilant la papeterie d'Ambert, ne lui ont plus laissé que quelques fabriques d'objets tissés, en laine ou en fil, fabriques peu importantes, qui viennent en aide à une agriculture assez peu étendue, pour nourrir la population du Livradois. L'église St-Jean est, pour des voyageurs, l'objet de curiosité presqu'unique qu'il y ait à Ambert. Œuvre du style ogival fleuri, elle brille par ses ornements capricieux, légers, répandus à profusion sur son plan spacieux, et qui, dans la hardiesse de sa construction, la parent avec un goût plus pur qu'on ne le trouve souvent dans les édifices de la même époque. S'ouvrant sur ses trois côtés de l'ouest, du sud et du nord, par des entrées ornementées à profusion, mais dont les révolutions ont mutilé les détails, elle présente, quand on y accède par son axe principal, ses trois nefs aux voûtes d'arêtes, dont les piliers, en diminuant de grosseur et d'espacement à mesure qu'ils fuient, donnent à l'église une profondeur singulière. Point de chapiteaux à ces piliers; mais les nervures innombrables des arêtes, si diversement et si finement moulées, viennent se joindre à leur sommet d'une manière très-heureuse, en même temps qu'elles répandent sur les voûtes, coupées de pendentifs gracieux, une variété de lignes et de lumière admirable. Après tant d'édifices religieux massifs, affaissés, d'un élancement lourd, dont l'art Romano-Byzantin a peuplé l'Auvergne, tu dois retrouver ici, avec un profond sentiment de plaisir, les caprices de l'art gothique, qui reportent ta pensée vers les grandes cathédrales, si sveltes, si brillantes d'ornements, si légères sous leur gaze de moulures étonnantes de conception et de hardiesse, dont ton Espagne est remplie. Quoique Saint-Jean n'appartienne pas à un type pur, mais au goût vicié qui fit passer le gothique à la grossière et stérile richesse de la Renaissance, sa nouveauté pour nos yeux lui donne une valeur très-réelle. Ses clochers, avec leurs contreforts d'angle, décorés de fleurons gothiques, d'aiguilles dentelées, de pilastres, de chapiteaux où règne le plus grand mélange des ordres et des ornements, impressionne singulièrement les regards que des spectacles semblables n'ont point frappé depuis longtemps; et on aime à les promener de détail en détail sur l'extérieur de ce monument auquel la figure et les armes de François Ier, plusieurs fois reproduites, donnent une date précise.

Olliergues.

Non loin d'Ambert, au village de la Tour-Goyon, le Livradois se ferme subitement, et la Dore précipite dans les gorges rocheuses, désolées d'Olliergues, ses eaux torrentueuses, qui y restent emprisonnées jusqu'à ce qu'elles se répandent dans le bassin charmant de Courpierre, et de là dans la magnifique Limagne, sous les murs de Thiers. A l'endroit où s'ouvre pour elle ce cours profond, tourmenté, le pays prend un aspect de rudesse sombre, affreuse

qu'il garde d'un côté jusqu'aux bords de ce bassin, et de l'autre jusque par-delà les sommets déserts du Forez. C'est en marchant vers celui-ci, qu'à peu de distance nous trouverions, au milieu de rochers anguleux, menaçants, sur un sol aride et glacé, dont quelques pentes infertiles peuvent seules permettre un peu de culture, les pauvres chaumières de Job et de Pailhat, dernier refuge des Huguenots en Auvergne. Ces lieux, leurs abords repoussants et leur ingrate nature en auraient dû rendre le séjour assuré, tranquille à la petite colonie protestante venue, de ruine en ruine, y cacher ses prêches interdits comme dans un repli inconnu de la terre de France. Tu as lu dans le récit émouvant de nos guerres religieuses, comment, au contraire, elle vit détruire par le feu les pauvres industries qu'avec le courage et la constance de proscrits elle y avait élevées, et les troupes du duc d'Anjou renouveler dans cet asile inhospitalier, les cruels désastres du pays de Vaud. Y aura-t-il jamais nulle part un coin de terre où ne puissent atteindre ni la haine des partis, ni les fureurs religieuses!

Job. Pailhat.

§. II. ENVIRONS DE THIERS

Augerolles.

Lorsqu'en suivant la route d'Ambert à Clermont on arrive à Augerolles, on commence à voir la fin de ces contrées sans chaleur, sans vie, au sein desquelles la plaine du Livradois, malgré sa petite végétation, sa verdure claire, se fait admirer, grâce au contraste, comme un beau et riche bassin. Un vaste horizon apparaît alors, aux fonds chaudement teintés, aux premiers plans animés et riants : c'est la plaine de Courpierre, formant avec les fécondes ondulations de la Basse-Limagne comme un vaste plateau, couvert des plus grandes richesses et arrêté par le profil grandiose des montagnes qui, au couchant et au levant, ferment l'Auvergne-Basse. Augerolles est un hameau sans importance, dont une bonne culture embellit les approches; on n'y doit point passer sans entrer dans l'église, abondante en boiseries curieuses; les fonts-baptismaux, surtout, méritent l'attention, ainsi que deux devants d'autel, dont l'un représente une danse macabre, composition moderne, mais originale. La mort armée de sa faulx, tenant de la main gauche un sablier, s'y voit entourée de têtes coiffées de mitres, de couronnes, de capuchons, d'insignes de toutes les positions sociales; elle trône au milieu d'elles, avec son rire affreux, sur un piédestal, où se lit ce quatrain :

Courpierre.

> Je vais d'un pas égal saisir les Empereurs,
> Les Papes, les Rois, maîtres et serviteurs;
> Ma faulx se lève partout, et ce sable me dira
> A quel jour, à quelle heure tu passeras.

Courpierre se trouve dans une situation charmante, baigné par la Dore, qui semble témoigner son bonheur de sortir des gorges affreuses qui l'enfermaient, en répandant la fertilité sur une belle plaine formée par ses dépôts. Il faut aussi visiter son église, non pour son architecture, mais pour y voir un tableau sur bois remarquable, qui gît, malheureusement trop inconnu, contre la paroi nue et sale du transsept sud. C'est une peinture ancienne, représentant,

je crois,

je crois, les apprêts d'un martyre ; un peuple nombreux, refoulé par des soldats et des cavaliers brutaux, remplit les premiers plans ; les masses en sont habilement groupées, et les figures révèlent, sous une grande naïveté de traits, sous une très-bonne, très-vive couleur encore, un rare sentiment de l'expression, de la forme, et du mouvement. — Courpirere n'a rien de curieux, que les ombrages et les vertes prairies qui l'entourent, les vues gracieuses, fraîches, le délicieux paysage qui, de tous côtés, se déroulent au-devant de la ville. Quand on porte les yeux vers l'est, les versans gigantesques du Forez offrent leurs plans profondément ravinés, tantôt couronnés de rochers blanchis par les mousses, tantôt unis sous les longues herbes des pâturages, tantôt rehaussés par de grandes et sombres forêts : mais aux étages inférieurs, ces larges aspects font place à des côteaux animés par les cultures, par des vignes toutes plantées d'arbres à fruits, et coupées par des haies épaisses, d'où s'élancent des chênes ou des peupliers vigoureux, tandis que des prés verts et d'une éclatante verdure encadrent à leurs pieds le limpide torrent qui va rejoindre au loin les eaux de l'Allier. C'est au sein de cette nature, si brillante dans ses proportions moins fortes, plus délicates en quelque sorte que celles de la Limagne proprement dite, que se remarquent une multitude de hameaux, de demeures bourgeoises, petits chatelets à tourelles légères, qui ornent singulièrement le paysage. Ainsi les Rioux, à demi cachés dans leur verdure, et en face, la belle habitation de Labarge, avec ses amples rideaux de peupliers; plus loin Vollore, au col du *Grun* sourcilleux de Chignorre, Néronde, Peschadoire, et bien d'autres dont le nom me fuit. Enfin, Thiers se voit dans le fond septentrional, attaché au flanc abrupte de sa montagne, et étalant aux regards les étages sans nombre de ses toitures rouges et de ses fenêtres étroites.—Thiers est, avec Royat, le nom le plus connu de l'Auvergne. Pour les artistes et pour ceux qui n'apprennent que par leurs peintures, cette province, si belle en tant de lieux, semble tout entière contenue dans ceux-ci. Tous deux sont à portée du voyageur, l'un traversé par la grand'route de Bordeaux à Lyon, l'autre, faubourg de Clermont en quelque sorte : il ne faut donc point s'étonner de leur renommée, pleinement justifiée d'ailleurs. Thiers l'appelle à des titres différents et que je proclame bien supérieurs à ceux de Royat. Profondeurs grandioses des vallées, mouvements imposants du sol, rochers affreux, entre lesquels coule une suite de cascades donnant la vie à cent fabriques, étrangeté de situation, éclat, splendeur, opulence de la plaine, immensité et magnificence de l'horizon, réunion de monuments curieux, Thiers possède tout cela au plus haut degré. Les admirables beautés de nos bassins limaniens s'y trouvent associées à toute l'étrangeté d'aspects des hautes montagnes, aux saisissants, aux merveilleux effets de leurs agencements et de leur nature. Ce que les amoncellements basaltiques de l'ouest nous ont fait voir de plus tourmenté, entassements de rochers qu'enlacent des végétations pleines de vie, anfractuosités gigantesques que l'œil ne sait point mesurer sans effroi, le sol granitique de la basse-chaîne du Forez nous les montre, sinon avec la même vigueur de teintes, la même variété de couleurs et de formes, du moins avec une puissance presqu'égale de mouvement, relevés qu'ils sont, dans son étendue restreinte, par la rudesse et l'énergie de leurs lignes. J'ai ouvert ce livre en peignant l'admirable tableau qu'embrasse le regard, du haut des cîmes qui couronnent Thiers. Je ne croyais pas en effet que, d'aucun côté, l'Auvergne présentât, dans un plus étonnant ensemble, les grands reliefs, la brillante vie de son sol ; et cette vue, si extraordinairement nette dans son immensité, me parut la meilleure introduction à un voyage descriptif. Nous pouvons en jouir de nouveau, appuyés contre le parapet de la route qui traverse la haute portion de Thiers. S'offrant à nous de plus près, elle nous montre ses détails magnifiques, ses plans si boisés, si riches de cultures, si populeux, sillonnés par les eaux de la Dore et de l'Allier; ses fonds accidentés, découpant en longs festons le ciel, d'un azur si beau, et grandissant dans la transparence de l'atmosphère. Quelle idée ne doit pas donner de mon Auvergne, à ceux que l'oisiveté ou le hazard conduit sur cette grande route, cette perspective féérique !

Les Rioux. Labarge. Vollore. Néronde. Peschadoire.

THIERS.

La Bruyère a dit de la ville de Thiers qu'elle semblait *peinte sur le penchant de la colline.* Elle y est appliquée de telle sorte, en effet, sur une pente presque droite, que ses maisons portent vraiment l'une sur l'autre, s'étageant à une grande hauteur. Elle recouvre ainsi, jusqu'à une certaine profondeur, la gorge de la Durole, coupure imposante et contournée, et se groupe encore, dans le fond resserré du vallon, autour de papeteries et de bruyants *martinets* à coutellerie.— Fief de peu d'importance au moyen-âge, l'industrie appela peu à peu, sur ses cours d'eau et sous la garde de ses murailles, une population laborieuse, qui se vit ériger en *commune* dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. Les guerres religieuses arrêtèrent sa croissance, et c'est seulement à la fin du XVI[e] siècle qu'elle se peupla considérablement, et s'enrichit par ses productions de quincaillerie, de coutellerie, de tannerie, de papiers, de cartes à jeu. Mais une peste l'ayant désolée en 1693, par suite de tentatives qui firent du bassin inférieur de la Durole un marais affreux, au lieu des rizières qu'on avait cherché à y établir, sa prospérité déclina presque toujours depuis, minée sans cesse par les progrès de l'industrie dans les autres pays. Restreinte maintenant à la coutellerie, car ses papiers n'ont guère plus de valeur, l'industrie Thiernoise, qui occupait, en 1780, plus de 10,000 ouvriers, mais que le traité de 1786 avec l'Angleterre frappa fortement en attirant chez nous la quincaillerie Anglaise, l'industrie Thiernoise, dis-je, brille encore, cependant, par les précieuses qualités du bas prix et de la trempe, entretient l'aisance générale, et crée des fortunes honorables. — Les rues de Thiers, étroites, tournantes, dont beaucoup sont à grands escaliers, présentent

de très-nombreux restes d'architecture ornementée du XVIe siècle, incontestable preuve d'une ancienne richesse. Beaucoup de ces détails, tronqués ou déplacés aujourd'hui pour la plupart, ont été maintefois reproduits par le dessin; les maisons de bois et de briques, à pignons angulaires, à vieilles fenêtres en croix, qui se trouvent encore debout dans l'angle de la place du marché, le sont notamment avec une grande exactitude dans une des meilleures *Planches* de *l'Atlas*. On a aussi copié souvent la façade remarquable du transsept sud de l'église de Saint-Genès, avec son habile et élégante décoration de mosaïques et de colonnettes à moulures. C'est un édifice relevé, à l'époque du byzantin fleuri, sur des bases du VIe siècle, et dont les réparations nombreuses n'ont laissé subsister que peu de détails dignes d'intérêt, parmi lesquels deux chapiteaux, dont la corbeille est entourée de gerbes de blé. —L'église du Moutier, autour de laquelle est groupé, sur les bords ombragés de la Durole, le faubourg inférieur et occidental de Thiers, a paru bien plus méritante aux archéologues. Pour moi, profane, je n'y vois qu'un édifice informe, dont l'extérieur est peu engageant. Ses ornements intérieurs, dont les chapiteaux du narthex méritent surtout d'être observés, en font, au moins en général, un produit de l'art byzantin; mais l'on ne voit sur ses parois extérieures aucune trace des mosaïques qui, en Auvergne, distinguent cette époque. Formant un carré long, sans abside, ayant un chœur peu profond, des arcades cintrées en fer à cheval, des fenêtres cintrées aussi et étroites, des chapiteaux barbares, quelques-uns sculptés grossièrement en creux, le Moutier porte la trace de réparations successives, et offre de très-anciennes parties à côté de constructions des XIe et XIIe siècles. L'histoire apprend qu'il existait sur son emplacement une abbaye puissante, remontant au VIIIe siècle, et qu'en 1016 on restaura à grands frais. L'inspection des détails architecturaux ne la contredit aucunement, et il faut probablement reconnaître les restes de la vieille abbaye dans une abside bien marquée, au nord de l'église actuelle, abritant une crypte qui sert aujourd'hui de cave, et se reliant sans difficulté aux piliers portant des amorces de voûte qui appuient la muraille nord du Moutier. — Ces ruines, non plus que St-Genès, ne valent pas, à mon sens, les vues si étrangement pittoresques de la ville, et celle des riants côteaux qui, la dominant au nord, vont rejoindre les collines du Bourbonnais vers Ris et Vichy. Saint-Rémy et Chateldon occupent les deux extrémités de ces côteaux, planant, de leur situation admirable, sur toutes les magnificences du fond, et enviant sa fertilité merveilleuse, sa riche parure végétale. Dans ces bourgs, dans les hameaux qui les entourent, aussi bien que dans ceux de la montagne entre Thiers et Vollore, habite une population à la fois industrielle et agricole, qui joint au travail de ses terres, vives mais trop refroidies par l'atmosphère, et trop peu abondantes, aux soins minutieux de ses prairies, les produits de l'industrie coutelière. Ici ce sont des manches que l'on façonne, là des ressorts, ailleurs des lames; et toutes ces parties viennent se réunir dans un atelier de la ville, où s'achèvent des ouvrages d'une trempe parfaite, d'un bas prix incroyable, mais assez mal finis. Malheureusement pour le peuple des environs de Thiers, les tendances centralisatrices de l'industrie font disparaître jour par jour cette fabrication disséminée, si utile à cause de son éparpillement même. Thiers, après que cette concentration se sera totalement opérée, restera peut-être encore un pays de fabrique rare et précieux; ses produits pourront gagner en finesse; mais qui sait si, avec les exigences d'une population ouvrière spéciale, avec les chances du commerce, elle ne perdra pas non plus davantage? qui douterait, d'ailleurs, (et n'est-ce pas là le grand point)! que les populations n'y perdissent leur bien-être.

Saint-Rémy. *Chateldon.*

J'ai longuement parlé, plus haut, des associations communistes qui seraient aujourd'hui le but le plus intéressant d'une visite aux environs de Thiers, s'il en subsistait autre chose que quelques souvenirs mal conservés. Je te renvoie à ces pages qui ne sont pas, je pense, indignes de ton attention, ni impropres à t'apprendre quelques détails nouveaux, et je te convie à regagner notre point de départ, en traversant une fois de plus l'épaisse et féconde verdure du sol Limanien. — Nous trouvons bientôt, au milieu de belles saulées, le long des eaux si bleues de l'Allier, sur une terre profonde, noire d'humus, et qui trahit son origine marécageuse, la petite ville de Maringues. C'était autrefois la porte de la Basse-Auvergne sur la route de Paris, et en même temps le port commerçant de la province. L'industrie du tissage des laines, et la tannerie y entretenaient beaucoup d'activité. Le protestantisme y avait suivi le commerce, et y attira beaucoup de malheurs: il compta cependant Maringues au nombre de ses places concédées, à l'époque des transactions. La position de cette ville, à portée du sol le plus productif de la Limagne, lui donnera toujours l'importance d'un de nos premiers marchés de céréales, et l'élégance, la fraîcheur de son site ne cesseront point d'en faire *une belle petite ville*, comme l'appelle, au XVIe siècle, le chroniqueur du voyage de Charles IX. — En inclinant vers Lezoux, le sol, moins chargé de verdure, nous présente un paysage plus léger, au sein duquel Crevant et Bulhon se trouvent agréablement assis. — Plus loin, Ligones montre encore les beaux ombrages, les vestiges luxueux de la splendide demeure que s'y était préparée M. de Chazerat. Tout ce que l'art le plus habile pouvait, il y a un siècle, ajouter à une nature généreuse, cet Intendant l'avait réuni dans ce lieu, rendu célèbre par les arts Gallo-Romains. On y a retrouvé, en effet, et les ateliers nombreux, considérables, et une grande quantité de ces belles poteries rouges, gracieuses de formes, ornées de sculptures parfaites, dignes de l'Antique, que la pioche du paysan découvre de temps à autre, maintenant, dans les différentes parties de l'Auvergne. — Lezoux, enfin, s'étend sur une des plus

Maringues. *Crevant.* *Bulhon.* *Ligones.* *Lezoux.*

fertiles inclinaisons de tout ce côté de la Limagne, entouré de prairies boisées, et couronné par ses grands taillis de chênes, au bout desquels se dressent les tours rondes du château de Ravel, habitation pleine de luxe des d'Estaing, dans le dernier siècle, après avoir été le siége de la famille célèbre des Flotte, dans les XIII[e] et XIV[e]. De la hauteur où Ravel est bâti, une vue magnifique présente à nos regards surpris le bassin si animé de Billom, les terres productives de Vertaizon et de Beauregard. Mais il faut venir jusque sur la terrasse de ce dernier château, qui vit mourir Massillon le 28 septembre 1754, pour admirer une dernière fois les collines, les plaines du *marais*, partant d'une fécondité si exhubérante, tous ces lieux, enfin, brillants ou pittoresques, que je me suis plu à te montrer dans toute la variété et la richesse de leurs détails. Les voici de nouveau, sous un jour plein d'éclat, dans l'encadrement grandiose des puys et des côteaux de l'ouest. Saluons-les une fois de plus, mon brave Lorenzo, avec l'enthousiasme qui naît des œuvres sublimes. Ici nous allons laisser la nature, le monde de l'art suprême, de la vie pleine, de l'harmonie éternelle, pour rentrer au séjour des luttes passionnées, des discordes implacables, de l'existence pénible. Qu'au moins ce beau spectacle frappe le dernier nos yeux, et élève nos pensées vers les rêves de l'idéal. — En te quittant, je voudrais dire comme Child-Harold, à la fin de son pélerinage: « ô vous qui avez suivi le pélerin jusque dans sa dernière excursion, « si l'une de ses pensées vous revient en mémoire, s'il vous reste de lui le moindre souvenir, il n'aura pas en vain « porté les sandales et le bourdon ! » Mais suis-je un poète pour que ma parole se grave au cœur! A-t-elle donc reçu le plus faible seulement des rayons d'en haut, et que fais-je de m'aller ainsi mettre auprès de Byron!! Que tu gardes la souvenance de mon beau pays, voilà mon grand désir; et si tu conserves toujours à ton guide l'élan de ta précieuse amitié, tu lui auras donné sa plus douce récompense.

Ravel.



Voyage Pittoresque

DANS

LA HAUTE-AUVERGNE,

Par M. Henri Durif,

JUGE DE PAIX A AURILLAC.

Haute-Auvergne.

I.

NOTIONS GÉNÉRALES.

CHAQUE sol fait ses hommes, comme il fait ses arbres et ses fleurs. Cette vérité éternelle acquiert dans la Haute-Auvergne sa plus haute sanction. Population, caractère, coutumes, mœurs, monuments même, tout en principe se ressent et s'inspire du sol; tout pourrait avoir son explication, sa démonstration, sa raison d'être dans le climat.

La nature a couvert la Haute-Auvergne de montagnes. Ces montagnes attirent les nuages par une forte puissance magnétique; les nuages condensés se fondent en pluie dans la plaine, en neige sur les hauteurs. Des vents surviennent, capricieux, violents, glacés. On comprend de suite une atmosphère généralement élevée, humide et froide, une température dont les variations sont infinies.

Les rapports entre le ciel et le sol de notre pays, n'étant pas les mêmes que ceux des autres contrées de la France, la Haute-Auvergne a dû avoir forcément des terrains, des plantes, des cours d'eau différents, une physionomie à elle, et si l'on peut parler ainsi, des hommes particuliers. Ce sont ces hommes et ces choses, modifiés de telle ou telle manière par l'action souveraine de l'air, du climat et des institutions, que nous allons sommairement essayer de décrire, d'étudier et de comprendre.

Situation.

La Haute-Auvergne est située presque au centre de la France au 45me degré de latitude, sous le même méridien que Paris. Ses bornes sont au nord, les départements du Puy-de-Dôme et de la Corrèze ; à l'ouest, celui du Lot ; au sud, ceux de la Lozère et de l'Aveyron ; à l'est, celui de la Haute-Loire.—Sa plus grande longueur du nord au sud-ouest, c'est-à-dire, de Beaulieu à Montmurat, est d'environ 105 kilomètres ; sa plus grande largeur, de l'ouest à l'est, c'est-à-dire, de Montvert à Chazelles, est de 95. — La Haute-Auvergne formait autrefois le haut-pays de la province; elle se trouvait séparée du bas-pays par une rivière nommée la Rue.

Configuration particulière.

Celui qui veut saisir d'un coup d'œil la configuration de la Haute-Auvergne doit avoir le courage de gravir le point culminant du groupe des montagnes. Ce sommet élevé s'appelait jadis *Mons celticus, Mons Celtorum*, d'où l'on a fait Cantal, nom actuel du département. — Essayons cette ascension et plaçons-nous un instant sur le plomb du Cantal, afin de donner de suite au lecteur une idée générale de nos vallées, de nos rivières et de nos villes.

La hauteur du Cantal est de 1857 mètres au-dessus du niveau de la mer. De ce point, la vue est immense et pleine d'abord de confusion et de vertige. Puis lorsque les yeux commencent à démêler les perspectives, à s'habituer aux détails, ils sont frappés par un réseau de montagnes qui figure parfaitement l'image d'une vaste toile d'araignée, dont le centre serait le Cantal, cône auquel presque tous les fils viennent aboutir.

L'intervalle d'un fil à l'autre forme une vallée, qui, s'élargissant insensiblement va se perdre plus ou moins loin dans les plaines. Il est bon de savoir que les pics isolés qu'on voit çà et là, se dressant autour du Cantal, comme des satellites, prennent le nom local de *puys*.—Regardez maintenant à vos pieds, en suivant la direction du sud, un beau vallon fortement accidenté et arrosé par le Goul, c'est celui de Raulhac; il forme la limite du côté de l'Aveyron, et se pose hardiment, pareil à une barrière.—Inclinez un peu à droite, vers le sud-ouest, vous trouvez, partant du puy de Griou, la vallée de Cère. C'est ce large fleuve de verdure tout coupé de prés et de bois qui, après avoir parcouru un espace de 21 kilomètres, se verse là-bas, dans une mer de prairies qu'on appelle la plaine d'Arpajon. Voilà la reine de nos vallées; la rivière de Cère lui donne son nom.—Tournez sur vous-même, toujours dans le même sens, à droite, vous voyez la vallée de Jordane. Elle commence à la base du Puy Mary, dont la hauteur est de 1659 mètres, se dirige vers l'ouest, et forme cinq riches communes. Sa rivière, la Jordane, se précipite d'abord impétueusement jusqu'au-dessous de Saint-Cirgues, et puis plus calme, serpente au milieu de rives délicieuses à travers de beaux enclos jusqu'à Aurillac dont elle baigne les murs.—Tournez encore, vient la vallée de Marmanhac, fertile pays, couvert de vieux châteaux et de maisons blanches. La rivière qui en sort, se nomme l'Autre. — A côté, le vallon de Tournemire, arrosé par la Doire, et fier de deux édifices antiques : le donjon d'Anjony et la tour de Marze. — Voici ensuite la vallée de Saint-Chamans, qui commence au puy Chavaroche, et dont la Bertrande engraisse les verts pâturages. — Au-delà, la vallée de Saint-Martin, traversée par la Maronne. — Inclinez toujours vers le nord, c'est le vallon sinueux de Fontanges, le berceau, et l'on serait tenté de dire, la manufacture de notre belle race bovine. Salers se trouve voisin sur la hauteur, regardant le Bois-Noir.—Un petit vallon, à l'aspect riant, celui de Drugeac, conduit ensuite jusqu'à Mauriac, chef-lieu d'arrondissement. L'on entend presque de la ville le bruit que fait la rivière d'Auze, lorsqu'elle forme, dans sa chûte, la magnifique cascade de Salins.—Ce côté se termine enfin par le vallon du Falgoux, gorge raide et profonde que le Mars parcourt sans pouvoir l'arroser.

Nous voilà au nord.—La première vallée qui, partant du puy Mary, fuit du sud au nord, est la vallée de Cheylade. Sa rivière, la Rue, séparait autrefois, comme nous l'avons dit, le haut du bas-pays. — La seconde qui commence au pied du Col-de-Cabre et fait un assez grand contour vers l'est, pour revenir au septentrion, se nomme la vallée de Dienne. La Santoire y mêle ses eaux à la Rue, et ces deux rivières réunies forment près de Vebret la cascade si renommée du Saut de la Saule.

Inclinez vers l'est, ce sont les gorges du Lioran, célèbres par leurs précipices, leurs noirs sapins et par un bel ouvrage d'art connu sous le nom de *percée*, longue galerie souterraine d'à peu près 1400 mètres.—Au point où finissent les gorges, commence la vallée d'Allagnon, riche en sites pittoresques; cette vallée traverse Murat et se continue jusqu'à Massiac. — Au-delà de Murat, si aimé des géologues pour ses roches prismatiques, et tournant toujours à l'est, on trouve la planèze. Cette vaste plaine d'une étendue de 16 kilomètres, sur vingt de large, occupe tous les plateaux supérieurs et ne se termine qu'aux portes de Saint-Flour. — En continuant à s'incliner de l'est au sud, on distingue quelques petits bassins, au milieu desquels est creusé le vallon de Brezons. Cette gorge qui a sa direction du nord au midi, prend son origine aux dernières rampes du Cantal, et va toucher et joindre la vallée de Raulhac. — Nous voilà donc revenus au point du départ, le tour de la chaîne des montagnes est fini.

Ces montagnes sur lesquelles nous venons de jeter un regard rapide, mais exact, appartiennent à une nature volcanique. Produits du feu, elles sont formées de coulées basaltiques superposées en couches, courant dans différentes directions, et semblables aujourd'hui à des rivières de pierre fondue. Dans certaines parties, les basaltes mis à nu par l'action violente des eaux, affectent des formes particulières et curieuses. Ce sont parfois des colonnes aux pans réguliers, d'autrefois on dirait des tuyaux d'orgues de diverses grandeurs.

Montagnes.

Nos montagnes, selon leur hauteur, ont deux régions différentes et distinctes : la haute et la basse.

La partie la plus élevée des crêtes, couverte de neiges pendant plus de la moitié de l'année, compose la région haute. Entièrement dépourvue d'habitations, elle ne se découvre qu'au commencement de juin; mais alors le blanc suaire de l'hiver fait place à la verdure, et des vacheries nombreuses viennent peupler jusqu'à l'automne ces âpres solitudes. C'est dans cette région que croissent notamment les gramens, la grande Gentiane à fleurs jaunes, diverses renoncules, l'Anémone des Alpes, le Persil de Macédoine, les Myosotis nains, et un joli Narcisse particulier. — La seconde région offre quelques plateaux habités, d'épaisses forêts et des pentes livrées à l'agriculture. Parmi les plantes qu'on rencontre dans les montagnes inférieures, figurent la petite oseille, le trèfle, les chicoracés, la marjolaine, l'angélique, la marguerite, la violette pâle, les menthes, et d'innombrables familles de graminées.

Quelques naturalistes ont observé que les montagnes rocheuses tendent à s'abaisser insensiblement. Ils pensent que le fouettement continuel des vents, l'action du soleil et du froid, l'alternative de l'humidité et de la sécheresse, parviennent à décomposer les granits les plus durs, qui peu à peu s'altérant, se détachent en petits cailloux, ou roulent en éclats. Ces faits et ces observations qui paraissent vrais, ne peuvent s'appliquer aux pics du Cantal, car ces derniers, au lieu d'être nus, se trouvent défendus et protégés par une véritable cuirasse de gazon. Or, ce gazon, imbibé par les vapeurs et les pluies, croît, se tasse, se reproduit sans cesse, et donne pendant quelques mois à la montagne une incroyable fécondité. Ce sont là nos richesses.

L'influence des montagnes sur l'atmosphère des vallées est telle qu'il n'est pas rare de voir, même pendant l'été, trois températures différentes. Le matin, le temps fraîchit avec le vent qui se lève; à midi, la brise tombe, et la chaleur devient suffocante; et le soir, la froidure se fait sentir de nouveau. Ces variations rapides, ces brusques changements éprouvent les santés délicates, et répandent pour elles dans l'air le germe d'une foule de maladies.

Après la période de l'extinction des volcans, la Haute-Auvergne resta probablement longtemps inculte. Mais peu à peu la décomposition des laves arrivant, la nature dut déployer sur ce sol inondé de cendres fertiles une merveilleuse énergie. Alors commencèrent à croître avec profusion et désordre une innombrable multitude de plantes et d'arbres divers. Bientôt les plus forts végétaux dominèrent, et les forêts naquirent, couvrant de leur ombre les montagnes, les collines et les vallées. Plus tard, la culture vint avec la population. L'industrie humaine, éveillée par le besoin, ne tarda pas à disputer aux bois leur place séculaire. Les vallées et les plaines se dénudèrent insensiblement, et les forêts, comme des ennemis envahisseurs, furent refoulées sur les côteaux et les montagnes. Le culte druidique s'en empara en ce moment et y établit ses sanctuaires religieux. Bien des siècles s'écoulèrent ainsi, et avec eux, plusieurs civilisations s'établirent et passèrent. Du reste, soit que la tradition gauloise eût protégé les forêts, soit que le sol défriché fût suffisant, il est certain qu'au Xme siècle, la surface boisée était encore énorme dans notre pays.

Forêts.

Les plus hautes forêts aujourd'hui s'élèvent jusqu'à 1250 mètres. Les arbres qui les composent à cette élévation sont les sapins, les pins, et des hêtres en moindre quantité. — Les hêtres, les chênes, les ormes et les frênes forment l'essence des forêts inférieures.—Parmi les autres arbres à grand développement, figurent le châtaigner, le noyer, le cerisier et le tilleul. — Avec le sapin, on fait des planches et des ustensiles; avec le chêne, des merrains précieux; avec le hêtre, des sabots et des outils aratoires; enfin avec le noyer, le frêne et le cerisier, on fabrique des meubles. L'étendue des forêts du Cantal est de 63,000 hectares : les principales sont celles de Conros, de Montvert, du Bois-Noir, du Lioran, de Siniq, de la Margeride, de Trémouille et de la Pignatelle. On y chasse des loups, des renards, des fouines, des chevreuils et des sangliers.

Tant que la densité de l'air est égale partout, il ne se met point en mouvement et l'équilibre existe; mais si l'air devient plus léger sur un point quelconque, un vide s'opère, et les couches plus denses se précipitent pour le remplir : telle est la cause et l'origine des vents.—Dans la Haute-Auvergne, l'élévation des montagnes produit des vents nombreux, dont la direction est déterminée par celle des vallées. Or, comme dans notre département, les vallées, ainsi qu'on a pu le voir, s'ouvrent aux quatre points cardinaux, il s'ensuit qu'il n'y existe pas de vents généraux ou dominants. C'est la seule raison qui explique pourquoi l'on ne trouve dans le haut-pays aucun moulin à vent. Cette circonstance étonne les étrangers qui nous accusent de ne savoir ni utiliser les dons de la nature, ni profiter des bienfaits de Dieu. Nous sommes moins coupables cependant qu'il ne paraît au premier abord, et peut-être valons-nous mieux que notre réputation. C'est sans succès, il faut le dire, qu'on a essayé d'établir ici ce genre de moulin; en effet, un vent se déclare d'abord, qui met les roues en mouvement, mais peu d'heures après, ce vent est contrarié par un

Vents.

autre, lequel non seulement paralyse l'effort du premier, mais agissant en sens inverse, tourmente la machine et finit par briser les tournants.

Voici pourtant quelques remarques sur les vents principaux qui règnent dans le Cantal.—Aux approches de l'hiver, des vents d'ouest, ou nord-ouest, vents humides et malsains, commencent à souffler. Ce sont eux qui, chargés de brouillards, viennent pleurer sur les hautes montagnes, et couronnent leurs sommets des premières neiges. — En décembre, janvier et février, règne le vent du nord que nous appelons bise. Cette bise, amoureuse des pics élevés, traversant leurs neiges, se frottant à leurs glaces, nous arrive froide, vive et dévorante. C'est elle qui rougit les mains, crispe les fibres, gerce la peau. C'est encore elle qui, touchant de son haleine glacée les épaules nues des jeunes filles au sortir du bal, détermine les maladies de poitrine et creuse tant de cercueils et de désespoirs! — En mars et avril, vient le nord-est; ce vent désastreux cause les gelées du printemps, et amène avec lui la saison de la grêle et des giboulées. — En mai, les vents tournent à l'est, sud-est; froids encore, ils compromettent quelquefois les récoltes avancées, et flétrissent les fleurs paresseuses des arbres fruitiers.—Avec l'été, c'est-à-dire, à la fin de juin, accourent les vents du sud. C'est le moment des chaleurs pour le jour, car les nuits restent constamment fraîches, et l'aube ne se lève jamais sans trouver la terre couverte d'une rosée abondante. C'est aussi l'époque des orages, qu'apportent en juillet et en août les vents détestés du sud-ouest. Mentionnons dans cette saison une foule de petites brises qui, lorsque les grands vents se taisent, courent dans l'atmosphère, la rafraîchissent et la calment. — Enfin en automne, soufflent les vents d'est et de sud-est. L'air qu'on respire alors, tempéré dans les villes, est en outre, à la campagne, chargé des senteurs des foins, et embaumé de leurs parfums.

Dans le langage local, nous appelons généralement le vent d'ouest, *Vent de la nuit;* le nord-ouest, *traverse;* et l'est, *Vent solaire.*

Pluies.

Les pluies sont fréquentes dans les pays de montagnes. Le vent, en effet, de quelque point qu'il souffle, entraîne les nuages, et les monts élevés ont une force magnétique pour les retenir. Ces vapeurs aqueuses, réunies, condensées sous certaines conditions de température, deviennent de plus en plus épaisses, étendent peu à peu leur voile humide, enveloppent l'horizon, et la pluie tombe. On compte qu'il pleut dans le Cantal, à plusieurs reprises, pendant plus de cent jours par an, c'est-à-dire, près d'un tiers de l'année. Toutefois hâtons-nous de dire que le ciel, nettoyé par la dissolution des nuées, reprend de suite sa sérénité, et se montre ordinairement parfaitement pur. Rien n'est beau comme le firmament de la Haute-Auvergne par une belle nuit d'été.

Neige.

En octobre arrive la neige. A cette époque déjà, le Cantal, le puy de Griou, le puy Mary, l'Homme de pierre, le col de Câbre, en sont couverts; c'est ce qui faisait dire spirituellement à Fléchier : « On voit ici l'hiver deux mois avant qu'on le sente. » Cette neige floconneuse et formant de larges étoiles dans les vallées, se trouve au contraire le long des crêtes, fine et cristallisée. C'est cette différence qui explique comment, à une certaine hauteur, les vents ont tant d'action sur elle, et peuvent produire ces immenses déplacements qui comblent les ravins, nivellent les vallons, interceptent les routes, et privent souvent une localité de communications pendant plusieurs mois.

Il existe aussi dans cette saison de l'année des tempêtes neigeuses, véritables orages d'hiver, nommés *écirs.* Ces ouragans sont d'une horrible violence. A un moment donné, la neige soulevée comme par des millions de mains, s'empare de l'atmosphère, roule en tourbillons, se précipite en cascades, et semble soutenir avec les vents une effroyable lutte. Malheur alors au voyageur surpris par cette tourmente! Vainement les cloches des églises voisines, dominant avec leurs voix d'airain le bruit de la raffale, tinteront pour l'appeler. L'écir s'emparera de sa victime, mettra sur sa bouche un baillon de glace, engourdira ses jambes, paralysera ses mouvements, vitrera ses yeux, fera défaillir son cœur, et enveloppera l'agonisant dans ses bras, comme en un linceul funèbre, pour l'éternité.

Climat.

Trois différentes zônes de température forment dans la Haute-Auvergne chacune un climat distinct. L'arrondissement d'Aurillac a le climat le plus doux, mais aussi peut-être le plus humide; celui de Mauriac est moins pluvieux, mais plus froid; quant à la température des arrondissements de Murat et de Saint-Flour, elle est à-la-fois sèche, froide et sujette aux vents.

Constitution de la race.

Le premier mouvement des races sur le continent européen ne s'est point fait, comme on l'avait cru d'abord, du nord au sud, mais ainsi que le démontre aujourd'hui la science historique, d'orient en occident. L'Asie opéra la première expansion. C'est de l'Inde que sortirent toutes les populations primitives, qui, sous le nom de Gaëls, envahirent la partie centrale de l'Europe, suivant le cours du soleil, et laissant sur leur route diverses tribus, plus tard devenues puissantes. L'unité originelle qui liait toutes ces races à la même famille s'est effacée depuis longtemps; et cependant l'historien retrouve encore les traces d'une parenté commune dans certaines uniformités physiologiques, dans l'examen des anciens rits religieux, la comparaison des usages domestiques, la conformité des traditions, et surtout dans l'affinité des langages. C'est la philologie en effet, qui en étudiant les dialectes, est appelée principalement à débrouiller le mystère de l'origine des peuples, et à dire le secret de leurs filiations.

Toujours est-il qu'aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de l'Occident, on rencontre les Gaulois occupant un vaste territoire, et parmi les Gaulois, les Arvernes répandus sur une grande étendue du sol de la France actuelle.

Les Arvernes appartenaient donc à cette race celtique qu'Ammien Marcellin nous peint comme grande, blonde et blanche. Ils étaient robustes, avaient les traits réguliers, le teint pur, les yeux bleus. Par une singularité étrange et dont la véritable cause échappe encore, ce type ancien n'est plus le même aujourd'hui. A part les plateaux de la planéze et quelques vallons de l'arrondissement de Mauriac, la population s'est transformée d'une manière sensible, et généralement aux cheveux blonds ont succédé les cheveux noirs. Pourtant le climat est resté le même, la conquête romaine ne nous a jamais envahis, et le commerce étranger a bien amené des capitaux, mais non de nouveaux hommes. Si même de temps à autre, quelques étrangers se sont fixés dans nos montagnes, les différences physiques qu'ils purent apporter, se trouvant en exception, ont dû être absorbées, et disparaître bientôt confondues dans l'ensemble. Ainsi pas de mélange, partant pas de cause connue à ce changement inexpliqué. — De nos jours, en définitive, cette famille auvergnate se montre comme jadis, de taille élevée, vaillante et forte. Toutefois, comme la race humaine s'identifie intimement aux qualités du sol, il en résulte que partout, selon la richesse ou la pauvreté des terrains, selon les aspects et les températures, la vigueur et la beauté des populations ont tendu à se maintenir ou à décroître. Ainsi dans le Cantal existent des nuances nombreuses : les habitants des hautes-terres, par exemple, sont grands, musculeux, infatigables, et d'une fraîcheur de carnation que le lait et l'air limpide peuvent seuls donner. Ceux des villes moins robustes, moins nerveux, moins actifs, gagnent en beauté ce qu'ils perdent en force ; enfin ceux de la Châtaigneraie et des autres localités où le sol est maigre et chétif, restent chétifs et maigres comme lui.

L'âpreté du climat, la raréfaction de l'air, rendent les Cantaliens tardifs. Ce n'est guère qu'à 25 ans que les hommes atteignent leur développement complet, ce n'est qu'à 18 ans que les jeunes filles deviennent nubiles. Les mariages sont féconds, il n'est pas rare de voir des familles de dix et douze enfants.

Ces détails techniques terminés, nous allons aborder un autre ordre d'idées, et toucher sommairement à quelques points historiques. Il est juste en effet d'indiquer les traces des institutions anciennes de la Haute-Auvergne, afin d'en dégager le sens, et de leur attribuer la portion légitime d'influence qu'elles ont eu sur l'état intellectuel, moral, ou poétique de notre pays.

ORIGINE DE LA FÉODALITÉ.

La féodalité vint avec les Francs : elle naquit le jour de l'envahissement des possessions romaines dans les Gaules. Les Gaules conquises, l'ancienne population fut-elle dépossédée, réduite en servitude, et les vainqueurs se partagèrent-ils le territoire? C'est peu probable d'une manière absolue pour toute la Gaule, mais il n'en est pas moins vrai qu'un partage eut lieu sur certains points, et que divers cantons durent être attribués aux vainqueurs au préjudice des propriétaires vaincus. Comment supposer, en effet, que les Francs, pour qui la vie agricole était déjà quelque chose, qui, au dire des écrivains allemands, avaient sur la propriété foncière des idées sinon avancées, au moins pratiques; comment supposer que les Francs, pour qui le sol devait être précieux, eux les plus forts, eux les conquérants, n'eussent rien fait pour avoir une portion des terres? Il faut donc reconnaître qu'il y a eu alors dépossession partielle, et la raison nous dit de quelle manière elle a dû s'opérer. Au fur et à mesure que les Francs s'avançaient, ils trouvaient des Gallo-Romains tenanciers qui, les armes à la main, défendaient leurs domaines et barraient le passage. Des combats s'en suivirent, combats qui ne furent ni longs ni douteux, car l'invasion est facile chez les peuples opprimés, où les hommes ne comptent que comme tributaires, et n'ont par conséquent aucun intérêt à défendre leur pays. Eh bien! ce sont les chefs, les seigneurs battus, qui durent être dépossédés. On respecta sans doute ceux qui, ne se trouvant pas sur le passage des assaillants, ne prirent pas part à la lutte, et n'avaient point agi. La position de ceux-là resta intacte : d'abord parce qu'on ne put les considérer comme ennemis, puis parce que avec la part des vaincus, il y eut assez de terres pour assouvir l'ambition des vainqueurs. La dépossession partielle opérée, l'ordre ne vint pas de suite, et les déchirements continuèrent. Des révolutions pareilles, de si vastes ébranlements ne s'accomplissent ni ne cessent en un jour : après l'éruption du Vésuve, la terre tremble longtemps. Il dut y avoir alors de longs désordres, des tiraillements, des luttes dans les tendances politiques. C'est pour y obvier, pour se consolider, que les seigneurs s'unirent à leurs vassaux par des alliances stipulées, des secours promis et une série de relations féodales. Ces seigneurs et leurs grands vassaux étaient des chefs inégaux sans doute ; ils avaient les uns à l'égard des autres des droits et des devoirs différents ; mais maîtres dans leurs domaines, s'aidant mutuellement contre la partie soumise et qu'on peut appeler sujette, ils s'emparèrent peu à peu de la population et du sol.

Dès le début, la féodalité, pour bien s'implanter, se montra douce. Peut-être même fut-elle acceptée sans peine pendant les deux premières races, car elle faisait cesser l'antagonisme romain, persistant à lutter contre l'élément germanique, et déchirant la Gaule de la fin du Vme au IXme siècle. Qui sait même si elle ne satisfaisait pas jusqu'à un certain point les idées de l'époque sur les attributions de la puissance souveraine, sur les droits tels qu'on les concevait alors de la famille et de la propriété. Autour d'elle, autour des centres qu'elle avait créés, vinrent s'abriter

une multitude sans défense, des peuplades sans patrie. La servitude se trouva modifiée sur quelques points; les hommes, au lieu d'être attachés à la personne du maître, ne le furent plus qu'à la terre. L'esclavage antique se transformait en servage, c'était déjà beaucoup : on faisait un pas vers la liberté. Alors sans doute la féodalité eut pour quelque temps un principe d'avenir; alors, quoique continuant à blesser la dignité humaine, racheta-t-elle ce vice par une force calme et tutélaire. Alors, je le crois, elle eut sa raison d'être, et se substitua non en usurpatrice comme on l'a dit si souvent, mais en reine consentie, à une organisation reconnue vicieuse, à une société morcelée, militante, et jamais en repos.

Féodalité dans la Haute-Auvergne.

Voilà ce qui dût se passer sur quelques points du territoire. Mais dans la Haute-Auvergne où le pays pauvre fut, à peu d'exceptions près, dédaigné par les vainqueurs qui cherchaient les villes importantes, car la prépondérance des cités était décisive; dans la Haute-Auvergne, où la partie gauloise s'était conservée plus intacte, avec tous ses instincts, ses habitudes et ses titres de liberté (*Arverni liberi*); chez nous où la vitalité celtique brillait encore dans toute sa verdeur, où nul élément étranger n'avait soulevé d'antagonisme; dans ce pays que les évêques protégeaient avec le système municipal romain, conservateur lui-même des franchises anciennes; là, la féodalité, dans le principe, fut une anomalie et n'eut pas de raison d'existence. Aussi, lorsqu'elle s'établit dans notre contrée, ce fut non pour satisfaire à une nécessité morale, non comme agent civilisateur, mais dans l'intérêt seulement de quelques hautes ambitions personnelles. Certains comtes, en effet, furent bien aises de copier les chefs francs et de leur emprunter un système dont ils comprirent de suite le côté favorable à leur domination. Plusieurs d'entr'eux, indépendants jusque-là, se rendirent même feudataires immédiats de la couronne, afin d'obtenir protection au besoin, en se plaçant sous le bouclier royal. Dès ce moment se trouva suspendue pour nous le mouvement de la société religieuse, la seule société qui possédât alors des institutions favorables au développement social. Ainsi la féodalité n'étant motivée dans nos montagnes par aucune exigence, et froissant au contraire les esprits et les corps, loin d'être l'inauguration d'un temps meilleur, fut le commencement de la barbarie; elle ne vint pas comme un besoin, elle accourut comme une force; au lieu d'être appelée, elle s'imposa.

Aussi aucune forme de société n'a engendré dans la Haute-Auvergne plus de dissensions, de déprédations, de haines que la société féodale. Il est vrai que la configuration du pays, ses montagnes anguleuses, ses sommets isolés, dûrent se prêter merveilleusement à l'établissement de châteaux inexpugnables, instruments terribles de tyrannie. L'église reçut la pression générale et entra dans le cadre commun. Quelques grands barons, propriétaires de biens allodiaux, échappèrent pourtant à toute mouvance, ou par leur pouvoir personnel, ou par leur noble volonté. Saint Géraud, notamment, comte d'Aurillac, proclama son indépendance en face de la puissance royale, et ne voulut relever de personne....... *(oppidum quod à nemine teneo)*. Ce fut probablement le dernier cri de la liberté gauloise, mais ce cri fut entendu. Les chefs de clans des vallées, les tenanciers inférieurs, obligés de passer sous un niveau féodal, qui abattait tout ce qui ne se courbait pas, montrèrent leur répugnance par les stipulations qu'ils firent et les garanties qu'ils obtinrent. Chacun les imita, demandant des reconnaissances et des concessions écrites en échange de son droit. Et grâce à tant d'énergiques patiences et d'efforts réunis, la province put enfin faire entrer dans son droit public ce magnifique principe qu'elle jeta orgueilleusement à la face de ses oppresseurs : « Nul « seigneur sans titre. »

Ce principe seul donne à la Haute-Auvergne un caractère particulier, et lui imprime une nuance distincte. Ses mœurs et sa législation devaient naturellement s'en ressentir.

Cependant si le principe « nul seigneur sans titre » eut pour avantage de fixer d'une manière plus positive les droits respectifs des seigneurs et des vassaux, reconnaissons aussi, d'un autre côté, qu'en ce temps de pouvoirs publics mal pondérés, où la loi la meilleure était souvent celle du plus fort, il eut l'inconvénient, peut-être, de ressembler à une menace et d'aigrir les relations. Les barons tendant tous les jours à étendre leur pouvoir, et les vassaux cherchant à l'enfermer dans ses justes limites, ceux-ci se firent plus farouches et plus indomptables, alors que le caractère des autres devenait plus hostile et plus entreprenant. Tous les jours les puissants bataillaient contre les faibles, sans égard pour la lettre morte des parchemins; nul secours était possible. Sous prétexte de droits de péages, d'escortes, de police des chemins, les suzerains s'emparaient des routes, rançonnaient les passants, pillaient les caravanes, anéantissaient tout commerce; et rendant ainsi la Haute-Auvergne inaccessible, en firent une région tout-à-fait étrangère. Tel fut le rôle de la noblesse pendant le moyen-âge. Plus tard même, à l'époque où le temps et le progrès des idées avaient donné aux mœurs une physionomie plus clémente, la féodalité existait encore en Auvergne, si dure, si barbare, qu'au XVIIe siècle, sous Louis XIV, après Richelieu, il fallait établir les Grands-Jours à Clermont pour la retenir et la châtier.

Du reste, semblable à ces terrains féconds, dans lesquels la plante qui doit servir de remède fleurit à côté de celle qui porte le poison, il est à remarquer que la Haute-Auvergne, antipathique à la féodalité, produisit instinctivement

et sans

et sans s'en douter, les deux faits sociaux qui devaient avoir l'action la plus dissolvante sur le système féodal : ces deux faits sont les communes et les croisades.

Communes.

La féodalité, utile un instant, une fois assise et solidement établie, devint oppressive. Fière, d'une part, d'avoir porté Hugues-Capet sur le trône, et fait d'un des siens un roi à son image, elle en profita pour accroître son pouvoir aux dépens de la puissance royale chancelante encore; tandis que de l'autre, elle se montrait avide et cruelle envers ses vassaux. Le système féodal devait donc avoir contre lui ces deux forces, le jour où ces deux forces pourraient se montrer : cela ne manqua pas.

La force des serfs et des vassaux ne se créa que lentement. Pendant tout le XIe siècle, il se fit, dans les entrailles de la nation, mystérieusement et sourdement, un travail d'agrégation occulte. L'an 1,000 était passé avec ses terreurs, et l'homme, revenu à l'espérance, selon qu'il était guerrier ou religieux, élevait des châteaux ou construisait des églises. Chaque seigneur attirait des colons dans ses domaines par des concessions de terres; les monastères s'en procuraient aussi par les mêmes moyens, et en recueillaient, en outre, un grand nombre par la proclamation du droit d'asile. Des villes se formèrent ainsi, s'organisèrent, s'agrandirent. L'ordre, qui avait été nécessaire dès le premier jour, produisit le travail, celui-ci la richesse; la richesse amena l'instruction, et cette dernière fit sentir le besoin d'une certaine indépendance. Oui, telle est la force de la nature divine vivante en nous, tel est l'ascendant de cette loi suprême de la raison humaine, que la société la plus ignorante finit toujours par deviner ses droits et avoir la conscience de sa noble destinée. Les vassaux arrivés à ce point, achetaient donc, successivement, quelques franchises, faisaient des acquisitions foncières, et obtenaient, moyennant finance, protection pour leur commerce et leurs personnes. Or, à une heure donnée, toutes ces franchises, rassemblées en faisceau, firent une masse de droits. C'est alors que les populations des villes, composées de bourgeois, de petits propriétaires, d'ouvriers, de marchands, mûris par l'exercice de la vie sociale, se sentant assez d'intelligence et de force pour surveiller leurs intérêts, cherchèrent à échapper au régime féodal, en devenant communautés libres. Les seigneurs s'y opposèrent, essayant de retirer ou de restreindre les franchises accordées, et l'insurrection commença. L'insurrection fut donc forcée; elle n'est là que comme formule, comme consécration de la puissance de certains faits. Ainsi naquirent les communes : leur enfantement fut long et presque toujours sanglant, il eut toute la gloire, mais aussi toutes les douleurs de la fécondité.

La lutte entamée, Dieu seul put savoir tout ce que ces pauvres bourgeois déployèrent de dévouement, de courage et de persévérance pour la soutenir. Ils auraient probablement succombé à la longue, si quelque voix venue des hauts lieux ne leur eût conseillé d'invoquer l'appui du roi. La couronne était bien aise qu'on invoquât sa suprématie, car si ceux qui l'imploraient y trouvaient leur compte, elle y avait aussi son profit. En effet, la royauté, s'interposant en toute circonstance entre les seigneurs et les vassaux, organisait ces derniers et commençait à s'en servir comme d'un levier pour ébranler l'édifice féodal, en attendant qu'elle pût les employer, en guise de massue, pour l'abattre. A leur tour, les communautés, prenant l'habitude d'en référer au souverain, contractèrent avec lui des relations et commencèrent leurs rapports avec le gouvernement central. — On voit venir le tiers-état.

Voilà ce qui se faisait généralement en France aux XIe et XIIe siècles; mais dans la Haute-Auvergne les choses étaient mieux et autrement.

Là, ainsi que nous l'avons dit, le régime municipal romain s'était implanté facilement, parce qu'il avait respecté l'organisation celtique si riche de liberté, se contentant de l'améliorer et de la compléter par un mécanisme plus savant. Ce municipe romain modifié, s'incarna dans nos bourgades et s'y fortifia par l'appui du clergé et du patronage chrétien. En effet, la société civile gallo-romaine, se sentant impuissante à vivre seule, vint se rallier à la société religieuse plus jeune et plus virile. Saint Géraud, qui était encore plus chrétien que Gaulois, prit de l'église le régime romain, proclama l'allodialité de son patrimoine, affranchit des esclaves, et au commencement du Xe siècle, donna des libertés particulières à la ville d'Aurillac. Les individus qu'avait désignés un vote public, furent investis, par sa volonté, d'un certain pouvoir en ce qui touchait l'administration de la ville qu'il venait, non de fonder, mais d'agrandir considérablement. Certes, c'est un des monuments les plus anciens de l'organisation municipale en France. Par saint Géraud furent donc conservés les derniers débris de la curie antique dont avait jouie la province. Cette constitution ne fut pas écrite sans doute; c'était inutile puisqu'elle existait déjà: mais reconnue solennellement, elle se classa à l'état de fait actif, et sa permanence se manifesta par sa pratique et sa longue durée. Les élus de la cité prirent, non le titre d'échevins, ce qui eût été germanique, mais le titre de consuls, ce qui les rattachait de plus en plus à la filiation romaine. La commune exista dès-lors, vivant de sa vie propre, car elle avait le *mallus*, ses fourches patibulaires, sa cloche, son sceau, ses armes. Au XIe siècle, il n'y eut donc rien à faire pour nous : Aurillac était en possession d'un régime pareil ou analogue à celui qui s'organisait partout. Aussi, lorsque au XIIIe siècle, après plusieurs luttes entre les consuls et le monastère, il fallut écrire une transaction et attribuer la vie légale à nos

priviléges que l'abbé voulait amoindrir, on donna à cette charte le nom de *Paix* (1), ce qui impliquait l'idée et la preuve de contestations longues et antérieures. A ce moment, le consulat ne fut pas établi, il fut seulement reconnu. Ce n'est pas tout : les consuls, qui comparaissaient et fixaient soit les relations, soit les droits futurs de la communauté, arguèrent alors, avec raison, d'une liberté qui datait, selon eux, de toute antiquité. Cette liberté ancienne, c'était toujours la liberté gauloise, sur laquelle s'était enté le municipe latin, octroyée de nouveau par saint Géraud. Voilà l'homme seul à qui nous devons nos franchises, et cela dès le règne de Charles-le-Simple. Les libertés d'Aurillac ne sont donc l'œuvre d'aucune concession royale, d'aucune lutte primitive ; nous ne sommes redevables aux rois que de quelques lettres patentes portant des règlements sur les attributions du consulat.

L'érection des communes, dont la première, selon toute apparence, se fonda dans la Haute-Auvergne, fut un coup mortel pour la féodalité. Celle-ci, ombrageuse, continua à vivre tout d'une pièce, dédaignant ou ne sachant s'assouplir aux phases politiques de la France. Et pendant que les communes, dans leur mission opposante, répondaient aux besoins des choses et des esprits, en faisant de l'espace autour d'elles, la féodalité, au contraire, amie des ténèbres, garda son corselet d'acier fait d'une maille si serrée, que la lumière, la perfectibilité, le progrès, si aigus qu'ils fussent, n'y purent entrer. Evidemment la féodalité appartenait au passé et le fermait, les communes ouvraient l'avenir et y entraînaient le monde.

Croisades.

Quant aux croisades qui contribuèrent tant à affaiblir la puissance féodale à cause des dépenses qu'elles nécessitèrent aux seigneurs, aux ventes foncières et autres cessions de droits que ceux-ci dûrent consentir pour y faire face, elles sont dues, c'est incontestable, à un des plus illustres enfants du Cantal. Sylvestre II, en effet, aussi profond politique que pape célèbre, comprenant qu'il fallait donner un écoulement au trop-plein de force européenne qui ne demandait qu'à s'épancher, fit le premier appel aux chrétiens d'Occident, leur montra la Palestine esclave et prépara les esprits à ces expéditions lointaines. Ce germe, que le pontife auvergnat avait déposé sur le sable fécond du temps, le temps le développa et le fit éclore. Moins d'un siècle après, Urbain II s'empara de la grande pensée de Gerbert, et vint à Clermont pour la mettre en œuvre. N'était-il pas naturel de penser que le pays qui en avait inspiré l'idée, pouvait mieux que tout autre en réaliser l'exécution? Tout le monde connaît le résultat du concile de 1095. Les habitants de la Haute-Auvergne, voyageurs comme leurs aïeux, mal à l'aise dans le repos et les limites de leur patrie, stimulés de plus par les ardeurs du christianisme, se précipitèrent en masse dans les joies de la première croisade, amoureux qu'ils ont toujours été de déplacement et d'émigration.

Droit Coutumier.

Examinons maintenant leur législation intérieure et locale, c'est-à-dire leur droit coutumier. Féodalité, communes, coutumes, sont trois anneaux de la chaîne du moyen-âge qu'il ne faut jamais séparer.

On peut dire en thèse générale, qu'après l'invasion Germaine, chaque fraction de race eut sa loi propre. Selon que cette race était Franke, Bourguignonne ou Wisigothe, elle eut sa règle Wisigothe, Bourguignonne ou Salique. La législation alors n'était point inhérente au territoire, mais tenait à la personne, chacun à son gré choisissait sa loi. Cela dura jusqu'au X[e] siècle; au XI[e] tout était changé. Le régime féodal ayant parqué les hommes dans les domaines ruraux, la loi forcément devint territoriale. Telle est l'origine des coutumes : elles provinrent de l'immobilisation du paysan à la glèbe, et chaque localité formant un petit état, posséda les siennes. Bien que dans ce travail de formation, l'élément Romain prédominât, il est évident cependant que la législation Gauloise dût laisser sa forte trace, et la législation Germanique apporter ses principes nouveaux.—Ainsi la communauté vient des Celtes. Chez les Gaulois, la femme n'avait pas consenti à être simplement l'instrument facile d'un voluptueux plaisir, elle s'était élevée à la dignité d'épouse, de compagne, d'égale. Ce que les Gaulois avaient fait pour la personne de la femme, la jurisprudence latine le fit pour ses biens, qu'elle voulut protéger contre tous périls : c'est donc au droit Romain qu'on doit le régime dotal. On doit aux Bourguignons tout ce qui touche aux successions, et resserre les liens de la famille. Quant aux épreuves judiciaires, au duel légal, ces procédures, d'une barbarie sans alliage, sentent la chair vive du germain.

Il serait curieux de rechercher en détail, et de démêler dans nos coutumes la partie Gauloise, Latine ou Germanique. Toutefois, dans ce travail de difficile analyse, dans cette matière pleine de conjectures et d'hypothèses, il ne faudrait pas oublier un élément puissant, l'élément Auvergnat. Il est probable que l'originalité locale n'a pas accepté purement et simplement les principes Romains et Franks ; elle les modifia sans doute en se les appliquant, et par conséquent elle a créé aussi.

La Haute-Auvergne était régie simultanément par le droit écrit et le droit coutumier. C'est là une singularité unique en France. Toutes les propriétés appartenant aux ecclésiastiques, ou celles des seigneurs qui relevaient d'eux, suivaient le droit écrit. La raison en est simple : d'un côté la loi Latine était l'ancien droit du clergé, depuis Louis-le-Débonnaire qui avait fait publier que les ecclésiastiques seraient jugés selon la règle Romaine ; de l'autre les prêtres saisissaient cette occasion de rester attachés à ce qui avait le plus de relation avec la cour de Rome. Au contraire, toutes les seigneuries des barons Laïques, les fiefs de leurs vassaux et arrière-vassaux, étaient soumis au droit

(1) Patz Paces.

coutumier. Jusque là il n'y a rien d'anormal : mais plus tard, à la suite des donations, successions, transmissions ou mutations, il se fit un mélange, un amalgame on ne peut plus extraordinaire des biens, et par conséquent de la législation qui les suivait dans les diverses mains où ils passaient. Non seulement des localités contigues ou voisines furent régies par une loi différente, mais encore on vit des villages coupés, morcelés, scindés, dont une partie obéissait à la coutume, le reste au droit écrit. Il exista même des terres qui, les jours pairs, se trouvaient sous l'empire du droit écrit, et les jours impairs sous celui de la coutume. Jusqu'à des maisons dont le premier étage eut une loi, et le second une autre. Ce sont encore ces mutations qui expliquent comment des fiefs d'église se trouvaient régis par la coutume, et des domaines Laïques gouvernés par le droit Romain. C'est que ceux-là avaient été donnés ou vendus par des seigneurs Laïques, tandis que ceux-ci appartenaient primitivement à des membres du clergé.

Revenons aux coutumes. Il y en avait de deux espèces : celles qui étaient approuvées par le souverain et portaient le nom de lois, ou coutumes générales ; — et celles qui, n'étant point revêtues du sceau de l'autorité publique, prenaient la dénomination de coutumes particulières ou usages locaux.

Avant le XVI[e] siècle, de nombreuses contestations que l'on ne pouvait souvent résoudre que par le difficile moyen des enquêtes par turbe, avaient fait sentir la nécessité de rédiger par écrit les coutumes de la France. Louis XII fit recueillir en 1510 celles de l'Auvergne. Cependant dans cette importante codification n'entrèrent pas les coutumes locales, qui sont innombrables pour le haut pays. Ces usages particuliers, remarquables par leur grand sens et leur saine raison, sont destinés à satisfaire une foule de besoins locaux, minimes peut-être en eux-mêmes, mais importants à cause de leur fréquence et de leurs retours multipliés. Les coutumes privées de la Haute-Auvergne tiennent généralement aux pâturages, terres, haies, aux mitoyenneté des murs, congé des maisons, et formes de procédure etc. Je demande la permission d'en citer deux qui m'ont toujours paru curieuses. L'une d'elles, est la coutume du village de St-Clément, canton de Vic, qui porte : « *au seigneur supérieur de l'héritage, appartient le terme* « *étant entre deux héritages, tant que les pieds du seigneur de l'héritage se peuvent étendre, quand il est assis sur le dit* « *terme, et le résidu appartient au seigneur de la propriété qui est au-dessous.* » — Ainsi, selon que le seigneur supérieur avait les jambes plus ou moins longues, sa part dans le talus était plus ou moins considérable. C'est déjà bizarre, mais ce qui l'était encore plus, c'est qu'à chaque génération ou à chaque vente de la seigneurie, la mesure, comme on voit, était exposée à changer. Aujourd'hui l'usage des lieux fixe définitivement à un mètre, ce toisage arbitraire : il appartenait à une époque de liberté d'avoir égalisé même les jambes.

L'autre coutume est celle de Vic, portant : « *la rivière de Cère ne tolle ni ne baille, c'est à savoir que quand elle* « *prend d'aucunes possessions par inondation, ou autrement petit à petit, de çà ou de là de l'eau, est permis à icelui qui* « *perd, suivre sa possession.* » — Ainsi voilà un usage, chose rare ! qui rejette l'alluvion ; la raison en est que la Cère, pleine de caprices et de méandres, n'a jamais eu de lit fixe.

La singularité de deux droits différents, vivant côte à côte, et régnant en frères sur une contrée qu'ils s'étaient partagée, a préoccupé les esprits sérieux. Une théorie récente et ingénieuse trouve la cause de ce fait, dans la position exceptionnelle de l'Auvergne, qui, placée au milieu de la France, participait aux deux législations, comme étant l'endroit où elles venaient se mêler et se fondre. Cela paraît exact. On conçoit sans peine que le droit coutumier, robuste à l'est de la Gaule, s'affaiblissait au fur et mesure qu'il s'éloignait de son point de départ, et dans sa marche absorbante usait son énergie. Le droit Romain, au contraire, seul en possession du sud, y avait enfoncé de vigoureuses racines ; de sorte que là où la tradition Germanique épuisée, perdait ses forces, la loi Latine vivace trouvait toutes les siennes. Or, l'Auvergne, situation centrale, devint le lieu de jonction où les deux droits se rencontrèrent. Chacun d'eux prit alors sa place, vint jusqu'à la limite, se mit en contact avec l'autre, et la soudure se fit.

On voit, d'après ce qui précède, que la Haute-Auvergne a eu peut-être une part d'action personnelle sur quelques-uns des grands évènements du moyen-âge. Elle les a, sinon produits, au moins provoqués dans une certaine mesure, se les assimilant en outre d'une manière qui lui est propre. Du reste, constatons aussi, pour tenir compte de tout, que ces faits eux-mêmes une fois accomplis, projetèrent à leur tour sur notre pays les reflets de leur lumière ou la trace de leur ombre. Indépendamment donc de l'empreinte générale que ces quatre grands accidents historiques, féodalité, communes, croisades, coutumes ont laissé dans la partie morale et intellectuelle des montagnards Auvergnats, nous devons dire que, selon nous, la féodalité eut une action plus particulière sur leur caractère qu'elle rendit de plus en plus rude, défiant et batailleur ; — les communes, sur l'intelligence des habitants, intelligence qu'elles assouplirent, formèrent, grandirent, mais à qui elles communiquèrent avec une vive ardeur pour les affaires, un trop grand amour des procès.— Les croisades s'adressant plus immédiatement à l'humeur voyageuse des Cantaliens, la transformèrent en habitude, et agirent par contre-coup sur le commerce, les arts, l'agriculture, et notre architecture religieuse. — Enfin les coutumes exercèrent leur influence sur les mœurs agricoles, dont elles furent constamment les gardiennes, et demeurèrent l'expression.

II.

ÉTAT MORAL, COMMERCIAL, ET AGRICOLE.

Caractère.

Le caractère d'une nation se forme, en général, par le concours simultané de causes physiques et morales. Des premières dépendent l'air qu'on respire, le climat sous lequel on vit; aux secondes se rattachent la nature du gouvernement, l'effet incontestable des lois.

Dans les cantons de plaine, l'action de ces deux causes se balance, se combine et s'égalise : aussi tous les habitants de ces contrées uniformes tendent à se rassembler. Dans les pays montueux au contraire, le climat prend le dessus, façonne les hommes à sa guise, dépose sa teinte sur la législation, et les montagnards ont une physionomie particulière, qu'ils ne doivent évidemment qu'à leur ciel.

Notre Haute-Auvergne est une de ces provinces d'exception. Retranchée dans ses montagnes, au milieu des forêts, elle conserve avec le caractère antique, le dépôt

des mœurs d'autrefois. La société qui l'habite, ternie par des vices nombreux, mais riche aussi de vertus énergiques, n'a pas subi l'action délétère des âges; le sol et les hommes sont restés harmonieux, tous deux ont les mêmes surfaces, les mêmes vides, les mêmes angles aigus. On peut dire que le Cantal est une vieille monnaie Gauloise, sortie de terre presque à fleur de coin.

L'Auvergnat de nos jours est naturellement gai, doux, honnête, serviable, sincère. Il est rude d'écorce et âpre en dessus, mais au fond plein de franchise, de bienveillance et d'honneur. On doit lui tenir d'autant plus compte de ces qualités émanées du cœur, qu'il a toujours eu un défaut capital, celui d'être intéressé, une passion dominante, celle de l'argent. Pour satisfaire cet amour fiévreux des richesses, il accomplit des prodiges de travail, d'intelligence, d'économie. Quittant son pays à des époques périodiques, pour exercer diverses industries, l'Auvergnat, entreprenant sans être aventurier, porte au dehors cet esprit d'ordre, d'aptitude et de délicatesse, qui ont fait de lui le type proverbial de la probité. Les émigrants partent par troupes, pour habiter, je me trompe, pour aller camper sur la terre étrangère. Leurs maisons sont des tentes. Ils vivent entre eux dans des mœurs généralement pures, préférant leur bourg natal au reste de la terre, s'entretenant sans cesse de leurs campagnes où la nature a fait l'herbe si verte et les arbres si beaux. Qu'on imagine que pour mieux avoir présente à leurs yeux cette patrie absente, ils se font préparer les mêmes mets qu'ils mangeaient au pays, se nourrissent de lait, de pain noir, et dédaignant le langage usuel, parlent autant que possible le patois, idiôme vénéré de leurs ancêtres. De sorte que la plupart regagnent leurs paroisses ayant augmenté leur fortune, mais n'ayant rien ajouté à leur instruction; et ce n'est qu'à la longue que la civilisation parvient à mettre, non la main sur eux, c'est impossible, mais à les toucher légèrement du bout de son doigt.

L'Auvergnat est donc immuable, il met à conserver cette immobilité autant de soins que d'autres en mettraient à la perdre. S'il pouvait s'éterniser, se clicher dans ses vieilles habitudes, nul doute qu'il le ferait: la routine, voilà sa règle. Mais au milieu de ce travers, que le progrès attaque un peu tous les jours, brille une aptitude native et réelle, une grande sagacité de raison, une remarquable maturité de jugement; il a du génie à force d'industrie, il a de l'esprit à force de bon sens.

Les Cantaliens sont charitables. L'agriculteur ne regarde jamais pour faire l'aumône, s'il se trouve riche ou pauvre, et quelque exigu que soit son morceau de pain, il le partage volontiers. Le frottement des villes n'a pas usé sa nature naïve. On le voit exercer, dans sa chaumière, l'hospitalité des temps anciens, hospitalité souvent inintelligente, car elle contribue moins à soulager, qu'à faire fleurir la mendicité. Dans les villages, les malheureux ne réclament jamais en vain le secours de ceux qui sont aisés. Tous les ans de petits propriétaires reconstruisent leurs maisons ou leurs granges sans avoir à payer autre chose que la chaux et la main d'œuvre. Les matériaux sont transportés par les voisins, les charpentes données, le grain offert pour la nourriture des ouvriers. S'il y a un vieillard obéré, une veuve chargée de famille, ce sont les bourgeois de l'endroit qui s'entendent pour aider à labourer les terres, faucher les prés, récolter et rentrer les moissons. Et tout cela s'exécute tout bas, sans bruit, sans ostentation ni faste, comme une obligation naturelle, ou le plus simple des devoirs.

La bravoure est innée chez le montagnard. Familiarisé d'une part avec le danger par la solitude où il se trouve, et le besoin qu'il a de compter à chaque instant sur lui-même; d'un autre côté, habitué à toutes les privations par l'état de misère où il vit, il est très-propre au service militaire; aussi une fois acclimaté, l'Auvergnat devient soldat intrépide, et fait la guerre en héros. Cependant, le sentiment de l'indépendance, si ardent chez lui, le pousse à redouter la discipline de l'armée: il a horreur de l'obéissance passive. Rendus sous les drapeaux, plusieurs de nos jeunes conscrits ont une destinée malheureuse. Les uns, tempéraments lymphatiques, deviennent la proie de la nostalgie, s'absorbent dans le souvenir incessant de leurs parents, de leur cabane, de leur vache rouge qui avait une étoile au front, s'étiolent, dépérissent et meurent. Les autres, natures plus musculeuses, se sentant irrésistiblement gagnés par le mal du pays, prennent un parti extrême: ils désertent, préférant la honteuse liberté du réfractaire au glorieux esclavage du soldat. Dès ce jour ils vivent dans les bois, dans les précipices, supportant vaillamment et avec un courage inouï, cette vie affreuse, dont le présent est la souffrance, et le lendemain l'ignominie. Que de fois, en voyant se dérouler devant les conseils de guerre, les mystères de ces tourments sans fin, de ces douleurs sans nom, chacun de nous s'est-il demandé si tant d'énergie, déployée en pure perte, n'est pas l'indice d'un caractère hors ligne, et peut-être aussi de quelque grand destin avorté!

Un défaut grave et caractéristique de notre population, c'est l'amour de la chicane: l'Auvergnat est processif. Dans le principe, un nombre considérable de difficultés se terminaient le bâton à la main; mais aujourd'hui que l'état des mœurs a rendu ce genre de procédure plus rare, il va devant les tribunaux. Les péripéties d'une affaire judiciaire l'occupent, l'attirent à la ville, lui donnent occasion de faire parler de lui, de visiter des avocats, et rompent la monotonie de sa vie. S'il a le dessus, il lui semble qu'il remporte personnellement un triomphe, s'en entretient six mois, et transmet à ses enfants comme un trophée de victoire, le souvenir de ce procès gagné. S'il perd, il s'opiniâtre,

jure de recourir à tous les tribunaux de France, et maudit ses juges pendant huit jours; au neuvième, la bile tombe, et le condamné se console. Du reste, l'ardeur de la chicane, cette dernière ressource de l'intérêt privé, froissé dans ses prétentions injustes, est malheureusement trop souvent excitée par des praticiens de campagne, qui, n'ayant d'autres ressources que le fruit de ces querelles, poussent les paysans aux procès, comme les bouchers les bestiaux à l'abatoir.

Le Cantalien méprise les arts. N'ayant d'organes propres qu'aux affaires, d'ouverture d'esprit que pour les sciences exactes, il ne fait cas que des choses utiles, et ne comprend que le résultat d'une addition. Chez les paysans du midi, une fête n'est pas complète, si les facultés morales n'y ont une part; ceux-là vivent un peu par l'âme. Ils se ruinent pour placer un orgue dans leur église, un tableau sur leur autel. Ils aiment la musique, la poésie; ils jettent leur argent aux concerts, ennoblissant ainsi leurs divertissements. — L'Auvergnat, lui, aime le vin, ce qui s'explique, après tout, par le climat froid qu'il habite. Ses achats se font au cabaret, ses marchés se concluent en face d'une bouteille plutôt vidée que remplie. Son jardin ni sa chapelle n'ont jamais eu une fleur. Il est passionné pour les fêtes et les grandes réunions, parce qu'il s'y amuse bruyamment, s'y enivre et s'y bat. Les charlatans le séduisent, le transportent; il les écoute des heures entières en admiration, la bouche béante, et plus leur langage sera trivial, leurs plaisanteries grossières, leurs mensonges effrontés, plus le campagnard rira, s'émerveillera, se gaudira. Doué de forces physiques qui ont besoin de s'épuiser, vous le verrez danser un jour entier sans se lasser, aux sons criards de la musette, trouvant suave à ses oreilles cette grinçante harmonie. Mais si sa joie ne se montre pas exigeante, en revanche, il est dans le plaisir d'une susceptibilité dont rien n'approche : un mot l'aigrit, le pique, l'afflige ou l'irrite. Dans les classes pauvres, ce travers naît de l'absence d'éducation; dans les classes éclairées, où les mœurs sont à peu près les mêmes que partout, c'est l'abus d'une qualité : on n'est ordinairement susceptible que par un excès de sensibilité.

On ne saurait se persuader combien le sentiment religieux est profond dans le Cantal. Là se retrouvent encore dans toute leur fraîcheur, la foi intime, l'enthousiasme fervent du moyen-âge; là se reproduisent fréquemment ces pieux renoncements au monde si communs aux siècles écoulés. Pas une famille qui n'aspire à l'orgueilleux bonheur d'avoir un de ses fils dans la prêtrise, ou une de ses filles en religion. Aussi les carrières les plus enviées sont-elles l'état ecclésiastique et les fonctions d'hommes d'affaires, parce qu'elles satisfont à-la-fois les idées pieuses et les instincts processifs des Auvergnats. Depuis un temps immémorial, pas un seul artiste, mais en compensation des cardinaux, des évêques, des chanceliers et des présidents de parlement nombreux, — ajoutons des couvents encombrés comme il y a cinq cents ans.

Terminons ces données générales par un détail particulier, qui fixe assez bien les aptitudes et les défauts de la population cantalienne. Le peuple d'Aurillac a beaucoup de vivacité d'esprit, mais il est paresseux; celui de Saint-Flour est pénétrant, mais malin; celui de Mauriac est industrieux, mais irascible; celui de Murat, actif, mais peu loyal.

MŒURS ET USAGES.

Le caractère national se reflète dans les mœurs. Les mœurs sont donc une suite du caractère; elles ne le constituent pas, mais l'expliquent, et lui servent ordinairement de démonstration et de preuve. De toutes les provinces de la France, la Haute-Auvergne, toujours stationnaire, est bien certainement celle dont les mœurs ont subi le moins d'altération. Quant aux usages, on leur retrouve encore, en une foule de points, une ressemblance frappante avec ceux des Gaulois.

Ainsi nos paysans disent *aneuyt* (cette nuit), pour aujourd'hui, mesurant comme les Celtes le temps par le nombre des nuits. Comme les Gaulois, ils vont pieds nus; portent le *Saïle*, manteau rayé (sagum), la braye, espèce de culotte étroite et serrée à la jambe; laissent croître leurs cheveux, et se couvrent la tête d'un bonnet de laine rouge. Comme les Gaulois encore, ils se servent de vaisselle de bois ou de poterie, se nourrissent de grands pains nommés *tourtes*, mangent des raves, idolâtrent la viande de porc, se plaisent dans les longs festins, sont passionnés pour toutes les liqueurs fermentées, boivent à la ronde dans le même vase, et se font servir à table par leurs femmes et leurs filles. Ils tiennent aussi des Celtes leur superstition et leur crédulité, ont foi aux sources, aux devins; croient que certains vachers peuvent jeter des sorts à leurs ennemis; attribuent à l'urine une grande vertu médicale, la boivent dans certaines maladies, et en lavent leurs plaies. Nos campagnards aiment les échanges, se frappent dans les mains pour indiquer la terminaison d'un marché; vident leurs querelles à coups de poings, appellent les femmes un peu enthousiastes, *fades* (nom des druidesses); font des fêtes aux cérémonies funèbres, et enfin suspendent aux portes de leurs maisons les têtes des bêtes fauves qu'ils ont tuées. — La Gaule antique, on le voit, a marqué notre pays d'une empreinte si profonde, que le pas si lourd de vingt siècles n'a pu l'effacer.

Un des côtés les plus saillants des mœurs des Auvergnats est sans contredit la force du lien de la famille. Il y a réellement quelque chose de primitif et de patriarcal dans le respect qu'on témoigne pour l'autorité du père. C'est un reste sans doute de cette grande vénération que l'antiquité avait pour la vieillesse. La jeunesse, en effet, est propre

au mouvement, la vieillesse, au conseil. Un vieillard sensé doit être obéi, car il est savant par l'expérience seule. Aussi dans notre pays, le père est-il maître, et commande sans partage. Après lui vient le fils aîné; il remplace l'aïeul en cas d'absence ou de maladie. C'est lui qui est avantagé de toute la quotité disponible dont la loi civile permet la disposition; c'est lui qui, après la mort du père, doit garder le domaine commun, car la propriété ne pouvant être exploitée dans nos montagnes que sur une certaine échelle, ne se divise qu'avec détriment. C'est donc au moyen de son industrie ou de la dot de la femme qu'il aura prise, que l'aîné dotera ses sœurs, et pourra acquérir les droits successifs de ses autres cohéritiers.

Devenu à son tour chef de la famille, l'aîné conserve à l'égard de ses frères les rapports que le père avait établis. Ceux-ci le consultent, lui témoignent des déférences, recourent à ses services, et lui les aide de ses conseils, leur sert de tuteur et d'appui. La porte de la maison natale s'ouvre toujours joyeuse devant eux; s'ils conduisent des amis, il les accueille, s'ils ont des ennemis, ils deviennent les siens. Il s'occupe de leurs affaires, surveille leur fortune, prend part à leurs pertes, ou s'intéresse à leur prospérité. Aux grandes fêtes de l'année, toute la famille se rassemble dans un banquet cordial. En carnaval, c'est le *Piot*, à la Pâque, l'omelette, à Noël, ce sont les saucisses et la soupe au fromage, qui forment les mets principaux du repas. Là on cause des récoltes, du produit de l'industrie qu'on exerce, des projets futurs, de la dernière nouvelle du village, quelquefois des voisins. Puis on se quitte joyeusement après une large rasade générale, qui est le signal du départ.

Cela dit, car c'est capital, nous suivrons l'exposé des mœurs de la Haute-Auvergne, en racontant sommairement ce qui se pratique dans les trois actes les plus importants de notre destinée d'ici-bas: la naissance, le mariage, la mort.

Lors de la naissance d'un fils, le père reçoit les félicitations empressées de ses amis. C'est différent pour une fille, on ne se dérange pas; le père, en effet, est présumé de mauvaise humeur et contrarié. Si, contre toute attente, il paraît serein, les hommes clignent l'œil, sourient malicieusement, ne veulent pas croire à sa joie, et supposent que pour cacher son désappointement, il affecte de faire bon cœur contre mauvaise fortune. Il en est de même aux baptisailles. Le mâle est porté en triomphe à l'église, étalant sur ses langes une énorme cocarde de rubans. Les personnes qui font partie du cortége ne manquent point de dire sur leur passage, de l'air le plus radieux: C'est un garçon, un garçon superbe, le fils d'un tel. La petite fille, elle, n'a aucune marque distinctive; elle passe inaperçue, et nul ne demande son nom. — Il y a une raison à cette différence si tranchée, une explication à ce contraste si frappant; les voici: pour un homme aussi positif, aussi calculateur que l'Auvergnat, pour un homme dont l'esprit n'est sensible qu'à l'éloquence de la table de Pythagore, un garçon est tout, une fille rien. Le fils travaillera de bonne heure, portera le nom du père, continuera l'industrie, et avec sa femme, fera entrer un jour dans la maison une fortune nouvelle; la fille, au contraire, ne sera que d'une médiocre utilité dans les travaux, nécessitera plus de dépense de toilette, et non contente de devenir étrangère à la famille, aura besoin d'une grosse somme pour s'établir. On conçoit maintenant l'origine de la préférence et de l'antipathie; il y a un repas copieux le jour du baptême du fils; si, par hazard, on trinque à celui de la fille, c'est pour souhaiter au père d'être plus heureux l'an prochain. Tel est chez nous le type du père campagnard.

Au demeurant, il est bonhomme. Dix-huit ou vingt années se sont écoulées; depuis longtemps il a pris son parti sur le sexe de sa fille, il songe même à la marier. Le voilà, prenant son bâton, et allant visiter celui qui aspire à devenir son gendre. Suivez-le: vous croyez qu'il va entrer directement dans la maison? Du tout, c'est vers l'étable qu'il se dirige. Seul, il compte à son aise les bestiaux, examine leur état, estime leur valeur et la fortune territoriale qu'ils supposent, donne en passant un coup d'œil aux fumiers, hoche la tête de contentement et pénètre enfin dans la ferme. Après les salutations d'usage, qui consistent en un serrement amical donné par deux poignets de fer, on lui montre le plafond. Là, selon l'opulence de la famille, sont appendus aux poutres nombre de quartiers de lard, de jambons et de sains-doux. C'est encore un des thermomètres de l'aisance d'une maison: on ne saurait être pauvre avec une certaine quantité de provisions pareilles! Il est même certaines pièces auxquelles le paysan ne touche que dans les circonstances exceptionnelles, et dont il fait en attendant décoration et étalage. Quand le temps est venu de les employer, la ménagère prend toujours les plus anciennes, et ainsi de suite chacune à leur tour. Le visiteur est content, car il sourit d'un air particulier. Il n'a plus alors qu'à faire l'inspection du vaisselier, espèce d'étagère qui, remplie de bord en bord d'assiettes d'étain rangées à la suite les unes des autres, étincelle contre la muraille, pareille à un immense disque d'argent. C'est la vaisselle d'apparat et de luxe. Notre homme parcourt cette série de plats et d'écuelles avec la même jubilation qu'un colonel le front de son régiment. Nul doute, sa satisfaction est complète; il est séduit et sort émerveillé.

Le futur, une fois agréé des parents de la fille, obtient l'entrée de la maison. Mais tout n'est pas fini: il faut qu'il plaise encore à sa fiancée, point de mariage sans cela. Dès cet instant, à peu de chose près, se déploie la même coquetterie, se déroulent de la part de la jeune paysanne, les mêmes petits manèges, que dans le monde. La femme

est partout

est partout semblable, vêtue de bure ou habillée de soie. La seule particularité à noter dans ces entr'actes amoureux, est l'obligation que l'usage impose au futur, comme certitude d'être aimé, de parvenir à dénouer librement et sans que sa fiancée s'y oppose, les cordons de son tablier. — Coutume charmante, gracieux symbole de consentement! car cette complaisance de jeune fille, c'est l'aveu timide d'un commencement de fragilité; ce lien qui tombe, montre un cœur qui faiblit et un corps qui se donne. Evidemment la vieille Gaule a laissé tomber sur ce premier et naïf accord de village, une goutte parfumée de sa poésie. — Le tablier dénoué aux grands transports des parents, on va chez le notaire.

Arrivés dans le bureau du tabellion, la famille se divise en deux camps : les parents de la fille prennent place d'un côté, ceux du garçon de l'autre, afin de s'aider entr'eux et de pouvoir se soutenir mutuellement. Puis les pourparlers commencent, et l'affaire s'engage. Il y a d'abord dans les premières ouvertures une certaine finesse diplomatique, mais une fois le grelot attaché, on va rudement en besogne. Pour avoir une idée exacte de ce qui se passe alors, il faut oublier le cabinet de l'officier ministériel, se transporter par la pensée en plein champ de foire, et s'imaginer qu'au lieu de conventions matrimoniales à régler, il s'agit de l'achat d'une vache ou d'une jument. En effet les demandes sont multipliées, les réponses tranchantes, les propositions captieuses et souvent brutales; le marché se discute pied à pied, franc par franc, sou par sou. On prévoit tout, même les cas rédhibitoires auxquels on obvie par la stipulation de la clause d'incompatibilité. Un père qui marierait son fils ou sa fille, sans montrer cette ténacité dans les conditions d'intérêt, laisserait croire que son enfant lui pèse, et qu'il a hâte de s'en débarrasser. J'ai entendu raconter par un notaire, homme véridique, qu'un jour appelé pour un contrat de mariage, il avait terminé les arrangements, lorsque au moment de la signature du contrat, le futur se leva, s'approcha vivement du père de sa fiancée, et lui dit en patois, avec des expressions dont le Français ne peut rendre l'énergie : « Beau-père, tout est « fini, tout est conclu, votre fille me plait, je l'aime et je suis content; mais ajoutez à ce que vous venez de lui « donner, une paire de sabots, sans quoi, par ma foi, je vous la laisse. » Et les assistants, non seulement ne parurent pas étonnés, mais encore trouvèrent que le futur avait été habile, en réclamant ce supplément de légitime dans un moment où l'on ne pouvait guère le lui refuser. Cela fit bien augurer de la manière dont il saurait conduire ses affaires à l'avenir.

Du contrat à la noce, il n'y a jamais long délai. Ces quelques jours sont consacrés aux acquisitions de trousseau et d'objets de toilette, au milieu desquels figurent dans une proportion considérable, les chaînes, les Saint-Esprits, les bagues et autres bijoux. Se dorer comme des châsses, a toujours été une des fureurs des femmes de la Haute-Auvergne.

Enfin le jour de la célébration est venu. De bon matin, le futur fait ses apprêts, attendant ses parents et amis qui doivent lui servir d'escorte. A heure dite, tous ensemble, en habits de gala, précédés d'une ou plusieurs cornemuses, se mettent en marche pour aller prendre la fiancée chez elle. Les jeunes gens chantent, crient à tue-tête, et en signe de réjouissance, tirent des coups de pistolet; ils ont des rubans au chapeau, à la boutonnière, souvent même ils en décorent leurs bâtons. On les entend longtemps avant qu'ils n'arrivent, et le père vient pour les recevoir. Bientôt, appuyée sur le bras du plus proche parent de son prétendu, la jeune fille est conduite à la mairie et ensuite à l'autel. Là elle reçoit un anneau que son mari lui place au quatrième doigt de la main gauche, parce que au dire des paysans, cette alliance presse ainsi une veine qui conduit le sang jusqu'au cœur. En sortant de l'église, et de distance à distance, des pauvres, munis d'un long cordon, l'étendent au-devant du cortége, sollicitant la pitié toujours généreuse de l'époux : le bonheur rend si bon! Dans quelques cantons, on s'arrête au seuil de la porte de la maison nuptiale, et avant d'y rentrer, les nouveaux époux passent sous un grand pain que deux garçons de noce tiennent un instant élevé sur leur tête. C'est un emblème d'abondance et un souhait de prospérité.

Le repas de noce n'a rien d'extraordinaire, que sa longue durée, la grande profusion de viandes qu'on y sert, et l'immense quantité de vins que l'on y boit.

Mais un usage étrange et qu'il faut signaler, ne serait-ce que pour le blâmer, est celui de la collation : voici en quoi il consiste. Vers le milieu de la nuit, lorsque la noce repue a quitté le festin pour la danse, que profitant de la confusion, les mariés se sont mystérieusement retirés, les jeunes gens qui les guettaient, comptent deux heures depuis leur départ, et munis alors d'un potage, font irruption dans la chambre nuptiale. Si la porte peut s'ouvrir facilement, c'est à merveille; si elle est fermée par malheur, on l'enfonce. Maîtresse des lieux, la troupe folle, sans être arrêtée ni par la pudeur blessée de la jeune femme, ni par les supplications quelquefois peu sincères du mari, les force tous deux à boire quelques gorgées de bouillon. Puis elle souhaite ironiquement une bonne nuit au couple confus et restauré, et s'en va en chantant. Cette coutume qu'on ne peut que raconter sommairement, sous peine de manquer de chasteté de mots, est ancienne, générale, et doit provenir sans doute de quelque vieux usage féodal.

Si nous passons maintenant du plaisir à la peine, si nous quittons les joyeuses solennités du mariage, pour les cérémonies lugubres de la mort, nous trouverons encore des repas et des fêtes. On dirait vraiment que l'Auvergne

est condamnée à rester à table, et que le même Dieu qui a dit au juif-errant, marche! lui a dit à elle, mange! Nous avons eu le régal du baptême, le dîner du mariage, nous aurons maintenant le banquet des funérailles. Quand quelqu'un meurt à la campagne, les bienséances veulent qu'il y ait un repas auquel assistent toutes les personnes qui sont venues au deuil. Cette habitude traditionnelle a probablement une source gauloise. Les Celtes, on le sait, se réjouissaient de mourir. La famille chantait, lors de l'inhumation, car mourir, pour ce peuple, c'était se reposer: c'était échapper au tourment de la faim, de la soif, de la souffrance et du malheur. Mais le christianisme est venu, qui changeant les idées antiques, a ennobli la dépouille humaine, et enseigné le culte des morts. Aujourd'hui, plus de chants, plus de joie aux obsèques, mais de l'affliction, de la douleur, des larmes. Notre coutume montagnarde s'explique seule par la nécessité de donner à manger, dans des hameaux souvent isolés, aux personnes qui viennent de fort loin. Le banquet fait donc presque partie de la cérémonie funèbre, mais il est grave, et la plupart du temps, triste comme elle. Sans doute à ce repas, on boit quelquefois outre mesure, on n'est pas Auvergnat pour rien; souvent même le mort ne laissant pas d'amers regrets, l'instinct des conviés le devine, et leur conduite à table s'en ressent. Mais à tout prendre, il y a de la retenue, le vêtement noir que chacun porte en impose, et la prière générale qui termine la fête montre son côté religieux.

Énumérons maintenant quelques autres faits.

L'habitation d'un paysan aisé ou d'un fermier de gros domaine se compose ordinairement d'un rez-de-chaussée qui sert à-la-fois de fournial et de cave pour les pommes de terre; ensuite, d'un premier étage où l'on monte par un perron extérieur, et qui contient une cuisine et une chambre. La première chose que l'on voit en entrant dans la cuisine, est une cheminée large et profonde, surmontée d'un entablement de pierre de taille. De chaque côté de l'âtre sont des bancs, et le fauteuil en bois destiné au chef de la famille. Le long des murs s'échelonnent les lits; ils sont superposés les uns sur les autres, et ressemblent assez aux rayons limandés d'un magasin. Au-devant des lits, et collés contre la cloison, brillent par leurs couleurs éclatantes les images du Christ, de la Vierge et des Saints. Dans un coin est la *maie* à pétrir, surmontée d'un bénitier avec son rameau béni. Une fenêtre unique éclaire cette pièce; et en face, recueillant toutes les lueurs du jour, est étalé le vaisselier luisant dont nous avons déjà parlé. Enfin aux noires solives du plafond, pendent des quartiers nombreux de viande salée.

Le milieu de la cuisine est occupé par une table en chêne massif, formant un carré long. A l'une des extrémités de cette table s'ouvre un tiroir sans cesse entrebaillé, et retenant debout, par la pression qu'on lui imprime, le gros pain entamé destiné à la nourriture du jour.

Quant à la chambre, pièce de réception et d'honneur, elle contient deux lits, majestueux de hauteur, et presque toujours à la duchesse, une armoire, une demi-douzaine de chaises en cerisier, tandis que sur la cheminée se trouvent quelques tasses de porcelaine renversées sur leurs soucoupes, et surmontées de grosses pommes rouges. Les portes de la maison sont toutes basses, les fenêtres étroites, les pignons élevés à cause de la neige.

Le paysan pauvre n'a qu'une chaumière, dont la seule pièce sert de cuisine, de salle à manger, de chambre à coucher et quelquefois d'étable.

L'alimentation auvergnate se compose de pain de seigle, de galettes de sarrazin que nous appelons *bourriols*, de pommes de terre, de lait, de bouillie, et deux fois la semaine de viande de porc. Un plat de morue est de rigueur le vendredi saint, comme la saucisse fraîche le jour de Noël. L'eau est la boisson ordinaire; le petit propriétaire boit de temps à autre du vin au cabaret, mais n'en a pas chez lui. Chez le paysan riche que le patois désigne sous le nom de *couarou*, le vin n'apparaît sur la table qu'aux grandes cérémonies.

Habituellement le maître mange à la table des domestiques, et veille avec eux. L'hiver, les femmes filent à la clarté du *Kalet*, lampe à cinq becs, dont un seul est allumé. Les hommes pèlent les châtaignes pour le lendemain, cassent les noix destinées à la provision d'huile, causent et se reposent. Sur le feu bouillonne une vaste marmite, où cuisent les pommes de terre. Dans les fentes de la cheminée chantent et se promènent quelques grillons. La veillée se clot par une prière faite en commun. — Les femmes chargées de tout le détail du ménage, se lèvent plus matin, et se couchent un peu plus tard que les bouviers. Elles préparent les repas, font le beurre, soignent la volaille. Les attributions des uns et des autres sont si bien délimitées, qu'une espèce de ridicule s'attacherait à leur interversion, et qu'un homme, par exemple, se croirait déshonoré s'il allait chercher de l'eau.

Lorsque la maladie vient, le paysan a pour son usage une médecine et une pharmacie particulières. Des remèdes, qui datent du commencement du monde, et qu'un charlatanisme ignorant maintient et propage, sont encore employés tous les jours. On n'appelle guère le médecin que dans les cas extrêmes. Mais si l'Auvergnat se refuse tout quand il est malade, aucun sacrifice ne lui coûte pour soulager et guérir ses bestiaux; il trouve la vie de sa vache plus précieuse que la sienne, ce qui revient à dire que le véritable habitant des montagnes, c'est le bœuf.

Fêtes.

Le génie à-la-fois grave et tendre du catholicisme a créé dans les campagnes des fêtes votives, faisant ainsi d'un acte de piété une occasion de réjouissance. Elles sont très-nombreuses dans la Haute-Auvergne, et il est rare que

chaque bourg n'ait pas la sienne. Parmi celles qui offraient un cachet original, nous citerons la fête de la Nativité de la Vierge, à Salers. Cette fête était célèbre, on y accourait de tous les villages environnants; un roi et une reine y présidaient. Cette royauté d'un jour n'était pas élective, mais s'achetait. Mise aux enchères et ardemment souhaitée par une sotte vanité locale, elle s'adjugeait au plus offrant, et quelquefois revenait très-cher. On a vu d'imbéciles bourgeois, aliéner une partie de leur patrimoine pour l'obtenir. D'autres faisaient mieux : distribuant du vin et des comestibles en abondance aux campagnards ravis, ils acquéraient la réputation d'une générosité princière, mais aussi, souvent riches le matin en se levant, ils se couchaient le soir à peu près ruinés.

Dans toutes les fêtes villageoises, le cabaret et le vin jouent un grand rôle. Indépendamment de ce qu'il mange, nous en avons déjà une idée, le montagnard boit sec, boit souvent, boit toujours. Je défie que comme certain duc Anglais, on pût le noyer dans un tonneau de malvoisie, il l'étancherait plutôt. Malheureusement quand il a bu avec excès, il devient facile à irriter et querelleur; de sorte que la fin d'un repas n'est très-fréquemment pour lui que le commencement d'une dispute. Sûr de sa force que l'ivresse excite, le paysan ressemble alors à un lion déchaîné, et ses rixes se transforment en véritables boucheries. Mais le lendemain, quand le vin est tombé, la rancune aussi, on voit ces furieux de la veille s'embrasser en disant, avec une bonne foi d'ange : ce n'est pas nous hier, c'est notre vin qui se battait.

Quelques parties de l'Auvergne sont plus sujettes que d'autres à ces débats meurtriers. Dans les environs de Mauriac, par exemple, on a vu le soir, à l'auberge, au milieu des danses générales, la lampe éteinte tomber tout-à-coup, et les jeunes gens que le vin ou la jalousie animaient, se précipiter les uns sur les autres, et avec leurs bâtons, s'assommer dans l'obscurité. Pendant une demi-heure, on n'entendait que le bruit des coups, des hurlements, des cris, des plaintes. Puis au bout de ce temps, la lutte cesse, la lampe se rallume, les blessés sortent, ou sont pansés par les femmes, et les danses recommencent, sauf aux danseurs à glisser quelquefois dans des marres de sang.

Parmi les usages qui se lient aux fêtes, nous nous contenterons de citer les feux de la Saint-Jean. Dès la veille une foule d'enfants entrent dans les maisons, demandant une buche qu'on ne refuse jamais. Celui qui ne donne pas de bois se rachète en argent. Le bucher est construit plus ou moins haut, selon les ressources de la localité, ou l'abondance des dons. A Aurillac il s'en dresse un dans chaque quartier. Autrefois le curé lui-même allumait processionnellement et avec la croix, celui de la paroisse; aujourd'hui la première main venue se charge de ce soin. Le brasier éteint, quelques vieilles femmes viennent encore clandestinement chercher un tison qu'elles conservent sous leur lit: on sait que c'est un talisman infaillible pour se préserver du tonnerre. — L'usage de ces feux est druidique. Débris de l'ancienne fête du solstice, ils rappellent évidemment le culte du soleil.

Costume.

L'étude du costume est indispensable aujourd'hui. Par elle le littérateur n'est plus exposé à rester étranger aux beautés répandues dans les œuvres des poètes; elle facilite à l'antiquaire l'intelligence des monuments anciens; elle forme pour tout homme instruit, le complément des études historiques.

Considérée en outre dans ses rapports avec les habitudes d'une nation, cette étude réfléchit fidèlement les mœurs sociales, et se liant à la vie intime d'un pays, révèle jusqu'à un certain point son histoire en expliquant sa civilisation.

Voyez, en effet, l'harmonie qui existe entre le costume et l'existence politique de la France. Examinez si, pendant huit siècles, chaque grande institution, chaque grande révolution, chaque grand roi n'a pas eu son influence sur la mode, et n'a pas maîtrisé nos vêtements comme nos destinées? Remarquez la féodalité se couvrant de fer à une époque où la force était tout; la chevalerie, création poétique du moyen-âge, inventant le luxe des draperies, et le somptueux mélange de leurs couleurs; l'Italie, nous initiant, avec la renaissance des arts, aux pures règles de la beauté; Louis XIV prenant aux Espagnols un costume dont il conserve l'éclat, mais qu'il décore de sa pompe; Louis XV créant le débraillement, l'affectation des broderies, l'abus des dentelles, la coquetterie de la poudre; enfin, la république, confondant tout dans sa couleur sombre, et réduisant le costume de toutes les classes, à un type de sévère unité. N'est-il pas évident que chaque fait social, chaque individualité marquante, jette son reflet sur le costume, et cherche à reproduire avec lui ses besoins impérieux, ou ses capricieuses fantaisies.

De nos jours, dans le Cantal, l'habitant des villes sur lequel la civilisation a passé, n'a plus rien de particulier dans son costume; la mode de Paris l'a placé sous l'uniformité de sa loi. Mais le cultivateur a conservé, dans quelques localités surtout, son ancien vêtement traditionnel, et ce vêtement a du caractère. Descendant de ces hommes, dont les rois, au dire de Strabon et de Possidonius, étalaient dans leur faste barbare quelque chose des habitudes de l'orient, nos montagnards aiment encore, comme eux, les couleurs éclatantes; ils recherchent les bagues, les chaînes, les épingles qu'ils attachent à leur chemise, les agraffes d'argent dont ils ornent leurs manteaux.

L'habillement du paysan est fait d'un drap grossier nommé *raze*. Cette raze, fabriquée dans le pays, se teint dans certains cantons en gros-bleu, dans d'autres, en couleur brune. La veste, à taille longue, se termine par deux poches profondes ordinairement pleines de vivres : la poche du montagnard ressemble à son estomac; tous deux craignent le

vide. Sous la veste apparaît la *poulacre*, espèce de surtout en flanelle blanche, très-ample, non boutonné, et recouvrant un gilet de même étoffe que la veste et le pantalon. Ce dernier, plus connu sous le nom de *brague*, se soutient sans bretelles, par la saillie des hanches, et presque à son origine, vient s'enfoncer dans une guêtre prodigieuse, qui, partant du milieu de la cuisse, se continue jusqu'à la cheville du pied. Le cultivateur porte ensuite une longue chevelure, une ceinture de cuir autour des reins, et journellement un bonnet rouge, qu'il change quand il va à la ville, contre un large chapeau. Joignez à cela une cravate de couleur brillante, nouée plutôt qu'attachée au cou, une épingle d'argent ornée de petites touffes de laine rouge fixée à la chemise, et vous aurez avec le bâton ferré à la main, les sabots aux pieds, et le *saïle* sur les épaules, le costume à peu près complet de l'habitant de la Haute-Auvergne.

L'habillement des femmes échappe à toute description, par son infinie variété. Généralement pourtant il se compose d'un corsage d'une étoffe noir-bleu, relevé sur le devant de la poitrine par un gracieux bavolet. Le mouchoir dont elles couvrent leur gorge est tantôt d'indienne, tantôt de soie. Les riches paysannes portent à leur cou des chaînes d'or, dont les tours nombreux supportent un Saint-Esprit d'émail enrichi de quelques pierres précieuses. Dans les environs d'Aurillac, elles ont la coiffe longue, si jolie! tandis que dans l'arrondissement de Saint-Flour et de Murat, les femmes placent sur leurs cheveux, lissés en bandeau, un mouchoir qui y demeure fixé au moyen d'un cercle de laiton. Cet ornement que les Cantaliennes affectionnent, a la forme du diadème antique; on l'appelle *serre-malice*, sans doute parce qu'il leur entoure la tête. Toutes ont adopté le chapeau de paille garni d'un velours noir, et lorsqu'il pleut, elles s'enveloppent de la *capète*, sorte de capuchon bleu, doublé d'écarlate.

Danse. — Chant.

La danse et le chant sont probablement les plus anciens des arts. Aussitôt qu'un homme est joyeux et seul, il chante: la danse doit son origine à ce même instinct naturel de plusieurs personnes réunies qui veulent témoigner leur joie. Chez tous les peuples de l'antiquité, le chant et la danse non contents de servir aux plaisirs de la société, ont fait partie du culte; en Égypte, en Grèce, en Judée, ils étaient employés dans les fêtes religieuses et publiques.

La danse ne reçoit de caractère et d'expression que par le rythme; le rythme, en effet, fixe la cadence, et donne ainsi la vie au mouvement. C'est lui qui soulève ou tempère les élans de l'homme; c'est lui qui règle la marche du soldat, ranime ses forces, passionne son cœur. Son action s'étend sur tout être humain, puisque après avoir excité le cheval au combat, on a remarqué que le rythme soutient encore la marche du chameau dans le désert. Il est même presque impossible dans la jeunesse de ne pas éprouver un certain vertige, et de ne pas ressentir le besoin de la danse, en entendant des sons cadencés.

Si le chant est l'organe des affections de l'âme, la danse peut être envisagée comme le langage des passions. Donnant une voix à la démarche, aux gestes, aux différentes positions du corps, elle est devenue un art. Cultivée comme exercice, elle entretient la souplesse des membres, et développe leur agilité.

Il n'existe dans la Haute-Auvergne qu'une danse locale, la *bourrée*. Pour rythme habituel, une ou plusieurs femmes chantent à l'unisson sur une mesure à trois-huit, des paroles patoises presque toujours satyriques ou voluptueuses. Les jours de grande cérémonie, c'est la musette qui compose l'orchestre. Il serait difficile de donner une idée de la bourrée, autrement qu'en disant que les deux danseurs se cherchent et s'évitent, s'agacent et se boudent, s'appellent et se fuient. Toutefois le rôle de chaque sexe est bien différent, chacun d'eux a sa physionomie propre, et c'est en cela qu'apparaît la rustique simplicité de cette danse réellement primitive. L'homme hardi, fier de sa force, danse le bâton suspendu au bras, d'un air décidé, frappant des pieds, des mains, et par intervalles jetant un cri: la femme, tout à la fois audacieuse et timide, appelle son cavalier et s'éloigne aussitôt, le désire et l'évite, revient quand il s'en va, fuit quand il approche, et déploie constamment, en tournant autour de lui, une ruse calculée et un tendre artifice.— Cette bourrée, bien dansée, est charmante. Les salons de la ville s'en sont emparés depuis quelque temps, mais les passes qu'on y a malheureusement ajoutées, bien que de bon goût, tendent à altérer sa véritable originalité.

La voix du montagnard est d'une crudité sauvage, il ne faut donc pas l'écouter de trop près. Parmi ses chants, un seul me paraît intéressant, précisément parce qu'on ne l'entend qu'à certaines heures et dans le lointain: c'est celui qu'on appelle *la Grande*. Je recommande à tous ceux qui visiteront le Cantal, d'écouter les chants qui s'élèvent des campagnes par une chaude soirée d'été. Rien ne parle vivement à l'ame comme ces voix isolées, qui, au moment où le soleil se couche, où l'obscurité sort des profondeurs de la terre, exhalent des notes lentes et plaintives pareilles à des échos douloureux. *La Grande* est ainsi. Ce chant villageois n'a qu'une phrase, mais d'une austérité si étrange, d'une tonalité si bien appropriée aux lieux, qu'il semble que tout autre chant, s'élevant dans l'air à pareille heure, troublerait la nature et dérangerait l'exquise mélancolie de la nuit. Il est remarquable du reste que le chant du peuple est toujours plaintif et triste; peut-être parce que dans le peuple tout doit être triste, même la joie!

Patois.

Lorsque au IV[e] et au V[e] siècle, les Barbares envahirent la Gaule, ils y trouvèrent la langue Latine depuis longtemps en décadence, mais prédominante encore et toujours aimée. Bientôt ce beau langage, dans lequel vinrent se verser tant d'alphabets incultes, se dénatura sensiblement; chaque peuple conquérant y mêla sa part de barbarie, et de tout cet ensemble mis en fusion, sortit un idiome incorrect et corrompu que les grammairiens désignent sous le nom

de basse-latinité. Ce n'est pas tout : les Francs qui d'abord s'étaient établis dans le nord, subjuguant les Bourguignons de l'est, et les Visigoths du midi, devinrent maîtres sur tous les points, et cherchèrent à répandre et à populariser leur dialecte. Le Latin ne fut plus qu'un mélange de Gaulois, de mots tudesques et francisques; on ne fit aucune distinction de temps, de nombres, de genres, de cas. Idiôme décrépit, il s'épuisa donc et dépérit : mais en mourant, il laissa se dégager de son sein quelques jeunes langues pleines de sève et de vie, qu'on nomma Romanes, à cause de leur filiation.

Cet enfantement naturel et sans labeur avait lieu vers le commencement du VIIIe siècle. Déjà au neuvième, un concile ordonnait aux ecclésiastiques de prêcher en langage vulgaire, preuve que ce dernier était alors généralement répandu. Dès ce moment, le parler de Virgile, instrument superbe encore quoique dégradé, est relégué pour jamais à l'écart. Toutefois, malgré ce divorce, et par un consentement unanime, il devint la langue savante, la seule que voulurent écrire les érudits.

La langue romane ne tarda point à se séparer en deux dialectes, marquant ainsi la différence de la langue du nord et de celle du midi. L'un de ces dialectes, le plus perfectionné, prit le nom de Langue d'Oc; ce fut celui qu'on parle dans la Provence, le Languedoc et l'Aquitaine, celui qu'enrichirent les anciens troubadours. Les trouvères s'emparèrent de l'autre, qui s'appela Langue d'Oil, et qu'on parla dans la Gaule celtique et dans la Gaule belge. La différence était sensible entre ces deux idiômes, car dans le premier, dominaient le Grec et le Latin, dans le second, le Gaulois et le Tudesque. Le premier avait déjà alors sa grammaire et ses règles définies ; le second, style de soldats, était encore informe, sans marche régulière, ni rudiment. Le roman provençal produisit l'Espagnol, la Portugais et l'Italien; du roman septentrional, naquit au Xme siècle, le Français actuel.

L'avenir de la Langue d'Oc paraissait plus brillant que celui de sa rivale. Cette langue se trouvait la première créée et la plus avancée. Orgueilleuse des poèmes de la table ronde, elle embellissait de ses accents les cours élégantes du midi, les genoux des poètes la berçaient amoureusement, les dames s'enivraient de sa mélodie, elle allait mûrir jusqu'à la virilité, lorsqu'une destinée néfaste vint subitement arrêter son essor. Mêlée aux dissensions religieuses du XIIme siècle, le roman méridional tomba avec les comtes de Toulouse, et resta longtemps, non pas mort, mais suffoqué dans le sang des Albigeois. Telle est la cause du commencement de sa décadence et la fin de sa supériorité.

La Langue d'Oil, dès ce moment, souveraine, grandit et prit de l'éclat. Soutenue par l'influence des rois francs, aidée des efforts de l'Université, elle s'épura, acquit de l'individualité, et produisit enfin ses trouvères. Voilà désormais la langue du royaume, voilà la langue française avec sa puissante allure, avec sa tendance à l'universalité. Pendant ce temps, l'idiôme roman du midi, parlé seulement par le peuple, se divisa dans l'Aquitaine en autant de dialectes, qu'il se trouva de ducs, de comtes, de seigneurs. Chaque province, chaque ville, chaque bourg eut sa prononciation particulière, ses innovations hasardées, ses expressions locales. C'est au confluent de tous ces faits, que se place l'origine des patois. Telle est la piscine mystérieuse d'où sont sortis ces dialectes nombreux, famille éparpillée, qui, bien que diverse, a pourtant sucé le lait d'une même nourrice.

Notre patois cantalien, sans avoir ni la délicatesse ni la douceur du Provençal, n'est dépourvu pourtant, ni d'harmonie ni de grâce. Excessivement varié dans les détails ou l'accent, il diffère quelquefois d'une manière sensible d'un canton à l'autre, dans la prononciation et les désinences. On lui reconnaît le mérite de posséder une construction grammaticale simple, nette, franche. Plein de naturel, d'onomatopées, d'expressions pittoresques, il est assez opulent et assez vif pour suffire à toutes les exigences, à toutes les évolutions de la pensée. Ce n'est point un jargon seulement, c'est une langue assujétie à des règles générales et fixes : quelques études sur le nom et le verbe le démontreraient avec évidence. Reconnaissons encore qu'il y a réellement une certaine séduction dans le mécanisme de cet idiôme, lorsqu'il est bien parlé. Qu'on imagine des tournures quelquefois piquantes et comiques, mêlées à des témérités singulières ; des mouvements d'une énergie acerbe, joints à des périodes traînantes, dont la molle langueur a tout le charme des phrases d'Amyot. Oh! le beau triage que ferait la patience d'un ethnographe s'il voulait écosser tous les mots du patois, et les passer au crible de la philologie. On s'apercevrait alors combien notre langue française, en refusant de se retremper de temps à autre aux sources du Roman, est devenue pauvre à force de fierté, petite à force de grandeur. Nous verrions ce qu'ont apporté pour leur part, le Celtique, le Grec et le Latin; nous connaîtrions tous les courants qui ont grossi le patois; nous saurions ce qu'il a gagné aux Croisades, car il a dû s'embaumer bien sûr, de ce souffle étranger, de ce parfum venu d'Orient. Nous pourrions reconnaître aussi les mots Anglais, Allemands, Italiens, Espagnols, car il y a de tout cela dans ce dialecte dont la symétrie imprévue plaît surtout par sa saveur sauvage. — Hâtons-nous de dire que l'influence des villes, la fréquence des communications, altèrent de jour en jour le patois dans notre pays, et que la langue française inexorable, commence à lui mettre le pied sur la gorge, et l'étouffe peu à peu en l'absorbant. Est-ce un bien, est-ce un mal ? La question me paraît grave ; les savants décideront.

En attendant que les travaux modernes, et l'engouement de l'heure présente, aient rattaché tous les dialectes au tronc Japhétique ou Sanscrit, il est bon de montrer par quelques exemples rapides les affinités du patois de la Haute-Auvergne avec le Latin.

Français.	Patois.	Latin.	Français.	Patois.	Latin.
Avoine.	*Cibado.*	*Cibus.* (Nourriture).	Aider.	*Ajuda.*	*Adjuvare.*
Branchages.	*Ligno.*	*Lignum.*	Battre le blé.	*Escoudre.*	*Excudere.*
Chaise.	*Codiero.*	*Cathedra.*	Changer.	*Muda.*	*Mutare.*
Chaumière.	*Cosaou.*	*Casa.*	Couvrir les yeux.	*Cuca.*	*Cucultatus.*
Cloche.	*Compono.*	*Campana.*	Empêché.	*Empeita.*	*Impeditus.*
Coq.	*Gal.*	*Gallus.*	Espérer.	*Spera.*	*Sperare.*
Culottes.	*Bragues.*	*Braccæ.*	Faire des éclairs.	*Lucia.*	*Lucessit.*
Dehors.	*Fouora.*	*Foras.*	Luire.	*Lugi.*	*Lucesco.*
Eau.	*Aiguo.*	*Aqua.*	Naître.	*Naisce.*	*Nascere.*
Gueule.	*Gulo.*	*Gula.*	Noyer.	*Nega.*	*Necare.*
Ignorant.	*Nesci.*	*Nescius.*	Oindre.	*Oungi.*	*Ungere.*
Jardin.	*Hor.*	*Hortus.*	Piocher.	*Fouire.*	*Fodere.*
Jument.	*Equo.*	*Equa.*	Se cacher.	*Escoundre.*	*Abscondere.*
Baiser.	*Poutou.*	*Potas.* (lèvres).	Se coucher.	*S'ogioca.*	*Jacere.*
Muraille.	*Paret.*	*Paries.*	etc.	*etc.*	*etc.*
Oignon.	*Cebo.*	*Cœpa.*			
etc.	*etc.*	*etc.*			

Émigration.

Tous les ans, lorsque avec l'automne viennent les premiers froids, quand les travaux de la campagne tirent à leur fin, que les feuilles jaunissent et tombent, une nuée d'émigrants qu'on peut porter au chiffre de dix mille, quitte le Cantal, et cette population nomade se répand partie dans l'intérieur de la France, partie hors du royaume. Presque toutes les industries sont représentées dans ce mouvement périodique qui touche à presque tous les départements. Les marchands de bestiaux, de mules, de métaux et de parapluies; les porteurs d'eau, les chaudronniers, les commissionnaires, les cordonniers, les fondeurs, les ferblantiers, les ferrailleurs, les terrassiers, les colporteurs, les boulangers, etc., se dirigent les uns vers Paris et les régions environnantes, les autres du côté de l'est et du midi, le reste enfin gagne la Belgique, la Hollande, la Suisse et l'Espagne. Leur campagne, plus ou moins longue, une fois terminée, ils rentrent au pays, chacun d'eux avec ses économies qu'on estime en masse à plus de deux millions par an. Un des côtés les plus pittoresques de la physionomie émigrante, tient à ce que chaque état, chaque profession déteint sur l'homme qui l'exerce, et fait de lui un type différent selon la contrée dont il revient. — Quelques bons esprits regardent l'émigration comme un fléau qu'il faut s'empresser de détruire; je ne saurais penser ainsi. Sans doute elle a ses inconvénients, elle enlève à l'agriculture des bras; toutefois ce nombre est minime, si l'on réfléchit qu'en général l'émigration n'a lieu qu'en automne, et que la rentrée s'opère au printemps. Or, cette absence, au moment de la morte saison, non seulement diminue la consommation du grain, mais devient une source de richesses, puisque elle utilise des mains oisives, et amène des capitaux. Je sais qu'avec cet argent entrent quelques vices, mais par contre-coup quelques vertus se glissent aussi. L'intelligence d'ailleurs se développe au contact des autres hommes, par voyager s'est s'instruire; agrandir l'horizon de la vue, c'est élargir celui de la pensée. Ce perfectionnement intellectuel est peu sensible dans nos cantons, ainsi que nous l'avons déjà écrit; il n'a lieu qu'insensiblement, et ne s'opère, pour ainsi dire, que par voie d'alluvion; mais il suffit qu'il existe, pour qu'il faille le constater et s'en applaudir.

Parmi ces émigrations nombreuses, une d'elles a particulièrement du relief, c'est l'émigration Espagnole. Il n'est point sans utilité de rappeler que l'Arvernie affectionnait particulièrement la terre d'Espagne, amie depuis des siècles. Les Gaulois, au dire de César, allaient autrefois dans les provinces celtibériennes par bandes, même sans chefs, et nos montagnards avaient conservé cette habitude, qu'entretenaient à la fois le besoin et la tradition. Au moyen-âge, la ferveur de la foi créa les pélerinages. La terre sainte devint le but religieux des puissants et des riches; ceux qui ne pouvaient entreprendre des voyages si lointains, se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, à Rome, ou à notre Dame de Lorette; les pauvres enfin ne sortaient pas de France et visitaient Saint-Martin de Tours, le tombeau de Saint-Géraud, ou tout autre monastère. Là fut un foyer d'influence civilisatrice. Combien de haines nationales se sont affaiblies, combien de préjugés se sont dissipés par la vue d'hommes que rassemblaient les sympathies d'une même croyance! Aurillac, fidèle à ses usages antiques, envoyait annuellement en Espagne des pélerins nombreux. Pour les protéger, l'abbaye songea à se procurer à St-Jacques, ainsi que cela était usité alors, un point de repère, un moyen de refuge. Comment traita-t-elle, quelles furent les concessions qu'elle fit? On ne sait. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il résulte d'une bulle de Nicolas IV, en date de 1289, que le monastère de St-Géraud possédait au XIVe siècle, dans le diocèse de Compostelle, le prieuré et l'église, ainsi que l'hôpital de la Vierge-Marie du Mont *Ébroarium*, avec leurs appartenances. Ce qu'il y a de certain encore, c'est qu'il existait dans notre ville une confrérie de St-Jacques, organisée de temps immémorial, et qui avait donné son nom à une des rues d'Aurillac. Les voyages d'adoration,

comme on les nommait, et le droit au prieuré, amenant des rapports habituels d'hommes et de choses, entre nos cités et l'Espagne, le commerce établi déjà en germe, prit dès lors une grande extension. Les caravanes qui le faisaient, opéraient d'une manière d'autant plus sûre, que le pélerinage les couvrait de son pieux pavillon, et leur servait de sauvegarde. Ces relations industrielles se sont perpétuées jusqu'à nos jours ayant leur plus haute expression dans les deux sociétés si célèbres de *Chinchon* et de *Naval-Carneros*. Ainsi, l'émigration ne se détruira pas; elle ne peut s'éteindre, parce qu'elle a toujours été dans l'esprit des Cantaliens; parce qu'elle a pour se maintenir l'empire du passé, l'inquiétude de notre caractère, la nécessité d'occuper une activité qui resterait sans aliment.

Le long séjour en Espagne donne aux émigrants qui fréquentent ce royaume une physionomie intéressante. La coupe de leurs vêtements, la manière dont ils mettent leur cravate, leur chapeau pointu, orné de passementeries, ont quelque chose d'inusité, et qui porte un reflet catalan. Leurs filles, au teint brun, aux yeux noirs, sont d'une extrême sensibilité nerveuse; leurs femmes, richement habillées, affectionnent, comme les Andalouses, les chaînes d'or, la soie, les pierreries. Elles possèdent des parures d'un luxe éblouissant, des diamants qui font le désespoir autant que l'admiration des grandes dames. On a reconnu déjà les belles paysannes d'Ytrac et de Crandelles. — Ce n'est pas tout, les Espagnols auvergnats rapportent au pays le récit des merveilles qu'ils ont vues ou entendues. Ils ont vu des places fortes, des palais de marbre, des villes superbes; ils ont admiré des cathédrales dorées, parcouru de vieux châteaux, visité des ruines sur lesquelles planaient les plus sombres légendes. Ils ont entendu parler des Arabes, des Maures, de leurs mosquées, de leurs amours, de leurs trésors. Ils racontent tout cela dans un langage coloré, au milieu de leur famille étonnée, qui s'en va le répétant, ouvrant ainsi l'intelligence de tous à de nouvelles clartés. Aussi n'y a-t-il pas d'endroit où l'on cause mieux que dans les communes que nous venons de nommer, pas d'endroit où il y ait plus de traditions charmantes, où la vie soit plus méridionale, plus ombrée, plus poétique.

Agriculture.

La civilisation sociale a trois degrés dans l'échelle agricole: la chasse, le pâturage, le labourage. Les Grecs, arrivant à Marseille, trouvèrent les Cantaliens chasseurs et pasteurs seulement, ils les rendirent agriculteurs. Vu notre ignorance actuelle, on ne se douterait guère qu'il y a deux mille ans de cela.

L'agriculture est encore en Auvergne dans un état réel de stagnation, dont la cause paraît être le besoin de capitaux et l'absence d'un crédit foncier. Nous avons deux espèces de terres: les terres fortes, c'est-à-dire, celles dans lesquelles les laves volcaniques ont atteint un degré de décomposition avancée; on y sème du froment; et celles plus légères dans lesquelles on met du seigle. Malgré le grand usage du sarrazin, de la pomme de terre et des châtaignes, la récolte des céréales étant insuffisante pour les besoins de la population, le département est obligé d'importer tous les ans une assez grande quantité de blé.

Quelques cantons produisent en abondance des légumes secs et des fruits; Montsalvy est renommé pour la qualité supérieure de ses pois verts, et Maurs pour l'excellence de ses pommes.

Les chevaux de la Haute-Auvergne sont estimés. La race arabe, ancienne ici, est un legs des Croisades, de même que le sarrazin, l'artichaut, l'asperge, le coing, la reinette. Le Cantal nourrit, indépendamment d'une énorme quantité de bêtes à corne, des mulets, des ânes, des moutons, des chèvres et des porcs. La taille des moutons s'améliore sensiblement par l'introduction des béliers espagnols; leur laine est fine et soyeuse. Citons en passant les gigots de La Roquebrou, parfumés de tout le thym que broûtent dans les bruyères environnantes les troupeaux qu'on y conduit. On élève dans les métairies une assez grande quantité d'abeilles. Nous ne mentionnons que pour mémoire les vignobles peu nombreux de la Haute-Auvergne; ils ne produisent qu'un gros vin, d'un goût commun et non susceptible de se conserver.

La principale richesse du Cantal est l'élève des bestiaux. Cette contrée possède en effet deux grands biens: ce sont d'abord de grasses prairies et des pacages dont l'étendue occupe le tiers de la surface du département, plus une magnifique espèce bovine, due tant à la bonté des fourrages, qu'au choix des étalons. En présence de cette mine d'or, le Cantal n'a point à regretter les céréales qui lui manquent. Cette dernière culture est certainement la moins avantageuse, la plus épuisante, la plus immédiatement consommée, tandis que les bestiaux créant des engrais, fournissant leur travail, donnant leur viande, livrant leur lait et leur toison, enrichissent à-la-fois l'agriculture et l'industrie. La Haute-Auvergne ne doit tendre à autre chose qu'à devenir une immense usine de bestiaux.

En Auvergne on appelle prés ou prairies les herbages des plaines et des vallées; les herbages des montagnes reçoivent exclusivement le nom de *pacages*. Les prairies sont destinées à fournir le fourrage d'hiver, et c'est dans les montagnes qu'on envoie paître en été les vaches qui produisent le fromage si renommé du Cantal.

On sera peut-être curieux d'avoir quelques détails sur cette matière; les voici.

Dès le mois de mai, les vaches averties par leur instinct, commencent à s'agiter dans l'étable, tendent le cou vers les meurtrières étroites qu'illuminent les rayons du soleil, et témoignent leur impatience par des mugissements sans fin. On dirait que la senteur des herbes nouvelles vient jusqu'à elles, et que la pensée du gazon frais qui les attend, les dégoûte de leur nourriture habituelle qu'elles refusent en effet. C'est le signal du départ. Au jour fixé, le curé

vient les bénir, les portes s'ouvrent, et les voilà qui partent sous la conduite d'un vacher, d'un *boutilier* ou *message*, et de quelques chiens. Si vous voyez qu'elles sont joyeuses d'avoir retrouvé la liberté, comme elles marchent avec courage, comme les anciennes agitent fièrement les clochettes retentissantes qu'elles portent suspendues au cou! Bien que le chemin soit long, toutes se le rappellent; bien que les montagnes où elles se rendent ne soient fermées par aucune clôture, les vaches de chaque domaine, reconnaissant les lieux où elles ont l'habitude de paître, prennent possession en arrivant, et ne s'en éloignent plus.

La montagne est divisée en deux parties, la *fumade* et les *aiguades*. On appelle fumade la portion engraissée par les vaches qui y passent la nuit; le reste du pâturage constitue l'aiguade.

Au milieu de la montagne, sur le point le plus élevé, se trouve le buron ou *masut*. C'est une petite cabane, recouverte en chaume, ombragée par un bouquet de grands arbres, et entourée d'un carreau de jardin. Autant c'est charmant au-dehors, autant cette habitation est affreuse en-dedans. Le buron a deux compartiments : la pièce, qui est à fleur de terre, où s'exécutent les travaux, où se trouvent tous les ustensiles nécessaires à la fromagerie, et où couchent le vacher et son aide; au-dessous, la cave qui contient les fromages fabriqués. Non loin du buron, se trouve le *védélat* destiné à tenir les veaux; à côté est la loge à cochons.

On trait les vaches deux fois par jour, le matin et le soir. Les vaches elles-mêmes, incommodées par le poids du lait, s'approchent et attendent. Le buronnier les appelle par leur nom, chacune à leur tour, laisse un instant teter le veau, puis attache celui-ci à l'une des jambes de devant de la mère, donne à la vache une poignée de sel, et la vache immobile et ruminante se laisse traire sans difficulté.

Le lait est reçu dans un sillon *guerlou*; le sillon plein, se verse dans un grand vase de sapin nommé *gerle*. Après que la traite générale est terminée, le vacher caille le lait au moyen d'une certaine quantité de présure, brise ensuite ce caillé, sépare le petit lait avec un instrument en bois auquel il imprime un mouvement de rotation doux et uniforme, presse la *tome*, lui donne le temps de fermenter, la pétrit, la sale, et la forme du fromage donnée, la met sous presse. Au bout de quelques jours, la pièce de fromage suffisamment compacte, est sortie du pressoir et transportée dans la petite cave dont nous avons parlé, qui se trouve sous le buron.

Chaque vache produit en moyenne un quintal métrique de fromage.—Chaque *fourme* pèse de 30 à 40 kilogrammes. —Le produit total en fromages d'une montagne est désigné sous le nom d'*Estivade*.—On appelle *tête d'herbage* l'étendue de terrain nécessaire à la nourriture d'une vache, un hectare environ. — Ce sont les montagnes de Salers, qui, chargées d'une herbe aromatique et succulente, donnent au lait la saveur la plus agréable, et ont de tout temps été réputées pour les plus fertiles du département.

Chaque montagne contient ordinairement un réservoir, où tous les jours, à la même heure, la vacherie vient se désaltérer. Tous les soirs le vacher et son boutilier composent avec des claires-voies une grande enceinte ovale destinée à servir de parc au troupeau pendant la nuit. On a soin de changer ce parc successivement chaque jour, afin d'engraisser peu à peu les diverses portions de la fumade. Dans les montagnes froides, une partie des claies est garnie de palissades, pour abriter les bestiaux contre la force du vent, le fouet de la grêle ou la violence de la pluie.

Les vaches abandonnées à elles-mêmes pendant une partie de l'année, reçoivent de la nature une intelligence supérieure à celle des animaux des villes. Cet instinct particulier se manifeste dans les circonstances, assez rares du reste, où elles sont attaquées par les loups. La première qui aperçoit l'ennemi avertit les autres du danger commun par un cri sinistre et prolongé. Toutes au même instant, répétant ce cri, s'approchent, se rangent précipitamment en demi-cercle, cherchant à enfermer le loup au milieu d'elles. Cela fait, le troupeau entier se précipite tout-à-coup vers la bête féroce avec une tactique si bien combinée et une fureur telle, que celui-ci reste presque toujours sur place, percé de coups de cornes, mutilé, en lambeaux.

Les vacheries séjournent aux paturages, de mai en octobre, cinq mois et demi, 165 jours à peu près. A cette époque les premières neiges blanchissent les hauteurs, et les vaches, glacées par la froidure des nuits, montrent pour quitter la montagne le même empressement qu'elles avaient mis à y vouloir monter. L'inquiétude les gagne, elles se couchent, cessent de manger, frissonnent en silence, et descendent enfin, non plus heureuses et satisfaites, mais pleines de mélancolie et de tristesse.

Une particularité remarquable, c'est que dans la Haute-Auvergne les vachers en général ont la réputation d'avoir le don de seconde vue, et passent pour sorciers. L'habitude de vivre seuls dans des lieux isolés, de rester pendant la moitié de l'année loin de toute habitation humaine, finit sans doute par donner à leur caractère quelque chose de taciturne et de sombre qui en impose aux gens de la campagne habituellement si expansifs et si gais. D'autre part, obligés de mesurer exactement sans montre ni cadran solaire la durée du jour; d'étudier les variations de la température dans les indications que peuvent fournir l'état du ciel, la transparence des brouillards, la profondeur des nuages, la lumière plus ou moins châtoyante du soleil, la direction des vents, les buronniers finissent par amasser

quelques

quelques observations pratiques qui les trompent rarement dans leurs calculs. Puis la manière vraiment merveilleuse dont ils se font écouter des bestiaux qui obéissent à leurs signes, et aux moindres inflexions de leur voix, enfin la propension des montagnards pour les plus superstitieuses croyances, tout pousse à ce préjugé contre les vachers. Insensiblement leur réputation de science surnaturelle se propage, et si peu que le hasard les aide dans quelques prophéties malheureuses faites souvent sans arrière-pensée, ils sont réputés entretenir des relations ténébreuses avec le malin esprit. Dans l'opinion des villageois, les vachers commandent à ce diablotin malicieux qu'on appelle *Dra* (Draco), ils jettent de mauvais sorts à leurs ennemis, assistent au sabbat et peuvent faire mourir quelqu'un dans l'année.

Revenons. Indépendamment des montagnes de *Lait*, il y a en Auvergne, dans le canton d'Allanche surtout, des montagnes de *Graisse*. On nomme ainsi des pacages consacrés uniquement à engraisser les bestiaux. Le propriétaire prend une redevance de 6 à 18 francs par tête, suivant la qualité de l'herbage et l'âge des animaux. En sortant de là les jeunes troupeaux sont vendus pour le service de l'agriculture, les vieux pour les besoins de la boucherie.

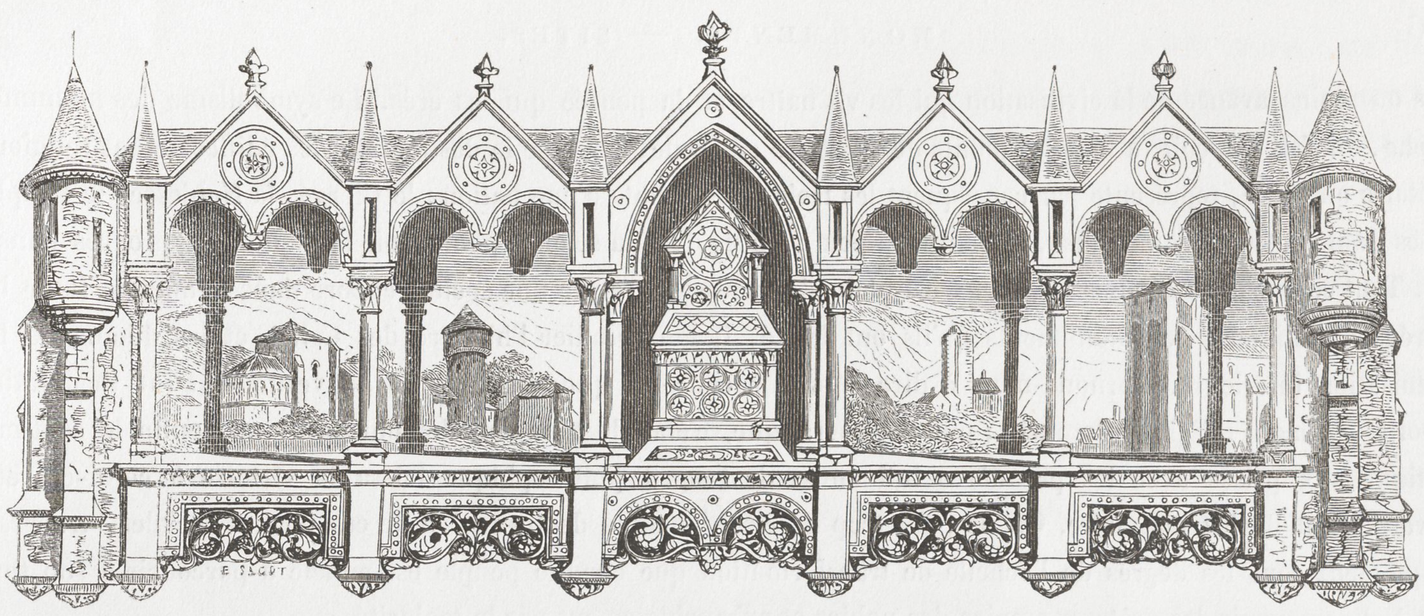
D'après l'usage local, le cheptel des montagnes est régi, dans les cantons d'Aurillac, par une jurisprudence ancienne et particulière. Le fermier ne contribue à la perte de la vacherie que pour la première vache et un vingtième des autres; le propriétaire supporte le surplus.

Sel.

La fabrication des fromages nous amène à dire un mot du sel. La Haute-Auvergne n'avait pu élever de nombreux bestiaux et utiliser leurs laitages qu'en ayant du sel en quantité suffisante et à bas prix. Éloignée des salines et dépendante pour ses approvisionnements des fiscalités d'une administration alors besogneuse, la plus grande partie de la province prit le parti en 1453 de se rédimer à prix d'argent du régime de la gabelle. Mais si la décision avait été sage, elle fut loin d'être heureuse. Par cette exemption bien chèrement achetée, la contrée se trouva hors de l'étendue des fermes. Des bureaux d'entrée et de sortie durent donc être établis sur les limites du Bourbonnais, à Gannat et à Vichy; de sorte que pressée dans une ceinture de douanes, l'Auvergne vit son commerce soumis à toute espèce d'entraves, dépouillé par toute espèce d'exactions. Perdant d'un côté ce qu'elle gagnait de l'autre, son développement se trouva dès ce moment arrêté et son avenir compromis. Cet état fâcheux finit à la Révolution qui brisa les langes de l'agriculture et du commerce comme ceux de la liberté. — Aujourd'hui le département du Cantal consomme de vingt à vingt-cinq mille quintaux métriques de sel, qui lui coûtent près d'un million.

Disons maintenant adieu à la statistique, aux documents spéciaux, aux renseignements arides, et que ceux qui aiment à voyager m'accompagnent. Nous allons courir au hasard dans le département, parcourant les villages, explorant les cantons, passant de ville en ville, visitant tout ce que Dieu et les hommes ont fait de beau, c'est-à-dire les monuments et les sites.





III.

MONUMENTS. — SITES.

Trois civilisations différentes se sont succédées dans la Haute-Auvergne, et chacune d'elles a laissé son empreinte par ses monuments. Ces trois ères successives sont : la période Gauloise, la période Gallo-Romaine et celle du Moyen-âge.

Il existe un rapport incontestable et réel entre les mœurs, les usages, les évènements d'un pays et ses édifices. Jamais un grand fait historique ne s'est produit ici-bas sans laisser sur le sol une archive de pierre. Chaque génération en effet procède d'une manière uniforme ; elle a vécu, elle a prié, elle s'est gouvernée, elle a combattu : il lui a donc fallu des maisons, des temples, des palais, des forteresses. Ces monuments divers ont été beaux ou laids, simples ou magnifiques, selon l'état

plus ou moins avancé de la civilisation qui les vit naître et la pensée qui les créa. Le symbolisme des monuments touche, on s'en aperçoit, à tous les points de l'histoire générale, puisque la destination des édifices étant religieuse, militaire ou civile, représente par conséquent les trois grands états d'une nation : le Clergé, la Noblesse, le Peuple.

Les Gaulois, quoiqu'on en dise, étaient trop peu avancés dans la science pour avoir fait quelques progrès dans les arts. Tout ce que nous connaissons d'eux est plein de rudesse et révèle une société encore dans l'enfance. Pour bien apprécier néanmoins les monuments qu'ils ont laissé, il faut étudier l'histoire des Celtes et les détails de leur organisation intérieure. Bornons-nous à dire, quant à celle-ci, que chez eux le gouvernement fut théocratique d'abord, l'élément religieux dominait; puis aristocratique, c'était le tour de l'élément politique; enfin le sentiment politique aux prises avec les premières influences de l'esprit philosophique laissa la victoire à celui-ci, et le gouvernement devint populaire. On ne peut trop préciser l'époque de transition de ces formes sociales, traversant logiquement tous les degrés de l'échelle de transformation que chaque peuple est appelé à parcourir à son tour : c'est-à-dire pouvoir des prêtres, empire des nobles et affranchissement par la majorité.

L'histoire des Gaulois est curieuse; jusqu'à César elle ne présente que l'aspect d'un long combat, avec des chances de bonne et de mauvaise fortune. Tantôt les Celtes passent les Alpes sous la conduite d'Annibal et se trouvent avec lui sur le champ de bataille de Cannes, le jour où la ville de Brutus chancela sur ses sept collines, pareille à une tour ébranlée dans sa base. Tantôt commandés par Bituitus, ils sont défaits près d'Avignon par Fabius, et leur défaite ressemble à une victoire. Tite-Live nous apprend que les vainqueurs s'effrayèrent à bon droit de ces organisations exceptionnelles qui, par goût, aimaient l'odeur du sang, savouraient le carnage et se trouvaient à l'aise dans l'étreinte des mêlées. Aussi décréta-t-on au milieu du succès, qu'à l'avenir, lorsqu'il s'agirait d'une guerre contre ces barbares, les lois qui exemptaient les vieillards et les prêtres d'aller à l'armée seraient suspendues. Tant était profonde l'épouvante qu'ils inspiraient, tant devait être terrible debout ce peuple jugé si grand lorsqu'il était couché.

Voici ce qui nous reste de cette période.

Les Menhirs ou Peulvans. — Pierres brutes plantées verticalement dans la terre et qu'on suppose avoir été des idoles destinées à veiller sur la cendre des morts; des bornes limitantes; des souvenirs de victoire ou de traités entre les tribus.

Les Dolmens. — Tables monolytes, placées horizontalement sur plusieurs autres pierres qui sont fichées en terre et les soutiennent. Selon les uns, c'était des autels sur lesquels en certaines solennités on immolait les prisonniers et les esclaves. Selon les autres c'était des cippes funèbres qui désignaient les lieux où dormaient les dépouilles mortelles des Druides. Quelques antiquaires même ont pensé que les Dolmens n'étaient que des pavois sur lesquels les Gaulois élevaient leurs chefs.

Pierres branlantes.—Encore un monument dont la destination est religieuse. On mettait ces masses en mouvement pour tirer les augures; habituellement les prêtres s'en servaient pour frapper l'imagination du peuple et réveiller en lui de salutaires sentiments d'effroi; d'autres fois pour rechercher l'innocence ou la culpabilité des accusés.

Grottes des Fées. — Excavations creusées dans les rochers où les fées résidaient habituellement.

Enceintes de pierres. —Monuments bizarres, espèce de temples poétisés par une grande idée : c'est que Dieu était trop grand pour être enfermé dans des murailles. Les Gaulois s'inspiraient en priant, de la vue de l'horizon et de la voûte azurée du ciel.

Fontaines. — Sources consacrées; objets d'un culte pieux, à cause des effets médicaux que leur attribuait la superstition.

Tumulus. —Monticules factices, tertres artificiels, composés de cailloux et de terre, élevés sur la tombe des guerriers vaillants ou des personnages distingués.

Monnaies.—Trois époques différentes : rouelles; monnaies avec le cheval courant, emblème de la liberté; monnaies avec figures.

Poteries. — Vases d'argile rouge ou noirâtre. Rares.

Haches d'armes. — Nombreuses. On en fait généralement des armes agressives ou défensives. Mais une opinion récente et plausible enseigne qu'elles étaient destinées à frapper certaines victimes très-pures qu'il était défendu d'abattre avec le fer. On en trouve en serpentine, quartz, silex et en jade.

Bouts de flèches. — Ordinairement en silex.

Épées et poignards en bronze.

Couteaux de sacrifices.

Bracelets. — De formes variées et de grandeurs différentes. On les portait au poignet. Il y en a de très-lourds et parfaitement ouvragés; d'autres plus légers et plus simples pour des femmes ou des enfants. J'en possède un fort curieux qui, vu sa dimension, a dû être un collier. Il est probable qu'on se servait peu de ces bracelets à cause de leur incommodité; mais on avait soin d'en parer les morts et de les enterrer avec eux.

Période Gallo-Romaine.

La Gaule conquise éprouva d'abord pour les Romains cette répugnance naturelle, peut-être même cette haine concentrée que les vaincus ressentent toujours pour leurs vainqueurs. César cependant, désireux de conserver à tout prix ce vaste royaume si péniblement occupé, et dont un secret pressentiment lui révélait l'importance comme point central, résolut, après avoir subjugué la Gaule par les armes, de la soumettre par les beaux arts. Ce politique projet qu'Auguste exécuta le premier, fut suivi dans les règnes suivants avec une noble persistance. En moins d'un siècle, les Romains couvrirent la terre gauloise de temples, de théâtres, de cirques, d'amphithéâtres, de bains, d'aqueducs. Des voies militaires furent ouvertes. La sixième, aboutissant à Lyon, se prolongea et eut des embranchements dont l'un conduisait dans l'Aquitaine par l'Auvergne. Or, un chemin n'est pas seulement un bienfait matériel, c'est un instrument civilisateur, c'est le passage ouvert à l'envahissement des idées. Quelque temps après, cette route ne pouvant plus suffire, Adrien en fit tracer une nouvelle qui traversa Vichy et se dirigea vers le Cantal. Ce n'était pas assez encore : en même temps que les beaux arts et le commerce commençaient pour les Celtes le persévérant travail de leur culture sociale, les empereurs romains sentirent le besoin d'avoir recours à une administration bienveillante pour s'attacher d'une manière intime ce peuple redouté. Il eut un sénat dont on combina la création avec les lois de la Gaule et sa forme antique de gouvernement. On conserva leurs terres à tous ceux qui les possédaient. Bientôt les langues grecque et latine furent introduites, et sans devenir de longtemps populaires, vainquirent peu à peu par leur riche mécanisme grammatical et la poésie de leurs images un dur idiôme que Julien comparait aux grincements d'une scie ou au cri rauque des corbeaux.

Est-il étonnant qu'avec tant de moyens de séduction les Gaulois se soient enfin rendus, qu'ils aient baissé la tête devant une civilisation si grande, si généreuse, si clémente? Aussi, dès le second siècle de l'ère Chrétienne, l'Italie nous avait imposé son empire et s'était installée dans notre province au nom de la science, de la gloire et du goût.

L'ère Gallo-Romaine a produit pour la Haute-Auvergne :

Des Temples, — consacrés à certains dieux et dont il ne reste que le souvenir.

Des Voies. — Les Romains ayant mis un grand soin à faciliter les communications, dans l'intérêt de l'instruction des Gaulois et de leur industrie, élargirent les routes anciennes et en créèrent de nouvelles.

Des Camps ou Enceintes retranchées. — Tel est celui de La Bessette.

Des Ustrinum. — Lieux où l'on brûlait les corps.

Des Columbarium. — Tombeaux de famille.

Des Urnes funéraires en argile et en verre.

Des Moulins a bras.

Des Poteries.

Des Figurines et Statuettes en terre cuite.

Des Haches en bronze.

Une énorme quantité de Tuiles a rebords.

Des Médailles, et quelques objets en cuivre destinés à la toilette ou à un usage habituel, etc.

Période du Moyen-âge.

Semblable aux hommes qui ont leur enfance, leur virilité et leur vieillesse, l'Empire romain suivit la destinée commune et arriva à son tour à la caducité. Tendant par les conquêtes à la monarchie universelle, il s'affaiblit dans ce travail de géant, usant ses forces à une tâche impossible. Lorsque l'Europe si longtemps esclave le vit épuisé de fatigue et haletant, elle reprit courage et poussa en avant d'innombrables peuples qui s'abattirent sur lui comme des vautours. Chacun d'eux mordit, déchira sans pitié, et emporta joyeux sa bouchée sanglante. Les Goths ravagèrent la Mœsie, la Thrace et la Macédoine ; les Huns prirent l'Illyrie ; les Alains et les Vandales s'établirent en Espagne ; les Francs et les Burgondes s'emparèrent de la Gaule, et les Saxons de la Britannie; l'invasion victorieuse piétina l'Occident entier. Est-ce un mal? Non. Rome avait accompli sa tâche; le fruit de la civilisation était mûr, et avant qu'il ne tombât ou dépérît, Dieu envoyait des peuplades nouvelles pour le cueillir, le partager et s'alimenter de sa substance. Mais ce partage ne se fit pas sans commotions. A partir du règne de Théodose (an de J.-C. 379), on n'entend plus qu'un murmure de destruction, que le bruit étourdissant de nations qui se cherchent, se heurtent et se brisent. Qu'on ne s'effraie pas : telle est la loi de la formation des sociétés. Jusqu'à l'état normal il faut qu'il y ait lutte et extermination entre le génie du passé et celui de l'avenir. Il faut des rivières de sang, des royaumes qui agonisent, des villes sur lesquelles on sème le sel, de grands ébranlements sociaux pour déraciner les principes vermoulus et leur substituer les idées pleines de sève à qui appartient désormais la vie. — Ces idées nouvelles c'était le christianisme qui les apportait.

La période du Moyen-âge nous a laissé :

Des Églises et des Monastères.

Des Tombeaux ou Pierres tombales.

Des Lanternes des morts.

Des Chasses ou Reliquaires.

Des Croix dans les villages et des Croix processionnelles.

Des Peintures.

Des Boiseries.

Puis se présente l'Architecture militaire avec ses châteaux forts; — les tours isolées; — les souterrains; — les armoiries; — les sceaux. Enfin les fontaines sculptées; — les monnaies; — les monogrammes; et certaines maisons particulières, curieuses par leurs détails artistiques.

Architecture religieuse.

An de J.-C. 324. — On sait généralement, qu'à partir de son origine, le catholicisme s'était tenu proscrit et caché pendant près de trois cents ans. Lorsqu'il sortit triomphant des catacombes, pour monter sur le trône et régner avec Constantin, il se garda bien de répudier l'art antique et de faire des ruines autour de lui. Ses prêtres, au contraire, s'emparèrent autant qu'ils le purent des basiliques anciennes pour y placer le culte nouveau. Le christianisme se montrait en cela habile et fort: fort, en se mettant au-dessus de la crainte des rapprochements; habile, parce qu'en attendant des architectes qui vinssent lui bâtir des temples, il s'appropriait provisoirement tous les moyens d'action que le vieux monde lui livrait. Les premiers chrétiens acceptèrent donc l'architecture romaine, lourde alors, massive, remplie d'irrégularités, mais conservant encore dans sa décadence quelques-unes des belles proportions du style grec. L'empire d'Occident, qui avait reçu ces types de tradition, s'y attacha sans peine; mais la barbarie vint avec les années, et les modèles antiques, s'altérant de plus en plus, formèrent ce que quelques auteurs nomment le style latin, et ce que M. de Caumont, plus justement selon nous, appelle le style roman primitif. — Autre chose arriva en Orient. Comme chaque religion, et généralement toute forme de civilisation, porte avec elle ses lois esthétiques, le christianisme ne tarda point à inventer une architecture qui, voisine de l'Asie, se mit en rapport avec le climat. En effet, l'élément romain, transporté à Constantinople, ne put y conserver longtemps son caractère sévère et froidement incorrect. Sur cette terre gracieuse, patrie des rêves et des chimères, l'art antique devait se modifier, se perdre, et céder sa place à une école nouvelle, péchant aussi par la pureté peut-être, mais en revanche pleine de hardiesse, d'originalité et d'élégance.

An de J.-C. 530. — Voilà le style Byzantin. Nous sommes donc au VIe siècle, au moment où Justinien faisait bâtir Sainte-Sophie. M. de Caumont désigne cette architecture sous le nom de Romaine secondaire.

An de J.-C. 1000. — L'art Byzantin, production de l'Orient, y régna longtemps sans partage, mais il ne se manifesta guère dans l'Europe occidentale que par quelques innovations isolées. Ce ne fut qu'au XIe siècle que son influence devint générale, et que s'opéra en France le mélange complet de la forme Byzantine et Romane.

An de J.-C. 1200. — Cependant l'architecture Byzantine, devenue insensiblement maigre et ascétique, sous notre ciel peu lumineux, se mourait à vue d'œil, pareille à ces fleurs frileuses qui dépérissent dans une atmosphère sans chaleur. Déjà même elle ne suffisait plus au christianisme développé, lorsque, après quelques tentatives partielles, que le succès couronna, le style ogival s'empara tout-à-coup de l'horizon et de la France. Les procédés artistiques qui présidèrent à son origine sont connus; il suffira donc de préciser les points principaux de transformation.

La plate-bande d'abord égyptienne, puis hellénique, transportée près du Tibre, céda sa place à l'arcade latine. Observez que c'est souvent le territoire qui se fait obéir, car l'arcade s'explique en Italie, plus par la nécessité d'employer des matériaux de petit volume, que par le désir d'imprimer aux édifices nouveaux une physionomie distincte. L'arcade produite, et plus tard la voûte retrouvée à Sainte-Sophie par Isidore de Milet, les enlacements des nervures, la rencontre des courbes, la liaison des profils, produisirent une brisure qui devint l'ogive. On ne l'utilisa, du reste, que bien longtemps après, vers 1150, c'est-à-dire à l'époque où se fit sentir le besoin d'émancipation illimitée, vers laquelle tendait incessamment l'architecture sacrée. Ici seulement se signale la sève ascendante du génie du Nord et commence la période de transition qui lie le Roman au Gothique. Dès cet instant on put prévoir une révolution prochaine. En effet, l'emploi fréquent de l'ogive donna aux parties de l'édifice où elle était appliquée, un tel caractère de beauté et de durée présumable, que la combinaison nouvelle devint, presque sans tâtonnement, le principe générateur de tout un système architectural. Ce système inaugura son triomphe dès le commencement du XIIIe siècle, aux applaudissements de tous, car c'est bien lui l'art sublime et véritablement religieux! Celui-là avec ses flèches élancées, ses lignes hardies, son unité grandiose, ses détails capricieux et splendides qui se prêtent à la grâce aussi bien qu'à l'austérité, se posa d'emblée comme l'expression la plus complète de l'esprit chrétien. Il montra aux nations le type sacerdotal touchant à la dernière limite du beau. Ainsi que jadis le paganisme, la religion catholique avait donc cette fois une architecture personnelle, née de ses inspirations, et fille incontestable de sa pensée.

Il existe dans la forme esthétique du mode nouveau et du mode ancien toute la différence qu'il peut y avoir entre le calme du génie antique, et l'imagination passionnée du moyen-âge. Ainsi l'architecture romaine pesait plus ou moins lourdement sur la terre; l'architecture ogivale, imprégnée de mysticisme, voulut s'élancer vers le ciel au moyen

d'un effet ascensionnel général. En vérité il y eut alors quelque chose de merveilleux, dans l'élan calculé de tant de piliers, de clochers, d'aiguilles, de voûtes, dans la fougue de toute cette bâtisse allant à Dieu spontanément, réunie comme une seule pensée, fervente comme une sainte prière.

C'est là, selon nous, la plus étonnante expression de l'idée catholique.

Au fond de cet art, que j'appellerai national, il se trouvait en outre, pour la France, fille du Druidisme, un souvenir touchant de son passé gaulois. La cathédrale nouvelle, avec son aspect pyramidal, les mille pointes des tours, les découpures des flèches, les dentelles des murs, rappelait le souvenir de ces forêts celtiques, si favorables à la méditation, au recueillement, au sentiment de l'infini.

An de J.-C. 1400. — L'époque de splendeur du style ogival va jusqu'au commencement du XIV[e] siècle : on le nomme gothique primaire ou à lancettes. Puis vint le gothique secondaire, ou rayonnant: la perfection s'en va, les colonnes s'amaigrissent, les contreforts sont épais. Enfin au XV[e] siècle surgit le gothique tertiaire ou flamboyant. C'est le moment de la corruption. La largeur des ogives devint considérable; et les ornements trop multipliés, écrasant les lignes principales, enlevèrent au style sa chaste pureté. Cette forme architectonique avait fait son temps; elle dégénéra lentement, gagnant, en fausse profusion, tout ce qu'elle perdait en élévation et en harmonie.

An de J.-C. 1500. — Nous touchons au règne de Louis XII et de François I[er]. Une réaction subite se faisait alors dans les arts. Les esprits, exaltés par l'étude de l'antiquité, revinrent à son culte. Le mouvement partit de l'Italie. A toute heure les fouilles des papes mettaient au jour quelque chef-d'œuvre, et l'enthousiasme de chacun ranimé, s'éprit encore une fois de la Grèce et de Rome. L'architecture de la renaissance n'est donc qu'un retour vers le passé classique, que la réhabilitation de l'art païen. Cette époque charmante n'a guère produit que des palais.

Les phases générales de l'architecture rapidement racontées, localisons nos observations, disons ce qui, dans les formes architectoniques, appartint le plus particulièrement à notre pays; cherchons aussi quelles étaient les tendances de la Haute-Auvergne, et de quel côté lui arrivait le vent de ses inspirations.

École Auvergnate.

Il est incontestable qu'au XI[e] siècle, le système roman fut modifié dans le plus grand nombre des provinces de la France, et chose surprenante, modifié avec des caractères particuliers, avec une forme propre à chaque circonscription. Quelles sont les causes de ce fait singulier? Pourquoi certains principes furent-ils adoptés de préférence à d'autres? pourquoi le style monumental est-il riche ici, pauvre là bas? pourquoi sur tel point tant de magnificence et sur tel autre tant de dénûment? La science archéologique n'a pas donné encore la solution de ces belles questions d'art. On peut essayer de les expliquer cependant par la manière particulière qu'ont les familles d'hommes à comprendre et sentir. Il faut faire une large part au goût naturel, à l'habileté instinctive des architectes. Nous devons tenir compte aussi de la configuration du sol, de l'état habituel du climat, des accidents d'air et de lumière. Puis viennent les matériaux plus ou moins souples, plus ou moins rebelles; les souvenirs de l'art antique, les édifices anciens qu'on avait sous les yeux, ou les belles ruines avec leurs vivaces traditions.

Notre école auvergnate de Clermont dût emprunter beaucoup sans doute au milieu complexe dans lequel elle vivait, se mouvait et s'inspirait. L'Auvergne était depuis longtemps un pays éclairé; la primitive église, grace à Sidoine et à ses successeurs, y avait laissé dans ses luttes de la foi contre l'idolâtrie, un feu de pensée que l'action de l'étude déploya rapidement. Des hommes, que M. Mallay appelle les *Logeurs du bon Dieu*, se réunissaient en corporations, et convenaient de principes architectoniques qu'ils appliquaient, toujours avec conscience, souvent avec génie. Du reste, ces leçons d'esthétique locale ne détruisaient nullement les bases primordiales du système qui régnait alors. Mais bientôt à la suite des croisades, une architecture étrangère accourut des rives du Bosphore, et forma le style byzantin. Ce style, c'était toujours le style roman, mais un peu dégagé de l'influence du paganisme, et dérivé plus sensiblement de la pensée chrétienne. Les artistes Auvergnats acceptèrent volontiers les éléments organiques de ce genre nouveau; toutefois sans toucher précisément aux lois régulatrices, dont ils varièrent à l'infini l'ornementation et les accessoires, ils y introduisirent cependant des principes personnels, vivement tranchés, et portant dans leur ensemble un cachet d'originalité réelle. Ce sont ces modifications importantes, et que nous voudrions pouvoir énumérer, qui constituent notre école provinciale.

Sous-école Cantalienne.

Il est hors de doute que l'école de Clermont ne soit arrivée jusqu'à nous, et n'ait embrassé la Haute-Auvergne dans une étreinte de sœur. Toutefois n'a-t-il pas existé une sous-école cantalienne? Les mœurs restant toujours différentes, un type montagnard n'a-t-il pas prévalu ici? cette sous-maîtrise n'était-elle pas devenue nécessaire pour simplifier encore les règles qui venaient d'un pays plus civilisé, d'un climat plus doux, et les approprier à une nature plus acerbe, les plier à des nécessités plastiques moins développées? Notre pauvreté qui date de loin, la dureté de la pierre dont on usait, n'ont-elles pas enfanté par la force des choses, une confrérie de travailleurs qui, connaissant les ressources et les lacunes du sol, devaient traduire et combler ses besoins au moyen d'une formule modifiée? L'affirmative est probable. Ainsi l'église de Mauriac, type du style romano-byzantin dans le Cantal, porte un caractère de transition bien indiqué, et se trouve en beaucoup de points dissemblable à Notre-Dame du Port de Clermont, son

modèle. Ainsi Bredons, qui présente certains points d'affinité avec l'édifice précédent, termine brusquement ses nefs latérales et ne les prolonge pas jusqu'autour du chœur. Il en est de même de Saint-Cernin et d'une foule d'autres églises. Bien que tenant à l'école auvergnate par le plan et la disposition des piliers, ces temples n'ont jamais eu de chapelles rayonnantes, et possèdent en outre une ornementation extérieure qui leur appartient, ou qui paraît être une réminiscence de l'architecture du midi. Ces combinaisons multiples, se présentant dans la Haute-Auvergne plus nombreuses, plus uniformes qu'ailleurs, dénotent autre chose qu'une simple fantaisie d'artiste, et signalent, selon nous, non un art original, mais l'existence d'un ordre mixte et d'une sous-école.

Cette sous-école faible et à peine viable se trouva maîtrisée par les tendances particulières de chaque localité. Mauriac recevait ses influences de Clermont; celles d'Aurillac lui venaient des contrées méridionales, et un peu de l'Espagne, par les pélerinages de Saint-Jacques et l'émigration. Murat et Saint-Flour, au contraire, puisaient à l'est. Ils allaient au Puy-en-Velay, où existait une somptueuse cathédrale, œuvre byzantine, mêlée de reflets composés, jusqu'à l'architecture mauresque, qui était venue y déposer ses festons et ses caprices. Or, le rythme cantalien étant obligé, pour se faire accueillir, de plier au gré des villes, s'animait forcément de ces théories diverses, et vivait de tous ces emprunts.

Encore un fait. Indépendamment de ce genre que son caractère relatif distingue, il en existe un autre innomé, sans principes, sans prosodie, qui a couvert nos campagnes de ses produits hibrides, mais dont quelques-uns ne manquent, pourtant, ni d'originalité ni d'accent religieux.

Après la découverte de l'ogive, il se fit dans la plupart des provinces de la France une réaction radicale qu'on y remarque généralement, et qu'on cherche en vain dans nos vallées. Devons-nous attribuer ce résultat à l'ignorance, ou à une répulsion préméditée? à ces deux motifs ensemble. Les procédés nouveaux se trouvaient depuis longtemps en vigueur et fonctionnaient au-dehors, lorsque sans doute ils devaient être encore inconnus chez nous. Il est constant, d'ailleurs, que l'architecture romane, appropriée à la nature de notre pays, régnait depuis si longtemps sur les habitudes de nos ancêtres, qu'on ne la détrônait qu'à regret. Alors dominés par cette situation transitoire, les ouvriers employèrent un moyen terme, ils mélangèrent les ordres. Les absides restèrent byzantines, surtout pour l'ornementation, les nefs devinrent ogivales. Telle est la bizarre alliance qui se fit pendant longues années, du XV[me] au XVII[me] siècle. Tous les matériaux anciens furent employés, et rendirent moins coûteuse la réédification des églises, où domina pourtant la ligne gothique. De cette manière, il n'y eut ni préférence ni proscription : le passé et l'avenir, réunis sur un terrain neutre, se rencontrèrent pour fraterniser.

ARRONDISSEMENT D'AURILLAC.

Origine d'Aurillac.

L'origine de la ville d'Aurillac est incertaine, et il faut l'avouer, entourée de mystères. Cette ville a-t-elle eu pour fondateurs les Antonins ou le comte Géraud; en d'autres termes, date-t-elle de l'an 138 à l'an 180 de notre ère, ou seulement de la fin du IX[e] siècle? C'est là une question grave, controversée, et dont la discussion approfondie ne serait point à sa place dans le cadre étroit qui nous est laissé. Sans étayer en conséquence notre opinion de preuves scientifiques, nous dirons cependant qu'il est probable que notre cité est réellement ancienne; il nous semble même que les deux systèmes relatifs à l'époque de sa fondation, pourraient se rapprocher et s'entendre au moyen d'une simple distinction.

Si l'on remonte aux principes topographiques des grandes habitations, on s'apercevra que la position d'Aurillac, dans une vallée riante, sur un terroir fertile, près d'une rivière, est un des sites les plus avantageux de l'Arvernie supérieure; ce site donc a dû être occupé dès les premiers temps par les Gaulois montagnards. Empressons-nous de dire que ce qui n'est qu'une probabilité pour l'époque celtique acquiert plus de certitude pour l'époque latine.

En effet, plusieurs monuments romains ont éte découverts à Aurillac ou dans ses environs. Indépendamment de ceux que l'indifférence ou l'ignorance de nos aïeux ont détruit sans les décrire ni les signaler, on peut citer entre autres, un dépôt d'urnes cinéraires en verre, déterrées vers 1620 dans le faubourg Saint-Étienne (1); le *Sacellum* d'Arpajon sur le Puy-Joli (Jovis); le sépulcre de *Constantius nobilis;* l'énorme quantité de statuettes et d'objets de toutes sortes découverts depuis peu dans le même bourg, aux portes de la ville; le *Columbarium* de Fabrègues (2); la statue d'Hercule trouvée dans les jardins de l'abbaye; joignez-y les médailles consulaires ou impériales existant par centaines, et dont chaque jour voit augmenter le nombre. De pareils monuments constituent un recueil d'archives d'une incontestable authenticité, et accusent hautement l'existence, au temps des empereurs, d'un centre de population à Aurillac.

(1) *Histoire des trois Saints protecteurs de la Haute-Auvergne*, par le père Dominique de Jésus (Géraud Vigier), page 770.

(2) Ce *Columbarium* a été découvert à Fabrègues en 1802 sur les bords de la rivière. On y a trouvé des vases en argile et des médailles des premiers Césars, jusqu'à l'empereur Commode.

Traversons les âges; au IXe siècle, nous trouvons Aurillac décoré par saint Odon (1) du titre de *oppidum*, *vel villa.* Voilà un texte formel. Or, ce qui prouve que l'agiographe disait vrai, et que cette localité présentait alors les ressources d'une cité, c'est que le père de saint Géraud, seigneur puissant du moyen-âge, habitait le château qu'il avait dans cette ville; c'est qu'il y vivait avec Adeltrude sa femme, que cette dernière y fit ses couches, et en 855 y donna le jour à saint Géraud. En outre, il est constaté qu'il y avait en ce temps quatre églises à Aurillac, et c'est précisément dans l'une d'elles, Saint-Clément, que fut inhumé le père même du saint. Toutes ces circonstances démontrent évidemment qu'Aurillac était au IXe siècle, non un simple château, mais existait, comme le dit saint Odon, à l'état d'*oppidum*, c'est-à-dire de ville fortifiée.

Seulement, et c'est ici que se place la distinction à faire, nous pouvons regarder comme positif, qu'avant saint Géraud, Aurillac, quoique ville, n'avait qu'une médiocre importance. Enfoncée dans les montagnes, loin des foyers si rares de civilisation, dépourvue de chemins commodes, privée d'industrie, elle vivait sans prospérer et végétait sans grandir. Aussi nul ne parla d'elle. Il est donc juste de reconnaître que le séjour prolongé de saint Géraud dans sa cité native, les institutions municipales dont il sut la doter, la riche fondation qu'il y éleva, donnèrent à cette localité une extension notable. Avec saint Géraud Aurillac commença un rôle actif; avec l'abbaye, son nom entra dans le domaine de l'histoire. C'est en ce sens que le monastère peut être envisagé comme l'acte de naissance de la ville, comme la médaille frappée le jour de l'origine de notre cité.

Et maintenant, qu'Aurillac date ou non de Marc-Aurèle, qu'il tire son nom d'Aurélian (*Aureliac*), ou de l'oreille d'un sanglier (*Auricula*), ou d'un lac d'or (*Auri-lacus*), ou de sa position au bord de l'eau (*Aor-lhac*), c'est ce qu'il est impossible de dire et peut-être oiseux de rechercher. A défaut de titres qui n'existent plus, ce point restera éternellement livré à l'imagination des étymologistes, toujours si enchantés de courir à bride abattue dans les vastes landes des conjectures. Mais un fait important reste acquis; c'est qu'Aurillac, ville ignorée et obscure en 894, devint dès le Xe siècle une cité illustre dans la science, et parvint depuis à un développement progressif qu'elle ne perdit que lors des guerres religieuses. Il y a donc eu deux villes : la tradition les a mêlées sans les confondre; faisons comme elle, distinguons-les, mais ne les séparons pas. En agissant ainsi nous serons dans le vrai, et nous manifesterons en outre un sentiment patriotique. Car au total, pourquoi nous effraierions-nous de la civilisation romaine, pourquoi aurions-nous peur d'une si glorieuse paternité?

La ville d'Aurillac est située sur la rive droite de la Jordane, à l'extrémité d'une vallée, entre deux éminences qui la bornent au levant et au nord-ouest. L'une de ces collines porte le nom de bois de la Fage (*fagus*, hêtre), l'autre, celui de roc Castanet. Au-dessous de la ville, la vallée s'élargit, et se perd dans la plaine d'Arpajon, immense bassin de prairies dominé par un horizon circulaire de côteaux et de forêts. Au nord, apparaissent les dentelures bleuâtres des montagnes du Cantal.

L'histoire monumentale d'Aurillac se divise en deux époques : celle antérieure à 1569, année de la prise de la ville par les huguenots, et celle qui suit. Nous allons raconter sommairement ce qu'était Aurillac alors, et ce qu'il est aujourd'hui.

Aurillac (2), déclaré par saint Louis bonne ville, c'est-à-dire, ville close, ayant sa municipalité pour l'administrer, et sa milice pour la défendre, était, en 1569, entourée de hautes murailles. Quelques portions s'en distinguent encore aujourd'hui, noires et en débris, lambeaux déchirés comme notre histoire. — Cette ceinture de remparts était percée de six portes, dont voici les noms : 1° porte d'*Aureinques*, située à l'extrémité de la rue d'Aureinques, laquelle devait son nom aux argentiers qui y faisaient le commerce des paillettes d'or de la Jordane (aurei quique); 2° porte des *Frères*, parce qu'elle conduisait de l'intérieur de la ville aux deux couvents des frères Cordeliers et Carmes, situés l'un et l'autre à quelques pas hors les murs; 3° de *Saint-Marcel*, à cause du voisinage d'une petite chapelle fort ancienne, dédiée à ce saint; 4° des *Fargues*, eu égard aux planches et à la quantité de poutres ou madriers (*Fargues*, terme qui s'est encore conservé dans la marine), qui défendaient son pont-levis; 5° et 6° du *Buis* et de *Saint-Etienne*, parce qu'elles correspondaient tous les deux, l'une au couvent, et l'autre au château-fort, qui portaient ces noms.

C'est par la porte Saint-Marcel, qu'on fit sauter au moyen d'un pétard posé dans l'intérieur, que dans la nuit du 6 septembre 1569, les protestants du Rouergue, du Quercy et du Limousin, commandés par les capitaines Laroque et Bessonnières, entrèrent dans la ville.—Le traître qui avait introduit ses corréligionnaires, s'appelait Prantinhac.— Les habitants, surpris, combattirent néanmoins avec bravoure; cent vingt d'entr'eux se firent tuer dans les rues.

Le chiffre exact de la population d'alors n'a jamais été parfaitement connu. Cette population cependant devait être

---

(1) Saint Odon, *Vita sancti Geraldi*.

(2) Aurillac porte : de pourpre, à 3 coquilles d'argent, au chef d'azur, avec 3 fleurs de lis d'or, sur une seule ligne. (Voyez planche 55, *sceau de la ville d'Aurillac*). Les coquilles d'argent s'expliquent par les longs pélerinages de saint Géraud qui alla sept fois à Rome. Les fleurs de lis sont la preuve de la protection incessante des rois de France : c'est sous Charles VII que nos consuls obtinrent la permission de les porter.

assez considérable, puisque longtemps auparavant, Aurillac envoya deux cents hommes d'élite à Charles VII pour l'aider à reconquérir son trône; puisque encore vers 1469, les consuls avaient pu conduire huit cents soldats devant le château de Carlat, contre le malheureux d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut fait prisonnier. Il est en outre établi par documents authentiques, que des maladies contagieuses avaient enlevé dans Aurillac jusqu'à deux et même trois mille personnes en peu de temps. Ce n'est donc pas sortir des limites probables, que de supposer qu'à la fin du XVIe siècle, la ville contenait une population d'environ neuf mille ames. Dans cette population, entraient cent soixante familles de huguenots faisant à peu près de huit cent cinquante à neuf cents individus.

La ville était divisée en trois quartiers, dans lesquels la police des nuits et des jours de solennité s'exerçait par trois compagnies du guet. L'organisation du guet existait dans nos contrées avant 1280, puisqu'il en est parlé dans la transaction faite par Eustache de Beaumarchais, entre les consuls et l'abbé d'Aurillac (1). On avait compris depuis longtemps combien une garde civique est préférable à des troupes étrangères salariées. L'ordonnance du roi Jean, en date du 5 mars 1362, réglementa l'institution, alors devenue générale, et l'organisa en guet marchant, et guet assis. Aurillac adopta cette amélioration, qu'il appropria cependant, par certaines modifications trop longues à rapporter, à l'état de ses besoins, de ses usages et de ses mœurs.

Son administration judiciaire se composait d'un bailliage, dont je vais dire l'origine et les phases diverses. Sous les comtes d'Auvergne, Aurillac fut le siége du comté de son canton, siége occupé par les seigneurs de Carlat, qui formèrent de là leurs titres de comtes, tandis que leurs lieutenants, de la maison de Murat, tirèrent aussi de cette dignité leurs titres de vicomtes. Plus tard, dans le XIIIe siècle, quand les connétables eurent remplacé les comtes d'Auvergne, les baillis succédèrent aux connétables, et la Haute-Auvergne obtint deux lieutenants-généraux : un pour Aurillac, l'autre pour Saint-Flour. Les choses se trouvaient en cet état, lorsque les lettres du roi Jean, datées d'octobre 1360, érigèrent pour son fils le comté en duché d'Auvergne. Alors le bailli, de royal qu'il était, devint ducal, et comme notre ville, par ses franchises, échappait à la juridiction du duc, le lieutenant du bailliage prit sa résidence à Saint-Martin-Valmeroux. Aurillac n'ayant plus de justice, fut soumis provisoirement à la juridiction de Saint-Pierre-le-Moutier. Mais les bourgeois, la noblesse et le clergé se plaignirent à pleine poitrine, comme on se plaignait en ce temps, prétendant qu'ils n'entendaient pas plaider devant des tribunaux si éloignés. Alors on créa un bailli spécial des montagnes d'Auvergne, et Aurillac eut enfin en 1367 un lieutenant-général stationnaire dans ses murs. Le ressort de ce bailliage, qui ne changea plus, s'étendait sur cent villes ou paroisses.

Il y avait encore un siége d'élection établi depuis 1452, mais qui ne devint élection en chef que sous Louis XIII, en 1629. Enfin un présidial, création de l'année 1552, et dont notre poète François Maynard devint président en 1635. Le présidial comprenait les bailliages de Vic et de Saint-Flour.

Si de la ville judiciaire, nous passons à la cité architecturale, nous trouverons en première ligne de ses monuments principaux, le monastère de Saint-Géraud, établissement clos de murs comme une citadelle, et composé de l'église, du palais abbatial avec cloître, et d'une aumônerie. Commencé en 894, saint Géraud resta dix-sept ans à le faire construire, le mettant sous l'invocation de saint Pierre, prince des apôtres. Le comte Géraud (*voyez son portrait, Cantal, Planche* 149), avait toutes ses terres allodiales, et ne relevait d'aucun suzerain. Aussi refusa-t-il constamment de se reconnaître vassal de personne, que du Saint-Siége à qui il légua ses biens. Le monastère, dont le fossé profond entourait tout l'espace compris dans les rues du Collége (autrefois de la Pelleterie), des Fargues, du Buis et des Dames, ne ressortit donc directement que de la papauté qui eut à protéger les concessions faites par le fondateur. Ces concessions, à l'époque même où les propriétés avaient déjà été démembrées, furent évaluées par quelques auteurs, jusqu'à deux cent mille livres de rente. Les papes acceptèrent le legs, et étendirent du fond du Vatican leur bras protecteur sur la riche église d'Auvergne, qu'ils nommèrent en toute occasion : « Notre monastère bien-aimé. »

Saint Géraud avait appelé de Vabres des moines bénédictins. Bientôt affluèrent tant d'étrangers, d'écoliers, de pauvres, que le cinquième abbé, Adralde, trouvant insuffisantes les dimensions de l'église, en éleva une nouvelle. Le bâtiment moderne dut être très-vaste sans doute, puisqu'il ne fut terminé qu'en 962, sous Géraud de Saint-Ceré, le second précepteur de Gerbert. On était alors sous le pontificat de Jean XII.—L'abbé prenait le titre de comte d'Aurillac; il avait droit de justice dans la ville et la banlieue. Il nommait dans divers diocèses, à une foule de bénéfices qui allaient jusqu'à la cure de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Rien d'un évêque ne devait lui faire envie que la crosse et la mître. Or, le trente-cinquième abbé obtint ces insignes en 1402. (2)—Telle était l'abbaye. Toutefois

---

(1) Cette transaction, connue sous le nom de *première paix*, a été traduite par M. le baron Delzons, et forme un véritable code municipal.

(2) Voyez planche 55 le sceau des abbés d'Aurillac. Il représente un dais gothique sous lequel deux génies soutiennent l'écusson de saint Géraud. Un peu plus bas un ange aux ailes déployées, entoure de ses deux bras les armoiries des d'Armagnac, que surmonte une crosse dentelée. Un cierge allumé brûle à chaque côté. Tout autour se lit l'inscription suivante : *Sigillum Johannis de Armanhaco pro ejus curiâ abbatiali Aureliaci*. Ce sceau est en cuivre; il a 18 centimètres de circonférence. On s'en servait au moyen d'un anneau plat et ouvré qui, lorsqu'il n'est plus soutenu, se penche à droite en roulant sur sa charnière.

L'écusson de l'abbaye est sans pareil dans le royaume; il est mi-parti d'or à l'engrelure de sinople en chef, et de sinople à l'engrelure d'or tout autour.

la discipline intérieure s'y étant relâchée au XVIe siècle, le souverain pontife Pie IV, sur la plainte des consuls et l'enquête qui s'ensuivit, venait de séculariser le monastère, le 13 mai 1561.

Couvent des Cordeliers. — Les Cordeliers ou frères mineurs, appartenaient à l'ordre de Saint-François d'Assises. Ils furent institués vers 1209, et s'établirent en France en 1216. Cet ordre approuvé par le quatrième concile de Latran, est au nombre des ordres mendiants.—Notre couvent, un des plus anciens de France, fut fondé par un seigneur de Conros, et situé au faubourg des Prades. Nos titres ne font remonter ce fait qu'à 1322; selon nous cependant, il doit être antérieur, puisqu'il paraît certain que saint Antoine de Padoue, mort en 1231, avait prêché dans ce couvent. Il faut donc s'arrêter à ceci : que l'établissement fondé vers 1225 ou 1230, n'eut d'abord qu'une origine obscure, et se contenta pendant longtemps de constructions médiocres; tandis que la donation du seigneur de Conros mit les Cordeliers à même d'élever en 1322 la belle église que les protestants renversèrent. L'architecture de ce monument étant du XIVe siècle, devait appartenir à la période ogivale (1).

Non loin des Cordeliers, s'élevait le couvent des Carmes, fondé par Guy de Gagnac, dans l'intervalle fort conjectural de 1300 à 1360. Chaque nouveau prieur, avant son son installation, devait venir prêter serment entre les mains des consuls. Dans les processions et les solennités, soit civiles, soit religieuses, les Carmes ne marchaient qu'après les Cordeliers, qui avaient le pas sur eux. En voici la raison : lorsque en 1564, Aurillac fut affligé de la peste, les Carmes effrayés abandonnèrent précipitamment leur cloître, pour se réfugier dans les campagnes; les Cordeliers, au contraire, moins peureux et plus dévoués, restèrent fermes dans la ville, secourant les malades et les consolant. Les consuls délibérèrent sur ce cas, et pensèrent qu'un ministre du Seigneur, qui lors d'une calamité publique s'éloigne du danger, est un soldat sans cœur qui déserte devant l'ennemi. La punition devint donc publique, comme l'avait été la faute.

Il existait autrefois un grand nombre d'églises à Aurillac. La bulle consistoriale de Nicolas IV, qui est à la date de 1290, en désigne sept. Dans le XVIe siècle, on ne comptait plus cependant que deux paroisses. La plus ancienne était celle de Saint-Clément, primitivement bâtie par les père et mère de saint Géraud, et où tous deux furent inhumés. La seconde et la plus favorisée s'appelait Sainte-Marie, vulgairement connue sous le nom de Notre-Dame-aux-Neiges, située sur l'emplacement actuel de l'Hôtel-de-Ville. Cette paroisse possédait des rentes considérables, car soixante ecclésiastiques, qui demeuraient attachés en communauté, jouissaient chacun d'un revenu de 300 livres. Les prêtres, pour y être reçus, devaient être nés et baptisés à Aurillac. En 1355, une bulle du pape Clément VII autorisa cette communauté à nommer des syndics, avoir un scel et des archives (2).

Puis venait la maison consulaire, somptueusement bâtie et d'un caractère architectural remarquable.

Deux hospices, l'un extrêmement ancien, construit aux frais de la cité, rue des Dames, non loin du monastère. Le second, provenant de fondations particulières, offrait beaucoup plus de ressources, car il en réunissait deux. En effet, le premier Guillaume d'Auvergne, de la maison de Conros, soixante-dix-huitième évêque de Paris, en 1228, éleva vers le milieu du XIIIe siècle l'hôpital qui porta le nom de la Trinité. Il était placé hors la porte des Frères. — Après lui, Guillaume Beauféti, né au château de Veyrac, près d'Aurillac, fonda dans l'année 1319 un nouvel hospice rue du faubourg du Buis, sous l'invocation de saint Jean. Ce Beauféti fut à-la-fois prêtre et médecin de Philippe-le-Bel, car l'étude de la médecine était alors propre aux ecclésiastiques. Un génie élevé sommeillait en lui; la lecture incessante de l'Écriture le réveilla. Il se rendit si habile dans la science biblique, des conciles et des Pères, que d'un rang assez obscur, cette intelligence d'élite monta en 1304 au siége épiscopal de Paris. C'est chose singulière qu'à un intervalle si rapproché, deux Guillaume d'Auvergne devenus évêques de la capitale du royaume, se soient entendus presque pour fonder tous les deux un hospice à Aurillac. Beauféti, du reste, en faisant ainsi, acquitta une dette de reconnaissance. Il ne voulut pas oublier que les consuls d'Aurillac, sur sa demande, lui avaient prêté deux mille livres nécessaires aux frais coûteux de son installation. Ces deux hospices dont nous venons de parler, furent réunis en 1373 par une bulle du pape Grégoire XI. On abandonna les anciens bâtiments, et le nouvel établissement, transporté rue Saint-Jacques, s'appela l'hôpital de la Trinité et du Saint-Esprit.

Aurillac possédait encore un collége qui devait son origine à une action généreuse. Commencé en 1548 à la suite d'une donation, il fut placé sur le terrain de l'hôtel ruiné du commandeur de Carlat. Les matériaux provenant de cette démolition servirent à le bâtir.

Enfin, en-dehors de la ville, sur la pente ombreuse d'une colline qui regarde le couchant, s'élevait le couvent des religieuses du Buis (ainsi nommé des arbres ou *bois* qui l'environnaient). Fondée par saint Géraud, ou du moins par les premiers abbés du monastère, cette abbaye fut soumise à la règle de Saint-Benoît, et ne tarda pas à devenir

---

(1) Voyez planche 55 le sceau du couvent des cordeliers. *Sigillum fratris Joannis Astorgii ordinis Minorum.*

(2) Voyez planche 55 le sceau de Notre-Dame aux neiges (église paroissiale d'Aurillac). *Sigillum eclege parrachialy Beatæ Mariæ Auriliaci.* La paroisse ou communauté, portait d'azur, au cierge flambant d'or en pal, percé en barre d'une épée.

royale. Elle avait été construite originairement dans l'intérieur de la cité, au milieu d'une rue appelée encore de leur nom, rue des *Dames*. Le couvent resta là jusqu'en 1161, époque où le pape Alexandre III l'ayant pris sous sa protection, fit mettre à exécution le changement projeté depuis longtemps. Cette position du Buis est magnifique; la vue embrasse au midi le riche cercle des prairies d'Arpajon, plane sur toute la ville, et s'étend au nord jusqu'aux vertes montagnes qui bordent l'horizon. Une forêt entourait alors le bâtiment dont les murs de clôture allaient tremper silencieusement leur pied dans l'eau de la rivière. On était bien recueilli dans ce couvent, nul bruit ne s'y faisait entendre, car la respiration de la ville ne montait pas même jusque-là. Parlez-moi des régions élevées pour bannir les passions terrestres, et faire subsister la partie céleste de l'homme qui pense, se recueille et prie.

Voilà quelle était la ville, lorsque les protestants, le cœur ulcéré de vengeance, s'en emparèrent. Je sais bien qu'ils avaient, en entrant à Aurillac, de dures représailles à exercer. Aussi, lorsque le 6 septembre 1569, les religionnaires se trouvèrent maîtres, ils agirent en insensés, soufflant sur tout la flamme de leur colère, et se vengeant sur les hommes comme sur les monuments.

D'abord ils détruisirent le monastère de Saint-Géraud, le palais abbatial et l'aumônerie : tous trois tombèrent, pareils à ces souverains d'Orient qui s'ensevelissent avec leurs trésors. Cela fait, les réformés coururent à Notre-Dame aux-Neiges, aux couvents des Cordeliers et des Carmes, et tous ces édifices disparurent massacrés comme des hommes. Ce fut ensuite le tour de l'abbaye du Buis et de la maison consulaire. La vengeance générale une fois accomplie, on en vint à la haine privée; un certain nombre d'habitations appartenant à des magistrats austères furent traînées aux gémonies, ainsi que le cadavre de leurs maîtres. Enfin, comme si la rage ne s'épuisait pas, on renversa jusqu'aux hôpitaux. C'est là un acte impie que je n'ai jamais pu comprendre, et pour lequel il n'y a pas de pardon. Car la religion nouvelle comme l'ancienne, sanctifiait bien la souffrance; elle prescrivait à chaque homme de soulager son frère, et promettait aussi le ciel en échange d'un verre d'eau!

La dévastation des monuments ne fut qu'une portion du ravage: dans l'esprit des huguenots, ce n'était que la moitié de l'œuvre. Comme le catholicisme tirait sa force des traditions du passé; qu'il eût été dangereux de conserver l'histoire de toutes les civilisations successives qu'il avait ou produites ou traversées, il fallait, d'une même secousse, briser à jamais la chaîne des temps. Alors on se rua sur les titres, les papiers, les livres, la vie morale d'un peuple. En face de la communauté (aujourd'hui place d'armes), furent brûlées toutes les archives provenant, soit de la ville, soit des établissements religieux; de sorte que les soldats purent jeter aux vents avec cette cendre précieuse, tout un monde inconnu de faits, qui dormaient depuis des siècles sur ces couches de parchemin. Ainsi se sont anéanties nos chroniques. De ce jour existe pour notre pays la double et désolante lacune de l'histoire et de l'art.

Tel est en abrégé le procès-verbal désespérant de nos pertes. Pendant onze mois, Aurillac fut livré pieds et poings liés à des vainqueurs fanatiques, qui accomplirent sans pitié sur lui leur office de bourreau. Quand ils s'en allèrent en 1570, lors de l'édit de Longjumeau, plus de 400 citoyens avaient péri. Après le départ des protestants, on s'occupa à secourir la ville tombée de même qu'un corps sans vie; on releva bien ce cadavre, mais on n'a pu le ressusciter.

Aurillac actuel.

Le plus ancien édifice d'Aurillac est aujourd'hui la tour du château de Saint-Etienne. Cette tour carrée, du XIII[e] siècle, fut reconstruite sur les fondements de l'antique forteresse que venaient de prendre et d'abattre les bourgeois de la ville, en guerre alors avec Bertrand, vingt-quatrième abbé. Le château de Saint-Etienne, habitation des aïeux de saint Géraud, soutint jadis quelques siéges, et a été saccagé plusieurs fois. Les bâtiments actuels, d'une date récente, ont servi de résidence jusqu'en 1789 à l'abbé d'Aurillac (*Voyez Cantal*, *Planche 57*.)

L'église de Saint-Géraud (ancienne abbaye), réédifiée vers la fin du XVI[e] siècle, ne se termina guère qu'au commencement du siècle suivant. Elle appartient au style gothique déjà dans sa complète décadence, et n'offre qu'une ornementation flamboyante, d'ailleurs sévère et nue, mais qui, par cela même, ne manque ni de hardiesse, ni d'une certaine grandeur. Les nervures prismatiques de la voûte, au lieu de s'appuyer sur des chapiteaux, viennent se fondre dans les piliers. Une chapelle seule, du côté du midi, deux lambeaux de murailles, quelques débris de colonnes utilisées, lors de la reconstruction, sont tout ce qui reste du monument primitif. L'église est inachevée: elle manque de nef, et n'a plus de clocher. Sa forme est celle d'une croix. L'autel s'élève au milieu du transept, entouré de quatre chapelles figurant une abside rayonnante. Un mur provisoire dans lequel se trouve percé le grand portail, ferme la basilique du côté de l'ouest. — Cette église possède de magnifiques orgues, et plusieurs tableaux de prix, parmi lesquels nous citerons un saint François-Xavier mourant. C'est une riche peinture, chaude de couleur et pleine d'expression.

Il y a peu d'années, lors du déblaiement du vieux cimetière qui occupait l'emplacement de la place Gerbert, un grand nombre de cercueils de pierre furent exhumés. Tous accusaient une certaine antiquité. Rien cependant ne put indiquer d'une manière positive s'ils appartenaient aux premiers chanoines, après la sécularisation de l'abbaye, ou s'ils étaient de l'époque des Bénédictins. Le terrain n'ayant été remué et enlevé que jusqu'au niveau du sol, c'est sous le pavé actuel que doivent nécessairement se trouver les tombes les plus anciennes et les plus curieuses.

Sur la

Sur la place du monastère, il faut s'arrêter devant la vasque en serpentine d'un seul bloc, qui reçoit les eaux de la fontaine. Quelques archéologues la croient antique, et veulent y reconnaître un travail romain. D'autres, avec plus de raison, s'en référant aux textes (1), établissent que ce bassin aurait été exécuté par les soins de Pierre de Roquenatou, quinzième abbé, mort en 1129. Il n'est pas exact de dire, ainsi qu'on l'a fait souvent, que cette vasque, dont la circonférence est de neuf mètres sur un demi-mètre environ d'épaisseur, rendait par vingt-quatre ouvertures l'eau qui lui venait d'une cuve supérieure. Non; ces vingt-quatre trous, creusés circulairement dans le marbre, à une petite profondeur, ne traversent pas la paroi, et servaient probablement à recevoir quelques ornements tels que des macarons de cuivre. Ce bassin, quoi qu'il en soit, est un ouvrage d'un goût exquis; il se recommande tant par l'harmonie de ses proportions, que par le fini du ciseau.

L'église des Cordeliers (deuxième paroisse), a pris le nom de Notre-Dame-aux-Neiges. Cette église, de la même date que la précédente, offre la forme d'une longue nef, et ne présente aucun caractère distinctif. Sa voûte, d'une ellipse puissante, n'est point soutenue par des colonnes, mais repose sur d'épaisses murailles que contiennent à l'extérieur des contre-forts munis d'arc-boutans. Les baies des fenêtres, étroites comme des meurtrières, ne laissent pénétrer dans le sanctuaire qu'un jour sombre et voilé. Le maître-autel en marbre appartenait à l'église des Carmes. Parmi quelques tableaux précieux, on distingue la Cène du Bassan, qui décorait autrefois le réfectoire des Cordeliers. Bien que cette toile ait souffert de maladroites retouches, elle n'en conserve pas moins le cachet d'un grand style. La tête du Christ est belle entre toutes; il y a une sérénité plus qu'humaine sur ce front qui lit l'avenir, et où déjà commencent à s'empreindre les douleurs du Calvaire. Le saint Jean ressemble à une jeune femme; ses veines transparentes laissent voir leur sang, et sentir leur chaleur. Il s'est endormi soucieux, sur l'épaule de son maître, pareil aux colombes qui cherchent un abri, alors que vient l'orage. Les poses des personnages ont de la variété, les draperies du mouvement, et chaque figure son expression particulière. L'ensemble de la peinture brille surtout par une grande mélodie de tons et cette ampleur de coloris, qui distinguera toujours l'école vénitienne. — Le local qui sert de sacristie mérite d'être vu et me paraît être un débris de l'ancien cloître.

L'hôtel consulaire (aujourd'hui maison Guy), n'avait dans le principe que deux étages. Sa partie septentrionale se trouve adossée à d'autres constructions, tandis que les angles des murs à l'est et au midi, sont flanqués chacun d'une élégante tourelle, laquelle dans sa partie inférieure, repose sur un cul-de-lampe orné de rinceaux de vigne. Autour des fenêtres, autrefois en croix, s'avancent, en saillie, de larges corniches de pierre taillée.

La partie la plus remarquable du monument est le portail. Ce portail, qui encadre deux croisées, finit au second étage, mais avant les réparations modernes, montait jusqu'au toît. Son style appartient au gothique tertiaire le plus orné (*Voyez Cantal, Planche* 55). Dans le tympan du rez-de-chaussée, sont sculptés deux anges soutenant un écusson effacé, et où étaient gravées les armes de la ville. Les deux grandes lignes ogivales qui dessinent la porte vont se réunir au-dessus de l'écu, dans un champ semé de fleurs-de-lys, et se terminent en choux frisé. Un chien accroupi grimpe de chaque côté, le long des clochetons. La suite de l'ornementation du portail, au moment où elle embrasse la fenêtre du premier étage, est à peu près la même, avec cette différence, que le champ dans lequel se rencontrent les courbes de l'ogive, porte, au lieu de fleurs-de-lys, des sculptures tréflées. La façade dont nous parlons n'a pas une ride, mais se trouve pourtant criblée de cicatrices; preuve certaine que l'injure lui vient non de la main du temps, mais du bras des hommes.

Vers le milieu du siècle dernier, on enleva de la salle principale de cet hôtel un manteau de cheminée, qui existe encore. C'est une grande pierre de deux mètres de longueur sur une largeur de 60 centimètres; elle contient quatre écussons. Le premier est l'écu des Cambefort, famille ancienne dont le chef était consul alors; le second, celui d'Aurillac; le troisième, les armoiries de l'abbaye, et le quatrième, celles de la paroisse. Ce monument est un souvenir cruel des guerres civiles: une inscription latine nous apprend qu'il fut dédié à Dieu, en mémoire du massacre de la Saint-Barthélemi. — Puisque le sujet nous y ramène, disons ici un mot de notre organisation municipale. Elle date de loin, comme on a vu, et les suppositions les plus vraisemblables la font remonter à saint Géraud. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce travail de formation ou plutôt de rénovation, décomposition de la puissance seigneuriale d'où sortit enfin l'affranchissement des communes, était chez nous fait depuis longtemps, quand il commençait à peine à s'accomplir ailleurs. Ainsi, ailleurs, la société était féodale et servile, tandis que chez nous elle se trouvait royale et municipale; de sorte que le tiers-état naissait à peine dans le reste de la France, quand dans la Haute-Auvergne il touchait déjà à l'âge de l'émancipation. Et voilà ce qui explique pourquoi l'hermine des consuls se froissa si souvent avec la robe des abbés. C'est qu'ici les serfs, devenus des bourgeois, étaient comme toute jeunesse, pleins d'ardeur et de force. Se sentant l'intelligence d'administrer leurs affaires, ils tenaient en respect les moines, qui voulaient s'immiscer dans l'administration de la chose commune. Ces éternels conflits eurent pour effet

(1) Voyez *Breve chronicon*, cité dans les *Analecta* de Mabillon : édition in-4°, p. 549.

de consolider encore nos franchises communales : à ce point que dès le Xe siècle, nos aïeux respiraient derrière leurs murailles un air de liberté qu'on ne trouvait que là.

La statistique de nos consuls est vraiment curieuse, envisagée seulement comme étude de mœurs, nous n'avons la liste complète que depuis 1300, et voici son résultat. Les consuls étaient au nombre de six, et nommés annuellement le premier vendredi de septembre, par une élection à deux degrés. D'abord les marchands se montrent en plus grand nombre (c'est le travail); ensuite les bourgeois (la fortune), puis les juges (les dignités); enfin les avocats (la science).

Parmi les curiosités de la ville d'Aurillac, je cite encore la chapelle d'Aureinques. Non qu'elle ait rien de monumental, mais comme un souvenir historique. Cette chapelle funèbre fut construite à l'endroit où Guinot de Veyre trouva une mort glorieuse en défendant intrépidement la ville attaquée par les huguenots, le 5 août 1581. Je ne connais rien de plus douloureux que l'histoire de Guinot : sa vie courte et brillante, ses amours, sa mort, son cadavre calciné qu'on ne reconnut qu'à la bague d'or donnée par sa fiancée, tout cela émeut, attriste, désole ; c'est un mélancolique poème d'héroïsme et de malheur. Le seul trophée qui reste de cette victoire est une trompette en cuivre, recueillie le lendemain dans les fossés, et qu'on conserve précieusement à la bibliothèque communale.

Peintures de l'Hotel de Noailles. — La famille de Noailles possédait depuis longtemps la terre de Pénières, commune de Cros-de-Montvert, lorsqu'en 1609, Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, fit à Aurillac l'acquisition d'une maison située dans la rue des Esclots. Ce prélat qui aimait notre ville de prédilection, avait fait disposer dans sa propriété réparée et embellie un appartement somptueux. C'est dans la pièce principale de cette habitation que se voient les peintures.

La salle figure un carré long; une seule croisée l'éclaire du côté du midi. Quatre énormes poutres, supportant une quantité considérable de petites solives, placées en sens inverse, composent le plafond. Toute cette charpente, d'un fond brun, est décorée d'une multitude infinie d'arabesques blanches. Une cheminée de grande dimension occupe le milieu de la chambre, vers l'ouest. Tout autour de la salle règne une boiserie à compartiments inégaux, séparés entr'eux par des moulures dorées. Dans cette boiserie, se trouvent enchassés trente panneaux, ornés de peintures à l'huile représentant des sujets bibliques. Ces panneaux sont entourés d'une quantité prodigieuse de petits médaillons peints en grisaille; les uns carrés, et séparant horizontalement les panneaux principaux, les autres en forme de rectangles, placés au-dessus des panneaux et protégés par la cymaise.

Chaque montant de la cheminée contient deux panneaux, sur chacun desquels est peint, dans un riche fond d'or, un pontife en pieds et en habits sacerdotaux. Les personnages de ces médaillons ont 42 centimètres de hauteur. — Première figure : portrait d'un pape, que je crois être Sylvestre II, notre Gerbert. La tiare couronne sa tête; il est revêtu d'une chappe à ramages, et tient de ses deux mains un livre fermé, et la crosse aux trois croix. L'expression de cette physionomie est douce, triste, et remplie à-la-fois de malice et de finesse.—Au-dessous, un prélat, en costume de cardinal, barrette et camail rouges. Sur sa robe écarlate et traînante, descend un rochet blanc à larges manches. Il porte un livre ouvert, dans lequel il vient de lire; sa barbe argentée est longue et touffue. Selon moi, ce personnage serait ou le cardinal Bertrand, ou le cardinal Georges d'Armagnac, cinquante-deuxième abbé d'Aurillac, archevêque de Toulouse et d'Avignon, mort vers 1584. — Le troisième médaillon, placé sur le montant de droite, doit être le premier Guillaume d'Auvergne, de la maison de Conros, évêque de Paris. Il est coiffé d'une mître blanche, unie et sans ornements. Ses mains soutiennent un livre ouvert et la crosse épiscopale. Barbe brune, figure grave. — Le quatrième enfin représente Guillaume Beauféti, né au village de Veyrac, et médecin de Philippe-le-Bel. Sa mître et sa chappe sont rouges. Le peintre a mis un volume fermé dans une de ses mains, et le bâton pastoral à l'autre : c'était toujours là l'emblème de l'étude et du pouvoir.

Voici le titre de quelques sujets des boiseries formant le tour d'appui : *La Création; — Mort d'Abel; — Invocation de Noé;—La Tour de Babel;—Sara, chassant Agar;—Trois anges apparaissent à Abraham, et lui prédisent la naissance d'un fils.* Ce tableau, comme le précédent, est ravissant par sa saillie, par ses tons fermes et chauds. Dans le fond, coule une rivière, et plus loin à l'horizon, se dessinent les édifices d'une ville. Ce paysage est d'un extrême fini; l'heureuse répartition de la lumière répand sur toutes les lignes un calme merveilleux.

Incendie de Sodome et de Gomorrhe; — Naissance d'Isaac; — Sacrifice d'Abraham; cette composition harmonieuse respire une tendresse inouïe de sentiment. La figure de l'ange est charmante d'émotion. — *Entrevue de Rébecca et d'Éliézer; — Ésaü, vendant son droit d'aînesse; — Jacob surprend la bénédiction d'Isaac; — Rencontre de Rachel et de Jacob; — Songe de Joseph; — Joseph jeté dans la citerne*; je recommande la figure de Joseph, superbe de désolation, de frayeur, et de larmes qu'il n'ose laisser couler. Ruben, pris de dos et incliné sur l'abîme, est un raccourci franchement accusé d'un effet magique. — *Les frères de Joseph envoient à Jacob la robe ensanglantée de son fils; — Joseph s'échappant des bras de la femme de Putiphar; — Joseph expliquant les songes de Pharaon; — Joseph, reconnu par ses frères.* Toutes les draperies sont largement jetées, et d'un travail bien réussi; les têtes bien modelées, la couleur brillante. — *Jacob arrive en Egypte; — Mort de Jacob.*

Parmi les camaïeux des rectangles, on distingue des fantaisies pleines de grâce; de petits tableaux, traités avec une rare délicatesse. Celui qui est au-dessous du trentième panneau, par exemple, a des volailles perchées, d'une excellente facture, des poules fort belles, des coqs, un dinde qui fait la roue.—Dans un autre, c'est un mulet qui se repose; pour perspective une solitude et une croix. — Ailleurs, un Cordelier priant, et contemplant le ciel dans une extatique ferveur; une sainte Madeleine, pleurant dans sa grotte. — Ailleurs encore, c'est une autruche, arrangeant avec son bec les plumes de ses ailes. Enfin un autre gracieux paysage se compose d'un frais bouquet d'arbres; sur le devant, un berger fait traverser une rivière à quelques chèvres; au fond, un lointain nuageux.

Ne nous demandons pas quel est l'auteur de cette composition originale; le nom de l'artiste, en l'absence de renseignements positifs, restera probablement pour toujours un mystère. Contentons-nous de reconnaître que cette peinture nous semble essentiellement italienne; seulement l'école flammande vient s'y mêler, et imprime surtout au style de l'œuvre, un caractère facile à saisir.

Un usage constant désigne cette salle sous le nom de chambre du cardinal. Quoiqu'il soit dans mes habitudes de respecter religieusement la tradition, dans les qualifications qu'elle impose aux choses et aux lieux, je dois cependant signaler ici une erreur et la démontrer. Indépendamment de l'aspect physique des peintures et de la forme des boiseries, accusant les unes et les autres une date plus ancienne, il est certain en outre que Louis-Antoine de Noailles, future éminence, né à Pénières, en 1651, quitta l'Auvergne de bonne heure pour habiter Paris. Nommé évêque de Cahors en 1679, ce prélat n'obtint la pourpre qu'en 1700, c'est-à-dire, dix-sept ans après que l'hôtel de Noailles avait cessé d'appartenir à sa famille. Rien n'indique même qu'à aucune époque, le cardinal y soit jamais venu.—Mais ce qu'il y a de positif, c'est que le 4 février 1650, Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche et femme d'Anne de Noailles, donnait le jour, dans la chambre même que nous venons de décrire, à un enfant qui se nomma Jules de Noailles, et devait être duc, pair et maréchal de France.

Avant de quitter Aurillac, disons que cette ville est agréable, bien bâtie, et que ses rues assez mal percées, peut-être, mais larges et propres, sont arrosées par des ruisseaux d'eau courante, qu'alimente un grand réservoir placé au haut de la cité (1). Engageons les étrangers à se promener un instant sur le cours d'Orléans, et à regarder la rangée de maisons qui borde la rivière. Cette vue est des plus pittoresques, la nuit surtout, lorsque la lune, baignant ses rayons dans la Jordane, éclaire doucement l'atmosphère. Alors les façades de ces divers logis, dépouillés de tous les détails vulgaires qui offensent l'œil au grand jour, adoucissent leurs teintes, et se plongent dans une demi-obscurité pleine de poésie. On dirait un canal de Venise. (*Voyez Cantal, Planche 56.*)

Invitons aussi les voyageurs à monter le boulevard des Hortes jusqu'au point de l'embranchement des routes, à l'endroit où se trouve le reposoir des morts. Arrivé là, qu'on regarde du côté des montagnes ; il y a un site d'une inexprimable beauté. La vallée se développe gracieusement, bordée des deux parts d'un rideau de bois, évidant ses pentes fleuries, et montrant de blanches maisons de campagne assises sur les côteaux comme les marguerites dans les prés. La rivière limpide se déroule en plis d'argent au milieu de longues herbes, tandis qu'au loin la cîme des monts se confond avec le ciel. Eh bien ! la vue de cette végétation, de ces prairies, de ces eaux, de ces ombrages, l'aspect de cette nature dans son éternelle et inépuisable fécondité; le rapprochement de tant d'attraits, de tant de vigueur, de tant de jeunesse; avec le reposoir funèbre qui, à côté, silencieux, inexorable, rappelle durement la brièveté de la vie, tout cela fait naître une des pensées les plus saisissantes et forme un des contrastes les plus âcres qu'il soit possible de sentir jamais.

Promenade dans la vallée de la Cère et retour par la vallée de Jordane.

Le chemin qui conduit à la vallée de Cère traverse d'abord le vallon de Mamout, à l'entrée duquel se trouve Veyrac, aujourd'hui belle terre, autrefois simple village, où naquit Guillaume Beauféti dont nous avons déjà parlé. On rencontre, un instant avant d'y arriver, sur la gauche, d'épaisses couches calcaires que les travaux de la route ont mises à nu, mêlées à des blocs erratiques de silex. La campagne qu'on parcourt, bien que variée, ne présente cependant à l'œil que des sites sévères; les mouvements de terrain sont brisés, la vue peu étendue. Dans le fond, un ruisseau encaissé élève de temps en temps sa voix murmurante, puis se tait. Mais après le village de la Maison-Neuve, les collines s'affaissent, le cadre s'élargit, on sent qu'on marche vers un large horizon, que l'espace qui se fait autour de soi laisse pressentir, mais qu'une ondulation du sol empêche de distinguer encore. En effet, parvenu à l'extrémité d'une petite rampe, le chemin tourne, et la vallée de Cère se déploie tout entière avec ses vergers, ses plantations, ses bois, avec sa terre d'une mollesse souriante, ses mamelons aux suaves contours, ses amphithéâtres de prairies, son immense verdure.

Pendant une heure, le paysage est un véritable enchantement; tout est grandiose, harmonieux, splendide. Que d'étrangers j'ai vus pénétrés d'admiration, avouer qu'ils retrouvaient là l'Eldorado de leurs rêves. De distance en

(1) Dans peu de mois, Aurillac verra s'élever sur une de ses places, la statue en bronze de Gerbert. L'honneur de ce projet et sa réalisation, appartiennent à M. Grognier, maire. Ce magistrat dévoué, dont l'administration datera, a su, dans cette circonstance, exaucer les vœux de chacun, en utilisant la générosité de tous.

distance, des maisons de campagne, des fermes, des hameaux au milieu desquels les châteaux de Caillac et du Dou étalent l'un, ses tours massives, l'autre sa façade moderne. Des rangées d'arbres entourent les possessions. La rivière serpente à travers des pâturages qu'elle arrose et fertilise. Partout le sol est fécond, partout il se montre vivant de sève et de germes. C'est à ce point, que dans la plaine l'œil se fatigue aux chatoiements infinis de l'herbe, et qu'il aime à se reposer au loin sur la cîme des montagnes perdues dans les vapeurs.

Canton de Vic
Polminhac.

Polminhac, que partage la route d'Aurillac à Saint-Flour, est un bourg considérable. Il faut monter un peu sur la colline, à gauche, pour visiter en passant le château de Pestels. Situé dans la position la plus heureusement choisie, cet édifice n'a de remarquable que sa tour carrée, haute d'à peu près trente mètres, et terminée par des machicoulis. Elle se compose de six étages superposés, contenant chacun une pièce voûtée. L'escalier se trouve dans l'épaisseur du mur, à l'aspect du sud-est. Du côté du levant, on distingue les traces d'une inscription gothique qui n'a pu être encore déchiffrée d'une manière satisfaisante. Ce château appartenait avant 1789 au marquis de Miramont; une cadette de Pestels, nièce du beau Quélus, favori de Henri III, l'avait porté dans cette famille (*Voyez Cantal, Planche* 65). — De Polminhac à Comblat, la vallée commence à se retrécir, mais sans rien perdre encore de son opulente beauté. La végétation est vigoureuse, les eaux limpides, les villages nombreux; de vastes prairies, couvertes de troupeaux, quelques ruines, les châteaux de Clavières et de Vixouses forment un tableau ravissant. — Un peu au-delà, le château de Comblat se fait remarquer par ses ombrages et son vieux donjon où se suspendent deux gracieuses tourelles. Antoine de Comblat, qui s'en trouvait propriétaire vers 1565, s'était distingué dans les guerres de religion (*Voyez Cantal*, *Planche* 52).

Vic.

Nous voilà à Vic. On s'aperçoit, en y arrivant, que la vallée change de caractère. Les montagnes se resserrent, les pentes se dénudent, les roches percent les hauteurs. Le milieu du bassin reste toujours verdoyant et fleuri, mais la physionomie de la campagne n'est plus la même : l'austérité se montre, et la grace s'en va (*Voyez Cantal*, *Planche* 64). —Vic-sur-Cère est une petite ville bien bâtie, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, autrefois capitale du Carladès, et possédant un des plus anciens bailliages de l'Auvergne. Pillée par les Anglais dans le XIV[e] siècle, prise par les Calvinistes au XVI[me], cette cité a payé largement sa dette au malheur des révolutions. Ses eaux minérales, froides, acidulées et ferrugineuses, sont estimées. Elles étaient connues des Romains, puisque à deux reprises différentes, en 1590 et 1660, les fouilles faites pour déblayer la source firent découvrir parmi des vestiges de constructions antiques une assez grande quantité de vases et de médailles impériales d'Auguste, Agrippa, Claude, Domitien, Adrien et Licinius. Vic est très-animé et très-pittoresque en été : indépendamment de douze cents personnes environ qui, de juillet à septembre, fréquentent ses eaux, les habitants d'Aurillac, profitant de la facilité des communications, en font un but de promenade et de parties de plaisir. L'église paroissiale compte sept chapelles. On voit sur la façade de ce monument, et sur les murs extérieurs, quelques sculptures curieuses représentant des figures grimaçantes, des têtes de bœufs, d'oiseaux de proie et d'autres animaux. Vic a donné naissance à Pierre de Vic, religieux d'Aurillac, surnommé le moine de Montaudon, auteur de sirventes amoureux et de poésies folâtres. Il mourut à la fin du XIII[me] siècle, seigneur du Puy de Sainte-Marie. A Vic, sont nés encore Jean de Sistrières, conseiller d'État, et Louis de Boissy, le vif comique, le joyeux poète, le fin critique des mœurs de ses contemporains.

Après Vic, en se plaçant près du hameau de la Prade, on trouve un point de vue d'une expression particulière. C'est le moment où une colline transversale vient de barrer brusquement le bassin de la Cère. La rivière, un instant arrêtée, a pratiqué dans cette colline une gorge tortueuse, au fond de laquelle elle s'engouffre et disparaît. Des arbres touffus inondent le paysage, laissant surgir par intervalles, au centre des clairières, les murailles riantes des maisons. Sur les plans éloignés, vous apercevez les montagnes de droite qui, nues, coupées par des ravins, projettent jusqu'au milieu du vallon leurs lignes anguleuses, pendant qu'à gauche se dressent des masses de rochers. Quelques-uns s'élèvent d'un air de défi, et menacent la route; d'autres, au contraire, moins escarpés, paraissent protéger les enclos qui s'étendent à leurs pieds. De ce nombre est le rocher de Muret, couronné de son beau tilleul. (*Voyez Cantal*, *Planche* 58.) Le château de Muret fut détruit en 1574. Il devint célèbre au XV[e] siècle par l'aventure du pauvre Loup. Loup était un sergent qui avait notifié au sire de Muret un mandement de Justice. Irrité de tant d'audace, l'orgueilleux seigneur prétendit que jamais loup n'était entré dans son manoir sans y laisser la patte, et fit couper la main droite à l'officier du roi. Ce féroce jeu de mots coûta la vie à celui qui l'avait fait. Poursuivi par le juge d'Appeaux du Carladès, le baron de Tournemire fut condamné à mort et exécuté.

En face de la belle campagne de Trémoulet, existe le pas de la Cère. La rivière, descendant des hauteurs, a rencontré une coulée de lave qu'elle a coupée dans toute sa longueur, et presque sciée perpendiculairement. On l'entend se précipiter entre ces deux murailles d'une élévation de 140 mètres, que ronge depuis mille ans peut-être l'action de ses eaux. — Thiézac, qui vient ensuite, est sujet à des éboulements dont la cause ne paraît pas bien connue. Les habitants prétendent que les infiltrations souterraines d'un ruisseau disparu depuis longues années, minent l'argile qui supporte le sol végétal, et produisent ces affaissements. Vers la fin du siècle dernier, plusieurs maisons qu'on

Thiézac.

croyait ébranlées à peine, s'écroulèrent tout-à-coup; l'église elle-même resta quelque temps menacée. On rencontre non loin du cimetière le calcaire en couches horizontales et de rares cristaux de pyroxène.—C'est à une demi-lieue au-dessus du bourg de Thiézac, qu'apparaît le *Pas de Compaing*, ainsi nommé sans doute, parce que dans ce difficile passage, il était bon de ne pas se trouver seul et d'avoir un compagnon. Voilà véritablement la merveille de La Cère. Le premier coup d'œil effraie, et l'on n'ose marcher en avant. La route, en effet, creusée dans le roc, et soutenue presque partout par des contreforts qu'on n'aperçoit pas, se montre, à vrai dire, suspendue sur l'abîme, prête à y rouler. A côté de vous, de petites sources pleurent goutte à goutte le long des conglomérats, d'une couleur sanguinolente. Les flancs de la gorge sont hérissés de rochers : les uns se tiennent debout en aiguilles, les autres se groupent et s'appuient comme pour ne pas chanceler, d'autres enfin, plus hardis, se penchent vers le précipice avec une effrayante audace. On ne saurait se faire une idée de la forme de ces laves, de leur bizarrerie, de leur nombre, ni des convulsions morbides de cette nature désordonnée. Ailleurs, le temps cherche à déguiser le ravage des éléments ou les ruines des hommes, il y jette des gazons, il les pare de fleurs; ici, au contraire, les années semblent n'avoir passé sur cette scène que pour y imprimer à plaisir d'éloquentes injures, de magnifiques outrages. Au fond de l'abîme, la rivière saute en rugissant de cascade en cascade, et ce bruit, joint à celui du vent qui souffle constamment dans ce défilé, fait du Pas de Compaing un des sites les plus curieux, les plus effroyables, les plus horriblement beaux qui soient au monde.

Thiézac.

Marchons toujours.—St-Jacques est le chef-lieu d'une commune peu importante, qui produit ces bons fromages de chèvres appelés *Cabecous*.—De St-Jacques aux Chazes, le chemin monte continuellement, et la vallée se resserre de plus en plus. Après avoir dépassé les Chazes, on remarque dans les coupures de la route des filons d'obsidienne. Un peu plus haut, se dessine le puy de Griou, géant de granit, qui, placé à cheval sur deux montagnes, garde deux vallées. Son sommet, légèrement incliné et dépouillé de végétation, ne présente du côté où nous sommes qu'un escarpement vertical. (*Voyez Cantal*, *planche 66*). Le plomb du Cantal ne tarde pas à se montrer ensuite. Vous le voyez à droite, semblable à une petite butte assise sur un plateau montueux. (*Voyez Cantal*, *planche 59*). C'est le point basaltique le plus élevé de France. Il faut en franchir la cîme pour voir, dit-on, les Pyrénées, et pouvoir apprécier la courbe immense de la voûte du ciel. Près du plomb, et à sa base, la carte de Peutinger marquait l'emplacement d'une voie romaine qui traversait les chaînes du Cantal. — C'est à La Fond de Cère que se trouve le col de la route. On a fini de monter; la vallée que nous venons de parcourir est terminée, et l'on découvre devant soi les premiers revers du Lioran. Ici, nature sauvage, solitudes pleines de tristesse et de majesté.—Du point où nous voilà parvenus, le meilleur chemin pour entrer dans le vallon de Jordane, serait celui qu'on prend aux Chazes, mais je conseille plutôt à l'artiste le sentier qui passe près du puy de Griou : il aura là l'imprévu du paysage, et ses plus changeantes émotions.

Saint-Jacques-des-Blats.

La vallée de Jordane prend naissance au puy Mary, s'étend dans la même direction que la précédente, et après avoir parcouru une longueur de 27 kilomètres, va se terminer à Aurillac. On doit essayer d'y arriver des versants du puy de Griou, au moment où l'aube commence à blanchir, afin de contempler dans ses progrès l'action du jour, dégageant peu à peu de l'ombre, les formes confuses des pics, des arbres, des maisons, des prairies, et leur rendant comme par magie leur éclat et leur couleur. Attendez que le vent du matin ait nettoyé le fond du vallon de ses vapeurs grisâtres, et regardez alors le cirque énorme qui s'étend au-dessus de Mandailles, et qui, dominé circulairement par le puy Chavaroche, le puy Mary et le col de Cabre, forme un des cratères volcaniques les mieux caractérisés. La rivière de Jordane vient de surgir des mamelons voisins. On l'aperçoit palpitante aux premières flammes du soleil et glissant sous l'herbe comme une couleuvre nacrée. Au fur et à mesure qu'on descend, la perspective se fait, les montagnes se soulèvent, s'agencent, font jaillir leurs arêtes colossales, et selon la limpidité de l'atmosphère tranchent tantôt avec le ciel, tantôt se noient dans son azur. Çà et là des déchirements bruns sur un sol crayeux, quelques chaumières isolées semées dans les gorges, des gazons étincelants de rosée, qu'une chaude lumière couvre d'un regard caressant; voilà le tableau.—Laissons au-dessous du hameau de Benech, les couches de lignite qu'un forgeron exploitait jadis, donnons seulement un coup-d'œil à la mine d'alun qu'on découvre près du village de Raymond, ainsi qu'à la cascade de Liadouze, et poursuivons notre route. — Le bourg de Mandailles n'offre rien de curieux. Le territoire de la commune dont il est le chef-lieu, se trouve en entier occupé par des vacheries et des pacages. En cet endroit le bassin est peu large, la Jordane coule à droite, des villages s'échelonnent sur le flanc des montagnes. Vers les parties supérieures on voit des débris de rochers, surmontant des ravins blanchâtres, et déjà la colline laisse apercevoir sa chevelure de forêts. Après avoir dépassé Saint-Julien, on rencontre Perruchés, renommé pour ses eaux minérales. Elles sortent du conglomérat et sont si fortement minéralisées, que les bulles de gaz acide carbonique s'échappent à sa source en forme d'ébullition. Un peu plus bas le vallon s'élargit, sans que les pentes opposées se montrent ni moins décharnées, ni moins musculeuses. En arrivant au lieu de Méjanés, la rivière, calme jusque-là, s'encaisse dans une brèche trachytique, devient fougueuse, et fait entendre le fracas de ses bouillonnements. Nous approchons du Saut de la Menette.

CANTON NORD D'AURILLAC. — Vallée de Jordane.

Mandailles.

Saint-Julien.

Le Saut de la Menette placé entre Liomiès et le Chomel, est un profond ravin que la Jordane s'est creusé dans la pierre. Une pauvre fille dévote s'y jeta, dit-on, ou par imprudence, ou à la suite d'un instant d'exaltation. Il y a là un site d'une pompe si sauvage, qu'il est difficile de le peindre : il semble que les mots vont se blesser aux angles de tous ces rochers, se mutiler aux aspérités de cette rude poésie. La rivière, blanche de fureur, écumeuse comme la colère, bondit au fond d'un gouffre, court, et déchire ses bords de morsures furieuses. Des deux côtés du torrent, roulent deux cascades du plus singulier effet. Imaginez des nappes d'argent fluide, immobiles en apparence, attirant et fascinant le regard. Leur onde en tombant vient se briser sur des rocs pelés, qui la renvoient dans les airs, en poussière humide, en pluie lumineuse. Le bruit qu'elles font est monotone, on dirait la plainte éternelle d'une éternelle douleur. Dans les fentes des parois grimpent des arbustes qui, constamment inondés d'eau, la laissent retomber lentement, comme des larmes. Ce lieu n'est pas seulement horrible, il est triste et morne ; il fait plus qu'effrayer, il serre le cœur.

Saint-Cirgues.

Lascelles.

Saint-Cirgues possède des paturages nombreux, des bois étendus, de jolis villages où l'on remarque quelques vergers bien abrités. Lascelles a les ruines des castels de Fracor et de Lapeyre, ainsi que la tour de Faliès. C'est dans cette commune qu'est le château de Velzic, où naquit Baptiste de Fontanges, nommé évêque de Lavaur en 1748. Les cimetières des deux bourgs que nous venons de nommer, frappent par leur aspect religieux : presque tous les cercueils ont une dalle qui les recouvre et les distingue. Cet usage ancien, peu usité encore dans notre arrondissement, tient sans doute à ce que ces deux communes comptent un grand nombre d'émigrants, qui, après être devenus riches, veulent tous s'en retourner vieillir et mourir dans leur village. Pour l'Auvergnat, rien n'est beau, rien n'est sacré comme le pays natal. Son pays ! c'est pour lui la terre bénie qu'il a aimée aux belles années de son enfance, celle à qui il a emprunté ce vêtement de poussière qu'il se croit obligé de lui rendre en le quittant. Noble pensée, sentiment pieux ! Quelle terre en effet peut valoir, même pour y placer sa tombe, ce sol de la patrie qui sait embellir chaque chose, et qui résume, pour tout homme, tant de souvenirs et tant d'amour !

A quelque distance du château d'Oyer, dont on aperçoit de la route la tourelle à pans et l'architecture gothique, on trouve le village de Belliac, célèbre par la naissance d'un grand homme. A défaut de textes précis, la tradition est invariable depuis 800 ans, pour fixer dans ce lieu le berceau du pape Gerbert. C'est là qu'a existé de tout temps, une maison souvent reconstruite, et toujours indiquée comme la sienne. Dans les actes publics du XVIe siècle, cette habitation était désignée sous le nom de *Maison du Pape*, qualification qu'elle conserve encore aujourd'hui. De nos jours, des prés et terres en assez grand nombre s'appellent prés et terres du *Pontife*. En outre, un acte de partage dont M. Rames, notaire à Aurillac, possède la minute, constate qu'en 1655, le seigneur de Lalaubie recevait sept cartonnées, pour sa part, dans le bois indivis de *Gerbert*. Ce dernier nom lui-même, ancien et respecté, a été porté longtemps par quelques familles locales, alliées probablement ou relevant de notre immortel compatriote. Tous ces détails précis, rapprochés à la fois de l'éducation que reçut Gerbert dans l'abbaye de Saint-Géraud, et des particularités qu'il donne lui-même dans ses lettres, sur Géraud de Saint-Céré et Raymond de Lavaur, ses maîtres aimés, ne laissent plus de place au doute, et font du fait de sa naissance à Belliac, un point historique certain, à l'abri de toute critique et désormais incontestable.

Ainsi, c'est dans le vallon qu'on a devant soi, entre Belliac et Saint-Simon, que deux moines, vers 945, rencontrèrent un petit berger gardant ses troupeaux, et occupé à regarder le ciel avec une branche de sureau transformé en tube. Quelques réponses remplies de vivacité avaient séduit les Bénédictins, qui l'accueillirent dans leur couvent. Là, au milieu de la solitude et des livres, se manifestèrent les premiers élans de ce beau génie. — Vingt ans après, le pâtre auvergnat était devenu le précepteur des rois, et remplissait le monde du bruit de son nom. On sait que Gerbert fut mathématicien, astronome, théologien, orateur, chimiste, littérateur, mécanicien. Ce n'est pas tout, non content de posséder, de s'approprier toutes les connaissances d'alors, il les généralisa, les poussa au progrès, agrandit leur sphère, et se trouva le centre de la vie savante et des efforts intellectuels de son temps. L'histoire compte peu de remueurs d'idées, peu de meneurs d'hommes de cette force ; tout le Xe siècle gravita autour de lui. — Gerbert, archevêque de Reims et de Ravenne, devint pape en 999, sous le nom de Sylvestre II.

Saint-Simon.

Saint-Simon, un des bourgs les plus charmants de la Haute-Auvergne, est moins remarquable par le clocher de son église, ancienne tour du XIe ou XIIe siècle, que par sa position délicieuse et son site enchanté. La vallée élargie, offre les aspects les plus variés. Ce sont des plis de terrain mousseux, des maisons sortant coquettes de leurs nids de verdure, des campagnes d'une éblouissante fraîcheur. Tout ici respire l'abondance, la fertilité paisible et heureuse. A cet endroit, la Jordane, comme épuisée de ses bonds et de ses folles courses, a besoin de se reposer. Nous la voyons étaler jusqu'à Aurillac ses eaux transparentes d'une inaltérable pureté. Sur la droite, des monts nus, sans être arides, de l'autre côté des rideaux de bois. En marchant vers la ville, on parcourt un chemin ombré que bordent de grandes aubépines : remarquez au-dessous du martinet, ces haies toutes fleuries, et ces jolies clématites qui agitent leur panache au soufle de la brise, ou penchent leur tête avec langueur. Les domaines des environs portent des noms antiques.

C'est Fabrègues, Marcou, Limagnes, cités dans le testament de saint Géraud. Plus on avance, plus la vallée s'ouvre, s'épanouit, puis la Jordane fait un détour, et Aurillac paraît. — Afin de régler définitivement nos comptes avec cette rivière, nous dirons qu'autrefois elle charriait des paillettes d'or, dont le produit donnait à vivre aux orpailleurs qui les cherchaient dans le sable. D'après la tradition, Aurillac même tirerait de là son nom. (*Auri-lacus*) (1).

Route de la Roquebrou.

Saint-Paul-des-Landes.

Sur la route d'Aurillac à Tulle, après avoir dépassé Saint-Paul-des-Landes, on remarque à quelques pas du hameau de Peyre-Levade, les restes informes d'un dolmen. — Un peu plus loin se trouve Nieudan, où, suivant une vieille tradition, César aurait éprouvé un échec, lors de la conquête des Gaules. *(Novum Damnum)*. Ce fait très-problématique s'est perpétué jusqu'à nous, grace aux vestiges d'un camp romain qu'on reconnaît facilement à l'est du village.

Canton de la Roquebrou.

La ville de la Roquebrou, *(rupes Berulfi)*, chef-lieu de canton, est située sur les bords de la Cère, profonde en cet endroit. Le sol est maigre, couvert de bois et de bruyères. Une population industrieuse s'occupe avec succès de poterie et de tannerie. La Roquebrou, dont l'aspect ne manque pas d'originalité, *(voyez Cantal, Planche 80)* ne possédait que deux monuments: l'église et le château. Ce dernier édifice, détruit récemment, n'offrait qu'un intérêt architectural médiocre, et circonstance capitale, nul fait historique ne se liait à son souvenir. Avant la révolution, il formait un des fiefs de la famille d'Escars, maison ancienne, qui remontait aux Astorg d'Aurillac, et dans laquelle étaient venus se mêler et se fondre les barons de Montal. — L'église appartient au style ogival. Bâtie en pierres d'appareil, elle a une façade percée d'un portail ouvragé, et d'une fort belle rosace. Un couronnement de modillons, représentant des figures variées, règne à l'extérieur. Quelques fenêtres sont partagées par des colonnettes. La voûte du chœur présente un motif élégant. En effet, les arêtes qui la dessinent, après être retombées un instant sur des chapiteaux où elles se reposent, continuent leur course, et de là au moyen d'un filet gracieux, descendent jusqu'au pavé. Cette basilique, jadis sous l'invocation de la Vierge, est aujourd'hui dédiée à saint Martin. Relevant en sa qualité de collégiale, de Sainte-Marie des Neiges d'Aurillac, elles portaient toutes deux les mêmes armoiries. *(Voyez Cantal, Planche 55. Sigillum beatæ Mariæ Rupis Brou)*.

Saint-Étienne-Cantalès.

Dans la commune de Saint-Etienne Cantalès, au milieu d'une plaine, s'élève un monument appelé la Croix de la Bataille, près duquel ont été trouvés à différentes époques, des fers de lance, des épées, des débris de cuirasses et des monnaies romaines. A défaut de l'histoire qui se tait sur l'origine de cette espèce d'autel, la légende parle d'un grand combat livré autrefois sur cet emplacement. Les antiquaires à leur tour, commentant la légende, fixent l'évènement dont il s'agit au V[e] siècle, lorsque Euric, roi des Goths, arracha l'Auvergne à la domination latine. Le lecteur n'acceptera donc l'aventure d'Euric qu'avec circonspection, car, ainsi qu'on a pu le voir, elle ne nous vient que de troisième main.

Saint-Gérons.

Mentionnons au lieu de la Margide, commune de Saint-Gérons, un monument druidique qui nous paraît mériter plus d'intérêt. Le *Roc-Cobolaïre*, composé de plusieurs pierres brutes, d'inégales grandeurs, superposées et jointes irrégulièrement entre elles, s'élève à une hauteur de deux mètres. Deux de ces blocs portent, chacun dans leur partie inférieure, un signe ou sculpture en creux, ayant la forme d'un O. Est-ce un dolmen, se demandent certains archéologues, et le monument n'a-t-il pas une destination religieuse? n'est-ce pas plutôt un souvenir de quelque glorieux fait d'armes, disent les autres, et cet amas de rochers ne rappelle-t-il pas un trophée de victoire? S'il m'était permis d'émettre aussi mon opinion, m'appuyant à la fois, soit sur la configuration du sol, soit sur l'étymologie du mot Margide, *(Mark, frontière)*, je n'hésiterais pas à déclarer que le Roc-Cobolaïre est probablement une borne séparative et désignait la limite du sol de deux tribus. — Non loin de ce lieu, on a découvert, en 1817, une vingtaine de bracelets celtiques, ciselés, de formes différentes, mais tous de petite dimension.

Canton de Saint-Mamet.

Saint-Mamet est un chef-lieu de canton situé dans un pays froid et montagneux. Son église n'a rien qu'on puisse citer. J'indique aussi, pour mémoire, le médiocre château que l'on voit dans le bourg, et qui a appartenu à la maison de Fabrègues. — Marcolès, gros bourg de quinze cents habitants, porte le titre de ville, et conserve encore les restes de son mur d'enceinte et de ses portes fortifiées. Il dépendait du monastère d'Aurillac, et grace à la douceur du climat, son prieur pouvait payer à notre abbé en 1561, une redevance en nature de quatre tonneaux de vin. Cette localité fut saccagée pendant les guerres anglaises du XIV[e] siècle; prise plus tard par les religionnaires, elle perdit peu à peu de son importance. — Il existe au hameau du Puech, tout près de Roumegoux, un souterrain qu'on prétend dater du temps des Gaulois. — La chapelle isolée du Bournioux est très-voisine d'une fontaine dite de Saint-Géraud. Lorsqu'on porta le corps de saint Géraud de saint Cirgues à Aurillac, les porteurs posèrent le cercueil près de la chapelle, pour aller chercher de l'eau dans les environs, car la chaleur était étouffante. N'en ayant trouvé nulle part, et pressés par le temps, ils reprirent leur fardeau afin de se remettre en route. C'est alors qu'apparut à leurs yeux une fraîche fontaine, qui venait de jaillir en dessous: depuis cet instant, la source n'a plus tari.

Marcolès.

Roumegoux.

Canton de Maurs.

Maurs, agréable ville d'environ trois mille habitants, était une des quatre prévôtés de la Haute-Auvergne. Elle a

(1) Brieude, *Topographie médicale de la Haute-Auvergne*, deuxième édition; 1822, p. 52.

possédé autrefois une abbaye de Bénédictins, annexe de celle d'Aurillac, dont il est fait mention dans la bulle d'Urbain II. Cette ville, attaquée par les Huguenots en 1578, défendue et sauvée par Brisson, fut moins heureuse dans l'année 1583. Le capitaine Lapeyre la prit alors pour les religionnaires et la pilla. En 1588, un nouveau fléau, la peste, y fit de grands ravages. Maurs jouit de la température la plus douce du département. La Rance l'arrose; on y élevait jadis des vers à soie; ses jambons sont renommés. —

Quézac.

L'église de Quézac mérite d'être distinguée comme type monumental. Il faut la ranger parmi les belles églises de notre pays, et lui reconnaître le caractère particulier de l'école cantalienne. —

Saint-Constant.

Dans la commune de Saint-Constant, entre le chef-lieu et Fournoulés, on doit visiter les ruines du château de Merle. Ce sont d'imposants débris, placés sur une éminence couronnée elle-même de hauteurs boisées, sillonnées par des ravins, et d'une perspective originale. *(Voyez Cantal, Planche 68).* —

Saint-Etienne.

Non loin de Saint-Etienne, existent encore les châteaux de Murat. Excessivement rapprochés l'un de l'autre, ils ont appartenu à deux frères dont l'implacable inimitié nous est parvenue à travers la plus sombre légende.

Canton de Montsalvy.

La ville de Montsalvy est bâtie sur un plateau élevé, surplombé au nord par une montagne nommée le Puy-de-l'Arbre, où s'établirent Méchin et Delambre pour tracer la levée du quart de méridien. On a, de cet endroit, un horizon étendu et magnifique, qui permet d'apercevoir le clocher de Rodez, les côtes de Figeac et la chaîne du Cantal. L'église de Montsalvy mériterait d'être classée. Construite en partie dans le XIe siècle, elle fut considérablement agrandie dans le XVe. A la première époque appartiennent l'abside, les transsepts, le chœur, la nef principale et deux chapelles; à la seconde, le reste des chapelles, les nefs secondaires et le clocher. Caractère architectural, style roman; — forme, croix latine; — abside semi-circulaire. L'église est entièrement voûtée; le chœur se trouve dans l'intersection des transsepts, en face de l'abside. La nef principale, offrant la figure d'un parallélogramme, domine les collatéraux, séparés d'elle par deux rangées de colonnes. A l'extrémité de la nef secondaire méridionale, s'élève le clocher. Cet édifice, quoique remanié, présente ceci d'intéressant, qu'ayant été réparé à plusieurs reprises, il conserve des échantillons variés de divers types d'architecture. Là, se remarque, et peut se préciser le moment où le plein-cintre vaincu, lutte encore, et finit par tomber devant l'ogive triomphante. L'ogive elle-même y apparaît dans sa naissance et sa fin. Quelques fenêtres, par la rectitude de leurs lignes, constatent la netteté de l'art primordial, tandis que d'autres, surchargées d'ornements, indiquent un style dégénéré. L'église formait avec le monastère un grand carré. Il y avait au milieu, une cour assez spacieuse, qu'entouraient les arcades du cloître. Un côté seul subsiste, et l'ancien réfectoire sert aujourd'hui de maison commune.

Quant aux souvenirs historiques, nous rappellerons que Béranger, vicomte de Carlat, avait concédé en 1030 à trois religieux, le terrain sur lequel est bâtie l'église. Le temple debout, un des moines, Gausbert, fit construire dans le même enclos, d'abord un monastère dans lequel s'établirent des Augustins, puis un hospice destiné aux voyageurs qui, venant de Rodez, traversaient ces dangereuses montagnes. Aussi ce territoire, nommé alors *mons latronum*, abandonna sa désignation fatale, et s'appela depuis *mons salutis*, (Montsalvy). Il est équitable de faire observer ici, que l'usage et l'introduction des hôpitaux dans la Haute-Auvergne, nous vient des abbayes. Chaque couvent avait son aumônerie et son hospice; eux les premiers, dotèrent donc notre pays de cette sainte institution, fille angélique de la charité. Montsalvy montre encore les vestiges du château de Mandulphe, propriété des d'Armagnacs, la chapelle du reclus, et le mur du diable, monument cyclopéen, ou plutôt coulée basaltique étonnante, fantasque ouvrage de la nature. La ville est renommée pour ses toiles, et surtout pour ses pois verts, qui s'exportaient autrefois jusqu'à Paris. Sol schisteux et graniteux.— Calvinet, baronie, avec bailliage et prévôté. Elle appartint d'abord aux comtes de Rodez, puis au XIIIe siècle à Eustache de Beaumarchès, bailli des montagnes; en 1333 elle était au Dauphin d'Auvergne, plus tard à Pierre de Lavie, seigneur de Villemur, neveu du pape Jean XXII, (J. d'Euse), qui la céda à Clément VI (Roger); et enfin en 1642, cette terre passa au prince de Monaco. Son fort château, tenu par les protestants en 1591, fut démoli en 1634, sur les ordres de Richelieu. — L'église de Cassamiouze garde précieusement une croix processionnelle d'une grande beauté. La façe principale représente Dieu le père, assis sous un dais gothique, tenant le monde d'une main, et bénissant de l'autre; aux quatre angles sont les attributs des quatre évangélistes, l'aigle, le lion, le bœuf et l'ange. Au revers figure le Christ crucifié; sur sa tête se voit un pélican, à ses pieds une piété, et à l'extrémité des branches tréflées, la Vierge et saint Joseph. Ce meuble précieux paraît dater du XVe siècle: son ornementation est d'un dessin pur, et des sonnettes, chose rare, décorent cette croix. (1) *(Voyez Cantal. Planche 76).* — On remarque, dans la commune de Senezergues, le château de ce nom. Il a cinq grandes tours, autrefois fortifiées

---

(1) Il nous est impossible, à l'occasion de la croix de Cassaniouze, découverte par M. Tudot dans un bourg obscur où elle était absolument ignorée, de ne pas décerner à cet artiste la part d'éloges qu'il mérite si bien. Chargé par M. Desrosiers, qui avait su apprécier son talent, de parcourir notre pays, pour illustrer la publication actuelle, M. Tudot a pris son mandat au sérieux, et les souscripteurs de l'*Ancienne Auvergne* ont pu juger s'il a su utiliser ses voyages. Ne reculant devant aucune fatigue, aucune privation, M. Tudot a traversé la Haute-Auvergne en tous sens, afin de ne laisser échapper aucun monument remarquable, aucun site intéressant. Disons hautement que le Cantal n'avait pas rencontré encore un dessinateur aussi fidèle, aussi consciencieux, aussi actif. L'habile éditeur, M. Desrosiers, doit donc s'estimer heureux d'avoir vu ses désirs si bien remplis, ses sacrifices si amplement récompensés. — *Note de l'Auteur.*

de créneaux,

de créneaux; les fossés sont comblés, et les machicoulis n'existent plus qu'en partie. L'église du bourg contient une statue couchée sur son tombeau. C'est un chevalier armé, les mains jointes, l'épée près de la cuisse, les pieds appuyés sur un lion. La coiffure de ce personnage indique l'époque de Charles VII. D'après la tradition, nous devrions reconnaître en lui le premier Archambaud de La Roque, ancien seigneur de Senezergues.—Roussy possède l'antique tour de Caylus, dont les ruines orgueilleuses menacent encore la contrée.—Tessières-les-Bouliès est particulièrement connu pour sa fontaine minérale. Cette source, peu abondante, se trouve placée au fond d'une gorge très-escarpée et d'un abord pénible. Elle jaillit de la roche primitive, et coule à côté du ruisseau de Veaurs. Plusieurs côteaux qui environnent le ravin, accidentés et couverts d'arbres, sont délicieux de recueillement et de fraicheur. Les eaux de Teissières, froides et gazeuses, deviennent plus recherchées de jour en jour. On en fait un grand usage à Aurillac; les habitants les mêlent avec le vin, et les boivent dans leurs repas.

Roussy.

Teissières-les-Bouliès.

Le génie druidique a profondément marqué nos montagnes de ses mystères et de ses ruines; aussi la Haute-Auvergne, inondée de débris celtiques, est beaucoup moins riche en vestiges romains. L'ère Gallo-Romaine, si féconde ailleurs, n'avait laissé que peu de traces sur notre sol, et c'est un malheur à déplorer. Sans doute l'aspect grandiose des monuments gaulois peut bien étonner les yeux et l'imagination, mais du reste ces masses grossières se trouvent insignifiantes sous le rapport de l'art, tandis que les Latins excellaient dans le goût harmonieux qui présidait à leurs constructions, et dans les belles formes qu'ils savaient donner aux objets les plus vulgaires. Une circonstance récente a augmenté notre patrimoine, et fixé irrévocablement quelques faits historiques locaux. Nous savions par la tradition, et par l'étymologie même de son nom, qu'Arpajon (en patois *Pajou*, *Pagus*), avait contenu autrefois une bourgade gallo-romaine. Malheureusement aucun titre certain, aucun document authentique ne le constatait, à part peut-être le sépulcre d'un *Constantius nobilis*, détruit vers 1610. Aujourd'hui nous avons la preuve que ce joli village, si doucement posé au milieu des prairies, fut dans la seconde moitié du IIIe siècle une localité importante, quelques-uns ont dit même le siége d'une colonie.

Route d'Aurillac à Carlat

Arpajon

Des travaux de défoncement ayant été exécutés, à partir de 1836 jusqu'en 1841, dans un terrain avoisinant l'enceinte du bourg, amenèrent successivement la découverte d'une grande quantité d'objets romains en bronze, fer, ou poteries. Je voudrais pouvoir compléter ici l'inventaire des fouilles et énumérer en détail ces curieuses antiquités; malheureusement l'espace me manque. Parmi les médailles, il en est de gauloises, de consulaires et d'impériales. Puis viennent des bijoux, des instruments de toilette, de bains, une partie enfin de ce *mundus muliebris*, de ces frivolités charmantes qui pourraient à bon droit exciterla jalousie des dames de nos jours. Les statuettes en terre cuite figurent en assez grand nombre. On y remarque deux Minerve, plusieurs Vénus, quelques bustes de jeunes femmes, de petits enfants; des têtes de taureaux et de chevaux; des chiens, des coqs, des paons. Nous ne devons pas oublier les fragments de poterie, ornés de dessins ravissants, dont nos artistes admirent avec tant d'amour la délicatesse et jusqu'à la bizarrerie. Ce sont deux lampes sépulcrales, quatre patères servant aux libations, une urne lacrymatoire et un *guttus* en forme de pomme de pin.

Carlat.

Le château de Carlat, célèbre par son antiquité, était regardé comme la plus forte place de l'Aquitaine. Chef-lieu héréditaire d'un comté, son histoire orageuse commence aux Romains, se continue sous Clovis, qui l'assiége, et sous Louis-le-Débonnaire, qui le prend; elle embrasse ensuite les hostilités des Anglais, voit la révolte de Jacques d'Armagnac et la perfidie de Louis XI, traverse les guerres religieuses, touche à Marguerite de Valois, et finit enfin en 1604. Aujourd'hui il survit seulement quelques pierres de Carlat; ce ne sont plus des ruines, c'est à peine un souvenir. (*Voyez Cantal, planche 67*). Un pauvre paysan cultive l'angle oriental du plateau, tandis que la mousse couvre le reste. Ainsi que de mouvement pour aboutir à un repos si profond, que de bruit pour tant de silence! Le château, bâti sur un énorme rocher, ne communiquait avec la campagne que par un sentier creusé dans le basalte, et qui existe encore. La forteresse, très-vaste, se composait, indépendamment de son double rempart et des bâtiments militaires, de l'hôtel du gouverneur, du palais de Bridoré, d'un couvent de religieuses, de l'église et du cimetière. Lorsque Henri IV, instruit des vexations qu'exerçaient sur les campagnes voisines les commandants du château, eût arrêté en conseil que le fort serait détruit, les travaux de démolition furent adjugés à un sieur de Giou, moyennant la somme de 12,000 livres: ils commencèrent en décembre 1603 et durèrent six mois. Une inscription datant de cette époque, et placée actuellement dans l'église du village, constate tous ces faits. C'est dans cette citadelle que Marguerite de Valois, la première femme du Béarnais, chassée d'Agen, arriva en 1585. C'est dans ce triste exil, qu'un petit laquais, nommé Daubiac, parut à ses yeux sous les traits d'un ange. La chronique raconte qu'elle prit cet adolescent, développa son instruction, le nomma son secrétaire, et se mit ensuite à l'aimer avec toute la passion de son cœur semi-italien. Pendant un an nous la voyons résumer l'existence pieuse, savante et débauchée de ce temps, c'est-à-dire passant de l'encens de la chapelle aux joies de l'étude, et quittant la science pour les voluptés de son boudoir. Malheureusement Daubiac n'était pas seul à soupirer pour la séduisante recluse, et je ne sais combien de gentilshommes ou de manants puisèrent simultanément à cette époque dans les trésors mondains de sa coupable charité. Marguerite est en effet une

ame complexe, un être double, qui réunit parfois ce que l'amour a de plus épuré, de plus céleste, à ce que la prostitution a de plus ignoble et de plus grossier. Esprit plein de génie, corps rempli de vices: créature en un mot toute de contrastes, et qu'on comparerait volontiers tantôt à une source limpide qui frémit au soleil, tantôt à un ruisseau fangeux qui aboutit à un égout. — Achevons rapidement cette lamentable histoire de Daubiac. En 1586, Marguerite de Valois était renfermée à Usson. C'est sur le marquis de Canillac, dont elle se trouvait la captive, qu'elle jeta alors les filets de sa coquetterie. La reine l'enivra aux sons de cette langue d'amour qu'elle parlait si bien; *l'ivoire de son bras* acheva le reste, disent les chroniqueurs. Mais le secrétaire ne fut pas disgracié pour cela : seulement Margot vécut ainsi plusieurs mois dans une double intrigue que Canillac, en dur soldat, interrompit brusquement. Il fit enlever son rival, le fit juger et étrangler à Aigueperse. La mort de Daubiac, surtout quand on en lit les détails, émeut, et pèse sur l'ame de tout le poids d'un mauvais rêve. L'infortuné avait aimé follement, sans penser que c'est avec leur sang que les plébéiens ont toujours payé des baisers de princesses. Ou plutôt il le savait, et s'en souciait peu: « Je la voudrais pour un instant, dit-il la première fois qu'il la vit, à peine d'être pendu après. » La fatalité l'entendit et l'exauça. Sur l'échafaud, ce pauvre jeune homme, oubliant tout, ne put que verser des larmes, non sur la vie qu'il quittait, mais sur son bonheur interrompu. A cette heure suprême, il couvrit de mélancoliques embrassements un manchon bleu qui avait appartenu à Marguerite, et, la gorge serrée par la main du bourreau, il râla encore ce nom adoré.....

Raulhac.

Près de Carlat, s'étend la vallée de Raulhac, remarquable par sa fertile végétation. L'église contient une Adoration des Mages, tableau de prix. — Le château de Cropières tombe en lambeaux. Il a été bâti dans le XVIIe siècle par la duchesse de Fontanges, sur le modèle de celui de Fontainebleau. On y trouve quelques portraits de famille, parmi lesquels ne peut manquer de figurer celui de la jolie maîtresse de Louis XIV. Cette détestable copie de Mignard la représente cueillant avec ses doigts de neige des fleurs d'oranger, maladroit souvenir d'une pureté évanouie. Le beau visage qu'on lui a fait manque de pudeur; ce n'est plus Louise de La Vallière, chaste encore jusque dans les bras du grand roi. Que voulez-vous: le temps des nobles amours était passé! —On trouve du même côté de la vallée la tour du Puy-Mourier, prise en 1409 par le bailli des montagnes d'Auvergne, sur Renaud II, vicomte de Murat; et au-dessous le manoir de Missillac, dont l'architecture gothique sort du milieu des forêts. (*Voyez Cantal, planche 52*). Cette petite citadelle appartenait en 1588, à Chapt de Rastignac, capitaine distingué du temps de la Ligue et gouverneur du haut pays sous Henri IV.

Route de Saint-Cernin. Naucelles. Reilhac.

A Naucelles *(Nova Cella)*, tour carrée à moitié démolie; une de ces tours qui servaient pour les signaux. On y plaçait des sentinelles chargées d'avertir, au son d'une trompe, de l'approche des ennemis. — A Reilhac, une église dont l'abside est byzantine et la nef ogivale. Remarquez, dans ce temple, un bénitier taillé en coquille. J'aime cette forme : c'est le symbole religieux de l'immensité des mers, du baptême qui affranchit l'homme, et de son court pélerinage ici-bas. — Quittons un instant la route; visitons, en passant, l'église de Jussac, qui n'a d'autre mérite que d'être ancienne, et entrons dans la vallée de Marmanhac. C'est une belle gorge courant du nord-est au sud-ouest, assez resserrée au moment où elle descend de la montagne, mais s'élargissant insensiblement, et allant s'ouvrir, comme un éventail, dans la plaine de Jussac. Une petite rivière, l'Authre, la parcourt et l'arrose. Les collines du midi sont semées de rochers de l'aspect le plus pittoresque, tandis que le versant opposé est couvert d'un rideau de bois qui bordent l'horizon d'une mobile draperie. De vigoureux effets de lumière font resplendir au soleil cette campagne fortement accidentée. Plus haut, sur une éminence, se distinguent les débris du château de Roquenatou. C'était une forteresse gauloise construite par saint Géraud, et à l'histoire de laquelle se lient toutes les péripéties des guerres de l'Auvergne. Pris et repris par les Anglais, le robuste castel serait encore debout, si le canon n'eût dévoilé aux hommes ses terribles secrets. Rudement ébranlé alors, Roquenatou servit, plus tard, de refuge aux religionnaires, tomba enfin, et disparut avec eux. Il n'en reste aujourd'hui que quelques pans ruinés. Un peu au-dessous, se voient le château de La Voûte et celui de Sédaiges. *(Voyez Cantal, planche 52.)* Au centre du bourg s'élève l'église, ancien prieuré, monument byzantino-ogival. L'église de Marmanhac était autrefois le siége d'une communauté nombreuse. C'est ce qu'indiquent les titres et de curieux cercueils, récemment trouvés dans le cimetière, tous recouverts de dalles que surmontait une large croix sculptée en relief. — Dans un champ voisin du village de Mézergues, fut exhumée, en 1842, une urne gallo-romaine en verre, remplie d'ossements brûlés. Ce champ avait eu, sans doute, jadis, une destination funèbre, car la voie qui y conduit se nomme encore aujourd'hui rue des Morts. — En continuant de remonter le vallon, on rencontre La Roquevieille, menacée et embellie à la fois par des masses de conglomérats figurant des pyramides; puis Tidernat, village près duquel existe un souterrain dont nul n'a vu le fond.

Marmanhac

La Roquevieille.

Saint-Chamant.

Quoique Saint-Chamant (1) fasse partie du canton de Salers et de l'arrondissement de Mauriac, nous demandons

(1) Voyez *Cantal*, planche 45.

la permission d'en parler ici, afin de réunir, au moins, dans cette page, et de décrire, sans les séparer, les plus remarquables boiseries qui soient en Auvergne. On saura donc qu'il existait, vers 1484, un Robert de Balzac, seigneur d'Entraigues, sénéchal d'Agénois, conseiller et chambellan du roi Charles VIII, lequel ayant participé à la confiscation des biens de Jacques d'Armagnac, et voulant calmer certains scrupules de conscience, fonda, à Saint-Chamant, l'église collégiale et un chapitre qu'il dota avec générosité. Ce chapitre existe encore; il est habité par plusieurs familles. Quant à l'église, détruite en 1793, elle vit la paroisse et la commune voisine se partager ses dépouilles, dépouilles opimes qui font aujourd'hui leur orgueil et notre admiration. Saint-Chamant a conservé les bancs du chœur où s'asseyaient les dignitaires, leurs parois ouvragées, ainsi que la délicieuse porte du baptistère. *(Voyez Cantal, planche 52.)* Saint-Cernin, plus habile, s'est attribué le restant des stalles : c'est le plus beau lot.

CANTON DE SAINT-CERNIN.

Les boiseries de Saint-Cernin se composent d'un ensemble de siéges, parmi lesquels sont incrustés quatre panneaux principaux, divisés eux-mêmes en plusieurs bas-reliefs, et encadrés, d'un côté, par une ligne de clochetons découpés à jour, de l'autre, par une suite de niches où se tiennent, debout et priant, des saints, des évêques, des abbés, des martyrs. Le premier panneau a pour sujet la Vierge avec l'enfant Jésus, et la religion, enveloppées d'un rinceau dont le motif est l'arbre de Jessé. On voit, dans le second, le Christ soutenant sa croix, entouré par six petits anges qui portent tristement les attributs de la Passion. Plus bas, un saint Michel terrassant le démon. — Troisième compartiment : l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Bergers. Le quatrième contient deux Docteurs de l'Eglise, un saint Luc et un saint François. Çà et là, les écussons de Robert de Balzac et d'Antonie de Castelnau, sa noble épouse. Rien n'est plus gracieux que ces gentilles sculptures fouillées avec une patience, un soin, une tendresse infinis; c'est vraiment adorable de grace naïve et de capricieuse mignardise. *(Voyez Cantal, planches 70-71).* Malheureusement, tout se restaure de nos jours. Faites d'une manière intelligente, les restaurations tombent dans le domaine de l'art, qu'elles agrandissent, ou du moins qu'elles ne corrompent pas; exécutées sans goût, elles deviennent non-seulement fâcheuses, mais moralement, elles tendent à ridiculiser le culte, en altérant ses types les plus beaux. Eh bien ! c'est ce qui est arrivé à Saint-Cernin. Un excellent curé, le meilleur des hommes, mais qui aura certainement cette faute à expier devant Dieu, crut convenable de faire badigeonner les stalles. Pendant une semaine, il paya fort cher quelque peintre en bâtiment pour se vautrer sur ces chefs-d'œuvres. Le malheureux a bien gagné son argent, car son crépissage est complet, et aujourd'hui chacun éprouve une véritable pitié en face de ces frêles figurines, qui suffoquent ensevelies sous d'épaisses couches de couleur. — Le gouvernement, j'en suis sûr, se décidera à les faire nettoyer, afin d'en avoir à Paris des plâtres moulés.

Quittons Saint-Cernin, passons devant la tour de Marze, au site sévère *(Voyez Cantal, planche 75)*, et remontons la vallée de Tournemire, pour visiter le château d'Anjony. Ce manoir féodal, datant du XIVe siècle, est situé sur un roc escarpé, qu'on gravit par une pente raide au milieu des rochers. (*Voyez Cantal, planche 52*). Le corps principal de l'édifice forme un carré, flanqué à chaque angle d'une tour élancée et ronde. Sa conservation est entière; on y trouve encore courtines, créneaux et machicoulis. La place qu'occupe le bâtiment, ainsi que ses dimensions restreintes, laissent supposer qu'il avait pour destination de protéger les ouvrages militaires qui couvraient le plateau (1). Au rez-de-chaussée d'une des tours est ménagée une chapelle, dont les murs décorés de fresques anciennes, présentent un certain intérêt artistique. Il existe, sous la cour précédant la porte d'entrée, des caves profondes, consacrées jadis aux magasins de la garnison, et se prolongeant au-delà des fondations du château. — Ce n'est point dans ce donjon, comme on le croit généralement, mais dans le château de Tournemire, depuis longtemps démoli, que fut arrêté en 1390 Aimérigot-Marcel, surnommé le *Roi des pillards*, dont Froissart a si dramatiquement raconté les aventureuses prouesses. Aimérigot s'étant emparé, malgré la trêve, de la citadelle de la Roche-Vendeix, perdit bientôt ce dernier abri, et poursuivi, vint se réfugier en Auvergne chez son cousin germain. Mais Jean de Tournemire, pour regagner les faveurs du duc de Berry, mit la main sur le routier, et le livra par trahison. Conduit à Paris, Aimérigot eut la tête tranchée aux halles, et son corps fut écartelé. Avec lui finirent les dévastations des Anglais dans notre province. — Tournemire a vu naître Jean Duvair, maître des requêtes, père de Guillaume Duvair, garde des sceaux et évêque de Lizieux.

Tournemire.

---

(1) La montagne de Tournemire contenait cinq châteaux appartenant à cinq seigneurs différents, qui se firent presque continuellement la guerre.

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC.

CANTON DE MAURIAC.
Mauriac.

Selon toutes les vraisemblances, Mauriac doit son nom à Saint-Mary, et son origine à Théodechilde, petite-fille de Clovis. Cette princesse ayant suivi en Auvergne son frère Thierry, éleva, sur l'emplacement de la ville actuelle, une basilique à la Vierge, qui l'avait miraculeusement préservée d'un grave danger. L'église et le monastère furent dotés des biens délaissés par Bazolus, ancien seigneur du pays, alors vaincu et prisonnier. Une lettre adressée en 1110 à l'évêque de Clermont rappelait cette fondation illustre, puisque dans ce titre, Louis-le-Gros appelle l'église de Mauriac *capella regum Francorum*. Au XII[e] siècle, ce prieuré fit de vains et bruyants efforts pour échapper à la dépendance de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dont il relevait. Pendant deux années, les révoltes, les émeutes, les violences de toute espèce se succédèrent dans l'intérieur du couvent. Les habitants de la ville, secrètement encouragés par l'inertie de l'évêque diocésain, prirent part eux-mêmes à la rébellion, adoptèrent le parti d'un ancien prieur déposé, et s'emparant du doyen nouveau, le confièrent à Aymar de Miremont, qui le retint longtemps captif au château de Ventadour. Faut-il voir, dans ces troubles, le vieil esprit aquitanique se réveillant comme un feu mal éteint, et protestant de temps à autre en faveur de sa vitalité toujours tenace; ou plutôt ces luttes n'étaient-elles pas les suites simples et naturelles de l'administration sordide des prieurs étrangers, imposés par l'abbaye de Sens, jointes à ce besoin de liberté qui courait alors dans l'air, exaltait les cœurs et pénétrait jusque dans les cloîtres? Toujours est-il que deux conciles s'occupèrent des démêlés de Mauriac, et que l'intervention du roi de France et celle du légat devinrent nécessaires pour y mettre fin. En 1560, la cité s'enrichit de la fondation du collége des Jésuites par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, lequel légua une rente de 675 écus d'or pour entretenir cet établissement, le second créé en France. Le 16 avril 1574, les religionnaires, sous le commandement de Henri de Bourbon, vicomte de Lavedan, surprirent Mauriac, qu'ils gardèrent jusqu'au mois de juillet suivant. Une partie des fortifications fut détruite à cette époque et le couvent de Saint-Pierre pillé (1).

L'église paroissiale de Notre-Dame-des-Miracles date du commencement du XII[e] siècle; elle représente une croix latine, et se trouve divisée en trois nefs. La nef a cinq travées, le chœur quadrilatéral est terminé par une abside demi-circulaire. Les arcades du chœur, des absides latérales et de la première travée s'élèvent en plein-cintre; les autres appartiennent à l'ogive romane. Les piliers carrés portent des colonnes engagées, dont les chapiteaux sculptés pour la plupart, sont d'un profil incorrect et d'un travail grossier. A l'extérieur, des pierres d'appareil recouvrent les murs de l'édifice, dans lequel deux portes donnent entrée. L'une d'elles regarde l'ouest, l'autre le midi: on remarque dans la première quelques caractères de transition. Une archivolte en torsades règne au-dessus des croisées, ornées de colonnettes. Quant aux modillons, ils offrent tantôt des dessins grimaçants, tantôt des sujets obscènes. La façade possède un bas-relief placé dans le tympan et représentant l'Ascension. Jésus-Christ debout dans un cadre elliptique perlé, s'élance vers le ciel entouré de deux chérubins. Au-dessous sont treize personnages rangés sur une même ligne. Quoique les têtes manquent, on peut juger de la beauté du travail par la juste proportion des corps, l'agencement des draperies, l'excellente ciselure des ailes des anges. Ce portail, composé de moulures en retrait, et dont l'archivolte représente un zodiaque bien conservé, a un aspect imposant et monumental. (*Voyez Cantal, planche 74*). L'église contient le tableau très-estimé des Miracles de la Vierge, attribué à Lesueur.

Un monument, unique je crois dans la Haute-Auvergne, est la Lanterne des Morts qui orne la porte du cimetière. Cette lanterne, supportée par une colonne reposant sur un piédestal massif, date de 1268. D'après la volonté du fondateur, une chandelle devait y être tenue allumée tous les samedis. Ces fanaux étaient-ils placés en cet endroit pour avertir les passants de la sainteté du lieu, ou pour éloigner les revenants, ou comme on l'a cru encore, pour fournir du feu au temps des épidémies? Je ne sais: mais j'aimerais mieux voir dans cet usage, un hommage respectueux rendu aux trépassés. Ces lampes, en effet, brûlant au sein des ténèbres, et projetant leurs rayons sur les tombes, peuvent-elles personnifier autre chose qu'une pensée pieuse qui veille et prie, quand au-dehors tout sommeille et repose. — C'est sur la cîme d'une colline voisine que se tient tous les ans la foire si célèbre et si considérable du 8 juin. Mauriac, traversé par le méridien de Paris, est à 698 mètres au-dessus du niveau de la mer. De bonnes communications ont créé pour cette ville un important commerce d'entrepôt.

Arches.
Auzers.

Les autres curiosités du canton sont: la pierre plantée ou peulvan du hameau de la Roussille; — la tour d'Arches, datant du X[e] siècle, (*Voyez Cantal, planche 70*); à Auzers, le château, (*Voyez Cantal, planche 70*); les quatre grandes figures monstres qui terminent les angles du clocher de l'église paroissiale; la tour de Marlat, de forme carrée et

---

(1) Voyez *Cantal*, planche 70, le sceau du monastère; il porte: *Sigillum contractuum decanati Mauriaci, pro Domino Petra de Balsaco decano.*

tapissée

tapissée de lierre, (*Voyez Cantal, Planche 70*). — A Bassignac, les ruines du manoir de Charlus; — sur le chemin de Beaulieu à la Bessette, dans une plaine de bruyères, un camp romain qui peut se rapporter à l'époque où Ecdicius, pressé par les Visigoths, se fortifia dans ces montagnes; — à Chastel-Marlhac (*castrum Meriolacum*), des débris de tombeaux romains; une fontaine, où du temps des Gaulois comme de nos jours, on baignait les enfants; *l'oustal de las Fadas*, caverne celtique, près du hameau de la Salvinie; — à Drugeac, le piédestal antique de la croix du cimetière, portant sculptés des lions et un bouc; — à Méallet, l'église, la grotte de Saint-Calupan, la tour de l'Herm et le château de Montbrun. — Chalvignac possède, pour sa part, les ruines de Miremont, vaillante forteresse qui, placée sur un plateau dominant les gorges de la Dordogne, montre les restes magnifiques de ses remparts féodaux : que le temps les conserve ! Rien n'est beau à la campagne, ne séduit l'œil, ne saisit l'ame, comme la rencontre d'une ruine solitaire. C'est la poésie du deuil, c'est une pensée d'amère philosophie, c'est une note mélancolique et rêveuse jetée au milieu de l'hymn e joyeux des champs. Ce château a été témoin du courage de Madeleine de Saint-Nectaire, l'héroïque amazone du XVI[e] siècle, celle qui vainquit Montal, qui fut si belle et, dit-on, si faible. Mais les grands cœurs sont toujours tendres; excusons-la. Au dire des villageois, elle revient chaque nuit expier les fautes de sa vie: tous ont vu, au clair de la lune, son ombre errer le long des murailles, ou accroupie près d'une fontaine, l'ont entendue se plaindre tristement.

Bassignac.
Chastel-Marlhac.
Drugeac.
Méallet.
Chalvignac.

La cascade de Salins, la plus remarquable du Cantal, est formée par l'Auze. Cette rivière, rencontrant dans sa course un escarpement perpendiculaire de plus de cent pieds, se précipite, du haut de la coulée basaltique, en décrivant une énorme courbe, tombe avec fracas, et, après avoir touché le fond de l'abîme, se relève en épais brouillard et rejaillit en poussière d'eau. Le nuage est si intense, que, pour peu qu'on s'approche, on se sent pénétré de pluie. Pour bien saisir l'ensemble de la cascade, il faut la regarder des hauteurs de face, au moment surtout où le soleil pose son arc-en-ciel étincelant sur ces vagues agitées, et anime leur masse écumeuse des jeux colorés de sa lumière; on peut la contempler alors dans toute sa splendeur, contrastant, par l'éblouissante blancheur de son onde, avec la couleur noire du rocher. Cette chute au bruit terrible, domine tous les autres bruits. Nul n'a jamais entendu, dans le vallon d'Auze, le souffle de la brise courbant la tige des fleurs, ni faisant bruire le feuillage. A la longue ce torrent fatigue; on dirait avoir devant soi un immense désespoir se plaisant en lui-même, se dévorant sans cesse et ne voulant ou ne pouvant être appaisé. — A l'extrémité gauche d'une excavation formant grotte, existe une source, connue sous le nom de Fontaine des Druides. Dans l'esprit des paysans, son eau offre un remède souverain contre les maladies cutanées : on lave neuf fois la partie souffrante, et le dixième jour le mal est guéri. Cet usage remonte à la plus haute antiquité. La fontaine est aujourd'hui sous l'invocation de saint Martin.

Salins.

Cette seigneurie fut, dans l'origine, à la maison de la Tour d'Auvergne, et dépendait de l'élection de Clermont. Le château de Vals, bâti sur le modèle de celui de Plessis-les-Tours, porte, dans plusieurs salles, les armoiries des d'Estaing, ses anciens propriétaires. Un nouvel acquéreur y fait des réparations bien entendues. On a trouvé, près du lac de Bramefoux, divers objets romains, quelques monnaies, et, assure-t-on encore, un petit sarcophage en argent.

Canton de Champs.
Lanobre.

Il faut visiter, dans le canton de Pleaux, le château gothique de Lavigne, commune d'Aly. — Un demi-dolmen, nommé la Pierre du Géant; une fontaine dédiée à saint Etienne, dans laquelle on plongeait les pieds du saint pour obtenir de la pluie, ainsi que les chapiteaux de l'église du Bourg, commune de Chaussenac. — Quelques vestiges d'habitations gallo-romaines, commune de Saint-Christophe. — L'église, le portail et le clocher hexagone de Saint-Martin-Cantalès.—Dans la commune d'Escorailles, le tumulus planté d'arbres où reposent les cendres de *Scaurus Aurelius*, lieutenant de César; et l'antique forteresse prise, en 767, par Pépin-le-Bref, sur un des vassaux de Waïffre, duc d'Aquitaine. Ces ruines, composées de trois tours et de vastes quartiers de murailles déchirées, appartiennent à M. Lacoste. — Enfin, l'église de Brageac, édifice important, reste d'une ancienne abbaye de l'ordre de saint Benoît. Ce monument, romano-byzantin, a une longueur de vingt-neuf mètres sur dix de largeur, et possède trois nefs, terminées chacune par une abside circulaire. Deux rangs de piliers séparent la nef principale des collatéraux; les colonnes engagées dans ces piliers sont ornées de chapiteaux représentant des feuillages, des têtes d'hommes, des dragons ailés et autres animaux. Le trésor de l'église renferme, indépendamment de la croix de Saint-Till, plusieurs reliquaires, parmi lesquels s'en trouve un, incrusté d'émail, d'une conservation parfaite et d'un travail précieux.

Canton de Pleaux.
Aly.
Chaussenac.
Saint-Christophe.
Saint-Martin Cantalès.
Escorailles.
Brageac.

A Riom ont été découvertes, à plusieurs reprises, des urnes cinéraires et des médailles. Près de la ville s'élèvent les spacieuses écuries de Saint-Angeau. — Les seigneurs d'Apchon prenaient la qualification de *comptours*, titre provenant du mandat que leur donnait la noblesse, de percevoir les secours qu'elle fournissait au roi. Le château qu'ils occupaient, jeté sur une dyke de balsate formé de prismes en faisceaux, était le siége de la première baronnie de la Haute-Auvergne. La Fontaine du rocher doit sa miraculeuse origine à un coup de pied du mulet qui portait le corps de saint Mary à Mauriac. Au-dessous d'une boiserie de l'église du Bourg, se trouve un écusson figurant deux lions dressés, les pattes sur un globe, et rappelant les armes d'Angleterre. On voit, à trois cents mètres, au midi, un pré taillé en redoute, nommé le Pré de la Guerre. La tradition soutient que le diable y vient faire sabbat toutes les

Canton de Riom.
Riom des Montagnes.
Apchon.

Colandre. Menet. Trizac. nuits. — On montre à Colandre, dans le bois de Cornil, un vieux chemin pavé, dit de la Reine Blanche; et dans les environs de Menet, un lac pittoresque, des tumulus gaulois, les ruines du manoir de Murat-l'Arabe, de l'abbaye de Broc et le château de La Clidelle. — C'est au milieu des bois de Marlhiou, commune de Trizac, que se remarquent d'étranges mouvements de terrain, sous lesquels gît le squelette d'une cité ancienne, connue seulement sous le nom de Cotteughe. Ce sol remué par la légende, exhale, autour de lui, une énivrante odeur de mystère. Voyez aussi la Font-Bourdoire, fontaine intermittente et prophétique, qui ne coule que dans les années où la disette doit se faire sentir.

Canton de Saigues. Madic. Le village de Madic est placé sur la rive gauche de la Dordogne, non loin d'un lac dont la circonférence a presque une lieue. Sur un monticule peu éloigné, mais dominé pourtant par les montagnes, existent les ruines d'un des plus forts châteaux du pays. Elles se détachent blanches et dentelées, des terres brunes qui les entourent. Ces vestiges, parmi lesquels on ne distingue plus que des murs rompus, des tours éventrées, des bastions chancelants, étaient autrefois l'apanage et la résidence de l'illustre maison de Chabannes. Jadis chacune des palpitations de ce cœur robuste se faisait ressentir au loin; aujourd'hui les siècles ont passé, les seigneurs sont morts, le château est tombé, et l'on sent à peine une âme dans ses débris. *(Voyez Cantal, Planche 72).* — Au-dessous de Madic, une belle vue de la Dordogne. — **Vebret.** Dans la commune de Vebret, près Rochemont, la rivière de Rue forme une cascade désignée sous le nom de *Saut de la Saule*. Bien que la chute ne soit que de seize mètres, cette cascade, par son volume, son site aride, ses rugissements prolongés et sans nom, égale peut-être celle de Salins. Au lieu de la Serre est une pierre branlante qui se trouve placée dans une fissure du rocher. Un homme la fait mouvoir aisément. — **Ydes.** Le territoire d'Ydes contient de nombreux tumulus; quelques-uns ont été fouillés, et l'on y a découvert un poignard antique, des cendres, des vases, des médailles de la colonie de Nîmes. L'église de cette commune date du XII[e] siècle et compte parmi les plus remarquables du Cantal. Les Templiers la possédèrent jusqu'en 1313, époque de leur destruction. Comprise dans les biens confisqués sur cet ordre célèbre, elle passa aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. L'édifice mesure 33 mètres de longueur, sur une largeur de neuf. Plus de la moitié de l'ancienne voûte s'étant écroulée en 1680, il ne reste actuellement que la partie qui surmonte le chœur. Au-dessus de la moulure formant le cintre du grand portail, se trouve sculpté un zodiaque dont quelques signes ont été brisés. Dans l'intérieur du porche, existent deux bas-reliefs. Celui de droite se divise en deux parties: l'une représente Daniel dans la fosse aux lions; l'autre, un ange enlevant par les cheveux le prophète Habacuc. Le bas-relief de gauche est une annonciation. Une colonne carrée partage la baie servant d'entrée principale, surmontée elle-même d'un clocher à quatre ouvertures à arceaux. En faisant extérieurement le tour de l'église du côté droit, on rencontre au-dessus de la petite porte, ornée de moulures de la fin du XVI[e] siècle, un bas relief qui a pour sujet saint Georges foulant un dragon aux pieds de son cheval. La fenêtre tréflée de la chapelle de Notre-Dame appartient au XV[e] siècle. Une suite de figures grotesques longent ensuite la corniche placée sous le toit, courent en dehors autour du chœur, et par suite de dégradations, s'arrêtent brusquement à la chapelle de Saint-Roch. On voit dans l'intérieur trois pierres tumulaires dignes d'attention. La première, dont l'écusson à six fleurs de lis; la seconde, offrant les armoiries d'un évêque ou d'un commandeur; la troisième, placée dans la chapelle des seigneurs du Châtelet, porte leurs armes, un chêne et un lévrier courant. — Après avoir visité la Tour du Châtelet, construite en 1448, et jeté un coup-d'œil sur la vallée qu'elle couronne, je conseille au voyageur curieux d'aller au village de Lagarde pour y voir une pierre isolée, dite *peyre de la justice*, et d'écouter, s'il est peu pressé, les longues histoires qu'on lui contera sur ce monument.

Canton de Salers. Salers. Salers, une des bonnes villes de la Haute-Auvergne, doit son origine à un cadet de la maison de Murat. Fortifiée sous Charles VII, par le maréchal de La Fayette, et le sénéchal de Langeac, elle le fut de nouveau en 1508. On aperçoit encore quelques lambeaux de muraille, et notamment la porte de la Martille, et la tour de l'horloge, décorées de leurs écussons. La ville a appartenu par indivis aux seigneurs de Calvinet, de Fontanges et de Pestels. Son bailliage créé par Philippe-le-Hardi, alterna longtemps avec Saint-Martin-Valmeroux, et dans l'année 1564, fut définitivement fixé à Salers, où la révolution le trouva. Les édifices de cette localité sont: l'église paroissiale, monument ogival, qui renferme un saint sépulcre digne d'être vu; — l'hôpital fondé par Pierre Lizet, premier président au Parlement de Paris (1529), jurisconsulte éminent, mais impitoyable dans ses haines contre les calvinistes; logicien inexorable, vertueux jusque dans ses écarts, faisant le mal comme la conséquence forcée d'un dilemme; — enfin, un ancien couvent de religieuses, transformé de nos jours en pensionnat de demoiselles. Salers possède de plus une belle fontaine, ornant sa place principale, et une promenade d'où la vue s'étend sur toute la chaîne des montagnes. Aperçue de loin, par un jour serein, la ville, avec ses tourelles ruisselantes de soleil, ressemble à quelque cité orientale, aux gracieux minarets: tandis que son intérieur au contraire, noir et menaçant, rappelle les bourgs crénelés du moyen-âge.

Anglars. Sur la place publique d'Anglars, existe un dolmen composé de deux pierres en basalte, supportées par trois autres. L'église date du XII[e] siècle; elle a trois nefs, et un clocher très-élevé. Parmi les dévotions de cette paroisse, nous

citerons celle à la croix de Malesalte, *(malus saltus)*, ainsi nommée, à cause du précipice qui l'avoisine. On place les enfants boiteux sur ce piédestal, et ils recouvrent de suite l'usage de leurs jambes; c'est un procédé peu compliqué, comme on voit. Les habitants de ce village, généralement grands et forts, ont reçu le sobriquet de carabins *(carabiniers)*, pour avoir pris une part active à l'insurrection de 1635, appelée la guerre des sabots. Voici dans quelles circonstances elle éclata: Isaac Dufour, habitant de Murat, homme fiscal et peu aimé, avait pris l'adjudication de l'impôt établi sur les animaux à pied fourchu. Cet impôt, déjà impopulaire, reçut un surcroît de défaveur par la manière dont le fermier nouveau le prélevait. Les paysans irrités, se réunirent et s'armèrent. On envoya des troupes contre eux, et à la troisième rencontre, quatre cents des insurgés restèrent sur le carreau. L'échauffourée finie, la justice fit relâcher les prisonniers, moins un nommé Vaissières qui fut pendu. — Près du hameau de Meinterolles, on voit un peulven, (pierre plantée), nommé peyre Rougnade, ou croix des batailles.

Vallée de Fontanges.
Saint-Martin-Valmeroux.

Saint-Martin se présente à l'entrée de la vallée de Fontanges. C'est un gros bourg, dont l'église du XIVe siècle paraît avoir été réédifiée sur l'emplacement de celle qui est mentionnée dans la charte de Clovis. Il faut en examiner d'abord le portail orné de cinq boudins en retrait, reçus sur des colonnettes prismatiques triangulaires; puis, l'inscription extérieure et gothique, portant ces mots: *l'an mial;* puis encore le modillon saillant, représentant une figure accroupie, connue sous le nom de l'homme à l'épine; le bas-relief du tympan, où l'on trouve saint Martin, entouré d'un homme et d'une femme en adoration; et les fonts baptismaux. L'édifice n'a ni transsepts, ni bas-côtés, mais seulement quatre chapelles latérales. Il est construit d'un seul jet, et on y a employé le grand appareil *(opus insertum)*. — Au côté opposé de la vallée, l'on peut entrevoir la grosse tour en ruines du château de Crève-Cœur. *(Voyez Cantal, Planche 70)*.

Le vallon que l'on remonte, est abondant en beaux sites. Tel est le point où les trois vallées du Malrieux, de Villemur, et de Saint-Paul, viennent se réunir à celle de Fontanges. Les artistes doivent s'y arrêter quelques instants. Ondulations imprévues du sol, coupe hardie des hautes cîmes, escarpements de basaltes déchirant de loin en loin la robe verte du gazon, vapeurs transparentes teignant d'un rose bleuâtre l'intervalle d'une vallée à l'autre, rien ne manque à ce paysage, merveilleux de lumière, de calme et d'éclat.

Fontanges.

Fontanges, berceau d'une famille ancienne, qui produisit, en 1178, le vainqueur d'Aymeri de St-Céré, et en 1661, la belle duchesse, est situé près de la Maronne, dont les eaux saturées d'alun sont particulièrement propres au blanchissage des toiles. L'église, autrefois communauté de prêtres, n'offre de curieux qu'un autel en serpentine: ce marbre a été probablement recueilli dans les environs. On trouve au village de Labastide, des eaux minérales fort recherchées, coulant d'une fontaine intermittente; et au hameau de Peyre-Del-Cros, dans une grotte tapissée d'efflorescences de sulfate de fer, un sapin entier à l'état de carbone ou de fossile. Labastide est dominée par le bois Noir, forêt considérable et du plus beau style, qui, coupée par le puy d'Orcet, s'étend le long des deux vallées de Chavaspre et de Chavaroche. Il y a dans cette forêt de profondes clairières, des retraites perdues, des physionomies de désert qui saisissent. Le centre n'étant pas boisé comme les côtés, permet de distinguer les singulières combinaisons des arbres et de la perspective. Imaginez un effet général sombre et mélancolique; par çi, par là des rochers renversés sur lesquels se trouvent d'épais massifs, des gorges ravinées et pendantes, un sentier tortueux qui se montre de temps en temps, et finit par s'enfoncer dans le bois; sur les hauteurs quelques sapins isolés se dessinant dans le ciel, et tout autour des masses lugubres d'arbres, qu'attaque sans cesse, penche, et fait sourdement gémir le puissant murmure du vent. Telle est la forêt du bois Noir, attendant depuis deux cents ans, un chemin ou un peintre, c'est-à-dire, quelqu'un qui l'exploite ou qui l'illustre.

ARRONDISSEMENT DE MURAT.

Pour aller d'Aurillac à Murat, il faut descendre le Lioran. Nous avons pu par conséquent admirer sur notre route la gorge où naît l'Alagnon, gorge si féconde en sites, en ravins, en cascades. Ce terrain bouleversé nourrit jusque dans les petites anses qui bordent le chemin, une superbe végétation de fleurs sauvages, parmi lesquelles on remarque: ici le lys martagon, la digitale pourprée, la grosse campanule; ailleurs de larges paquerettes, d'orgueilleuses aconytes; plus loin des guirlandes de lizerons, attachant leurs doigts effilés, ou reposant leurs frêles clochettes sur des rochers gris et nus. C'est un charme au printemps, de respirer, en ce lieu, les vigoureuses senteurs qui s'élèvent des buissons, de voir les touffes de violettes, montrant au-dessus de la mousse leurs saphirs parfumés, ou d'entendre la brise

s'endormir nonchalante dans les sapins. Bientôt les voyageurs traverseront la percée, gigantesque tunnel de 1410 mètres, destiné à rendre non seulement la montagne abordable aux lourdes voitures, et guéable en tout temps, mais à diminuer encore la lenteur des distances, et les chances du danger.—Murat est situé au pied d'un sommet conique, formé de basaltes prismatiques, qui affectent parfois une étonnante symétrie. Sur la cîme de ce rocher existait le château de Bonnevie, que son emplacement, ses fossés, ses ponts-levis, ses tours, rendaient imprenable. Cette citadelle dont les titres font mention dès le Xe siècle, appartenait aux vicomtes de Murat. Elle fut confisquée sur eux par Charles VI, en faveur du seigneur de l'Isle, et en 1477, par Louis XI, qui s'en empara après la mort de Jacques d'Armagnac, et la fit raser. Reconstruit de nouveau, le fort soutint plusieurs siéges pendant les guerres de religion, et fut démoli à la suite des ordres de proscription donnés en 1634, lorsque Richelieu, révolutionnaire intelligent, fit septembriser les châteaux, au profit de la royauté. Murat, comme toutes les villes du Cantal, est assez bien bâtie, mais mal percée, et je le dis tout bas, quelque peu mal propre. Son église, incendiée en 1493, a été rebâtie par Anne de France, duchesse de Bourbon, aidée des produits d'une quête qu'autorisa l'évêque de St-Flour; elle est dédiée à Notre-Dame des Oliviers. La fondation de l'ancien couvent des Récollets, dit de St-Gal, remonte à 1430: cet édifice, placé aux portes de la ville, sert aujourd'hui d'hôpital. Il y avait, en outre, un monastère de religieuses de Saint-Dominique, monastère dont le tribunal de première instance s'est emparé. Murat, entouré d'herbages considérables, et placé entre la Planèze et Aurillac, se trouve forcément le centre d'un grand commerce de fromages et de grains: voilà son industrie et sa fortune.

CANTON DE MURAT. Murat.

Du côté de Bredons, le paysage vous paraîtra simple, et pareil à une fresque antique; de Bredons, au contraire, en regardant Murat, on a sous les yeux le bassin de la ville, enfermé dans un cercle de lignes harmonieuses, et composé de jolies vallées qui se ferment un instant, pour se reformer de suite un peu plus loin. — Gravissons la colline. Bredons était un prieuré, fondé par Guillaume, vicomte de Murat, et dépendant de la célèbre abbaye de Cluny. L'église fut consacrée en 1095, par Durand, évêque de Clermont. Indépendamment de son architecture remarquable, dernier soupir du style roman épuisé, ce monument contient des boiseries précieuses, un banc-d'œuvre surtout, véritable dentelle de bois. Le retable a conservé tout l'éclat de sa dorure éblouissante, datant cependant de 1710. Ce retable est orné de quatre énormes colonnes corinthiennes, et de statues; deux d'entre elles représentent saint Pierre et saint Paul. Sous le pavé de la nef, existent encore les caveaux où avaient été inhumés, dans des cercueils de plomb, les corps de plusieurs jeunes comtes d'Armagnac. (*Voyez Cantal, Planche 60*). Bredons se trouvait autrefois défendu par un château, dont on distingue à côté de l'église, la place et les ruines. Visitez aussi la croix de pierre du village, placée sur une éminence, ainsi que les grottes Celtiques, où s'était, dit-on, retiré saint Calupan. — L'église de Celles est du XIe siècle; elle a appartenu à l'ordre des Templiers, puis à celui de Malte. On y remarque le maître-autel, la chapelle de sainte Barbe, et un bénitier d'une forme élégante, et chargé d'armoiries. — Le village de Cheylade occupe le milieu d'une verdoyante vallée, dont la partie supérieure, divisée en deux branches, touche au puy Mary. Un ancien manoir, propriété de la maison de Dienne, une église gothique près de la roche Violette, un grossier monument nommé *la Tombe de l'Anglais*, parce qu'il renferme les dépouilles de quelque chef étranger, tué dans le XIVe siècle, forment tout le patrimoine architectural de cette commune. — A droite du vallon de Dienne, qui mérite bien sa réputation de fertilité, s'élève le rocher de la Queille. C'est sur ce mont curieux qu'a existé, d'après la tradition, un temple antique consacré à Diane, renversé du temps de Charlemagne, et ayant donné ses débris et son nom au château de Dienne, comme lui détruit aujourd'hui. On y a planté une croix. La famille de Dienne avait possédé des biens étendus, et contracta des alliances avec les maisons princières de Bourbon, et de Latour-d'Auvergne. Plusieurs de ses membres se croisèrent pour la Terre-Sainte: l'un d'eux, François, commandait en 1545 le Ban du haut pays. Un chemin de grande communication, de Bort à Murat, traverse la montagne du Limon, plateau gazonné, ravissant en été, mais passage redouté dans la mauvaise saison. Lorsqu'en effet l'hiver commence à faire entendre du haut des pics son rire strident, et que la neige envahit nos contrées, il faut éviter de s'engager dans le Limon, ou du moins chercher à ne jamais perdre de vue les bornes indicatrices; on paierait de sa vie l'imprudence d'un instant. Malgré les avis multipliés, tous les ans néanmoins des malheurs arrivent: tous les ans quelques victimes nouvelles périssent égarées, ou sont dévorées par l'écir. — Non loin de Chalinargues, près de la route de Massiac, on aperçoit sur un roc quelques vestiges de murailles et de tours. Ces constructions faisaient partie du château de Cheylard, et ressemblent à des vieillards qui, debout depuis des siècles, se laissent tomber de fatigue. Plus bas, une cascade voisine verse ses ondes au milieu du silence. (*Voyez Cantal, Planche 54*). C'est dans le territoire de cette commune que se trouve encore une belle forêt de pins; recommandons-la à tous ceux que la solitude charme, et qui savent aimer la nature, source de toute poésie, idéal de toute beauté.

Bredons. Celles. Cheylade. Dienne. Chalinargues.

CANTON D'ALLANCHE. Allanche.

Nous allons continuer notre énumération monumentale, sèche analyse, qu'à défaut d'espace je ne peux vivifier par aucune théorie substantielle, par nul détail attachant, pas même par les formes du style. Ceux qui auront

occasion

occasion de parcourir ces lignes, voudront donc bien me pardonner, si je les intéresse peu, ou plutôt si je les ennuie outre mesure : je sens que c'est mon lot, et je ne puis y échapper. — Allanche, petite ville qui dépendait de l'ancien duché de Mercœur, est située au pied des montagnes du Luguet, dans un vallon nu, sur le bord d'une rivière. L'étymologie de son nom lui vient, d'après Piganiol, d'un os de la hanche de saint Jean-Baptiste, qu'on y conservait. Sa fontaine abondante, le château de Cheyladès et l'église, sont à visiter. Cette église avait le titre de prieuré, et appartenait à l'ordre de saint Benoît. Le sol d'Allanche, riche en pacages, produit du seigle et de l'avoine; son commerce consiste en fromages, bestiaux et mulets. — Charmensac possède les ruines du château de Léotoing, nid de vautour sur un roc escarpé. (*Voyez Cantal, planche 51*). — On voit à Joursac celles du château de Mardogne, qui commandent la Planèze, et sont du plus magnifique effet. Tous ces lieux mériteraient d'être décrits; toutes ces pierres entassées ayant vu de près les choses d'autrefois, ont leur histoire comme les hommes. Heureux vraiment qui la dira, et qui, interrogeant tant de nobles débris, saura faire parler leur muette éloquence! — Landeyrat n'a pas même conservé les restes du château de Prades, où naquit avant la révolution, un archevêque singulier, caractère bizarre, mais esprit éminent: l'abbé de Pradt. — La Peyrusse est un gros bourg, dominé par un fort que l'on croit être l'ancienne *Petruvia*, prise au VIII[e] siècle par Pépin, sur Waiffre, duc d'Aquitaine. En 1578, lors des guerres religieuses, le capitaine Merle, à la tête des Calvinistes, s'empara de ce village, et comme avec sa troupe ils faisaient un grand feu sur la place pour se réjouir, ceux du château distinguant le capitaine, lui tirèrent sus et le tuèrent d'un coup de fauconneau. C'est de ce reître célèbre que le duc de Montpensier disait : « nous aurons Merle ; il est un peu « délabré d'hommes, mais avec lui j'attaquerais l'enfer, fût-il plein de cinquante mille diables. »

Charmensac. Joursac. Landeyrat. La Peyrusse.

D'excellents fourrages ont toujours distingué les campagnes de Marcenat. Le bourg est agréable et paraît de loin sortir d'un massif de verdure. Son église a quelques clés de voûte curieuses. Quant à ces murs croulants, à ces donjons renversés que l'on aperçoit sur un monticule fleuri, ils forment l'ancien château d'Aubijoux, chef-lieu d'un comté, dont relevaient, au moyen-âge, un nombre infini de fiefs. (*Voyez Cantal, Planche 52*). Le château actuel, nouvellement construit dans le style saxon, se trouve à cent mètres au-dessous. Il était habité naguère par un jeune député, mort depuis peu, homme d'étude et de goût, marquis millionnaire, exerçant dans sa royale demeure une royale hospitalité. — Condat, situé au centre d'un bassin profond et triangulaire, est entouré d'un paysage véritablement délicieux. Près de là, entre ce bourg et Marcenat, sont les ruines de l'abbaye de Féniers, érigée par les comtes d'Auvergne, sous le titre de Saint-Pierre. Ces vestiges, assez insignifiants au point de vue de l'art, méritent pourtant d'être remarqués comme site. J'en dis autant de La Brequeilhe, qui fut achetée en 1343, par Guillaume Roger, frère du pape Clément VII. Qu'on n'oublie pas une grotte, creusée dans un rocher, et servant jadis d'hermitage. Pendant plus d'un demi siècle, dit la chronique, un pauvre moine resta en cet endroit, au bord de la rivière, regardant pensif et par pénitence, couler ses flots monotones, images pour lui, sans doute, de la tristesse ou de la rapidité de la vie.

CANTON DE MARCENAT. Marcenat. Condat.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR.

Un meurtre commis, un crime à expier, de grands remords à faire taire, telles sont les circonstances au milieu desquelles prit naissance la ville de St-Flour. Son monastère, élevé en 1002, par suite des dons d'Amblard d'Apchon, coupable de la mort d'un de ses parents, réunis aux offrandes du seigneur de Brezons, fut construit sur le mont Indiciat (1), dont la position élevée servait de phare aux voyageurs, et qu'un simple village occupait alors. Cette église, placée sous la dépendance de Cluny, attira d'abord des pèlerins, des religieux, puis quelques populations voisines; insensiblement le plateau se couvrit d'habitations, et la cité commença. Trois cent quinze ans s'étaient écoulés depuis cette époque, et Saint-Flour, juché sur son rocher, n'avait pu en descendre encore pour s'agrandir, lorsque Jean XXII, ayant eu la pensée de diviser l'église d'Auvergne, offrit à l'abbé d'Aurillac l'évêché nouveau. Mais celui-ci, pour échapper au doyenné de l'évêché de Clermont et à la juridiction de l'archevêché de Bourges, le refusa aveuglément. La ville d'Indiciat, qui depuis longtemps couvait Aurillac d'un œil jaloux, profita de cette immense faute, demanda, fit agir, s'agita, et obtint ce que malheureusement nous n'avions pas voulu. On voit que si l'étoile d'Aurillac s'obscurcissait, celle de Saint-Flour commençait à luire, et que son origine, bien que sinistre, ne devait pas avoir pour sa prospérité de résultat néfaste. Saint-Flour, en effet, une fois cité épiscopale, prit un développement

CANTON DE SAINT-FLOUR. Saint-Flour.

(1) *Indicare*.

continu. Possédant dans son sein des hommes marquants et dévoués, la ville fut assez intelligente pour les apprécier, assez sage pour leur donner le pouvoir, assez prudente pour se laisser conduire. Ce système, que tant d'autres localités n'imitèrent point, Saint-Flour l'a toujours suivi, et alors comme aujourd'hui, Saint-Flour n'a pu que s'en louer. La ville atteignit son plus haut degré de splendeur au XIVe siècle, lors de la construction de ses murailles. Protégée ainsi contre les Anglais, elle devint dès ce moment, par sa position inexpugnable, la clé de la Haute-Auvergne. En 1372, Charles V accorda aux habitants des armoiries (1) et une charte de commune, tandis que Charles VII les récompensait en les visitant, d'un royalisme qui ne s'était jamais démenti, (1437). Plus tard encore, Saint-Flour obtenait élection et bailliage. Les guerres de religion arrivèrent: nul n'ignore l'attaque nocturne des Huguenots en 1578, et l'intrépide défense des Saint-Florins, guidés par leur héroïque Brisson de Chaumette. Ce consul fut ennobli : c'était justice ; voilà la noblesse de bon aloi. Bientôt la paix revint ; Saint-Flour en profita pour s'occuper de son embellissement intérieur, que les bienfaits de Monseigneur Paul de Ribeyre rendirent facile. Quoique Aurillac soit le chef-lieu du département, sa rivale n'en est pas moins restée chef-lieu ecclésiastique, et devenue même de nos jours chef-lieu judiciaire. C'est, du reste, la ville la plus renommée de la province ; aucune n'a sa réputation, sa popularité à l'étranger. L'Auvergnat qui voyage n'est jamais d'Aurillac, de Mauriac, de Murat, il est toujours de Saint-Flour ; car St-Flour avec son crucifix noir qui n'existe plus, et ses chaudronniers qui n'ont jamais existé, est connu de toute la France ; à lui seul, pour la France, il résume le Cantal. *(Voyez Cantal, Planche 61).*

Jacques Leloup, quatorzième évêque, jeta les fondements de la cathédrale, que continuèrent dans la seconde moitié du XVe siècle, deux frères, prélats tous deux, Pierre et Antoine de Léotoing-Montgon. Cette basilique ogivale, est, au dehors, d'une excessive maigreur d'ornementation. Sa façade se compose de deux tours carrées, percées de trois portails décorés à peine, et de six fenêtres irrégulières, coupées en croix, et complètement dépourvues de caractère religieux. Une inscription gothique, portant la date de 1466, se lit sur la baie gauche. L'extrémité supérieure des tours, reconstruite depuis peu, n'appartient à aucun style. Ces tours, trop larges pour leur hauteur, seraient de l'effet le plus désagréable, sans la galerie du faîte, qui, par son élégance, dissimule en partie leur aspect écrasé. *(Voyez Cantal, Planche 63).* L'intérieur est simple ; les voûtes sillonnées de nervures, vont retomber sur un ensemble de piliers, dont la forme légère ne manque pas de noblesse. Par ci, par là se montrent quelques tableaux, trop médiocres pour qu'on en parle, trop cités pour qu'on n'en parle pas (2). — L'église Saint-Vincent, aujourd'hui délabrée, et ne servant plus au culte, présente d'intéressants détails. Sa tourelle, à six pans, d'un jet hardi ; ses fenêtres découpées, de l'ère rayonnante; sa voûte intérieure ornée et gracieuse, tels sont les restes d'un édifice ruiné avant le temps, et portant cependant le cachet d'une époque déjà avancée de l'art gothique. *(Voyez Cantal, Planche 62).*

Plusieurs autres monuments de la ville méritent d'être mentionnés. Ce sont : la Récluse du faubourg, bâtie par saint Odilon ; les Jacobins, construits en 1353, et devenus actuellement l'église paroissiale; quelques maisons situées sur la place d'Armes, appartenant à la renaissance ; le collége, fondé par Annet de Fontanges en 1590 ; le séminaire; enfin, le palais épiscopal, dont la terrasse du jardin offre une vue à la fois si étendue, si austère et si grande. Je ne dois omettre, ni les basaltes joignant la route qui conduit au faubourg, ni surtout une ancienne fontaine que le scrupule assez mal inspiré d'un évêque fit mutiler vers 1760. Soyons moins sévères, pardonnons-le ; faisons la part des temps, et excusons principalement le siècle de Louis XV si pudique ! d'avoir pu trouver indécentes les candides nudités du moyen-âge. — Le commerce de Saint-Flour consiste en grains, fabrication d'orseille et de colle-forte, cuirs tannés, dentelles, étoffes communes et poteries.

Alleuze.

C'était à Alleuze, sur la cîme d'un mont, que se dressait la citadelle qu'Aymerigot-Marcel prit par ruse en 1380, et dans laquelle il se maintint pendant sept ans. Aymerigot, une des plus fortes natures d'homme que les époques d'anarchie puissent produire, une fois abrité dans cette aire inaccessible, désola les campagnes, dévalisa les voyageurs, pilla les grands chemins, et, ainsi qu'il l'avouait lui-même, faisait rapporter à son château jusqu'à 20,000 florins par an. Le comte d'Armagnac, commandant les troupes de la Haute-Auvergne, du Velay et du Quercy, l'y assiégea vainement ; il fallut traiter avec le routier, qui ne consentit à livrer la forteresse, que moyennant dix mille livres d'or. Cela fait, Aymerigot se repentit de son marché, et Froissard nous initie aux regrets tardifs, aux cyniques doléances du redoutable pillard. Au demeurant, la terreur qu'il avait inspirée était telle, que les paysans des environs, joints aux habitants de Saint-Flour, s'emparèrent du château après son second rachat, et ne pouvant le détruire, y mirent le feu.

Andelat.

Si Andelat n'a plus l'ancien bailliage des ducs d'Auvergne, ni le manoir du Saillant, autrefois propriété d'Antoine du Bourg, chancelier de France, il possède encore la limpide cascade formée par le ruisseau de Basboric,

(1) Saint-Flour portait : au premier d'azur, semé de fleurs de lys d'or ; au second, d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

(2) La cathédrale avait trois A dans ses armes. Ce seraient, au dire des interprètes, les trois lettres du mot ArAbiA, patrie de Taucens et de Saint-Flour.

tombant d'une hauteur de plus de soixante mètres, dans un gouffre dont la profondeur est inconnue. — On trouve, à Lavastrie, les ruines du castel de Montbrun, tenu, en 1357, par Jean Sandoz, célèbre chevalier gascon; et sur la route de Lavastrie au hameau de Robis, un dolmen, monument druidique bien conservé, composé de deux pierres latérales et d'une table superposée. — Le sarcophage connu sous la désignation de *Tombe du Père*, existe dans le territoire de la commune de Paulhac, il consiste en un amas de pierres formant carré, avec une inscription moderne. Ce tombeau, qu'entourait un mystérieux prestige et qu'on croyait intact, a été ouvert au mois de septembre 1843 : il était vide. Un seul objet, provenant évidemment d'une fouille antérieure, en fut retiré. C'est un tube cylindrique, d'une longueur de neuf centimètres sur cinq de circonférence, se terminant, dans sa partie inférieure, en cône octogonal. Vers le milieu, le métal est fortement corrodé, et l'érosion ne cesse qu'à l'extrémité du goulot, où l'on aperçoit encore quelques traces de dorure. L'intérieur du fer contenait une épingle profondément enfoncée au milieu de quelques lambeaux d'un papier épais, humide, et sur lequel aucun caractère d'écriture n'apparaissait. — Nous recommandons à ceux qui viennent de traverser la Planèze, l'aspect de Roffiac et notamment l'église byzantine du Bourg, qui, placée près d'une vieille tour à machicoulis, forme, avec les débris d'un pont rompu par les eaux, un charmant motif de paysage. *(Voyez Cantal, planche 68).*

Lavastrie.

Paulhac.

Roffiac.

L'église de Villedieu doit son érection à Pierre d'Estaing, de l'illustre famille de ce nom, qui la fit bâtir en 1365. Pierre d'Estaing fut d'abord moine de Saint-Victor de Marseille, puis évêque de Saint-Flour en 1361, archevêque de Bourges en 1367, et, enfin, créé cardinal par le pape Urbain V (Grimoard), dont il était parent du côté de sa mère Eminarde, dame de Valentines et vicomtesse de Chailannes. Le prélat fonda, dans l'église nouvelle, un chapitre composé de six chanoines. Le site de Villedieu lui plaisait à ce point, qu'il voulut, dit-on, s'y faire élever un palais. Mais les habitants de Saint-Flour, soit qu'ils redoutassent, dans l'intérêt de leur ville, les suites d'une résidence qui pouvait se prolonger, soit qu'ils craignissent sérieusement pour la sécurité de leur évêque, que compromettait à toute heure la présence des Anglais ennemis, les habitants de Saint-Flour, dis-je, le détournèrent de ce projet. L'église de Villedieu, commencée sur un vaste plan, est restée inachevée.

Villedieu.

Le monument a, dans œuvre, treize mètres de hauteur et trente-sept mètres de longueur, sur onze de largeur, en y comprenant le clocher. Son plan décrit un hexagone irrégulier, à quatre angles très-obtus du côté de l'abside, et à deux angles droits à l'opposé. Il n'existe qu'une seule nef. On compte quatorze groupes de colonnes régulièrement espacées et parfaites de proportions. Les chapiteaux de ces colonnes, adossés aux murs latéraux et décorés de feuillages variés, servent de base à des cannelures nombreuses qui, s'élançant en fusées, se divisant en gerbes, vont former les élégantes nervures de la voûte. Les murs de l'église, au-dedans comme au-dehors, se composent de pierres d'appareil. Extérieurement, autour du chœur, les corbeaux, qui soutiennent l'entablement, présentent des figures laides et fantastiques. Des arcs, tantôt à tiers-point, tantôt surbaissés, quelquefois à plein-cintre, dessinent l'intervalle compris entre les piliers. Toutes les fenêtres sont à lancettes.

L'ornementation du portail principal se compose de fleurs et d'animaux taillés en grand relief. Cette baie est coupée, dans son milieu, par une colonne d'une remarquable légèreté. Il n'est pas jusqu'à la vieille poignée de la porte qui ne soit curieuse. Elle représente un bel édifice orné de plusieurs clochetons; viennent ensuite trois personnages : un abbé, distingué par sa croix pectorale; saint Paul armé de son glaive; puis, un pèlerin avec sa gourde et son bâton.

L'église de Villedieu a soigneusement conservé quelques bons travaux de sculpture sur bois; elle montre trente-huit stalles habilement ciselées. L'ensemble de ces boiseries reproduit les mêmes lignes architecturales que celles du monument. Notons encore une dalle tumulaire d'une certaine antiquité *(voyez Cantal, planche 105)*, et deux chapelles superposées, ce qui est rare, peut-être même unique dans les églises de la Haute-Auvergne. L'une d'elles, en forme d'ambon, offre un quadrilatère, dont le dôme sert de plein-pied au clocher.

Dans l'année 1483, lorsque la peste sévissait à Saint-Flour, le chapitre cathédral de cette ville choisit l'église de Villedieu pour s'y réunir et procéder à la nomination du successeur d'Antoine Léotoing de Montgon, évêque décédé. Les suffrages se portèrent sur Claude de Doyac, prévôt de Clermont et abbé de Valette. Cependant, sa nomination et son ordination ayant été jugées irrégulières, le pape Sixte IV lui refusa l'institution, qu'il donna à Charles de Joyeuse, élu peu de temps après. Innocent VIII étant monté sur la chaire de saint Pierre, ordonna à Claude de Doyac de se faire réintégrer. Les discussions entre les deux prélats furent vives et longues. Le pape Borgia y mit fin, en déférant à l'évêque de Carcassonne le jugement de cette affaire. Joyeuse fut maintenu en possession, et son compétiteur, rancuneux et chagrin, alla mourir près de Cusset.

La route de Saint-Flour à Chaudesaigues, si dangereuse autrefois, est aujourd'hui devenue facile par les travaux coûteux que l'on y a pratiqués. Cette horrible gorge elle-même, qu'on nomme la Côte de Laneau, vaincue par l'art et la persévérance des hommes, s'est transformée en un chemin large, adouci, dans lequel on éprouve assez de crainte pour être ému et pas assez pour être effrayé. Vers le milieu du ravin, dans la partie du *Saut-du-Loup*, ainsi

Canton de Chaudesaigues.

appelée d'un roc qui, bizarrement coupé, figure une tête de monstre, vous voyez encore des roches menaçantes pendre à vos côtés, tandis qu'au-dessous de soi, l'œil se perd au fond des précipices où gronde un torrent. Ces superbes horreurs, toujours variées, toujours saisissantes, se continuent jusqu'au bord de La Truyère, et là cessent, pour faire place, pendant quelques heures, à des sites plus doux. — Chaudesaigues n'est point le *Calentes Baiæ* dont parle Sidoine Apollinaire. Le médecin Bertrand a démontré, de la manière la plus évidente, que ces expressions s'appliquaient au Mont-Dore. Toutefois, si la localité cantalienne ne peut plus revendiquer l'honneur d'avoir été citée dans la quatorzième lettre à *Aper*, elle doit s'en consoler par la pensée que ses eaux, en perdant leur gloire antique, n'ont heureusement rien perdu de leur haute température : c'est là l'essentiel. Cette prodigieuse élévation de chaleur (quatre-vingts degrés centigrades), fait la richesse de Chaudesaigues. La source du *Par* (1), par exemple, alimente une fontaine où les femmes de la ville viennent continuellement puiser l'eau qui sert à toutes sortes d'usages : on l'utilise pour le pain, on y trempe la soupe, on y fait cuire les œufs. Les bouchers vont y épiler leurs cochons, y nettoyer les pieds et les têtes de veau. La propriété que possède cette eau, de bien dissoudre le savon et d'enlever aux laines leur suint, alimente, en outre, un commerce d'une assez grande extension. En hiver, c'est avec les sources qu'on chauffe les habitations. Il est vraiment curieux, lorsque les canaux se vident, d'examiner les vapeurs qui s'en élèvent, produire de longues traînées fumeuses et envelopper la ville d'un nuage humide, dans lequel elle disparaît.

Chaudesaigues.

Chaudesaigues, situé au milieu d'une contrée inculte, renferme environ trois cent cinquante maisons et pourrait recevoir plus de cinq cents étrangers. Le mouvement annuel des malades est déjà considérable et augmente d'année en année. Les Auvergnats ambitieux rêvent, pour cette ville, des destinées brillantes; on parle, en effet, d'un vaste établissement de bains qui ferait, de ce pays, le Carlsbad de la France. *(Voyez Cantal, planche 78.)*

Lieutadès.

Il faut s'arrêter à Lieutadès et visiter, dans son église, le beau reliquaire émaillé du XIIIe siècle, dessiné par M. Tudot. La planche qu'il nous en a donnée *(Voyez Cantal, planche 79)*, le représente d'une manière si heureuse et si vraie, qu'elle mérite des éloges et nous dispense de toute description. — A une demi-heure du village de Réquistat, nom qui pourrait indiquer l'emplacement de quelque cimetière *(requies-stare)*, existe un monument gaulois, nommé Caverne-de-Saint-Pierre. Trois roches qui le forment, sont adhérentes au sol; l'entrée a un mètre cinquante centimètres. La tradition raconte que, jadis, les affaires litigieuses du bourg étaient confiées à des arbitres, rendant leurs sentences sous un arbre, tout près de ce dolmen. Cette juridiction toute Celtique dispensait par malheur de celle des baillis. Aussi, un jour, les seigneurs de Réquistat, mécontents, détruisirent cet ormeau et en firent la boiserie d'un appartement du château, qui s'appela la chambre de justice.

Jabrun.

Canton de Massiac.
Massiac.

Massiac est une petite ville, bâtie au fond d'un vallon couronné de montagnes, dont les pentes sont couvertes d'arbres fruitiers et de vignes. Une église exigue, un château qui n'avait de seigneurial que le nom, mais dans lequel le comte d'Espinchal conserve encore plusieurs portraits de famille, voilà tout son inventaire monumental. La nature l'a mieux dotée, en lui donnant un sol fécond, des plaines agréables, qu'arrosent l'Alagnon et le ruisseau d'Areuil. Parmi ses curiosités pittoresques, nous mentionnerons deux rochers, que la rivière a dû séparer, et sur chacun desquels se trouvait un oratoire. Je conterai plus loin la jolie légende qui s'est poétiquement envolée de ce lieu. — L'église de Molompise nous a paru intéressante par ses chapiteaux et son bénitier ancien. — Saint Mary, le protecteur spécial de Mauriac, habita pendant plusieurs années une grotte qu'il s'était creusée lui-même au haut de la colline de Montjournal. C'est là qu'il mourut, c'est là que son corps fut inhumé par saint Austremoine, son compagnon. Il faut lire dans le père Dominique de Jésus, cette vie remplie de tant de renoncement et de souffrances. Vous verrez que sans le vouloir, en rejetant même le côté merveilleux des faits, nous nous surprendrons admirant encore ces terribles expiations, au milieu desquelles la volonté de l'homme apparaît si puissante et si sereine! On voit à cet endroit une pierre, en forme de fauteuil, qu'on appelle Chaire de St-Mary, et où les personnes atteintes de douleurs de reins, vont prier et s'asseoir. La châsse en bois, qui contenait les reliques du saint, reste toujours suspendue à la voûte de l'église. Ces cendres furent enlevées en 1050, et transportées à Mauriac, sous Étienne V, évêque de Clermont, par les ordres d'Ermengarde de Rochedagoux.

Molompise.
Saint-Mary-le-Cros.

Canton de Pierrefort.
Pierrefort.

Le nom de Pierrefort indique l'existence d'un de ces donjons crénelés qui résumaient, aux temps passés, le pouvoir et l'orgueil de la noblesse féodale. Ce château appartenait à la maison de Peyre, dont les seigneurs se qualifiaient premiers barons d'Auvergne pour le bailliage de Saint-Flour. Il a soutenu plusieurs siéges. Une tendre histoire de cœur fut l'occasion du dernier et du plus acharné de tous. Quelque demoiselle de Fontanges, — vous reconnaissez ce nom, prédestiné aux faiblesses de l'amour, — cédant à la passion du châtelain de Pierrefort, abandonna la demeure paternelle, pour suivre, dans ses domaines, celui à qui elle s'était donnée. Le père irrité réclama vainement sa fille, et ne pouvant l'obtenir, sollicita l'appui d'Henri IV. Bien que peu sévère, comme on sait, sur le chapitre des mœurs, le roi se fâcha. Pierrefort, le ravisseur, tout mouillé de larmes chéries, s'obstina, préférant mourir : c'est l'usage. M. de

(1) Parer, nettoyer.

Fontanges demanda alors du canon au monarque, l'obtint, et le siége eut lieu. Hélas! l'amour est habitué aux défaites, aussi l'amour fut-il vaincu. Le feu des yeux de Mademoiselle de Fontanges, si vif que rien ne lui résistait, au dire des annalistes, ne put lutter contre le feu brutal des batteries royales; il fallut se rendre. Mais le principe sauvé, l'autorité paternelle reconnue, la jeune fille, repentante et soumise, retourna auprès de Pierrefort, qui devint son époux. — L'église du bourg, moitié forteresse, moitié temple, pouvait être défendue. Elle se liait avec les fortifications du château, et l'on voit encore les meurtrières à travers lesquelles on tirait en-dedans. Cet édifice a un grand caractère; les immenses arcs de la façade, formant contre-forts, son portail compliqué, ses belles dispositions intérieures en font un monument de premier ordre pour nous. Plusieurs caveaux subsistent autour de la nef. (*Voyez Cantal, planche* 77). — Brezons est placé dans une situation originale. On y visite le château de Lavoix, et à Montréal les vestiges d'une voie romaine. — J'engage les artistes qui parcourront la commune de Ste-Marie à ne point oublier le pont de Tréboul, sur la Truyère. Ils trouveront difficilement en Auvergne, un lieu plus isolé, des rochers plus âpres, des sommets plus nus, un paysage plus saccagé, plus triste, plus désespérant. Là pas un arbre, pas de fleurs, mais des laves pelées, que la mousse, dernier tribut de la nature expirante, n'a même pu couvrir. Au milieu de ce site agreste s'étend un pont ogival, joignant les deux rives, et projetant sa silhouette noire dans les flots d'une rivière si tranquille qu'elle ne paraît pas couler. (*Voyez Cantal, planche 69*).

Brezons.

Sainte-Marie.

Canton de Ruynes.

Nous n'avons à citer, dans ce canton, d'abord que les grands débris qu'on trouve près de Ruynes, et dont l'étendue semblerait annoncer les traces d'une ville; débris auxquels le chef-lieu doit, sans doute, son nom; — puis, les restes du château de Châliers, pris par les Anglais, en 1357, et qu'ils rendirent en 1370.

Avant de terminer ce titre, qu'on nous permette une seule observation. Les églises du Cantal comptent encore une grande quantité de statues de saints, anciennes et intéressantes sous ce rapport. Mais, de temps à autre, les fabriques, fatiguées précisément par cette antiquité, échangent ces vieux bois contre des statues modernes, mieux façonnées et mieux dorées. C'est un mal, car souvent, sans s'en douter, on abandonne et l'on perd des objets très-précieux. MM. les curés doivent y veiller. Ils savent tous que lorsque, dans le moyen-âge, les églises faisaient des commandes, les sculpteurs des villes, trop peu rétribués ou trop ignorants pour créer, se contentaient de copier les originaux des grandes cathédrales; et ainsi se conservait le type primitif et traditionnel, non-seulement de la France en général, mais de chaque province en particulier. Tous les jours, tant que nous sommes, quand nous entrons dans les églises et que nous y remarquons ces images de martyrs, d'évêques, à la pose raide et contrainte, aux vêtements immobiles et rétrécis, il peut nous arriver d'en faire fi, parce qu'au premier abord elles blessent nos idées actuelles du beau. Mais, lorsque nous aurons réfléchi, nous comprendrons que la statuaire chrétienne, enfant du moyen-âge, a dû systématiquement s'éloigner de la statuaire antique, parce que, en fait de beauté, elles partaient toutes deux d'un principe différent. L'une, toute mondaine, voulait passionner les sens; l'autre, grave et pieuse, ne s'est adressée qu'à l'intelligence. L'art païen aimait ce qui plait, ce qui séduit; l'art gothique n'a cherché que ce qui fait croire et méditer. Aussi on admire, dans la statue romaine, le contentement expressif d'une physionomie riante; on remarque ces membres forts, ces mouvements souples, ces larges poitrines où l'air joue si à l'aise. Tout cela est très-bon pour peindre un athlète du paganisme, mais ces qualités ne sauraient être l'attribut d'un saint chrétien. Lui, au contraire, usé par les macérations et les jeûnes, ne peut montrer qu'un corps décharné, que des mains maigres, que des épaules étroites et resserrées. Mais, sur tout cela, se place parfois une figure qui vous subjugue, tant elle a d'ame et de pensée. C'est donc le beau physique, dans une autre région d'idées, réuni à un beau moral, que l'antiquité ne pouvait connaître, et dont le moyen-âge n'a pas voulu nous laisser le secret. Ce que nous venons de dire de l'échange des statues, nous l'appliquerons aux châsses, croix, custodes, tableaux, mobilier sublime des églises, cédé presque toujours pour quelques gros sous, et revendu de suite au poids de l'or. Désormais plus de ces profanations; conservons ce qui est vieux, ne serait-ce que parce que c'est vieux: nous aurons rarement à nous en repentir, et nos enfants trouveront souvent occasion de nous en louer.

IV.

SUPERSTITIONS. — LÉGENDES.

L'amour du merveilleux, le besoin de croyances surnaturelles ont constamment, et à toute époque, tourmenté l'esprit humain. Il y a, en effet, tant de charme dans les chimères, que rêver est une nourriture fortifiante, un aliment tonique pour l'imagination. Jamais la science, avec son posivitisme, ne trouvera de corrosif assez violent pour anéantir ou attaquer seulement ce besoin impérieux de l'ame : il est des erreurs qu'on aime, des mensonges plus doux que la vérité.

Ainsi rêver, créer des êtres surnaturels qui, par leur infinie puissance, font, en bien ou en mal, ce que la puissance bornée de l'homme lui interdit; imaginer un pouvoir occulte et souverain qui dompte les éléments rebelles, domine les forces de la création, renverse, quand il lui plait, les lois de la nature, récompense ou punit, maîtrise, en un mot, toutes choses, telle est l'origine philosophique des légendes.

Quoi qu'on fasse, les légendes, c'est-à-dire ces créations fantastiques, prestigieuses, populaires, que le monde, à ses différents âges, a toujours si passionnément chéries, exhaleront à jamais une suave émanation. Qui que vous soyez, esprits submergés de préjugés ou cœurs libres d'entraves, effeuillez un instant leur poésie mystérieuse et vous verrez que nulle littérature n'est plus belle, que nulle n'est empreinte de plus de jeunesse, de grace et de fraîcheur.

Les légendes ont jailli de différentes sources : elles sont diverses comme les peuples.

Ainsi, le culte des forêts, des pierres, des fontaines ; des dieux qu'on adorait sous la forme de génies courant dans les airs ou protégeant les habitations ; des emblèmes habituellement sombres, quelquefois terribles, constituent les traditions gauloises. On reconnaît, à ces mythes, l'influence de la nature âpre du nord. — La religion gallo-romaine, au contraire, calme, amoureuse de jouissance et de paix, porte, à un haut degré, le caractère symbolique. Sa poétique est figurée, voluptueuse, brillante comme un rayon de soleil.

Au V[e] siècle, l'invasion germaine, en s'emparant des Gaules, apporta, avec elle, une indicible mélancolie et souvent un désespoir douloureux. Ce fut alors le triomphe de la valeur sauvage et des héroïsmes fatals. — Tandis qu'à son tour le christianisme, sans effacer complètement les vestiges celtiques, remua leur cendre funèbre et imprima, sur ce fonds nuageux, des images fortement colorées, où l'amour, l'avenir, l'espérance eurent la plus grande part.

La légende a plus qu'une valeur de poésie. Il est reconnu aujourd'hui, par les hommes les plus sérieux, que ces fables, mensongères sans doute, mais expression naïve de l'esprit d'une époque, doivent servir de complément à l'histoire. Il est rare qu'on ne retrouve pas, dans les chroniques superstitieuses d'un peuple, quelque chose de son origine, de son culte, de ses habitudes de tous les jours. Par elles on peut étudier le mouvement de la pensée dans les âges anciens; par elles, enfin, et en démêlant avec soin leur empreinte native, on arrivera peut-être jusqu'au tuf des premières sociétés.

Les plus belles légendes nous viennent du moyen-âge. La prétention de diviniser la fondation des monastères, ou d'expliquer l'authenticité de certaines reliques; la nécessité d'inventer une formule ingénieuse, un cadre inoffensif, pour dénoncer la tyrannie de quelque seigneur barbare, ou divulguer les vices d'un prélat corrompu, créaient à chaque instant des traditions nouvelles. En ces siècles d'universelle souffrance, c'était grande joie d'entendre le soir, au feu pétillant des larges cheminées, narrer de lugubres récits ou de touchantes histoires. Le clerc racontait le miracle qui venait d'arriver dans l'abbaye voisine : c'était tantôt la Vierge ayant guéri un infirme ; tantôt un baron impie que Dieu avait frappé ; un moine ressuscité au moment d'être mis dans sa fosse, ou un revenant tout blanc apparu à l'heure de minuit. Les imaginations d'alors, vierges et crédules, écoutaient avec enthousiasme, croyaient avec effroi, et par là s'épanchait l'immense poésie qui débordait des sources les plus profondes du cœur. Aujourd'hui encore, bien que le moyen-âge soit loin de notre temps et qu'une civilisation virile nous ait nourris, quel est celui de nous à qui une légende ne rappelle son enfance et quelque souvenir aimé du foyer paternel !

Nous allons, dans cette section, ramasser un peu de cette poussière étincelante, et dire quelques contes que beaucoup reconnaîtront (1).

Le Dra (Draco).

Quel est ce méchant petit diablotin, au corps fluide, aux formes diaphanes, espiègle comme un singe, adroit, spirituel, agile, plein de ruses et de finesses, mettant tout son bonheur et tout son temps à tourmenter les gens de la campagne, et troublant sans cesse, par ses taquineries, le repos des fermiers, des villageois et des bergers ? — Le premier Auvergnat venu vous le dira de suite : c'est le *Dra*.

Le Dra a sa retraite ordinaire loin des villes, près des bosquets silencieux, au bord des fontaines, dans les enfoncements des collines. Il repose et dort, pendant le jour, caché souvent sous une branche de bruyère ou dans le calice d'une fleur, se laissant balancer par le souffle des brises ; la nuit, il sort de sa cachette parfumée et court, comme un écervelé, d'un village à l'autre, cherchant quelque bon tour à jouer, quelque folle malice à faire.

C'est lui qui tourmente le sommeil des pâtres, leur tire la couverture qu'ils ont beau ramener sur eux et qui retombe toujours à terre; cache leurs vêtements ou les emporte pour les mouiller dans le ruisseau voisin. Et lorsque le lendemain les pauvres bergers en s'éveillant s'étonnent, s'irritent et pleurent, lui, caché, mais voyant tout, regarde, épie, s'épanouit d'aise, se tord de plaisir, à ce point que ce qu'on prend alors pour le bruit du vent, n'est autre chose que son rire joyeux.

C'est encore lui qui, passionné pour la course, détache, dans l'ombre, les chevaux noirs de l'écurie et galope sur eux au clair de la lune. Il les fatigue si bien, qu'à l'aube, le domestique étonné les trouve à leur place haletants, tremblant sur leurs jambes, la crinière en désordre et ruisselants de sueur. Les gens de la ferme se rassemblent, examinent, questionnent, et ne manquent pas de dire, après s'être épuisés en conjectures : c'est ce maudit Dra !

Que le paysan attardé, qui traverse à la brune certaines vallées, prenne garde de le rencontrer: il se métamorphosera

(1) Circonscrit par l'espace, j'ai dû me borner à un petit nombre de légendes que je donne sommairement ici, en ayant soin d'indiquer leur origine probable.

en loup

en loup pour lui faire peur, agitera violemment à ses côtés le feuillage des arbres, donnera aux buissons des formes effrayantes. Si, malgré cela, le campagnard courageux continue sa route, alors le lutin, changeant de système, marche perfidement devant lui, l'attire par de petits cris, le conduit, de distractions en distractions, dans un lieu désert, et finalement l'égare si bien, que le pauvre villageois, désorienté, se voit obligé de passer la nuit à la belle étoile; bien heureux s'il n'est pas, outre cela, appelé continuellement par son nom, chatouillé aux reins, tiré par son habit ou ses cheveux, turlupiné et tourmenté jusqu'au jour.

Mais aussi quand on a gagné ce malicieux esprit par une prévenance, lorsque la ménagère compâtissante a secrètement porté une jatte de lait à l'angle de la maison; ou que le soir, quand la bise se lève, quelque jeune fille a laissé la porte ouverte et éteint un instant la lampe afin qu'il puisse entrer sans être vu, sa bienveillance est certaine. Alors, blotti derrière le foyer, il ravive la flamme en se chauffant, fait pétiller le bois, soulève, avec son haleine, des milliers d'étincelles: puis, quand tout le monde est couché, le Dra rôde dans la cuisine, vient bercer et caresser les enfants pendant la nuit, garde les malades, leur parle doucement à l'oreille, les console et les endort.

— Parmi les superstitions qui sont devenues des croyances pour les Cantaliens, celle du Dra, universellement répandue dans notre pays, est une des plus gracieuses et des plus charmantes. Il serait difficile de bien préciser son origine. Selon nous, cependant, ce génie subtil, intermédiaire entre l'homme et la divinité, entre l'esprit et la matière, provient d'une tradition celtique. C'est un de ces follets nombreux dont les Gaulois avaient peuplé l'espace, et qu'ils avaient attaché à chaque clan, à chaque domaine, à chaque famille, même à chaque partie du corps.

Les Fées.

Lorsqu'on a gravi, au levant d'Aurillac, le sommet de la colline où frissonne, à tous les vents, ce hêtre mutilé et solitaire, qu'on appelle le bois de La Fage *(Fagus)*, et qui représente seul aujourd'hui l'ancienne forêt de ce nom, — il faut bien se garder de descendre, sans s'être promené le long du plateau, du côté des montagnes. La vue de ce point est magnifique et embrasse, selon les ondulations du sol, parfois la vallée de Jordane, parfois les sites accidentés du vallon de Giou. Arrivé à la hauteur de Saint-Simon, en-deçà du hameau de Salesses, on remarque deux petits monticules de forme oblongue *(tumulus)*, assez rapprochés l'un de l'autre, parfaitement intacts et couverts de hautes herbes. Jadis les bergers redoutaient ce mystérieux endroit, nommé *Puy-des-Dames*, prétendant que les fades, qui venaient souvent danser en ce lieu, dans les belles nuits d'été, ne manqueraient pas, mécontentes, de leur jeter un sort, soit à eux, soit à leurs troupeaux. Il n'était pas rare, en effet, d'apercevoir le matin, autour de ces mamelons, de grands cercles dessinés sur la pelouse. Chose étrange! le gazon, frais la veille, se trouvait, jusqu'à une certaine distance, tassé, piétiné et comme fauché le lendemain : nul doute que ce ne fût là l'ouvrage des fées, l'indication de leurs danses, la trace de leurs pas.

Il y a deux cents ans, personne, dans les campagnes, ne se fût avisé de douter de la puissance de ces esprits surnaturels qui hantaient, d'après la croyance commune, les cavernes profondes ou les grottes fraîches des côteaux. Rarement aussi trouvait-on quelqu'un assez audacieux pour oser les troubler dans leurs plaisirs folâtres. On savait que les fées disposaient d'un pouvoir étendu, et que, sous la plus séduisante enveloppe, ces blanches filles du démon cachaient un cœur amoureux de vengeance. Pourtant, de loin en loin, quelques hommes aventureux avaient voulu s'assurer de leur existence certaine, en essayant de les surprendre réunies. Mais les vieilles femmes blâmaient ces tentatives criminelles et racontaient, avec effroi, que plusieurs avaient eu une issue funeste; c'était bien vrai. Ecoutez plutôt le récit suivant.

Le vendredi 25 juin 1632, vers dix heures du soir, le curé de Saint-Simon, précédé de la croix, venait d'allumer sur la place du bourg le feu de la Saint-Jean, aux applaudissements d'une foule d'enfants et de villageois qui regardaient, émerveillés, la flamme s'emparer du bucher et lancer dans l'air une fumée épaisse, lorsque, dans un cabaret voisin de l'église, trois hommes buvaient gaîment. Le plus joyeux de ces trois compagnons était Pierre Mousset, le museteur. Il se trouvait à cet instant particulier, où sans que l'ivresse soit venue encore, l'excitation fumeuse gagne le cerveau, rend la pensée hardie et le caractère entreprenant. L'un des interlocuteurs ayant parlé de monter au clocher pour voir s'ils n'apercevraient rien au Puy-des-Dames et s'il n'y avait pas de danses en ce moment, Pierre Mousset observa que la vue n'y porterait pas, et qu'il était bien plus simple d'y aller et de prendre les demoiselles sur le fait. Cette proposition ayant fait pâlir les deux autres convives, le museteur déclara tranquillement qu'à tout prendre, il avait toujours eu le désir de voir des fées, et, que fût-il seul, rien ne l'empêcherait d'exécuter son projet ce soir même, où il avait plus de chance de les rencontrer qu'un autre jour. On crut alors qu'il plaisantait, et ses camarades, s'amusant à le suivre dans ses idées, le défièrent d'apporter, dans deux heures, sur la place de Saint-Simon, une branche du sureau noir qui croissait au Puy-des-Dames et qu'on ne trouvait que là. Pierre, poussé par le vin et l'amour-propre, accepta la proposition, prit sa musette sous son bras, sortit de l'auberge et se mit en route.

« C'est décidé, disait le ménétrier en s'en allant, je ne reculerai pas; il y a trop longtemps que j'ai cette envie. Et « puis, c'est une fable, sans doute, je ne trouverai probablement personne là-haut. Après tout, si je les rencontre,

« quel mal me peuvent-elles faire et quelle frayeur un grand garçon de ma taille doit-il avoir de quelques jolies filles ?
« Si, comme on l'assure, les fées aiment la danse, je suis homme, avec ma musette obéissante et mes poumons de
« fer, à les faire sauter toute la nuit. »

Pierre se parlait ainsi à lui-même en montant le sentier des bois qui bordaient le revers de la vallée. De temps à autre, il se retournait pour voir, à travers les arbres, les dernières étincelles du feu de la Saint-Jean ; par intervalle, l'haleine de la nuit apportait à son oreille les cris des enfants qui couraient autour du bucher; la lune brillait de tout son éclat ; un air tiède agitait les feuilles. Tant de sérénité calmait le jeune homme et rassurait son ame, un peu troublée peut-être, sans qu'il voulût se l'avouer.

Au sortir des bois, Pierre se sentit plus tranquille. Le ciel, chargé d'étoiles, agrandit devant lui son ellipse puissante, et, grace à la clarté de la lune, il pouvait voir devant lui les objets les plus lointains. Tout était dans le silence; il n'entendait que le bruit du vent courbant la pointe des arbres et passant, en murmurant, sur les prairies en fleurs. Un pli de terrain le séparait seul du Puy-des-Dames. Quel fut son étonnement lorsque, après l'avoir franchi, il distingua une douzaine de demoiselles, vêtues de blanc, qui dansaient autour du mamelon. Pierre prit son courage à deux mains : le sureau noir s'élevait devant lui, il en coupa bravement une branche qu'il mit à sa boutonnière, et avança. Si le ménétrier avait eu toute sa raison, il aurait remarqué que les fées étaient pâles comme des fantômes, qu'elles dansaient avec une secrète langueur, sans sourire, et que toutes les fois que leurs mains se touchaient, elles rendaient un son pareil à des os privés de chair; mais Pierre était trop animé pour y prendre garde. Il resta à la même place assez longtemps, immobile et muet de surprise, admirant la beauté des demoiselles, regardant leurs formes lascives qu'une simple draperie enfermait dans une prison transparente. Puis, ainsi qu'il l'a raconté lui-même, soit que cette danse en rond lui causât une espèce d'enivrement, soit qu'oubliant le lieu fatal où il se trouvait il se crût transporté au milieu des fêtes qui lui étaient familières, soit, enfin, qu'une force invisible le poussât, Pierre prit sa cornemuse et se mit à jouer son plus bel air.

Mais à peine les sons vibrants de la musette eurent-ils éclaté, que plusieurs fées s'enfuirent effrayées; d'autres disparurent sans que Pierre pût savoir comment, tandis que les deux dernières, moins peureuses, s'approchèrent en souriant et vinrent lutiner le museteur ravi. L'une prit son chapeau, l'autre, la plus jolie, voulait sa cornemuse, puis, changeant d'idée, elle renonça à l'instrument et s'empara du bouquet qui pendait à la veste du jeune homme, et que celui-ci ne songea pas à défendre. La demoiselle parut alors satisfaite de son lot et fit quelques pas pour s'en aller, non sans regarder Pierre d'une façon si agaçante et si profonde, que le robuste Auvergnat frissonna jusque dans la moëlle des os. Son parti fut bientôt pris : la fée était restée seule et fuyait lentement; il se mit à sa poursuite, voulant ravoir sa branche de sureau et peut-être aussi demander quelque chose de plus. Cependant, bien que la légère fille parût ne pas précipiter sa marche, Pierre, quoique courant, pouvait à peine l'atteindre, et quand il l'atteignait, — cette ombre fugitive, cette maîtresse impalpable, glissait entre ses bras, telle qu'une vapeur. Ils firent ainsi beaucoup de chemin, traversèrent le hameau de Salesse, plongé alors dans le sommeil, et arrivèrent jusqu'à une hauteur assez escarpée d'où l'on domine Belliac. A ce point, le ménétrier, essoufflé, s'arrêta un instant et voulut rétrograder. Mais alors la fée, passant légèrement à ses côtés, lui dit à l'oreille une parole si enivrante, que le cœur de Pierre tressaillit sous ce mot comme l'épaule d'un forçat tressaille sous le fer rouge qui la brûle. Le pauvre garçon, fou de bonheur, n'hésita plus à s'aventurer avec elle dans les revers à pic.... Bientôt on entendit le bruit d'une chûte ; mais ce bruit fut couvert par la brise qui continua à soupirer dans les chênes frémissants.

Le lendemain on retrouva Pierre, le corps mutilé, la tête sanglante, n'ayant plus qu'un souffle de vie. Une main inconnue l'avait précipité du haut d'un rocher, et il était venu se briser à sa base. Près de lui gisait la cornemuse et, un peu plus loin, la branche de sureau. Le malheureux n'eut que le temps de raconter son aventure ; il demanda pardon à Dieu, reçut l'absolution et trépassa.

— On reconnaîtra facilement dans cette légende, commune, je crois, à plusieurs provinces, un mélange heureux de la poésie du nord et du paganisme grec. Ces fées, si belles et si perfides, sont les walkyries des Scandinaves, emportant et étouffant leurs amants dans les airs. Elles rappellent aussi les Sirènes, harmonieuses magiciennes, redoutables enchanteresses de l'antiquité.

Les fées cependant, il faut le dire, ne se montrent pas toujours aussi cruelles que nous l'avons déjà vu. Soumises aux règles de l'équité, elles proportionnent leur vengeance à l'offense commise et à l'intention plus ou moins blessante de leur provocateur. S'aperçoivent-elles, par exemple, que l'homme qui les trouble dans leurs réunions l'a fait, non par une curiosité coupable, mais sans le vouloir et en quelque sorte par hasard, alors leur colère s'épanche dans une punition dont les suites n'ont rien de dangereux : en voici la preuve. — Les tumulus sont nombreux dans la commune d'Ydes. L'un de ces tertres s'appelle le *Suc-des-Demoiselles*. Il y a cent ans environ qu'un individu nommé Raguet, passant la nuit près de ce lieu, vit trois demoiselles assises, jouant, courant et caquetant au clair de la lune. Le pauvre hère épouvanté, s'en retournait en grande hâte, tout en invoquant son patron, lorsque les fées l'ayant

aperçu, se mirent en ronde, l'attirèrent et le forcèrent à danser avec elles jusqu'au jour. Cet excès, d'après ses dires, ayant failli compromettre sa vie, il n'en parlait qu'avec terreur.

Les Sorcières.

Les sorcières forment la contre-partie des fées; ce sont à la fois les sybilles latines et les prophétesses des Germains confondues et trempées dans la plus sombre poésie du Christianisme. Cependant, autant on nous représente les fées jeunes, jolies, rieuses, aériennes, autant les sorcières nous apparaissent vieilles, édentées, caduques, déplaisantes; et tandis que la malice des unes revêt constamment quelque forme gracieuse, la méchanceté des autres reste toujours laide et difforme comme elles. Evidemment, les fées sont de la nature aimable des sylphes, ces fluides enfants de l'éther: alors que les sorcières représentent à l'esprit les gnomes, intelligences terrestres, lourdes et impures.

Les sorcières d'Aurillac tenaient leur sabbat, il n'y a pas encore bien longtemps, au carrefour des Quatre-Chemins, espace désert quoique peu éloigné de la ville, situé entre les domaines de Lascanaux et de Montilly. J'ai recueilli, de la bouche même de plusieurs personnes du peuple, quelques détails que je vais transcrire, relatifs à ces conciliabules hideux.

Les nuits ordinaires de convocation étaient celles du vendredi au samedi. Sitôt que sonnait le premier coup de minuit, les sorcières se rendaient précipitamment au sabbat, les unes à cheval d'une truie, les autres en plaçant entre leurs jambes un balai frotté d'un onguent magique, qui les y transportait avec la vitesse de l'éclair. Tout le monde réuni, le diable sortait, tout petit d'abord, d'une cruche qu'une main secrète apportait et qui se trouvait toujours la première au rendez-vous. Puis, Belzébuth grandissait à vue d'œil, mettait sur sa tête une couronne de cornes noires et déployait son corps moitié homme, moitié bouc. Ses doigts étaient tous égaux et ornés d'ongles pointus. Debout ou assis sur sa cruche, il commençait à reconnaître les assistants et s'assurait s'il n'y avait dans l'assemblée aucun étranger. Si quelque sorcière nouvelle lui était présentée comme voulant s'enrôler, il lui passait sa griffe sur l'œil gauche et y imprimait un signe qui, soudain, dans l'obscurité, brillait comme une chandelle. La cérémonie s'ouvre ensuite par des chants; mais bien qu'habituellement les initiés crient de toutes leurs forces et qu'ils s'entendent parfaitement entr'eux, on ne peut pourtant les ouïr à deux pas. Cela fait, Lucifer sort de sous son aisselle un gros livre tout charbonné, dont les feuillets sont faits de peau humaine, et qui contient des écritures cabalistiques aux caractères flamboyants. Les assistants, attentifs, prononcent pour la première fois, ou renouvellent leur serment de renoncer à Dieu et de donner leur ame au démon. Après cela il se fait un long silence, et chaque sorcière, à son tour, raconte toutes les méchancetés qu'elle a faites, les sortiléges auxquels elle s'est livrée, les aventures qu'elle a prédites ou les vengeances qu'elle a exercées. Les rapports terminés, on jette, en commun, les sorts sur ceux à qui l'on veut du mal; on prédit la famine pour tel ou tel canton; on envoie des maléfices aux curés; on désigne les personnes qui, dans chaque famille, doivent mourir dans l'année. Et pendant ce temps, il se fait au-dehors de sombres préparatifs: des nuages voilent le ciel, l'eau s'agite dans les mares voisines, les crapauds commencent une danse inouïe et sans nom, de gros vers, sortant de terre, courent et serpentent de tous côtés.

Bientôt Satan donne le signal de la réjouissance et du banquet. Alors chacun tire de sa poche la provision qu'il a portée; un grand feu bleuâtre s'allume au milieu du cercle. Des diablotins sans bras servent les sorcières avec leurs jambes, et témoignent leur joie par des rires stridents. Les unes mangent des poules noires, les autres dévorent de la chair de pendus ou d'enfants non baptisés; plusieurs se régalent du foie de quelque cadavre; d'autres enfin, plus délicates, se sucent mutuellement le sang du cœur. Le festin dure ainsi jusqu'à trois heures du matin. En ce moment le coq chante, et l'assemblée se sépare, ne laissant d'autre trace de son infernale orgie, qu'une forte odeur de soufre, que l'on sent aux environs souvent pendant plusieurs jours.

Tel est, dans l'esprit du peuple de nos contrées, le rôle et les occupations des sorcières. Du reste, une circonstance particulière a suspendu, provisoirement du moins, les réunions de celles d'Aurillac. Le carrefour des quatre chemins s'est bâti peu à peu, et trois auberges courageuses se sont emparées de ce lieu redouté. Mais pourtant tout n'est pas fini. Les sorcières, désespérées d'avoir été bannies d'un asile où elles se rassemblaient depuis des siècles, ont jeté, affirme-t-on, un sort sur ce sol ingrat qu'elles affectionnent encore et qui doit leur revenir un jour. Déjà l'une de ces maisons est tristement célèbre par le crime d'un homme qui, après l'avoir construite, a porté sa tête sur l'échafaud. La populace crédule n'a pas manqué d'en faire la remarque, et l'anxiété publique s'est réveillée. Connaissant la rancune des sybilles, la foule compte sur de nouveaux maléfices et s'attend tous les jours à de fâcheux évènements.

Les Étoiles qui se changent.

Lorsqu'une étoile se change, nos paysans la regardent pieusement en faisant le signe de la croix, et prétendent qu'elle indique le passage d'une âme qui, du purgatoire, va au paradis.— Voici l'histoire que j'ai entendu raconter à l'appui de cette croyance.

Saint Géraud était encore dans l'adolescence, quand la mort de son père le laissa héritier de vastes états, mais aussi orphelin. Né avec une santé délicate, portant en lui une disposition extrême à subir douloureusement les impressions les plus ordinaires de la vie, la piété vint à son secours, et il lui demanda des consolations et de la force

Tenant l'existence pour une époque d'épreuves, le jeune comte pensa qu'en unissant les jours aux jours, les mois aux mois, quelque pénibles qu'ils fussent, sa jeunesse et sa vie fuieraient ainsi. Solitaire, il voulut traverser le monde sans s'y mêler; moine d'intention, il se promit de conserver, jusqu'à la fin, la double virginité de son âme et de son corps. Mais le démon irrité contre le saint veillait sous ses pas, tel qu'une couleuvre inaperçue.

Saint Géraud avait remarqué, près du château de Fabrègues, dans la maison d'un de ses serfs, une jeune fille nommée Ébroïne, dont la belle figure et la grâce modeste l'avaient frappé (1). Ébroïne était petite, blonde, avec des yeux pleins de candeur et des cheveux plus grands qu'elle.

Sans aucune arrière-pensée mauvaise et par cet amour instinctif qu'éprouvent certaines ames tendres à rechercher le beau, le comte se plaisait, en toute occasion, à contempler le charmant visage de sa jolie vassale. Souvent, lorsque dans les jardins du château, où son père avait un emploi, elle s'amusait à arroser les fleurs ou à suivre les papillons, c'était une joie pour lui que de la voir aller, venir, marcher, courir, rire et chanter. La présence d'Ebroïne le reposait, il l'aimait comme on aime un ange. C'est si vrai que, quand était venu l'instant de la quitter, il emportait dans son cœur le regard et le sourire de cette jeune fille avec autant de chasteté qu'un frère emporte sa petite sœur dans ses bras.

Mais, hélas! il se laissa trop aller au charme de la voir. Ce qui n'avait été d'abord qu'une distraction, devint un besoin; le plaisir passager se changea en nécessité impérieuse. Saint Géraud cherchait Ebroïne et ne la quittait plus. Ebroïne, de son côté, se faisant une habitude de la présence du bon seigneur, perdit, sans le savoir, de sa timidité, et, cruel malheur! n'en devint que plus séduisante. Alors, quand elle parlait, ses yeux avaient tant d'éclat! quand elle souriait, elle montrait des dents si blanches! — Le démon triomphait.

Un après-midi du mois de juin de l'année 880, le comte Géraud remontait la vallée de Jordane pour aller à Fabrègues. — J'ai dit que c'était une complexion maladive, ne pouvant sentir la vie que par sa partie souffrante. Il marchait triste, sous les grands arbres du chemin qui inclinaient sur sa noble tête leurs ombres amies. Il ne regardait pas la tour de Saint-Simon, nouvellement bâtie et s'élevant dans le lointain, ni les teintes chaudes de l'horizon, ni les forêts voisines qu'une brise étouffée balançait doucement. A peine s'il entendait les suaves harmonies de la campagne. C'était cependant une de ces heures adorables où la nature exhale sa vie par tout son corps; où l'ame, recueillie et silencieuse, absorbe les moindres bruits de l'air et aime à écouter le tintement d'une cloche, le bruissement des herbes, la plainte des ruisseaux. Saint Géraud ne remarqua pas les grands rosiers sauvages étendant leurs guirlandes le long des haies; il ne se pencha pas sur une foule de jolies plantes dont le soleil avait fait des fleurs, et qui ensemble ouvraient leur calice, cassolette embaumée, d'où sortait l'encens qu'elles offraient à Dieu.

Qu'avait-il donc le comte à rêver ainsi pensif? Quelque ennemi puissant menaçait peut-être ses terres, ses villes, et il songeait à le repousser? Non : il pensait au vide de son ame. Au milieu des pompes du pouvoir, ce prince de la terre ressentait un délabrement secret, il lui semblait qu'il s'en allait en ruine, et s'effrayait, si jeune, de n'être qu'un vieillard. Dans ce moment peut-être éprouvait-il, pour la première fois, le besoin de dire à quelqu'un sa peine et d'appuyer son cœur sur un cœur paisible et pur.

C'est alors que le comte entendit s'échapper, du milieu des aulnes qui bordaient le ruisseau, un chant doux comme celui d'une fauvette. Il reconnut la voix d'Ebroïne, quitta la route et s'approcha lentement. Arrivé au bord, il aperçut la belle esclave négligemment vêtue, qui, se retenant d'une main aux branches d'un coudrier, se penchait sur l'eau et cherchait à s'y voir; elle se regardait, souriait, se retirait ensuite et recommençait. C'était un jeu d'enfant, mais d'autant plus gracieux, que le ruisseau lui-même paraissait se prêter au caprice d'Ebroïne. L'onde, en effet, s'arrêtait immobile en cet endroit, et, limpide miroir, renvoyait à la jeune fille son image et ses sourires.

Saint Géraud s'éloigna dans un trouble profond. Dès ce moment, la lumière se fit dans son esprit, il vit qu'il aimait d'une affection coupable et résolut de fuir. A partir de ce jour, il évita toute occasion de revoir sa vassale, parcourut ses domaines, visita des pays qu'il ne connaissait pas, redoubla ses prières, alla, revint, se désola; rien n'y fit. Hélas! c'est qu'on ne peut pas désaimer comme on veut.

Ainsi s'écoula l'automne, l'hiver vint.

Enfin, saint Géraud, las de combattre et ne pouvant plus se passer de la vue d'Ebroïne, fit savoir à sa mère qu'il l'irait voir cette nuit même. La mère faillit tourner la tête de contentement; car les mœurs d'alors, tout-à-fait autres que celles d'aujourd'hui, permettaient cette joie. Pour Ebroïne, elle resta confuse des confidences qui lui furent faites. Sa poitrine se gonfla, et elle passa à pleurer le temps que le comte croyait qu'elle mettait à se parer des beaux habits qu'il lui avait envoyés.

Le saint, comme on le voit, ne s'était pas rendu sans combat. Pareil à ces vigoureux athlètes qui se débattent encore quoique vaincus, le comte pria, pria sans se lasser. Toute cette journée se passa dans une lutte fiévreuse entre

(1) Voyez la *Vie de saint Géraud*, par saint Odon, traduite par Compaing, p. 26 et suiv. Voyez aussi *Histoire des Trois Saints d'Auvergne*, p. 506 et suiv.

son amour

son amour et ses remords. Mais sa ferveur fut trop tiède, sans doute : peu à peu la passion, de sa main inexorable, brisa en lui les liens de la volonté, et il céda.

Lorsque le soir fut venu et que saint Géraud approcha de la cabane, il faisait froid ; une neige épaisse couvrait la terre, le vent jetait, au milieu des airs, des notes plaintives semblables à des sanglots. C'était peut-être son bon ange qui gémissait ; mais le comte ne le comprit pas.

Le comte revit Ebroïne belle comme toujours. Resté seul, il s'assit auprès d'elle, et ses désirs s'accrurent de la vue de tant de beauté qu'un voile de pleurs rendait encore plus touchante. Cependant, le visage d'Ebroïne s'illumina d'une si admirable pudeur, la jeune fille répandait autour d'elle un tel parfum de pureté, que le comte ne put s'empêcher de l'admirer en silence et presque avec recueillement. Sa flamme s'appaisant un instant, l'hésitation commença. Il jeta des yeux attendris sur cette jeune fille vêtue de sa robe blanche d'innocence, et il eut honte de la vouloir souiller. Dieu, en qui le saint avait eu confiance, lui tint compte d'une pensée vertueuse, et sa bonté intervint. Tout-à-coup, en effet, les traits d'Ebroïne changèrent comme par magie et, de beaux qu'ils étaient, devinrent laids et repoussants. Cette jeune fille, naguère si jolie, parut tellement difforme à saint Géraud, qu'il ne put croire, comme dit Odon, que ce fût celle qu'il avait aimée. De suite, ému d'un tel miracle, il songea au Très-Haut avec reconnaissance ; il regarda le ciel et vit, en ce moment, une étoile se changer. S'inspirant de sa position, le comte se persuada que cette étoile était le symbole d'un être agité ou souffrant qui revenait au repos, et tombant à genoux, il s'écria devant tous : « Soyez témoins d'une ame qui quitte le purgatoire pour le paradis ! »

Ce prodige eut un grand retentissement : les moines, auxquels le saint le raconta, le propagèrent et y crurent. Puis, le peuple s'en empara par piété, et il est ainsi venu jusqu'à nous.

LÉGENDE LOCALE ET MERVEILLEUSE DU PAPE GERBERT.

C'était le fils d'un pauvre tenancier de Belliac, vassal de l'abbaye de Saint-Géraud. Un soir que, tout enfant, il gardait les troupeaux de son père, quelques moines qui passaient l'aperçurent, une branche creuse à la main, regardant le ciel et comptant les étoiles. Les religieux se trompèrent sur les pensées du jeune berger, et prirent malheureusement pour un goût louable d'étude, le premier instinct de cette passion fatale qui poussait Gerbert à empiéter de si bonne heure sur les décrets de la Providence.

Conduit au couvent et présenté à Monseigneur l'abbé, il débita tant de jolies paroles, fit tant de surprenantes promesses si l'on voulait lui permettre d'étudier dans les livres, que le prélat, se laissant convaincre, le destina à être clerc.

Quinze ans après le pâtre, devenu Bénédictin et assiégé déjà par le malin esprit, alla en Espagne, arriva chez les Musulmans, quitta son habit pieux, s'établit dans une ville damnée nommée Cordoue, et là, en compagnie des rabbins et de Belzébuth, apprit la chiromancie et la magie blanche.

Il revint très-savant dans ces sciences criminelles, connaissant ce que signifient le chant et le vol des oiseaux, sachant lire des écritures cabalistiques et faisant des calculs avec des chiffres inconnus (1). Gerbert, à cette époque, se flattait déjà publiquement de pouvoir prédire l'avenir par la position, les aspects divers et les influences des astres. Quelques-uns disent qu'au lieu de prier et de se livrer aux douceurs de la méditation, il examinait curieusement le mouvement ondulatoire des vagues, ainsi que les jeux colorés de la lumière, soit sur les flots tranquilles, soit sur les gerbes mouvantes des cascades. D'autres ont été jusqu'à prétendre que ce prêtre indigne interrogeait le sommeil des plantes, qu'il savait les mystérieuses amours des fleurs, qu'il cherchait à leur ravir une poussière tenue et fine qu'elles laissent échapper, dit-on, à l'heure de la fécondité. On l'a surpris, au printemps, couché sur le sol, prêtant l'oreille pour entendre la sève bouillonner dans le sein de la terre ; on l'a vu, le matin, recueillir en silence, sur le gazon humide, ces brillantes perles de cristal, larmes secrètes de la nuit. Et de tout cela Gerbert composait des filtres, au moyen desquels il évoquait des apparitions surnaturelles et appelait le démon qui se rendait soumis à sa voix.

Devenu sorcier, rien ne pouvait être mystère pour lui : aussi, dans une solennité publique, avoua-t-il devant tous, qu'il possédait un talisman (*abacus*, livre des nombres), volé à un vieux sage, par la puissance duquel il pouvait tout deviner et tout savoir. C'était avec son aide qu'il avait découvert le trésor merveilleux et le palais d'argent enfouis sous la statue de fer du Champ-de-Mars à Rome ; c'est dans ses pages qu'il lisait : que si un prêtre officiant le jour de Noël pouvait, par hazard, prononcer, dans la deuxième messe, les paroles de la consécration au moment précis où le premier trait de lumière jaillissant de l'Orient annoncerait le jour, aussitôt toutes les richesses cachées dans les entrailles de l'univers, si profondes qu'elles fussent, deviendraient visibles à l'œil. — C'est encore de lui qu'on tient : que tison qui roule du foyer dans la chambre trois fois sa longueur, annonce méchante visite ; soutenant que les personnes qui entouraient saint Géraud à son lit de mort, apprirent ainsi la venue de son trépas.

Une fois il vint à Belliac accompagné du doyen du monastère qu'il voulait convertir au paganisme. Ils restèrent

(1) Les chiffres arabes.

ensemble plusieurs heures dans la maison paternelle, discutant toujours. Puis Gerbert, ne pouvant réussir à perdre ce digne homme, lui demanda s'il voulait être témoin d'un miracle. Le doyen ayant dit oui, Gerbert le conduisit au bord de la rivière. Après avoir tracé d'innombrables cercles et prononcé des mots bizarres, il frappa tout-à-coup les ondes de la Jordane avec une baguette de coudrier, et les eaux, de bleues et claires qu'elles étaient, se changèrent soudain en flots d'or. De sorte que, pendant un instant, l'or coula par larges nappes entre les deux rives, comme s'il se fût échappé en fusion d'une fournaise ardente. Le doyen, effrayé, se jeta à genoux, priant Dieu mentalement, et le charme cessa. Mais, depuis ce temps, la Jordane a roulé des paillettes précieuses, et la ville en a pris le nom d'Aurillac, ce qui veut dire lac doré.

Plus tard, Gerbert, voulant devenir pape, fit un pacte définitif avec les puissances de l'enfer. Toutefois, avant de s'engager irrévocablement, l'adroit archevêque chercha un biais, et comme il était très-versé dans la cabale, il essaya de tromper le diable lui-même par une promesse ambigue. Insensé ! l'ange du mal, plus savant que lui, avait tout prévu. Sylvestre II, qui, d'après les conventions faites, devait vivre jusqu'au moment où il aurait dit la messe à Jérusalem, oublia qu'il y avait à Rome une église de ce nom et y officia un dimanche. Atteint d'une indisposition subite et averti du lieu dans lequel il se trouvait, le pape se vit perdu, et lui si fort, frissonna et trembla comme un chêne secoué par la tempête. Il s'humilia en ce moment, se frappa la poitrine, se repentit : mais les jours de miséricorde étaient passés, le Tout-Puissant détourna la face, Satan vint, réclama sa proie, et Gerbert mourut.

Sylvestre II fut enterré, non dans une église, mais sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. C'est alors que le démon, maître de son sort, voulut que puisqu'il avait tout sacrifié à cette soif insatiable de connaître l'avenir, il continuât à le prédire, même dans sa tombe. D'après une loi sinistre, la dalle noire de son sépulcre, bien que conservée dans un lieu sec, devait annoncer deux semaines d'avance, par son humidité, la mort de chaque souverain pontife. — Or, certain jour, un pape malade, ayant été informé que la pierre de ce cercueil commençait à se mouiller de sa sueur funèbre, ordonna de suite que le tombeau fût fouillé, et la cendre de Gerbert jetée au vent. On le trouva, dans son suaire, entier, les traits rajeunis, les yeux ouverts, la bouche prête à parler. Au dire des ouvriers, en voyant la lumière, il fit un mouvement comme pour se lever; mais un nuage sulfureux sortit rapidement de la fosse, et passa sur le corps qui tomba en poussière. Quelques minutes après, il ne restait plus rien de lui.

Voilà la légende de Gerbert telle qu'elle est contée dans les environs d'Aurillac et de Saint-Simon.

La fontaine du chateau d'Apchon.

Les reliques de saint Mary, disciple et compagnon de saint Austremoine, apôtre de l'Auvergne, se trouvaient primitivement à Saint-Mary-le-Cros, commune du canton de Massiac, arrondissement de Saint-Flour, lorsque, l'an 1050, une haute et puissante châtelaine, Ermengarde de Rochedagoux, voulut aller les visiter en grande pompe. La pieuse dame remarqua, pendant son séjour, que ces restes sacrés, placés dans un lieu peu accessible aux pélerins, n'étaient point honorés avec la splendeur convenable ; elle résolut donc de les faire transporter à Mauriac et de les déposer solennellement dans l'église de Saint-Pierre.

Les reliques, enfermées dans une châsse, furent attachées sur le dos d'un mulet et suivies, pendant tout le trajet, par une procession de fidèles marchant à pied et priant. C'est dans ce transport, qu'en passant à Apchon et non loin du château, le mulet qui portait le fardeau précieux broncha au milieu des aspérités du rocher, et pour se relever ou se retenir donna un fort coup de pied contre la pierre. Au moment même, à l'étonnement de tous les assistants, une claire fontaine s'échappa en filets limpides et n'a plus tari depuis.

— Le fonds de cette tradition sacerdotale respire le pur arôme de l'antiquité. Les moines des XIe et XIIe siècles, partageant leur temps entre l'étude des Saints-Pères et la lecture des auteurs anciens, professaient pour ces derniers une admiration que beaucoup se reprochaient en secret et dont ils s'accusaient même en confession. Aussi retrouve-t-on facilement, dans la légende présente, le souvenir classique de Pégase qui, d'un coup de pied, fit jaillir, sur le mont Hélicon, la fontaine Hyppocrène.

Le chapelet de la récluse.

Si le voyageur qui traverse le vallon de Massiac, arrondissement de Saint-Flour, est quelque peu touriste, il visitera les deux rochers perpendiculaires qui séparent l'Alagnon, et dont l'un supporte encore les restes d'une chapelle qui semble se pencher sur l'abîme. Deux anachorètes, saint Victor et sainte Madeleine, y avaient autrefois chacun un hermitage, pieuse retraite, disent les agiographes, qu'ils ne quittèrent que pour le ciel. De sa cellule, sans le vouloir, la sainte entrevoyait quelquefois Victor en prière et méditant; tous les jours de nombreux pénitents allaient trouver le cénobite pour s'accuser de leurs fautes et lui demander consolation ou espérance, et tous les jours quelque conscience troublée s'en revenait plus calme, quelque volonté défaillante s'en retournait plus forte. Les vertus de Victor, sa réputation de sainteté et d'éloquence vinrent jusqu'à Madeleine qui, elle aussi, eût bien voulu le voir pour s'entretenir avec lui des choses divines. Cependant ils étaient jeunes tous deux, les morsures venimeuses de la critique pouvaient les atteindre; comment faire afin d'éviter toute occasion de scandale et ôter tout prétexte à la calomnie?

Quel moyen prendre pour se voir devant tous, elle sans aller jusqu'à lui, — lui sans être autorisé à venir jusqu'à elle? La sainte pria sa patronne, la pria avec tant d'instances, que celle-ci l'entendit et l'exauça.

Un jour qu'elle était plus impatiente que jamais d'entendre le Verbe sacré sortir des lèvres de l'hermite, Madeleine s'avança sur le bord de la montagne, et comme poussée par une inspiration divine, elle appela Victor en jetant aussitôt son chapelet en l'air. O merveille ! le chapelet, se dépliant doucement, décrivit une courbe sur le précipice et vint s'attacher de lui-même, tel qu'un pont miraculeux, aux deux parois du rocher. A cette vue, Madeleine et Victor, comprenant les desseins de la Providence, marchèrent l'un vers l'autre, et s'aventurèrent, sans trembler, sur ce tremblant appui. Arrivés au milieu ils s'arrêtèrent, tombèrent à genoux et commencèrent, en présence des gens du voisinage, leur religieux colloque. La foule, qui vit le prodige, se prosterna et chanta avec effusion les louanges du Seigneur.

Citons encore quelques croyances répandues dans le Cantal.

SUPERSTITIONS DIVERSES.

Les petites flammes que l'on voit s'élever de terre dans les chaudes nuits d'été sont, au dire du peuple, les ames des pauvres enfants morts sans baptême. Elles courent et errent çà et là, en peine, demandant, tristes et suppliantes, une prière pour quitter les limbes et s'envoler près de Dieu. — Les villageois disent alors un *Pater*.

Les dames d'Aurillac et de Murat étant les plus babillardes du pays, deux Cordeliers soutinrent, il y a longtemps, une thèse pour en expliquer la raison. L'un prouva, par les Evangiles, que Dieu fit la langue des Aurillacoises avec la feuille d'un tremble, cueillie sur les bords de la Jordane, au moment où le vent l'agitait le plus. L'autre démontra, par le Talmud, qu'un petit diablotin très-joyeux et surtout très-malin de sa nature, nommé *Dra*, s'amuse à danser continuellement des rigaudons sous la langue des Murataises, ce qui la leur fait remuer si souvent et si fort.

Lorsque Dieu le Père eût créé notre joli comté d'Auvergne, il donna la permission à Lucifer, qui s'était tranquillement tenu coi et ne l'avait point contrarié en ses desseins, de bâtir à son tour deux villes dans cette province. Est avéré que le démon fit alors Maurs et La Roquebrou.

Les paysans de plusieurs communes du canton nord d'Aurillac, lorsqu'ils voulaient faire un marché, avaient soin autrefois de s'éloigner des oies et des canards, comme oiseaux de mauvais augure. Ils disaient, pour leur raison, que ces deux animaux, vivant dans l'eau et dans l'air, sont de mauvaise foi et infidèles à l'air et à l'eau.

On est généralement convaincu, dans nos campagnes, qu'il faut respecter les grillons chantant dans l'âtre, et ne jamais leur faire de mal. Il est convenu aussi, et passé en article de foi, qu'une araignée qui fait sa toile sur la tête de quelqu'un lui présage bonheur.

Voici une superstition qui tenait à l'abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac, et que la révolution de 89 a détruite en changeant les lieux. — Dans la nuit qui suit la Toussaint, quand sonnent les douze heures, tous les trépassés qui avaient achevé au purgatoire leurs années de pénitence, sortaient de ce lieu d'expiation pour aller revoir, au cimetière, la place où ils avaient été ensevelis. En ce moment-là même, les spectres de ceux des habitants de la ville qui doivent mourir dans l'année, traversent un à un le parvis de l'abbaye et vont leur faire visite. Le premier chrétien venu, pour peu qu'il ait de courage, peut alors s'approcher de ces derniers, les reconnaître et leur parler. — La légende raconte qu'un jeune homme, ayant voulu vérifier la chose, reconnut sa propre image et s'évanouit de frayeur. Lorsqu'on le releva le lendemain, il était fou.

VI.

NOTICES BIOGRAPHIQUES. (1).

ANTERROCHE (Joseph-Charles-Alexandre, comte d'), lieutenant-général, issu d'une famille noble et ancienne des environs de Murat. Cet officier, pendant le cours de sa longue carrière militaire, se distingua par une bravoure qu'il poussa même quelquefois jusqu'à l'exagération. C'est lui qui, à Fontenoy, se plaçant en face des lignes ennemies et prêt à essuyer leur feu, fit aux Anglais les honneurs de la première décharge de mousqueterie par ces mots si connus : « Après vous, Messieurs. » Ce bon mot d'une folle vaillance lui valut deux balles dans le corps. C'est encore lui qui, entendant un capitaine dire, à propos des fortifications de Maëstricht : « Cette ville est imprenable, » l'interrompit ainsi : « Ce mot-là, Monsieur, n'est pas Français. » — Le comte d'Anterroche mourut en 1785; ses descendants existent encore.

ASTORG ou AUSTAU D'AURILLAC, troubadour du XIIIe siècle, issu, selon toute vraisemblance, de la race de saint Géraud, fut témoin, en 1270, de la mort du roi saint Louis. Le chagrin qu'il en ressentit lui inspira une pièce de vers fort curieuse, publiée par M. Raynouard, dans laquelle il maudit les fauteurs

(1) Ces notices biographiques ne comprennent que les personnages morts avant 1789.

de cette

de cette guerre désastreuse, blâme les évêques, accuse le pape et engage les chrétiens à se faire mahométans. Ce tenson est un modèle d'exaltation fiévreuse, de verve acérée et de poétique colère. Austau mourut à Toulouse, laissant un fils marié, en 1285.

Beauféti (Guillaume). Au dire d'Audigier (1), ce prélat était né au château de Veyrac, dans la vallée de Giou. Devenu quatre-vingt-quatrième évêque de Paris, en 1304, il écrivit aux consuls d'Aurillac une lettre que les archives de la mairie possèdent encore, pour les prier de lui prêter 2,000 livres nécessaires aux dépenses de son installation. Ce service fut récompensé de la plus généreuse manière, car, en 1319, Beauféti fondait, à Aurillac, un hospice qu'il plaça sous l'invocation de saint Jean. La *Gallia Christiana* fait de ce personnage un ecclésiastique pieux et un médecin de génie. Il mourut en 1320.

Beaufils (Guillaume), jésuite, naquit à Saint-Flour en 1674. Prédicateur distingué, il relevait, par le charme de son débit et le prestige de son action oratoire, le mérite quelque peu froid de ses sermons. Esprit calme, caractère affable, cœur doux et tolérant, les travaux de la chaire joints à la direction des consciences, se partagèrent sa vie. On a de lui les ouvrages suivants : *Oraisons funèbres; — Lettres sur le gouvernement des Maisons religieuses,* 1740, in-12; — *Vie de Madame de Lestonnac, fondatrice des religieuses de Notre-Dame*, 1742, in-12; — *Vie de Madame de Chantal, première supérieure des religieuses de la Visitation.* — Le père Beaufils mourut en 1757.

Belloi (Laurent Buirette du), né à St-Flour en 1727, fit des études brillantes au collége Mazarin, sous la surveillance d'un oncle, avocat au parlement. Reçu avocat lui-même, il fut arraché, jeune encore, au barreau par sa violente passion pour le théâtre, devint acteur et joua quelque temps devant les cours du nord. De retour à Paris, Du Belloi travailla pour la scène. Parmi ses tragédies, le *Siége de Calais*, représenté en 1765, obtint un de ces éclatants triomphes qui, à eux seuls, remplissent une renommée. Applaudissements unanimes de la France, titres honorables, pompeuses récompenses, tout lui fut prodigué alors. — Ses derniers jours furent moins heureux. Du Belloi, membre de l'Académie française, mourut en 1775, un peu oublié et dans un état voisin de l'indigence. Sa réputation, exaltée d'abord outre mesure, a été, il faut le dire, trop rabaissée depuis; son talent ne méritait peut-être ni ce fracas d'enthousiasme, ni le dédain injuste qui l'a suivi. Quoique cet auteur soit loin des grands maîtres, nous ne devons pas oublier qu'il traita, le premier, des sujets nationaux, et que, poète citoyen, sa muse patriotique s'inspira de l'histoire de son pays.

Bertrand (Pierre), conseiller au parlement de Paris, évêque de Nevers et d'Autun, cardinal, naquit en 1280, dans le Vivarais, de Mathieu Bertrand, médecin à Aurillac. Jurisconsulte éminent et savant canoniste, il professa d'abord dans les universités célèbres d'Avignon, d'Orléans et de Paris; puis, reçu avocat au parlement, ses succès le firent nommer rapporteur des requêtes au Conseil-d'Etat et choisir pour chancelier de Jeanne de Bourgogne, reine de France. En 1329, un grand différend s'étant élevé entre la noblesse et le clergé sur l'étendue de leurs droits respectifs, l'affaire fut plaidée solennellement au Louvre devant Philippe de Valois. Pierre de Cugnières, l'austère gallican, prétendit dans sa harangue que la juridiction ecclésiastique était une usurpation; tandis que Bertrand, au contraire, défendit vivement l'autorité de l'Eglise, tant dans ses causes que dans ses conséquences, et soutint cette thèse avec un admirable bonheur. Le jugement demeura indécis : toutefois, le clergé récompensa son avocat en l'élevant au cardinalat quelques années après. Disons, du reste, que jamais faveur ne fut mieux méritée et ne tomba sur une tête plus glorieuse. Le cardinal Bertrand, devenu riche, fit un noble emploi de son opulente fortune; la religion lui dût diverses fondations pieuses, et les lettres, l'érection du collége d'Autun. Il mourut en 1349. Indépendamment du *Libellus adversùs Petrum de Cugneriis*, on a encore de ce prélat, un *Traité de l'origine des Juridictions*, dont la bonne édition est celle de Venise, 1584, in-folio.

Boissy (Louis de), poète comique, né à Vic-sur-Cère, canton de ce nom, arrondissement d'Aurillac, le 26 novembre 1694. De bonne heure Thalie lui sourit, et presque sur les bancs de l'école agita devant lui ses riants fantômes. Quelques comédies, médiocres dans leur ensemble, mais d'une versification facile et d'un dialogue spirituel, appelèrent sur lui l'attention du public. Plus tard, l'*Epoux par supercherie*, le *Sage étourdi*, et le *Babillard* surtout, réussirent au théâtre, et Boissy eut un nom. Enfin, l'*Homme du Jour ou les Dehors trompeurs*, ouvrage vivement applaudi, acheva sa réputation et justifia l'admission de l'auteur à l'Académie française. Cette dernière pièce, en effet, est restée au répertoire: on y trouve tout ce qui constitue une œuvre supérieure en ce genre, c'est-à-dire de l'intrigue, des situations, des caractères, des détails comiques, des mots heureux et d'excellentes peintures de mœurs. L'esprit de Boissy, d'une extrême souplesse, était naturellement tourné à la gaîté et à la satyre. Dans toutes ses comédies, nous le voyons déclarer la guerre aux vices ou aux ridicules; il aiguise ses traits et les trempe à la raillerie, comme un armurier trempe l'acier au feu: aussi chaque coup va jusqu'au sang. En 1755, Boissy obtint le privilége

(1) *Histoire manuscrite d'Auvergne*, déposée à la bibliothèque royale de Paris

du *Mercure de France*, écrit périodique que, par sa rédaction, il parvint à faire rechercher et à faire lire. Les lettres le perdirent en 1758; ses ouvrages forment neuf volumes in-8°.

Bonnefons (Jean), né à Mauriac, le 19 août 1554; avocat au parlement de Paris, et en 1584, lieutenant général au présidial de Clermont. — Il a écrit un poème latin, nommé *Pancharis*, dont les vers, disent les critiques, ont toute la grace de ceux de Catulle, sans en avoir ni l'immodestie ni l'obscénité. Il mourut en 1614. — Son fils, du même nom de Jean, fit aussi des vers latins. On regarde ses *Basia*, imitations des *Baisers de Jean Second*, comme des poésies ravissantes d'élégance et de mélodie.

Brisson (Jean), bourgeois de Saint-Flour, se distingua, lors des guerres religieuses, par un merveilleux fait d'armes. En 1578, le capitaine Merle, voulant tenter, sur la ville de Saint-Flour, un de ces hardis coups de main qui lui étaient familiers, profita d'une nuit de ténèbres pour s'approcher de la place et escalader ses murailles. Déjà les Huguenots avaient rompu un égoût et pénétraient dans les rues; déjà même leurs sentinelles criaient : Ville gagnée ! lorsque Brisson, à la tête de quelques citoyens dévoués, tomba comme la foudre au milieu des assaillants, combattit en désespéré ou plutôt en héros, renversa tout ce qu'il trouva devant lui, et jeta parmi les ennemis une frayeur telle, que, croyant avoir toute la garnison sur les bras, ceux-ci s'enfuirent précipitamment. Brisson, presque seul, avait donc sauvé non-seulement sa ville, mais encore le boulevard de la Haute-Auvergne; c'était deux services à la fois. Henri III les reconnut, et récompensa l'intrépide bourgeois en lui envoyant des lettres de noblesse.

Cambefort (Pierre) était, vers 1580, seigneur de Niocel, près d'Aurillac. — Ce personnage mérita, par sa grande érudition, le titre de docte, que lui décerne le père Dominique de Jésus (Géraud Vigier), dans son histoire des *Trois Saints d'Auvergne*. Il est l'auteur d'une *Vie de saint Géraud*, d'une *Apologie de Gerbert*, d'une *Vie de François Chapt de Rastignac*, chef des royalistes du Haut-Pays contre les ligueurs; enfin, de quelques volumes de *Mémoires*, consacrés à la narration des faits historiques dont Cambefort avait été témoin ou contemporain. — Ces quatre ouvrages manuscrits sont aujourd'hui perdus.

Chalvet (Mathieu), né à Salers en 1528. — Neveu du président Lizet, il accompagna son oncle à Paris, suivit avec distinction les cours de l'Université et se livra ensuite à l'étude du droit. Le désir d'entendre le célèbre Alciat l'ayant conduit en Italie, il en revint bientôt pour ouvrir, avec son ami Bodin d'Angers, une école publique dans laquelle ils professèrent tous deux la jurisprudence. Fixé à Toulouse par son mariage, le jeune légiste fut nommé presque immédiatement conseiller du roi au parlement de Toulouse, et cette même année, sa réputation de littérateur éclairé le fit instituer juge de la poésie française et mainteneur des jeux floraux. Les troubles civils des règnes de Charles IX et de Henri III le forcèrent à se retirer dans sa ville aimée de Salers; et là, loin de l'importunité des affaires et des turbulences de la politique, il traduisit les deux Sénèque, le Rhéteur et le Philosophe; Paris, 1604, in-folio. — Après avoir rejoint le parlement, Mathieu Chalvet fut député pour complimenter Henri IV qui passait à Lyon. Le roi distingua la parole énergique et fidèle du président des enquêtes, lui témoigna sa satisfaction, et lui en donna une preuve honorable en le nommant conseiller d'Etat. Ce magistrat, que recommandèrent à la fois son amour de la justice, sa science, ses vertus privées et les hauts emplois auxquels il parvint, mourut en 1607, à l'âge de 79 ans (1).

Chappe d'Auteroche (l'abbé), astronome, naquit à Mauriac en 1722. — Membre de l'Académie des sciences, et désigné par elle pour observer en Sibérie le passage de Vénus sous le disque du soleil, fixé au 6 juin 1761, l'abbé Chappe termina heureusement son observation au milieu des accidents, des obstacles et des dangers de toute espèce. A son retour en France, il publia la relation de son *voyage*, Paris, 1768, deux volumes in-4° avec atlas grand in-folio. Cet ouvrage eut à lutter contre de nombreuses critiques. L'impératrice Catherine elle-même le réfuta dans une brochure; honneur insigne que la royale savante n'accordait, du reste, qu'aux œuvres d'une haute valeur. L'infatigable astronome étant parti de nouveau, en 1769, pour l'Amérique, afin d'étudier un nouveau passage de Vénus, fut atteint de la maladie endémique qui ravageait alors la Californie. Mais son observation scientifique était faite, il mourut content, emportant avec lui cette satisfaction silencieuse du devoir accompli. — Chappe (Claude), son neveu, né hors du Cantal, s'illustra par l'invention du télégraphe, ou du moins par le mérite incontestable de sa première exécution.

Cinq-Arbres (Jean), né à Aurillac, devint d'abord principal du collége Fortet, et fut nommé, en 1554, professeur royal d'Hébreu et de Syriaque au collége de France. Grace à ses leçons pleines de méthode, les langues sémitiques prirent un essor réel, et par lui, leur étude se popularisa en se simplifiant. Il est l'auteur d'une *grammaire hébraïque* qui a eu plusieurs éditions, 1546, in-8°, et d'une traduction latine du *Targum*, ou paraphrase chaldaïque de Jonathan-Ben-Uziel, Paris, 1549, in-4°. — Aussi dévoué à la science qu'à l'humanité, Cinq-Arbres traduisit, de l'Arabe, sur les instances de quelques médecins du temps, deux ouvrages d'Avicenne, savoir : de *OEgritudinibus*

(1) Voyez *Notice sur Mathieu Chalvet*, président des enquêtes au parlement de Toulouse, par M. le docteur Mourguye. *Tablettes historiques* de M. Bouillet, t. 8, année 1847, n° 1, pl. 1 et suiv.

nervorum, Paris, 1570, in-8°, et de *OEgritudinibus capitis*, 1572, in-8°. Cet érudit orientaliste mourut à Paris en 1587.

Feu (François) naquit à Massiac en 1633, obtint, en 1667, le titre de docteur en théologie de la Faculté de Paris, fut chargé ensuite de l'éducation de l'abbé Colbert et devint son grand-vicaire, lorsque celui-ci eut été promu à l'archevêché de Rouen. Appelé en 1686 à la cure de Saint-Gervais, il entreprit alors de publier un *Cours de Théologie*, que sa mort, arrivée en 1699, laissa inachevé.

Fontanges (Géraud de), né au bourg de Fontanges, près de Salers, se rendit célèbre, en 1178, par le duel judiciaire qu'il soutint et la victoire qu'il remporta contre Ayméric de Saint-Céré, accusé par Hugues et Rigal de Saint-Céré, d'avoir tué traîtreusement Astorg, leur frère et cousin. Le combat, assigné à Beaulieu, eut pour témoins le vicomte de Turenne et une foule de chevaliers et de seigneurs. Ayméric vaincu, étant resté mort sur la place, sa mémoire fut flétrie et ses biens confisqués.

Fontanges (Jean-Baptiste-Joseph de) naquit à Velzic, commune de Lascelles, canton nord d'Aurillac ; était doyen du chapitre de Saint-Géraud, lorsqu'il fut nommé, à trente ans, évêque de Lavaur. Il mourut en 1764.

Fortet (Pierre), né à Aurillac. — Docteur célèbre dans les lois civiles et la jurisprudence canonique, devint chanoine de l'église Notre-Dame de Paris. Ayant passé sa vie dans l'étude et sachant tout son prix, il voulut rendre la science abordable même aux pauvres, et fonda en 1391, en faveur des écoliers indigents du diocèse de Saint-Flour, un collége qui a porté son nom jusqu'à l'établissement de l'Université. Supprimé alors et réuni à celui de Louis-le-Grand, notre province se trouva, dès ce moment, dépouillée du droit que le bienfaisant Auvergnat avait créé pour elle : c'est une injustice à réparer. — La famille Fortet existe encore à Aurillac.

Géraud (saint), fils de Géraud, comte de Limousin, naquit au château de Saint-Etienne d'Aurillac, en 856. Son père, seigneur très-recommandable, le prépara de bonne heure aux fatigues de la guerre par de rudes exercices, en même temps que des maîtres habiles cultivèrent son intelligence et développèrent les heureuses facultés de son esprit. Cette éducation virile, pieuse et lettrée produisit ses fruits. Mûr dès l'adolescence, saint Géraud se trouva prêt à recueillir, en 880, le lourd héritage d'indépendance et de fortune dont la mort de l'auteur de ses jours le laissait maître. — A cette époque les circonstances politiques étaient graves. Les grands feudataires de la couronne avaient commencé à rendre leurs fiefs héréditaires et, libres de tout joug, quelques-uns rêvaient la royauté. Louis-le-Bègue voyait leurs menées et temporisait néanmoins. Il lui sembla que le moment d'agir n'était pas encore venu, et qu'en engageant trop tôt la lutte et prenant ses barons corps à corps, il n'avait chance que de briser sa faible poitrine contre leurs corselets de fer. Ses courtisans eux-mêmes lui conseillaient d'attendre des circonstances meilleures ; mais la chaine féodale s'agrandit si vite, qu'elle trompa les prévisions, et la couronne imprudente sentit, pendant cinq siècles, le lourd poids de ses anneaux. — Dans ces conjonctures, saint Géraud crut devoir ne pas se mêler à ces dissensions ; il ne voulut se reconnaître l'homme-lige de personne, renonça au comté de Limousin et se décida à habiter la ville d'Aurillac, bornant son ambition à la possession de ses domaines allodiaux. Deux fois cependant, ce seigneur fut obligé de prendre les armes et de tirer l'épée ; d'abord pour chasser Adhémar, comte de Poitiers, qui était venu l'attaquer sur ses terres, puis pour rétablir le jeune Ebles, fils de Rainulfe II, dans le même comté de Poitiers. — Le temps passait pourtant, les années venaient, et avec elles l'admirable piété du comte Géraud devenait plus vive. Cette tourmente d'évènements qui ballotait le siècle teignait d'une couleur si sombre les heures de chaque jour, qu'il se sentit profondément dégoûté du monde. Fatiguée de luxe, ennuyée de grandeurs, son ame chercha une solitude religieuse où elle pût vivre en paix dans les austérités de la pénitence et les délices de la prière. En 894, le comte Géraud entreprit donc de fonder, à Aurillac, une abbaye de Bénédictins, et de la placer sous la protection immédiate du Saint-Siége, le pouvoir alors le plus généralement reconnu, le plus universellement respecté. Autour de ce monastère, relevant directement de la papauté, saint Géraud groupa tous les serfs auxquels il avait donné la liberté, lesquels, réunis aux hommes libres de la ville, devaient, par la concession de franchises particulières, continuer la curie romaine et s'occuper de l'administration de la cité. C'était, sans qu'on s'en doutât encore, le premier pas vers l'affranchissement des communes et l'origine du tiers-état. — De 896 à 908, le comte fit sept voyages à Rome, soit pour visiter le tombeau des apôtres, soit pour faire hommage au pape de son abbaye et des biens immenses qu'il lui avait donnés. Après avoir assisté à la consécration de cette basilique, après avoir peuplé de religieux le cloître qu'il venait d'élever, saint Géraud, que les conseils de l'évêque de Cahors empêchaient seuls de quitter le monde, se fixa à Cézeinac, paroisse de Saint-Cirgues, dans le Quercy. C'est là qu'il mourut, en 918 ou 920, date controversée encore. Son corps fut transporté à Aurillac et inhumé dans l'église qui porte aujourd'hui son nom (1).

---

(1) Voyez l'*Histoire des trois Saints d'Auvergne*, par le P. Dominique de Jésus. — 1635, in-8°.
La Vie de St. Géraud, comte d'Aurillac, écrite en latin, par St. Odon, et traduite en français par M. Compaing, curé de Savenés. Aurillac, 1715, in-8°.
Notice historique sur St. Gér aud, fondateur de la ville et du monastère d'Aurillac, par M. le baron Delzons.
Tablettes historiques de M. Bouillet, t. VI, n° 1, p. 71 et suiv.

Giou (Claude de), ne au château de Giou, commune de Giou-de-Mamou, canton nord d'Aurillac, se rendit illustre, en 1480, par sa bravoure, lors de l'expédition de Mahomet II contre l'île de Rhodes. Claude de Giou, comme enseveli dans son triomphe, mourut sur la brèche le jour où le siége fut levé. — Autre Pierre de Giou, de la même famille, général des galères de Malte, prit une part glorieuse aux guerres contre les Turcs en 1563, 1564 et 1565, et, par ses efforts, contribua à conserver Malte à la Chrétienté.

Guillaume d'Auvergne (ou de la Trinité), philosophe scolastique, né à Aurillac, fut pourvu, en 1228, de l'évêché de Paris. Lorsque saint Louis eut fait vœu d'aller au secours de la Terre-Sainte, le prélat auvergnat l'y accompagna, et, atteint de la fièvre, mourut en Palestine en 1248. Il se fit remarquer, dans son siècle, par des vertus exemplaires, des connaissances profondes et une certaine indépendance d'esprit qu'il porta notamment dans l'étude de la théologie. Ainsi, Guillaume réfute Aristote et penche vers le Platonicisme, rare témérité pour ce temps, où l'on ne faisait pas habituellement montre d'autant de vigueur. On a de lui plusieurs ouvrages; la dernière édition est d'Orléans, deux volumes in-folio, 1674. Ce saint évêque avait fondé à Aurillac, l'année même de sa mort, l'hospice qui porta le nom de la Trinité.

Jacobi (Pierre Gascher), originaire d'Aurillac, — étudia le droit à Toulouse et puis à Montpellier, où il se trouvait notamment en 1291. Il a laissé un livre dont la rédaction, commencée en 1311, n'a été terminée qu'en 1329: c'est le traité célèbre connu sous le nom de *Practica Aurea*. — La Pratique dorée a eu plusieurs éditions. La plus ancienne est imprimée à Lyon, en 1492, sous ce titre : *Solempnis et Praticabilis tractatus libellorum clarissimi, legum doctoris Petri Jacobi de Aureliaco gallici.* — La seconde est aussi de Lyon, en 1527, — et la troisième, indiquée par Moreri, porte la date de 1775. — Nous devons à un jeune avocat, né à Aurillac, et occupant au barreau de la cour royale de Riom une place distinguée, M. Félix de Parieu, le meilleur traité qui ait été fait sur Jacobi (1). — Ces deux ouvrages, pleins d'aperçus élevés, renferment une appréciation neuve et éminemment philosophique de l'œuvre de notre ancien compatriote. M. de Parieu, tout en regrettant de n'avoir à donner aucun détail nouveau sur la biographie de Jacobi, emploie, pour connaître ce personnage, le meilleur procédé : il étudie l'homme dans sa pensée, le jurisconsulte dans son livre. Jacobi écrivait, mû par le besoin d'approprier les traditions romaines à la constitution et aux mœurs du moyen-âge. C'était un sujet intéressant d'études. — M. de Parieu démontre d'abord qu'en s'occupant de la matière des actions, le vieux praticien touchait à toutes les parties du droit et s'emparait de toute la législation d'alors. Pénétrant ensuite profondément dans l'esprit du traité, l'habile avocat en exprime pour nous la substance; il discute les origines, analyse les formules, met en relief les parties saillantes, jette, par ses réflexions, de nouvelles umières sur le duel judiciaire, et nous montre enfin Jacobi, hardi quelquefois, progressif souvent, moral toujours, et devançant, à ces trois titres, la civilisation de son temps.

Jonin (Gilbert), jésuite, né à Saint-Flour, en 1596, est connu par son talent pour la poésie grecque et latine. Ses œuvres lyriques parurent à Lyon, dans l'intervalle de 1630 à 1637, in-8°, et lui valurent la protection particulière d'Urbain VIII, (Barbérini) qui avait la prétention lui-même d'être un latiniste et un grand poète. Jonin, mort jeune, avait épuré son génie dans des études chastes et sévères, puisées aux sources les plus pures de l'antiquité. Titon du Tillet, admirateur de toutes les gloires, plaça son buste sur le monument en bronze qu'il fit exécuter en 1731, et qui porte encore le nom de Parnasse Français (2).

Labroha Pierre, prêtre de la communauté de l'église Notre-Dame d'Aurillac, est l'auteur d'un écrit intitulé : *Livre des consulats et antiquités de la ville d'Aurillac.* Ce manuscrit du commencement du XVII[e] siècle avait été donné, à ce qu'il paraît, à M. de la Michodière, intendant d'Auvergne. Il existait encore, en 1746, puisqu'il fut produit alors devant M[e] Roussy, notaire à Aurillac. Depuis cette époque, malgré tous les soins et les actives démarches de feu M. Raulhac, pour en rechercher la trace, cet ouvrage n'a pu être retrouvé.

Laparra de Fieux (Louis), naquit près d'Aurillac, le 24 septembre 1651, au château de Vasbourlès, (aujourd'hui hameau de barrière). Entré au service par une de ces vocations d'instinct qui poussent les natures d'élite, Laparra, parti simple soldat, traversa l'un après l'autre tous les grades inférieurs, s'éleva par son mérite jusqu'au rang de lieutenant-général, et mourut dans la force de l'âge, avec la réputation d'un des premiers ingénieurs français. Cet officier distingué possédait au plus haut degré les qualités qui font les grands capitaines. Il avait la justesse du coup-d'œil, l'intrépidité dans l'action, le sang-froid dans le danger, enfin, la persévérance qui se raidit contre les obstacles, et finit par en triompher. Émule de Vauban, il l'aurait égalé peut-être, si le sort des batailles l'avait laissé vieillir. Laparra assista à un nombre infini de siéges, dirigea en chef, à partir de 1690, l'attaque de vingt forts ou places de guerre. Il servit sous Catinat, le duc de Vendôme, le premier maréchal de Noailles, et fut tué devant Barcelonne, en 1706. — Ce général était marié, mais n'a pas laissé de postérité; son bon cœur lui avait fait adopter

(1) Voyez *Notice sur Pierre Jacobi d'Aurillac*, par M. Félix de Parieu; annuaire du Cantal, 1844. p. 180 et suiv.
Étude sur la pratique dorée de Pierre Jacobi, par M. Félix de Parieu, *Revue de législation et de jurisprudence*, livraison d'août 1844.
(2) On voit aujourd'hui ce monument dans une des salles de la bibliothèque royale à Paris.

un neveu,

un neveu, Méallet, baron de Vitrac, qu'il avait près de lui comme aide-de-camp au moment de sa mort. Il n'a manqué à notre concitoyen, pour parvenir au comble des honneurs militaires, que ce qu'on appelait alors la naissance, ou le bonheur d'avoir commandé sous les yeux de Louis XIV. Après Vauban, aucune renommée ne balance la sienne (1).

Laronade (André de), né à Apchon, arrondissement de Mauriac, avocat à la sénéchaussée de Riom en 1541, assista aux Grands Jours de Moulins en 1550, et devint ensuite bailli du comté d'Aubijoux et de la baronie d'Apchon. Il a composé un commentaire manuscrit de la coutume d'Auvergne. Ce traité, dont on n'a conservé que des fragments, était si remarquable par le savoir et l'érudition, que De Laurière en fait l'éloge, et que les jurisconsultes de l'époque le citaient avec respect.

L'Hopital (Jean de), né à Murat, médecin et conseiller intime de Charles de Bourbon, connétable de France, suivit le prince dans son exil et devint garde-des-sceaux des montagnes, en 1513. Patricien instruit et magistrat intègre, il légua à son fils Michel, l'illustre chancelier, l'exemple d'une vie pleine de désintéressement et de vertus.

Lizet (Pierre), né à Salers, plaida, comme avocat, la cause du connétable de Bourbon contre la duchesse d'Angoulême, fut élu conseiller en 1515, avocat général en 1517, et en 1529 enfin, succéda à Jean de Selves dans la charge de premier président du parlement de Paris. Une intrigue de cour, ourdie par le cardinal de Lorraine et la duchesse de Valentinois, le força injustement, en 1550, à se démettre de son emploi. Cependant Henri II, ne pouvant méconnaître les services de Lizet, lui donna l'abbaye de Saint-Victor, où ce personnage employa le reste de ses jours à étudier les Pères de l'Eglise et à écrire contre les protestants, qu'il avait constamment poursuivis d'une haine aussi aveugle qu'implacable. On a de lui la *Coutume du Berry*, une *Pratique judiciaire* et quelques autres ouvrages sur la *Perfection monastique* et la *Confession auriculaire*. Lizet mourut en 1554, fondant un hospice à Salers, et donnant aux pauvres le reste de sa fortune.

Lombard (Joseph), peintre, a produit quelques tableaux qui ne sont pas sans mérite. On cite, notamment, une *Adoration des Mages*, possédée aujourd'hui par l'église paroissiale de Saint-Flour.

Magi (Antoine), né à Aurillac en 1722, fit ses études à Toulouse, et s'étant occupé avec succès d'antiquités et d'archéologie, fut nommé membre de l'Académie des Jeux floraux. On a de lui plusieurs *Dissertations*, imprimées dans la collection des mémoires de cette société savante. Magi, passionné pour l'étude et profondément érudit, péchait peut-être par le défaut de critique et l'absence de style. Il est mort en 1802.

Maynard (François). Quelques biographes le font naître à Aurillac, d'autres à Toulouse, en 1582. Du reste, quoique le lieu de sa naissance soit contesté, Maynard a toujours été placé, par les écrivains du Cantal, dans leur panthéon auvergnat; ce personnage nous appartient, en effet, par les séjours prolongés qu'il fit dans notre ville, par les nombreuses relations qu'il y avait conservées, par les hautes fonctions qu'il y remplit, peut-être même par sa mort. — Maynard, jeune encore, s'adonna aux lettres; nommé secrétaire des commandements de Marguerite de Valois, vers 1605, ses manières, son caractère enjoué et son esprit le firent rechercher à la cour d'Henri IV. Plus tard, il suivit en Italie le comte de Noailles, ambassadeur près de Sa Sainteté, et pendant trois ans, de 1634 à 1637, le poète fit à Rome de la diplomatie et des épigrammes. En 1635, le cardinal de Richelieu ayant créé l'Académie française et laissant aux fondateurs désignés par lui le soin de se compléter, Maynard, quoique absent et en froideur avec le cardinal, n'en fut pas moins nommé au dix-septième fauteuil. De retour en France, le nouvel académicien obtint la présidence du présidial d'Aurillac, se retira en Auvergne, et après une courte apparition à la cour, sous la régence d'Anne d'Autriche, revint à Aurillac où, selon toutes les apparences, il mourut au mois de décembre 1646, avec le titre de conseiller d'Etat. — Maynard a joui pendant sa vie d'une célébrité méritée. Il compta en France, sous Louis XIII, parmi les planètes académiques qui décrivaient, sur le ciel littéraire du XVIIe siècle, les plus brillantes courbes; il possédait une grande fraîcheur d'imagination, réunie au goût, au trait, à la grâce. Avec Malherbe et Racan, ils prirent la langue un peu dure d'Henri IV, lui mirent du miel sur les lèvres et la firent parler en vers heureux. On lui doit l'invention d'un rythme nouveau, par l'introduction de certaines pauses calculées. Il aima l'élégance, le tour, la clarté; c'était enfin un bel esprit. Toutefois, quelques-unes de ses qualités poétiques se trouvèrent obscurcies par les défauts d'une nature ombrageuse, qui se cabrait au moindre bruit. Une position subalterne où il étouffait, un amour délirant de Paris, de la cour, d'où Richelieu l'éloigna par ses rigueurs, excitèrent sa verve acérée, subtile, impitoyable, et lui firent des ennemis puissants. Alors irritée, l'abeille harmonieuse eut un dard de

(1) Le conseil municipal d'Aurillac s'occupe en ce moment de créer à la Mairie une salle des illustres. Sachant la magique influence des souvenirs, ne pouvant méconnaître l'émulation qui inspirent les glorieux exemples, il veut réunir dans un même local les portraits des personnages les plus distingués du pays. Tous les enfants de la Haute-Auvergne, qui, jetés sur une grande scène, ont bien mérité de la patrie par des services éclatants, tous ceux encore qui, heureux de l'obscurité, se contentèrent d'être utiles en silence, et firent le bien tout bas, tous ceux-là sont dignes que leur nom retentisse, et que leur mémoire soit honorée aux lieux surtout où fut leur berceau. L'initiative et l'exécution d'un pareil projet sont dûes à M. Grognier, maire de la ville. C'est dans ce but qu'ont été commandés les portraits de Guinot de Veyre, des généraux Laparra, Destaing et Delzons, œuvres d'Éloi Chapsal, brillant artiste, dont nous devenons de jour en jour plus fiers.

guêpe dont elle se servit trop souvent. Le cardinal tint bon, et Maynard, faible, découragé et vaincu, devint misanthrope. — Il fut littérateur, courtisan, diplomate, jurisconsulte. Génie singulier et bizarre, c'était, au dire de ses contemporains, un inconcevable mélange de gaîté et de tristesse, d'orgueil et d'humilité, de sarcasme mordant et de tendre mélancolie, de foi et de doute, de philosophie austère et de sensualisme grossier. — Ses œuvres consistent en *épigrammes, odes, chansons* et *lettres.*

Miremont (Madeleine de Saint-Nectaire, veuve de Guy de), mérita, par son courage militaire, son héroïsme et ses hauts faits, d'être appelée l'*Amazone du XVI*e *siècle.* Veuve de bonne heure, elle aima la vie des camps, prit parti pour les Calvinistes, fut assiégée, en 1574, dans sa forteresse de Miremont, battit les catholiques dans deux sorties successives, croisa le fer avec leur chef, Gilles de Montal, lieutenant du roi, le blessa mortellement, fit lever le siége, et arracha à Henri IV, confondu de cette action d'éclat, ces paroles glorieuses : « *Ventre-Saint-Gris, si je n'étais pas* « *roi, je voudrais être Madeleine de Saint-Nectaire.* »

Montaudon (Pierre de Vic de), naquit à Vic-sur-Cère, devint religieux de l'abbaye d'Aurillac, et composa des sirventes et autres pièces de vers folâtres. On trouve un aperçu de ses poésies dans l'*Histoire des Troubadours*, par l'abbé Millot, tome III, page 156 à 175. Ce prieur aux chants amoureux, ayant connu les déceptions de la vie et subi ses misères, mourut tristement à la fin du XIIIe siècle, seigneur du Puy-de-Sainte-Marie.

Mourgues (Michel), jésuite, né à Saint-Flour en 1645, enseigna avec distinction à Toulouse, dans un collége de son ordre, les belles-lettres et les mathématiques. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens Philosophes*, in-12, Paris, 1702; — 2° *Plan théologique du Pythagorisme*, deux volumes in-8°, Paris 1714; — 3° *Eléments de Géométrie.* — Pieux et charitable, le père Mourgues mourut en 1713, atteint d'une maladie contagieuse qu'il avait gagnée en soignant les pauvres.

Noailles (Anne-Jules-de), duc, pair et maréchal de France, naquit à Aurillac le 4 février 1650, se signala lors de la conquête de la Franche-Comté (1668), et quatre ans après dans la campagne de Hollande; combattit à la bataille de Senef, assista à la levée du siége d'Oudenarde, prit part à ceux de Valenciennes et de Cambrai (1677), et fut pourvu en 1678 du gouvernement du Roussillon. Envoyé contre les rebelles, après la révocation de l'édit de Nantes, le duc, doué d'une âme élevée, montra dans cette mission un rare esprit de conciliation et de clémence. Louis XIV l'ayant nommé en 1689 commandant en chef de l'armée destinée à seconder la révolte catalane, il prit Campredon, Saint-Jean de Luz, le château de Valence, s'empara de la Seu-d'Urgel et de Roses, et obtint alors le bâton de maréchal, qu'il illustra immédiatement par le gain de la bataille du Ther. Élu vice-roi de Catalogne, il accompagna, en 1700, le roi d'Espagne jusqu'à l'entrée de ses états, et mourut à Versailles le 4 octobre 1708, à l'âge de 58 ans.

Noailles (Louis-Antoine de), frère du précédent, naquit au château de Pénières, près de La Roquebrou, le 27 mai 1651. — Évêque de Cahors à 28 ans, de Chalons-sur-Marne à 29, il devint archevêque de Paris en 1695 et cardinal en 1700. Son caractère, naturellement modéré, manqua de fermeté pour une si haute position. Mêlé aux querelles religieuses du XVIIe siècle, il ne put maîtriser les circonstances, et les aggrava au contraire par ses hésitations et ses faiblesses. Médiateur entre Bossuet et Fénélon dans la question du quiétisme, son cœur penchait pour Fénélon, tandis qu'il se laissa involontairement subjuguer par l'ascendant de l'évêque de Meaux. Plus tard, prenant parti pour le père Quesnel et ses propositions, il les soutint un instant, et les désapprouva ensuite. Sa conduite, lors de la bulle *Unigenitus*, ne fut ni plus arrêtée, ni plus conséquente. De sorte que la modération du cardinal, au lieu de donner au diocèse le repos dont il avait tant de besoin, devint au contraire la source d'un nombre infini de dissensions. — Il mourut le 4 mai 1729, avec la réputation méritée d'un prélat savant et vertueux.

Pagès de Vixouzes (François-Xavier), né à Aurillac, en 1745, d'une famille ancienne, étudia le droit, et occupa jusqu'à la révolution la charge de lieutenant au présidial d'Aurillac. Doué de facultés intellectuelles puissantes, possédant un corps de fer et une imagination de feu, il embrassa avec exaltation les principes nouveaux, et publia divers ouvrages qui, lus aujourd'hui, peuvent paraître manquer de goût, mais qui se trouvaient alors l'expression à peu près exacte des idées du temps. Le talent et la fécondité de Pagès ont touché à toutes les branches de la littérature et de la politique. Histoire, poésie, voyages, romans, philosophie, cet écrivain s'est emparé de tous les sujets, et les a tous traités en courant, avec son esprit original, et une verve merveilleuse. Nous ne donnerons le titre que de ses principaux ouvrages : *Histoire secrète de la Révolution française*, 6 vol. in-8°.— *Histoire du Consulat.— Nouveau voyage autour du monde*, 3 vol. in-8°. — *Cours d'études encyclopédiques*, 6 vol in-8°.— *Mémoires de Félicie*, 2 vol. in-12. — *Le délire des passions, ou les aventures de Gérard de Montclar*, 2 vol. in-12.— *Délices du sentiment*, 2 vol. in-12. — *Journées maritimes*, 4 vol. in-12. — *Vie de Louis de Fiesque*, 4 vol. in-12. — *Histoire de la ci-devant province d'Auvergne, et particulièrement du département du Cantal.* Aurillac, Viallanes, 1790. — Pagès de Vixouzes, vieilli avant l'heure par le travail et les excès, est mort à Paris, le 21 décembre 1802.

Piganiol de la Force (Aymar de), né à Aurillac en 1673, se voua à l'étude de la géographie et de l'histoire. Observateur exact, il parcourut un grand nombre de localités, recueillant avec soin les renseignements les plus

circonstanciés sur le gouvernement, le commerce, les mœurs de nos provinces, les usages des habitants, leurs costumes, les traditions du pays, les généalogies des familles, les antiquités, l'histoire naturelle, et jusqu'aux singularités locales. Aussi un prodigieux succès vint-il accueillir dès son apparition la *Description historique de la France*. Aujourd'hui même, cet ouvrage, bien que dépassé par les travaux modernes, a conservé dans les bibliothèques un rang honorable, et se trouve encore tous les jours consulté par les savants. Piganiol a publié en outre: *Voyage de France*, 2 vol. in-12. — *Description de Paris*, 10 vol. in-12, et une description du palais de Versailles, et de quelques autres châteaux royaux. — Il mourut à Paris, en 1753.

Rangouze (Joseph-Leygonie comte de), chevalier d'honneur du roi au présidial d'Aurillac, a publié un *Essai sur l'origine des fiefs de la noblesse de la Haute-Auvergne, et sur l'histoire naturelle de cette Province.* Paris 1784, in-12.

Roland (Jean), issu des seigneurs de Cromières dans la commune de Raulhac, fut nommé, en 1376, évêque d'Amiens, par le pape Grégoire XI (Roger de Beaufort). Il se trouvait à Rome en 1379, lors de l'élection d'Urbain VI, élu d'une manière irrégulière et violente. Plusieurs cardinaux réunis crurent devoir protester alors, et choisirent Clément VII; tel fut le commencement du grand schisme. Le 12 juillet 1385, le pape nouveau ayant voulu récompenser dans la personne de Roland, un des prélats les plus recommandables de la catholicité, lui envoya le chapeau de cardinal, que le modeste évêque refusa. C'est lui qui célébra le mariage fatal de Charles VI, avec Isabeau de Bavière. — Il mourut en 1388, et fut inhumé dans sa cathédrale.

Roquetaillade (Jean de la), cordelier, né à Aurillac, vécut pendant longtemps dans l'abstinence et le mysticisme. Ne quittant pas son couvent, méditant et priant sans cesse, il acquit une certaine influence sur les autres religieux qui le prétendirent doué du don suprême de divination. Ce visionnaire, en effet, d'après la tradition, annonça publiquement un grand nombre de faits importants, qui ne tardèrent pas à se vérifier. Le peuple convaincu, répéta ses prophéties, et la réputation du cordelier se répandit au loin. Une conviction pareille, bien qu'erronée, n'eût jamais pu s'accréditer sans quelques motifs, dont il n'est pas déraisonnable de rechercher la cause. Nous croyons donc qu'il est permis de penser, qu'au moyen d'inexplicables sympathies entre les sens et le cerveau, à la suite d'exaltations produites par le jeûne, par d'incessantes études, et de perpétuelles réflexions tenant l'homme sans cesse replié sur lui-même, certains individus arrivent à des convulsions fébriles, qui peuvent déchirer un instant pour eux le voile de l'avenir. Ainsi les hiérophantes Égyptiens et les Druides Gaulois se prétendaient aussi prophètes. Ne peut-on pas dire que les entretiens intimes qu'avaient ces prêtres avec leur esprit dans le secret de leur solitude; leur immense désir de pénétrer la sagesse de Dieu pour dominer la volonté des hommes; ces élans de la pensée fouettée et exaltée jusqu'à la dernière limite par des magnétismes inconnus, pouvaient créer cette mystérieuse intuition de la seconde vue. Il en fut probablement ainsi pour notre cordelier. Mais bientôt malheureusement le frère Laroquetaillade toucha à la politique, et composa le *Vade mecum in tribulatione* (1346), ouvrage hardi, qui s'attaquait au pape et à tous les princes régnants. Ce livre ardent et amer, œuvre d'un Savonarole anticipé, eut un succès universel, à cause de ses terribles prédictions contre le souverain pontife, les cardinaux, la venue de l'Ante-Christ et la fin du monde (1). Innocent VI (Étienne-d'Albert), crut devoir alors se saisir de ce devin de malheur; il le fit enlever de son monastère, et enfermer dans la forteresse de Bagnols. Le moine n'en sortit que sous Urbain V, se retira à Villefranche et y mourut.

Sistrières-Murat (Jean de), né à Vic, fut lieutenant-général au bailliage de cette ville, et conseiller du roi. Magistrat laborieux, il a publié 1° *Discours sur l'origine des lois*, prononcé à l'ouverture des audiences du bailliage royal du pays de Carladès, en 1765; Paris 1769, in-18; — 2° *Histoire d'Auvergne*, Paris, Cussac, in-12, et divers autres ouvrages d'Agriculture. — Un de ses aïeux, Jean Sistrières, juge à Murat, est l'auteur d'un *Panégyrique* en vers de la reine Marguerite de Valois, et de *Mémoires* manuscrits sur l'Auvergne.

Sylvestre II. — La grande figure de Sylvestre II a été dessinée et appréciée dans le corps de l'ouvrage, par M. Adolphe Michel, avec un talent de peintre et d'historien si remarquable, que nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur aux pages de l'*Ancienne Auvergne*. On verra en les étudiant, le dernier état de la critique historique sur cet illustre pontife, et l'influence qu'il exerça. Nous nous bornerons pour notre part à dire ici, que la longue vie de Gerbert fut celle d'une sentinelle, constamment debout sur le seuil de toutes les idées, de toutes les inventions de son époque. Vaste génie, il sut élargir par ses travaux la sphère étroite où se mouvait la science; homme de lutte et de courage, il attaqua tous les problèmes, sans se laisser effrayer par leurs mystérieuses terreurs. C'est réellement une abstraction sociale comme il y en a peu, dépassant la toise de la renommée.—On lui a reproché son ambition; cela peut être: Gerbert souhaita le pouvoir, parce qu'il obéissait probablement à quelque voix intérieure qui lui ordonnait d'aller vite, et de hâter les destinées de l'humanité. Sylvestre II, l'Auvergnat, fut en effet tout son siècle. Lui mort, le flot de la science se retira; mais ce flot avait eu le temps de déposer son limon fertile.

---

(1) Le *Vade mecum* a été imprimé à Londres en 1690, dans un recueil plus volumineux intitulé: *Fasciculus rerum Spectandarum*.

Gerbert savant, vulgarisa le système de numération si improprement attribué aux Arabes, inventa les horloges à balancier, et devina la vapeur; monarque, il prépara les Croisades, posa les fondements des libertés de l'Église Gallicane, et mit la main à l'organisation de la véritable société française. Né en 935 ou 940, le pâtre Cantalien devint abbé de Bobbio, archevêque de Reims, puis de Ravennes, enfin pape en 999, et mourut en 1003 (1).

Teillard (Jacques), prêtre, naquit à Murat, vers 1660, se livra de bonne heure à l'étude de la diplomatique. Quelques monastères l'ayant chargé de mettre en ordre leurs chartriers, l'abbé Teillard put faire des copies des titres les plus curieux. Bientôt sa spécialité de lecteur habile dans les écritures du moyen-âge s'étant divulguée, une foule de seigneurs en procès eurent recours à lui pour déchiffrer d'antiques parchemins, et avoir son opinion sur l'origine et la sincérité de plusieurs diplômes. C'est ainsi que presque toutes les archives de la province furent ouvertes au curé de Virargues qui sut en profiter. Plus tard, il composa avec les documents recueillis une *Histoire d'Auvergne* qu'on dit très curieuse, mais qui, malheureusement, est restée manuscrite.

Vair (Jean du), né à Tournemire, avocat au parlement de Paris, procureur-général de la reine Catherine de Médicis, et maître des requêtes du roi, se fit distinguer par ses profondes connaissances en droit, un discernement très-fin, et une solidité de jugement telle, que ses opinions étaient des arrêts. Ce personnage mourut en 1592, laissant un fils qui devint sous Louis XIII, garde des sceaux de France, et évêque de Lisieux.

Vernhyes ou Vernhes (Jean de), né à Salers, d'une famille qui tenait dans cette ville un rang honorable, fut président en la cour des aides de Montferrand, conseiller d'état au conseil de Navarre, et royaliste zélé. — Chargé par Henri IV, qui voulut connaître, en montant sur le trône, l'esprit des provinces, de rédiger un mémoire sur la situation politique de l'Auvergne, le président de Vernhes remplit cette mission de confiance avec toute la sagacité, la résolution et la sagesse qui le distinguaient. Ces mémoires écrits de 1589 à 1593, répandent une vive lueur sur l'histoire des troubles au XVIe siècle, dans le haut comme dans le bas-pays. On s'aperçoit à leur lecture, qu'il est impossible de mieux analyser les faits, de mieux caractériser les évènements, dessiner les positions, de mieux apprécier enfin les hommes et les choses que ne le fait l'habile magistrat. Ces mémoires sont un chef-d'œuvre de pensée et de style; ils ont été publiés pour la première fois en 1838, à Clerment, par les soins de M. Gonod.

Veyre (Guinot de) mourut héroïquement en défendant la ville d'Aurillac, attaquée par les Calvinistes, le 5 août 1581. (Voir ce que nous disons de Guinot, dans le chapitre *Monuments*, *Sites*, article Aurillac.)

Vigier (Géraud), Carme Déchaux, connu sous le nom de *Père Dominique de Jésus*, naquit à Aurillac, le 4 octobre 1596. Nous devons à ce savant religieux, l'*Histoire parénétique des trois Saints protecteurs de la Haute-Auvergne*, publiée en 1635, in-8°, livre ascétique d'un mérite réel et qui décèle de grandes et laborieuses recherches. Géraud Vigier, très-versé dans l'histoire et la théologie, se trouvait le conseiller des cardinaux de Larochefoucauld et de La Valette, lorsqu'il fut nommé prieur du couvent de Clermont. Le chancelier Séguier, son protecteur avoué, ne put le laisser longtemps dans cette position qui, bien qu'élevée, tenait le Carme trop éloigné de lui. Le père Dominique reçut donc l'ordre bienveillant de revenir à Paris, où la mort le surprit en 1638, jeune encore et plein d'avenir.

Nous voici parvenus au terme de notre tâche, tâche ébauchée à peine, mais que le court espace qui nous était laissé, rendait ingrate et presque difficile. Nous avons essayé, dans ces pages succinctes, de donner au lecteur une idée de la Haute-Auvergne, de ses hommes, de son sol, de ses monuments. On a pu voir que comme contrée intellectuelle, notre département compte un grand nombre de personnalités marquantes; comme province architecturale, le Cantal, en dépit des guerres religieuses, lève sa tête belle encore, quoique défigurée; enfin, comme sol, c'est toujours la nature originale et féconde d'autrefois, étalant à tous les yeux ses sauvages barbaries ou ses poétiques merveilles. Vraiment il est impossible de traverser ce beau pays sans concevoir pour lui une pensée d'espoir. Aujourd'hui en effet que la Suisse est si connue, qui nous a dit que la mode ne changera pas d'objet, et que nos montagnes émaillées de tant d'histoires et de fleurs, ne seront pas à leur tour adoptées, parcourues et admirées.

---

(1) Voyez *Histoire du pape Sylvestre II*, par Hock. — Paris, Débécourt, in-8°.
Lettres et Discours de Gerbert, par M. Louis Barse de Riom. — Riom, Jouvet, 1847, in-12.

OUVRAGES PRINCIPAUX A CONSULTER.

Annotations sur l'histoire d'Aurillac, ou Discours sur les hommes de l'arrondissement d'Aurillac qui se sont distingués, par M. J.-F. Raulhac. Aurillac, 1820, in-8.

Annuaires du Cantal, de 1826 à 1847, in-18.

Biographie ou Dictionnaire historique des personnages d'Auvergne, par M. P.-G Aigueperse. 1834, deux volumes in-8°.

Coutumes d'Auvergne, par Chabrol. Riom, 1784-1786, quatre volumes in-4°.

Description de la France, par Dulaure. Auvergne, tome V, in-18.

Description historique et scientifique de la Haute-Auvergne, avec atlas, par M. Bouillet. 1834, deux volumes in-8°. (Ouvrage consciencieux et exact.)

Dictionnaire statistique du Cantal, par Déribier du Châtelet. 1824, in-8°. (Une seconde édition, considérablement augmentée, s'imprime en ce moment chez Picut, libraire à Aurillac.)

Essai sur la statistique du Cantal, par M. Ed. Laforce Aurillac, 1836, in-8°. (Excellent ouvrage, plein de méthode, d'idées utiles et de faits.)

Essai sur l'origine des fiefs de la Haute-Auvergne et sur l'histoire naturelle de cette province, par le comte de Rangouze de la Bastide. Paris, 1784, in-12.

Etat de l'Auvergne en 1765, présenté à M. de Laverdie, contrôleur-général des finances, par M. de Balainvilliers, intendant d'Auvergne (Publié par M. Bouillet, dans les *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, année 1846, page 1 et suivantes.

Histoire du pape Sylvestre II, par Hock, traduite de l'Allemand, par M. l'abbé Axinger. Paris, 1841, in-8°.

Histoire parénétique des trois Saints protecteurs de la Haute-Auvergne (saint Flour, saint Mary. saint Géraud), par le révérend père Dominique de Jésus (Géraud Vigier), Carme déchaux. 1635, in-8°.

Histoire des guerres religieuses en Auvergne, pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. André Imberdis. Moulins, Desrosiers, 1840, deux volumes grand in-8°.

L'Auvergne au moyen-age, par M. Dominique Branche. Clermont, 1842, grand in-8°, avec atlas.

L'Auvergne au XIVe siècle ; tableau historique de cette province durant l'invasion anglaise (1356-1392), par M. Mazure. Clermont, 1845, in-8°.

Lettres et discours de Gerbert, traduits pour la première fois, classés dans sa biographie et expliqués par l'histoire du Xe siècle, par M. Louis Barse, de Riom, Riom, Jouvet, 1847, deux volumes in-12.

Mémoires de Jean de Vernhyes (ou de Vernhes) de Salers, président de la cour des aides de Montferrand, adressés à Henri IV, publiés par M. Gonod. Clermont, 1838, in-8°.

Mémoire concernant la province d'Auvergne, dressé par ordre de Monseigneur le duc de Bourgogne, en 1697-1698, par M. Lefèvre d'Ormesson, intendant. (publié par M. Bouillet, dans les *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, année 1844, pages 259 et suivantes.)

Nouvelle description de la France, par Piganiol de la Force ; tome VI.

Préliminaires de l'Histoire d'Auvergne, par M. de Sistrières-Murat. Paris, 1782, in-12.

Résumé de l'Histoire d'Auvergne, par un Auvergnat (M. Taillandier). Paris, 1826, in-18.

Tableau de la ci-devant province d'Auvergne, par MM. Rabany-Beauregard et Gault. Paris, 1802, in-8°, avec planches.

Tablettes Historiques de l'Auvergne, par M. J.-B. Bouillet 1840 à 1847, grand in-8°.

Vie de saint Géraud, comte d'Aurillac, écrite en latin par saint Odon, et traduite en français par M Compaing, curé de Savenès. Aurillac, Viallanes, 1715, in-8°.

Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne, par le citoyen Legrand (Legrand d'Aussy). Paris, an III de la république française, trois volumes in-8°.

Voyage Pittotesque et Romantique dans l'ancienne Auvergne, par MM. Charles Nodier, J. Taylor et de Cailleux, in-folio.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOYAGE PITTORESQUE

A TRAVERS

LA BASSE-AUVERGNE.

V.

VI.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES LIEUX PRINCIPAUX.

FIN DE LA TABLE DU VOYAGE PITTORESQUE A TRAVERS LA BASSE-AUVERGNE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOYAGE PITTORESQUE

A TRAVERS

LA HAUTE-AUVERGNE.

I.

NOTIONS GÉNÉRALES.

II.

ÉTAT MORAL, COMMERCIAL ET AGRICOLE.

III.

MONUMENTS. — SITES.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES LIEUX PRINCIPAUX.

IV.

SUPERSTITIONS. — LÉGENDES.

V

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

FIN DE LA TABLE DU VOYAGE PITTORESQUE A TRAVERS LA HAUTE-AUVERGNE.

L'Ancien Velay.

L'Ancien Velay

Histoire, Archéologie, Mœurs, Topographie;

Par Francisque Mandet,

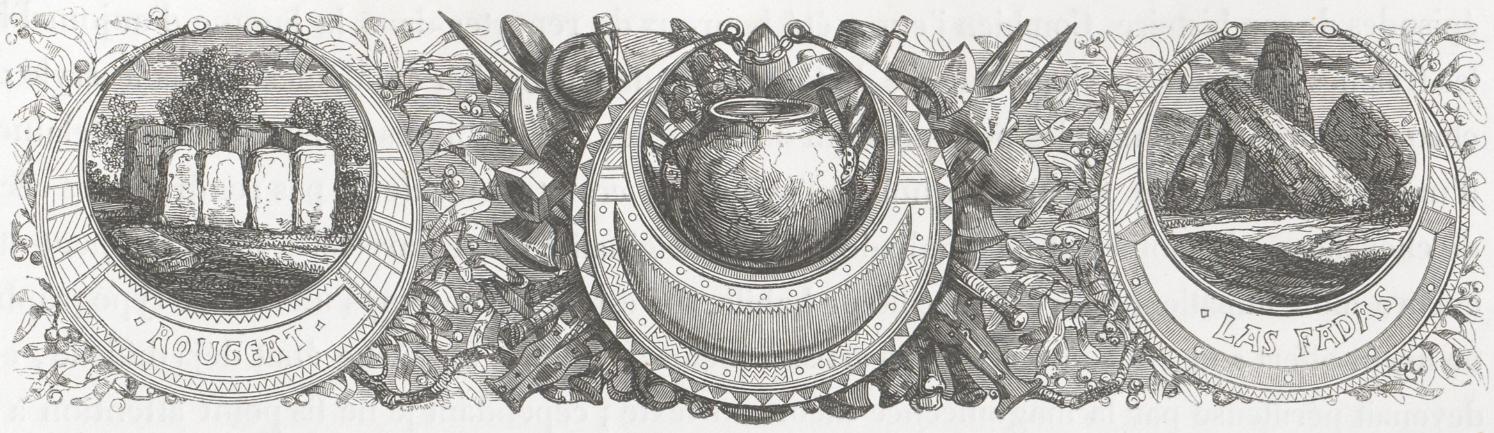
ET UNE SOCIÉTÉ D'ARTISTES.



Moulins,

Imprimerie de P.-A. Desrosiers, Libraire-Éditeur.

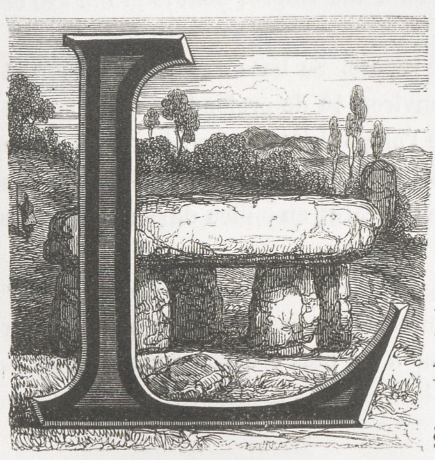
M. DCCC. XLVI.



Ere Celtique.

I.

INTRODUCTION.



Lorsque je résolus d'écrire ce livre, je ne consultai point mes forces; je cédai, sans réfléchir, à une irrésistible impulsion. J'aimais de l'amour d'un fils ces montagnes où je suis né, et je me laissais doucement aller à la pensée que d'autres, après m'avoir lu, les aimeraient aussi. J'avais, depuis mon enfance, entendu raconter nos pieuses légendes; bien souvent j'avais tourné les feuillets jaunis des manuscrits de nos archives, et je pensais que ce devait être une grande joie de révéler à son pays les dramatiques et touchants

épisodes de son histoire. Combien j'eusse été heureux de reporter dans la langue d'aujourd'hui les fraîches couleurs du vieux langage de Capdueil, de Cardinal et de Médicis ! Mais le style des chroniqueurs est, comme les peintures qui décorent les anciens livres d'heures des châtelaines, d'une grâce inimitable. C'est pourquoi, je l'avoue, la crainte seule de ne pas rendre à ces récits de chevaliers, de moines et de troubadours leur originalité naïve, arrêtait, arrêterait peut-être encore mon impatient désir, si un éditeur habile, qui est en même temps un illustre typographe, ne m'eût offert son concours et celui d'artistes pleins de talent. La tâche était déjà difficile, elle devenait périlleuse par la magnificence même du texte ; cependant je ne fis point attention à ce qu'allait souffrir d'un tel contraste une œuvre aussi modeste que la mienne. Mon dévouement devait me tenir lieu d'excuse ; je ne vis qu'un hommage de plus à la gloire du sol natal, et je pris la plume.

L'Ancien Velay.

Entre les plaines fertiles de la Basse Arvernie et les chaudes provinces des Helviens et des Volces, sous un ciel dont on vante la beauté, s'élève brusquement un groupe considérable de froides et rudes montagnes. — C'est là qu'était la Vellavie. — Hormis quelques langues de terre que fécondent les cendres descendues des volcans, à l'exception de quelques riantes vallées qui s'abritent des mauvais vents derrière de grandes roches et s'épanouissent en silence aux plus doux rayons de soleil, le territoire des Vélaunes porte les violentes empreintes d'une agitation profonde. En face de ces immenses coulées de laves, de ces pics basaltiques dont les prismes se dressent par milliers en faisceaux gigantesques, de ces amas de scories agglutinées et de *lapilli* rouges comme s'ils sortaient des fournaises, le géologue contemple avec une admiration mêlée d'effroi les bouleversements des premiers âges. Pour lui, cette terre est le théâtre sur lequel une des journées séculaires du drame universel vient de s'accomplir. La scène est encore frémissante, il regarde, il interroge, et peut dire, en vérité, que la science ne présente nulle part, à l'histoire des misérables luttes humaines, une plus prophétique et plus terrible introduction.....

L'Allier sert de ceinture à l'Ancien Velay de l'est au sud, en se frayant un passage dans les gorges escarpées de Saint-Vénérant, de Vabres, d'Alleyras, de Saint-Didier, de Saint-Julien-des-Chazes, de Chanteuges. D'un autre côté, la Loire, après être entrée par les portes de la Farre et de Salettes, comme un courant inoffensif, se précipite, vive et grondeuse, grossie sur sa route par les torrents d'hiver et par les eaux souvent perfides de la Borne, du Ramet, de l'Arzon, de l'Ance et du Lignon. — Les cratères d'Issarlès, de Saint-Front, du Bouchet et de Bar, dominent aux quatre expositions de la contrée, semblables à quatre grandes limites (1). Jadis de leurs flancs déchirés, s'élançaient impétueusement des fleuves de feu ;

---

(1) Le niveau des eaux du *lac du Bouchet* est de 1197^{m},0 au-dessus de la mer. — Il se trouve de 65^{m} au-dessous de la *Croix de la Chèvre*, située au sommet des lèvres du volcan. Si l'on ajoute 28^{m}, qui est la profondeur du lac vers son milieu, on aura 93^{m} pour la profondeur totale de ce cratère. Il a du être encore beaucoup plus profond. Le lac a à peu près la forme d'une ellipse, dont le grand axe est de 825^{m}, et le petit de 700.

—La montagne de *Bar* est en forme de cône tronqué, isolée au milieu des granites sur lesquels elle repose. Sa base a près de 6,000^{m} de circuit. Le diamètre du cratère, mesuré d'un bord à l'autre, est de 500 et quelques mètres ; il en a environ 40 de profondeur : son fond est plan, horizontal ; le sol en est un peu marécageux et couvert de plantes aquatiques, tandis que l'amphithéâtre, formé par les pentes intérieures autour de cette espèce d'arène, est ombragé par une belle forêt de hêtres qui s'étend aussi autour de la montagne. Il est certain, d'après la tradition et l'inspection des lieux, qu'un lac couvrit autrefois le fond de ce cratère : on voit encore, au milieu de son échancrure, la tranchée par laquelle on fit écouler ses eaux.

—Le *lac de Saint-Front* est de forme à peu près circulaire ; son diamètre est de 800^{m} environ ; sa profondeur actuelle n'est que de 9 à 10^{m} ; mais comme il reçoit tous les débris provenant des dégradations qu'ont éprouvées les pentes intérieures de son bassin, tandis qu'il n'en sort que des eaux limpides ou à peine chargées de quelque sédiment, il est évident que la profondeur a été plus considérable autrefois. La surface de ses eaux a dû être aussi plus élevée qu'aujourd'hui, puisque le lit du ruisseau qui leur sert de dégorgeoir, va toujours en s'abaissant. — *Description géognostique* de M. Bertrand.

maintenant sur leurs cimes, transformées en coupes immenses, poussent de frais gazons, reposent de paisibles lacs, dont rien n'altère l'admirable limpidité. D'Issarlès au Bouchet, en suivant le cours de la Loire jusqu'à Goudet, pour remonter ensuite par Costaros, se rencontrent l'île basaltique de la Farre, déposée sur un terrain primordial, et le volcan de Breysse, environné de cendres amoncelées depuis les hauteurs de Saint-Martin-de-Fugères jusques par-delà Présailles. Du lac du Bouchet au bois de Bar, règne une formidable barrière de montagnes d'une grandeur sauvage que rien ne saurait dépeindre. Auteyrac, Séneujols, Montbonnet, Vergezac et le Vernet, sont les anneaux qui unissent cette chaine occidentale à la Durande. De Bar à Saint-Front, si l'on trace une ligne à peu près circulaire passant par Craponne, Monistrol, Saint-Didier, pour remonter à Montfaucon, à Tence, à Fay-le-Froid, on parcourt un pays tout différent mais non moins pittoresque. C'est Allégre, assis sous un cratère, et dont les dernières ruines féodales chancellent au vent, c'est Ruessio, l'antique métropole qui trois fois changea d'existence et de nom, c'est Craponne, la ville consulaire, autrefois orgueilleuse de ses murailles, de ses tours et de son château. Plus avant dans le centre, c'est Polignac, le redouté manoir; c'est le monolithe dédié à saint Michel, merveille de la nature qu'on prendrait pour un monument des Pharaons; c'est la cité de Notre-Dame, couchée sur le mont Anis, les pieds baignés par deux rivières, le front pensivement appuyé sur sa basilique sainte; c'est la Roche rouge, curieuse lave de trente mètres de hauteur, dont les racines aiguës s'enfoncent dans des entrailles de granite; enfin à l'est, c'est Saint-Didier-la-Seauve, Monistrol, Montfaucon, Tence et Issengeaux, que des habitudes commodes, des relations importantes pour leurs intérêts, séparent de l'ancien foyer Vellavien, plus encore que les hautes montagnes de Saint-Maurice, de Saint-Julien-du-Pinet, de Bessamorel et d'Araules. Entre Saint-Front et Issarlès, s'élève le Mezenc (1), roi de nos volcans. Il faut aller le visiter par une matinée brillante de juin ou de juillet. Alors, doux à gravir, il a quitté son blanc suaire de frimas, et s'est paré, pour quelques jours, d'une robe de fleurs. Du sommet, l'œil distingue à l'horizon, à travers les vapeurs argentées, les crètes du Cantal, des Monts-Dore, du Puy-de-Dôme, les plaines de la Bresse, les Alpes, le Grand-Som, le Mont-Blanc, et plus loin, au fond de la Provence, le Mont-Ventoux. Dans ce splendide panorama, la nature prend tous les aspects, offre les plus saisissants contrastes. « Du Mézenc jusqu'au Rhône, dit l'auteur de la description géognostique « des environs du Puy (2), les gorges des Boutières escarpées, profondes, innombrables, « déchirent en tous sens le sol granitique. Aux pieds de l'observateur, s'élancent du fond des « abîmes des rocs aigus, des crètes tranchantes, des pics inaccessibles, affectant dans leur « décrépitude, les formes les plus étranges. Plus loin, le Gerbier-de-Joncs s'élève comme un « monument aux sources de la Loire. Du haut de son dôme escarpé, où l'on ne gravit qu'avec « effort, l'œil plonge d'un côté sur d'effroyables précipices, de l'autre, il erre avec la Loire « naissante dans le beau vallon de Sainte-Eulalie. Il s'égare avec elle dans les pâturages émaillés « de violettes, parmi les bosquets de hêtres, dont la teinte grisâtre des montagnes du Béage « fait ressortir l'éclatante verdure, et lorsqu'enfin elle se dérobe à la vue, l'ame, plongée dans « une douce rêverie, la suit encore de la pensée à travers les plus riantes contrées de notre « belle patrie. »

La cité Vellavienne avait cent soixante-cinq lieues carrées environ. Elle n'était pas, comme aujourd'hui, défrichée, mise imprudemment à nud presque sur tous ses points; sa surface apparaissait, au contraire, entièrement couverte d'une antique forêt que la sagesse des nations

(1) A 1774 mètres au-dessus de la mer.

(2) *Description géognostique des Environs du Puy-en-Velay*, par J.-M. Bertrand-Roux, p. 124.

Ses habitants.

primitives sut conserver jusqu'à la dernière heure sous la sauvegarde des lois et de la religion (1). Les Vélaunes (2) avaient pour voisins, au nord, les Arvernes; à l'ouest, les Gabales; au midi, les Volces Arécomices et les Helviens; à l'est, les Ségusiens et les Allobroges. Quand César les nomme, il les appelle clients des Arvernes; quand Strabon s'en occupe, il les classe entre ceux auxquels la liberté vient d'être rendue. Avant et après la conquête, affranchis ou sous une domination quelconque, ils gardent avec orgueil leur individualité et occupent un territoire, dont les frontières ont sans doute beaucoup varié suivant les oscillations de leur fortune, mais qui n'a jamais cessé d'être un pays à part. La *Civitas Vellavorum* celtique se retrouve encore, quoique amoindrie, dans le Velay de 1789. (3)

Il serait impossible, par les documents historiques que nous possédons, de se faire une idée très exacte de la nature, de l'étendue des relations de ce peuple. Néanmoins il est probable que le commerce des bestiaux et celui des étoffes de laine dut être sa principale ressource. Les richesses métallurgiques du Gévaudan, célèbres au loin depuis longues années, les céréales de l'Auvergne, les excellents vignobles des Helviens, lui procuraient des échanges prompts et nombreux.—Du reste, il fallait vraiment avoir vécu depuis sa jeunesse dans ces parages pour ne pas s'égarer à travers les vallons sinueux, les ravins, les fondrières qui les sillonnent en tous sens. On n'y voyait point de routes, si ce n'est celle que les Massaliotes pratiquèrent par les Cévennes, à peine y trouvait-on quelques étroits sentiers, dont la trace, difficile à suivre, s'allait bientôt perdre sur le roc ou sur l'herbe des pâturages. Certes, nos montagnards, chasseurs et guerriers, n'avaient pas besoin de chemins frayés, ils connaissaient leur domaine jusque dans ses moindres retraites. Toujours en course, l'arc au poing, la fronde sous le bras, ils partaient avant le lever du soleil, et depuis la première flèche qui frappait dans l'air l'alouette matinale jusqu'au matras qui, le soir, surprenait dans sa bauge la laie entourée de ses petits, ils ne voulaient point de repos. C'était chez eux une grande honte de rapporter ses armes sans qu'elles fussent rougies par le sang; aussi ne rentraient-ils d'ordinaire au logis que chargés de gibier et lorsque la nuit était déjà profonde.

Caractère dominant de son histoire.

Tel pays, telles gens. A chaque pas, le voyageur rencontre sur ce sol calciné la trace de quelque humaine douleur. Partout châteaux-forts sur rocs, monastères armés, villes et bourgades ceintes de murs, églises couronnées de tours et de créneaux. Depuis le premier jusqu'au dernier jour de la féodalité, prélats, barons, bourgeois, menu peuple, se querellent, se battent, se dépouillent. Entr'eux, plus la guerre continue, plus la misère s'accroît, et la

---

(1) Jadis d'immenses forêts couvrirent toutes nos montagnes et s'étendirent dans leurs derniers replis; qui pourrait méconnaître l'influence qu'elles exercent sur la conservation du sol! ce que le temps en a épargné nous donne encore aujourd'hui une idée de leur distribution. Ici, sur les flancs des cratères, le pin balançait sa tête rembrunie au-dessus des hêtres éclatants de verdure; là, du fond des gorges granitiques ou sur les plateaux élevés, le noir sapin s'élançait majestueusement dans les nues, tandis que le chêne, cherchant un ciel plus doux, un sol plus fertile, s'emparait de nos plus beaux vallons. A leurs pieds, des végétaux plus humbles, des graminées, des mousses, des fougères, couvraient la terre d'un épais vêtement de verdure, au travers duquel les eaux s'infiltraient goutte à goutte et ne s'écoulaient qu'avec lenteur. Le gazon enveloppait la base des rochers, tapissait leurs surfaces, fixait les moindres débris et s'avançait jusqu'au bord des ruisseaux dont il suivait les douces sinuosités.

(2) On appela les habitants de la Vellavie, *Vellaviens, Vélaunes,* ou, comme l'écrit très exactement Strabon, conformément à l'inscription de la main symbolique en bronze, trouvée dans les Gaules, **ΟΥΕΛΛΥΝΙΟΥΣ.**

Les Gaulois, dit Astruc, dans ses *Mémoires sur l'histoire Naturelle du Languedoc,* qui n'avaient point de V consonne, prononçaient *Ouel'auni,* peut-être *Ouel'avi,* dont César a fait *Vel'auni,* et la notice des Gaules *Vel'avi.* Ce mot paraît venir du celtique, haut, élevé. Suivant l'étymologie, *Ouel'auni* aurait signifié originairement un peuple placé sur des montagnes élevées, *gens alta incolens,* ce qui s'accorderait assez avec la nature du pays de Velay.

(3) L'Allier, les Cévennes, les montagnes du Forez et celles sur lesquelles se trouvent aujourd'hui Saint-Jean-d'Aubrigoux, Jullianges, Felines, Foix et Saint-Jean-de-Nay, déterminaient la ligne frontière dans son plus vaste développement et lui faisaient un périmètre de forme elliptique, dont le grand axe pouvait avoir 72 kilomètres environ, du nord au sud-est, en partant de Rauret, près Pradelles, pour aboutir à Aurec, non loin de Firmini.

— Le mont Anis, sur lequel est bâti la ville du Puy, devait être alors le point central : c'est seulement lorsque plus de quarante paroisses furent soustraites à son domaine temporel, lorsque l'Auvergne eut étendu son bras puissant jusques aux portes même du Puy (*Anicium*), que la province se trouva considérablement restreinte et ne vit plus qu'à l'horizon les montagnes qui lui servaient autrefois de ceinture.

misère qui renaît, c'est la guerre encore. Chez ce peuple toujours en alarmes, les souffrances de l'âme se manifestent avec autant de vivacité que les rigueurs matérielles de la vie (1). Si l'oppresseur, abrité dans ses forteresses inaccessibles, s'abandonne avec audace aux instincts de sa tyrannie, l'opprimé, enfant de race libre, ne courbe pas une seule fois la tête qu'un sang impétueux ne lui vienne au visage. Comme le vautour ou le milan, l'altier suzerain se pose sur les cîmes aiguës qui dominent le plus large horizon pour se faire un domaine de ce que son œil parcourt, une proie de tout ce que ses serres peuvent étreindre; semblable au sanglier rendu furieux par les ardentes poursuites de la chasse, le vassal montagnard, trop longtemps excité, se rue plein de rage sur les obstacles de sa route; rien ne l'arrête.

Sans le secours de la science archéologique l'histoire du Velay ne serait possible qu'à partir du moyen-âge.

Ces caractères, énergiquement tracés et dramatiquement mis en scène dans de nombreux épisodes, donnent à cette époque de nos annales un sérieux intérêt. Ce n'est même qu'à partir de ce temps, de déplorable souvenir, que commence la véritable histoire du Velay. Les évènements des siècles antérieurs se trouvent, dans cette province, couverts d'une telle ombre, que l'archéologie s'épuise souvent en pénibles efforts et soulève à grand'peine un coin du lourd rideau. Pour quelques antiquités qui rappellent la foi primitive des druides et la splendeur du paganisme sous les héritiers de César, combien de fragments inintelligibles!... Sans doute les débris de monuments ont une puissante autorité historique quand ils sont assez nombreux, assez conservés pour porter un témoignage irrécusable; mais s'ils sont tellement mutilés, morcelés, épars qu'on ne puisse les coordonner qu'à l'aide de conjectures, la science alors n'a rien de décisif et se transforme sous la plume d'un ingénieux antiquaire en jeu d'esprit plus dangereux qu'utile. Il faut donc marcher avec une grande prudence à travers les ruines celtiques ou gallo-romaines; mieux vaudrait peut-être ne rien dire plutôt que de s'aventurer dans de téméraires interprétations. Cependant, on peut toujours être utile quand on sait se contenir dans une sage réserve. C'est pourquoi, pour que notre travail soit complet, nous consacrerons les deux premiers livres de cet ouvrage à l'examen des différentes opinions émises jusqu'à ce jour sur les antiquités Vellaviennes, et nous rechercherons quelle part de confiance on doit faire à de pareils documents. Cette manière de procéder nous permettra de recueillir dans un ordre chronologique les seuls matériaux qui nous restent; et si ces matériaux sont insuffisants pour composer l'entière histoire, du moins ils serviront à perpétuer, en les classant, les souvenirs primitifs de la contrée.

On comprend que les pays d'une importance considérable durent prendre à toutes les époques une part plus ou moins active aux destinées générales, et vécurent d'une existence assez indépendante pour que le récit des évènements qui les concernent forment aujourd'hui un corps homogène et complet. Ce qui est vrai pour de grands territoires, ne l'est pas également à l'égard de provinces clientes ou sujettes, obligées d'abriter leur faiblesse sous une égide protectrice. Chez celles-ci, point d'initiative possible, rien de ce qui rend mémorables les hommes et les choses. L'action y laisse rarement un profit, parce que, l'impression venant du dehors, le motif est presque toujours sans un intérêt local. Chez les autres, au contraire, la force inspire des

---

Les personnes qui auraient quelque intérêt à connaître les différentes limites du pays de Velay devront consulter l'ouvrage intitulé: *Certificat authentique et Notes historiques sur icelui, au sujet des anciennes limites du pays de Velay avec celles des provinces d'Auvergne et de Forez, etc., etc.,* par Garde des Fauchers (à Montpellier MDCCLXXVII).

(1) Aux alentours de Riotord, de Saint-Bonnet-le-Froid, de Chauderolles, de Freyssenet, de Champelause, de Montusclat, de Présailles, de Salettes, de La Farre, de Saint-Paul de Tartas, de Rauret, de Seneujols et de Saint-Rémy, on voit de pauvres familles que plus de six mois de neiges retiennent tous les ans captives dans de misérables cabanes, dans de sombres étables. Elles n'ont pour s'échauffer que l'humble haleine du bétail, que l'épaisse fumée des mottes d'herbes sèches qui servent à cuire leurs grossiers aliments. Elles couchent sur la paille, mangent des pommes de terre et de rudes salaisons. Dans ces escarpements solitaires, restés inaccessibles aux germes que fécondent l'intelligence et le travail, la misère est profonde. Cependant, hâtons-nous de le dire, les patiens efforts de l'agriculture font chaque jour de nouvelles conquêtes. Sans doute l'aisance sera lente à venir, mais ce ne sont pas les richesses qu'ambitionnent ces malheureuses gens, c'est le pain noir qui soutient la vie......

désirs, fait triompher des volontés. On n'est pas satisfait de se maintenir, on veut augmenter sa puissance; en un mot, on agit incessamment dans un but déterminé; et comme le fait suit et explique la cause, il en résulte un enchaînement de circonstances qui constituent de véritables annales. — Qu'en écrivant l'histoire d'Auvergne, Adolphe Michel retrace à grands traits celle des Gaules, qu'il suive pas à pas le mouvement des troupes nationales et la marche des armées victorieuses, il y est obligé; car l'Auvergne est la cité prépondérante, c'est la plus redoutable ennemie de César. Dans cette lutte mortelle, dans laquelle succombe la vieille liberté celtique, la patrie de Vercingétorix a des intérêts immenses, exerce une action décisive; mais à propos de notre cité Vellavienne, dont nous ne savons autre chose que cette phrase : *Velauni, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt* (1), est-il utile de rappeler tous les faits généraux et d'entreprendre un long récit? D'ailleurs, dans les fastes des peuples de l'Arvernie, ne trouve-t-on pas compris indirectement ceux des peuples ses cliens? Nous devons, par conséquent, rechercher dans le pays ce qui lui est spécial. Quand les écrivains se taisent, il reste à interroger encore le livre monumental où les peuples marquent leur rapide passage en lettres de bronze et de granite. Heureux si ces pages, que le temps efface et déchire, savent nous rapporter un fidèle souvenir!...

II.

MŒURS, — HABITUDES, — LANGAGE.

Possidonius, César, Strabon, Diodore, sont les écrivains auxquels il faut toujours recourir quand on veut avoir une idée plus ou moins exacte des mœurs, des habitudes, du langage et du gouvernement des Celtes. Sans doute ils ne nous initieront point aux institutions primitives, puisqu'eux-mêmes ne se sont préoccupés que de ce qu'ils ont vu, mais du moins leurs récits seront un point de départ facile à constater pour tous. Au-delà des témoignages écrits, la confusion commence. Cependant, de quelque source que descende une assertion, il est sage, avant de l'accepter comme certaine, de l'examiner avec scrupule. Beaucoup peuvent sembler vraies d'un point de vue général et être erronées alors qu'on voudrait en faire l'application à un pays déterminé. Ceci a lieu principalement pour le Velay, dont aucun de nos anciens auteurs n'a parlé et dont on ne peut par conséquent rétablir les origines, qu'à l'aide de rapprochements souvent téméraires. Aussi dirons-nous que l'ère celtique doit figurer en cette histoire, comme apparaissent, dans un nébuleux horizon, ces formes vagues, fugitives, que de brumeuses vapeurs voilent mystérieusement et rendent insaisissables au moment où on croit les entrevoir.

---

(1) César, *De Bello gallico*, lib. VII, chap. 75.

Les Vellaviens ressemblent peu au portrait que les historiens font des Gaulois.

Faut-il répéter, comme tant d'historiographes se sont empressés de le faire, que les Gaulois avaient les yeux bleus, la peau très blanche, les cheveux blonds ou roux, et une stature gigantesque? Généraliser ainsi, c'est ne rien apprendre. Les Galls, les Belges, les Kimris, devaient peu ressembler aux populations méridionales, et Diodore affirme que les Ligures étaient de petite taille. Il est bien plus rationnel de penser qu'il s'était rencontré chez certaines peuplades du nord de la Gaule un type particulier et vraiment remarquable, dont la tradition a voulu perpétuer exclusivement le souvenir. Autrement, à voir nos montagnards du Velay, ne les croirait-on pas enfants d'une race abâtardie? Cependant, si quelque part une famille se conserva semblable à elle-même, ce dût être dans ces contrées où, depuis des siècles, ne s'est jamais arrêté l'étranger. Ceux qui les habitent s'y reproduisent sans contracter d'alliances à l'extérieur, et gardent ainsi dans le langage, dans les habitudes et les formes du corps, un caractère, pour ainsi dire, primitif. Or, rien ne ressemble moins au portrait historique des Gaulois que celui des habitants de nos montagnes. — Les Vellaviens sont, en général, d'une taille peu élevée, ils ont les cheveux noirs ou châtains, les yeux de couleur foncée, les épaules et la poitrine larges, presque toujours la peau brunie par l'air vif et par le soleil ardent du pays. Sans avoir l'apparence de gens extrêmement robustes, ils ne sont pas moins infatigables à la marche et aux rudes labeurs. (1)

Leur caractère et leurs mœurs.

Pour apprécier le bien-être de certaines localités du Velay, il ne faut pas les aller visiter le dimanche et les jours de fête. Le bruit, le mouvement, les dépenses qui se font dans les cabarets, seraient de mensongers indices. Presque toujours ce sont les plus pauvres qui s'abandonnent aux plus grands excès, et bien des familles attendent, pour subsister une semaine, l'argent qui se consomme en quelques instants.—Au sortir de la grand'messe, les villageois entrent en foule dans les auberges, prennent possession des tables comme d'une propriété qu'ils gardent huit et quelquefois dix heures sans désemparer. Ils mangent très lentement, car pour eux le repas n'est qu'une occasion de passer la journée, surtout d'accomplir de copieuses libations (2). Les châteaux en Espagne alors ne leur coûtent guère, et c'est en achevant leur dernier écu, qu'ils se croient le plus rapprochés des richesses. En général, ils racontent plus qu'ils ne discutent, ce qui n'empêche pas leurs récits d'être d'une fastidieuse prolixité. Ils disent les choses les plus

---

(1) En aucun endroit peut-être on ne rencontre plus de boîteux. Le nombre en est si considérable au Puy et dans ses alentours, que les voyageurs ne peuvent s'empêcher d'en témoigner une grande surprise. Les médecins et ceux qui ont attentivement étudié l'histoire physiologique de la population paraissent d'accord pour désigner, comme une des causes premières de cette infirmité, la misère, la négligence, la malpropreté. C'est à cette occasion que l'on peut se convaincre de la funeste tenacité des vieux usages. De temps immémorial, les habitants de la ville, même les plus riches, ont la fatale habitude de porter leurs enfants en nourrice chez les villageoises des environs. Le plus souvent ces femmes sont pauvres, mal nourries, sans aucun soin de leur personne, constamment détournées par leurs affaires domestiques des devoirs si nombreux, si pressants de la maternité; et il résulte de cet état d'indigence et d'incurie, surtout chez les gens qui vivent au fond d'étroites vallées, dans des habitations humides, sombres, mal aérées, de scrofuleuses humeurs transmises ensuite de génération en génération. — Dans sa *Statistique de la Haute-Loire,* p. 154, M. Desribiers fait, à ce sujet, quelques observations que nous croyons devoir joindre à celles que nous venons de présenter. « Plusieurs causes, dit-il, me paraissent faire naître ou compliquer les maladies dans ces montagnes. La première est la vivacité du climat, jointe à l'inconstance de la température. L'abaissement brusque du thermomètre, vers la fin du printemps, après quelques jours de chaleur, et souvent même au cœur de l'été, après un orage, surprend le cultivateur en habit léger, et quelquefois à demi-nu et couvert de sueur; la transpiration s'arrête subitement, et les fluxions de poitrine se déclarent, les rhumatismes prennent naissance. — Les eaux vives bues sans précaution comme sans mesure, lors des travaux de la moisson, occasionnent le même effet. —Des constructions basses et humides, mal éclairées, peu ou point aérées; l'habitation constante au rez-de-chaussée et de plain-pied avec la partie qui sert au logement des bestiaux; le dégagement des gaz délétères produits par la fermentation des matières animales ou végétales entassées dans les cours des maisons de ferme pour former des engrais; la malpropreté; le peu de linge, dont l'habitant des montagnes est pourvu, telles sont encore les sources de beaucoup de maladies aigües ou chroniques qui affligent plus particulièrement le paysan de ces contrées. Il a, pour les visites des médecins, beaucoup de répugnance; il ne les appelle guère qu'après le ministre de la religion, et lorsqu'il ne reste à peu près aucune ressource, etc., etc. »

(2) Les historiens représentent les Gaulois comme fort intempérants. Ils expliquent les penchants de ce peuple à l'ivrognerie par la grossièreté des mœurs et par les nécessités d'une température froide et humide. Diodore, afin de faire sentir combien ce vice était commun et quels sacrifices on s'imposait dans le but de le satisfaire, rapporte qu'il n'était pas rare de rencontrer sur les chemins des hommes ivres-morts; il ajoute que, pour quelques tonnes de vin, on offrait en échange les plus riches métaux, les plus précieuses pelleteries, des grains, des bestiaux, quelquefois même des esclaves. « Pour la liqueur, dit-il, on avait l'échanson. »

DIDONTES GAR OINOU KERAMION ANTILAMBANOUSI PAIDA, TOU POMATOS DIAKONON AMEIBOMENOI. — Diod., *Sic.*, livre V, p. 304.

simples avec des éclats de voix, des gestes, des jurements énergiques, et répètent à satiété, dans les mêmes termes, le fait qui les préoccupe. Quand ils parlent de leur bétail, on croirait qu'il s'agit d'une grave affaire; il est vrai que les douleurs d'une femme à son lit de mort les inquiètent moins que les insomnies d'une vache sur la litière. Si la conversation est par hazard suspendue, ils continuent à boire, nonchalamment appuyés sur leurs coudes, et chantent de toute la vigueur de leurs robustes poumons.

Ils aiment beaucoup la danse, quoiqu'ils dansent fort mal, aussi les voit-on bientôt après le repas se ranger sur deux lignes, face à face, le chapeau sur la tête. L'un d'eux, monté sur un banc, se met à jouer du fifre, le seul instrument qu'ils connaissent, ou entonne l'air d'une bourrée auquel il mêle par intervalle quelques paroles en manière de joyeuseté, et tous partent à la fois. C'est un mouvement, c'est un tumulte dont on n'a pas d'idée (1), non que la joie se trahisse extérieurement par de fous rires; rien n'est, au contraire, plus sérieusement exécuté. Mais comment douter du plaisir de ces paysans, sautant plusieurs heures de suite, faisant claquer leurs doigts, poussant des cris aigus, frappant des pieds de façon à effondrer les planchers de l'auberge.

Comme les montagnards sont très fanfarons, ils se plaisent à vanter leur force, leur adresse, semblent défier les plus hardis et ne citent ceux qui passent pour avoir quelque mérite en ce genre qu'en établissant un parallèle toujours à leur propre avantage. Souvent il arrive que des individus qui ne se connaissent pas, se provoquent d'un bout à l'autre d'une salle où ils sont attablés. C'est surtout dans les *Reinages,* fêtes patronales des campagnes, lorsque des compagnies de jeunes gens appartenant à différentes paroisses se trouvent réunies dans le même cabaret, que ces rixes paraissent immanquables. Le vin, dont ils sont habituellement privés, les anime ces jours-là si violemment, que la moindre atteinte à leur excessif amour-propre est promptement suivie d'une provocation, d'une lutte. Les couteaux s'ouvrent, les bâtons ferrés et noueux se lèvent, des deux côtés on prend parti; et la *battoste,* pour employer le mot local, s'achève par une catastrophe sanglante (2). — Ces querelles, que la vanité seule fait naître, étaient, s'il faut en croire les anciens auteurs, dans les mœurs primitives de la nation. « Après de copieux « repas, dit Possidonius, les Gaulois aiment à prendre les armes et à se provoquer mutuellement « à des duels simulés. D'abord ce n'est qu'un jeu. Ils attaquent et se défendent du bout des « mains; mais leur arrive-t-il de se blesser, la colère les gagne; ils se battent alors pour tout « de bon, avec un tel acharnement que si l'on ne s'empressait de les séparer, l'un d'eux « resterait sur la place. » Ce fait, dont fut témoin l'illustre voyageur lorsqu'il parcourut les Gaules, se reproduit dans le Velay, ainsi que nous venons de le voir, avec des circonstances encore plus tragiques, car souvent la mort arrive avant la tardive intervention des spectateurs qui excitent plutôt qu'ils n'appaisent les colères (3). Nos montagnards sont, en effet, susceptibles

---

(1) Dans les environs du Puy, la danse est monotone et sans figures; les femmes surtout, la tête baissée, les bras pendants, n'ont ni physionomie ni expression; l'on ne voit que des mouvements brusques et sans grace, l'on n'entend qu'un trépignement confus et désagréable. Mais ce divertissement, tout insipide qu'il peut paraître aux spectateurs, n'en est pas moins une passion chez la jeunesse. Les garçons surtout l'aiment tellement, que souvent ils quittent brusquement les filles qu'ils ont amenées, pour danser sans elles et entr'eux, parce que, vraisemblablement, celles-ci ne se trémoussent pas assez vite et assez longtemps à leur gré. — *Statistique de la Haute-Loire*, p. 164. — Cette dernière observation de M. Desribiers n'est pas parfaitement exacte. Il est très vrai que les garçons dansent le plus souvent entr'eux; mais c'est lorsqu'ils sont dans les cabarets et qu'ils n'ont point de femmes. Il arrive bien quelquefois que les femmes se retirent de la bourrée; mais c'est toujours de lassitude, et non parce qu'elles sont éconduites.

(2) Les habitants des montagnes du Mezenc, du Mégal et des chaînons qui s'y rattachent, sont jaloux, susceptibles et vindicatifs à l'excès. Malheur à l'imprudent étranger qui se permettrait de danser avec la jeune fille qu'un autre aurait amenée dans un lieu de réjouissances publiques. Cet affront est lavé dans le sang du danseur, souvent dans celui de la fille elle-même. — Desribiers, *Statist. de la Haute-Loire.*

(3) Nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile, dans l'intérêt du livre que nous écrivons, de comparer les mœurs actuelles des habitants du Velay à ce que nous disent les historiens sur le caractère des Gaulois. Ce rapprochement éclairera les deux époques et nous les fera peut-être apprécier plus exactement. Il est d'ailleurs utile de connaître préalablement les hommes dont on va lire l'histoire.

et vindicatifs.

et vindicatifs. C'est seulement depuis très peu d'années que les rudes aspérités de ces caractères sauvages se sont adoucies. Encore, en 1789, de Tence à Pradelles, du Monastier à Saint-Cyrgues, les hommes marchaient constamment armés d'un fusil, et portaient dans la poche droite de leur culotte ce qu'ils appelaient la *coutelière,* coutelas à lame aigue, recourbée, longue et tranchante, se repliant comme celle d'un couteau ou s'enfermant dans une gaîne en bois. Il est probable que c'est à partir du seizième siècle, depuis les guerres dont les montagnes du Velay et du Haut-Vivarais eurent si cruellement à souffrir, que ces sinistres précautions étaient prises. Les catholiques et les protestans, armés les uns contre les autres pendant tant d'années, s'étaient habitués au ressentiment, et leur cœur troublé par de douloureux souvenirs cédait facilement aux promptes émotions de la haine et de la vengeance. (1)

Au Puy, les femmes prenaient jadis une part fort active aux plus sérieuses affaires. Il était ordinaire de les voir seules diriger le négoce, administrer les biens, surveiller l'éducation des enfants. Les hommes n'avaient pas, à beaucoup près, un égal amour du travail; peut-être cela tenait-il à ce que le commerce des dentelles était la principale occupation, et que par la nature de cette marchandise les femmes se trouvaient plus particulièrement stimulées. Aussi, était-ce un vieil adage connu de tous qu'*avec femme du Puy, homme de Lyon, on devait faire excellente maison.* — L'apathie des habitants n'était pas, en effet, un des signes les moins typiques de leur caractère. Les progrès de la science, les mouvements de l'industrie les touchaient médiocrement. Avant 1789, les bourgeois de la ville, tout aussi bien que les gens du peuple, passaient une partie de la journée sur les places publiques ou dans les cabarets à rire, à boire, à raconter, en bon patois du pays, quelques malignes anecdotes de quartier. Ce n'était ni l'esprit ni l'intelligence, mais le goût de l'étude et des motifs d'émulation qui leur manquaient, et ils croyaient suffisamment protéger leur indolence en se montrant fort dédaigneux des choses qu'ils ne savaient pas. Le sentiment d'une jalouse égalité était poussé chez eux, dit-on, jusqu'à manquer de bienveillance les uns pour les autres. Ils encourageaient difficilement les efforts d'un compatriote, ils voyaient avec contrariété que leur voisin tentât ce qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient faire eux-mêmes. C'était tout le nonchaloir des méridionaux, moins leur belle excuse d'un ciel toujours en feu. . . . . Aujourd'hui, ces mœurs sont singulièrement modifiées, et se modifient chaque jour davantage. Néanmoins, l'observateur attentif retrouve encore au fond du caractère Anicien cette apathie locale qui, semblable à un joug de plomb, pèse sur les élans de la pensée et paralyse les plus sages résolutions. On dirait que le pays exerce une secrète fascination à laquelle ceux qui l'habitent ne peuvent se soustraire qu'en s'en éloignant.

---

(1) Le savant *Faujas de Saint-Fond,* lors de son voyage dans nos pays, à l'occasion de ses recherches sur les volcans, étudia les mœurs des montagnards. Voici ce qu'il rapporte des habitants du Haut-Vivarais, qui sont les plus voisins de ceux dont nous parlons : « Ces gens sont assez généralement sombres, tristes et mélancoliques. Leur langage est lourd et grossier comme leur personne. Ils portent des habits de laine noirâtre, semblables à ceux des Corses, et de gros sabots de bois élevés de plusieurs pouces, avec lesquels ils marchent néanmoins très bien. La tristesse et la mélancolie les conduisent à la dévotion. Je me suis aperçu, les jours de fêtes et de dimanches, qu'ils fréquentaient fort assiduement les églises, qu'ils aimaient les cérémonies religieuses, avaient des confréries. Mais ils ne manquent jamais, après les offices, hommes et femmes, d'aller au cabaret, où le vin n'est pas ménagé. La joie succède à la tristesse et à la componction, et comme ils sont extrêmes en tout, la fureur a bientôt remplacé la joie. Leur ivresse dégénère en furie, et le premier sentiment qu'ils éprouvent alors est la vengeance qu'ils conservent longtemps dans leur ame. C'est dans ces moments qu'ils se tuent entr'eux à coups de couteaux et à coups de pistolets. J'avais vu souvent, avant qu'on eût tenté de les dompter, la porte des églises, les jours de messe, garnie d'une multitude de fusils qu'ils portaient avec eux ; d'autres fois, je les ai vus dans le cabaret, être jusqu'à trente à table, ayant chacun un pistolet à côté de soi ; mais on les a disciplinés il y a quelques années, et ils ne portent plus des armes que furtivement. » — *Recherches sur les volcans,* p. 319.

M. de La Coste de Pradelles, père du général tué au siége de Sarragosse, obtint du roi Louis XVI un pouvoir illimité pour désarmer ces montagnards et réprimer leur férocité par des châtiments exemplaires. Ce commissaire extraordinaire prit un arrêté qui fut publié pendant trois dimanches consécutifs dans les églises du diocèse, par lequel il enjoignait à chacun d'apporter, dans un délai et en un lieu déterminé, toutes les armes qui seraient en sa possession, *sous peine de mort.* — Le délai expiré, il parcourut les montagnes, escorté d'un régiment de dragons, et les contrevenants qu'il put découvrir et qui lui furent signalés comme faisant le plus facilement usage de leurs armes dans de mauvais desseins, furent *arrêtés, jugés, étranglés* et *pendus* aux arbres les plus rapprochés de leurs villages. Plus de deux cents exécutions eurent lieu de cette manière.

Dans les cantons de Loudes, de Saint-Paulien, de Vorey, du Puy, les hommes ont une assez grande franchise et se montrent beaucoup moins méfiants que les montagnards du côté du Gévaudan. Ils acceptent avec une certaine résistance les innovations qu'on leur propose; cependant, les exemples des principaux propriétaires, les efforts de la Société départementale d'agriculture, les leçons gratuites données dans les écoles industrielles du chef-lieu, ne sont pas sans influence sur les progrès qu'on signale depuis quelques années dans l'éducation publique.— Plusieurs cantons, appartenant à l'ancienne Auvergne, aujourd'hui enclavés dans le département de la Haute-Loire (Langeac, Paulhaguet, Brioude, Auzon, Blesle), sont riches, fertiles, industrieux. L'exploitation des mines de houille et d'antimoine, les produits agricoles, la culture de la vigne, celle du mûrier qui tous les jours se développe dans d'excellentes conditions, leur assurent une aisance générale; mais on chercherait en vain la naïveté, la rudesse de l'habitant des montagnes chez ces peuples plus civilisés, bien autrement cauteleux, rusés et habiles en affaires. — Les émigrations périodiques et annuelles sont communes dans les cantons de la Chaise-Dieu, d'Allègre, de Craponne. Les uns colportent des dentelles ou des rubans, font de fréquents voyages et reviennent souvent s'approvisionner; les autres s'en vont *à la marre* (1), ainsi qu'on le dit dans le pays, prolongent leur absence pendant toute la mauvaise saison et rapportent au retour un petit pécule qui répand dans le sein des pauvres familles un bien être au moins momentané. — Les paysans de Pinols et de Saugues ont des habitudes toutes différentes. Ils ne peuvent se décider à quitter la misérable chaumière qui les préserve à peine des rigueurs de longs et froids hivers. « Les jeunes gens de ces contrées, écrit M. Desribiers, aiment mieux « surcharger inutilement un ménage et rester six à huit mois sans rien faire, qu'aller, à l'imitation « des habitants de la chaîne opposée, chercher de l'ouvrage dans des climats plus tempérés. Du « reste, ils ne paraissent pas sentir la misère de leur position, ou du moins, ils s'y résignent « assez patiemment (2). » —Les montagnards des Cévennes sont aussi sédentaires et ont une égale affection pour le sol, ce qui les rend très processifs, très obtinés dans les choses qui touchent à la propriété. A Cayres, à Solignac, à Pradelles, à Fay-le-Froid, au Monastier, ils vivent presque exclusivement du commerce des bestiaux. Déjà nous avons fait connaître quelles étaient leurs mœurs, hâtons-nous de dire qu'ils sont remarquablement hospitaliers et charitables. Il n'y a pas de village où l'indigent ne trouve à toute heure du pain, de la soupe et une grange ouverte pour le recevoir. Disons encore que si les voies de fait sont communes chez eux, les vols y sont très rares.

L'arrondissement d'Issengeaux, qui comprend les cantons de Bas, de Monistrol, de Saint-Didier, de Montfaucon, de Tence, d'Issengeaux, doit à ses nombreuses relations avec Saint-Étienne une aisance que le sol et le climat lui procureraient difficilement. La fabrication des dentelles n'est pas son unique ressource; celle des rubans et des étoffes de soie compte de nombreux ouvriers, surtout à Saint-Didier, à Montfaucon, à Tence. — Des facteurs attachés aux principales maisons de Lyon et de Saint-Étienne, ayant sous leur surveillance un certain nombre de métiers répandus dans les campagnes, distribuent et recueillent paisiblement le travail. Par ce moyen, les chefs du négoce évitent les agglomérations d'ouvriers toujours périlleuses quand l'industrie éprouve quelques entraves, et conservent dans leurs foyers de laborieux pères de

(1) *Aller à la marre* signifie aller au loin chercher du travail. Cette locution vient de ce que c'était principalement aux travaux de la terre, et en qualité de vignerons ou de terrassiers, que les émigrans s'employaient. — La marre est une espèce de houe qui sert aux vignerons pour labourer les vignes, qui sert aussi à essarter, à couper les racines des mauvaises herbes, des arbustes, d'où est venu le nom de *tintamarre*, à cause du bruit que les paysans font sur leurs marres. Aux environs d'Orléans, les vignerons qui travaillent le plus près de la ville, et qui entendent l'horloge, tintent leurs marres pour avertir ceux qui sont plus éloignés qu'il est temps de quitter le travail. — Ce mot vient du latin *marra*, qui exprime la même chose.... Il peut dériver aussi de *marr*, mot celtique ou bas-breton, qui signifie *hoyau*. — Voir le *Dictionnaire de Trévoux*.

(2) Desribiers, *Statistique de la Haute-Loire*.

famille qui ne songent qu'à élever leurs enfants et à augmenter leur fortune. Ces fréquents rapports de commerce, source de richesse pour ces cantons, ont depuis quelques années surtout, singulièrement adouci les mœurs de leurs habitants. Quoiqu'une partie de la population professe la religion réformée, il ne s'élève jamais entre les deux églises de fâcheuses collisions; les catholiques y ont même plus de ferveur que sur les points où règne exclusivement leur culte. — C'est dans ces contrées que l'on voit encore un assez grand nombre d'anciennes familles vivant patriarchalement sur les domaines héréditaires, et que l'on retrouve, comme dans toutes les montagnes qui forment la chaîne du Cantal, de la Lozère et de l'Ardèche, cet amour du pays, si touchant, si profond, et que la sagesse infinie sut mesurer dans le cœur de l'homme aux difficultés du sol, à l'inclémence du climat.

Leur langage.

Le langage des habitants de Saint-Voy, de Fay, des Estables, du Monastier, en un mot, celui qu'on parle sur toute la ligne qui ferme le Velay à l'est et au midi, depuis le Chambon jusqu'au Bouchet et au-delà, a certainement subi quelques atteintes. Ce serait néanmoins une étude de linguistique des plus curieuses à faire si l'on voulait prendre la peine de rechercher les étymologies de ces patois qui se perdent de jour en jour; car c'est nécessairement dans ces endroits peu fréquentés qu'une langue doit se conserver le plus longtemps sans altération. Nous l'avons dit ailleurs (1): il existe une intime union entre l'idiôme et la vie d'un peuple. Les vocabulaires sont les échelles indispensables pour arriver à la connaissance parfaite des idées, des mœurs, des besoins de chaque époque, et les progrès de la langue donnent seuls la mesure de la civilisation d'une contrée. Voilà pourquoi l'analyse des divers patois de la Vellavie pourrait utilement servir à indiquer les différentes phases de son histoire. Elle prouverait que sur les points où les ressources sont étroitement circonscrites, où l'homme est resté pour ainsi dire à l'état primitif, la langue s'est maintenue stationnaire comme lui. Peu de mots pour peu de besoins, pour des usages qui n'ont pas changé, toujours les mêmes désignations. — Les expressions celtiques, grecques et latines, nombreuses dans les dialectes vellaviens, se retrouvent d'autant moins altérées qu'on pénètre plus avant dans les solitudes des montagnes (2). Si de là on

---

(1) Voir mon *Histoire de la langue Romane* (roman-provençal).

(2) Voici quelques-unes des étymologies latines et grecques de mots appartenant à la langue du Velay.

PATOIS.	FRANÇAIS.	LATIN.	PATOIS.	FRANÇAIS.	GREC.
Adjuda.	Aider.	Adjuvare.	Aqui.	Là, auprès.	Agxi.
Ambougni.	Nombril.	Umbilicus.	Baruse.	Lourd, ignorant.	Barus.
Aura.	Vent.	Aura	Estau.	Maison.	Estia.
Ceba.	Oignon.	Cepa.	Kaïou.	Porc.	Koiros.
Escoudre.	Battre le blé.	Excudere.	Herm, Hermet.	Noms de lieu.	Ermès, Ermeas (Mercure).
Escoundre.	Cacher	Abscondere.	Mandarou, Mandaroune.	Noms de lieu.	Mandra (étable).
Impeita.	Embarassé.	Impeditus.	Mégal.	Nom de montagne.	Megas (élevé).
Parei.	Muraille.	Paries.	Monnac.	Nom de montagne.	Monakos (isolé).
Patza.	Marché.	Pactum.	Mezenc.	Nom de montagne.	Mesos (mont du milieu).
S'adzassa.	Se coucher.	Jacere.	Rigon, Rigou, Rigoud.	Noms de lieu.	Rigos (froid).
Scudella.	Écuelle.	Scutella.	Oulette.	Nom de lieu.	Ulè (bois), Oulos (gerbe de blé).
Surdji.	Lever.	Surgere.	Pey-nastre.	Montagne remplie de grottes.	De Pey (du latin *Podium*), et de Nastès (mot grec qui veut dire *habitant*.
Via.	Sentier.	Via.			

Dans le Velay, comme du reste dans toute la France, les noms de lieux dérivent tantôt de la nature du terrain, tantôt de la destination du sol. Des recherches faites par M. Desribiers, il résulte que, dans le seul département de la Haute-Loire, il y a quatre-vingts villages dont le nom a pour racine le *mont;* soixante-six qui sont dérivés du mot *roche;* trente qui s'appellent *Chier, Cher, Serre,* etc., mot qui vient sans doute de *Serratus,* denté, et qui indique d'ordinaire un lieu hérissé de dents de rochers; il vient peut-être aussi de l'espagnol *sierra.* On compte dix-sept *Ribes* ou *Ribeyres;* dix-huit *Laval* ou *Lavalette;* trente-cinq *Combe* ou *La Combe;* dix-neuf *Varenne* (*d'arena,* sable). — S'il faut désigner une localité où sont des pâturages, on dira *Prat, Prades, Pradelles;* s'il s'agit d'habitation près d'une fontaine, elle prendra le nom de *Font, Fontaine, Fontarides, Fonfreide,* si l'on parle d'un bois de pins, il se nommera *la Pinatelle, Pinols, le Pinet, L'ou Pix;* un bois de hêtre fera *le Fau, le Fayard, la Faye, la Fayette, la Fayolle;* un bois de frêne, *le Freyt, le Freysse, Freycenet, Fressange;* un aubépin, *l'Espinasse;* un ruisseau, *le Riou;* et suivant l'importance ou l'exposition, on ajoutera *le Riou Grant, le Riou Freid, le Riou Pezouilloux.* S'agit-il d'une maison ou d'une chaumière isolée, on dira *Mazuret, Mazet, Mazel, Mazaux, Chasal, Chazes, Chazaux, Chazelles, Chazalets;* à la racine *mont,* qui désigne une montagne, on fera suivre l'épithète *clar, ferrat, our, juvin, méat, plot, redon, usclat,* qui déterminera le caractère particulier...

redescend le cours du langage, comme on ferait d'un ruisseau que l'on prend à sa source, on le suivra à travers les vallées pour le voir se répandre dans le pays des Ségusiens et des Auvergnats; puis au fur et à mesure qu'il s'avance sur les territoires ouverts à la civilisation, on le verra se grossir d'une quantité de locutions romanes ou françaises qui, se rapprochant de plus en plus de notre parler moderne, perdent toute leur originalité.

Habillement des Gaulois.

L'ancien habillement gaulois, qui se modifiait suivant la température des différents pays, se composait en général de hauts-de-chausses plus ou moins larges, d'une tunique à manches d'étoffe rayée descendant au milieu des cuisses, et d'une espèce de casaque ou manteau qu'on appelait *sagum*. Cette dernière portion de costume était celle qui, par sa forme et par la manière dont elle était ornée, servait de principale distinction. Chez les pauvres, c'était un drap grossier ou simplement une peau de bête fauve, attachés par de mauvais cordons; chez les riches, c'était une draperie brodée d'or et d'argent, parsemée de fleurs, de disques, de figures bizarres, et magnifiquement retenue sous le menton par une agrafe en métal précieux. — Les Gaulois avaient un goût très marqué pour la parure. Il était d'usage, dit Strabon, que les personnes opulentes et élevées en dignité étalassent une grande profusion de colliers, de bracelets, d'anneaux et de ceintures d'or (1).

Costume des habitants du Velay.

Pour retrouver dans la manière dont s'habillent aujourd'hui les paysans Vellaviens un souvenir des anciens costumes, il faut remonter comme pour le reste aux endroits les plus retirés de la montagne, et encore presque partout voit-on de jour en jour disparaître ces vieilles modes si longtemps respectées, qui donnaient aux gens de nos contrées un caractère vraiment original. — La large *braye* que portaient les villageois de la Limagne n'existe plus dans le Velay, mais le lourd camail à capuchon de quelques femmes de l'Auvergne est en usage aux alentours du Mezenc, et l'antique sagum gaulois se reconnaît dans le manteau de serge blanche rayée de noir dont se couvrent les pâtres quand vient la saison des frimats. — C'est surtout par la coiffure que se distinguent les habitants de nos campagnes. Les hommes conservent le chapeau à larges bords et, chose remarquable, les femmes le portent aussi. Pour elles, c'est un feutre rond, presque plat, dont le diamètre varie suivant les localités, et quelles placent par-dessus leur coiffe comme un supplément de toilette indispensable. Ce chapeau est quelquefois une parure élégante, puisqu'aux jours de fête on le voit sur le chef des riches paysannes chargé de grandes plumes noires, de dentelles, de pompons, d'ornements en jai et en filigranes d'or; c'est toujours une chose fort utile, puisque dans les habitudes ordinaires il préserve un peu du soleil et de la pluie, qu'il sert en même temps de panier, d'éventail, de soufflet, de tasse et de support pour tenir en équilibre, depuis le plus petit pot de grès rempli de liquide jusqu'au fardeau le plus pesant; car c'est un usage dans le Velay, chez les femmes aussi bien que chez les hommes, de tout porter sur la tête. — Un trait caractéristique des mœurs Vellaviennes que nous ne devons pas négliger de consigner ici en regard de l'observation de Strabon, c'est le goût singulier des femmes de ce pays pour les joyaux. Les gens de la plus misérable condition, chez qui souvent manque le pain, ont des boucles d'oreilles, des anneaux et des chaînes d'or. C'est la première chose qu'achète une fille qui se marie, quelque pauvre qu'elle soit; c'est la dernière à laquelle renonce la mère de famille dont les enfants pleurent de faim. Ajouter un rang et une plaque à son collier, attacher son mouchoir ou son ruban avec des épingles d'or dont les têtes sont plus lourdes, allonger ses *pendants*, acheter une bague nouvelle, tantôt en dizaine de chapelet, tantôt à l'image de Notre-Dame du Puy, voilà la suprême ambition des femmes du peuple; moins leur importent les plus rigoureuses nécessités de la vie, les premiers soins de leur personne........

Goût des femmes pour les joyaux.

(1) Strabon, liv. IV, chap. 4, page 197, édition de 1620. — Ammien, lib. XV, chap. 12.

HABITATIONS

III.

HABITATIONS GAULOISES.

Des cités gauloises.
Civitates.

GALLI *distributi in civitates*... telle est l'expression employée par César, et dont le sens se trouve clairement précisé par la manière dont cette expression est presque toujours reproduite dans le récit des guerres. — Les cités gauloises étaient donc des parties de territoire plus ou moins étendues, formant comme autant de provinces particulières, indépendantes, alliées, clientes ou sujettes, selon l'occurrence (1). Il n'y aurait pourtant rien qui dût étonner ni qui impliquât contradiction, lors même que l'illustre écrivain se serait servi en plusieurs occasions du mot *civitas* pour désigner une ville celtique. On peut très facilement admettre que, dans la rédaction des mémoires, certain nom de tribu ait été remplacé par celui de son chef-lieu, surtout au moment où la population tout entière semblait réunie sur ce point. — Lorsque dans le VIIe livre des *Commentaires* César raconte comment Vercingétorix entra dans Gergovia à la tête d'une foule armée, et de quelle manière il chassa de cette place ceux qui d'abord l'avaient forcé d'en sortir, il dit en effet : *magnisque coactis copiis (Vercingetorix) adversarios à quibus paulò antè erat ejectus, expellit* EX CIVITATE. Du reste, on conçoit que le mot *civitas* vienne très naturellement sous la plume du général romain, puisque lui-même qualifie de cité toutes les villes capitales de la province déjà conquise : *Tolosa, Carcassone et Narbone, quæ sunt* CIVITATES *Galliæ provinciæ*. — Cependant, malgré quelques exceptions peu nombreuses et très explicables, il nous paraît conforme aux vrais principes historiques de cette époque de définir la cité : une *tribu* chez les Gaulois encore indépendants, et une *ville capitale* chez les peuples soumis aux Romains.

Urbes. — Oppida et Ædificia.

César, parlant des revers essuyés à Vellonodunum (2), à Noviodunum (3), à Genabum (4), nous transmet l'énergique résolution de Vercingétorix d'incendier les résidences et les bourgs, et ajoute : *Procumbunt omnibus Gallis ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam propè totius Galliæ* URBEM, *quæ et præsidio et ornamento sit* CIVITATI, *suis manibus succendere*

(1) César, lib. VII, chap. 9. — Chaque cité se subdivisait en *pagi* ou cantons. C'est sans doute du nom de ces cantons qu'Appien et Plutarque ont distingué quatre cents peuples différents chez les Gaulois.

(2) Vellonodunum, — Château-Landon.

(3) Noviodunum, — Neuvy-sur-Baranjou.

(4) Genabum (Genabe), — Orléans, selon la plupart des géographes. Malte-Brun pense que c'est plutôt un village près de Gien, aujourd'hui appelé le Vieux-Gien. — Voyez *Annales des Voyages*, n°s 64-65.

cogerentur (1). A cette manière précise de raconter n'est-il pas évident qu'il existait dans les Gaules de grands centres d'habitations auxquels le nom de ville était parfaitement applicable, soit à cause de leur étendue, soit aussi à raison de leur force et de leur beauté? Cependant, Dulaure veut qu'*urbs* soit pris dans le sens d'*orbis* et traduit par le mot *pays*. Il prétend prouver par César même, que les Gaulois n'avaient pas de villes avant la domination, qu'ils habitaient seulement des chaumières éparses. S'il en était ainsi, ne faudrait-il pas supposer que le plus correct des écrivains de la belle latinité s'est servi, par quatre fois, d'un mot ayant une acception bien déterminée, alors qu'il voulait exprimer une chose toute différente? Cela ne saurait être; et l'impossibilité résulte moins encore des expressions employées dans le discours que du sens général de l'œuvre entière. — Il y avait donc dans les Gaules, les villes (*urbes*) où devaient résider en temps ordinaire les personnages considérables de la magistrature, de l'administration, du sacerdoce et de l'armée, et les lieux fortifiés (*oppida*) où les populations celtiques accouraient chercher un asile pendant la guerre. Au premier signal d'alarme, hommes, femmes, enfants, vieillards quittaient en toute hâte les demeures sans défense, entraînaient à leur suite ce qu'ils possédaient de provisions, de troupeaux, d'armes, de meubles précieux, et s'entassaient pêle-mêle dans ces refuges jusqu'à ce que la sécurité leur fût entièrement rendue. Alesia chez les Mandubii, Uxellodunum dans le pays de Cahors, Avaricum dans le Berry, Gergovia en Auvergne furent les principales forteresses et celles qui opposèrent aux légions victorieuses la plus intrépide résistance. — César appelle sans distinction *Ædificia* toutes les résidences isolées depuis la chaumière du plus modeste Gaulois jusqu'à la demeure du Druide ou du chevalier. *Prætereà salutis causâ rei familiaris commoda negligenda*, VICOS *atque* ÆDIFICIA *incendi opportere hoc spatio* (2). Le bois, l'argile, les roseaux, le chaume et de grandes pierres non taillées étaient les seuls matériaux en usage pour les constructions. On ne travaillait les portes qu'avec la scie, les planchers qu'avec la cognée. C'est à peine si l'on dépouillait de leur première écorce les troncs d'arbres destinés à servir de poutres. Dans certains cantons on connaissait l'ardoise, dans d'autres on employait une tuile particulière, plus tard adoptée par les Romains pour leurs aqueducs et leurs canaux. Les toits, arrondis en voûte ou terminés en cône, étaient percés d'une ouverture correspondant au foyer qui tenait souvent lieu de fenêtre et de cheminée. C'est par la porte que pénétrait la principale clarté. On conçoit que sans la description des auteurs contemporains, nous ne pourrions aujourd'hui rien savoir sur ces sortes d'habitations; elles n'étaient pas d'une solidité à traverser dix-huit siècles pour venir nous révéler leur forme et le complet détail de leur distribution (3).

Ruessio ou *Revessio*.

Au nord de la cité Vellavienne, à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Saint-Paulien, était *Ruessio* ou *Revessio*, dont les étymologistes font dériver le nom de la racine celtique *Rew*, *Rewon*, froid, gelé. Astruc donne cette définition dans ses mémoires sur l'histoire naturelle du Languedoc; l'abbé Sauzet l'accepte et traduit Revessio par *Rew-Essio*, ville froide (4). Sans doute, une pareille origine aussi faiblement établie n'a rien de très authentique,

(1) César donne même dans cette phrase un démenti à ceux qui, plus tard, ont prétendu qu'en parlant des Gaules, il s'était indistinctement servi des mots *urbs* et *civitas*. On voit ici qu'il emploie ces deux expressions et les oppose l'une à l'autre pour bien indiquer le sens qu'il faut y attacher. — *De Bello Gallico,* lib. VII, chap. 15.

(2) César, *De Bello Gallico,* lib. VII, chap. 14.

(3) Strabon qui écrivait quelque temps après Vitruve et à une époque où les Gaulois, plus familiarisés avec les Romains, avec leurs arts, devaient commencer à imiter leur manière de construire, nous fait la description suivante de leurs maisons. « Elles sont vastes, dit-il, de forme ronde, recouvertes d'un grand toit et construites de planches et de claies d'osier. » — L. IV, p. 197. — Tous ces traits annoncent l'enfance de l'art et un état très voisin de la barbarie. Des planches grossières, de l'osier, de la paille, de la boue, tels étaient les uniques matériaux de leurs bâtiments. Rien n'indique l'art des fondations, la taille des pierres, l'emploi du mortier ou ciment, ni nos murs, ni notre maçonnerie, encore moins notre architecture. — Dulaure, *Mémoires de la société royale des Antiquaires de France*, t. II, p. 82.

(4) Mémoires de l'abbé Sauzet, *Annales de la société Académique du Puy*; 1837-38, p. 121.

mais n'est pas invraisemblable, surtout pour ceux qui savent quelle est la température moyenne de cette contrée dans laquelle la vigne ne mûrit jamais. Nous voyons d'ailleurs cette ville bien connue sous Auguste; or, si elle était de fondation gallo-romaine, on n'y trouverait pas en si grande quantité des débris de monuments remontant aux premières années de la conquête; car il est à supposer qu'on n'élevait d'édifice d'une certaine grandeur que dans les centres déjà considérables. M. de La Lande pense aussi que Ruessio existait avant Jules César : « A cette « époque, dit-il, elle fut jugée susceptible de devenir un poste militaire important, et l'on y « fonda quelques établissements. (1) » Il est présumable, en effet, que le premier soin du vainqueur dût être non de bâtir des villes, mais d'envoyer des colonies dans celles déjà construites.

Icidmago. — Condate. — Aquis segete.

C'est par l'itinéraire de Théodose que nous connaissons *Icidmago, Condate, Aquis segete;* la première, située à quatorze milles de Ruessio; la deuxième, à douze milles; la troisième, sur les limites du pays des Ségusiens, dans le territoire actuel de Saint-Didier-la-Seauve. Il serait certainement bien difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer l'époque à laquelle il faut faire remonter l'origine de ces trois villes. Peut-être même les deux dernières appartiennent-elles seulement à l'ère gallo-romaine. — *Issengeaux* (Issen-Magus), l'*Icid-Mago* des anciens, est évidemment de date très reculée. Les racines celtiques qui forment son nom paraissent convenablement choisies et sont, à défaut de preuves meilleures, un témoignage de haute antiquité. Dans l'idiôme national primitif, *Yssen* signifie bœuf, et *Magus*, ville au milieu d'une plaine (2); d'où naturellement on conclut que c'était là un point central sur lequel se faisait le commerce des bœufs, hypothèse d'autant plus admissible qu'aujourd'hui cette désignation serait encore sans contredit la meilleure de toutes (3). Cependant, ce ne sont point là des éléments historiques satisfaisants et tels qu'en exige une œuvre qu'on voudrait rendre profitable. Nous manquons, il faut en convenir, de ces matériaux solides sur lesquels on aime à asseoir un édifice. Pour un mot de César, de Strabon, pour une indication de Peutinger ou de Ptolémée, les conjectures ont besoin de nous venir en aide. L'insuffisance de documents écrits s'oppose donc à ce que nous déterminions avec certitude les endroits de la Vellavie occupés par des villes, surtout si nous devons réserver exclusivement ce nom à des agglomérations plus ou moins considérables de demeures construites de la manière dont parlent les géographes et les historiens. Mais si nous avons à rechercher dans le pays et d'après les débris qui s'y rencontrent à chaque pas, où et comment se logeaient nos peuplades aborigènes, nous pourrons espérer plus de succès de nos investigations archéologiques.

---

(1) *Antiquités de la Haute-Loire,* par Mangon de La Lande, p. 16.

(2) La Notice des Gaules nous parle d'*Ycid'mag,* Yssengeaux, seconde cité de la *Valla-vie.* Ici le nom indique la destination primitive du lieu; *Y' cid' mag,* demeure de l'homme chef. — La finale phénicienne *Mago,* qu'après eux les Celtes ont employée dans *mag,* feu, ménage, et les latins dans *magus,* n'a rien qui doive surprendre; elle était fort commune dans les Gaules. Bien longtemps avant la conquête romaine les Phéniciens eurent avec les Celtes des relations suivies de commerce, ce qui enrichit insensiblement leur langue d'une foule de mots appartenant au Phénicien et même à l'Hébreu. C'est le sentiment du savant abbé Barthelémy. On a dit quelque part que la finale *mag,* prise dans la signification de bateau, désignait un lieu sur une rivière, au bord de l'eau. Dans ce cas, il faudrait chercher l'ycid-mago de la table Théodosienne, non à Yssengeaux, mais sur les bords de la Loire ou du Lignon. — On trouvera peut-être dans Yssengeaux, la ville, le marché aux Bœufs, d'*yssen,* qui veut dire bœuf. — *Mémoires sur les origines étymologiques du Velay,* par M. l'abbé Sauzet, curé de Loudes (*Annales de la société Académique du Puy,* années 1837-38, p. 121).

Casas Pœnorum pastorales Magalia. — Sallust; Cato, Cassius. — Mag-ar *punicè* novam villam *significat.* — Isid., *Origin.*

Exemples. — *Rico-magus,* Riom; *Icid-magus,* Issengeaux; *Caranto-magus,* Villefranche; *Condato-magus,* Condat; *Ebro-magus,* Bram; *Novio-magus,* Royan; *Vindo-magus,* Ville-de-Sauve, etc, etc — Voir le *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France, et connue sous le nom de Langue Romano-Provençale,* par Mary-Lafon, p. 41.

(3) Quelques étymologistes qui, sans doute, ne se sont point préoccupés de la manière dont ce nom était écrit sur les tables de Peutinger, cherchent son origine dans les modernes armoiries de la ville, sur lesquelles se trouvent, en effet, *cinq coqs,* en patois, *cin-jeaux.* Nous pensons comme eux que le rapprochement est exact, mais dans un sens contraire. C'est le nom celtique qui, plus tard, a servi à composer les armes parlantes d'Issengeaux.

Vals et La Roche.

Presque toutes nos vallées furent creusées avec une si grande violence qu'en beaucoup d'endroits les roches dénudées qui les dominent se dressent à pic. On dirait, à voir ces sombres brèches de volcans debout sur la cime des montagnes ou sur le bord des abîmes, d'antiques forteresses taillées par les géants des époques cyclopéennes. Cette pensée vient surtout à l'esprit en face d'immenses excavations que les hommes des anciens âges ont pratiquées dans le flanc des laves et dont plusieurs sont isolées à des hauteurs tellement inaccessibles que les oiseaux de proie y trouvent seuls un asile. Ainsi, quand on remonte le cours du Dolaison, à partir de Laval, l'aspect de ces masses calcinées, tombant de vétusté et finissant par ensevelir dans leur décomposition séculaire les derniers débris des œuvres primitives, offre aux observations de l'archéologue un des plus intéressants spectacles qu'il puisse désirer.—Au-dessus de Vals, ce riant village, si frais, si délicieusement posé sur un tapis de verdure, on retrouve à travers les rochers quelques restes de grottes qu'à leur exposition, à leur forme, à la manière dont elles sont disposées, on reconnaît pour des ruines celtiques. Plus loin, un peu avant d'arriver à la cascade, le col étroit du vallon s'élargit en amphithéâtre demi-circulaire et présente du côté septentrional le plus pittoresque tableau. Tout au sommet, on distingue le chétif hameau de *La Roche*; au fond, dans un ravin sinueux, on entend le torrent mugir en frappant sur son passage les blocs détachés des cimes environnantes; au milieu, à plus de quarante mètres au-dessous du village, à plus de trente au-dessus du Dolaison, sur une coupe de coulée basaltique presque aussi droite qu'un mur, on aperçoit un certain nombre de larges ouvertures auxquelles on ne peut parvenir qu'à l'aide de longues échelles. Ces ouvertures, percées au sud-ouest donnent accès dans de vastes cavernes autrefois habitées, comme le prouvent les arrangements intérieurs et la trace, partout reconnaissable, des instruments employés à les construire.— Que doit-on penser de ces singulières demeures? furent-elles dès l'origine telles qu'on les voit aujourd'hui? est-ce seulement bien des années après qu'elles ont subi cette transformation surprenante? La première hypothèse suppose des lieux de refuge destinés aux habitants du voisinage pour s'y retrancher en cas de péril, comme dans des *Oppida* vraiment imprenables; la seconde fixe une époque plus lointaine. La portion du roc formant façade, celle sur laquelle devaient se trouver les chemins, les escaliers et les portes, se serait successivement écroulée; puis ses ruines réduites en poudre auraient été entraînées par les eaux. Personne n'ignore en effet que les déjections volcaniques dont nous parlons sont naturellement très friables, et le deviennent bien davantage quand de nombreuses perforations les exposent aux atteintes corrosives des intempéries.

En beaucoup de nos localités cette œuvre de destruction s'est accomplie avec une inconcevable énergie; cependant un examen attentif des masses encore debout et de celles qui jonchent le sol, la comparaison des grottes entièrement conservées avec celles qui ne le sont qu'en partie, l'ensemble de ces retraites contiguës, groupées, superposées, dont quelques-unes se correspondent à l'aide d'ingénieuses issues faciles à dissimuler, l'étude des dispositions du dedans et du dehors, le choix des emplacements, s'unissent pour déterminer la véritable destination de ces monuments, sans contredit les plus curieux à étudier dans l'ère celtique. — C'est en parcourant les cantons du Puy, de Saint-Julien, du Monastier, de Pradelles et de Solignac, qu'on peut définir ces bourgades gauloises sur lesquelles tant de commentaires ont été écrits. Rien ne saurait donner une idée plus exacte des *Vicus* et de certains *Oppida* dont parle César que la vue des roches disséminées dans nos campagnes de distance en distance, et qui toutes transformées jadis en citadelles servaient d'asile à des populations entières (1).

(1) Voici la définition que donne Manuce, un des annotateurs des *Commentaires* de César : « *Vicus*, dit-il, a deux sens : dans une ville, il

Quand

Lantriac, Peylenc et Couteaux.

Quand on quitte le village de Lantriac du côté sud pour monter à Couteaux, on rencontre sur sa droite une montagne à pente extrêmement raide, dont le front couronné d'un bandeau de roches volcaniques domine un vaste horizon. Ce sommet, que le pâtre et le laboureur visitent seuls depuis longtemps, fut certainement autrefois un centre considérable de population; il est même fort important de dire que ce sont précisément les points escarpés, ceux auxquels on arrive avec le plus de difficulté, qui paraissent avoir été choisis de préférence. — Les deux faces supérieures de la montagne étaient habitées. La première, exposée au levant, a subi de rudes atteintes; la seconde, sur le versant contraire, est couverte dans une longueur de 150 à 200 mètres d'habitations à plusieurs étages. On nomme celles-ci *Grottes de Couteaux*, parce qu'elles sont très voisines du village qui porte ce nom, et pour les distinguer des précédentes. —Les *Grottes de Lantriac* sont cachées dans un bois taillis; cependant leur position est admirable, et par une belle journée d'hiver rien n'est d'un effet plus saisissant que le panorama qui se présente aux regards de l'observateur assis au fond d'un de ces antres obscurs. Au loin, ce sont les pics aigus de Montplaux, de Monnac, du Pidgier, du Mégal, de Testevoire et de Montchamp; en face, se développe un large bassin en forme de coupe, dont les anses vont se rattacher avec des ongles de lave ou de granite dans les gorges tortueuses des Pandraux, de Servissas, de Saint-Pierre-Eynac et de Laussonne; au nord, au-dessus de Noustoulet, se dresse la roche de Peylenc qui, elle aussi, servit à abriter une bourgade gauloise, puisque l'on voit encore de noires et spacieuses cavernes s'ouvrir sur ses flancs décharnés.—La plus remarquable des grottes de Lantriac est grande, bien éclairée, maintenue dans presque toute sa voussure à près de trois mètres de hauteur. Elle se divise en quatre pièces vastes et commodes; deux, sur le devant, étaient destinées à la famille, deux, prises dans la profondeur, servaient à remiser le bétail. On voit qu'elle fut faite avec soin, et en la comparant aux autres on serait tenté de croire qu'elle appartenait à un des chefs de ce clan montagnard.

Si la côte orientale a besoin d'être attentivement explorée pour qu'on puisse retrouver sous les terres et sous les masses éboulées le plan de ses édifices celtiques, il n'en est pas de même de la côte occidentale : là, tout est encore en évidence. Les issues inférieures sont, il est vrai, encombrées par d'énormes blocs détachés de la roche principale; toutefois en pénétrant dans ces excavations devenues souterraines et qui ne peuvent plus servir que de tanières aux renards, tant les ouvertures sont basses et rétrécies, on aperçoit le même ordre, les mêmes traces du travail des hommes que dans les autres. — Les grottes de Couteaux sont percées sur une façade perpendiculaire comme à La Roche, à Lantriac, à Peylenc, à la Terrasse, à Borne, elles couronnent la montagne et dominent une grande étendue de pays. Evidemment cette disposition ne doit point être attribuée à une circonstance fortuite ni prise comme un fait isolé; elle se reproduit avec une trop parfaite exactitude sur tous les points pour ne pas être le résultat d'un système général de défense. Ces grottes sont agglomérées; quelques-unes se correspondent par des communications intérieures, d'autres ne paraissent accessibles que par les jours de la façade à l'aide de montoirs ménagés extérieurement. On remarque, dans un grand nombre, à de certaines places déterminées, de profondes entaillures dont la destination est facile à comprendre pour peu qu'on examine avec soin l'ensemble de ces sauvages demeures. Chaque habitation avait une ouverture plus ou moins large qui se fermait seulement pendant les froides nuits. On retrouve encore les creux dans lesquels s'enfonçaient les barres transversales servant à assujétir les portes, et les rainures pratiquées dans toute la largeur pour maintenir des cloisons en planches qui

---

indique une suite de maisons contiguës et ne signifie point la rue quoiqu'elle en reçoive son nom. Hors des villes, c'est un pays où se trouvent plusieurs chaumières ou cases qui ne sont défendues par aucune enceinte, mais sont placées sans ordre dans une plaine près d'une rivière ou d'une fontaine. » — César, *De Bello Gallico*, édit. *cum notis variorum;* 1661, p. 93, ad verbum *vicus*.

partageaient la pièce en deux compartiments ; l'un pour les hommes, l'autre pour les bêtes. A quelques anneaux de pierre qui portent des empreintes de chaînes en fer et qui sont rangés sur le pourtour du fond, on pourrait dire quelle fut la place des chevaux, celle des vaches, celle des ânes, celle des chèvres ; on pourrait indiquer aussi celle qu'occupait la famille. C'est, ici, l'armoire aux provisions ; là, le réservoir d'eau ; plus loin, de fortes assises pour reposer les pieux auxquels on suspendait les vêtements, les peaux dont on se couvrait durant le sommeil, les lampes et les vases au moment de les exposer sur le feu. L'endroit où était le foyer se révèle, après dix-huit siècles, par la suie indestructible qui tapisse les parois, par une incision dans la longueur de la voûte destinée à recueillir la fumée et à la conduire au-dehors, par des cheminées droites perforant la montagne jusqu'à son sommet.

On voit au fond de plusieurs grottes de Couteaux, dans l'endroit le plus sombre, d'étroites issues qui permettent d'arriver aux étages élevés. Ces issues devaient être habituellement masquées aux deux extrémités par une dalle, ainsi que le prouvent les bords des orifices. C'est pourquoi plusieurs antiquaires ont pensé qu'elles furent ménagées en cas d'attaque soudaine. On remarque encore dans une des habitations supérieures une singularité difficile à parfaitement expliquer, c'est une retraite, autour de laquelle se trouvent quatre ou cinq cellules, dont la voûte est, au centre même, percée à ciel ouvert. Il serait naturel de croire que cette ouverture, creusée avec une régularité minutieuse à plus de six mètres de profondeur dans la roche, était une cheminée, si l'on ne prenait garde qu'elle a au moins deux mètres de long sur la moitié de large, et que ces proportions ne sont nullement en harmonie avec l'exiguité des pièces du dessous. Ne serait-il pas possible d'admettre que les habitants des grottes se fussent préparé cette ressource extrême, soit pour aller en grande hâte chercher main-forte au *vicus* le plus voisin, soit en cas désespéré pour pouvoir s'échapper eux-mêmes ? — Ici encore les conjectures sont difficiles à justifier. Que l'imagination de l'archéologue découvre en cet endroit un mystérieux sanctuaire, un grenier secret pour cacher des approvisionnements ou une simple bouche de fumée, elle n'obtiendra jamais une satisfaction complète. Dans ces ombres de l'histoire, les vérités sont sans preuves et les hypothèses ont toutes une égale vraisemblance. — Du reste, après une étude topographique de nos localités et en faisant la part du degré de civilisation des peuples de cette époque, on admire avec quelle prudence ils disposaient leurs demeures. Tout était prévu : les rigueurs de la température et les surprises de l'ennemi. Ces grottes sont vastes, suffisamment aérées, chaudes en hiver, fraîches pendant l'été, établies à une élévation considérable, presque toujours sur des pentes extrêmement rapides, de manière à dominer une grande étendue de pays et à repousser les agressions. Loin d'être isolées les unes des autres, ainsi que plusieurs auteurs l'ont écrit, elles sont, au contraire, très étroitement rapprochées. Couteaux et Lantriac se trouvent, il est vrai, sur les versants opposés de la même montagne ; mais Peylenc est vis-à-vis, comme serait l'angle d'un triangle par rapport aux deux autres ; de telle sorte que, de ce point intermédiaire, il était fort aisé de correspondre à l'aide de signaux et de se porter en peu d'instants un prompt et mutuel secours.

Hypothèse.

Cherchons dans une hypothèse présentée sous forme affirmative et que nous suggère la lecture de César, de Diodore, de Strabon et des précieux fragments de Possidonius conservés par Athénée, l'explication la plus acceptable de ces singuliers *oppida* qu'on ne trouve peut-être nulle part aussi nombreux que dans le Velay. Cette façon de pénétrer dans l'histoire locale en interrogeant nos antiquités et en puisant nos interprétations dans les récits descriptifs des plus anciens auteurs sera la moins téméraire. Si nos conjectures n'arrivent pas à résoudre le problème que nous étudions, c'est que les historiens antérieurs à la conquête semblent à peine avoir connu les mœurs gauloises ou du moins s'en être peu préoccupés, et que les rares documents

qu'ils nous ont transmis se rapportent presque exclusivement aux pays les plus avancés en civilisation. — Chez les peuples des montagnes les combats étaient sans trève ni merci. Les alliances s'y maintenaient avec fidélité; les injures ne s'y pardonnaient qu'après une vengeance cruelle. Quand une tribu partait pour quelque affaire, c'était presque toujours pendant la nuit, à l'heure du sommeil. Elle s'acheminait en silence le long des ravins, se ruait avec furie sur le clan dont elle avait juré l'extermination, et ne venait que décimée ou portant en triomphe, pour les clouer sur le seuil de ses demeures, les têtes sanglantes des chefs ennemis. Cependant, ces surprises étaient difficiles, alors surtout qu'un sérieux motif de crainte excitait une plus active surveillance. Des sentinelles étaient apostées sur divers points de la côte, de façon à donner l'alarme au moindre bruit. En un instant la bourgade entière se mettait sur la défensive; si les assaillans paraissaient trop nombreux ou déjà trop avancés pour qu'il fût possible d'engager avec eux une lutte avantageuse, il ne restait que deux partis à prendre, fuir ou se retrancher dans les grottes transformées en forteresses; toutefois on ne recourait qu'à la dernière extrémité à cette seconde alternative. Alors, tous les accès étaient hermétiquement fermés, et les assiégés placés aux ouvertures dominantes repoussaient à coup de flèches ou de pierres ceux qui osaient s'approcher. Rarement la crainte arrêtait les Gaulois; aussi voyait-on les ennemis s'avancer témérairement sous une grêle de projectiles, tantôt pour détruire les obstacles, tantôt pour apporter contre les portes d'énormes tas de bois secs auxquels ils mettaient le feu. Ce moyen n'était pas le moins redoutable, car les provisions d'eau pouvaient manquer, et la fumée ne tardait pas à contraindre les hommes et le bétail à sortir des habitations.

La Terrasse.

En allant du Puy au Monastier, le voyageur laisse sur sa gauche, après avoir passé le hameau de *La Terrasse,* une quantité considérable de grottes dont l'origine ne saurait être douteuse. Elles sont adjacentes, à peine séparées les unes des autres par de minces cloisons prises dans le roc, disposées sur un front de 150 mètres de longueur et étagées presque verticalement. Peut-être ne s'élevaient-elles pas jusqu'au sommet de la montagne; néanmoins, il ne faudrait rien affirmer à cet égard, puisqu'on aperçoit à une élévation inaccessible aujourd'hui d'autres cavernes pouvant jadis communiquer avec le plateau supérieur et avec les habitations du bas qu'elles semblent protéger comme de prudentes vigies. La première façade du *Vicus* s'est depuis longtemps écroulée; la seconde se décompose à son tour avec une telle promptitude qu'il est à craindre que bientôt ce qui reste de l'œuvre celtique n'ait complètement disparu. — On remarque à la Terrasse les pièces enfumées où se préparaient les aliments, celles destinées au sommeil; dans le fond, celles qui servaient à remiser les troupeaux. Les mêmes détails, observés ailleurs, s'y reproduisent d'une manière à peu près identique. Nous devons cependant en signaler qui nous ont paru offrir quelques différences : ce sont de petites crèches, en façon de niches, aux angles desquelles se trouvent de légères perforations annulaires pour laisser passer des chaînes ou des cordes. Du reste, nul doute que ce ne fût là un centre considérable et des plus heureusement situés. De ce point, on domine une vallée spacieuse; devant soi, d'un côté, s'élèvent le Mezenc et les sucs de Breysse; de l'autre, les chaînes de montagnes qui ferment circulairement le pays depuis le Monastier jusqu'à Séneujols.— Le rocher dans lequel ces grottes sont ouvertes est une masse scorifiée d'une couleur brune mêlée de tons jaunes, violets et rouges qu'on voit, suivant l'état du ciel, se heurter avec violence ou se fondre dans une admirable harmonie. Quand le soleil d'un beau soir d'été frappe en face, pénètre et réchauffe cette lave poreuse, on la croirait vraiment embrasée. Rien n'est, il faut le dire, plus merveilleux que les effets d'ombre et de lumière qui se produisent, qui se succèdent sur les brèches vives, sur les gisements d'argile ou de marne, sur les amoncellements de pouzzolane qu'on rencontre à chaque pas dans ces fertiles domaines de la géologie.

Roche-Aubert.

Roche-Aubert, versant oriental de cette montagne, fut aussi une bourgade gauloise. Son aspect, tout différent des autres territoires historiques que nous avons décrits, mérite un sérieux examen. Sa pente est beaucoup moins rapide; sa surface, au lieu d'être jonchée de débris épars, est entièrement recouverte d'un épais gazon. Au premier abord, on ne s'imaginerait même pas que cette localité fût autrefois habitée, tant elle paraît avoir toujours été ce qu'on la voit aujourd'hui. Cependant, pour témoigner de l'antique *vicus*, il reste au sommet sept ou huit cavernes, et sur toute la côte d'énormes creux symétriquement rangés en lignes et distribués par étages. Comme la roche que recouvre l'herbe du pâturage est d'une nature semblable à la précédente, qu'elle est pénétrée par d'incessantes infiltrations, que par cela même elle a été plus promptement décomposée, les grottes se sont affaissées et chacune marque extérieurement sa place, ainsi que nous venons de le dire. Celles que le temps respecte encore sont vastes, profondes, mais partout menacent ruine. De leurs voûtes ébranlées l'eau tombe goutte à goutte, et par le bruit régulier de sa chute semble mesurer comme une horloge les jours qui leur sont comptés. — Des herbes jaunies, des lichens grisâtres, de vertes fougères, de fines mousses cachées çà et là dans les fissures de la lave, chatoyantes et diaprées comme l'aile de la cantharide ou la gorge des oiseaux-mouches, jetant dans l'ombre des étincelles d'émeraudes et de rubis, décorent les parois de ces humides retraites. Quel délicieux pélerinage pour le poète, le peintre et l'antiquaire! L'œil découvre : ici, l'ancienne abbaye de Doue, la belle Chartreuse dont les murailles et le clocher se réfléchissent au fond des eaux argentées de la Loire, le village de Brives-Charensac et les riants vignobles qui tapissent comme de grandes treilles les côteaux d'alentour; là, les pics si variés, si pittoresques du canton de Saint-Julien-Chapteuil; plus avant, les hauts basaltes de Servissas; enfin, au pied même de la montagne, le modeste hameau de Roche-Aubert, dont les habitants viennent chercher, contre les ardeurs caniculaires, un frais et paisible abri dans les antres de leur communal. Assis au milieu de ces ruines, le pâtre ne sait rien de leur histoire, n'apprécie rien de leur beauté; il dort plein d'insouciance en attendant la fin du jour, et n'a pas même une pensée d'admiration pour ce panorama splendide qui se développe si largement sous son regard.

Disons, avant de terminer, que les grottes de Roche-Aubert sont précisément opposées à celles de la Terrasse, comme les grottes de Lantriac le sont à celles de Couteaux. Il est important d'insister sur les dispositions singulières de ces différents *vicus*. Elles se rattachent évidemment à un système défensif dont aujourd'hui les principaux éléments nous manquent; mais qui se révèlent par plus d'une circonstance que l'archéologue doit rechercher avec soin.

Autres principales grottes celtiques dans le Velay.

— Nous ne pourrions donner que très difficilement la statistique de toutes ces bourgades; quelques unes, comme à *Borne*, à *La Roche-sur-Loire*, à *Ceyssac*, ont été postérieurement et sont encore habitées, par conséquent, ont subi de plus ou moins grandes modifications; d'autres, comme au *Puy*, à *Vals*, à *Farges*, sont presque entièrement ruinées ou ont été remplacées par de modernes constructions; de telle sorte que c'est à peine si l'on pourrait indiquer la place qu'elles occupaient. — Ce que nous venons de développer à l'occasion de ces *oppida*, de ces résidences celtiques, quel que soit le nom qu'on voudra choisir, peut s'appliquer également aux autres groupes d'habitations de la même nature disséminés dans le Velay. Aussi, ne ferons-nous qu'indiquer les plus importants. A *Peynastre*, commune de Saint-Germain, à *Saint-Pierre-Eynac*, au *Monastier*, tout près de la ville, à *Tartas*, à *Arlempdes*, à *Bèthe*, commune du Brignon, à *Bournac*, commune de *Saint-Front*, à *Borne*, à *Espaly*, à l'*Esclusel*, à *Saint-Privat*..., etc., on rencontre de pareils vestiges. — Dans la commune de *Saint-Etienne du Vigan*, on parcourt avec curiosité une immense excavation taillée de main d'homme qui n'a pas moins de cent mètres de profondeur. Sans aucun doute, cette retraite fut originairement destinée à servir

de refuge

de refuge à une tribu entière. — Dans les flancs du rocher qui supporte les ruines du château de Ceyssac, on peut compter plus de quarante ouvertures artificielles pratiquées dans le but de loger des hommes, des chevaux, des provisions. « Il paraîtrait, écrit M. Desribiers, que « le creusement de ces grottes est postérieur à la construction du château-fort qui les dominait, « et qu'elles ont servi de magasins, d'écuries et de casemates, à l'époque des siéges multipliés « que ce château a soutenus. » Cette roche est si tendre qu'elle a été percée de part en part horizontalement et dans des dimensions assez vastes pour contenir l'église sur laquelle elle est posée comme à cheval. On ne distingue de cet édifice à l'extérieur que la porte d'entrée au sud-ouest, et la petite fenêtre qui éclaire le sanctuaire au nord-est. — En 1844, lors des travaux entrepris pour disposer un jardin sous le perron de l'évêché, au Puy, on fit la découverte de plusieurs cavernes taillées sur la crète du mont Anis, au pied de Corneille; elles étaient évidemment fort anciennes, puisqu'on trouva dans les matériaux qui les comblaient des médailles antiques et de nombreux fragments de poteries romaines.

IV.

MONUMENTS CELTIQUES.

Ce n'est pas après avoir vécu dans d'intimes rapports avec les Grecs et surtout avec les Romains que nos pères élevèrent à leurs dieux ces *Dolmen,* ces *Peulvan,* ces *Trilithes,* de forme si naïve, d'exécution si grossière. De tels monuments n'appartiennent pas à cette génération gauloise vantée par sa promptitude, par son habileté à imiter ce qu'elle voyait de beau; ce sont des œuvres primitives et lointaines dont l'origine se rattache à un état social et à un culte que le vainqueur des Gaules n'a point décrits.—César rédige ses mémoires cinquante-un ans avant l'ère chrétienne. Il raconte la situation présente sans se préoccuper du passé. Les Druides dont il parle adorent Jupiter, Mars, Minerve et Apollon, se prosternent devant les statues de Mercure, et depuis longtemps ont déserté les rustiques autels sur lesquels le Dieu de l'univers recevait seul autrefois de sanglants sacrifices (1). Il ne faut point par conséquent chercher dans les

(1) *Deum maximè* Mercurium *colunt, hujus sunt plurima simulacra: hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc,* Apollinem, *et* Martem, *et* Jovem, *et* Minervam . . . *etc.* (Cæsar, *de Bello gallico),* Lib. VI, chap. 17.)

Commentaires l'explication de ces instruments de métal ou de pierre, de ces immenses tables de lave ou de granite apportées sur le sommet des montagnes, de ces excavations creusées dans l'épaisseur des roches et maintenant en ruine; ce sont des débris qui se rapportent à des époques antérieures. L'archéologue doit avant tout se rappeler que, déjà sous le règne de Tarquin, les Grecs avaient implanté plus d'une colonie sur nos rivages de la Méditerranée (1), que les Gaulois avaient souvent porté leurs armes victorieuses en Italie, qu'ils avaient même fait de nombreuses expéditions jusque dans le cœur de l'Asie, et que la province dont Narbonne fut la capitale remontait à l'année 121 avant Jésus-Christ (2). — Donc, si les œuvres d'art sont les véritables symboles de la civilisation, les monuments qui nous occupent doivent être nécessairement plus reculés par les idées auxquelles ils se lient, par les mœurs dont ils sont l'image, que les temps qui déterminent de sérieux rapports entre les Gaulois et les peuples de l'Asie, de la Grèce et de Rome.

Peulvan.

Les Celtes avaient-ils besoin d'indiquer certains passages à travers leurs vastes forêts, ils employaient de longues pierres qu'ils plantaient aux endroits les plus apparents. Ces pierres, ainsi fichées en terre avec une grande solidité mais sans le moindre appareil, prenaient le nom de *Peulvan* ou *Menhir* (3). Ils en faisaient usage pour enclore leurs *Cromlech* (4), et n'avaient pas d'autre manière d'honorer parmi eux la mémoire d'une action d'éclat, qu'en consacrant ainsi le lieu où elle s'était accomplie. Presque jamais d'emblêmes, d'inscriptions (5), rien qui racontât

---

(1) Déjà (cent cinquante-quatre ans avant Jésus-Christ), Marseille, qui avait profité de la ruine de Tyr et de Carthage pour accroître son commerce, était parvenu à son plus haut degré de splendeur. Ses édifices rappelaient ceux d'Athènes; ses écoles, celles de Rhodes et de Corinthe, et les Romains y venaient prendre l'urbanité des mœurs grecques (Tacite, *Vie d'Agricola*). — Ce fut l'an 600 avant Jésus-Christ que le premier vaisseau phocéen jeta l'ancre sur la côte gauloise; il était conduit par un marchand nommé Euxène, occupé d'un voyage de découverte (Aristot., *apud Athenœum*, lib. XIII, chap. 5). — Le golfe où il aborda dépendait du territoire des Ségobriges, une des tribus galliques qui s'étaient maintenues libres au milieu de la population lygurienne. — Il faut lire, dans l'*Histoire des Gaulois* de M. Amédée Thierry, le récit de l'amour d'une jeune gauloise pour Euxène. Il est impossible d'écrire d'une manière plus gracieuse la romanesque aventure qui détermina la fondation de MASSALIA. — Progressivement, et tantôt par des concessions obtenues des indigènes, tantôt à main armée, les Massaliotes occupèrent les points importants du rivage; ils y construisirent des forts et des comptoirs qui, pour la plupart, devinrent des villes florissantes. Au temps de sa plus haute prospérité, Massalie prolongeait la ligne de ses établissements depuis le pied des Alpes maritimes jusqu'au grand promontoire qui porte aujourd'hui le nom de Cap-Saint-Martin. De ce côté, elle s'enchevétrait avec les colonies carthaginoises; de l'autre, elle touchait à la république romaine. Le petit port d'Hercule, *Monœcus* (Monaco), sous les derniers escarpements des Alpes, formait à l'est la tête de cette ligne; ensuite venait *Nicœa*, (Nice), dont le nom signifiait *victoire*, bâtie sur la rive gauche du Var, après quelque combat contre les Italo-Ligures; puis, en deçà du Var, sur le territoire des Gallo-Ligures, *Antipolis*, (Antibes), destinée à contenir les Décéates, les Oxybes et les Néruses; *Athenopolis; Olbia* (Eaube); le petit fort de *Tauroentum* (le bras de Saint-Georges et l'Evescat); et *Massalie* (Marseille). — A l'ouest, entre Massalie et les Pyrénées, se trouvaient *Heraclœa Cacabaria* (Saint-Gilles), qui paraît avoir été un ancien comptoir phénicien; *Rhodanousia* et *Agatha* ou *Agathê-Tychê* (Agde); enfin, au-delà des Pyrénées, sur le littoral espagnol, *Rhoda, Emporiœ*, *Halonis* et *Hemeroscopium* ou *Dianium* (voir l'*Histoire des Gaulois* de Thierry, part. II, chap. I, p. 147 et suiv.).

(2) La plus ancienne colonie romaine fut celle de Narbonne, toute composée de citoyens romains, destinée, dit Cicéron, à être la sentinelle du peuple romain et à servir de boulevart contre les nations gauloises. Plus tard, les colonies romaines se multiplièrent jusqu'au nombre de dix-neuf, savoir : *Narbonne; Toulouse; Ruscino* (Torré du Roussillon); *Béziers; Nismes; Arles; Aix* Maritima (Marignane); *Fréjus; Riez; Cavaillon; Apt; Avignon; Orange; Die; Acusio* (Ancône); *Valence; Vienne; Genève;* la colonie de Lyon fut établie, par ordre du sénat, l'an 712 de Rome. Au rapport de Dion, *Munatius Plancus* fut chargé du soin de conduire et de former cette colonie. (Dio Cass., lib. XLVI, p. 323.)

(3) Ces pierres sont appelées *peul-van* et *men-hir*, des mots celtiques *peul*, pilier; *man* ou *van*, pierre, et *hir*, long.

(4) *Crom-lech*, du celtique *cromm*, courbe, et *lec'h*, pierre. — Ces sanctuaires druidiques étaient en plein air, et le respect dû aux lieux saints les préservait seul de la profanation publique. On en rencontrait dans l'épaisseur des bois, sur le bord des chemins, quelquefois aussi sur le sommet des plus hautes montagnes. — Plusieurs dalles plantées circulairement de façon à déterminer les limites d'une enceinte; au centre, une énorme table de pierre non taillée servant d'autel; voilà le temple, voilà tout le monument. A l'heure des sacrifices, les druides, les Eubages et les bardes pénétraient dans le *cromlech*. Les druides enseignaient, les bardes chantaient les hymnes sacrés, et les eubages faisaient couler le sang des victimes sur le dolmen vénéré. La foule alors, contenue par les *peulvan*, assistait en silence aux enseignements et aux religieuses cérémonies de ses prêtres.

(5) La chapelle de *Saint-Jean des fonts baptismaux*, auprès de Notre-Dame du Puy, est un des anciens édifices du Velay, et peut-être, avec l'église paroissiale de Saint-Paulien, celui qui renferme dans ses murs le plus de fragments antiques. Nous citerons en leur endroit ces différents souvenirs de notre primitive histoire. Presque tous sont, du reste, religieusement reproduits dans notre atlas par le crayon de l'habile M. Tudot, professeur à Moulins, et l'un des artistes dont le concours a été si précieux à cette publication. Entre autres débris fixés

aux yeux ce que le cœur était chargé de retenir.—On ne trouve presque plus de *Peulvan* dans le Velay ; toutefois, après leur chute, un mystérieux souvenir vient protéger encore la place vouée à la vénération populaire. Il n'est pas une seule ruine celtique qui ne rappelle une fable merveilleuse ou une sainte légende, souvent l'une et l'autre en même temps. Ce qu'avait accrédité le Druide fut accepté par le flamine Romain, et le dolmen servit aux premiers sacrifices de la foi chrétienne. Les traditions s'altèrent sans doute suivant l'esprit qui les perpétue ; néanmoins, au fond de toutes on aperçoit la poétique et religieuse pensée qui les inspira.

La tsadaire de la Damma (Légende).

Dans la commune de Saint-Pierre-du-Champ, au nord du vieux château d'Arzon, on montrait il y a peu d'années une dalle gigantesque posée debout à la façon des *Peulvan* et à laquelle se rattachait une sorte de vénération singulière. On l'appelait dans le pays *La tsadaire de La Damma.* — « Des esprits invisibles, dit la Chronique, avaient apporté là cette pierre, sans « qu'on ait pu savoir à quelle époque. Seulement, on assurait que jadis, lorsque les nuits « d'hiver étaient tellement froides, tellement obscures que les voyageurs ne distinguaient « plus leur chemin et couraient grand risque de mourir glacés dans les neiges, une femme « vêtue de blanc, couronnée de houx sauvage, venait s'asseoir à cet endroit et chantait en « s'accompagnant avec une harpe. Ses chants étaient d'une tristesse profonde ; sa voix, « plaintive comme le murmure des vents, s'élevait par intervalles plus haut que celle de la « Loire et faisait entendre par-delà le fleuve un cri de mortel désespoir ; puis on voyait « s'échapper de ses yeux de grosses larmes qui tombaient enflammées et s'éteignaient sur son « sein..... »

Dolmen.

C'est dans la partie de l'Auvergne, aujourd'hui réunie au département de la Haute-Loire, que se trouvent nos *Dolmen* les plus importants. Nons en citerons trois aux environs de la ville de Langeac ; ils ne sont plus, il est vrai, en parfait état de conservation ; cependant il y aura bientôt un demi-siècle qu'un antiquaire dévoué, M. Duranson, les visita avec beaucoup de soin. Cet archéologue a laissé de chacun d'eux une très minutieuse description, consignée dans un manuscrit que nous avons sous les yeux. A l'aide de ces documents, il nous sera facile d'en donner une idée assez exacte.

Monument de Talhac. — *La Trioura das fadas* (Légende).

Sur une petite éminence de La Margeride, à une lieue sud-ouest de Langeac, dans un bois de pins appartenant à la commune de Talhac, on voit encore les restes d'un, ou plutôt de deux autels druidiques considérables. Aux dimensions colossales des pierres (1), à la façon dont elles

---

dans les matériaux de construction de la chapelle Saint-Jean, nous croyons devoir signaler à l'attention des antiquaires une inscription parfaitement conservée, et dont les lettres n'ont pas moins de 12 à 15 centimètres. Elle est ainsi conçue :

DVBNOC○VE

En la signalant ici, nous ne prétendons pas la faire remonter à l'époque celtique, elle pourrait bien n'appartenir qu'aux siècles de la décadence ; cependant, comme elle n'a pas le caractère des inscriptions monumentales gallo-romaines, que la place qu'elle occupe dans la maçonnerie semble lui assigner un âge au moins aussi reculé que les débris antiques qui l'environnent, et que plusieurs archéologues ont cru reconnaître dans cette inscription un nom gaulois, nous avons pensé qu'elle trouvait naturellement sa place dans ce chapitre. Voilà pourquoi nous la produisons, mais avec réserve et sans lui assigner de date positive.

(1) Elles sont enfoncées en terre d'un mètre environ. Leur élévation hors du sol varie de trois à quatre mètres ; leur largeur est près de trois mètres, et leur épaisseur de cinq décimètres. Dulaure fait mention de ce monument dans son ouvrage sur les *Cultes antérieurs à l'idolatrie,* page 241. — Une remarque fort importante à faire, qui rend les *dolmen* faciles à reconnaître, c'est qu'en général les pierres qui entraient dans leur construction, ou au moins la table des sacrifices, provenaient de carrières plus ou moins éloignées. On dirait que les druides pensaient être plus agréables à la divinité en lui élevant ainsi des autels d'un poids si énorme, et d'un transport extraordinairement pénible.

sont disposées, il est impossible de méconnaître la cause première de leur présence en ce lieu (1). L'autel principal avait à peu près la forme cubique : quatre dalles plantées en terre formaient les côtés ; une cinquième, plus large que les autres, devait être la table des sacrifices ; la dernière servait de pavé. Sous celle-ci était une espèce de caveau, dans lequel on pénétrait au moyen de quelques marches. — A deux pas en avant de cet autel s'en trouvait un second plus petit, plus endommagé, qu'on nommait vulgairement dans le pays *Crèche de l'Ane,* sans doute parce que les visiteurs attachaient là leurs montures. On dit qu'un paysan, qui espérait trouver un trésor dans le mystérieux caveau à demi-comblé, tenta des fouilles en cet endroit ; mais les recherches furent dirigées avec si peu de précaution, que le malheureux faillit rester victime de sa cupide curiosité. Le terrain s'éboula sous ses coups de pioche ; les pierres latérales s'écartèrent, la table fut renversée (2).

Avant que les études archéologiques eussent pénétré dans ces contrées et fussent venu rendre à ces ruines incomprises leur véritable origine, on racontait bien des fables à leur occasion. La foule, qui puise presque toujours ses enseignements dans les traditions mensongères des veillées de village, affirma longtemps que des fées blondes et pâles venaient toutes les nuits sur ce tertre. — « Quand l'ombre couvre les montagnes, dit la légende, les petites fées quittent « en silence le bois de Gilbertez où elles se réfugient pendant le jour. Elles cheminent en filant « leur quenouille de laine blanche et noire, et portent sur leur tête, sans le moindre effort, « ces énormes pierres de Talhac, dont une seule écraserait vingt hommes. Quand elles sont « arrivées, elles déposent leur fardeau qui leur sert pour s'asseoir ; puis, tout en continuant « leur travail, elles prédisent l'avenir aux bonnes gens de ce pays (3). »

Monument de *Rougeat.*

La même fable de Talhac s'applique aux ruines de Rougeat. Ce sont encore des fées bienfaisantes qui ont apporté ces blocs gigantesques, dont l'un pèse de six à sept mille kilos (4). Le peuple du moyen-âge, ignorant et crédule, ne sachant comment expliquer la présence de pareilles masses loin du lieu d'où elles avaient été extraites, attribuait naïvement à des êtres surnaturels une œuvre dont il ne comprenait ni l'origine ni le but (5). — Le monument de

---

(1) La pierre formant le support latéral, à l'aspect du levant, était percée d'un trou rond. Cette particularité se trouve reproduite dans le *dolmen de Triès*. — Nous devons faire observer au lecteur que la description des ruines celtiques de *Talhac*, que nous empruntons au manuscrit de M. Duranson, n'est point parfaitement conforme à celle que donne M. Mangon De Lalande, dans ses essais sur les antiquités de la Haute-Loire. Nous avons cru la première plus exacte, parce qu'elle est plus ancienne. Ainsi, M. De Lalande ne constate que la présence de quatre pierres ; suivant lui, l'ouverture orientale du grand autel n'avait jamais été fermée . . . . ., tandis que M. Duranson trouve neuf pierres sur place. Les six qui forment le grand autel n'ont point été enlevées, et c'est même lui qui fait remarquer que la pierre du côté de l'orient est percée d'une ouverture circulaire.

(2) Le nommé Jacques Reymond, du lieu de la Vialle, dit l'archéologue auquel nous empruntons ces détails, m'a assuré que, dans son enfance, il allait se cacher sous le pavé de cet autel, et qu'il y avait à la suite une cavité encore plus profonde, car, lorsqu'on frappait la terre avec le pied, on l'entendait résonner . . ., etc.

(3) M. Duranson, recherchant d'où pouvaient provenir ces pierres, évidemment transportées en ce lieu, dit qu'elles sont d'un schiste dur micacé, de couleur grisâtre, et qu'elles lui paraissent extraites d'une carrière appelée Moreri, qui est à trois quarts de lieue du bois de Talhac, peu avant d'arriver au village de Lafont-du-Fond. — M. De Lalande présume, au contraire, qu'elles ont été extraites d'une carrière située près le village de Laborie de Talhac, à un quart de lieue de l'endroit où elles furent employées, et qu'elles ne proviennent pas du village de Lafont, commune de Chanteuge.

(4) Les deux antiquaires que nous venons de citer ont fait un calcul assez simple pour prendre une idée approximative du poids de ces pierres. — Voici ce que dit à cet égard M. De Lalande : « Les pierres de Rougeat sont un basalte noir ou lave fondue aussi dure que le fer. L'épaisseur de celle qui sert de pavé varie de 20 à 30 pouces ; et, comme elle a plus de 60 pieds cubes ; que le pied cube de la lave fondue ou basaltique pèse 210 livres, on peut évaluer le poids de la grande dalle à 126,000 livres. »

(5) Ce n'est pas seulement dans nos contrées que l'on attribuait aux monuments celtiques une origine merveilleuse, cet usage était presque général. Il y avait ailleurs *le Palais de Gargantua*, *la Chaire au Diable*, *la Roche aux Fées*, *le Pavé des Géants*, *la Table de César*. . ., etc. — Nulle part peut-être les légendes fantastiques ne furent plus nombreuses et plus vulgaires que dans le Velay et dans l'Auvergne. Si l'on ouvre les *Tablettes historiques* publiées par M. J.-B. Bouillet, on verra (t. VI, nº 1,) que les anciens dolmen de l'Auvergne furent, au Moyen-âge, presque tous connus sous le nom de *Grottes aux Fées*, *Roches des Fées*, *Pierres des Fées*, *Temple des Fées*. . ., Voici de quelle manière M. l'abbé Cohadon raconte la chronique du *puy Préchonnet*, où, dit-on, se trouve une grotte toujours pleine de chauves-souris : « Les fées vivaient depuis longtemps heureuses sur leur mont hospitalier. Elles régnaient en souveraines sur la contrée qu'elles comblaient de dons et de bienfaits : elles étaient chéries, bénies et adorées ; elles guérissaient tous les maux ; elles présidaient aux naissances, aux alliances conjugales ; rien ne se faisait que sous leurs auspices ; jamais on ne recourut en vain à leurs baguettes magiques. Un seul instant les

Rougeat est situé dans une propriété appelée *Champ des pierres de Fages* (pierres des Fées), sur un petit tertre qui domine le chemin de Langeac à Rougeat, à cent pas environ de ce village. Il consiste en douze *Peulvan* très rapprochés les uns des autres, supportant autrefois plusieurs tables qui ont été enlevées. Entre ces Peulvan est une grande dalle légèrement inclinée suivant la pente naturelle du terrain et un peu creusée dans son milieu ; elle devait servir de pavé. Cependant il est à remarquer qu'elle ne remplit pas tout l'espace intérieur, et que l'on peut circuler autour sans sortir de l'enceinte.

La disposition singulière que nous venons d'indiquer confirme ce que l'histoire rapporte du culte des Druides. Il est admis, en effet, que le dolmen était l'autel sur lequel les prêtres immolaient leurs victimes. Si la table se trouvait d'une seule pièce comme à Talhac, on l'inclinait pour que le sang pût couler et se répandre aussitôt; si, au contraire, elle se composait comme à Rougeat de plusieurs pierres disjointes, l'inclinaison de la table devenait inutile puisque le sang passait à travers les intervalles, pour tomber sur la dalle intérieure. Ce n'était donc que celle-ci qui devait être un peu penchée (1).

Débris de Dolmen, à *Mazeyrat-d'Allier*.

Au nord de Langeac, à trois quarts de lieue de cette ville et à la même distance de Rougeat, dans la commune de Mazeyrat d'Allier, on voyait, il y a vingt ans, les débris d'un dolmen à peu près semblable aux deux précédents. Néanmoins, il offrait une particularité; c'est que la table était en granite, tandis que les dalles qui formaient les côtés étaient en lave. — Aujourd'hui, tous ces fragments sont dispersés et méconnaissables; ceux-là seuls qui reposent sur des terrains stériles restent encore; les autres, réduits en morceaux, sont enlevés pour le passage de la charrue. « On sait que les Gaulois, dit Pelloutier dans son *Histoire des Celtes,* considérant la « terre comme la mère commune du genre humain, avaient pour principe d'établir leurs *mallus* « et leurs *dolmen* dans des lieux incultes où l'on ne fût entouré que des productions de la terre, « et où la main de l'homme n'eût point dérangé ni séparé les parties d'une matière qui était, « pour ainsi dire, le corps et le véhicule de la divinité (2). »

Emplacement d'un ancien autel druidique à *Sauvagnat*.

L'autel druidique de Sauvagnat, dont M. Duranson a vu quelques parties encore debout, était situé dans la commune de Vieille-Brioude, à soixante pas de la route du Puy, sur la gauche. — Ainsi que le précédent, ce dolmen n'existe plus ; toutefois, nous avons cru devoir en faire ici mention, afin de déterminer la place qu'il occupait. Ces indications topographiques sont souvent utiles à certaines recherches d'histoire.

Dolmen du Mont-Anis. —La *Pierre aux Fièvres* (Légende).

Derrière la grille du grand escalier de Notre-Dame du Puy, on voit encore une immense dalle célèbre dans les siècles passés. Aujourd'hui, chacun la foule aux pieds sans même y prendre garde; personne ne l'indique aux curieux visiteurs, et le chrétien l'oublie..... Voici l'histoire de cette pierre, qu'on peut justement nommer le fondement de l'église anicienne. — La tradition et les plus anciennes chroniques font remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne la prédication de l'Evangile dans le Velay. Saint Georges vint de Rome envoyé par saint Pierre ; à sa voix les idoles furent brisées. « En ce temps-là, rapporte le P. Odo de Gissey, d'après Médicis, une

---

perdit. Humiliées de voir leur riant Préchonnet dominé par le superbe Puy-de-Dôme, elles osèrent conspirer contre le mont gigantesque ; elles tinrent conseil et demandèrent qu'un nouvel effort de la nature vint abaisser l'un, en le bouleversant, et ajouter à l'autre, en élargissant ses flancs, en exhaussant sa tête jusqu'au niveau des plus hautes montagnes. Vœu téméraire ! Elles furent changées en chauves-souris et condamnées à expier à jamais, sur le lieu même de leur faute, l'indiscrétion d'un désir bien pardonnable, s'il n'avait été dicté par l'orgueil et l'envie. »

(1) On a remarqué, dit M. Louis Batissier, dans son *Cours d'Archéologie nationale*, que lorqu'une pierre des *dolmen* était percée d'un trou, cette ouverture regardait presque toujours l'orient. — Le même auteur ajoute : « La plupart des tables de dolmen sont sillonnées de rigoles ou percées de bassins arrondis, destinés, dit-on, à recevoir et à faire couler le sang des victimes immolées.

(2) Voir Pelloutier *(Histoire des Celtes,* t. IV et VII) ; Strabon (XV, 732) ; Cicéron *(de Leg.,* lib. II) ; Just. (XLIV, 3). — « Les Celtes établissaient leurs mallus à une distance considérable des lieux habités, sur des montagnes où la divinité qui remplit l'univers avait un passage ouvert et libre, dans des bruyères dont le fond n'avait pas été remué. » (Cicéron.) « Ils avaient coutume de porter dans les lieux consacrés un grand nombre de pierres, afin d'empêcher le soc de la charrue de déchirer le sein maternel. » (Just)

« femme dévote d'un lieu appelé *Vila*, proche le ruisseau de Borne, était molestée d'une fièvre « quarte et en serait morte, si la Mère de miséricorde ne l'eût visitée une nuit, lui disant : « Lève-toi, ma fille, rends-toi au plus tôt sur la montagne et rocher d'Anis ; c'est là que je veux « te délivrer de ta maladie. — Dès le matin, la dame se fit porter au lieu assigné : *elle y remarqua* « *une pierre large et quarrée en guise d'autel*, et, s'y reposant, le sommeil la saisit. — La « Vierge la vint de rechef visiter. C'est ici, lui dit-elle, que te réveillant, ton mal s'en ira, pour « marque à toi et à ta postérité du choix que j'ai fait de cette place pour y être honorée et servie « ès-siècles à venir. » A ces paroles, la patiente s'éveilla ; la fièvre l'avait quittée (1). — Malgré les prescriptions d'en haut, le temple ne se fit pas encore. « Seulement saint Martial, « ajoute le chroniqueur, dressa vers ce roc miraculeux un autel à l'honneur de Marie, dans « l'espoir que le temps apporterait le moyen d'y ériger un jour quelque chose de plus « grand. » Ce fut sous Evodius, septième évêque du Velay, qu'une matrone de Ceyssac, qui était paralytique, s'adressa à Notre-Dame pour obtenir sa guérison. La Vierge apparut à cette malade et lui ordonna de se faire porter *sur la pierre de la montagne d'Anis*. La matrone se hâta d'obéir; aussitôt elle fut guérie de sa paralysie, ainsi que d'une fièvre cruelle qui la dévorait. C'est alors que l'église fut construite. — « Cette pierre, sur laquelle dormirent ces deux dames, « dit dans un autre endroit de son livre le P. de Gissey, donne un témoignage plus que suffisant « des guérisons qui s'y sont faites jadis et qui s'y font encore tous les jours. On la voit au bas « du chœur de Notre-Dame, du côté et près de la porte qui entre dans l'évêché (2). »

En considérant comme un monument druidique la dalle miraculeuse du mont Anis, nous ne croyons pas risquer une conjecture trop téméraire. La forme, les dimensions, la nature, l'histoire de cette masse énorme viennent appuyer notre assertion ; d'ailleurs, comment et par quel but utile et explicable justifier sa présence sur le sommet d'une montagne, au pied d'un rocher d'une nature complètement différente (3) ? On sait que le catholicisme, pauvre à son berceau, commença par purifier les autels et les temples des anciens cultes pour se les approprier, avant d'en construire de nouveaux. Par cette ingénieuse substitution, les monuments les plus profanes devinrent les plus saints ; les Dolmen ensanglantés, les tables impures des sacrifices païens servirent d'autels aux premiers évêques; et, si plus tard on les abandonna, la consécration chrétienne ne les avait pas moins rendus chers et pour toujours vénérés. — La *Pierre des Fièvres* est en dehors de l'édifice, bien au même endroit où Médicis l'avait vue, il y a trois cent cinquante ans, et où le père de Gissey la retrouva. Elle n'a jamais été taillée ni façonnée de manière à servir de parement extérieur ou intérieur ; elle n'est jamais entrée non plus dans les matériaux de construction; elle n'a pu être recherchée comme tombe, puisqu'elle ne porte aucune marque d'inscription. C'est une table en lave, amenée à grand' peine de plusieurs lieues; dès-lors ne serait-il pas absurde d'admettre qu'un bloc aussi considérable, dont on aurait pu faire un si précieux emploi, eût été conduit là sans motif? il faut donc conclure

---

(1) Le P. Odo de Gissey (*Histoire de Notre-Dame du Puy*, lib. I, chap. 7, pages 33 et 34). — Voir principalement les Manuscrits d'Étienne Médicis, déposés aux archives du Musée du Puy.

(2) Il y a un tableau auprès d'y celle qui montre en sa peinture les anciennes merveilles y opérées, avec deux vers déclarant celles qui y adviennent

Plebs hâc rupe sita, fit sana sopore posita,
Si quæras quare, virtus adscribitur Aræ.
GISSEY (*Hist. de N.-D.*, lib. I, chap. 21.)

Dans le Manuscrit de Médicis on lit : « L'an 600, la foudre tomba en la miraculeuse église de Notre-Dame du Puy sur la *Pierre des Fièvres*. — La tradition, en perpétuant ainsi ce souvenir, rapporte-t-elle simplement un fait, ou veut-elle donner à comprendre qu'à l'époque où saint Vosy éleva le temple chrétien, le feu du ciel frappa les autels proscrits?...

(3) La pierre dont nous parlons est une lave d'une nature toute différente de la roche Corneille au pied de laquelle elle se trouve transportée depuis tant de siècles.

que cette pierre historique, cette pierre large *en guise d'autel,* comme dit la légende, fut jadis un Dolmen (1).

Tumulus.

A propos de quelques rares *Tumulus* découverts dans le Velay, nous n'entreprendrons pas une longue dissertation sur le mode de sépulture des Gaulois ; il nous suffira, pour l'intelligence de ce que nous avons à dire, de rappeler le respect pieux dont nos ancêtres environnaient leur dernier asile, et quelle magnificence présidait aux funérailles des chefs. « Tout ce que le défunt a chéri pendant sa vie, rapporte César, on le brûle après sa mort, « même les animaux. Il y a peu de temps encore, pour lui rendre les honneurs complets, on « brûlait ensemble les esclaves et les cliens qu'il avait aimés (2). » M. de Caumont attribue cet usage aux notions grossières des Celtes sur l'immortalité de l'ame qui portaient ces peuples primitifs à enterrer avec les morts une partie de ce qui leur avait appartenu. Voilà, pourquoi, ajoute-t-il, on trouve quelquefois dans les *Tumulus* des ossements de chien, de cheval ou d'autres animaux domestiques, des cornes de cerf et des défenses de sanglier, emblème des succès obtenus à la chasse, des poignards et des hachettes en silex ou en bronze, des pointes de flèches en pierre et en os, des anneaux et des épingles en métal, des ornements en or, des colliers d'ambre, de jais, de verre, de corne, des morceaux de pierres magnésiennes (pierre ollaire, serpentine, etc...) auxquelles les Celtes attachaient une vertu particulière (3). — Ces tombes étaient fort étroites, du moins celles destinées à ne recevoir que des urnes cinéraires. Elles consistaient en de petites excavations souterraines taillées dans un seul bloc de pierre ou composées à l'aide de plusieurs dalles réunies. Les plus vénérées étaient surmontées de *Dolmen,* les autres étaient enfouies sous un amas considérable de terres rapportées (4). Ce sont celles-là auxquelles on a donné plus spécialement le nom de *Tumulus* (5).

Tumulus de Talhac.

Tout porte à croire que l'autel druidique de Talhac protégeait un monument funéraire. Non-seulement la tradition vient à l'appui de cette hypothèse, mais l'examen des lieux la confirme. Les versions sont nombreuses et très différentes dans le pays. Tantôt on en fait la tombe d'un général celte, tantôt celle des bonnes fées de Gilbertez, tantôt celle d'un géant ; quelques-uns vont même jusqu'à prétendre en avoir vu extraire des ossements humains (6).

---

(1) Cette pierre, qui paraît extraite des carrières dites de *la Pradette*, est d'un bleu foncé qui noircit avec le temps. Son grain est très fin et fort dur. Elle se prête merveilleusement aux œuvres d'art. Mais ce qui en empêche un plus ordinaire usage, c'est le prix assez élevé de l'extraction et du transport. Il serait impossible de trouver nulle part de plus favorables matériaux pour la construction et l'ornementation des grands édifices. Les antiques sculptures qui nous restent en cette lave ont les arêtes si vives, sont si profondément, si nettement fouillées, qu'on dirait des fragments de métal.

(2) *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa ; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia: ac paulò suprà hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, unà cremabantur.* — César, *de Bello gallico*, lib. VI, chap. 19.

(3) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales ; — Histoire de l'art dans l'ouest de la France*, t. 1er, part. Ire (ère celtique), p. 130. — Buchard, *de Pœnit.* — Mela, lib. III. — Diod. Sic., lib. VI.

(4) Les Gaulois représentaient les morts avec une urne à la main, symbole de la brièveté de la vie, et ils enfermaient avec eux dans la tombe une figure de femme tenant deux enfants dans ses bras. C'était la Nuit, portant le Sommeil et la Mort. — Plutarque, *de Consolat.* . . . Relativement au mode d'inhumation usité par les Celtes, il paraît qu'ils confiaient les corps entiers à la terre ou qu'ils les réduisaient préalablement en cendres. Le premier mode est le plus simple et le plus naturel, il doit, conséquemment, être le plus ancien ; mais on a de bonnes raisons pour croire que l'usage d'enterrer les cadavres a continué concurremment avec celui de les brûler. — Dans les *tumulus* que l'on croit les plus anciens, les jambes et les genoux des cadavres sont ployés sur le corps, et la tête est placée vers le nord. . . . . On distingue aussi deux époques dans les *tumulus* qui renferment des cendres : d'abord les restes des morts furent placés dans un petit creux pratiqué au milieu de l'aire du *tumulus;* plus tard, on les déposa dans un vase en poterie grossière. — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, id.

(5) Au nombre des monuments purement celtiques, dit Dulaure dans son savant *Mémoire sur l'Architecture des Gaulois avant la conquête*, sont ces monticules que les Romains appelaient *Tumulus*, *Acervus Mercurii*, et que nous avons nommés *Tombe*, *Tombelle*, *Combe*, *Motte*, *Butte*, *Montjoie* . . ., etc.

(6) M. De Lalande écrit que lors d'une fouille faite en cet endroit, on prétendit en avoir exhumé le *tibia* et le *fémur* d'un cadavre dont les proportions annonçaient une taille de six pieds. Il est vrai que cet écrivain ajoute : « Ce fait est assez généralement démenti. » — Sans

Sans accorder à ces allégations plus ou moins vérifiées une confiance trop absolue, il convient de faire remarquer que l'emplacement, la forme, les étroites et régulières proportions de la retraite pratiquée sous le Dolmen ne peuvent appartenir qu'à un caveau mortuaire. Quant à décider si les restes qu'on y déposa furent ceux d'une victime immolée par les Eubages, d'un chef jadis illustre, d'un Druide ou de tout autre, qui le saurait?..... Il est cependant logique d'admettre qu'un sépulcre près d'un autel, dans un lieu saint, devait être privilégié; aussi ne s'étonne-t-on pas des fantastiques récits qui perpétuent dans la contrée ce respect héréditaire pour les ruines de Talhac.

La tombe du Pélerin. (Légende).

Nous avons dit que dans les flancs de la montagne de Pey-Nastre (commune de Saint-Germain-la-Prade), il y a une quantité de grottes gauloises qui indiquent l'existence d'un ancien *vicus*. Or, la tradition veut que précisément sur cette montagne se trouve, de temps immémorial, la tombe d'un mystérieux personnage dont le peuple des environs cite les miracles, quoique jusqu'à présent il n'ait jamais rien su de son nom, de sa patrie, de son histoire. C'est, assure la chronique, un pélerin qui repose du sommeil éternel sur ce sommet. Pourquoi y est-il venu, comment se trouve-t-il enseveli dans cette solitude? On l'ignore; mais ce dont on ne doute pas, c'est que lorsqu'on veut être guéri de la fièvre, il faut visiter ce lieu dévotement, réciter une prière à genoux et terminer la station en plaçant cinq à six pierres en forme de croix sur la sépulture du bienheureux inconnu. Les croyans sont nombreux encore, et M. Desribiers affirme qu'un dimanche, pendant qu'il était là, plus de dix personnes arrivèrent en une demi-heure à cette intention (1). — On ferait un grand volume si l'on voulait recueillir toutes les légendes répandues dans le Velay. On nous pardonnera d'en rapporter quelques-unes, et nous espérons que personne ne verra dans cette attention de l'historien un goût puéril pour d'inutiles souvenirs, mais y reconnaîtra au contraire une pensée plus digne, celle d'avoir cherché à conserver les premiers feuillets de notre naïve histoire. Quelquefois l'image qui nous paraît grossière est un symbole ingénieux; presque toujours la chronique populaire cache sous sa lettre un enseignement profond. Où l'un n'aperçoit qu'un récit vulgaire, l'autre a retrouvé la poésie, la politique et la foi de ses pères.

Tumulus de Ruessio. Légende sur saint Georges.

L'auteur des *Essais Historiques* sur nos antiquités signale, dans une prairie à l'est de Saint-Paulien, la présence de plusieurs tertres de formes diverses dont les dispositions mamillaires le portent à penser que c'était là le lieu consacré aux sépultures générales de la métropole du Velay. Parmi ces tertres, il en est un surtout qui fixe plus particulièrement l'attention de l'antiquaire, et que nous avons examiné avec un très grand soin. Il se trouve sur le bord de la prairie communale de Chaumel, près du ruisseau de Chalan, en face d'un ancien chemin venant d'Issengeaux (2). Il est élevé de deux à trois mètres au-dessus du sol et se compose de terre végétale prise tout autour de la base du monument; de telle sorte que cette terre relevée dut servir en même temps à former le *Tumulus* et le fossé circulaire ou elliptique qui le garantissait de l'approche du public. Aujourd'hui c'est à peine si les traces de ce fossé peuvent se reconnaître, et nous craignons bien qu'avant très peu d'années le monticule n'ait lui-même entièrement disparu.—Le jour où nous le visitâmes, plusieurs personnes nous accompagnaient, et l'une d'elles nous rapporta à cette occasion une légende qui trouve ici sa place. « Cette « petite élévation, que les étrangers ne manquent jamais de venir voir, dit-elle, était, avant « l'arrivée du glorieux saint Georges dans le pays, surmontée d'un autel aux faux dieux.

---

aucun doute, si le fait est démenti par les personnes qui elles-mêmes procédèrent aux recherches, on ne saurait l'invoquer; c'est ce qu'aurait du indiquer l'auteur.

(1) Desribiers, *Statistique de la Haute-Loire*, p. 276.

(2) Que M. De Lalande présume être celui tracé sur la carte de *Peutinger*.

Quand

« Quand l'apôtre eût converti nos pères à la foi chrétienne, sa première œuvre fut de renverser « la pierre maudite; il le fit même avec une telle colère qu'on voit encore, ajouta-t-elle, les « marques de sa crosse et celles de son pied. » Arrivés à l'endroit désigné, nous trouvâmes sur le sommet du tertre un fût de colonne en grès taillé et uni. La pierre était renversée et portait, en effet, deux entaillures assez semblables pour la forme à celles dont on nous avait parlé. Il y en avait sans doute assez pour motiver le récit que nous venions d'entendre, mais non pour déterminer la moindre corrélation archéologique entre ce fragment de colonne tout au plus gallo-romain et ce *Tumulus* dont l'authenticité ne pouvait être sérieusement acceptée qu'après les explorations que la science sollicite depuis longtemps sur ce point. Il est du reste bien probable que ce sont des circonstances fortuites, peut-être très éloignées des époques sur lesquelles nous cherchons à porter un peu de lumière, qui ont ainsi rapproché ces deux monuments antiques. Comment supposer que, lorsque sur le même emplacement trois villes se sont succédées sans laisser à peine quelques vestiges, une tombe celtique, un autel ou un cippe romains soit resté à l'abri des atteintes du temps et des violences des hommes?...

M. De Lalande indique trois autres *Tumulus:* le premier sur le revers de la côte Sainte-Anne, en face de Sanssac; le second à peu de distance du Pertuis, sur l'ancien chemin de Monferrat; le troisième près de la route de Saint-Paulien à Ceaux-d'Allègre. — Nous nous empressons de consigner ces renseignements qui pourront un jour servir à d'utiles recherches; cependant nous répétons que c'est avec réserve qu'il faut accueillir toutes ces découvertes: le fait suivant se présente à propos pour justifier la prudence de ce conseil.

D'un prétendu *Acervus Mercurii* dans le Velay.

Ce n'était pas toujours à la mémoire des morts que les Gaulois élevaient de ces tertres artificiels; ils en plaçaient pour marquer les principales limites des territoires et pour servir, quand la terre était couverte de neige ou que le temps était sombre, à reconnaître la direction des routes. D'après une vieille coutume, les voyageurs devaient ramasser les pierres qui encombraient les chemins et les jeter sur de petits tas disposés de distance en distance des deux côtés de la voie publique. A certaines époques on réunissait toutes ces pierres en un monceau considérable appelé ACERVUS MERCURII, parce que Mercure, un des dieux acceptés dans les Gaules avec le plus d'empressement, fut le protecteur du commerce et des voyages. — Sur les anciennes limites de l'Auvergne et du Velay, non loin de l'endroit où le chemin de Saint-Paulien se réunit à celui de Clermont au Puy, on voit une butte qui n'a pas moins de six à sept mètres de hauteur, sur une base d'un diamètre de pareille étendue. Lorsqu'il en fut d'abord question, M. de Lalande n'hésita pas à lui attribuer une origine celtique, et, considérant la place qu'elle occupe, lui donna le nom de *Tumulus limitant*. Quelques années plus tard, M. Desribiers, jaloux de vérifier la sincérité de cette découverte, fit pratiquer des fouilles dans toute la profondeur du tertre et put se convaincre que le prétendu monument au Mercure gaulois était une œuvre du moyen-âge, au milieu de laquelle on trouva deux pièces de monnaie; l'une fruste, l'autre portant cette double inscription: ROBERTVS, d'un côté, et sur l'autre face, « DVCIS † B †. « S'il m'était permis de hasarder une explication, écrit l'auteur de notre « statistique, je ferais remarquer que vers l'époque de l'érection des petits monuments dont « nous parlons, époque constatée par la présence de nos deux pièces de monnaie, l'église de « Notre-Dame du Puy avait acquis une grande célébrité; que l'on s'y rendait de toutes parts « en pélerinage; que le roi de France Robert l'avait visitée en 1029 (1). Ne serait-il pas assez

(1) Il est d'abord évident que les deux pièces de monnaie ayant été trouvées à plus d'un mètre de profondeur dans l'intérieur et vers le centre du *Tumulus*, celui-ci est contemporain, sinon postérieur au règne du prince au nom duquel cette monnaie a été frappée. Trouvée dans un pays qui a été sous la domination de Robert I[er] et de Robert II, l'un et l'autre *comtes d'Auvergne* et *du Velay*, on serait tenté de la rapporter à l'un des deux, si le revers DVCIS. B. ne nous obligeait à l'attribuer à *Robert duc de Bourgogne*, frère du roi de France Henri I[er],

« probable que, pour servir de guide aux pélerins qui, après avoir fait leurs dévotions au « fameux tombeau de Saint-Julien de Brioude, se rendaient à l'église du Puy, on eût élevé ce « signal sur le point le plus apparent de la route d'Auvergne, pour les empêcher de se jeter « dans le vallon marécageux qui est entre Saint-Paulien et Polignac? Ce qui me paraît donner « quelque poids à cette opinion, c'est l'existence d'un autre monticule artificiel tout-à-fait « semblable à celui que nous avons décrit et qui est précisément dans la direction à vol d'oiseau « de Borne au Puy, tout auprès des vestiges d'un vieux chemin qui conduisait à cette capitale « du Velay. Il est situé sur la pente nord-ouest de la montagne Sainte-Anne, à peu près à « moitié trajet entre ces deux localités. Il est à présumer que ces signaux ou guides avaient été « érigés en plus grand nombre; mais que, dans toutes les parties où le terrain s'est trouvé « cultivable, le propriétaire riverain les a détruits. — Quoi qu'il en soit de ces conjectures, « nos fouilles ont établi en fait que notre *Tumulus* et ceux qui sont sur cette ligne ne datent « que du XI[e] siècle, et nous laissons aux archéologues le soin d'en tirer les conséquences que « leur érudition aidée de nos recherches pourra leur suggérer (1). »

V.

RELIGION. — GOUVERNEMENT. — INDUSTRIE.

Les trois formes de l'ancien gouvernement des Gaules.

Les historiens des Gaules et leurs commentateurs déterminent dans l'ère Celtique trois époques pendant lesquelles les formes du gouvernement sont entièrement différentes. C'est d'abord une théocratie redoutable qui tient asservies sous le joug sacerdotal toutes les facultés de l'homme. La nation, jeune encore, tremble sous la tutelle de ses mystérieux druides et marche où la conduit leur voix impérieuse. — C'est ensuite une altière aristocratie qui s'empare de la puissance. Les hommes énergiques, ceux qui, par leur force, par leur courage, par les services rendus, croient mériter mieux que ce qu'on leur accorde, ne tardent pas à lever l'étendard de la révolte. Le glaive du commandement militaire devient un sceptre entre les mains robustes de ces hardis parvenus. Cependant une large et belle part reste aux anciens chefs; on n'a pu arracher de leur front la plus durable des deux couronnes: ils restent les ministres suprêmes de la divinité. L'irrésistible ascendant de leurs doctrines religieuses, les ressources de leur savoir imposent à la nation, et pour longtemps sauront leur maintenir une influence presque souveraine. — A son tour, la démocratie l'emporte. Ce que quelques-uns

---

qui lui céda la souveraineté de ce duché en 1022. Il vivait encore en 1064. Ainsi, l'époque de l'érection des *Tumuli* qui ont fait l'objet de nos recherches doit être fixé vers le milieu du onzième siècle.—Mémoire par M. Desribiers de Cheissac, *Annales de la Société d'Agriculture du Puy*, années 1830-31, page 87.

(1) Desribiers, *Mémoire dans les Annaledes la Société académique du Puy,* cité plus haut.

avaient pu seuls comprendre, seuls exécuter, finit par frapper l'intelligence de tous. Les luttes des deux pouvoirs, leurs excès, firent promptement l'éducation des classes inférieures. L'œuvre d'affranchissement que nous verrons se reproduire contre les seigneurs féodaux du moyen-âge fut tentée, fut même, dans un grand nombre de tribus celtiques, victorieusement accomplie contre les chefs militaires, oppresseurs des provinces. Cette forme de gouvernement plus ou moins démocratisé fut celle que trouva César, et sous l'inspiration de laquelle il écrivit ses *Commentaires*. Voilà pourquoi il ne faudrait pas prendre cet écrivain exclusivement pour guide dans les recherches historiques que l'on voudrait faire remonter aux temps antérieurs à la conquête.

Les trois phases de la pensée religieuse.

Sous le gouvernement théocratique toutes les doctrines se confondent dans l'unité. C'est un seul dieu, maître du ciel et de la terre, qui punit et qui récompense dans un autre monde; c'est une classe privilégiée, qui lui sert d'interprète ici-bas, à laquelle chacun doit obéissance, parce qu'elle seule a la double clef de la vie présente et de la vie future. — Sous le gouvernement aristocratique le principe unitaire est scindé. Le corps social, d'abord organisé à l'exemple du corps humain, ne conserve plus cette harmonie générale; le bras veut se mouvoir sans attendre les conseils de la pensée, comme si l'un n'avait pas été fait pour subir l'influence de l'autre. Dès-lors, le dogme rigoureux de la foi primitive n'est plus accepté par les hommes disposés à la tyrannie que modifié en proportion de leurs intérêts. Le pouvoir nouveau, ne trouvant plus dans les anciennes lois druidiques la sanction de ses actes, dut favoriser de tous ses efforts les tendances religieuses les plus hostiles aux idées qu'il voulait combattre. — Enfin, sous le gouvernement démocratique, les membres se séparent et veulent vivre d'une existence indépendante; chacun se fait, suivant sa force et ses besoins, des lois et des croyances. C'est l'époque des invasions, aussi bien sur le territoire que dans les esprits. Les Druides et les grands chefs perdent leur empire, tous les dieux ont des autels, parce que toutes les passions, tous les intérêts, sont devenus les seuls maîtres souverains des hommes.

Les Druides.

Au temps où le gouvernement théocratique était dans toute sa puissance, les Druides (1) étaient à la fois juges, rémunérateurs et vengeurs des actions humaines. Non-seulement ils commandaient en ce monde, mais ils étendaient leur empire par-delà le seuil de la vie. Ces prêtres austères, disent nos historiens, vivaient dans une retraite profonde. Seuls ils se livraient aux études de théologie, de morale et de législation. Ils cultivaient les sciences abstraites, faisaient de sérieuses recherches sur la médecine, la physique, l'astronomie, et proclamaient dans leurs enseignements la grandeur infinie de Dieu, l'immortalité de l'ame, la vie future. Aristote avait écrit qu'ils apprenaient aux peuples d'une manière mystérieuse à ne point faire de mal et à déployer un grand courage; Pline les appela les mages des Gaulois; « mages, dit-il, « qui pouvaient bien passer pour les maîtres de ceux de l'Orient. » — Les Eubages (2), interprètes des Druides auprès du peuple, étaient chargés de la partie extérieure et matérielle du culte, ainsi que de la célébration des sacrifices. Ils étudiaient particulièrement ce qui dans les sciences naturelles, médicales et astronomiques était utile à leurs fonctions. Ils devaient savoir immoler une victime avec habileté, lire, dans ses convulsions, dans ses entrailles palpitantes, dans son sang répandu, les bons ou sinistres présages. Ils interrogeaient aussi le vol, le chant des oiseaux, et, sous les inspirations de leurs chefs, pratiquaient l'art de la divination. — Dépositaires des

Les Eubages.

Les Bardes.

(1) Les Druides ou *hommes de chênes* (*Drùides*, Druidai, *Drysidæ : Derwydd, Derwyddon,* en langue kimrique), devaient ce nom à la vie solitaire qu'ils menaient dans de vieilles forêts consacrées au culte, et qui étaient de préférence des forêts de chênes. *Clàm in abditis saltibus*. — Mel., l. III, chap. 2.

(2) *Ovates, Vates, Eubages, Eubates*. — Ouateis. Strab., l. IV, p. 197. *Eubates,* Amm Marcell., l. XV, chap. 9. — Dans les traditions galloises, *Ovydd.,* Archæolog. of wal. passim.

vieilles chroniques de la Gaule, les Bardes (1) apprenaient par cœur et récitaient ensuite à la foule, sous forme de poèmes, ce qu'il fallait qu'elle sut de son histoire. Comme les lois druidiques proscrivaient de la façon la plus rigoureuse les moindres documents écrits, tout devait se transmettre par la mémoire. Dans cette faculté, pourtant si trompeuse, si fragile, étaient les uniques archives de la patrie. Quelques historiens n'ont vu dans cette législation qu'une œuvre du caprice et de l'ignorance; pour nous, au contraire, elle nous semble bien plutôt un puissant moyen de direction suprême. Les prêtres, qui voulaient garder toutes les clefs entre leurs mains, savaient trop le pouvoir de l'écriture, pour donner à la pensée éternellement jalouse de son indépendance un si périlleux auxiliaire (2); aussi les Bardes avaient-ils seuls le pouvoir de recueillir et de répandre les traditions nationales. Ils suivaient le guerrier sur le champ de bataille, venaient s'asseoir au foyer domestique, dans les assemblées populaires, et chantaient, en s'accompagnant de la *rotte*, les actions glorieuses dont ils avaient été témoins et qu'ils proposaient à l'admiration du monde entier. L'effet de leurs vers était si puissant, disent Diodore et Strabon (3), qu'on les vit plus d'une fois, dans les guerres intestines, désarmer les combattants furieux par la magie de leur parole et par la douce harmonie de leur voix.

Le chef des Druides exerçait durant sa vie entière une autorité sans limites. A sa mort l'élection pourvoyait à son remplacement. Quoique le choix ne pût être fait que dans l'ordre sacerdotal, il était néanmoins disputé avec une telle fureur que le bandeau suprême, trempé dans le sang des guerres civiles, ceignait presque toujours le front du plus audacieux (4). — A certaines époques de l'année un collége général se formait en cour de justice et en assemblée politique, afin de décider des grands intérêts nationaux. Les convocations, qui d'ordinaire avaient lieu dans le pays des Carnutes, se poursuivirent presque jusqu'à la conquête, bien que la puissance druidique fut très amoindrie.—Les Druidesses exerçaient aussi une influence religieuse sur tout ce qui les environnait, non par un pouvoir légalement admis, mais par l'irrésistible ascendant du don prophétique qu'on leur reconnaissait et qui les rendait au loin célèbres. Témoin l'hôtesse de Dioclétien qui lui prédit, alors qu'il n'était rien encore, qu'un jour il deviendrait empereur.

Décadence de leur pouvoir.

Ces sacrificateurs, ces poètes, que Possidonius, César et Strabon trouvèrent dans les Gaules, n'étaient plus cependant les fidèles et austères disciples des anciens Druides; il ne fallait plus les aller chercher dans de sombres forêts de chêne, au pied des *dolmen* sacrés. Les Eubages traînaient la hache des sacrifices à la suite des armées, et dociles aux volontés du chef ne lisaient dans les entrailles des victimes que de mensongers présages. Les Bardes, ces vieux chantres de la gloire et de la religion, avaient fait de leur lyre un instrument de honteux servage. Pour quelques nobles intelligences, encore inspirées par l'amour du pays et par le respect des choses saintes, partout on voyait de méchants poètes attachés à la domesticité des princes et chargés du soin de distraire leurs ennuis. Le roi Luernius, jetant de l'or comme une aumône au barde couvert de sueur et de poussière qui chante ses grossières louanges en courant après son

(1) Bardoi umnêtai kai poiêtai. Strab., l. IV, p. 197. — Diod. Sic., lib. V, p. 308.—Possidon. ap. Athen., lib. IV, chap. 13.—Lucan., *Phars*, l. I, v. 449.

(2) *Id mihi duabus de causis instituisse videntur; quod neque in vulgum disciplinam efferri velint, neque eos, qui discant, litteris confisos, minus memoriæ studere : quod fere plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* — Cés., lib. VI, chap. 14.

(3) Diodor. Sicul., l. V, p. 308. — Strab., lib. IV, p. 197.

(4) L'ordre des Druides était électif, et comme il possédait le monopole de l'éducation, il pouvait à loisir se former des adeptes, au moyen desquels il se recrutait. Le temps du noviciat, mêlé de sévères épreuves, et passé dans la solitude, au fond des bois ou *dans les cavernes des montagnes (in specu, aut in abditis saltibus.* — Mel., lib. III, chap. 2), durait quelquefois vingt ans; car il fallait apprendre de mémoire cette immense encyclopédie poétique qui contenait la science du sacerdoce. — Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois,* art. II, chap. 1.

Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur : itaque annos nonnulli vicenos in disciplinâ permanent. — César, *De Bello gallico,* l. VI, chap. 14.

char,

char, n'est-il pas le signe de la décadence, l'image de la dégradation (1)?..... Les Druides eux-mêmes, surtout ceux du midi des Gaules, n'étaient plus ces pontifes graves et savants, ces pères de la patrie dont le nom seul avait été jadis la bannière des combats et le gage des plus pacifiques alliances; c'étaient de simples prêtres oubliant tous les jours les traditions et les doctrines, cherchant à ressaisir par l'intrigue l'influence qu'il avait fallu plusieurs siècles pour conquérir, délaissant dans la solitude les *dolmen* du dieu de leurs ancêtres, pour courir aux mystérieuses initiations de Taran, de Bélénus et de Mercure.

Conjectures sur les lieux occupés par les Druides dans le Velay.

On ne trouve aujourd'hui aucun vestige de *Cromlech* dans le Velay; car il ne faut pas confondre quelques pierres plantées, quelques prismes basaltiques dont le pays abonde, avec les enceintes gauloises qui servaient de sanctuaires aux premiers prêtres. Toutefois, si nous devons en croire les solutions étymologiques de M. l'abbé Sauzet, cette petite province fut jadis un centre druidique important. Voici de quelle manière cet ingénieux écrivain prétend le démontrer: —Nous citerons textuellement, comme nous le ferons toujours en pareille matière, afin qu'on puisse prendre une idée plus exacte de la nature des documents qui servent de base à l'histoire des antiquités locales.

Le Thiolland, Seizac et Bard.

« ..... Un grand centre religieux, pareil à ceux qu'on remarquait dans l'Armorique, « l'Auvergne, la Bourgogne, le pays Chartrain, existait certainement dans le Velay; *Seiz'ac* (2) « et *Bard* (3) n'en étaient que des dépendances; mais où était situé le chef d'ordre? Nous ne « pouvons là-dessus que former des conjectures; néanmoins ce devait être dans la proximité de « *Seiz'ac* et de *Bard*, et je me suis laissé aller quelquefois à penser qu'on saurait le trouver au « village du *Thi'oll'and*. L'emplacement, l'étymologie du nom s'y prêtent admirablement; du « reste, trois monosyllabes d'une grande signification concourent à la composition du mot, « *thi*, dieu; *oll*, toute; *and*, terre (*terre toute de Dieu*). — Il y eut probablement là un

---

(1) ANELOMENON D' EKEINON PALIN UMNEIN LEGONTA, DIO KAI TA IXNÊ TÊS GÊS EPH' ÈS ARMATÊLATEI, XRUSON KAI EUERGESIAS ANTHRÔPOIS PHEREI.— Possidonius, ap. Athen., lib. IV, ch. 13.

(2) Tous les antiquaires qui ont visité les cavités spacieuses pratiquées dans les rochers de *Seiz'ac*, les ont jugées antérieures à l'arrivée de César, mais personne ne s'est occupé à en déterminer la destination. — Le mot *Seiz'ac* est composé de deux monosyllabes celtiques: *Seiz'*, sept; *ac*, demeure. Les colléges des Druides et des Druidesses étaient composés de sept individus; le nombre septenaire, de tous temps en grand honneur dans l'antiquité, joua un rôle important dans les théogonies et les cosmogonies. Boulanger avance que ce nombre étant composé des deux plus parfaites parités, avait été révéré de tous les anciens apocalyptiques. Il se trouve fréquemment dans les traditions druidiques de la Bretagne et de la Normandie. On peut en citer un grand nombre d'exemples; ainsi, *Seiz'ei*, où l'on vient de découvrir les plus précieux restes d'antiquités gauloises, était la forêt sacrée des *Sept*; *Seiz'zun*, l'île des Sept dormants; le lieu de sépulture, le cimetière des *Sept* (*Seiz*, sept; *sun*, *zun*, sommeil, d'où vient peut-être notre mot patois *Saûon* et le *Somnus* des Latins).—*Seiz'zi*, où existent des grottes visitées des curieux, ayant les mêmes compartiments que celles de *Seiz'ac*, était la demeure, le couvent des *Sept*; elles étaient habitées par une congrégation de Druidesses dont la règle était l'inverse de celle des Vestales.—Chose remarquable, *Seiz'ac* et *Seiz'zi* ne sont pas seulement des lieux qui ont la même destination, mais ils ont des noms qui, décomposés, signifient l'un et l'autre la demeure des *Sept*. Dans la langue celtique armoricaine comme dans la langue celtique proprement dite, dans l'Armorique comme dans le reste des Gaules, comme dans le Velay, on employait indifféremment les désinences *di*, *zi*, *ti*, pour habitation. Ainsi, on trouve dans l'Armorique *Carnac*, *Menac*, lieux si fameux par leurs pierres alignées, *Tumiac*, etc., etc... Comme nous avons dans le Velay les désinences armorico-celtiques *zi*, *di*, *ti* ayant la même acception: *Blavozi*, *Anouzi*, *Tieuzi*, *Mouty*, *Tanti*, *Ponenti*, *Rochedy*, *Charenty*, *Brandy*, *Chamberty*, etc., etc.—Les grottes de *Seiz'ac* et celles de *La Terrasse* réunissent d'incontestables rapports avec plusieurs de celles que les antiquaires nous ont décrites. Auprès de ces dernières, on remarque encore, quoiqu'à moitié enseveli sous des couches de terre, le *Trilite* sur lequel les Druides accomplissaient des sacrifices pour honorer la divinité.

(3) Comme la religion voulait que les congrégations des Druides et des Druidesses fussent rapprochées, on peut penser qu'une corporation de Druides fleurissait quelque part non loin de *Seiz'ac*. Mais où? Qui peut nous l'apprendre? Était-ce près d'*Allègre*, comme l'ont pensé quelques personnes? Au mont de *Bard*? Au centre même du cratère, couvert alors de l'ombrage obscur et profond de la forêt? Où donc enfin les Druides et les Bardes réunissaient-ils ce grand nombre de jeunes gens pour les initier dans les sciences occultes de leurs mystères? L'étymologie du mot *Bard* favorise singulièrement nos conjectures. Dans tous les dialectes, Celtique, Gaëlic, Armoricain, le mot *Barde* signifie *chantre, poète*, parmi les Druides. Si les archéologues ont pu faire de *Mont-Dru*, dans l'Auxois, le *Mons Druidarum* de la Bourgogne, sans autres motifs, à peu de choses près, que l'étymologie, serons-nous moins fondés à faire dériver *Mont-Bard*, de *Mons Bardorum*, alors surtout que nous pourrons nous appuyer sur quelques traditions locales. — Une autre preuve viendrait en outre fortifier cette conjecture; preuve indirecte, mais précieuse dans cette absence de témoignages directs et décisifs. — On reconnaît assez communément qu'il a existé sur le *Mont-Bard*, pendant l'époque romaine, une vigie ou camp d'observation permanent. Or, l'existence seule de ce camp ferait présumer, à mon avis, la préexistence dans les mêmes lieux d'une réunion de Druides ou de Bardes, etc., etc.... — Voir le *Mémoire sur les Origines étymologiques du Velay*, par M. Sauzet, curé de Loudes, mémoire que nous nous faisons un devoir d'indiquer sans nous rendre néanmoins solidaire de toutes les idées qu'il renferme.

« sol consacré à la divinité, un sanctuaire, une résidence...., tout au moins un domaine « appartenant à la classe sacerdotale des Druides, dont le produit était affecté à leur entretien « et aux dépenses du culte. On ne peut révoquer en doute que les Druides n'eussent des terres « particulières dont ils tiraient les revenus. On voit, dans un titre de l'an 1222, que le clergé « d'Annonay possédait certaines redevances appelées *Drualia;* nom, dit l'historien, qui « dérivait du mot *Druide,* parce que les Druides en avaient joui avant eux. — La position du « lieu vient encore fortifier mes conjectures. Le *Thiolland* était placé dans le centre d'une « vaste forêt qui couvrait alors la plus grande partie des montagnes et des vallées de la « contrée. Il y avait d'un côté *Seiz'ac,* résidence d'une congrégation de Druidesses, de l'autre « le cratère de *Bard,* séjour présumé d'une corporation de Bardes. L'existence de cette forêt « est incontestable; elle a laissé son nom celtique au bourg de *L'houd* (forêt; demeure de la « forêt).... (1). »

Évidemment, on ne saurait accepter comme documents historiques d'une grande importance de pareilles appréciations. Quelques noms de lieux, que le temps a plus ou moins altérés et que l'étymologiste décompose ensuite pour en extraire un sens favorable à son système, n'ont pas une puissance bien décisive. Cependant, il ne faut pas repousser complètement et sans examen ces ingénieuses solutions de l'antiquaire; souvent elles guident les recherches avec utilité. Seules, elles sont insuffisantes; mais elles ne sont pas sans force quand elles viennent s'unir à d'autres témoignages.

Les Chevaliers.

Si l'ordre électif des prêtres constitua le gouvernement théocratique des Gaules, à son tour l'ordre héréditaire des Nobles ou Chevaliers servit de base au gouvernement aristocratique. Le premier, nous l'avons dit, se recrutait indistinctement dans tous les rangs de la nation; pour y pénétrer il suffisait de se livrer à de longues, à de patientes études, et de vivre d'après les règles austères du druidisme; le second, se composait des anciennes familles souveraines des tribus et des notabilités récentes que les combats, d'éminentes fonctions judiciaires ou une grande fortune avaient classées définitivement au-dessus de la multitude (2). — La guerre avait été le berceau de la noblesse, elle resta son partage. La puissance des chevaliers se mesurait au nombre des cliens attachés à leur personne. Quelques-uns en avaient plus de dix mille à leur suite; aussi la réputation de ces *chefs de soldure* s'étendait-elle quelquefois si loin, que non seulement les cités voisines, mais même les nations étrangères leur envoyaient des députés et de riches présents, pour briguer leur alliance. On en vit dans les armées d'Annibal, de Persée, d'Antiochus (3).

Leur costume de guerre.

Si l'on veut avoir, d'après Diodore, Pline et Varron, l'image d'un chef Arverne, Éduen ou Biturige, au deuxième siècle avant notre ère, qu'on se représente un homme d'une haute stature, à l'air franc et martial, impatient de courir au combat, jaloux de rencontrer quelque grand péril sur sa route pour le surmonter avec audace en présence de ses soldats émerveillés. Il est coiffé d'un casque en métal que décorent des têtes d'animaux fantastiques, des cornes d'élan, de buffle ou de cerf, et sur lequel se balance un panache gigantesque. Cet homme, dont la poitrine est large et puissante, porte une lourde cuirasse à la manière grecque et romaine, une cotte à mailles de fer d'invention gauloise, un vaste bouclier peint de couleurs éclatantes et, comme le casque, orné de têtes d'animaux féroces. Un sabre énorme pend sur sa cuisse droite à des chaînes ou à un baudrier couvert d'or, d'argent et de corail. Son cou, ses bras et ses

(1) *Mémoire sur les Origines étymologiques du Velay,* par M. Sauzet, curé de Loudes.

(2) *In omni Galliâ, eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo.... alterum est Druidum, alterum Equitum.* — César, *Bell. Gall.*, l. VI, ch. 13-15.

(3) Serpette de Marıncourt. — *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 366.

mains sont chargés de colliers, de bracelets, d'anneaux précieux; en un mot, il a réservé pour le jour des batailles ses plus riches parures, et veut se montrer à l'ennemi dans toute sa force et sa beauté (1).

Leurs armes.

Le gais, le matras, la cateïe, la flèche, la fronde, le long sabre sans pointe à un seul tranchant, la pique, dont le fer, long de plus d'une coudée et large de deux palmes, se recourbait vers sa base en forme de croissant, telles étaient les armes à l'usage des Gaulois. La dernière surtout était terrible, et les historiens assurent qu'elle hachait et lacérait si cruellement les chairs que son atteinte était mortelle. — On a trouvé dans le Velay une assez grande quantité d'armes gauloises, principalement des pointes ou lames de flèches, de haches et de couteaux. La plupart sont en pierres dures; et quoiqu'il s'en rencontre quelques-unes en bronze, celles-ci paraissent beaucoup plus rares, probablement à cause de la valeur intrinsèque de la matière (2). Ces instruments sont aujourd'hui trop multipliés, et leur forme trop connue, pour qu'il soit important d'en donner une minutieuse analyse. Le plus vulgaire affecte la figure d'un coin terminé en pointe arrondie d'un côté, puis allant en s'applatissant et en s'élargissant en éventail à l'autre bout. Ses dimensions varient suivant les usages auxquels il était destiné, usages qui, du reste, ne nous sont pas tous parfaitement révélés.—Le musée du Puy possède, dans sa riche collection d'objets antiques, quelques types remarquables de ces armes primitives, assez semblables à celles des sauvages des îles de la mer du Sud.

Le Peuple.

Le système électif servit de base au gouvernement démocratique. Ce fut d'abord, comme dans toutes les réactions, un grand mouvement au profit des idées régénératrices. L'élection remplaça le privilége de l'hérédité, des magistrats librement choisis furent mis à la place des chefs absolus qui dominaient les villes et les cités (3). Pour ne rechercher que ce qui se passa autour de nous, nous trouvons en Auvergne, 120 ans avant Jésus-Christ, une monarchie héréditaire organisée, et 60 ans plus tard, nous voyons le peuple condamnant au dernier supplice un noble qui avait tenté de rétablir la royauté.—Le principe d'association prévalut bientôt; il était difficile, en effet, que toutes les populations des Gaules vécussent indépendantes les unes des autres. Toutefois, ce principe ne put se conserver longtemps dans son libéralisme. Les faibles ont toujours besoin de secours, pour se garantir de l'oppression des forts; et le protecteur trop puissant est bientôt entraîné vers la tyrannie: c'est ce qui arriva.

Déjà, au temps de la conquête, le *plebs* n'avait guère que le rang d'esclave, ne faisait rien par lui-même et n'était admis à aucun conseil. « La plupart, accablés de dettes, écrasés d'impôts

---

(1) Diod. Sic., l. V, p. 307. — *Subinduerunt Galli è ferro..... ex annulis ferream tunicam.* — Varro, *De Linguâ Latinâ*, l. IV, col. 20. — *Galliæ in medio digito annulis dicuntur usæ.* — Plin., l. XXXII, ch. 2. et XXXIII, ch. I. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. II, chap. 1, page 47.

(2) Nous renvoyons à un excellent mémoire sur cette matière que doit prochainement publier M. Aug. Aymard, et dont il a eu l'obligeance de nous communiquer le manuscrit. Ce travail est surtout intéressant en ce qu'il a été composé à l'aide de nombreuses découvertes faites dans le pays par les soins infatigables de cet antiquaire, dont on ne saurait trop louer le zèle, le mérite et les patientes investigations.

(3) Les constitutions sorties de la révolution populaire ne portèrent point un caractère uniforme; variées presqu'à l'infini d'une cité à l'autre, par des circonstances particulières et locales, elles ne se ressemblèrent que par le principe: toutes invariablement reposèrent sur le droit de la libre élection. Malgré cette multiplicité de formes, on peut les réunir toutes sous trois classes générales. — 1° *Gouvernement des Notables et des Prêtres* (*principes, potentiores, nobiles, optimates, equites*), formés en *Sénat*, nommant un *juge* ou *vergobret* (ver-go-breith, homme pour le jugement), investi du droit de vie et de mort sur tous les citoyens. — César. l. I, ch. 16. — Ce qui contrebalançait cette dictature redoutable, c'est que le vergobret était annuel; qu'il ne pouvait sortir des limites de la cité; qu'il ne devait avoir eu dans sa famille aucun vergobret encore vivant; qu'aucun de ses proches ne devait siéger dans le sénat pendant la durée de sa charge; enfin, qu'il y avait, dans les circonstances importantes, un chef de guerre non moins puissant que lui, et nommé par la multitude. Les Édues avaient adopté cette constitution. — 2° *Gouvernement des Notables* formés en *sénat souverain*, élisant des chefs civils ou militaires, temporaires ou à vie. — 3° *Démocratie pure*, où le peuple en corps nommait, soit des *sénats souverains*, soit des *magistrats et des rois*, et où, selon l'expression de ces petits rois populaires, la multitude conservait tout autant de droit sur le chef, que le chef sur la multitude. *Sua esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo, quàm ipse in multitudinem.* — César, *Bell. Gall.*, l. V, ch. 27. — Il est impossible de fixer avec exactitude l'époque où ce grand mouvement se fit sentir dans chacune des cités de la Gaule; tout ce qu'on sait, c'est qu'il commença par les nations de l'est et du midi, et qu'au milieu du premier siècle, il avait déjà parcouru la Gaule entière, mais sans y être partout également consolidé. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. II, chap. 1.

« ou en butte aux violences des grands, dit César, se mettent au service des nobles qui exercent « sur eux les mêmes droits que les maîtres sur les esclaves...... Chaque ville, chaque bourg, « chaque canton, et presque chaque famille est divisée en factions ; à la tête de ces factions, « sont les citoyens qui jouissent du plus grand crédit et au jugement desquels sont soumises « presque toutes les affaires. La raison de cet antique usage pouvait être de protéger le peuple « contre les grands. Aucun ne souffre qu'on opprime ou que l'on tourmente ses cliens ; s'il « agissait autrement son crédit serait bientôt perdu (1). » — Il y a cependant une importante distinction à faire entre les *clientelles rurales* et les *clientelles urbaines*. Les premières, unissaient le client au chef de la tribu par un lien indissoluble. Le patron léguait avec son domaine les hommes qui en dépendaient, et cette dépendance était héréditaire. Le paysan naissait, vivait, mourait attaché à la glèbe, pour nous servir d'un mot employé à une autre époque. Les secondes, au contraire, étaient individuelles, n'engageaient aucunement le reste de la famille, ne se transmettaient point par voie d'hérédité. C'était un contrat de servitude volontaire entre un citoyen puissant et un homme pauvre ; contrat qui s'éteignait par la mort de l'une des parties, et était uniquement basé sur leur intérêt réciproque.

Les Vélaunes cliens des Arvernes.

« De même, dit M. Thierry, que des individus cliens se groupaient autour d'un patron, de « petits états se déclaraient cliens d'un état plus puissant et s'engageaient sous son patronage. « Les états également puissants s'alliaient ensuite et se fédéraient entr'eux. » — Pour se préserver des aggressions du dehors, les *Ruthènes*, les *Helviens*, les *Gabales* et les *Vélaunes* s'étaient placés sous le protectorat des Arvernes et étaient devenus leurs cliens (2). Ce fut incontestablement un patronage plus ou moins librement accepté auquel ils durent se soumettre ; mais en aliénant une partie de leur liberté, ils assurèrent ainsi, au moins momentanément, la conservation de l'autre. Il est facile de se faire une idée des engagements qui devaient unir ces quatre cités à la puissante Arvernie. D'un côté, un tribut en hommes et en argent (3), une obéissance aveugle, complète aux lois du protecteur ; de l'autre, en échange, l'appui d'un peuple fort et redouté. Telle est la base commune de tous les contrats de cette nature. Cependant, la manière dont ce contrat national était scellé ne nous a pas été transmise par les historiens. Montfaucon pense avoir découvert la solution de ce problème historique, la voici :

Main symbolique pour les Vélaunes.

Il y a plusieurs siècles qu'on trouva un petit monument en bronze d'une admirable perfection, le même qui est aujourd'hui déposé dans la précieuse collection de la bibliothèque royale à Paris. C'est une main droite, ouverte, dont deux doigts, le *medius* et l'*annulaire*, manquent entièrement. Il est évident qu'elle ne provient pas d'une statue, puisqu'elle a été fondue d'un seul jet, et que non seulement il n'y a point de cassure au poignet, mais qu'elle est

---

(1) César, *De Bello Gallico*, lib. VI, chap. 11.

(2) Un peuple conquis par les armes devenait *sujet* et était enclavé comme tel dans les frontières du peuple conquérant ; il lui payait tribut, il en recevait des lois, et lui fournissait des ôtages perpétuels en garantie de sa fidélité. — Au-dessus de la condition de sujet était celle de *client*. Le peuple client reconnaissait le gouvernement du peuple qu'il avait choisi pour patron ; il ne prenait et ne déposait les armes que par son ordre ; il n'avait d'amis que ses amis, d'ennemis que ses ennemis. En retour, il exigeait de lui une protection entière au-dehors, et de grands ménagements dans les rapports d'administration intérieure. Les liens de la clientelle n'étaient pas indissolubles, et les états cliens pouvaient pour de graves raisons abandonner un patron ou trop faible ou trop tyrannique : ces désertions, lorsqu'elles étaient nombreuses, bouleversaient subitement tout l'équilibre politique de la Gaule.—Deux peuples également puissants et placés au même rang de la hiérarchie fédérale mettaient quelquefois en commun leurs intérêts, leurs lois, leur gouvernement ; ils devenaient *frères* (*fratres, consanguinei*,—César, *Bello Gall*, l. II), suivant l'expression consacrée ; c'était l'alliance la plus intime et la plus sainte. Des motifs d'une extrême gravité pouvaient seuls légitimer entre eux une rupture ; mais quelque fût la dissidence de leurs opinions, au milieu de l'animosité des guerres civiles, ils n'oubliaient jamais que des liens sacrés les avaient jadis unis, et qu'ils avaient échangé le nom de frères. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. II, ch. 1.

(3) Quoique, dans la distinction qu'il cherche à établir entre les peuples *sujets* et les peuples *cliens*, M. Thierry ne parle pas pour ceux-ci de tribut en hommes ou en argent, il n'est pas moins vrai qu'ils y étaient soumis. En effet, César, rappelant la levée de boucliers résolue pour aller au secours d'Alise, dit : *Parem numerum Arvernis, adjunctis Eleutentetis, Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt*. — César, *De Bello Gallico*, lib. VII, chap. 75.

hermétiquement

hermétiquement fermée en cet endroit. D'ailleurs sa destination primitive est suffisamment indiquée par l'inscription grecque gravée dans la paume.



Montfaucon, dans son savant ouvrage sur les antiquités expliquées, parle de cette main symbolique et la considère comme un gage d'alliance envoyé par les peuples d'Auvergne à ceux du Velay. Le comte de Caylus, qui a eu ce bronze en sa possession et en a donné une gravure assez exacte, n'hésite pas non plus à regarder cette main comme un symbole d'amitié entre deux peuples. Son opinion est en cela conforme à celle de tous les antiquaires qui ont eu à se prononcer; il diffère seulement avec eux sur le seul point de savoir quels étaient ces Vélaunes dont il s'agit dans l'inscription. Ce nom appartient en effet à deux peuples différents. Les uns, fixés au pied des Alpes (1), les autres, au pied des Cévennes. *Velauni* est le nom des premiers, *Vellavi* et *Velauni* indistinctement, celui des seconds; cependant, ce n'est jamais que de ce dernier dont se servent César et Strabon, quand ils veulent désigner les cliens des Arvernes. Voilà pourquoi Montfaucon, qui peut-être même ne connaissait pas le petit peuple méridional que Caylus est allé découvrir dans les anciennes cartes des Gaules, n'hésite pas à attribuer aux habitants du Velay un monument qu'il considère comme un des plus importants de leur histoire; d'après lui, ce serait là le sceau du contrat national passé volontairement entre les cités de premier ordre et celles qui se constituaient leurs clientes, entre les peuples d'Auvergne et ceux de nos montagnes. — Quelle que soit la valeur de cette explication, elle n'est pas tellement absolue que nous ne puissions demander si c'était seulement dans cette occurrence que les cités de la Gaule eussent à s'adresser un pareil gage d'union; si les Vélaunes, quoique clients des Arvernes, ne pouvaient, ne devaient pas établir en même temps d'utiles relations commerciales avec d'autres nations plus ou moins éloignées et, à cette occasion, échanger avec elles ces mains d'alliance symbolique? c'est ce que nous allons avoir à examiner.

Rapports industriels des Vélaunes avec les colonies.

Si nous ouvrons la carte des Gaules avant l'établissement de la province romaine, nous voyons ce vaste pays partagé en trois grandes familles : au midi, la famille ibérienne et la famille grecque d'Ionie; sur le reste du territoire, la famille gauloise proprement dite. — Les Aquitains et les Ligures composaient la première; les Massaliotes et leurs colonies vinrent faire la seconde; les races galliques et kimriques constituaient la troisième. — Les Aquitains habitaient

---

(1) L'opinion du savant comte de Caylus, qui attribue la main symbolique aux Velauni de la province romaine, n'est pas, quoiqu'en dise Montfaucon, sans quelque vraisemblance; et ce n'est pas parce que le peuple dont nous écrivons l'histoire avait plus d'importance que l'autre, qu'il faut nécessairement leur faire hommage de ce précieux monument de l'antiquité celtique. En effet, nous savons que les Massaliotes avaient sur les bords de la Méditerranée un assez grand nombre de comptoirs Or, un peu avant dans les terres et très près de *Nicea*, de *Portus Monœci*, d'*Antipolis* et d'*Athenopolis*, situés sur le *Liguricus sinus*, vivaient les Velauni, les *Esubiani*, les *Nerusi*, les *Deceates*, les *Oxibii*, etc., etc., peuples qui évidemment devaient par leur proximité même avoir de fréquents, de journaliers rapports avec les Grecs dont ils étaient voisins. — Il est encore question dans Pline de ces mêmes Velauni à propos de l'inscription gravée sur l'arc de triomphe érigé entre le grand et le petit Saint-Bernard, et qui est ainsi conçue :

Imp. Cæsari. divi. Aug. Pontifici. maximo. imp. XIIII. tribunitiæ. potestatis. XVIII. S. P. Q. R. Quod. ejus. ductu. auspiciisque. gentes. Alpinæ. omnes. Quæ. A. mari. supero. ad. inferum. pertinebant. sub. imperium. populi. romani. sunt. reductæ. gentes. Alpinæ. devictæ. Triumpilini. Camuni. . . . . Esubiani. . . . Nerusi. . . . Velauni. . . . *Non. sunt. adjectæ. cottianæ. civitates. XII. quæ. non. fuerunt. hostiles. Sed. item. attributæ. municipiis. lege. Pompeia.* — *Hist. Naturelle* de Pline, — voir aussi l'*Histoire des Grands Chemins de l'Empire*, lib. I, chap. 28, p. 105, par Nicolas Bergier.

la portion de terre limitée par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan ; les Ligures s'étendaient de l'autre côté de la Garonne depuis l'Isère jusqu'aux Alpes et à la Méditerranée (seulement une partie de leur rivage avait été envahie par les émigrations grecques qui s'étaient successivement fixées depuis le pied des Alpes maritimes jusqu'au grand promontoire aujourd'hui nommé Cap Saint-Martin) ; les possessions de la race gallique étaient circonscrites par le cours du Tarn, le Rhône, l'Isère, les Alpes, le Rhin, les Vosges, les monts Eduens, la Loire, la Vienne et une ligne qui de là venait rejoindre la Garonne, en tournant le plateau de l'Arvernie ; les races kimriques occupaient, en s'avançant dans le nord, tout le reste des Gaules.

Les *Arvernes,* les *Séquanes* et les *Edues* étaient, dans le pays gallique, les trois peuples qui se disputaient la suprématie. Les autres peuplades, ainsi que le fait observer très judicieusement M. Thierry, groupées autour d'eux pour la plupart, soit par la conquête, soit par les liens de la clientelle fédérative, formaient sous leur patronage trois puissantes ligues rivales, presque constamment armées les unes contre les autres.—Quoiqu'il en soit, et sans même nommer ici les populations dont César résume et termine l'histoire, nous rappellerons sommairement la situation topographique des régions ou tribus clientes de l'Arvernie. Si nous voulons, en effet, rechercher plus tard l'origine d'un monument d'inspiration grecque ou romaine et dont quelques vestiges restent encore ; s'il nous paraît utile, pour l'intelligence de l'histoire, pour l'appréciation d'une œuvre d'art, de remonter à la pensée originelle, il faudra bien préalablement connaître quels souffles bienfaisants ou fatals ont passé sur les mœurs, sur les croyances, sur les travaux de nos pères. Deux questions seraient donc, sinon à résoudre, du moins à indiquer. La première, relative à l'influence des Grecs depuis leur arrivée sur les rivages de la Gaule méridionale, six cents ans avant notre ère ; la seconde, ayant seulement pour point de départ l'époque de l'établissement de la province romaine, cent ans avant la conquête, relative aux modifications que cette nouvelle famille dut exercer sur la civilisation de nos pays.

Nous l'avons dit, les *Ruthènes,* les *Helviens,* les *Gabales* et les *Vélaunes* (1) étaient les clients des Arvernes. Ces deux derniers peuples, surtout, établis sur le versant septentrional des Cévennes, par conséquent protégés contre les Allobroges et les Volces par cette immense barrière, ne pouvaient s'abriter sous un meilleur patronage. Néanmoins cette alliance, que les dispositions topographiques rendaient indispensable dans les luttes intestines, et qui avait principalement pour but la défense du territoire, n'empêchait pas pendant la paix le commerce avec les autres peuples. On conçoit, au contraire, que les Gabales et les Vélaunes, placés sur la frontière du pays des Ligures, devaient, par leur position même, chercher à entretenir d'utiles relations avec les contrées trans-cévéniques. — Plus nous remonterons aux époques les moins civilisées, plus les moyens de communication seront rares et difficiles à travers les Gaules ; plus les habitants de nos montagnes devront servir d'intermédiaires obligés pour tous les échanges industriels entre les populations de l'Arvernie et les comptoirs grecs fondés dans les provinces liguriennes. Cela semble au moins d'autant plus probable que nous verrons, durant tout le moyen-âge, les foires et les marchés de la cité d'Anis fréquentés par les Dauphinois, les Provençaux, les Languedociens, les Espagnols, d'une part ; de l'autre, par les marchands du Limousin, du Poitou, du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Forez. On eût dit que les murs vénérés de la miraculeuse basilique de Notre-Dame étaient la limite sacrée au pied de laquelle

---

(1) Les peuples situés entre la Garonne et la Loire, et qu'on a réunis à l'Aquitaine, sont les *Helvii,* qui commencent au Rhône. Après eux, sont les *Velaï,* qui autrefois faisaient partie des *Arverni;* mais qui aujourd'hui forment un peuple séparé. — Strabon, lib. IV, chap. 2.

L'orthographe *Velaï,* dit le traducteur de Strabon, M. Coray (à Paris, imprimerie impériale, 1809), m'a paru la plus approchante de notre manuscrit, qui porte O' Vellaoi, au lieu de O' Vellaïoi des imprimés. — Pline nomme ces peuples *Vellates;* Ptolémée *Velauni,* nom qu'on trouve aussi dans César, avec la variante *Velavi.* Quant à la position que leur donne Ptolémée, en les plaçant à la suite des *Auscii* au lieu des *Arverni,* il est probable que c'est une erreur de ses copistes qui, au lieu de U' po pus Arouernous, auront écrit U' po pus A' uskious.

venaient se joindre, sans pouvoir la dépasser, les méridionaux et les populations de la Gaule centrale. Cette coutume, transmise de génération en génération sous la sauvegarde de l'intérêt local et de la piété des fidèles, était si invétérée qu'elle persista jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et qu'à une époque même plus récente, les principales maisons de commerce du Puy, en rapport avec Aix et Marseille, faisaient la commission des produits méridionaux, non seulement pour le Velay, mais pour une partie considérable des provinces voisines. Cependant, les choses ont dû changer, depuis que les transports s'effectuent au moyen de grandes et fortes voitures, au lieu de se continuer sur le dos des mulets, depuis que les communications montagneuses, quoique directes, ont été délaissées pour les routes qui traversent les pays plats et d'un facile parcours.

Les Massaliotes, qui dans les premiers temps n'avaient osé s'aventurer qu'aux alentours de leurs colonies, finirent peu à peu par se répandre sur tout le territoire des Ligures. Ils étaient humbles, timides, savaient habilement flatter ceux auxquels ils voulaient plaire et ne s'avançaient dans une contrée qu'après s'être bien persuadés des intentions bienveillantes des habitants à leur égard. Du reste, s'il y avait pour les Grecs un immense intérêt à créer, pour ainsi dire, un monopole commercial dans ces riches domaines, avec des peuples si simples, si nouveaux à l'industrie, c'était aussi un inappréciable avantage pour les Gaulois de donner l'hospitalité à des gens qui leur apportaient jusque sous leur toit ces magnifiques étoffes, ces parures précieuses, ces armes éclatantes et commodes qu'ils ignoraient, et dont leur vanité déjà proverbiale trouvait tant de bonheur à se parer. — Au fur et à mesure que le crédit des Massaliotes prenait une plus grande consistance, ils créaient des comptoirs dans l'intérieur et se mêlaient plus familièrement avec les indigènes. Les Ligures, puis successivement les autres peuples de la Gaule, subirent presque à leur insu cette influence douce, irrésistible, qu'exerce toujours un peuple intelligent, habile, éclairé, sur une nation barbare. Ce n'était pas uniquement, on le comprend, des marchandises qui s'échangeaient dans ces rapports intimes, c'était encore des mœurs, des habitudes, des connaissances différentes : « On peut se figurer aisément, « dit M. A. Thierry, l'influence exercée par le commerce massaliote sur la civilisation des « indigènes. Il fallut que ces nations apprissent à connaître les monnaies et les signes numériques; « par conséquent l'alphabet du peuple avec lequel elles étaient en relation continuelle et « nécessaire. Des traités politiques durent être conclus, des conventions particulières, passées « entre le gouvernement et les individus des deux races ; et ces écrits furent rédigés dans la « langue des Massaliotes. Aussi les Romains trouvèrent-ils les nombres et l'alphabet grecs « employés même parmi les tribus barbares du Nord. Ils trouvèrent également, ce qui les « surprit davantage, la coutume de rédiger certains contrats en langue hellénique ; mais ils « attribuèrent faussement à une influence littéraire ce qui n'était que pure nécessité commerciale. « Les érudits modernes se sont perdus en contestations et en suppositions ridicules sur ce fait, « l'un des plus simples de l'histoire de la Gaule; comme si nous n'avions pas chaque jour sous « les yeux des faits analogues; comme si, chaque jour, nos gouvernements et nos marchands « ne traitaient pas, par écrit et dans nos langues européennes, avec des sauvages qui ignorent « ces langues et l'usage même de l'écriture (1). »

Quand nous disions que les Vélaunes étaient topographiquement placés de façon à servir d'intermédiaires aux Grecs établis de l'autre côté des Cévennes et aux peuples du centre des Gaules, nous avions mieux que des conjectures pour le justifier. En effet, Strabon, parlant des modes de transport usités par les Massaliotes, cite au premier rang la route directe, joignant la

(1) *Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry, vol. II, partie II, chap. 1, p. 154.

côte de la Méditerranée à la Haute-Loire, à travers les Cévennes (1). Donc, si la principale voie de terre, préférée aux embarcations sur le Rhône que les bateaux grecs et gaulois ne remontaient qu'avec beaucoup de temps et de dangers, passait par la Vellavie pour desservir une portion considérable de la Celtique, évidemment nos assertions étaient fondées. D'ailleurs, tout ce qui dans un pays témoigne d'une influence étrangère se retrouve dans l'antique Velay, à propos des Grecs. N'eussions-nous pas le document géographique de Strabon, il suffirait de consulter les vieux vocabulaires de nos idiômes montagnards, surtout les anciens tableaux de statistique locale, pour les trouver tous remplis de locutions helléniques. La main en bronze, cette œuvre grecque, adressée avec une inscription grecque aux Vélaunes, ne serait-elle pas encore une preuve des rapports spéciaux qui unissaient cette contrée aux colonies Massaliotes?

M. le vicomte de Becdelièvre, qu'inspire toujours le sentiment artistique dans ses recherches sur nos antiquités, ne partage pas l'opinion émise par Montfaucon. Suivant lui, ce n'est point de l'Auvergne, c'est plutôt d'une colonie phocéenne que fut envoyé l'antique symbole. Marseille dut chercher à établir des relations de commerce avec les provinces de l'intérieur. Or, le monument certifie que sinon cette ville, du moins quelqu'une du littoral contracta une alliance avec les populations de nos montagnes; partant, l'antiquaire se croit fondé à dire que le style grec, la belle exécution de cette main, prouvent qu'elle venait de l'une de ces colonies mères d'où les arts s'étaient propagés chez les Volces. — Cette opinion est au moins fort ingénieuse, car il est évident qu'en Auvergne, on n'aurait pu, à cette époque, réaliser un objet d'art aussi parfait. C'était seulement chez des artistes grecs que devaient se rencontrer le savoir et les traditions de la belle sculpture attique. Cependant, pour concilier cette interprétation avec les paroles si positives de César et de Tacite, qui ne limitent pas aux colonies phocéennes de semblables envois (2), peut-être serait-il plus exact d'admettre que l'ancien usage, *vetere instituto*, de s'adresser des mains symboliques était général dans les Gaules, mais que les Celtes, étant par eux-mêmes dans l'impossibilité de produire des œuvres semblables, les faisaient fabriquer dans les colonies d'où ils les tiraient. Cette interprétation semblerait, pour le cas particulier que nous examinons, d'autant plus acceptable, qu'il paraît hors de doute que la main et l'inscription ne furent pas exécutées par la même personne. L'une, infiniment correcte et pure, dénote une science anatomique unie à un goût parfait, tandis que les caractères de l'autre sont irréguliers, grossièrement tracés, comme les formerait un ouvrier des plus ignorants; ce qui porte à conclure qu'une certaine quantité de ces mains de bronze était expédiée des rives liguriennes aux chefs gaulois, et que ceux-ci faisaient graver au fur et à mesure le nom du peuple auquel ils s'unissaient.

Il est bien vrai que les Gaulois apprirent des Phéniciens les sciences industrielles et qu'ils devinrent bientôt aussi habiles dans l'exploitation des mines que dans l'art d'employer les métaux. Les armes qu'ils fabriquaient étaient excellentes; Pline assure même qu'ils travaillaient avec une supériorité remarquable le cuivre et le bronze. Mais cette éducation ne fut pas l'œuvre d'un jour. Ils s'inquiétaient peu de demander à leurs maîtres des enseignements sur les arts;

---

(1) . . . Pour éviter même le trajet du Rhône que les frèles bateaux massaliotes et gaulois ne remontaient qu'avec beaucoup de temps et de danger, une route de terre fut établie directement entre la côte de la Méditerranée et la Haute-Loire, en traversant les Cévennes. — Cependant, comme le Rhône est difficile à remonter à cause de sa rapidité, il y a des marchandises que l'on préfère porter par terre au moyen de chariots; par exemple, celles qui sont destinées pour les *Arverni*, et celles qui doivent être embarquées sur la Loire, quoique ces cantons avoisinent en partie le Rhône. Un autre motif de cette préférence est que la route est unie, et n'a que 800 stades environ. On charge ensuite ces marchandises sur la Loire, qui offre une navigation commode. Ce fleuve sort des Cévennes, et va se jeter dans l'Océan. — Strabon, lib. IV, p. 189. — Traduct. par Coray, t. II, p. 36. — Voir aussi l'*Histoire des Gaulois* d'Amédée Thierry, part. II, chap. 1.

(2) Tacite et César parlent l'un et l'autre de mains droites que, suivant l'antique usage, les cités et les armées s'adressaient en témoignage d'amitié. — *Miserat civitas Lingonum vetere instituto dona legionibus dextras hospitii insignia.* — Tacite, *Hist.*, lib. I, chap. 54. — *Dextris exertis apud Gallos insigne pacis.* — César; *De Bello Gallico*, lib. VII.

d'allieurs

d'ailleurs les Gallo-Grecs, avec qui ils se trouvaient le plus ordinairement en contact, étaient plus marchands qu'artistes. Leurs médailles étaient presque informes (1) ; les bagues, les bracelets, les vases, les figures qu'ils faisaient eux-mêmes témoignaient davantage encore de leur complète ignorance des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome. Ils avaient besoin, avant de se préoccuper du perfectionnement de la forme, de rechercher les choses au fond, et ils le firent avec ardeur. Les Bituriges inventèrent les procédés de l'étamage, les Éduens ceux du placcage. Les uns s'appliquèrent à carder, à filer de belles laines, d'autres à les teindre, d'autres à les tisser. Ici, on imagina la charrue à roue; là, le crible à crin ; avant qu'on le sut ailleurs, on employait dans les Gaules la marne comme engrais et l'orge fermenté comme boisson.

Influence religieuse des colonies sur nos contrées.

M. Amédée Thierry, dont l'opinion est pour nous une autorité, semble néanmoins hors du vrai, quand il prétend que la religion druidique avait été précédée dans les Gaules par le polythéisme. Nous pensons le contraire et sommes en cela d'accord avec un grand nombre d'illustres écrivains des deux derniers siècles (2). Plus on examine du point de vue archéologique ce qui reste des monuments primitifs, plus on interroge attentivement ce qu'ont écrit nos anciens historiographes, et plus il reste démontré que les superstitieuses doctrines, s'introduisirent et se développèrent principalement à la suite des colonies étrangères. Sans doute les diverses émigrations gauloises durent contribuer à altérer la pureté du dogme théocratique ; mais évidemment ce ne put être que par le contact familier, habituel, de longue durée, de peuples amis que les uns exerçèrent sur les croyances des autres une si décisive influence. — Pour justifier son système, le savant auteur de l'histoire des Gaulois est obligé de poser de très contestables principes, surtout en matière religieuse ; il prétend que toutes les religions savantes et mystérieuses tolèrent au-dessous d'elles un fétichisme grossier propre à occuper et à nourrir la superstition de la multitude qu'elles ont soin de tenir toujours stationnaire. Nulle assertion n'est cependant plus opposée au témoignage général; mais elle était nécessaire pour pouvoir dire comme conséquence que « quoique le druidisme fût devenu le culte dominant dans les « Gaules, l'*ancien culte national* conserva plus d'indépendance, même sous le ministère « des Druides, qui s'en constituèrent les prêtres, et qu'il continua d'être cultivé. » Nous n'ajouterons qu'une seule observation ; c'est que, plus on pénètre dans les profondeurs accessibles de l'ère Celtique, plus on voit le druidisme pur être l'ancien et l'unique culte national. Evidemment ce n'est pas quand les Druides, ces prêtres si absolus, si intolérants, avaient le suprême pouvoir, que le fétichisme osa montrer son indépendance et choisir ses plus redoutables adversaires pour interprètes ; il est bien plus logique de supposer que le

---

(1) Les médailles celtiques étaient, en général, d'une grossière exécution. Aux époques antérieures à la conquête, les questions d'art durent être, sans contredit, celles qui préoccupèrent le moins les Gaulois, et leurs rapports avec les colonies ne purent avoir qu'un caractère essentiellement mercantile. Aussi, dans les types qui nous restent, est-il plus facile de constater un signe monétaire, une nécessité commerciale, qu'une œuvre ayant quelque prétention artistique et destinée à rappeler un souvenir plus ou moins considérable de l'histoire.

(2) « Je suis persuadé qu'il n'y a jamais eu de polythéisme sans idolâtrie, ni d'idolâtrie sans image. — Développons cette idée : — La première connaissance que les hommes ont eu de Dieu a été et a dû être celle d'un être unique ; mais les idées confuses qu'ils se sont formées de ses attributs ont pu être la source de leurs erreurs ; en voulant fixer ces idées et les communiquer à d'autres hommes, ils ont eu recours à des figures et à des images sensibles. Ces figures appliquées à un culte religieux ont été une occasion d'idolâtrie et de polythéisme. La distinction de la représentation d'avec la chose représentée n'est guère éclaircie dans l'esprit du peuple ; chaque attribut a été pris pour un être complet, et la consécration des images les a fait insensiblement regarder comme étant devenu le siége de la divinité. »

Telle est l'opinion professée par Duclos dans un très savant mémoire (sur les Druides, à la date du 4 février 1746, — *Hist. des Inscript. et Belles-Lettres,* tome XIX, page 492) ; il faut lire en entier ce travail remarquable pour sainement apprécier les motifs qui ont déterminé Duclos à partager un avis accepté et longuement discuté par les auteurs de l'*Histoire Universelle*, ainsi que par beaucoup d'autres ; il faut aussi voir l'opinion contraire consignée dans l'*Histoire des Gaulois* de M. Amédée Thierry.... » — Quand bien même aucun témoignage historique, dit cet écrivain, n'attesterait l'antériorité du polythéisme gaulois sur le druidisme, la progression naturelle et invariable des idées religieuses chez tous les peuples du globe suffirait pour l'établir. Mais il n'en est pas ainsi. Les antiques et précieuses traditions des Kimris attribuent à cette race, de la manière la plus formelle et la plus exclusive, l'introduction de la doctrine druidique dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne, ainsi que l'organisation d'un sacerdoce souverain, etc., etc.... »

Nous nous sommes rangé à l'opinion de Duclos comme paraissant plus conforme à toutes les traditions de l'histoire et des arts.

polythéisme, que l'idolâtrie se glissèrent furtivement à la suite des colonies et se développèrent précisément en proportion de l'affaiblissement de l'autorité druidique.

Ce sont les Grecs qui ont été les principaux propagateurs des doctrines polythéistes, doctrines insinuées d'abord timidement par l'exemple plutôt que par l'enseignement, et mises en pratique par des hommes grossiers pour qui cette foi nouvelle ne fut peut-être qu'une occasion de secouer le joug rigide des anciens prêtres. Lorsqu'on lit avec attention Lucain, Tacite, César et Strabon, ne reste-t-on pas persuadé qu'avant la conquête et malgré l'occupation de certaines contrées, il n'y avait point de temples dans les Gaules non soumises (1)? Sans doute plusieurs divinités mythologiques étaient déjà connues sous les noms usités dans la Grèce et dans Rome ou sous des désignations celtiques (2); mais c'était bien plutôt, il faut le reconnaître, l'application du rite des Druides à de nouvelles croyances qui cherchaient à s'introduire, qu'une religion régularisée et acceptée. — *Ésus,* le dieu suprême, qui d'abord n'avait jamais eu de simulacres ni d'autres noms, transformé en personnage divin, fut fait à la ressemblance humaine. *Mars, Vulcain, Mercure,* et les autres immortels, vénérés comme attributs d'une même puissance, finirent par avoir des statues spéciales et par être l'objet de cultes différents (3). Enfin l'idolâtrie et le polythéisme n'eurent plus de limites. Non seulement l'adoration des mages devint vulgaire, mais on vit dans les derniers temps les bois, les lacs, les rochers et les fontaines, recevoir les hommages des populations égarées.

Le lac sacré du Gévaudan.

Sans parler du lac de Toulouse désigné par Strabon (4), où les Tectosages jetaient avec profusion l'or et l'argent, nous citerons un lieu voisin de la Vellavie. « Au pied d'une montagne « du Gévaudan, dit Grégoire de Tours (5), était un grand lac consacré à la lune. Chaque « année, les *peuples des environs* se rendaient à ce lac et y jetaient, les uns des habits d'homme, « du lin, des draps, des toisons entières; les autres, des fromages, de la cire, des pains et « d'autres choses, chacun selon ses forces et ses facultés. On faisait conduire en ce lieu des « charrettes chargées de provision pour trois jours qu'on y passait tout entiers à faire bonne « chère; le quatrième jour, quand tout le monde était sur le point de s'en retourner, il ne « manquait jamais de s'élever un furieux orage, mêlé de tonnerre et d'éclairs, à la lueur « desquels il tombait tant d'eau et tant de pierres qu'on désespérait de la vie et de son retour. » — Ce lac, dont parle Grégoire de Tours, ne serait-il pas celui du Bouchet Saint-Nicolas qui, en effet, se trouve sur les confins de la Vellavie et du Gévaudan? non seulement sa situation

---

(1) Si César avait réussi à engager les habitants des Gaules à bâtir des temples à quelque divinité, il n'aurait pas manqué d'en dire un mot, une des principales maximes de la République étant d'étendre partout la religion, les lois et les coutumes des Romains; de sorte que si les Gaulois avaient jamais été forcés ou déterminés par quelques raisons, à bâtir de pareils temples dans leur pays, ce conquérant en aurait sûrement parlé, lui qui aime tant à raconter comment il réduisit sous l'obéissance de la République tels ou tels royaumes.... Puis donc qu'il n'est fait aucune mention à cet égard, ni dans cet auteur, ni dans aucun autre, nous sommes en droit d'en inférer que, du temps de César, il n'y avait point de temples parmi les Gaulois. — *Histoire universelle,* t. XIII, p. 266.

(2) Les vents et en particulier le terrible *Kirk* ou *Circius*. (Senec., *Quæstion natur.*, l. V, ch. 17). — *Tarann*, l'esprit du tonnerre. (Lucan., *Pharsal.*, l. I, v. 446). — Le dieu *Vosège*, dieu des Vosges (Gruter, *Inscrip.*, p. 94, num. 10). — Le dieu *Pennin*, dieu des Alpes. (Tit.-Liv., l. XXI, ch. 38). — La déesse *Arduine*, de la forêt des Ardennes (Gruter., *Inscrip.*, p. 40, num. 9). — Le génie des *Arvernes genia Arvernorum* (Rêmes, *Append.* 5). — La déesse *Bibracte*, déification de la capitale des Éduens *(Deæ Bibracti in duab. inscrip. cf.* Dom Bouquet, IV, 24). — Le dieu *Nemausus,* chez les Arécomikes (Gruter, p. 3, num. 12. — Spon., p. 169). — La déesse *Aventia*, chez les Helvètes. *Deæ Aventiæ et gen. incolar.* (Gruter, p. 110, num. 2). — *Bel, Belen, Belenus* (Auson. Carm. II, *De Profess. Bundigal).* — *Teutates,* Mercure gaulois; *Ogmius*, l'Hercule, etc., etc.

(3) *Mars*, *Mercure*, *Uranus*, *Saturne*, *Jupiter*, *Apollon*, *Junon*, *Vénus*, *Diane*... étant d'origine celtique, il était bien plus naturel aux Gaulois de les déifier, comme ayant régné sur leur nation, qu'aux Grecs et aux Romains de les adopter. Cette considération peut servir en partie à rendre raison du grand changement qu'éprouva leur ancienne religion, des temples qu'ils bâtirent et des sacrifices qu'ils offrirent à tous ces monarques déifiés, jusqu'à ce qu'on les vit, à la fin, plongés dans les mêmes erreurs avec le reste du monde idolâtre. Alors *Esus* fut remplacé par *Jovis*.... Au reste, ceci ne doit s'entendre que du vulgaire grossier; car les Druides, aussi bien que les autres sages, parmi les Gaulois, conservèrent la notion d'un être suprême. — *Id.*, p. 268.

(4) Strabon, lib. IV.

(5) Grégoire de Tours, *Glor. Conf.*, chap. 2.

topographique, mais la tradition, qui toujours a environné d'une mystérieuse terreur l'antique cratère, vient confirmer cette hypothèse. Voici la légende que se transmettent d'âge en âge les montagnards du pays; en la reproduisant ici en regard de celle que rapporte l'illustre évêque, nous ne pouvons nous empêcher de signaler la singulière analogie qui les rapproche et semble leur donner une origine commune.

Légende sur la *Croix de la Chèvre.*

Dieu voulant un jour éprouver les habitants d'une ville, autrefois bâtie à l'endroit où se trouve le lac du Bouchet Saint-Nicolas, descendit sur la terre et revêtit la forme d'un vieillard infirme et malheureux. Appuyé sur un grand bâton le mendiant frappa aux portes de toutes les maisons de cette ville sans qu'une seule s'ouvrît, sans qu'une main charitable lui tendît une aumône; au contraire, on répondait à ses pleurs, à ses humbles supplications par de grossières injures. Aussi, Dieu s'éloignait-il décidé à la plus terrible vengeance, lorsqu'il aperçut une modeste cabane à laquelle il ne s'était point adressé. Il frappe, une femme pauvre et courbée sous le poids des années vient lui ouvrir. « Vous souffrez, lui dit-elle, je souffre « aussi; vous avez faim, voyez ma profonde misère..., n'importe; entrez, mon hôte, j'ai là « une chèvre dont j'ai vendu les chevreaux, j'ai un peu de farine, et tandis que vous vous « reposerez sur ce banc, je pétrirai un pain, je trairai ma chèvre, puis nous partagerons ce « frugal repas. — Eh quoi! s'écria le vieillard, est-ce donc ici, dans cette chaumière désolée « que se trouve la seule ame accessible à la pitié! Méchantes gens, malheur à vous! — Femme, « ajouta-t-il, ne perds pas un instant, prends ta chèvre, suis ce chemin sans te retourner, « quelque bruit que tu puisses entendre, et fuis ces maudites contrées que Dieu va punir... » A ces mots, le vieillard, dépouillant son enveloppe mortelle, disparait dans une éblouissante clarté. — Encore tout émue de cette miraculeuse apparition, la vieille de la montagne se hâte d'obéir; mais à peine est-elle arrivée au sommet du pic voisin que sa chèvre pousse des cris lamentables, la terre tremble, le ciel s'obscurcit, les nuages tombent du ciel comme de noirs rideaux, un bruit affreux remplit l'air et glace d'épouvante la malheureuse femme. En ce moment terrible, elle oublie la défense que Dieu vient de lui faire; la curiosité la pousse, elle se retourne: ô prodige! la ville a disparu, un lac immense, noir, bouillonnant, est à sa place et vient d'engloutir toute une population maudite.... Effrayée de ce qu'elle vient de voir, la fugitive veut hâter le pas; il est trop tard, ses pieds sont à jamais fixés au rocher; elle et sa chèvre sont changées en pierre. — Ce fut pour perpétuer la mémoire d'un aussi grand prodige que les nouveaux habitants élevèrent une croix à l'endroit de cette métamorphose et lui donnèrent le nom de *Croix de la Chèvre*.

En-dehors des circonstances que nous avons sommairement indiquées et du fait particulier rapporté par Grégoire de Tours, fait auquel il serait, du reste, difficile de fixer une date précise, nous ne saurions rien trouver de spécial au Velay. Le mouvement religieux, politique, industriel, dut être à peu près le même partout. C'est donc dans les histoires générales qu'il faut aller puiser cet ensemble de documents dont l'étude est indispensable pour apprécier comme il convient cette époque obscure et lointaine. — La civilisation de l'empire changea tellement l'aspect du territoire et révolutionna avec une si grande promptitude les antiques coutumes gauloises, que les souvenirs antérieurs à la conquête étaient déjà perdus quand le catholicisme vint renverser l'œuvre romaine pour jeter à sa place la fondation d'une société nouvelle. On ignorait déjà et les Druides et leurs doctrines. Le peuple s'arrêtait ébahi en face des vieux *dolmen*, attribuant aux puissances mystérieuses de l'air les travaux que

son ignorance ne pouvait expliquer. Pour lui, la *fée*, cette création poétique, charmante de la rêveuse pensée du moyen-âge, expliquait toutes les merveilles, tous les problèmes du passé; il ne croyait plus aux déesses, et l'ange consolateur de la foi chrétienne, caché sous le voile de ses blanches ailes, essayait encore dans le ciel les doux préludes de sa harpe d'or.



Histoire du Velay.

Ere Gallo-Romaine.

Ere Gallo-Romaine.

Etudes Archéologiques

SUR LES MONUMENTS GALLO-ROMAINS DE LA VELLAVIE.

I.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Plan de cette partie de l'ouvrage.

Que nous reste-t-il de documents à l'aide desquels nous puissions aujourd'hui écrire l'histoire du Velay sous la domination romaine? Une phrase de Strabon, deux ou trois indications géographiques de Peutinger et de Ptolémée, quelques passages de l'*Histoire générale* applicables aux peuples de l'Auvergne et que, par induction, nous pouvons tenter d'appliquer aussi aux Vélaunes; enfin, et ce sont là nos plus précieuses archives, une quantité considérable de fragments antiques. — On le voit, il est peu de pays moins renseigné sur son passé par les écrivains, mais aussi nous n'en connaissons guère de plus riche en souvenirs archéologiques. Débris de temples, d'autels, de tombeaux, de bas-reliefs, de statues, couvrent le sol et fournissent, par leur style, par les dates qu'ils portent,

par le mode d'exécution qui les distingue, des éléments très propres à porter la lumière sur le lointain horizon de notre histoire. Donc, à vrai dire, et plus encore pour l'ère Gallo-Romaine que pour l'ère Celtique, nous ne pourrons arriver à connaître le pays que par l'étude de ses anciens monuments. Ce ne sera même qu'après avoir tracé le rapide tableau des cinq siècles de la domination impériale et après avoir suivi la marche ascensionnelle ou décroissante des arts dans les Gaules pendant cette longue période, que nous saurons reporter utilement à leur date ce qui nous reste depuis la construction du temple de Diane sur le mont Anis, jusqu'au jour où ses ruines servirent aux fondations de l'église du Puy. Sous ce point de vue, notre travail est une œuvre d'antiquaire qui demande toute la patience d'un faiseur de mosaïques et qui serait plus exactement nommé, il faut en convenir, *Études sur les Antiquités Vellaviennes* qu'*Histoire du Velay antique*. En effet, il est du devoir de l'historien de n'admettre que des faits scrupuleusement vérifiés; s'il en produit quelquefois de moins positifs, ce ne peut être qu'avec une extrême réserve; les conjectures ne sont pas de son domaine. L'archéologue, au contraire, procède d'après une méthode différente. Il appelle à son aide l'histoire et la comparaison; il cherche à résoudre, en manière de problême, l'âge, la forme, la destination d'un monument qui n'est plus, à l'aide de quelques fragments caractéristiques.

Les circonstances particulières dont l'ensemble constitue les annales d'une province nous manquent entièrement. Nous savons, il est vrai, que les Vélaunes furent au nombre des quatorze peuples qu'Auguste sépara de l'ancienne Celtique pour les réunir à l'Aquitaine, nous savons aussi que les liens de clientelle qui les unissaient aux peuples de l'Arvernie se trouvèrent brisés dès le moment où les uns et les autres furent proclamés *libres*. Là, se borne ce que nous aurions à raconter si notre tâche ne consistait qu'à reproduire les écrivains antérieurs; mais, si nous ressentons pour tout ce qui touche la patrie plus d'affection jalouse que nos devanciers, nous irons déchiffrer patiemment les inscriptions des colonnes perdues sur la *Via Bolena*, nous interrogerons avec prudence les ruines de *Ruessium*, de *Polignac* et d'*Anis*, et sans doute alors il nous restera à remplir plus d'une page d'un véritable intérêt local. — Notre marche est donc tracée : poser d'abord très rapidement, comme de grands jalons, les points principaux de l'histoire depuis le jour de la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à la domination des Visigoths dans l'Aquitaine, rappeler de distance en distance l'état artistique de l'architecture et de la sculpture, recueillir ensuite les débris épars sur la terre de Velay, préciser la place où ils furent trouvés, conclure enfin, du rapprochement de ces antiquités et des éléments de comparaison générale que nous aurons préalablement produits, les phases diverses de la civilisation vellavienne, tel est le seul plan qui nous paraisse logique pour cette partie si difficile de l'ouvrage (1).

César.

« Qu'on se représente, dit l'historien Paul Orose, un malade pâle, décharné, défiguré par « une longue fièvre brûlante qui a tari son sang et abattu ses forces pour ne lui laisser qu'une « soif importune sans le pouvoir de la satisfaire; voilà l'image de la Gaule épuisée et domptée par « César; d'autant plus altérée de la soif ardente de sa liberté perdue, que ce bien précieux « semble lui échapper pour jamais. De là ses tentatives aussi fréquentes qu'inutiles et hasardées

(1) On sait que les destinées de l'art se rattachent dans tous les temps à celles de l'humanité, et personne ne doute plus que les productions de l'architecture ne résument aussi fidèlement l'histoire des peuples que les traditions et les lois des sages ou des princes. Cela est si vrai que nous voyons les systèmes architechtoniques varier et se succéder à mesure que les civilisations se transforment; mais celles-ci ne commencent toujours et ne finissent qu'avec la religion qui réunissait les familles dans une même communion. C'est donc de la religion que l'art procède; aussi est-ce sous son inspiration qu'ont été créées les œuvres les plus splendides et les plus gigantesques de l'esprit humain. — Batissier, *Éléments d'Archéologie nationale*, — Avant-propos, p. 10.

« pour

« pour sortir de la servitude; de là, de plus grands efforts de la part du vainqueur irrité pour « lui appesantir le joug; de là, l'accroissement du mal, la diminution et la perte enfin de « l'espérance même. Ainsi, préférant son malheureux sort au danger des remèdes incertains, « et n'osant plus entreprendre de se relever, de peur de tomber dans des calamités plus « profondes, elle demeurait sans chaleur, sans mouvement, accablée, non tranquille. »

César avait mis neuf années à dompter ces peuples qui passaient pour indomptables; pendant ce temps il avait pris d'assaut plus de huit cents *oppida*, subjugué trois cents peuples, combattu trois millions d'hommes, fait mille prisonniers..... C'était beaucoup sans doute d'avoir vaincu, ce fut ensuite bien davantage d'assurer la conquête. Le proconsul y applique son génie. On le voit parcourir les Gaules, visiter les cités, exempter les plus malheureuses de charges trop lourdes, accorder ou promettre à d'autres son appui. Il ne touche à rien encore; il s'est donné pour première mission de calmer les douleurs, de rassurer les inquiétudes, d'inspirer à tous une grande confiance. L'impôt de quarante millions de sesterces dont il frappe cet immense territoire est réparti avec le plus d'équité possible, et même, pour lui enlever ce qu'il peut avoir d'humiliant, reçoit le nom de *solde militaire*. Il faut que la transition puisse s'opérer sans secousse; aussi point de ces confiscations, de ces proscriptions cruelles qui signalèrent si tristement les exploits des Sextus et des Domitius. Il est nécessaire que César se fasse promptement aimer, car il n'a pas le loisir d'attendre; d'autres soins d'ambition l'appellent à Rome. Pompée et le sénat sont contre lui, tout peut lui échapper en un jour. — Ç'en est fait, il va lever les étendards de la guerre civile; mais il sait que l'ancienne province romaine est amie de Pompée et peut se tourner contre lui après son départ, il lui importe donc que la nouvelle, qui est son œuvre, lui demeure fidèle. En toute hâte il s'attache les chefs, leur promet, s'il réussit, des dignités, des charges, des richesses, des honneurs; il organise de ses propres deniers, avec les braves vétérans des armées de l'indépendance et la fleur de la jeunesse gauloise, la formidable légion de l'*Alouette;* puis, confiant en sa fortune, tire sa glorieuse épée du fourreau et passe le Rubicon. — Ne suivons point César entrant dans Rome à la tête de ses Transalpins, dispersant ses ennemis, le Sénat et Pompée, s'emparant, sans crainte du sacrilége, des trésors mis en réserve dans le temple de Saturne pour combattre les Gaulois et dont lui-même fait largesse aux Gaulois, courant soumettre l'Espagne en quarante jours, traversant sans s'arrêter les Alpes Maritimes, assiégeant, prenant Massalie, imprudente alliée de son rival. C'est le vol de l'aigle. Tout fléchit sous les pas du héros. Le peuple enthousiasmé le proclame dictateur; et lui, qui n'a rien oublié, d'un côté, ouvre les portes du Sénat aux chefs des tribus qui l'ont le mieux secondé, accorde à plusieurs cités les prérogatives des cités romaines, donne son patronage et son nom aux villes, aux familles celtiques dont il connait le dévouement, décore en masse du titre de citoyen de la république tous les légionnaires de l'Alouette; de l'autre, punit la province Narbonnaise de sa préférence pour Pompée en lui imposant trois colonies militaires, et pour rendre ce souvenir éternel, fait dresser au milieu du Forum de Némausus des tables monumentales sur lesquelles il inscrit en partant la date de cette dernière victoire..... Mais les sénateurs n'ont pas pardonné les sanglantes humiliations que leur a fait subir le dictateur; ils l'attendent, le laissent s'enivrer dans son plus splendide triomphe, l'assassinent sur son siége, lui laissant à peine le temps de couvrir son visage pour ne pas voir dans ses meurtriers ceux qu'il croyait ses amis les plus chers.

En ce temps-là les beaux arts de la Grèce étaient en grand honneur à Rome. Pompée avait fait élever à ses frais le temple de la Vénus Victrix et celui de Minerve; Lucullus, ce fastueux romain, fonda celui de la Félicité; Paul Émile construisit, l'an 54 avant J.-C., la magnifique basilique qui a porté son nom et qui est la septième. Des esclaves, des affranchis grecs

élevés dans les écoles d'Athènes, reproduisaient sur le bronze, sur le marbre, les immortels chefs-d'œuvre de leur patrie. Des artistes illustres, séduits par la munificence de sénateurs plus riches que des rois, n'avaient plus d'autre ambition que celle de voir leurs ouvrages décorer les palais, les places publiques de la métropole universelle (1). Cnéius, Agath-Angelus étaient de très habiles graveurs; Quintus Lolius, Evandre l'Athénien, Arcésilaus, Criton et Nicolas, des statuaires d'un rare talent; Fasilète, un ciseleur renommé, dont quelques ouvrages sont même très vantés par Pline et par Cicéron. Le dictateur aimait les arts; ses immenses richesses, son pouvoir presque surprême lui permirent de leur imprimer une vive impulsion. Il embellit le Capitole, éleva des temples à Mars, à Apollon, à Vénus Génitrix; c'est en son honneur qu'après la guerre civile le Sénat ordonna l'érection de quatre sanctuaires dédiés à la Félicité, à la Clémence, à la Concorde et à la Liberté. Mais aussi quel pays et quel temps! On élevait des statues d'or, de marbre et d'ivoire à toutes les divinités, à tous les nobles sentiments, à tous les grands hommes de la République!...

LE VELAY.

Quelques archéologues ont prétendu que la conquête avait été précédée dans le Velay d'une époque qu'ils appellent GALLO-GRECQUE (2). Exagérant l'influence que les colonies phocéennes avaient pu acquérir, ils supposent que, non-seulement elles avaient établi des comptoirs jusqu'au pied des Cévennes, noué des relations commerciales avec nos populations des montagnes, mas qu'elles en avaient encore complètement transformé les mœurs et les croyances. — Nous avons fait une large part à cette influence hellénique, à laquelle nous croyons en effet; des peuples laborieux et civilisés ne pouvaient se mettre en contact avec des hommes tels que Possidonius nous les fait connaître, sans grandement modifier à la longue toutes leurs habitudes (3).

Aussi disions-nous que le siècle qui précéda la domination romaine fut témoin d'une transformation dans les idées religieuses, et que ce fut incontestablement les nombreux rapports établis avec les colonies Massaliotes qui la déterminèrent. Ces relations plus ou moins multipliées servirent à nous expliquer comment, surtout dans les contrées méridionales, la foi druidique s'altérait, comment le panthéisme commençait à se répandre. Mais, quelle distance entre ces grossières idées mythologiques, ces grossières images des divinités gauloises au temps de César et ce que les historiens nous enseignent de la haute civilisation, de la splendeur des arts appliquées aux monuments religieux de la Grèce et de Rome! — Qu'on ouvre les commentaires sur la guerre des Gaules, qu'on les étudie dans leur ensemble, l'impression

---

(1) Rome s'encombrait de statues, et il fallait qu'elle en possédât une incroyable quantité pour que le fastueux Scaurus (126 ans avant J.-C.) ait pu disposer de 3,000 statues, seulement pour ajouter à la pompe du théâtre où il ne devait que pendant un mois donner des spectacles à 80,000 Romains en l'honneur de leurs triomphes. Trois mille statues pour un seul théâtre qui ne doit servir qu'un mois, et réunies par un seul particulier!... — De Clarac, *Musée de Sculpture antique et moderne*, t. II, part. II.

(2) La nouvelle école romaine, créée par les triomphes de la fin de la République, avait succédé à l'ancienne, importée en partie par les Étrusques. *Elle devait être tout-à-fait grecque*, non comme elle eût pu l'être au temps de Périclès ou d'Alexandre-le-Grand, mais avec les altérations amenées en Grèce par le temps, par le relâchement des anciens principes de l'art, et à Rome par les changements que lui avaient fait subir la beauté moins pure et, pour ainsi dire, moins statuaire des modèles..... Les costumes différaient de ceux des Grecs: moins simples et découvrant moins le corps, ils n'étaient pas aussi favorables à la sculpture. Les artistes grecs, adoptés à Rome, s'y étaient sans doute soumis en s'y naturalisant, et ils avaient dû, par la force de l'habitude et du climat, perdre du caractère grec et se rapprocher de celui des Romains; mais cependant cette école avait mieux conservé les principes des artistes grecs que celles qui la suivirent; aussi trouve-t-on dans les ouvrages du temps d'Auguste une chaleur de conception et une fermeté d'exécution qui décèlent l'inspiration et l'imitation des grands modèles, et qui ne se soutinrent pas toujours au même degré. — De Clarac, *Id.*, Introduction XLVI.

(3) Lorsque les Romains vinrent dans les Gaules.... ils n'eurent qu'à entretenir, restaurer ou édifier de nouveaux temples pour les mêmes divinités, et cela se continua ainsi jusqu'au triomphe du christianisme. — Soit que ces temples eussent été ornés par des sculpteurs grecs, venus de Marseille, soit que ce fussent des Gaulois qui eussent été se former à leur école, toujours est-il que parmi les fragments de sculpture retrouvés au milieu de ces ruines antiques, il en est où l'on reconnaît le style grec, et que j'ai désignés sous le nom de *Gallo-Grecs;* tout comme je crois que nous en avons du style romain de la bonne époque, puis de la décadence et du bas empire. — Mémoire de M. de Becdelièvre, *Annales de la Société d'Agriculture du Puy, pour* 1837-38, p. 256.

C'est dans un monument complet et non dans un simple fragment que l'on peut déterminer une construction grecque, puisque, ainsi que l'a fait remarquer M. de Clarac dans la note précédente, la nouvelle école romaine devait être elle-même *tout-à-fait grecque*. Le style, l'ornementation qu'on pourrait remarquer sur une seule pierre seraient insuffisants pour déterminer le caractère général de l'ensemble.

produite par cette lecture fera évanouir toutes les exagérations qui pourraient venir à la pensée. César a traversé le Velay (1) et alors le Velay ne devait pas avoir plus de civilisation que ses voisins. Il a longtemps parcouru l'Arvernie, théâtre d'un de ses plus brillants exploits, par conséquent il a bien pu connaître les croyances religieuses, le goût et la pratique des choses de l'art dans ces contrées. Que dit César? Où est-il allé rendre grâces aux dieux de ses victoires? En quel endroit a-t-il vu des temples? Une seule occasion se présente pour prononcer ce nom de *templum*, et ce nom ne vient pas sous sa plume. « Les Gaulois, dit-il, font vœu souvent de « consacrer à Mars les dépouilles de l'ennemi ; après la victoire ils immolent le bétail qu'ils ont « pris. Le reste est déposé dans un lieu désigné : *Reliquas res in* UNUM LOCUM *conferunt*, et en « beaucoup de villes l'on peut voir de ces espèces de trophées (2). » César parle des statues de Mercure, et Montfaucon nous fait connaître quels étaient ces tristes simulacres. Il assure que les Gaulois ont à peu près sur les dieux les mêmes idées que les autres nations ; cependant il a longuement développé les doctrines druidiques, et les Druides, si peu polythéistes, sont les seuls prêtres de la nation : *Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur* (3).

Iᵉʳ SIÈCLE.

Dès qu'Octave, petit neveu et héritier de César, est proclamé empereur, il vient à Narbonne, convoque une assemblée générale, établit et régularise de nouveaux impôts, ordonne un dénombrement complet de la nation, et tout en conservant les quatre grandes divisions territoriales indiquées par le Dictateur, néanmoins partage plus également entre elles les populations. Ainsi l'Aquitaine, jadis bornée par les Pyrénées, par la Garonne, voit ses limites reculées jusqu'à la Loire et se trouve encore accrue de quatorze pays ou cantons détachés de la Celtique qui, dès ce jour, prend le nom de Lyonnaise. L'empereur porte sur tout une main régénératrice ; il envoie des colonies, fonde des villes, fait bâtir des temples, ouvrir des routes, creuser des aqueducs ; il institue des écoles où l'on enseigne les beaux arts, l'éloquence et la poésie. — Sous Tibère, deux causes déterminent de violentes agitations dans les Gaules : le poids toujours croissant des impôts et les séditieuses tentatives du parti druidique. Tacite, dont les Annales commencent à ce prince, raconte les malheureux efforts de Florus et de Sacrovir pour rendre à leur patrie sa vieille indépendance. — Claude fait rendre un décret par lequel les nobles de la Gaule chevelue peuvent être admis désormais au rang de sénateurs. — L'histoire attribue à Néron le gigantesque projet de mettre en communication l'Océan et la Méditerranée en joignant par un canal la Saône à la Moselle, et Tacite parle des sommes énormes qu'il dépensa pour réparer les désastres d'un incendie qui avait presque entièrement détruit la ville de Lyon. Cependant, les impôts s'accroissent d'une manière si

(1) « César, dit Arnaud dans son *Histoire du Velay*, l. I, se met à la tête de son armée, part du pays des Helviens, et, malgré la rigueur de la saison, s'ouvre un chemin à travers les neiges qui couvraient les montagnes des Cévennes. Son arrivée sur les frontières de l'Auvergne surprit d'autant plus les habitants de ce pays, qu'ils avaient cru les passages de ces montagnes impraticables dans cette saison. Il ordonna à sa cavalerie de se répandre au loin, et de semer la terreur dans le pays. César, partant du Vivarais pour se rendre en Auvergne après avoir franchi les Cévennes, *était entré dans le Velay*, qui lui offrait une route plus droite et plus courte que s'il eût dirigé sa marche par le Gévaudan, etc.... » — La route que dut prendre César est probablement celle dont parle Strabon et qui servait aux Gaulois méridionaux pour se rendre en Arvernie en passant par les Cévennes.

(2) *De Bello Gallico*, lib. VI, chap. 17.

(3) *Id.*, lib. VI, chap. 13.

exhorbitante que de nouvelles insurrections éclatent. Julius Vindex dans les Gaules, Galba dans les Espagnes, sont à la tête d'un mouvement considérable auquel les Arvernes et les *Vélaunes* prennent part. Vindex succombe ; mais Galba plus heureux vient droit à Rome et y est proclamé empereur. — Othon, Vitellius, le remplacent. — Vespasien monte après eux sur le trône et met bientôt fin par la mort lamentable de Sabinus et d'Éponine aux dernières velléités d'émancipation gauloise.

Auguste fit élever à Rome, dans tout l'empire, de nombreux et splendides monuments sacrés sur le modèle de ceux de la Grèce et de Rome ; aussi Tite-Live le nomme-t-il *fondateur des temples*. Cependant, la profusion des ornements dont on surchargeait les édifices pour plaire au fastueux Mécène, ministre favori de l'empereur, altéra les formes simples, le style sévère du pur hellénisme. — La décadence de l'art grec date de cette époque. — Tibère et Caligula ne paraissent pas avoir beaucoup aimé les arts. Sous leur règne, on dépeuplait brutalement la Grèce et l'Asie Mineure de tous leurs trésors pour embellir la ville des Césars (1).—Claude devait être un triste connaisseur, s'il est vrai qu'il fit décapiter les effigies d'Alexandre pour les métamorphoser en images d'Auguste. Et pourtant l'essor était donné dans les Gaules, où des populations actives, intelligentes, marchaient à grands pas dans les voies nouvelles. « De « somptueux édifices, dit M. A. Thierry, s'élevèrent sur l'emplacement des anciens lacs sacrés, « sur les ruines des anciens sanctuaires ; et les vieux simulacres informes cédaient la place aux « types élégants du polythéisme grec ou se perfectionnaient par l'application des règles. » —Néron poussa jusqu'au fanatisme l'amour des arts ; « mais, dit Winkelmann, cette passion « ressemblait chez lui à celle de l'avare, qui cherche plutôt à entasser qu'à produire (2). » L'Attique, l'Ionie, la Sicile furent mises au pillage. Les chefs-d'œuvre de Phidias, de Polyclète, de Callimaque, de Scopas et de Praxitèle; ceux d'Apollodore, de Xeuxis, de Parrhasius, de Timanthe, de Pamphile, d'Euphanor, de Nicias et d'Apelles devinrent la proie d'un seul homme. Quoiqu'il en soit, il faut bien le reconnaître, Néron donna un nouvel élan à l'émulation des artistes, des écrivains et des poètes. Sénèque fut son précepteur, Lucain son ami. Domitius Afer et Votienus Montanus, orateurs célèbres, Pétronius Arbiter, l'auteur du festin de Trymalcion, étaient Gaulois et vivaient de son temps ; Zénodore, l'illustre sculpteur grec, qui éleva le colossal Mercure des Arvernes, fut à peine désigné à l'empereur que celui-ci le manda à Rome pour lui faire exécuter sa statue.

LE VELAY.

Plusieurs documents historiques prouvent les grands avantages dont la Vellavie fut favorisée dès les premières années de l'Empire. Strabon, contemporain d'Auguste, désigne les peuples de ce pays comme affranchis des liens qui les unissaient jadis aux *Arverni*. Cette simple indication est trop significative pour la passer sous silence.—L'on sait, en outre, qu'Agrippa établit Lyon comme le centre de tous les grands chemins qu'il créa dans les Gaules (3). Or, il y en avait quatre

---

(1) Malheureusement ce n'était pas une chose nouvelle que ces déprédations désastreuses. Les souverains de Macédoine en avaient donné l'exemple. Paul Émile, après avoir vaincu Persée, orna son triomphe de 250 voitures pleines d'objets d'art ; Sylla s'était emparé des trésors d'Athènes, d'Élis, de Delphes, d'Olympie et d'Épidaure ; Octave avait dépouillé Alexandrie de tous ses chefs-d'œuvre ; Marcellus s'était fait de splendides trophées des dépouilles de Syracuse ; Mummius de celles de Corinthe ; Dolabella n'avait pas craint de piller les temples de l'Asie ; chacun sait les énergiques accusations dont fut stygmatisé Verrès, et le deuil qui couvrit Segeste, Agrigente, Enna, Catane, Messine et Sélinonte lorsqu'elles se virent arracher leurs divinités chéries.

Il faut lire à ce sujet le beau fragment du livre IX de Polybe (fragm. IV), intitulé : *Si les Romains ont eu raison, et s'il était de leur intérêt de transporter dans leur patrie les richesses et les ornements des villes conquises ?*

(2) Ce que Suétone, Tacite, Pline et les autres écrivains rapportent de ce règne, en prouvant le faste prodigieux de l'empereur, démontre aussi son mauvais goût. Il fit, dit-on, dorer la statue de bronze d'Alexandre, ce qui enleva aux admirables détails de l'œuvre de Lysippe leur plus grande beauté.

(3) « Lyon devint comme la capitale des Gaules (*caput Galliarum*), dit Ammien Marcellin, lib. XV, le siége des pays chevelus, la résidence impériale pendant les voyages d'Auguste, et ceux de la plupart de ses successeurs. Sur la place publique, comme au milieu du Forum, s'éleva le *milliare aureum*, d'où partirent toutes les grandes routes qui ont sillonné les provinces. C'est encore à Lyon que

principaux. Le premier s'en allait au nord aboutir à Boulogne-sur-Mer, le second conduisait à Marseille, le troisième à Narbonne, le quatrième à l'extrémité de l'Aquitaine. Ce dernier traversait toute la Vellavie du nord-est au sud-ouest, sous le nom de *Via romana* ou *Bolena*. Il venait de chez les Ségusiens par les localités aujourd'hui nommées *Saint-Bonnet*, *Usson*, *Pont-Empeirat*, *Chomelix*, *Saint-Geneix*, aboutissait à *Ruessium*, métropole de la province, continuait par *Sanssac*, *Bains*, l'ancien *Condate*, et de là pénétrait dans le pays des Gabales (1). La création de cette route fut un bienfait immense pour les pays qu'elle traversa; Ruessium dut, par ce seul avantage, prendre un rapide développement.

Il serait difficile de préciser un monument autre que celui-là dont la date pût exclusivement se rattacher à cette époque. Nos fragments de sculptures antiques n'ont pas un caractère tellement absolu qu'il soit possible de les classer avec certitude sous un règne déterminé. Nous dirons même bientôt les motifs qui nous portent à ne les croire, du moins les plus importants, que du second siècle. On peut se guider sur de grandes indications générales, conclure par analogie, remonter aux règles des écoles grecques et romaines; mais comment apprécier avec une parfaite justesse une date exacte de l'histoire de l'art sur quelques débris épars et mutilés? — La décadence se constate par comparaison; on ne peut l'étudier que dans une série de monuments construits successivement et dans des conditions égales, du moins quant au désir de faire pour chacun le mieux possible. Il faut avoir pour objets d'observations des types de l'art à différentes époques. Sans doute il n'y aura pas d'erreur entre deux fragments, dont l'un sera orné de sculptures larges, savantes, même médiocrement exécutées, mais appartenant par le style à une bonne école, tandis que l'autre sera chargé de certains ornements ignorés ou proscrits au temps des chefs-d'œuvre. Ces données sont élémentaires; néanmoins il en est de plus difficiles à saisir. Ainsi, de ce que Winkelmann et les antiquaires qui ont pris pour échelle de leurs comparaisons les monuments de Rome, fixent la décadence sous Auguste, faudrait-il, esclaves de cette loi, classer dans le premier siècle tout ce qui, dans les provinces, porte un caractère de haute perfection monumentale? ce serait s'exposer à de graves erreurs. Les écoles de Nîmes, d'Arles, de tout le midi des Gaules enfin, fondées à l'époque où déjà le goût du pur hellénisme se perdait au-delà des Alpes, étaient assez indépendantes des inspirations de Rome pour recourir d'elles-mêmes aux meilleurs modèles; et si, comme quelques-uns le pensent, la *Maison Carrée* de Nîmes ne fut que du deuxième siècle, ne faudrait-il pas reconnaître que les écoles provinciales ne subissaient pas les influences directes de la métropole de l'Empire?

Ce n'est pas à ce que disent nos vieux historiens de Notre-Dame du Puy qu'il faut avoir recours pour se faire une idée quelque peu sûre de ce que devait être le Velay durant le premier siècle de la domination romaine. Loin de porter la lumière sur cette époque de notre histoire, leurs récits ne font, au contraire, qu'y jeter la plus sombre confusion. Le père Odo de Gissey, qui résume toutes les chroniques de l'Eglise Vellavienne, rapporte que ce fut la quatrième année du règne de Claude (46 de Jésus-Christ) que saint Georges, un des soixante-douze disciples du Christ, fut envoyé par saint Pierre pour prêcher l'Evangile dans cette province. « Pour « lors, dit-il, notre saint n'épargna rien contre le paganisme, baptisant à troupes les gentils, « brisant les idoles, renversant leurs autels, abattant leurs temples. » — Comment admettre, dans le Velay, à une pareille date, la prédication de l'Evangile, la conversion des peuples et le renversement des édifices profanes, alors que l'on est encore à se demander si la plupart de

---

l'assemblée générale des peuples de la Gaule fit construire un temple et consacra un culte particulier à deux divinités nouvelles : A ROME ET A AUGUSTE : *Romæ et Augusto*. On sait qu'autour de ce temple furent rangées des statues représentant les 60 principales cités du pays. — Chaque ville suivit cet exemple. » — Batissier, *Éléments d'Archéologie*, p. 149.

(1) Il ne faut pas confondre cette *Via romana* qui traverse le Velay du nord-est au sud-ouest et qui se dirige de Lyon sur l'Aquitaine, avec l'ancienne route venant du midi à travers les Cévennes pour communiquer avec le cœur de la Celtique.

ces édifices étaient même déjà construits. Parmi les nombreux fragments antiques épars sur le plateau de Polignac, enfouis dans les champs de Ruessium ou dans les fondations de Notre-Dame d'Anis, se rencontrent d'énormes archivoltes infailliblement d'origine Gallo-Romaine ; d'où l'on peut conclure à ce seul indice que l'époque assignée par la chronique pour la ruine des temples fut tout au plus celle de leur construction.

En réservant pour des chapitres spéciaux l'examen de ces restes de l'antiquité, nous constaterons seulement qu'ils ont pour caractère commun le grandiose dans les proportions uni à la richesse des détails. Ici, c'est une frise de près d'un mètre de hauteur représentant une scène de chasse; là, ce sont des débris de colonnes, de chapiteaux, de bas-reliefs, qui permettent, malgré les mutilations qui les couvrent, d'apprécier l'importance de l'œuvre à laquelle ils appartenaient. Malheureusement rien n'est debout, rien n'est en place. Tout a été renversé, brisé, dispersé. C'est par le calcul, par la froide application des règles de l'architecture à quelques blocs çà et là recueillis, qu'on parvient à se rendre compte de ces créations monumentales du règne des Césars. Sans doute l'archéologue, son compas et Vitruve à la main, saura peut-être réédifier un temple quelconque ; mais ce temple restera désert, on ne verra ni les rues qui y conduisent, ni la foule qui se presse sous ses portiques, ni les pontifes qui font couler sur l'autel le sang des victimes. Néanmoins, quelque impuissants que soient les efforts de l'étude à rendre la vie à tous ces décombres, en présence de ces matériaux énormes, de ces parties de sculpture qui supposent pour l'ensemble des proportions extraordinaires, en comparant le bon goût des ornements, la pureté des lignes, la science du dessin et l'habileté des artistes chargés de l'exécution à ce qui se fait même de nos jours, on ne peut se défendre d'admirer cette grande révolution qu'opéra la conquête, et combien fut universelle la transformation des mœurs gauloises.—Le Velay n'a pas vu deux fois les splendeurs de Ruessium....

IIe SIÈCLE.

Sous la domination de Vespasien et de ses deux fils, sous celle des cinq bons empereurs Nerva, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle, les Gaules pacifiées purent enfin comprendre tout le bonheur, tout le profit de la civilisation. Elles étaient romaines par les mœurs, les habitudes, le langage, par le goût et la culture des sciences et des arts, par la religion et par les lois. Les Romains fréquentaient les écoles de Marseille, de Nimes, d'Arles et d'Autun ; les Gaulois venaient à Rome s'y instruire, y enseigner la médecine et les belles-lettres.—Vespasien fut un véritable ami des arts et, malgré ses dispositions à l'économie, sa sagesse exerça en leur faveur plus d'influence que toutes les prodigalités de Néron. Il ne désirait pas seulement de belles statues, d'excellents tableaux, à la condition d'aller dépouiller quelques trésors lointains, il voulait près de lui des artistes capables de les créer. Aussi n'épargna-t-il ni les justes encouragements ni les récompenses à ceux qui s'en montraient dignes. Cornélius Pinus et Accius Priscus, célèbres peintres de son temps, décorèrent les temples de l'Honneur et de la Vertu rétablis par les soins de l'empereur. Ce fait, n'est-il pas le plus bel éloge d'un souverain ?— Titus son fils, dit Winkelmann, fit plus en deux ans pour les arts que Tibère en vingt-deux. — Plusieurs remarquables monuments des règnes de Domitien et de Nerva prouvent que les traditions nouvelles étaient respectées. — Trajan, auquel pouvait bien s'appliquer le mot d'Horace sur Auguste : *Revocavit veteres artes*, se montra pour les

artistes aussi intelligent que libéral. La belle colonne qui porte son nom est un précieux souvenir de sa gloire.—Le règne de son fils Adrien détermine une grande époque dans l'histoire de l'art, autant par le nombre d'admirables monuments dont ce prince enrichit Rome, l'Italie, tout l'empire, que par l'extrême faveur dont il environna les hommes de talent. Depuis la perte de sa liberté, la Grèce ne connut pas de siècle plus heureux; elle semblait renaître. Ses temples, ses palais, ses aqueducs en ruine étaient restaurés, de nouveaux édifices, plus somptueux encore que les anciens, s'élevaient par les ordres de l'empereur. Le temple de Cysique, une des sept merveilles du monde, fut construit, celui du Jupiter Olympien d'Athènes, qui depuis sept cents ans attendait, fut achevé. La *Villa Adriani*, résidence impériale au pied de Tivoli, dont les débris embrassent près de dix milles et renferment des palais, des cirques, des palestres et des théâtres, enfin le colossal mausolée de ce prince, aujourd'hui nommé *Château Saint-Ange,* sont autant de merveilleux témoins de la magnificence des arts à cette époque. Les historiens des Gaules sont tous d'accord pour attribuer à Adrien l'érection de splendides monuments; ils citent en première ligne la basilique qu'il fit élever à Nîmes en l'honneur de Plotine, veuve de Trajan, les immenses arènes qu'on admire dans cette ville, ainsi que le pont du Gard (1), un des chefs-d'œuvre les plus remarquables de l'antiquité Gallo-Romaine.—Tite Antonin mit toute sa gloire à marcher sur les traces glorieuses de son prédécesseur, et les Gaules eurent une large part dans ses libéralités, Narbonne surtout, que le feu avait entièrement dévoré. Il reconstruisit à ses dépens les thermes, les basiliques et les principaux édifices de cette importante cité. Deux inscriptions de l'année de son quatrième consulat (145), nous conservent la mémoire de ce rétablissement (2).

« A la mort d'Adrien, dit Winkelmann, les arts trouvèrent encore de la protection; les « Antonins les estimaient, Marc-Aurèle était capable de les apprécier.... Cependant les bons « artistes commençaient à devenir rares, et l'estime qu'on avait pour eux se perdit entièrement, « comme on peut en juger par l'esprit du siècle. » Le savant antiquaire compare cette époque aux derniers moments d'un moribond, qui portent quelquefois de fausses espérances dans un cœur prêt à se refroidir. Suivant son opinion, « c'est une lampe qui semble se raviver, avant « de finir, jette quelques lueurs plus vives et s'éteint brusquement. » — Cette image peut paraître exacte si, pour la justifier, on détermine la situation artistique d'un règne à l'aide de quelques débris de cette époque; mais il y aurait souvent plus que de l'imprudence à donner comme type général de l'art sous un empereur un monument quelconque, par cela seul qu'il est contemporain. Winkelmann dit lui-même que rien ne prouve mieux la décadence totale après Commode que les ouvrages publics élevés par Septime Sévère. Il cite à l'appui les bas-reliefs qui décorent deux arcs de triomphe érigés en honneur de ce souverain, et s'étonne qu'en douze années l'art ait pu si promptement déchoir.... Il nous semble plus rationnel de croire que les types seuls ont manqué à l'antiquaire pour établir des comparaisons graduées; car, à moins de secousses violentes, de perturbations universelles comme celles qui désolèrent l'Empire sous les trente tyrans, ce n'est pas en si peu de jours que le savoir, les bonnes traditions, les règles et le goût s'oublient, se perdent complètement. Ce qui le prouve, c'est qu'après Héliogabale nous voyons Alexandre Sévère aimer les lettres,

---

(1) Voir, au sujet de ces antiquités, la dissertation insérée dans l'*Histoire du Languedoc*, t. I, p. 121 et sequent. — *Till.*, art. 8 et 10 sur Adrien. — Castel., *Mém.*, p. 286. — *Xiphil. Epit.*, Dion, p. 792. = Casaub., *Not. in Spart.*, p. 23. — Catel, *Id.* — Le nom d'Adrien était proclamé par tant de monuments à Rome, en Italie, dans les Gaules, en Égypte et jusqu'aux bords du Danube, que les mauvais plaisants le surnommaient *Herba parietaria* (la pariétaire, qui s'accroche aux murailles); mais certes, si ce nom s'y est attaché, il y vit avec éclat, autant par les pompeuses et élégantes ruines de ces édifices qui parlent plus haut que les inscriptions, que par ce que nous rapporte l'histoire. — De Clarac., *Musée*, vol. II, p. 11.

(2) *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 124. — Voir Marc., *Hisp.*, p. 37 et sequent. — Bergier, p. 713.

honorer les grands hommes, protéger les artistes et plus tard, sous l'empereur Pupien, apparaître quelques œuvres d'art dignes encore de fixer l'attention (1).

LE VELAY.

Si, à défaut de documents précis, on a besoin de recourir aux vraisemblances pour déterminer l'époque pendant laquelle le Velay prit son plus vaste développement, on fixera le second siècle. L'attention des chefs de l'Empire dut se porter d'abord sur les points importants et ne descendre dans les régions secondaires qu'après avoir satisfait les plus pressantes exigences des villes considérables; cela ne paraît pas douteux.—Lyon devient un centre où tout converge, et grâce aux grandes voies romaines qui partent de son forum, cette cité est bientôt une des plus puissantes des Gaules. Au fur et à mesure que les communications se multiplient, les anciennes métropoles des pays celtiques, celles du moins qui se trouvent dans des conditions favorables, cherchent à se grandir, à mériter les prérogatives promises et accordées à une soumission complète. Les unes doivent leur prospérité aux colonies auxquelles elles ont ouvert leurs portes, les autres parviennent à se faire classer au rang des municipes et jouissent ainsi de tous les avantages des villes libres (2). Ruessium nous apparait dès les premières années de la domination romaine au nombre de ces dernières, et quoique l'inscription qui le certifie ne soit que du troisième siècle, comme elle constate le fait sans lui servir de date, on peut s'en référer au document de Strabon.

Ainsi, point de doute, la métropole Vellavienne, que traverse une des quatre grandes artères des Gaules, ne tarde pas à se ressentir des progrès que la conquête vient répandre sur le territoire; mais le reste de la province ne peut pas si subitement se métamorphoser. Il faut du temps pour qu'*Icidmagus*, *Condate, Aquis Segete*, ressentent à leur tour la bienfaisante commotion. Ce ne sera pas sans attendre plusieurs années que des voies de communication seront ouvertes à travers le pays, que la religion, les mœurs et les lois de Rome seront comprises, seront acceptées par les rudes habitants du Mezenc. — Tels sont les motifs logiques desquels on peut conclure que l'œuvre d'organisation fut entreprise au premier siècle, mais n'a été complètement régularisée et florissante que pendant le second. Alors les travaux de nécessité matérielle, les routes, les casernes, les aqueducs, les ponts, les prétoires, quelques temples, sont livrés aux nouveaux citoyens; la civilisation a pris le temps de gravir ces montagnes de difficile abord. Trois cités voisines, *Lugdunum, Nemosus, Augustonemetum* lui ont enseigné par l'exemple l'amour des somptueux monuments et l'art de les construire. — Ce sera donc de cette seconde époque seulement que nous daterons les grands édifices religieux dont les vestiges font

(1) Winkelmann lui-même entre parfaitement dans cette manière d'apprécier la marche logique que nous signalons, lorsqu'il dit plus bas : « Quant à l'art de ce temps en général, il est certain qu'une prévention défavorable contre ce siècle est devenue pour ainsi dire un axiôme, et cette prévention n'est guère fondée que sur le mauvais travail de l'arc de Septime-Sévère. Mais on est forcé de convenir, quand on voit des *ouvrages postérieurs* incontestablement *meilleurs*, qu'on faisait sans doute alors comme on fait encore aujourd'hui : qu'au lieu d'avoir employé le plus habile artiste, on s'est servi du plus médiocre ouvrier pour la construction de cet arc et pour le principal monument de cet empereur. En examinant quelques-uns des derniers tableaux exécutés en mosaïque et placés dans l'église de Saint-Pierre, on porterait un jugement tout aussi faux, si l'on croyait qu'il n'y avait pas alors de meilleurs peintres à Rome, ainsi qu'on serait en droit de le croire. Il en est de même des autres arts. »

(2) Chez les Romains, les villes appelées MUNICIPIA étaient dans l'origine des villes libres qui, par leurs capitulations, s'étaient rendues et adjointes volontairement à la république romaine quant à la souveraineté seulement, gardant du reste leur liberté, leurs magistrats et leurs lois, d'où ces magistrats furent appelés *magistrats municipaux*, et le droit particulier de ces villes, *droit municipal*. — Les villes qui tiraient leur origine des colonies romaines étaient un peu plus privilégiées.—Dans la suite, on appela *municipia* toutes les villes ayant un corps d'officiers pour les gouverner. Ainsi, il faut bien distinguer : — la *colonie* était composée de Romains que l'on envoyait pour peupler une ville ou pour récompenser des troupes qui avaient mérité par leurs services un établissement tranquille. Ces Romains portaient avec eux les lois romaines, et étaient gouvernés selon ces lois par des magistrats que Rome leur envoyait. — Le *municipe*, au contraire, était composé de citoyens étrangers au peuple romain et qui, en vue des services rendus ou par quelque motif de faveur, conservaient la liberté de vivre selon leurs coutumes ou leurs propres lois, et de choisir eux-mêmes entre eux leurs magistrats. Malgré cette déférence, ils ne laissaient pas de jouir de la qualité de citoyens romains ; mais les prérogatives attachées à cette qualité étaient plus resserrées à leur égard qu'à l'égard des vrais citoyens romains. — Voir Aulugelle, lib. XVI, ch. 13, — au mot *digeste*, le titre *Ad Municip*. — Loyseau, *Des Seigneuries*, et le *Dictionnaire Encyclopédique*, au mot *Municipal*.

encore aujourd'hui notre admiration. Le style, le goût, la perfection des sculptures devront nécessairement reporter notre jugement à certaines époques déterminées dans l'histoire; et tout en rappelant les magnificences monumentales des Trajan, des Adrien, des Marc-Aurèle, nous ne saurions perdre de vue une considération déterminante; c'est qu'avant qu'un pays de montagnes comprenne, accepte et accomplisse les œuvres des arts, il faut donner à son éducation le temps de se faire.

IIIe SIÈCLE

Il vint un temps où tout le monde finit par se croire bon à faire un empereur. — Les soldats, arbitres suprêmes des destinées du monde, mettent le sceptre à l'enchère, égorgent l'élu de la veille pour courir à l'acquéreur du lendemain. Le dernier mot de Sévère à Caracalla : *Enrichis les hommes de guerre, ne t'embarrasse pas des autres,* résume la politique du commencement du troisième siècle. « Mais cette politique « n'était guère bonne que pour un règne, dit Montesquieu, car le successeur ne pouvant plus « faire les mêmes dépenses était d'abord massacré par l'armée : de façon qu'on voyait toujours « les empereurs sages mis à mort par les soldats, et les méchants par des conspirations ou des « arrêts du Sénat (1). » — A Pertinax, soldat de fortune assassiné, succèdent le sénateur Didius Julianus assassiné et l'africain Septime-Sévère. — Caracalla ouvre son règne en tuant de ses propres mains son frère Géta; néanmoins, ce prince de triste mémoire signale son passage sur le trône en octroyant le droit de bourgeoisie à tous les sujets de l'empire. Après sept ans de tyrannie, Caracalla est à son tour assassiné par Macrin son successeur qui tombe presque aussitôt sous le glaive d'un soldat. — Héliogabale est massacré, Alexandre subit le même sort. « Ainsi, ajoute Montesquieu, un tyran qui ne s'assurait point la vie mais le pouvoir de faire « des crimes, périssait avec ce funeste avantage, que celui qui voudrait faire mieux périrait « après lui. » — Maxime et Balbin tombent sous la hache prétorienne; Maximin, ce Goliath barbare, est frappé comme eux; les deux premiers Gordiens trouvent la mort en Afrique, l'un au combat, l'autre en s'étranglant; le troisième Gordien est égorgé; Philippe et son frère Décius subissent le même sort......

Laissons, laissons passer ce sanglant cortége d'empereurs qui, tour à tour sacrificateurs et victimes, virent se démembrer entre leurs mains cet immense empire. Ne rappelons que pour fixer une date au milieu de cette période de décadence, les efforts tentés dans les Gaules pour y constituer un pouvoir indépendant. De 257 à 274 les Gaulois, profitant de l'anarchie qui régnait dans les légions, se choisissent leurs souverains que l'histoire flétrit, il est vrai, du nom d'usurpateurs, de *tyrans,* parce qu'ils ne furent point reconnus par le sénat romain, mais qui n'en gouvernèrent pas moins nos provinces avec toute l'autorité impériale. Posthume, dit le *Restaurateur des Gaules,* Victorine, que l'admiration des soldats fit surnommer la *Mère des camps,* Victorin, fils de cette illustre héroïne, que Trébellius Pollion compare à Trajan pour le courage, à Marc-Antonin pour la clémence, à Nerva pour la sagesse, à Vespasien pour l'habileté, à Pertinax et à Sévère pour l'énergie, signalèrent leur trop court passage par un gouvernement actif, intelligent et vraiment national. Le sénateur Tétricus, président de l'Aquitaine, fut le cinquième et dernier tyran qui revêtit la pourpre dans les Gaules. Bientôt il

(1) Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains,* chap. 16.

livra son sceptre à Aurélien qu'il appela à son secours. « Fondé sur une révolte, dit « l'auteur de l'*Ancienne Auvergne*, cet empire s'écroula par les trahisons. » — C'est à cette époque, sous le règne d'Aurélien, de 270 à 275, que Grégoire de Tours fixe l'irruption de Chrocus, roi des Allamans. Ce terrible barbare traverse le Rhin, dévaste toutes les villes de la Germanie, s'avance à grands pas à travers les Gaules, pille, brûle, renverse bourgades, châteaux et, de préférence, les monuments les plus antiques : *universas Gallias pervagatur, cunctasque ædes, quæ antiquitiùs fabricatæ fuerant, à fundamentis subvertit* (1). Il désole tout le pays des Arvernes, ruine jusque dans ses fondations leur fameux temple de *Vasso* d'une solidité et d'une grandeur pourtant prodigieuses, puisque les murs en étaient doubles et d'une épaisseur de trente pieds romains (treize mètres environ); puis, après le massacre de six mille chrétiens, traverse le Velay, y exerce d'aussi cruels ravages, s'avance dans le midi sous les murs d'Arles où il est arrêté par Marius, l'un des tyrans de la Gaule. « Guerres « civiles, dit Châteaubriand, invasion générale des Barbares, territoire démembré, provinces « saccagées, plus de cinquante princes élevés et précipités, tel est le spectacle qu'on a sous les « yeux pendant un demi-siècle, jusqu'au règne de Dioclétien, où le monde se reposa dans « d'autres malheurs. »

LE VELAY.

C'est à partir de Gallien et des trente tyrans que Winkelmann fixe la décadence totale de l'art. Partout on prend les armes pour se défendre contre les oppressions de l'intérieur, pour repousser les invasions qui débordent sur l'Empire et le ravagent impitoyablement. — Il nous semble que le savant archéologue, dont les études portent sur les antiquités de la Grèce et de Rome bien plus que sur celles des Gaules, signale le complet déclin des arts d'une manière trop absolue. Très certainement la décadence dut marcher d'un pas autrement rapide dans le cœur de l'Italie, à travers les sanglantes intronisations d'empereurs, que dans le fond de nos paisibles provinces où l'assassinat d'un prince n'était pas encore appris que déjà son successeur était assassiné. Si d'ailleurs il est vrai, comme l'assurent de nombreux critiques (2), que Grégoire de Tours ait commis une erreur; si l'invasion de Chrocus ne fut réellement accomplie que sous Honorius et Arcadius, en 407, plus d'une circonstance difficile à expliquer sera facilement résolue; et le Velay, pour quelques années encore à l'abri de prochains désastres, poursuivra la carrière que les deux premiers siècles lui ont si glorieusement ouverte. — Chose singulière, en effet! presque toutes les pierres itinéraires trouvées dans la Vellavie, celles qui témoignent de créations ou de réparations plus ou moins importantes de chemins publics, datent de cette époque. Les colonnes de *Chomelix*, de *Bourbouillou*, de *Borne*, de *Saint-Jean-de-Nay*, désignent Alexandre Sévère, Maximinus, Jules Philippe, et Cassianus Latienus Postumus, un des usurpateurs dont les Gaules reconnurent et proclamèrent la souveraineté. C'est précisément au milieu du troisième siècle que la cité libre des Vellaviens éleva à l'impératrice Etrucilla, femme de Trajan Dèce, un monument dont nous chercherons bientôt les restes, mais dont la date positive se trouve éternellement conservée sur la pierre historique du Haut-Solier (3). — Si donc, malgré la perte de ce que le temps a soustrait à nos avides recherches, nous trouvons encore sur le sol Vellavien, de 222 à 267, des traces de sérieux travaux administratifs et d'un monument destiné à perpétuer un pur souvenir de

---

(1) Greg. Turon., *Historia ecclesiastica Francorum*.

(2) Nous avons déjà dit que la date de l'irruption de Chrocus présentait quelque incertitude. De savants critiques se croient fondés à la reculer jusqu'aux règnes d'Honorius et d'Arcadius (vers l'année 407 de l'ère vulgaire), et ils se fondent sur le texte de Frédégaire, qui fait de Chrocus un roi des Vandales, et le met en tiers avec les Suèves et les Alains, qui, en effet, se précipitent sur la Gaule à cette époque, la traversent en la ravageant, et pénètrent en Espagne. — *Ancienne Auvergne*, t. I, p. 201.

(3) Voir plus bas l'article *Ruessium*.

gratitude, il faudra bien reconnaître que les maux qui affligèrent si cruellement le foyer de l'Empire eurent une tardive influence sur nos provinces, et que la plus grande partie du troisième siècle doit au moins être comptée comme une époque prospère pour le Velay.

IVe SIÈCLE.

Dioclétien décide qu'à l'avenir il y aura toujours deux empereurs et deux Césars. « Il jugea, dit Montesquieu, que les quatre principales armées étant occupées par « ceux qui auraient part à l'Empire, elles s'intimideraient les unes les autres; que « les autres armées, n'étant pas assez fortes pour entreprendre de faire leur chef empereur, « perdraient peu à peu la coutume d'élire; et qu'enfin la dignité de César étant toujours « subordonnée, la puissance, partagée entre quatre pour la sureté du gouvernement, ne serait « pourtant dans toute son étendue qu'entre les mains de deux. Mais ce qui contint encore « plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers et la fortune publique ayant « diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons si considérables; de manière « que la récompense ne fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. » — Galère et Constance Chlore ne s'accordant pas brisent le sceptre impérial pour se le partager. — Constantin porte le siége de l'Empire en Orient, donne son nom à sa nouvelle capitale, et le christianisme, caché dans les catacombes romaines, naguère proscrit, persécuté, dresse désormais ses étendards triomphants sur le palais du prince. — Julien, Luther payen de son siècle, dit Châteaubriand, entreprend la réformation de l'idolâtrie sur le modèle de la discipline des chrétiens. Bien supérieur à Constantin, celui-ci cependant attacha son nom à une des plus mémorables révolutions de l'ordre social, parce qu'il se mit à la tête des idées de son temps et marcha dans le sens où l'espèce humaine marchait, tandis que l'apostat, malgré sa haute intelligence, fit de vains et rétrogrades efforts. — Jovien, confesseur de la foi, vint après lui, puis Valentinien et son frère Valence. Ce fut sous ces deux princes, en 364, qu'eut lieu et pour toujours la division de l'Empire en deux parts. Valentinien, fixé à Milan, gouverna l'Occident qui comprenait l'Illyrie, l'Italie, les Gaules, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Afrique; Valence, dont la cour était à Constantinople, régna sur l'empire d'Orient et maintint sous son sceptre l'Asie, l'Egypte, la Thrace et la Grèce.

Après que Constantin eût quitté Rome pour aller fonder sur les ruines de Byzance une capitale nouvelle, les choses en étaient venues au point, dit Winkelmann, que lorsqu'on commandait des bustes ou des statues, l'on prenait, faute de capacité et manque de facultés, des têtes et des figures d'anciens maîtres, et on les ajustait suivant le sujet qu'elles devaient représenter; c'est ainsi qu'on se servait d'anciennes inscriptions romaines retournées pour écrire les épitaphes des chrétiens. Ce qu'on remarque de bon dans l'arc de triomphe de ce prince avait été enlevé de l'arc de Trajan. (1) « Au reste, ajoute l'auteur de l'*Art de l'Antiquité*, ce qui nous fournit

---

(1) Quoique Constantin eût défendu par une loi d'emporter d'une ville ce qui en faisait l'ornement pour le transporter dans une autre, il fut le premier à transgresser sa loi en faveur de Constantinople, dont il voulait faire le siége de son empire et qu'il embellissait de toutes les statues qu'il enlevait à Rome et à la Grèce. — De Clarac, *Introd.* LXXIV, vol. II, p. 2.

— Vers l'an 375, l'empereur Gratien, emporté par un faux zêle pour le christianisme, fit renverser beaucoup de statues des dieux; et sous Valentinien II, en 383, il y en eut un grand nombre de détruites en Grèce avec leurs temples, entre autres celui de Jupiter Olympien, à Olympie. — Valentinien n'en protégeait pas moins les statues, il y eut des lois sévères contre ceux qui les détruisaient et surtout contre ceux qui, poussés par l'ardeur de la cupidité, les recherchaient partout, mais pour les briser et les convertir en chaux. Combien de chefs-d'œuvre n'ont pas péri victimes de cette affreuse barbarie?... — *Idem.*

« une preuve plus certaine de la décadence de la sculpture et de l'architecture sous « Constantin, c'est le *prétendu temple* de Bacchus à côté de Sainte-Agnès hors de Rome, « ou plus exactement la petite église nommée aujourd'hui *Santa Constanza* bâtie par cet « empereur à la prière de sainte Constance, sa fille, parce que c'est là qu'elle fut baptisée « et qu'elle voulut être enterrée. Ce qui prouve encore que ce temple ne peut pas être plus « ancien et qu'il date d'un temps où l'on détruisait les vieux édifices pour employer les « matériaux à la construction de nouveaux, ce sont les colonnes dont les bases et les « chapiteaux se trouvent très disproportionnés, de sorte qu'aucune de ces parties ne « correspond parfaitement à l'autre. » — A partir de Constantin, on commença à briser les statues des dieux. Au fur et à mesure que le christianisme pénétrait dans une contrée, les convertis renversaient les temples profanes; ils mesuraient leur foi à leur ardeur de destruction. Les fragments qui pouvaient rappeler trop directement le culte proscrit étaient mutilés, enfouis dans les fondations des églises nouvelles; les autres, utilisés avec plus ou moins de bonheur, composaient un ensemble presque toujours sans accord et sans goût. L'art monumental rentrait évidemment dans la barbarie (1). « Dès la fin du quatrième siècle, dit « le comte de Clarac dans une note de son savant ouvrage sur le musée de sculpture, malgré « les lois très sévères qui condamnaient à mort ceux qui détruisaient les monuments et surtout « les tombeaux pour en tirer du marbre et des pierres et en faire de la chaux, on s'en procura « beaucoup de cette manière. Une quantité de sarcophages qu'on trouvait dans des vignes, « dans des endroits écartés, éloignés de la surveillance, furent détruits pour cet objet auquel « on employait les fragments de statues de marbre et souvent même des statues entières qu'on « avait le soin de briser pour se conformer à la loi qui permettait d'user des débris inutiles. « Lorsque Grégoire III répara les murs de Rome, on eut recours à ces débris pour en faire « de la chaux; et quand les auteurs ne nous l'apprendraient pas, on le saurait par la grande « quantité trouvée dans d'anciens fours. »

LE VELAY.

Une circonstance qui n'a pu échapper à ceux qui se sont occupés de recherches archéologiques dans le Velay, c'est la rareté excessive, pour ne pas dire complète, de fragments de statues et de figures antiques en marbre. Sans aucun doute, il dut y en avoir un nombre plus ou moins considérable; les somptueux vestiges de temples dont on fait tous les jours la découverte démontrent l'existence dans cette contrée d'édifices gallo-romains extérieurement trop riches pour que leur décoration intérieure ne répondît pas nécessairement à celle du dehors. En outre, quelques parties de sarcophages, de colonnes, de chapiteaux, de mosaïques, d'inscriptions, de baignoires et de tuyaux en marbre blanc, exhumées à différentes époques, prouvent encore que le luxe dans les détails ne le cédait en rien à celui de l'ensemble. Voilà pourquoi on a lieu d'être fort étonné qu'à travers tant de débris on ne puisse rencontrer ceux de quelques statues de marbre; surtout lorsqu'on veut bien se souvenir de la profusion avec laquelle les anciens les reproduisaient dans leurs monuments religieux, puisqu'en certains endroits on les comptait par centaines, par milliers. — Peut-être sommes-nous trop absolu en disant qu'à l'exception d'une

---

(1) Au reste, il n'y a pas à en être surpris ou à se montrer par trop indigné contre des siècles où les arts étaient en décadence ou même tombés, lorsqu'on sait par Thucydide, lib. I, ch. 90 et 93, que, lors de la réparation des murs d'Athènes par Thémistocle, on se servit pour les fondations de tout ce que l'on trouva: marbre, fragments de statues, tronçons de colonnes et même des colonnes entières, qu'on arracha des monuments. — Cette destruction d'anciens monuments pour en construire de nouveaux, eut encore lieu du temps de Plutarque par ceux qui à la campagne entouraient de murs leurs vignes et les sépultures. — T. II, p. 85, *De Profectu in Virt.* — Lorsqu'il s'agissait de se défendre et de protéger sa liberté, les plus belles productions des arts n'étaient regardées que comme matériaux.... — Une loi très curieuse de l'empereur Constance de l'an 349 (*Code Théodosien,* liv. IX, tit. 17, *De Sepulchris violatis*) transmute la peine de mort en une amende très forte contre ceux qui auront détruit, pour en faire de la chaux, les monuments, les tombeaux; ils étaient condamnés à une livre d'or par sépulcre. Le vendeur et l'acheteur étaient punis, de même que le magistrat qui, sous prétexte de faire réparer des édifices publics, aurait employé à cet usage des matériaux tirés des monuments et des tombeaux, tandis qu'il avait des fonds destinés à ces restaurations.

charmante

charmante petite tête de Jupiter Sérapis en albâtre oriental trouvée à Ruessium (1), on est encore à produire les moindres restes de cette nature ; mais, lors même que le hasard en aurait fourni quelques morceaux à nous inconnus, n'est-il pas évident que dans le Velay la ruine des monuments antiques, temples, palais ou théâtres, fut précédée d'une dévastation générale? Le sentiment religieux qui porta les premiers chrétiens à briser les images des divinités proscrites ne vint que lorsque la cupidité des ravageurs de l'Empire eût fait sa part de toutes les richesses des provinces. Cela paraît vraisemblable ; s'il en eût été autrement, nous trouverions au moins, çà et là, à travers les fragments de frises et de colonnes, ces principaux attributs de la foi païenne, et leur mutilation serait une preuve de plus qu'ils étaient restés debout jusqu'à l'arrivée du premier missionnaire évangélique dans le Velay.

Nous devons à ce sujet poser quelques bases historiques qui trouvent ici naturellement leur place. — Les légendes affirment que ce fut saint Pierre qui délégua dans notre province l'apôtre convertisseur des infidèles. Nous avons déjà répondu à cette assertion en établissant que les temples gallo-romains, qu'on suppose renversés par saint Georges, n'étaient probablement pas encore construits en ce temps-là. Nous verrons plus tard, par l'étude des différentes antiquités découvertes à Saint-Paulien, à Polignac et au Puy, que la grandeur et la magnificence des restes du paganisme prouvent une certaine durée dans l'exercice de cette religion, par conséquent reportent à une date plus rapprochée de nous l'établissement public du christianisme et la destruction violente des édifices profanes dans le Velay. Quant à la recherche de cette date, elle ne serait pas non plus chose difficile, alors même qu'on voudrait la faire concorder avec la chronologie des évêques vellaviens. Il sera prouvé, en effet, que saint Vozy transféra le siége épiscopal de *Ruessium* à *Anicium* après avoir construit l'église angélique, en l'année 536 environ. Or, comme ce prélat est le septième du catalogue général et que ses prédécesseurs se sont succédés jusqu'à lui sans interruption, on aura, en remontant, l'époque assez approximative des premières prédications de l'Évangile dans nos montagnes. Les légendes, il est vrai, ne nous ont pas fait connaître la durée des épiscopats ; mais nous pourrons y suppléer en prenant pour chacun le chiffre moyen de vingt années ; chiffre évidemment considérable lorsque l'on se reporte à ce temps où la crosse n'était encore donnée qu'au plus digne et presquetoujours à un vieillard. — Donc en supposant que saint Vozy n'opérât la translation de son siége que six ans après avoir été proclamé, ce serait au plus en 410, c'est-à-dire au commencement du cinquième siècle qu'il faudrait fixer la mission de saint Georges.

Ve SIÈCLE

CEPENDANT le Christianisme grandissait, s'étendait de jour en jour, et bientôt devint si puissant qu'on vit Théodose lui-même, un de ses plus grands protecteurs, subir, pour punition du massacre de Thessalonique, une pénitence publique que lui infligea l'inexorable saint Ambroise. Cet empereur étendit la proscription du paganisme sur toutes les provinces de l'Empire. D'après ses ordres, une commission fut organisée dans le but d'abolir les priviléges des prêtres de

(1) Tête de Jupiter Sérapis, avec le *modium*, en albatre oriental, trouvée à Saint-Paulien, donnée par monseigneur le cardinal de Bonald, alors évêque du Puy. — Nº 51 des *Antiquités romaines et grecques*, p. 24 de la Notice (*Musée du Puy*).

l'ancien culte, d'interdire les sacrifices, de briser les instruments d'idolâtrie et de fermer les temples des dieux. — Les fils de Théodose et leurs successeurs marchèrent dans les mêmes voies. De toutes parts on démolissait les sanctuaires profanes; saint Martin, évêque de Tours, fut un des plus ardents destructeurs. — En 407, sous Honorius, les Alains, les Vandales et les Suèves envahirent les Gaules. C'est à cette date que Frédégaire fixe les invasions de Chrocus qu'il fait le chef de ces hordes dévastatrices. « Rien n'échappe à leur « fureur, dit Prosper d'Aquitaine, ni les châteaux élevés sur la cime des rocs, ni les villes « bâties sur les plus hautes montagnes, ni les temples, ni les autels, ni l'homme du peuple, « ni le patricien, ni le vieillard, ni l'enfant, ni la vierge, ni la veuve, ni le prêtre, ni le laïque. » Mentionnons ici, comme un fait important, l'ordonnance d'Honorius par laquelle les intérêts communs des sept provinces de la Gaule méridionale durent désormais être traités dans des assemblées annuelles, composées du président et des principaux citoyens de chaque province (1). — En 417, un traité entre Honorius et Ataulfe, chef des Goths, abandonne à celui-ci la deuxième Aquitaine, quelques portions de la première Narbonnaise et de la Novempopulanie. Dès-lors la première Aquitaine se trouve placée sur les frontières méridionales de l'Empire (2). — Théodoric, successeur d'Ataulfe, s'empare des villes romaines les plus voisines de son royaume et s'étend jusqu'au pied des Cévennes. — En 448, la Gaule est occupée par quatre peuples qui ne connaissent plus la domination impériale, qui ont des chefs et un gouvernement à eux. Ces quatre peuples sont : 1° au midi de la Loire, les *Visigoths;* 2° au nord-est, en-deçà et au-delà des Vosges, les *Burgondes;* 3° au nord, les *Francs;* 4° dans la Bretagne Armoricaine, les *Bretons*, rentrés dans la plénitude de leur indépendance et dans la libre jouissance de leurs vieux usages. « Faibles encore, dit M. Fauriel, n'ayant les uns avec les autres aucun rapport bien « marqué, ces divers peuples s'agitaient de tout leur pouvoir pour s'agrandir aux dépens de « l'Empire auquel ils étaient hostiles par la nécessité même de leur position. Mais un évènement « imprévu vint tout-à-coup suspendre leurs tendances personnelles, les unir momentanément « entr'eux et eux tous à l'Empire. Cet évènement fut l'apparition d'Attila dans les Gaules. » Le milieu du cinquième siècle vit la course fatale de ce terrible ravageur du monde qui, à la tête de ses formidables Tartares, passa sur nos provinces comme le moissonneur sur un champ de blé. Les Francs, sous la conduite de Mérovée, unis aux Romains, aux Visigoths et aux Bourguignons, livrèrent en 451 plusieurs batailles à ces hordes barbares et les chassèrent des Gaules. Cet exploit, dit-on, valut au chef des Francs l'insigne honneur de donner son nom à la première race de nos rois. Ce fut probablement à cette époque ou peu d'années après que les Visigoths, qui ne cherchaient que de favorables occasions d'étendre leur royaume, prétendirent que le traité de 417 comprenait une cession générale et absolue de tout le midi des Gaules; ils en revendiquèrent la stricte exécution et s'emparèrent successivement du Quercy, du Limousin, du Rouergue, du Gévaudan et du Velay (3). — En 472, il ne leur manquait, pour être les maîtres de toute la première Aquitaine, que l'Auvergne et le Berry. Ce

---

(1) Ces assemblées, tenues à Arles et dont la session durait des Ides d'août à celles de septembre, devaient être présidées par le préfet du prétoire. « Il est permis de voir dans l'ordonnance d'Honorius, dit M. Michel, le germe de ces États de Languedoc, de Provence, de Dauphiné qui, sous l'ancienne monarchie française, donnaient à la France méridionale une allure si indépendante et si fière, au milieu de l'asservissement général. »

(2) Nous n'avons pas cru devoir indiquer à leur endroit les divers remaniements que subirent les provinces gauloises. Il nous suffira seulement de rappeler que, de 4 sous Auguste, le nombre s'élevait à 13 sous Constantin, à 17 sous Honorius. L'Aquitaine, séparée en deux parts, dont l'une garda l'ancien nom et l'autre prit celui de Novempopulanie, fut, postérieurement à cette deuxième division, partagée en première et en deuxième Aquitaine et en Novempopulanie.—La première Aquitaine, dont Bourges devint la métropole, comprenait les cités des Bituriges, des Arvernes, des Ruthènes, des Albiens, des Cadurkes, des Lémovikes, des Gabales et des Vélaunes. — Voir la note 33, p. 624, t. I, de l'*Histoire du Languedoc*.

(3) *Histoire générale du Languedoc*, liv. IV, p. 217.

fut sous Euric, héritier et assassin de son frère Théodoric II, en 475, que l'empereur J. Népos abandonna aux nouveaux souverains de Toulouse l'antique province que César avait eu tant de peine et tant de gloire à conquérir (1).

L'art monumental pouvait-il être florissant, alors qu'on vit à travers les Gaules les Huns farouches errant sur des charriots d'écorce, couverts de peaux de rats ou de chèvres, chargés d'anneaux de fer, de casques faits en guise de mufles de bêtes féroces, armés de massues, de maillets, de framées, de haches, de frondes, « vivant, dit Châteaubriand, d'herbes sauvages « et de viandes demi-crues couvées un moment entre leurs cuisses ou échauffées entre leur « siége et le dos de leurs montures, traitant d'affaires, délibérant, vendant, achetant, buvant, « mangeant, dormant sur le cou étroit de leur bête, sans demeure fixe, sans foyer, sans lois, « sans habitudes domestiques. » — Cependant, si les invasions dont les Gaules étaient la proie depuis tant d'années avaient éteint dans ces contrées le flambeau des arts antiques, si les Alains, les Vandales, les Burgondes et les Huns, si Chrocus et Attila avaient dans leur fureur aveugle renversé tout ce que cette terre portait de monuments, du moins n'avaient-ils pu extirper de l'esprit des Gaulois l'intelligence des œuvres de la civilisation. — Les traditions altérées, amoindries, n'étaient pas toutes perdues. On trouvait encore au milieu du bruit des armes des hommes qui chérissaient les lettres et les cultivaient avec autant de zèle que si une paix profonde eût régné autour d'eux. On ne pensait plus sans doute à reconstruire ces cirques gigantesques, ces temples, ces théâtres splendides des siècles d'Auguste ou d'Adrien, ces immenses arcs de triomphe sous lesquels devaient seules passer les grandes légions des Césars. Depuis longues années les forces manquaient aux générations énervées de l'Empire en décadence pour édifier ces magnifiques colosses de Lyon, d'Arles et de Nîmes ; les invasions avaient fait tant de ruines, avaient rempli les cœurs d'un découragement si profond, que les écoles où s'enseignaient les beaux-arts étaient vides de professeurs et d'élèves.—Ce ne peut être que par de patientes, par de paisibles études, alors que la prospérité publique promet la fortune et la gloire aux artistes, que les chefs-d'œuvre de l'antiquité sont dignement compris et, pour nous servir d'une expression consacrée, reproduits avec amour. — Néanmoins, si l'appréciation élevée des nobles et belles exécutions monumentales s'était perdue, le goût corrompu, mais non affaibli des choses luxueuses se retrouvait encore chez les personnages opulents et dans les détails de la vie privée. Sidoine Apollinaire célèbre la magnifique villa de Leontius, sur une haute colline des bords de la Dordogne ; il rapporte avec une minutieuse exactitude les dispositions de sa délicieuse terre d'Avitacum et se plaît au souvenir d'un repas donné à l'empereur Majorien par un citoyen d'Arles, dans lequel, dit-il, de vigoureux esclaves fléchissent sous le poids des vases d'argent. Il décrit les lits des convives drapés en pourpre, et les murailles de la salle couvertes de tapisseries d'Assyrie et de Perse toutes peintes ou brodées (2).

LE VELAY.

C'est pendant cette dernière période que le Velay subit les incursions qui désolèrent le territoire. Ses monuments romains étaient pour toujours couchés dans la poussière, et sur les ruines des temples de Jupiter, de Diane, d'Apollon, on voyait çà et là quelques humbles chapelles où s'assemblaient les premiers chrétiens : Notre-Dame du Haut-Solier, dans la *civitas vetula,* l'oratoire angélique, sur le mont Anis. — Des traces de feu peuvent encore se reconnaître sur plusieurs fragments de sculpture que les archéologues attribuent aux plus mauvais jours de la décadence gallo-romaine et qui semblent ne pas appartenir à des édifices religieux ; de telle sorte que l'aveugle fureur des Vandales n'épargna même pas les habitations

(1) *Histoire générale du Languedoc*, p. 220 et seq.

(2) *Epist. IX,* 13.

privées ; elle voulut anéantir, étouffer à jamais sous les décombres, jusqu'aux moindres souvenirs de cette grande époque. Le sabre commença l'œuvre qu'acheva l'incendie. — Sidoine Apollinaire, qui vivait à nos portes, nous transmet de tristes détails sur les agitations, sur les mortelles inquiétudes dont tout le territoire ne cessait d'être affligé. Quoique la Vellavie se fût déjà soumise aux Visigoths, alors que l'Auvergne résistait encore, son sort ne devait pas être plus fortuné ; et les fréquents passages, peut-être même les résidences désastreuses des troupes étrangères ne faisaient que rendre sa position plus lamentable. « Nous autres, malheureux « Arvernes, dit-il (1), nous sommes toujours exposés les premiers aux irruptions. Ce qui nous « rend l'objet spécial de la haine des Goths, c'est que, brûlant du désir d'étendre leurs frontières « depuis l'Océan jusques au Rhône et à la Loire, ils trouvent en nous le seul obstacle qui, par « l'assistance du Christ, retarde encore leurs conquêtes. Voilà déjà longtemps que les attaques « continuelles d'une royauté menaçante *ont dévoré toutes les régions limitrophes*. Mais, si « quelque chose doit seconder en nous un courage aussi téméraire, aussi dangereux, ce ne « sera ni l'aspect de ces murs consumés par les flammes, ni ces palissades ruinées, ni ces « remparts toujours couverts de nos sentinelles;..... » Et ailleurs (2) : « Notre esclavage est « devenu le prix de la sécurité de nos voisins. L'esclavage des Arvernes, ô douleur !..... « Voilà donc ce qu'il nous a valu d'avoir bravé la faim, les flammes, le fer, la peste, d'avoir « engraissé nos glaives du sang ennemi, de nous être exténués de jeûnes en combattant ! voilà « donc la paix si avantageuse que nous attendions, lorsque, pour échapper aux horreurs de la « faim, nous arrachions les herbes qui croissaient entre les fentes de nos murs ! Souvent « trompés par la forme et le suc de leurs feuilles, nous cueillîmes d'une main livide des plantes « vénéneuses... »

Si nous devons encore rappeler ici les recherches étymologiques de M. le curé Sauzet, nous trouverons dans les dénominations même de nos localités un témoignage de plus en faveur de l'entière occupation du Velay sous les Romains. De tels documents historiques ne sont pas, il est vrai, très certains ; cependant il ne faut pas les négliger. En les produisant avec une prudente réserve, avons-nous déjà dit, on évite de tomber dans l'erreur et l'on se procure souvent le moyen d'atteindre la vérité. — La petite ville de Bas, écrit notre ingénieux antiquaire, devrait son existence à la famille consulaire de *Bassus*. Voici dans quelles circonstances : « il existait à Feurs (*forum Segusianorum*) une corporation d'ouvriers « charpentiers (3) disséminée tout le long de la Loire jusqu'au pied du mont Anis. Les « coteaux du beau fleuve étaient tout couverts de bois, comme en témoigne le nom de *Liger* (4), « et à l'endroit que nous venons de désigner séjournait habituellement un officier romain « nommé *Præfectus fabrorum tignariorum* qui avait sous sa direction de nombreux ouvriers « employés à couper, équarrir et préparer les bois pour les constructions dont les Romains « couvraient le pays. Ce fut en cette qualité que fut envoyé *C. Bassus*, le fondateur de *Bas*; « Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, cite une inscription où il portait le titre de *præfectus* « *fabrorum*. Possesseur de propriétés fort étendues sur les bords de la Loire, il construisit « pendant son administration, dans l'emplacement où est actuellement *Bas*, un bel édifice « qu'il habita, auquel il donna le nom de *Bas (villa Bassi)*, nom conservé dans de vieux

Bas (en Basset).

(1) *Caii Sollii Apollinaris Sidonii Epistolæ*, lib. VII, epist. I.

(2) *Id.*, lib. VII, epist. VII.

(3) *Collegium fabrorum Tignariorum*.

(4) *Li-ger*, contracté de *Lig*-num et de *ger*-ens (qui charrie du bois) nom, disent quelques étymologistes, que les Romains donnèrent à la Loire pour exprimer l'usage auquel ils l'avaient assujétie. — D'autres savants ont prétendu que *Li-ger* était composé de deux racines celtiques : *Li*, eau ; *ger*, qui se replie, qui fait des circuits. — D'autres enfin ont trouvé *Liv*, eau, *goer*, qui déborde ; toutes ces explications sont assez rationnelles et peut-être pas une n'est exacte.

papiers

« papiers qui existaient il n'y a pas longtemps. Les découvertes faites en médailles, urnes « funéraires, lampes sépulchrales, débris de constructions, sont des preuves irréfragables « du long et florissant séjour des Romains dans ce cantonnement (1). »

Examinant ensuite les autres noms qui lui semblent d'origine Gallo-Romaine, M. Sauzet dit qu'il ne peut se refuser de reconnaître dans EMILIEU (*Emilii locus*), une possession des Emiliens (2); dans le village ANTONIANE, la *Villa Antoniana* de quelqu'un de la famille des Antoine; dans CRISPIN'HAC, la demeure d'un descendant des opulents *Crispus*, dont était Salluste. Il trouve aussi que FLAVI'AC, LAVINI'AC, LABI'AC sont des noms purement romains, qui paraissent s'être conservés pour nous apprendre que d'illustres patriciens ont eu leur résidence dans nos contrées où ils sont peut-être venus chercher un abri contre les sanglantes agitations dont fut si souvent désolée la capitale du monde. Son imagination aime à placer la modeste retraite d'un membre déchu des maisons *Julia* et *Bilia* dans JULLIANGE et BILLIANGE (3); il lui semble que le bourg de TOLLIAC, ou plutôt *Touliac,* comme prononçaient les Romains, devait être l'habitation d'une dame du nom de *Tullia*, de celle peut-être dont M. De Lalande a relevé l'épitaphe ?... En un mot, la complaisante érudition de notre ingénieux linguiste se plait à venir au secours de ces rapprochements, pour peupler la Vellavie d'anciennes familles latines. Quant à nous, sans vouloir discuter des étymologies aussi difficiles à contredire qu'à affirmer, nous dirons que si quelques-unes remontent véritablement à la domination romaine, c'est moins probablement parce que de puissantes maisons consulaires ont en si grand nombre quitté Rome et les somptueux domaines d'Italie, que parce que des colonies qui prirent leurs noms par reconnaissance furent envoyées sous leur patronage dans nos contrées.

II.

MONUMENTS GALLO-ROMAINS DANS LE VELAY.

On trouve dans le Velay beaucoup de fragments antiques épars et presque pas de monuments complets. Il serait sans doute très précieux pour l'histoire d'une province si l'on pouvait produire en mémoire de son passé quelques-uns de ces grands vestiges semblables à ceux dont s'enorgueillissent les villes d'Arles ou de Nimes; mais peu de cités furent assez heureuses pour sauver de la destruction brutale des ravageurs du quatrième et du cinquième siècle les œuvres

(1) Mémoire déjà cité. — *Annales* 1837-38.

(2) Dans ce nom intégralement conservé, dit l'abbé Sauzet, il n'y a de moderne que la syllabe *eu*, commune dans le Forez, mais exceptionnelle dans le Velay, puisqu'on ne la remarque que dans *Émilieu, Gralieu (Graii-Locus)*.

(3) Mots composés d'un nom propre romain et de la désinence celtique *Ange* (demeure).

destinées à transmettre aux générations futures les splendides souvenirs de l'empire romain. Nous serons donc obligé, en exhumant les antiquités de la Vellavie, d'appeler souvent les conjectures à notre aide, afin de déterminer leur origine sinon positive du moins vraisemblable. — Nous avons dit, d'après les anciennes indications géographiques, que les villes principales du Velay étaient *Ruessium*, *Condate, Icidmagus*, *Aquis Segete*. Il suffirait donc de désigner d'une manière précise l'emplacement qu'occupaient ces différents centres de population, pour espérer d'y découvrir, au moyen de fouilles persévérantes, des débris plus ou moins conservés de constructions gallo-romaines. De ces quatre villes, la première seule a été un peu explorée. Un jour viendra peut-être où, refaisant le travail ingrat que nous avons entrepris, un antiquaire plus heureux aura pour toutes les autres les documents archéologiques qui nous manquent. Il est impossible, en effet, que les investigations soient stériles sur les lieux que les cartes contemporaines désignent comme les plus importants, alors que sur d'autres points, dont il n'est question nulle part, on trouve en abondance des témoignages d'une haute civilisation.

Qu'était la Vellavie au temps de César?.... une contrée sauvage, couverte de forêts, habitée par un peuple de pasteurs, gens vivant dans les rochers, au fond de grottes obscures, pêle-mêle avec des troupeaux de bœufs et de chèvres. — Quelques années se sont à peine écoulées, et déjà la celtique *Ruessio* a ouvert ses portes à la colonie romaine. Mais pour ces nouveaux venus qui connaissent le bien-être et veulent en jouir, cette enceinte est trop étroite, ces habitations trop chétives, ces eaux insuffisantes. Ils reculent les limites de la ville, élèvent des maisons, des temples, fondent des établissements, creusent des aqueducs, passent soudainement de la barbarie à la civilisation. De premiers succès déterminent d'autres colonisateurs à tenter aussi le sort; et bientôt les territoires d'*Icidmagus*, de *Condate*, d'*Aquis Segete*, de *Martis Aquæ*, d'*Anicium* et d'*Hispalis* sont peuplés de familles latines ou latinisées. — *Ruessium* est la métropole. C'est dans ses murs que résident les chefs de la province, c'est de ses portes que partent les principales routes du pays et que se comptent les distances itinéraires. Néanmoins, l'exposition de cette ville est froide, son sol est ingrat, et ceux qui cherchent la fortune aussi bien que ceux qui l'ont trouvée ne tardent pas à choisir, pour créer des domaines, pour fonder des villas, ces riants et fertiles vallons qu'arrosent les eaux limpides de la Borne, du Lignon, de la Loire et de l'Allier. Les fondations d'édifices, les nombreux fragments de bas-reliefs, de colonnes, de baignoires et de tombeaux trouvés d'*Anicium* à *Hispalis* révèlent non seulement le séjour d'une colonie dans ce bassin, mais prouvent l'état prospère de ceux qui la composaient. D'antiques monuments trouvés à Saint-Vidal, à Solignac, à Coubon, à Bas, à Chomelix, au Pont-Empeirat, sur toutes les directions enfin; la découverte de Dauphins, de Naïades, d'Amours pêcheurs et d'une quantité d'autres riches débris de sculpture romaine sur les rives de la Loire consacrent cette opinion des archéologues que tous les points de la contrée furent à cette époque connus, étudiés et occupés.

Ainsi nos vieux Gaulois virent leurs *oppida* ruinés, leurs *dolmen* renversés, leurs forêts abattues; eux si fiers, si indomptables, courbèrent le front sous le glaive du conquérant qui leur imposa moins une servitude qu'une régénération. En échange de ces sombres cavernes, de ces rustiques demeures couvertes en chaume, enduites d'argile, ils eurent de vastes cités, des palais, des cirques, des théâtres; au lieu de ces sentiers perdus dans les inextricables détours des bois, ils virent d'excellentes routes s'ouvrir en tous sens; à la place de ces grossiers simulacres de divinités qu'une conquête anticipée leur avait transmis, ils eurent des temples magnifiques, des statues de marbre, de bronze et d'or. Plus domptés encore par la puissance de la civilisation que par la force des armes, ils ne regrettèrent pas longtemps cette longue enfance de leur vie.

III.

RUESSIUM.

Qui donc pourrait aujourd'hui reconnaitre dans la petite ville de *Saint-Paulien*, si triste, si semblable à un village, l'antique Ruessium, la métropole Gauloise et Gallo-Romaine de la Vellavie, la *Vellava* de nos premiers évêques (1)? Il faut que les hordes dévastatrices aient frappé de bien rudes coups pour ne pas avoir laissé une seule pierre à sa place. Tout a été renversé, démoli, dispersé, pulvérisé. La charrue passe depuis des siècles à l'endroit où fut la ville, et ce n'est que par hasard, quand le soc s'engage trop profondément dans la terre, que le laboureur fait sortir des sillons quelques débris mutilés de temple, d'aqueduc ou de tombeau. — L'inspecteur général des monuments exprimait en 1838 dans son rapport au Ministre de l'intérieur l'intérêt qu'il y aurait pour la science à pratiquer des fouilles sur ce territoire (2). C'est au Conseil général du département, c'est aux Conseils municipaux de Saint-Paulien et du Puy que nous adressons le même vœu. En consacrant quelques deniers à des travaux d'explorations archéologiques de cette importance, nos concitoyens auront bien mérité de leur pays auquel ils rendront peut-être ainsi une des premières pages de son histoire ! — Nous savons

---

(1) Les divers noms de cette ville furent :
Ruessio — Celtique.
Ruessium — Gallo-Romain.
Vellava — Cité épiscopale, à la fin de la domination romaine.
Civitas Vetula — Après la translation de l'évêché au Puy.
Saint-Paulien — Après les dernières dévastations des Normands et la construction de la ville actuelle.

Vix dubitari potest San-Paulianum vicum, S.-Paulien, *qui distat ab Anicio duabus leucis, fuisse primum locum in quo episcopi cathedram posuerint, servatque adhuc partem antiqui decoris in ecclesia collegiata S. Georgii episcopi, cujus canonici easdem almutias purpura prætextas, habitum eumdem gerunt atque canonici ecclesiæ cathedralis. Itaque San-Paulianum oppidum esse Vellavam civitatem aut Vellavorum urbem in antiquis historicis et variis noticis celebratam penè certum habemus; idque confirmatur ex antiquis monumentis; ibi enim reperiuntur adhuc in ipso oppido et in vicinis agris vetera numismata, et antiquæ inscriptiones, quarum aliquas exhibuit noster Mabillonius in suis sanctorum actis. Hanc urbem post translatam sedem episcopalem apud Anicium,* Vetulam *appellatam esse conjecimus ex his quæ leguntur seculi IV. Benedictini, parte I, pag.* 588. Cum igitur Aquitanici populi cum pontificibus concilium apud civitatem quæ dicitur *Vetula* in pago Vallavorum celebrarent, adfuit et Romanensium congregatio corpus prælibati pontificis deferens. *Vetulam Vellavorum Anicium esse putat Chiffletius in historiâ Trenorcienci; sed ex sequentibus apparebit Vetulam potius fuisse S. Pauliani oppidum, ubi primum erecta est sedes episcopalis, ac inde Anicium translata. Vide infrà in S. Georgio episcopo. Porro nomen proprium prioris hujus civitatis apud Ptolomæum est* Ruessio, *et in tabulâ Peutingeriana,* Revessio, *ut probat Hadrianus Valezius in notitia Galliarum, ad vocem* Vellavi. *Sed more aliarum Galliæ urbium postea nomine gentis insigniri cœpit; appellataque est civitas Vellavorum, uti legitur in notitia quæ Honorii Augusti tempore facta dicitur; aliquando etiam* Vellavi. — *Gallia Christiana*, t. II, *Aniciensis ecclesia,* p. 685.

(2) « Ces champs voisins du bourg sont remplis de tuiles romaines, de fragments de poteries; çà et là le soc de la charrue heurte des tronçons de colonnes ou des substractions recouvertes de terre. Tout indique une ville considérable. Je ne doute pas que des fouilles bien dirigées n'en déterminassent exactement l'enceinte et ne fissent découvrir la position des principaux édifices qu'elle devait contenir, tels qu'un théâtre ou un cirque, des thermes, des temples, etc., etc. — Si vous jugez à propos, M. le Ministre, d'accorder une allocation spéciale pour explorer cette localité, suivant toute apparence les résultats seraient intéressants pour l'archéologie. » — Prosper Mérimée, *Notes d'un Voyage en Auvergne,* p. 363.

par les anciennes tables que Ruessium existait, que cette ville fut la capitale d'une province qui du temps de Strabon, contemporain d'Auguste, ne dépendait plus des Arvernes (1). Ces documents contiennent une date historiquement très utile, mais ne disent rien de plus. Ce sera donc seulement par l'appréciation des antiquités découvertes çà et là qu'on parviendra à se faire une idée plus ou moins exacte de cette cité. « Avec un peu d'attention, dit M. De Lalande, « on ne peut méconnaître le sol sur lequel se trouvait autrefois *Ruessium.* Il est rempli de débris « de carreaux, de briques, de tuiles antiques. On rencontre partout des fragments de vases, « de poteries grossières et fines, des médailles et une foule d'objets qui ne laissent aucun doute « sur l'existence ancienne de nombreuses habitations. Plusieurs fois j'ai parcouru un vaste « espace tel qu'occuperait une de nos villes de quinze à vingt mille ames, constamment j'ai « reconnu les mêmes vestiges. Des propriétaires, des cultivateurs, de simples ouvriers, en « m'indiquant les terrains qu'il avait fallu déblayer pour les rendre à la culture, m'ont mis à « portée de juger que la ville actuelle devait former la limite méridionale de l'ancienne ; que « celle-ci se prolongeait, dans sa partie septentrionale, jusque près des monts qui l'abritaient « des vents du nord, et qu'elle devait s'étendre, de l'est à l'ouest, depuis le communal de « Chaumel jusqu'au-delà de Marcha-Dial..... Tous les jours en travaillant la terre, ce « sont des ruines précieuses que l'on découvre, des pans de murs revêtus en marbre, des « plates-formes ou des bassins enduits d'un ciment indestructible, des tuyaux souterrains « artistement construits, des masses considérables de maçonnerie, enfin d'énormes blocs de « grès équarris, taillés, liés encore par le ciment et formant de vieilles fondations. (2) »

Opinion de l'abbé Lebeuf à ce sujet.

Quand l'abbé Lebeuf, ce savant si distingué, vint visiter le Velay, une seule considération le frappa, lui parut décisive et motiva son opinion sur toutes les antiquités de cette province. Il pensa que puisque Ruessium avait eu quelque importance, cette ville avait dû nécessairement contenir un certain nombre de grands édifices; et comme dans ses recherches à Saint-Paulien, il

---

(1) Strabon, lib. IV, p. 190.

(2) *Essais historiques,* par Mangon De Lalande, p. 21 et sequent.

Nous devons donner ici une sommaire nomenclature des principaux débris découverts à Saint-Paulien et qui témoignent de l'antique splendeur de cette cité. Nous citerons en première ligne une *tête de Jupiter Sérapis,* avec le modium, en albâtre oriental et donnée par le cardinal de Bonald au Musée du Puy. Parmi les autres objets que possède ce musée, nous indiquerons plusieurs *vases lacrymatoires,* des *lampes* et une *amphore.* — « Il y a peu d'années, dit M. De Lalande, que pour rendre l'église de Saint-Paulien moins humide, on fit déblayer les terres qui s'élevaient un peu trop au-dessus des fondations. A peine eût-on creusé à quelques pieds qu'on découvrit beaucoup de *cercueils,* et sous ces cercueils, les fondements d'un édifice qui devait être d'une étendue considérable, à en juger par la longueur d'*une muraille très bien construite* en beau grès blanc, et d'un alignement parfait. D'où l'on peut conclure que là un monument païen a été renversé, que plus tard, sur ses ruines, s'est élevée l'une des plus anciennes églises, et qu'au milieu des décombres, dans ce qui en formait l'enceinte, ont été inhumés les premiers prêtres du christianisme, peut-être les premiers chanoines épiscopaux de Saint-Paulien. — Au nombre des fragments antiques incrustés dans le mur septentrional de l'église, on remarque une figure nue, accroupie et tenant d'une main ses parties sexuelles. M. De Lalande lui donne le nom de *statue Priapique* et la fait remonter au temps d'Auguste, en la rattachant aux mystères d'Isis. Cette date et surtout cette destination nous semblent trop témérairement risquées pour que nous cherchions même à les discuter ; il suffit de dire que ce fragment est gallo-romain et qu'il se rapporte à quelqu'un de ces cultes idolâtres où le phallus était adoré comme symbole de la fécondité. — Nous terminerons en transcrivant ici textuellement la lettre écrite le 1er août 1822 par M. Desribiers, membre de la Société royale des Antiquaires de France, à M. De Lalande : « La haute idée que vous m'avez donnée des vestiges de *Ruessium,* ancienne capitale du Velay, aujourd'hui Saint-Paulien, m'a engagé à les visiter moi-même. Je m'y suis rendu le 26 juillet 1822, et j'ai été en effet convaincu qu'il y a eu dans ces lieux une ville importante et riche. Voici les observations que j'ai faites d'après un léger essai de fouilles qui ont eu lieu sous mes yeux : « Champ de Blancheton, à droite en sortant de Saint-Paulien pour aller à Craponne, vis-à-vis l'auberge de Chazal, j'ai reconnu, 1° des murs en pierres communes et assises droites, revêtues de ciment uni et coloré, formant diverses distributions. 2° Beaucoup de platras de plusieurs couleurs, le bleu de ciel parfaitement beau et bien conservé, des peintures à fresque représentant des feuillages et un arbre avec mouches noires et blanches, d'assez mauvais goût, divers encadrements. 3° Une médaille de Domitien, en grand bronze, vernis antique et bien conservée. 4° Plusieurs morceaux de marbre blanc qui ont dû servir à des revêtements. 5° des pavés en ciment uni, d'une grande épaisseur, ou plutôt trois l'un sur l'autre. 6° Des briques, dont une de cinq pouces environ d'épaisseur. 7° Diverses poteries (rouge fin et moyen), avec bas-reliefs; noires et blanches, extérieurement fines, etc., etc.— Champ plus loin de la ville, à gauche du même chemin : 1° Des débris de poteries semblables. 2° Des murs et des pavés en ciment. 3° Des platras colorés. 4° Des briques. 5° Des vestiges de rues anciennes. 6° Une médaille en petit bronze de Claudius Gothicus. 7° Enfin, une autre de Caracalla, en grand bronze, d'une belle conservation. — Je ne pouvais espérer, ajoute l'auteur de la lettre, un plus grand résultat d'une fouille faite par deux hommes, et qui n'a duré qu'un jour et demi. Il y a tout lieu de croire que, faites en grand, suivies avec constance, les recherches à Saint-Paulien auraient les plus heureux résultats. »

trouvait

trouvait fort peu de fragments considérables, tandis qu'il en rencontrait une grande quantité à Polignac et au Puy que nulle indication de l'histoire géographique ne signalait pourtant comme localités gallo-romaines, il en conclut que tout ce qui se voyait d'antiquités aux alentours de Ruessium provenait exclusivement de cette ville. Au point de vue où était placé l'abbé Lebeuf, c'était sagement raisonner. La destruction des édifices profanes, l'anéantissement de tout ce qui pouvait rappeler un culte odieux expliquaient suffisamment le zèle qui poussait les premiers chrétiens à aller chercher, même au loin, et à préférer pour la construction de leurs églises les ruines des anciens temples à tous autres matériaux. Ils ne voulaient point en faire ornement; les parties les mieux sculptées étaient souvent cachées dans la maçonnerie, les images proscrites étaient enfouies dans les fondations, et si on laissait apparaître quelques fragments d'œuvres d'art, c'était plutôt pour prouver que le renversement de l'édifice avait été aussi complet que l'anéantissement de la religion des faux-dieux.

Malheureusement l'illustre antiquaire n'avait fait, pour ainsi dire, que traverser le pays; il n'en avait étudié assez attentivement, ni les traditions, ni l'histoire. Au temps où il écrivait, les découvertes faites postérieurement à *Hispalis*, à *Martis aquæ*, au *Pons imperatoris* et à bien d'autres endroits ne pouvaient l'éclairer. D'ailleurs *Ruessium* ne fut pas détruit et abandonné si complètement qu'on n'eût qu'à aller à travers les décombres chercher à pleines voitures, comme en une carrière, les matériaux pour construire à trois et à cinq lieues de là de nouveaux monuments. Des églises y furent édifiées, plusieurs évêques s'y succédèrent (1); même après la translation du siége épiscopal à Anicium, on connaissait encore la *Civitas Vetula*. — Cette observation n'avait pu échapper au judicieux observateur; aussi l'académicien chargé de rendre compte de son mémoire dit-il: « M. l'abbé Lebeuf ne croit pas que Ruessium ait été « dépouillé de toutes ses antiquités dès le temps que la ville du Puy fut bâtie; ce n'est « que depuis le siècle de Charlemagne qu'on voit détruire les murs des anciennes cités « pour en construire d'autres édifices. Ce fut alors que les murs romains de Verdun « furent renversés pour servir à bâtir Aix-la-Chapelle. Ruessium, nommé d'abord *Civitas* « *Vetula*, pour être distingué de la nouvelle ville du Puy, prit peu à peu le nom de « Saint-Paulien qui en avait été le troisième ou le quatrième évêque, et dont il conservait « le corps; ensuite, comme le nombre de ses habitants diminuait à mesure que le Puy « s'augmentait, on commença à le démolir et à enlever les pierres et les marbres vers le « neuvième siècle, lorsque la nouvelle ville eut besoin de se fortifier contre les Normands; « ajoutez à cela que les vicomtes de Polignac étant devenus maîtres de St-Paulien continuèrent « apparemment d'enlever les matériaux qui leur convenaient pour leur château, ce qui acheva « de priver cette ville de tout ce qui lui restait d'antiquités. »

Fragments gallo-romains dans les églises gallo-romanes du Velay.—Motif.

Nous ne trouvons pas ces observations rigoureusement exactes. Il n'est pas logique de conclure que si Ruessium a été ruiné, c'est pour reconstruire à près de trois lieues de distance une autre cité avec ses décombres. Le Puy est assis sur une roche vive, s'abrite au pied même d'un immense rocher, tout le territoire environnant est couvert de matériaux, et les carrières qui ont été exploitées pour l'érection des principaux édifices gallo-romains sont plus voisines du Puy; dès-lors s'il n'eût fallu que des pierres, il en aurait coûté beaucoup moins d'aller les chercher là. — Tel n'a point été, nous le croyons du moins, le but des démolisseurs de nos édifices antiques; ce qui le prouve, c'est qu'après avoir parcouru notre petite

(1) Il est même probable que ce n'est pas avant la fin du troisième siècle que la foi chrétienne fut introduite et publiquement honorée à Ruessium. En effet, le monument élevé dans cette ville à l'impératrice *Etrucilla* en serait un témoignage. Étrucilla était femme de l'empereur *Trajan Dèce* qui régnait en 250. Or, cet empereur fut un des plus implacables persécuteurs des chrétiens. Il n'est donc pas à présumer qu'une ville eût à éterniser sa reconnaissance pour celle qui partagea les doctrines religieuses de Dèce, si cette ville eût été chrétienne.

province, après avoir attentivement examiné à l'extérieur ses plus anciens monuments, nous avons constaté un fait fort précieux à recueillir, le voici : — Dans les murailles de presque toutes les églises romanes du Velay on aperçoit un, deux ou trois énormes blocs antiques, d'autant plus faciles à reconnaître qu'ils ont des trous de louve, sont en grès de Blavozy, ont des dimensions disproportionnées et paraissent complètement seuls de leur espèce dans tout l'appareil. On dirait, et pour nous la chose est évidente, que dans la pensée de ceux qui construisirent ces églises, ce fut une condition pieuse d'avoir pour pierre fondamentale un débris profane. Alors, et quel que fût du reste l'abondance des matériaux sur les lieux, on comprend ces excursions à l'antique métropole pour en rapporter au moins un fragment.— C'est pourquoi, loin de repousser d'une manière absolue l'opinion de l'abbé Lebeuf, nous résoudrons par elle bien des difficultés ; seulement, nous ne l'adopterons pas par des motifs semblables et pour en tirer les mêmes conséquences ; car nous pensons, indépendamment de ce que nous venons d'établir, qu'il n'est pas rationnel d'admettre qu'une ville gallo-romaine considérable eût été, pour ainsi dire, complètement isolée, comme semblerait le faire entendre notre érudit. Il serait impossible de concevoir un centre tel que devait être Ruessium, sans supposer aux environs ni temples, ni villas, ni bourgades, et croire qu'Anicium, par exemple, n'eût été rien (1), alors que nous le voyons devenir tout-à-coup siége épiscopal.

Principaux endroits où des fouilles seraient nécessaires.

C'est dans une plaine livrée depuis des siècles à la culture qu'était construit Ruessium. On ne peut pas dire pour cette ville ce qui s'appliquerait à toute autre bâtie sur le roc et dont l'emplacement n'aurait pas été recouvert par l'amoncellement des terres « que tout a été « emporté, parce qu'on ne trouve rien. » Les champs de Ruessium n'ont point été explorés, ses ruines sont enfouies. Du reste, il suffit de parcourir attentivement, ainsi que nous l'avons fait, ce territoire historique pour juger combien il serait facile d'arriver à de promptes découvertes. La vieille chapelle appelée jadis *Notre-Dame du Haut-Solier,* qui maintenant est devenue une petite ferme, est presque entièrement construite à l'aide de matériaux gallo-romains dont quelques-uns vont bientôt fixer notre attention. — Il est évident qu'autour de cette construction la terre est jonchée de ruines inaperçues ; les dispositions du terrain trahissent leur présence, et quelques coups de pioche portés dans ce tertre feraient apparaître en peu d'instants, nous n'en doutons pas, une quantité surprenante de vestiges d'un haut intérêt. Ce qui le prouve, c'est qu'indépendamment de ce qu'on voit dans les murailles même de l'église, on a découvert, d'un côté les restes d'un aqueduc, de l'autre, en construisant une maison, plusieurs blocs énormes de grès taillés, ainsi qu'un fragment d'inscription inédite et très-bien conservée.

Un peu au-dessus de Notre-Dame, dans un quartier qui semble aujourd'hui faire un petit hameau à part de Saint-Paulien et qu'on appelle *Marcha-Dial* (2), on trouve aussi beaucoup de débris antiques. Les champs des alentours sont couverts, le mot n'est point exagéré, de tuiles romaines. Les montants des portes et ceux des fenêtres d'un grand nombre de misérables chaumières sont composés à l'aide de pierres sculptées provenant de résidences plus ou moins luxueuses. L'examen d'un tertre artificiel assez étendu et formant une petite place gazonnée,

---

(1) On n'établissait de siége épiscopal que dans une ville ; il fallait donc que lors de la translation, *Anicium* eût déjà une certaine importance ; importance qui évidemment avait dû être le résultat plus ou moins lent de toutes ces agglomérations successives qui, à la longue, finissent par constituer un hameau, une bourgade, une cité. — Du reste, et quoiqu'en ait écrit un grand nombre « que ce n'est qu'à partir du huitième ou du neuvième siècle qu'*Anicium* prit le titre de URBS, » nous montrerons dans le monument de *Scutaire* une preuve évidente du contraire ; puisqu'il est écrit sur l'épitaphe de cet évêque : *Sepulchrum sancti ac beatissimi Scutari hujus urbis epis.* Mais nous reviendrons bientôt avec détails sur ce monument d'une très-grande importance pour notre histoire.

(2) A en juger par les étymologies, on peut croire que là était l'habitation des Flamines, ou au moins du grand prêtre de Jupiter, le *Flamen-Dialis.* — Voir plus bas la citation textuelle de M. De Lalande.

nous a singulièrement intéressé. C'est là principalement que des fouilles seraient fécondes !.. le sol que l'on foule est un amas de ruines qu'un peu de terre, que quelques brins d'herbes recouvrent depuis des siècles..... — Ailleurs dans le village, en creusant des caves et des citernes, en fouillant accidentellement la terre, le hazard plutôt que la volonté a fait découvrir d'importants vestiges. Ce sera donc de ceux-là seuls et de ceux qui se rencontrent noyés dans la maçonnerie de quelques églises que nous aurons à parler.

Inscriptions.

Nous croyons convenable de reporter à un chapitre spécial toutes les inscriptions itinéraires et de ne rappeler ici que celles qui paraissent provenir d'anciens édifices. Presque toutes sont aujourd'hui grandement mutilées et très difficiles à lire. Nous les reproduirons avec exactitude et chercherons, quand cela sera possible, à en donner une traduction ou, pour mieux dire, une interprétation, sinon positive du moins vraisemblable. — De toutes les inscriptions monumentales conservées à Saint-Paulien, sans contredit la plus importante est celle qui se trouve sur un bloc de grès engagé dans l'angle méridional de Notre-Dame du Haut-Solier. Elle est ainsi conçue :

ETRVCILLAE
AVGCONIVG
AVG N̄
CIVITAS VELLAVOR
LIBERA. (1)

On comprend quelle est l'importance de cette pierre et combien de révélations historiques elle nous fait en peu de mots. Etrucilla était l'épouse de l'empereur Trajan Dèce qui régnait en 250. Dèce ne gouverna l'empire que pendant deux années, et son court passage sur le trône fut signalé par d'impitoyables poursuites contre les sectateurs de la loi de Jésus-Christ. Or, pour que la *Civitas Vellavorum* érigeât un monument à l'épouse auguste de l'auguste empereur, il fallait très-probablement que le christianisme ne fût point proclamé dans cette ville et qu'un siége épiscopal n'y fût point encore établi du moins ostensiblement. La qualification de *libera* est aussi très-précise comme document d'histoire ; cependant, elle pourrait bien ne pas servir ici de date, puisqu'elle est rappelée sur une inscription du troisième siècle et que déjà Strabon avait dit, dès le règne d'Auguste : « Les Vélaunes qui autrefois faisaient partie des *Arverni*, « mais qui aujourd'hui forment un peuple séparé.... » Néanmoins, il importe de faire remarquer que la phrase du géographe se rapporte généralement à tout le peuple de la province, tandis que le mot de l'inscription pourrait bien s'appliquer uniquement à la ville. Peut-être alors faudrait-il penser que Ruessium dut exclusivement cette faveur à l'impératrice Etrucilla à laquelle ce monument fut élevé comme un témoignage de reconnaissance (2). Dans

---

(1)

ETRUCILLAE	A ÉTRUCILLA
AUGVSTAE CONJVGI	L'AUGUSTE ÉPOUSE
AVGVSTI NOSTRI,	DE NOTRE AUGUSTE (Empereur)
CIVITAS VELLAVORVM	LA CITÉ DES VELLAVIENS
LIBERA.	LIBRE.

A propos de cette inscription, M. De Lalande cite une découverte faite en juillet 1821 dans le voisinage de l'ancienne église du Haut-Solier, lors d'une excavation pratiquée en y creusant un puits. « Arrivé dans l'excavation, à la profondeur de quatre à cinq pieds, dit-il, on a trouvé cinq assises de très-beaux blocs de grès blanc, parfaitement taillés sur quatre faces et présentant à peu près la base d'une pyramide isolée. Cette base établie dans le roc était même appuyée de trois côtés par des murs solides qui venaient y aboutir, mais qui n'étaient construits qu'en pierres brutes. Ceci ne nous indiquerait-il pas le monument élevé à la mémoire d'Etrucilla, surtout lorsqu'à quelques pas de là se trouve son inscription tumulaire? Le monument, d'ailleurs, devait être digne du personnage auguste auquel il était érigé, à en juger par la qualité, le volume et la coupe soignée des pierres qui lui servaient de fondement. Celles qui ont été tirées de l'excavation avaient plus de cinq pieds cubes, et chacune d'elles a été vendue 20 et quelques francs pour être cassée et employée dans d'autres constructions, etc., etc. »

(2) Quoique nous ne voyons pas un rapport très-direct et le moins du monde indiqué entre la découverte souterraine et l'inscription à *Etrucilla,* et moins encore entre la médaille antonine et ce même monument, nous n'en rapportons pas moins la conjecture de M. De

cette hypothèse, l'inscription aurait un intérêt de plus; car on saurait par elle qu'au milieu du troisième siècle la métropole Vellavienne fut déclarée *ville libre*.

Dernièrement, en creusant des fondations tout à côté de Notre-Dame du Haut-Solier, on recueillit un assez grand nombre de blocs taillés. Un d'eux attira l'attention du propriétaire qui eut soin de le faire placer en évidence à l'angle méridional de sa maison du côté de la grande route. Les passans peuvent facilement l'apercevoir puisqu'il est à moins de deux mètres d'élévation. C'est un fragment d'inscription dont les lettres, admirablement formées, n'ont pas moins de 0,7 centimètres. Voici ce qu'il en reste :

AVGN
CASTRO
VELLAV

Le frère Théodore cite, dans son *Histoire de l'Eglise de Notre-Dame du Puy*, plusieurs autres inscriptions découvertes à Saint-Paulien ou aux environs. Il en est une, malheureusement fort incomplète et dont le sens est presque impossible à déterminer; nous la reproduisons, après avoir rectifié quelques lettres inexactement copiées, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par l'étude de la pierre originale. La voici :

E ETIAM PoSTOL
VM FIDEM REPLE
VI MEIS HAEC FVIT
DIVITIAE CVRAM
RIT

L'abbé Lebeuf, Dom Vaissette, frère Théodore, MM. De Lalande et Mérimée en rapportent une autre, incrustée dans les murailles de l'ancienne collégiale de la ville; c'est une épitaphe :

IVLIAE
NOCITVR
NAE RMF
RVFINVS
MARIVS
VXORI CAS
TISSIME
PO (1)

Lalande, parce que nous pensons que de nouvelles fouilles pourront très-certainement mettre sur la voie de découvertes plus décisives. Selon M. De Lalande, il faudrait admettre qu'après la mort de son époux, l'impératrice vint finir ses jours à *Ruessium*, qu'elle y fut inhumée et que l'inscription est son épitaphe. Rien ne justifie cette opinion; nous croyons bien plutôt, que c'est en mémoire d'un grand service rendu, peut-être celui de la liberté, que la *Civitas Vellavorum* éleva un monument pour éterniser sa reconnaissance à *Etrucilla*.— En acceptant, pour ce qui regarde les vestiges perdus de cet édifice, l'opinion trop exclusive de l'abbé Lebeuf, à savoir que les antiquités qui sont au Puy et ailleurs dans le Velay, proviennent toutes de Ruessium, ne pourrait-on pas penser : 1° que ce fragment de frise, dans lequel on voit deux génies supportant le portrait d'une dame romaine, et deux autres entourant un aigle impérial; 2° que cette suite de riches bas-reliefs retraçant quelques épisodes de la vie privée d'une dame d'un haut rang, puisqu'on la voit assise à sa toilette, sortant ses parures d'un écrin, tandis qu'une esclave lui arrange les cheveux, — ne pourrait-on pas penser, disons-nous, que ces magnifiques débris proviennent du monument à Etrucilla ?... — Bien des circonstances le feraient supposer. On voit, en effet, que c'est une femme qui occupe particulièrement la scène, et que, sur le verso des bas-reliefs, sont sculptées de grandes figures dont, il est vrai, on ne distingue que quelques parties, mais qu'on pourrait facilement croire celles de Dèce et de ses deux fils. Si l'on trouve une partie de ces débris enfouie dans des fondations d'église, les persécutions de l'époux d'Etrucilla contre les chrétiens motivent suffisamment cette réaction. — Quoiqu'il en soit, nous nous contentons d'indiquer cette conjecture, sur laquelle nous reviendrons bientôt, sans prétendre l'imposer comme document historique bien sérieux.

(1) *Juliæ Nociturnæ, Rufini Marii filius, Rufinus Marius uxori castissimæ posuit (monumentum).* — Rufinus Marius, fils de Rufinus Marius, a érigé ce tombeau à la plus chaste des épouses, Julia Nociturna.

Deux

Deux autres inscriptions trouvées, l'une près du village de Ceaux, l'autre sur la même direction, sont évidemment deux pierres tumulaires érigées par une mère à ses filles :

D. M.	
ET AETERN	
AE MEMORIAE	. . . .
TVL.... MARTI	EMMAE MARTI
AE MARTIOLA	AE MARTIOLA
MATER POSV	MATER POSV
IT. (1)	IT. (2)

Nous citerons enfin un mot parfaitement lisible dont l'abbé Lebeuf n'avait pu préciser la signification, quoiqu'il le reconnût antique, et auquel M. De Lalande reconnaît un sens complet. Suivant cet antiquaire, c'est une *borne terminale* ou *limitante;* la voici :

HERMA
DIONIS. (3)

Nous croyons inutile de rappeler une quantité d'autres fragments dont il ne reste plus aujourd'hui que des restes informes. Les inscriptions peuvent avoir un grand intérêt historique; mais de tous les monuments c'est bien sans doute celui qu'il faut interpréter avec le plus de réserve. Un débris de sculpture révèle souvent tout une partie de l'ornementation d'un édifice; quelques lettres substituées dénaturent une inscription et lui donnent un sens mensonger.

Autel antique.

Le propriétaire de la maison du quartier *Marcha-Dial,* dans laquelle se trouve l'inscription encore énigmatique..... *Etiam postolum fidem replevi mœis hæc fuit divitiæ curam*..... a, tout récemment, extrait d'une propriété voisine un énorme fragment de plus de 1 mètre 50 centimètres de hauteur, assez semblable à un fût de colonne surmonté de son couronnement. Après avoir attentivement examiné ce remarquable débris, nous croyons pouvoir dire que c'était un *autel antique*. Notre opinion se fonde sur cette habitude d'architecture qui prend dans des blocs distincts les fûts d'une certaine dimension et les chapiteaux. D'ailleurs ici le périmètre de la table ou partie supérieure est circulaire, les moulures qui composent la corniche du dessous ne se rapportent à aucun ordre déterminé et sont plutôt les ornements d'un autel Gallo-Romain que ceux d'un chapiteau quelconque.

Fragment de pilastre.

Un des plus irrésistibles arguments à opposer à ceux qui prétendent que ce n'est pas de Ruessium que proviennent quelques-unes des antiquités trouvées au Puy, à Polignac ou ailleurs, serait de leur montrer des fragments semblables, détachés évidemment du même édifice et gisants aujourd'hui dans l'une et l'autre localité. Un petit nombre de recherches produirait promptement de nombreux témoignages. Nous dirons plus tard nos conjectures sur ce que devint le monument d'Etrucilla ; voici, quant à présent, un exemple que chacun peut apprécier.—Dans

(1) *Diis Manibus*, *et æternæ memoriæ Tulliæ Martiæ, Martiola mater posuit.* Aux dieux Mânes et à l'éternelle mémoire de Tullia Martia, sa mère Martiola a élevé ce monument.

(2) . . . . *Emmæ Martiæ*, *Martiola mater posuit*. . . . A Emma Martia, sa mère Martiola a élevé ce monument.

(3) Il fallait que l'abbé Lebeuf n'eût vu ni la pierre dédicatoire à Étrucilla, ni l'épitaphe de *Nociturna*, pour qu'en parlant de celle-ci il ait pu dire qu'elle était la seule qu'on trouvât à Saint-Paulien ; néanmoins il ne cherche pas à la traduire. M. De Lalande a été plus résolu, et voici la signification qu'il suppose : « tous les auteurs qui ont écrit sur les pierres limitantes, dit-il, semblent avoir donné l'explication de celle-ci, en faisant dériver le mot *Herma* d'*Hermès* (dont les Latins ont fait leur dieu *Therme*). Aussi suis-je porté à croire qu'elle a servi de *borne limitante* du champ, de l'enclos ou du domaine d'un propriétaire nommé *Dion*. L'inscription est gravée dans un grès blanc de 14 pouces de long sur 9 de haut, et peut se rendre ainsi *Herma* (sous-entendu *Campi*) *Dionis;* limite du champ de Dion. » —Au lieu de supposer une simple borne de champ, ne pourrait-on pas voir plutôt dans cette pierre une des limites, une des barrières de la ville ? *Dionis* ou *Dionisiæ* resterait toujours le nom propre qui servait à la désigner.

le mur septentrional de Notre-Dame du Haut-Solier, on voit une des faces latérales d'un morceau de pilastre fort caractéristique. On sait que fort souvent les cannelures des colonnes et des pilastres correspondants étaient convexes jusqu'au tiers de leur élévation et devenaient concaves à partir de ce point jusqu'à leur sommet. Or, la pierre dont nous parlons est précisément celle sur laquelle s'opère la transformation dans les cannelures ; et il suffit de la comparer avec les vestiges d'un autre pilastre et de colonnes déposées à la porte du musée du Puy et trouvées dans cette ville, pour comprendre combien est sérieuse l'opinion du savant abbé Lebeuf.

Autel des sacrifices.

Sur la place de l'église de Saint-Paulien, on voit une immense table carrée d'un seul bloc de grès blanc. Cette pierre a plus d'un mètre de hauteur, sur une largeur d'environ 1 mètre 75 centimètres. Le dessus est plat, la partie inférieure se trouve évidée de façon à former quatre arceaux terminés en piliers. Tous les antiquaires qui ont eu à exprimer une opinion sur ce monument n'ont point hésité à lui attribuer une origine antique. Les uns et les autres le donnent pour un autel de sacrifices païens et assurent qu'après avoir été purifié il servit aux premiers évêques de Ruessium (1). Quoiqu'il en soit, on remarque plusieurs mortaises pratiquées sur la table, ce qui a fait dire à M. De Lalande qu'elles servirent à attacher les victimes au moyen d'anneaux en fer. M. Mérimée, beaucoup plus prudent, pense qu'elles furent établies dans la carrière pour l'exploitation et le transport de cette énorme masse ; cependant il ne repousse pas la destination supposée et dit : « les paysans du voisinage l'appellent *la pierre à* « *tuer les bœufs*, et ce nom singulier ferait croire qu'avant d'être placée dans une église « chrétienne, elle aurait servi à des sacrifices païens. Sa forme ne dément point une origine « antique, et les vestiges romains, répandus en grand nombre aux environs, ajoutent à cette « opinion une nouvelle probabilité. Quel que soit cet autel, il est fâcheux de le voir ainsi « abandonné à toutes les injures de l'air. Ne serait-il pas plus convenablement placé dans « l'église ? »

La peyre dous treis virs. — Cippe.

Près de là, contre le mur de l'église, on aperçoit un autre fragment qui mériterait aussi plus de soin qu'on en témoigne pour sa conservation. C'est un bloc quadrangulaire en partie dans la terre, et dont la hauteur apparente est de 1^m 50 environ sur 0^m 50 de côté. Le sommet de cette espèce de pilier se termine en forme de pyramide tronquée ; sur sa face sont trois têtes sculptées en relief sur une même ligne. La destination de ce monument ne nous semble pas douteuse ; il en existe un trop grand nombre de semblables pour qu'il soit possible de méconnaître un cippe funéraire, jadis élevé sur la tombe de trois personnes étroitement unies et dont on semble avoir voulu retracer les images. Encore aujourd'hui on trouve sur la place du village de Coubon un cippe du même genre (2). Il nous semble donc que M. De Lalande, en s'appuyant sur le prétendu nom populaire de ce fragment antique, lui attribue une importance et une appropriation qui ne lui appartiennent pas. Suivant cet antiquaire, la forme de ce petit monument et le sujet qu'il représente indiquent que ce fut la pierre monumentale du champ des supplices, et que les trois têtes qu'on y voit représentaient les triumvirs capitaux, *triumviri capitales*, magistrats chargés de veiller à la garde des prisonniers et de présider aux exécutions.

---

(1) On rapporte, dit M. Mérimée, que cette espèce de table provient d'une ancienne église du quatrième siècle, et qu'elle a servi d'autel à saint Paulien, sixième évêque du Velay ; j'y ai vainement cherché l'inscription suivante, que les auteurs de la *Gallia christiana* prétendent être tracée sur cette pierre :

HIC JACET HUIC TEMPLI QUI NOMEN FECIT ET URBI
INSUPER HÆC SANCTOS CONTINET URNA DUOS.

Notes d'un voyage en Auvergne, p. 267, par Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques.

(2) Ce cippe est en grès de Blavozy comme tous les monuments gallo-romains de la Vellavie. Il a environ un mètre d'élévation. Il est taillé sur trois faces, parce qu'il était probablement adossé à une muraille. Il a des moulures et est couronné par une légère corniche. Sur la face antérieure, sont sculptés les bustes de deux personnages, dans deux niches.

—Evidemment, c'est demander à une hypothèse invraisemblable la définition d'une chose bien facile à expliquer.

Aqueducs.

Dans ses investigations sur les aqueducs de Saint-Paulien, M. De Lalande se laisse guider par des inductions plus simples, plus logiques ; aussi nous paraît-il arriver à des résultats plus rationnels. La première remarque qui le frappe, et qui sans doute a dû se présenter à l'esprit de tous ceux qui ont visité cette ville, c'est la rareté des eaux. Il est fort étonnant, en effet, de ne rencontrer que des puits, des citernes sur le vaste emplacement d'une cité gallo-romaine. « Certes, dit l'auteur dans ses *Essais historiques,* les Romains n'étaient pas gens à s'établir dans « un pays où l'eau potable et saine leur manquât, eux qui en faisaient la plus grande « consommation, particulièrement pour les bains dont l'usage était commun à toutes les classes « du peuple. — Aussi, lorsque, dans les excavations que le hasard a fait faire, j'ai reconnu « presque partout des restes de cuves et de thermes construits avec recherche et même avec « luxe, je n'ai pas douté un instant qu'on avait établi les moyens d'y amener des eaux « propices et abondantes. C'est donc vers la découverte des tuyaux conducteurs ou des aqueducs « que mes soins se sont dirigés et vers les sources qui devaient les alimenter. J'espère être « parvenu, au moins en partie, au but que je m'étais proposé dans l'intérêt de la ville elle-même. « Dans la maison attenant à la butte du Haut-Solier, on a construit une écurie sur une « portion de terrain *communal* et de tout temps *réservé ;* circonstance essentielle à noter. Ce « terrain a été usurpé sans autorisation, de sorte qu'on pourrait y fouiller et même en reprendre « possession à volonté. Lorsqu'on creusa les fondations de l'écurie on rencontra, à l'aspect « de l'ouest, un aqueduc solidement voûté, entièrement revêtu en ciment, ayant quatre pieds « de large sur cinq de haut, et conduisant un jet de quatre à cinq pouces d'eau de source. Le « propriétaire en profita pour fournir des eaux abondantes à un puits qu'il fit pratiquer ; et il « ferma aussitôt, en maçonnerie, la large ouverture de l'aqueduc, pour n'en conserver qu'une « suffisante au passage du filet d'eau dont il avait besoin. Depuis cet évènement, on a remarqué « qu'une fontaine s'est tarie au bas de la côte de Choubert, à une demi-lieue de Saint-Paulien ; « ce qui donne à penser que l'aqueduc doit aboutir dans ses environs. Des témoins oculaires « m'ont assuré que cet aqueduc est de toute beauté, et qu'il ne faut qu'enlever quelques pierres « à l'ouest du puits pour entendre bouillonner l'eau.

« Un autre aqueduc existe encore au faubourg de Langlade dans la cave du sieur François « Courtial. On n'en a point vu l'intérieur, mais on y entend l'eau couler. — Toujours est-il « qu'avec très-peu de frais le premier de ces aqueducs pourrait être rendu à son antique « destination, et je ne fais qu'un vœu, c'est que mes recherches archéologiques m'ayant « conduit vers une découverte d'un intérêt majeur, la ville de Saint-Paulien puisse bientôt « en profiter et y trouver une source inaltérable de santé et d'utilité générale !... — En « continuant vers l'ouest, toujours en suivant la même direction, à peu de distance du « Haut-Solier, nous nous trouverons dans le quartier nommé *Marcha-Dial.* A en juger par « les étymologies, on peut croire que là était l'habitation des Flamines, ou au moins du « grand-prêtre de Jupiter, le *Flamen-Dialis*. Les environs sont remplis de nombreux débris de « vases, de poteries, de briques et de marbres. Dans toutes les maisons et les murs qui « environnent la place, on remarque de grosses et belles pierres antiques bien taillées. Sous une « grange démolie, à trois pieds de profondeur, on a rencontré les restes d'un vaste bassin bien « cimenté, et tout auprès les vestiges d'une étuve dont les tuyaux de chaleur étaient en marbre « blanc, poli sur les deux faces. J'en ai vu plusieurs pièces ayant deux à trois pieds de longueur « sur neuf à dix pouces de largeur. Tout annonce qu'il existait là quelque établissement riche « et somptueux. »

Opinion sur l'ouvrage de M. De Lalande.

Ces détails, fort précieux, prouvent combien M. De Lalande se livra avec zèle à la recherche et au classement des antiquités vellaviennes; aussi personne ne rendra plus hommage que nous aux études archéologiques de cet antiquaire, toutes les fois qu'elles prendront un double appui sur l'histoire et sur des découvertes vraiment concluantes. Cependant, nous dirons, avant d'en parler davantage, toute notre opinion sur son livre dont les bases se trouvent, du reste, dans le manuscrit Duranson. Il nous paraît juste de nous débarrasser d'une préoccupation qui trop souvent domine les écrivains de la province et les archéologues de localités, celle d'écrire pour plaire au pays, en cherchant à lui faire une antiquité grandiose, digne d'Athènes et de Corinthe. Que l'on montre les choses telles qu'elles ont été, c'est l'histoire. Si notre imagination n'engendre pas un colosse à la tête d'or et au torse d'airain, on comprendra mieux alors ses pieds d'argile. Donc, il nous arrivera de critiquer, chemin faisant, certaines opinions trop systématiques, beaucoup d'assertions erronées, comme en avançant tous ceux qui marchent les premiers dans les voies toujours difficiles d'une science nouvelle. Nous reprocherons souvent à M. De Lalande de s'être laissé facilement aller à donner, en général, une importance trop considérable à chaque chose, et à ressusciter exclusivement pour le Velay, par des rapprochements plus ingénieux que logiques, les grandes créations religieuses que les Grecs ne léguèrent certainement pas à notre petite contrée gauloise. Ce sera surtout en lisant les quelques pages écrites sur Polignac et sur ses antiquités, que nous ferons un sérieux retour sur le mémoire de l'abbé Lebeuf. Si celui-ci se montra trop exclusif, trop parcimonieux, combien celui-là fut fertile en hypothèses et prodigue de magificences !...

IV.

PODEMNIACUM.

Aspect des ruines du vieux manoir des Polignac.

A une lieue au midi de Saint-Paulien, à peu près à la moitié du chemin qu'il faut parcourir pour arriver au Puy, le voyageur visite et admire les ruines de l'antique manoir des seigneurs de Polignac. Par ce qui reste, on peut affirmer que cet immense château fut un des plus formidables du moyen-âge. Rien n'est encore aujourd'hui d'un aspect plus majestueux et plus étonnant que le gigantesque rocher perpendiculaire sur lequel il repose. Debout et dominant toutes les hauteurs de la contrée, cette grande lave est d'une forme tellement régulière, qu'on la prendrait pour une œuvre des hommes, si sa colossale grandeur ne révélait la main qui l'a faite ainsi. C'est sur son sommet qu'apparaissent les silhouettes sombres du vieux donjon, les tourelles chancelantes et les pans de murailles çà et là écroulées...

Nous

Nous dirons dans notre histoire de la féodalité quels longs détours il fallait suivre avant de pénétrer dans cette forteresse redoutable du roi des montagnes et combien de périls attendaient le téméraire aventuré dans ces parages, sans le bon vouloir du châtelain. — Maintenant la fatigue de la route est l'unique obstacle; car ces travaux de la domination sont renversés. A quelque heure du jour qu'on se présente, on peut paisiblement entrer. Les barrières sont brisées, la mousse couvre déjà les lourds contrepoids des ponts-levis, les fossés se reconnaissent à peine; les abîmes seuls sont toujours entr'ouverts et se multiplient par des démolitions incessantes. La grande porte, celle qui s'ouvre sur la plate-forme, est scellée, d'un côté à une pointe de rocher suspendue à deux cents pieds sur des précipices, de l'autre à une masse basaltique que domine une tour encore bien conservée. Cette tour, placée comme une sentinelle terrible, pouvait écraser de pierres, percer de flèches, brûler d'huile bouillante et de plomb fondu toute une compagnie de gens de guerre arrivée jusque-là, sans qu'aucun pût, même par la fuite, échapper à un ennemi vigilant dont on ne voyait ni les yeux, ni les bras. — Le visiteur étranger, qui ne sait rien de ce qu'il va trouver, est tout surpris d'apercevoir devant lui des champs cultivés. Un instant il pourrait oublier que les récoltes qui l'environnent poussent sur des monceaux de décombres; mais à mesure qu'il avance, son regard mesure la vaste étendue de l'ancien manoir. Tout autour du plateau, sur ses bords les plus escarpés, règne une muraille crénelée à laquelle, de distance en distance et à chaque aspect, sont puissamment reliés des ouvrages de défense dont les ruines paraissent formidables, tant elles effraient par leurs prodigieuses dimensions et par les profondeurs sur lesquelles on les voit prêtes à s'engloutir.

Bien des villes au moyen-âge occupaient moins d'espace, contenaient moins de constructions que la demeure isolée des vicomtes. Pour s'en convaincre, il faut n'avoir visité qu'une seule fois ce qui reste debout, ce dont on s'est servi successivement pour bâtir presqu'en entier le bourg de la Châtellenie, et ce qui gît entassé pêle mêle sous la loi d'une décomposition silencieuse. — Sculptures romaines, monuments du paganisme et de la chrétienté, architectures de toutes les époques, sont dispersés en ce lieu dans la confusion la plus grande. Plus de cent volumes parlent de ces ruines, plusieurs ont été publiés exprès : les uns pour affirmer l'illustre et très-antique usage de chacune de ces pierres; les autres pour contredire, pour nier ces allégations, les traitant d'ignorantes et de mensongères. Il est vrai que ce rocher de Polignac est peut-être un des lieux où se sont livrés le plus de batailles archéologiques, et il s'y rompra plus d'une lance encore.

Écrivains qui ont parlé de ce château.

Samuel Guichenon, dans ses Notes; le père *Sirmond;* le président *Fauchet*, dans ses Antiquités françaises; le président *Savaron*, dans ses Observations sur la sixième lettre du 4e livre de Sidonius; *Chabrol*, dans sa Coutume d'Auvergne; *Guillaume Paradin,* dans ses antiquités de Lyon, *Pierre de Saint-Julien*, dans ses Antiquités de Bourgogne; *Gaussincourt,* dans son Histoire de Malte; *Gabriel Siméoni,* dans sa Description de la Limagne d'Auvergne; le chanoine *Audigier,* dans ses Manuscrits; le père *Branche*; le vieux poète *Hugues d'Avignon;* l'abbé *Lebeuf; Faujas de Saint-Fond; Odo de Gissey;* frère *Théodore; Dom Vaissette; Montfaucon*; les auteurs de la *Gallia christiana; Michel Arnaud; Charles Nodier; Touchard Lafosse; Mangon De Lalande; Desribiers; Dulac de la Tour; Prosper Mérimée; Félix Grellet;* le vicomte de *Becdelièvre,* etc. etc., ont émis au sujet de ces antiquités les opinions les plus contraires. Dans ces derniers temps surtout la querelle a été vive.

Erreurs accréditées sur son origine et sur celle de ses premiers maîtres.

Séduits par l'aspect solennel et grandiose de ce gigantesque monolithe, ceux qui résolvent par la poésie les doutes que la science laisse derrière elle, veulent que de tous temps le rocher de Polignac ait servi d'autel aux divinités tutélaires de la contrée. L'imagination leur montre au fond des âges les Druides y dressant des tables de sacrifices pour faire couler le sang des victimes humaines. Plus tard, elle leur fait admirer les splendeurs monumentales d'un temple immense

à l'Apollon Delphique, debout sur la pierre de l'ancien culte gaulois; elle peuple ce roc solitaire de prêtres et d'oracles. Un masque en grès, une inscription et quelques débris gallo-romains venus, à n'en pas douter, de Ruessium et apportés par les anciens seigneurs lorsqu'ils construisirent leurs chapelles, voilà les preuves qu'ils invoquent; puis, confondant les travaux de la féodalité avec ceux des époques antérieures, il les font tous également servir à la démonstration du système mythologique le plus erroné et le moins applicable au temps et au pays dans lesquels on le suppose exister. Une large excavation qui traverse toute la profondeur du rocher, simplement pratiquée par les féodaux pour se ménager une fuite ou pour introduire des vivres dans la place en cas de siége, servait aux émissaires des prêtres; une citerne du moyen-âge, comme on en voit beaucoup d'autres, était la salle souterraine au fond de laquelle se cachait celui qui devait faire parler le dieu; il n'est pas jusqu'à la margelle de ce vulgaire réservoir qui ne fût l'autel antique sur lequel reposait l'image d'Apollon, dont la bouche, toujours béante, rendait les oracles. Ajoutant à cette invention, d'autres prétendirent que *Sidonius* était né en cet endroit, qui était le domaine de ses ancêtres, et que ce fut précisément du culte célèbre dont nous venons de parler qu'était venu à sa famille le nom d'Apollinaris. Pour accréditer cette fable, les Polignac avaient précisément placé l'illustre évêque au rang de leurs aïeux, et l'avaient soigneusement choisi pour patron de toute leur lignée. C'est en plantant leur arbre généalogique dans cette nuit séculaire qu'ils surent le faire vigoureusement germer sur ces mystérieux décombres. — Nous allons examiner toutes ces assertions historiquement et archéologiquement; nous les prendrons à leur origine pour les suivre jusqu'à nos jours, et ferons voir à combien d'erreurs on s'expose, quand, au lieu de s'adresser froidement à la science, à l'histoire et à la raison, on se laisse conduire par quelques équivoques plus ou moins ingénieuses dans les mots à de véritables hallucinations.

Pour procéder avec ordre, nous examinerons d'abord les preuves tirées de l'histoire, ensuite celles que fournit la science, et nous démontrerons :

1° Que le nom de Polignac se trouve généralement écrit PODEMPNIACUM dans les plus vieilles chartes, et que les changements qu'on remarque datent des temps postérieurs;

2° Que le nom et la famille de SIDONIUS APOLLINARIS sont complètement étrangers aux sires de Polignac et à leur château;

3° Que ce n'est qu'à partir du seizième siècle qu'on entend parler pour la première fois d'un temple d'Apollon sur le roc féodal du Velay, et que la manière dont s'exprime Gabriel Siméoni est loin d'être un témoignage sérieusement acceptable;

4° Qu'il est matériellement impossible de ne pas reconnaître, par l'étude même des débris gallo-romains recueillis à Polignac, que ces débris ont dû y être nécessairement apportés;

5° Que rien ne permet d'attribuer les vestiges antiques trouvés à Polignac plutôt à un temple d'Apollon qu'à tout autre édifice;

6° Que jamais l'empereur Claude n'est venu et n'a pu venir à Polignac.

Podempniacum.

L'argument tiré des origines étymologiques n'est pas, en pareille question, sans une grande valeur. Il est bien positif que si l'on prouve que l'apparente ressemblance observée entre les mots *Apollon* et *Polignac* est toute fortuite et que ce dernier nom s'écrivait primitivement d'une manière différente, on aura péremptoirement répondu à ceux qui font dériver l'un de l'autre. Gruter avait été d'abord séduit par ce singulier rapprochement, il en convient; mais, après avoir examiné les choses de plus près, il rejette cette opinion comme ridicule. Le père Sirmond, l'abbé Lebeuf et Mérimée se rangent sans hésiter à ce dernier avis. Les uns et les autres ont pu, en effet, facilement se convaincre par *plus de cent* témoignages écrits que le nom du château,

plus tard celui de ses maîtres, était primitivement PODEMPNIACUM. Or ce n'est pas ici la simple différence d'une lettre qu'il importe de constater, c'est toute une acception significative dans la racine du mot. La ville du Puy s'appelle *Podium*, parce qu'elle est construite sur un rocher et que dans la basse latinité, Podium se traduit par *éminence*, *élévation*. Une raison semblable détermina le nom de *Podempniacum*. Cette lettre *D* est donc ici essentiellement caractéristique; si par la suite elle se vit changer en *L*, nous ne saurions dire si ce fut le résultat d'un calcul généalogique de la part de ceux qui opérèrent cette substitution; mais ce qui est évident, c'est que rien n'est plus ordinaire dans les idiômes de nos contrées que de voir la dure syllabe *empn* transformée en *ign*. *Solempniacum* devient *Solignac* alors que *Podempniacum* s'écrit *Polignac*.— Nous venons de dire que les témoignages abondaient; il suffit pour les vérifier de parcourir les *Preuves* de l'histoire des Dauphins d'Auvergne, celles de la *Gallia christiana* et de l'histoire du Languedoc; à chaque page ce nom se reproduit. Nous citons ici quelques pièces provenant de différentes sources. Nous aurions pu multiplier jusqu'à satiété notre démonstration.

Nous trouvons dans l'ancien cartulaire de l'église de Brioude différentes pièces de 895, 898, dans lesquelles il est question d'un *vice comes Armandus*; quelques-unes sont même signées de ce nom et de ce titre, sans autre désignation (1).—Un acte fort important de l'année 936 porte la signature de plusieurs vicomtes; mais celle des Polignac ne paraît point encore (2). Il est même certain qu'au commencement du dixième siècle, le château de Polignac n'avait pas donné son nom à ses possesseurs quels qu'ils fussent. Nous lisons en effet dans le cartulaire de l'église de Brioude qu'un acte signé par l'évêque Godescalc, l'évêque Aurèle, le vicomte Dalmatius et quelques autres, fut affirmé au château appelé PODANIACUS. *Facta affirmatio ista fuit III non. jun. Apud castrum quod vocatur* PODANIACUS, *regnante Radulpho rege Francorum nec non Aquitanorum* (3), sans qu'il soit question du maître de ce château. — Ce nom revient en 976, dans un titre de l'évêque Etienne rappelé par Baluze et conservé dans les archives de la cathédrale de Clermont; mais on n'y parle que de l'église PODOMPNIACHO (4); enfin, dans une donation du onzième siècle, un vicomte Armand écrit...... *Mortuo patre in castro* PODEMNIACO (5), sans ajouter au nom de son père ni au sien celui de leur manoir.

Plus tard, dans les chroniques du monastère de Saint-Pierre du Puy, apparaît en 1112, un *Pontius vicecomes* PODEMNIACENSIS (6); seize ans après on lit dans une donation de l'évêque Umbert.... *Anno ab incarnatione Domini MCXXVIII ego Umbertus.... dono quæ est in castro*

---

(1) *Sacrosanctæ Dei ecclesiæ sancti Juliani martyris vico Brivate...... Nos enim in Dei nomine* ARMANDUS *et uxor mea* BERTILDIS *cedimus...... facta cessio ista die Sabbati in mense Augusto, anno VIII regnante* Odone *rege Francorum seu Equitanorum. Sig.* ARMANDO vicecomite. *Sig.* BERTILDE, *uxore sua. Sig.* ESTIMONI. — An 895. — Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, liv. I, p. 10.

Un acte à peu près semblable de 898 suit immédiatement.

(2) *Auctor omnium bonorum et amator humanæ salutis......* (et in fine)..... *Nos ergo precamur et contestamur per Deum et in Deum et per omnes sanctos ejus ut hanc nostram constitutionem nullus rex unquam, nullus episcopus, nullus vicecomes, neque, ut supra dictum est, ullus unquam homo inquietare præsumat, divinam comminationem pertimescens, quâ dicitur*: maledictus qui transfert terminos proximi sui, *et qui consenserit illud promereatur*: Benedictus qui est bonis consentiens. — *Sig.* RAIMUNDI *ducis Aquitanorum;* GUOTHESCALCHI *episcopi;* DALMACII *vicecomitis;* INGELBERGÆ; DALMACII *filii ejus;* BERTRAMNI; STEPHANI; ROTBERTI *vicecomitis*, etc., etc. — *Id.*, p. 15.

(3) Vide, 10-11. — *Capitularium*, p. 1537.

(4) Nous avons cité ce document, quoiqu'il pourrait bien être ici question d'un lieu différent de celui dont nous parlons; mais la similitude d'orthographe peut offrir quelque intérêt dans la question qui nous préoccupe.

(5) Litteræ seu breve Armandi vicecomitis de PODEMNIACO, pro S. Andeolo. — *Incipit in nomine domini breve de dono quod fecit* Armandus *vicecomes, et ejus filius* scindens-ferrum Stephanus, *mortuo patre, in castro* PODEMNIACO *in honore Domini N. J.-C.* — *Ego* Armandus *dono pro anima mea, et pro anima* Adalaisis *meæ uxoris..... Mansum unum in* PODEMNIACO *quem vocamus mansum* del-col, *et Furno, et Las Daygdenas...... Si aliquis aut ulla ex omnibus meis heredibus dicti comitis Hermandi hanc cartam inquietare voluerit*, in Arverno flamivomis ignibus cum Datan et Abiron et Juda traditore demergatur..... *Sig.* HERMANNI *vicecomitis;* STEPHANI *ejus filii Aniciensis patriæ episcopi*, etc., etc. — Ex tab. Piperacensi... in *Gallia christiana*, t. II. — *Instrumenta Ecclesiæ Aniciensis*, p. 229.

(6) ..... *Cognoscens autem papa invidiam malignorum, facta audientia ex utrâque parte, consecrans eum in antistitem Aniciensis*

quod vulgariter vocatur PODEMPNAC....., plus bas..... PODEMNAC....., ailleurs *vicecomes Podempniacensis* (1). — Le livre vert de l'église de Brioude mentionne *Eraclius vicecomes* PODEMPNIACI, *anno ab incarnatione MCLXXIX* (2). — Deux lettres royales, la première à la date de 1171, la seconde de 1173 parlent d'*Armannus vicecomes* PODEMNIACI et de *Pontius vicecomes* PODEMPNIACI (3).—Un titre de l'église de St-Flour de 1201 fait mention du *castellum* et du *vicecomes* PODEMNIACI (4).—Le traité de mariage de Pons de Polignac avec Alix de Trainel, signé en 1223, porte *vicecomes* PODEMPNIACI (5). — Dans le Trésor des chartes de Turenne on trouve, dans le même document daté de 1257, *Armandus*, *vicecomes de* PODEMPNIACO..... et *Beraudus*, *Dominus* de SOLEMPNIACO (6). Divers titres des Dauphins d'Auvergne de l'année 1268 sont signés d'un *Armandus*, *vicecomes* PODEMPNIACI (7). Plusieurs autres de la même date et conservés dans les archives des comtes de Valentinois sont écrits de même (8). M. Mérimée prétend avoir eu sous les yeux une charte de 1272, signée d'un vicomte *Armandus de* PODEMNIACO (9); bien postérieurement encore l'orthographe de ce nom ne change pas, du moins, quant à la lettre que nous avons appelée caractéristique, puisqu'on écrit en 1372, dans le cinquante-troisième registre de la chancellerie: *Inter Armandum vicecomitem* PODOMPNIACI, et dans les chartes de Turenne: *Johannes* de SOLEMPNIACO et *Armandus vicecomes* PODOMPNIACI (10). En 1389, nous voyons *Armandus, sive Randonus, vicecomes* PODOMPNIACI (11); et plusieurs années se passent avant que la substitution systématique du D en L paraisse définitivement résolue.

Nous avons bien trouvé, de loin en loin, quelques titres sur lesquels le nom des vieux châtelains est écrit par un L; mais nous croyons qu'il n'en faut rien conclure: 1° parce que ces titres sont fort rares et de date peu reculée; 2° parce que nous n'en avons vu que des copies et qu'il aurait pu se faire que le copiste, ne connaissant pas l'importance de cette orthographe, eût opéré lui-même la substitution; 3° enfin, parce que dans certaines de ces pièces le nom est quelquefois écrit de deux manières; ainsi au testament de Béraud VII, seigneur de Mercœur,

---

ecclesiæ, remisit eum lætum cum sodalibus suis ad propria, Pontio *vicecomite* PODEMNIACENSI, *qui cum eo ierat, ibi sepulto cum magno honore.... — Antiquitates Benedictinæ diocesis.* Etiennot, manusc. coté. — *Preuves de l'Hist. du Languedoc*, t. II, p. 7.

(1) *Hanc chartam fideliter ex ipso authographo, in archivio Piperacensi adservato, exscripsit* D. Jacobus Boyer. — Vide, Instrum. ecclesiæ Aniciensis. —*Gallia christiana*, t. II, p. 230.

(2) .... *Quo facto, idem præpositus prædictum castellum dedit in feudum prælibato* Erail, *hoc pacto ut nec ipse* Erail, *nec aliquis ei successurus in castello* PODEMPNIACI *posset alienare illud castellum à dominio et à domino* PODEMPNIACI, *quin omnis successurus ipsi* Erail *in dominio* PODEMPNIACI, *ita infeodaretur à capitulo Brivatensi de castello prælibato sicut et ipse Erail*, etc., etc..... *Post decessum verò jam dicti* Eraclii *orta est controversia inter* Pontium *ejusdem filium* PODEMPNIACI *vicecomitem et dominum*....., etc., etc.— Extrait du livre Vert de l'église de Brioude. — *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 63.

(3) *Ego Ludovicus Dei gratia Francorum rex.... inde est quòd commissum à Deo nobis gladium et in defensionem ecclesiarum et in oppressionem debemus ac volumus exercere tyrannorum. Notum itaque facimus universis præsentibus et futuris quòd cùm* Armannus vicecomes PODEMPNIACI *et filii ejus* Pontius *et* Eraclius *multis ac variis bellis, molestiis, et vexationibus ecclesiam Aniciensem inquietassent....* etc., etc. — Extrait du III[e] livre des compositions de l'Évêché du Puy. — *Preuves de l'Hist. d'Auv.*, p. 66.

Ludovicus Dei gratia.... Quoniam igitur Podiensem ecclesiam... multis oppressionibus, exactionibus et molestiis subjacuisse et multa damna gravia et enormia à Pontio *vicecomite* PODEMNIACI *et prædecessoribus ejus*..... — Lettre de Louis VII touchant les différends de l'évêque du Puy avec le vicomte de Polignac. — *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 68.

(4) Pontius, *vicecomes* PODEMNIACI *hominium reddit capitulo Brivatensi pro castro de Cucia, ratam habens compositionem olim initam inter* Eraclium *vicecomitem* PODEMNIACI *et capitulum Brivatense. — Instrumenta ecclesiæ S. Flori*, in *Gallia christiana*, t. II, p. 134.

(5) Extrait du tome XII du *Specilegium* du R. P. Dom. Luc d'Achery, p. 167.

(6) *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 188.

(7) *Idem.*

(8) *Id.*, p. 286.

(9) J'ignore à quelle époque il a plu aux seigneurs de PODEMNIACO de changer leur nom; peut-être prétendaient-ils par ce moyen rattacher leur généalogie à celle de l'arverne Sidoine Apollinaire. Quoiqu'il en soit, avec cette étymologie tombe tout l'échafaudage d'hypothèses que j'ai d'abord exposées. Il ne reste ni temple ni oracles. — Au reste, ce changement de nom n'est peut-être qu'une transformation opérée presque naturellement par le génie des idiômes modernes. *Solempniacum* est devenu Solignac..., etc. — *Notes d'un Voyage en Auvergne*, par Prosper Mérimée, p. 257.

(10) *Preuves de l'Histoire d'Auvergne.*

(11) Extrait du *Trésor des Chartes* de Turenne. — *Preuves*, p. 404.

en date

en date de 1314, on lit d'abord *Poncium de* PODEMPNIACO *decanum Brivatensem;* puis, quelques lignes plus bas, *Armandum vicecomitem* de POLOIGNAC, c'est le mot francisé, et enfin *Armandi* PODOMPNIACI (1).

Les Apollinaris.

Rien n'est difficile à extirper comme une erreur historique quelque grossière, quelque absurde qu'elle soit, lorsqu'elle a été sérieusement avancée même dans le plus méchant ouvrage. Tous ceux qui suivent la reproduisent sur la foi de l'inventeur, et comme fort souvent on omet de faire connaître la source à laquelle on a puisé, pour paraitre avoir le mérite de la recherche, il en résulte que cette erreur acquiert à la longue toute l'autorité d'un fait acquis, et qu'on finit par lui appliquer l'axiôme de droit : *Res judicata pro veritate habetur.* — Nous disons ceci à l'occasion de la généalogie de la maison de Polignac, dans laquelle certains archéologues trouvent un argument facile en faveur des antiquités apolloniques du rocher vellavien. Leur raisonnement est simple, pour peu qu'on veuille s'y prêter. « Les Apollinaires, disent-ils, étaient les anciens « prêtres d'Apollon ; or, Sidonius avoue que son aïeul fut le premier de sa race qui embrassa « le christianisme, donc les autres étaient sectateurs des faux dieux. Le titre d'Apollinaire ne « laisse aucun doute sur la fonction sacerdotale de celui qui le donna à sa lignée, d'où il faut « conclure que, puisque le saint évêque de Clermont *assure* que le château de Polignac fut celui « de ses ancêtres, c'est du culte d'Apollon qui s'y célébrait, qu'est venu le nom du manoir et « le surnom de sa famille. » On va même plus loin, *on indique* la lettre qui fait ainsi parler Sidonius. Comment douter après cela ?

En réponse, qu'on nous permette d'abord quelques citations. Pour arriver à la vérité il importe de montrer comment et dans quel but elle fut si singulièrement obscurcie. « En parlant « d'époque, dit M. De Lalande dans sa *Dissertation sur les antiquités de la Haute-Loire*, il en « est une précieuse à signaler ; le docte Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont au cinquième « siècle, *issu lui-même de la race antique des Polignac* (2), va nous faire connaître que son « grand père fut le premier de sa famille qui embrassa le christianisme...

. . . .

Primus de numero patrum suorum
Sacris sacrilegis renunciavit.

« D'après ce dernier vers, *il reste prouve* (3) que, jusque vers le cinquième siècle, les seigneurs « de Polignac ont dû faire travailler à la restauration d'un temple auquel ils tenaient d'autant « plus qu'ils tiraient leur nom d'Apollon même, ainsi que l'assurent les plus anciennes « chroniques du pays (4). »

(1) Pour trouver quelques titres avec la lettre *L*, voir Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 251. — Dans un titre de 1340, on trouve *Armandus* vicecomes POLOUNIACI. — Audigier, dans ses *manuscrits*, indique, sans la citer, une lettre d'Adalbert, évêque de Mende, au roi Louis-le-Jeune, dans laquelle il parle d'Armand, vicomte de *Poloniac*, au même temps où ce roi écrivait PODEMNIAC.

(2) *C'est poser en fait ce qu'il faut résoudre.*

Un homme d'un grand mérite n'a pas été moins affirmatif en pareille occasion. Dans une épître dédicatoire à M. le duc de Polignac de son ouvrage *Minéralogie des Volcans* (in-8° ; Paris 1784), Faujas de St-Fond, n'hésite pas à dire : « Un auteur du cinquième siècle, Sidoine Apollinaire, fils d'un préfet des Gaules, nous ayant transmis des détails remarquables sur les *Antiquités de Polignac....* » Où donc Faujas a-t-il lu un mot relatif à Polignac dans les ouvrages de l'illustre évêque? — Dans son grand in-folio de *Recherches sur les volcans éteints*, p. 356, le même auteur va plus loin ; il dit : « Un abîme servait aux fourberies des prêtres d'Apollon. Par là, ils rendaient des oracles à Polignac, ainsi que plusieurs auteurs anciens, *tels que Sidoine Apollinaire et autres, en font mention...* » Voilà une citation mensongère comme il ne s'en fit jamais.

(3) Pour quiconque sait un peu de latin, ces vers prouvent la conversion de son aïeul au christianisme, et ne prouvent pas autre chose. La conséquence qu'en tire M. De Lalande est au moins fort surprenante.

(4) Rien n'est vague comme ces mots : *J'ai lu dans un manuscrit*, *les plus anciennes chroniques disent*, etc. En pareille matière, il faut citer textuellement le manuscrit et donner sa date, pour que chacun puisse au besoin vérifier et apprécier l'autorité qu'on invoque. — Nous avons des chroniques vellaviennes qui remontent aux premiers siècles, et ce n'est que dans les ouvrages d'Odo de Gissey et de frère Théodore, c'est-à-dire à partir du seizième siècle, qu'on entend parler de cette absurde origine des Polignac.

Voilà comment l'antiquaire écrit et prouve l'histoire ; voyons maintenant de quelle façon l'historien de la maison de Polignac explique les antiquités.

« Sur l'une des roches du Velay s'élevait jadis un temple à Apollon... des vestiges de ce « temple existaient encore, dit-on, au dix-septième siècle... une tête du soleil, couronnée de « rayons, y rendait des oracles.... L'empereur Claude, qui légua Néron aux Romains, alla de « Lyon la consulter avec toute la pompe qui environnait alors les maîtres du monde... — Le « dieu du jour a donc donné son nom à cette roche sur laquelle on l'adorait, et, par corruption « de langage, à la famille qui l'habitait, et dont les chefs s'appelèrent les sires de Polignac. « Sidonius Apollinaris, premier comte d'Auvergne, avait été élevé dans le château de Polignac, « *et il en parle,* dans les ouvrages qu'il nous a laissés, comme de sa maison paternelle. (Ici le scrupuleux biographe met en note lib. IV, epist. 6). « Ce saint prélat avait deux fils : l'aîné, « père d'Arcadius, qui forma la branche des comtes d'Auvergne ; le second, qui fut créé « *vicomte de Velay*, contrée réunie à l'Auvergne, etc. etc., (1).

Il est temps de rétablir les faits tels que l'histoire les rapporte. Caïus Sollius Apollinaris Sidonius naquit à Lyon le 5 novembre 430. Son père fut tribun, secrétaire d'état sous Honorius, puis préfet des Gaules sous Valentinien III. Sa mère était de la famille des Avitus, la plus célèbre de l'Auvergne ; c'est cette alliance qui l'appela et le fixa dans cette province. — *Nulle part,* ni dans ses poésies ni dans ses épitres, il ne parle du Velay (2), à moins que l'on ne prenne la délicieuse résidence d'Avitacum pour l'abrupte rocher de Polignac ; mais il ne faudrait pas avoir lu une seule page de ses écrits. Où donc va-t-on chercher un mot qui autorise une hypothèse quelconque ?... où ? dans une lettre vingt fois citée par tradition, sans l'avoir lue, parce qu'il prit un jour fantaisie au président Savaron de la commenter à sa manière. Cette lettre, la sixième du 4e livre, la même annotée par le baron de ***, est adressée par Sidonius à son cher Appollinaris.... « Je le confesse, dit-il, j'ai trop appréhendé que, dans le temps même « de la crainte générale, vous ne craignissiez rien ; que l'inébranlable sécurité d'*une maison* « *jusqu'ici ferme* n'eût à trembler d'une dévotion intempestive devant les incursions orageuses « des ennemis (3). » — On ne sait vraiment pourquoi, à propos des conseils de Sidonius sur le mot *Domus*, qui signifie ici famille et non manoir, le président Savaron se met à dire : « *Domus Apollinarium antiquissima, quæ in ardui collis apice sita et natura loci inexpugnabilis, conatus hostium irritos fecit, et ad hoc œvi nostri inconcussa permansit, ut quæ nec inimicorum insidiis, aut obsidione, et aperto marte intercipi potuit, priscique illius splendoris specie admirabilis adhuc in suâ integritate vivit, nec longissima senectute satisfecit et labefactur, nomenque Apollinarium adhuc hodie retinet et* Poliniac *ab indigenis indigetatur, ubi imago Apollinis in veterrimum lapidem incisa est et vetus inscriptio et pluraque alia venerandæ vetustatis monumenta quæ lucanus noster aut. Mornacius in lib. belli civilis succingit eleganter, nisi velis ad Voracingum Apollinarium referre, de quo S. Epist. 9, lib. 2.* »

Il est donc démontré, pour tous ceux qui auront minutieusement étudié toutes les œuvres de Sidonius, que *nulle part* cet écrivain ne donne même à supposer qu'il connût un *castellum* dans le Velay portant un nom semblable au sien (4). — Quant à la prétendue origine des

(1) Cet ouvrage a pour titre : *Maison de Polignac*, précis historique, par le baron de *** ; Paris, Hivert, lib. édit. 1830.

(2) Nous n'avançons ce fait qu'après l'avoir très-scrupuleusement vérifié. Il est d'une très-grande importance, puisqu'il renverse tout cet échafaudage mensonger sur lequel nous voyons édifier un système historique que de bons esprits préconisent, parce qu'ils acceptent comme vraies des allégations erronées.

(3) . . . *Fateor me nimis veritum ne tempore timoris publici non timeretis, et solidæ domus ad hoc œvi inconcussa securitas ad tempestuosos hostium incursus pro intempestiva devotione trepidaret....*, etc.

(4) Il dit à son livre : — « Tu dirigeras tes pas vers la bienveillante *Brivas* (Brioude) où reposent les ossements de saint Julien....., puis franchissant les plaines qui sont à ta droite... tu découvriras la terre des Gabales (le Gévaudan)..., etc. » Et il fait ainsi voyager sa muse

Polignac, comment la font-ils remonter aux illustres Apollinaris du V[e] siècle, eux qu'on ne voit paraître qu'au onzième? Leur prétention nous semble vraiment inqualifiable, inouïe. Ils veulent se rattacher à une famille qu'ils disent originaire de leur pays, alors que ce n'est qu'accidentellement et par une alliance qu'une branche de cette famille quitta Lyon, sa patrie (1), pour habiter la métropole d'Auvergne, et surtout, lorsque plus de cinq cents ans d'intervalle séparent le dernier Apollinaris *Lugduni* du premier *vicecomes Podompniaci*. — Souche impossible, nom altéré, lacune de cinq siècles dans une généalogie mensongère; voilà ce qui reste.

D'un prétendu temple d'Apollon à Polignac.

M. De Lalande dit, page 65 : « Si nous ouvrons l'histoire du Languedoc, si nous consultons « une dissertation savante sur les Volces; si nous compulsons plusieurs vieilles chroniques, « *nous y trouvons la preuve* qu'il existait un temple d'Apollon, fameux par ses oracles, près des « frontières de l'Auvergne, sur les confins du Velay; et c'est bien la position de Polignac..... « L'ouvrage d'Odo de Gissey, plusieurs mémoires particuliers et beaucoup d'ouvrages, qu'il « serait trop long d'énumérer, *confirment* ce qui, jusqu'à présent, n'avait passé que pour des « conjectures, ou tout au plus pour de simples souvenirs traditionnels (2). » — Remontons avec M. De Lalande aux sources qu'il indique; constatons leur authenticité, leur véracité, leur ancienneté; car ce ne peut être qu'après cette triple épreuve qu'il nous sera permis d'accepter ou de combattre ses convictions. Les auteurs dont le témoignage est souverainement invoqué par l'antiquaire sont : 1° Faujas de Saint-Fond; 2° le frère Théodore; 3° Odo de Gissey; 4° Gabriel Simeoni. Nous ne parlerons plus de Sidonius Apollinaris.

Faujas (1778), dont nous avons déjà fait connaître les scrupuleuses recherches en cette matière, se retranche derrière l'autorité de Gabriel Simeoni, son devancier. L'opinion de l'Italien décide la sienne, et comme Faujas n'apporte personnellement aucun fait nouveau, il faut nécessairement, pour apprécier son système, recourir à l'auteur d'après lequel il parle.

Théodore (1693), dont les citations nombreuses prêtent un si puissant appui aux assertions archéologiques de M. De Lalande, indique Savaron comme garantie de ce qu'il avance; mais Savaron lui-même n'a produit que des commentaires sans les fortifier de preuves. Du reste, Théodore ne fait, pour ainsi dire, que copier le père de Gissey.

Odo de Gissey (1619) écrit au chapitre XIV du livre 3 : « Polignac, reconnu par les anciens « écrivains sous le nom d'Apollinaris, à raison de l'idole d'Apollon, du temps du paganisme, « adorée sur le roc et forteresse de Polignac, comme qui dirait *Apollinis-Arx* (3), au rapport

---

chez plusieurs personnes de son intimité ou de sa famille. Or, il passerait ainsi près du Velay, près du prétendu berceau de ces ancêtres, sans s'y arrêter, même par un souvenir!

(1) Sidoine demande à l'empereur Majorianus l'abolition de trois impôts.... « Il le supplie de lui rendre sa patrie... et de relever *Lugdunum* de ses ruines. — Carm., 13.

(2) Nous avons vainement cherché dans l'*Histoire du Languedoc*, nous n'y avons rien trouvé sur le prétendu temple d'Apollon qui aurait existé près des frontières de l'Auvergne et sur les confins du Velay. Les auteurs de cette histoire consciencieuse parlent du culte des Gaulois méridionaux pour Apollon et pour Diane; ils citent le temple d'Apollon à Toulouse comme un des plus fameux (tome I, p. 42); mais n'en mentionnent aucun autre.—Quelle est donc cette dissertation savante sur les Volces dont parle M. De Lalande? Plusieurs notes du premier vol. de l'*Histoire du Languedoc* sont, en effet, relatives à ce peuple; mais aucune ne traite du culte ni du temple d'Apollon.— Quelles sont ces vieilles chroniques compulsées par M. De Lalande, ces mémoires particuliers, de lui seul connus, qui prouvent si victorieusement ce qu'il ne prouve pas?...

(3) Voici un autre commentaire de Faujas sur l'origine étymologique de ce nom. Pour arriver au même but, chacun prend des chemins divers. Lui, conserve très-scrupuleusement la lettre *D*. Il la lui faut pour établir son raisonnement. Il dit : « Quelques auteurs ont prétendu trouver dans le mot Polignac des rapports avec le temple du dieu qui y rendait des oracles, et ont regardé ce nom comme dérivé du composé *Apollinis sacrum;* mais cette étymologie me paraît forcée et mauvaise; la lecture de Sidoine Apollinaire, où j'ai trouvé le véritable nom ancien de Polignac, m'a suggéré à ce sujet une idée qui paraîtra peut-être moins hasardée. J'ai lu, en effet, à la page 43 de l'édition ancienne in-4° des œuvres de cet ancien évêque de Clermont, la note suivante au sujet du château fort de Polignac qui y est nommé Podomniacus (c'est le commentateur qui a annoté l'ouvrage et non Sidonius qui parle).... *Nam vetus nomen arcis* Podomniacus, *quod passìm legere est tum in aliis antiquis monumentis, tum in litteris Urbani V, papæ ad Carolum regem pro Armando vicecomite, loci domino.* On voit donc par ce passage que le véritable nom ancien de Polignac était celui de Podomniacus. Or, j'ai pensé que cette dénomination pourrait très-bien se décomposer de la manière suivante : Pod-Omniacus. Il ne serait point hors de vraisemblance alors de trouver dans Pod le mot

« de Gabriel Siméon, en sa *Description de la Limagne d'Auvergne.* » — On voit donc que ceux qui ont traité la matière se sont servilement copiés les uns les autres, ou ont eu recours, pour *prouver* leurs gratuites assertions, à la parole de Simeoni. Si celui-là eût à son tour invoqué un écrivain antérieur, nous y remonterions aussitôt ; mais il paraît que son assertion a été le premier anneau de cette chaîne d'erreurs (1).

Gabriel Simeoni publia à Lyon, en 1561, le résultat d'un *Voyage* d'amateur à travers l'Auvergne et le Velay. C'était peut-être un visiteur curieux, bien certainement ce n'était point un érudit. — Il arrive l'hiver à Polignac, traverse à grand'peine les neiges, pour ne voir qu'une inscription très-lisible, qu'il ne sait pas lire, un masque en grès blanc, qu'il appelle une pierre bleue, et une vieille chapelle romane ou romano-byzantine, qu'il prend pour un temple antique (2). Bien mieux, c'est un pauvre et ignorant concierge du château qui lui enseigne tout ce qu'il dit. Voilà son maître, voilà la source de science et d'histoire d'où partent ces débordements de commentaires dans lesquels se sont perdus Audigier, Savaron, Fauchet, Paradin, Pierre de Saint-Julien et tant d'autres, et qui, pour M. De Lalande, *prouvent* le culte d'Apollon. « En « un coin du costé gauche, écrit l'italien, je trouvai une inscription demi consumée, *laquelle « le concierge me dit* n'avoir jamais été leue, ni entendue de personne, bien que plusieurs « conseillers, présidents et autres gens doctes y eussent esté et essayé de la lire.... Une autre « petite chapelle voûtée *me montra* après *le concierge,* toute peinte, *et me dit* que c'était la « chambre d'Apollo ; à cause de quoi je jugeai incontinent que l'un des deux édifices servist « pour temple et l'autre d'habitation au sacerdos.... » — De bonne foi est-il possible de fonder ses croyances, de baser ses études sur de semblables documents ; et l'histoire d'un pays se peut-elle écrire d'après ces tristes témoignages?...

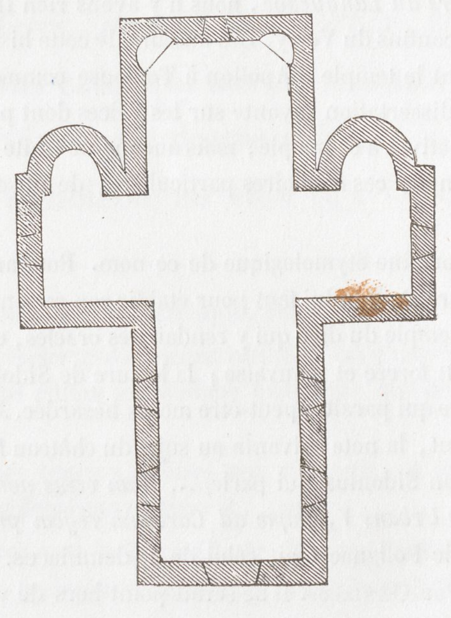
Débris gallo-romains trouvés sur ce plateau.

Qu'il y ait eu sur le plateau de Podemniacum quelque édifice gallo-romain, cela est fort possible, le contraire ne saurait se prouver ; mais que la plupart des débris antiques qu'on y trouve et sur lesquels se basent toutes les hypothèses des archéologues y aient été apportés, cela est incontestable. Voici les causes qui déterminent notre opinion. — Avant les dernières fouilles que de vives discussions provoquèrent en ce lieu, on n'y connaissait d'antiquités qu'un masque colossal et une inscription ; ce qui faisait dire à M. Mérimée : « J'ai vainement cherché « pendant des heures un fragment de tuiles ou de briques, au milieu des terres labourées au

PODIUM, puits ; et dans OMNIACUS la racine syncopée d'OMINIACUS, augure, présage, oracle ; ce qui s'accorderait très-bien avec la tête colossale..., etc., etc. — Faujas de Saint-Fond, *Volcans éteints du Velay*, p. 357.

(1) Nous n'avons pas parlé des *Chroniques manuscrites* d'Étienne Médicis, parce que M. De Lalande ne paraît pas les avoir trop consultées. D'ailleurs Médicis était contemporain de Simeoni, puisqu'il écrivait encore en 1559, c'est-à-dire deux ans seulement avant la publication de la *Description de la Limagne d'Auvergne.* Du reste, Médicis, dont nous connaissons toutes les pages, ne cite l'*Apollo* du Velay que dans un *Mystère en trois journées,* qui fut représenté au Puy au commencement du seizième siècle, et il n'est dans cet ouvrage nullement question du château et du rocher de Polignac. — Nous ne croyons pas non plus devoir répondre aux citations de quelques poésies postérieures à Odo de Gissey, par conséquent à Simeoni. L'historien de Notre-Dame fut ici l'inspirateur du poète.

(2) Il existe encore, à travers les ruines du vieux manoir, les traces très-caractérisées de deux anciennes chapelles romanes. L'une a encore quelques pans de murailles debout. C'est celle que la *vieille concierge d'aujourd'hui* montre à tous les visiteurs comme l'ancien temple d'Apollon, quoique tous les vestiges appartiennent aux constructions religieuses des onzième, douzième et treizième siècles ; l'autre, dont nous avons retrouvé toutes les fondations avec le concours de M. Mallay, architecte de Notre-Dame du Puy, est celle qu'on appelait la *Chapelle des Pélerins.* Elle date du onzième ou douzième siècle ; voici sa forme :



10 mètres.

sommet

« sommet du plateau. Je n'ai vu et personne à ma connaissance n'a vu sur le roc de Polignac « un seul objet d'origine romaine, sinon ce masque et cette inscription. Voilà, ce me semble, « une forte présomption que l'un et l'autre y ont été apportés longtemps après l'époque « romaine (1) ». — Cette manière de raisonner était imprudente, car elle admettait implicitement que si d'autres visiteurs plus heureux trouvaient ce qu'il avait en vain cherché, à leur tour ils auraient le droit de proclamer l'existence d'un temple et d'un oracle. Aussi les zélés partisans de ce système, le vicomte de Becdelièvre à leur tête, ne tardèrent pas à fouiller les décombres et à en extraire triomphalement une assez grande quantité de blocs gallo-romains. La réponse semblait péremptoire.

Fragment de pilastre et d'architrave. — Voussoirs.

Nous sommes donc allé voir plusieurs fois ces fragments qu'on a eu soin de réunir en manière de trophée archéologique à l'entrée du château, et nous avons été aussitôt frappé d'une circonstance décisive. Trois énormes débris de sculpture sur un point, deux autres non moins considérables très près de là, plusieurs grès percés de trous de louve, attestent par leur dimension et par leur style une origine romaine vraiment monumentale. Mais, chose singulière ! les cinq blocs sculptés proviennent de plusieurs édifices différents ; un seul appartient à une architrave (2), un autre à un pilastre d'angle (3), trois sont des fragments d'arcades d'un très grand diamètre (4). Les archivoltes de ces trois voussoirs ne se ressemblent pas ; deux ont pour bandeaux de simples moulures à filets, la troisième est ornée de fleurons et de rinceaux ; or l'on sait que dans un même édifice les archivoltes étaient toutes semblables (5); donc si l'on veut que ces trois pierres n'aient point été transportées, il faut admettre que sur le plateau de Podemniacum il y avait non un temple mais trois au moins ; ce qui serait d'autant plus absurde que de chacun de ces monuments il ne resterait, pour ainsi dire, qu'un unique échantillon. A qui persuadera-t-on que, si les gigantesques constructions dont on voit les débris eussent effectivement existé en cet endroit à l'époque romaine, le hasard eût fait un pareil choix et que tout le reste se fût évanoui comme par enchantement ? On ne peut pas appliquer au sommet décharné de cette roche basaltique ce que nous disions de la plaine de Ruessium ; ici une ville repose dans les profondeurs du sol, là le roc vif fait saillie ou se cache sous un léger épiderme de gazon. Un pilastre en suppose plusieurs autres et presque toujours des colonnes; cependant on ne trouve qu'un seul morceau de pilastre ; une archivolte suppose généralement une série d'arcades de même forme, de même dessin, et l'on a trois morceaux d'archivolte, chacun de dessin différent.

Fragments de tuiles antiques.

S'il était vrai qu'un splendide édifice eût autrefois couronné Podemniacum, on devrait nécessairement y rencontrer presque à chaque pas des tuiles antiques ; tandis que c'est à peine si un ou deux très-petits morceaux sont produits en témoignage. Cette circonstance n'est pas sans autorité, et répond à un des plus sérieux arguments. — Les destructeurs, dit-on, voulurent anéantir jusqu'au souvenir de la foi païenne ; ils ne se contentèrent pas de renverser, ils brisèrent et dispersèrent les ruines des temples profanes. — Cette assertion n'expliquerait pas

---

(1) *Notes d'un Voyage en Auvergne,* p. 254, par Prosper Mérimée.

(2) Fragment d'architrave avec trois chanfrins et une partie brisée dans le bas, 60 centimètres de hauteur.

(3) Fragment de pilastre d'angle (la face en retour), ayant $0^{m},40$ en retour et $0^{m},40$ sur la face brisée ; 3 cannelures de chaque côté à peine refouillées, — sur le lit de pause un trou de louve.

(4) On appelle *arcade* une construction qui se termine en-dessous par une surface courbe. Celle qui décrit dans l'antiquité un demi-cercle exact, c'est l'arcade en *plein-cintre.* — Les pierres dont l'arcade se compose sont taillées en forme de coin et portent le nom de *voussoirs;* la surface concave, formée par la tête des voussoirs, est désignée par le mot *intrados ;* la ligne courbe supérieure, formée par le dessus des voussoirs, est l'*extrados.* — Le voussoir qui est au milieu de l'arcade s'appelle *clef, agraffe.* — L'arcade est décorée d'un bandeau avec moulures, que l'on nomme *archivolte* (*arcus,* arc; *volutus,* contourné). Ces moulures varient suivant l'ordre dans lequel l'arcade est ajustée.

(5) A moins qu'il ne soit question d'un édifice à plusieurs étages, comme des arènes, un théâtre, etc., etc. — Dans ce cas, les arcades du rez-de-chaussée sont ou peuvent être décorées d'une autre manière que les supérieures ; mais pour le même étage, le dessin est courant et se répète avec uniformité.

alors pourquoi, faisant tout disparaître à Polignac, ils exceptèrent ces blocs sculptés, ce masque divin et cette inscription qui certes, à leurs yeux, devaient être au moins aussi rigoureusement condamnés que le reste ; elle n'expliquerait pas non plus comment, à travers tant de décombres du moyen-âge, tant de démolitions de murailles romaines, ne se rencontrent pas en plus ou moins grande abondance des briques romaines. La persécution ne s'étendit jamais sur ces insignifiantes argiles ; aussi en trouve-t-on toujours en quantité à Ruessium, à Ispalis, partout enfin où par leur présence même elles déterminèrent des explorations et firent découvrir des traces incontestables de constructions antiques. L'abbé Lebeuf, qui n'avait vu que la tête et l'inscription, pense que l'une et l'autre viennent de Ruessium. « Lorsqu'on bâtit la ville du Puy, à deux lieues de « Saint-Paulien, dit-il, on y transporta beaucoup de débris de temples, de tombeaux et « d'autres antiquités de cette capitale ; il est très-possible qu'on ait laissé à moitié chemin la tête « et l'inscription. Les seigneurs du château s'en seront emparés depuis et les auront fait « incruster dans les murs, comme ils voyaient qu'on avait incrusté au Puy d'autres antiquités « de Ruessium ; on aura ensuite inventé toutes les fables qu'on a débitées sur ce prétendu « oracle d'Apollon, sur le voyage de l'empereur Claude à Polignac, parce que cet empereur « était natif de Lyon, et mille autres imaginations qui sont encore en vogue dans le pays. (1) » Mérimée ne décide pas autrement ; il est plus bref, plus positif encore : « Deux fragments « antiques, apportés dans un château du moyen-âge à une époque incertaine, ne peuvent « mener à aucune conclusion, si ce n'est peut-être à prouver le goût et la curiosité des anciens « seigneurs du pays. (2) » Peut-être la cause assignée par ces deux antiquaires est-elle applicable aux fragments dont ils parlent, néanmoins nous croyons que celle qui détermina le transport de tous les autres ne fut ni une vaine curiosité, ni moins encore un sentiment artistique peu supposable chez les rudes châtelains de la féodalité. Nous avons trouvé, avons-nous dit ailleurs, dans presque toutes les murailles des vieilles églises du Velay, des blocs gallo-romains ; si ce fut un pieux motif qui décida les constructeurs à fonder leur œuvre sainte sur la ruine maudite, ne doit-on pas supposer par cette raison que les sires de Polignac, très-voisins de Ruessium, employèrent dans leurs deux chapelles romanes, comme ils le firent dans celle du bourg de la châtellenie, les fragments dont nous parlons ?...

Masque antique.

C'est au fond d'une tour du château de Polignac qu'est relégué le masque célèbre dont la bouche béante, disent les *Apollomanes*, rendait des oracles. Ce masque, que nous croyons assez fidèlement reproduit, est vraiment colossal. La partie supérieure de la tête et l'extrémité de la barbe ont été brisées, néanmoins ce qui reste a plus d'un mètre de hauteur et de largeur. Les yeux ont chacun près de 17 centimètres d'un angle à l'autre ; le trou oval de la bouche n'en a pas moins de 18 sur 14, ce qui suppose des proportions cinq à six fois plus grandes que nature.



C'est à n'en pas douter une œuvre antique et non un pastiche de la renaissance (3). Lorsque, au commencement du seizième siècle, Siméoni et le père Branche visitèrent le château, on leur donna cette tête comme remontant au paganisme ; elle n'était donc point alors de nouvelle date. Le travail en est extrêmement large, le style correct, les proportions rigoureusement

(1) Voir le mémoire à ce sujet dans le XXV[e] volume de l'*Histoire des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(2) *Notes d'un Voyage en Auvergne*, — au mot *Polignac*.

(3) Hypothèse que semblerait indiquer M. Mérimée.

observées. Ce bas-relief était destiné à être vu de loin, et les brusques solutions de la sculpture sur tout le pourtour, ainsi qu'un fragment très-accusé de l'épaule droite, indiquent qu'il devait être plaqué dans une muraille à une certaine élévation. Cependant il serait assez difficile de déterminer, ailleurs que sur le tympan d'un fronton, la place que pouvait occuper dans un monument régulier cet ornement gigantesque.

Il est très-possible que la pierre n'apparaisse pas aujourd'hui telle qu'elle dut être primitivement; et, sans s'arrêter aux mutilations nombreuses qui ont plus ou moins altéré les traits du visage, on se demande, devant cet énorme trou à l'endroit de la bouche, s'il n'a pas été pratiqué bien longtemps après le reste, lorsque le monument que décorait cette image fut renversé et dans un but complètement étranger à la pensée qui le fit d'abord exécuter?... Nous ne saurions rien affirmer à cet égard ; seulement nous ferons remarquer que ce trou entame si profondément, si grossièrement, et les lèvres et la barbe, qu'il a été ou fort agrandi, ou, comme beaucoup le pensent, ouvert sur une bouche fermée. — Le jeu des muscles de la face, le mouvement des sourcils, les règles sur les proportions antiques des parties du corps humain, fourniraient des données positives, si la pierre n'était en maints endroits brisée et cassée, si surtout les flots de barbe qui inondent la partie inférieure du visage n'empêchaient un examen nécessaire pour prononcer avec certitude (1). Du reste, que cette bouche fût d'abord ouverte, entr'ouverte ou fermée, qu'elle rendit des oracles ou restât silencieuse, il est constant que, pour un besoin quelconque et bien différent du premier, elle fut beaucoup plus tard singulièrement modifiée ou plutôt complètement enlevée. Si c'est, comme quelques personnes le prétendent, pour laisser passer des tuyaux de fontaine, dans aucun cas ce n'est pas sur la roche aride de Polignac qu'elle put jamais servir à un pareil usage.

En démontrant que les autres fragments gallo-romains trouvés au même lieu y ont été nécessairement apportés, nous l'avons établi pour le masque antique dont nous parlons, surtout si l'on veut admettre que ce bas-relief ne pouvait s'appliquer qu'à la décoration d'un monument. M. De Lalande qui lui attribue une bien autre importance est loin d'avoir cette opinion; mais lui ne cherche pas à résoudre le problème, il tranche résolument la difficulté. « C'est un masque « colossal de la tête d'Apollon, dit-il, tête qui, par les oracles qu'elle rendait, a donné de la « célébrité au rocher. » Puis plus loin, dans ses conclusions, déterminant la place que ce masque devait occuper, voici comment sa fantaisie dispose le théâtre, la scène, les acteurs. Sa pensée dramatise, et les efforts de sa science viennent ensuite motiver son poème :

« ....Les débris et les issues mystérieuses que l'on retrouve encore sur le rocher, dans son « sein et dans ses environs, révèlent les moyens secrets employés par les prêtres pour faire parler « leur divinité et en imposer au peuple. —Au bas du rocher était une *ædicula;* c'est là que les « pélerins, ou consultans, faisaient leur première station, qu'ils déposaient leurs offrandes et « exprimaient leurs vœux. — Un conduit souterrain communiquait de cette *ædicula* au fond « d'une grande excavation percée en forme d'entonnoir, depuis la base jusqu'à la cîme du roc. « C'est par cette énorme ouverture que, prononcés, même à voix basse, les vœux, les prières et « les questions des consultants parvenaient à l'instant même au haut du rocher, où ils étaient « recueillis par le collége des prêtres. C'est là que les réponses se préparaient pendant que les « croyants, par une pente sinueuse et longue, arrivaient lentement au but de leur pélerinage.

---

(1) Nous parlons ainsi, parce que nous avons trouvé des personnes de mérite d'opinion contraire à ce sujet. Plusieurs habiles médecins, fort capables de se prononcer sur les contractions qu'une bouche ouverte doit imposer au reste de la face, ont prétendu que ce visage était celui d'une personne ayant la bouche fermée; M. le vicomte De Becdelièvre, qui a fait de cette antiquité une étude spéciale, et qui a une grande habitude du dessin, assure que la bouche est ouverte. Il est vrai que cet archéologue est un peu intéressé dans la question, s'étant fait le plus rude champion du système accrédité par M. De Lalande; quoiqu'il en soit, nous laissons la question dans le débat, puisqu'elle n'aurait, après tout, qu'une très-médiocre influence sur la décision.

« Les réponses disposées, les prêtres chargés de les transmettre se rendaient dans des salles « profondes, contiguës à un puits dont l'orifice venait aboutir au sein du temple. — Ce puits, « couronné par un autel, était fermé par une petite voûte hémisphérique, présentant, dans sa « partie antérieure, la figure colossale d'Apollon, dont la bouche entr'ouverte, au milieu d'une « barbe large et majestueuse, semblait toujours prête à prononcer ses suprêmes décrets.— C'est « aussi par cette ouverture qu'au moyen d'un long porte-voix, les prêtres, du fond des antres « des mystères et de la superstition, faisaient sortir ces oracles fameux qui, en portant dans les « esprits le trouble, le respect et la persuasion, retardèrent de quelques siècles le triomphe « complet et le règne du christianisme. — Telles sont les conclusions qui me paraissent *les plus* « *simples et les plus probables.* (1) »

Pour nous, il nous semble bien au contraire que l'imagination seule de l'archéologue a pu lui inspirer cette rêverie fabuleuse. Où a-t-il trouvé trace d'une *Ædicula?* qui donc lui a dit qu'un conduit souterrain communiquait de l'endroit qu'il désigne à la grande excavation du rocher? où a-t-il vu que cette excavation était percée en forme d'entonnoir? quelles issues a-t-il jamais pu découvrir, qui permissent aux prêtres de pénétrer dans ces prétendues salles souterraines, ailleurs que par l'endroit, suivant lui, hermétiquement bouché par le masque du dieu (2)?

---

(1) Conclusions de l'opinion de M. De Lalande sur l'ensemble des antiquités de Polignac. — *Essais historiques*, pages 66 et 76.

(2) Un grand nombre de maisons du bourg sont adossées au rocher. Dans celle de M. Vialatte, aujourd'hui à M. Hilaire La Tourette (celle que cite M. De Lalande), il y a en effet un caveau qui s'enfonce à une assez grande profondeur dans le roc. Nous avons souvent interrogé le propriétaire sur la direction de cette caverne, actuellement murée, et chaque fois il nous a répondu qu'elle allait bientôt en se retrécissant à un tel point qu'après quelques mètres il fallait se coucher pour se frayer un passage à travers les fissures.—Quel rapport veut-il donc établir entre cette étroite et impraticable excavation, et le puits vaste, large et régulier creusé au milieu du rocher? — D'après M. De Lalande, ce puits s'en irait en forme d'entonnoir, tandis que chacun peut se convaincre qu'il descend perpendiculairement sur une circonférence de 42 pieds. — Pour notre part, nous ne formons aucun doute sur l'origine et le but de cette immense excavation, œuvre du moyen-âge. « C'est peut-être un immense *silo*, un grand magasin souterrain destiné à recevoir, en cas de siége, des approvisionnements considérables, » dit M. Mérimée ; nous ne le croyons pas : un silo n'aurait pas été pratiqué à une aussi grande profondeur, sur un point où le roc est à fleur, et l'issue n'eût point eu cette large régularité qui la distingue. Nous pensons plutôt que ce château de Polignac si fort, si inaccessible, si isolé, pouvait très-facilement être pris par la famine, si l'ennemi l'eût gardé un certain temps à l'état de blocus. Il était donc indispensable qu'une issue quelconque permît à la garnison de recevoir des vivres, un renfort de troupes, ou même dans un grand péril d'abandonner la place. Voilà ce qui explique la largeur constamment maintenue de cette excavation Quelle était la direction que prenait le souterrain? C'est ce qu'on ignore, puisque le fond de l'abîme est bouché. Il n'est pas présumable qu'il s'ouvrît au pied même du rocher, dans la maison Vialatte, la surprise eût été trop facile et les approvisionnements trop peu secrets ; d'ailleurs ce souterrain devait être dans toute son étendue d'une dimension considérable, et si l'on voulait que ce fût celui que désigne M. De Lalande, il faudrait nécessairement supposer que quelque éboulement intérieur est venu changer ses proportions primitives. Villaret, parlant des guerres de la fin du quatorzième siècle, dit que les pillards « ne durent leur salut qu'à des *issues souterraines* pratiquées dans la plupart des *forteresses de l'Auvergne*, et que ces *sorties secrètes* conduisaient par des *allées obscures* quelquefois jusqu'à une lieue de distance. »

C'est encore bien peu sûrement que M. De Lalande définit le *puits de l'Oracle* et la *margelle* qui le couronne. Celle-ci lui apparaît comme un autel antique, rien moins que cela ; et ce qui détermine sa conviction, c'est que cet orifice de citerne est un grès orné d'une moulure sur le rebord. Comme quelques autels antiques avaient un peu cette forme, sans se préoccuper davantage de la date de la pierre de Polignac, il la classe sans hésiter dans les monuments gallo-romains. Et qui donc lui dit que cette pierre n'est pas de la renaissance, comme vingt autres *toutes semblables* que nous lui montrerons? Simeoni n'en parle pas, ni le père Odo de Gissey, peut-être parce que de leur temps cette antiquité n'était pas faite encore. — Et d'ailleurs, il est facile de montrer à M. De Lalande que les pierres qu'il veut associer à sa fiction n'ont jamais été réunies. D'après son système, la margelle était l'autel antique qui couronnait, comme aujourd'hui, la citerne du château ; seulement cette citerne, au lieu de servir à ce vulgaire usage, composait les vastes salles souterraines dans lesquelles se cachaient les prêtres. Eh bien! sur cette margelle, qui a au plus trois pieds de diamètre, M. De Lalande pose le masque qui, dans son entier, devait être presque du double, et il oublie de nous dire par où alors passaient les prêtres quand la seule ouverture était close. Cette hypothèse est d'autant moins admissible que nous avons démontré que, par la forme et la brusque solution des sculptures sur le rebord, le masque devait nécessairement être plaqué dans une muraille. — M. Mérimée fait bonne justice de ces *salles souterraines*. « On m'apporta une échelle, dit-il, et muni d'une torche de paille, je descendis dans le puits. A moins de 20 pieds, je rencontrai le sol, exhaussé en quelques endroits par des gravois qu'on y a jetés ; mais il y a de l'eau dans les parties basses. Je me trouvai dans une salle carrée, de 7 mètres de côté, *voûtée en ogive*, dont les murs sont enduits d'une matière rougeâtre, qui ne s'est bien conservée que dans les parties supérieures. Dans le bas, on *voit* un appareil assez régulier de moëllons, d'environ 18 pouces de longueur sur 7 ou huit de hauteur. La salle est divisée par une rangée de cinq arcades en plein-cintre, reposant sur des piliers carrés, épannelés et comme cannelés sur leurs angles. La coupe des claveaux, la forme de ces piliers, celle de la voûte, l'appareil de la maçonnerie ne permettent pas de méconnaître une construction du moyen-âge, dont la date serait probablement la fin du quinzième ou le commencement du seizième siècle. Peut-être la salle est-elle plus ancienne, car ses arcades, qui semblent plus modernes, peuvent avoir été ajoutées après coup pour consolider la voûte.— Quelle que soit la date, je le répète, il n'y a rien de romain là-dedans, et c'est, sans contredit, une citerne établie par les propriétaires du château. Cette destination ne paraît pas douteuse, quand on examine deux conduits, bouchés aujourd'hui, qui amenaient les eaux de pluie dans ce réservoir (p. 256-257).» — M. Félix Grellet, dont l'opinion sur les antiquités de Polignac est si sérieusement méditée, si sagement discutée, n'hésite pas davantage : « Nous ajouterons, dit-il, que nous avons peu visité de forteresses du moyen-âge bâties sur des rochers, qui ne présentassent des citernes identiquement

A quel

A quel caractère reconnaît-il un visage d'Apollon dans cette tête mutilée ? généralement, le maître de la lumière, symbole de la jeunesse éternelle, ne portait pas de barbe ; et ce n'est pas sans doute parce que notre image en est surabondamment pourvue qu'il faut choisir la divinité que, par préférence, on devrait exclure.

Inscription.

De tous les écarts d'imagination auxquels se sont livrés ceux qui ont voulu démontrer *quand même* l'existence d'un temple d'Apollon à Polignac, sans contredit le plus extraordinaire est bien l'argument tiré de la présence en cet endroit d'une inscription que voici :



(1)

Si l'on demande ce qu'il peut y avoir de commun entre le culte d'Apollon à Polignac et l'empereur Claude, et par quel mystérieux enchaînement de démonstrations on arrive à faire de cette inscription la pierre fondamentale d'un immense édifice; certains antiquaires répondent que les vestiges antiques prouvent le temple ; que l'étymologie, l'histoire et la tradition déterminent la divinité ; que la configuration des lieux révèle jusqu'à la fourberie des prêtres ; et ils ajoutent, par voie de conséquence, que cette inscription porte les noms et les titres de Claude, parce que lui-même avait fait construire l'édifice qu'elle consacrait. — Si l'on se montre étonné de cette fantaisie d'empereur, qui va choisir un tel endroit, l'hypothèse trouve de promptes solutions, et sans hésiter imagine un oracle d'Apollon en grand honneur dans le Velay, au temps où Claude traversa les Gaules pour aller conquérir les Iles Britanniques. Rien n'était alors plus naturel, *en passant dans ces quartiers*, comme dit Lancelot, que d'interroger le dieu sur le résultat de l'entreprise et de se le rendre favorable par l'édification d'un temple nouveau.

De telle sorte, cependant, que pour expliquer une inscription, fort simple du reste, on est obligé de supposer un monument, que pour motiver ce monument il faut qu'un empereur intervienne en personne, et que pour comprendre la présence d'un César sur le rocher vellavien il est nécessaire d'y créer un autre temple depuis longtemps célèbre (2). — Nous avons déjà

---

semblables à celles de Polignac, c'est-à-dire resserrées vers le col, et fort évasées à la partie inférieure. On en trouve de pareilles aux châteaux d'Arzon et de Mozan, à l'abbaye de Chanteuges ; il en existait une autrefois au château d'Allègre, et on nous assure que le château de Lavoûte-Polignac en possède encore une maintenant... Comme on le voit, le précipice et le puits de l'Oracle n'existent en réalité que dans l'imagination de ceux qui ont eu le malheur de ne pas reconnaître des constructions bien caractérisées appartenant à l'architecture du moyen-âge, et ne présentant aucune espèce de traces de l'antiquité gallo-romaine. Ainsi s'évanouissent toutes ces suppositions qui peuvent être fort ingénieuses, mais qui certes n'annoncent pas de bien solides connaissances de l'archéologie du moyen-âge chez les antiquaires du Velay. »

(1) TIBERIVS CLAVDIVS CAESAR — AVGVSTVS GERMANICVS. — PONTIFEX MAXIMVS. TRIBVNITIA — POTESTATE V IMPERATOR — . . . XI PATER PATRIAE CONSVL IIII.

(2) Voici le passage textuel de M. De Lalande : — *Comme on le sait*, cette inscription *atteste la présence* et en même temps la politique ou la piété de l'empereur Claude. En effet, *des traditions orales, plusieurs relations* et de *très-anciens manuscrits* s'accordent à dire que ce prince *vint en pompe de Lyon à Polignac* consulter l'oracle d'Apollon ; qu'il y donna des preuves de son attachement à la religion, et que les prêtres consacrèrent cet évènement par une inscription qu'ils firent placer sur les murs du temple. — Voici maintenant le *très-ancien*

démontré l'impossibilité matérielle de rattacher à un même édifice les fragments épars sur le plateau de Polignac; par conséquent nous avons répondu d'avance aux principales allégations; quant aux autres, elles sont tellement aventurées, si mal soutenues par leurs auteurs, qu'il suffira de rétablir certains faits historiques très-précis pour en avoir fait complète justice.

L'empereur Claude est monté sur le trône en l'année 41 de Jésus-Christ. Depuis ce temps, il n'a passé que deux fois, en moins de vingt jours d'intervalle, dans les Gaules. — Il voulait un triomphe, et il lui plut de choisir pour théâtre de ses exploits les Iles Britanniques, où régnait une certaine fermentation. C'était en 44; son lieutenant Plautius l'avait précédé avec de nombreuses légions. Quand tout fut disposé pour un succès à peu près infaillible, l'empereur s'embarqua à Ostie, vint à Marseille, se rendit par terre à Boulogne, passa la mer, reçut en peu de jours, sans combat, sans effusion de sang, la soumission d'une partie de l'île (1); « puis revint « à Rome, ajoute Pline le naturaliste, en se dirigeant par le Pô à voiles déployées, et de là « par les eaux de l'Adriatique (2). » — Les historiens ne disent pas un mot de plus; mais les cartes de la Gaule romaine déterminent trop positivement les chemins pratiqués à cette époque pour qu'on puisse rester dans la moindre incertitude (3). Le Velay n'était pas sur la route à

---

manuscrit (écrit et composé à la fin du dix-huitième siècle par M. Duranson), dont parle M. De Lalande; nous l'avons eu sous les yeux et lui aussi, car son livre n'en est pour ainsi dire que la reproduction.... « Il est prétendu que l'empereur Claude fut, environ l'an 51 de J.-C., de Lyon à Polignac pour y consulter l'oracle d'Apollon, et que la susdite inscription fut placée sur le temple de ce lieu, afin d'attester aux peuples la piété de ce prince, la foi qu'il avait en cet oracle et sa gratitude sur les graces qu'il croyait en avoir reçues (p. 37). — A l'erreur de date près, tout est conforme.

(1) .... *Britanniam potissimum elegit, neque tentatam ulli post divum Julium, et tunc tumultuantem ob non redditos transfugas. Huc quum ab Ostia navigaret, vehementi circio bis pæne demersus est, propè Liguriam juxtaque Stæchadas insulas. Quare, à Massilia Gesoriacum usque pedestri itinere confecto, indè transmisit : ac sine ullo prælio aut sanguine intra paucissimos dies parte insulæ in deditionem recepta, sexto, quam profectus erat, mense Romam rediit, triumphavitque maximo apparatu....* — Suetonii Tranquilli, *Duodecim Cæsares*. — CLAUDIUS.

(2) Pline est fort précis à cet égard (voir liv. III, chap, XVI; voir aussi *Histoire des Empereurs*, par Crevier, t. II, p. 172). — Faut-il nécessairement conclure que Claude passa par Langres, Lyon, Vienne et Montpellier, et ordonna lui-même des réparations sur les voies romaines de son itinéraire, parce qu'on trouve des colonnes milliaires sur ces différents points? Non sans doute, 1° parce que nous avons une quantité de colonnes itinéraires aux noms d'empereurs qui ne vinrent jamais dans les Gaules, et en particulier au nom de Claude, sur des points très-éloignés des lignes qu'on lui fait parcourir; 2° parce que ces inscriptions doivent être considérées comme des dates générales et nullement comme monuments particuliers du passage d'un prince. Nous en aurons bientôt la preuve.

(3) Nous ne suivrons pas l'itinéraire jusqu'à Lyon, il est trop connu; nous ferons voir seulement que de cette ville au port de Boulogne (*Gesoriacum*), il existait précisément une route principale tracée de mille en mille et de lieue en lieue sur la carte de Peutinger et sur l'itinéraire d'Antonin. — Agrippa, disent les auteurs de l'*Histoire du Languedoc,* établit *Lyon* comme le centre de tous ces grands chemins. Il y en avait quatre principaux qui conduisaient de cette ville aux confins de la Gaule. *L'un se terminait à l'extrémité de l'Aquitaine,* un autre se partageait en deux routes, *dont l'une conduisait à Marseille,* l'autre à Narbonne..... Les empereurs Tibère, Claude, Adrien furent soigneux de réparer ces chemins (T. I, p. 105). — Claude, dès la deuxième année de son consulat, fit réparer les chemins de Narbonne à Nîmes et de Nîmes à Arles. — On cite en preuve deux inscriptions semblables à celles de Polignac, à l'exception du mot *recept* dans l'une et *refecit* dans l'autre.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN, correct. *Hieronimo Surita,* p. 80.

LUGDUNUM	M. P.....	Leg..
Aut per compendium.		
Assa Paulini	XV.	X
Lunnam	XV.	X
Matisconem	XV	X
Tinurtium	XVIIII	XIII
Cabellionem	XXI	XIIII
Augustodunum	XXXIII	XXII
Sidoloucum	XXVII	XVIII
Aballonem	XXIIII	XVI
Antesiodorum	XXXIII	XXII
Eburobrincam	XVIII	XII
Tricases	XXXIII	XXII
Artiacam	XVIII	XII
Duro-Catelaunos	XXXIII	XXII
Duro-Cortorum	XXVIII	XVIII
Suessonas	XXXVII	XXV
Novio-Magum	XXVII	XVIII
Arubianos	XXXIIII	XXIII
Pontes	XXXVI	XXIV
GESSORIACUM	XXXIX	XV

TABULA PEUTINGER.

LUGDUNO	
Caput Galliarum, usque hic legas.	
Ludnam	XVI
Masticone	XIIII
Tinurtio	XII
Cabillione	
Augustodunum	XXI
Sidoloco	XVIII
Aballo	XVI
Antessio-Duro	XXII
Eburobriga	
Hic	
fit	
Saltus.	
....	
Duro-Cortoro	XII
Aug Suessorum	XXI

Lura XVI. — Rodium VIIII. — Setucis X. — Sammarobriva XXXI. — Tencera XII. — Nemetaco XIII — Tervanna XXII. — Castella Menapiorum. XII. — GESSOGIACO, quod nunc Bononia XXIIII.

Histoire des Grands Chemins de l'Empire, lib. III, ch. 36.

parcourir, puisque la principale artère de cette province conduisait de Lyon dans l'Aquitaine, direction diamétralement opposée à celle qu'il fallait suivre. Or, pour supposer que Claude n'eût pas préféré les magnifiques voies impériales que, depuis Auguste, on traçait à grands frais à travers les Gaules, il faudrait admettre un motif, non hypothétique mais connu, plus urgent encore que la cause même qui le poussait si impérieusement dans les Iles Britanniques. —Donc, si l'on consulte l'histoire et la géographie, il sera doublement prouvé que cet empereur ne vint pas dans le Velay, où il n'avait rien à faire.

Claude fut cinq fois consul. Il l'avait été déjà avant son avènement à l'empire une fois, la deuxième fut en 42, la troisième en 43, la quatrième en 47, la cinquième en 51. Du simple rapprochement de ces dates précises et de l'inscription gravée pendant le 4e consulat, ne doit-on pas forcément conclure que c'est à l'année 47 de J.-C. que se rapporte notre inscription, c'est-à-dire trois ans après le passage de l'empereur dans les Gaules? il n'existe donc aucune concordance entre les divers éléments du système dont M. De Lalande s'est fait l'interprète (1). Et d'ailleurs, quelle est la formule écrite sur cette pierre exigue si peu digne de parer le frontispice du splendide monument qu'on suppose? La même qui se lit sur toutes les colonnes itinéraires des voies romaines (2). Pas un mot pour rappeler la majesté du lieu, la générosité du prince. Sur le temple de la Vénus genitrix espagnole, sur le panthéon d'Agrippa, sur les arcs de Septime-Sévère et de Constantin à Rome, de Trajan à Bénévent, sur tous les monuments enfin, la dédicace occupe la place la plus apparente, ses dimensions sont en rapport avec celles de l'édifice; et si elle est modeste et concise comme celle d'Etrucilla, du moins dit-elle le nom de ceux qui en firent hommage. — Mais, que parlons-nous de dédicace? la construction

---

(1) M. De Becdelièvre n'est pas de l'avis de M. De Lalande. Il fait passer l'empereur par le Velay *en allant*, et lui fait consulter l'oracle sur le succès de l'expédition; M. De Lalande, au contraire, dit: « Je ne crois pas me tromper en fixant la présence de Claude à Polignac, à *son retour* de la Grande-Bretagne; c'est du moins ce que donne à penser, dit-il, le nombre des victoires rapporté dans l'inscription, et il est une remarque essentielle à faire *pour préciser* l'évènement, c'est que ce ne fut qu'après son arrivée à Rome, que le Sénat lui conféra le surnom de *Britannicus*, surnom qu'on n'aurait pas manqué d'ajouter dans l'inscription de Polignac, s'il l'eût eu lorsqu'il en visita le temple. » Si cette preuve est admissible, que devient la supputation que fait M. De Becdelièvre sur les dates consulaires lorsqu'il dit: « Quand Claude fit son voyage sur la fin de son troisième consulat, il était désigné pour le quatrième, et comme les réparations du temple ne durent commencer qu'après le voyage, lorsqu'il fut devenu en effet consul pour la quatrième fois, voilà ce qui explique, comme nous l'avons dit, pourquoi l'inscription de Polignac porte la date du quatrième consulat. » D'après ce dernier avis, le voyage étant de 44, le quatrième consulat de 47, le temple n'aurait été construit que trois ans après, ce qui pourrait sembler un peu long, mais alors demanderons-nous à M. De Lalande pourquoi ce nom de Britannicus manque-t-il? — D'autre part, M. De Becdelièvre sait tout aussi bien que nous que lorsqu'un empereur *était désigné* consul, cette désignation se trouvait sacramentellement écrite sur les inscriptions avec autant d'exactitude que la dignité elle-même. Nous allons dans la note suivante en fournir la preuve.

(2) TI CLAVD. DRVSI F.
CÆSA . AUG. GER
MANIC.... P. MAXI
TRI. POTEST. III. IMP. VI.
P. P. COS III. ET
DESIG. IIII.
(*De Langre à Gray*, GRUTER).

TI. CLAVDIVS
DRVSI. F. CÆSAR
AVG. GERMAN.
PONTIF. MAX. TRI
BVN. POTEST
V. IM. XI. P. P.
COS. III. DESIGN. IV.
(*A Clermont-Ferrand*, MÉRIMÉE).

TI. CLAVDIVS
DRVSI. F. CÆSAR
AVG. GERMANICUS
PONTIF. MAX. TRIB.
POT. COS. DESIG. III.
IMP. II. REFECIT.
(*D'Ugernum à Nemosus*, DE CAUMONT).

Voici ce que rapporte M. De Caumont à l'occasion de la troisième inscription:

« D'Aiguesmortes je suis allé à Beaucaire, l'antique *Ugernum*, et j'ai commencé ma tournée dans cette ville par l'examen des fragments antiques et des inscriptions déposées à l'Hôtel-de-Ville. Deux pierres milliaires très-bien conservées m'ont d'abord frappé; elles avaient été élevées sous l'empereur Claude, la deuxième année de son règne, ainsi que l'attestent les inscriptions qui sont littéralement identiques et ainsi conçues (Ici M. de Caumont transcrit l'inscription).—Une cavité ronde et assez profonde existe au-dessous de l'inscription dans chacune de ces colonnes, et tout porte à croire qu'elle avait été remplie par une plaque de cuivre ou de bronze, sur laquelle étaient gravés les chiffres indiquant les numéros des milliaires. — Il paraît que ces deux colonnes furent découvertes en 1735 dans les fondements de l'ancienne église paroissiale, et l'on suppose qu'elles avaient été placées primitivement sur la route d'*Ugernum* à *Nismes*. — M. Blaud, dans une *Notice sur Beaucaire*, annonce qu'il existe deux autres colonnes milliaires dans une chapelle presque détruite, près de la route de Nîmes, qui portent des inscriptions semblables à celles que je viens de citer; elles ont, selon toute apparence, été prises sur la route pour être employées dans la construction de la chapelle. — Ces inscriptions prouvent que la voie de Beaucaire à Nîmes a été réparée sous le règne de Claude. Plusieurs autres faits démontrent que de son temps on établit ou l'on perfectionna un grand nombre de communications sur différents points de la Gaule; — le milliaire trouvé au Manoir (Calvados) en 1819, et décrit par M. Lambert, avait été élevé sous le troisième consulat de cet empereur, conséquemment un an après ceux que je viens de citer. » — *Sur quelques Antiquités du midi de la France*, De Caumont.

même de la phrase gravée sur la pierre ne s'y oppose-t-elle pas ? si les noms étaient au datif, si on lisait *Tiberio Claudio*, etc., on pourrait voir ici une inscription dédicatoire semblable à celle qui décore la frise frontale de la Maison-Carrée de Nîmes ; il n'en est pas ainsi. Le nominatif suppose toujours un verbe *(fecit, refecit, ædificavit)* ; par conséquent notre inscription n'est pas entière. Lorsqu'il s'agit d'une colonne milliaire, il est vrai, la phrase se compose des noms, prénoms et titres de l'empereur régnant, écrits comme sur le grès de Polignac ; seulement à la suite se trouve le nombre de pas qui sépare l'endroit où est posée la colonne du point de départ. Alors, on le comprend, le sens est complet ; le nom du prince est l'indication du règne, le chiffre numérique de ses dignités consulaires détermine l'année. C'est par cette raison que quelques archéologues ont pensé, en voyant l'inscription de Polignac, qu'elle pouvait provenir d'un monument itinéraire, comme il s'en rencontrait plusieurs aux principales stations. Dans ce cas, la pierre carrée était portée sur un tronc de colonne, et c'était sur cette base que se trouvait l'indication des distances. — Cette interprétation peut être discutée sans doute (quoiqu'il nous paraisse plus vraisemblable d'après la forme de la pierre de penser qu'elle se rattachait au parapet d'un pont ou à tout autre construction de ce genre), néanmoins il faut convenir qu'elle est sage et fort acceptable. Quoi qu'il en soit de son exactitude, ne répond-elle pas à ceux qui ne veulent pas que la pierre de Polignac ait été milliaire par cela seul que le nombre de pas ne s'y trouve nullement exprimé ? comme si le sens n'était pas incomplet, qu'elle eût servi de date à un temple, à un palais, à un pont, à un aqueduc, à un chemin ! Dans toutes les hypothèses, ne manquerait-il pas toujours ou un verbe, ou un chiffre ?...

Quand un système est erroné, quelque ingénieux que soient les rapprochements, quelque vraisemblables que paraissent certaines circonstances fortuites habilement groupées, le temps et des études plus sérieuses en font toujours justice. Ainsi, s'il est prouvé qu'aucun des écrivains des premiers siècles, ayant vécu dans le voisinage, tels que Sidonius Apollinaris et Grégoire de Tours, ne disent pas un mot de ce théâtre sur lequel tant de prodiges impies venaient de s'accomplir ; si, jusqu'au onzième siècle, *Podemniacum* resta le nom du rocher et celui de ses maîtres ; si ce fut le voyageur italien Siméoni qui, le premier en 1561, recueillit la tradition ; si cette tradition lui arriva seulement par un concierge pour passer ensuite, sous une pareille garantie, dans plus de vingt ouvrages que l'on cite isolément pour autant d'autorités invulnérables (1), on ne peut pas dire que Polignac vient d'Apollon, et qu'Apollon était adoré en cet endroit, surtout lorsque, pour confirmer des témoignages qui n'en sont pas, on invoque la présence d'une inscription comme on en connaît plus de cent, d'un masque sans signification spéciale. (2) L'abbé Lebeuf n'était pas homme à se laisser prendre aux fables qu'on débitait ; sa sagacité lui fit bientôt déterminer la véritable origine des antiquités de Polignac.— Après lui, M. De Lalande vint et, dans un volume d'*Essais*, entassa tout ce qu'il put recueillir çà et là de vieilles pierres et de vieux dictons pour en bâtir un système archéologique dont on a

---

(1) Dans un Mémoire inséré au tome VI du *Recueil de l'Acad. des Belles-Lettres*, p. 635, Lancelot s'exprime assez clairement sur G. Simeoni : « De là, *donnant l'essor à son imagination, il a forgé son système....* Au reste, ce n'est pas la seule chose que Simeoni a imaginée dans ces quartiers, sans parler de tout ce qu'il a avancé dans ses ouvrages soit en médailles, soit en inscriptions..., etc. Une tête qu'il trouve à Polignac et qu'il *imagine* avoir été un oracle, devient pour lui un *Apollo Poliniacus*, d'où s'est formé l'*Apolliniacum*, nom que quelques-uns ont donné à cette tête, et sous lequel ils ont voulu en imposer à Gruter qui, en parlant d'une inscription trouvée dans le château de Polignac, a été obligé de dire que ce nom d'*Apolliniacum* était ridicule, *Nugatorium*. Le père Sirmond a cru devoir aussi avertir qu'on prît garde de s'imaginer ARCEM POLINIACUM *nomen ab Apolline derivasse, quod* Gabriel Simeonius, *homo etruscus ingenioso commento sibi visus est divinasse. Nam vetus nomen arcis* PODOMNIACUS, etc... — Sirmond, *in Not. ad Sidon.*, p. 43.

(2) « . . . C'est ainsi que s'écroulent peu à peu toutes les pièces de cet échafaudage semi-historique et semi-scientifique sur lequel on a bâti un système qui devait expliquer les antiquités de Polignac. Pour étymologie de cette localité, à la place du nom radieux du dieu de la lumière, nous avons vu un mot vulgaire de la basse latinité ; au lieu du puits de l'Oracle, une simple citerne ; au lieu du temple païen, une modeste chapelle du moyen-âge, recouverte à l'intérieur de peintures comme Saint-Michel et Notre-Dame du Puy. — *Polignac et ses Antiquités*, brochure par le docteur Félix Grellet, avocat.

pu apprécier

pu apprécier quelques parties. (1) — Plus tard, M. Mérimée, un des esprits les plus distingués de ce temps, passa par le Velay et vérifia tout ce qu'on avait dit, en qualité d'inspecteur-général des monuments historiques, le livre de M. De Lalande à la main, les antiquités sous les yeux. Son jugement ne laissa point d'incertitude; Polignac était dépossédé de nouveau. — A peine cette opinion fut-elle publiée que M. de Becdelièvre prit la plume pour la combattre. Il avait jadis concouru à l'édifice dont M. De Lalande devint l'architecte officiel, c'était pour lui presque un devoir paternel de défendre ces témoignages d'illustration passée dont certains sceptiques osaient dépouiller le rocher vellavien. — A quelque temps de là, notre compatriote Félix Grellet faisait paraître sur *Polignac et ses antiquités* un excellent travail; il rectifiait les erreurs auxquelles Siméoni avait donné lieu, quand l'adversaire de Mérimée se retourna vivement contre lui (2). Nous assistâmes au débat; et, après avoir étudié cette question avec tout le soin qu'il nous a été permis d'y apporter, nous redirons avec l'abbé Lebeuf que les antiquités qui sont à Polignac y ont été nécessairement apportées, et que rien ne prouve que ce masque, cette inscription, ces archivoltes et le reste aient le moindre rapport avec Apollon.



(1) Nous sommes certainement rempli de respect pour cet antiquaire qui, depuis plus de vingt ans que ses *Essais* sont publiés, a parcouru une carrière scientifique des plus honorables. Notre critique s'arrête à la publication de 1826; mais puisque cet ouvrage contient de nombreuses erreurs, n'est-il pas de notre devoir de les signaler?... Néanmoins, ce livre n'aura pas été sans utilité. Il pose les questions archéologiques locales, en résout quelques-unes avec bonheur, provoque sur les autres des discussions qui peut-être finiront par porter un peu de lumière sur ces ombres de l'antiquité.

(2) Qu'importe ce débat sur l'étymologie d'un nom, sur l'origine d'une pierre? L'oracle de Polignac ne parle plus, et lui seul peut-être pourrait avec certitude dire sa véritable histoire; mais ce qu'il ne saurait pas mieux que nous, ce sont les services que M. le vicomte de Becdelièvre a rendus à son pays. C'est à lui particulièrement que la ville du Puy est redevable de son Muséum. Non-seulement par son intelligence, son zèle persévérant et son crédit il est parvenu à composer pièce à pièce ce riche dépôt public; mais lui-même, désintéressé plus qu'aucun autre, s'est presque dépouillé de tout ce qu'il pouvait avoir de précieux. Quel sacrifice pour un ami des beaux-arts que de se séparer ainsi de charmants ouvrages!... — C'est avec le concours de M. Ruelle, payeur à Lyon, de M. Bertrand de Doue, notre savant compatriote, que M. de Becdelièvre organisa, sous le patronage de la société d'Agriculture, les écoles industrielles gratuites du Puy qui resteront un immense bienfait pour le pays. Constamment enfin le nom de cet honorable citoyen s'est présenté à la pensée de chacun, quand il s'est agi de rappeler un noble exemple de patriotisme et de générosité. Comme toutes les ames passionnées qui épousent avec ardeur ce qu'elles chérissent, M. de Becdelièvre s'est pris nous dirons presque de querelle avec tous ceux qui sans lui ont osé toucher à l'arche dont il s'est depuis longtemps constitué la vigilante sentinelle. Il est jaloux des ruines qui couvrent les rochers vellaviens, et plus ses cheveux blanchissent, plus il se sent de juvénile impatience au cœur. A l'entendre, ce ne sont que de sceptiques esprits qui peuvent tenter ainsi le désenchantement de cette antiquité grandiose; ce sont autant de mains sacrilèges que celles qui portent sur nos vieilles églises le marteau des restaurations... Et nous-même, qui paraissons faire cause commune avec les uns et les autres, que n'avons-nous pas mérité?... Quoi qu'il en soit, nous aurions cru ne pas exprimer fidèlement notre pensée si, à côté même de la critique de l'œuvre, nous n'avions pas fait connaître notre opinion sur le sentiment qui l'inspira; on peut discuter un instant les appréciations d'un archéologue, sans pour cela cesser de rendre hommage à l'homme excellent, au compatriote dévoué, qui n'eut pour adversaires que ceux qu'il crut être les détracteurs des monuments et de la gloire de sa terre natale...

V.

ANICIUM.

La ville du Puy est étagée sur une montagne qu'on appelle le mont Anis. C'est ce nom, dont nous indiquerons bientôt la cause, qui fit que les habitants prirent celui d'Aniciens, en latin *Anicienses*. Cette montagne, assise au point d'intersection de trois délicieuses vallées, produit, en opposition avec les coteaux verdoyants des alentours, le contraste le plus pittoresque. Son sommet est couronné par une roche pyramidale couverte encore de ruines du moyen-âge ; à ses pieds coulent la Borne et le Dolaison, deux rivières torrentueuses qui vont, près de là, se jeter dans la Loire. — Si l'on se reporte par la pensée aux premières années de l'ère gallo-romaine, à cette époque où les colonies répandues dans les provinces conquises cherchaient les lieux les plus propres à fonder des établissements, on restera convaincu que le bassin du Puy dût fixer l'attention de ces nouveaux explorateurs. Du reste, d'importants vestiges de constructions romaines découverts auprès du roc d'Espaly, de nombreux fragments de sculptures, appartenant au premier ou au commencement du second siècle et trouvés dans les murailles de la basilique anicienne, prouvent incontestablement l'occupation de ce territoire au temps dont nous parlons.

Édifice monumental sur le mont Anis.

Une chronique nous révèle qu'un temple à Diane chasseresse couronnait jadis la cime du mont Anis. Tous ceux qui ont écrit sur l'histoire du Velay n'ont pas manqué d'accueillir cette tradition. En effet, la légende sur la fondation de l'église du Puy, légende que nous trouverons tout entière écrite au livre suivant, rapporte qu'un cerf en fuite traça dans sa course sur la neige le plan d'un oratoire à Notre-Dame ; or, par une coïncidence bien faite pour mériter notre attention, nous voyons encore aujourd'hui, dans le pourtour absidal de la cathédrale, les débris d'une frise romaine représentant une chasse et particulièrement des cerfs en fuite (1). N'est-il donc pas naturel de penser que le motif du légendaire se rattache à celui de la sculpture profane, c'est-à-dire que la première église d'Anicium ne fut, comme en beaucoup d'autres endroits, qu'une chapelle construite avec les ruines et sur l'emplacement d'un temple gallo-romain (2) ? — Une objection qui mérite une attention sérieuse est celle relative à l'origine des

---

(1) Les numéros 1 2 3 de la planche d'antiquités intitulée *Sculptures Romaines* (il faudrait Gallo-romaines), représentent dans leur ensemble la partie inférieure du mur absidal dont nous parlons.

(2) Après avoir attentivement étudié au point de vue archéologique la construction de la vieille église de St-Jean des fonts baptismaux, M. Mérimée pense qu'une partie de son enceinte est, sinon antique, du moins d'une époque très-reculée du moyen-âge. « Il paraît certain, dit-il, qu'elle fut établie sur l'emplacement d'un édifice romain, et il est probable que quelques parties en auront été conservées. » (Mérimée, *Voyage en Auvergne*, p. 234).

fragments antiques découverts dans l'église du Puy. L'abbé Lebeuf fait provenir tous ces fragments de Ruessium, tandis qu'il nous semble que la plupart sont, au contraire, à l'endroit pour lequel ils furent primitivement exécutés. Nous n'avons pas hésité à attribuer à l'ancienne capitale des Vélaunes un grand nombre d'antiquités retrouvées à Polignac, à Saint-Vidal, à St-Germain et au Puy, quand nous avons cru qu'elles n'étaient parvenues qu'accidentellement dans ces localités ; mais lorsqu'à la place d'un débris isolé nous avons trouvé dans les murailles d'une église une série presque complète de bas-reliefs provenant d'une même frise et dont le sujet semblait se rattacher à celui qui motiva l'érection du monument chrétien, alors la tradition se fortifiait par les études archéologiques, et prenait un caractère de vraisemblance qu'il était important de constater.

Frise représentant une chasse de lions, de sangliers et de cerfs.

Signalons d'abord, comme appartenant à la même partie d'une grande œuvre, huit fragments de bas-reliefs d'une hauteur égale. Les filets qui encadrent le motif général sont parallèlement disposés et devaient faire parfaitement suite les uns aux autres, quand les blocs étaient juxta-posés. Ce fut, du reste, à n'en pas douter, le ciseau d'un sculpteur habile qui produisit ce large travail aussi bien conçu que savamment exécuté. — Ces faits admis, il faudra donc repousser toutes les combinaisons hypothétiques qui attribueraient ces débris homogènes à des édifices divers, ainsi que l'ont fait plusieurs de nos archéologues. Il est certain qu'ils se rattachaient tous à une frise d'une importance considérable, représentant une chasse de lions, de sangliers et de cerfs, dans des proportions presque naturelles. Les scènes se passent au milieu d'une forêt, ainsi que l'indiquent les arbres répandus de distance en distance ; des biches épouvantées fuyent à toutes jambes, des cerfs aux abois sont saisis et dévorés par des chiens, un sanglier terrasse quelque animal monstrueux, des lions combattent corps à corps. L'artiste, loin de reculer devant les difficultés de l'exécution, a choisi au contraire le moment où l'action est la plus ardente ; et vraiment il fallait qu'il fût bien sûr de son ciseau pour oser entreprendre un pareil sujet sur un grès d'une pâte aussi grossière. Les reliefs n'ont pas moins de neuf à dix centimètres de saillie ; ils se détachent en certains endroits avec une légèreté et avec une précision tellement remarquables, qu'il suffit de voir cette vaste composition toute meurtrie par le temps, pour reconnaître qu'elle appartient aux meilleures époques de l'art dans les Gaules.

N° I. — GRIFFON. (*Bas-relief de frise au musée du Puy.* — 0 m 82 de hauteur.) — Le premier bas-relief dont nous ayons à parler représente un griffon aux ailes déployées paraissant poursuivre quelqu'autre animal dont les restes sont trop mutilés pour être reconnus, mais dans lesquels M. De Lalande distingue un taureau (1). Suivant cet archéologue, ce curieux fragment proviendrait d'un temple d'Apollon à Polignac, et aurait été accidentellement apporté au Puy ; circonstance inadmissible, que l'ingénieux antiquaire avait néanmoins besoin de supposer pour prêter quelque consistance à un système adopté par lui sur la classification de nos antiquités, et que nous croyons complètement erroné (2). Nous pensons encore qu'il est

---

(1) Ce bas-relief se trouve aujourd'hui au musée du Puy. M. Duranson nous dit quel lieu il occupa durant plusieurs siècles. « Sur la place du Fort, au coin de la rampe qui est près de l'évêché, est une grosse pierre très-dure sur laquelle on voit un aigle ayant une espèce de scie sur le dos et tenant une biche dans ses griffes. Elle fut trouvée avec plusieurs autres, lorsque l'on creusa le milieu de la dite place, (M. de Gallard était évêque), afin d'y préparer le moule d'une grosse cloche que l'on y fondit à 4 ou 5 mètres de hauteur, contre le clocher de Notre-Dame et vis-à-vis l'église des fonts baptismaux. » (Extrait du *Manuscrit* original et inédit de M. Duranson, capitaine du génie, p. 65).

(2) L'abbé Lebeuf, ainsi que nous venons de le dire, avait prétendu que tous les débris rencontrés à Polignac ou au Puy provenaient indistinctement de l'antique Ruessium. M. De Lalande combattit avec raison cette assertion du savant antiquaire et il lui fut facile de prouver, par la découverte même de fondations d'édifices Gallo-romains à *Espaly*, qu'il avait existé sur ce territoire des établissements d'une certaine importance. — Comment se fait-il qu'à son tour, M. De Lalande, suivant le besoin systématique de sa classification, ait supposé que le bas-relief du griffon provenait du château de Polignac, alors qu'il est évident que ce bas-relief appartenait à la série de ceux qui servent de soubassement au chevet de l'église, et que M. De Lalande lui-même attribue à un temple de Diane, au Puy.

inexact de dire que le cou de l'animal fantastique est enveloppé par les replis d'un serpent. Nous avons examiné ce bas-relief avec le plus grand soin, et nous restons persuadé que M. De Lalande a pris pour un serpent cette espèce de collerette qu'on voit au cou des vautours, et qui se retrouve sur toutes les images de Griffons. — Celui dont il est ici question, et qui n'a pas moins d'un mètre de longueur, a la tête d'un vautour et le corps d'un lion; ses parties sexuelles sont fortement marquées, ses ailes entr'ouvertes se rattachent au haut des cuisses; son large cou est surmonté, dans toute sa longueur, par une crête dentelée assez semblable à une scie (1). Quoi qu'il en soit, cette figure est reproduite sur trop de monuments de l'antiquité pour que sa signification puisse être douteuse. « Parmi les animaux fantastiques que créa ou « que s'appropria la féconde et brillante imagination des Grecs, dit le comte de Clarac, il n'en « est pas qu'ils aient aimé à reproduire sur leurs monuments aussi souvent que les griffons. « Apollon, Bacchus, Némésis revendiquaient, à plus d'un titre, ces mystérieux symboles. « Assemblage extraordinaire, hors de la nature, d'un quadrupède et d'un oiseau, mais combiné « avec goût, le griffon offre le corps d'un lion réuni à la tête et aux ailes du vautour que « rappelle son nom (GUPS, *vautour;* GRUPS, *gryphon;* GRUPOS, *au bec crochu)*, et il a dû servir « d'emblême à la force et à la hardiesse (2). »

Nº II. — LIONS ET SANGLIERS. *(Bas-relief.— Suite de la même frise, au musée du Puy.*— 0ᵐ 82 de hauteur.)—Ce grand bas-relief, divisé en deux fragments qui se trouvent à la porte du musée du Puy (3), représente deux animaux dont l'un paraît être un lion. Ils sont l'un et l'autre redressés, face à face, les pattes en avant, dans l'attitude du combat; cependant on ne doit rien préciser, car cette partie est en fort mauvais état. Vient ensuite un sanglier parfaitement dessiné; il est furieux et terrasse un lion, peut-être un chien, autant que permet d'en juger une solution de continuité assez étendue. Cette scène se passe sous un arbre, dans les branchages duquel on distingue un lézard, un oiseau et un hibou. Sur le second fragment un lion s'éloigne et semble, d'après le mouvement de son corps, gravir une montagne pour s'élancer sur quelque animal que le cartouche interrompu ne permet pas de déterminer. — Evidemment, cet épisode se rattache, comme tout le reste, à la grande chasse de la frise. Quoi qu'il en soit, sans chercher à cette sculpture une autre pensée que celle qui est matériellement indiquée, nous rappellerons, en manière de rapprochement, le bas-relief taillé dans le banc de rocher, sur le point culminant du Donon, qui passe pour un débris d'ancien temple. Le sujet représente également un lion et un sanglier (4). Ruinard, Alliot et Montfaucon en parlent. Comme dans

---

(1) En parlant de griffons en marbre qui font partie de la collection des bas-reliefs Grecs et Romains du muséum de Paris (nº 754), M. le comte de Clarac dit: « Au lieu d'avoir le dessus du cou garni d'une crinière, ces griffons y portent une espèce de crête dont il a été question plus haut, et qui ressemble à celle dont sont souvent ornés les casques des Amazones et des Arimaspes, avec lesquels on les voit aux prises. Cette crête rappellerait aussi celles qui garnissent le dos de certains poissons, et ce ne serait peut-être pas sans intention qu'on l'aurait donnée aux griffons, qui partageaient leur vie entre les airs, la terre et la mer. On a pu remarquer que, tantôt le bout des ailes des griffons se termine comme à l'ordinaire chez les oiseaux, et que d'autres fois les plumes recourbées à leur extrémité forment une sorte de volute; ceci tient au style ornemental, mais ne laisse pas d'ajouter un caractère particulier à ces animaux merveilleux, et il me semblerait voir quelques traces d'un type oriental dans cette singularité. » — ... « Pline donne aux griffons une tête d'aigle et y ajoute de grandes oreilles, telles que les représentent les bas-reliefs et les peintures antiques. A Herculanum et à Pompéï, les uns ont le cou court, ramassé, vigoureux; d'autres l'ont démesurément long; et l'on peut ajouter aux descriptions d'Élien, de Pausanias et des autres auteurs, que le derrière du cou du griffon porte ordinairement une crête onduleuse, armée de pointes aigues, terminée dans le bas par une touffe de crins, et qui pouvait lui servir de défense aussi bien que d'ornement; il a aussi une longue touffe sur le devant du cou. »

(2) De Clarac, *Musée de sculpture ancienne et moderne*, t. II, partie II, p. 278.

(3) Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons avec une grande joie que le conseil municipal de la ville du Puy, trouvant le local destiné à recevoir ses collections scientifiques et artistiques trop étroit et trop mal placé, vient de voter un emprunt affecté à la construction d'un nouveau musée. Il est donc probable que, lorsque notre publication paraitra, les objets d'antiquité que nous signalons n'occuperont plus la même place; néanmoins, comme ils seront toujours conservés avec le soin qu'ils méritent, il sera facile de les reconnaître.

(4) Et dans le même ordre au bas des figures

BELLICcVS .... SVRBVR.

celui que

celui que nous décrivons, l'animal s'élance sur une montagne ; on voit même un sanglier acculé au sommet et sur la défensive. Le sens de cette lutte a été habilement interprété par ces savants. Si notre cartouche était entier, peut-être pourrions-nous appliquer à ce fragment de frise les explications qu'ils donnent sur celui des Vosges ; malheureusement, une partie nous manque ; aussi nous garderons-nous d'y suppléer par une hypothèse. Nous dirons seulement, sans prêter une signification allégorique à ces grandes figures d'animaux, que le lion était l'emblème des Romains, et le sanglier celui des vieux Gaulois.

Nº III. CERF TERRASSÉ ET MORDU PAR UN LION. *(Bas-relief.—Suite de la même frise; au musée du Puy*, 0,82 de hauteur).—Rien ne prouve mieux l'étendue de cette magnifique frise que les solutions de continuité nombreuses qui en séparent les fragments ; ces sujets en général ne peuvent s'ajuster ; ils suivent ou préparent des épisodes qu'il est par cela même fort difficile d'expliquer. C'est un livre dont nous avons seulement retrouvé quelques feuillets épars. Ici, nous voyons le train de derrière d'une biche en fuite, et un cerf à genoux terrassé par un animal qui lui déchire le flanc. Comme la tête seule de ce dernier apparaît et qu'elle est un peu mutilée, ce serait téméraire de vouloir le désigner d'une manière positive ; cependant tout porte à croire qu'il s'agit d'un lion, d'un léopard ou d'un énorme chien. Quoi qu'il en soit, le motif principal est admirablement exécuté. Triomphant de cette pierre ingrate, l'artiste a fouillé le grès avec une remarquable vigueur, et a su rendre avec une précision anatomique très-savante les jambes grêles du cerf aux abois.

Nº IV.—BICHE ET CERF EN FUITE. *(Bas-relief.—Suite de la même frise ; dans le soubassement extérieur du chevet de Notre-Dame ;* 0,82 de hauteur). — Le premier cartouche qui se voit à gauche du soubassement extérieur de l'église Notre-Dame du Puy est tellement fruste, que ce serait nous aventurer fort que de chercher à le décrire. On peut seulement affirmer, d'après toutes ses proportions et ses formes, qu'il appartenait à la même partie de l'édifice. — Celui qui vient immédiatement après est fort remarquable, tant par son excellente exécution, que par son parfait état de conservation. Il représente une biche et un cerf effrayés, fuyant à toute vitesse. Sur un arbre en avant, l'artiste a sculpté un enfant nu, assis et s'arrachant une épine du pied. Évidemment ce motif, hors des proportions de l'ensemble, est à part de la grande scène de chasse. C'est une fantaisie, placée là probablement pour achever de remplir la pierre, qui rappelle un de ces bons modèles de l'antiquité grecque, modèles qu'on devait connaître et étudier dans les écoles gallo-romaines des deux premiers siècles (1).

---

lorsque la religion des Gaulois fut confondue avec la religion des Romains, ce qui commença sous Tibère, le peuple victorieux eut l'adresse d'accoler ensemble, sur les monuments, un mot de sa langue et un autre tiré du Celtique. Le lion et son inscription appartiennent évidemment aux Romains ; cet animal était inconnu avant eux dans les Gaules. Considéré comme emblême, le lion est le domicile du soleil, le dispensateur des lumières les plus éclatantes. Dans ses attributs naturels, c'est l'image de la force, de la noblesse et du courage. Les Romains l'avaient adopté comme un symbole de la puissance de leur empire. — L'inscription *Belliccus* exprime l'état hostile du lion contre le sanglier, et le triomphe qu'il espère de son courage belliqueux. C'est le Romain sous l'emblême du lion. — Le sanglier était l'animal des Gaules ; c'était même l'emblême des *Sequani*, le premier des peuples Gaulois. Il était si commun dans ce pays qu'il était plus dangereux que le loup. Les Gaulois portaient les formes du sanglier en signe de leur religion sur leurs enseignes militaires. Chez les Germains, le sanglier était le symbole de la divinité qu'ils appelaient *Odin*. Le porc était consacré à Mercure, c'était l'image de l'hiver. Ainsi, le sanglier et son inscription celtique représentaient les Gaulois ou plutôt les Druides, les premiers de la nation et les chefs de la religion figurée sous cet emblême. L'amour excessif des Gaulois pour les femmes, porté jusqu'à la fureur, est exprimé par le phallus que l'on a donné au sanglier. — Le sculpteur n'a rien omis de ce qui pouvait indiquer les rapports du monument avec la montagne. La pente légèrement inclinée de la scène représente la distance qui sépare la grande plate-forme du sommet, où il semble que l'on arrive avec le lion par une pente très-longue et peu rapide. Le rocher auquel est acculé le sanglier représente le point culminant de la montagne où les Druides faisaient leurs sacrifices et qu'il paraît défendre. Ce point en effet, taillé à pic, est très-escarpé ; il n'est abordable qu'à l'est, précisément en face du cartouche. »

Histoire de la ville épiscopale de Saint-Dié (par GRAVIER).

En lisant ce passage, nous n'avons pu nous empêcher de songer à notre bas-relief et à la grande inscription DVBNOCOVE ; celle-ci n'est pas entière et aurait bien pu, comme celle du temple du Donon, se rapporter à quelque allégorie politique. Cependant, la forme des lettres ne nous semble pas permettre un rapprochement.

(1) Les deux bas-reliefs que nous décrivons, ainsi que les deux suivants, sont ceux dessinés dans notre atlas à la planche des antiquités Romaines et compris sous le nº 3.

N° V. — LIONS CHASSANT. *(Bas-relief. — Suite de la même frise; dans le soubassement extérieur du chevet de Notre-Dame;* 0,82 de hauteur). — Les deux cartouches qui font suite aux précédents ne sont pas très-scrupuleusement représentés, au point de vue archéologique, dans le dessin que nous en produisons. C'est bien la démarche et l'aspect du lion; seulement, au lieu d'indiquer une cassure derrière l'animal, il aurait fallu faire voir que la pierre se continuait sans la moindre solution; qu'elle était, dans une longueur de près de 50 centimètres, complètement unie et n'avait jamais été taillée en cet endroit. Or, pour ceux qu'intéressent les recherches de la nature de celles qui nous préoccupent en ce moment, ce n'est pas une circonstance sans valeur (1). En effet, en quel endroit d'une frise extérieure pouvait être disposée une pierre dont la moitié de la face était seule taillée? Sans contredit on ne lui trouve aucune place, si l'on n'admet pas que la frise ait fait quelques angles rentrants, de manière à ce que la portion unie du bloc s'engageât dans la muraille. — D'où il faut conclure, à la vue seule de cette partie de bas-relief, que la forme du monument était celle d'un parallélogramme; que le temple était précédé par un petit avant corps, et que le fragment dont nous parlons se trouvait à un des deux angles qui joignait le portique au reste de l'édifice.

N° VI. — COLONNES ET PILASTRE CANNELÉS. *(Fragments au musée et à la cathédrale du Puy.* — 0 m,72 de diamètre.) — Après avoir relevé les divers fragments qui proviennent de la frise, nous devons examiner successivement ceux qu'on pourrait attribuer, avec quelque vraisemblance, à d'autres parties de l'édifice. Les premiers qui se présentent à nos regards, en entrant au musée du Puy, sont plusieurs troncs de colonnes à cannelures convexes, et une section de pilastre à cannelures concaves. La parfaite identité des moulures, des filets et des proportions de ces divers débris de colonnes prouve, à n'en pas douter, qu'ils avaient une destination commune; mais se rattachaient-ils aussi positivement à l'ornementation du temple qui comprenait la grande chasse? La réponse est loin d'être aussi affirmative. Nous savons, il est vrai, que les préceptes donnés par Vitruve n'étaient même pas strictement suivis à l'époque la plus florissante de l'art, et qu'ils étaient presque toujours modifiés selon le goût de l'architecte; néanmoins, les dimensions de la frise et celles de nos colonnes sont trop disproportionnées pour que la destination de ces dernières ne reste pas conjecturale (2).

N° VII. — TAILLOIR DE CHAPITEAU, PARTIES D'ENTABLEMENT. (*Au musée et à la cathédrale du Puy*). — Lors de la grande restauration de la cathédrale du Puy, on trouva une quantité plus ou moins considérable de débris antiques enfouis dans les fondations, dans les murailles. Plusieurs nous paraissent avoir une origine commune et se rattacher au même monument; ce sont : 1° deux sections du tailloir d'un très-grand chapiteau, déposées au musée du Puy; 2° une partie d'un talon d'entablement ayant environ 0m,80 de longueur, et placée à la base du tambour du musée (3); 3° quelques pierres d'un riche larmier retrouvées et conservées sur la corniche du mur oriental de Notre-Dame (4). — Ces trois détails se rapprochent et s'allient par des motifs qui leur sont communs. Ainsi, le rebord du tailloir du chapiteau, le filet qui fuit le long du talon de l'entablement, et ceux qui encadrent les modillons du larmier, sont composés avec un chapelet à grains et à olives semblables. Les feuillages élégants de la volute du premier

(1) Pour comprendre ce que nous disons, il est indispensable de se mettre sous les yeux la planche indiquée dans la note précédente.

(2) D'après les règles applicables aux styles corinthien et composite, la frise d'un monument doit avoir un module et demi. Or, notre bas-relief de chasse, portant une élévation totale de 0,82, indiquerait un module de 0,54; tandis que nos fragments de colonnes en supposeraient un de 0,36.

(3) Ainsi que nous l'avons déjà fait observer dans une note précédente, la ville du Puy devant avoir très-prochainement un nouveau musée, les dispositions et les emplacements que nous indiquons seront changés. Cependant il sera facile, avec les descriptions détaillées que nous donnons, de retrouver les différents objets d'antiquité qui font le sujet de nos études archéologiques.

(4) C'est à l'aide de ce riche fragment de larmier gallo-romain que l'on a composé la corniche qui, aujourd'hui, couronne le chevet de l'église.

sujet, les fleurons du second, les gracieuses consoles et la fleur du troisième, sont également d'un même style et concourent par leur rapprochement à justifier l'origine que nous leur attribuons.

N° VIII. — Fragment d'imposte *(au musée du Puy)*. — On reconnaît, à première vue, qu'un des blocs antiques déposés au musée du Puy était l'extrémité supérieure du jambage droit d'une porte. 1° La pierre est sculptée sur trois côtés; 2° une imposte couronne seulement la partie destinée à supporter la retombée de l'arc, puis s'arrête brusquement pour faire place aux figures qui couvrent les parois du mur; 3° un bas-relief, représentant un griffon assis sur ses pattes, décore l'épaisseur de la pierre; 4° une des faces laisse voir une portion de personnage drapé, debout, comme appuyé sur le cordon d'imposte et sur les rinceaux qui encadrent ce côté de la porte; 5° la face opposée a le même encadrement sur son angle; seulement, à l'endroit où s'interrompt la corniche, commence une série de petits bas-reliefs représentant divers sujets, aujourd'hui plus ou moins difficiles à déterminer. Celui de la pierre que nous décrivons est ainsi traduit dans la notice du musée: « personnages occupés à une cérémonie religieuse. On croit « reconnaître dans la main de l'un d'eux le bâton augural ou le *commentaculum*. Sur la face « opposée on remarque une figure qui peut être celle d'un général ou d'un empereur romain. »

N° IX. — Suite du même sujet *(au musée du Puy)*. — Ce bloc se rapporte à la même muraille; seulement celui-ci n'est sculpté que sur les deux faces opposées. D'un côté, on voit un pied de grandeur naturelle chaussé du *campagnus* et paraissant appartenir à une figure assise; de l'autre, se poursuit la scène des petits bas-reliefs dont nous avons parlé. — Ce qu'il importe de faire remarquer, c'est que cette pierre devait être placée dans une partie inférieure; puisque du côté de la grande figure elle est terminée par un large encadrement de rinceaux, de l'autre par une bordure quadrillée que les auteurs de la notice, nous ne savons trop pourquoi, prennent pour une barrière destinée à fermer l'enceinte des sacrifices.

N° X. — Tête et draperie *(à la Cathédrale; ancienne sacristie)*. — En montant à Notre Dame par la rue du Cloître, on aperçoit dans le mur de la sacristie (1), à une élévation de trois mètres, un bloc du même grès que les précédents et sur lequel est sculptée une tête de grandeur naturelle. Le personnage est posé sous une draperie. Nous pensons que ce fragment appartient au sujet que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire, à la figure chaussée du campagnus.

N° XI. — Femme a sa toilette *(à la Cathédrale)*. — En jetant de nouvelles fondations, on a trouvé sous un des piliers de la cathédrale un énorme bloc gallo-romain, qu'il fut impossible d'arracher sans compromettre la solidité de cette portion de l'église, mais dont on fit prendre une empreinte en plâtre, aujourd'hui au musée. Nous fûmes assez heureux pour voir l'original durant les quelques heures qu'il resta découvert, et nous demeurâmes convaincu qu'il faisait partie de la série des petits bas-reliefs indiqués aux N[os] VIII et IX. Sans aucun doute la pierre était sculptée sur son autre face; et cette sculpture devait aussi représenter un motif, tracé sur une échelle plus vaste, se rapportant au numéro X et au revers des deux autres. Quoi qu'il en soit, le côté apparent nous a montré deux bas-reliefs encadrés l'un à côté de l'autre, représentant: le premier, une dame romaine assise et tenant sur ses genoux la boite qui renferme ses parures, tandis que sa suivante, placée derrière elle, lui arrange les cheveux; le second, un chevalier debout portant un bouclier ou tout autre objet rond qu'un enfant semble vouloir saisir. Cependant, nous n'affirmons rien relativement à cette interprétation, la pierre étant un peu fruste. Peut-être même pourrait-on dire, si l'on cherchait à lier ces divers motifs entr'eux, que, pendant que la dame fait sa toilette, un esclave, un mari ou un fiancé remet un miroir à l'amour (2).

---

(1) Cette sacristie doit être prochainement abattue; nous espérons que les divers débris gallo-romains qui se trouvent dans ses murailles seront recueillis avec soin et déposés au Musée.

(2) Voir le dessin de ce bas-relief, planche des *Antiquités*, n° 6. — Seulement, dans l'original, l'homme nous a paru représenté *de*

N° XII.—Génies soutenant un médaillon *(fragment de frise incrusté dans le mur de l'église St-Jean des fonts baptismaux).*— C'est sans doute le portrait de cette même femme, qu'on voit si gracieusement encadré dans le médaillon, que supportent des amours ou des génies ailés.

N° XIII. — Génies entourant un aigle *(Idem).* — Ce fragment de frise se lie au précédent. Quoique beaucoup plus mutilé, il n'en conserve pas moins, dans le mouvement des figures, dans l'élégance et la justesse des proportions, cet air de grandeur qui se rencontre seulement dans les œuvres des bonnes écoles. (1).

N° XIV. — Tombeau romain *(au musée).* — Ce tombeau, trouvé dans les murs de l'église Saint-Jean, porte ce reste d'inscription :

D. M.
ET MEMO...Æ. ER...
Æ AM ROPE...
MÆ FRA VIV....
PON DVM CV
RAVIT DED... (2).

N° XV. — Pierre tumulaire *(idem).* — Sur cette pierre, enlevée du perron de la cour de l'ancienne sacristie, on lit :

D. M.
M. DONNO PRISCIANO
CI DONNI PRISC...
VELLAVI OMN'BVS OF...
IS CIVIL'BVS' N CIVITA....
SVA FVNCTO A'FERBAR....
RVM CIVL PATERNVS AMI...
VS S'BI QVEV'VVS D PROPRI
PONENDVM CVRAVIT
D. (3).

---

face et tenant *devant lui* le miroir ou le bouclier, tandis que le dessinateur le représente en sens inverse. — Nous devions signaler cette différence.

(1) Si le lecteur veut se remettre sous les yeux la note 2 de la p. 71, il verra l'explication, non certaine, mais admissible, que nous avons cherché à donner des numéros 8, 9, 10, 11, 12 et 13; numéros qui tous nous paraissent appartenir au même monument. — Qu'on se représente une porte donnant entrée dans une salle plus ou moins spacieuse ; de riches bas-reliefs décorent sa profondeur, d'élégantes moulures étagées forment son imposte, de gracieux rinceaux bordent ses montants. Le mur dans lequel cette ouverture est pratiquée se compose d'immenses blocs de grès blanc joints avec art et ornés sur leurs deux faces ; d'un côté, se déroule une suite de petits bas-reliefs, représentant différentes scènes de la vie; de l'autre, on voit des figures sculptées dans de très-grandes proportions. — Si l'on veut faire de ces débris les restes d'un monument funéraire dédié à Étrucilla, le mur extérieur sera celui sur lequel sont sculptées les images impériales de Dèce et de ses deux fils. La *cella* intérieure, exclusivement consacrée à l'impératrice, sera ornée de petits tableaux en bas-reliefs représentant plusieurs scènes à sa mémoire. — Nous l'avons dit, ceci n'est qu'une simple conjecture. — Ce motif, ainsi que le précédent, sont dessinés, planche des *Antiquités romaines*, n° 4 et n° 5.

(2)

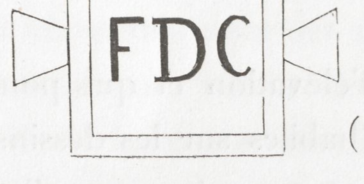
DIIS MANIBVS	AUX DIEUX MANES
ET MEMORIÆ ÆTERN	ET A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE
Æ AMANTISSIMÆ ROPE....	DE LA BIEN-AIMÉE... ROPE
.... MÆ FRATER VIVVS	.... MA, SON FRÈRE VIVANT
PONENDVM CV	A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT
RAVIT. DEDICAVIT.	ET LE LUI A DÉDIÉ.

Cippe surmonté d'un cône tronqué.

(3)

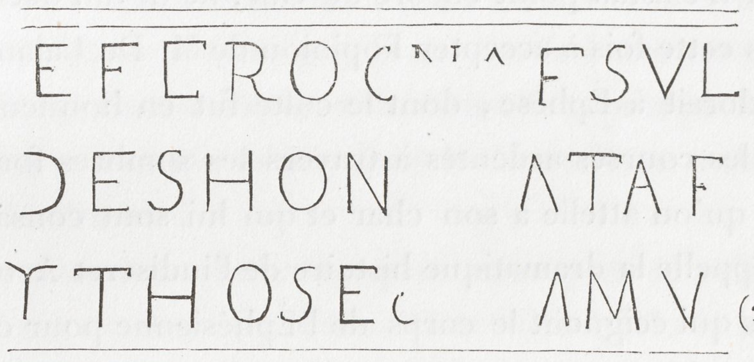
DIIS MANIBVS	AUX DIEUX MANES
MARCO DONNO PRISCIANIO	A MARCUS DONNUS PRISCIANUS
CAII DONNI PRISCIANI FILIO	FILS DE CAIUS PRISCIANUS,
VELLAVI OMNIBVS OFFICI	VELLAVIEN, LEQUEL A REMPLI
IS CIVILIBVS IN CIVITATE	TOUTES LES FONCTIONS CIVILES DANS
SVA FVNCTO......	SA CITÉ.........
...CAIIVS JVLIVS PATERNVS AMIC	CAIUS JULIUS PATERNUS, SON
VS SIBIQVE VIVVS. DE PROPRIA (*pecuniâ*)	AMI, A FAIT ÉLEVER DE SON VIVANT
PONENDVM CVRAVIT	A SES FRAIS, CE MONUMENT,
DEDICAVIT.	ET LE LUI A DÉDIÉ.

Nº XVI. — Inscription (*Cour de l'ancienne Prévôté; — église Saint-Jean*).



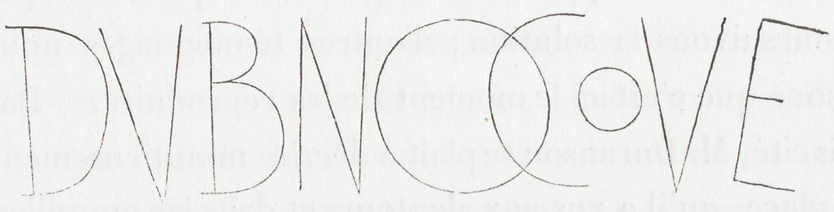
(1)

Nº XVII. — Autre inscription. — (*Cour de l'ancienne Prévôté; — église Saint-Jean*).



(2)

Nº XVIII. — Autre inscription. — (*Idem*).



(3)

Nº XIX. — Inscription monumentale (*au musée*). — On lit sur un bloc en grès enlevé du mur extérieur de la cathédrale un fragment d'inscription ainsi conçu :

VNTH
SFORV (4)

Nº XX. — Avant de clore ce qui est relatif aux fragments gallo-romains trouvés sur le mont Anis, nous devons signaler : 1º deux débris de fenêtres richement sculptées, qu'on voit encore dans l'église Saint-Jean sur le mur qui fait face au grand clocher ; 2º une partie d'un immense encadrement figuré par des branches de feuillage au travers desquelles se jouent des oiseaux ; ce bloc, aujourd'hui noyé dans la maçonnerie de la vieille sacristie de Notre-Dame, devait appartenir au jambage de la porte principale d'un temple; 3º des colonnes

Culte de Diane et d'Isis sur le mont Anis.

(1) Faciendvm Decvriones Cvravervnt. (Les lettres ont près d'un décimètre de hauteur).

(2) Cette inscription n'a que trois lignes, par conséquent est entière dans sa hauteur; mais elle est brisée sur ses deux côtés, de telle sorte qu'il est impossible d'en indiquer même le sens. — Les lettres ont environ un décimètre de hauteur.

(3) Nous avons déjà rapporté cette inscription page 23.

(4) Voici l'explication que M. De Lalande donne de ce fragment d'inscription : « Lorsque les Romains formèrent dans les Gaules leurs établissements, ils organisèrent de grands marchés pour les denrées et les bestiaux ; puis ils placèrent ces marchés hors des villes (*foris*), mais dans les lieux les plus favorables par leur position, soit pour les eaux nécessaires aux bestiaux, soit près des grands chemins pour faciliter l'arrivage des denrées; assez ordinairement ils choisissaient le lieu le plus convenable de chaque cité (et une cité alors était un grand arrondissement communal). — Il est très-présumable que le forum ou *foire* de la Vellavie fut établi dans l'un des beaux vallons que dominait le mont Anis, et spécialement sous les auspices de la grande déesse dont le culte y était révéré. — Appuyé sur cette conjecture, M. De Lalande hasarde, pour compléter l'inscription, la phrase suivante :

SENATVS CONSVLTO AVT LEGE ILLIS QVI ADEVNT HVJVS CIVITATIS FORVM.	AU NOM DU SÉNAT OU DE LA LOI, A CEUX QUI FRÉQUENTENT LE FORUM DE CETTE CITÉ.

Et il regarde cette inscription comme ayant décoré le haut du monument ou pilier sur lequel on publiait les lois, les prescrits et les réglements concernant la police des foires ou marchés, et auquel on suspendait les marchandises pour les exposer en vente. (*Encyclopédie antiq.*, vol. 4, p. 722).

et un BAS-RELIEF, en marbre; les colonnes sont encore dans le chœur de Saint-Jean; le bas-relief, autrefois perdu dans la muraille extérieure de cette chapelle, se trouve actuellement au musée, et représente un mariage funèbre, tel que les Romains en sculptaient quelquefois sur les tombeaux (1).

Une frise de près d'un mètre d'élévation et qui pouvait en avoir plus de quarante de pourtour, exécutée par des artistes habiles sur les dessins d'une excellente école, remontant au premier ou au second siècle et trouvée avec d'autres débris antiques d'une égale importance en un lieu où n'existait point encore de ville, ne devait décorer qu'un édifice sacré. Nous n'hésitons donc pas cette fois à accepter l'opinion de M. De Lalande. — Oui, c'est Diane, c'est la divinité qu'on adorait à Éphèse, dont le culte fut en honneur sur le mont Anis. La déesse de la chasse aime les courses ardentes à travers les sombres forêts, les biches sont les animaux de prédilection qu'on attelle à son char et qui lui sont consacrés (2). La fureur des chiens contre les cerfs rappelle la dramatique histoire de l'indiscret Actéon; et il suffit de jeter les yeux sur les symboles qui ceignent le corps de l'Éphésienne pour comprendre ces griffons menaçants, ces lions, ces sphinx et ces cerfs (3).

Ce n'est pas seulement dans ces appréciations générales qu'il faut puiser les éléments du problème dont nous poursuivons la solution; d'autres témoignages nous prêtent aussi leur concours, et nous pensons que c'est ici le moment de les reproduire. — Dans un manuscrit que nous avons plusieurs fois cité, M. Duranson se plaît à décrire minutieusement les débris antiques, encore nombreux et en place, qu'il a vus aux alentours et dans les murailles de la cathédrale.

« En parcourant le voisinage de cette antique basilique, dit-il, je reconnus que sur son « emplacement même ou tout près de là il avait existé un temple superbe, si l'on en juge « par les restes de frises, de colonnes en marbre, en granit et en porphyre, par les débris « d'inscriptions encore en place et qui, avant la révolution, étaient en bien plus grand nombre « dans la cour du prévôt. On voit, çà et là, dans le mur de l'église Saint-Jean-des-Fonts-« Baptismaux, des fragments d'architecture appartenant à des époques différentes, mais « remontant au premier siècle. Plusieurs de ces pierres portent l'empreinte du feu; ce qui « pourrait faire présumer que l'ancien temple (que des antiquaires prétendent avec raison avoir « servi au culte de Diane) fut détruit par le feu, lors de l'établissement des chrétiens dans ces « contrées. D'où il faut conclure que ceux-ci, par haine pour l'idolâtrie, n'avaient même pas « voulu employer, dans la construction de la cathédrale, les énormes matériaux en grès dur « qui composaient le sanctuaire profane, et qu'ils avaient préféré les enfouir, afin sans doute « de faire oublier aux nouveaux adeptes les marques de leur ancien culte (4)..... A droite de la « porte d'entrée de l'église, du côté du fort, on a trouvé des pierres à trois ou quatre pieds sous « le pavé et qui avaient été recouvertes de platras. Ces pierres, sur lesquelles *on voit une Isis* « *emmaillotée et plusieurs cerfs*, sont de qualité volcanique un peu friable, de la nature du « rocher Corneille, qui n'est au plus qu'à cinquante pas de là. Elles sont mal sculptées et « donnent à connaître qu'elles avaient, sans contredit, été détruites par le feu. Il paraît

(1) *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire*. (DE LALANDE. Page 111). — *Un voyage en Auvergne*, par MÉRIMÉE, page 249.

(2) Les biches rappellent Diane, à laquelle ces animaux paisibles étaient consacrés, et ses visites nocturnes à Endymion vers lequel, dans le silence des nuits, ces biches menaient le char de la reine du ciel. (DE CLARAC, bas-reliefs grecs et romains).

(3) En général, les symboles qui se trouvent sur les *Dianes d'Ephèse*, dit Montfaucon, sont les bœufs ou taureaux, les lions, les griffons, les cerfs, les sphinx, les insectes, les abeilles, les arbres, les roses.

(4) Cette appréciation de l'antiquaire qui a écrit ces lignes n'est ni exacte, ni réfléchie. Nous ne comprenons pas, en effet, qu'il puisse dire qu'en haine de l'idolâtrie, les premiers chrétiens non-seulement ne voulurent pas employer dans la construction de leurs églises, mais même enfouirent dans la terre les débris des anciens temples. Ceci n'est point vrai; nous avons à cet égard longuement développé notre opinion. Pour en avoir une contraire à celle qu'il émet, M. Duranson n'aurait eu qu'à jeter les yeux sur les murailles de la Cathédrale elle-même.

« même que ce temple était précisément à la même place où se trouvent ces pierres qui semblent « n'avoir pas été dérangées.... »

Système hypothétique.

Ces documents sont fort précieux s'ils sont sincères, et rien ne nous donne le droit de les suspecter; d'autant plus qu'ils sont consignés dans des notes manuscrites jetées sans aucune préoccupation de système arrêté, notes que l'auteur ne paraît même pas avoir eu l'intention de publier.— Ainsi, apparaissent d'abord les ruines considérables d'un temple gallo-romain du premier ou du second siècle; monument élevé dans des conditions de style et d'ornementation qui rappellent les règles architecturales des écoles de la Grèce et de Rome, et dont tous les matériaux destinés à la sculpture sont en grès blanc extrait de carrières plus ou moins éloignées; puis, par un contraste frappant, on découvre au même lieu, presque dans les mêmes fondations, de grossières figures d'isis et de cerfs, taillées dans des blocs d'une roche noire et friable qui n'est qu'à quelques mètres de distance.

— Deux civilisations distinctes, deux époques artistiques et religieuses ne sont-elles pas révélées par ces débris si peu contemporains? C'est d'abord le culte de la Diane grecque, tel qu'il était en honneur à Ephèse et à Rome. Près de trois siècles s'écoulent, les invasions ravagent cruellement notre territoire; nos monuments sont brisés, renversés, brûlés, et l'incendie qui précipite leur chute se reconnaît encore en maints endroits.... Un second temple est réédifié sur les ruines du premier; mais, ainsi que nous l'avons rappelé dans nos considérations sur le mouvement de l'histoire générale, l'art est tombé dans une obscure barbarie; les ressources matérielles ne sont plus les mêmes, on utilise tels quels les anciens matériaux que l'on a sous la main, et l'on achève l'édifice à l'aide de pierres extraites de la roche voisine. — Les grossières images d'Isis sont inaugurées dans ce nouveau temple, qui n'est lui-même que transitoire comme la divinité qu'il renferme (1).

Ceux qui n'auront pas sérieusement médité sur cette époque de l'histoire pourront nous accuser de risquer de trop gratuites hypothèses; nous sommes résigné par avance aux attaques d'une pareille critique. Qu'on se le rappelle, ici nous n'écrivons pas, nous cherchons l'histoire; et, tout en *avouant l'incertitude des témoignages* sous la garantie desquels nous parlons, nous n'en devons pas moins chercher l'explication la plus logique, la plus vraisemblable des fragments que les siècles nous ont transmis. — Or, dès le milieu du troisième siècle, la foi religieuse, on le sait, s'était grandement modifiée dans les provinces encore païennes. Ce n'était plus le culte des dieux d'Homère et de Virgile qui se célébrait dans les temples; on prononçait encore leur nom, ils avaient encore des autels, mais plutôt comme attributs spéciaux d'une divinité suprême que comme puissances distinctes. — Le catholicisme grandissait de jour en jour, il avait déjà des apôtres dans les Gaules, ses doctrines gagnaient tous les points de l'empire, apportaient une double régénération; et les peuples, subissant presque à leur insu l'influence providentielle, christianisaient leur mythologie avant même d'être chrétiens.

Le culte d'Isis, né en Egypte où il était établi dès la plus haute antiquité, passa en Grèce d'abord, ensuite à Rome et dans les Gaules. Isis et Osiris, la lune et le soleil, étaient les deux grandes divinités des Phéniciens et des Egyptiens (2). Plutarque rapporte que Diane et Isis

---

(1) On pourrait attribuer à cette seconde construction quelques fragments qui paraissent d'une époque de décadence; telles seraient deux figures de *génies ailés* occupés à garnir de fleurs et de fruits des corbeilles d'osier. Le bas-relief, compris dans la notice du musée du Puy sous le numéro 15 des antiquités romaines et grecques, et trop mutilé pour qu'on puisse le définir, semblerait assez se rattacher à cette période.—Nous attribuons aussi à ces grands édifices du quatrième ou du cinquième siècle ces immenses fragments de *frise en fer de lance*, dont on trouve deux grands cordons incrustés, l'un dans le revêtement extérieur du mur absidal de la cathédrale, l'autre dans celui de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux, et dont on trouve aussi décoré l'encadrement supérieur de la *porte papale*. Il est incontestable que le caractère de cet ornement n'appartient pas aux siècles classiques de l'art; et comme ces débris morcelés se voient incorporés aux plus anciennes constructions de nos églises, la date, ainsi circonscrite, se rapporte assez exactement à ce temps dont nous parlons.

(2) DIODORE DE SICILE, lib. 1, chap. 10-11.—PLUTARQUE, de Iside. — DIOGÈNE LAERCE, prœm., p. 7. —PORPHYRE, dans *Eusèbe*, prœp. év.

avaient les mêmes emblêmes. Les cornes qui paraient le front des deux déesses, les vêtements noirs qu'elles portaient l'une et l'autre, représentaient le croissant argenté de la lune et les ombres de la nuit. Pline et Vitruve (1) disent que la statue originale de Diane d'Ephèse était du plus noir ébène. Montfaucon fait à son tour observer qu'il en existe plusieurs à Rome et une au cabinet de Brandebourg, qui ont le visage et les mains en pierre noire, et le reste du corps en marbre de différentes couleurs. Ces circonstances ont le plus grand intérêt pour notre histoire locale, ainsi qu'on va bientôt le comprendre. Qu'il nous suffise, quant à présent, de fixer l'attention sur cette particularité, que ce fut précisément au milieu du troisième siècle que les Isiaques, déjà très-nombreux dans Rome, se répandirent dans les Gaules et y élevèrent des autels à leur mystérieuse déesse (2). Voilà pourquoi nous avons dit que ce fut vers ce temps qu'ils vinrent enter leurs rites sur l'ancien culte de la Diane chasseresse du mont Anis. — Ce n'est point, du reste, une opinion dont la priorité nous appartienne ; nous avons seulement cherché à coordonner des documents épars en indiquant, au moyen de l'histoire, la marche progressive de l'idée religieuse, tandis que celle de l'art s'en allait en sens contraire.

Etonné d'une frappante analogie entre la vierge noire de l'église du Puy et les divinités égyptiennes, déjà le savant Faujas avait dit: « Cette figure pourrait bien n'avoir pas toujours « été une image destinée à représenter la mère de Dieu... L'on pourrait bien croire que la bonne « déesse, qu'*Isis* a été en vénération au Puy dans le temps des Romains. » Adoptant à son tour cette idée, M. De Lalande cherche à l'appuyer sur de savantes citations (3). Pythagore, dit-il, n'a-t-il pas mis ces mots dans la bouche d'un prêtre grec : « Puisque nous avons emprunté à « l'Egypte le *dessin de l'image de Diane*, et puisque sur les bords du Nil elle représente la « nature personnifiée, pourquoi à Ephèse resterions-nous en chemin? Diane est une trop « grande divinité pour ne servir de patronne qu'aux chasseurs ; donnons-lui l'essor, faisons-lui « représenter Cérès, Cybèle, *Isis*; nous ne devons pas mettre de bornes à la piété. » — « Les « Romains, ajoute M. De Lalande, ne furent que les imitateurs des Grecs ; leur déesse de « la chasse, leur souveraine des monts, des eaux et des bois, leur *siderum regina* fut souvent « représentée chez eux sous les bandelettes et le maillot d'*Isis*. Combien d'inscriptions portent « ces mots: *Lunæ et Isidi!* (4). » —M. le curé Sauzet, dont nous avons déjà fait connaître une

---

lib. 4, chap. 9. — HÉRODOTE, lib. 11, chap. 41. — OVIDE, métamorphoses, lib. 1, f. 16 et 17. — Dans l'inscription du temple de la vierge Isis, à Saïs, on lisait ces mots : *le fruit que j'ai engendré est le soleil.* Voir PLUTARQUE, de Iside, p. 354 et PROCLUS, *in tim*, p. 30. — Chacun connaît la belle inscription que Plutarque rapporte et qu'il dit avoir existé sur le temple de Saïs : *Je suis tout ce qui a été, ce qui est et ce qui sera; et nul d'entre les mortels n'a encore levé mon voile.*

(1) Voir l'*Antiquité expliquée* par MONTFAUCON, article *Diane*.

(2) *Isis* fut particulièrement honorée en Grèce, comme il est aisé de le voir par le grand nombre de monuments qu'on lui érigeait dans ce pays, et par les figures d'*Isis* qu'on voit sur les médailles grecques..... Le culte d'*Isis* ne fut incorporé qu'assez tard dans la religion des Romains, par arrêt du sénat ; il paraît même qu'il fut rejeté plusieurs fois, surtout par la fermeté des consuls Pison et Gabinius qui, au rapport de Tertullien, s'opposèrent fortement à la célébration des mystères d'*Isis*. Le sénat renouvela souvent les mêmes défenses ; mais l'empereur Commode (Lampridius) eut tant de passion pour ces mystères que, pour les honorer davantage, il se fit raser, et porta lui-même le simulacre d'Anubis... Son culte a passé de l'Egypte dans les Gaules ; mais ce serait peut-être trop donner aux conjectures, que de vouloir faire dériver le mot *Paris* de PARA-ISIS, parce que cette ville n'était pas éloignée du fameux temple de la déesse *Isis*..... On ne peut raisonnablement douter qu'il n'y eut à Paris ou dans son voisinage, au village d'Issy, un fameux temple dédié à la grande déesse des Egyptiens. Les anciennes chartes des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain en font mention, et disent que Clovis et Childebert, leurs fondateurs leur ont assigné les dépouilles d'*Isis* et de son temple. Nous aurions une preuve sans réplique de ce fait, sans le zèle un peu véhément du bon cardinal Brissonnet qui, abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'an 1514, fit réduire en poudre la grande idole d'*Isis* qu'on avait par curiosité conservée dans un coin de ladite église de Saint-Germain..... Article *Isis* par LALANDE. (*Dictionnaire des Sciences*).

(3) En adsum rerum natura parens, etc. Cujus numen unicum multiformi specie, ritu vario, nomine multijugo totus veneratur orbis ; indè Phryges *Matrem* ; Attici *Minervam* ; Cretes *Dianam* ; Eleusini *Cererem* ; Egyptii ceremoniis me propriis percolentes apellant vero nomine reginam ISIDEM. — APULÉE, *Metem.*, l. II.

(4) Au surplus, ce passage que je viens de citer, dit M. De Lalande, conduit à un rapprochement assez singulier entre l'origine de la ville du Puy et celle d'une des villes les plus célèbres de la Grèce. — Suivant Pline, et d'après plusieurs auteurs, la ville d'Éphèse commença par une souche de vigne dans laquelle un chasseur sculpta l'image informe de la déesse qui venait de le rendre vainqueur d'un énorme sanglier.

partie du travail sur les origines étymologiques du Velay, n'hésite pas à se prononcer : « Le mot « Anis, dit-il, est formé : 1° du radical *an*, destiné à exprimer toute idée de cercle, de circuit, « (*an'nus*, année, *an'nullus*, anneau) ; 2° du radical *is*, qui rappelle le culte d'*Isis*.... Toute « cette partie du Velay, je veux dire le bassin du Puy, fut une contrée entièrement « *isiaque*. L'étymologie, la tradition, la disposition des lieux, établissent ce fait. Au-dessus « du bocage sacré, au pied du rocher Corneille, l'on remarquait d'abord *An' is' ium*, « l'enceinte d'*Isis*. Plus loin, là précisément où l'on a découvert l'emplacement bien conservé « d'un grand édifice, était *Is' palis* ou *Is' polis*, la réunion d'*Isis* ou des prêtres d'*Isis* (1) ; « puis, vis-à-vis, *Den' is' e*, la colline, le rocher d'*Isis (dens' isium);* et comme si de pareilles « preuves étaient insuffisantes pour établir cette grande consécration, le témoignage plus « positif de l'histoire nous vient encore en aide. Grégoire de Tours dit formellement que la « ville d'*Anis* tirait son nom du territoire même dans lequel elle avait été construite : preuve « que ce n'était point la montagne seule, mais tout le territoire qui portait ce nom (2). » — Nous ne serons point aussi affirmatif, car nous sommes loin d'accepter comme des *preuves* des interprétations qui nous paraissent au contraire fort conjecturales ; cependant, tout en produisant avec réserve les recherches étymologiques de l'ingénieux linguiste, nous ne pourrons nous défendre de les rapprocher des autres documents qui concourent à la même démonstration, de celui surtout qui nous semble le plus digne de fixer l'attention des antiquaires. On voit déjà que nous voulons parler de l'antique Vierge noire du Puy (3).

La piété fit fermenter les esprits. On construisit d'abord quelques cabanes près du cep devenu sacré ; mais les saisons ne respectant pas le simulacre, on lui donna un abri, ensuite un temple et des ministres. Aux cabanes succédèrent des habitations plus commodes et plus spacieuses; enfin une ville se forma, *et Éphèse se déploya en amphithéâtre sur la pente d'une colline ayant pour couronne le temple le plus célèbre de l'antiquité.*

(1) Les Argiens eurent pour premier roi Inachus. Celui-ci bâtit une ville, à laquelle il donna le nom de Ville de la Lune, par respect pour cet astre qu'il adorait ; et il la nomma *Io-Polis*, ou ville d'*Io*, car *Io* est le nom mystique de la Lune chez les Argiens. — *Chron.*, Alex., p. 97.

Hérodote nous dit que les Égyptiens peignaient leur *Isis* comme les Grecs représentaient *Io;* ce qui prouve l'identité d'*Io* et d'*Isis*. L'une et l'autre sont la Lune. — *Hérodote,* Euterpe, c. 41.

(2) Ceci est une erreur ; et il ne faut pas faire parler l'historien plus et autrement qu'il ne l'a fait lui-même, surtout lorsqu'il est loin de s'être aussi *formellement* expliqué. Voici comment s'exprime Grégoire de Tours : « ... *Ingressus Vellavœ urbis terminum*, AD LOCUM QUEM ANICIUM VOCITANT.... » — Nous n'insistons pas, parce que nous reviendrons plus tard sur ce passage et que d'ailleurs nous ne prétendons nullement garantir l'exactitude des citations produites par les différents auteurs dont nous faisons seulement connaître l'opinion.



(3) STATUE DE NOTRE-DAME DU PUY, TELLE QUE JE L'AI VUE DANS PLUSIEURS EXAMENS FAITS LE 25, LE 30 OCTOBRE, ET LE 3 NOVEMBRE 1777. — MÉMOIRE PAR FAUJAS DE SAINT-FONT.

§. I. *Description de la Statue telle qu'on la voit au-dessus de l'autel, dans la niche où elle est placée.*

Lorsqu'on est entré dans le chœur de l'église cathédrale du Puy, séparé de la nef à la manière de plusieurs anciennes églises, on voit un autel assez moderne, à la romaine, fait en marbre de différentes couleurs, surmonté par une espèce de petit baldaquin, sous lequel est placée la statue établie sur un piédestal en marbre assez élevé. Comme le jour qui l'éclaire vient dans un sens contraire, on ne la voit pas d'une manière bien distincte, il faut donc monter sur l'autel, lorsqu'on veut la contempler de près.

Elle est couverte d'un grand manteau d'étoffe d'or qui l'enveloppe depuis le col jusqu'aux pieds et qui, se trouvant fort resserré par le haut et d'une vaste capacité par le bas, donne à la vierge une forme conique qui manifeste le goût le plus barbare. L'enfant Jésus, qui parait de loin collé sur l'estomac de sa mère, montre sa petite tête noire par une ouverture faite au manteau. Des souliers d'étoffe d'or se voient aux pieds de la statue, dont la tête est ornée d'une couronne en manière de casque d'une forme singulière et dont je parlerai bientôt : une seconde couronne, d'un style un peu plus moderne, est suspendue sur la première ; divers rangs de très-petites perles pendent derrière la tête en guise de cheveux.

Le manteau dont j'ai parlé, est surchargé d'une multitude de différents reliquaires qui y sont attachés et parmi lesquels on en voit quelques-uns enrichis de diamants, d'autres sont encore émaillés de diverses couleurs, plusieurs sont en cristal de roche ou en pierres fausses. On y remarque encore divers bijoux, tels que des bagues, des cœurs d'or et d'argent ; mais j'eus le plaisir surtout d'y découvrir une cornaline orientale antique, fort belle ; cette pierre gravée en creux représente un Apollon nu, d'une très-bonne proportion, tenant une branche de laurier dans sa main droite, tandis que l'autre est appuyée contre un fût de colonne sur lequel repose une lyre. Cette pièce garnie d'un entourage d'or émaillé est montée en forme de médaille ; quelqu'ame pieuse l'avait peut-être anciennement portée suspendue à son chapelet ou à son col.

La chronique Vellavienne cherche dans ses plus vieux souvenirs, et sa mémoire ne peut lui rappeler d'où lui vient cette statue miraculeuse au visage éthiopien devant laquelle papes, empereurs et rois sont venus se prosterner tour-à-tour. Les uns assurent que saint Louis l'apporta d'Égypte pour en faire hommage à l'église du Puy; c'est même la version la plus

---

§. II. *Description de la Statue, telle qu'elle est sous le manteau qui la couvre.*

Je vais lever ce voile, ou plutôt ce manteau moderne, et nous allons voir une statue bien différente de celle que je viens de décrire. Comme je l'avais soutirée de sa niche pour la placer dans un endroit fort éclairé, où je l'avais sous la main, et que j'ai eu la constance de l'examiner soigneusement pendant quatre séances différentes, je ne dirai rien que je n'aie vu de mes propres yeux.

1° La statue a deux pieds trois pouces de hauteur, elle est dessinée d'une manière dure et raide, son attitude est celle d'une personne assise sur un siége, à la manière de certaines divinités Égyptiennes; elle tient sur son giron (*) un enfant dont la tête vient correspondre à l'estomac de la statue qui est en bois, paraissant être d'une seule pièce, et pesant environ vingt-cinq livres; le fauteuil sur lequel elle repose est détaché, je le crois d'un travail moderne;

2° Je dois dire, avant de passer à d'autres détails, que la statue est de cèdre, on y distingue la couleur et toutes les qualités de ce bois. J'ajoute qu'elle paraît être très-ancienne; mais voici ce qu'il y a de remarquable et de bien digne d'attention: toute la statue est entièrement enveloppée, depuis la tête jusqu'aux pieds, de plusieurs bandes d'une toile assez fine, très-soigneusement et très-solidement collée sur le bois, à la manière des momies Égyptiennes. Ces toiles sont appliquées sur le visage de la mère et de l'enfant, les pieds en sont également entourés; ce qui est cause qu'on ne peut distinguer aucun vestige de doigts; de pareilles bandelettes recouvrent aussi la main, mais les doigts sont caractérisés, ils sont d'une raideur extrême et du plus mauvais dessin.

3° C'est sur ces toiles fortement collées sur toute l'étendue du bois, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'on a d'abord jeté une couche de blanc à gouache, sur laquelle on a peint à la détrempe les draperies accompagnées d'ornements de différentes couleurs.

La face de la mère et celle du petit Jésus sont d'un noir foncé qui imite le poli de l'ébène. En examinant de très-près leur visage *tirant sur l'éthiopien et le more*, pour me servir des expressions du père de Gissey, j'y remarquai quelques traces d'égratignures où la couleur n'a ni le même ton, ni la même solidité que dans les autres parties qui sont conservées; ce qui me fit présumer que c'étaient des dégradations réparées après coup. La toile se montrait sensiblement sous les petites défectuosités mal réparées, particulièrement sur le visage de l'enfant qui avait été plus endommagé. Je faisais part de mon observation au dessinateur et à deux ecclésiastiques qui étaient avec moi, lorsqu'un des portiers à qui la garde de l'église est confiée, homme assez intelligent dans son espèce, et fort complaisant, m'assura qu'à force de faire toucher des chapelets et des reliquaires à la statue, on avait altéré à la longue, par le frottement, quelques parties du visage de la mère et de l'enfant, mais qu'on avait chargé un peintre qu'il me nomma, de remettre du noir là où il en manquait; cet éclaircissement me satisfit.

Si l'on veut savoir à présent ce qui peut m'autoriser à prononcer d'une manière si positive sur la qualité du bois de la statue, et sur les toiles qui y sont adaptées, je dirai que ne voulant point porter de jugement précipité et sans connaissance de cause, sur un objet qui peut intéresser les amateurs de l'antiquité, je coupai très-proprement avec la pointe d'un canif, dans un endroit qui ne pouvait point nuire à la statue, un morceau du bois dont elle est faite; ce qui non seulement me fit connaître que c'était du cèdre, mais me fit apercevoir encore que la toile collée formait une double enveloppe.

§. III. *Tête de la Statue.*

5° La forme du visage présente un ovale extrêmement allongé, et contre toutes les règles du dessin. Le père de Gissey se contente de dire que la face est longuette; il aurait mieux fait de dire qu'elle est *longissime:* le nez est également d'une grosseur et d'une longueur démesurées, et d'une tournure choquante. La bouche est petite, le menton raccourci et rond, la partie osseuse supérieure de l'œil fort saillante, et l'œil malgré cela très-petit. Le père Odo de Gissey nous apprend que les yeux sont d'étoffe diverse du reste de l'image, que *quelques-uns tiennent que ce sont pierres d'agate façonnées en prunelles d'œil, d'autres jugent que ce sont deux perles d'excellente grandeur, peintes et agencées de telle sorte, qu'elles paraissent à guise de deux beaux yeux avec vivacité, que vous diriez qu'elle regarde les spectateurs gravement toutes-fois.* On ne se douterait pas, d'après une telle description, que *ces deux beaux yeux*, que *ces deux perles* ne sont que deux portions demi-sphériques d'un verre très-commun; ces deux portions de verre sont concaves d'un côté, et convexes de l'autre: la face convexe se présente extérieurement et imite le globe de l'œil, tandis que la partie concave étant appliquée sur un plan intérieur peint avec les couleurs de l'œil, en imite l'iris. Cette espèce d'œil artificiel, fait dans un temps où l'on ignorait la manière de façonner des yeux d'émail, se trouve assez ingénieusement exécutée; mais comme ceux-ci ont été mal assortis à la grandeur du visage, et qu'ils sont fort tranchants malgré leur petitesse, sur une face noire, on ne peut dissimuler que cette figure n'aie un air hagard et en même temps étonné, qui inspire de la surprise et même de l'effroi.

Ce serait ici le moment de parler des oreilles et de la chevelure; mais j'avoue, quelqu'envie que j'aie eu de les examiner, qu'il ne m'a pas été possible d'avoir cette satisfaction. En voici la cause: j'ai annoncé que la tête était couverte d'une couronne faite en forme de casque; on croirait naturellement trouver sous cette couronne une chevelure ou quelqu'autre chose qui dût y ressembler, mais point du tout. Le premier objet qu'on aperçoit, est une espèce de tissu noir assez commun, qui couvre totalement le dessus et le derrière de la tête, et cache entièrement les oreilles. Sous cette première enveloppe on en remarque une seconde formée par des lisières de soie noire, et enfin une troisième en toile de fil; le tout est très-étroitement lié, et fortement resserré contre la tête. J'aurais passionnément désiré voir ce qu'il y avait sous cette triple enveloppe, mais on croyait ne m'avoir déjà que trop accordé en me permettant de tirer la statue de sa niche; il n'aurait fallu rien moins que des ordres supérieurs pour pouvoir la dépouiller de toutes ses coiffures, et voir la tête dans son état naturel.

Je confesse cependant que je ne pus m'empêcher de passer tout doucement mes doigts sous cette suite de bandeaux, pour tâcher de découvrir les oreilles; mais hélas! à mesure que j'avançais, j'entendais le déchirement des bandelettes desséchées et comme cuites par la vétusté; c'était autant de déchirures que je craignais de faire à l'ame des honnêtes ecclésiastiques qui avaient bien voulu seconder ma curiosité. La tête me parut absolument lisse et sans chevelure. — Je ne puis qu'exhorter Messieurs les chanoines, si jamais on est dans le cas de refaire de nouvelles coiffes à la statue qui en a grand besoin, d'examiner soigneusement cette tête, et de la faire dessiner. Je n'oublierai pas de dire qu'en passant mes doigts sous les enveloppes dont j'ai parlé, je sentis dans la région du col, une espèce de relief à demi-cylindrique, à peu près de la grosseur du petit doigt, qui se prolongeait depuis la naissance du col, jusqu'à la nuque où elle allait se perdre;

(*) Giron est un mot consacré pour désigner l'espace qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux, dans une personne assise; ce terme n'est point suranné, surtout lorsqu'il s'agit de description.

accréditée ; d'autres prétendent qu'elle était un don de Charlemagne ; d'autres enfin lui assignent une date bien plus ancienne, puisque longtemps avant ces souverains, la mère du Christ était en grande vénération sur la montagne d'Anis. Cette précieuse image, qu'une sainte légende disait être œuvre de Jérémie, qui, durant quatorze siècles au moins, fut la sauvegarde, la richesse de la province et que cette raison seule aurait dû protéger, naguère tomba victime d'un brutal vandalisme. Arrachée de l'autel pour être jetée dans la charrette du déboueur, on vit, un jour de 1794, une populace stupide se ruer toute joyeuse autour du bûcher qui consumait un objet si vénéré la veille, et n'avoir après tant d'amour, que haine et

---

cette singularité, vue à découvert et bien étudiée, pourrait donner des lumières sur la qualité essentielle de cette figure, qui pourrait bien n'avoir pas toujours été une image destinée à représenter la mère de Dieu.

Il faut s'arrêter ici et dire un mot de la couronne qui n'est point d'un métal précieux ; elle est en cuivre doré, ayant la forme d'un casque travaillé à jour dans certaines parties; deux portions mobiles de ce casque se prolongent jusqu'au dessous des oreilles; et ces espèces d'oreillettes, quoique mobiles, sont attachées à la couronne. La gravure exacte que j'en ai fait faire me dispense d'autres détails sur sa forme. Je remarquai avec plaisir qu'elle est ornée de plusieurs camées antiques, parmi lesquels on voit deux belles têtes en relief, dont une de femme, qui me parut être une Julie, et une d'homme que je n'ai pas eu le temps d'étudier. On y en voit une troisième, environ de la grandeur d'un écu de trois livres, qui représente la tête et la partie du devant d'un très-beau cheval ; on voit à côté de ce coursier un homme dont la tête est couverte d'un bonnet fait à la manière des Parthes, avec un très-petit manteau légèrement jeté sur ses épaules nues, ainsi que le reste du corps. Ce personnage présente à un autre homme, habillé dans le même costume, un très-jeune enfant nu. Cet homme assis sur une espèce de chaise antique, au pied de laquelle est un sanglier, paraît recevoir cet enfant avec empressement. Ce sujet, relatif peut-être à la naissance d'Adonis, mérite une étude particulière ; si j'avais eu le temps de le faire dessiner, je n'aurais pas manqué de le faire graver. La pierre est une agate onix, les figures sont d'un très-beau relief et d'un assez bon travail. L'artiste a profité adroitement des couleurs de la pierre qui sont vives pour en rehausser les draperies. Le derrière de la couronne est encore orné d'une pierre antique, presqu'aussi grande que la précédente, qui représente une lionne en relief. On voit encore sur cette couronne quelques pierres fausses, imitant des émeraudes, des rubis, etc. Je ne parlerai pas de la seconde couronne qui est sur celle-ci, parce qu'elle n'en vaut pas la peine.

§. IV. *De la Draperie et des autres ornements de la Statue.*

La draperie est grossièrement sculptée en bois, il n'y est pas question de plis. Les toiles qui y sont collées, ainsi que je l'ai déjà dit, sont peintes à la détrempe, non à la manière de nos indiennes, mais avec des couleurs épaisses et solides qui imitent celles des momies Égyptiennes. L'habillement est une espèce de tunique qui est censée se fermer pardevant, et qui prend depuis le col jusqu'aux pieds ; cette tunique est fort étroite et fort resserrée dans la partie qui forme la taille, tandis qu'en descendant elle s'élargit en manière de jupe, mais toujours sans plis : les manches n'excèdent pas le coude où elles se terminent en manchettes évasées; de secondes manches qui enveloppent étroitement les bras, se prolongent jusqu'aux poignets.

La partie de la robe depuis le col jusqu'à la ceinture, est à fond vert, mais d'un vert faux qui tire sur le bleu ; les ornements qu'on y distingue et dont j'ai fait dessiner exactement les contours, sont d'un blanc jaunâtre. La jupe est peinte en rouge ocreux, les lozanges et les autres ornements dont on l'a décorée, sont d'un blanc terne ; ceux qu'on a voulu figurer pour imiter les agréments et la garniture de la robe qui se ferme pardevant, sont de couleur jaune ; le bas de la jupe, *où l'on a voulu représenter des espèces de franges*, sont de la même couleur. On voit sur la bordure des manchettes gauches de la robe, des caractères que j'ai fait dessiner avec une exactitude sur laquelle on peut compter. (*La gravure en tête de cette note en est la reproduction exacte*).

Quoique les pieds de la statue paraissent attenants à la jupe, ils en sont détachés, et les jambes se prolongent même intérieurement d'environ trois pouces et demi sous le vide qui forme la jupe ; ces jambes sont entourées de plusieurs bandelettes peintes en noir. On voit encore une ouverture d'environ trois pouces de longueur sur un pouce de largeur, pratiquée dans le bois non loin de la naissance des jambes ; cette ouverture qui forme un rectangle, a cinq pouces de profondeur ;— il me paraît qu'elle a pu servir à fixer la statue, ou sur un piédestal, ou sur une chaise qui ne devait pas être celle sur laquelle on la voit à présent.

La face de la statue et ses pieds, ainsi que je l'ai déjà dit, sont noirs, mais les mains sont peintes en blanc.

On ne découvre absolument aucune élévation, aucun relief sur la partie où devrait être placé le sein ; il n'existe aucun vestige de gorge.

La robe de l'enfant, faite en tunique et attachée par une ceinture, est d'une couleur rouge très-foncée ; on y voit pour ornements un grand nombre de petites croix grecques.

Voilà la description fidèle de la statue actuelle de Notre-Dame du Puy.—On a vu : 1° que la croyance générale est qu'elle vient d'Égypte, et que la chronique et les auteurs sont d'accord sur ce point ; 2° les différentes enveloppes de toiles, fortement adaptées sur le bois, et sur lesquelles on a appliqué des couleurs épaisses, annoncent un procédé, une manière usitée chez les Égyptiens ; 3° les petites croix grecques qu'on voit sur la tunique de l'enfant, pourraient en rigueur n'être pas envisagées comme un signe chrétien, car la table *isiaque*, l'obélisque hiéroglyphique de Rome, ont des espèces de petites croix à peu près semblables ; ces signes étaient relatifs aux mesures du Nil ; 4° Le temple de *Diane* qu'on fait voir au pied du rocher *S. Michel* du *Puy*, pourrait faire croire encore que la *bonne déesse*, qu'*Isis* a été en vénération au Puy, dans le temps des Romains ; et en conséquence les amateurs de la haute antiquité se croiraient fondés à tirer des inductions profanes sur ce monument, et voudraient le regarder peut-être comme une statue d'*Isis* et d'*Osiris*, qu'on aurait métaphorphosée en vierge, ce qui au reste ne pourrait absolument faire aucun tort à la religion, parce que la bonne intention fait tout.

J'avouerai que j'ose penser différemment, et que je me décide sur ce que la tête, qui est maigre, effilée et a un nez prodigieusement long, n'a pas les caractères des figures égyptiennes, qui sont larges et épatées, ce qui s'observe constamment dans les statues en basalte, ou dans les boites de momies. Le bois de cèdre, à la vérité, dont la statue du *Puy* est faite, et surtout les toiles dont elle est recouverte, m'embarrassent un peu ; mais ne pourrait-on pas répondre qu'en effet celle ci vient du levant, et que les premiers chrétiens du mont Liban l'ont façonnée sur le modèle des statues égyptiennes qu'ils avaient sans cesse sous les yeux, et qu'elle a pu être apportée par *Aimar de Monteil*, évêque du Puy, un des plus célèbres croisés, et légat du pape Urbain II, à la Terre-Sainte. Cette conjecture, dont aucun auteur n'a parlé, paraît d'autant plus vraisemblable que ce fut à peu près à cette époque que la première statue qu'on honorait au Puy, et dont on voit l'effigie sur la médaille gothique d'argent que j'ai fait graver, fut remplacée par celle qu'on y voit à présent. Au reste, si cette dernière idée ne satisfait pas, rien n'empêche qu'on ne recoure à la première.

mépris pour cette double relique de la science et de la foi. — Nous renvoyons à une note longuement développée ce que les historiens et les archéologues ont écrit sur cette antiquité ; rien de ce qui la concerne ne peut rester indifférent à notre histoire ; seulement pour ne pas trop ralentir la marche du texte, nous nous contenterons d'en préciser les principaux caractères ; caractères clairement décrits par Faujas, savamment expliqués par Winkelmann, et qui font remonter à l'époque gallo-romaine la fabrication de cette noire effigie. — Tenons donc pour certain :

1° Que la statue de Notre-Dame du Puy était de temps immémorial dans le trésor de l'église;

2° Que toutes les légendes et les traditions lui attribuaient une origine Égyptienne ;

3° Que cette image, d'environ 2 pieds 3 pouces de hauteur, représentait une femme assise à la manière de certaines divinités de l'Égypte, et tenant un enfant dans son giron (1) ;

4° Qu'elle était en bois de cèdre ;

5° Que, de la tête aux pieds, la mère et l'enfant étaient recouverts de bandes de toiles très-solidement, très-soigneusement collées à la manière des momies ; que ces toiles étaient recouvertes de peintures épaisses et solides imitant celles qu'on voit sur les figures Égyptiennes (2) ;

6° Que le visage ainsi que les pieds de la mère et de l'enfant étaient peints en noir, les mains en blanc, et que les yeux se trouvaient représentés par des verres convexes appliqués sur une peinture intérieure de façon à imiter grossièrement la nature (3) ;

7° Que sur une des manches de la mère se voyait un fragment d'inscription en caractères inconnus, et que le bas de son manteau était garni d'un double rang de franges (4); que la tunique de l'enfant était parsemée d'espèces de croix grecques à peu près semblables à celles qu'on remarque sur la table isiaque et sur l'obélisque hiéroglyphique de Rome ;

8° Que lorsque cette statue fut brûlée on recueillit dans ses cendres une pierre en jaspe sanguin représentant les principaux attributs d'*Isis*, et qu'il fut constaté par le savant Viscomti que les caractères greco-barbares ainsi que les figures allégoriques, gravés sur cette pierre, devaient être attribués au III[e] ou au IV[e] siècle.

Voici les trois explications adressées par Viscomti à M. Duranson et copiées textuellement dans le manuscrit de cet archéologue.

---

(1) La plus grande de ces figures est une *Isis* tenant *Horus* sur ses genoux ; elle appartenait à M. le comte de Caylus, qui nous apprend aussi que les figures de ronde bosse en bronze étaient quelquefois enduites de plâtre et dorées, comme on le voit par un petit Osiris dont il fait la description. — *Idem.* — Voir aussi Caylus, *Rec. d'Ant.*, t. I, p. 17.

(2) Plusieurs cabinets de curiosité conservent des figures égyptiennes en bois, terminées dans le goût des momies ; celui du collège romain en possède trois, dont une est relevée de couleurs. — Après avoir discuté le mécanisme de la sculpture, je remarquerai ce que nous savons de la manœuvre des Égyptiens par rapport à la peinture. En faisant mention de cet art, on comprendra d'abord que je veux parler surtout des *momies peintes*. Dans ma discussion sur cette peinture, je m'appuie de celle de l'immortel comte de Caylus, qui a fait de grandes recherches sur cet objet, particulièrement sur l'emploi des couleurs. — Les couleurs sont à la détrempe et plus ou moins délayées avec de l'eau de colle, ou chargées de gomme ; elles sont toutes employées entières et couchées sans mélange. On en compte six. Le blanc, le noir, le bleu, le rouge, le jaune et le vert. — Le blanc, composé de céruse ordinaire, fait l'enduit de la toile des momies, et forme ce que nos peintres appellent l'impression sur laquelle ils appliquent les couleurs. — Winkelmann, *De l'Art chez les Égyptiens*, lib. II, chap. II, p. 114.

(3) Winkelmann, dans la description qu'il fait d'une statue égyptienne antique, dit : « Les yeux y sont creux, et il y a apparence que, dans l'origine, ils ont été composés d'une autre manière. -- *De l'Art chez les Égyptiens*.

Les artistes égyptiens creusaient quelquefois les yeux pour y insérer des prunelles d'une matière différente, ainsi qu'on le voit à une tête de la *villa Albani*, et à l'Isis du second style égyptien, du Capitole. — *Id.*

(4) Le vêtement des deux *Isis* grecques est garni de franges, ainsi que le sont les manteaux des rois captifs ; par là, à ce qu'il paraît, on a voulu désigner une divinité dont le culte était venu des pays étrangers. Cette sorte de vêtement appelé *Gausapum*, était garni de filets : dès qu'il fut introduit à Rome, les femmes en portaient l'hiver. Après cette remarque, j'ai observé toutes les figures d'*Isis* par rapport à l'habillement, et j'ai découvert que TOUTES, SANS EXCEPTION, portent le manteau de cette manière, et que cet ajustement est une marque distinctive de cette déesse. C'est au moyen de ce caractère que j'ai reconnu pour une *Isis* le torse d'une statue colossale, placée contre le Palais de Venise à Rome, et appelée par le peuple *la donna Lucretia*. C'est ainsi qu'est ajustée encore une belle *Isis* de bronze, conservée au cabinet d'Herculanum. Il en est de même de deux ou trois figures plus petites de cette déesse du même cabinet. — Winkelmann, *De l'Art chez les Égyptiens*, l. II, chap. I, p. 86 et 87.

PREMIÈRE EXPLICATION.

PREMIÈRE EXPLICATION

DE LA PIERRE ISIAQUE

(*Trouvée dans les cendres de la statue de Notre-Dame du Puy, après l'Auto-da-fé de* 1794).

« Jaspe sanguin gravé en creux. On y voit huit figures accompagnées de caractères grecs et « barbares; les uns et les autres tiennent aux superstitions égyptiennes telles qu'elles avaient « été acceptées par différentes sectes pendant les IIIe et IVe siècles, particulièrement par celle « des gnostiques. La divinité qui figure le plus dans cette composition est *Horus*. Sa figure y « est représentée jusqu'à quatre fois. On le voit : 1° aux pieds d'*Isis*, sa mère; 2° assis dans « une fleur de *Lotus;* 3° dans un bateau du Nil en compagnie d'un épervier; 4° grandi et sous « la forme d'*Harpocrate,* la main droite approchée de la bouche. Le *fléau* et la *corne* « *d'abondance* sont ses attributs. Les autres figures sont, outre celle d'Isis, dont on a fait « mention, un dieu assis, peut-être *Osiris*, et deux génies ou divinités subalternes à genoux, « l'une avec la tête d'un *ibis*, l'autre avec celle d'un *épervier*. — Les caractères, quoique « très-bien conservés, n'offrent aucun mot connu. — Ils forment trois lignes sur le revers « de la pierre et sept sur la face, entre les figures. »

DEUXIÈME EXPLICATION.

« La première figure à droite en regardant la médaille est une *Isis* à tête d'épervier. Elle est « à genoux derrière *Osiris* placé sur son trône et tenant la mesure du Nil. — La croix et le « bâton recourbés servaient à marquer les crues du Nil lorsqu'elles étaient heureuses. — La « troisième figure à droite est un *Horus* assis sur une fleur de Lotus; cette figure marquait « le cours du soleil et désignait au peuple que le Nil était sur le point de se retirer et qu'il « fallait se préparer aux travaux de la culture. — La quatrième figure est un *Osiris* tenant son « fouet; elle est montée sur une barque qui porte un épervier en tête. Elle donne à entendre « que le Nil se retire; l'épervier qui vogue sur la nacelle annonce au pays que le vent Étésien « s'achemine vers sa retraite; le fouet marque le retour de la culture, c'est-à-dire, qu'*Osiris* « chasse la rigoureuse saison. — La cinquième et la sixième figures *représentent la grande* « *déesse* ISIS *emmaillotée, ayant à ses côtés le* PETIT OSIRIS. — La septième est encore un *Osiris* « tenant l'espèce de croix qui sert de mesure au Nil. — La huitième et dernière figure est une « *Isis* à tête de cigogne; elle est à genoux et fait le pendant de la première. — Les caractères « qui surmontent les personnages paraissent des inscriptions en idiome égyptien, et sont à la « portée de ceux qui déchiffrent le grec et l'hébreu. »

TROISIÈME EXPLICATION (*par Viscomti*).

« La table isiaque est un sanguin. Parmi les huit figures qui y sont tracées il y en a quatre « qui peuvent également se rapporter à *Horus* ou à *Harpocrate,* savoir : 1° Celle qui est au « milieu sur un bateau; 2° celle qui la suit à droite; 3° la petite figure à gauche qui se tient « auprès d'Isis; 4° enfin le jeune garçon assis à gauche avec la corne d'abondance. — Comme « cette divinité est un symbole du soleil, on pourrait dire que l'enfant auprès d'Isis est le « soleil; — Enfant dans l'hyver, sa naissance était célébrée les jours qui suivent le solstice « d'hyver et précisément le 25 décembre; celui qui s'assied sur une fleur sera le symbole du « printemps; l'été sera signifié par celui qui est dans le bateau, symbole du débordement du « Nil qui a lieu dans cette saison; enfin, celui qui tient la corne qu'on suppose remplie des « fruits de la terre, peut représenter l'automne. — Les deux figures à genoux, à tête d'*ibis* et « d'*épervier*, sont des génies inférieurs; la plus grande, assise, peut bien être *Osiris*. — Les « caractères, quoique conservés, sont indéchiffrables; il y a des lettres grecques mêlées à des

« lettres hébraïques et à d'autres alphabets de l'Orient. Ce sont des inscriptions superstitieuses « que les antiquaires appellent des inscriptions magiques.—L'art avec lequel est travaillée cette « pierre et les caractères qu'on y voit des deux côtés font présumer qu'elle ne date que du « troisième siècle de l'ère chrétienne. » — *A Paris*, 1799. — *Signé:* VISCOMTI.

De cet ensemble de circonstances ne pourrait-on pas admettre, sans trop de témérité, avec M. le curé Sauzet (1), que cette statue de Notre-Dame avait primitivement été une idole isiaque exhumée aux pieds de la roche Corneille des ruines d'un temple d'*Isis*, choisie à cause de sa ressemblance avec les figures qu'on sculptait alors pour représenter la mère de Dieu, placée à ce titre sur l'autel de la chambre angélique, et bientôt célèbre dans toute la chrétienté? Rien ne s'oppose à une pareille supposition. Aussi la produisons-nous avec empressement plutôt, il est vrai, comme une ingénieuse conjecture que comme un fait suffisamment démontré.

---

(1) J'ai quelquefois pensé qu'on pourrait encore rapporter au culte isiaque l'existence même de l'ancienne et vénérable statue de la vierge du Puy, et que l'histoire du don qu'en fit saint Louis à l'angélique église pourrait être discutée. — La statue était simplement une statue d'*Isis*; voici sur quelles considérations j'appuie ce sentiment: 1° ce qu'en dit Faujas. Faujas qui l'a profondément examinée, y reconnaît toute la facture des statues égyptiennes. Elle est dessinée d'une manière dure et raide; son attitude est celle d'une personne assise sur un siège, à la manière de leurs divinités; le caractère de la statue, la gène de ses formes, le bois de cèdre qui en est la matière, les bandelettes d'une toile assez fine qui l'enveloppent depuis les pieds jusqu'à la tête, dans la forme des momies, tout la lui fait regarder comme une idole égyptienne; 2° lorsque, au mois de juin 1794, on brûla la statue, on trouva dans les cendres une pierre isiaque, déterminée par le savant Viscomti, où figuraient *Isis*, *Osiris* et *Horus*. D'où venait-elle? à qui persuadera-t-on que Jérémie, qu'on veut nous donner pour en avoir été le fabricateur, ait enchassé dans l'image prophétique de la Vierge devant enfanter, *Virginis pariturœ*, la représentation de ces idoles égyptiennes; 3° si la statue noire du Puy était la seule connue, on pourrait, quoique difficilement, admettre la légende d'Odo de Gissey; mais on en trouve un grand nombre d'autres que saint Louis n'a point apportées, et précisément dans les lieux où était établi le culte d'*Isis*. La vierge de Frémicourt, adorée du temps des Druides, qu'on voit dans l'église souterraine de Chartres; celle de Walcour, au pays de Namur; de Hall, près de Bruxelles etc.; 4° le culte de la vierge d'*Anis* avait la plus grande célébrité même avant le règne de saint Louis. On lit dans le septième livre des épitres de Grégoire VII qu'il est écrit dans les actes de saint Pierre: *que Charlemagne avait coutume de lever tous les ans 1,200 livres pour les églises de Rome, sur les chapelles de St-Gilles et du Puy;* preuve de la grande affluence des peuples dès lors dans cette église; et si ce concours tenait moins, tout donne à le croire, à l'édifice qu'à l'image qu'on y honorait, aurait-on pu penser à remplacer cette statue par une autre d'une couleur peut-être différente, sans avoir les craintes les mieux fondées d'affaiblir la vénération et le concours des peuples par ce sacrilége déplacement? 5° pour admettre, avec Odo de Gissey, l'histoire du don de l'image par le Soudan, avec cette série d'accessoires dont il cherche à l'embellir, l'attention du roi qui se fixe de suite, comme par enchantement, sur la statue au milieu de tant d'objets étalés, si magnifiques et si précieux; l'inconcevable répugnance que montre ensuite le Soudan à s'en défaire; il faudrait que l'image eût eu devers elle quelque chose de riche, de saillant, d'artistique; or, rien de pareil ne s'y voyait. La statue, par elle-même, était de peu de prix, la matière dont elle avait été faite de peu de valeur, et, comme ouvrage d'art, l'œuvre était sans goût, incorrect et plus que médiocre. Voici, ce me semble, l'idée la plus rationnelle qu'on pourrait émettre: cette statue exhumée aux pieds de Corneille, des ruines du temple d'*Isis*, dut frapper par sa ressemblance avec celles qu'on sculptait alors pour représenter la mère de Dieu, une femme tenant devant elle un enfant. Cette ressemblance lui valut d'être placée sur l'autel de la chapelle. Dans ce temps de vive croyance et de demi-instruction, l'illusion était facile. Honorée du culte des peuples, elle ne tarda pas à être célèbre et renommée au loin. Les miracles incontestables et sans nombre qui s'y opérèrent, les pélerinages dont elle fut le but, les priviléges qui y furent attachés, tout y concourut. Après tout, que pouvaient avoir d'extraordinaire ces transformations? n'ont-elles pas été de tous les temps? à Rome, le Panthéon d'Agrippa consacré à tous les dieux, n'est-il pas devenu par la suite un Panthéon chrétien? la statue d'*Isis* n'est-elle pas demeurée dans l'église de Paris, exposée jusqu'au XVI[e] siècle à la vénération des fidèles? et celle de Jupiter, le père et le maître des dieux, n'en a-t-on pas fait la statue de saint Pierre? Le christianisme, religion essentiellement conservatrice, ne détruisait pas les monuments, les objets d'art; il leur donnait une nouvelle consécration, sanctionnée souvent par les miracles les plus éclatants. » — *Mémoire sur les Origines Etymologiques du Velay,* par M. le curé Sauzet, consigné dans les annales de la société d'agriculture du Puy, pour les années 1837-38, p. 188 et suiv.

VI.

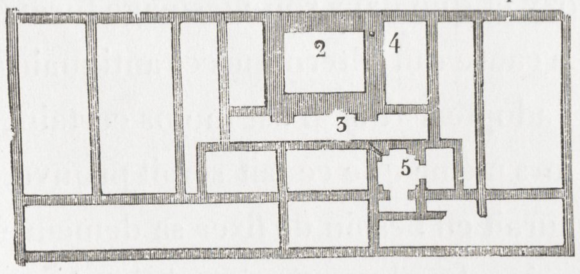
HISPALIS ou IS-PALIS.

(AUJOURD'HUI ESPALY ET SAINT-MARCEL, PRÈS LE PUY.)

ISPALIS (1) ou plutôt Espaly, aujourd'hui misérable hameau, fut une petite ville, jadis fortifiée et environnée de murailles. Nous parlerons de son castel, rendu célèbre par le séjour du roi Charles VII, lorsque nous écrirons l'histoire féodale du pays; qu'il nous suffise en ce moment d'indiquer sa position au pied d'un rocher, au bord d'une rivière (2), à l'extrémité d'une étroite vallée en forme de berceau qui le sépare du mont Anis de la distance d'un kilomètre tout au plus. — Il serait assez difficile de déterminer ce qu'avait été Espaly avant le moyen-âge; toutefois, les nombreux vestiges gallo-romains découverts sur son territoire fortifient les conjectures de ceux qui prétendent qu'une colonie s'arrêta sur ce point et y fonda quelques établissements. Voici quels documents archéologiques viennent à l'appui de cette opinion.

Édifice gallo-romain.

En 1822, des fouilles pratiquées dans une propriété un peu en avant du village, sur le bord de la rivière, firent découvrir les fondations complètement conservées d'un grand édifice gallo-romain. Nous croyons utile de donner ici une copie réduite du plan qui fut alors relevé et qui se trouve au musée du Puy.



1. — Lieu en dehors des murs où on a trouvé deux tronçons de colonne et un chapiteau composite.

2. — *Lavacrum* ou bassin, dans lequel étaient enfouis deux chapiteaux corinthiens, des fragments de colonnes, des carreaux, des tuyaux en plomb, et de grosses dalles en basalte destinées à recevoir les parois de ce bassin.

---

(1) Nous avons déja plusieurs fois écrit ce nom par un H, mais il nous paraît plus conforme à la racine présumée du mot de l'écrire par un I, puisque en acceptant les étymologies qui rapportent au culte isiaque les origines des noms de lieux de la vallée d'Anis, nous trouvons qu'*Is-Palis* signifie ville, demeure, assemblée d'*Isis* (voir la note 1 page 105); toutefois, il est évident qu'on ne doit pas attacher à ces sortes de documents très-systématiques une importance plus grande qu'ils ne méritent. Il suffit de les indiquer à l'attention des archéologues sans s'y arrêter.

(2) Espaly occupe la rive droite de la Borne, rivière qui baigne le pied du rocher sur lequel était bâti le château (*). — De l'autre côté et sur le derrière du village coule le petit ruisseau nommé RIOU PEZOULIOU (rivière pouilleuse), où l'on trouve quelques pierres fines dont les géographes ont beaucoup trop vanté la valeur. Il est vrai que ce filet d'eau, ou plutôt le terrain volcanique sur lequel il coule, est le seul gisement connu en France d'une pierre plus dure que le quartz, et de la sous-espèce désignée par Brongniart *zircon-hyacinthe*. C'est à tort qu'on lui donne sur les lieux le nom de grenat; sa forme générale est celle d'un prisme à 4 pans, terminé par une pyramide à quatre faces rhomboïdales, qui correspondent aux arrêtes du prisme. Mais pour se procurer des zircons d'une belle qualité, il ne faut pas les acheter aux paysans d'Espaly; ceux qu'ils trouvent dans le lit même du ruisseau ont les facettes et les angles usés; leur éclat est presque éteint. » Les voyageurs qui ne sont que curieux, dit M. Desribier, se contentent de ceux-là; mais le naturaliste instruit du vrai gisement des zircons, s'empresse de s'y faire conduire, armé d'un marteau, il brise des fragments plus ou moins gros, d'un tuf basaltique ou d'une lave en décomposition qu'il trouve épars sur la rive droite du *riou Pezouilou;* et il est rare qu'avec un peu de constance il ne parvienne pas à découvrir quelques-unes de ces pierres. La *telesie-saphir bleue* se trouve aussi dans le terrain que traverse le ruisseau d'Espaly, mais elle est plus rare que le zircon, et d'un prix bien supérieur. — LOIRE HISTORIQUE, (Ardèche et Haute-Loire), p. 115.

(*) Voir la planche dans l'Atlas.

3 — On remarque un petit canal qui sort de la pièce n° 5 et se dirige vers le bassin dont nous venons de parler en passant par l'espèce de couloir n° 3.

4 — A l'angle de ce bassin se trouve un trou perpendiculaire qui semble avoir servi de dégorgeoir pour les eaux.

5 — Dans la pièce n° 5 ainsi que dans presque toutes les autres on a découvert une quantité considérable de débris antiques déposés au musée du Puy et dont M. De Lalande, qui assistait aux fouilles, nous a conservé la nomenclature. Elle consiste : 1° en platras peints à fresque dont les couleurs sont encore très-vives; 2° en briques, carreaux et tuiles à rebords ; 3° en poteries, fragments de vases de toutes les espèces et de toutes les formes, soit en terre commune, soit pour la plupart en terre fine, rouge, noire, grise et blanche, dont les ornements sont en creux ou en relief, représentant des arabesques, des sujets fabuleux, des fleurs, des feuillages et quelquefois des inscriptions; 4° en vases de verre et de cristal unis ou légèrement ciselés, les uns blancs et très-minces, les autres très-épais et verts; 5° en fragments de marbre blanc, soit pour meubles, soit pour revêtement de murs; de marbre rouge, violet et vert pour ornement; des restes même de porphyre de diverses couleurs; 6° en un amas de coquilles d'huîtres. Circonstance d'autant plus extraordinaire, fait observer M. De Lalande, que ce pays est très-éloigné de la mer et que dans les temps anciens, les communications étaient trop difficiles et les moyens de transport trop lents par les montagnes, pour les y faire parvenir fraîches et mangeables; mais on sait, ajoute-t-il, que ces coquilles étaient alors employées dans le ciment des mosaïques et pour la fabrication du mastic ou du stuc; 7° en portions de mosaïques formées de petits cubes en marbre noir et blanc enchassés dans un ciment très-dur; 8° en amulettes ou figurines d'une pâte blanche très-fine représentant des chevaux, des têtes de femmes et de divinités pénates; 9° en défenses de sangliers, en bois de cerf sciés avec soin, évidés et façonnés sur le tour de manière à être employés pour différents usages; 10° en une infinité de petits meubles de ménage, de toilette ou d'habillement, parmi lesquels, dit M. De Lalande, on distingue des couvercles de jattes, une cuiller en argent ou en une espèce de zinc, plusieurs instruments en fer que la rouille a déformés, des poids en plomb et beaucoup de morceaux de ce métal, des plaques et des fibules en bronze, de longues aiguilles d'ivoire ou d'or, à têtes travaillées, servant à retenir les tresses des cheveux dans les coiffures des dames, une épingle d'ornement garnie d'un saphir; 11° enfin en plusieurs médailles de *Victorinus*, de *Claudius Gothicus,* de *Tetricus*, et de *Constantinus Junior*.

M. De Lalande, rapprochant le résultat des fouilles entreprises à Espaly des découvertes faites à Avranches et à Culm, en Suisse, et trouvant de singulières analogies dans le plan des édifices, croit pouvoir dire qu'en cet endroit avait été établie pendant la domination romaine la résidence de quelque édile ou questeur préposé à la surveillance des constructions monumentales et chargé de régler les frais d'exploitation ainsi que ceux du transport des matériaux. L'auteur des *Essais historiques* est conduit à cette conjecture en pensant qu'Espaly se trouvait sur la route de communication de Ruessium aux carrières de Blavozy et que dans son voisinage furent construits le prétendu temple de Polignac et celui d'Anis.—La cause qui détermine cet antiquaire nous paraît trop invraisemblable pour que nous puissions l'adopter. Rien n'est moins certain, en effet, que la route dont il parle passât en cet endroit ; et lors même que ce fait serait prouvé, est-il présumable qu'un questeur ou tout autre personnage aurait eu besoin de fixer sa demeure à deux lieues de Ruessium pour un pareil motif?... Du reste, rien dans les antiquités d'Espaly ne permet une semblable hypothèse. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'il y eut là un édifice considérable ; quant à déterminer son usage, ce serait difficile. Néanmoins, si nous devions produire une opinion, voici celle qui nous semblerait la plus rationnelle. — D'après l'échelle indiquée sur le plan original déposé au Musée du Puy, ce bâtiment avait, hors d'œuvre, 168 pieds de longueur sur 76 de profondeur. L'épaisseur moyenne des murs d'enceinte était de 3 pieds environ. Le bassin, indiqué au plan par le n° 2, était enfermé dans des murs presque doubles, et avait, dans œuvre, 24 pieds sur 18. Il serait donc fort admissible que ce fût là un établissement de bains publics destiné à la colonie Anicienne. Les dispositions et les dimensions considérables des salles laisseraient plutôt place à cette hypothèse qu'à celle exprimée par l'auteur des *Essais historiques;* surtout si l'on veut prendre garde que cet édifice se trouve précisément sur le bord de la rivière, et que rien dans ses distributions intérieures ne ressemble aux demeures des anciens Romains.—Nous serons de l'avis de M. De Lalande qui, reconnaissant à des monceaux de cendres qu'un incendie avait dévoré cette construction, constate d'après la

date

date des médailles que ce désastre ne peut remonter au-delà du règne de Constantin le jeune, et le fixe en 409, sous Honorius, époque durant laquelle les Gaules furent ravagées par les Vandales, les Alains et les Suèves (1).

Bas-relief de chasse à Saint-Marcel.

Saint-Marcel est un petit hameau tellement rapproché d'Espaly qu'il semble en faire partie. S'il est exact de dire que ce vallon fut habité pendant l'époque gallo-romaine, il est très-probable que c'est à l'endroit où est ce village que se trouvaient les principales demeures. C'est le point le plus chaudement exposé, le mieux abrité et, en outre, sur lequel ont été découverts plusieurs précieux fragments antiques. Il est vrai que la plupart étaient enfouis dans les constructions d'une chapelle romane; et l'on sait notre opinion sur les débris romains trouvés dans ces conditions. Cependant, il serait possible que l'église n'ait fait que remplacer un autre édifice plus ancien, et qu'alors les antiquités d'Espaly et de Saint-Marcel aient toujours appartenu à ces localités. Quoi qu'il en soit, le bas-relief que nous représentons ici en provient.



Ce fragment est fort remarquable et mérite l'attention des archéologues. La pierre, du même grès que celui qui a servi à toutes les œuvres d'art gallo-romaines de la Vellavie, a près de deux mètres de longueur sur un de hauteur, et était encore bien plus élevée dans l'origine, puisque la sculpture est en partie brisée (2). La scène se passe dans une forêt; le sujet représente un épisode de chasse, probablement un départ. — Une biche broute au pied d'un arbre, une autre est près d'elle conduite en lesse par un serviteur auquel on voit un havre-sac sur le dos (3). Deux chasseurs, suivis de chiens et portant chacun une arbalète, viennent immédiatement après. A la manière dont ils disposent leur arme, on reconnait qu'ils se préparent à la chasse (4).

---

(1) Il est certain, du moins d'après les médailles qu'on y a trouvées, que cette destruction ne peut remonter au-delà du règne de Constantin le Jeune, vers l'an 340 de notre ère; et, dès-lors, guidé par l'histoire générale, on est conduit à la fixer en 409, sous le règne du faible Honorius, époque où les Gaules furent ravagées par les Vandales, les Alains et les Suèves. — *Essais historiques*, p. 175.

(2) Le dessinateur, à tort suivant nous, n'a pas indiqué la cassure et a, au contraire, rétabli les parties absentes. — Ce bas-relief, quoique représentant une chasse, n'appartient point à la grande frise dont nous avons parlé, le travail et les proportions ne sont pas les mêmes. Celui-ci, plus achevé, était évidemment destiné à être vu de plus près. Ses reliefs sont beaucoup moins en saillie que dans les autres. — Cette magnifique pierre servit pendant l'ère Barbare de sarcophage comme presque toutes celles qui purent être employées à cet usage. En ce temps-là on se préoccupait fort peu des ouvrages d'art; aussi, pour la plus grande commodité de ceux qui furent chargés de creuser le tombeau, la sculpture fut précisément la face que l'on choisit pour base, et comme la pierre se trouva trop large, on la diminua d'un demi-pied, ce qui enleva dans cette proportion toute la partie supérieure du bas-relief. — On remarque dans le motif un chasseur armé d'une arbalète; cette singularité, reproduite dans un monument funéraire trouvé à Solignac, est importante à signaler. Nous la constatons ici pour la rappeler en parlant de cet autre monument.

(3) Il est permis de supposer que ces deux biches apprivoisées sont destinées à servir d'appât pour prendre les cerfs de la forêt. — Il nous semble utile de prévenir le lecteur, afin d'éviter une méprise de sa part, que le bas-relief dont nous parlons ne comprend que la portion sculptée et qui semble attachée à un mur antique au moyen de pattes en fer. Mais le mur et les feuillages sont des additions de l'artiste chargé d'exécuter la gravure.

(4) « Voici la première fois, dit M. Mérimée, que je trouve une arbalète représentée dans un monument antique. Elle ressemble d'ailleurs de tout point à celles du moyen-âge, si ce n'est que, l'arc étant fort grand, on peut conclure qu'il était en bois ou en corne, au lieu d'être d'acier. » — Mérimée, *Voyage en Auvergne*, p. 249.

— Nous reviendrons sur ce bas-relief en parlant de celui de Solignac, dont nous donnerons aussi le dessin.

Inscription.

Dans le même lieu fut trouvée l'inscription suivante :

Telle qu'elle est dans le fragment original (déposé au Musée du Puy).	*Telle qu'elle est complétée, ou plutôt telle qu'elle est supposée* par M. De Lalande.
	C. IVLIO... .
	ILLV MVNERIBVS
CILTICA	CILTICA IN SVA GENTE
ET HONOR	ET HONORIBVS FVNCTO
FABRORV..	FABRORVM PRÆFECTO (1).

Colonnes.

Nous indiquons encore, comme provenant de l'église romane de Saint-Marcel, les quatre colonnes en granit qui couronnent aujourd'hui un des deux petits monuments dressés au centre du Musée du Puy.

VII.

MARTIS-AQUÆ AUT MARGINIS-AQUÆ.

Margeaix.

Nous pouvons donner du nom de MARGEAIX deux étymologies également acceptables. Soit que nous adoptions celle de MARTIS-AQUÆ, soit que nous préférions celle de MARGINIS-AQUÆ; l'une et l'autre peuvent très-bien se justifier. La première exprime la nature des sources thermales qui se trouvent en cet endroit (2); la seconde, plus conforme à l'orthographe du nom moderne, définit la situation des lieux (3). Nous laissons au lecteur le soin de choisir. — C'est aux investigations archéologiques de M. de Becdelièvre que nous devons la découverte des antiquités de Margeaix; c'est aussi à ses études spéciales d'anatomie appliquée aux arts qu'il nous a été permis d'apprécier complètement la valeur des fragments que ses recherches ont mis en lumière.

Fragments antiques découverts à Margeaix.

Une tête de Naïade (4), incrustée dans un vieux mur du village, détermina, en 1821, quelques fouilles qui malheureusement furent trop superficielles et ne produisirent rien. Plus

(1) ... *Caio Julio... illustri viro, muneribus* CILTICA (pour *Celtica*) *in suâ gente* ET HONOR*ibus functo* FABRORUM *præfecto...*, etc. A Caïus Julius, surintendant des ouvriers... homme illustre, qui a rempli les charges publiques dans la Celtique, sa nation. — De Lalande, *Essais historiques*, p. 156.

(2) *Mars* est ici employé pour *fer, acier, remèdes martiaux*. (*Martis aquæ*, eaux *Martiales*). — Dans un mémoire sur les eaux minérales de Margeaix, publié par M. le docteur Arnaud, dans les *Annales de la Société d'Agriculture du Puy*, année 1827, p. 112 et suivantes, ces eaux sont appelées *Martiales*, parce qu'elles sont en effet essentiellement ferrugineuses. « Néanmoins, dit M. Arnaud, la qualification de *Martiales* ne suppose pas l'exclusion d'autres principes que le fer... Ainsi, les eaux de Margeaix, les plus riches de la Haute-Loire en principes minéraux fixes, contiennent, par pinte, 42 grains $\frac{1}{8}$, dont 34 de sous-carbonate de soude, 4 d'hydrochlorate de magnésie, 2 $\frac{1}{8}$ de sous-carbonate de magnésie, 1 $\frac{5}{8}$ de sulfate de chaux, $\frac{3}{8}$ d'oxide de fer. La quantité de gaz acide carbonique libre peut être évaluée à $\frac{1}{12}$ du volume de l'eau.

(3) Les eaux de Margeaix, dans le canton de Vorey, commune de Beaulieu, au nord-est et à trois lieues du Puy, sont situées sur la rive droite et au bord de la Loire ; voilà pourquoi la désignation de MARGINIS AQUÆ (eaux sur le bord du fleuve).

(4) Au Musée du Puy.

tard, une petite figure de génie (1) trouvée dans la même localité ayant aussitôt captivé l'attention par d'excellentes qualités, on se mit de nouveau à explorer ce territoire avec soin, et on trouva, à une profondeur de cinq pieds, une aire taillée dans le roc d'environ quinze mètres de longueur sur cinq de largeur, au-dessus de laquelle reposait une grande quantité de cubes en verre et en marbre. Évidemment il y avait eu là une mosaïque précieuse.—On découvrit, en outre, des morceaux de marbre, des débris de vases en verre marin et en terre plus ou moins fine, des ossements d'hommes et d'animaux, des défenses de sangliers, des cornes de cerfs, des fragments d'architecture, une seconde tête de Naïade à peu près semblable à l'autre, une petite massue en bronze, une portion de *Labrum,* un dauphin entier et la tête d'un autre, la tête, le torse, deux bras, deux jambes et une cuisse d'un second génie; enfin, une troisième figure de génie ou de Cupidon dans l'attitude et avec les attributs d'un pêcheur à l'épervier (2).— Or, si l'on rapproche l'ensemble de ces découvertes de cette circonstance que près du lieu où ces débris antiques ont été trouvés surgit une fontaine et plus bas une source d'eaux thermales, on aura une explication satisfaisante des différents objets que nous venons d'indiquer (3). Des tuyaux de plomb, des trous pratiqués dans la gueule des dauphins, des débris de baignoire, indiquent assez que des fontaines jaillissantes ornaient l'édifice ou du moins la résidence de Margeaix. La seule incertitude qu'on ne peut dissiper est de savoir si l'abondance et la vertu de ces eaux parurent alors suffisantes pour déterminer les Gallo-Romains de la Vellavie à leur consacrer un établissement public, ou si les fragments que nous admirons aujourd'hui ne sont pas les vestiges d'une de ces délicieuses campagnes dont parle Sidonius Appollinaris? Quoi qu'il en soit, il demeure prouvé que sur ces bords riants de la Loire il y eut jadis un édifice orné d'excellentes œuvres d'art. « On s'est « d'abord demandé, dit M. de Becdelièvre, si ces trois petites figures sont des génies ou des « Cupidons, je penche pour ces derniers. Celui qui est dans la position d'un pêcheur à la ligne « est assis sur un autel; il est évident que c'est l'attribut de sa divinité. Les deux autres lui « ressemblent trop par la figure, pour n'être pas de la même famille, ils sont couronnés « de fleurs, d'épis et de fruits. Si la quatrième figure, dont nous avons quelques légers « fragments, avait aussi sa couronne de glaçons, il y aurait eu là des Cupidons pour toutes « les saisons (4). »

---

(1) Au Musée du Puy. — « On voit, dit M. de Becdelièvre, au pied de l'autel du Cupidon assis, un havre-sac tout-à-fait pareil à celui que porte l'un des chasseurs du grand bas-relief de la chasse aux cerfs trouvée à Saint-Marcel. » — Les principaux fragments antiques découverts à Margeaix ont été gravés avec soin et sont représentés dans la vignette qui termine l'*Ère Gallo-Romiane.*

(2) Voir le mémoire analytique sur les *Antiquités de Margeaix,* publié par M. de Becdelièvre, dans les *Annales de la Société d'Agriculture du Puy,* années 1835-36, p. 38.

(3) Le groupe d'antiquités qui se trouve gravé à la fin de l'ère gallo-romaine a été dessiné sur celles qui sont au Musée du Puy et qui proviennent de Margeaix.

(4) Vénus, cette fille de la mer, se montrait bien rarement sans être accompagnée de son fils, de ses dauphins bondissant de joie à son aspect, et de ses Nymphes ou Naïades; ici, nous retrouvons Cupidon, les Naïades, les Dauphins; nul doute que la déesse n'y fût elle-même... Il existe une peinture à Pompéia, dont nous avons une description intéressante sous plus d'un rapport; c'est l'amour qui enseigne à sa mère les ruses de la pêche à l'hameçon, etc., etc. — *Mémoire déjà cité.*

VIII.

SOLEMNIACUM — PONS IMPERATORIS, ETC....

SOLIGNAC

Solempniacum ou SOLEMNIACUM *(Solignac-sur-Loire)* est un chef-lieu de canton situé à l'extrémité d'un plateau basaltique qui domine la rive gauche de la Loire. Dire ce qu'était cette petite ville du temps de la domination romaine serait impossible, et comme nous n'avons aucune donnée archéologique qui autorise les moindres recherches à cet égard, nous nous contenterons d'indiquer cette localité à l'occasion d'un sépulcre exhumé en 1831 d'un caveau de son église et apporté au musée du Puy.

Cippe funéraire gallo-romain.



Ainsi qu'on peut le voir par le dessin que nous en donnons, ce monument mérite d'être signalé. C'est un cippe funéraire gallo-romain de forme quadrilatère, ayant en hauteur 2 mètres 44 cent., en largeur 0^{m} 70, et 0^{m} 46 de côtés. Les deux faces latérales sont sculptées et surmontées d'une corniche de 0^{m} 11 de saillie; le sommet figure un toit couvert sur ses deux pentes par des feuilles en forme d'écailles. Primitivement ce cippe était massif et sur la face antérieure se lisait une inscription; plus tard, lorsqu'on voulut utiliser cette pierre pour en faire une sépulture chrétienne, elle fut évidée par là et l'épitaphe disparut entièrement; on n'en voit plus aujourd'hui que la trace. Le côté droit représente deux génies ailés, ils sont l'un au-dessus de l'autre et supportés par des feuilles d'acanthe. Celui d'en haut tient une guirlande de fleurs, l'autre porte des fruits. Les attributs sculptés sur le côté que nous reproduisons témoignent du goût pour la chasse de celui auquel fut consacré le monument. C'était un homme de race gauloise ainsi que semble l'indiquer le chêne symbolique qui est au bas. Au pied de l'arbre un chien pousse des hurlements plaintifs; à une des branches est suspendue une couronne en signe d'éternel adieu; au-dessus et sur une même ligne est une arbalète, un carquois et le couteau de chasse appelé *secespita*.

En parlant du bas-relief de Saint-Marcel nous avons déjà fait remarquer qu'un des chasseurs porte une arbalète; ce que nous devons signaler en ce moment c'est la grande analogie qui existe entre ces deux fragments, non seulement par le rapprochement des sujets, mais encore par les proportions, l'harmonie et l'identité d'exécution; de telle sorte qu'on pourrait croire que l'une et l'autre pierre proviennent du même monument. — M. Auguste Aymard, auteur d'une notice sur ce cippe de Solignac, appelle l'attention des archéologues sur l'arbalète qui y est représentée. « Nous ne la trouvons, dit-il, ni sur les nombreux trophées, ni sur « les monuments de toute forme destinés à éterniser la gloire romaine, et sur lesquels nous « voyons encore les dépouilles, les armes, tout ce qui caractérisait les provinces conquises ou « alliées. Les auteurs du haut empire ne nous en ont même pas laissé le nom, et ce n'est « que vers la fin du IVe siècle que l'histoire en fait mention. Il résulte d'un passage du traité

« sur l'art

« sur l'art militaire, par Flavius Végétius, que l'usage de l'arbalète, appelée par cet auteur « *arcubalista, manubalista,* avait été adopté dans les armées romaines, sous le règne de « Valentinien II (1). » — M. Mérimée dit aussi, à l'occasion du cippe de Solignac, que c'est la première fois qu'il trouve une arbalète représentée sur un monument antique (2).

Nous ne ferons qu'indiquer sommairement les principales localités de la Vellavie dans lesquelles des fragments antiques ont été découverts. Ici, comme à Monistrol, résidence d'été des anciens évêques du diocèse du Puy, des bas-reliefs furent apportés dans le but de servir de décoration; là, comme à Saint-Vidal, à Saint-Germain, un motif religieux que nous avons déjà fait connaître détermina l'introduction dans les murailles des églises de débris du paganisme; ailleurs, quelques inscriptions, quelques sculptures antiques, nous reportent bien à une date gallo-romaine, mais sont en trop petit nombre pour permettre une opinion utile à l'histoire de cette époque.

PONTEMPEIRAT.

PONS IMPERATORIS *(Pontempeirat),* près Chomelix, était un pont jeté sur la rivière d'Ance, dans la direction de la principale voie romaine de la contrée. A l'endroit où l'on suppose qu'il fut, on a trouvé plusieurs fragments de pierres taillées. Un d'eux, fort remarquable, a été transporté au musée du Puy; c'est un beau bloc en granit rose d'un pied et demi de côté, orné de trois bas-reliefs. Le premier de ces bas-reliefs figure un chasseur emportant un chevreuil placé en travers sur ses épaules; le second représente un autre chasseur portant sur l'épaule gauche un lièvre suspendu par les pattes au bout d'un bâton; le troisième est rempli par de larges rinceaux. Une bordure de feuillage s'élève en encadrement, mais d'un seul côté de chaque motif, de telle sorte que la pierre étant sculptée sur trois faces il est possible qu'elle se trouvât dans le parapet du pont, en supposant toutefois qu'elle appartînt à un édifice de ce genre, dans le cas contraire il est probable qu'elle formait la pierre angulaire d'un petit temple ou d'un arc de triomphe (3).

SAINT-VIDAL.

Dans un pilastre du portail de l'église de Saint-Vidal, on lit l'inscription suivante :

MEMORIOM
DOMITIDEF (4).

CHAZEL.

Près de Saint-Vidal, dans le hameau de Chazel, on voit un cippe funéraire. Ce monument

---

(1) *Notice sur un tombeau antique* trouvé à Polignac-sur-Loire, par M. Aymard. — *Annales de la Société d'Agriculture du Puy*, année 1832-33, page 160.

(2) *Voyage en Auvergne,* par P. Mérimée, p. 248.

(3) « ... Ainsi, la construction primitive du pont Empeyrat semblerait annoncer ou un monument triomphal ou un monument historique; et, sans chercher à déterminer précisément son origine, je rappellerai qu'il est voisin d'un canton où ont eu lieu plusieurs combats et plusieurs évènements militaires. La ville de Saint-Bonnet-le-Château, anciennement *Châtel-Vair,* est le *Castrum-Vari* des Romains; les fastes des Césars en consacrent le souvenir; et, près de là, est le bourg d'*Estivareille (est-hic-Varus-Elius),* qui rappelle qu'un grand général y périt, ou, du moins, qu'on y érigea son tombeau. — Voir les *Essais historiques* de M. De Lalande, p. 188.

(4) *Memoriom* (pour *memoriam*) *Domiti def.....* — TOMBEAU DE DOMITUS MORT...

Memoriom, dit M. De Lalande, est ici pour *memoriam.* L'emploi de l'*o* pour l'*a* (Encyclopédie, *Antiquités,* t. IV, p. 335) est très-commun — *Memoria* était souvent employé pour *monumentum,* lorsqu'on voulait qu'il signifiât un tombeau; c'est ce que nous enseigne encore l'Encyclopédie, même volume, p. 33. — Enfin, *memoriom* étant à l'accusatif, le reste de l'inscription, qui a disparu, devait contenir le nominatif et le verbe; du reste, l'encadrement de cette pierre sert à prouver qu'il n'a existé aucun autre mot dans la partie supérieure.

se trouve à quelques pas de l'ancienne voie romaine qui traversait la Vellavie. L'inscription est ainsi conçue :

D. M.
ET MEMOR
IÆ LICENTI
OSSÆ DE
FUNCTÆ
ANN. XVIIII (1)

M. De Lalande fait observer que cette épitaphe pourrait bien ne pas être antérieure au règne de Philippe, et pense que sa date approximative se trouve déterminée par l'emploi du mot *defunctæ* qu'il ne croit usité que vers la fin de la domination romaine.

Brives—Charensac.

Sur la porte intérieure d'un jardin du village de Brives fut apportée, on ne sait à quelle époque, une pierre en grès blanc, longue d'un mètre, et sur laquelle se trouve cette inscription :

IOVI OPT (2)

Monlet.

Nous ne parlerons point de quelques autres inscriptions citées par M. De Lalande comme se trouvant jadis à *Monlet*. Cet antiquaire ne les a jamais vues et ne les rappelle lui-même que sur la foi d'écrivains dont il ne fait connaître ni le nom ni les titres. Nous nous contenterons par conséquent de mentionner l'existence d'un *Labrum* antique qui se voit encore sur la place de ce village, derrière le chœur de l'église. Il est rond, son diamètre est de quatre pieds et demi, sa hauteur de trois pieds, extérieurement il est orné d'un rebord en saillie et de deux cordons.

Polignac.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la chapelle romane du bourg de Polignac, pour constater qu'elle fut en partie construite avec des fragments gallo-romains. Non-seulement les grès blancs qui se détachent en mosaïque sur les pierres brunes de l'édifice sont presque tous percés de *trous de louve* et témoignent par là qu'ils servirent antérieurement à une autre destination, mais quelques débris sculptés, évidemment disposés sans intention d'art, confirment ce que nous avons déjà dit à l'occasion de nos églises du moyen-âge.



Voici le dessin d'un petit tombeau qui se trouvait il y a quelques années dans la partie supérieure du mur méridional de l'église, et qui ne fut arraché de là que pour être transporté au musée du Puy.

Ceyssac.

Nous avons eu déjà occasion de parler de *Ceyssac* dans notre chapitre des *habitations gauloises*, et nous ne devons pas passer sous silence la pierre tumulaire découverte dans cette localité. « Quoique mutilé, dit la notice du Musée du Puy, ce monument est fort curieux. On y

---

(1)

DIIS MANIBUS ET MEMORI Æ LICENTI OSSÆ DE FUNCTÆ ANNO XVIIII	AUX DIEUX MANES ET A LA MÉMOIRE DE LICENTIOSSA DÉCÉDÉE A L'AGE DE DIX-NEUF ANS.

Ce tombeau dut être élevé sur le bord de la route. « C'était en effet l'usage chez les Romains, dit Varron (*Ling.* lat., v. 6.), que les passants pussent lire les éloges de ceux qui y étaient enfermés, et qu'à la vue de ces tristes restes, ils se souvinssent qu'ils étaient mortels et destinés à la même fin. »

(2) JOVI OPTIMO | AU PUISSANT JUPITER.

« Comme cette pierre a été enlevée de l'ancien pont de Brives dont il reste encore quelques ruines, il est à croire qu'elle avait été placée dans un tel monument et, selon toutes les apparences, dans un pont plus ancien encore qui a existé vers le même endroit. Ce devait être alors une pierre votive destinée à mettre le chemin et ce passage de la Loire sous la protection du puissant Jupiter.— En effet, les deux lettres inégales *i* et *t* qui terminent chacun des deux mots de l'inscription présentent, dans leur réunion, les initiales ou l'abréviation du mot ITER. » — *Essais historiques*, p. 158.

« voit un bas-relief représentant un laboureur tenant une charrue d'une main et un fouet de « l'autre ; au-dessus on croit reconnaître un animal qui peut être un lézard, une salamandre « ou un crocodile. Le monument est couronné par une larve, symbole de la douleur et de « la mort, que les anciens plaçaient sur les tombeaux. Une très-grande inscription se trouve « sur une des faces latérales, mais elle est tellement mutilée que, jusqu'à ce jour, il a été « impossible de la déchiffrer. »

IX.

VOIES ROMAINES DANS LE VELAY.

Point de départ des milliaires de la Vellavie.

C'est de Ruessium que se comptaient les distances dans la Vellavie. Ce fait, fort important à signaler, résulte de vérifications qui ont établi qu'effectivement lorsqu'on trouva les colonnes milliaires de cette province, elles étaient, en général, et sur des voies romainese t à un éloignement plus ou moins couforme à celui qui se trouve indiqué sur ces colonnes. Or, Bergier cite certaines capitales ou métropoles desquelles partaient, à l'imitation de Rome, plusieurs routes « qui s'étendaient, dit-il, au long et au « large, par les régions voisines (1); » cette centralisation locale lui paraît même une preuve de la prééminence des villes ainsi déterminées. D'où l'on peut conclure, surtout avec l'appui des autres témoignages que nous avons produits, que Ruessium fut véritablement une cité considérable.

Premières routes gallo-romaines dans cette province.

Les premières routes romaines de la Vellavie durent consister d'abord dans l'amélioration de celles qui existaient déjà, puis progressivement dans la création de celles qui mirent en rapport la capitale de la province avec Lyon, métropole des Gaules et avec les chefs-lieux des pays circonvoisins. Sans aucun doute les années de ces créations ne sauraient être strictement précisées; néanmoins elles étaient de date fort ancienne sous Alexandre-Sévère, Maximien et Jules-Philippe; puisque nous trouvons des inscriptions constatant qu'au temps de ces trois empereurs, en 234, 235, 244, on répara les ponts et les routes du Velay, *qui tombaient de vétusté*.

D'un côté l'histoire nous apprend les immenses travaux en ce genre entrepris par Auguste et par ses successeurs, de l'autre nos études archéologiques nous ont démontré l'importance de Ruessium dès le commencement de l'Empire ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à croire que les grandes lignes de communication, dont nous allons bientôt parler, se reportent à cette époque. — Pour nous, la pierre de Polignac se rattache aux premiers itinéraires de la Vellavie gallo-romaine. Sa forme, ses dimensions, l'inscription qu'elle contient, la manière dont cette inscription est formulée, sa parfaite similitude avec vingt autres milliaires trouvés sur tous les points des Gaules, en sont un irrécusable témoignage; et il suffit de se mettre sous les yeux le dessin des monuments lapidaires de Beaucaire, de Nîmes, de Billom, celui surtout de Vallo-ville, dans l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme), pour rester convaincu que le grès de Polignac n'eut jamais d'autre destination. Il est vrai qu'on n'y voit aucune indication numérique et que c'est à

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire.*

ce caractère essentiel qu'on reconnaît ces sortes de monuments ; mais il ne faut pas oublier ce que nous avons dit à ce sujet (1). Du reste, deux causes peuvent expliquer l'absence de chiffres ; ou l'inscription n'est plus aujourd'hui complète dans la partie inférieure, ou même, en la supposant entière, on peut admettre que le milliaire était gravé au-dessous, sur un pilier servant de base (2). — Il est à remarquer, en effet, qu'alors les pierres itinéraires étaient érigées avec un certain appareil. Ainsi, celle de Vallo-ville représente une colonne interrompue aux deux tiers de sa hauteur par une espèce d'écusson sur lequel se trouve la formule dédicatoire à l'empereur Claude.

Via Bolena

Chemin de *Ruessium* à *Lugdunum* avec embranchement sur *Mediolanum* (Carte de Peutinger).

Le premier des grands chemins de la Vellavie, celui du moins dont il nous reste le plus de vestiges, conduisait de *Ruessium* à *Lugdunum* et, par un embranchement, à *Mediolanum* (Moingt, près de Montbrison). De temps immémorial il est appelé dans le pays Via Bolena, probablement en mémoire du magistrat chargé de son exécution (3); car personne n'ignore que c'était un usage assez ordinaire chez les Romains de donner aux principaux chemins d'une contrée le nom de ceux qui en avaient dirigé les travaux. Toutefois, cette désignation de *Bolena* n'appartient pas exclusivement à la portion de route qui traverse la Vellavie; puisque après le *Pontempeirat*, *Usson* et *Saint-Bonnet* la voie romaine se dirige vers *Moingt* où elle garde encore le même nom (4).

La Bolena sort de *Ruessium*, va directement à *Saint-Geneys* que M. De Lalande croit avoir été une *Mansio;* Saint-Geneys, nous l'avons dit, conserve des restes de constructions antiques. —De là, elle se rend près de *Saint-Just* en laissant un peu sur la gauche les *Baraques* et *Salaver*. De *Saint-Geneys* à *Saint-Just*, la voie romaine se confond presque toujours avec la route actuelle de Craponne, mais à partir de ce point elle s'en éloigne, s'avance du côté de *Themey* et de *La Monge*, vient à quelques pas de *Chomelix*, croise un peu plus loin la route de Craponne, traverse l'Arzon à un passage qu'on appelle encore aujourd'hui le *pont de César*, puis arrive en face du petit village de *Mondouilhoux* où fut trouvée une pierre milliaire portant cette inscription à demi brisée:

IMP CAES M AV R..
VE... AL....
DRO PIO FEL AVG
..V...ANTONINI
..AGNI FIL DIVI
..V..I NEPOT
....VELL....
MP. XII.

(1) Nous devons rappeler ici ce que nous avons dit (page 89 et suivantes). Il serait possible que la pierre fût incrustée dans le parapet d'un pont placé sur une voie romaine et qu'elle eût servi à indiquer la construction ou la réparation de ce pont ; mais dans cette hypothèse comme dans la précédente, l'inscription se rapporterait toujours à des travaux de grands chemins.

(2) Nous avons cité l'inscription d'*Ugernum*, dédiée à l'empereur Claude. Elle est semblable à celle de Polignac, et comme celle-ci, n'a point de chiffre, ce qui n'empêche pas M. De Caumont de la considérer comme une pierre milliaire et de dire que le trou qu'on remarque au-dessous de cette inscription dût être rempli par une plaque de cuivre ou de bronze sur laquelle était gravé le milliaire.

(3) Peut-être est-il question de *Vettius Bolanus*, consul romain sous Trajan qui fit d'importants travaux dans les Gaules ; entre autres le pont de Vienne, sur lequel était cette inscription :

ANNO
C. CALPVRNII PISONI
M. VETTII BOLANI
COS
PONT. STIPE.

(4) Ce fait est constaté par un acte de 1335 relatif aux limites de la seigneurie du château de La Garde, près de Saint-Thomas-le-Monial, dans lequel acte cette route est appelée *Via Bolena*.—V. le Mémoire publié par M. M. Auguste Bernard, sur les *Origines du Lyonnais*, p. 95.

Inscription

Inscription qu'il faut ainsi rétablir : IMPERATORI CAESARI MARCO AURELIO SEVERO ALEXANDRO, PIO, FELICI, AUGUSTO, MARCI AURELII ANTONINI MAGNI, FILIO DIVI SEVERI NEPOTI ; — CIVITAS VELLAVORUM MILLIA PASSUUM XII (1).

De *Mondouilloux*, la Bolena passe à *Antreuil*, à *Bourgènes*, à *Aubissoux*, aboutit au *Pontempeirat (pons imperatoris)*, où la découverte de fragments antiques a permis à M. De Lalande de supposer, à cause de la proximité de *castrum Vari*, qu'un arc triomphal avait été élevé en cet endroitau général dont le souvenir semble s'être éternisé sur ce territoire (2). — C'est un peu après le *Pontempeirat* que la voie romaine sort du Velay pour entrer dans la petite ville d'*Usson*, en Forez; là encore on a été assez heureux pour retrouver une pierre milliaire. Voici l'inscription qu'elle porte et qu'il est essentiel de signaler, parce que nous allons bientôt la retrouver sur deux autres points :

IMP CÆSAR...
VS MAXIMI...
FELIX AVG PM
PROCOS PRIM
ETFEIVLVERV...
NOBILISSIMVS
PRINCEPSIVVENTV
TISVETVSTATCON
RESTITVERVNT
M. XIIII

IMPERATOR CÆSAR JULIUS MAXIMINUS, FELIX, AUGUSTUS, PONTIFEX MAXIMUS, PROCONSUL PRIMUM, ET FILIUS EJUS JULIUS VERUS, NOBILISSIMUS PRINCEPS JUVENTUTIS, VETUSTATE CONLAPSAM (VIAM) RESTITUERUNT. — MILLIARE QUATER DECIMUM (3).

Enfin, la Bolena conduit d'*Usson* à *Estivareilles*, de là à *Saint-Bonnet-le-Château* (*castrum Vari*), où nous avons dit qu'elle se partageait en deux branches dirigées, l'une sur Lyon, l'autre sur Moingt.

Dissertation sur l'emplacement d'*Icid-Magus* et d'*Aquis-Segete*.

A l'occasion de cette voie romaine il s'est élevé de nombreuses dissertations sur la direction du chemin ainsi que sur le nom et sur le véritable emplacement d'*Icid magus* (4), et d'*Aquis Segete*. Quelques écrivains, au nombre desquels nous nous rangeons, ont prétendu que l'*Issengeaux* actuel ne remontait pas au-delà du moyen-âge ; d'après eux *Usson* serait la ville indiquée dans

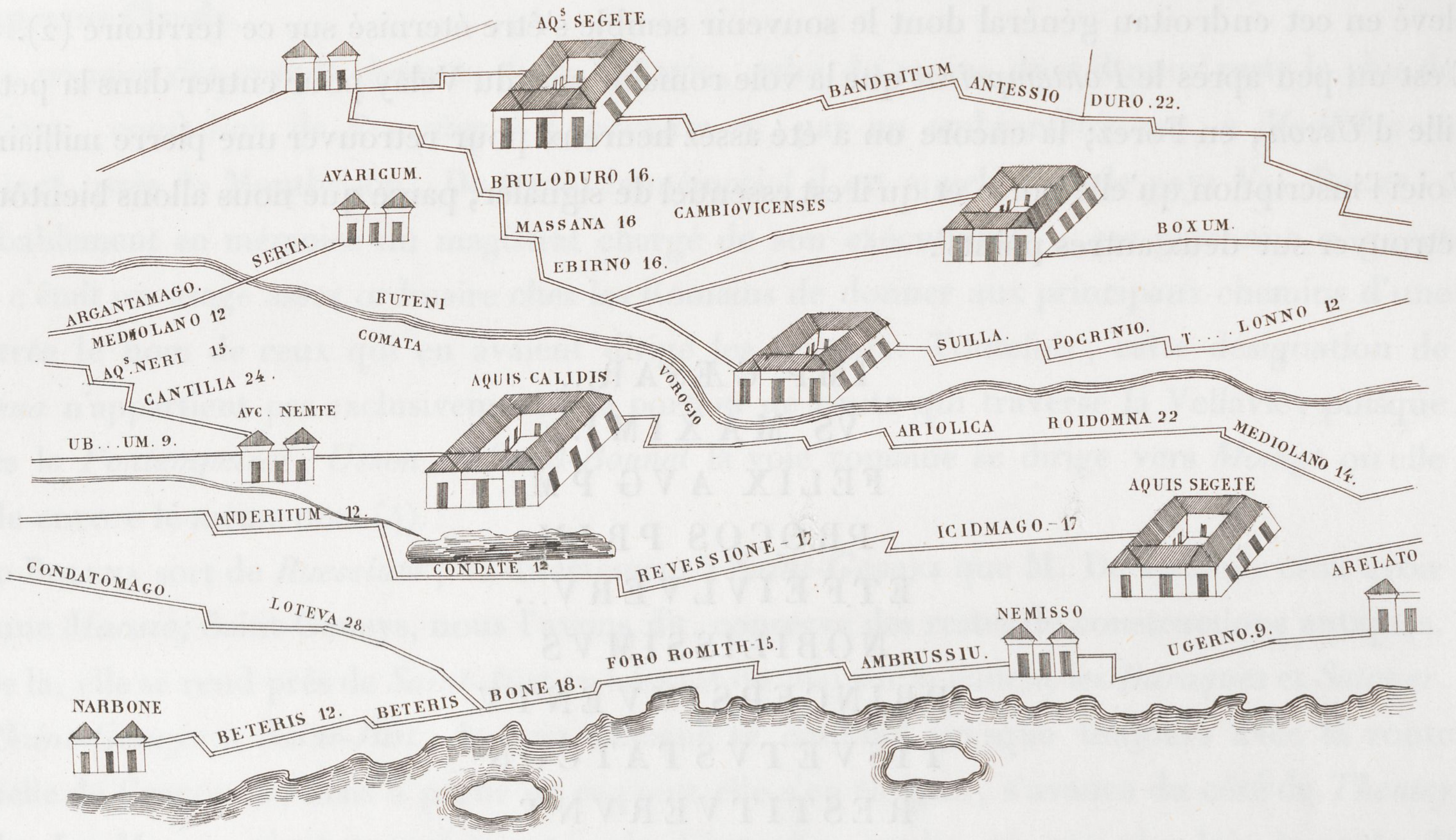
(1) *A l'empereur Cesar Marc-Aurèle-Sévère-Alexandre, pieux, heureux, auguste, fils (adoptif) de Marc-Aurèle-Antonin-le-Grand* (Héliogabale), *descendant du divin Sévère ; la cité des Vellaviens, XII mille pas.*

(2) Saint-Bonnet-le-Château est l'antique *Castrum Vari*, — Estivareilles, d'après M. de Lalande, viendrait aussi de *Est hic Varus Ælius.*

(3) *L'empereur César Jules Maximinus, heureux, auguste, souverain pontife, proconsul pour la première fois, et son fils Julius Verus, très-noble prince de la jeunesse, rétablirent cette route qui tombait de vétusté. XIVe milliaire.*

(4) Quelques auteurs ont écrit ICID MAGUS, d'autres ont écrit ICID MAGO ; nous nous servirons indistinctement des deux désignations, suivant que nous citerons les uns ou les autres.

l'itinéraire sous le nom d'*Icid magus* ou d'*Usso magus*, et *Saint-Galmier* serait l'*Aquis Segete* des anciens ; dès-lors ce serait la *via Bolena* dont nous aurions le tracé dans Peutinger.



M. Auguste Bernard, sans adopter irrévocablement ce système, le présente néanmoins comme lui paraissant le plus conforme aux distances indiquées dans les itinéraires romains. Voici de quelle manière il raisonne : « les tables portent de *Revessio* à *Icid magus*, 17 lieues ; « d'*Icid magus* à *Aquæ Segestæ*, 17; d'*Aquæ Segestæ* à *Forum*, 9. — M. Walckenaer, qui a « changé *Forum* de place, est forcé, pour gagner la position qu'il lui a assignée, d'incliner « sa route brusquement à l'est ; et ne trouvant, dans cette direction, qu'Issengeaux dont « le nom ait quelque rapport avec celui d'*Icid magus*, il place là son étape ; mais, « comme il n'y a qu'une fort petite distance entre Saint-Paulien et Issengeaux, il croit « lever la difficulté en corrigeant le chiffre 17. Arrivé là, il cherche l'angle qui répond à 17 « lieues gauloises d'Issengeaux, et à 9 de Farnay, où il a fixé Forum, et trouve St-Étienne. « En conséquence, il n'hésite point à placer *Aquæ Segestæ* à Saint-Etienne, ignorant sans « doute que cette ville n'était, il y a trois siècles, qu'un village sans route, perdu dans des « montagnes arides, et qu'elle ne posséda jamais aucune source d'eau minérale, comme le « demandent le nom d'*Aquæ* et le monument représenté sur les tables théodosiennes. — Pour « nous, nous procédons différemment. Nous partons de Lyon, et venons droit à Feurs, sans « nous préoccuper du chiffre que portent les tables, lequel a été évidemment tronqué par les « copistes. Arrivé là, nous cherchons dans la direction du midi une localité placée à 9 lieues « gauloises de Feurs, et offrant les autres circonstances qui devaient se rencontrer à *Aquæ* « *Segestæ*. En suivant une ancienne voie romaine dont il restait encore des vestiges avant la « révolution, et qui était alors désignée dans le pays sous le nom de *Via Ferrata*, nous trouvons,

« un peu au nord de St-Étienne, sur la route ancienne de Lyon à Toulouse, l'antique ville de « St-Galmier, qui possède des eaux minérales assez estimées. Pour nous, voilà *Aquæ Segestæ*. « Il s'agit maintenant de trouver *Icid magus*. Nous le placerions bien volontiers à Issengeaux, « car nous n'avons pas de parti pris dans la question; mais nous y trouvons deux difficultés : « c'est qu'Issengeaux est à plus de 17 lieues gauloises de St-Galmier, qui est bien certainement « *Aquæ Segestæ*, et à beaucoup moins de 17 lieues de Saint-Paulien, qui est incontestablement « *Revessio*.... Nous nous dirigeons donc du coté de Saint-Bonnet-le-Chatel où passait l'ancienne « route, et nous trouvons à 17 lieues gauloises de Saint-Galmier la ville d'*Usson*. Serait-ce là « *Icid magus?* voyons la contre-épreuve. Nous poursuivons notre route du côté de St-Paulien, « et, passant la petite rivière d'Ance à Pontempeirat, nous arrivons à l'antique *Revessio*, après « avoir parcouru un trajet de 14 lieues gauloises. C'est précisément le chiffre que doit porter « l'itinéraire suivant de M. Walckenaer, et non 17, comme on lit dans la première édition de ce « précieux monument (1).

Cette opinion est bien de celles qui méritent qu'on s'y arrête; si elle ne décide pas irrévocablement la question, il faut au moins avouer qu'elle résout plus d'une difficulté restée jusque-là insurmontable. Il est vrai qu'elle semble en contradiction flagrante avec les assertions des écrivains qui ont eu à déterminer les limites de l'ancien Velay; mais comme il pourrait se faire que ces assertions fussent elles-mêmes erronées, ce sera pour nous une raison de prêter à cette question un plus sérieux examen. — L'argument qui se présente d'abord à la pensée est celui qu'inspirent l'aspect des cartes géographiques et le calcul des distances. Il est certain, en effet, qu'il y a impossibilité matérielle de placer une ville quelconque de la Vellavie à huit milles de Feurs, puisque du point extrême de cette province à l'antique *Forum Segusianorum* il y a une distance plus que double. Cependant, on lit dans l'histoire générale du Languedoc : « c'est par « l'itinéraire de Théodose que nous connaissons dans le pays de Velay le lieu d'*Aquis Segete*, situé « à huit milles de Feurs, à quatorze de *Revessione*, et que nous croyons être le même que la petite « ville d'Issengeaux. » MM. Arnaud, Touchard-Lafosse et tous ceux qui ont parlé des premières villes de la Vellavie n'ont pas manqué d'accueillir cette indication. C'est du reste, comme on l'a vu, celle qu'accepte M. de Fortia, puisqu'il place *Aquis Segete* à Aurec et *Icid magus* à Issengeaux. A notre tour, nous avons dû reproduire cette version quand nous avons parlé d'une manière générale des villes celtiques ou gallo-romaines attribuées à la Vellavie. Toutefois, en disant que l'insuffisance de documents s'opposait à ce que nous puissions déterminer avec certitude les endroits de la province occupés par des villes, nous nous réservions d'examiner plus attentivement les recherches faites à ce sujet.

Il y a nécessairement une erreur commise, ou dans les chiffres de la carte théodosienne, ou dans les assertions de ceux qui veulent qu'*Aquis Segete* et *Icid mago* aient appartenus à l'ancien Velay. Si ces deux localités sont effectivement Issengeaux et Aurec, il faut que l'indication de la distance d'*Aquis Segete* à *Forum* soit erronée sur la carte de Peutinger; dans le cas contraire, on doit revenir à l'opinion de M. Bernard.—Ce qui a pu accréditer cette hypothèse, la première c'est peut-être une concordance assez exacte entre les chiffres marqués sur la table romaine et la distance réelle de Saint-Paulien à Issengeaux en passant par le Puy, et d'Issengeaux à Aurec. En effet, l'itinéraire porte : de *Revessione* à *Icid mago* 17 lieues gauloises, et d'*Icid mago* à *Aquis Segete* 17 autres lieues. Or, nous trouvons, pour les distances directes relevées

(1) *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, par Auguste Bernard, p. 90 et suivantes.

sur la carte de Cassini et réduites en mètres, en toises, en lieues gauloises et en milles romains (1).

LIEUX PAR LESQUELS ON PASSE.	DISTANCES EN MÈTRES.	DISTANCES EN TOISES.	DISTANCES EN LIEUES GAULOISES.		DISTANCES EN MILLES ROMAINS.	
De Ruessium à Brives	12,050	6,182	5 l	516t	8 m	19
De Brives à Blavosy	4,700	2,411	2	145	3	20
De Blavosy à Issengeaux	15,800	8,107	7	174	10	74
D'Issengeaux à Saint-Maurice . . .	9,190	4,714	4	181	6	25
De Saint-Maurice à Aurec	18,120	9,297	8	231	12	32(2).

De *Ruessium* à Issengeaux la ligne directe étant de 14 lieues gauloises, plus 836 toises, le chiffre 17 du chemin de terre parait rigoureusement assez acceptable; de même que la distance de Ruessium à Aurec étant, à vol d'oiseau, de 27 lieues plus 114 toises, environ le double de la précédente, on se rapproche assez raisonnablement de la longueur déterminée sur l'itinéraire en prenant, comme le fait M. de Fortia, Aurec pour l'*Aquis Segete* des anciens. Toutefois, nous devons faire remarquer que pour arriver à un utile rapprochement nous sommes obligé de faire passer la route de Ruessium à Issengeaux par Anicium, ce qui occasionne un très-long détour (3). C'est donc là une première objection à faire contre cette direction; une autre plus grave encore, est celle qui résulte de la distance d'Aurec à Feurs. Celle-là, nous devons le déclarer, nous paraît radicale. — Ce qui vient à l'appui de la seconde hypothèse est fortifié par beaucoup plus de probabilités : 1° sur la ligne d'Issengeaux, de Saint-Maurice et d'Aurec on ne trouve rien qui témoigne d'anciennes voies romaines; 2° on n'a encore découvert à Issengeaux aucun de ces fragments d'antiquité qu'on devrait cependant rencontrer en abondance dans une ville gauloise ou gallo-romaine; 3° la grande route militaire allant de *Lugdunum* à *Segodunum* et passant par la Vellavie était classée comme une des quatre principales artères qui traversaient les Gaules; néanmoins, nous ne voyons qu'une seule voie, celle passant par *Saint-Bonnet*, *Usson*, *Pontempeirat*, *Chomelix* et *Saint-Geneys* dont le parcours à travers le Velay se rapporte par l'importance de ses vestiges antiques à celle dont parle Strabon.

Nous ne croyons donc pas nous être trompé, lorsque nous avons dit que la VIA BOLENA était véritablement la route marquée sur la carte de Peutinger. N'était-ce pas reconnaître implicitement qu'*Icid mago* et *Aquis Segete* qui se trouvaient sur cette direction ne pouvaient être ni Issengeaux, ni Aurec; mais bien plutôt Usson et St-Galmier? — Enfin, il nous suffira de donner ici un tableau des distances directes relevées sur la carte de Cassini pour compléter les documents de comparaison nécessaires à l'examen de cette question.

LIEUX PAR LESQUELS ON PASSE.	DISTANCES EN MÈTRES.	DISTANCES EN TOISES.	DISTANCES EN LIEUES GAULOISES.		DISTANCES EN MILLES ROMAINS.	
De Ruessium à Saint-Geneys . . .	3,000	1,539	1l	406t	2 m	04
De Saint-Geneys à Saint-Just. . . .	6,830	3,504	3	104	4	64
De Saint-Just à Chomelix.	5,200	2,668	2	402	3	53
De Chomelix à Mondouilloux. . . .	3,500	1,795	1	662	2	38
De Mondouilloux à Pontempeirat..	7,180	3,683	3	283	4	88
De Pontempeirat à Usson	6,080	4,119	2	853	4	12
D'Usson à Saint-Bonnet.	11,820	6,064	5	398	8	02

(1) Le mille romain était de 755 toises, trois pieds. — La lieue gauloise de 1,133 toises, 1 pied, 6 pouces. — 1,000 mètres égalent 0,68 en milles romains.

(2) Disons néanmoins que pour apprécier, sinon d'une manière positive (cela ne serait pas possible) mais du moins approximativement, les véritables positions topographiques des itinéraires romains, nous ne devrons pas faire usage des cartes géographiques et du compas; car les résultats auxquels nous parviendrions par cette méthode nous donneraient des distances à vol d'oiseau et non des longueurs telles qu'elles pouvaient exister. Nos chemins de montagnes, constamment accidentés, devaient suivre de nombreux détours et gravir des pentes ardues, par conséquent parcourir un espace beaucoup plus considérable que celui qu'on obtiendrait en faisant des calculs par des lignes droites.

(3) Il est bien positif que de Ruessium à Issengeaux la direction n'est pas de passer par le Puy.

En quittant *Ruessium* dans la direction opposée à celle que nous venons de parcourir, on peut suivre les traces d'une seconde voie romaine parfaitement conservée en beaucoup d'endroits. Celle-ci n'était pas moins importante que l'autre, puisquelle n'était que sa continuation; on les voit marquées toutes les deux sur la carte de Peutinger comme une seule et même route traversant *Revessione* et conduisant de *Lugdunum* à *Anderitum*, capitale du Gévaudan. Il est facile de déterminer encore les points principaux par lesquels elle passe : — De *Ruessium* elle arrive presque en droite ligne sur un petit ruisseau appelé *Bourbouilloux* (le bourbeux), près duquel gisait un fragment de colonne aujourd'hui au musée du Puy et sur lequel se lit ce reste d'inscription :

. . . .
. . . .
CAESAR PRINCEPS
IVVENT VIAS ET
PONTES VETVS
TATE CONLAPSAS (1)
. . . I . . . .

Comme il résulte du simple examen de cette pierre que la partie supérieure en a été enlevée et qu'il faut donner un sens à ce qui n'est ici que la fin d'une phrase, nous ne doutons pas que les deux inscriptions précédentes ne soient de la même époque et n'aient été dédiées aux mêmes princes dans le même but ; c'est pourquoi nous pensons que les six premières lignes de la colonne d'Usson doivent servir à compléter ce qui manque à celle dont nous parlons.

De *Bourbouilloux* on suit les traces de la voie romaine jusqu'à la Borne, puis après avoir passé un pont, dont l'existence en cet endroit est confirmée par quelques débris antiques, on s'approche du village de *Borne*. C'est près de là que devait se trouver une colonne transportée, on ne sait à quelle époque, dans une propriété voisine de Ruessium ; cette présomption semble du moins suffisamment justifiée par le chiffre qui termine cette autre inscription :

DD NN
IMPMIVL PHILIP
POPIO FELICAVG
ET MIVLPHILIP
PO NOBILISS
CAES CIVIT VEL
MP. III.

DOMINIS NOSTRIS, IMPERATORI M. JULIO PHILIPPO, PIO, FELICI, AUGUSTO, ET MARCO JULIO PHILIPPO NOBILISSIMO CAESARI. CIVITAS VELLAVORUM MILLIA PASSUUM III (2).

---

(1) Il faudrait *Collapsos*.— Dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, p. 67, Bergier cite trois inscriptions trouvées en Espagne, dont deux se rapportent à *Maximinus* et à *Julius Verus*, son fils, qui, là aussi est qualifié du titre de *Prince de la Jeunesse*.— Il en donne ensuite une autre trouvée sur la route de Lisbonne dédiée aux mêmes personnages, et pour le fils avec la particularité que nous venons de signaler.

(2) *A nos seigneurs l'empereur M. Jules-Philippe, pieux, heureux, auguste ; et Marc-Jules-Philippe, très-noble César. — La cité des Vellaviens. III mille pas.*

De *Borne* on prend la direction de *Saint-Vidal* sans descendre néanmoins dans le vallon, et l'on va en ligne presque directe près du hameau de *Sansac* où se trouvait encore une dernière colonne portant :

DD NN
IMPMIVL PHILIPPO
PIO FELAVG
ET MIVLPHILIPPO
NOBILIS CÆS
CIVIT VELA.
MP VI

DOMINIS NOSTRIS, IMPERATORI M. JULIO PHILIPPO, PIO FELICI, AUGUSTO ET MARCO JULIO PHILIPPO NOBILISSIMO CÆSARI, CIVITAS VELLAVORUM ; MILLIA PASSUUM VI.

Les recherches de M. De Lalande lui ont permis de déterminer la continuation de cette route, quoiqu'à partir de *Sansac* il soit plus difficile de la suivre avec une égale certitude. Ainsi, il la retrouve à l'avenue de *Barret;* il présume que de là elle se rendait à *Saint-Privat*, à *Monistrol*, traversait l'Allier sur un pont au confluent de la petite rivière de Verdicange, lieu qui, selon lui, doit être le CONDATE de la carte Théodosienne (1). — Les défrichements ont dû établir sur un grand nombre de points de la route des solutions de continuité ; cependant, il est possible de la suivre dans presque toute sa longueur, et de reconnaitre sur la ligne entière le même système de construction. MM. De Lalande et Auguste Bernard, considérant cette voie romaine comme faisant suite à la VIA BOLENA ou plutôt comme étant toujours la Bolena aussi bien au midi qu'au nord de Ruessium, ont constaté, l'un à l'extrémité méridionale du Velay, l'autre à plus de vingt lieues de distance, que ce chemin se composait de quatre couches, dont trois de pierres superposées et séparées par des lits de terre grasse ou de mortier assez épais. La première de ces couches est en grosses et larges dalles ; la seconde en pierres un peu moins fortes ; la troisième en petits cailloux alternativement de la grosseur d'un œuf et d'une noix, et noyés dans une espèce de ciment très-dur; la quatrième enfin, était formée d'un gravier tel qu'on l'emploie aujourd'hui sur nos chemins. On comprend que ce gravier a dû presque entièrement disparaître.

Embranchement de la *Via Bolena*, et de la route d'Auvergne au Gévaudan.

M. le curé Sauzet signala, il y a quelques années, la découverte d'une nouvelle colonne milliaire encastrée depuis longtemps dans les vieux murs du cimetière de la paroisse de *Saint-Jean-de-Nay*. Cette pierre, qui a 87 centimètres de hauteur et 35 de diamètre, est aujourd'hui tronquée à son sommet. L'inscription n'occupe pas tout le périmètre de la colonne; le vide qui se trouve entre la fin et le commencement des lignes est rempli par un pointillé qui règne du haut en bas. Voici comment elle est conçue :

MOCASSIANO...
F A POSTVMO...
RE AVG C. V. FEL..
MP. VIII.

MARCO CASSIANO, FILIO AUGUSTO POSTUMO (Galliarum) RESTAURATORI AUGUSTO COSS. V. FELICI. — MILLIA PASSUUM VIII (2).

(1) Nous établirons par des calculs exacts que *Condate* ne saurait être aussi éloigné de Ruessium. Nous le placerons au hameau de *Saint-Privat-d'Allier*; en cela nous nous conformerons à l'opinion des savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, et aux distances mesurées approximativement.

(2) *A Marcus Cassianus et à son fils Postumus Auguste, restaurateur des Gaules, consul pour la cinquième fois, heureux.—VIII mille pas.* Marcus Cassius ou Cassianus Postumus le père, qui gouverna les Gaules dix ans, prit le titre d'Auguste en 261. — Cette colonne doit avoir été érigée en 268 ou 269, époque du cinquième consulat de Postumus, mentionné dans l'inscription.

L'antiquaire fait observer, dans la lettre écrite au président de la société académique du Puy à l'occasion de cette découverte, qu'il serait porté à croire que cette pierre, beaucoup plus petite que toutes les autres, n'appartenait pas au système des milliaires de la *Via Bolena;* mais se rapportait plutôt à une route d'embranchement dirigée sur l'Auvergne. Quant à nous, nous sommes d'autant plus empressé d'accueillir cette opinion, qu'en effet Saint-Jean-de-Nay ne se trouve pas sur la route de Ruessium à Anderitum, mais bien dans la direction de celle que suppose M. Sauzet, et dont l'existence est de nouveau certifiée par une seconde inscription de la même date et citée en ces termes par Bergier : « . . . . Telle est encore une colonne ronde, « de la hauteur de huit pieds environ, qui est debout en un lieu nommé *Pligei,* sur les « limites d'Auvergne et de Gévaudan, trouvée en une terre labourable depuis peu d'années, « dont l'inscription est telle :

IMP. CAES
M. CAS LAT
POSTVMO
P. F. AVGCOS
MP. GABALL. V. (1).

Chemin de *Ruessium* à *Blavosy*, par *Ispalis* et *Anicium*.

Nous ne ferons qu'indiquer le passage du chemin de *Ruessium* à *Blavosy,* d'après les renseignements recueillis dans l'ouvrage de M. De Lalande. Quelques tranchées, plusieurs passages élevés en dos d'âne et paraissant les restes d'une vieille chaussée, ont servi à guider notre antiquaire dans ses recherches archéologiques ; néanmoins nous devons répéter ici que les éléments indispensables pour déterminer une certitude ne nous sont point acquis, et que l'hypothèse laisse dans cet itinéraire de trop longues lacunes. — M. De Lalande retrouve à l'est de la *Via Bolena*, à environ deux milles de Ruessium (2), un embranchement dirigé sur les vallons du Puy et de Brives. D'après lui, ce chemin venait traverser la rivière de Borne sur un pont, à l'endroit même où on en voit un aujourd'hui (3), entrait dans Espaly, allait à Anicium, puis dans la vallée de la Chartreuse, passait la Loire, continuait par la Trioulaire, et arrivait à Blavosy, carrière de grès exploitée pour toutes les constructions monumentales de la province.

Deux chemins de *Ruessium* à *Augustonemetum*, capitale de l'Arvernie.

Dans son *Histoire statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, M. Bouillet indique deux voies romaines conduisant de la capitale de l'Arvernie dans notre province. L'une qui traverse l'arrondissement d'Ambert, l'autre qui passe du côté d'Issoire et se dirige sur Brioude. —Suivant lui, la première serait venue d'*Augustonemetum* près du village de *Cendre,* entre *Gergovia* et l'Allier, aurait franchi cette rivière, se serait dirigée sur les communes de *Vic-le-Comte*, *Pignol*, *Salède*, *Manglieu*, *Brousse* et *Montboissier*. « Il est vrai, dit « M. Bouillet, que depuis le *Cendre* jusqu'à ce dernier point on n'en aperçoit pas la moindre « trace ; mais à partir de Montboissier jusqu'aux limites de la commune de *Chambon,* entre « les hameaux de *Montet* et de *Marveilles,* dans une étendue d'au moins 20 kilomètres, elle « est dans plusieurs parties parfaitement conservée. » — De *Chambon*, l'auteur de la Carte

(1) *Histoire des grands chemins de l'Empire,* liv. IV, p. 712.

(2) A l'endroit où, selon lui, était ce *tumulus* celtique que M. Desribiers fit ouvrir et dans lequel on trouva des médailles du moyen-âge.

(3) « Il est bon de rappeler, écrit M. De Lalande, qu'en 1821, lorsqu'on creusait pour établir la première pile du pont nouveau, on découvrit à 6 pieds au-dessous des eaux basses, un petit pont construit en belles pierres de grès de Blavosy, bien taillées et portant toutes le caractère antique. Elles ont été retirées avec soin pour servir dans d'autres constructions. Celle de ces pierres qui formait la clef de voûte du pont, était sculptée en creux, d'une espèce de caisson contenant des fleurons et des rosaces. Cette pierre a été enlevée et déposée au Musée du Puy. »

monumentale du Puy-de-Dôme suit la voie romaine dans la direction du bourg d'*Arlanc* et la perd de vue dans la plaine de *Marsac* où des fouilles avaient fait découvrir des briques, diverses poteries, des urnes lacrymatoires, des fragments de candélabres en bronze, des monnaies romaines, etc. Ici l'opinion du docteur Missoux vient, sinon décider, du moins éclairer la question. Il pense que dans cette plaine de Marsac aurait pu exister quelque ville romaine détruite à l'époque de l'invasion des Goths, et que le chemin dont nous indiquons le parcours servait de communication entre la capitale de la province et cette ville. De là, il continue hypothétiquement la route et va la souder à la *Via Bolena,* soit à Chomelix, soit à Usson.—La seconde voie romaine dont M. Bouillet cherche à rétablir le tracé se retrouve près de *Beaulieu,* arrondissement d'Issoire, à Brioude, au sud de la vallée de Paulhaguet, où on la voit dans une longueur d'au moins un kilomètre prendre la direction de *Chauvagnat* et continuer sur *Ruessium.* Entre Beaulieu et Issoire, M. Bouillet a découvert une colonne sur laquelle, il est vrai, ne se lit aucune indication; mais arrivé à Paulhaguet, Bergier nous en signale une autre, d'un intérêt d'autant plus local pour nous qu'elle est la troisième portant la même inscription. Voici, du reste, comment il s'exprime à ce sujet: « M. Savaron, président « en Auvergne, de qui le nom est assez connu par sa doctrine, m'a fourni quatre inscriptions « par lui vues et extraites de certaines colonnes milliaires qui sont ès-environs de son pays: la » première desquelles se trouve à Paulhaguet et nous enseigne que le fils de quelque empereur « qui se qualifie de Prince de la Jeunesse a fait réparer les chemins et les ponts de ce pays-là. »

CAESAR PRINCEPS
IVVENTVTIS
PONTEM. ET
VIAS VETVS
TATE COLLAP
RESTITVIT. (1)

Quoique cette inscription et celle de Bourbouilloux aient une singulière analogie, et qu'au premier abord on soit porté à penser que c'est la même, cependant trois circonstances se réunissent pour prouver qu'elles sont très-distinctes l'une de l'autre: 1° les différences matérielles dans plusieurs mots; *Pontem* au singulier, au lieu de *Pontes, Collap* en abréviation, au lieu du sollécisme *Conlapsas, juventutis* qui est ici écrit en entier, tandis que sur la pierre de Bourbouilloux il n'y a que *juvent*, enfin le verbe *restituit* dont on ne trouve sur l'autre inscription qu'une seule lettre; 2° la distance des deux localités, qui ne permet pas de supposer que le président Savaron eût pu prendre l'une pour l'autre; 3° le peu de vraisemblance que la pierre antique, trouvée en 1823 par M. De Lalande sur le bord d'un ruisseau et servant de piédestal à une croix, eût été vue à plusieurs lieues de là deux cents avant par Savaron, et surtout ait été copiée par lui d'une manière si peu exacte.

Avant d'achever ce chapitre, nous devons rectifier quelques erreurs provenant de calculs faits d'après les chiffres gravés sur les colonnes milliaires. Ces chiffres étaient certains lorsque les colonnes furent originairement disposées sur les routes; mais ils ont cessé de l'être, on le conçoit, du moment que ces pierres indicatrices furent déplacées. Ne pensant pas à ce changement, que plus de quinze siècles rendent pourtant bien présumable, plusieurs archéologues ont calculé au moyen des chiffres marqués sur ces colonnes et ont écrit, par exemple, que de *Ruessium* à *Sansac* il y avait six milles, et à *Saint-Jean-de-Nay* huit milles,

(1) *Histoire des grands Chemins*, liv. I, p. 68.

puisque

puisque les milliaires trouvés dans ces villages indiquaient ces distances. S'ils avaient pris un compas, ils auraient vu que sur la carte, à vol d'oiseau même, de Ruessium à *Sansac* il y avait plus de six milles, et à *Saint-Jean-de-Nay* plus de dix (1). Il était donc bien impossible qu'il n'y eût pas un parcours beaucoup plus considérable par le chemin de terre, quelque direct qu'on le suppose.

Nous avons cru devoir donner un certain développement à des études d'archéologie qui n'offrent, il faut bien l'avouer, qu'un médiocre intérêt à beaucoup de lecteurs, mais qui sont indispensables à ceux qui veulent recueillir les lambeaux dispersés des premières pages de cette histoire. Ces dissertations, toujours arides dans la forme, sont rarement concluantes au fond ; car elles reposent trop souvent sur des bases hypothétiques. Néanmoins, par elles seules on pourra peut-être un jour arriver à savoir quelque chose de la véritable importance de nos contrées. Pas un historien des temps antiques n'a parlé de la Vellavie autrement que pour la classer géographiquement ; nous ne pouvions donc rien redire, puisque rien n'avait été dit. Nos primitives archives gisaient silencieuses et broyées sous l'herbe, perdues dans les rochers, confondues sous des monceaux de ruines ; notre tâche était doublement périlleuse, il fallait les aller découvrir d'abord et les comprendre ensuite. Quelques savants avaient déjà mis en lumière bien des recherches sans lesquelles le courage nous eût manqué ; mais leurs conjectures ne furent pas toujours les nôtres, de même que celles que nous avons émises pourront à leur tour ne pas être acceptées plus tard. Cependant, il faut l'espérer, toutes ces controverses ne seront pas sans fruit, et ce qui reste dans l'incertitude finira par être mieux connu, grâce aux secours d'une science qui ne fait que de naître.



(1) Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, et nous-même, parlant d'après eux, p. 15, sommes tombés dans une semblable erreur lorsque nous avons écrit que de *Ruessium à Condate* il y avait 12 *milles*, et 14 de *Ruessium* à *Icid-Magus*. Ce sont des lieues et non des milles qu'indique la carte de Peutinger, et ce n'est pas 14, mais 17 que donne cette carte pour la distance de *Ruessium* à *Icid-Magus*.

Histoire du Velay.

Ere Barbare.



Ere Barbare.

Première partie. — Légendes.

I.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Plan de cette partie de l'ouvrage.

C’est maintenant que nous allons ouvrir le livre de nos chroniques et raconter les miraculeuses légendes qui servent d’introduction à l’histoire essentiellement religieuse de cette province. Nous voudrions, pour mieux faire comprendre la pensée de nos vieux écrivains, nous placer, s’il était possible, dans les conditions d’esprit et de cœur dans lesquelles ils étaient eux-mêmes, prendre aux bréviaires d’autrefois leur candeur si touchante, aux pieux rédacteurs de nos premières annales leur style si pittoresque, leur

foi si profonde. Pour écrire ces pages naïves, il faudrait se reporter au temps où les hommes croyaient sans détours et sans restrictions aux enseignements tels qu'on les leur donnait, mais ce temps est loin de nous, et chaque siècle qui tombe entraîne dans sa chute quelques restes de nos antiques croyances. Le père de Gissey, lui-même, prend déjà par moments des airs railleurs en parlant de Médicis; par représailles les bénédictins se croient souvent permis de contester les assertions du père de Gissey ; et de nos jours, qui ne va pas plus loin dans ses exigences que les auteurs de la *Gallia Christiana* et de l'*Histoire du Languedoc ?*

Cependant, si dans cette partie de notre ouvrage nous ouvrons le champ aux commentaires, il faut bien le reconnaître, l'édifice sera vivement menacé dans sa base. La critique doit avoir moins de place où la foi en occupe une plus grande. Et d'ailleurs, de quel avantage serait ici la critique ? signaler des erreurs de dates, des impossibilités matérielles dans les faits? Jeter, en passant, tantôt un sourire narquois sur la facile crédulité de nos pères, tantôt un argument impie contre le récit d'un saint légendaire ? Ne vaut-il pas mieux dire de nos bons devanciers ce qu'écrivait Hilduin sur Grégoire de Tours : *Cœterum parcendum est simplicitati viri religiosi Gregorii Turonensis episcopi, qui multa aliter quam veritas se habet existimans non callidatis astu, sed benignitatis et simplicitatis voto litteris commendavit.* En faisant ainsi, nous accomplirons plus utilement notre tâche, qu'en portant la sape et le marteau sur ces ruines vénérables. — Sans doute, il est permis de ne pas ajouter créance à tous les récits merveilleux du moyen-âge, et Dieu nous garde de vouloir tenter, dans ce livre, une mission rétrograde en leur faveur; mais ici ce n'est point l'exactitude des faits qui doit nous préoccuper exclusivement. Nous ferons même à la fiction une part aussi large qu'on voudra; ce qu'il importe à l'histoire, c'est de recueillir, dans leur ensemble, les souvenirs de notre primitive église, et de constater l'influence qu'ils exercèrent sur les esprits durant une période de plusieurs siècles. Plus l'appréciation philosophique que nous pourrons en faire aujourd'hui démontrera d'invraisemblance, d'erreurs palpables, d'impossibilités, plus ces documents prendront d'intérêt, en raison même de la confiance que des populations entières eurent en eux. L'histoire ne consiste pas uniquement dans le récit d'un évènement, elle est aussi dans la reproduction fidèle des mœurs, des habitudes et des croyances. Beaucoup de faits sont sans valeur par eux-mêmes, et l'on comprend que pour ceux-là il importe peu que la postérité en conserve la mémoire; mais ce que tout le monde désire connaître, c'est l'état le plus vrai de l'intelligence, de l'opinion, à des époques déterminées.

II.

LA LÉGENDE DE SAINT GEORGES ET DE SAINT FRONTON.



C'ÉTAIT en l'année 46, disent nos martyrologes (1), que saint Pierre envoya de Rome dans les Gaules des disciples de la foi du Christ, pour y porter les lumières de l'Evangile. Parmi ceux-là se trouvaient deux hommes étroitement unis dès leur enfance; l'un s'appelait Georges, l'autre Fronton. — La petite troupe était en marche depuis trois jours et venait d'arriver près de la ville de Bolsena en Italie, quand Georges, frappé d'un mal soudain, chancelle, tombe en défaillance et meurt. Ce malheureux évènement remplit d'effroi la pieuse colonie; et tandis qu'on disposait tout pour la sépulture, Fronton, chargé d'aller annoncer cette douloureuse nouvelle au Prince des Apôtres, reprit tristement le chemin de Rome, vint se jeter aux genoux du Saint Père et, les yeux baignés de pleurs, lui dit :

« Vous m'aviez associé à un homme entièrement vertueux, et « cet homme m'était, selon la parole de Job, comme l'œil à « l'aveugle, comme le bâton au boiteux. Je n'étais pas digne, ô Saint-Père, qu'un tel « ange fût le guide, fût la sauve-garde de mon voyage; il est mort. Je reviens pour « vous l'apprendre et pour vous supplier de me choisir un autre compagnon avec lequel « je puisse accomplir l'œuvre dont vous m'aviez chargé. — Séchez vos larmes, mon « fils, dit le vénérable Pontife, Dieu a permis ce trépas pour le plus grand triomphe de la « vérité, mais Dieu a d'autres desseins. Prenez mon bâton, retournez d'où vous venez; et « quand vous serez sur le sépulcre de votre ami, écriez-vous : *Georges, serviteur du Dieu « vivant, je vous adjure, au nom de Jésus et de la part de Pierre, son vicaire en terre, de « reprendre vie afin de remplir la mission qui vous fut confiée* (2). » Il dit, et lui donna sa

---

(1) *Petragoricis in Gallia S. Frontonis qui a Beato Petro Apostolo Episcopus ordinatus* cum Georgio presbytero, *magnam illius gentis multitudinem ad Christum convertit. — Martyrol. Rom. 8 Kal. novemb.*

(2) *Histoire de Notre-Dame du Puy*, Odo de Gissey, lib. I, chap. III, pages 16 et 17.

bénédiction. — Trois jours après, Fronton, de retour à Bolséna, frappait le tombeau de Georges avec le bâton miraculeux, en prononçant les paroles de saint Pierre. Quel fut son étonnement et sa joie lorsqu'il vit son ami sortir radieux du linceul funèbre, aux acclamations d'une foule immense d'idolâtres qu'un si grand miracle convertit aussitôt au christianisme (1).

Les disciples poursuivirent leur route et ne se séparèrent qu'après avoir passé les Alpes. Chacun alors s'en alla vers la contrée qui lui avait été assignée. Georges et Fronton furent bientôt arrivés à *Ruessium*, capitale du Velay. Là, tout était encore plongé dans les ténèbres du paganisme; mais à la parole inspirée des deux infatigables prêtres, les populations s'émurent, plusieurs temples profanes furent consacrés à la religion nouvelle; et tandis que l'un continuait ses enseignements dans la métropole de la province, l'autre parcourait les campagnes et répandait sur son passage les lumières de la Foi. Cependant, comme la Vellavie avait été particulièrement confiée à la direction de Georges (2), Fronton, qui n'était venu que pour l'assister dans ses premiers efforts, s'en alla au pays périgourdin où le même succès ne tarda pas à couronner son zèle.

Quelque temps après, au moment où la conquête apostolique semblait solidement affermie, les peuples du Périgord et ceux du Velay, excités par le démon, redressèrent leurs méchantes idoles et chassèrent cruellement leurs saints pasteurs. Dans ce péril commun, les deux amis se réunirent de nouveau et furent directement en Provence consulter la bienheureuse Marthe, dont la sagesse était célèbre parmi les chrétiens. Celle-ci les reçut avec empressement et pria le Seigneur de lui inspirer ce qu'elle devait leur dire. Jésus-Christ apparut à la sainte femme, lui annonça, ce qu'elle désirait le plus au monde, sa mort prochaine et le retour paisible des deux évêques dans leurs diocèses. En effet, Marthe sentant venir sa dernière heure se confessa à Fronton et rendit l'âme en rassurant une fois encore ses hôtes sur leurs futures destinées. — De Provence, les pieux exilés allèrent à Toulouse avec l'espoir d'y rencontrer Saturnin, leur ancien compagnon; mais, hélas! Saturnin venait d'être martyrisé! alors et sans s'arrêter ils continuèrent leur route et rentrèrent dans leurs diocèses où, suivant qu'il avait été prédit, tout était parfaitement tranquille (3).

Georges, dont la Foi redoublait les forces, reprit avec plus d'ardeur le cours de ses prédications. Le peuple se pressait sur ses pas, tous voulaient être régénérés par les eaux du baptême, tous abjuraient leurs erreurs. Les temples profanes étaient renversés et les images des dieux confondues dans la poussière. On dit même que le seigneur de Polignac ayant refusé d'ouvrir les portes de son château, dans lequel il conservait précieusement une colossale statue d'Apollon, les prières de l'évêque furent assez puissantes pour obtenir de Dieu la destruction de ce simulacre impie. — C'est dans ces circonstances que la Vierge apparut, ainsi que nous l'avons déjà dit, à une matrone valétudinaire, la guérit de son mal, et lui montra sur la montagne d'Anis la place où elle voulait qu'un oratoire lui fût élevé. Le lendemain, la matrone, suivie de l'évêque et du peuple, se rendit en cet endroit. Chose merveilleuse! on était en juillet, au plus fort de la chaleur, cependant par un miracle digne de mémoire la neige recouvrait la terre de cette partie de la montagne; et, comme s'il pouvait rester encore quelques doutes dans l'esprit de l'assistance sur la volonté d'en haut, tout-à-coup apparut

(1).... *Cumque tertio die itineris isdem Georgius esset mortuus, mœrens Fronto reversus est ad Apostolum, acceptoque ejus baculo et super corpus defuncti posito, socium de morte sicq... — Martyrol Adonis.*— Voir aussi Beda au VIII[e] siècle, Usuard au IX[e], Pierre de Cluny au XII[e], Bernard Guidonis au XIV[e], du Saussai, Belleforest, Robert, Bollandus, Ribadenera, les frères de Sainte-Marthe, les bréviaires de Périgueux, de Limoges, de Viviers, de Brioude et du Puy. — Baronius attribue le miracle à saint Martial. — *Bar. Ann. Eccles., anno* 99.

(2) J'ai recouvré dans le Puy une médaille antique, où est la figure de saint Georges avec ces mots tout autour: *Sanctus Georgius Vallavis Prothopresul. — Histoire de Notre-Dame du Puy,* par Odo de Gissey, liv. I, chap. 2, p. 12.

(3) Odo de Gissey, p. 28.

un cerf

un cerf qui dans une course rapide se mit à tracer sur la neige le plan de l'édifice et disparut ensuite sans qu'on pût savoir d'où il était venu et comment il était parti (1). Emerveillé d'un si grand prodige, Georges, malheureusement trop pauvre encore pour construire une église, ordonna qu'une haie fût immédiatement plantée à l'endroit où le cerf avait passé, afin que désormais personne ne pût pénétrer dans ce qu'il regardait comme un sanctuaire sacré. — Le bruit de ce miracle se répandit bientôt au loin. Saint Martial, apôtre d'Aquitaine, vint en pélerinage au mont Anis et voulut qu'au moins à défaut de chapelle un autel fût érigé en honneur de Notre-Dame. Son désir ne tarda pas à être accompli : on assure même, qu'en témoignage de sa piété, il dota de précieuses reliques ce sanctuaire à Marie (2).

A quelque temps de là, l'an de notre salut soixante et douze, un jour que Georges disait la messe sur cet autel, son vieux compagnon lui apparut soudain. Il était revêtu d'une robe éclatante, son front était couronné d'un diadème d'éblouissantes pierreries, une joie divine brillait sur son visage. Fronton regardait son ami avec une inexprimable douceur; aucun mouvement ne semblait l'agiter, néanmoins il quittait la terre et s'élevait lentement vers le ciel. Trois diacres couverts de riches dalmatiques, deux enfants portant des flambeaux, étaient à ses côtés, une troupe d'anges groupés à ses pieds lui servait de cortége, et tous montaient avec lui. Quand l'apôtre du Périgord fut à une certaine hauteur, il s'arrêta, donna sa bénédiction à l'apôtre du Velay en signe d'adieu et disparut (3).—Georges, saisi d'étonnement, demanda à ceux qui l'entouraient ce qu'ils venaient d'apercevoir; mais tous répondirent qu'ils n'avaient rien vu. L'évêque comprit alors que cette apparition avait été réservée à lui seul, et ne doutant pas de sa réalité, il s'en alla en Périgord afin de rendre les honneurs de la sépulture à celui qu'il avait tant chéri. Dieu lui donna la force d'accomplir ce pénible devoir; puis quand il fut de retour au milieu de son peuple, comme si sa mission devait avoir le même terme que celle de son ami, Georges, chargé d'années et de vertus, rendit son ame au Seigneur le 10 novembre (4). — Ses restes mortels furent religieusement conservés dans l'église de sa ville métropolitaine. Plus tard, ses successeurs voulant exposer à la vénération des fidèles les ossements de ce saint homme les déposèrent dans un tombeau sur lequel était une plaque de marbre avec cette inscription :

Hic requiescunt membra
sancti ac gloriosissimi
Georgii episcopi.

---

(1) Odo de Gissey, p. 36.

(2) .... *Martialis in rupe Anicii altare designavit in honorem B. Virginis, sotularem ipsius ibi ponens; et alterum in Ruthena. — Ex. m. S. Eccles. Ruthen.*

(3) Au martyrologe de l'église du Puy.

(4) *Quarto idus novembris natale, sancti Patris nostri Georgii, Vallavensis Episcopi, qui inter alios 72 discipulos à Domino electos, et B. Petro cum Frontone ad prædicandum in Gallias directus, etc.— In Marty-Anicii.*

III.

LA LÉGENDE DES SAINTS ÉVÊQUES MACAIRE, MARCELLIN, RORICE, EUSÈBE ET PAULIEN.

A saint Georges succède saint Macaire, dont le nom seul nous est connu. — Marcellin vient ensuite. La mémoire de ce saint prélat s'est perpétuée d'âge en âge dans le Velay par le souvenir de ses nombreux miracles. Il rend la parole aux muets, l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles ; il guérit les paralytiques et chasse le malin esprit du corps des possédés. Après sa mort, les prières faites sur son tombeau opèrent des prodiges, et le martyrologe du diocèse est rempli des témoignages éclatants de la protection divine accordée aux fidèles qui eurent recours à lui aux jours de la douleur. — Rorice et Eusèbe lui succèdent dans son siége épiscopal ; et c'est à l'occasion de l'absence complète de documents sur la vie de ces deux évêques que le père de Gissey se plaint avec tristesse de la stérilité de nos premiers chroniqueurs. C'est à peine s'il lui est possible de déterminer approximativement quelques dates *et au demeurant*, dit-il, *il craint fort de faire des omissions sur sa liste*. — Paulien fut le sixième pasteur du Velay et le dernier qui résida dans Ruessium. Déjà l'antique métropole commençait à être abandonnée ; la ville païenne avait vu tomber en ruine tous ses monuments, la ville chrétienne allait perdre les vénérables confesseurs qui, depuis plus de deux siècles, faisaient son honneur et sa gloire. Aussi conserva-t-elle comme un précieux héritage les restes de son dernier pasteur ; elle prit même plus tard son nom, alors que déjà on avait oublié celui qu'elle portait au temps de sa splendeur, alors que dans le pays on ne l'appelait plus que *civitas vetula*. Le nom de *Saint-Paulien* donné à *Ruessium* fut comme une pieuse épitaphe. En mourant, la cité profane témoignait ainsi de son repentir et de sa foi.

IV.

LA LÉGENDE DE SAINT VOSY ET DE SAINT SCUTAIRE.

Evodius, vulgairement appelé *Vosy*, reçut le bâton pastoral du Velay immédiatement après la mort de Paulien. C'était un homme d'une grande piété et dont la fortune était considérable. Aussi, très-peu de temps après son élévation à l'épiscopat, se préoccupa-t-il du soin de construire l'édifice que la pauvreté de ses prédécesseurs ne leur avait pas permis d'entreprendre. Cependant il hésitait encore sur le choix de l'emplacement ; mais la Vierge, qui avait déjà fait connaître par une mystérieuse révélation à saint Georges le lieu où il lui était le plus

agréable d'avoir un oratoire, manifesta de nouveau sa volonté à Vosy par un miracle semblable. — Une dame de Ceyssac, retenue depuis longtemps dans son lit par une paralysie cruelle, ne cessait d'invoquer la Mère des Douleurs. Celle-ci lui apparut un jour pendant qu'elle dormait et, lui montrant sur la montagne d'Anis l'endroit environné d'une palissade, lui ordonna, si elle voulait guérir, de s'y faire immédiatement transporter. A son réveil, la malade n'eut rien de plus pressé que d'obéir. On la déposa sur une grande dalle qui était là, la même qu'on conserve encore aujourd'hui dans l'église cathédrale du Puy sous le nom de *Pierre aux Fièvres*, puis chacun se retira. Bientôt un doux sommeil vint fermer ses paupières et lui procurer comme une délicieuse extase. Vers le milieu de la nuit, elle se sentit éveillée par une harmonie céleste et miraculeusement entraînée devant l'autel que saint Martial avait jadis consacré. En ce moment une vive clarté illuminait toute la montagne. Notre-Dame, entourée d'une légion d'anges et d'un essaim de vierges, brillait sur cet autel de tout l'éclat de la majesté divine : « Ma fille, dit-elle, tes prières et tes pleurs sont montées jusqu'au trône de Dieu ; lève-toi, tu « es guérie. Vas auprès de mon serviteur Vosy, fais-lui entendre, en mon nom, que c'est ici « même que je veux une église et que j'ai hâte de lui en voir jeter les fondements. » La pauvre percluse remercia la sainte Vierge de toutes les forces de son cœur ; puis, quand la vision se fut évanouie, elle se leva sans le secours de personne et s'en alla trouver l'évêque auquel elle fit part de ce qui lui était arrivé. L'évêque, émerveillé de ce qu'il entendait, ne pouvait le croire. Durant trois jours il se condamna à la plus austère pénitence et chercha dans la prière l'inspiration dont son esprit avait besoin. Dieu, touché de sa bonne volonté, prit en pitié l'inquiétude qui troublait son cœur et lui envoya un ange pour confirmer ce que la dame de Ceyssac avait vu. Alors Vosy chanta un cantique d'action de grâce et s'en alla processionnellement au mont Anis suivi de son clergé et de son peuple. Quand il fut arrivé sur le lieu choisi et révélé à deux siècles de distance par un double miracle, saisi d'un saint transport il se précipita la face contre terre en s'écriant, comme Jacob : *terribilis est locus iste : non est hic aliud nisi domus Dei, et porta cœli* (1).

Après cette éclatante démonstration, Vosy partit aussitôt pour Rome afin d'informer le Saint Père de ce qui s'était passé et aussi dans le but d'obtenir le pouvoir de transférer le siége épiscopal sur le mont Anis, dès que l'église qu'il allait y construire serait achevée. Le pape, qu'une révélation divine avait instruit de tous ces projets, non seulement consentit avec joie à ce que demandait l'évêque, mais voulut adjoindre à cette œuvre, pour la rendre encore plus digne de la reine du ciel et de la terre, un sénateur nommé Scutaire (2), qui était, dit-on, fort habile architecte. Vosy reçut avec reconnaissance celui que lui associait le Saint-Père et se hâta de revenir dans le Velay. — A peine arrivé, son premier soin fut de faire dresser des tentes sur la montagne et de s'établir au milieu des ouvriers qu'il réunit en grand nombre. Les plans étaient prêts, les matériaux furent recueillis et disposés avec promptitude, chacun vint offrir avec empressement son concours à l'évêque qui surveillait les travaux dont Scutaire dirigeait l'exécution.

L'église ne tarda pas à être terminée, et bientôt après le presbytère épiscopal et plusieurs

(1) Genèse XXVIII, 17.

« Tout le contenu dans ce chapitre, dit le père de Gissey, et ce que je dirai es-passages suivants de l'édification et dédicace de l'église du Puy, est tiré de la tradition couchée en divers manuscrits, et en l'office du sacre d'ycelle. »

(2)
Ad quam Papa transferendam
Et ad sedem construendam
Sociat Scutarium,
Qui senatus *post honorem,*
Nobis fulsit in pastorem.
(Prose de l'église du Puy).

autres habitations aux alentours. Il fallait livrer au culte le nouvel édifice, par conséquent faire une fois encore le voyage de Rome ; car en ce temps-là ce n'était pas comme de nos jours, les évêques ne pouvaient consacrer un sanctuaire sans en avoir reçu la mission expresse du souverain pontife (1). Vosy et Scutaire se mirent donc en route ; mais, ô prodige ! à peine avaient-ils fait une demi-lieue qu'ils rencontrèrent sur le bord de la Loire, près de Coursac, deux vénérables vieillards vêtus de blanc, dont la démarche à la fois mystérieuse et solennelle les remplit d'étonnement. Vosy leur demanda qui ils étaient, et quel motif avait pu les décider à venir dans ces montagnes. L'un d'eux répondit : « nous arrivons de Rome, et sommes envoyés « par le Saint-Père pour vous remettre de sa part ce que nous portons. Il dit, et sur le champ leur donna deux petits coffrets remplis de reliques ; puis il ajouta : « prenez-les avec respect, « quittez vos sandales, et allez déposer religieusement ce trésor dans l'endroit du sanctuaire qui « vous paraîtra le plus convenable. Votre voyage est désormais inutile, la main des hommes ne « doit point sacrer le temple du mont Anis ; aux anges seuls est réservé cet insigne honneur. « Telles sont les volontés de Dieu ; et pour que vous ne doutiez pas de mes paroles, je vous « annonce qu'au moment où vous vous présenterez devant l'église, les portes s'ouvriront, les « cloches sonneront d'elles-mêmes, tout l'intérieur du temple sera resplendissant de torches, « de flambeaux, de cierges ardents, vous entendrez une harmonie céleste, et vous sentirez « le doux parfum de l'huile divine qui aura servi à la consécration faite par les anges. » A ces mots les deux vieillards, ou plutôt les deux messagers miraculeux, dépouillant leur humaine figure, s'évanouirent. Vosy et Scutaire furent longtemps à revenir de leur surprise, cependant, ils ne pouvaient douter de la réalité de l'apparition ; ils tenaient en leurs mains les précieux coffrets ; aussi, firent-ils prévenir le peuple de ce qui venait d'arriver. A cette nouvelle on accourut en foule au-devant des saintes reliques si merveilleusement apportées ; puis chacun s'achemina vers la montagne en chantant les louanges du Seigneur. Quand on fut au moment d'entrer dans l'église, les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, les cloches sonnèrent ; en un mot, la prédiction des deux vieillards fut en tous points accomplie. — C'est ainsi que les pieux légendaires racontent l'origine de l'église du Puy, justement surnommée à cause de cela *Chambre angélique* du mont Anis (2). A ce récit, ils ajoutent la complète nomenclature des reliques alors données ou plus tard apportées pour enrichir l'oratoire de Notre-Dame. Voici les principales : — Le saint Prépuce et un morceau du Nombril du Sauveur. — Deux souliers, des cheveux, un fragment de ceinture, une manche de la robe, quelques gouttes du lait de la sainte Vierge. — Le linge taché de sang dont fut couverte la nature du Christ, une parcelle du suaire, une épine de la couronne, un morceau de la vraie croix. — Une hydrie ou cruche des noces de Cana, en Galilée. — Le doigt de saint Jean-Baptiste, envoyé par le pape Jean XXII. — La gondole, ou petite tasse de cornaline, avec laquelle Notre-Dame donnait à boire à l'enfant Jésus. — Une partie de la nappe sur laquelle fut faite la Sainte-Cène. — Les bras de saint Laurent et de saint Eustache. — Deux petits innocents. — Le corps de saint Tertulien, martyr, ceux de sainte Tulla et de ses sœurs, avec celui de leur mère, sainte Galle, femme de saint Euchérius, archevêque de Lyon. — Une partie du corps de saint Florent, évêque d'Orange, l'autre partie étant à Laussone, paroisse à trois lieues du Puy. — Le corps de saint Donin. — Quelques-uns des cierges que les anges allumèrent à la consécration de l'église. — Le cornet de saint Hubert. — Deux souliers de saint Martial. — Un fragment de la pierre sur laquelle le Christ se laissa cheoir en portant sa croix, etc. (2)

(1) Voir la Dissertation du père de Gissey à cette occasion, pages 68 et suiv.

(2) *Reverendam ac venerabilem ecclesiam, quam nullo humano mediante corpore, chori Angelici dedicaverunt.* (Lettre de Bernard de Montaigut, évêque du Puy, de l'année 1239).

(3) Catalogue plus complet dans le *Manuscrit de Médicis*. — Voir Odo de Gissey, lib. I, chap. 17 et 18.

Dès que

Dès que Vosy eut terminé son église, il quitta l'ancienne métropole et transféra son siége épiscopal à Anicium où il mourut. — Après lui, Scutaire fut proclamé évêque par le peuple en reconnaissance des grands services qu'il avait rendus au pays. Il était sénateur et abandonna ses fonctions pour se vouer exclusivement à l'œuvre sainte dont il devint l'architecte, ainsi que le prouvent non seulement nos anciennes chroniques, mais un fragment d'inscription gravée sur l'architrave qui devait décorer la façade primitive. (1)

V.

LA LÉGENDE DES ÉVÊQUES ÉPIPODE, SUACRE, HERMENTAIRE, MARCEL, FORBIUS ET FLAVIEN.

An de J.-C. de 250 à 560.

Le Martyrologe du diocèse nous révèle en ces termes concis l'existence de quelques-uns de nos premiers pasteurs : « Le second des Ides de novembre se « célèbre la fête des saints évêques Vosy, Scutaire, Hermentaire, Aurèle, « Suacre, et de beaucoup d'autres dont les noms sont inconnus aux hommes, « mais sont inscrits au livre de vie. » — Marcel ne fut pas évêque en ces contrées; on ignore même à quelle province il appartenait. Néanmoins les légendes qui lui donnent ce titre le placent au nombre des martyrs et le vouent à l'éternelle vénération des habitants du Velay. Voici à quelle occasion : Marcel passant un jour près d'Anicium sentit le besoin de prendre quelques instants de repos. Il avait fait un long voyage et était épuisé de fatigue. La sainte origine de la ville d'Anis devait lui laisser croire tous ses habitants religieux et hospitaliers; il s'arrêta donc plein de sécurité dans le faubourg qui porte maintenant son nom et forme un petit hameau à part. Malheureusement il frappa à la porte de paysans idolâtres, reconnus dans le pays pour être d'implacables persécuteurs des chrétiens. Ces méchants, que tant de miracles accomplis sous leurs yeux n'avaient pu convertir, sans pitié pour les souffrances d'un pauvre voyageur, abreuvèrent Marcel d'outrages. Comme ce digne apôtre cherchait à les convaincre de l'excellence de sa foi, ils l'entraînèrent sous un grand ormeau très-branchu, afin que les hommes ne pussent rien voir du crime affreux qu'ils allaient commettre, ils l'attachèrent à cet arbre, lui coupèrent la tête et prirent lâchement la fuite. Quelques heures après, par un prodige insigne que Dieu permit pour glorifier son martyr, le corps ainsi décapité se redressa; le saint prit sa tête toute sanglante dans ses mains, alla la laver dans une fontaine voisine, puis la porta dévotement dans l'église de Notre-Dame pour y recevoir la sépulture. (2) — A peu près en ce temps-là, vers 552,

Martyre de St-Marcel.

(1) Voir pour la description archéologique du tombeau, du cippe funéraire de Scutaire et de l'inscription dont il est ici question, la deuxième partie de ce livre.

(2) La légende de ce saint se trouve ès-archives du chapitre. — Odo de Gissey, liv. I, ch. XXIX.

vivaient Forbius et Flavianus. On lit en effet dans la chronologie des archevêques de Bourges que Forbius, évêque du Puy, fut accusé par un faux témoignage d'avoir déshonoré une jeune fille. Quoique le fait ne fût pas reconnu vrai, comme le soupçon avait été déjà une tache trop grande, le métropolitain déposa Forbius de sa charge pastorale et nomma en son remplacement Flavianus, homme d'une éminente vertu. (1)

VI.

LA LÉGENDE DU BRAVE VELLAVIEN HILLIDIUS ET DE LA MIRACULEUSE COLOMBE,

PAR GRÉGOIRE DE TOURS.

An de J.-C. 500.

CEPENDANT, arrivèrent du pays des Burgondes, des hommes armés en grand nombre, qui cernèrent et prirent le bourg de *Brivas* (Brioude), firent main-basse sur les habitants, et pillèrent la basilique de Saint-Julien; après quoi ils retournèrent au-delà du fleuve (l'Allier), se disposant à passer au tranchant du glaive les hommes de guerre, et à partager entr'eux, par la voie du sort, le reste des captifs. Mais voici qu'un certain HILLIDIUS, venant de *Vellave* (Ruessium), à la tête d'un corps de troupes, et dirigé, dit-on, par le vol d'une colombe, tomba à l'improviste sur ces pillards. Ayant excité le courage de ses compagnons, il fit un tel carnage des Burgondes, qu'il les extermina presque tous. Il rompit les liens des captifs, et repassa avec eux la rivière, pour aller faire hommage de la victoire au saint martyr. Tout le peuple se portant à sa rencontre, le salua de ses acclamations comme un nouveau Moïse, et l'escorta en chantant jusqu'à la chapelle du bienheureux Julien. Et certes, la joie de ce peuple qu'il venait d'arracher à la fureur de ses ennemis ne dut pas être moindre que celle des Israélites, lorsqu'ils échappèrent autrefois à la poursuite des Egyptiens submergés dans la Mer Rouge, et l'on ne doit pas douter que ce ne fût bien là une victoire de notre bienheureux martyr, et que la colombe ne fût, en cette circonstance, un instrument de la puissance divine. Hillidius, il est vrai, était déjà en route, lorsque la colombe vint au-devant de lui; mais à chaque halte qu'il faisait, selon la coutume militaire, elle voltigeait autour de lui, et dès qu'il se remettait en route, elle volait en avant, puis revenait vers lui de temps à autre, comme pour le prier de hâter le pas. Cependant un exprès, parti de Brivas, vint lui apprendre ce qui s'était passé, et dès-lors Hillidius comprit qu'il devait user de diligence. On remarqua, pendant qu'il combattait, que la colombe ne cessait pas d'aller et de venir autour de lui. (2)

---

(1) Légende de saint Désiré, *Archives de Bourges*, par l'abbé de Bologne, et *Chronologie des Archevêques de Bourges*, par M. Chenu.

(2) *Post hæc venientes..... etc.* Greg. Turon., *De Gloriâ Martyrum*, l. II, c. 7. — *Ancienne Auvergne*, t. I, p. 318, 319.

VII.

LA LÉGENDE D'URSUS ET D'ANDARCHIUS.

PAR GRÉGOIRE DE TOURS.

An de J.-C. de 570 à 575.

Un certain *Andarchius*, serviteur du sénateur Félix, homme instruit parfaitement dans les œuvres de Virgile, dans les lois du Code théodosien et dans l'art du calcul, orgueilleux de la science, ne tarda pas à dédaigner le service de ses maîtres, rechercha la protection du duc Lupus et finit par entrer dans les bonnes grâces de Sigebert qui se l'attacha.— Le roi l'envoya en divers lieux, où il eut occasion de faire la guerre; il vint ainsi en Auvergne comme un homme élevé en dignité. Là, il se lia d'amitié avec *Ursus*, citoyen de la ville. Comme il était d'un esprit audacieux, il conçut l'ambitieuse pensée d'épouser la fille de ce nouvel ami. Pour réaliser ce projet, il cacha, dit-on, sa cuirasse dans les tablettes où l'on avait coutume de serrer les papiers, et dit à la femme d'Ursus : « Je te « recommande tout cet or que j'ai caché dans ces tablettes, il y a plus de seize mille pièces « qui t'appartiendront, si tu me donnes ta fille en mariage. »

.....Quid non mortalia pectora cogis,
Auri sacra fames?

Cette femme crédule ayant ajouté foi à ce mensonge promit, en l'absence de son mari, de donner sa fille à Andarchius, et lui, après être allé trouver le roi, montra au juge du lieu un ordre par lequel il lui était enjoint de le marier à la jeune fille, disant : « J'ai donné des arrhes « pour l'épouser. » Le père la refusa, répondant : « Je ne sais pas d'où tu es, et je n'ai rien reçu de toi. » Le différend finit par s'échauffer; Andarchius fit appeler Ursus en présence du roi, et lorsqu'il fut arrivé à Braine, il prit un autre homme également nommé Ursus, et l'ayant amené en secret auprès de l'autel, lui fit jurer et dire : « Par ce saint lieu et par les reliques de « ces saints martyrs, moi, Ursus, si je ne te donne pas ma fille en mariage, je te paierai sans « délai seize mille sols d'or. » Il avait placé dans la sacristie des témoins cachés qui entendaient ces paroles, mais ne voyaient nullement celui qui les prononçait. Ensuite Andarchius ayant appaisé Ursus par de bonnes paroles, fit si bien que celui-ci s'en retourna sans s'être montré au prince. Après son départ, Andarchius produisit devant le roi l'écrit dans lequel était contenu le serment qu'il avait fait prêter, disant : « Ursus a écrit en ma faveur telle et telle chose ; je « supplie donc votre gloire de donner l'ordre qu'il m'accorde sa fille en mariage, autrement « j'ai droit de me mettre en possession de ses biens jusqu'à ce que, payé de seize mille sols

« d'or, je me désiste de cette affaire. » Il revint donc en Auvergne, muni des ordres du roi, et les montra au juge. Ursus se retira dans le *territoire du Velay*, ses biens furent consignés entre les mains d'Andarchius, qui se rendit aussi dans le Velay. Étant arrivé à une des maisons d'Ursus, il ordonna qu'on lui préparât à souper et de l'eau pour se laver; mais comme les serviteurs n'obéissaient point à ce nouveau maître, il fit frapper les uns avec des bâtons, les autres à coups de verges; quelques-uns le furent si brutalement à la tête, que le sang en jaillit. Toute la maison mise ainsi en désarroi, on prépara le souper. Andarchius se lava dans l'eau chaude, s'enivra de vin et se coucha sur un lit; — il n'avait avec lui que sept domestiques. — Tandis qu'ils dormaient tous profondément, non moins appesantis par le sommeil que par le vin, Ursus assembla ses gens, ferma la porte de la maison, qui était construite en planches, en prit les clefs, défit les meules de grains qui se trouvaient à côté, et ayant amassé autour et au-dessus de cette maison des monceaux d'épis alors en gerbes, jusqu'à ce qu'elle en fût entièrement couverte, il mit le feu à plusieurs endroits. Les débris enflammés commençant à tomber sur ces malheureux, ils s'éveillèrent et appelèrent avec des cris : mais il n'y avait là personne pour les écouter. La flamme les consuma bientôt avec toute la maison. Ensuite Ursus, saisi de crainte, se réfugia dans la basilique de Saint-Julien, et pour avoir sa grâce, fit des présents au roi, qui le remit en possession de tous ses biens.

VIII.

LA LÉGENDE DE SAINT AURÈLE,

PAR GRÉGOIRE DE TOURS.

An de J.-C. — 591.

Histoire d'un imposteur qui se fait passer pour le Christ.

C'ÉTAIT la seizième année du règne de Childebert et la trentième de saint Gontran, roi des Bourguignons, qui correspond à 591 de J.-C., il y eut un homme de Bourges, comme il l'a dit lui-même ensuite, qui étant entré dans les forêts, afin d'y couper du bois dont il avait besoin pour quelque ouvrage, fut entouré d'un essaim de mouches, en sorte qu'il en demeura fou pendant deux ans, d'où il y a lieu de croire qu'elles avaient été envoyées par la méchanceté du diable. Après cela, passant à travers les villes voisines, il alla dans la province d'Arles. Là, il se vêtit de peaux, il pria comme un religieux, et, trompé par l'ennemi des hommes, s'attribua le pouvoir de deviner. Puis, passant à de grands crimes, il changea de lieu, quitta la province dont j'ai parlé, entra dans le pays du Gévaudan, se déclarant puissant et ne craignant pas de se donner pour le Christ. Il avait pris avec lui, comme sa sœur, une certaine femme qu'il faisait appeler Marie. Le peuple accourait en foule autour de lui, lui amenait des malades auxquels, en les touchant, il rendait la santé. Tous ceux qui venaient à lui apportaient de l'or, de l'argent et des vêtements; et lui, pour les mieux séduire, distribuait tout cela aux pauvres, se prosternait sur la terre, se répandait en oraisons, ainsi que la femme dont j'ai parlé; puis, se relevant, ordonnait de nouveau aux assistants de l'adorer. Il prédisait l'avenir, et annonçait à

quelques-uns

quelques-uns des maladies, à d'autres des malheurs prêts à leur arriver, à bien peu leur salut. Il faisait toutes ces choses par des artifices diaboliques et je ne sais quels prestiges. Par ce moyen il séduisit une immense multitude de peuple, et même des prêtres de l'Église. Il était suivi de plus de trois mille personnes. Cependant il commença à piller les gens qu'il trouvait sur sa route, et distribuait leurs dépouilles à ceux qui n'avaient rien. Il menaçait de la mort les évêques et les citoyens des villes, parce qu'ils refusaient de croire en lui. Étant entré dans le territoire de la *cité du Velay*, il arriva en un lieu appelé *Anicium*, s'arrêta avec toute son armée dans les basiliques voisines, et là, rangea son armée en bataille, prêt à livrer combat à Aurèle, évêque en cet endroit. Il faisait aller devant lui, pour annoncer sa venue, des personnes toutes nues qui sautaient et faisaient des tours. L'évêque saisi d'étonnement envoya à sa rencontre des hommes courageux pour savoir ce que cela voulait dire. Un d'eux, qui était des premiers de la ville, se baissa devant lui comme pour embrasser ses genoux, et l'ayant fait tomber, ordonna qu'on le prît et qu'on le dépouillât ; puis, sans perdre de temps, tira son épée, et tua ce Christ, qu'on aurait dû plutôt nommer ante-christ. Ceux qui l'accompagnaient se dispersèrent ; Marie, livrée aux tourments, avoua tous les prestiges et toutes les illusions dont il s'était servi ; mais ceux dont il avait troublé l'esprit par ses artifices diaboliques pour les faire croire en lui ne revinrent jamais entièrement à la raison, et le confessèrent toujours pour le Christ, déclarant que Marie participait aussi de sa divinité (1).

IX.

LA LÉGENDE DE SAINT BÉNIGNE.

(D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL D'ÉTIENNE MÉDICIS).

An de J.-C. 396.
Fondation de l'hôpital du Puy.

Peu après cet évènement, Aurèle mourut et fut remplacé par Bénigne, dont l'épiscopat s'est rendu à jamais mémorable par la fondation d'un hôpital aux portes mêmes de sa basilique. Voici comment le chroniqueur Étienne Médicis rapporte l'origine de cet établissement, un des plus anciens de France : « Catholique lecteur, dit-il, les saintes lettres nous enseignent qu'après la construction de l'édifice miraculeux de Notre-Dame d'Anis, il venait en ce lieu de toutes les contrées de la terre une grande affluence de pélerins. Alors était en bruit auprès de cette église le *logis de la Téte du Bœuf,* qui appartenait à un homme appelé *Gras-Manent.* Cet homme et sa femme firent dans cette hôtellerie une fortune considérable en or, en argent et en riches possessions. Comme ces dignes gens n'avaient point d'enfants de leur union et qu'ils désiraient travailler de leur mieux au salut de leur ame, ils résolurent, sentant venir les jours de la vieillesse, de faire quelque œuvre utile au service de Dieu. C'est pourquoi ils s'adressèrent à *Benignus*. Ce saint évêque pratiquait sous leurs yeux tous les devoirs d'un bon pasteur. Il faisait de grandes aumônes, prêchait ses pauvres brebis et exerçait l'hospitalité aussi généreusement que possible. Ils lui donnèrent donc pour augmenter son patrimoine

(1) Greg. Turon., lib. X, *Hist.*, ch. 25.

épiscopal une partie du pré appelé le *Breuil*, ainsi que leur logis de la Tête du Bœuf, afin qu'il y établit une maison pour les malades. Ils ajoutèrent à ces libéralités le don de tous leurs autres biens, parmi lesquels se trouvait une pièce de terre sur le penchant du mont Anis, qu'on appela le *Martoret*, parce que le bon seigneur évêque la transforma en un cimetière destiné au service de l'hôpital qu'il venait de fonder.

Quand ces deux généreux bienfaiteurs eurent accompli leur pérégrination en une vie meilleure, Benignus les fit enterrer dans le vieux chapitre de son église cathédrale; là, où vous trouverez sur un sépulcre leur effigie avec cette inscription :

GRAS-MANENT ET UXOR EJUS;

puis, se hâta de transformer l'hôtellerie en un hospice. — Depuis lors, grand nombre de gens charitables et riches, dont nous ne saurions trop célébrer les louanges, ont successivement accru les biens de cette splendide maison.

Dieu les pardonne tous..... disons : *Amen.*

X.

LA LÉGENDE DE SAINT AGRÈVE.

An de J.-C. 649.

DEPUIS assez longtemps le Velay était la conquête de la foi chrétienne, néanmoins l'idolâtrie n'en était pas entièrement exilée, et quelques parties de la province qui ne croyaient plus aux fausses divinités étaient déjà infectées des doctrines pestilentielles (1). Il était donc nécessaire d'extirper avec vigueur les dangereuses semences qui menaçaient d'envahir cette terre protégée entre toutes par la mère du Christ. C'est pourquoi, dès que Bénigne fut mort, le pape Martin confia le siége épiscopal d'Anicium à Agrève, riche espagnol de haute naissance, d'un très-grand savoir, et dont il avait personnellement apprécié tout le mérite.

Agrève vint et fut d'abord bien reçu. Il se mit à parcourir son diocèse, prêchant avec toute l'énergie d'une ame profondément persuadée contre les fauteurs des nouvelles hérésies. Il ne tarda pas à ramener les esprits égarés, mais hélas! tous ne se rendirent pas à ses enseignements; on s'irrita de son zèle, on voulut le punir de son dévouement à la religion en lui donnant la mort. Pour accomplir ce forfait, ses ennemis subornèrent son barbier, qui devait lui couper la gorge au moment de le raser. Dieu ne voulut pas que ce crime s'accomplît; il en prévint son fidèle disciple par un pressentiment. C'est pourquoi, quand l'assassin s'avança son rasoir à la main, Agrève le saisit vivement par le bras, lui dit qu'il connaissait son cruel projet, mais qu'il ne l'accomplirait pas, parce que son heure de mourir n'était pas venue; puis, sans s'émouvoir, le saint évêque s'assit tranquillement, tendit le cou et ordonna à cet homme de le raser. Le barbier fut si étonné, si épouvanté de cette soudaine révélation, qu'il éprouva un profond repentir de ce qu'il allait faire; cependant il obéit, et, en mémoire de ce miracle, recueillit religieusement un poil de la barbe du protégé de Dieu. —

(1) ..... *A Martino papa I, consecrationem accepisse: decertasse adversus* Arianos ac Ethnicos, *quorum impius cultus adhuc in Vellavis vigebat.* (*Gallia Christiana*, t II, p. 691).

Cette précieuse relique fut, dit-on, donnée par lui à l'église de Grenoble où son simple attouchement guérissait les maladies du visage.

Agrève, loin de céder à la peur, sentit au contraire son courage se retremper dans cette odieuse tentative, et reprit avec plus de force que jamais ses énergiques prédications. — A quelque temps de là, il fit le voyage de Rome pour conférer avec le Saint-Père sur les choses de la religion. A son retour, passant par un endroit, appelé alors *Chiniac*, aujourd'hui *Saint-Agrève*, qui se trouve sur les confins du Velay et du Vivarais, il s'arrêta et donna quelques instructions aux gens de ce pays encore plongés dans les ténèbres de l'erreur. La dame du lieu, qui était une méchante idolâtre, irritée des sévères remontrances que se permettait le prélat, le fit saisir et jeter dans une fosse profonde où on le laissa pendant soixante heures en proie aux plus affreuses tortures. A la fin de la troisième journée, on le tira de cette prison, on le conduisit au milieu du peuple qu'il avait voulu sauver, et on lui trancha la tête.—Le saint fut immolé au sommet de la montagne sur laquelle est aujourd'hui la ville qui lui est dédiée. Le martyrologe du diocèse fait observer qu'après l'exécution la tête roula jusqu'au pied de la montagne, et qu'à l'endroit où elle s'arrêta jaillit immédiatement une fontaine, dont les eaux ont éte depuis d'un grand soulagement aux malades et ont opéré de miraculeuses guérisons.

L'église du Puy demeura longtemps affligée du crime qui l'avait privée d'un si ferme appui; cependant Dulcidius, successeur d'Agrève, fit les plus instantes démarches pour obtenir la translation du corps du martyr dans la métropole Vellavienne. Le jour où on lui accorda ce qu'il demandait fut une fête pour toute la province. On porta ces restes précieux triomphalement à travers les villes et les campagnes, puis on vint les déposer dans la crypte de l'église Saint-Georges, dédiée à saint Etienne, premier martyr. Ils ne furent pas plutôt livrés à la vénération des fidèles, que Dieu manifesta la faveur qu'il accordait à ces reliques par de nombreux prodiges. On vit l'huile des lampes brûler toujours sans se tarir, et quand les cierges placés autour de la châsse se trouvèrent consumés, le fer des chandeliers continua à jeter la même lumière.—Ces circonstances, et d'autres encore tout autant merveilleuses, inspirèrent au peuple la plus grande dévotion envers le glorieux saint Agrève; c'est en mémoire des faits que nous venons de rapporter que l'église du Puy voulut célébrer tous les ans la fête du martyr et le souvenir de la translation de son corps, ainsi qu'il est dit : « Le premier jour de février se fait « la fête de saint Agrippan, vulgairement appelé Agrève, évêque du Puy et martyr, lequel « retournant de Rome, et étant arrêté à vingt-quatre mille pas de la ville du Puy, par les « païens, y subit sentence de mort pour la confession de la foi........ Le 15 octobre, se « solennise en la même cité, le jour du transport du bienheureux saint.... »

XI.

LÉGENDE SUR LA VIE ET LA MORT DU GLORIEUX THÉOFRED.

An de J.-C. 720.

Vers l'année 660, un grand seigneur d'Auvergne, nommé Calminius, las des grandeurs périssables de la terre, ayant résolu de se consacrer entièrement au service de Dieu, se réfugia dans l'endroit le plus solitaire des montagnes du Velay, pour y fonder une maison claustrale sous l'invocation du prince des apôtres. Dès que l'édifice fut achevé, son premier soin fut d'aller à Rome, ainsi que c'était la coutume, afin d'obtenir le pouvoir de le bénir. A son retour, il s'arrêta au monastère de Lérins où il prit plusieurs religieux dont il avait

besoin pour organiser sa sainte entreprise. Parmi ceux-là, se trouvait un homme aussi recommandable par ses vertus que par sa haute naissance, c'était le noble *Odo,* frère du seigneur prince d'Orange. — Quand l'illustre fondateur vit son œuvre parfaitement établie, il lui laissa assez de biens pour qu'elle n'eût pas à souffrir de son absence, en confia la direction à Odo, et se retira en Auvergne où il construisit l'abbaye de Mozac, qui fut sa dernière retraite.

Pillage de l'abbaye par les Sarrazins.

C'est à cette époque que se succédèrent sur le siége épiscopal du Puy, Dulcidius, Torpio, Hilgéric et Basile. — Le nom de ces évêques nous est seul parvenu; nous savons néanmoins que ce fut sous Hilgéric, environ l'an 720, qu'arriva *Theofred*, vulgairement appelé *Chaffre*, fils de Léoffroy, prince d'Orange, pour remplacer dans la direction de l'abbaye de Calminius son oncle Odo. En ce temps-là, la France méridionale était en proie aux plus épouvantables invasions. Les Sarrazins venaient d'envahir les diocèses du Puy et de Clermont et de dévaster la basilique de Saint-Julien de Brioude. Chacun tremblait à leur approche, aussi Théofred ayant appris qu'une de ces hordes dévastatrices s'avançait contre sa maison, assembla ses moines, et les exhorta à se retirer dans les bois des environs avec ce que le couvent renfermait de plus précieux et à y rester jusqu'à ce que des temps meilleurs leur permissent de reprendre leurs anciennes occupations. Pour lui, il déclara qu'il était décidé à subir les traitements que les barbares voudraient lui faire éprouver, heureux si par ses exhortations il pouvait les ramener dans la bonne voie, plus heureux encore si par sa mort, il obtenait la palme du martyre. — A ces mots, les moines se mirent à fondre en larmes, demandant qu'il s'enfuit avec eux dans la forêt, ou qu'il leur permit de mourir avec lui; mais le saint persista dans sa résolution, et, pour ce qui les concernait, il leur représenta qu'il était plus conforme à la volonté divine de se dérober à un danger qu'on pouvait éviter, lorsque surtout on avait l'espoir de se rendre plus tard utile à la religion. Là-dessus, il leur cita l'exemple de saint Paul qui, étant poursuivi à Damas par les Juifs, ses ennemis, se fit descendre la nuit dans une corbeille hors des murs de la ville; il leur cita aussi l'exemple de saint Pierre, qui, en butte aux fureurs de Néron, eût également pris la fuite, si Dieu lui-même n'était venu à sa rencontre et n'eût arrêté ses pas. Pour ce qui le regardait personnellement, il fit voir qu'il était quelquefois du devoir d'un pasteur de se dévouer pour le salut de son troupeau; il ajouta que peut-être il aurait le bonheur d'ouvrir les yeux des barbares à la vérité, et que s'il était mis à mort son sang désarmerait la colère céleste, irritée sans doute par les péchés des hommes.

A la fin, les moines se résignèrent, et leur départ fut fixé pour le lendemain. Après qu'ils eurent entendu la messe, l'abbé leur fit une nouvelle exhortation; ensuite ils se chargèrent des objets les plus précieux du couvent, et s'éloignèrent. Deux d'entr'eux néanmoins restèrent secrètement, et allèrent se placer au haut d'une montagne qui domine le monastère, afin d'être témoins de ce qui arriverait. (1)

Les barbares ne tardèrent pas à se présenter. Comme l'abbé s'était retiré dans un coin, occupé à prier Dieu, ils ne firent aucune attention à lui, et se mirent à visiter le monastère, espérant faire un riche butin. Leur projet était de s'emparer des moines les plus jeunes et les plus vigoureux, et de les vendre en Espagne comme esclaves. Quand ils reconnurent que les moines étaient partis et que les objets les plus précieux avaient été enlevés, ils entrèrent en fureur. Malheureusement l'abbé s'offrit en ce moment à leurs yeux, et ils l'accablèrent de coups.

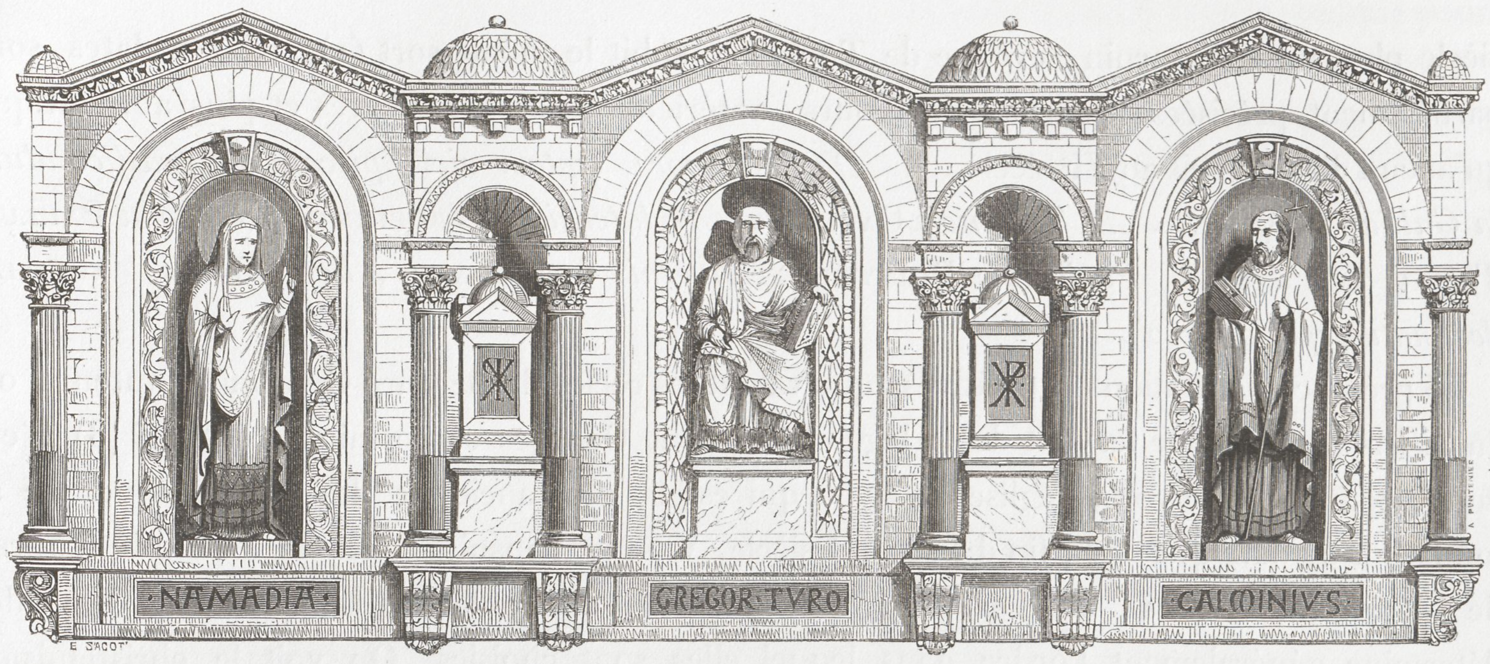
Ce jour-là était pour les barbares un jour de fête pendant lequel ils avaient coutume

(1) Labbe cite différemment cette légende dans le tome second de sa bibliothèque et nomme comme témoins du martyre de Théofred Savinien et Laurent, compagnons du saint, qui étaient venus avec lui de l'île de Lérins. Labbe a tiré ces légendes des manuscrits de François Bosquet, évêque de Montpellier. (Le p. Labbe, *Bib. Nova*, t. II, p. 249).

d'offrir un sacrifice à Dieu. Le chroniqueur ne dit pas de quelle nature était ce sacrifice. Il paraît seulement qu'il consistait en libations, d'où on pouvait induire que la bande Sarrazine qui envahit le Velay n'était pas mahométane, mais se composait de Berbers dont plusieurs étaient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Quoi qu'il en soit, les barbares s'étant retirés à l'écart pour s'acquitter de leurs devoirs religieux, le saint qui s'en aperçut crut que c'était une occasion favorable pour les faire rentrer en eux-mêmes. Là-dessus, il s'approcha d'eux, et leur représenta qu'au lieu de se prostituer ainsi au culte des démons, ils feraient bien mieux de réserver leurs hommages pour l'auteur de toutes choses, pour celui qui a créé les éléments et tout ce qui existe. Mais cette exhortation ne fit que redoubler la fureur des barbares, et ils tournèrent leur rage contre lui; alors l'homme qui célébrait le sacrifice, saisissant un gros caillou, le lui jeta à la tête, et le fit tomber par terre presque sans vie. Les Sarrazins se disposaient même à mettre le feu au monastère et à n'y pas laisser pierre sur pierre, lorsqu'on annonça l'approche de troupes chrétiennes, ou plutôt, lorsque le Seigneur, justement irrité d'un tel attentat, suscita une horrible tempête, accompagnée de grêle et de tonnerre, qui força les barbares à prendre la fuite. — Théofred mourut quelques jours après, mais les moines purent revenir en toute sûreté. (1) Depuis cette époque et en mémoire de cet évènement, l'abbaye reçut le nom du glorieux confesseur qui s'était ainsi sacrifié pour son troupeau.



(1) Voir cette légende dans *Mabillon*. (*Acta S. ordin. SS. Benedicti, sec.* III, *pars* I, p. 476), et dans les *Invasions des Sarrazins en France*, par M. Reinaud, de l'institut, p. 26.



Ere Barbare.

Deuxième partie. — Histoire et Archéologie.

I.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LE VELAY.



Recherches sur la date de l'introduction du christianisme dans le Velay.

C'est seulement vers l'année CLXXVII, sous le règne de Marc-Aurèle, que les historiens font remonter les premières conversions et les premières persécutions dans les Gaules. *Sub Aurelio*, écrit Sulpice Sévère, *persecutio quinta agitata, ac tùm primùm intrà Gallias martyria visa sunt.....*

A cette époque, Pothin fonde l'église de Lyon, métropole religieuse des Gaules; vingt-cinq ans après, en 202, sous l'empereur Sévère, Irénée, successeur de Pothin, souffre le martyre; un demi

siècle plus tard, Saturnin, évêque de Toulouse, subit le même sort (1). Ici les dates sont parfaitement précisées. Grégoire de Tours, antérieur à nos légendaires et plus authentique qu'aucun d'eux, écrit au VI[e] siècle :..... *Decii tempore, septem viri Episcopi ad prædicandum in Gallias missi sunt*...... *Turonicis* GATIANUS, *Arelatensibus* TROPHIMUS, *Narbonæ* PAULUS, *Tolosæ* SATURNINUS, *Parisiacis* DIONYSIUS, *Arvernis* STREMONIUS, *Lemovicinis* MARTIALIS *destinatus episcopus* (2).

En présence de citations si positives, que valent les récits de Bernard Guidonis, auteur, ou du moins propagateur fervent de la légende de saint Georges et de saint Fronton ? (3) C'est donc, comme on le voit, l'église de Lyon qui est la plus ancienne des Gaules, quoique sa fondation ne date que de la fin du second siècle. Viennent ensuite celles de Paris, de Tours, de Clermont, d'Arles, de Narbonne, de Limoges, de Toulouse. L'importance des villes détermine généralement l'ordre dans lequel elles sont choisies. On voit le christianisme s'implanter d'abord dans les centres les plus considérables, étendre ses rameaux sur les provinces voisines, couvrir enfin de proche en proche tout le territoire par une conquête rationnelle, progressive, qu'excitent, que retardent alternativement la bienveillance ou les persécutions des chefs de l'empire. — Il est donc logique de placer le premier apôtre du Velay après ceux que nous venons de nommer. « Strémonius, le 4[me] des évêques de la grande mission, dit « M. Amédée Thierry, s'était arrêté dans les montagnes des Arvernes ; Martial, le 5[me], avait « poussé plus au sud-ouest vers le territoire des Lémovikes, et jusqu'à leur capitale, « Augustoritum, aujourd'hui Limoges. L'un et l'autre surent échapper à la persécution, l'un « et l'autre imprimèrent autour d'eux à la propagande chrétienne une activité qui ne se ralentit « point sous leurs disciples. L'Arvernie fut parcourue en tous sens par de courageux « missionnaires, Sirenatus, Marius, Nectarius, Antoninus, etc., à qui les églises de ce pays, « ainsi que celles du Velay et du Gévaudan durent leur origine (4). »

Cependant nous devons rappeler ici ce que nous avons dit, page 61, et rectifier quelques erreurs accréditées par nos légendaires. Médicis, le père de Gissey, Théodore, presque tous les autres historiens de Notre-Dame du Puy, loin de croire que le catholicisme se soit introduit dans le Velay comme dans les autres cités voisines, et ait vécu longtemps silencieux au milieu d'un peuple payen, supposent au contraire que les premières tentatives de l'apôtre évangélique furent de détruire les temples. L'histoire et la raison repoussent une semblable hypothèse; et même en admettant que l'exaltation des néophytes soit la cause de tant de ruines amoncelées, nous devons faire remarquer que les nombreux vestiges antiques trouvés à Ruessium, ainsi que sur le mont Anis, protestent contre ceux qui reporteraient trop loin la destruction des monuments profanes de ce pays. Evidemment ce ne put être un délégué de saint Pierre, qui renversa des temples construits bien après le règne de Néron ; or, ces temples prouvent encore par la grandeur de leurs débris l'importance et la durée du paganisme dans nos contrées. D'ailleurs,

(1) *Passio S. Satur. ap.*, Grég. Turon, lib. I, chap. 28.

(2) Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. I.

(3) BERNARD GUIDONIS, jacobin, ensuite évêque de Lodève, au tome I de son *Sanctoral*, l'an 1320.

Nos légendes sont puisées, pour la plupart, dans deux bréviaires de l'église du Puy, imprimés, l'un en 1516, l'autre en 1532, et dans le *propre* du diocèse imprimé en 1661. Quoique Grégoire de Tours ait été accusé d'erreurs en certains endroits de ses ouvrages, il n'en est pas moins vrai que ses assertions, lorsqu'elles se rapportent aux évènements contemporains ou à l'histoire ecclésiastique, offrent plus de chances de vérité que les récits des chroniqueurs ou des légendaires du moyen-âge. Il ne faut pas oublier que Grégoire de Tours, homme fort érudit, vivait au VI[e] siècle; que l'histoire des martyrs devait lui être d'autant plus familière, au moins quant à la chronologie, que ses études se dirigèrent spécialement sur ce sujet et qu'il en comptait des plus illustres dans sa famille. Florentius, son père, Armentaria, sa mère descendaient l'un et l'autre de saint Grégoire, évêque de Langres ; il avait pour grand oncle, saint Nicet (ou Nizier), évêque de Lyon.

(4) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, I, 28. — de *Glor. Confess.* 50. — *Gallia Christiana.* — Longueval, *Hist. eccles*, I, 72. — Amédée, Thierry, *Histoire de la Gaule* sous l'administration romaine, t. II, p. 504.

n'avons-nous

n'avons-nous pas fait voir déjà que les démolitions auxquelles on donnait le christianisme pour motif durent être nécessairement postérieures au III[e] siècle (1), puisque ce fut précisément en 250 que les Vellaviens encore idolâtres élevèrent un monument de reconnaissance à l'impératrice Etrucilla, épouse du plus ardent persécuteur des chrétiens?... — Prenant enfin pour bases des dates archéologiquement vérifiées, nous avons dit, nous réservant d'en donner la preuve, que la primitive église d'Anis était du VI[me] siècle, et que la translation du siége épiscopal ayant été effectuée à cette époque par Vosy septième évêque, on arrivait par un calcul approximatif à remonter au *protoprœsul* vellavien. Pour cela, nous donnions à chacun des six premiers pasteurs un épiscopat de vingt ans de durée, chiffre énorme ! Et pourtant, nous ne pouvions atteindre que l'année 410 pour point de départ.— Nous reconnaîtrons, si l'on veut, que nos tables chronologiques sont extrêmement incomplètes et qu'elles renferment de considérables lacunes ; rien n'est plus probable. Néanmoins, il nous est bien permis de dire, d'après toutes ces observations, que ce fut *au plutôt* pendant le quatrième siècle que le christianisme fit entendre sa voix dans la Vellavie (2).

Nom et titre du premier pasteur Vellavien.

Point d'incertitude sur le titre et sur le nom du premier pasteur envoyé dans cette province. Les chroniqueurs sont unanimes pour l'appeler Georgius ; seulement ils le qualifient indistinctement d'*Episcopus,* de *Protoprœsul* et de *Papas*.— Sur une vieille médaille que vit et dont parle le père Odo de Gissey, on lisait : Sanctus Georgius Vallavis Prothoproesul (3), signification qui, de tout temps, a été considérée comme synonime de *primus episcopus*.— Sur le cippe funéraire dédié à Scutaire (4), nous voyons cet évêque appelé aussi *Papa*. Aurèle, Paulien, Vosy avaient été qualifiés de la même manière ; du reste, nous savons par l'histoire que ce fut seulement Grégoire VI qui réserva exclusivement ce titre aux souverains Pontifes (5).— Le mot *Episcopus*, des trois, est le plus ordinairement et le plus anciennement en usage. En voici la preuve : le 21 mars 1712, on ouvrit solennellement un coffre vermoulu qui contenait des reliques ainsi que deux tablettes de marbre portant chacune une inscription. La première indiquait le côté réservé aux restes de saint Hilaire, évêque de Poitiers; la seconde désignait celui où se trouvaient ceux de saint Georges. On découvrit en outre dans ce vieux coffre une plaque de marbre plus grande que les précédentes, sur laquelle était gravé un procès-verbal à la date de 1162. Par cet acte l'évêque Pierre déclarait que tous ces objets avaient été publiquement recueillis dans un reliquaire exposé sur l'autel de saint Georges, et que pour leur plus grande conservation il

(1) Honorius fit publier des ordonnances pour la destruction de l'idolâtrie et l'abolition des sacrifices ; mais pour empêcher que le zèle des Chrétiens ne les portât à se ruer sur les statues et autres monuments du paganisme, il adressa une loi à *Proclien,* vicaire du préfet dans les cinq provinces, (parmi lesquelles se trouvait le Velay), par laquelle il défendait aux Chrétiens de toucher à tous ces précieux débris de la magnificence romaine.

Sicut sacrificia prohibimus, ita volumus publicorum operum ornamenta servari..., etc., etc. (Codicis Theodosiani liber decimus sextus. XV. *Macrobio* P P. Hispaniarum, et *Procliano*, vic. quinque provinciarum.)

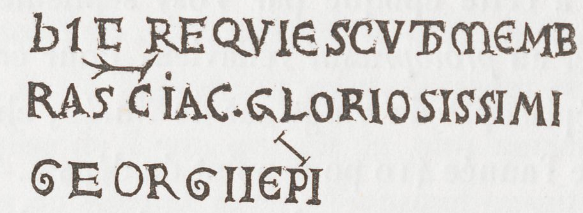
(2) En indiquant le cinquième (page 61), nous avions pris pour base unique la chronologie des évêques telle qu'elle nous est donnée par les légendaires de la province, et telle qu'elle se trouve dans la *Gallia Christiana*. Cependant, nous devons admettre que cette chronologie est non-seulement incomplète, mais qu'il a pu arriver plus d'une fois (ainsi qu'on le voit dans la vie de saint Agrève) que le siége épiscopal du Velay resta vacant.

(3) Telle en est l'orthographe, au lieu de *Vallaviæ proto prœsul*. (Gissey, liv. I ; chap. II, 12.)— *Antiqua supersunt numismata cum hac inscriptione*...(*Gallia Christ*.— T. II, p. 687.) — *Proto*, premier, *prœsul*, chef, évêque.

(4) Ce curieux monument, dont nous allons bientôt nous occuper d'une manière toute spéciale, est très-fidèlement reproduit dans notre atlas, sur la planche de nos antiquités intitulée Fragments. Au-dessous est écrit : *Porte papale*.

(5) Le mot *papa* dérive du Grec, et signifiait originairement *aïeul*. Il a été commun à tous les prêtres, et on l'a donné aux évêques et aux patriarches. Il est enfin devenu le titre distinctif de l'évêque de Rome. Dans le huitième concile œcuménique tenu à Constantinople en 869, et qui était composé de trois cents évêques, tous les patriarches y furent appelés *papes*, et le patriarche de Rome, Jean VIII, donna même, par ses lettres et par ses légats, le titre de *Votre Sainteté* au patriarche *Photius*. Saint Augustin écrivant à sa sœur, lui dit : *Je crois que vous avez les ouvrages du saint pape Ambroise*. Saint Jérôme écrivant à saint Augustin l'appelle le *bienheureux pape Augustin*... etc. (Voir le mot *pape* dans l'*Encyclopédie*.)

les renfermait de nouveau, en présence de nombreux témoins, dans une boîte en bois solidement enveloppée de lames de fer, laquelle il scellait dans un grand vase de pierre (1). — Nous verrons bientôt que pareille cérémonie eut lieu le même jour pour les reliques de saint Vosy. Quant à présent, il nous suffit d'établir que déjà, en 1162, l'inscription attribuant à saint Georges le titre d'*Episcopus* était fort ancienne, puisqu'elle fut alors exhumée comme une chose dont on sentait la nécessité de constater la présence, tant sa date était éloignée.



L'examen paléographique des caractères de cette inscription la fait remonter au sixième ou au septième siècle. M. le marquis de Castellane la reporte jusqu'au cinquième (2). Peut-être y aurait-il quelque témérité à vouloir déterminer ainsi, d'une manière absolue, l'âge de ce petit monument; toutefois, si l'on jette les yeux sur la planche 27 (tome II, page 594) du *Traité de Diplomatique*, on verra une inscription ayant quelque similitude avec celle qui nous occupe, et que Mabillon suppose du sixième siècle (3).

II.

FONDATION DE L'ÉGLISE ET DE LA CITÉ D'ANIS OU DU PUY.

Translation du siége épiscopal de Ruessium à Anicium. VIe siècle.



En recherchant l'époque de la translation du siége épiscopal de Ruessium à Anicium, on arrive à celle de la fondation de la ville du Puy; ces dates se confondent dans deux évènements simultanés dont l'un est la conséquence de l'autre. Il nous semble dès-lors que le moyen le plus rationnel pour déterminer le temps pendant lequel ces faits s'accomplirent est de

(1) Jacuit diù in ecclesia sui nominis ornata titulo, quam nuperrime a fundamentis excitari curavit pius juxta ac eruditus vir D. Petrus-Nicolaus Girardin, canonicus et cellerarius B. M. Aniciensis, officialis ac vicarius generalis illustrissimi ac reverendissimi episcopi. At die 21 martii an 1712 reverendissimus episcopus Aniciensis ejus sacras exuvias ex veteri capsa lignea, in quâ inclusæ fuerant a Petro ep. an 1162 ut testatur instrumentum ibidem repertum, transtulit in aliam decentiorem capsam; in veteri vero capsa inventa est tabula marmorea in quâ legitur sequens inscriptio :

« Petrus *Aniciensis episcopus omnibus Christianæ religionis fidem servantibus, notum fieri volumus quod ego Petrus Aniciensis* « *episcopus, consilio prælatorum ecclesiæ nostræ, Armanni, abbatis Segureti, Anthonii et Stephani sacristarum, Petri Guillelmi thesaurarii,* « *Stephani de pratis tunc præcentoris, Armanni hebdomadarii, et rogatu clericorum S. Georgii, Bernardi pœnitentiarii, magistri* « *Simonis Baldi Caldariæ, et aliorum qui in eadem ecclesia commanebant anno ab Incar. Dom. M.C.LXII, indictione decima, feria quarta* « *ante diem Paschæ, feci aperiri me præsente, cum supradictis, et pluribus aliis, quoddam vas quod erat post altare sancti Georgii, et* « *inveni ibi membra sanctorum cum duabus tabulis marmoreis, in una quarum erat scriptum sic :* Hic requiescunt membra sancti « ac gloriosissimi Georgii episcopi. *In altera :* Hic requiescunt membra sancti ac gloriosissimi Hylarii pictavensis episcopi. *Et eadem* « *membra cum eisdem tabulis reposui in vase ligneo laminis ferreis hinc inde firmiter ligato, in die natalis S. Stephani protomartyris, et* « *eadem die reposui illud vas in vase lapideo, et in signum memoriæ hanc chartam scribi et sigillo meo muniri præcepi, et intus reposui ;* « *aliam autem eadem continentem extra reservari ad majorem fidem posteris relinquidam jussi.* » (ex ipso autographo auctoribus Galliæ Christianæ a P. Guyton, superiore seminarii exhibito, et nondum edito) *Gall. Christ.*, t. II, 687.

(2) *Mémoires et planches de la Société archéologique du midi de la France,* tome IV, page 256. — Pour justifier l'opinion qui la classe du VIe au VIIe siècle, on pourrait comparer cette inscription avec celle de 541, publiée par M. de Castellane, tome II, page 141.

(3) Ainsi conçue : Hic requiescit in pace bonæ memoriæ Palenope qui vixit, etc.

Cette inscription, dit Mabillon (tome II, pages 603-604), est une inscription sépulcrale du sixième siècle. Elle est sculptée sur un marbre blanc, et se voit dans l'église Saint-Loup, hors la ville de Narbonne. — Les antiquaires y remarqueront, outre la figure du G, de l'H et du Q..., etc.

demander à l'histoire générale la cause qui les nécessita. Cette question offre ici d'autant plus d'intérêt qu'elle donne la date baptistaire d'une cité nouvelle, en même temps qu'elle indique le commencement de la décadence de l'antique métropole vellavienne.

On comprend en effet que les évêques du Velay ne quittèrent le chef-lieu de leur province et n'allèrent s'établir à Anicium, que lorsqu'ils y furent contraints par une cause aussi grave qu'impérieuse. Or, quelle pouvait donc être cette cause qui provoqua cette émigration épiscopale ? Pour nous répondre, l'histoire nous reporte aux jours désastreux de la fin du cinquième siècle, qui virent nos terres ravagées, nos villes incendiées, nos églises pillées et détruites par les terribles incursions des Vandales. — Ruessium, étendu au milieu d'une plaine accessible de toutes parts, dût être promptement la proie des barbares; puis, quand le calme sembla renaître, quand les saints pasteurs épouvantés osèrent se montrer et faire entendre de nouveau leur parole, ils s'éloignèrent de cette ville en ruine, sur laquelle la main de Dieu venait de s'appesantir si cruellement. Obligés de reconstruire leurs églises et prévoyant de nouvelles attaques, par conséquent de nouveaux malheurs, les évêques songèrent à abriter leur sanctuaire sur un point plus facile à défendre (1). — Voilà, nous le croyons du moins, le motif qui détermina la translation du siége épiscopal sur la roche d'Anis. Examinons donc si les monuments de notre histoire locale et ceux que la science nous apprend à interroger jusque dans leurs derniers débris, ne se réunissent pas pour confirmer cette opinion.

Il est aujourd'hui accepté par tous que ce fut l'évêque *Evodius* (Vosy) qui construisit le premier oratoire chrétien sur le mont Anis, et qui vint, aussitôt cette église achevée, établir son siége *en ce lieu*, pour nous servir de l'expression de Grégoire de Tours (2). Il suffit, par conséquent, de rechercher en quel temps vivaient cet Evodius et son assesseur Scutaire (3). Les Bénédictins dom Vic et dom Vaissette ont publié deux longues dissertations sur ce sujet; l'une dans les notes du premier volume de l'histoire du Languedoc, l'autre dans celles du cinquième. La seconde fut écrite pour réparer de graves erreurs introduites dans la précédente; cependant, nous la croyons encore erronée et fort obscure sur plusieurs points; nous partageons donc de préférence l'avis sagement motivé des frères Sainte-Marthe et de l'abbé Lebeuf.

Examen critique de l'opinion des Bénédictins, auteurs de *l'Histoire de Languedoc*.

Le document sur lequel on s'est presque exclusivement fondé jusqu'à ce jour est celui que nous fournit Grégoire de Tours dans son passage sur l'histoire des Francs, relatif à l'évêque Aurèle. Les commentateurs nous semblent avoir, chacun selon son système, forcé le sens de la phrase de l'historien. La voici textuellement : *Ingressus Vellavæ urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant, accedit, et ad basilicas propinquas cum omni exercitu restitit, instruens aciem, qualiter Aurelis ibidem tunc consistenti episcopo bellum inferret.* — Les uns

(1) .... Au milieu du mouvement des invasions, les villes de France furent partout des forteresses; on s'y renfermait pour échapper aux bandes qui ravageaient le pays. Quand l'émigration barbare se fut un peu arrêtée, quand les peuples nouveaux se furent assis sur le territoire, les villes restèrent encore des forteresses; au lieu d'avoir à se défendre contre des bandes errantes, il fallut se défendre contre des voisins, contre les avides et turbulents possesseurs des campagnes environnantes.

Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. I, p, 224.

(2) Certains auteurs ont prétendu trouver un argument contraire à ce que nous disons dans le titre que prennent les évêques de la province; en effet, jusqu'à Adalard, qui, le premier, en 919, signa *episcopus Aniciensis* dans le testament d'Hervens, évêque d'Autun, nous voyons tous ses prédécesseurs, Hardouin, Gui et les autres, dans les souscriptions des conciles de Tuisy, de Soissons, de Châlons et de Pontion, en 860, 866, 875 et 876, prendre le titre d'*episcopi Vallevensis*.— La réponse est facile : il suffit de dire que beaucoup d'évêques qui signent *episcopus Aniciensis*, ajoutent encore *Vallavensis*, cette dernière qualification se référant à tout le diocèse plutôt qu'à une ville spéciale. A cette même époque, on disait : les évêques d'Auvergne, de Gévaudan, etc. Dans ce cas, le mot *Vallavensis* ne serait pas le synonyme de *Revessio*, comme ont semblé le croire quelques historiographes, c'est l'équivalent du mot *episcopus Vellavorum*.

(3) Dans ce chapitre, nous n'examinons la question que d'après les documents écrits; dans le suivant, qui n'est que la continuation et le développement de celui-ci, nous rechercherons les mêmes dates, et établirons les mêmes faits d'après les documents archéologiques que nous sommes encore assez heureux pour posséder.

ont traduit : « Etant entré dans le Velay, il s'approcha du lieu qu'on appelle souvent Anis, et « s'établit avec toute son armée dans les basiliques les plus voisines, développant ses troupes « de manière à ce qu'il livrât combat à l'évêque Aurèle, établi sur ce même point. » D'autres, laissant, comme dans le texte latin, le mot *episcopo* après *consistenti*, ont prétendu que Grégoire de Tours voulait, par là, donner à entendre qu'Aurèle était à cette époque évêque en ce lieu, *ibidem tunc consistenti episcopo*. Ce serait, comme on en peut juger, deux interprétations bien différentes. Les auteurs de la *Gallia Christiana* se prononcent pour la dernière. Ils reconnaissent que l'expression *locum quem Anicium vocitant*, est sans doute bien peu applicable à un chef-lieu épiscopal, mais ils supposent aussi qu'*Anicium* était peut-être plus une place fortifiée qu'une ville dans l'acception rigoureuse du mot; ce qui ne les empêche pas d'admettre que l'évêché n'y fût transféré (1). L'église, le presbytère, quelques modestes demeures de prêtres et de clercs, une hôtellerie pour les pélerins, voilà ce que dut être Anicium, plus tard le Puy, pendant un temps plus ou moins long. La cité ne se forma qu'insensiblement; ce qui fit que, durant les années qui s'écoulèrent entre la translation du siége épiscopal et l'époque où le nombre des maisons fut assez considérable pour mériter généralement au loin le nom de *urbs*, on dut souvent, en parlant de cette localité nouvelle, la désigner comme l'historien de 591 : *locum quem Anicium vocitant*, ou comme le roi Raoul dans une charte de 923 : *Burgus Aniciensis*.

Toutefois, nous pouvons ajouter à ces interprétations, au moins fort incertaines, un document authentique de la plus haute importance pour la question qui nous occupe; c'est la qualification donnée à Scutaire dans l'épitaphe inscrite sur son tombeau : *Hujus urbis episcopus* (2). — Ne trouvons-nous pas, dans ce monument contemporain, un témoignage irrécusable établissant en faveur de la bourgade d'Anis, quelque peu considérable qu'elle fût encore, un titre de cité? On pourrait par conséquent opposer avec raison ce document lapidaire à ceux qui cherchent une objection dans la phrase obscure de Grégoire de Tours, et qui ne veulent pas que le *locus* du vieux écrivain puisse être traduit par le mot ville. — D'ailleurs, ne sait-on pas qu'il suffisait qu'il y eût un évêque résidant en ce lieu pour que de ce fait seul résultât la qualification indiquée sur la pierre tumulaire? Or, c'est bien sur le mont Anis qu'était le sépulcre; c'est bien pour cet endroit, et non pour l'ancienne métropole, que l'épitaphe a été écrite, puisque Scutaire ne vint qu'après Vosy, et que Vosy est lui-même appelé, dans une autre inscription, *primus præsul ecclesiæ Aniciensis*. — A ce témoignage, qu'on pourrait appeler décisif, viennent s'en joindre d'autres. Nous avons lu dans nos légendes, que saint Bénigne était évêque du Velay en 596, c'est-à-dire cinq ans après. « C'est sous ce prélat, dit Médicis, que le possesseur de l'*Hôtellerie* « *de la Tête-du-Bœuf*, légua, en mourant, ses biens à l'évêque, et sa maison adossée à l'église « pour y fonder un hôpital. » Ce fait implique donc l'existence et même déjà la célébrité du sanctuaire, puisque l'hôtellier avait fait fortune; il suppose aussi la résidence du pasteur, puisque c'est l'exemple quotidien de la sage administration des biens de son église qui décida *Cras-Manet* à lui donner les siens. — Il est donc logique de conclure que l'épiscopat d'Aurèle

---

(1) Hìc sequimur communem sententiam, cùm nondum certiorem teneamus. Objici tamen potest tempore Gregorii Turonensis, et S. Aurelii Vellavensis episcopi de quo infrà, nondùm Anicium fuisse civitatem episcopalem; quando de eo loquens Gregorius hæc habet : *Ingressus autem Vellavæ urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant, accedit*. Sanè de urbe episcopali non ità loqueretur Gregorius Turon. Fortè S. Evodius postponi deberet S. Aurelio : nihil enim de chronologia istorum episcoporum constat usque ad Aurelium. Aliunde idem Gregorius non obscurè significat infra, Aurelium episcopum apud Anicium tunc sedem habuisse : *Qualiter Aurelio ibidem tunc consistenti episcopo bellum inferret*. Fortè Anicium tunc tantùm castrum erat, situ plus quàm arte munitum, quod nondum in magnam urbem creverat, quia recens erat sedis episcopalis ad hunc locum translatio.

Gallia Christiana, chr. nov. edit. tom. II, p. 689.

(2) Dans le chapitre suivant, nous donnerons un dessin de ce tombeau, sur lequel nous aurons occasion de revenir avec plus de détails.

était de

était de 591, celui de Bénigne de 596, celui de Vosy est antérieur d'un assez grand nombre d'années.

Les objections que produisent les Bénédictins à l'appui de leur opinion sont plus spécieuses que concluantes. « Grégoire de Tours, écrivent-ils, né en Auvergne, pays voisin du Velay, ne dit « rien ni de l'église de Notre-Dame du Puy, ni de saint Vosy, ce qu'il n'aurait pas oublié, « ayant entrepris principalement l'histoire ecclésiastique des Gaules, si cette église eût été « bâtie et si ce saint eût vécu au troisième siècle. » — Nous serons d'accord avec eux pour ne pas faire remonter au troisième siècle la translation du siége épiscopal de Ruessium, puisque déjà nous avons établi que sa fondation n'était pas antérieure au quatrième; mais on ne saurait rien conclure du silence du vieil historien au sujet d'Evodius et de son église. En effet, lorsque Grégoire écrivait, il était depuis vingt ans évêque à Tours; il pouvait ignorer, ou du moins ne pas ajouter à ces circonstances toutes locales, l'intérêt que nous y cherchons aujourd'hui, intérêt qui n'a peut-être son principe que dans les récits exagérés des chroniqueurs, et plus encore dans les pieuses fictions des légendaires du moyen-âge. Grégoire de Tours n'a rien dit d'Evodius, il est vrai, mais il n'a pas parlé non plus de saint Georges et des autres apôtres du Velay; quoique voisin de ce pays par le lieu de sa naissance, il ne semble pas s'en être pour cela préoccupé davantage. Son silence n'est donc pas un argument contre l'existence de l'église du Puy, puisqu'il n'en est pas un contre l'existence de l'église de Ruessium. — « Saint Genest, évêque de « Clermont, ajoutent les Bénédictins, fonda l'abbaye de Manlieu et y établit Evodius pour abbé, « environ en 657, d'après Mabillon..... Il nous paraît évident que cet Evodius n'est que la même « personne, et qu'il fut élu, quelques années après, vers l'an 670, évêque du Puy... » — Si cette évidence résultait de quelques faits, de quelques rapprochements, de la moindre indication historique, on pourrait, sinon l'admettre, du moins la discuter; mais ici, la seule similitude de nom, alors surtout que ce nom est assez répandu, doit-elle suffire à des esprits aussi sérieux et servir d'argument pour résoudre une question de cette nature ?... Nous ne le pensons pas.

Opinion du père Lecointre, de l'abbé Lebeuf et des auteurs de la *Gallia Christiana*.

Les considérations sur lesquelles se fonde cette opinion nous semblent donc justement prévaloir sur les motifs allégués par les auteurs de l'histoire du Languedoc. Ce furent ces considérations qui décidèrent deux savants critiques, le P. Lecointre et Chatelain, à placer l'épiscopat d'Evodius à la fin du cinquième ou au commencement du sixième siècle. L'abbé Lebeuf et les frères Sainte-Marthe furent de cet avis; c'est aussi le nôtre. Nous avions, du reste, pour nous convaincre, non-seulement les épitaphes d'Evodius et de Scutaire, le document de Grégoire de Tours et la légende de saint Bénigne, mais encore le témoignage de plusieurs autres fragments archéologiques d'un grand intérêt. Nous allons le produire, et par lui nous arriverons encore à constater avec plus de certitude, cette date historique si précieuse pour notre livre et jusqu'à ce jour pourtant si contestée...

Examen de quelques fragments archéologiques se rapportant à cette époque et venant à l'appui de l'opinion que nous avons émise.

C'est principalement pour les époques sur lesquelles les historiographes se taisent, que la science archéologique peut être d'un très-utile secours. Nous savons que Scutaire et Vosy furent contemporains, que ce sont eux qui construisirent la première église du mont Anis; mais la date de cette construction est restée dans quelques esprits tellement incertaine, que nous voyons les savants Bénédictins eux-mêmes disserter longuement pour arriver à commettre, suivant nous, une erreur de plus d'un siècle. Le principal motif de cet anachronisme ne vient pas de l'insuffisance des documents; ils sont au contraire en assez grand nombre; seulement, au lieu de les isoler, de les discuter à part les uns des autres, il importe de les réunir, de les juger dans leur ensemble, de chercher la concordance d'une assertion d'historien avec un fragment monumental. Alors toutes ces parties éparses, logiquement rapprochées, s'éclairent et se fortifient réciproquement.

Il y a quelques années on découvrit, dans un jardin près de l'évêché du Puy, un fragment d'architrave d'un grand intérêt pour l'histoire archéologique de notre primitive cathédrale. Non-seulement cette architrave avait dû être originairement d'une seule pierre, comme le prouvent les proportions des lettres et des ornements qui la recouvrent, mais elle demeura entière longtemps encore après avoir changé de destination; car le bloc fut par la suite creusé de manière à contenir deux petits réservoirs adjacents et égaux. Le point G devait être le milieu du fragment que nous possédons et dont nous donnons un dessin ; il se trouve, d'un côté, précisément au centre de la rosace; de l'autre, à l'endroit même où les deux bassins sont séparés par une épaisseur laissée dans le massif.



Longueur de A en C. . .	1 m.	38 c
Largeur de A en B . . .	0	45
Hauteur de B en D . . .	0	30
Moitié de l'architrave au point G — de G. en A..	1	19

Long. totale de l'architrave. { 2 m. 38 partie sup. / 2 26 — inf.
Longueur de D à E, 0 m. 53 c.
Distance des deux colonnes ou trois fois E F. . 1 20

Cette architrave reposait par ses extrémités sur deux colonnes, dont le diamètre est indiqué par la surface D E, destinée à recevoir le chapiteau, et dont l'écartement est mesuré par les trois rosaces sculptées sur le plafond intermédiaire (1). Elle servit, sans aucun doute, à décorer l'entrée principale de la façade de l'église primitive ; le style de l'architecture et des ornements, la forme des lettres et l'inscription gravée sur le linteau déterminent cette opinion. — Le style prouve que, lors de cette construction, on se souvenait encore des anciens monuments de l'école grecque ; c'est comme une dernière imitation de l'antiquité. On voit néanmoins, par la forme des ornements, et plus encore par celle des lettres, qu'on est en pleine décadence. Au quatrième et même au cinquième siècle, les sculpteurs chargés de graver une inscription sur un portique auraient eu assez de goût pour mesurer l'espace, de manière à donner aux lettres une égale proportion. — Le mot SENATVR pour SENATOR est aussi un indice frappant de décadence (2) ; l'artiste n'écrit plus les mots que comme il les entend. Le V se prononçait *OV* dans les provinces méridionales, SENATOR faisait SENATOVR ; voilà ce qui explique la faute d'orthographe en même temps que l'ignorance.— Les lettres sont du sixième siècle. La forme de l'S, de l'E, de l'N est remarquable ; celle de l'A et de l'V est surtout caractéristique. (Il ne faut pas trop rigoureusement en juger par le dessin que nous donnons, et dont l'exactitude laisse peut-être à désirer). Sur la pierre, les angles de ces deux lettres A et V sont terminés par deux petites entaillures triangulaires qui, d'après Mabillon, sont des signes révélateurs de leur origine. Du reste, et pour confirmer cette opinion, nous allons bientôt produire trois autres inscriptions que nous croyons de la même époque que celle-ci, non-seulement parce que les caractères paléographiques (3) concordent, mais parce que toutes les autres circonstances le démontrent.

Nous avons dit que le milieu de l'architrave était au point G ; les deux mots SENATVR ARTEFEX

(1) Toutes ces proportions ne supposent pas une porte de plus d'un mètre de longueur. M. de *Castellane* a publié, dans le tome II des *Excellents Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, le dessin d'une pierre tumulaire sur laquelle se trouvent trois rosaces du même caractère ; cette pierre est de l'année 541.

(2) Le mot *senator* n'a point, dans Grégoire de Tours et dans les écrivains de cette époque, une signification unique, précise et constante ; il désigne tour-à-tour : 1° les familles qui avaient été élevées par les empereurs à la dignité de membres du sénat romain ; il y en avait un grand nombre dans toutes les provinces, et surtout dans la Gaule narbonnaise ; — tous ceux qui avaient occupé les principales magistratures de l'Empire, ou obtenu seulement de l'empereur le titre honoraire de ces magistratures, étaient appelés *clarissimi* et *senatores* ;—2° les sénateurs municipaux des principales villes des Gaules, ou membres de la *curie*, corps municipal qui portait quelquefois le titre de *senatus* ; peut-être les magistrats supérieurs de la curie étaient-ils seuls honorés du nom de sénateurs ; 3° enfin, les familles riches et considérables, qu'elles fussent ou non agrégées depuis longtemps au sénat de Rome ou à celui de la cité. Au milieu du désordre du temps, toute famille importante dans sa ville devenait bientôt une famille sénatoriale, et ce titre était donné presque indifféremment à la grandeur de fait et aux droits anciens. (Note de M. GUIZOT, historien des Francs.)

(3) La barbarie du style et de l'orthographe avait commencé à s'introduire dès le sixième siècle ; mais dans le septième elle fit de si grands progrès, que les livres et les actes ecclésiastiques en furent défigurés. On remarque dans les formules de Marculfe, non-seulement des mots qui ne sont latins que par leur terminaison, mais des phrases entières où les règles de grammaire sont renversées ; on écrit *cenubium* pour *cœnobium*, *rectur* pour *rector*, *ficit* pour *fecit*, etc. (MABILLON, *Traité de diplomatique*, tome V, page 400.)

tiennent donc la moitié de la pierre ; reste à chercher ceux qui devaient occuper l'autre moitié. Pour les découvrir nous ouvrirons notre histoire, et nous verrons que celui qui construisit la première église sur le mont Anis s'appelait *Scutarius*, qu'il avait été sénateur, qu'il fut architecte, et plus tard évêque de Notre-Dame du Puy. Tous ces faits s'unissent pour nous faire croire que l'inscription devait être ainsi conçue :

SCVTARIVS EPIS SENATVR ARTEFEX (*et en retour*, FECIT).

Il est vrai qu'avant l'S de *senatur* on voit un O beaucoup plus petit que le reste, mais parfaitement marqué, et qu'on pourrait lire PISO (1). Pour nous, malgré l'inexplicable présence de cette lettre, nous n'en persistons pas moins dans notre manière de voir; et ce qui la fortifie, c'est qu'on remarque au-dessus des lettres PIS, une barre terminée par un crochet, barre toujours indicatrice d'une abréviation. PIS, ainsi gravé, est donc le commencement ou une partie d'un mot abrégé, tandis que PISO serait un mot complet ; d'ailleurs, le crochet tombant entre l'S et l'O exclut cette dernière lettre ; or, ici une abréviation est indiquée, nous recherchons le sens du mot sur lequel elle porte, et nous croyons le trouver sans effort dans la phrase qu'indique, avec tant de précision, notre histoire et les documents archéologiques que nous allons faire connaître.

Autel ou sarcophage gallo-romain, changé en sépulcre chrétien au VIIe siècle.

Les Gallo-romains brûlaient ou ensevelissaient les morts ; les cendres étaient enfermées dans des urnes, les corps étaient étendus dans des sarcophages. Quoique l'incinération fût à une époque le moyen le plus généralement adopté, cependant nous trouvons, dans Grégoire de Tours et dans Gruter, plusieurs épitaphes qui prouvent que ce n'était pas un usage constant (2). Dès les premiers temps du Christianisme, les fidèles abandonnèrent cette tradition payenne ; à l'exemple des Patriarches et des Hébreux, ils laissèrent les corps intacts et les rendirent à la terre tels que Dieu les avait faits (3). Comme à cette époque ils étaient dans l'impuissance de produire des

(1) Ou plutôt ISO, car la première lettre n'est indiquée qu'à moitié. Il est également possible qu'il y eût RISO, et que ce fût la fin d'un mot tout aussi bien qu'un mot entier.— Ce qui est vrai, c'est que la lettre O, quoique plus petite, est parfaitement marquée ; ce qui est certain, c'est qu'une barre, indiquant une abréviation, couvre les trois lettres PIS et laisse en-dehors cet O ; de telle sorte qu'on pourrait aussi supposer PIS-C-O ; en admettant que le signe abréviatif ait une signification. Il faut espérer qu'un jour on retrouvera l'autre fragment de l'inscription, et qu'alors les archéologues n'auront plus besoin de recourir aux commentaires.

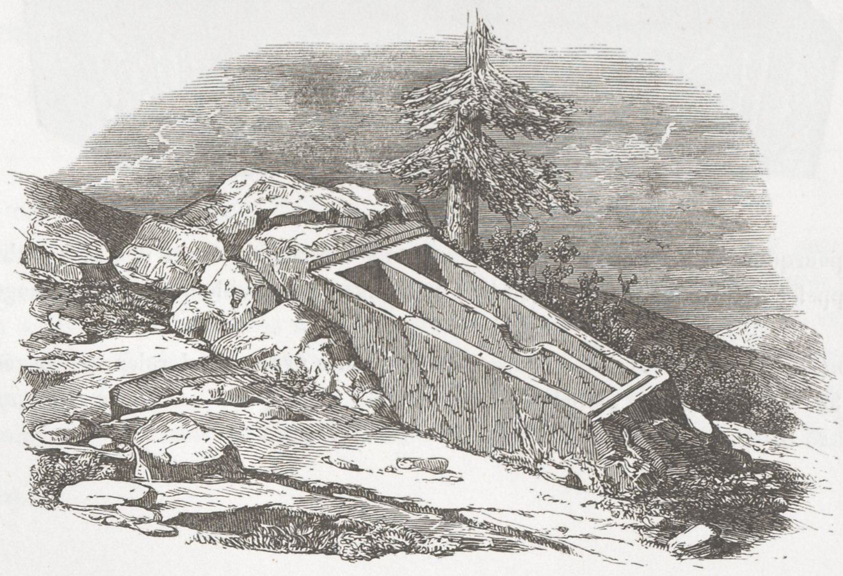
(2) D. M.
S. IVLI MARCELLI NEPOTIS SVI
VIXIT ANN. V. D. XXXXI
CORPVS INTEGRVM CONDITVM SARCOPHAGO
(Gruter, p. DCXXXIX).

D. M.
L. IVLI EPICAVNI
VIXIT AN XXV M. V. D. XII
CORPVS INTEGRVM CONDITVM SARCOPAGO.
(Gruter, p. DCLXXVIII).

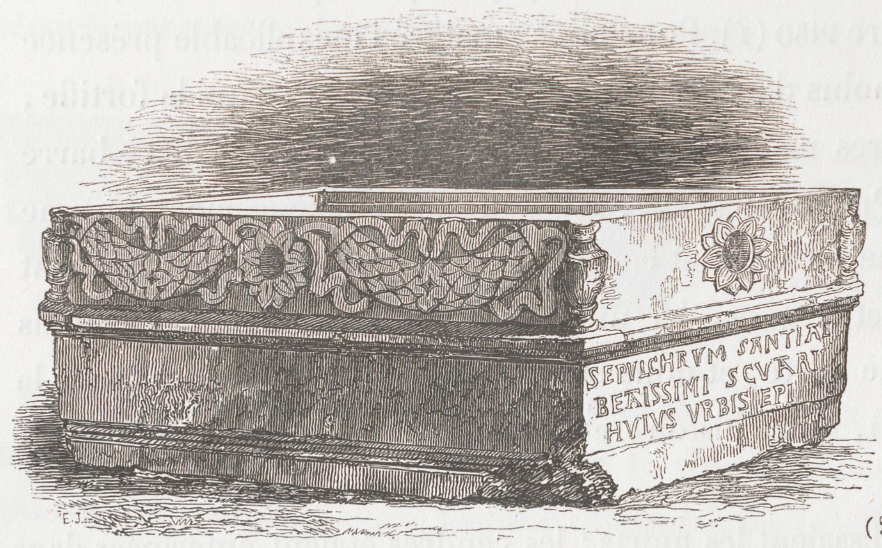
Erat ad basilicam sancti Cassi crypta ubi erat sepulchrum magnum ex marmore in quo grandævi cujusdam hominis positum corpus videbatur. In hoc sepulchro vivens presbyter sepelitur operiturque lapide quo priùs sarcophagum fuerat obtectum..... quia in magno sarcophago post martyrium conditus fuit, putabant nostri temporis homines, et præsertim beatus Gregorius epis., ibi ALIQUEM POSITUM FUISSE GENTILEM.
(Greg. Turon, *De Gloriâ Martyrûm*).

(3) Ce respect profond pour les dépouilles mortelles de l'humanité ne fit que s'accroître avec le temps. Le génie pieux de nos pères s'ingéniait à disputer à la mort sa proie le plus longtemps possible. — Nous donnons ici le dessin de tombes jumelles situées à Poursange, près Langeac ; ce naïf monument funéraire du moyen âge, creusé dans la roche vive et modestement isolé dans la campagne, témoigne mieux que nous ne saurions dire du vif sentiment de conservation qui animait les Chrétiens des premiers siècles de l'Église.

Tombes jumelles de Poursange, près Langeac.



monuments qui égalassent la richesse, la beauté et la perfection des œuvres de leurs prédécesseurs, ils ne se firent aucun scrupule de s'emparer de celles-ci et de les approprier, par quelques modifications plus ou moins grossièrement exécutées, à des destinations nouvelles. Voilà ce qui explique comment le beau cippe antique de Solignac (1), qui d'abord était un bloc massif et debout sur une tombe, fut creusé plus tard sur la face portant l'inscription; comment le monument dont nous donnons ici le dessin devint un sarcophage chrétien, après avoir servi d'autel ou de tombe gallo-romaine.



EXTÉRIEUR.			INTÉRIEUR.		
Hauteur	0 m.	90 cent.	Profondeur	0 m.	75 cent.
Largeur	1	11	Largeur	0	80
Longueur	2	44	Longueur	2	07

Hauteur des lettres de l'inscription 0 m. 07 cent.

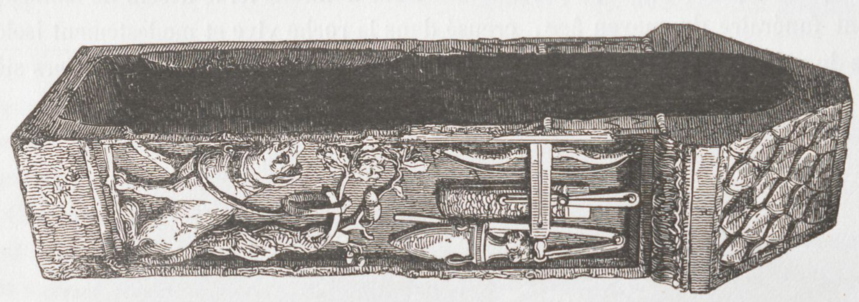
(2)

Ce sarcophage est évidemment de deux époques, ainsi qu'on en peut juger par les dispositions générales, les sculptures et l'inscription. Dans la première partie du tome V des *Antiquités expliquées* du P. Montfaucon, se trouvent plusieurs planches représentant divers *sépulcres* et *urnes sépulcrales*, dont un grand nombre se rapproche du tombeau de Scutaire. A la planche 38 on voit un de ces monuments orné de guirlandes de feuillage et de rosaces à peu près semblables à celles figurées sur le grès vellavien (3). La comparaison est ici un élément fort utile pour déterminer la date de ces œuvres d'art, date qui se précise d'ailleurs assez facilement par le caractère et le style des décorations.

M. De Lalande prétend que ce monument a d'abord servi de LABRUM à l'un de ces *lavacra* dont les Romains embellissaient les maisons de plaisance et les palais des grands. Nous ne serons pas aussi affirmatif que lui sur cette primitive destination, parce que l'intérieur, loin d'être poli comme les baignoires antiques, est au contraire creusé à coups de pic, et très-grossièrement. — Il nous paraît bien plus naturel de supposer que ce fut dans le principe un monument funéraire (*sepulcrum aut cenotaphium*), ainsi que l'indiquent les roses et les vases lacrymatoires placés aux quatre angles. — Quoi qu'il en soit, il est évident que les ornements qui décorent la face principale et les côtés sont d'une meilleure et d'une plus ancienne époque que l'inscription. Ce fait n'a pas besoin d'être démontré à ceux qui se sont livrés à la moindre

---

(1)



(2) Nous ne comprenons pas pourquoi, en présence de deux monuments contemporains et des plus authentiques, les légendaires et les historiographes ont persisté à appeler cet évêque *Scrutaire* au lieu de *Scutaire;* il semble que ce témoignage est bien le plus sûr que nous puissions invoquer.

(3) Voir dans MONTFAUCON (*Antiquités expliquées*, tome v) des tombeaux et des urnes sépulcrales se rapprochant plus ou moins de celles du Velay. — Planches 36, 37, 38, 39. — Voir aussi les planches 25, 54, 74, 76, 80, 82, 89.— *Galleria Giustiana fondata in Roma prima del* 1631, *dalla ch. M. Del fu Vincenzo Giustiani di negro fu Giuseppe.— Tomo terzo.*

étude

étude archéologique. Les filets, les moulures, les urnes, les rosaces, les guirlandes de feuillage et les rubans qui les attachent, se rapportent à la civilisation des premiers siècles de l'empire; tandis que les caractères de l'épitaphe rappellent le temps de la plus complète décadence de l'art.

C'était donc un monument du paganisme qui reçut au septième siècle le corps d'un évêque. On voit très-distinctement les parties sur lesquelles s'appuyait le couvercle de l'*arca* romaine. Ce fut probablement dans les agencements de transition, et lorsqu'on disposa la table du tombeau de façon à pouvoir s'en servir pour célébrer le sacrifice divin, que les ornements subirent les mutilations qu'on remarque aujourd'hui sur les bords.— L'oratoire dont Scutaire avait été l'architecte demeura longtemps, sans doute, le pieux dépositaire de ses restes mortels; ce dût être seulement beaucoup plus tard que le sarcophage fut transporté dans la collégiale de saint Vosy destinée à recevoir les sépultures épiscopales. Il y servait encore de maître-autel à la fin du dix-huitième siècle; le docteur Arnaud l'y vit en 1791, ainsi qu'il le rapporte dans une note de son histoire du Velay (1). En 1805, cette église ayant été démolie, chacun vint chercher les pierres qui pouvaient lui convenir; et, comme en ce temps-là on n'attachait pas plus de prix au sépulcre d'un saint qu'à tout autre débris complètement inconnu, la commune vendit à vil prix le monument dont nous parlons à M. Langlade qui le fit aussitôt porter dans un jardin où, depuis cette époque abandonné à toute espèce de mutilations, il sert de bassin et d'abreuvoir. Nous dirons même ici les efforts inutiles que nous avons tentés pour obtenir la rétrocession de cette précieuse antiquité. L'occasion paraissait favorable; on restaurait la basilique anicienne, et l'architecte chargé de ce travail avait mission de reproduire l'édifice tel qu'il avait été à ses différents âges. Ce sarcophage était donc triplement réclamé sous le dôme angélique que Scutaire avait fondé comme architecte, qu'il avait béni comme pasteur, qu'il avait glorifié comme saint. — Nous espérons qu'un jour viendra où d'autres plus heureux ne verront pas ainsi profaner un débris vénérable que la religion, la science et l'histoire devraient mieux protéger.

Autel votif gallo-romain transformé au VII[e] siècle en monument chrétien.

Nous venons de décrire un monument antique changé au septième siècle en tombeau, puis en autel chrétien; par une coïncidence singulière, nous en trouvons un autre, presque au même lieu, qui passa par une transformation semblable, à la même époque et dans un même but. Des rapprochements archéologiques dans les sculptures et dans les dates, une parfaite identité de personne d'après les inscriptions gravées sur l'une et sur l'autre pierre, établissent entre ces deux objets une solidarité trop remarquable pour que nous ne la signalions pas. — Le second monument porte deux dates très-distinctes. On voit qu'il fut d'abord dédié à Auguste et à quelque divinité tutélaire de la contrée; plus tard, christianisant la pensée payenne en se l'appropriant, les fidèles du septième siècle gravèrent une nouvelle inscription sur la face opposée, et firent hommage de la pierre ainsi retournée à la mémoire du glorieux prélat, architecte du sanctuaire vellavien. Voulaient-ils donner à entendre par cette substitution que Scutaire avait remplacé chez eux le génie bienfaisant qui protégea leurs pères? Nous le pensons; mais, laissant ce qui pourrait être ici considéré comme une simple hypothèse, il est incontestable qu'un musicien nommé SEX. TALONIUS dédia à ADIDON et à AUGUSTE un autel que surmontait le fronton suivant (2) :

---

(1) Voir les notes à la fin du II[e] volume de l'*Hist. du Velay,* par le docteur Arnaud.

(2) Quel était ce dieu ADIDON dont le nom mystérieux associé à celui d'Auguste est gravé sur cette pierre? — Quoique rien dans ce pays ne se rapporte directement ou indirectement à ADIDON, et par conséquent ne vienne nous mettre sur la voie, nous pensons que ce devait être un de ces génies tutélaires très-nombreux dans les provinces méridionales et auxquels on vouait particulièrement une localité. « Aux déités étrangères, dit le chevalier Du Mège dans ses additions et notes du liv. I de l'*Histoire générale de Languedoc*, on associa les dieux de nos montagnes, les génies de nos fleuves et cette innombrable série de déités locales dont les autels retrouvés depuis peu d'années existent encore dans nos vallées.... Qui nous dira les mythes d'ANDLI et de BARSA, de SIRONA et de LAHE, déesses adorées dans notre



Si l'on parcourt la première partie du tome II des *Antiquités expliquées*, et si l'on examine surtout les planches 45, 51, 52 et 53, on constatera une assez frappante analogie entre notre inscription et celles gravées sur les monuments votifs qu'indique Montfaucon. — Dans le chapitre relatif aux dieux gaulois, l'auteur décrit plusieurs autels élevés en honneur de divinités topiques; il en est un, entr'autres, que couronne un fronton triangulaire sur le tympan duquel se trouve une inscription dédicatoire. La planche 194, qui représente

---

vieille Aquitaine?... Plusieurs déités présidaient aux sources salutaires de la sauvage vallée de Luchon; ASTOILLUNUS, dont le nom est incontestablement étranger, fut peut-être le dieu de notre val de l'Asto. L'origine de BAICORRIX est-elle gauloise, ainsi que l'indique la dernière syllabe de son nom? ETEIOI, EDELAT, EXPERCEN, ARARDUS doivent-ils être comptés parmi ces *dei locales* qui peuplaient le monde romain, ou plutôt ne devons-nous voir en eux que ces anciens génies adorés par les Celtes et par les Aquitains, et qui présidaient à chaque portion du monde physique? LEHERENNUS fut l'Arès, le Mars de l'Aquitaine. HELIOUGMOUNI réunissait en lui les attributs du dieu Soleil et de Diane. ISCITUS n'est connu que par les monuments sur lesquels, dans la vallée de l'Arboust, on inscrivit son nom... BAESERT a laissé son nom aux lieux où il fut adoré, et où nous avons retrouvé l'un des marbres qu'on lui consacra; mais ABELLION ne doit pas être compté au nombre des déités topiques; ce fut sans doute l'un des plus puissants génies vénérés par l'association des peuples venus dans nos contrées. —Les déités *tutélaires*, que nous avons retrouvées à chaque pas, n'étaient point sans doute différentes des divinités *indigètes* ou *topiques*; tantôt elles avaient un sexe, tantôt un autre, et les inscriptions leur donnent quelquefois le titre de *dieu*, quelquefois celui de *déesse*; mais le plus souvent elles gardent à ce sujet le secret des sanctuaires; et sans doute il y avait quelque chose de mystérieux dans cette qualité qui n'était point indiquée sur les monuments... » Voici quelques inscriptions relevées par MM. d'André, Chaudruc de Crazannes et Castellane, membres de la société Archéologique du Midi de la France, et quelques autres prises dans Gruter; il suffira de les lire pour comprendre la parfaite analogie qui existe entre ces divers monuments et celui trouvé dans le Velay.

1.
ILIXONI DEO.
[Bagnères de Luchon.]

2.
ROMAE ET AVGVSTO
Rome avait un autre nom mystérieux VALENTIA, qui voulait dire *force*. Nom magique qui avait des vertus et des effets que ne possédait pas le premier, le seul connu du *profanum vulgus* d'Horace.

3.
DEO TVTLAE, GENIO, LOCI.
[Recueillie par Gruter.]

4.
LIXOVIO DEO.
[Luxeuil.]

5.
IOVI OPTIMO ET DEO NEMAVSO.
[Nîmes.]

6.
ABELIONI DEO
TAVRINVS BONE
COMIS. F. V. S. L. M.
[Autel votif, trouvé dans l'église de Saint-Aventin, par M. de Castellane.

7.
HERCVL[I]
TOL[I] ANDOSS[O]
INVICTO
PRIMIGENIVS
SEMBI. FIL.
V. S. L. M.
[Autel votif dédié à Hercule *Andosse*, découvert à Saint-Elix (Gers), par M. d'André]

8.
BORVONI ET MANAE DEO.
[Bourbonne-les-Bains.]

9.
AVGVSTO SACRVM
DEARVM IAVNI.
[Autel votif à *Auxerre*, dédié à *Auguste* et à la rivière de l'*Yonne*.]

10.
TVTELAE. AVG.
VSSVBIO. LABRVM
SILVINVS. SCI
PIONIS. F. AN
TISTES. D.
[*Labrum* découvert au presbytère du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), par M. Chaudruc de Crazannes.]

11.
LEHEREN
DEO
TERTVLLVS
V. S. L. M.
[Au dieu LEHERENNUS, Tertullus s'est acquitté librement du vœu qu'il avait fait. — Inscription trouvée dans le village d'Ardège, près de Saint-Gaudens.]

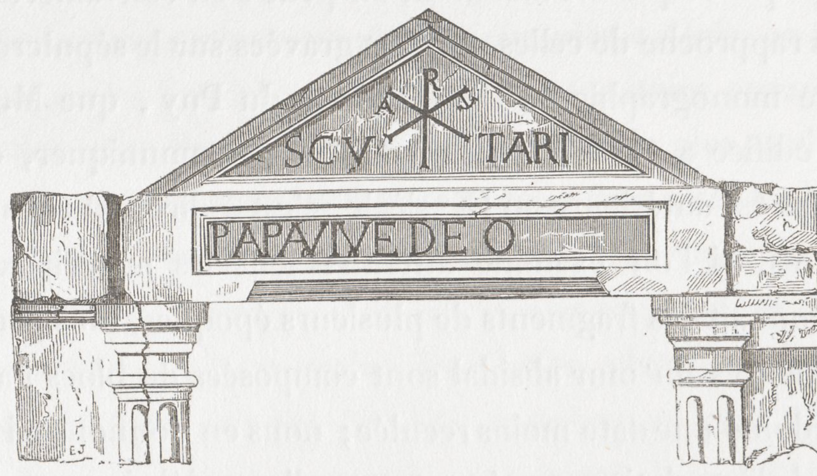
12.
LAHE
DEAE
[A la déesse LAHE.—Inscription gravée sur un autel placé dans la galerie des Empereurs à Toulouse.

13.
DEO
LEHEREN
MARTI
BAMBIX
PVBL. L.
V. S. L. M.
[Bambix, affranchi de Publius, pour acquitter le vœu qu'il avait librement fait, a élevé ce monument à LEHERENNUS-MARS.]

NOTA. Les lettres V. S. L. M. signifient *Votum Solvit Lubens Meritò*.

sept autels dédiés à la déesse Nehalennia, est aussi fort curieuse à consulter; on y remarque plusieurs de ces autels ayant beaucoup de ressemblance avec le nôtre. Il est probable que quelques statuettes, ou quelques attributs allégoriques se rapportant à cette divinité Adidon, étaient sculptés dans l'espace compris entre les deux supports du fronton; cela du moins est ainsi dans presque tous les monuments de ce genre.

Ce fut probablement à l'époque où les chrétiens du septième siècle voulurent composer pour Scutaire un tombeau digne de lui qu'ils se servirent des débris de l'autel votif. — S'il nous était permis de produire une hypothèse, voici comment nous comprendrions l'ordonnance du monument lors de la transformation des deux fragments antiques. Le sarcophage gallo-romain, devenu le sépulcre du saint évêque, était recouvert d'une dalle et servait au sacrifice de la messe; derrière, un peu au-dessus, s'élevait le cippe que voici :



Il est possible, d'après la manière dont les matériaux sont disposés et taillés, que cette partie fut adossée à une muraille, comme sont aujourd'hui les tableaux, et qu'il y eut entre les deux pilastres, en remplacement des attributs payens, une de ces loges destinées à contenir des reliques. On voit encore dans la crypte de Vicq, et dans quelques autres chapelles anciennes, une disposition à peu près semblable (1).

On sait qu'un des sujets les plus ordinairement gravés sur les tombeaux et sur les autels des premiers siècles du christianisme était le monogramme du Christ, accompagné de l'*Alpha* et de l'*Oméga*, comme pour exprimer le commencement et la fin de toutes choses (2). Ce double motif se trouve, en effet, disposé sur le tympan. Le mot Scutari, en plus grosses lettres,

---

(1) Ce fragment lapidaire fut utilisé ainsi qu'on peut encore le voir, et servit à décorer extérieurement la *porte Papale*. Il est même facile de remarquer que pour cette dernière destination les pilastres, primitivement plus rapprochés, furent séparés de manière à permettre le passage.

(2) Le monogramme du Christ devint le symbole du triomphe du christianisme, après que Constantin l'eût inscrit sur les étendards de son armée vers l'an 311. On continua à l'y placer jusqu'au XI[e] siècle. C'est surtout dans le temps des disputes contre l'arianisme, qui se rallumèrent vers l'an 600, qu'on en a fait usage, parce que les ariens qui niaient la divinité de Jésus-Christ refusaient de placer auprès de ses symboles l'*alpha* et l'*oméga*, figures allégoriques signifiant le commencement et la fin. — M. de Castellane nous donne le dessin d'une inscription trouvée par lui à Vaïson, et qu'il reporte au V[e] siècle. Elle est ainsi conçue :

☧

STA FILI
PAX TECVM
IN DEO
AVE VALE

J'ai trouvé souvent en Angleterre le monogramme du Christ sur les tombeaux et sur les épitaphes. L'inscription composée par le docteur Parr, et gravée sur le piédestal de la statue de Johnson à Saint-Paul, commence ainsi :

A ☧ ω

indique la personne dont la mémoire doit être éternisée ; et la phrase PAPA VIVE DEO, qu'on lit plus bas sur la pierre qui forme linteau, exprime le vœu inspiré par la reconnaissance publique envers le saint prélat (1). Du reste, en rétablissant la disposition primitive du cippe, on peut apprécier toutes ses proportions. — On voit, au premier abord, que pour en faire la décoration extérieure de la porte par laquelle, dit-on, les papes seuls entraient dans l'église, on l'a étrangement métamorphosé. Les pilastres qui soutiennent le petit fronton ont été écartés et ne se raccordent plus avec la moulure de l'architrave ; ils ont aussi été exhaussés, car ils n'ont qu'un mètre de hauteur, y compris les bases et les chapiteaux, ce qui n'aurait pu suffire pour une porte. Cette dernière particularité démontre à elle seule le changement de destination de ces divers fragments de sculpture. — La forme des lettres, celle de l'A, de l'V, de l'R et de l'E surtout, est vraiment caractéristique. En comparant ces lettres à celles qui sont sur les monuments de cette époque et que cite Mabillon, on peut s'en convaincre ; mais on en sera bien plus persuadé, si on les rapproche de celles qui sont gravées sur le sépulcre même de Scutaire (2).

Fragment de sculpture du Ve ou du VIe siècle.

Dans une excellente monographie de la cathédrale du Puy, que M. Mallay architecte des restaurations de cet édifice a eu l'obligeance de nous communiquer, on lit que la partie la plus ancienne de l'église est antérieure au IXe siècle, c'est-à-dire, au règne de Charlemagne (3). Ce point essentiel admis, si l'on examine attentivement les matériaux employés dans cette construction, on y reconnaît des fragments de plusieurs époques, tous parfaitement caractérisés. Ainsi, les assises inférieures du mur absidal sont composées de blocs gallo-romains à la base, et plus haut, d'un cordon d'une date moins reculée ; nous en donnons ici un dessin. — De telle sorte que, sans parler de l'inscription gravée entre ces divers débris au onzième ou au douzième siècle, cette muraille (du septième ou du huitième) présente à l'étude archéologique ce curieux assemblage de vestiges de deux monuments : l'un des premières, l'autre des dernières années de l'empire ; c'est sur celui-ci seul que nous voudrions fixer l'attention.



Ce cordon, indiqué dans la planche de nos antiquités sous le nº 1, provient sans aucun doute d'un édifice de la fin du cinquième ou du commencement du sixième siècle. Son dessin, qui se voit souvent reproduit sur les diptiques du Bas-Empire, rappelle par sa forme et par la manière dont il est exécuté l'époque de la décadence. Il est de plus à remarquer ici, que deux autres parties assez considérables de ce même cordon se retrouvent dans le mur absidal de l'église St-Jean-des-Fonts-Baptismaux, ainsi que sur le fronton triangulaire dont nous venons précédemment de parler ; d'où l'on peut conclure qu'il devait régner tout autour du monument auquel il appartenait. — Dire quel était ce monument serait difficile : était-ce encore un temple payen ? était-ce déjà le sanctuaire béni par les anges ? Ce problème, on le comprend, est presque impossible à résoudre, et l'on ne peut à cet égard tenter que de vagues conjectures.

---

(1) On voit dans la planche de nos antiquités, intitulée FRAGMENTS, un second dessin de cette pierre antique, aujourd'hui servant à décorer une des entrées de l'église cathédrale du Puy. Cette issue est depuis le Xe ou XIe siècle appelée *porte Papale*, parce qu'on prétend que lorsqu'un pape venait en pélerinage à Notre-Dame on le faisait passer par cette ouverture, qu'on démolissait à son entrée et qu'on rebâtissait à sa sortie, de façon que lui seul passait par là. — Dans la planche, l'intérieur de la porte est muré, tel qu'il était avant la restauration de l'église.

(2) Voir comme lettres de comparaison celles qui sont sur les sceaux des pages (*Vitaliani papæ* et *Theodori papæ*), bulles tirées du livre de M. Ficoroni.

(3) La planche de nos antiquités, intitulée SCULPTURES ROMAINES (mieux aurait valu mettre GALLO-ROMAINES), comprend dans sa partie supérieure un fragment du mur absidal de cette époque.

III.

SITUATION GÉNERALE DU VELAY JUSQU'A CHARLEMAGNE.

Résumé du mouvement historique.

Si l'on se reporte à l'exposé sommaire que nous avons donné (page 62) de la situation générale de nos provinces pendant le cinquième siècle, on voit : en 407, les Gaules envahies par les Vandales ; — en 448, le territoire occupé par les Visigoths, les Burgondes et les Francs ; — et quelques années plus tard, ces nouveaux maîtres du pays se coaliser avec les Romains pour repousser les irruptions des Tartares. — Les Francs, encore païens, n'ont aucune sympathie de mœurs, de religion avec les Gaulois ; étrangers aux arts et aux sciences, ils dévastent sans pitié tout ce qui tombe sous leurs mains. Les Goths, plus accessibles à la civilisation, ont en grande partie accepté les lois romaines et sont Chrétiens. Les premiers, toujours impatients d'accroître leur conquête, s'avancent du nord sur le midi ; tandis que, poussés par une égale ambition, les autres marchent en sens contraire. Cependant les provinces centrales, pressées par ces deux peuples envahissants, se décident en faveur de celui dont elles semblent avoir le plus à craindre et, chose remarquable ! ce sont les évêques qui déterminent cette résolution (1). — Quand l'Empire se fut retiré et eut abandonné toutes les Gaules à la domination des Barbares, peu à peu la société gallo-romaine se démembra ; l'*aristocratie sénatoriale* perdit son prestige en perdant ses priviléges ; l'*administration municipale*, que chacun repoussa comme un trop lourd fardeau, s'affaiblit, se désorganisa pièce à pièce ; le *plebs* ne conserva plus, au milieu des invasions sans cesse renaissantes et toujours spoliatrices, l'espoir d'acquérir du bien par le négoce et l'industrie ; les *esclaves* eux-mêmes, surtout ceux destinés aux travaux de l'agriculture, devinrent les premières victimes des bandes errantes à travers les campagnes....

Le gouvernement des Gaules à la décadence de l'Empire romain.

« Dès la fin du quatrième siècle, dit M. Guizot, tout progrès social a cessé, le mouvement « rétrograde est sensible, le territoire est envahi de toutes parts, l'intérieur est parcouru et « dévasté par des bandes de Barbares, la population décline, surtout dans les campagnes ; au « milieu des villes, les travaux publics s'arrêtent, les embellissements sont suspendus..... « partout enfin apparaissent les symptômes de la décadence du gouvernement, de la désolation « du pays.... Le mal alla si loin, que l'Empire se sentit hors d'état de vivre ; il commença par « rappeler ses troupes, il dit aux provinces : Je ne puis vous défendre, défendez-vous « vous-mêmes. Bientôt il fit davantage, il cessa de les gouverner ; l'administration se retira

(1) Leur aversion ou leur bienveillance pour les peuples émigrés de la Germanie n'avait point pour mesure le degré de barbarie et de férocité de ces peuples, mais s'exerçait en raison de leur aptitude présumée à recevoir la foi catholique, la seule que Rome eût jamais professée. Or, cette aptitude était jugée bien plus grande dans un peuple encore païen que dans des chrétiens schismatiques, sciemment et volontairement séparés de la communion romaine, tels que les Goths et les Burgondes qui professaient la foi du Christ selon la doctrine d'Arius. Mais les Francs étaient étrangers à toute croyance chrétienne ; et cette considération suffit pour que le cœur des évêques gaulois se tournât vers eux, et que tous, suivant l'expression d'un auteur presque contemporain, souhaitassent la domination des Francs avec un désir d'amour. — Augustin Thierry, *Hist. de la conq. de l'Angl.*, t. I, p. 59. — *Cum omnes eos amore desiderabili cuperent regnare...* — Gregorii Turonensis *Hist. Franc.*, lib. II, ch. XXIII.

« comme les troupes. — C'est le fait qui s'accomplit au milieu du cinquième siècle. L'Empire « Romain se replie de toutes parts et abandonne, soit aux Barbares, soit à elles-mêmes, les « provinces qu'il avait conquises jadis avec tant d'efforts. »

Dans cet état de choses, voici quelle était l'organisation sociale du pays. Il nous suffira de quelques indications générales et rapides; les ouvrages de Guizot, Fauriel et Thierry l'apprendront plus complètement à ceux qui voudront l'étudier avec détails.

A l'époque de la retraite de l'Empire Romain du territoire gaulois, le corps social était divisé en quatre conditions :

1° Les SÉNATEURS, ou corps de la noblesse;

2° Les CURIALES, ou corps de la bourgeoisie;

3° Le PLEBS;

4° Les ESCLAVES.

Quoique dans certaines localités on donnât le nom de *senatus* au corps municipal, il faut néanmoins attacher une toute autre idée au titre de *senator*. « On ne peut guère douter, dit « M. Guizot, qu'il ne s'agit de familles ayant appartenu au sénat romain et tirant de là leur « titre de sénatoriales. » Cette qualité, indépendamment du titre et des honneurs qu'elle conférait, donnait à celui qui en était revêtu le droit d'être jugé par un tribunal spécial; et quand il s'agissait pour lui d'un procès capital, le magistrat chargé d'examiner l'affaire était obligé de s'adjoindre cinq assesseurs tirés au sort. Dans aucun cas, le supplice de la torture ne pouvait être infligé à un membre de l'ordre des sénateurs, dont le principal privilége était de ne participer à aucune des charges imposées aux curiales.

Les *curiales* se composaient des habitants des villes (1) possesseurs d'une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents. — On appartenait héréditairement à cette classe tant que la condition de la fortune subsistait, et on y pénétrait soit par l'origine, soit par la désignation. — Tout habitant, marchand ou autre, qui acquérait une propriété foncière au-dessus de vingt-cinq arpents, devait être réclamé par la curie et y était incorporé; car faire partie des curiales était plutôt une charge souvent très-onéreuse qu'un titre honorifique. Il est du reste facile de s'en convaincre en comparant les obligations et les avantages.

Aucun curiale ne pouvait, par un acte personnel et volontaire, s'affranchir non-seulement des exigences de sa condition, mais de sa condition elle-même. Il ne lui était pas permis de vendre, sans autorisation du gouverneur, l'immeuble qui l'avait introduit dans la curie; il lui fallait aussi cette permission pour voyager.— Il ne pouvait ni prendre la profession des armes, ni se retirer à la campagne, ni même entrer dans le clergé, à moins dans ce cas qu'il n'abandonnât la jouissance de ses biens à quelqu'un qui devint curiale à sa place, ou mieux encore, à moins qu'il ne fît don à la curie de toute sa fortune.— Pour qu'il lui fût possible de devenir fonctionnaire éminent dans l'ordre militaire ou administratif, pour qu'il pût prétendre au titre de sénateur, il fallait que préalablement il eût passé par toutes les charges municipales, depuis celle de simple membre de la curie jusqu'aux premières magistratures de la cité.

Les curiales étaient chargés de l'administration des affaires du municipe. Ils percevaient les impôts et pourvoyaient aux dépenses publiques, sous la responsabilité de leurs propres biens en cas de non recouvrement, de mauvaise gestion ou d'insuffisance. — L'impôt, connu sous le nom d'*aurum coronatum* et qui consistait en une somme à payer au prince à l'occasion de certains évènements solennels, pesait sur les curiales seuls.— Les héritiers des curiales, étrangers à la curie, leurs veuves ou leurs filles qui épousaient un homme non curiale, devaient abandonner

(1) Ceux qui y étaient nés s'appelaient *municipes*, ceux qui étaient venus s'y établir prenaient le nom d'*incolæ*.

à la curie le quart de leurs biens.— Le curiale qui mourait sans laisser d'enfants, ne pouvait disposer par testament que du quart de ses biens, le reste appartenait à la curie.

En compensation de tant de charges, la loi accordait aux curiales l'exemption de la torture, celle de certaines peines afflictives ou infamantes réservées au menu peuple, le droit de ne plus reprendre le service de la curie après avoir parcouru toute la carrière des fonctions municipales; enfin, comme récompense de longs et honorables services, des honneurs, des dignités et souvent le titre de comte.

Le *plebs* comprenait les propriétaires au-dessous de vingt-cinq arpents, les marchands et les artisans libres, qui commençaient déjà à s'organiser en corporations.

Les *esclaves* étaient divisés en deux classes : les esclaves domestiques ou serviteurs des villes, et les esclaves ruraux, appelés suivant leurs attributions *colini*, *inquilini*, *rustici*, etc. (1).

Fluctuation du Velay à cette époque.

Ce tableau de la situation générale était indispensable pour apprécier, au moins par voie de conséquence et à défaut de documents particuliers, ce qu'était à cette époque la province dont nous écrivons l'histoire. A peine si les chroniqueurs des premiers siècles prononcent le nom du Velay; il nous serait donc bien difficile de rien préciser de spécial. Tout ce que nous pourrons faire pour combler ces grandes lacunes, chacun l'a prévu et sait dire comme nous quelles furent au milieu des agitations nationales les destinées du territoire vellavien. Irrésistiblement entraîné dans le mouvement général, le Velay dût subir, dans ses lois politiques et religieuses, les alternatives qu'apportent toujours de pareilles fluctuations. Il passe à la suite des peuples de l'Aquitaine, tour-à-tour de la domination des Romains à celle des Visigoths; puis au commencement du sixième siècle, subissant la réaction, se courbe sous le joug des Francs; en 509, revient aux Visigoths, et finit, en 533, par être incorporé au royaume d'Austrasie échu à Thierry par le partage des états de Clovis entre ses quatre enfants. En 613, le dernier des souverains de ce pays étant mort, le Velay rentre, comme les autres provinces incorporées, sous l'obéissance des rois francs jusqu'en 688, pour passer dans le duché d'Aquitaine qui dure quatre-vingts ans. En 768, ce duché est rendu à la domination de la race mérovingienne; mais Charlemagne l'érige bientôt en royaume pour en doter son fils Louis. Ainsi constituée, l'Aquitaine fait un état distinct jusqu'en 877 ; alors elle est réunie au reste de l'empire par l'élévation de Louis-le-Bègue au trône de France. — Cela dit, quelle individualité peut-on reconnaître, quelle histoire peut-on rechercher dans ce pays ainsi vendu, repris, cédé ou donné à tant de maîtres divers et à tant d'époques différentes ?... A peine a-t-il le temps d'apprendre le texte de la loi nouvelle qu'on lui impose, de la religion qu'on lui enseigne, qu'il lui faut changer déjà et de législation, et peut-être même de croyances. Idolâtre durant les trois premiers siècles, il reçoit au quatrième la foi des apôtres ; qui peut dire qu'au cinquième et au sixième, subissant l'influence des Visigoths deux fois ses dominateurs, ils ne lui font point accepter les doctrines schismatiques d'*Arius* et de *Pélages*, répandues dans presque toute l'Aquitaine (2)? Ne savons-nous pas que sous le règne de Gratien les peuples d'une grande partie des Gaules se virent infectés des erreurs de *Priscillien,* dont beaucoup de sectaires se retirèrent dans les provinces méridionales; et que Priscillien lui-même, sous prétexte de se justifier auprès du pape, prit la route d'Aquitaine, passa à *Segodunum*, à *Gabalum*, à

(1) Voir plus particulièrement l'*Histoire de la Civilisation en France*, par Guizot, IIe leçon, page 46 et suivantes, d'où ces détails sont extraits.

(2) Il est bien entendu que ce n'est ici qu'une hypothèse ; néanmoins, nous avons cru qu'il pouvait être utile de l'indiquer. Ceux qui auront lu attentivement l'histoire locale de cette époque chercheront à s'expliquer le silence de Sidonius et de Grégoire de Tours sur l'église vellavienne, se demanderont en effet la cause de certaines lacunes dans notre généalogie épiscopale, ainsi que de l'absence de l'évêque du Velay dans les conciles orthodoxes de ce temps, de Clermont (535), d'Orléans (541), par exemple, auxquels assistaient cependant les pasteurs des provinces voisines ; mais, nous le répétons, ce n'est qu'une simple hypothèse, présentée pour attirer l'attention et l'examen spécial de ceux qui voudront un jour approfondir plus complètement cette partie obscure de notre histoire.

Revessio, surprit dans ce voyage la simplicité des peuples et abusa de leur ignorance par la prédication de ses doctrines hérétiques (1) ?

L'évêque.

Une seule figure, quoique bien confuse, bien fugitive encore, nous apparaît dans l'horizon le plus reculé de cette époque ; c'est celle de l'évêque. Plus s'éloignent et se perdent dans l'ombre les souvenirs de l'ère gallo-romaine, plus cette figure s'élève, se rapproche et se dessine dans la clarté. Le nom, l'image, l'histoire du prélat chrétien sont les seuls que la tradition nous ait transmis, parce que le prélat est le type des idées nouvelles (2). « Quand tout fut en « ruine au milieu de la société gauloise, les évêques, dit l'auteur de la *Civilisation en France*, « devinrent les chefs naturels des villes ; ils administraient le peuple dans l'intérieur de chaque « cité ; ils le représentaient auprès des Barbares ; ils étaient ses magistrats au-dedans, ses « protecteurs au-dehors. Le clergé avait donc dans le régime municipal, c'est-à-dire dans ce « qui restait de la société romaine, de profondes racines. Il en poussa bientôt ailleurs : les « évêques devinrent les conseillers des rois barbares..... Ce n'est pas tout, une troisième « situation commença bientôt pour eux : ils devinrent de grands propriétaires ; ils entrèrent « dans cette organisation hiérarchique de la propriété foncière, qui n'existait pas encore, « mais qui tendait à se former ; ils travaillaient et réussissaient très-promptement à y occuper « une grande place. En sorte qu'à cette époque, dans les premiers rudiments de la société « nouvelle, déjà l'église tenait à tout, était partout accréditée et puissante ; symptôme assuré « qu'elle allait atteindre la première domination (3).

Nos légendes vellaviennes, écrites ainsi que chacun sait bien longtemps après les évènements qu'elles racontent, sont à peu près les seuls documents que nous ayons sur l'ère barbare ; il suffit de les parcourir pour juger des minimes ressources qu'elles offrent aux recherches sérieuses. Toutefois, il en est une qui présente plus de certitude que les autres, c'est celle de l'évêque Aurèle, rapportée par Grégoire de Tours ; elle vient à l'appui de ce que nous disions de la rapide influence et de l'autorité que les évêques surent conquérir dans les provinces. — Nous voyons, en effet, à la fin du sixième siècle, un homme suivi d'une foule si considérable que le chroniqueur ne trouve pas pour en donner idée d'expression plus exacte que de l'appeler une armée. Cet homme se fait passer pour prophète, pour le Christ lui-même. Il a près de lui une femme nommée Marie ; et tous les deux ont si bien fanatisé les populations par de prétendus miracles, par leurs discours imposteurs, surtout par les libérales aumônes qu'ils répandent sur leur route, qu'on compte plus de trois mille personnes enthousiasmées leur faisant cortège à travers les provinces. — Ils arrivent dans le Velay, s'arrêtent à *Anicium* ; et là, dit Grégoire de Tours, rangent leur armée en bataille pour livrer combat à Aurèle, alors évêque de ce lieu. Aurèle les a bientôt dispersés, et le fanatique est

---

(1) Tillemont, sur PRISCILLIEN, *Hist. ecclésiastique*, t. VIII. — Sulpice Sévère *Hist.*, liv. II. — Voir aussi Viguier d'Estagnol, *Origine gauloise*, II.

L'hérésie de Priscillien fut, à la vérité, proscrite dès son berceau et condamnée dans un concile de Sarragosse, auquel assistèrent les évêques d'Aquitaine, et dont l'empereur Gratien approuva et soutint d'abord les décisions par un de ses édits, qui ordonnait que ces hérétiques seraient chassés d'Espagne. Cette loi dissipa la plupart de ces sectaires, mais plusieurs se répandirent dans les provinces méridionales des Gaules, et y semèrent leurs pernicieuses doctrines. Priscillien prend la route d'Aquitaine, passe à travers le Gévaudan et le Velay et prêche ses hérésies qui ne tardent pas à couvrir toute cette partie des Gaules, et qui s'y maintinrent jusqu'au VI[e] siècle. — Cependant un nouveau concile est assemblé à Bordeaux en 384 ; Priscillien refuse de répondre devant les évêques et en appelle à Maximus, usurpateur de l'Empire ..... Il est condamné à mort ; mais son supplice ne fait qu'étendre ses doctrines et affermit ses disciples qui l'honoraient comme un saint. — Voir aussi le *Panégyrique* de Théodose que Pacatus-Depanius-Latinus prononça l'an 389, un an après la mort de Maximus.

(2) Justinien donne aux évêques : 1° la juridiction civile sur les moines et les religieuses comme sur les clercs ; 2° la surveillance des biens des cités et la prépondérance dans toute l'administration municipale ; 3° l'affranchissement de la puissance paternelle ; 4° la défense aux juges temporels de les appeler comme témoins et de leur demander un serment, etc. — *Nov. Justin.* 79, 81, 123, c. VII ; *Cod. Justin.* l. I, tit. IV, l. 26.

(3) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 235.

mis à

mis à mort. — Il est possible que dans ce récit se trouve quelque exagération ; quoi qu'il en soit, le fait est essentiel à constater, car il permet d'apprécier, ainsi que nous le disions, l'influence de l'épiscopat à une époque peu éloignée de son origine.

Sous saint Bénigne, nous avons vu comment se constituait le domaine épiscopal. — Un honnête hôtelier à sa mort laisse ses terres, ses maisons, son argent à l'évêque. Certainement, s'il voulait perpétuer sa mémoire et prendre pour héritier le plus sûr gardien de son patrimoine, il ne pouvait mieux choisir. La légende et les bréviaires de l'église anicienne ont transmis jusqu'à nous le nom de *Gras-Manet*, et le seigneur évêque du Puy était encore possesseur, en 1789, des prairies du Breuil données, en 596, à son saint devancier. Il est vrai de dire, le cours de cette histoire en fera foi, que dans aucun autre diocèse peut-être l'autorité épiscopale ne se manifesta, pendant près de dix siècles, avec plus de force, plus d'énergie. Les prélats du Velay tinrent aussi souvent l'épée que la crosse. Qu'ils aient été en Palestine, comme Adhémar de Monteil, ou comme Guy d'Anjou, qu'ils aient guerroyé sur leurs domaines contre les châtelains féodaux et les envahisseurs, ils surent conquérir avec courage et garder avec fermeté les biens de leur église.

Le gouvernement aux VIII[e] et IX[e] siècles.

Si maintenant nous ouvrons les annales des VIII[e] et IX[e] siècles, pour y lire l'administration des Gaules et particulièrement celle des provinces aquitaniques, dont le Velay faisait partie, nous trouvons un système administratif entièrement constitué et surtout merveilleusement régularisé, non plus sur les mêmes bases et, comme jadis, dans un intérêt municipal, mais cette fois au profit exclusif de la puissance monarchique et de l'unité nationale. — Charlemagne venait de rétablir le royaume d'Aquitaine pour en faire la dotation de son fils Louis. Il était fort important de conserver sous son empire cette magnifique conquête de Pépin, son père, et de rallier à sa dynastie les populations d'outre-Loire. Le premier soin de l'illustre fondateur fut de s'assurer, avant tout, de l'affection des évêques, de la sympathie des grands seigneurs et du dévouement des comtes. Il y parvint, en se montrant d'une libéralité immense envers les églises, en concédant à ses partisans de vastes possessions dans les provinces conquises, en maintenant dans les anciennes fonctions ceux qui se déclaraient ses amis, en révoquant sans pitié les autres. Il ne créa pas, pour les provinces méridionales, un nouveau système de gouvernement, ainsi que l'ont prétendu quelques écrivains ; il ne fit que régulariser ce qui existait avant lui (1). Il avait trouvé les ducs et les comtes établis en Aquitaine, il les conserva ; mais seulement après s'être assuré de leur concours franc et utile, et surtout après avoir prudemment déterminé par de sages capitulaires les attributions des dépositaires de la puissance publique (2).

Le DUC était le gouverneur-général de ce nouveau royaume d'Aquitaine, et prenait en même temps le titre de comte de Toulouse.

Le COMTE était le gouverneur particulier du diocèse. — Celui du Velay, comme ceux des douze autres provinces, avait le commandement des troupes, l'intendance des deniers publics, l'administration de la justice. Il connaissait des affaires civiles et criminelles dans toute l'étendue de son ressort, et était spécialement chargé des intérêts de l'église, de ceux des pauvres, des

---

(1) On professait publiquement le *code Théodosien* et le *droit Romain*, au commencement du VIII[e] siècle. — *Act. SS. Bened.*, sæc. III, part. 1, p. 90

(2) Les capitulaires des rois francs jouirent de la plus grande autorité ; les papes les observaient comme des lois.... Charles-le-Chauve, dans l'édit de Pitres, nous apprend comment se dressait le capitulaire. « LA LOI, dit ce prince, DEVIENT IRRÉFRAGABLE PAR LE CONSENTEMENT DE LA NATION ET LA CONSTITUTION DU ROI. » La publication des capitulaires, rédigés du consentement des assemblées nationales, était faite dans les provinces par les évêques et par les envoyés royaux, *Missi Dominici*. — Les capitulaires furent obligatoires jusqu'au temps de Philippe-le-Bel ; alors les ordonnances les remplacèrent.

Les assemblées générales où se traitaient les affaires de la nation avaient lieu deux fois l'an, partout où le roi ou l'empereur les convoquait. Le roi proposait l'objet du capitulaire. Lorsque le temps était beau, la délibération avait lieu en plein air ; sinon on se retirait dans des salles préparées exprès.— Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Hist. de France.*—*Études historiques,* t. III, p. 128, édit. Pourrat, 1836.

veuves et des orphelins. Ses audiences étaient ouvertes à tous. Il avait pour assesseurs les *viguiers*, les *centeniers* et les *aiders* (1).

L'évêque.

Le VICOMTE, dignité qui semble postérieure à Charlemagne, d'après les documents historiques qui nous restent, était comme le lieutenant général du comte et le suppléait dans ses fonctions (2).

Le VIGUIER, ou vicaire, était un magistrat exerçant une partie des pouvoirs du comte dans une certaine circonscription du comté, et pour cela appelée *viguerie* (3).

Les CENTENIERS étaient des officiers inférieurs aux précédents, mais plus nombreux, puisqu'il y en avait un pour cent hommes libres.— Ainsi que les viguiers, ils n'avaient point d'assesseurs pour prononcer sur les causes qui ressortissaient de leur compétence (4).

Les AIDERS, ou aides des comtes *(adjutores comitum)*, appelés aussi *boni homines*, étaient des hommes instruits dans les lois, et toujours révocables, que le peuple choisissait pour assister le comte dans les plaids ; car celui-ci ne pouvait prononcer un jugement hors de leur présence et sans leur concours.— Dans ces espèces de jurys, les *viguiers* et les *centeniers* assistaient aux audiences pour les affaires venant de leur district ou *ministériat*. Nous devons même faire remarquer que, comme dans les provinces méridionales il y avait des peuples antérieurement soumis à différentes lois, le législateur avait poussé le respect de la justice au point d'exiger que parmi les *aiders* il s'en trouvât toujours qui connussent les législations diverses, le magistrat étant obligé de juger les parties d'après les lois sous lesquelles elles vivaient (5).

Les MISSI DOMINICI étaient de hauts officiers envoyés par le souverain dans les provinces quatre fois l'an, pour recevoir les plaintes contre les magistrats ordinaires, pour redresser les justes griefs, inspecter les caisses publiques, surveiller l'exécution des réglements civils et ecclésiastiques, etc. (6).

Le nombre des hommes libres était considérable et tendait à augmenter encore. Dans le principe, ils ne pouvaient posséder que les *terres allodiales* (7) et n'étaient point admis à jouir des *bénéfices* et des *fiefs* (8) ; mais à partir du huitième siècle, cette prérogative leur fut accordée conjointement avec la noblesse.

---

(1) Il est fait mention dans le code Théodosien des *comtes qui avaient l'administration des provinces;* et nous savons qu'avant la décadence de l'Empire, les cités ou diocèses étaient gouvernés par des comtes qui joignaient à l'administration politique le commandement des troupes. Tels étaient le comte de Marseille dont Sidoine Apollinaire fait mention dans le temps que cette ville était encore sous la domination des Romains, vers la fin du Ve siècle; et le comte Agippin qui livra en 462 la ville de Narbonne aux Visigoths, au nom de l'empereur Sévère. — *Sid. Apollin.*, l. VII, epist. II.— *Hist. du Languedoc,* liv. VIII, p. 436. — *Capitul.*, édit. Baluze, t. I, p. 353. — *Form. Marculp.*

(2) V. Not. Big. *in Marculph.*, t. II, *Capitul.*, p. 954.

(3) *Capitul.*, t I, p. 492.

(4) *Capitul.*, t. I, p. 353, 671, 616, 473, 769, 781, 842, 883, 876.

(5) Nous trouvons sous la seconde race de nos rois quelque trace de magistrats municipaux, en divers endroits des capitulaires et dans les chartes où il est fait mention des *échevins* (scabini), quoiqu'à vrai dire ce fussent proprement des juges obligés de se trouver aux assises avec les comtes, auxquels ils servaient d'assesseurs dans l'administration de la justice. — T. II, *Capitul*, p. 177., 232 et seq.— Voyez *Not.*, Sirm. *ibid.*, p. 790. — *Hist. gén. de Languedoc*, liv. X, p. 589

Les *adjutores comitum* devaient être au nombre de 7. — Ils avaient à faire l'application de la *loi Salique* pour les Français, de la *loi Romaine* pour les Romains ou anciens habitants du pays, de la *loi Gothique* pour les Goths.

(6) Dans le tableau qu'Hincmar nous a laissé, rien n'est plus imposant. L'assemblée générale de la nation, tenue régulièrement deux fois par an, délibérait, les ecclésiastiques d'une part, les laïques de l'autre, sur les matières proposées par le roi; puis, réunis, ils conféraient avec un maître qui ne demandait qu'à s'éclairer. Quatre fois par an les assemblées provinciales se tenaient sous la présidence des *Missi Dominici.* Ceux-ci étaient les yeux de l'empereur, ses messagers prompts et fidèles qui, parcourant sans cesse tout l'empire, réformaient, dénonçaient tout abus. — Michelet, *Histoire de France*, t. I, p. 342.

(7) Bollandus définit l'*alleu : Prædium, seu quævis possessio libera jurisque proprii, et non in feudum clientelari onere accepta* — Les *alleus* étaient les propriétés héréditaires qui restaient par droit de succession aux hommes libres. — Le 62e titre de la loi salique est : *de Allodiis;* et là, ce mot est employé pour *fonds héréditaires.*— Dans les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs, le mot *alleu* est toujours opposé à *fief.*

(8) Les *bénéfices* étaient les terres que le souverain donnait à ses principaux officiers à titre de concession plus ou moins viagère et à la charge du service militaire. Ce fut à cette condition que Clovis donna Melun à Aurélien, *jure beneficii concessit.* Sous ce rapport les bénéfices, considérés comme fondements des fiefs, sont aussi anciens que la monarchie. — Dumoulin ne doute point que les distributions de terres appelées *bénéfices* ne soient l'origine des *fiefs;* c'est pourquoi il les confond et se sert indifféremment de l'un et de l'autre mot. Cependant, il

Telles étaient sommairement les principales institutions de l'Empire. Tout partait du souverain, tout devait remonter jusqu'à lui. Il concédait et pouvait retirer à son gré les dignités et les emplois. La justice se rendait en son nom et avec des garanties d'impartialité considérables. On eût dit ce gouvernement stable pour des siècles encore; et cependant, jamais les Gaules ne furent moins éloignées de la tyrannie. Plus la main puissante de Charlemagne avait mis d'efforts à contenir toutes les forces du pays, plus fut prompte et complète, sous ses faibles héritiers, la désorganisation de son œuvre.

IV.

LE VELAY DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A CHARLES-LE-CHAUVE.

HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-THÉOFRED.

Passage des Sarrazins dans le Velay. 725.

Une question fort débattue est celle de savoir si les Sarrazins (1), dans les différentes incursions qu'ils firent à travers les Gaules, pénétrèrent jusque dans le Velay. — Les historiographes sont divisés. Le P. Odo de Gissey n'hésite pas, il est pour l'affirmative; Théodore se prononce pour l'opinion inverse. Celui-ci se fonde sur de nombreux récits commentés à sa manière, il discute différentes invasions du huitième siècle, et cherche à démontrer que toutes épargnèrent notre province (2); celui-là pense, au contraire, que non-seulement les bandes ismaëlites traversèrent le Velay, puisqu'elles y ruinèrent l'abbaye de Saint-Théofred, mais il assure qu'en 792 elles assiégèrent et prirent la ville du Puy, malgré l'héroïque défense des habitants et du gouverneur Bullus qui y perdit la vie. Du reste, l'occupation de la capitale du Velay par les Sarrazins parait au P. de Gissey un fait tellement hors de doute qu'il va jusqu'à dire que Charlemagne fut obligé de venir en personne pour les chasser de la ville et du pays (3). — Nous ne serons, quant à nous, ni aussi exclusif que le frère Théodore, ni si prompt à accueillir les documents des poètes romanciers du moyen-âge que l'est en cette occasion l'historien de l'église du Puy. Nous éviterons surtout de confondre, ainsi que plusieurs écrivains l'ont fait, les invasions des peuplades mauresques venues d'Espagne, avec les ravages bien plus affreux commis par les hordes normandes et hongroises aux neuvième et dixième siècles.

Un premier fait qu'il importe d'établir, c'est que sous le gouvernement de Charles-Martel, de Pépin et de Charlemagne, les pays situés entre le Rhin, les Pyrénées, les Alpes et la mer ne subirent d'autres invasions que celles des Sarrazins (4). Ces hordes dévastatrices, autant

---

y a entre les deux cette grande différence, que le *bénéfice*, beaucoup plus ancien, n'obligeait point à la *foi* et *hommage*, condition essentiellement constitutive du *fief*, puisque c'est de cette formalité qu'il prit son nom (*feudum*). — D'abord le souverain, nu-propriétaire du *fief*, put en dépouiller à son gré le vassal; plus tard les fiefs devinrent *annals*, puis à *vie*, puis *héréditaires*, mais à des conditions déterminées très-variables. — Voir Montesquieu, Loiseau, Mézeray, etc.

(1) Le nom de *Sarrazin* (du grec Sarakenos) s'applique aux populations d'Arabes, Bédouins et Barbares, venues d'abord d'Afrique en Espagne, et de là répandues dans les Gaules pendant les VIIIe, IXe et Xe siècles.

(2) *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. VIII, par le frère Théodore.

(3) *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. X, par le père Odo de Gissey.

(4) *Invasions des Sarrazins en France*, par M. Reinaud, de l'Institut; *Introd.*, p. XXXV.

poussées par la cupidité que par la loi du Prophète, se précipitent du fond de l'Espagne dans les Gaules, et cherchent surtout à piller les églises dont ils avaient entendu vanter les trésors. — Dans une première course à travers le Languedoc, au commencement du huitième siècle, ils se ruent sur plusieurs sanctuaires. En 718, ils sont aux portes de Nîmes; vers 721, ils font de Narbonne leur principale place d'armes; de là se répandent sur les provinces voisines et détruisent plusieurs monastères près de Béziers, de Nîmes, d'Arles et d'Aigues-Mortes. En 724, 725, ils étendent plus avant leurs dévastations; ils traversent dans tous les sens et livrent aux plus horribles ravages l'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan, l'Auvergne et le Velay. C'est à cette époque que le légendaire fixe le pillage du Monastier et le martyre de son saint abbé. En 732, ont lieu, sous les murs de Tours et de Poitiers, les célèbres batailles entre Abd-al-Rhaman et Charles-Martel. Epouvantés, vaincus, dispersés, les Maures prennent la fuite, gagnent en toute hâte les Pyrénées, mais non sans laisser sur leur passage à travers la Marche et le Limousin des traces sanglantes de leur fureur (1). En 735, ils reparaissent et désolent la Bourgogne, Lyon, Avignon, les rives du Rhône et tout le Dauphiné; mais Charles ne se lasse pas, il accourt, les expulse comme naguère à Poitiers, comme plus tard en Provence. En 752, Pépin marche sur le Languedoc et leur reprend Nîmes, Agde, Maguelone, Béziers; sept ans ensuite, la ruse remet Narbonne en son pouvoir. Cette dernière conquête purge, pour quelque temps du moins, tout le royaume de l'occupation des Barbares. — C'est seulement en 792 que les enfants de Mahomet, jaloux de combattre l'influence hostile que la politique de Pépin et de Charlemagne exerçait sur les chrétiens des provinces septentrionales de l'Espagne et du midi des Gaules, décidèrent une croisade contre ces populations (2). Alors les Pyrénées sont franchies de nouveau; mais cette fois l'invasion est de courte durée (3). Les historiens sont unanimes pour nous apprendre que les Sarrazins se battirent entre Narbonne et Carcassonne avec les Français que commandait le brave Guillaume-au-Court-Nez. Nos troupes firent des prodiges de valeur; néanmoins elles éprouvèrent de grandes pertes; de leur côté, les ennemis, découragés par la mort d'un de leurs chefs, n'osèrent s'aventurer plus avant et rentrèrent en Espagne chargés, disent les chroniqueurs, d'un immense butin (4). — Ce Guillaume-au-Court-Nez, qui, quelques années après, contribua à la prise de Barcelonne, est peut-être le héros resté le plus longtemps populaire dans tout le midi. Comme il mourut au fond d'un cloître en odeur de sainteté, son histoire, écrite en vers par les pieux romanciers du moyen-âge, est un immense poème de chevalerie, dans lequel ils se plaisent à lui attribuer les plus fabuleux exploits contre les Sarrazins (5). C'est même dans ce livre tout rempli de fictions, que certains chroniqueurs au dépourvu sont allés puiser leurs documents historiques (6).

---

(1) Peut-être est-ce à cette retraite désespérée des Sarrazins qu'il faut attribuer une partie des ravages dont nous avons parlé à l'occasion de leur entrée en France. — *Id.*, p. 49.

(2) Cette seconde époque des invasions sarrazines offre un caractère tout différent de celle qui précède. Le tableau change, et cette fois ce ne sont plus en général les Sarrazins d'Espagne qui attaquent les Chrétiens de France, ce sont plutôt ceux-ci qui attaquent les autres. — Renaud, p. 86.

(3) Charlemagne se trouvait alors sur les bords du Danube, occupé à faire la guerre aux Avares; et les meilleures troupes du Midi de la France s'étaient rendues en Italie avec Louis, roi d'Aquitaine. — *Id.*, p. 103.

(4) Nous nous arrêtons ici dans ce tableau général des Invasions sarrazines, quoiqu'elles se soient continuées deux siècles encore dans quelques provinces méridionales, et que la Provence et le Dauphiné aient été occupés par ces populations jusques vers la fin du Xe siècle. Notre but n'est pas de suivre ces hordes barbares dans toutes leurs courses à travers les Gaules, mais seulement de fixer l'attention sur l'époque de leur passage dans nos contrées.

(5) Les auteurs qui écrivent au moment de la lutte de nos rois avec leurs principaux vassaux, tout en plaçant arbitrairement les évènements dont nous parlons sous les règnes de Pépin et de Charlemagne, ont attribué l'honneur du triomphe aux aïeux vrais ou supposés des seigneurs de qui ils dépendaient. C'est l'idée qui domine dans le poème de *Guillaume-au-Court-Nez*, poème qui se compose de près de quatre-vingt mille vers. — Reinaud, *Introd.*, p. xxx.

(6) Pendant longtemps les véritables sources de notre histoire restèrent délaissées, et jusqu'au dix-septième siècle, c'est-à-dire jusqu'au

Quant à nous, nous pensons que l'invasion sarrazine ne s'est réellement fait sentir dans le Velay qu'en 725. Sur ce point, nous serons du même avis que le P. de Gissey; mais nous ne croyons pas qu'après la conquête de 759 les Sarrazins aient reparu sur notre territoire. Donc, le siége et l'occupation du Puy, la mort de Bullus, la venue de Charlemagne à la tête d'une armée pour expulser les Barbares du Velay en 792, sont autant d'inventions que rien de sérieux ne justifie. Ne sait-on pas d'ailleurs que tous les faits et gestes de l'illustre empereur ont été recueillis dans de minutieuses annales contemporaines et qu'en aucun endroit on ne parle de cette pérégrination guerrière?

Lettre apocryphe de Charlemagne sur la fondation de dix chanoines pauvres dans l'église de Notre-Dame du Puy.

A cette occasion, nous transcrivons ici une pièce singulière dont pourraient s'armer plus tard quelques critiques pour combattre notre opinion. Cette pièce, qui aurait tant d'importance si elle était authentique, n'est rien moins qu'une lettre de Charlemagne lui-même attestant quelques-uns des faits historiques que nous venons de contester. La voici (1) :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Charlemagne, sérénissime, auguste et pacifique, couronné de Dieu empereur des Romains, et par sa miséricorde roi de France et de Lombardie, à tous les fidèles présents et à venir,

Qu'il soit notoire que nous sommes dernièrement venu visiter la pacifique, très-sainte et angélique église de Notre-Dame d'Anis ou du Puy, bâtie et édifiée par Vosy, d'heureuse mémoire, son premier évêque. Ce saint oratoire a conservé depuis son établissement jusques à aujourd'hui, comme du temps des Apôtres, la foi catholique, pure et sans tache d'hérésie, qu'il a reçue par le ministère de saint Georges que les Apôtres envoyèrent dans ces pays situés le long de la Loire, par préférence aux autres pays de France. C'est aussi dans cette basilique qu'on honore de la façon la plus digne le sacré prépuce de Jésus-Christ, la Dédicace admirable de l'Eglise et les reliques des Saints.

C'est pour honorer toutes ces choses que nous sommes venu en pèlerinage dans cette église pour implorer la miséricorde de Dieu ; nous nous sommes prosterné la face et le corps contre terre, les pieds nus devant le saint prépuce de Jésus-Christ, devant la chaussure de sa très-sainte Mère ; nous avons fait nos humbles prières au roi des rois qui donne et qui ôte les royaumes du monde quand il veut, comme il veut, sans avoir égard au mérite des personnes, pour obtenir s'il est possible qu'il daigne conserver notre vie, notre empire, le royaume de France, et surtout la foi catholique et romaine parmi les peuples qui sont confiés à notre empire, et dont le nombre égale celui des grains de sable de la mer qu'on ne saurait compter. Nous mettons en lui toute notre confiance, par l'intercession de la miséricordieuse Mère de notre Seigneur Jésus-Christ.

Pour augmenter le culte divin qu'on rend à Dieu dans cette basilique que les fidèles viennent visiter de toutes les parties du monde, et pour implorer la miséricorde de Dieu par l'intercession de la très-miséricordieuse Mère de J.-C., — de notre autorité impériale et royale reçue de Dieu, nous créons, dès à présent et à perpétuité, dix chanoines pauvres dans la communauté et église du Puy. Ces chanoines seront choisis parmi les clercs qui servent dans ladite église ; ils assisteront au chœur avec les autres chanoines de la même communauté et de la même église, pour prier Dieu pour nous, pour nos enfants et pour l'augmentation de l'Eglise apostolique et romaine ; ils chanteront avec eux les divines louanges dans le même lieu. Quoiqu'il y ait plusieurs autres chanoines dans la même communauté et dans la même église, considérant que plusieurs, lors de l'irruption et de la persécution des Sarrazins, ont abandonné ladite communauté et ladite basilique sans tache aux morsures de ces lions, de ces bêtes féroces pour être déchirée, si elle n'avait été préservée par une protection divine et l'assistance de la très-miséricordieuse et immaculée Marie, nous donnons aux chanoines pauvres les places de ceux qui ont abandonné ladite communauté et ladite église et leur donnons aussi les aumônes que les princes chrétiens ont coutume d'envoyer de toutes les parties du monde.

C'est pourquoi, mes enfants les chanoines pauvres, soyez fervents dans votre rang, chantez de cœur et de bouche, louez et bénissez dans le chœur avec les autres chanoines de la même communauté et de la même église, comme il convient aux ministres de J.-C., qui rendra à chacun abondamment.

Et afin que la création des dix chanoines pauvres dans ladite communauté et dans ladite église ait la force qui convient au nom de Dieu, et qu'elle subsiste dans les temps à venir, nous avons ordonné qu'elle serait signée de notre main et scellée du sceau de nos armes marquées sur notre anneau.

Sceau de Charles, très-pieux et très-sérénissime empereur,

KRLS — JACOB, *pour le secrétaire.*

Donné le quatorzième des calendes de janvier, l'année troisième de notre empire, par la grace de J.-C.; la trente-sixième de notre règne en France ; la trentième en Italie; indiction XI. Fait à Aix-la-Chapelle en Allemagne, dans le palais royal, heureusement. Ainsi soit-il.

Il nous suffira, pour faire repousser ce document au nombre des pièces historiques fausses ou du moins fort apocryphes, de dire qu'il n'a été accepté par aucun des historiens de l'église

rétablissement des études historiques, le *Roman de Garin* et les ouvrages analogues furent presque les seules autorités consultées. C'est là ce qui explique la confusion qui avait passé des romans dans les chroniques, et des chroniques dans beaucoup de légendes de saints.

(2) J'avais déjà consigné cette lettre avec le texte prétendu original dans un ouvrage que j'ai fait imprimer et publier seulement à vingt-cinq exemplaires, ayant pour titre : *Documents relatifs à l'histoire du Velay*, recueillis, mis en ordre ou rédigés par Francisque Mandet ; au Puy, impr. de Gaudelet, 1842. — Cet ouvrage est une série de documents la plupart originaux et puisés dans des manuscrits inédits. Un exemplaire se trouve déposé par mes soins dans les Bibliothèques publiques du Puy.

du Puy, pas même par Odo de Gissey, si intéressé à en faire usage. Le père Théodore, Baluze, Médicis, Burel, qui ont recueilli avec tant de soins les titres enregistrés dans nos vieux cartulaires, ne font nulle mention de celui-là; les auteurs de la *Gallia Christiana* et de l'*Histoire du Languedoc* ne semblent pas en avoir entendu parler davantage. C'est seulement dans un almanach moderne, publié à la fin du dix-huitième siècle par un abbé Laurent, qu'il est sérieusement question de cette prétendue lettre; or, c'est sur la foi d'une publication aussi éphémère, que le docteur Arnaud mentionne un pareil document pour en conclure l'arrivée de Charlemagne dans le Velay en 793, et, chose bien plus singulière ! l'expulsion des Sarrazins de cette province. Il nous paraît beaucoup plus vraisemblable d'admettre que les *chanoines pauvres*, établis de temps immémorial dans la cathédrale et voulant faire remonter leur institution jusqu'à Charlemagne, eurent l'orgueilleuse pensée de se fabriquer un titre mensonger, reposant sur des faits contredits (1); titre que dans leur maladroite ignorance ils ont sans doute été puiser dans les chroniques de Turpin ou dans les romanesques aventures de *Philomène* et de *Guillaume-au-Court-Nez* (2).

Chronique fabuleuse sur les droits de l'église du Puy au comté de Bigorre.

Du reste, cette prétention de vouloir rattacher à Charlemagne les institutions dont l'origine pouvait avoir, à une certaine époque, quelqu'obscurité était fort commune dans toutes les provinces méridionales. Pour en donner un second exemple puisé dans notre histoire et cité par de Marca, nous n'aurons qu'à nous reporter à l'année 1062. Bernard Ier, comte de Bigorre, était venu à Notre-Dame du Mont-Anis avec sa femme et une compagnie de nobles seigneurs. Dans ce pélerinage, il mit sa personne et son comté sous la protection de la Vierge Marie, et constitua à l'église du Puy une rente perpétuelle de 60 sous morlans, payable chaque année au chapitre sous peine d'excommunication et d'anathême contre ceux de ses successeurs qui s'y refuseraient. — Le fait est bien simple et surtout bien positivement établi dans une charte authentique de Bernard; cependant, il a fallu qu'il subit la plus étrange altération en passant par la chaude imagination de nos chroniqueurs du moyen-âge. Voici comment il est narré dans l'avant-propos d'un manuscrit du *Fort de Bigorre*, conservé aux archives royales de Pau. « Charlemagne, roi de France et empereur romain, se rendant en Espagne, passa par le « Bigorre qu'il soumit. Il éprouva néanmoins une grande résistance à Lourdes, que tenaient « les Sarrazins sous les ordres de Mirat; mais enfin, le château nommé alors Mirambel « était prêt de se rendre faute de vivres, lorsque par la faveur de Notre-Dame du Puy un « aigle y apporta dans son bec un grand poisson. Mirat envoya aussitôt ce poisson à « Charlemagne pour lui montrer qu'il avait encore des ressources; mais l'évêque du Puy « n'y fut point trompé, et il proposa une capitulation que Mirat accepta. Le Sarrazin se « reconnut vassal de Notre-Dame du Puy et donna à l'évêque une poignée de foin pour lui « tenir lieu de reconnaissance. Charlemagne ayant ratifié le traité, Mirat et tous ceux de sa « suite portant au bout de leurs lances des bottes de foin furent au Puy pour y faire hommage « à la Vierge et y recevoir le baptême. Mirat prit alors le nom de *Lorus*, d'où vint à son « château celui de Lorde. Les comtes de Bigorre portaient depuis ce temps à Notre-Dame du

---

(1) Voir la note de la page suivante se référant à la création de l'évêché de Gironne.

(2) Le grand nom de Charlemagne avait fini par éclipser le nom de ses indignes successeurs, et même ceux de son aïeul Charles-Martel et de son père Pépin. Plusieurs auteurs de romans de chevalerie et après eux la plupart des chroniqueurs, mirent sur le compte de ce prince les évènements les plus importants qui l'avaient précédé ou suivi. C'est ainsi que la prétendue chronique de l'archevêque Turpin place sous le règne de Charlemagne l'ensemble des invasions sarrazines en France, à partir de Charles-Martel jusqu'au Xe siècle, et même le mouvement qui, vers la fin du XIe siècle, précipita les guerriers de la France en Espagne. Il en est à peu près de même du Roman de Philomène qui suppose sous Charlemagne les Sarrazins maîtres de tout le midi de la France, à peu près comme ils l'avaient été un moment sous Charles-Martel, et qui fait honneur à Charlemagne de leur expulsion opérée longtemps avant lui. Il n'est pas besoin d'ajouter que chacun de ces écrivains, en déplaçant ainsi les évènements, a employé dans ses tableaux les couleurs qui étaient propres à son temps. — Reinaud, *Introd.*, xxiij.

« Puy, lorsqu'ils allaient y prendre leur chevalerie, des bottes de foin coupées dans le pré du « comte de Lorde jusqu'au temps de Centalle qui, l'an 1118, transforma la redevance de « foin en une redevance de 64 sols morlans (1). »

Ainsi qu'on le voit, il en est de la prétention des chanoines pauvres et du chapitre du Puy, comme de celle pompeusement éternisée dans la fameuse inscription du monastère de *Mont-Major*. Elle aussi portait que l'empereur avait été obligé de venir en personne à Arles, pour aider à l'expulsion des Musulmans, et que ce fut pour célébrer ce triomphe que le glorieux souverain avait fondé l'abbaye. Or, il est prouvé que le monastère prit naissance plus de cent cinquante ans après cet évènement. « Il est évident, dit M. Renaud, que le faussaire, en « fabriquant l'inscription qui reposait du reste sur des bruits alors populaires, avait surtout « en vue de faire croire le monastère plus ancien qu'il n'était réellement, et de lui donner une « origine qui ne lui appartenait pas (2). »

Antique illustration du sanctuaire du mont Anis.

Nous n'avons donc point sur l'histoire de notre province de documents authentiques antérieurs aux Carlovingiens en dehors de ceux qui nous ont été transmis par Grégoire de Tours et par les légendaires; et encore, tous ces documents sont-ils presque exclusivement relatifs aux traditions religieuses. C'est seulement à partir des premières années du neuvième siècle que nous retrouvons dans nos anciens cartulaires plusieurs diplômes qui commencent à jeter une assez vive lumière sur l'horizon du pays vellavien. Sans doute, la chronique du saint évêque Bénigne certifie l'affluence des pélerins au mont Anis dès 596, et si l'on doit s'en rapporter aux récits des historiographes du moyen-âge, Charlemagne était venu plusieurs fois s'agenouiller aux pieds de la Vierge miraculeuse de ce rocher (3). Odo de Gissey l'affirme, Théodore le répète après lui et assure que cet empereur, jaloux de prouver sa haute satisfaction à la cathédrale du Puy, choisit un de ses chanoines pour en faire l'évêque de Gironne quand il voulut fonder un évêché dans cette ville (4). Que ces faits soient ou non suffisamment prouvés, ce qui est certain pour nous, c'est l'antique illustration de l'église fondée par Evodius et par Scutaire.—S'il fallait ajouter d'autres témoignages à ceux que nous avons produits, nous citerions la lettre du pape Grégoire VII, rapportée par Baronius, de laquelle il résulte que Charlemagne faisait prélever tous les ans 1,200 livres pour le service de Saint-Pierre de Rome, sur les églises d'Aix-la-Chapelle, du Puy-d'Anis et de Saint-Gilles (5); nous montrerions enfin l'admirable manuscrit dont l'évêque Théodulf fit hommage à Notre-Dame. Ce précieux

Évêques du Velay, à partir de saint *Agrève*, successeur de *Bénigne*.

Dulcide........
Higelric, vers 732.
Torpion, vers 750.
Basile, vers 778.
Rorice, vers 800.
Druclan, vers 840.
Hardouin, vers 860.

---

(1) Ce mythe, qui n'offre d'autre intérêt que celui de rattacher le nom de Charlemagne à l'histoire du Bigorre, a été évidemment inventé au XIII[e] siècle pour accréditer les prétentions du chapitre du Puy sur le Comté de Bigorre. — *Histoire du Languedoc*, nouvelle édition, avec notes, par M. Du Mège. — Marca, *Béarn.*, p. 810.

(2) Reinaud, p. 109.

(3) Il est en effet fort possible que Charlemagne soit venu en pélerinage au Puy ; mais bien certainement ce ne pouvait être aux époques déterminées par Gissey, Théodore et Arnaud. Il est d'abord à remarquer que ces trois historiens ne sont nullement d'accord entre eux. En voici la preuve : Théodore fixe un des voyages en 772 (le même qu'Arnaud porte en 793), et veut que ce soit Rorice, alors évêque, qui ait reçu Charlemagne, tandis que Gissey prétend que Rorice n'a pu prendre le bâton pastoral du Velay avant l'année 800.

(4) « Désirant établir un évêché à Gironne, qu'il avait conquise, il envoya quérir un des chanoines de l'église du Puy pour posséder cette prélature, ainsi que plusieurs de ses choriers pour la composition du chapitre qu'il y fonda; déclarant *dans l'instrument qu'il en fit expédier*, qu'il entendait que ces deux cathédrales fussent à perpétuité unies de cœur et associées ensemble. » — *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. VIII, par frère Théodore.

Que de contradictions pourrait remarquer un lecteur attentif dans tous les documents, ou plutôt dans les allégations historiques sur cette époque! Ainsi, tandis que tout à l'heure nous venons de voir les *chanoines pauvres* attribuer leur fondation à Charlemagne, précisément parce qu'il avait été indigné de la lâche désertion des *chanoines réguliers;* ceux-ci à leur tour, et probablement pour neutraliser cette fâcheuse inculpation, se reportent au même temps et prouvent que l'illustre prince les tenait en telle estime qu'il ne voulut fonder l'évêché et le chapitre de Gironne qu'avec leur assistance.

(5) Frère Théodore, *Hist. de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. VIII, p. 162. — Nous avons déjà indiqué dans notre ère gallo-romaine l'hypothèse de laquelle il résulterait que l'adoration d'Isis remplaça celle de Diane; et que plus tard le culte et les images de la divinité égyptienne furent sanctifiés, christianisés, et servirent au culte primitif de Notre-Dame du Mont Anis.—Voir l'*Ère Gallo-Romaine,* p. 101 à 110 inclusivement.

monument paléographique des huitième et neuvième siècles, encore religieusement conservé dans le trésor du sanctuaire anicien, restera sans contredit le plus sûr témoin de sa célébrité (1).

Ce n'était pas seulement l'église métropolitaine dont la prospérité se montrait si rapide, les couvents du comté voyaient accroître avec une égale promptitude et leur fortune et leur puissance. Vainement les Sarrazins et les Normands passèrent sur nos provinces, pillant, renversant, brûlant sanctuaires et abbayes, la pieuse générosité des chrétiens faisait renaître de leurs cendres tous ces édifices plus riches qu'autrefois. On rebâtissait les églises sous l'abri protecteur de redoutables forteresses, on crénelait, on défendait le mieux possible les monastères isolés dans les montagnes. Les chartes relatives à l'abbaye de Saint-Théofred sont à cet égard les meilleurs documents que nous puissions produire; elles ne prouvent pas uniquement l'ancienneté de cette maison, elles établissent encore jusqu'à quel point au commencement du neuvième siècle, les souverains faisaient large abandon de tous les droits, de toutes les forces de la couronne. — Mais pour apprécier la véritable importance de ces chartes, il est indispensable de dire sommairement sous quelles influences elles étaient concédées.

Charlemagne était mort; Louis son fils, que l'histoire a surnommé le Débonnaire, le pieux, le saint, divise ses états entre les trois enfants de son premier mariage. Il associe *Lothaire* à l'empire et lui assure l'expectative de l'Italie, il donne à *Pépin* l'Aquitaine, et à *Louis* (le Germanique) la Bavière. Quelques années plus tard, ces trois princes, jaloux de *Charles* (le Chauve) frère du second lit, qui venait à son tour de recevoir un royaume pour sa part, se révoltent contre leur père, le détrônent, le rétablissent, s'insurgent de nouveau et osent le

---

(1) M. Philippe Hedde a publié dans le volume des Annales de la Société d'Agriculture du Puy une très-longue et très-intéressante notice sur ce manuscrit. Son travail est divisé en six parties : 1° *histoire critique du manuscrit ;* 2° *son âge ;* 3° *son mérite biblique ;* 4° *sa description et son exécution ;* 5° *les tissus qu'il renferme ;* 6° *le texte et la traduction de deux pièces de poésies contenues dans le manuscrit.*

Les caractères principaux à l'aide desquels les paléographes déterminent la date de ce remarquable ouvrage, sont : 1° la forme des caractères employés ; 2° l'absence totale de ponctuation ; 3° la non division des versets ; 4° le style des ornements. — Le manuscrit de Théodulf se compose de 347 feuillets. Il est écrit sur vélin blanc, pourpre ou violet. — Tout l'ouvrage, à l'exception des pages ornées, est sur deux colonnes.—Chaque feuille a douze pouces de hauteur sur neuf de largeur ; chaque colonne porte soixante deux lignes d'écriture de deux pouces trois lignes de longueur.—Pour assurer la longueur des lignes, dit l'auteur de la Notice, il paraît que le copiste se contentait de tracer, au moyen d'un *stylet* ou burin très-aigu, une ligne sur laquelle s'appuyait la base de l'écriture ; mais pour espacer également les soixante-deux lignes de chaque colonne, l'écrivain a dû se servir d'un compas, à l'aide duquel il a percé le vélin de trous qui devaient être destinés à fixer la position de la règle. — On ne trouve nulle part dans ce manuscrit les traces du crayon, dont l'usage ne commença à avoir lieu que vers le onzième siècle. — Les ornements les plus remarquables sont : huit couronnes contenant des inscriptions placées à la fin des livres, et quatorze canons qui servent à renfermer des tables et quelques-unes des poésies. — Ces tables sont contenues dans une arcade cintrée, supportée de chaque côté par deux colonnes de même couleur, et divisée elle-même en plusieurs autres arcades séparées par d'autres petites colonnes de même ordre, mais de couleurs différentes des premières. — L'archivolte du grand arc, bordée de chaque coté par un large filet d'or reposant sur un fond rouge, est peinte de divers ornements, tels que disques, plumes d'oiseaux, croix pattée, mosaïques grecques, etc., disposés sur un fonds de couleurs diverses. — Voilà la division générale du manuscrit : 1° un feuillet (vélin blanc) portant cette inscription : *Hæc Biblia restaurata anno* 1511. 2° Trois feuillets (vélin pourpre), comprenant 125 distiques en vers latins de la Préface de Théodulf, écrits en petites onciales d'or. Sur l'avant-dernière page se trouve de la prose latine. Les lignes, se retrécissant d'abord et s'élargissant vers le milieu, forment une espèce de croix grecque, tandis que la dernière page porte un canon à deux colonnes renfermant une table des matières des différents ouvrages qui composent l'Ancien Testament. Les titres sont en capitales d'or et les tables en lettres onciales d'argent. 3° Cent quarante-deux feuillets (vélin blanc), écrits en lettres minuscules et cursives noires ; les titres et les premières lettres des alinéas sont capitales et onciales d'or ou rouge. Ces feuillets renferment la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome, Josué*, les *Juges*, *Ruth*, 1 et 2 *Samuel*, 1 et 2 *Malachim*, *Isaïe*, *Jérémie*, *Ézéchiel*, *Osée*, *Johel*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum, Abacchuc, Sophonie, Aghée*, *Zacharie*, *Malachie, Job.* 4° Vingt-quatre feuillets (vélin pourpre), sur lesquels sont écrits les psaumes de David, en lettres d'argent, les titres en lettres capitales et onciales d'or. 5° Soixante-dix-neuf feuillets (vélin blanc), écrits en caractères ordinaires, renfermant les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques, Daniel*, les *Paralipomènes, Esdras, Esther*, la *Sagesse,* l'*Ecclésiastique, Tobie*, *Judith*, 1 et 2 *Livres des Machabées.* 6° Un feuillet (vélin pourpre), contenant l'introduction au Nouveau Testament ou *Préface de saint Jérôme,* en lettres d'argent, capitales et onciales d'or. 7° Six feuillets (vélin blanc), renfermant douze canons ou tables des matières du Nouveau Testament, écrits en chiffres romains d'or. 8° Trente feuillets (vélin pourpre), lettres ordinaires d'argent, capitales et onciales d'or, contenant les quatre Évangélistes. 9° Trente feuillets (vélin blanc), sur lesquels sont écrits les épitres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude ; enfin, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse de saint Jean. 10° Vingt-six feuillets (vélin blanc), renfermant la Chronologie de saint Isidore de Séville. Quelques commentaires et dissertations sur divers sujets. 11° Deux feuillets (vélin pourpre), sur lesquels sont écrits des vers de Théodulf au lecteur.

Pour préserver les ornements, les lettres d'or et d'argent, l'auteur avait eu le soin de placer à chaque page des pièces de tissus très-fins. Ce sont des crêpes de Chine et d'autres étoffes excessivement douces et souples. M. Hedde, qui s'est longtemps occupé de l'art du tissage, a donné à la suite de son travail une description analytique des divers échantillons conservés dans le manuscrit dont nous parlons, et cette partie de son Mémoire n'est pas la moins intéressante.

dégrader solennellement. Les deux plus jeunes se soumettent pour rendre une fois encore au jouet de leur impatiente ambition l'apparence du pouvoir, tandis que Lothaire, le plus coupable, se voit obligé de fuir, tant il a soulevé contre lui l'indignation publique. Mais bientôt Pépin meurt; Pépin II, son fils, lui succède dans le gouvernement d'Aquitaine, Lothaire reparaît, se réconcilie, se révolte presque au même moment, et les hostilités renaissent dans le sein de cette triste famille. Enfin, en 840, entre deux insurrections, l'empereur expire et avec lui l'unité de l'empire, de l'empire non-seulement ébranlé par les guerres civiles des princes, par les séditions sans cesse renaissantes des Aquitains, des Gascons, des Provençaux, des Bretons, des Béneventins, des Saxons, mais aussi déchiré par les désastreux ravages des Sarrazins. — Cependant, Lothaire a ceint la couronne impériale, espérant réunir dans ses mains les débris épars du sceptre de Charlemagne. Ses frères se liguent contre lui, agissent sur les leudes de tout leur pouvoir, et n'épargnent ni intrigues, ni promesses, ni menaces. Ils lèvent une armée, lui livrent la bataille de Fontenay et, par le traité de Verdun (843) conséquence de leur victoire, divisent le patrimoine de leur aïeul en trois grands royaumes : l'*Italie* pour Lothaire, la *France* pour Charles-le-Chauve, la *Germanie* pour Louis.

Voilà quels sont les principaux évènements qui commencent le IXe siècle et qui doivent servir à nous faire comprendre l'accroissement si rapide de l'autorité des comtes, des évêques, des abbés, à partir de cette époque.

BULLUS, *comte du Velay*, de 778 à......

Parmi les nouveaux comtes établis par Charlemagne dans l'Aquitaine et dont Aymoin nous a conservé les noms, BULLUS fut envoyé dans le Velay (1). D'où venait-il?... Quel homme était-il?... Sans doute un de ces leudes dévoués que le souverain nomma pour récompenser de loyaux services. Tous les chroniqueurs se taisent et sur sa vie et sur l'époque de sa mort. Le moine de Saint-Gal assure dans son *Histoire de Charlemagne* que cet empereur ne confia jamais plus d'un comté au même personnage. Quoiqu'il y ait quelques douteuses exceptions du contraire, cependant nous voyons la preuve de cette règle dans la désignation spéciale de Bullus. Mais à partir du règne suivant, cette prudente mesure était déjà tombée en désuétude, puisque dès 819, BÉRANGER, comte de Toulouse, était aussi comte de Brioude et du Velay.—

BÉRANGER, *comte du Velay, de Brioude et de Toulouse*, de 819 à 836.

Ce Béranger, seigneur de haute origine, devait être sans doute un des plus riches et des plus pieux chrétiens de son temps, s'il le faut juger par ses œuvres. Thégan, auteur contemporain, le désigne comme *un sage parent de l'empereur;* Louis-le-Débonnaire lui donne le titre d'*illustre*, et si nous cherchons aujourd'hui ses droits mérités à la triple dignité de comte, que lui contestent pourtant quelques écrivains (2), nous dirons qu'il fut le restaurateur des abbayes royales de *Saint-Théofred* en Velay, et de *Saint-Julien* de Brioude.

Restauration du monastère de Saint-Julien, de Brioude. 825.

Le monastère et la basilique du glorieux confesseur d'Auvergne étaient en ruines; depuis près d'un siècle les Sarrazins en avaient pillé les trésors, renversé les murs, dispersé les pieux habitants. Béranger, à qui l'empereur conféra ce riche bénéfice, ne crut pas pouvoir mieux employer les biens dont la libéralité des fidèles avait doté cette antique abbaye, qu'en en relevant la forteresse et l'église, qu'en rétablissant l'institution d'une manière digne de sa splendeur passée. Quand les édifices furent achevés, il créa trente-quatre chanoines-prêtres pour le service divin, et vingt chanoines-chevaliers pour la défense du château, du sanctuaire et des domaines. Du reste, prêtres et chevaliers portaient tous le camail et la croix; ceux-ci sur la cotte d'armes,

---

(1) ... *Bituricæ civitati Humbertum præfecit comitem, Pictavis Abbanem, Petragoricis Vuidbodum, sed et Arvernis Iterium nec non Vallagiæ* BULLUM. — Aymoin, liv. V, chap. 1.

(2) Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* supposent qu'il y a eu deux Béranger; l'un duc d'Aquitaine et comte de Toulouse, l'autre comte du Velay. — L'auteur de l'*Ancienne Auvergne* pense, et nous croyons à juste raison, que ce fut le même qui réunit sur sa tête les comtés de Toulouse, de Velay et de Brioude. Les dates, les faits le justifient, et ce qui le prouve encore, c'est que depuis ce temps nous voyons le comté de Velay ne plus avoir de chef spécial et passer dans le patrimoine féodal des vicomtes de Toulouse ou d'Auvergne.

ceux-là sur la robe cléricale. Ils étaient soumis à l'abbé sans aucune distinction de service, et concouraient également à son élection. Le comte affecta une large dotation pour la nourriture et l'entretien des nouveaux serviteurs de Saint-Julien ; et le roi, dans l'approbation de l'acte qui constate ces faits, affranchit le chapitre entier de toute juridiction, sujétion, redevance publique ou privée. « En ce temps-là, dit l'auteur de l'*Ancienne Auvergne*, on n'avait pas « cessé dans le midi de la Gaule, qui n'était pas encore la France, de redouter les Sarrazins ; « les Danois ou Normands, hardis et âpres au butin, commençaient à se montrer, sur les côtes « de l'Aquitaine, et la terreur de leur nom s'étendait déjà jusqu'aux régions les plus centrales. « Enfin, la brutalité, plus cupide encore que superstitieuse des barons franks, qui se « regardaient toujours sur la rive gauche de la Loire comme en pays conquis, n'était pas un « fléau moins à craindre pour les lieux saints que la visite des mécréants du Midi et des païens « du Nord. (1) »

Première restauration de l'abbaye de Saint-Théofred (ou Chaffre) par le comte BÉRANGER. 825.

C'est à peu près vers ce même temps que le *Livre rouge* (2) fixe la régénération de l'abbaye de Saint-Théofred. Ainsi que nous l'avons dit, ce fut encore le comte Béranger qui releva cette maison, jadis fondée par Calminius et ruinée à la même époque que la basilique de Brioude par les Sarrazins (3). Louis-le-Débonnaire, à qui le comte en avait fait donation, confia le commandement de ce monastère à l'abbé Bodon ; Charles, son frère, ratifia cet acte dans toutes ses dispositions ; et plus tard, en 845, Pépin II accorda à Gaulthier, successeur de Bodon, une charte nouvelle, confirmative des libéralités de son aïeul et de son oncle ; elle était conçue en ces termes :

Privilèges de l'abbaye. 845.

« Qu'il soit notoire à tous nos fidèles présents et futurs que GAULTHIER, — vénérable abbé du monastère appelé Calminius, situé dans le pays du Velay, élevé en l'honneur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de saint Théofred qui y est enseveli, — a mis sous nos yeux une ordonnance dans laquelle il est dit que le *comte Béranger* aurait offert ce monastère en toute propriété à notre aïeul Louis, très-pieux César-Auguste ; et que plus tard ce même empereur, usant de son droit et pour mériter le salut éternel, en confia le gouvernement aux moines déjà établis dans ce lieu, à *Bodon*, leur vénérable abbé, ainsi qu'à ses successeurs, pour qu'ils y vécussent tous conformément à la règle. Ce même Gaulthier nous a aussi montré une semblable ordonnance de notre souverain et oncle le très-invincible roi Charles, par laquelle celui-ci sanctionnait ce qu'avait fait autrefois l'empereur Louis, son père, en plaçant cette abbaye sous sa royale protection. — C'est pour donner une nouvelle force à ces ordonnances que l'abbé Gaulthier nous a supplié de prendre à notre tour sous notre sauvegarde, à l'exemple des rois que nous venons de nommer, son monastère et tout ce qui en dépend aujourd'hui. — Nous avons donc ordonné et ordonnons par ces présentes à tout juge public, à tout fonctionnaire, quel qu'il soit, chargé de l'administration de la justice, à tous nos fidèles de ne s'immiscer en aucune façon dans les affaires qui intéressent l'église, les habitants, les campagnes, en un mot toutes les possessions qui appartiennent ou appartiendront un jour à l'abbaye et qui, dans toute l'étendue de notre royaume, sont placées dans le ressort de leur autorité. Nous voulons qu'ils ne puissent juger les procès de cette abbaye, ni sous aucun prétexte distraire de sa juridiction et frapper d'un impôt quelconque les hommes libres ou les esclaves qui vivent sur ses domaines. Nous abandonnons à ce monastère et pour le salut de notre âme tous les droits que le fisc pourrait exiger sur les lieux, afin que les profits permettent d'augmenter les aumônes et servent à la dépense des moines. Nous faisons toutes ces concessions dans le but d'étendre de plus en plus la célébrité et les richesses de cette maison. Et, comme sur d'autres points de ce pays des marchés publics sont organisés, nous instituons, pour le présent et à jamais, près de l'église dédiée à saint Jean, cinq grandes foires dans lesquelles ni le comte ni aucun de ses agents n'auront le droit de rien prélever, réservant exclusivement ce bénéfice à l'Église et dans l'intention de notre salut éternel. Nous faisons défense expresse d'empêcher qui que ce soit de se rendre à ces foires, de ne pouvoir même y arrêter un criminel, à moins que le prieur ne l'ait permis et n'ait ordonné de chasser le coupable. ... et quand l'abbé Gaulthier mourra, si les moines veulent continuer à vivre sous la règle de saint Benoît, nous leur conférons, par ces présentes, le pouvoir de se choisir eux-mêmes leur abbé (4). »

Ce diplôme, le plus ancien de ceux qui se lisent dans nos cartulaires, nous permet déjà d'apprécier la fortune et surtout l'indépendance de la principale abbaye du Velay au IX[e] siècle. Le prince l'affranchit de toute juridiction, lui constitue une espèce de souveraineté dans ses

---

(1) *Ancienne Auvergne*, t. II, p. 27.

(2) L'original de ce cartulaire, si précieux pour l'histoire du Velay, est aux manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris (*fond. Caumartin*, n° 5456). J'en ai fait faire une copie, dont j'ai fait hommage à la bibliothèque de la société académique du Puy. Le titre est ainsi :
Hæc sunt quæ continentur in libro cujus titulus DE REPARATIONE CHARTARUM, *vulgò*, LE LIVRE ROUGE, *additus a monacho monasterii sancti Theofredi, de mandato Guilhermi, quarti abbatis, creati anno* 1087.

(3) Nous avons déjà donné dans nos légendes l'histoire de la fondation de ce monastère, et sa ruine en 725 par les Sarrazins. — Voir p. 148, 149.

(4) Voir pour le texte latin, GALLIA CHRISTIANA, t. II, *instrumenta*, p. 257 ; et les *Preuves* de L'HISTOIRE DU LANGUEDOC, t. II, p. 93. — La charte est ainsi terminée : *Signum* PEPINI *precellentissimi regis, anno regnante octavo, indictione VIII.*

parages ; et non-seulement abandonne en sa faveur les droits du fisc sur les biens du monastère, érige à sa porte cinq grands marchés publics où la personne même des criminels est sacrée, mais concède aux moines le pouvoir de se choisir leur abbé, tant qu'il leur plaira de vivre sous la règle de saint Benoît.— Ce qui nous frappe dans ce document, c'est qu'il émane de Pépin II, roi d'Aquitaine, et qu'il est à la date de 845 ou 846. Or, si l'on fait attention qu'à cette époque le partage de l'empire avait attribué la France à Charles-le-Chauve, on comprendra la facile libéralité d'un vassal obligé de se créer dans les comtés une influence incessamment en lutte avec celle d'un souverain plus puissant. Pépin II fut toute sa vie guerroyant contre Charles, dont l'ambition ne se trouvait pas satisfaite par la suzeraineté de l'Aquitaine et qui, pour ressaisir la possession réelle de ce royaume, y fomentait constamment des séditions. Dix fois au moins il renversa son neveu du trône, ou chose plus triste encore l'en fit chasser par les Aquitains eux-mêmes, et dix fois Pépin, pour ressaisir un pouvoir si chancelant, appela ses oncles à son aide, se ligua avec les Bretons, puis en désespoir de cause avec les Sarrazins, avec les Normands. Tout fut inutile, la fortune finit par l'abandonner sans retour, il tomba entre les mains de Charles qui le fit enfermer dans une éternelle prison (1).

L'évêque du Puy, Gui Ier trompe le roi et fait placer l'abbaye sous son autorité. 876.

Cet état de trouble dans lequel les luttes de l'oncle et du neveu avaient jeté toute l'Aquitaine nous explique comment et pourquoi, quelques années après la charte de 845, Charles-le-Chauve ôta, puis rendit au monastère Saint-Théofred, suivant les influences qui s'agitaient autour de lui, des priviléges que revendiquent à la fois l'évêque et l'abbé. Nous avons en effet deux chartes établissant de la manière la plus certaine les intrigues à l'aide desquelles Guy Ier, évêque du Velay, circonvint l'empereur pour lui arracher à son profit personnel les concessions que nous venons d'énumérer. Voici ce qui arriva : — en 876, Charles avait convoqué une diète des fidèles de son royaume au palais de Pontion, où il fit solennellement confirmer son élévation à l'empire (2). Au nombre des prélats présents à cette assemblée se trouvait Gui, évêque du Velay, qui jugea l'occasion excellente pour déposséder l'abbaye de Saint-Théofred en sa faveur. Afin de décider le prince, il lui affirma que de tous temps le monastère fondé par Calminius avait été sous la juridiction directe des évêques du diocèse ; il invoqua, comme l'avait fait Gaulthier vis-à-vis de Pépin, les diplômes de Louis-le-Débonnaire, mais en les altérant et en supprimant certains passages. Charles crut à la parole du prélat et lui délivra la charte suivante :

« . . . . . Certain que Dieu nous sera plus propice en ce monde et dans l'autre en récompense des secours que nous aurons apportés aux lieux qui lui sont consacrés, nous faisons savoir à tous Chrétiens présents ou futurs que Gui, vénérable évêque du Velay, a soumis à notre grandeur une charte de notre père, concédée à son prédécesseur, de laquelle il résulte que l'abbaye de Cormeri, où repose le corps de saint Théofred, avait été placée sous la règle monastique de saint Benoît ; toutefois en lui réservant ainsi qu'à son église les honneurs qui lui sont dûs, particulièrement celui de faire l'élection de l'abbé. Que nonobstant, ladite abbaye avait été distraite de son siége et de la juridiction épiscopale. C'est pourquoi, ayant égard à la demande du vénérable Gui, et en vertu de la charte de notre père, nous soumettons maintenant et pour toujours l'abbaye au pouvoir de l'évêque et de sa sainte mère l'église du Velay ; entendant que l'ordre monastique auquel elle est vouée soit maintenu ainsi qu'il sera réglé par l'évêque et qu'il a été prescrit dans la charte précitée ; voulant aussi que l'abbé qui sera envoyé ou nommé par l'évêque, le soit du consentement des moines. Cependant l'évêque ne devra prêter son appui qu'à un prélat rigoureux observateur de la règle et jamais à un homme abandonné aux débauches.......... et pour que le rétablissement de cet ancien ordre de chose obtienne entière et pleine satisfaction, nous avons signé ce diplôme de notre propre main et avons ordonné d'y apposer notre sceau. » (3)

Rostaing, abbé de St-Théofred, dénonce l'ambitieux mensonge de l'évêque, et fait annuler la charte surprise à la crédulité de Charles-le-Chauve. 877.

Nanti de cet acte, Gui rentra triomphant dans son diocèse et se disposa à faire courber sous son autorité les moines de saint Théofred ; mais *Rostaing*, alors abbé de ce monastère et sans doute homme très-influent, se rendit en grande hâte auprès de l'empereur pour lui démontrer à son tour qu'il avait été victime d'une indigne imposture (4) : l'évêque avait trompé son

---

(1) Voir les détails de la vie de Pépin II dans l'*Histoire générale de Languedoc*.

(2) *Recueil général des Conciles*. — Concile de Pontion *(Pontogonense, — in palatio Ticinensi)*.

(3) *Præceptum Pipini, Aquitaniæ regis, Nepotis Ludovici pii imperatoris, pro monasterio S. Theofredi*. — Ex Chartario S. Theofredi. *Instrumenta eccles. Aniciens. in* Gallia Christiana, t. II, p. 257-258.

(4) Fait résultant des expressions mêmes consignées dans le diplôme impérial.

souverain, jamais ni ses prédécesseurs ni lui n'avaient possédé le droit qu'il revendiquait. Charles fit alors examiner les anciens titres avec attention et, persuadé d'un mensonge qui le dépossédait lui-même, rendit une nouvelle charte.

« . . . Nous faisons savoir à tous les fidèles de l'église que Rostaing, vénérable abbé du monastère de Saint-Théofred, a soumis à notre justice une charte de notre père, et une autre émanant de nous-même, desquelles il résulte que cette abbaye devait rester sous notre immédiate autorité. Voulant enfin connaître exactement la vérité sur les droits contenus dans ces chartes, nous les avons soumises au vénérable archevêque Fortarius; puis édifié sur la sincérité des faits, nous avons librement concédé à Rostaing ce qu'il réclamait. En effet, après avoir acquis la certitude que l'évêque Gui n'avait agi à notre égard ni régulièrement ni loyalement, puisqu'il n'avait obtenu une seconde charte qu'en nous assurant que l'abbaye de Saint-Théofred appartenait depuis longtemps à son évêché et en nous dissimulant nos prérogatives personnelles, nous déclarons que nous n'avons accordé ce qu'il nous demandait que par suite de l'erreur dans laquelle il nous avait fait tomber. En conséquence, nous révoquons l'ordonnance rendue en sa faveur, maintenons pour toujours sous notre autorité directe et sous celle de nos successeurs l'abbaye et tout ce qui en dépend; et voulons, de plus fort, que ce lieu ne puisse jamais être distrait de notre protection spéciale, qu'il n'en soit fait concession à aucun autre évêque ni seigneur; mais que la règle de saint Benoît et cette ordonnance impériale y soient constamment observées lors de l'élection des abbés, etc.. (1) »

Seconde restauration de l'abbaye de Saint-Théofred, par l'évêque Gothescalck. 938.

Après ce titre si décisif, il semble que les moines de Saint-Théofred seront pour toujours à l'abri des envahissements, et que les évêques vellaviens n'élèveront plus désormais de prétentions sur le gouvernement de ce monastère. Cependant, près de cinquante années se passent sans que nous retrouvions dans le livre Rouge le nom des successeurs de Rostaing; et lorsque vers 938, nous voyons reparaître cette abbaye, c'est pour apprendre que tous ses biens sont ravagés, envahis, que ses cellules sont désertes. Alors un évêque du Puy intervient, et de sa propre autorité, en entreprend la réformation :

« . . . Qu'il soit connu de tous, dit-il, que la deuxième année du règne de Louis, moi, Gothescalk, humble évêque de l'église du Velay, occupé des intérêts du peuple et du clergé, il me vint au cœur le désir de rendre à son premier état l'ancien monastère royal de St-Théofred, donné jadis à nos prédécesseurs à titre de bénéfice royal, depuis dépouillé de ses biens par la négligence et la cupidité séculière, et dans lequel les préceptes religieux sont complètement perdus. Dans cette intention, ayant fait venir le seigneur Arnould, abbé de Saint-Géraud, je l'ai supplié de se mettre à la tête de cette maison, et d'y réunir des frères pour y vivre sous la règle de saint Benoît. Mais afin de l'abriter contre la rapacité de nos successeurs, après avoir pris le consentement du marquis Gelinus et de plusieurs évêques présents, je leur ai donné, ainsi qu'il est dit plus haut. . . . pouvoir d'élire le recteur (2) qu'ils jugeront le plus convenable, me réservant de donner mon avis sur ce choix lorsqu'il me paraîtra nécessaire (3). »

Examen des divers titres que nous venons de citer.

Quand on rapproche ces divers documents, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître l'empreinte des agitations qui révolutionnaient à cette époque toutes nos provinces. Dans l'un, nous voyons l'abbaye presque subitement puissante et riche; dans l'autre, sa fortune excite déjà des ambitions jalouses, dans la troisième enfin, elle est déjà tombée dans la misère et l'abandon. — Le dernier titre que nous venons de produire peut servir à expliquer la versatilité qu'on remarque dans ceux qui le précèdent. Sans doute nous ne prendrons pas ici la défense de l'évêque Gui et ne chercherons pas à soutenir qu'il n'ait eu l'intention d'utiliser, même par un mensonge, sa présence au concile au profit de son pouvoir temporel; nous l'admettons. Seulement, nous tenons à indiquer les motifs qui, suivant nous, expliquent certaines contradictions, éveillent plus d'un doute sur la partialité des cartulaires, plus d'un soupçon peut-être sur l'authenticité des chartes elles-mêmes (4).

De l'acte souscrit par Gothescalck en 938, ne résulte-t-il pas que la royale abbaye dont il parle avait jadis été donnée à ses prédécesseurs à titre de bénéfice royal? Or, de quels prédécesseurs peut-il vouloir parler, puisqu'il n'y a que deux autres évêques qui le séparent de Gui, et qu'aucune concession de ce genre n'a été faite ni à l'un ni à l'autre? D'ailleurs, comment se rendre compte du droit qu'il s'arroge en sa qualité de chef de l'église du Velay?

(1) *Præceptum Karoli regis et imperatoris datum Rostagno abbati.* — Ex Chartario S. Theofredi. — *Instrumenta ecclesiæ*, *in* Gallia Christiana, t. II, p. 258.

(2) Il ne faut pas confondre, ainsi que quelques traducteurs l'ont fait, les mots *rector* et *abbas*. Dans l'examen qui nous occupe, cette confusion rendrait inexplicable le titre que prend et se réserve Gothescalck; il est *abbé* de Saint-Théofred et les moines nomment leur *recteur*.

(3) Voir le texte de cet acte dans la Gallia Christiana, t. II, *Instrumenta ecclesiæ Aniciensis*, pages 259-260 et dans les *Preuves de l'Histoire de Languedoc*, t. I.

(4) Il est nécessaire que nous expliquions ici ce qui peut motiver l'expression dont nous venons de nous servir. — Si l'on établit un

comment

comment expliquer le titre d'abbé de Saint-Théofred qu'on lui voit prendre dans les actes postérieurs à 938 ? comment traduire les paroles si formelles du titre : ...*Locum sancti Theofredi quod olim regale fuit*, *et a prædecessoribus nostris regali beneficio obtentum* (1). Comment toutes ces choses, si les évêques du Velay n'avaient eu dans leur chartrier d'autres actes que celui de 877?... — Il est donc bien permis de supposer que Charles-le-Chauve, dont une partie de la vie se passa à nouer des intrigues, à semer des troubles, à se faire des partisans et des ennemis dans l'Aquitaine, put, suivant que les évêques ou les abbés se déclaraient pour ou contre lui, passer tour à tour des uns aux autres ; il faut admettre encore, ainsi que l'indiquent très-sagement à notre avis le père Odo de Gissey et le frère Théodore, qu'il y a eu quelque partialité dans le choix des pièces qui nous ont été conservées, et que les cartulaires de l'abbaye, seules archives de ce temps, sont rédigés dans un intérêt tout exclusif. En effet : tandis que les chroniqueurs de l'église du Puy sont unanimes pour louer la mémoire de l'évêque Gui I[er], voilà ce qu'en dit l'historiographe du livre Rouge....... *in monasterium pene jam desolatum atque destructum*, *a quodam præcipue maligno episcopo Aniciensis ecclesiæ*, *quem Deus*, *horribili morte*, *pro sua malignitate*, *justo judicio percussit*... (2). Comprend-on un pareil jugement contre un prélat qui, après tout, ne put même faire le moindre acte d'autorité sur le monastère, tant fut prompte la satisfaction qu'obtint l'abbé? Cependant, en lisant les rigoureuses paroles du Cartulaire, on croirait que l'évêque, homme au cœur plein de malice, était traîtreusement allé piller et détruire l'abbaye.—L'on ne doit donc pas ajouter trop créance au langage passionné du moine de Saint-Théofred, et pour expliquer à coup sûr bien plus logiquement que lui la chute presque soudaine de sa maison, il suffira de rappeler que ce fut précisément dans le court intervalle de temps qui sépare l'épiscopat de Gui I[er] de celui de Gothescalck que le Velay fut pillé et incendié par les hordes normandes.

Partialité de l'auteur du LIVRE ROUGE.

Nous ferions sortir notre histoire toute locale des limites naturellement tracées, si nous entreprenions de raconter les longues et sanglantes invasions qui désolèrent le royaume pendant le IX[e] siècle ; nous rappellerons seulement en peu de mots les époques désastreuses que les chroniqueurs assignent au passage sur notre sol « de ces loups furieux, dit Michelet, « que la famine avait chassés du gîte paternel, et qui, saoulés de pillage, se firent une patrie « de la terre qu'ils ravagèrent. » Depuis plus d'un siècle la Gaule méridionale cherchait, sans y pouvoir parvenir, à défendre ses états des incessantes aggressions sarrazines ; quand des peuples partis des rivages de la mer Baltique vinrent ajouter à ces désastres, en exerçant d'abord la piraterie sur les côtes, et en finissant par se frayer des routes nouvelles dans l'intérieur, la flamme et le fer à la main. Nous avons dit déjà qu'une des principales causes

Invasions des Normans dans l'Aquitaine et le Velay.

---

parallèle entre ce qui se passa à cette époque entre l'évêque d'Auvergne et l'abbé de Manglieu d'une part, et d'autre part entre l'évêque du Velay et l'abbé de Saint-Théofred, on est frappé d'une si singulière similitude dans la manière dont les faits se produisirent ici et là, qu'on se demande si l'un des cartulaires n'aurait pas servi à composer l'autre? d'autant mieux que nous lisons dans celui de Saint-Théofred : *Nomina autem abbatum qui post primos extiterunt*, *idcircò seriatim non ponimus*, *quia*, *ut dictum est*, *ignis incendio librorumque monumenta cum cœteris rebus disperisse referuntur* (le LIVRE ROUGE, copie donnée à la Bibliothèque historique, p. 10 et 11). — Ainsi, il existe pour *Manlieu* un diplôme délivré à Aymon, abbé, par Pépin II, dans lequel ce prince accorde à cette abbaye les mêmes privilèges qu'il concède à Saint-Théofred, « voulant, dit-il, qu'elle en jouisse comme au temps du comte Béranger. » — Enfin, nous lisons (*Instrum. ecclesiæ Claromontensis*, *in* GALLIA CHRISTIANA, t. II, p. 117, 118, 119), un diplôme concédé par Charles-le-Chauve à *Heirad*, abbé de Manlieu, qui est littéralement d'un bout à l'autre le même que celui octroyé à Rostaing. Pas un mot de changé, si ce n'est que le nom de l'évêque d'Auvergne *Aymard*, est remplacé par celui de *Gui*, et le nom de *Heirad* par celui de *Rostaing*. Il est assez curieux de comparer ces divers documents. Non que nous voulions en conclure d'une manière absolue que les uns et les autres ne soient pas authentiques ; il est bien possible que les deux évêques d'Auvergne et du Velay, se trouvant ensemble au concile de Ponthion, se soient rendus coupables du même mensonge, et aient par conséquent obtenu de l'empereur des lettres semblables ; il est aussi fort acceptable que les deux abbés ainsi frustrés se soient adressés au souverain pour revendiquer des droits usurpés, et que le souverain leur ait livré le même jour des diplômes identiquement semblables, puisqu'ils avaient après tout à indiquer des faits exactement pareils. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de signaler de pareils rapprochements, et malgré la similitude que les actes qui émanent des chancelleries peuvent avoir, on se demande si le doute ne trouve pas ici sa place?...

(1) Cartulaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Théofred (le *Livre Rouge*), p. 11. — (2) *Id.*, Ibid.

qui retinrent les Sarrazins et attirèrent les Normands dans l'Aquitaine, fut l'état presque continuel d'insurrection de ce royaume pendant le règne de Pépin II. Ce prince demandait et acceptait le secours de tous ceux qui s'offraient à lui, sans trop se préoccuper si l'auxiliaire du moment ne serait pas l'ennemi du lendemain; il gouvernait au jour le jour. C'est pourquoi, au milieu des révoltes de ses sujets et des persécutions de son oncle, non seulement il n'eut pas la force de repousser les Barbares, mais souvent lui-même les appela à son aide contre des ennemis personnellement plus redoutables. « L'Aquitaine, s'écrie le moine « Andrewalde, a étouffé ses plus généreux enfants sur le sol qui devait les nourrir, aussi « n'est-elle plus maintenant qu'une vaste proie de toute part offerte à l'avidité des bandes « étrangères. Depuis le rivage de l'Océan jusqu'à la région la plus avancée vers l'Orient, « jusqu'à cette cité d'Auvergne, la plus illustre de l'Aquitaine au temps passé, il ne lui reste « pas un coin de terre qui soit demeuré libre, pas une contrée, pas une place de guerre, « pas un bourg, pas une cité enfin qui n'aient été horriblement ravagés par les païens. Voyez « plutôt Poitiers, Saintes, Périgueux, Limoges et surtout la ville d'Auvergne, dont les murs « avaient vu jusqu'à présent s'arrêter le glaive barbare devant leur front redoutable. Que dis-je? « ce glaive a pu pénétrer jusque dans Avaric même, qu'on appelle la tête du royaume « d'Aquitaine, et il ne s'est pas trouvé une vaillante main pour arrêter ce fléau dans sa « course?... — Non! ajoute l'auteur de l'*Ancienne Auvergne*, mais il se trouvait des renégats, « comme ce fou de Pépin pour guider les ravageurs Normands jusqu'aux sources de la « Haute-Loire et de l'Allier, jusque dans nos vallées les plus cachées. » — Nous le voyons effectivement au milieu du IXe siècle, ligué avec ces pirates, parcourir à leur tête les provinces rebelles à son autorité et les livrer au plus affreux pillage.

Sans qu'il soit besoin de le dire, on a compris sans doute que les hordes nomades dont il est ici question ne sont pas exclusivement composées de ces mêmes Scandinaves qui se montrèrent pour la première fois, plus de quarante ans avant, sur les côtes de la Septimanie, et dont la vue jeta Charles dans une si prophétique tristesse (1). Ce sont les fils aguerris de ces pirates, mais mêlés à une tourbe de mécontents, de séditieux, de Saxons fugitifs, de serfs rebelles au joug, tous gens hardis, courageux, robustes, condamnés par avance et tentant la fortune à travers les troubles du pays. — En 853, quelques-uns disent 857, ils se répandent dans le Poitou, le Limousin, l'Auvergne, et s'emparent de la ville de Clermont qu'ils pillent et brûlent. — Quelques années plus tard, vers 864, ils reviennent encore dans ces provinces, et cette fois dévastent le comté de Velay qu'ils traversent pour se rendre dans la Haute-Bourgogne.

Pillage et ruine de l'ancienne capitale du Velay par les Normands. 864.

« C'est en ce temps-là, écrit le chanoine Audigier dans ses mémoires sur l'*Histoire « d'Auvergne*, que la ville de Saint-Paulien est prise et brûlée.... Nous ne rapportons pas la « ruine de cette cité à la première irruption des Normands, parce que Clermont fut le terme « de la course de ces peuples qui ne passèrent pas plus avant. Andrewalde, auteur « contemporain, assure qu'ils retournèrent de là sur leurs pas. Ils ne désolèrent l'ancienne « capitale du Velay que dans leur seconde irruption. Alors ils ravagèrent toute la région, « au témoignage de l'auteur anonyme du fragment qu'André Duchêne a publié au t. II *Des*

(1) ... Etant un jour dans une ville maritime de la Gaule narbonnaise, pendant qu'il dînait, des corsaires normands vinrent pour exercer leurs pirateries jusque dans le port ... Mais eux apprenant que là était celui qu'ils avaient coutume d'appeler *Charles-le-Marteau*, prirent la fuite avec une inconcevable rapidité. Le religieux Charles, cependant, saisi d'une juste crainte, se levant de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'Orient, et demeura très-longtemps le visage inondé de pleurs...— « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure si amèrement, dit-il à ceux qui l'entouraient et qui n'osaient l'interroger? Certes, je ne crains pas que ces hommes réussissent à me nuire par leurs misérables pirateries; mais je m'afflige profondément que, moi vivant, ils aient été prêts de toucher ce rivage; et je suis tourmenté d'une violente douleur quand je prévois de quels maux ils écraseront mes neveux et leurs peuples. » — *Des Faits et Gestes de Charles-le-Grand*, par un moine de Saint-Gall., écrits en 884.

« *Historiens*.... Ils montèrent vers l'extrémité de la Bourgogne, dont le Velay était limitrophe, « à cause du Forez compris dans la Bourgogne (1)... »

(*Fait incertain*).

Pour compléter ou plutôt pour réduire à sa juste expression ce document, que le docteur Arnaud recueille dans son *Histoire du Velay* comme un fait hors de doute, nous devons faire remarquer qu'il n'est produit par Audigier que par voie de conséquence et nullement comme résultat d'aucune assertion historique plus ou moins vérifiée. « Aucun des auteurs, dit-il, « n'a parlé positivement de la ruine de Saint-Paulien, mais nous l'inférons de la translation de « l'évêché qui fut faite en ce temps-là, de cette ville dans celle du Puy. » — Or, nous avons démontré que cette translation avait eu lieu plus de deux cents ans avant ; donc ce motif allégué ne peut servir de preuve à un fait que rien ne confirme. — Ce qu'il nous semble permis de conclure, sans que pour cela il faille en faire une plus spéciale application à Saint-Paulien qu'à toute autre localité du comté, c'est que dans la seconde partie du IXe siècle, entre l'épiscopat de Gui Ier et celui de Gothescalck, le Velay fut impitoyablement ravagé. Il n'y aurait alors rien qui pût surprendre quand l'abbaye royale de Saint-Théofred eût été, de préférence même, la proie des Normands. Ce n'est qu'une hypothèse, mais du moins pour la justifier, nous la plaçons dans des conditions historiques vraies, et qui viennent très-logiquement expliquer comment un monastère riche et florissant encore en 877, était devenu ce que dit son second restaurateur en 938.

Examen de l'opinion du chanoine Audigier.

Ruine de l'abbaye de Saint-Théofred par les Normands. (*Hypothèse*).

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DES TROIS ÉPOQUES

Celtique, Gallo-Romaine et Barbare.

Nous croyons, en terminant cette partie de notre œuvre, que c'est ici le lieu de dire notre pensée sur la manière dont nous avons compris cette histoire et sur le but que nous nous sommes proposé en l'écrivant. — Ainsi qu'on a pu le voir, les trois époques Celtique, Gallo-Romaine et Barbare ne se rappellent au souvenir de la postérité que par des ruines dispersées ou par des récits dont l'imagination des légendaires du moyen-âge fit tous les

(1) *Histoire d'Auvergne*, manuscrit à la bibliothèque nationale (S. F. 676) par Audigier (ailleurs on lit Audusier), chanoine de la cathédrale de Clermont, 14 volumes.

frais. L'une nous conduit à travers nos roches basaltiques et nous montre de vastes cavernes sur les plus abruptes sommets de nos montagnes ; l'autre nous indique sous le lierre et sous la mousse de nombreux débris de colonnes, de frises sculptées, de statues, d'inscriptions romaines ; la troisième se cache sous les voiles de pieuses légendes et préfère nous raconter les poétiques illusions de la pensée plutôt que de nous découvrir les froides déceptions de la vie. Jusqu'à la fin du VIII[e] siècle, en un mot, il nous faut chercher les matériaux de notre édifice, non dans les livres, ils sont muets pour ce qui nous regarde ; mais, qu'on nous pardonne de parler ainsi, çà et là, à l'aventure, avec la sonde, la pioche et le marteau. Dans cette occurrence, nous devions donc demander à l'archéologie ce que les chroniqueurs ne nous avaient pas donné. A défaut de témoignages écrits, il fallait s'en procurer d'autres ; c'est pour cela que près de la moitié de notre œuvre se passe en recherches et en commentaires.





Ere Féodale.

Première Partie.

CHRONIQUES ÉPISCOPALES DU VELAY DE 880 A 1080.

I.

ÉPISCOPAT DU COMTE NORBERT.



L'ANCIEN VELAY.

Si un comte de ce royaume vient à mourir, écrit « Charles-le-Chauve l'année même de sa mort, « nous transmettons à son fils ses bénéfices et ses « honneurs (1). » — Ce capitulaire, daté de 877, peut être considéré comme l'acte fondamental de la féodalité, quoiqu'il ne fasse en quelque sorte que légaliser une usurpation accomplie. Déjà les villes et les forteresses restaient comme le patrimoine des seigneurs qui en avaient le commandement. En 864, l'empereur avait défendu de bâtir des châteaux; nonobstant cette injonction, des châteaux s'élevaient sur tous les points du pays (2). Ce fut une lutte

An de J.-C. 877.

Organisation du système féodal.

(1) *Capitul. Caroli Calvi, ann. 877, ap. script. franc. VII, 705. — Si comes de isto regno obierit..... filium illius de honoribus illius honoremus.....*

(2) On lit dans les capitulaires rédigés à Pistes en 864: — Nous voulons et ordonnons expressément que quiconque, dans ces derniers temps, aura fait construire sans notre aveu des châteaux, des fortifications et des haies,

d'abord entre la couronne et les principaux propriétaires de fiefs, puis entre ceux-ci et leurs vassaux. La nécessité plus impérieuse que les exigences des suzerains prévalut, et chacun se mit en mesure de se défendre contre les agressions des bandes nomades qui désolaient le territoire (1). — Cependant, ce qui n'avait été d'abord qu'une cause de sécurité personnelle, finit par devenir un moyen d'oppression pour les uns, de résistance pour les autres. Peu à peu les guerres intestines succédèrent aux attaques des Barbares, et le système des constructions fortifiées ne fut pas seulement appliqué aux habitations et aux monastères isolés dans les campagnes, les églises, les bourgades, s'entourèrent de murailles et de fossés, les bourgeois des villes, en défiance et souvent jaloux les uns des autres, se retranchèrent dans leurs quartiers, dans leurs rues; chaque maison eut sa tour, sa plate-forme, ses créneaux, ses meurtrières (2).

Vers la fin du IXe siècle, on commence à pouvoir constater l'extension du système féodal dans le Velay. Nous voyons dès cette époque quelques familles, activement préoccupées du soin de fonder leur puissance, exercer sur les populations de nos montagnes une influence vraiment considérable. Ces familles, la plupart d'origine germanique, n'avaient pas encore adopté l'usage d'ajouter à leur nom propre le nom des domaines dans lesquels elles s'étaient impatronisées; mais il est cependant facile de les reconnaître plus tard et de suivre en quelque sorte leur généalogie, soit par le récit des évènements auxquels elles participent, soit par les actes revêtus de leur signature. Celle qui d'abord nous apparaît et que nous croyons être la même qui, pour la première fois au XIe siècle, prit le nom du fief de Polignac (3), joue déjà un rôle assez actif à partir de l'année 880, ainsi que le démontre la Chronique de l'évêque Norbert.

Norbert, *évêque du Puy.*—880.

Guillaume le Pieux, comte héréditaire d'Auvergne et de Velay : de 886 à 917.

Gui venait de mourir; le peuple et le clergé étaient divisés sur le choix du successeur à lui donner. Le clergé désignait un abbé nommé Vital, le peuple n'en voulait pas. L'agitation était vive de part et d'autre; l'on ne pouvait s'entendre. C'est alors que Carloman, informé de cette querelle, résolut de trancher la difficulté en décidant lui-même la nomination. Les vieux manuscrits du Puy, et d'après eux le père de Gissey, disent que le roi fut miraculeusement averti par un songe du trépas du bon évêque Gui et de la nécessité de le remplacer par la personne qui viendrait avant toutes les autres le lendemain à sa rencontre quand il sortirait du palais. En effet, dès que le prince fut levé, il sortit et fut immédiatement salué par le comte Norbert (4). Se rappelant alors l'avertissement dont le ciel l'avait favorisé la nuit précédente, Carloman en parla aux fidèles de sa cour, et tous furent d'avis que Norbert était suffisamment

---

les fasse entièrement démolir d'ici aux calendes d'août, attendu que les voisins et habitants des environs ont à souffrir de là beaucoup de gêne et de déprédations. Et si quelques-uns se refusent à démolir ces travaux, que les comtes, dans les comtés desquels ils ont été construits, les fassent démolir eux-mêmes; et si quelqu'un leur résiste, qu'ils nous en informent sur-le-champ. — Baluze, t. II, col. 195.

(1) Voir Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. III, p. 319.

(2) Rodez est divisée en deux parties entourées de remparts et de tours. L'une s'appelle la *cité*, l'autre le *bourg*; les habitants de la cité et ceux du bourg se font de temps en temps la guerre; et même, quand ils sont en paix, ils ferment chaque nuit les portes de leur enceinte, et ils font plus exactement le guet sur les murailles qui les séparent, que sur celles qui défendent la ville du côté des champs. — *Hist. des Français des divers États,* par M. A. Monteil, t. II, p. 196.— Et beaucoup d'autres villes, dit M. Guizot, entre autres *Limoges*, *Auch*, *Périgueux*, *Angoulême*, *Meaux*, étaient comme Rodez ou à peu près.

Nous verrons bientôt que la situation de la ville du Puy était exactement semblable.

(3) Voir notre dissertation et les notes à ce sujet, pages 79 et suivantes. — Les noms propres des lieux ont précédé les noms propres d'individus. Le sauvage donne à sa terre une dénomination tirée de ses accidents, de ses qualités, de ses produits, avant de prendre lui-même une appellation particulière dans la famille commune des hommes. Un globe pourrait avoir une géographie et n'avoir pas un seul habitant. — Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

(4) M. Robert et le R. P. Odo de Gissey ont écrit qu'il était frère de Guillaume, duc de Guyenne, fondateur de l'abbaye de Cluny. MM. de Sainte-Marthe, qui lui ont donné le surnom de Poitiers, ont un peu plus éclairci son origine, et ont dit qu'il était fils de Bernard, comte de Poitou, de Bourges et d'Auvergne, et qu'Ermengarde était sa mère, en quoi ils se sont tant soit peu trompés, étant certain que Bernard n'a pas été comte de Poitou. Norbert fut évêque du Puy environ l'an CCCLXXX. — Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 7.

désigné, que c'était lui qui devait être évêque. — Norbert se présenta donc aux habitants du Velay en leur faisant connaître le titre dont il était revêtu et la manière dont le souverain avait été amené à le lui conférer. A ce miraculeux récit, tous, peuple et clergé, proclamèrent le noble seigneur seul et légitime pasteur du pays.

Cependant, l'abbé Vital mit tout en œuvre pour ressaisir cette crosse qui lui échappait. Les hostilités recommencèrent et même si rudement que Norbert se vit obligé de quitter le Velay et d'aller réclamer l'assistance du roi. Celui-ci n'hésita pas, il envoya au secours de son évêque, qu'il fit maintenir sur son siége. — Quelques années se passèrent dans une paix plus apparente que sincère. L'ambitieuse famille de Vital ne pouvait pardonner sa défaite; aussi s'agitait-elle toujours pour renverser celui qu'elle considérait comme son plus mortel ennemi. C'est alors que Norbert, fatigué de ces luttes incessantes, se décida à entamer des négociations avec ses adversaires, et finit par acheter la paisible possession de son siége en leur abandonnant la dominité absolue de Saint-Paulien, ancienne capitale de la province. Néanmoins, il ne voulut renoncer à ses droits sur cette ville qu'à la condition d'en enlever les reliques de saint Georges et de saint Marcellin pour les transporter au mont Anis, sous l'égide protectrice de Notre-Dame; ce qu'il fit, dit la Chronique, vers l'an 885.

Plus d'une circonstance digne d'attention doit nous frapper dans ce récit. En premier lieu, l'empressement que met le roi à combattre les envahissements féodaux sur les points les plus retirés de son royaume, en second lieu, la fraude pieuse dont il se sert pour contraindre le clergé à accueillir l'homme de son choix, enfin la consistance du compétiteur de Norbert, puisque celui-ci ne peut se maintenir sur son siége qu'à la condition d'abandonner au frère de Vital une des plus précieuses parts du domaine épiscopal.—Et d'abord, quel est ce Vital dont l'influence se manifeste si énergiquement? Un titre de 1428 le dit, il est vrai, frère d'un vicomte de Polignac (1); mais cette qualification patronimique de *Polignac* ne saurait être exacte, car on ne la trouve en aucun endroit avant le XIe siècle. Antérieurement à cette date, *Podempniacum* était un château dont les possesseurs quels qu'ils fussent n'avaient point encore pris le nom (2). Toutefois, comme les principaux diplômes de ce temps-là portent presque tous le sceau d'un vicomte, il est probable que cette dignité existait depuis qu'il n'y avait plus de comte exclusivement attaché à la province et qu'elle se transmit héréditairement; il est probable en outre que le premier qui ajouta à son titre le nom de son fief était le descendant des autres, puisque les seigneurs de Polignac furent aussi seigneurs de la ville de Saint-Paulien; fait qui, rapproché du traité conclu entre Norbert et Vital, expliquerait l'allégation de l'acte de 1428 (3). — Du reste, quelles que soient les présomptions qui permettent de rattacher l'ancienne maison de Polignac aux vicomtes héréditaires de l'époque Carlovingienne, il n'en est pas moins positif que très-peu d'années après la mort de Charles-le-Chauve une famille puissante et redoutée pesait de tout son poids sur les destinées du pays,

Origine probable de la maison de Polignac.

Prompte invasion du système féodal dans le Velay.

---

(1) Legitur in instrumento de apertione tumuli B. Georgii 1428, et in appendice Mabillonis ad sæculi 4 Benedictini partem primam : *cum Norbertus æmulum haberet* Vitalem *abbatem vice comitis Podamniacensis fratrem, qui a nonnullis Episcopus electus fuerat, multaque ibid incommoda ad eodem vice comite sustineret, hac tandem cum eo concordiam iniit ut pro reformatione pacis vetulam civitatem quæ modo dicitur S. Paulianus vice comiti largiretur. Placuit utrique parti, ea tamen conditione vel pacto, ut primitus sanctorum corpora Georgii et Marcellini de civitate vetulâ afferentur et ita locus iste in possessionem vice comitis commigraret. Præfixa est certa dies in quâ sanctorum corpora tollerentur, atque ita constitutum est ut beatus Georgius qui primus fuit pontifex et apostolus Vellavorum sedi propriæ redderetur, id est loco ubi tum sedis Episcopalis obtinebatur.*

En réponse à cet acte de 1428, nous n'avons qu'à opposer notre dissertation.—Voir pages 79 et 80 de cet ouvrage, au mot PODEMNIACUM.

(2) L'acte daté de 927, et rappelé pages 79 et 80 de cet ouvrage, est écrit au château de *Podoniac*, en présence de l'évêque Gothescalk, de l'évêque Aurèle, du vicomte Dalmace, de Sufficius, de Gérard, d'Odilon, d'Éracle, de Didier, de Reynaud, de Bernard et de Bertrand, mais il n'est point encore question de vicomte prenant le nom du fief.

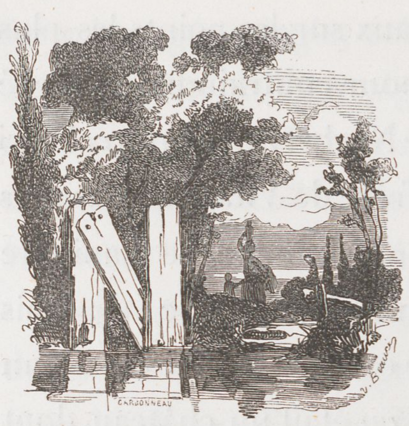
(3) « Les noms des nobles, dans les premiers temps, n'étaient point héréditaires, dit Châteaubriand, quoique le sang, le privilége et la propriété le fussent déjà. On voit dans la loi salique que les parents s'assemblaient la neuvième nuit pour donner un nom à l'enfant nouveau-né. Bernard-le-Danois fut père de Torfe, père de Turchtil, père d'Anchtil, père de Robert d'*Harcourt*. Le nom héréditaire ne paraît ici qu'à la cinquième génération. » — De même dans notre histoire du Velay, nous voyons *Armand*, vicomte, père d'*Étienne*, Brise fer.

combattait ouvertement l'évêque envoyé par le roi et nommé conformément aux canons de l'Église, avait assez de force pour contraindre ce prélat à quitter temporairement son siége et assez d'autorité pour se faire concéder la suzeraineté de l'ancienne métropole vellavienne. Sans contredit, de pareils faits démontrent avec quelle promptitude se répandait dans nos montagnes l'invasion du système féodal. Châteaubriand a donc bien raison quand il dit « que le capitulaire « de 867 changea simplement le fait en droit; car les ducs, comtes et vicomtes retenaient déjà « les châteaux, les villes et les provinces dont ils avaient reçu le commandement. »

II.

ÉPISCOPATS D'ADALARD, D'HECTOR, DE GOTHESCALCK ET DE BEGON.

Adalard, évêque du Puy..... 915.
Guillaume le-Jeune, comte d'Auvergne et de Velay. de 917 à 926.



ORBERT est remplacé sur le siége épiscopal du Velay par *Adalard*, en 915 environ. Ce prélat voit d'heureuses circonstances accroitre les biens et la puissance de son église. — Charles-le-Simple était retenu prisonnier par le comte de Vermandois; pendant ce temps, Raoul, duc de Bourgogne, s'était fait couronner roi et cherchait à rallier à sa cause les provinces du royaume. Toutefois, ainsi qu'il devait s'y attendre, il trouva de nombreux opposants, et, parmi les plus actifs, Guillaume II, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et de Velay. Raoul, qui avait pour lui la force, marcha contre cet obstiné vassal et le contraignit à reconnaître son pouvoir. Un traité fut à cette occasion conclu entre ces deux princes à Châlon-sur-Saône, le 3 avril 923. Ce traité est tout en apparence au profit d'Adalard. Non sans doute que l'intention du nouveau souverain fût d'augmenter bénévolement la prépondérance de l'évêque du Puy; mais il trouvait un double avantage à un pareil accommodement : il affaiblissait ainsi une puissance héréditaire souvent hostile, toujours périlleuse, et la dépossédait au profit d'une autorité viagère, ordinairement intérêt local de famille ou de fortune, dont l'élection devenait de plus en plus son œuvre.— Bientôt nous trouverons la politique de Raoul mise en pratique tant contre les grands vassaux de la couronne, que contre cette foule de barons et de seigneurs que la féodalité envahissante voyait se retrancher sur les cimes de nos plus abruptes montagnes.

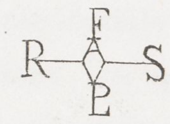
An de J.-C., 923
Concession faite par le roi Raoul de quelques-uns des droits de la couronne au profit de l'évêque et de l'église du Puy.— Motif politique de cet acte de munificence.

Voici l'acte souscrit à Châlon entre le roi et le duc d'Aquitaine; il semble exclusivement dicté par le sentiment religieux et ne laisse nulle part percer le motif politique qui l'inspira. On croirait, en le lisant, que le prince n'eut d'autres préoccupations que celles des intérêts de l'Église et du salut de son ame. C'est, du reste, le caractère remarquable des actes publics de cette époque.

« Au nom de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, Raoul, roi par la volonté de la Providence.—Nous croyons fermement que le moyen le plus sûr de vivre heureusement en ce monde et de conquérir la félicité éternelle est, sans contredit, de prêter une oreille attentive aux prières que nous adressent les serviteurs de Dieu à l'occasion des choses qui intéressent l'Église. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit notoire pour tous les fidèles de la sainte Église de Dieu et pour tous nos sujets présents et futurs qu'Adalard, évêque d'Anis ou du Velay, est venu supplier notre grandeur d'accorder à l'église qu'il gouverne et en vertu de notre autorité souveraine les droits qui nous sont réservés. Nous avons acquiescé avec bienveillance à sa demande, et conformément aux usages des rois, nous lui avons fait délivrer cet acte d'immunité; lui *concédant à lui et à ses successeurs l'entier bourg adjacent à l'église et tout ce qui, jusqu'à présent, a semblé dans ce lieu relever du domaine du comte, à savoir : l'impôt sur le marché, les droits d'octroi, le pouvoir de battre monnaie, la juridiction sur tout le district*

comprenant

comprenant la terre et les maisons du bourg. — Nous concédons cette ordonnance (rendue pour la paix de notre ame et du consentement de Guillaume, notre fidèle comte, pour le soulagement de l'ame de son oncle et de tous les siens) à l'église de la bienheureuse Vierge, mère de Dieu, et l'adressons à son évêque, afin qu'elle soit désormais fermement et inviolablement gardée; de telle sorte que nul comte, nul juge public, en un mot nulle puissance séculière n'ose jamais commettre la moindre exaction sur ce territoire, ne puisse y prendre gîte, y lever des impôts, des tributs, des redevances quelconques, sans la permission expresse du prélat qui occupera le siége épiscopal. Nous entendons que tous nos pouvoirs soient remis entre les mains de l'évêque, et que lui seul, suivant sa volonté, puisse en disposer. — Et pour que cet acte ait plus d'autorité et soit plus scrupuleusement respecté dans les siècles futurs par les fidèles de la sainte église, nous avons ordonné qu'on y apposât notre sceau.

SIGNATURE DE RAOUL. 

« Donné le VI des Ides d'avril, indict. X, an I, sous le règne du très-glorieux roi Raoul, an 923. Fait dans la ville de Châlon, au nom de Dieu heureusement. Ainsi soit-il. (1) »

A la mort d'Adalard, le bâton pastoral du Velay est remis entre les mains d'*Hector*, petit-fils du vicomte d'Arles; mais ce prélat ne fait que passer (2). — Après lui vient *Gothescalck*, qui n'est pas, ainsi que nous avons pu en juger déjà, un des moins zélés pour l'honneur et la fortune de son église. A l'exemple de Théodulphe, il enrichit le trésor littéraire de Notre-Dame en déposant sur son autel au retour d'un pélérinage une riche copie du traité de Saint-Ildephonse, dont il avait trouvé l'original en Gallice (3). Principal exécuteur testamentaire du comte Guillaume II, Gothescalck et quelques autres évêques se réunissent au château de Polignac (4), pour signer une réclamation collective à l'occasion des legs faits à Saint-Julien de Brioude par ce prince qui, de son vivant, était abbé séculier de cet illustre monastère. Quelque temps après, Acfred, successeur de Guillaume dans le comté de Velay, fait aussi son testament et, sans doute sous l'influence de Gothescalck, gratifie l'église du Puy de l'alleu de Chamalières. Neuf ans plus tard, cet évêque réforme l'abbaye de Saint-Théofred (5), tombée dans un grand relâchement; il y rétablit la règle de saint Benoît, laisse le recteur à la nomination des moines, mais se réserve le titre et les prérogatives d'abbé. En 955, il se rend à Laon où se trouvait le roi Lothaire, et fait ratifier à son profit par ce prince la donation de Raoul à ses prédécesseurs (6). Enfin, vers l'année 962, c'est sous son épiscopat et à l'aide de son concours que Truanus, doyen de la cathédrale du Puy, entreprend de bâtir une église à Saint-Michel sur le sommet de cette merveille archéologique qu'on appelle la Roche d'Aiguille (7).

HECTOR, *évêque du Puy* vers 928.

GOTHESCALCK, *évêque du Puy* vers 936.

Acfred, frère de Guillaume-le-Jeune, comte d'Auvergne et de Velay de 927 à 928.

Ébles, comte de Poitiers et de Velay de 928 à 932.

Raymond-Pons, comte de Toulouse et de Velay, de 932 à 950.

Guillaume-Tête-d'Etoupe, comte de Poitiers, d'Auvergne et de Velay, de 950 à 963.

A Gothescalck succède un pieux chanoine de l'église du Puy nommé *Bégon*. Celui-ci n'occupe que très-peu de temps le siége épiscopal, et, au grand regret du peuple, s'il faut en croire le

BÉGON, *évêque du Puy* en 963.

---

(1) Traduit sur une très ancienne copie sur parchemin donnée par moi à la Bibliothèque historique du musée du Puy. — C'est cette copie qui a été rapportée dans la *Gallia Christiana*, nov. edit., t. II, *Instr.*, p. 221.—Labbe, *Mélang.*, p. 517.—Gissey, p. 239.—*Histoire du Languedoc*, t. II, *Preuves*, p. 61.

(2) Le père de Gissey, Théodore, les frères Sainte-Marthe et dom Vaissette ne sont pas toujours d'accord dans leurs tables épiscopales du Velay. Ainsi, cet *Hector*, évêque en 928, est indiqué positivement à cette date par les frères Sainte-Marthe, tandis que dans les histoires de Théodore et de Gissey, il est reporté après l'épiscopat de *Bégon*. Néanmoins, nous acceptons la généalogie adoptée dans la *Gallia Christiana*, parce qu'elle est justifiée par un titre · « *Post Adalardum Locandus videtur* HECTOR *episcopus, ex chartâ quodam Blismodis edita a Mabillonis ad calcem tommi IV. Annalium*, p. 695. *Ubi quamdam donationem factam dicit*: pro remedio animæ suæ.... et pro animabus ADALARDI et HECTORIS et GOTESCALCI pontificum..... Data mense martio, regnante Rodulfo rege anno sexto (hoc est anno Christi 928).

(3) *Vide instrumenta ad Aniciensem ecclesiam spectantia*, t. II, p. 222, col. II, *Gallia Christiana*. — Præfatio Gomesani abbatis Hildensis in librum S. Hildefonsi Toletani archiep. De perpetua B. Mariæ virginitate ad GOTESCALCUM Aniciensem episcopum.

(4) Acte cité p. 79 de cet ouvrage, note 3, au mot PODEMNIACUM. *Vide*, t. II, *Capitularium*, p. 1537, et *Preuves de la maison dAuvergne* t. II, p. 18 et 19.

(5) Nous avons déjà raconté cet évènement. — Voir ÈRE BARBARE.

(6) Nous ne reproduirons pas ici cet acte qui est presque identiquement le même que celui du roi Raoul. Seulement, pour lui donner encore plus de force et d'énergie, Lothaire le termine, suivant la coutume de ce temps-là, par des anathèmes prononcés contre ceux qui violeraient les priviléges qu'il ratifie. « Que si quelqu'un osait violer criminellement ces statuts, dit-il, et poussait le désespoir de la clémence du Dieu tout-puissant jusqu'à les enfreindre avec audace et présomption, qu'il soit condamné à jamais par le privilége apostolique du droit; qu'associé au traître et sacrilège Judas, il reçoive en partage les feux éternels; qu'il soit anathême, Maran-Atha, qu'il soit pendant la vie exclu de l'assemblée des fidèles et précipité après la mort dans les flammes vengeresses et interminables de l'Enfer... »

Voir, pour le texte latin, *Histoire générale du Languedoc*, t. II, *Preuves*, p. 96, 97.

(7) Pour ne pas entraver le récit des évènements, nous avons renvoyé à la fin de l'Ère Féodale, dans de grandes NOTES SPÉCIALES, la description des principaux monuments ou établissements du Velay. Voir à cet endroit l'*Histoire de l'église Saint-Michel*.

Guillaume-Taillefer, comte de Toulouse et de Velay, de 963 à 979

vieux manuscrit qui rappelle ainsi sa mémoire : *Eodem die lacrymabilis transitus Begonis venerandi præsulis qui decus ecclesiæ augere laborans, virtutum omnium flore perspicuus, in juvenili ætate positus astra petit, clericorum mentibus fletum addens sævi discriminis* (1).

III.

ÉPISCOPATS DES ÉVÊQUES GUI D'ANJOU, ÉTIENNE DE GÉVAUDAN, THÉOTARD, GUI, *troisième du nom*, ET FREDOL D'ANDUSE.

Gui d'Anjou, *deuxième du nom*, évêque du Puy vers 976.

Gui I, comte d'Auvergne et de Velay, de 979 à 989.

Le père de Gissey et Théodore, cherchant à combler une lacune, comme si une lacune n'était pas possible, placent deux évêques du nom d'Hector et de Pierre après le précédent. Toutefois, nous croyons devoir nous en rapporter de préférence aux recherches des frères Sainte-Marthe qui désignent comme successeur direct de Begon, Gui d'Anjou, fils de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, et frère cadet de Godefroy, surnommé Grisegonelle. Seulement nous disons qu'à cette époque le siége épiscopal demeura inoccupé pendant un certain espace de temps. *In illo tempore*, rapporte le titre de 993, *ecclesia Aniciensis viduata*.

Jeune encore, Gui était entré dans l'Eglise et avait été nommé abbé de Saint-Aubin à Anger, de Ferrières dans le diocèse de Sens, de Villeloin et de Saint-Paul de Cormery en Tourraine. Ses débuts dans la carrière ecclésiastique furent orageux sans doute, car il dissipa assez promptement les biens de ces monastères en tenant une conduite peu digne de son état (2). Cependant, hâtons-nous de le dire avec dom Vaissette, revenu à des sentiments de piété véritable, il fit tous ses efforts pour faire oublier par une vie exemplaire les désordres de sa jeunesse..... Le siége épiscopal du Puy était vacant, Guillaume Taillefer, comte du Velay, songea à y faire parvenir l'abbé de Cormery, oncle d'Arsinde, sa femme. Les démarches de Guillaume, activement secondées par celles de la veuve du comte de Gévaudan, Adélaïde d'Anjou, sœur de Gui, furent promptement accueillies par le peuple et par le clergé vellaviens. Le chroniqueur de cette époque assure, il est vrai, presque sous la dictée de Gui, que les habitants du diocèse supplièrent unanimement Lothaire de le leur donner pour pasteur ; il ajoute encore qu'on fut obligé de combattre les répugnances du noble seigneur, et que le roi usa même de son autorité pour le contraindre à accepter cette dignité. — Ces faits ne paraitront point invraisemblables à ceux qui auront lu l'intéressante *Notice sur les faits et gestes de ce*

(1) Gallia Christiana, t II, p. 695.
(2) *Histoire générale du Languedoc*, liv. XII, p. 105.

prélat, écrite en tête d'un titre authentique daté de 993 et signé de sa main (1). La province dans laquelle on l'appelait était depuis quelques années en proie aux plus violentes dissensions. Les citoyens, constamment en guerre les uns contre les autres, semblaient faire du meurtre et du pillage l'habitude de leur vie; et le temps, loin d'appaiser ces troubles, les voyait s'étendre et empirer avec une effrayante rapidité. Les hommes riches ou puissants abusaient de leur force pour opprimer les pauvres gens et pour fonder cette odieuse tyrannie féodale dont nos montagnes devaient gémir tant d'années encore. Au moment où nous sommes, en 976, les biens, déjà considérables de l'église du Puy, sont retenus, pris, volés; personne ne veut payer les redevances qu'il lui doit, en un mot, le péril est immense (2). — Ce fut certainement cet état de désordre qui détermina le choix qu'on avait fait. Il fallait un homme de cœur, dont le courage ne faiblît pas en face des difficultés qu'on lui donnait à vaincre. Le noble frère du comte d'Anjou, décidé à la lutte quand elle lui paraîtrait nécessaire, accepta, et vint, vers l'année 976 environ, prendre possession de son siége épiscopal.

Violentes dissensions qui désolent le Velay à cette époque.

L'entrée du nouvel évêque dans sa bonne ville du Puy avait tout l'air d'un triomphe. Il était accompagné de sa sœur bien-aimée, de ses neveux les deux jeunes comtes Pons et Bertrand, et d'une suite brillante. Le clergé marchait processionnellement, le peuple faisait retentir l'air de ses cris d'allégresse. — A peine installé, le premier soin de Gui II fut de saisir d'une main vigoureuse la crosse de Georges, d'Évodius et de Norbert. Impatient de rétablir la paix sur ce territoire désolé et de faire restituer à l'église anicienne les biens dont on l'avait dépouillée, il publia un mandement adressé à tous les nobles et vilains de la dépendance de son évêché, les convoquant en assemblée générale, afin de s'entendre au plus tôt avec lui sur les moyens d'assurer l'œuvre de justice qu'il avait résolue. Cependant, comme il jugeait à l'état d'irritation des esprits que sa voix pourrait bien ne pas être utilement entendue, il fit secrètement prévenir ses neveux qu'ils eussent à armer une troupe brave et dévouée, et à attendre dans Brioude le moment où il aurait besoin de leur secours. Les deux jeunes comtes ne perdirent pas un instant; et quand tout fut prêt, Gui d'Anjou réunit son parlement diocésain dans une vaste prairie située dans la plaine de Saint-Germain-la-Prade, à une lieue du Puy. Là, il exposa la situation déplorable des affaires publiques, demanda que tous prêtassent serment de cesser leurs hostilités réciproques, de ne plus opprimer les pauvres et le clergé dans leurs biens et leurs personnes, de restituer ce dont on s'était injustement emparé et de vivre désormais en fidèles chrétiens..... Ce qui avait été prévu ne manqua pas d'arriver; le dédain fut la seule réponse du plus grand nombre aux paternelles réclamations de l'évêque; mais lui venait d'expédier un prompt émissaire à Brioude. Pendant l'assemblée du lendemain, alors que chacun pensait que le prélat, vaincu dans ses tentatives, renonçait à tout espoir de succès, on vit tout à coup arriver l'armée des deux comtes de Gévaudan qui avait marché la nuit entière et qui, sans autre préambule, se disposa à arracher par la force ce que l'évêque n'avait pu obtenir. Il fallut bien se soumettre; et, *Dieu aidant,* dit le chroniqueur, tous jurèrent la paix et offrirent des ôtages pour garantie de la sincérité de leur serment. Ils délaissèrent les châteaux, les domaines du patrimoine de la Vierge Marie, ainsi que les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés.

L'évêque convoque une assemblée diocésaine pour arriver à rétablir la justice et la paix dans la province. — Quelle est sa conduite énergique.

---

(1) Une très ancienne copie authentique de ce titre a été donnée et déposée par moi dans la bibliothèque historique de la ville du Puy. Cette pièce intéressante composée de 19 pages porte pour titre : *Fondation de l'église Saint-Pierre-le-Monastier de la ville du Puy, faicte par messire Gui second, évêque du Puy, en l'année* 993 *et le* 15[e] *d'apvril.*

(2) Les principaux seigneurs cherchèrent à s'agrandir aux dépens des biens de l'église, qu'ils envahirent sous prétexte du droit de patronat qu'ils prétendaient sur elle. Plusieurs s'érigèrent en abbés laïques de divers monastères; monastères où l'on voyait en même temps deux sortes d'abbés, l'un séculier, l'autre régulier. D'ailleurs, il n'était presque pas de seigneur au X[e] siècle qui ne possédât plusieurs églises ou paroisses avec les dimes, les prémices, les oblations et même le droit de sépulture dont ils disposaient comme de leur patrimoine. — *Histoire gén. de Languedoc,* l. XII, p. 109. — Gerbert, *Epist.* XVII.

Cet acte énergique accompli, Gui d'Anjou s'occupa de régler quelques affaires temporelles de son église. A cet effet, il convoqua les dignitaires de sa cathédrale, et leur fit savoir qu'il exigeait que les prêtres attachés au sanctuaire de Notre-Dame vécussent désormais en commun et fussent toujours convenablement vêtus. C'est pourquoi il fit deux parts des oblations, une pour les chanoines et pour la nourriture de ses serviteurs, l'autre pour lui. « Preuve, dit dom « Vaissette, que la séparation des menses entre les évêques et leurs chapitres étaient déjà en « usage dès le X[e] siècle (1). » — Près de vingt années se passèrent sans que le diocèse fût troublé par de nouveaux désordres, ou du moins sans que l'auteur de la notice contemporaine ait trouvé dans la vie du prélat rien d'assez important pour en perpétuer la mémoire. Il faut penser que la manifestation vigoureuse par laquelle Gui II ouvrit son épiscopat fit pressentir aux perturbateurs ce dont il serait capable s'il était obligé de sévir une seconde fois contre eux. Nous savons seulement, par les titres parvenus jusqu'à nous, que cet évêque employa ses derniers jours à élever des églises et à fonder des monastères. Ce fut avec son assistance que le doyen Truanus put achever la chapelle de Saint-Michel, commencée sous Gothescalck. Il construisit en dehors des murs de la ville (2) un prieuré dédié à saint Pierre, dans lequel il plaça douze moines et un prieur qu'il fut chercher au Monastier, et qu'il dota assez richement, grace au généreux concours de son chapitre, de sa sœur et de ses neveux. L'acte qui constate cette fondation est précisément celui dans lequel nous avons puisé tous les détails que nous venons d'écrire. Il est même curieux de voir que, parmi les libéralités du prélat, se trouve une église donnée jadis par ses neveux Pons et Bertrand en expiation du tort qu'ils avaient eu d'emmener violemment prisonnier à Mende Guigon, prévôt de la cathédrale du Puy, devenu évêque de Valence et signataire avec eux du même acte.

Guillaume IV, comte d'Auvergne et de Velay, de 989 à 1015.

ETIENNE DE GÉVAUDAN, évêque usurpateur vers 998.

Tels sont les faits que les historiographes nous ont transmis sur la vie du seigneur évêque Gui II. Quelques-uns veulent trouver dans le caractère de ce prélat plus d'orgueil et d'ambition que de sincère piété; et, pour justifier ce jugement, prétendent qu'il fut un des premiers à aller courber le front devant le comte de Paris, Hugues Capet, proclamé roi à Noyon (3), alors que presque toutes les provinces méridionales, et particulièrement le Velay, le tenaient encore pour un usurpateur (4). Nous ne saurions rien affirmer sur cette circonstance nulle part prouvée, nous serions même assez disposé à la révoquer en doute, sachant que la famille de notre prélat fut longtemps à se soumettre au nouveau souverain; mais ce qui nous semble moins à l'honneur des principes de fidélité et d'orthodoxie dont il paraissait s'être fait un si ardent apôtre, c'est l'acte inique par lequel il termina sa carrière pontificale. — Cédant sans doute aux exigences de parents qu'il aimait avec tendresse, et desquels il avait reçu d'éclatants

---

(1) En matière ecclésiastique, le mot *mense* se prend pour la part que quelqu'un a dans les revenus d'une église. On ne parlait point de *menses*, tant que les évêques et les abbés vivaient en commun avec leur clergé; mais depuis que les supérieurs ont voulu avoir leur part distincte et séparée, on a distingué dans les cathédrales la *mense épiscopale* et celle du chapitre; dans les abbayes, on a distingué la *mense abbatiale* et la *mense conventuelle*, qui est la part de la communauté.

(2) Alors la ville ou bourg d'Anis ne s'étendait que dans la portion comprise dans ce qu'on appela plus tard le *cloître* et qui est devenu le domaine de l'évêque d'après les chartes de Raoul, de Lothaire et de ses successeurs. Les maisons et édifices construits en dehors des murailles qui fermaient cette première cité furent dans la suite fermés à leur tour et devinrent la *cité municipale*, proprement dite, en opposition à la *cité épiscopale* ou *cloître*.

L'église Saint-Pierre-du-Monastier fut une des principales paroisses du Puy. En 1732, on lui adjoignit celle de Saint-Hilaire dont la cure était à la nomination du prieur de Saint-Pierre. En 1789, elle fut abandonnée à cause de son état de vétusté, et on la démolit en 1808.

(3) Il se fit une fameuse assemblée à Noyon où *Gui ne put s'exempter de se rendre*. Charles étant rejeté de toutes les voix, le comte fut proclamé roi, et après qu'il eût été sacré à Reims, notre évêque qui avait contracté de trop longues habitudes dans la religion pour se plaire à la vie tumultueuse des courtisans, regagna le Puy avec l'agrément du nouveau prince. — Frère Théodore, *Hist. de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. XIII.

(4) Le Velay fut un des pays méridionaux qui différèrent le plus longtemps à reconnaître Hugues-Capet. C'est ce qu'on voit par diverses donations faites à l'abbaye de Saint-Chaffre et *datées du temps où il n'y avait point de roi et Jésus-Christ régnant;* ou bien ainsi formulées: *L'an 991 de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ régnant, et Hugues qui avait usurpé le royaume contre le droit, étant roi des Français.* — Voir *Histoire du Languedoc*, t. II, p. 121.

témoignages

témoignages d'affection, le vieil évêque oublia avant de fermer les yeux ses devoirs envers le Saint-Père, le roi, le peuple et le clergé. Il fit venir auprès de lui le troisième fils de sa sœur Adélaïde, ETIENNE DE GÉVAUDAN et, lui vivant, le nomma à sa place, sans même appeler personne pour concourir à cette élection..... Quel contraste frappant, entre le premier et le dernier souvenir de cet épiscopat !.. Gui d'Anjou arrive pour faire triompher les droits de son église, pour combattre les usurpateurs avec l'épée, et quand il part, c'est en laissant derrière lui l'exemple le plus audacieux des envahissements de la féodalité. Il ose s'attribuer à la fois la double et souveraine autorité du pape et du roi, en cherchant à rendre, par une abdication impie, la puissance épiscopale héréditaire dans sa maison (1).

Intrigues d'Étienne pour se faire sacrer évêque.

Dès que Gui II fut mort, Etienne de Gévaudan, qui s'était mis en mesure par ses intrigues et par le crédit des siens, n'eut rien de plus pressé que de se faire ordonner par deux prélats gagnés à sa cause, l'archevêque de Bourges, métropolitain de l'église du Puy, et l'évêque de Nevers. Cette cérémonie à peine achevée, il vint en toute hâte prendre possession de son siége. —Cependant, une pareille usurpation ne pouvait ainsi passer impunément. L'affaire portée à la connaissance du prince de l'Eglise fut aussitôt déférée à un concile qui se tint à Rome en 998, et qui fulmina contre Étienne et ses consécrateurs ces terribles anathêmes.

. . . .

Un concile romain le dépose et le déclare privé de tout ordre sacerdotal.

CANON V. Nous signalons, en vertu de notre autorité apostolique, Étienne, *qui se dit évêque* de la sainte église du Puy, et que nous privons de tout ordre sacerdotal, parce que sans la volonté du peuple et du clergé, Gui, son oncle, encore vivant, lui a transmis son siége; et parce qu'après la mort de ce prélat il s'est fait ordonner, sans la participation du peuple et du clergé, seulement par deux évêques qui n'étaient pas de la même province.

CANON VI. Nous suspendons de la communion Dacbert, archevêque de Bourges, et Roclène, évêque de Nevers, jusqu'à ce qu'ils soient venus faire amende honorable à cette sainte chaire apostolique pour avoir osé consacrer Étienne, élu contre les lois de l'Église du vivant de son oncle.

CANON VII. Il a été décrété que le peuple et le clergé du Velay pourront se choisir un évêque, lequel sera consacré par le pape lui-même.

CANON VIII. Il a encore été décrété que le roi Robert ne cherchera en aucune façon à protéger, à soutenir dans son usurpation Étienne, neveu de l'évêque Gui, lequel a été justement condamné et déposé ; mais qu'au contraire il favorisera le choix qui sera fait par le peuple et le clergé, sans préjudice de l'obéissance qui lui est due (2).

Grégoire V et vingt-sept prélats signèrent ces décrets dont l'exécution fut néanmoins retardée à cause de la mort presque immédiate du souverain pontife. Cependant, l'illustre Gerbert, auvergnat, ayant été appelé sur le trône pontifical, le peuple et le clergé du Velay crurent l'occasion favorable pour ressaisir leurs droits et repousser l'*invaseur Étienne*, qui persistait à vouloir être maintenu dans ses fonctions usurpées. Ils se réunirent donc et, usant du droit que leur réservait le VIIIe canon du Concile, nommèrent pour leur *véritable et légitime pasteur*, THÉOTARD, bénédictin d'Aurillac, ancien compagnon de cloître et ami de Gerbert. Celui-ci vit cette élection avec plaisir ; aussi, par une bulle apostolique de la première année de son pontificat (3), il s'empressa d'ordonner lui-même le nouveau prélat, conformément aux

THÉOTARD en 998, premier évêque du Puy relevant directement de l'autorité papale. —Cause de ce privilége.

---

(1) Les auteurs de la *Gallia christiana* donnent pour successeur à GUI II son propre frère DROGON D'ANJOU. Il faut évidemment qu'il y ait eu quelque confusion entre le frère et le neveu. Dans aucune des histoires du Puy et des tables épiscopales de ce diocèse, il n'est question d'un évêque de ce nom qui, dans tous les cas, n'a pu exister, puisque nous voyons Étienne de Gévaudan succéder à son oncle de son vivant et se faire sacrer immédiatement après sa mort. Les évènements relatifs à cette intrusion sont trop circonstanciés pour qu'il soit possible de trouver place pour cet autre évêque de la maison d'Anjou. Du reste, les frères Sainte-Marthe semblent bien partager cet avis lorsqu'ils disent : . . . *His opponitur nomen Drogonis nullibi occurrere in catalogis aut in tabulis Aniciensibus; undè altum de ipso in historia* GISSEI *silentium. Prœterea noster* D. JACOBUS BOYER, *qui scrutatus est et excussit omnes tabulas Anicienses, nullum documentum invenit in quo Drogonis vel nomen occurrat.* — GALLIA CHRISTIANA, *Ecclesia Aniciensis.*

(2) Labbe, tome IX, dit avoir tiré ce concile d'un manuscrit de Notre-Dame du Puy, trouvé dans les papiers du père Sirmond.—Le père de Gissey rappelle aussi en ces termes ce précieux document historique. « Il se trouve une ancienne bulle en écorce d'arbre avec certains articles d'un concile tenu à Rome, qui fait foi comme Théotard fut pourveu de l'évêché du Puy à Rome l'an 998.... Ce concile ne se retrouve point en entier, ny possible en parcelles, sinon qu'au Puy, où il se lit en un long parchemin, que les historiens ecclésiastiques n'ont pas vu. » — *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. VIII. — Voir aux *Preuves.*

(3) Le père Odo de Gissey écrit (*Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 280 et suivantes) « .... J'avais délibéré de coucher ici tous les lambeaux de cette bulle ; mais la voyant si gâtée, j'ai cru qu'il suffirait d'y mettre seulement ce que j'en ai pu tirer de plus entier.... »

Sylvester, servus servorum Dei... Theotardo sanctœ Vallavensis ecclesiæ... Quoties questiones ex adverso oriuntur, opportet ut synodali concilio finis quœratur.... Quocirca quia constat in generali synodo habita Romœ, Stephanum tuæ ecclesiæ invasorem à prœdecessore nostro jure damnatum, et ab omni sacerdotali officio depositum ; quod Guidone vivente episcopo avunculo, et prœdecessore suo, sit electus,

prescriptions de 998; et, de peur qu'il ne fût inquiété par les consécrateurs d'Étienne, il voulut le relever par avance des excommunications futures dont il pourrait être l'objet. — Les historiens canoniques datent de cette circonstance la prérogative dont jouissent les évêques du Puy d'être affranchis de la juridiction métropolitaine de Bourges, et de relever directement de l'autorité papale. — C'est à peu près tout ce que nous savons de Théotard et de son ambitieux compétiteur Étienne de Gévaudan.

Gui, *troisième du nom*, évêque du Puy vers 1001.

Quand s'ouvrit le onzième siècle, le siége épiscopal du Velay était occupé par un évêque du nom de *Gui*, que la plupart des historiens ont, à tort, confondu avec le fils de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou. Celui-ci était décédé en 998, ainsi qu'il est établi par une savante dissertation des Bénédictins (1), tandis que son homonyme siégeait en 1004, et convoqua même cette année-là une grande assemblée de prélats, de nobles et de gens de toutes conditions pour aviser au moyen de rétablir le plus promptement possible la paix entre les citoyens de nos provinces. Les évêques de Viviers, de Valence, de Clermont, de Toulouse, de Rodez, d'Elne, de Lodève et de Glandève assistaient à cette espèce de diète que la tyrannie et les déprédations de quelques châtelains avaient rendue indispensable. Chacun approuva la sage inspiration de Monseigneur du Puy, et lui promit formellement son concours. C'est pourquoi il fut décidé que désormais les clercs ne porteraient plus d'armes sur eux, que les laïques n'attenteraient en aucune occasion aux prérogatives du clergé, ne toucheraient à ses biens et ne troubleraient sous aucun prétexte les gens de la campagne dans leurs rudes travaux. On défendit, en outre, aux prêtres de ne jamais rien exiger pour les baptêmes, déclarant excommuniés tous ceux qui enfreindraient ces ordonnances (2).

Frédol I, *d'Anduse*, évêque du Puy, vers 1006.

Frédol, des seigneurs d'Anduze, fut le successeur direct de Gui III. Les historiens de N. D. du Puy ne disent rien des faits et gestes de cet évêque; ils se contentent de louer ses vertus et

---

sine cleri et populi voluntate, et à quibusdam tantum episcopis in episcopum post ejus mortem sit ordinatus, at quid..... Clericis in Vallavensi ecclesia Deo famulantibus, licentia alium eligendi episcopum priùs concessa, tum ut eorum electus à Romano pontifice in episcopum ordinaretur..... te ab eisdem electum didicimus, ideo eorum electioni favente authoritate apostolica, te in episcopum ordinamus.... Pastorali sollicitudine, te frater carissime, hortamur, ut solerti cura gregem tibi commissum custodias, temetipsum sic in bonis moribus disponas..... ut si quis episcopus te excommunicare præsumpserit, aut anathematis vinculis; quod fieri.... nostro fretus munimine, ipsam excommunicationem parvi pendas...., etc.

(1) Gui d'Anjou était certainement dé.édé en 998, car il est marqué dans le concile romain tenu au mois de mai de cette année, qu'Étienne son neveu, qui avait été élu de son vivant, avait été ordonné *après sa mort* par deux évêques. — Voir la note 3 (sur quelques évêques du Puy), *Histoire générale du Languedoc.*

(2) Statuta per Widonem Aniciensem episcopum ad pacem inter christianos conciliandam promulgata. — *In nomine Dei summæ et individuæ Trinitatis. Wido, Dei gratia Aniciensis præsul, supernæ pietatis misericordiam expectantibus, salutem et pacem. Notum esse volumus, omnibus Dei fidelibus, quoniam videntes maleficia quæ in populo quotidie accrescunt, congregamus quosque episcopos, domnum Petrum Vivariensem, Wigonem Valentinensem, Begonem Arvernensem, Raimumdum Tolosensem, Deusde Rutenensem, Fredelonem Elnensem, et domnum Fulcrannum Ludevensem, et Widonem Glandensem, et alios quamplures episcopos, et quosque principes et nobiles, quorum numerus non est inventus. Et quia scimus, quia sine pace nemo videbit Deum, ammonemus propter nomen Domini, et ut sint filii pacis, ut in istis episcopatibus, quos isti episcopi regunt, neque in istis comitatibus de ista hora et in antea ecclesiam homo non infringat, extra ecclesiam quæ in firmamento castellaniæ, se sciente nisi episcopi..... propter eorum censum. Prædam in istis comitatibus, neque in istis episcopatibus homo non faciat; de equis parvis, de bovibus, de vaccis, de asinis vel de asinas, vel de fascibus quos ipsi portant, neque de ovibus vel de capris, neque de porcis. neque ea occidat nisi per conductum suum vel suorum; in itinere positus accipiat victum, sicut ad suam domum, nihil portet, vel ad castellum bastire, aut obsidere, nisi unusquisque de sua terra, aut de suo alode, vel de suo beneficio, vel de sua commandà; clerici non portent secularia arma; monachis injuriam ullus homo aliquam non faciat, neque his qui cum eo perrexerint, qui arma non portaverint, nisi episcopi aut archidiaconi propter eorum censum; villanum aut villanam propter redemptionem nonnisi per suum forsfactum; et in eumdem villanum qui alterius terram araverit vel laboraverit, quod est in contentione, nisi unusquisque de terra sua aut de suo beneficio; terras ecclesiasticas, episcopales, canonicales, monachales, nullus præsumere audeat, neque aliqua mala, consuetudine deshonorare, nisi de manu episcopi aut fratrum voluntate per precariam adquisierit de ista hora et in antea; negociatores etiam nullus apprehendere vel rebus suis spoliare præsumat se sciente. Interdicimus etiam ut nullus laïcorum se intromittat de sepulturis ecclesiæ vel offerendis; et nullus presbyterorum precium de baptisterio accipiat, quia donum Spiritus sancti est. Si vero aliquis raptor fuerit aut maledictus qui hanc institutionem infregerit et tenere noluerit, sit ipse excommunicatus et anathematisatus, et à liminibus sanctæ Dei ecclesiæ segregatus, nisi usque ad satisfactionem veniat. Quod si non fecerit, presbyter ei missam non cantet, divinum ei officium non faciat; et si mortuus fuerit, presbyter eum non sepeliat, neque ad ecclesiam sit sepultus, communionem non donet ei se sciente, et si aliquis presbyter hoc infregerit se sciente, ab ordine deponatur. Precamur etiam vel ammonemus ut in isto tempore, scilicet mediante octobrio mense, ad istum Dei placitum cum bono animo et bonâ voluntate veniatis, in Dei nomine, ut remissionem peccatorum vestrorum consequi valeatis, præstante Domino nostro J.-C., qui cum Patre et Spiritu sancto vivit*

ses pieuses libéralités envers les églises du diocèse (1). — Le père de Gissey et son compilateur Théodore font monter sur le siége épiscopal du Velay immédiatement après Frédol, et vers l'année 1020 environ, un prélat du nom d'*Austenchus*. Ils prétendent qu'un titre, qu'ils ne citent pas, mais qu'ils datent du pontificat de Jean XX, fait mention de cet évêque; cependant nous ferons remarquer que les frères Sainte-Marthe, qui connaissaient cette allégation et qui sans doute ont eu à en vérifier l'exactitude, n'ont pas cru devoir s'y arrêter.

IV.

EPISCOPATS D'ETIENNE II ET DE PIERRE DE MERCŒUR.

An de J.-C... 1030 environ.

ÉTIENNE II DE MERCOEUR, évêque du Puy, de 1025 à 1030.

Guillaume V, comte d'Auvergne et de Velay, de 1032 à 1060.

Étienne de Mercœur, neveu de saint Odilon abbé de Cluny, cadet de la noble famille de Mercœur, en Auvergne (2), fut proclamé évêque du Puy de 1025 à 1030 environ. — Les historiographes de Notre-Dame se taisent sur la vie de ce prélat jusqu'en l'année 1031. A cette époque, il se rend à Limoges et assiste à un concile dans lequel Jourdain, évêque de cette ville, vint exposer lamentablement les maux qui, depuis longtemps déjà déchiraient son diocèse (3). « Étienne prit à « son tour la parole, dit le père de Gissey, pour faire une remontrance « au peuple au sujet de la paix. » Ce que nous avons vu en 976 dans le Velay se produisait alors dans tout le Limousin, et il ne fallait rien moins que le solennel congrès d'un grand nombre d'évêques (4) et les rigoureuses excommunications prononcées par ce saint tribunal pour dompter l'avidité des orgueilleux châtelains qui ravageaient sans pitié les biens du clergé et ceux des gens de la campagne. Ces déprédations des seigneurs féodaux étaient à peu près générales dans tout le royaume; et si les efforts des pères de l'Eglise ne parvenaient

L'évêque du Puy assiste au concile de Limoges. — 1031.

---

et regnat. — Confirmat hoc archiepiscopus Dagobertus Bituricencis sedis, et domnus Theotbaldus Viennensis archipræsul. — Gallia Christiana, *Instrumenta*, t. II, p. 225, 226.

(1) Ce fut sous l'épiscopat de Fredol d'Anduse que l'abbaye de *La Chaise-Dieu* fut fondée. Pour ne pas entraver la marche chronologique des évènements, nous avons renvoyé aux notes générales l'histoire descriptive et pittoresque de cet illustre monastère.

(2) Stephanus II. — *Hunc episcopum ex nobili et perantiqua prosapia de Mercorio in Arvernis ortum, filiumque Beraldi II ac nepotem S. Odilonis abbatis Cluniacensis existimarunt Sammarthani fratres. — At vero Stephanus Baluzius, qui Mercorianæ gentis genealogiam texuit in historia domus Arverniæ, nullum in ea locum dat huic Stephano; aliamque ipsi tribuit originem, non minus tamen nobilem; quæ æque ac Mercoriana ex illustrissimo Arverniæ comitum genere prodiit.—Itaque ex laudato scriptore Stephanus filius erat Guidonis II Thierni domini, et Reclindis; Guido vero genus ducebat a Matfredo, Thierni vicecomite, filio Eustorgii, et nepote Bernardi II Arverniæ comitis. In charta Thiernensis ecclesiæ quam exhibet Baluzius inter instrument. His Arverniæ, guido Thierni dominus quædam donat cum filiis suis Theotardo et Stephano episcopo scilicet Aniciensi...... ceterum hoc testimonium Chonici S. Petri Podiensis, nostrum Stephanum S. Odilonis nepotem apellantis, ancipitem me facit utrum cognominandus sit de Mercorio, an de Thierno; fortasse ex paterno genere vicecomites Thiernenses progenitores habebat, ex materno, Mercorii toparcas; ignoramus enim qua ex gente esset Riclendis ejus mater, cujus cognomen tacetur.* — Gallia Christiana, *Ecclesia Aniciensis*, t. II, p. 698.

(3) *Ecce propter vestram pacem dilectissimi, hic adsunt pastores ecclesiarum, Sancti fratres nostri episcopi; qui ad sublevandum onus mei ponderis, et vos salvandos, atque pacificandos, dignati sunt ad hanc urbem convenire.* Odo de Gissey, liv. II, chap. xxi.

(4) *Æmo* Archiepiscopus Bituricensis, *Iordanus* Antistes Lemovinensis, *Stephanus* Aniciensis, *Roricus* Arvernensis; *Rayamundus* Mimatensis, *Æmilius* Albinensis, *Deusdedit* Caturansis; *Roho* Engolismensis, *excommunicamus illos milites de isto episcopatu* Lemovicensi, *qui pacem et justitiam episcopo suo firmare, sicut et ipse exigit, nolunt, atque noluerunt...*

pas à pacifier les esprits, du moins en se portant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, imposaient-ils quelques jours de trève aux ambitions et aux colères. La preuve de cette situation se trouve dans notre propre histoire. Nous avons vu en effet Gui d'Anjou, armé de la parole et du glaive, faire momentanément rentrer dans l'ordre les séditieux de notre province.... Mais peu à peu s'effaça l'impression produite par l'énergie du courageux prélat, et quand Etienne II revint du concile, il ne tarda pas à avoir besoin pour lui-même du secours qu'il était allé porter à son collègue de Limoges.

Le Velay troublé par de nouveaux désordres.

Longtemps le pacifique pasteur agit avec prudence et chercha à ramener la concorde par ses sages exhortations; on ne voulut même pas l'entendre. Alors, comme il n'avait pas à son aide des troupes armées prêtes à seconder ses projets, et que d'ailleurs son caractère répugnait à de pareils moyens, il convoqua les évêques des diocèses voisins, les suppliant de se rendre dans sa ville épiscopale et d'apporter avec eux les plus précieuses reliques de leur cathédrale.—Au jour dit, tous furent exacts. Cependant comme celui de Mende tardait un peu, Messeigneurs du Puy, de Clermont, de Viviers et de Valence allèrent processionnellement à sa rencontre.

Miracle qui rétablit la paix.

— Les chroniqueurs qui racontent ce fait le complètent par le récit d'un miracle dont l'opportunité se fait ici merveilleusement apprécier. — L'évêque de Mende, suivi de son clergé et d'un grand nombre de ses diocésains, était précédé par la châsse du bienheureux martyr saint Privat, patron du Gévaudan. Au moment où les deux cortèges se joignirent, on entendit une voix qui criait : *Place! place! pour l'amour de Dieu!* Les évêques et saint Odilon se retournèrent, saisis d'étonnement, et virent un malheureux père qui portait dans ses bras un chétif enfant tout perclus, que rien n'avait pu soulager jusqu'à ce jour. On eut pitié de lui, on fit écarter la foule, et cet homme s'approcha, se mit religieusement à genoux, puis déposa son fils sous la châsse du saint, le suppliant, les yeux en pleurs, de rendre la santé au pauvre enfant. Les prêtres et le peuple, touchés de la profonde douleur de ce père, unirent leurs prières aux siennes, et aussitôt le paralytique fut guéri. Ce miracle produisit sur la multitude un effet impossible à décrire; des cris d'enthousiasme remplirent l'air et s'élevèrent jusqu'au ciel comme un cantique d'action de grace. Chacun accourait, se pressait pour admirer le malade devenu tout-à-coup robuste, parfaitement dispos, et marchant d'un pas ferme en tête de la procession. « Ce grand spectacle ayant touché les plus dures ames, ajoute le pieux historien de « Notre-Dame du Puy, les évêques et saint Odilon travaillèrent si heureusement, qu'au bout de « peu de jours cette émotion fut suivie d'un calme parfait. »

En 1051, Étienne II fit le voyage de Rome pour porter au pape Léon IX quelques plaintes dont la cause n'est pas parvenue jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit, le pieux évêque sut dans cette occasion captiver si complètement l'estime du Saint-Père, que celui-ci, pour lui en donner un témoignage éclatant, voulut renouveler en sa faveur l'exemption concédée jadis par Sylvestre II à Théotard. Ce fut même en souvenir de ce privilége que le pape accorda à Etienne de Mercœur et à tous ses successeurs au siége du Puy l'insigne décoration du *Pallium*, jusque-là réservée aux archevêques seuls. — La bulle pontificale qui rappelle ces circonstances a pour nous un double intérêt ; elle certifie en termes formels la plus ancienne et la plus précieuse des prérogatives des pasteurs du Velay, en même temps qu'elle constate l'immense célébrité de Notre-Dame d'Anis au XI[e] siècle. La voici :

Bulle apostolique du pape Léon IX à *Étienne de Mercœur*, par laquelle il relève les évêques du Puy de toute juridiction métropolitaine, les déclare *suffragants immédiats du Saint-Siége*, et leur confère le *Pallium*.

« Léon, serviteur des serviteurs de Dieu, à Étienne, vénérable évêque de l'église d'Anis, salut éternel dans le Seigneur.—Si les pasteurs des champs supportent nuit et jour avec joie pour la garde de leurs troupeaux les ardeurs du soleil et les rigueurs du froid, et, pour empêcher qu'aucune brebis ne s'égare ou ne soit enlevée et déchirée par les dents des bêtes féroces, s'ils regardent toujours et de tous côtés avec des yeux vigilants; pourrions-nous épargner nos sueurs, nos soins, notre attention, nous qui sommes appelés les pasteurs des ames?... Appliquons-nous donc à nous acquitter du grand office dont nous nous sommes chargés, de la garde des ouailles du Seigneur ; ne nous relâchons pas un moment, de peur qu'au jour du jugement divin notre lâcheté ne nous expose à trouver devant le juge suprême le châtiment mérité par le crime de notre négligence à remplir les devoirs d'une charge dont l'honorable élévation nous attire ici-bas plus de respect au milieu de nos frères.

« C'est pourquoi

« C'est pourquoi nous accordons à votre fraternité le *pallium* que vous pourrez porter lors de la célébration des messes solennelles, à cause du respect dû à la bienheureuse et glorieuse Marie, toujours Vierge et Mère de Dieu, dont, en cette église d'Anis, appelée aussi du Velay ou du Puy, la mémoire est d'une manière plus spéciale et plus affectueuse que dans toutes les autres églises qui lui sont dédiées, honorée, aimée, vénérée par les habitants de la Gaule entière..... C'est pour cela, mon frère, que nous vous accordons le pouvoir de porter le pallium aux jours de la Nativité du Dieu fait homme, de son Épiphanie, de la commémoration de sa dernière Cène, de sa sainte Résurrection et de son Ascension glorieuse, ainsi que dans la précieuse solennité de la Pentecôte, aux fêtes des saints apôtres Pierre et Paul, à celle de saint André et à toutes celles de la bienheureuse Marie, la charitable protectrice du genre humain, notre maîtresse aussi bien que la vôtre, et enfin à l'anniversaire de la dédicace de votre église. — Nous vous accordons, toutefois, cette faveur, à la condition que les priviléges de votre siége seront maintenus, que la consécration des évêques sera réservée au pontife romain, et que, puisque vous devez être ordonné par nous-même évêque de ce diocèse, vous ne puissiez y être promu que par notre approbation et après l'élection du clergé et du peuple de votre cité (1). »

Pierre de Mercœur, évêque du Puy.... en 1053.

Quand l'évêque Étienne II mourut, de nouveaux troubles éclatèrent dans le diocèse à l'occasion de son successeur. Le roi Henri, vivement sollicité par le comte de Toulouse, appuyait un archidiacre de l'église de Mende, nommé Bertrand; mais le clergé vellavien repoussait de tous ses efforts un choix qui semblait reposer entièrement sur l'intrigue, puisqu'on assurait que l'ambitieux Bertrand avait tenté de corrompre les principaux citoyens de la ville du Puy pour obtenir leur suffrage. — Dans ces circonstances, comme il était à craindre que la faveur du prince et l'appui du comte ne fissent pencher la balance du côté du prêtre simoniaque, ceux qui ne voulaient pas, ainsi que le dit le père de Gissey, un loup pour garder leur bergerie, adressèrent directement leur plainte au pape Léon IX, qui nomma évêque Pierre de Mercœur, prévôt de Notre-Dame, neveu d'Etienne: *nos autem sanctæ Aniciensis, seu vellavensis ecclesiæ cœtus, communi consilio, atque communi voto, clerus, populus, atque milites, eligimus virum nobilem natu, nobiliùs educatum, prædicti Stephani pontificis nepotem, Petrum ecclesiæ nostræ præpositum.*

Robert II, comte d'Auvergne et de Velay, de 1060 à 1096.

Cependant, Pierre de Mercœur n'avait point encore la prêtrise; et pour que son élection n'éprouvât ni difficultés ni lenteurs, le Saint-Père le manda immédiatement à Rome, le fit ordonner prêtre par un cardinal, le sacra lui-même dans la ville de Rimini, le fit ensuite installer dans son évêché par les archevêques de Lyon, de Besançon, ainsi que par plusieurs autres prélats, et renouvela en sa faveur les priviléges dont, deux ans auparavant, il avait favorisé Étienne II (2). Mais si tous ces témoignages de protection assurèrent la crosse pastorale entre les mains de Pierre et éconduisirent à jamais son compétiteur, ils ne purent empêcher les intrigues dont ses adversaires jaloux troublèrent le cours de son épiscopat. A cette époque, un évêque était un personnage tellement considérable, qu'on ne doit être en aucune façon surpris de voir les chefs des comtés convoiter ardemment et rechercher à tout prix pour eux, pour leur frère ou leur fils une position qui, en plaçant dans leur famille déjà forte par le glaive, la puissance de l'autorité apostolique, les rendait ainsi les véritables souverains de nos provinces. C'est là ce qui fit que Pierre de Mercœur eut à lutter contre les hostilités que lui suscitèrent l'archidiacre de Mende et les partisans de son élection, et qu'il eut surtout à se défendre, pour ainsi dire jour par jour, des incessantes agressions du vicomte Hermann, ennemi d'autant plus dangereux qu'il était à ses côtés, et qu'il voulait pour un des siens le siége épiscopal du Velay.

Il était difficile à un homme d'un caractère doux et craintif de marcher avec sécurité à travers tant d'écueils; il aurait fallu en de pareilles circonstances la vigueur de Gui d'Anjou ou au moins l'habileté d'Étienne II. Plus grandissaient la force et l'audace des châtelains de nos montagnes, plus il était nécessaire qu'un bras inflexible portât la crosse. Il y avait évidemment hostilité entre l'homme d'église et l'homme d'armes; non que celui-ci se déclarât ennemi de la religion; tant s'en faut: ce qui le prouve, c'est que peut-être jamais le sanctuaire fondé par

(1) Traduction du père Caillau; — Gissey, liv. II, chap. XXI; — Gallia Christiana, *Instr. ad eccles. Aniciens. Spectant.*, t. II, p. 228.

(2) D'après les antécédents de ce pape, sa protection dans un tel débat était acquise à *Pierre de Mercœur*. En effet, il avait alors déjà assemblé plusieurs conciles pour extirper la simonie, et avait dans celui tenu à Reims en 1049 déposé l'archevêque de Sens et quatre évêques coupables de n'avoir obtenu leur siége qu'à prix d'argent.

Évodius ne fut plus universellement vénéré qu'à l'époque dont nous parlons. Des princes, des seigneurs puissants vinrent le visiter et lui jurer foi et hommage.—Bernard, comte de Bigorre, accompagné de sa femme Clémence et d'une suite nombreuse, entreprit en 1072 un solennel pélerinage au mont Anis. Jamais chrétien n'avait montré plus d'humilité, plus de piété. Il convoqua l'évêque et le chapitre pour se recommander à leurs prières, vint ensuite s'agenouiller au pied de l'autel, voua à la Vierge et sa personne et son comté; puis, comme témoignage de cette espèce d'inféodation mystique, il prit en son nom et au nom de ses successeurs l'engagement de servir à l'église du Puy une rente annuelle de 60 sous morlanais (1).

Certes, de pareils hommes ne pouvaient passer pour hostiles à la religion, ils en furent au contraire les plus énergiques défenseurs. Ce qu'ils combattaient à outrance sur leurs domaines, non pour le ruiner, mais pour s'en emparer, c'était l'immense pouvoir des évêques. Ils avaient bien compris que cette force qui leur faisait déjà un si grand ombrage finirait par les dominer, s'ils ne la saisissaient au profit de leur famille.—Voilà ce qui nous explique comment un paisible pasteur ne pouvait en ce temps gouverner avec sa seule houlette un troupeau autour duquel les loups avides tournaient et rugissaient sans cesse. — Pierre eut donc la douleur de voir, durant sa vie entière, les vagues agitées autour de sa barque; mais lui qui, comme son oncle, ne voulait le succès que par de pacifiques moyens, attendit dans la prière et la résignation qu'il plût au Seigneur de calmer ses ennemis. Et quand il ne se sentit plus assez de force au cœur pour supporter les attaques qui l'entouraient, il s'en alla à Jérusalem prier sur le tombeau du Christ pour la paix de son église. C'est au commencement de l'année 1073 qu'il partit pour ce pieux voyage, en compagnie de plusieurs chanoines de Notre-Dame du Puy. La fatigue, le chagrin, disent les historiographes, abrégèrent les jours si tourmentés de ce vertueux prélat, qui ne devait plus revoir son diocèse. Au retour de la Terre-Sainte, Pierre de Mercœur, jeune encore quoique évêque depuis vingt ans, ne put achever sa route; étant arrivé à Gènes, il tomba malade et succomba le 13 juillet, entre les bras des fidèles compagnons de son pélerinage, qui recueillirent religieusement sa dépouille mortelle et vinrent la déposer auprès de celle d'Étienne II de Mercœur dans les sépultures du prieuré de la Voulte, en Auvergne (2).

---

(1) DIPLOMA BERNARDI BIGORITANI COMITIS, COMITATUM SUUM SUBJICIENTIS ECCLESIÆ ANICIENSIS CLIENTELÆ.

Mundi ruinis crebrescentibus, plurimis quoque hominum potiùs transitoriis commerciis quàm perpetuis inhærentibus, coegit me valdè humanitas meæ fragilitatis, ut non (solùm) pertractarem ultimum inevitabilis mei obitûs diem, verùm etiam præsentem, quoad vixero, meî meorumque utilitatem. Hâc ergò sententiâ nec irrationabiliter suffultus, non meis meritis, sed misericordiâ Christi præveniente, Bigorrensis comitatus, ab ipso auctore Deo, qui cuncta disponit regna mundi, comes præelectus, hoc perutile negotium tractavi, ut me et omnem præmissum comitatum omnipotenti Deo committerem, et almæ Mariæ Virginis tutelæ ac defensioni me atque omnia mea commendarem. Dominicæ ergò Incarnationis M. LXXII anno, Petro episcopo Aniciensi ecclesiæ præsidente, ego Bernardus, Bigorrensis comes egregius, adveni prædictam ecclesiam, gratiâ orationis imploraturus suffragium pro salute animæ meæ et corporis. Ergò convocatis canonicis, commisi me eorum orationibus assiduis, ac devovi me et omnem comitatum Aniciensi ecclesiæ, sub honore sanctæ et intemeratæ virginis Mariæ consecratæ, quàtenùs regina cœli et mundi domina, solamen miserorum, ac peccatorum venia, protegat, defendat et muniat me famulum suum, necnon et omnia mihi subdita, eâ scilicet lege ac perpetuo tenore, ut quamdiù vitam mihi concesserit omnipotens Deus, sexaginta solidos pro salute ac tuitione meâ offeram Aniciensi ecclesiæ, eosque vel deferam, vel deferri faciam in capitulo fratribus meis canonicis. Nec solùm ego, sed et omnis posteritas mea hunc servet tenorem, et quasi debitum censum, præscriptos sexaginta solidos offerat in perpetuam mei commemorationem.

Ut autem hoc donativum, pietatis ac religionis gratiâ peractum, stabile maneat atque firmum, ego Bernardus Bigorrensis comes, et uxor mea Clementia comitissa, hanc scripturam pro testimonio donationis fieri rogavimus, ac propriis manibus stabilem atque inviolabilem esse decrevimus. Quod si quis, vel nos, vel posteritas nostra, vel aliquis post obitum nostrum, præsidens honori quem mihi Deus concessit, hanc donationem temerare vel violare molitus fuerit, omni subjaceat anathemati ac perpetuæ maledictioni, donec ex præsumptione cepta Deo et beatæ Mariæ virgini satisfaciat et canonicorum congregationi.—S. Bernardo de Baseliaco, Guilhermo de Aster, S. Arnaldo Guilhermo. — GALLIA CHRISTIANA, *Instr.*, t. II, p. 228.

(2) Qu'*Étienne II de Mercœur* avait fondé avec ses oncles paternels *Bérald, Étienne, Ebbon et Bertrand.* « Cet oratoire, est-il dit dans l'acte de consécration, a été dédié à la très-sainte Trinité, à la bienheureuse Vierge Marie, aux saints Anges, à saint Jean-Baptiste et à saint Jean l'Évangéliste, et encore aux bienheureux apôtres Pierre et Paul. Il a été très-largement doté par ses nobles fondateurs, sous la condition expresse que les abbés religieux de Cluny tiendront à toujours ce lieu sous leur dépendance et au service de Dieu, selon la règle de saint Benoît, l'ordonneront et en disposeront pour l'honneur et le bien de la sainte religion, comme ils ordonnent et disposent de tous les autres monastères qui leur appartiennent en propre. — *Ann.*, Bened., t. IV, p. 312.

V.

EPISCOPAT D'ÉTIENNE III DIT BRISE-FER.

An de J.-C. 1078.

La nouvelle du trépas de l'évêque du Puy était à peine parvenue dans le diocèse, que le vicomte Hermann (Armand) songea sérieusement à assurer sur la tête d'un de ses enfants la mitre de Pierre de Mercœur (1). En ce temps-là, son second fils Étienne, surnommé Brise-Fer, occupait le siége de Clermont; et quoique cette position fût par elle-même au moins aussi considérable, elle était loin de seconder à un égal degré l'ambition de famille qui poussait déjà nos âpres châtelains à usurper toutes les forces du pays sur lequel ils voulaient dominer. — Le vicomte usa donc de tout son pouvoir pour lui faire obtenir un certain nombre de suffrages; il y parvint sans beaucoup de peine, car il gagna par des présents ou dompta par des menaces ceux dont il craignait la résistance.

Deux simoniaques se disputent le siége épiscopal du Velay.

Cependant, un second compétiteur, nommé également Etienne, profitant de l'absence de l'évêque de Clermont, acheta aussi quelques votes et, chaudement appuyé par ceux qui ne voulaient pas que le fils du plus redouté seigneur de la province occupât le siége épiscopal, se fit proclamer évêque du Puy. — Le vicomte ne s'arrêta pas, comme on peut le croire, en face d'un si mince obstacle; il prévint son fils de ce qui se passait, l'engagea à se hâter, et, de son côté, se mit en mesure d'assurer par la force le succès de ses démarches. — Il n'y avait pas de temps à perdre. Étienne Brise-Fer déserta son évêché d'Auvergne pour venir prendre possession de celui du Velay; néanmoins, comme il lui était utile, le cas échéant, d'avoir pour successeur un homme dévoué à ses intérêts, il mit à sa place, de sa propre autorité, et moyennant une assez forte somme, un de ses parents, Guillaume de Chamalières, que les chroniqueurs contemporains qualifient de *clerc subtil et débauché*. — C'était un simoniaque qui venait en déposséder un autre et qui payait son nouveau siége avec le prix de celui qu'il avait vendu. Nous croyons nécessaire de bien préciser ces faits, omis ou tellement confus dans nos histoires du Languedoc et du Velay, que sans les lettres du pape Grégoire VII nous n'aurions pu les comprendre. A cette époque la simonie déchirait le sein de l'Église, et les décrets des conciles sont tous remplis d'anathêmes contre ces odieux trafics. Il ne fallut rien

---

(1) Nous devons dire ici, pour rectifier une erreur commise par tous nos historiographes, que la famille des vicomtes du Velay n'avait pas encore à cette époque, ainsi que cela résulte des actes contemporains et originaux que nous avons sous les yeux, ajouté le nom de fief de Polignac à ses prénoms et à son titre héréditaire. Sans doute le vicomte Hermann et son fils Étienne Brise-Fer sont les auteurs, sont les ancêtres de ceux qui, quelques années après, signèrent du nom de Polignac; mais il ne faut pas encore les appeler ainsi, nous ne le pourrions sans anachronisme, puisque eux-mêmes ne le faisaient pas. — Il faut consulter entr'autres documents l'acte rapporté dans la *Gallia Christiana*, t. II, p. 229 (*Instrumenta*), sans toutefois s'en rapporter au titre de ce même acte qui est de rédaction moderne. Il commence ainsi : *Incipit in nomine Domini breve de dono quod fecit* Armandus *vicecomes*, *et ejus filius* Scindens-ferrum Stephanus....., et finit par les signatures *Signum* Hermanni *viccecomitis.* — *Signum* Stephani *ejus filii Aniciensis patriæ episcopi*.

moins que la persévérance énergique du souverain Pontife pour empêcher la mortelle invasion de ce fléau corrupteur des fonctions sacerdotales.

Les deux Étienne.

Étienne Brise-Fer se présenta donc à ses diocésains accompagné de plus de soldats que d'ecclésiastiques, selon la remarque du frère Théodore. On eût dit la marche d'un chef militaire allant à quelque expédition plutôt que la venue d'un pacifique prélat; ce qui fit que l'autre usurpateur Étienne ne tenta même pas de disputer la place à un si rude adversaire; il prit la fuite, et depuis ce moment disparut dans un éternel oubli. A vrai dire, celui-ci n'apparaît que comme une protestation contre la tyrannie menaçante du féodal châtelain; mais la faiblesse de ses partisans nous fait voir combien sont encore éloignés les jours de la résistance. En effet, dès que les plus intéressés à sa cause aperçoivent sur le sommet de la montagne quelques casques reluisant au soleil, l'épouvante les gagne, et ils laissent cheoir leur chef du haut du siége sur lequel ils l'ont porté, pour courir se ranger à la suite de son heureux adversaire.—Brise-Fer s'avançait triomphalement au bruit des fanfares guerrières et des acclamations des hommes d'armes de son père qui, en lui faisant ouvrir les portes de la ville épiscopale, semblaient dire aux citoyens : Maintenant la crosse et l'épée sont unies, malheur aux rebelles !...

Étienne Brise-Fer, évêque du Puy.

Cependant, une aussi brutale entreprise ne pouvait s'accomplir sans provoquer contre l'audacieux de sévères remontrances. Étienne Brise-Fer l'avait bien compris, aussi son premier soin fut-il d'aller à Rome se jeter aux pieds du Saint-Père pour prévenir les censures apostoliques et faire ratifier son élection en exposant lui-même sa cause. C'était alors, nous l'avons dit, l'illustre Grégoire VII qui occupait le trône de saint Pierre. Le pape écouta les explications et les excuses qui lui furent données; il blâma la conduite de l'évêque avec la rigueur qu'elle méritait; néanmoins, ayant égard au caractère épiscopal dont le suppliant était déjà revêtu et aux serments solennels qu'il lui fit de se soumettre à tout ce qui serait ordonné, le 19 avril 1074 (13 des Calendes de mai, indiction 12), il écrivit en ces termes aux Aniciens :

Lettre du pape Grégoire VII aux *Aniciens* en faveur d'Étienne Brise-Fer. 1074.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au peuple et au clergé du Puy, salut et bénédiction apostolique.

« Étienne, votre élu, s'est approché avec l'humilité convenable de notre siége apostolique et a promis obéissance à l'église Romaine en joignant sa main à la nôtre; il a recouvré par là notre affection qu'il semblait avoir perdue. Comme nous l'avons approuvé d'avoir su défendre précédemment votre église et d'avoir chassé l'usurpateur et simoniaque Étienne, nous lui avons concédé par ces présentes la direction de votre évêché; cependant nous lui avons interdit jusqu'à nouvel ordre l'exercice des fonctions sacerdotales, entendant que toutes les attributions spirituelles de son ministère soient confiées à un des religieux évêques de votre patrie. C'est pourquoi nous vous avertissons, en vertu de notre autorité apostolique, afin que vous lui accordiez tout le respect qui lui est dû et que vous lui veniez fidèlement en aide pour la défense de votre église jusqu'au moment où, purgés entièrement de la contagieuse hérésie simoniaque qui règne au milieu de vous, vous ayez un pontife suivant la loi, et reveniez complètement au service de notre Seigneur J.-C., et de la bienheureuse Marie, sa mère.

« Donné à Rome le 13 des Calendes de mai, indiction 12me (1). »

De retour dans son évêché, Brise-Fer, fort de la puissante position de sa famille, oublia bientôt ses serments, et ne se fit aucun scrupule de trafiquer ouvertement des choses sacrées; mais Grégoire VII avait l'œil fixé sur lui et sur quelques autres prélats qui voulaient, en dépit des saints décrets, continuer impunément l'œuvre de simonie. Il délégua donc dans les Gaules Amé, évêque d'Oléron, et Hugues, évêque de Die, pour rechercher et poursuivre les coupables. —Dès 1075, ce second légat fit savoir à Étienne que s'il ne faisait cesser immédiatement un pareil scandale, s'il ne se conformait aux prescriptions du Saint-Père quant aux fonctions sacerdotales qu'il exerçait toujours, malgré des défenses expresses, lui-même irait l'excommunier au prochain concile qui devait être tenu à Clermont. L'évêque du Puy parut dédaigner ces menaces et ne changea rien à sa conduite; mais aussitôt le légat prononça contre le simoniaque une sentence d'anathème et rompit les liens d'obéissance qui unissaient les fidèles à l'évêque condamné. Étienne, furieux de la défection que cet interdit provoqua chez un grand nombre de ses diocésains, eut une seconde fois recours aux armes pour triompher violemment de ceux

(1) Gregorii papæ VII ad Anicienses. — Epistola LXXX, p. 108. — *Conciliorum LXXVI.*

qui osaient

qui osaient lui résister; frère Théodore dit même qu'en cette circonstance un chanoine fut assassiné. Le fait n'est malheureusement pas douteux, puisque nous le voyons à jamais rappelé dans un décret du concile tenu à Rome en 1076, ainsi conçu : « Nous excommunions le « simoniaque du Puy, l'homicide Étienne, déjà frappé d'excommunication par nos légats (1). »

Concile tenu à Rome en 1076, dans lequel l'évêque du Puy est excommunié comme simoniaque et homicide.

Hugues de Die, voyant la persistance de l'évêque du Puy à occuper le siége du Velay, en dépit des excommunications, le cita pour qu'il eût à comparaître en personne, et à venir se justifier devant le concile de Clermont. Nous ne savons pas si Étienne se rendit à cette injonction; mais ce que nous pouvons dire, c'est que le concile le déposa et lui enjoignit d'abandonner l'administration épiscopale dans les quinze jours. — Étienne Brise-Fer parut cette fois ne faire aucune résistance. Il assembla son chapitre devant l'autel de la Vierge et jura de se conformer fidèlement aux volontés du concile ; de leur côté, les chanoines lui déclarèrent qu'ils l'abandonneraient s'il manquait à sa parole. Après cette cérémonie empreinte de toutes les apparences d'une bonne foi réciproque, l'évêque excommunié se retira sans mot dire dans le château de son père. Il voulait ne pas attendre le légat qui, avant même que les quinze jours fussent expirés, arriva au Puy et publia, au milieu d'une messe solennelle, les anathèmes fulminés contre Étienne, dans le cas où il oserait prendre de nouveau le gouvernement de son évêché.

Cependant, cette soumission du prélat n'était pas plus sincère que les précédentes ; elle n'avait été faite évidemment que pour tromper le légat dont on craignait l'influence sur les populations religieuses du Velay. Ce qui le prouve, c'est qu'Etienne n'hésita pas à ressaisir les rênes épiscopales dès que l'évêque de Die eut quitté la province. — Quoique les chroniques locales se taisent sur ces faits, ils nous paraissent suffisamment établis par les deux lettres suivantes du pape, publiées le 23 mars 1077 et adressées, la première aux chanoines de l'église du Puy, la seconde à tous les évêques des Gaules. L'une et l'autre sont très-importantes ; les voici fidèlement traduites :

Lettre du pape Grégoire VII aux Chanoines de la Cathédrale du Puy.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, *aux chanoines de l'église du Puy* (2). — Vous n'ignorez pas qu'Étienne, usurpateur du siége épiscopal du Puy et simoniaque, après avoir trahi le serment qu'il avait prêté entre nos mains sur le corps de saint Pierre, et ses engagements envers votre église, ose encore occuper votre évêché et l'affliger de sa tyrannie. C'est pourquoi nous vous faisons savoir que, de même que notre frère et légat dans les Gaules, Hugues, évêque de Die, l'a excommunié, nous l'avons excommunié comme lui et rejeté du sein de l'Église. Nous vous ordonnons donc, en vertu de notre autorité apostolique, de secouer le joug qui pèse sur vos têtes, de vous séparer de lui pour ne pas servir le démon auquel il s'est livré. Fuyez-le comme un excommunié, c'est le moyen de vous relever vous-mêmes de l'excommunication que vous avez encourue de la part de l'évêque de Die, auquel nous vous engageons de vous adresser pour l'élection d'un pasteur selon Dieu. — Si vous vous soumettez à ces prescriptions, nous vous relevons, au nom de saint Pierre, de tout engagement que vous auriez pu contracter envers le simoniaque; mais si vous poussez la présomption jusqu'à résister à notre volonté salutaire, sachez que vous êtes frappé d'un semblable anathème.

Donné à Bibianello, le 10 des calendes d'avril, indiction XV. (3).

Lettre du pape Grégoire VII, par laquelle il confirme la sentence portée contre l'évêque du Puy et contre ceux qui l'ont poussé par leurs conseils; — et par laquelle il défend toute oblation à l'église du Puy-Sainte-Marie.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques des Gaules et à tous les ordres qui leur sont soumis, salut et bénédiction apostolique, à chacun suivant ce qui lui est dû.—Qu'aucun de vous n'ignore qu'Étienne, usurpateur du siége épiscopal du Puy et simoniaque, nous avait promis par serment sur le corps de saint Pierre, de quitter cette église et d'aider à l'élection d'un pasteur suivant notre Seigneur lorsqu'il en serait requis par nos lettres et par un légat de notre siége apostolique. Cependant, malgré les remontrances de notre frère Hugues, évêque de Die, porteur de nos lettres à cet effet et notre vicaire-général dans les Gaules, ce prélat ne cesse d'opprimer cette église et de faire gémir les fidèles sous une double contrainte et de corps et d'esprit; c'est pourquoi nous confirmons l'excommunication prononcée par notre légat contre lui et contre tous ceux qui lui ont donné conseil de persister dans cette hérésie; et, au nom de Dieu et de saint Pierre, nous les frappons d'anathème jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence. Nous défendons en outre qu'on fasse quelques offrandes d'argent soit à l'église du Puy-Sainte-Marie, soit entre les mains des prêtres, jusqu'à ce que cette église soit délivrée de cette oppression impie; parce que les oblations des fidèles entretiennent Étienne dans son apostasie et son orgueil. — Et à vous, mes frères dans l'épiscopat, nous vous enjoignons, par notre autorité apostolique, de faire publier cette défense, ainsi que cette excommunication, dans toutes vos paroisses et autres lieux.

« Donné à Bibianello, le 10 des calendes d'avril, indiction XV. (4). »

---

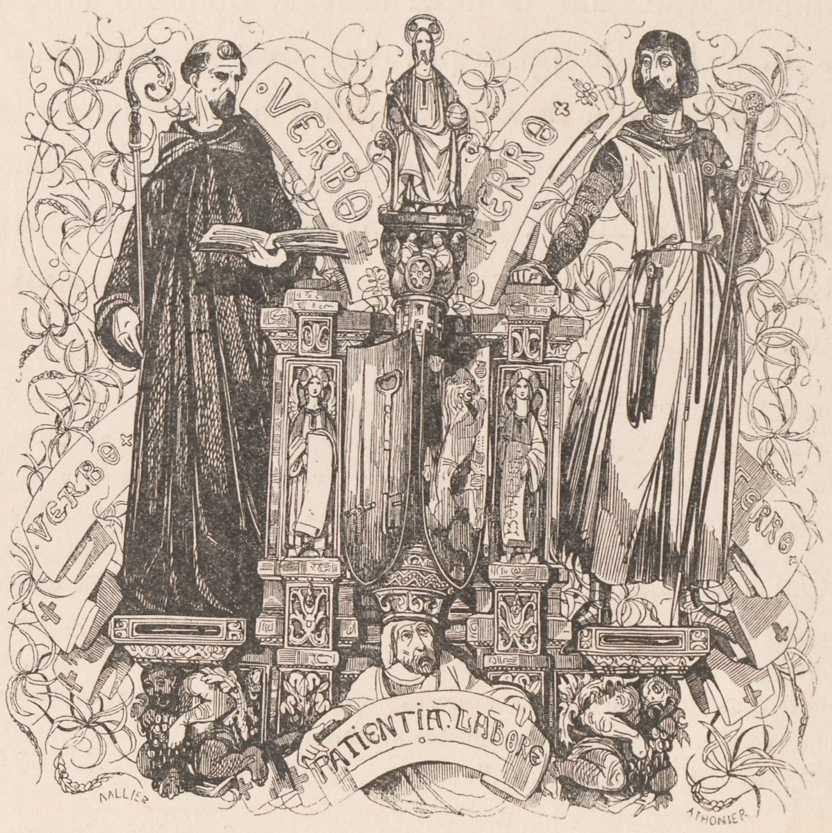
(1) *Concilium Romanum III*, anno 1076.

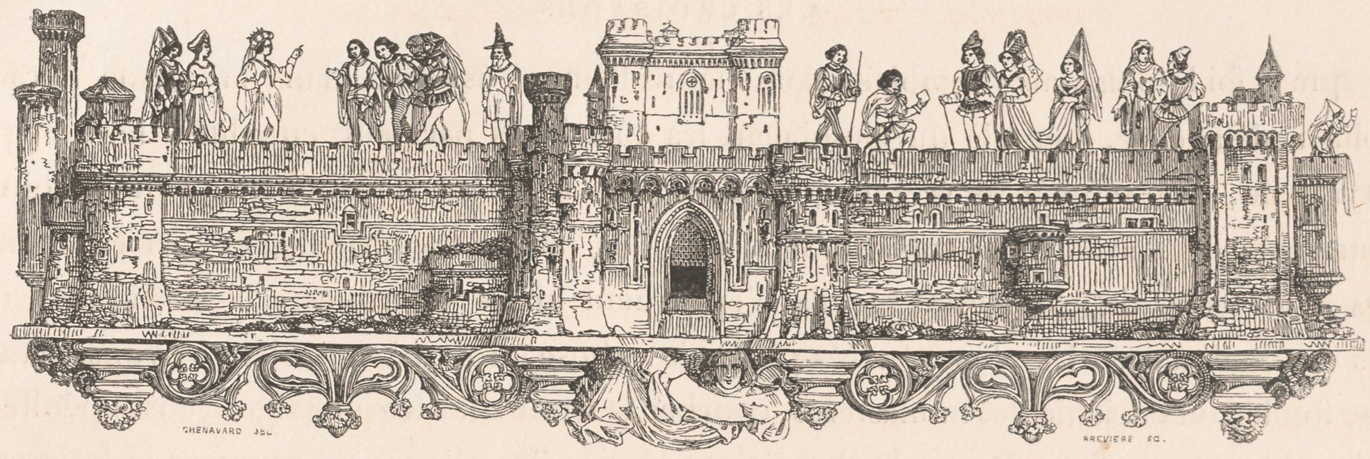
(2) Il est à remarquer que les chanoines de l'église du Puy étant excommuniés et n'étant point encore définitivement relevés de cette excommunication par cette lettre, le pape ne complète pas en leur faveur la formule *Salut et bénédiction en N. S. J.*

(3) Gregorii papæ VII, ad Canonicos Anicienses. — Epistola xviii, lib. IV, p. 278. — *Conciliorum*, t. XXVI.

(4) Gregorii papæ VII, ad Galliarum episcopos. — Epistola xix, lib. IV. — *Conciliorum*, t. XXVI.

Ces deux lettres sont les derniers documents authentiques que nous ayons pu recueillir sur la vie de l'évêque Étienne. Le nom de Brise-Fer, qui lui avait été donné de son vivant, et qu'il prend même dans plusieurs actes, s'associe assez naturellement aux faits que nous venons de rapporter. C'est bien ainsi que devait s'appeler ce prélat, plutôt né pour porter une lourde armure que pour marcher appuyé sur une crosse pastorale. Nos chroniqueurs se taisent sur l'histoire de ses derniers jours; seulement, après avoir cité l'épître du Saint-Père aux évêques des Gaules, le frère Théodore s'écrie : « Dernière menace du céleste courroux, encore inutile « à lui inspirer un repentir salutaire, mais effectuée dans la prompte mort qui le conduisit au « jugement qu'il avait tant lieu de craindre. »





Ère Féodale.

Deuxième Partie.

TEMPS CHEVALERESQUE DES CROISADES.

I.

LES CROISADES.



An de J.-C. 1095.
Situation générale des esprits au XI[e] siècle.

C'était une croyance presque générale au moyen-âge que le monde devait finir avec le X[e] siècle. Aussi, quand la fatale prédiction, qui tenait dans l'épouvante tant de milliers de Chrétiens, parut ne devoir pas immédiatement s'accomplir, on vit les populations se relever peu à peu de l'abattement dans lequel elles étaient tombées. Mais les jours qui restaient encore n'étaient-ils pas des jours de grace? N'était-ce pas un répit que la miséricorde divine accordait aux pécheurs?... Cette anxiété déchirante nous la trouvons profondément empreinte sur toutes les résolutions humaines du temps dont nous parlons. — Les mœurs étaient

ainsi, que la foi la plus naïve semblait alors naturellement associée dans la même personne à la plus rude audace. Ceux-là qui désolaient les provinces par leur cupidité, leur orgueil, leur tyrannie, ne signent plus un seul acte sans rappeler solennellement le besoin qui les tourmente de travailler au salut de leur ame. Ils pillent les châtellenies, ils ravagent les bourgs et les terres de leur voisinage, ils n'épargnent ni les domaines ecclésiastiques, ni les trésors des sanctuaires les plus vénérés; et puis, chose étrange! nous les voyons bâtir des églises, fonder ou enrichir des monastères, courber le front sous les plus rigoureuses pénitences, venir humblement à Notre-Dame du Puy-Sainte-Marie, s'en aller, sans mesurer la fatigue et le temps, à Saint-Jacques en Gallice, aux saints Apôtres à Rome, au tombeau du Sauveur en Palestine (1).

Les dangers du pélerinage de la Terre-Sainte ne pouvaient arrêter ces pénitents timorés, dont l'exaltation n'était pas moins ardente dans le remords que dans le crime. Ils attendaient certaines fêtes, allaient faire bénir leurs armes, leur bâton de voyage et leurs sandales, et partaient en caravanes. Seulement, quand les Turcs se furent rendus maitres de Jérusalem, et qu'on apprit qu'ils y massacraient les chrétiens, on se mit en plus grand nombre pour entreprendre la périlleuse visite; et les pélerins se convoquaient, s'assemblaient, s'armaient comme pour aller à la guerre. En Allemagne, en France, des évêques s'acheminèrent vers l'Orient à la tête de milliers de fidèles. Sylvestre II encouragea ces saintes pérégrinations; Grégoire VII les bénit en maudissant les profanateurs de la tombe du Christ; enfin en 1095, un ermite de Picardie, nommé Pierre, homme rempli d'enthousiasme, revint de Palestine, tout éploré, racontant partout où il passait, dans les termes de la plus persuasive éloquence, quelle était la cruauté des Musulmans envers les enfants de l'Eglise. Pour confirmer ses paroles, il montrait des lettres du patriarche Siméon et de l'empereur Comnène, qui, l'un et l'autre, imploraient les secours de la chrétienté. — A ces récits lamentables, Urbain II se pénètre de la sainte colère qui transporte les chrétiens; sa pensée avait déjà compris l'utilité d'une grande et lointaine expédition, aussi décide-t-il que l'heure est venue d'agiter à travers l'Europe l'étendard de la foi; il passe les Alpes, arrive dans le cœur de la France sa patrie, et convoque les peuples pour le 18 novembre, à Clermont, en Auvergne.

---

(1) Nous croyons utile de donner ici la traduction d'une charte de 1095 concédée par Raymond, *comte de Toulouse et de Rodez*, à l'église Notre-Dame du Puy. Ce document aura un double intérêt pour nous; il se rattache à notre histoire, et nous permet d'apprécier les sentiments de foi qui animaient les princes de cette époque, par conséquent l'enthousiasme qui dut les entraîner aux Croisades.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Raymond de Saint-Gilles, *comte de Toulouse et de Rodez*, pour le rachat de mes péchés et de ceux de mes parents, à raison de l'amour de saint Gilles, que j'ai souvent outragé par mille sortes d'offenses; afin que sa fête soit célébrée tous les ans dans l'église d'Anis et dans toutes celles qui en dépendent, et qu'en ce jour de solennité tous les chanoines du Puy reçoivent à jamais de l'humble offrande de ma libéralité un repas annuel digne d'une telle fête et d'une assemblée si respectable; afin que, ma vie durant, un cierge brûle sans cesse jour et nuit pour moi devant la vénérable image de la Mère de Dieu; afin qu'après ma mort l'office des défunts soit chaque année chanté, en mémoire de moi, dans la même église et dans toutes les autres qui lui sont soumises; afin que toujours une prière y soit récitée pour moi, soit pendant ma vie, soit après mon trépas, — je donne les villages de Ségrère et de Bruyère, terres qui m'appartiennent en franc-aleu, et qu'il me paraît, selon ma manière de voir, juste et convenable de donner; — je les donne avec le cultivateur de ces terres, nommé Martin Bertrand, que j'offre pour serviteur à l'autel de la bienheureuse Marie; — je donne également la terre de Fabrajargues, que je fais là travailler, et mes bœufs, avec le bouvier appelé Raoul, que je livre pour serviteur comme le cultivateur susdit. Cette terre, avec tous ses revenus, je la concède et l'accorde en présent audit autel de la Mère de Dieu pour être possédée par elle aussi librement que je la possède moi-même, sans aucune retenue et sans aucun usufruit pour moi ou pour mes parents.

« Cette donation est approuvée et ratifiée par mon fils Bertrand et par mon épouse, fille du roi Alphonse; et moi-même je confirme et scelle ce don par l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. — Que si quelque homme voulait ravir ou empêcher cette donation, je m'oppose à son audace, et je le maudis de la malédiction du Dieu tout-puissant. Qu'il n'en doute pas, il serait placé sous l'anathême du pape Urbain, de tous les évêques et de tous les abbés qui ont siégé au concile de Clermont, anathême porté contre ceux qui oseraient attaquer les donations et les remises faites par ceux qui partent pour voler à la délivrance du Sépulcre du Seigneur. — Or, ce don, tel que je l'ai fait devant l'autel glorieux de la Mère de Dieu, devant tout le chapitre de ladite église, je le corrobore et confirme dans la ville d'Utique, en présence du vénérable évêque de cette ville..... » Cette reddition d'honneur fut faite deux jours après que le révérend comte s'empara de la ville et de la forteresse de Saint-Maximin, et ce jour-là la charte fut faite. — Trad. du Père Caillau. — Gissey, liv. II, chap. 34. — Gallia Christiana, *Inst. ad Aniciens. eccles. spectant,* t II, p. 229.

II.

ADHÉMAR DE MONTEIL.

An de Jésus-Christ 1095.

PARTOUT on se préparait ; hommes, femmes, enfants et vieillards, voulaient voir, voulaient entendre le Saint-Père. C'est pour cela que le concile, qui d'abord avait dû se tenir au Puy (1), fut définitivement convoqué au milieu de la plus vaste, de la plus magnifique plaine de l'Auvergne. Là, du moins, quel que fût le nombre, tous pouvaient se compter ; tandis que cette multitude accourue du nord et du midi se serait disséminée sans contact à travers les sinueuses et étroites vallées que domine le mont Anis (2). Au jour dit, plus de trois cents évêques ou abbés mitrés étaient au rendez-vous, plus de cent mille hommes s'étaient mis en marche; il en venait de tous les points du monde, et nos ports étaient encombrés de barbares qui accouraient. Personne ne comprenait leur langage, mais eux, plaçant leurs doigts en forme de croix, faisaient signe qu'ils voulaient aller à la défense de la foi chrétienne. — A la fin du concile, le Saint-Père, suivi de tous les princes de l'Eglise et d'un grand nombre de nobles seigneurs, vint sur une place immense où tout le peuple l'attendait. Déjà depuis plusieurs jours, Pierre l'hermite avait préparé les esprits, avait ému tous les cœurs par ses récits douloureux ; aussi quand Urbain parut et demanda, une croix à la main, la délivrance du Saint-Sépulcre, on n'entendit qu'une voix qui criait : *Dieu le veut! Dieu le veut !!*... Et chacun faisant de ce mot une devise sacrée, se mit une croix rouge sur l'épaule et se disposa à partir (3).

Prédication de la Croisade à Clermont, en Auvergne.

Parmi ceux qui vinrent les premiers se ranger sous les saints étendarts de la Croix, et au-dessus de tous, l'histoire de nos contrées cite avec orgueil les deux noms glorieux de *Raymond de Saint-Gilles*, comte de Toulouse, et d'*Adhémar de Monteil*, évêque du Puy. — Le premier envoie tout de suite des ambassadeurs pour déclarer « qu'un grand nombre de ses chevaliers « et de ses vassaux sont prêts à s'armer et que lui-même va se mettre à leur tête et fera part « de ses richesses, de ses secours et de ses conseils à ceux qui n'ont pas de bien et qui

---

(1) Urbain passa les Alpes au mois de juillet 1095, et arriva au commencement d'août à Valence. Il se rendit ensuite au *Puy-en-Velay*, où il avait d'abord résolu d'assembler le concile; mais ne trouvant aucun préparatif dans cette ville, il l'indiqua à Clermont pour le 18 novembre. — Ruin, *Vita Urb. II*, numéro 188 et suiv. — Michaud, *Hist. des Crois.*, t. I, p. 71.

(2) Les paragraphes qui suivent sont extraits en partie de mon HISTOIRE POÉTIQUE ET LITTÉRAIRE DE L'ANCIEN VELAY, où j'ai déjà eu à traiter, mais avec plus de développements encore, cet épisode, dans l'analyse que j'ai faite du livre de Raymond d'Aiguille.—Et à propos de cette analyse, je dois signaler ici l'étonnement que m'a fait éprouver la reproduction de quelques-unes de ses parties dans une histoire du Gévaudan publiée par un certain abbé Prouzet. Cet écrivain, dont je m'étais procuré les ouvrages pour les consulter, non seulement me copie littéralement, mot à mot, des *pages entières* (texte et notes), ce qui est pour moi un grand honneur sans doute ; mais ce qui me paraît moins digne d'un auteur loyal, c'est que, par la manière dont il s'empare de mon travail et dont il l'intercale dans le sien, sans mot dire, l'écrivain Gévaudanais m'expose à passer un jour pour l'avoir moi-même copié, ce qui me serait doublement désagréable, ce qui serait aussi fort injuste, puisque mon livre a été publié cinq ans au moins avant le sien. —Pour justifier ce que j'avance, il suffit de renvoyer le lecteur aux pages 175, 176, 177 et 178 de l'*Histoire du Gévaudan*, tome Ier, *littéralement copiées* dans l'histoire poétique et littéraire de l'Ancien Velay, pages 3, 4, 5 et 6, et aux pages x, xj, xij de ce dernier ouvrage, reproduites presque mot à mot par le même auteur dans son premier volume (les autres n'ont pas encore paru), pages 318 et 319. — NOTE DE L'AUTEUR.

(3) *Hist. littér. de France*, t. VIII, p. 525.—Voir mon *Hist littér. et poét. de l'Ancien Velay*.

« voudront s'engager dans cette expédition (1) ». Bientôt, fidèle à sa parole, il part, fait le solennel serment de ne plus revenir dans sa patrie, et voit accourir sous sa bannière *Isarn*, comte de Die; *Raymbaud*, comte d'Orange; *Guillaume*, comte de Forez; *Guillaume*, comte de Clermont, fils de Robert, comte d'Auvergne; *Girard*, fils de *Guillabert*, comte de Roussillon; *Gaston*, vicomte de Turenne; *Raymond*, vicomte de Castelnau; et bien d'autres encore des plus illustres.

ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, nommé vicaire général du Saint-Père pour la Croisade.

Adhémar, le brave et pieux évêque, fut choisi par le Pape pour le représenter; cette préférence était un hommage rendu à la sagesse et au zèle du prélat. Fils d'un noble comte, gouverneur de Valence, en Dauphiné, Adhémar avait été élevé pour le métier des armes; il s'y était distingué jeune encore, et il eut souvent occasion de se le rappeler dans le cours de sa vie. En effet, élevé au siége épiscopal du Puy, il trouva son diocèse désolé, les biens de son église au pillage. Pons et Héracle, les deux frères du simoniaque Etienne, son prédécesseur, avaient usurpé les plus beaux domaines de l'évêché et ne cessaient de faire gémir le pays sous de continuelles oppressions (2). — Adhémar, après avoir exhorté comme père, réclame comme maître, lève des troupes, déclare la guerre aux châtelains rebelles, et moyennant une somme de 20,000 sous, *monnaye du Puy*, les oblige à se désister de tous leurs droits sur les biens du chapitre de Notre-Dame. Cette conduite rallia tous les seigneurs du Velay à leur nouvel évêque; plusieurs abandonnèrent volontairement en sa faveur les dîmes qu'ils prélevaient sur différentes églises; et un grand nombre, parmi lesquels étaient les *Fay*, les *Polignac* et les *Chapteuil* (Capdeuil), le suivirent, lorsqu'à la tête de quatre cents enfants de sa ville, et de plus de huit mille du Velay, ou du Valentinois, il s'en alla en Terre-Sainte :

Il part pour Jérusalem suivi des principaux châtelains de son diocèse et de 400 Vellaviens.

. . . .

Quattrocento guerrier sielse il primiero ;
Ma guida quei di POGGIO *in guerra l'altro... (Adhemaro)*
Numero egual, nè men nell' arme scaltro (3).

Certes, notre pays occupait une place bien modeste sur cette carte immense de l'Europe catholique au moyen-âge; le secours apporté à la sainte guerre par les montagnards du Velay, imperceptible sans doute, dut venir se perdre dans ces forces innombrables comme un ruisseau dans l'Océan; qu'était-ce en effet que quelques hommes de plus dans ces armées de peuples?.. Mais, pour la gloire de nos pères, n'était-ce rien d'avoir marché sous la bannière du preux Adhémar? d'avoir laissé un souvenir que le Tasse immortalise? N'est-ce rien surtout que d'avoir compté dans leurs rangs un compatriote dévoué qui les suit dans tous les combats, pour écrire au milieu même des champs de bataille tous les faits à mesure qu'ils s'accomplissent sous ses yeux?

Raymond d'Aiguille, diacre de Notre-Dame du Puy, est nommé chapelain du comte de Toulouse, et écrit l'histoire de la Croisade.

Cet historien, jeune encore au moment où Urbain II vint prêcher la Croisade, n'était que simple diacre à Notre-Dame du Puy, lorsqu'il se détermina au voyage de Jérusalem (4). Il s'appelait RAYMOND, et, suivant la nouvelle coutume d'alors, ajoutait à son nom celui du lieu de sa naissance, qui était AIGUILLES (5). Nous ne connaissons que très-peu de choses sur sa vie :

---

(1) *Hist. de Languedoc*, liv. XV, tome II, p. 289.

(2) *Idem.*

(3) « Sous le premier marchent quatre cents guerriers; le second (Adhémar) en commande quatre cents autres, non moins courageux, auxquels la ville du Puy donna le jour. » — *La Jérusalem délivrée*, chant Ier.

ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, était fils du consul de la province de Valence; il passait dans son siècle pour un homme sage et ferme (voyez la *Chronique du monastère de Saint-Pierre du Puy*, imprimée à la page 7 et suiv. des *Preuves de l'histoire du Languedoc*, de dom Vaissette). Cet historien avance même, avec la *Gallia Christiana*, t. I, p. 701, qu'Adhémar avait déjà porté les armes avec distinction (t. II, page 283). — MICHAUD. (*Hist. des Croisades*, t. I, p. 79.)

(4) *Hist. littér. de France*, t. VIII, p. 622.

(5) Un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels M. Guizot, dans sa *Collection des Mémoires*, le nomment RAYMOND D'AGILES, trompés sans doute par l'ancienne manière d'écrire; mais Odo de Gissey, dans son *Histoire de Notre-Dame du Puy*, et cent ans avant, Médicis,

engagé dans les ordres, il était naturellement appelé à marcher à la suite d'Adhémar, son chef et son protecteur; mais le comte de Toulouse, connaissant son mérite, le demanda à l'évêque, le fit ordonner prêtre, se l'attacha comme chapelain et l'admit dans ses conseils. — Peu de jours après le départ, Raymond d'Aiguilles se lia d'une étroite amitié avec *Pons de Balazun*, l'un des braves chevaliers de l'armée du comte. Tous deux conçurent le projet d'écrire les aventures de la guerre à laquelle ils couraient; « car tous les deux étaient indignés « des récits pleins de mensonges que répandaient dans le peuple les hommes lâches et timides, « déserteurs des drapeaux du Christ (1) ». Dans cette association du soldat et du prêtre, la part est facile à faire; l'on reconnaît celle que l'un et l'autre durent apporter dans ce travail commun. Balazun, recouvert de son armure, s'en allait dans la mêlée, voyait souvent tomber à ses côtés le corps d'un ennemi ou celui d'un fidèle compagnon d'armes, et revenait ensuite animé du combat, sous sa tente, où Raymond, après avoir secouru les blessés, arrivait aussi tout ému et écrivait. On conçoit l'intérêt qui s'attache à une histoire dans laquelle la plume est guidée par l'épée, où des pages entières teintes de sang, sont encore frémissantes de courage, d'enthousiasme et de foi! — Balazun mourut au siége d'Archas, en 1099, et son ami continua fidèlement l'œuvre qu'ils avaient entreprise ensemble.

Esprit dans lequel est écrit cet ouvrage

Par la seconde partie du travail, on peut se convaincre que l'historien fut seul rédacteur de l'ensemble. Outre qu'on retrouve d'un bout à l'autre le même esprit, le même style et les mêmes fautes, il l'avoue lui-même à plusieurs reprises dans le cours de ses récits (2). Il ne faut point ouvrir le livre de Raymond d'Aiguilles avec cette curiosité sceptique et railleuse que nous apportons en général dans l'examen des œuvres contemporaines. Notre esprit, juge de l'esprit de son siècle, n'exercerait qu'une critique mal fondée en mesurant aux émotions refroidies qu'il éprouve, les sentiments exaltés des chrétiens du XII[e] siècle. C'est le vieillard, dont le sang est glacé par l'âge, qui rirait de pitié de cette belle témérité, de cette ardeur admirable de jeune homme; il ne peut plus sentir les illusions, il les méprise. La vie d'un peuple est comme la vie d'un homme; tout suit les mêmes lois dans ce monde; on ne s'arrête que pour mourir!... Quand l'écrivain du Velay raconte, il ne parle que de ce qu'il a vu; c'est un témoin qui dépose sous la foi du serment le plus solennel et le plus terrible; « Je prie donc, « dit-il, et je supplie instamment tous ceux qui liront mon livre de croire que les choses sont « telles que je les dirai. Si je cherche à écrire quelques évènements autres que ceux qui « auraient été crus ou vus, ou si je fais quelque supposition en haine de qui que ce soit, « que Dieu me frappe de toutes les plaies de l'enfer et m'efface du livre de vie; car quoique « j'ignore une foule d'autres choses, je sais du moins ceci, qu'ayant été promu au sacerdoce « durant le pélerinage du Seigneur, je dois bien plutôt obéir à Dieu en attestant la vérité, que « chercher à capter les dons de tout autre, en forgeant des mensonges (3) ». Eh bien!.... ce témoin fidèle, qu'a-t-il vu? que va-t-il raconter? Prenez son livre, ouvrez-le au hazard. Partout des visions miraculeuses, des apparitions surnaturelles, des révélations inattendues et décisives. Cet homme n'est pourtant pas dans les derniers rangs de l'armée, ce n'est pas un esprit ignorant et pusillanime, sa plume n'est pas vénale; non, il écrit avec indépendance, il parle souvent avec hardiesse, tous rendent hommage à son impartialité; mais c'est un croyant d'alors, qui regarde à travers le prisme sacré de la foi; c'est un de ces héros expatriés qui seraient heureux de passer par le martyre pour monter au ciel. A ses yeux, la férocité perd

---

dans ses manuscrits *de Podio*, l'appellent RAYMOND D'AIGUILLERS ou D'AIGUILLES; j'en crois cette version que j'adopte comme étant la plus naturelle.—(Voir mon *Hist. littér. et poét. de l'Ancien Velay*, page 10, note 4.)

(1) Guizot, *Collect. des Mémoires*. (*Histoire de la première Croisade*, par Raymond d'Ag., page 627).

(2) *Hist. littéraire de France*, t. VII, p. 622.

(3) Guizot, *Collection des Mémoires*, Raymond d'Ag., p. 322.

tout son caractère quand il s'agit des chrétiens, et il dit : « Maîtres de la victoire, et chargés de « dépouilles, les nôtres rapportèrent au camp les têtes des hommes qu'ils avaient tués ; et, « afin de jeter la terreur chez nos ennemis, les têtes portées dans le camp furent dressées sur « des pieux ; ce qui fut fait certainement par une disposition particulière de Dieu (1) » — Ailleurs, Raymond regrette qu'une victoire ait été remportée pendant la nuit, en sorte que les têtes des morts ne fussent pas transportées dans le camp ; — plus loin, il trouve admirable la conduite des pauvres pélerins qui, pour rapporter des têtes et exposer des cadavres aux oiseaux de proie, brisèrent toutes les sépultures dans un cimetière. Hélas ! on le voit, nos pères du XIIe siècle étaient aussi barbares dans leurs triomphes et plus encore peut-être que ne le sont les Arabes du désert dont nous maudissons la cruauté. Quoi de plus effrayant, en effet, que ces fureurs aveugles du fanatisme? Quoi de plus triste que de voir, à la suite de ces braves chevaliers, ces masses de mendiants affamés qui, après la victoire, se ruaient sur le champ de bataille pour égorger les infidèles et piller leurs dépouilles sanglantes (2).

Histoire de *Pierre Barthélémy*, paysan du Velay, et de la miraculeuse découverte de la sainte lance.

Après un siége long et difficile, l'armée chrétienne était entrée dans Antioche. Au lieu de remercier le ciel, au lieu d'assurer la victoire par une prudente défense, nos soldats s'amusent à compter le butin qu'ils ont enlevé, se livrent à de folles orgies, font danser devant eux les femmes des payens et s'endorment dans l'ivresse de leur conquête. A ce sommeil coupable bientôt succède un réveil affreux. L'ennemi se presse en foule aux portes de la ville, les assiégeants victorieux sont à leur tour assiégés ; mais ils n'ont plus leurs armes, le courage les abandonne, la frayeur s'empare de leur âme, ils veulent fuir..... Que faire alors pour rendre l'énergie à ces esprits abattus ? Un miracle seul peut les sauver, le ciel fait le miracle.—*Pierre Barthélémy*, pauvre paysan du Velay, un des nombreux pélerins qui marchaient à la suite de l'armée, se présente tout-à-coup dans le camp et demande une audience au comte de Saint-Gilles et à l'évêque du Puy ; il s'excuse, lui, modeste vassal, de paraître ainsi devant ses seigneurs ; mais une puissance surnaturelle le pousse. Déjà quatre fois il a reçu l'ordre de dire ce qu'il a vu, et quatre fois il a gardé le silence, car il a craint de prendre pour un des songes de la nuit les saintes visions qui l'ont frappé. A cette heure, il ne peut plus douter : « Après un « tremblement de terre, deux hommes lui sont apparus, portant des habits éclatants : l'un était « plus âgé, avait des cheveux gris et blancs, des yeux noirs, une barbe blanche, large et « très-longue, une taille moyenne. L'autre était plus jeune, plus grand et plus beau de forme « que ne le sont les enfants des hommes....... Le plus vieux dit : Je suis André, l'apôtre ; « rassemble l'évêque du Puy, le comte de Saint-Gilles et Pierre Raymond d'Hautpoul, et « alors tu leur diras : Pourquoi l'évêque néglige-t-il de prêcher, d'avertir et de bénir le « peuple avec la croix qu'il porte ? Viens et je te montrerai la lance de notre père Jésus-Christ, « que tu donneras au comte, car Dieu la lui a destinée depuis le moment qu'il est né. Je me « levai donc, ajoute Pierre Barthélémy, et le suivis dans la ville, ne portant aucun autre « vêtement que ma chemise. Et il m'introduisit par la porte du nord dans l'église du bienheureux « Pierre, dont les Sarrazins avaient fait une mosquée. Il y avait dans l'église deux lampes qui « répandaient autant de lumière que s'il eût fait le jour du plein midi. Le saint me dit : « *Attends ici*, et il m'ordonna de m'appuyer sur la colonne qui était la plus proche des « marches par lesquelles on monte à l'autel du côté du midi ; et son compagnon se tint loin « devant les marches de l'autel. Etant alors entré sous terre, saint André en retira la lance, « la remit entre mes mains et me dit : *Voici la lance qui a percé le flanc d'où est sorti le salut* « *du monde entier ;* et comme je la tenais, versant des larmes de joie, je lui répondis : Seigneur,

(1) Guizot, — COLLECTION DES MÉMOIRES. *Raymond d'Ag.*, p. 254.
(2) Voir la note 1, p. 17, *Histoire poétique et littéraire de l'Ancien Velay.*

« si vous

« si vous le voulez, je la porterai et la remettrai au comte. Alors il ajouta : *Tu le feras*
« *sans le moindre retard aussitôt que la ville sera prise; alors tu viendras avec douze hommes*,
« *et tu la chercheras en ce lieu d'où je l'ai tirée et où je vais la renfermer ;* et il la renferma.
« Ces choses faites, il me ramena par-dessus les murailles de la ville dans ma maison, et ils se
« retirèrent de moi (1). »

Quand Pierre Barthélemy eût cessé de parler, un sourire d'incrédulité glissa sur les lèvres de l'évêque, mais le comte parut ému ; néanmoins, voulant s'assurer si celui qui faisait de pareils récits n'était point un imposteur, il ordonna à Raymond d'Aiguille, son chapelain, de s'emparer de sa personne. « Au jour dit, rapporte l'historien, après avoir fait tous les préparatifs
« nécessaires, on commença les fouilles. Parmi les douze hommes, il y avait l'évêque d'Orange,
« Raymond d'Aiguille, *qui écrit cette histoire,* le comte lui-même, Pons de Balazun et Ferrand
« de Touars. Après qu'ils eurent creusé depuis le matin jusqu'au soir, sans rien trouver,
« quelques-uns désespérèrent; mais le jeune homme qui avait parlé de la lance, voyant que
« nous nous fatiguions, ôta sa ceinture et ses souliers, et descendit en chemise dans la fosse,
« nous suppliant d'implorer Dieu, afin qu'il nous livrât ce que nous cherchions, pour rendre
« le courage à son peuple et assurer la victoire. Enfin, par la grace de sa miséricorde, le
« Seigneur nous montra sa lance; *et moi qui écris ceci, au moment où l'on ne voyait que la*
« *pointe paraître au-dessus de la terre*, *je la baisai.* — Je ne saurais dire quels transports de
« joie remplirent alors toute la ville. La lance fut trouvée le 14 juin 1099. »

Le lendemain, Pierre Barthélemy vit apparaître saint André et son compagnon; et comme le jeune homme demanda au saint quel était celui qui toujours le suivait ainsi, André se contenta de répondre : « *Approche, et baise son pied dont la plaie est encore toute fraîche et toute saignante ; c'est le Sauveur!* — Ce miracle, arrivé si à propos, produisit un effet merveilleux. Chacun reconnaissant dans ce prodigieux événement une faveur spéciale du Ciel, sentit ranimer ses forces et son courage ; et ce peuple qui, la veille, outrageait son Dieu dans d'infâmes débauches, le lendemain cherchait son pardon dans le jeûne et la prière; aussi, quand vint le jour du combat, l'ennemi fut honteusement repoussé et nos troupes restèrent victorieuses.

Mort d'Adhémar de Monteil.

« Pendant ce temps, le seigneur Adhémar, évêque du Puy, aimé de Dieu et des hommes,
« cher à tous et en toutes choses, se rendit en paix dans le sein du Seigneur, le premier jour
« d'août (2). » Tous les Chrétiens qui se trouvaient rassemblés en éprouvèrent une douleur si grande, dit Raymond d'Aiguille, que nous qui avons écrit ceci, nous n'avons jamais pu mesurer l'étendue de cette affliction (3). On reconnut plus évidemment encore combien il avait été utile à l'armée de Dieu, lorsqu'on vit après sa mort les princes se diviser entre eux. — La seconde nuit qui suivit la mort de l'évêque, Pierre Barthélemy vit apparaître Jésus-Christ, saint André et Adhémar de Monteil. Celui-ci prenant la parole, lui dit : « J'ai péché gravement

Son incrédulité et sa descente aux enfers.

« après que la lance du Seigneur a été découverte, c'est pourquoi j'ai été conduit en enfer. Là,
« j'ai été flagellé très-rudement, et ma tête et mon visage ont été brûlés, ainsi que tu peux le
« voir. Quoique la Géhenne déployât ses fureurs, quoique les ministres du Tartare fissent
« contre moi des efforts insensés, ils n'ont pu cependant me faire aucun mal intérieurement....

---

(1) Guizot, *Collection de Mémoires.* — Raymond d'Aiguille, p. 269 et suivantes.

(2) « Et durant ce temps, sortit si grant mortalité en Antioche, qu'il y mourut plus de 50,000 personnes, entre lesquelles mourut Aymar, le bon évêque du Puy, qui moult fut pleuré et plainct, et fut enterré honorablement au lieu mesme où la lance fut trouvée en l'église de sainct Pierre. » — *Extrait du manuscrit original* d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy.

(3) Pol Émile écrit : « Que ce ne fut point tant de ce mal populaire qu'il mourut que des fatigues et travaux qui l'avaient accablé ; digne de tant plus grande louange que moins de personnes l'imitèrent. — *Hist. de Notre-Dame du Puy,* liv. II, chap. XXXI, par Odo de Gissey.

« Si Bohémond doute de ce que je dis, qu'il ouvre mon sépulcre, et il verra mes mains et « mon visage brûlés (1). »

Après qu'Adhémar eut parlé, saint André prit la parole à son tour, et, suivant la coutume, indiqua ce qui restait à faire; donnant des ordres pour le comte de Toulouse, pour Bohémond et les principaux chefs de l'armée; promettant le succès s'il était obéi, menaçant des peines les plus sévères si l'on n'observait pas tous ses commandements. — Une autre fois, l'ombre d'Adhémar apparut à un prêtre nommé Pierre Didier, et lui dit : « Comme j'ai douté de la lance « du Seigneur, moi qui aurais dû croire plus que tout autre, j'ai été conduit en enfer ; et là, « mes cheveux sur la partie droite de ma tête et la moitié de ma barbe ont été brûlés. Quoique « je ne sois pas en voie de châtiment, cependant je ne pourrai voir Dieu clairement que lorsque « mes cheveux et ma barbe auront repoussé comme ils étaient auparavant. »

Fin de l'histoire de la sainte lance. Épreuve du feu.

L'histoire de la sainte lance, dont Adhémar lui-même avait douté, parut si extraordinaire à un grand nombre, que plusieurs disaient hautement qu'ils ne voulaient pas y croire. Alors Pierre Barthélemy, rempli d'indignation, s'écria : « Je veux et je supplie qu'on « fasse un très-grand feu, je passerai à travers avec la lance du Seigneur ; si c'est vraiment « la sainte lance, je passerai sain et sauf; si c'est une fausseté, je serai brûlé par le feu ; « car je vois que l'on ne croit ni aux apparitions, ni aux témoins. » — Ces propositions furent acceptées; on ordonna un jeûne austère dans tout le camp, et l'épreuve fut fixée au vendredi suivant. Au jour indiqué, on dressa à un pied de distance l'un de l'autre deux énormes bûchers de 14 pieds de longueur sur 4 de hauteur. — Lorsque le feu fut violemment allumé, dit l'historien, « moi, Raymond, je m'écriai en présence de la multitude : « Si le Dieu tout-puissant a parlé à cet homme face à face, et si le bienheureux André lui a « montré la lance du Seigneur, tandis qu'il veillait lui-même, qu'il passe à travers ce feu sans « être blessé ; mais s'il en est autrement, et si ce n'est qu'un mensonge, qu'il soit brûlé ainsi « que la lance qu'il portera dans ses mains ; et tous, fléchissant le genou, répondirent : « *Amen* » (2). — Quand la flamme s'éleva dans les airs à trente coudées, et que nul ne put s'en approcher, alors Pierre Barthélemy, revêtu seulement d'une tunique légère, prit le ciel à témoin de sa sincérité, se confessa pieusement, et entra, d'un pas ferme, sans la moindre crainte, dans le feu. Il s'arrêta même sur un certain point culminant au milieu des flammes.

Trépas de Pierre Barthélemy.

Quand il reparut aux yeux du peuple, il était sain et sauf; sa tunique ne fut point brûlée, et l'on ne découvrit aucun indice de la moindre atteinte sur la pièce d'étoffe très-fine avec laquelle on avait enveloppé la lance du Seigneur. Mais dans son enthousiasme, la multitude, avide de toucher le saint et de prendre quelque chose de son vêtement, se rua sur lui, le renversa à terre, le foula aux pieds. On lui fit ainsi trois ou quatre blessures dans les jambes, en lui enlevant des morceaux de chair ; on lui brisa l'épine du dos et on lui enfonça les côtes. Il eût même expiré sur la place, si Raymond Pelet, chevalier très-noble et très-fort, ne l'eût enlevé du milieu de la foule (3).

C'est ainsi que parle Raymond d'Aiguille.

Appréciation de l'œuvre de Raymond d'Aiguille.

Pour se faire une juste idée de la bonne foi de notre historien, il faudrait savoir jusqu'à

(1) Le père Odo de Gissey ne fait pas, comme l'historiographe contemporain, descendre Adhémar aux enfers; il ne l'envoie qu'en purgatoire ; en cela, la version est beaucoup plus orthodoxe.

(2) Guizot, *Collection des Mémoires,* Ray. d'Ag., p. 339.

(3) *Idem*, p. 339 et suivantes.

Sans doute ce fut un des descendants de ce martyr de la foi qui, pour immortaliser un si beau dévoûment, fit copier pour la ville du Puy le manuscrit de Raymond d'Aiguille, ainsi qu'il est dit dans Médicis : « A la fin dudict livre et histoire, ay trouvé en escript ce qui s'en suit: *Anno Domini M° CCC XIV, in mense julii, nobilis* JOHANES BARTHOLOMEI *de Anicio, fecit scribere præsentem librum stratum à quoddam magno et antiquo libro.....* » — *Manuscrit origin.* d'Étienne Médicis.

quel point il était initié aux secrets politiques des chefs de l'expédition. Malgré ses rapports avec l'évêque Adhémar et la place qu'il occupait auprès du comte de Toulouse, est-il resté complètement étranger aux ressorts mystérieux qu'il fallait employer pour faire mouvoir cette multitude aveugle, que le moindre revers jetait dans la consternation? D'après la manière dont l'histoire est écrite, nous devons le supposer. Ce sont les grandes calamités qui soumettent les masses, les disposent à l'obéissance, les ramènent à la sujétion. C'est alors qu'elles sentent instinctivement le besoin de se rattacher à des chefs forts et puissants. Il est à remarquer qu'en général les miracles n'arrivaient que lorsque le découragement s'emparait de l'armée, à la suite de quelque malheur. Les chefs profitaient alors adroitement de ces dispositions, de cet état des esprits, pour courber à l'obéissance ces hommes grossiers que le merveilleux entraînait. Certainement, la politique ne fut pas étrangère à ces apparitions inattendues que notre historien rapporte avec tant de naïveté; mais la candeur avec laquelle il raconte souvent la part active qu'il prenait lui-même dans tous ces actes surhumains, prouve au moins qu'il n'était pas aussi avancé qu'il semble le croire dans l'intimité du prince dont il était le chapelain. Toutefois, l'on reste convaincu par la chronique que ce n'était qu'avec une extrême répugnance que le respectable évêque Adhémar se prêtait à de semblables moyens; qu'il ne tint pas à lui de déjouer ces fraudes pieuses, et qu'il fut plutôt entraîné que persuadé (1).

III.

LE VELAY PENDANT LA PREMIÈRE ÉMIGRATION DES CROISÉS.

Épiscopat de Pons Ier
An de J.-C. 1102.

TROIS ans au moins s'étaient écoulés entre le trépas d'Adhémar et l'élection de son successeur. Ce fut, en effet, à la fin de 1098 que le preux évêque mourut à Antioche, et Pons Ier fut seulement appelé au siége épiscopal du Velay en 1102. Quand ce nouveau prélat ceignit la mitre, il put voir, à l'agitation des esprits, aux dispositions hostiles des gentilshommes et des bourgeois de son diocèse, qu'il n'était guère besoin d'aller en Palestine, pour guerroyer contre des ennemis. En ce temps-là, où tout était en litige, ce n'était pas sans péril pour une autorité conquise plus souvent par la violence que par la justice qu'un évêque ou qu'un châtelain quittait ses domaines. C'est pourquoi le Velay, privé pendant sept années de son chef, fut livré sans merci aux audacieux hommes d'armes qui, à la tête de bandes de vassaux ou de compagnies errantes, s'en allaient pillant, dévastant, incendiant bourgades, abbayes et fermes isolées. Les habitants des villes, ceux du Puy-Sainte-Marie principalement, vivaient dans une anxiété continuelle. A l'heure la plus inattendue, les portes étaient enfoncées, tout ce que contenaient les logis devenait la proie d'insatiables routiers.

Attitude des principaux habitants de la ville du Puy-Sainte-Marie.

(1) *Histoire poétique et littéraire de l'Ancien Velay*, par Francisque Mandet.

Il fallut alors aviser promptement au moyen d'organiser la résistance. On s'appliqua d'abord à rendre les rues étroites, sombres et sinueuses. Les maisons devinrent comme autant de citadelles. Portes basses et ferrées, fenêtres rares et grillées dans les étages inférieurs, tours avancées sur la rue et percées d'ouvertures dans tous les sens, afin de surveiller les abords, créneaux, moucharabis, plateformes, échanguettes et lanternons, à l'exemple des forteresses, pour soutenir un siége en cas d'attaque, rien n'y manquait.

Bientôt ce que le sentiment de la conservation avait d'abord seul inspiré, fut mis au service de méchantes passions; nous l'avons déjà vu plus d'une fois. Un grand danger rapproche presque toujours les hommes; mais s'ils fraternisent dans le malheur, dès qu'ils se sentent forts, dès qu'ils peuvent impunément braver les autres, qu'il est rare de les trouver les mêmes!... C'est ce qui arriva à l'époque dont nous parlons. — Cessait-on d'user de ces ressources de guerre établies dans le but d'une loyaledéfense, immédiatement on s'en servait pour opprimer. Certains voisins querelleurs échangeaient plus d'une flèche mortelle à travers les perfides meurtrières de leurs donjons; d'autres, mieux avisés, se liguaient et repoussaient violemment toute réclamation de taxe ou d'impôt; souvent les uns et les autres, embusqués derrière d'anguleuses murailles, attendaient traîtreusement les bonnes gens qui venaient vendre des denrées à la ville, puis les pillaient, les rançonnaient rudement. De telle sorte qu'on peut dire qu'à l'exemple des châtelains de nos montagnes, les principaux habitants des villes, tout en préparant leur indépendance, ne reculaient devant aucune mesure oppressive qui pouvait leur profiter. D'un bras ils travaillaient pour la délivrance, de l'autre pour la tyrannie.

Ce fut contre ces hommes que l'évêque Pons Ier eut à lutter quand, assis sur le siége d'Adhémar, il tenta de rentrer dans la possession des domaines, des priviléges et des droits de ses prédécesseurs. Nos historiographes prétendent qu'il triompha de toutes les résistances, et disent, pour le prouver, que les rebelles vaincus se rendirent vassaux de l'église anicienne, moyennant la somme de *dix mille sous du Puy* que l'évêque leur compta (1). Ce résultat nous paraît moins un succès qu'une défaite. Exiger un tel prix de cette concession, alors qu'Adhémar sept ans avant avait pour cela compté une somme double, montre suffisamment de quel côté était la force et quel était celui qui subissait la loi (2).

Pons Ier mourut le 21 avril 1112, et bientôt après Pons-Maurice, que plusieurs généalogistes rattachent à l'illustre maison de Montboissier, lui succéda (3). Cependant, cette élection ayant éprouvé quelques difficultés, le nouveau prélat fut obligé d'aller à Rome pour faire valider ses pouvoirs par le pape Pascal II. La chronique de saint Pierre du Puy, trop brève à l'endroit de cet évêque, rapporte qu'il revint triomphant de ce voyage, et que son entrée dans la ville épiscopale du Velay eut lieu aux joyeuses acclamations du populaire. Néanmoins, Pons-Maurice ne tarda pas à comprendre que la crosse était plus difficile et plus lourde à porter qu'il ne l'avait pensé d'abord. Son prédécesseur lui avait légué de grands embarras, et lui n'en diminua pas le nombre. Le langage du chroniqueur est concis, mais il est malheureusement assez énergique

---

(1) *Cives Anicienses de transitu D. Adhemari pontificis audientes, communi concilio elegerunt sibi antistitem virum religiosum jam senem, casæ Dei abbatem nomine* Pontium : *qui unctus chrismate locatus in pontificali sede, milites superbos monetarios vocatos magnis injuriis affligentes cives urbis, in tantum humiliavit, ut turres eorum et maximas sedes quas in urbe fecerant, facta cœde pugnantium civium, terræ coæquaret, et eos subditos ecclesiæ faceret : datis eis pro pace X. M. solid. Podiensis moneta.* — Extrait de la Chronique du monastère de Saint-Pierre du Puy. — *Antiquitates Benedictinæ diocesis Aniciensis.* — *Histoire du Languedoc*, t. II, *Preuves*, p. 9.

(2) Exemples de tyrannie exercée dans les villes. — Voir A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France.*

(3) Quelques auteurs confondent *Pons Ier* et *Pons-Maurice*, prétendant que c'est le même. Il suffit, pour se convaincre du contraire, de lire la *Chronique de saint Pierre du Puy*, qui établit parfaitement la distinction entre l'un et l'autre. Presque tous les historiographes sont divisés sur le nom véritable du second de ces prélats. Nous avons adopté l'opinion la plus vraisemblable et celle qui se trouvait appuyée par les plus anciens témoignages. — Voir à ce sujet Odo de Gissey, Théodore, Dom Vaissette et la *Gallia Christiana*. Chacun a sa version. Nous ne nous sommes arrêté que très-peu sur ce sujet qui, du reste, ne nous parait pas avoir d'importance.

pour ne nous laisser aucune incertitude : *turpe et nefas est dicere, quot incendia et homicidia, injuriæ et contumeliæ, domus eversæ et destructæ fuerunt in civitate*, *id Deo volente*..... (1).

IV.

RÉAPPARITION DE L'AUTORITÉ ROYALE DANS LE VELAY.

Umbert, *évêque du Puy* en 1129.

DEPUIS la dernière concession royale aux évêques du Puy, faite par Lothaire à Gotescalck en 955, il s'était écoulé 179 ans. Les droits de la couronne paraissaient donc à jamais abandonnés, prescrits ; nul ne songeait à faire ratifier ses pouvoirs par une autorité dont on semblait avoir perdu même le souvenir. Nous avons vu, en effet, que c'était à Rome que se jugeaient les débats, et que la compétence du Saint-Père resta longtemps la seule qu'on voulût reconnaître. Cependant, par une coïncidence remarquable que les historiens ne mettent pas suffisamment en lumière, et que, pour notre part, nous chercherons bientôt à expliquer (2), nous voyons Umbert, successeur de Pons-Maurice, aller trouver le roi Louis-le-Gros, à Orléans, en 1134, et solliciter de ce prince la confirmation des priviléges concédés, par Raoul et Lothaire, aux évêques du Puy. — Remarquons que la charte royale de 1134 est écrite dans les mêmes termes qu'autrefois ; et, quoique une lacune de près de deux siècles eut apporté aux prérogatives royales bien des changements, le souverain n'en affecte pas moins de reproduire sacramentellement l'ancienne formule.

Ratification par Louis VI, des anciens priviléges royaux concédés aux évêques du Puy.

Louis, *par la grace de Dieu*, *Roi des Français*, *à* Humbert, *vénérable évêque de l'Église d'Anis, notre aimé et fidèle, etc.*

Nous voulons qu'il soit connu que Humbert, évêque d'Anis ou du Velay, a demandé à notre Grandeur que nous confirmions, par l'autorité de notre ordonnance, les dons qui ont été faits à ses prédécesseurs. Nous avons accordé avec bienveillance notre consentement à sa demande, et lui avons concédé, à lui et à tous ses successeurs, la ville d'Anis, c'est-à-dire le château de Corneille, avec toutes ses fortifications, la place, la douane, la monnaie et tout le district de la ville, avec la terre et les remparts, etc.....

Et nous avons fait cette concession, afin qu'aucun juge, aucun comte, ni aucune autre personne n'ose faire en ce lieu la moindre levée d'impôts..... sans la permission de l'évêque qui occupera ce siége.....

Donné l'an de l'Incarnation 1134, de notre règne le 27me, et le 3me de l'élévation de notre fils Louis au trône. (3).

Pierre III, *évêque du Puy* en 1145.

Un fait sur lequel nous ne saurions trop fixer l'attention, et sur lequel nous aurons bientôt occasion de revenir, est celui qui apparait sous l'épiscopat d'Humbert, et qui se développe sous ceux de Pierre III, de Pons II et de Pierre IV, ses successeurs. Ce fait, c'est la manifestation bien positive, de la part du souverain, d'une politique essentiellement reconstitutive de l'unité monarchique. Nous venons de dire que jusqu'alors le pape semblait s'être attribué le droit d'octroyer des priviléges temporels. En effet, en 1145, il en concédait encore à l'évêque du Velay (4).

---

(1) Preuves de l'*Hist. de Lang.*, t. II, p. 9.

(2) Nous reviendrons sur ce sujet, et avec quelques développements, dans notre *Histoire de la Commune et de la Bourgeoisie*. — Voir le livre suivant.

(3) Trad. P. Caillau, — Gissey, liv. III, chap. 2. — Théodore, liv. II, chap. 22.

(4) *Volumus, ut tu, tuique successores, nulli, nisi Romano metropolitano subiaceas; et omnes, qui tui erunt successores, consecrentur manibus Sanctorum, Patrum, et specialium suffraganeorum sedis Apostolicæ. Item, statuimus, ut persona tua a nullo judice, nisi a Romano pontifice, aut ab eo, quem deputaverit, indicetur*.... « Dans cette bulle, le pape Eugène III accorde à Pierre des priviléges touchant « les libertés et franchises de son église. Il prohibe, de *son pouvoir apostolique*, que l'on ait à imposer péages, ou bâtir forteresses, depuis la

Pélerinages de Louis VII à Notre-Dame d'Anis. — Motifs qui les déterminèrent.

Louis VII, à l'exemple de son père, ne laisse plus au pontife romain ce monopole usurpé. Non content d'expédier de sa chancellerie des lettres dont il ne reconnaît que trop le peu d'autorité, *il s'éveille du long sommeil de ses aïeux*, comme dit le chroniqueur, *et se met à chevaucher son royaume.* Il vient, à deux reprises différentes, visiter le sanctuaire de Notre-Dame (1). Sans doute il a une foi profonde dans la miraculeuse image qu'on vénère sur le mont Anis; mais, indépendamment du motif pieux qui détermine ce prince à faire ces pélerinages, il en est deux autres essentiels à signaler. Le premier se trouve dans l'importance qu'il y avait pour le roi à parcourir les provinces, à se faire connaître des populations, et à les habituer à voir en sa personne le chef du royaume (2); le second, à se créer des ressources qui lui permissent d'entreprendre le voyage de Jérusalem (3). — Évidemment, et quoi qu'on en ait pu dire, il y a, à partir de 1134, une politique nouvelle. La monarchie se réveille. Louis VII suit l'impulsion donnée par son père; à son tour, il ratifie, il augmente les privilèges tombés en désuétude, il en accorde même d'autres, quand la chose lui semble profitable. On voit qu'il fait partout, et le plus qu'il peut, acte de souveraineté. Dans une charte octroyée à l'évêque du Puy, en 1146, non-seulement il s'empresse de confirmer les concessions antérieures; mais comme il lui faut de suite de l'argent, qu'il en demande, en retour de ce qu'il donne, il étend ses libéralités, et, de peur que cette taxe imprévue n'effraie le seigneur évêque, il prend soin de le rassurer, et dit :

Charte de Louis VII en faveur de PIERRE III, évêque du Puy, par laquelle il confirme et augmente les priviléges, et par laquelle il prélève, en retour, une somme en argent. — An de J.-C. 1146.

C'est un accroissement qui revient à la puissance royale et un honneur qui semble appartenir particulièrement à notre règne, de profiter de la place éminente et suprême que nous occupons, par la bonté de la Providence, pour pourvoir au repos et à la liberté des églises. Mais surtout, par ce motif, nous faisons connaître à tous que, dans l'année où nous avons reçu le signe de la sainte croix, pour l'exaltation de J.-C., nous avons rendu nos bonnes graces à Pierre, vénérable évêque du Puy, ainsi qu'à l'église confiée à ses soins, et avons concédé pour jamais audit évêque et à ladite église, l'ancienne liberté dont elle avait joui aux jours de nos prédécesseurs. Quant à la ville d'Anis, que l'on appelle le Puy, et dont autrefois les prélats prédécesseurs de Pierre, avaient obtenu la juste possession, avec son domaine et ses fortifications, savoir : le *château Corneille*, avec toutes ses défenses, les *produits du marché*, de la *douane*, de la *monnaie*, de la *justice*, avec *les terres et les maisons qui en dépendent*, nous les concédons en propriété perpétuelle au susdit évêque et à ses légitimes successeurs, sauf la réserve que nous faisons des droits, prérogatives et coutumes de notre royale autorité.

De son côté, l'évêque a juré fidélité à nous, à nos successeurs et à notre royaume; il s'est engagé à nous remettre, quand nous l'exigerons, et chaque fois que nous viendrons au Puy, tous les forts de la ville. —Et pour assurer davantage encore la liberté de l'église Anicienne, nous statuons et ordonnons par cet acte, qu'il ne sera permis à personne, soit dans la cité, soit dans les autres lieux dépendant de l'autorité dudit évêque et de son église, soit même sur les limites des domaines de l'évêché, c'est-à-dire du Rhône à la Loire, d'Alest jusqu'à Montbrison, de Saint-Alban au Puy, d'exercer aucune violence ou de faire aucune levée d'impôts, d'établir aucune coutume, d'exiger aucun péage, d'élever de nouvelles forteresses ou de nouveaux châteaux sans notre permission et celle de l'évêque d'Anis.

Et de plus, comme à raison de la nécessité urgente qui nous presse de faire le pélerinage de Jérusalem, l'évêque a dû prendre, sur les fonds de la ville, pour nous aider dans une entreprise si difficile, en vue de notre piété royale, nous avons décidé, par une bienveillante prévoyance, que cette subvention ne tournerait point en usage, de peur que de là il ne résultât quelque charge nuisible à l'évêque Pierre et à son église. Pour assurer l'exactitude de ce fait, tant à l'âge présent qu'aux siècles futurs, nous avons voulu consigner par écrit, que ni nous-même, ni aucun de nos successeurs, ne pourront s'en prévaloir comme d'une chose établie pour exiger plus tard le même sacrifice, ou molester l'église de cette manière.

Afin donc que cet acte de constitution et de concession, donné par nous, reste à jamais notifié et inébranlable, nous avons ordonné de le confier à l'écriture, de le munir de l'autorité de notre sceau, et de le fortifier par la suscription caractéristique de notre nom.

FAIT PUBLIQUEMENT AU PUY, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1146, de notre règne le 10e, étant présents au palais, *Raoul*, comte de Vermandois, sénéchal; *Guillaume*, intendant de la cave; *Mathieu*, chambellan, et *Mathieu*, connétable. (4)

« rivière du Rhône à celle de la Loire, de la ville de Montbrison et de celle de Saint-Auban au Puy, etc.... » —Gissey, liv. III, chapitre 3, p. 385.

(1) Le roi Louis-le-Jeune fit un premier voyage au Puy, en 1138, et y célébra la fête de l'Annonciation de la Vierge.—Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, fait mention de ce voyage dans une lettre qu'il écrivit à saint Bernard, au mois de mai de cette année, lettre dans laquelle il dit qu'il était allé trouver le roi au Puy, *où ce prince tenait sa cour*, la dernière fête de la Vierge, afin de lui demander la confirmation d'un de ses religieux. — Arnaud, t. I, p. 116. —*Gallia Christiana,* t. II, p. 575. — Petri-Venerabilis, lib. I, *Epistol.* 29.—T. XV des *Historiens de France*, p. 634. —*Vita Sancti Bernardi*, lib. IV, chap. 1 ; lib. II, chap. 7, N° 47.

(2) Louis VII voulait visiter en roi les provinces méridionales de la France qui, pendant si longtemps, avaient été étrangères à la couronne.... En 1138, il vint en pélerinage à l'église du Puy en Velay, et c'était la première fois qu'un roi de la troisième race passait les frontières de la Septimanie; enseignant ainsi aux peuples, que leurs seigneurs avaient eux-mêmes un seigneur auquel ils pouvaient recourir. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. V.

(3) Le roi, pressé par le pape pour entreprendre une nouvelle croisade, assembla à cet effet un parlement à Vezelay en Bourgogne, le 13 mars 1146. — Saint Bernard y prêcha, et avec un tel enthousiasme, que tout le monde voulait prendre la croix. Le roi la reçut le premier. C'est après cette grande et solennelle assemblée, qu'il vint au Puy pour la deuxième fois.

(4) Trad. père Caillau, p. 386, 387. — Gissey, liv. III, chap. 3. — GALLIA CHRISTIANA, *Inst. ad Aniciens. Eccles. spect.*, t. II, p. 231.

V.

TYRANNIE DES VICOMTES DE POLIGNAC.

LEURS QUERELLES AVEC LES ÉVÊQUES DU DIOCÈSE.

Usurpation des droits régaliens, par les vicomtes de Polignac.

POURRIONS-NOUS hésiter sur la cause qui rapprocha si brusquement et si intimement LE ROI et L'ÉVÊQUE?... Celui-ci ne serait certes pas allé solliciter le patronage de la Couronne, alors que ce patronage semblait jusqu'à ce jour presque sans autorité, et se serait même bien gardé d'ouvrir bénévolement les portes de son diocèse à un pouvoir qui, pour ainsi dire, en était exclu, s'il n'y eût été irrésistiblement poussé par les odieuses exactions des seigneurs de Polignac. Mais depuis que les ambitieux vicomtes n'avaient plus dans la main d'un des leurs la crosse pastorale du Velay, ils s'étaient mis ouvertement en lutte avec ceux qui la portaient. Ils ne se contentaient pas seulement de ravager les domaines de l'Eglise, ils désolaient encore le pays entier, en lui imposant avec violence les lois fiscales les plus irritantes. — Pour comprendre la puissance oppressive et redoutable de ces châtelains, il importe de faire connaître comment ils étaient parvenus à dominer sur toutes nos montagnes, et à exercer la plus tyrannique pression sur les habitants du chef-lieu de la province.

Péages sur les grand' routes.

Dès le commencement du XIIe siècle, Pons de Polignac et son fils Armand avaient fait construire, aux abords des principales routes qui conduisaient à la ville, un certain nombre de petites forteresses dans lesquelles ils entretenaient des soldats, occupés nuit et jour à prélever un impôt sur tout ce qui passait. Nul ne pouvait se soustraire au fatal péage; la force réduisait promptement ceux qui croyaient s'en affranchir.—On payait en argent ou en nature, et les tarifs, aussi arbitraires que l'impôt lui-même, variaient suivant les besoins du féodal châtelain, suivant les ressources du voyageur. De temps à autre, il est vrai, les prélèvements semblaient s'opérer avec une apparence de discrète régularité; mais dans ces retours de prudence, il fallait voir bien plus une tactique pour ne pas éloigner les étrangers et les marchands forains, que l'intention sincère d'user avec modération du droit que s'arrogeaient les seigneurs sur les terres de leurs domaines, et souvent sur celles de leurs voisins. Il arrivait, en effet, au moment le plus inattendu, qu'au lieu de réclamer au passage d'un convoi quelques pièces de monnaie, comme de coutume, c'était un trentième, un vingtième, quelquefois un dixième de la marchandise, qu'on était obligé d'abandonner. Les pélerins eux-mêmes étaient mis à contribution, et la somme qu'ils cachaient soigneusement dans leur escarcelle, somme qu'ils apportaient en offrande à Notre-Dame du mont Anis, était impitoyablement entamée par les douaniers de Monseigneur le vicomte.

Leur cause première.

Le péage fut, dans le principe, considéré comme une des prérogatives spéciales de la Couronne; il n'avait exclusivement pour but que de fournir aux dépenses nécessaires à l'entretien matériel des grand'routes. C'est pourquoi les seigneurs, auxquels le droit de prélever cet impôt avait été concédé, non seulement s'obligeaient à conserver en bon état les chemins,

les ponts et les chaussées, à veiller à la libre et paisible circulation des voyageurs, mais encore restaient civilement responsables des vols commis d'un soleil à l'autre sur l'étendue des passages dont ils avaient l'administration (1).—Plus tard, à mesure que le système de la féodalité s'étendit en France, ce droit royal fut, comme tous les autres, usurpé par les seigneurs, qui se préoccupèrent moins du motif de l'institution que de l'immense profit qu'elle devait leur procurer. Les chemins se réparaient à peine, les barrages, les pontenages, les billettes, les branchières, les travers se multipliaient (2), et les protecteurs institués du repos public devinrent bientôt l'effroi de ceux qui osaient s'aventurer en trop petit nombre sur des routes ainsi gardées.

Une telle usurpation ne pouvait être docilement acceptée par les populations qu'elle accablait; aussi fallut-il, pour la maintenir, l'emploi continu de la violence. Plus d'une fois les châtelains cherchèrent à justifier, au nom du droit public ou d'une coutume locale, la plus odieuse des exactions; mais leurs prétentions furent toujours repoussées. A cet égard, l'opinion de Loyseau ne laisse pas d'incertitude. « C'est un abus, dit-il, de penser que le péage soit un « droit et une dépendance ordinaire des châtellenies et autres seigneuries plus hautes « fors-ès-coutumes qui le leur attribuent. Attendu qu'il a été dit cy-devant que c'est un des « droits de souveraineté, que d'imposer toutes sortes de tributs ou levées de deniers; c'est « pourquoi, il faut tenir pour certain que nul péage ne peut être permis ni imposé par autre « que par le roi. »

ARMAND II, *vicomte de Polignac*, de 1112 à 1165 environ.

Pons de Polignac avait associé à ses exactions son fils Armand; à son tour celui-ci éleva ses deux enfants, Pons et Héracle, au même métier (3). L'exemple était trop profitable pour ne pas être suivi; c'est pourquoi, l'on vit peu à peu les seigneurs vellaviens s'emparer de toutes les positions, et construire des châteaux sur les points culminants, de manière à dominer le pays et à le recouvrir d'un réseau de forteresses. Cependant, comme ces châtelains auraient été bientôt perdus s'ils fussent restés isolés les uns des autres, ils comprirent l'importance qu'il y avait pour eux à s'unir; et, sans tarder, formèrent une sorte de ligue offensive et défensive contre les populations urbaines. La Chronique des compositions de l'évêché du Puy ne désigne, il est vrai, nominativement que les sires de Polignac; mais il est hors de doute, d'après le sens de cette chronique elle-même, que les vicomtes y représentent, pour ainsi dire, la personnification de la féodalité locale, et y sont pris comme chefs du clan vellavien. En effet, les gentilshommes de la province s'associent à leurs entreprises ou s'enrôlent sous leurs drapeaux; ils ont des compagnies armées dont ils commandent les mouvements et qu'ils entretiennent à leurs frais; leur manoir sert de quartier-général; en un mot, tout leur obéit.

De 1150 à 1168.

La terreur se répandit bientôt dans la contrée; les gens de la ville n'osaient plus quitter leurs murailles, les étrangers ne s'aventuraient qu'en tremblant à travers ces périlleuses montagnes. Il était temps de secouer un joug odieux. Le plus intéressé, l'évêque, fit un appel à ses vassaux et aux braves habitants du Puy. A sa voix, on s'émut, on prit les armes. — Cette énergique démonstration fut suffisante pour arrêter momentanément les brigandages des châtelains. Les sires de Polignac se hâtèrent d'entrer en accommodement avec Pierre III, qui occupait alors le siége épiscopal du Velay, et lui donnèrent, dit-on, pour garantie de leur parole, trente chevaliers en ôtage. Cependant il faut croire que ces ôtages ne furent pas livrés ou du moins retenus; car,

(1) Les œuvres de maistre Charles Loyseau, avocat en Parlement (M DC LXXVIII), *Des Seigneuries*, p. 52.

(2) *Barrage*, — à cause de la barre assise sur le chemin, pour marque d'ycelui. *Pontenage*,— quand il faut payer pour le passage du pont; *billette*, — à cause du petit billot de bois qu'on pend à un arbre, en signe d'yceluy; *branchière*, — à cause de la branche d'arbre où ce billot est pendu; *travers*, — à cause que le péage est dû pour ceux qui traversent la terre du seigneur, etc.... — *Idem*.

(3) Baluze, *Auv.*, t. II, p. 66.

très-peu de temps après, Armand de Polignac recommença comme si rien n'était arrivé. Cette fois seulement, mieux avisé, il eut la précaution d'augmenter le nombre de ses soldats.

Pons II, *évêque du Puy* vers 1158.

Trois ans se passèrent ainsi. Le peuple gémissait, le clergé se plaignait, le commerce alarmé fuyait une contrée périlleuse, et le vicomte, enhardi par l'impunité, poursuivait ses audacieuses spoliations. — Cependant, le roi veillait toujours attentivement sur cette partie de son royaume. Le Velay était dans les provinces qui lui avaient été apportées en dot par Eléonore, fille et héritière du duc Guillaume ; et quoique cette dot lui eût été bientôt reprise, par suite de son divorce, pour passer avec sa femme à Henri II d'Angleterre, il n'en continua pas moins de faire, autant et plus qu'avant, acte d'autorité souveraine à chaque occasion. Ainsi, vers 1158, Pons II, qui ne fit que passer sur le siége épiscopal du Velay, reçut des lettres de Bourges, par lesquelles le roi ratifiait en sa faveur les priviléges concédés à ses prédécesseurs (1).

Pierre IV, *évêque du Puy* en 1159.

L'année suivante, Pierre IV, en ceignant la mître, reprit avec une énergique résolution l'œuvre de ses devanciers (2). Il avait en face de lui le plus farouche, le plus audacieux déprédateur; mais il se sentait fermement appuyé par le pape et par le roi, et il était bien résolu à disputer au châtelain tous les droits, tous les priviléges de son église. — La lutte fut bientôt engagée. Le vicomte n'était pas homme, nous l'avons dit, à se croire enchaîné par ses serments ; ce qu'il avait promis à Pierre III, à Pons II, il le promit à Pierre IV; puis, sans tarder, recommença ses courses spoliatrices à travers le pays.

Dans l'intérêt de l'Eglise, le souverain Pontife voulut qu'on intervint ; sur son ordre, les trois évêques de Valence, de Viviers, d'Embrun, cherchèrent à concilier le prélat et le vicomte. Des conventions furent discutées, arrêtées, signées et jurées (3). Armand, ses deux fils Pons et Héracle, ainsi que plusieurs de leurs vassaux, firent serment, entre les mains des médiateurs, d'observer religieusement le traité sur lequel était apposé le triple sceau épiscopal. Mais à peine les évêques se furent-ils retirés, que le sire de Polignac recommença ses violences envers les malheureux voyageurs. — Aldebert, évêque de Mende, se croyant plus d'influence sur l'esprit du seigneur montagnard, tenta un nouvel accord qui n'eut pas plus de succès. — L'année suivante, Guillaume, comte d'Auvergne, résolut à son tour, sinon de rétablir la paix, du moins de suspendre momentanément les querelles (4). Mais quelle garantie de sincérité pouvait offrir un acte contracté sous les auspices d'un seigneur tel que Guillaume qui, de son côté, désolait l'Auvergne par ses exactions?... Ce n'était évidemment qu'une perfidie nouvelle pour tromper

---

(1) DIPLOMA LUDOVICI VII. FRANCORUM REGIS, QUO CONFIRMAT PONTIO ANICIENSI EPISCOPO DOMINIUM URBIS... ETC.

Ego Ludovicus *Dei gratiâ Francorum rex, Pontio eadem gratia Aniciensi episcopo amico et fideli nostro, omnibusque successoribus suis canonice substituendis in perpetuum. Si petitionibus servorum Dei pro quibuslibet ecclesiasticis necessitatibus aurem serenitatis nostræ libenter accommodamus, id nobis et ad mortalem vitam temporaliter deducendam, et ad æternam felicitatem obtinendam procul dubio credimus profuturum. Idcircò notum est volumus cunctis ecclesiæ Dei fidelibus, præsentibus scilicet et futuris, qualiter Aniciensis ecclesiæ seu Vallavensis episcopus celsitudinem nostram expetivit, ut ea quæ à prædecessoribus nostris, prædecessoribus suis data sunt, nostræ præceptionis auctoritate confirmaremus. Hujus petitioni benignum præbens assensum, regium nostræ dignitatis conservando morem, hoc præceptum nostræ auctoritatis illi fieri disposuimus, concedentes ei omnibusque successoribus suis totam civitatem quæ Aniciensis vocatur, seu* Podium. *Castrum videlicet Cornelia et cum aliis munitionibus, forum, teloneum, monetam, et omne districtum, cum terra et mansionibus totius civitatis; salvo tamen in omnibus et per omnia jure nostro.... dominatione et universis consuetudinibus nostris. Et ita deinceps hæc nostri præcepti auctoritas, quam pro remedio animæ nostræ ac prædecessorum nostrorum prædicto Pontio Aniciensis ecclesiæ episcopo, et successoribus suis concedimus, firmiter atque inviolabiliter conservetur, ut nullus comes, nullus judex, nulla ecclesiastica persona ibi audeat aliquam exactionem facere; nec mansionaticos, pastiones, aut aliquas redhibitiones exigere sine voluntate aut permissione episcopi qui ipsam tenuerit ecclesiam. Atque omnia quæcumque in civitate Aniciensi sunt, in potestate episcopi redigantur. Quod ne valeat oblivione deleri, scripto commendari præcepimus. Et ne possit a posteris infirmari, sigilli nostri auctoritate, et nostri nominis caractere inferius annotato confirmavimus.* Actum Bitur. *anno Dom. M. C. LVIII. astantibus, etc., etc., signum, etc., etc. Datum per manum Hugonis cancellarii.* — Ex cod. Colbert.— *Instrumenta ecclesiæ Aniciensis*, Gallia Christ., t. II, p. 232.

(2) Pierre IV ouvrit la châsse de Saint Georges et de Saint Hilaire de Poitiers, en 1162. — Voir, pour ce fait, le procès-verbal même qui fut dressé. Cette pièce fort importante, au point de vue archéologique, a été rapportée en entier aux pages 153, 154, auxquelles nous renvoyons le lecteur, pour ne pas nous répéter.

(3) Baluze, *Auv.*, t. II, p. 66.

(4) Baluze, *Auv.*, t. II, p. 66. — *Archives de l'église du Puy.* — *Gallia Christiana*, t. II, p. 705.

l'évêque et gagner du temps ; si l'on en doutait alors, on ne dut pas tarder à en acquérir la certitude, quand on vit, peu de temps après, leur association criminelle dans le même but. — Quoi qu'il en soit, une trève de sept années fut convenue ; c'était plus de temps qu'il n'en fallait pour régler d'une manière définitive tous les différends. Le vicomte, ses fils, et les gentilshommes de leurs compagnies s'engagèrent, tant que durerait la trève, à ne prélever aucun péage sur les grands chemins. — Hâtons-nous de dire qu'il en fut de cette promesse comme des précédentes, presque aussitôt violée que consentie.

Les abbés de Mosac et de La Chaise-Dieu tentèrent, de leur côté, un accommodement plus favorable, il est vrai, aux intérêts réciproques des deux partis, mais véritablement inique. C'est sans doute à ce traité que se rapporte la lettre écrite par *Aldebert*, évêque de Mende, à Louis-le-Jeune. Cette lettre est un document trop précieux, pour que nous ne la transcrivions pas textuellement. La voici :

Lettre d'*Aldebert*, évêque de Mende, au roi Louis VII, dans laquelle il lui dénonce la conduite du vicomte de Polignac et celle de l'évêque du Puy.

A son très-révérend, très-souverain père et maître le Roi Louis, — le pasteur de l'église de Mende, humble et respectueux salut.

Paix a été faite entre l'église du Puy et le vicomte de Polignac ; mais cette paix, qui n'en est pas une, est un dangereux exemple, qui met en péril l'église de Dieu. L'évêque du Puy, comme la dignité et la justice l'exigeaient, avait d'abord excommunié le vicomte, à cause de ses exactions sur les voies publiques ; cependant, à cette heure, l'église anicienne et le vicomte de Polignac se sont réunis, et ont conclu entre eux une ombre de paix, en vertu de laquelle ils partagent les produits des péages et des rapines ; de telle sorte que l'église participe aux spoliations pour lesquelles elle avait excommunié le vicomte, et qu'un secret amour du gain lui a fait approuver à son profit, ce qu'elle avait condamné quand elle n'y avait pas d'intérêt. — Le traité a été conclu, et les deux parties se sont disposées à vous envoyer des messagers pour vous engager à ratifier ce traité. En même temps qu'elles ignorent ou mettent de côté la loi, elles cherchent à la faire détruire par celui-là même qui est chargé de la défendre. Elles veulent changer l'ordre des choses, faire que le mal devienne le bien, et que le bien devienne le mal ; veulent enfin que le temple dédié à la mère de Dieu, qui doit être l'asile des malheureux, soit une caverne de voleurs !....

Ceux qui ont été établis pour pleurer sur les souffrances du peuple, ceux qui lui remettent ses fautes, se sont préparés à se réjouir de ses larmes, et à remplir leur bourse des produits du vol. Mais la justice de notre seigneur le Roi, s'étend sur tous ces hommes ; plaise au ciel qu'ils reconnaissent la vanité de leurs projets !...

Je souhaite que mon Seigneur se porte bien, vive longtemps, passe de bonnes années, et se souvienne de son serviteur (1).

1162.

Malgré un accommodement dans lequel l'homme d'armes et l'homme d'église semblaient si bien s'entendre pour se partager les tributs prélevés au moyen de toutes les exactions du vicomte, l'évêque trouva bientôt que sa part n'était pas ce qu'elle devait être ; et, sur les plaintes d'Aldebert, probablement aussi sur les siennes, le roi manda à Souvigny, où il se trouvait, les trois Polignac et Pierre IV. Il voulut les entendre contradictoirement, espérant que son intervention souveraine serait assez puissante pour mettre fin aux explorations tyranniques dont se plaignaient depuis si longtemps les habitants du Velay. — Après plusieurs conférences, tout parut irrévocablement arrêté. Le vieil Armand et ses deux fils jurèrent une fois de plus de vivre en paix avec l'évêque, et de ne plus exiger, des voyageurs aucun droit de passage. — Pour sûreté de leur promesse, ils engagèrent jusqu'à concurrence de 700 marcs d'argent, plus ce qu'ils tenaient en fief de l'évêché, et se soumirent à perdre les domaines qu'ils possédaient en fiefs royaux ou épiscopaux, s'ils venaient jamais à manquer à leur serment. Bien plus, ils donnèrent des ôtages et livrèrent quelques-uns de leurs châteaux, comme supplément de garantie. Que pouvaient-ils offrir de plus ? — Néanmoins, il en fut encore de ce nouvel engagement comme de tous les autres ; Polignac, en allant à Souvigny, était bien décidé au parjure et à la trahison.

Grande ligue des Seigneurs féodaux de la province, pour la dévastation et le pillage.

Ce qui enhardissait plus que jamais les félons châtelains à se jouer si audacieusement de leur parole, c'est, il faut le dire, parce qu'ils se sentaient appuyés, excités par les comtes d'Auvergne, ces mêmes comtes qui, peu d'années auparavant, s'étaient interposés comme pacificateurs, par le comte de Rodez, par les seigneurs de Montlaur, par tous les chefs féodaux enfin, avec lesquels ils s'étaient associés pour leurs odieux brigandages. Comment auraient-ils conservé quelque crainte, alors que, chaque jour, la coalition dont ils étaient l'ame, devenait plus formidable ? Comment auraient-ils respecté les traités qui leur interdisaient

(1) Duchesne, t. IV. *De rebus Francicis*, Epistola CCCXI, p. 676.

certains péages, quand ils ne se faisaient pas scrupule d'aller entièrement saccager des bourgades et des églises lointaines? — En effet, ces péages, qu'on leur reprochait tant et qu'ils établissaient au détour des chemins pour décimer les voyageurs, étaient devenus leurs plus minimes exactions; là, du moins, ils exerçaient de prétendus droits seigneuriaux et se tenaient sur leurs domaines. Mais, de quelle excuse pouvaient-ils se couvrir quand, à la tête de troupes considérables, ils parcouraient des provinces entières, pillant, ravageant les fermes, les châteaux, les monastères?

VI.

LES POLIGNAC CHEFS DE ROUTIERS.

(EXPÉDITIONS DU ROI LOUIS VII DANS LE VELAY.)

1163.

Les Polignac, dix fois parjures, se rient de l'évêque et du roi, qui pensent les enchainer par des serments, et reviennent en toute hâte dans leur châtellenie, où les attendent des soldats aguerris. Cette fois, il ne s'agit plus d'une embuscade au détour d'un chemin, pour arrêter un convoi de marchandises ou de paisibles voyageurs qui se rendent au Puy-Sainte-Marie; c'est la province entière qu'ils vont parcourir et piller. Les deux Guillaume d'Auvergne sont, avec Pons et Héracle de Polignac, en tête de l'expédition; ils partent..... Puis, quelques jours après, on apprend qu'ils ont ravagé la ville de Brioude et sa noble abbaye. Vainement les plaintes éclatent de toutes parts; ils n'y prennent pas garde, et s'en retournent, « publiant, dit frère Théodore, que c'était un « abus insupportable, que des gens si inutiles à l'Etat que l'étaient les moines, « égalassent les princes en richesses (1). » — Tout le pays était dans l'épouvante; on écrivait chaque jour au souverain pontife, chaque jour on envoyait des émissaires au roi (2); car lui seul pouvait, non plus par des négociations, mais par la force des armes, mettre un terme aux sanglantes déprédations de ses vassaux.

(1) *Hist. de N. D. du Puy*, liv. II, chap. 23, p. 257.

(2) Ludovico, Dei gratiâ illustri Francorum regi, V. V. Brivatensis ecclesiæ præpositus, et B. abbas, et totus conventus, cum eo regnare cujus regni non est finis.

Ad aures vestræ regiæ majestatis, ô bone rex, multotiens pervenit, et etiam in præsentia vestri persæpè ventilatum est, quàm nequiter Decanus noster intolerabili animi sui nequitiâ Brivatensem ecclesiam, et villam quæ vestra est, *destruxit, et quomodo in præsentia vestri promisit apud Bituricas se stare arbitrio amicorum suorum et nostrorum. Quod modò prorsus ipse recusat. Immò comitem Rutenensem, et V. V. Arvernorum comitem, et Robertum filium ejus, cum immunera multitudine militum et basclonum ad destruendam Brivatensem villam, quæ vestra est, in proximo adducere machinatur, ipse et frater suus Beraldus. Unde clementiæ vestræ supplicamus, quatinus et coronam quam Beraldus de Mercorio retinet, quæ pro certo redempta est, et texta aurea quæ Decanus habet, nobis reddi faciatis, et prædictis comitibus et Beraldo de Mercorio, et Decano si placet mandetis, ne villam quæ vestra est infestent, aut super eam cum exercitu veniant.*

Lettre d'Alexandre III, au roi Louis VII, pour l'engager à châtier le vicomte de Polignac.

Alexandre III, indigné de tant d'audace, excommunie les traitres, et les dénonce, en ces termes, à la juste colère de Louis VII :

Lettre d'Alexandre III au roi Louis VII pour l'engager à châtier le vicomte de Polignac.

Nous avons appris que ton Altesse avait eu connaissance de la manière dont les comtes d'Auvergne et le vicomte de Polignac ont attaqué sans respect la ville de Brioude *qui t'appartient*, et de quelle façon ils dépeuplent continuellement l'église de cette ville, qui est particulièrement soumise à l'autorité et à la protection de Saint Pierre et de nous-même.—Ils assiègent injustement la demeure du Doyen, et cherchent à s'en emparer au moyen de machines de guerre.

Notre devoir ne nous permettant pas de laisser plus longtemps une telle audace impunie, nous faisons des efforts dans nos lettres auprès d'eux, et aussi auprès du commandant et de l'abbé de Brioude, qui les ont avertis, pour les faire renoncer à cet acte d'injustice condamnable; tout en nous réservant le pouvoir et les moyens de nous venger sérieusement sur leurs personnes et sur leurs biens, s'ils ne reviennent pas, ainsi que nous leur en donnons le conseil, à de meilleurs sentiments.

Nous prions donc ta Grandeur, te prévenons et t'exhortons en le Seigneur, afin que tu te prépares à punir toi-même vigoureusement les hommes capables d'une telle audace, et à en tirer vengeance par tous les moyens possibles, s'ils ne changent pas de conduite. — A Paris, le 13 des Kalendes d'avril (1).

Première expédition de Louis-le-Jeune dans l'Auvergne et le Velay. 1163 à 1165.

« Le comte d'Auvergne, rapporte l'auteur anonyme de l'histoire du très-glorieux roi Louis, « fils de Louis-le-Gros (2), et son neveu le dauphin Guillaume, *comte du Puy*, ainsi que le vicomte « de Polignac, saisis d'un instinct diabolique, faisaient du pillage à main armée l'emploi ordinaire « de leur misérable vie. Ils n'avaient, en effet, d'autre occupation que de dévaster les églises, « d'arrêter les voyageurs, d'opprimer les pauvres. Les évêques de Clermont et du Puy et les abbés « de la province, ne pouvant supporter plus longtemps leur tyrannie, et n'ayant ni par « eux-mêmes, ni par leurs vassaux, la force de leur résister, eurent la sage pensée de s'adresser « au roi Louis. Ils vinrent le trouver, et déposèrent à ses pieds leurs plaintes contre ces mêmes « tyrans, lui faisant un tableau fidèle des cruels excès qu'ils commettaient au préjudice des « églises. Ils le supplièrent humblement, au nom de la religion, de prendre en main la vengeance « des pauvres et des captifs. Le très-pieux roi, ému de compassion et de colère, au récit de « tant de méchanceté, rassembla aussitôt son armée, et comme il était prompt à saisir la « verge du châtiment, il se hâta d'aller combattre ces grands coupables. Il les atteignit sur le « théâtre de leurs méfaits, les attaqua avec vigueur, en véritable prince qu'il était, et leur fit « sentir la pointe de son épée. Les ayant vaincus, il les prit, les emmena avec lui, et les garda « prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent juré et promis, sous les plus fortes garanties, de renoncer « désormais et à toujours, à inquiéter les églises, les pauvres et les voyageurs. (3) »

Un serment ajouté à tant d'autres ne pouvait arrêter ces hardis déprédateurs. Que leur importait, après tout, quelques châteaux donnés en nantissement, quelques chevaliers laissés en ôtage?.. Ils savaient bien que si ces chevaliers ne parvenaient à s'échapper, on serait bientôt las de les retenir; ils étaient bien sûrs aussi de reprendre, tôt ou tard, les châteaux dont ils ne semblaient faire un si facile abandon, que parce qu'ils ne redoutaient guère les soldats des garnisons épiscopales, à la garde desquels ils étaient confiés. D'ailleurs, pour une tour démolie, ils en bâtissaient quatre avec l'argent volé dans le tronc des églises, dans le trésor des abbayes. Ils jurèrent donc, promirent, donnèrent tout ce qu'on leur demanda, puis revinrent dans leurs domaines (4).

Ici se présente une question dont nos historiographes ont cherché la solution, mais qu'ils n'ont pu résoudre, parce que les documents historiques leur ont évidemment manqués ; aussi sont-ils, à cet endroit, d'une obscurité complète. — Nous voulons parler de la généalogie des

---

Nos enim parati sumus per manum vestram, aut per manum domini Papæ facere et accipere ab eis quicquid justitia dictaverit. Quod omninò Decanus recusat. Dilatet Dominus Imperium vestrum. Quod autem Simon cliens noster de nobis vobis dixerit, pro vero habeatis. — Duchêne, t. IV, p. 681, *Epistola CCCXXII.*

(1) Duchêne, t. IV, p. 608. *Epistola CXVI.*

(2) *Historia Gloriosissimi Ludovici, filii Ludovici Grossi.* — Duchêne, t. IV, p. 417.

(3) *Hist. Glor. Lud. Jun.*, D. Bouquet, XIII, 130. — *L'Ancienne Auvergne,* II, p. 195. — Duchêne, t. IV, p. 417.

(4) Duchêne, t. IV, p. 671, 675 et suivantes. — *Hist. gén. de Languedoc*, t. III, liv. XIX, p. 6.

comtes

comtes du Velay. — Disons d'abord que ce comté passa plusieurs fois, par suite des investitures souveraines, des comtes de Toulouse aux comtes d'Auvergne, et de ceux-ci aux comtes de Poitiers. Nous l'avons en effet rencontré tour à tour sur la tête de Bullus, de Guillaume-le-Pieux et de ses neveux Guillaume et Acfred; nous le voyons ensuite concédé, par Charles-le-Simple à Ebles de Poitiers, par Raoul à Raymond Pons de Toulouse, et par Louis-d'outre-Mer à Guillaume-Tête-d'Étoupes. Ce ne fut qu'en 979 que Taillefer, qui s'en était emparé, ainsi que du comté d'Auvergne, les abandonna l'un et l'autre à Gui I[er], vicomte de Clermont. Depuis lors, c'est-à-dire de 979 à 1163, les comtes d'Auvergne seuls ajoutèrent à leurs titres, d'abord celui de COMTE DE VELAY, et enfin celui plus restreint, de COMTE DU PUY (*comes Podiensis*). Quant à la valeur de cette qualification, il est facile de constater qu'elle devint exclusivement honorifique, et que plus s'avançaient les envahissements de la féodalité, plus ceux qui se l'attribuaient restèrent sans autorité réelle dans la province. Les souverains de Toulouse eux-mêmes se virent peu à peu évincés des domaines qu'ils avaient autrefois acquis dans le Velay; et sans vouloir contester ici la part à laquelle leur piété aurait un droit légitime de prétendre dans les donations dont les anciens cartulaires font foi, peut-être doit-on dire aussi, pour rester dans le vrai, que ce fut autant par les difficultés qu'ils éprouvèrent à se maintenir dans leurs possessions, que par un pur sentiment chrétien que Pons, et que Raymond, son fils, abandonnèrent si débonnairement, entre les mains d'Humbert, toutes les terres, tous les châteaux du comté, provenant de l'héritage de leurs aïeux.

Politique des rois de France.—Explication de leur intervention dans les querelles des évêques et des féodaux.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins positif, qu'à partir de 1134, l'autorité légale, si l'on peut se servir de ce mot à pareille époque, passe entre les mains de l'évêque. La charte de Louis VI est formelle, celles de Louis VII sont plus précises encore. Il suffit de lire ces dernières avec quelque attention, pour rester convaincu que déjà le seul, le vrai seigneur de la ville, c'est le prélat qui la domine.—Or, bientôt nous allons trouver de nouvelles lettres royales, de nombreux titres privés, qui investissent l'évêque de la possession des principales châtellenies, des plus riches domaines; de telle sorte que le seigneur du Puy sera, de fait et de droit, celui de toute la province (1).

Quelques historiens s'étonnent de voir un roi de France prendre les armes pour venir au secours d'un évêque, et se mêler d'une si mince querelle. Ceux-là sans doute n'ont pas suffisamment compris la politique de la couronne, politique qui commence à se révéler et que nous allons voir progressivement apparaître, grandir et reconstituer plus tard, après bien des efforts, bien de sanglantes luttes, l'unité monarchique.—Le roi concède à l'évêque, à l'homme influent, une autorité qui, depuis longtemps n'est plus, en réalité, dans ses mains. Il constate ainsi son droit. C'est d'abord une simple protestation contre ce qu'il appelle les usurpations des comtes héréditaires qui l'ont complètement dépossédé dans leurs provinces. L'homme d'église, naturellement en butte aux hostilités du seigneur féodal, dut accepter, rechercher ce qui, en ajoutant à ses prérogatives, fortifiait son droit, consacrait sa domination. Sous ce rapport, le souverain le trouva toujours disposé à seconder ses entreprises contre ses vassaux émancipés. Mais, on le comprend, le roi ne donnait que pour reprendre. Ce qu'il faisait pour l'accroissement de la puissance épiscopale n'était, dans sa pensée, que plus ou moins temporaire, et n'avait évidemment pour but que d'arriver à un déplacement de fortune. L'œuvre était difficile, souvent périlleuse; néanmoins il la poursuivait avec persévérance, avec habileté. C'était déjà beaucoup pour le XII[e] siècle, que d'ébranler la possession de ces redoutables chefs qui transmettaient héréditairement à leurs familles biens et pouvoir, que de leur susciter la rivalité sans

(1) Il faut lire dans les preuves de l'*Histoire de Languedoc*, au t. II, p. 551 et suivantes, les chartes du roi Louis-le-Jeune, en faveur des *églises de Saint-Sernin et de la Daurade de Toulouse*, en 1154; de *l'église de Maguelonne*, en 1155; de *l'église d'User*, en 1156; de *l'église de Narbonne*, en 1157; de *l'église de Nismes*, en 1157; de *l'évêque de Mende*, en 1161; de *l'église de Lodève*, en 1162; de *l'abbaye de Saint-Gilles*, en 1163, etc.

Ces divers monuments historiques prouvent, mieux que nous ne saurions dire, la constante préoccupation du prince dont ils émanent.

trève ni merci d'un adversaire armé de la parole et du glaive, d'un prélat sur la nomination duquel on pouvait exercer de l'influence, et qui ne détenait que viagèrement, par des concessions reproduites à chaque nouvel avènement épiscopal, cette part de souveraineté perdue depuis deux siècles. — Ainsi, le roi, accourant au secours de Pierre IV, vient combattre pour une cause deux fois sainte, pour celle de l'église et pour celle du peuple ; il s'avance contre leurs implacables persécuteurs, à la tête d'une armée de 4 à 5,000 hommes. La religion, l'humanité sont, à n'en pas douter, pour beaucoup dans sa résolution ; mais le motif le plus vrai, c'est qu'il est décidé à poursuivre toujours et partout l'amoindrissement continu de la puissance féodale.

Le vicomte de Polignac, l'orgueilleux roi des montagnes, a repris ses excursions. « Après « s'être emparé de plusieurs terres appartenant à l'abbaye de La Chaise-Dieu, écrit Monsieur « Dominique Branche (1), il s'avança jusque sous ses murs, et parvenant à saisir quelques « moines, il fixa leur rachat à une énorme rançon ; puis, quand ils l'eurent payée, les raillant « lui-même de leur crédulité en sa foi jurée, il fit traîner les uns à la queue de chevaux farouches, « et percer les autres de flèches par ses archers (2). L'épouvante régnait sur la montagne, et nul « n'osait apporter assistance aux religieux. Si un paysan de courage parvenait parfois jusqu'à « eux, il ne cessait de raconter des traits de la barbarie d'Héracle ; bienheureux si, après avoir « déposé les faibles secours qu'il avait su dérober à sa vigilance, il s'en retournait sans péril « par de secrets sentiers. Souvent il rencontrait dans son chemin un pauvre compagnon, plus « hardi que fortuné, gisant à terre, baigné dans son sang ou bien pendu aux branches d'un « arbre, terrible vengeance du vicomte ! Cruel amusement de ses routiers ! Otant son chaperon, « il s'agenouillait un instant pour prier pour l'ame du trépassé, il l'ensevelissait en tremblant, « et plantait sur sa tombe une croix de bois, qui pût apprendre aux bûcherons de la forêt qu'en « ce lieu reposait une victime de ce qu'Héracle appelait dérisoirement sa justice.

« Fatigués, mis aux abois par les attaques continuelles de ce chef de routiers, dont le front « contempteur ne s'était jamais courbé sous le poids des anathèmes, les religieux demandèrent « des secours aux seigneurs leurs alliés ; mais ces secours furent impuissants. Réduits à la « misère, ne pouvant sortir de leur cloître sans s'exposer à tomber comme leurs frères, dans les « mains de leur ennemi, ils s'adressèrent au roi Louis VII, et lui écrivirent (3) :

---

(1) L'*Auvergne au moyen âge*, par M. Dominique Branche, pages 198, 199. — L'auteur rapporte le fait à la date de 1173 ; nous pensons qu'il doit être reporté antérieurement même à 1169. Rien n'indique qu'après leur seconde sortie de prison, les vicomtes aient recommencé leurs anciens brigandages, surtout en l'année 1173, qui est celle du traité de paix définitif. Quant à la difficulté qui semblerait naître de ce que le vicomte s'appelle *Pons*, au lieu d'*Armand*, elle s'évanouit quand on sait que Pons, l'aîné des fils, prit le titre de vicomte, ainsi que cela résulte des titres, actes et documents historiques, bien avant la mort de son père. — Voir l'*Histoire de Languedoc* des Bénédictins.

(2) D. Estiennot, *Mss*.

(3) Nous croyons utile de donner ici le commencement de la généalogie de la maison de Polignac, pour qu'on puisse suivre avec plus de facilité, ce qui regarde personnellement chacun des membres de cette famille. Néanmoins, nous devons faire remarquer, pour l'intelligence du texte, que souvent les historiens donnent le titre de *vicomte* indistinctement à l'un des enfants, alors que le seigneur titulaire est encore vivant. De même, lorsque quelques excursions ont lieu dans le pays, que ce soit le vieil Armand ou l'un de ses deux fils Pons et Héracle qui les commande, comme tous les trois sont animés du même esprit, on les attribue indistinctement au vicomte de Polignac. Ainsi, Armand II succède à son père vers 1112, et ne meurt, d'après la charte du roi Louis VII à la date de 1171, que vers 1165 ; cependant l'histoire et les chartes contemporaines appellent indistinctement vicomte *Armand*, *Pons* et *Héracle*, de 1159 à 1165.

Armand I[er],
marié à Alix vers 1060.

- Guillaume, marié à Adelais.
  - Pons I[er].
  - Héracle (tué à Antioche en 1098), marié à Jeanne de Montboissier.
    - Pons II, vers 1105, marié à Élisabeth.
      - Armand II, de 1112 vers 1165, marié à Auxiliende.
        - Pons III, marié à Guillemette de Ceyssac.
        - Héracle II, marié à Bélissende de Clermont.
          - Pons IV.
- Étienne Brise-Fer, *évêque du Puy* en 1074.

Lettre des moines de La Chaise-Dieu à Louis VII, pour réclamer son intervention.

« Il est sans doute parvenu jusqu'à vos oreilles le bruit des persécutions et des maux que nous fait souffrir Héracle de Polignac. Il ne « cesse de nous harceler et de nous accabler de vexations. Selon sa coutume, il pille nos biens, entre à mains armées sur nos terres, et, ce « qui est bien pire, c'est qu'il fait tomber son courroux, non-seulement sur les moines du monastère, mais sur notre père abbé lui-même. « Dernièrement encore, il osa l'attaquer à la tête de ses routiers; il le mit en fuite, après l'avoir battu, lui avoir enlevé sa mule, et tué « plusieurs de ceux qui l'accompagnaient. Ce dur ennemi nous a réduits à une si grande misère, que souvent le pain manque au réfectoire, « et qu'il nous est impossible d'en avoir. Nous sommes aussi forcés d'aller couper au loin notre bois dans la forêt, et de le rapporter sur nos « épaules pendant une longue lieue, le tout au grand péril de notre vie. Si nous voulions vous écrire tout ce qu'il nous fait souffrir, nous « craindrions de vous déplaire; mais ce que nous omettons à dessein dans nos lettres, notre frère pourra lui-même vous le raconter. C'est « pourquoi nous nous prosternons humblement à vos pieds, vous conjurant, au nom de notre Sauveur et de sa sainte Mère, d'avoir pitié de « nous. Nous sommes vos fidèles serviteurs, et c'est en vous seul que nous mettons notre espoir, c'est vous que nous regardons ici-bas comme « notre seul protecteur. Sachez que si vous ne venez point à notre secours, nous nous verrons obligés d'abandonner notre demeure, ou, « ce qui serait encore plus affreux, de nous mettre à la merci de notre ennemi. Que votre puissance veille donc à nous protéger, et nous « espérons qu'avec l'aide de Dieu, vous nous donnerez une paix solide et durable (1). »

Seconde expédition du roi Louis VII contre les vicomtes de Polignac. 1169.

Louis VII revint donc une seconde fois en Auvergne, pour châtier plus sévèrement encore qu'à sa première expédition les rebelles qui, malgré la solennité de leurs serments, recommençaient à désoler la province (2). Pons et Héracle de Polignac ayant appris son arrivée, n'eurent que le temps de se retrancher dans le château de Nonnette, près Brioude; mais bientôt, obligés de céder devant les forces considérables des assaillants, ils firent ouvrir les portes de la citadelle, coururent se jeter aux pieds du roi, lui demandèrent grace et merci,

---

(1) Trad. de Dominique Branche. — Duchesne, *Divers. de rebus Fr.*, Epist., t. IV, p. 682. — Fontanieu, *Portefeuilles*, Mss. vol. cot. Louis VII; Bib. Nat.; Mss.

(2) *Sur les diverses expéditions que le roi Louis-le-Jeune entreprit contre les vicomtes de Polignac.*

Duchesne, ou plutôt l'historien du XII[e] dont il reproduit l'ouvrage, ne marque pas l'époque précise de la venue de Louis VII dans l'Auvergne et le Velay. Il se contente de la placer entre l'arrivée du pape Alexandre III en France, qui tombe en 1162, et la naissance du roi Philippe-Auguste, arrivée au mois d'août de l'an 1165. Mais comme nous apprenons d'ailleurs que le roi Louis-le-Jeune était à Souvigny en Bourbonnais, vers les frontières de l'Auvergne, cette dernière année, nous ne doutons pas qu'il ne fût alors de retour de cette expédition, qui, par conséquent, se sera passée la même année.

Nous avons, d'un autre côté, un diplôme (Baluze, *Auv.*, t. II, p. 66) du roi Louis-le Jeune, daté de l'an 1171, *la septième de la naissance de Philippe son fils*, par lequel il confirme un accord fait entre Pons, vicomte de Polignac, et l'évêque du Puy. Le roi expose dans cette charte « que le vicomte ayant violé les promesses qu'il avait faites plusieurs fois, de discontinuer ses vexations contre l'église du Puy, il avait « été obligé d'aller en Auvergne à la tête d'une armée, tant pour le mettre à la raison que pour d'autres affaires; qu'ayant assiégé sur lui le « *château de Nonnette*, le vicomte s'était remis volontairement et de lui-même entre ses mains, avec son fils Héracle; que le comte Thibaud « ayant rendu ensuite un jugement définitif entre le vicomte et ses fils, et l'évêque du Puy, au sujet de leurs différents, et le vicomte trouvant « beaucoup de difficulté à pouvoir exécuter les articles de ce jugement, il était demeuré longtemps dans la prison du roi, avec son fils, « jusqu'à ce qu'enfin le même comte Thibaud, et Maurice, évêque de Paris, rendirent une nouvelle sentence, que le roi autorisa par cette « charte de l'an 1171. »

Il semble d'abord que Louis-le-Jeune y parle de la guerre qu'il entreprit en Auvergne en 1165, contre les comtes de ce pays, et contre le vicomte de Polignac; et que ce fut alors qu'il assiégea le château de Nonnette sur ce dernier : mais ces deux expéditions sont différentes, et le siége de Nonnette appartient à l'an 1169 par les raisons suivantes : 1° dans l'expédition de l'an 1165, les comtes d'Auvergne et le vicomte de Polignac furent pris les armes à la main, et emmenés prisonniers par Louis, malgré eux; au lieu que lorsque ce prince assiégea le château de Nonnette, le vicomte se remit volontairement, *sponte nullo cogente;* 2° l'historien qui fait mention de l'expédition de l'an 1165, rapporte que les comtes d'Auvergne et du Puy sortirent de leur prison quelque temps après, sous la promesse qu'ils firent de se corriger; or, les deux comtes étaient notoirement hors de prison en 1167. D'ailleurs, il n'est pas vraisemblable que le vicomte de Polignac soit demeuré prisonnier depuis l'an 1165 jusqu'en 1171, sans chercher à faire sa paix; 3° Gui, comte de Forez, dans une lettre qu'il écrivit au roi Louis-le-Jeune, se plaint de ce qu'il ne lui avait pas fait part de son voyage d'Auvergne; il lui mande qu'il aurait été joindre néanmoins son armée, s'il n'eut été empêché par le comte Gérard et les *autres schismatiques* de Lyon; cela se rapporte très-bien à l'expédition de l'an 1165; mais nous voyons d'un autre côté, que le même comte de Forez était à la suite du roi Louis-le-Jeune, lorsqu'il passa à Montbrison, *à son retour du Puy-Sainte-Marie, lorsqu'il emmenait captifs le vicomte de Polignac et son fils Héracle*, comme il paraît par une charte de l'an 1170 d'Humbert de Beaujeu, oncle du même Gui, comte de Forez; 4° enfin nous avons deux chartes du roi Louis-le-Jeune de l'an 1169 : l'une donnée en faveur de l'abbaye d'Aurillac, est daté du siége de *Nonnette*, château situé en Auvergne auprès de Brioude; l'autre par laquelle ce prince confirme en faveur de Raymond, élu abbé de Saint-Gilles, les priviléges qu'il avait accordés à Bertrand, son prédécesseur. Cette dernière est aussi datée devant Nonnette : *cum essemus in Alvernia, in expeditione apud Nonnetam.*

Il est marqué dans la charte de 1171, qu'avant cette expédition, *Armand, vicomte de Polignac, et son fils* avaient été trouver le roi Louis-le-Jeune à Souvigny, et qu'ils avaient fait leur paix devant lui, et par sa médiation avec l'évêque du Puy. Or, comme il est certain que le roi Louis-le-Jeune passa à Souvigny en 1165, pour aller réduire les comtes d'Auvergne et le vicomte de Polignac, on pourrait croire que ce vicomte s'accorda alors avec l'évêque du Puy, et fut délivré de sa prison. Il paraît, cependant, que l'accord fait à Souvigny devant le roi Louis-le-Jeune, entre l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac, appartient à l'an 1162, lorsque ce prince passa dans ce même lieu, en allant à une entrevue qu'il avait projetée avec l'empereur Frédéric. En effet, 1° lorsque le roi Louis-le-Jeune fit prisonnier en 1165 le vicomte de Polignac, ce dernier demeura longtemps en prison avant que d'en sortir; 2° suivant la charte de 1171, le vicomte de Polignac alla de lui-même trouver le roi à Souvigny, pour s'accommoder avec l'évêque du Puy, au lieu que ce prince l'emmenait captif lorsqu'il passa dans ce lieu en 1165; 3° enfin il est marqué que ce fut *Armand*, vicomte de Polignac, qui alla trouver le roi à Souvigny, pour s'accommoder avec l'évêque du Puy; par conséquent, ce vicomte qui avait succédé à son père en 1112, aura vécu jusqu'en 1165, de quoi il n'y a aucune preuve. Si donc le roi Louis-le-Jeune ne dit rien dans la charte de 1171, de l'expédition de 1165, c'est qu'il avait dessein seulement de parler des différents traités passés entre les évêques du Puy et les vicomtes de Polignac. Or, en 1165, il n'y en eut aucun, et ce prince se contenta alors d'emmener le vicomte prisonnier. — Note 3 sur l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 539, 540.

jurèrent sur le salut de leur ame qu'ils se soumettaient par avance à tout ce qu'il ordonnerait, et se constituèrent prisonniers. — Louis VII leva le siége de Nonnette, se rendit au Puy pour y faire ses dévotions, puis revint à Paris, passant par Montbrison, et emmenant à sa suite ses deux prisonniers, le vicomte de Polignac et son digne fils.

Procès du vicomte de Polignac.

Peu de temps après, Pierre IV vint à la cour. Louis VII avait voulu lui-même entendre les plaintes du prélat et les réponses du châtelain. L'un et l'autre comparurent en présence du roi. Là, l'évêque énuméra tous les actes dont le Velay et l'église du Puy avaient eu à souffrir, par suite des déprédations exécrables dont les vicomtes de Polignac s'étaient rendus coupables depuis tant d'années. Pons et Héracle ne trouvèrent rien à répondre aux accusations que l'évêque appuyait de preuves accablantes et précises. Le roi les fit retirer, prit l'avis de son conseil, et ordonna à Thibaud, comte de Blois, de prononcer la sentence.

Sentence prononcée contre le vicomte de Polignac.

Le vicomte de Polignac fut condamné à réparer tous les dommages qu'il avait causés à l'église du Puy, à subir les peines auxquelles il s'était volontairement soumis par les différents traités que son père et lui avaient successivement conclus avec les évêques, à faire restitution à Pierre IV de toutes les sommes que lui et les siens, ses gens ou ses chevaliers avaient imposées sur les routes aux pélerins, aux voyageurs, aux marchands, aux ecclésiastiques, depuis l'accord de Souvigny; à charge par l'évêque de dédommager à son tour les individus lésés, s'ils ne consentaient à faire don à Notre-Dame du Puy du produit des extorsions dont ils avaient été victimes. — De plus, et pour réparation de l'offense faite au roi en manquant à la parole qui lui avait été donnée, tous les fiefs du vicomte furent confisqués au profit de la couronne, et sa personne déclarée prisonnière jusqu'à l'entière exécution de la sentence..., etc.

Cependant la réclusion du captif mettait obstacle à l'exécution même des obligations qui lui étaient imposées. Il en exprima respectueusement les motifs, et Louis VII, sur la promesse du vicomte, lui accorda sa liberté provisoire pour un temps déterminé, et seulement pour lui permettre de racheter sa prison par le complet accomplissement de toutes les clauses de l'arrêt de condamnation. — Pons IV revint donc dans le Velay, cette fois faisant de son mieux pour prouver sa sincérité; mais les conditions qui lui avaient été faites étaient si dures, qu'il lui fut impossible de les pouvoir toutes réaliser. Aussi, le terme du délai approchant, il écrivit cette lettre au roi :

Lettre du Vicomte au Roi.

A MON TRÈS-GLORIEUX PÈRE ET SEIGNEUR LOUIS, ROI DES FRANÇAIS, PONS, VICOMTE DE POLIGNAC, SALUT ET JOIE :

Très-cher père, je fais savoir à votre paternelle discrétion que j'ai usé de tout mon pouvoir, afin de satisfaire aux engagements jurés entre vos mains et entre celles des comtes Raymond et Thibaut. J'ai remis sept chevaliers, comme ôtages, entre les mains de l'abbé de Séguret; mais il ne m'a pas été possible de remettre les six fils de gentilshommes désignés par mes ennemis. Deux sont en effet mes parents, sans pour cela être mes vassaux; deux autres sont encore à la mamelle, et les deux autres seraient allés déjà se présenter à vous, si les ecclésiastiques du Puy ne les en eussent détournés, en persuadant à leurs parents qu'ils ne les reverraient jamais. C'est pourquoi j'implore humblement votre grandeur, afin que vous ne m'accusiez pas d'avoir méconnu vos ordres; de nouveau, je promets de me représenter au jour marqué, et d'amener avec moi six jeunes gentilshommes, et même davantage (1).

Transaction entre le vicomte de Polignac et l'évêque du Puy, Pierre IV.

Le jour venu, le vicomte et son fils, car tous deux étaient solidairement obligés, allèrent reprendre leurs fers (1), et restèrent deux ans encore en prison. Ce fut seulement en 1171 que, grace à la médiation de Thibaud, comte de Blois, et de Maurice, évêque de Paris, Pierre IV consentit à se désister d'une partie des avantages stipulés à son profit par la sentence royale. Voici ce qui fut arrêté :

1° Les vicomtes jureront de ne plus établir de péages sur les routes;

2° Ils feront à l'évêque la remise du droit dit de *la leude,* qui leur appartenait sur la monnaie du Puy;

3° Ils se désisteront, en faveur de l'évêque, des autres impôts qu'ils levaient sur la ville;

---

(1) Duchesne, *De rebus Francicis*, t. IV, p. 716, Epistola CCCCXXI.

4° Ils lui

4° Ils lui abandonneront le domaine de St-Paulien, avec autorisation pour eux de reconstruire le château;

5° Ce prélat pourra, à ses frais, réédifier les forteresses de Castelnau et de Chomel, détruites pendant la guerre;

6° Il gardera en sa possession celles de Ceyssac, d'Aynac, de Saint-Quentin et de Seneulh, ainsi que quelques domaines déterminés;

7° Les vicomtes s'engageront à ne jamais faire d'acquisitions dans le voisinage des biens appartenant à l'église du Puy;

8° Ils prendront l'engagement de ne rien exiger que de juste et que de légitime sur les terres de cette église dont ils sont suzerains;

9° Ils jureront de maintenir dans tout le diocèse la paix que l'évêque y établira;

10° Ils renonceront formellement à réclamer l'hommage qu'ils avaient jusque-là exigé des vassaux de l'église du Puy, entr'autres de Guillaume Jourdain et de Guillaume de St-Didier;

11° Ils s'obligeront enfin à réparer les dommages que le prévôt de Brioude, frère du vicomte, que Pons d'Arlenc, son neveu et que tous leurs associés avaient jadis causés à l'évêque.

Modifications au précédent traité, et conventions définitives. 1173.

Héracle et Pons jurèrent sur les saintes reliques, en présence de la cour assemblée, d'observer fidèlement tous les articles de ce traité qu'ils promirent de faire ratifier par le Saint-Père. De son côté, le roi consentit à se rendre garant, vis-à-vis de l'évêque, de la fidélité des gentilshommes vellaviens, qui donnèrent en outre, pour cautions de leur parole, les comtes de Toulouse et d'Auvergne, l'évêque de Clermont, ainsi que tous les chevaliers et les vassaux de leurs domaines. — Mais ce traité, œuvre de justes représailles, n'était pas seulement l'abaissement, c'était la ruine de la maison de Polignac, et quoiqu'il fût moins onéreux que les clauses de la sentence, le vieux châtelain mourut sans avoir pu se décider à l'exécuter, et Pons, son fils, lui opposait à son tour une lenteur tellement significative, que Pierre IV consentit, une fois encore, de nouvelles conditions, lesquelles furent rédigées en 1173, sous forme de sentence arbitrale, par l'archevêque de Vienne et l'évêque de Clermont.

Ce dernier accord modifiait le précédent, en ce que l'évêque du Puy concédait en fiefs, à Pons, vicomte de Polignac, 1° la moitié de *la leude* et des autres produits de la ville; 2° deux des quatre châteaux (Ceyssac, Aynac, Saint-Quentin et Seneulh), et lui restituait les deux autres. Par plusieurs articles, l'évêque et le vicomte s'imposaient l'engagement réciproque de ne rien acquérir, de ne rien construire ni exiger désormais dans les seigneuries l'un de l'autre, et maintenaient le droit de relever la forteresse de St-Paulien et toutes celles que la guerre avait renversées. Enfin, il fut arrêté que le vicomte et l'évêque se partageraient de la manière suivante l'impôt de 13 deniers qui se prélevait par feu dans la ville du Puy (1) :

Cinq pour l'évêque;

Cinq pour le vicomte, qui reconnaîtrait les tenir en fiefs du prélat;

Trois pour le chapitre de la cathédrale.

Afin d'éviter toutes difficultés ultérieures, on eut le soin d'indiquer dans l'acte, de quelle façon un impôt, dont les bourgeois étaient exempts, serait levé; et il fut bien convenu que chacun se contiendrait toujours religieusement dans les limites indiquées. Cela fait, le vicomte, ses trois fils Héracle, Etienne de Roche-Savine, et Hugues, chanoine de Brioude, jurèrent solennellement foi inviolable au traité ainsi modifié; — le roi, à la sanction de qui il fut soumis, l'approuva par une charte de Fontainebleau, à la date de 1173.

Repentir et pénitence publique d'Héracle de Polignac. 1181.

La leçon avait été sévère; l'orgueilleux vicomte fut obligé, cette fois, de s'avouer vaincu.

(1) Pour le péage appelé dans les manuscrits du temps : *De uno quoque Trossello.*

Mais ce n'était point encore assez pour le prélat vellavien d'avoir dompté le déprédateur hardi qui avait désolé ses domaines, il fallait aux églises d'Anis et de Brioude, tant de fois profanées par l'homme d'armes, une réparation éclatante et complète. — Le 15 septembre 1181, il se tint un concile au Puy à l'occasion de l'hérésie albigeoise; plusieurs évêques s'y rendirent, entre autres ceux de Poitiers, de Maguelonne, de Cahors et de Lodève. C'est là, en présence de ces prélats, du chapitre de Notre-Dame, de plusieurs chanoines de Brioude, au nombre desquels se trouvaient *Étienne* et *Hugues de Polignac*, ses frères, que le vicomte *Héracle*, dont le nom avait été si longtemps l'effroi de la contrée, prit le solennel engagement d'expier et de réparer les immenses dommages que lui et les siens avaient fait subir à la ville et à la basilique de Saint-Julien.

Fidèle à sa parole, et en témoignage de son profond repentir, quelques jours après, Héracle était à la porte de Brioude, prêt à accomplir sa pénitence. Il entra nu-pieds dans la ville, la traversa, le corps couvert d'une robe de toile, la corde au cou, un cierge à la main, récitant des prières tout le long du chemin. — Arrivé sous le porche de l'église, il se mit à genoux sur les dalles, fit amende honorable, reçut la flagellation, et ne pénétra dans le sanctuaire qu'après cette publique réparation à Dieu et aux hommes, du mal horrible que sa famille, que son aïeul surtout avaient fait à la sainte abbaye. — Conduit ensuite par le prélat sur la tombe du glorieux martyr, il y renouvela l'aveu de ses crimes, et le serment de les réparer; puis enfin fut admis en présence du chapitre assemblé, qui l'attendait dans la grande salle du monastère. Là, debout, il consentit librement les concessions suivantes :

1° Le vicomte cède à l'abbaye de St-Julien de Brioude le château de Cusse et ses dépendances, ainsi que plusieurs autres domaines; — lesquels il reçoit en fiefs de messieurs les Chanoines, à la condition expresse de sa part qu'aucun des vicomtes de Polignac, ni aucun de ses successeurs, quels qu'ils soient, ne pourront les aliéner.

2° Il s'engage, entre les mains de Géraud, évêque de Cahors, à réparer, jusqu'à concurrence de 2,000 marcs d'argent, tous les dommages occasionnés par lui ou par les siens aux domaines de l'abbaye.

3° Il promet enfin de fonder à Viaye, près de Lavoute, un prieuré de l'ordre de Grandmont.

Tous ces engagements furent scrupuleusement remplis. — Le prieuré fut construit et doté; les 2,000 marcs d'argent furent payés; puis, quelques années plus tard, pour achever dignement l'œuvre d'expiation, il accompagna Philippe-Auguste en Terre-Sainte, et y mourut.

De son côté, Pons IV, touché par l'exemple que lui donnait son fils, voulut finir ses jours dans la retraite, et se retira dans une abbaye de l'ordre de Cîteaux, après avoir fait hommage de sa vicomté à l'évêque et à l'église du Puy.

VII.

LES CHAPERONS BLANCS AU PUY.

Tout n'était point terminé par la soumission des châtelains de Polignac; il fallait encore disperser ces bandes nomades qu'ils avaient longtemps entretenues et auxquelles ils avaient enseigné les plus secrètes embuscades des montagnes du Velay. Ce n'était pas là chose facile... — Héracle, vaincu et repentant, laissait derrière lui cinq à six cents routiers, que n'accommodaient pas les traités de 1176 et 1181 et qui, pour ne plus avoir leur chef, n'en continuaient pas moins de parcourir la province et de spolier les voyageurs.

Ces routiers, chacun le sait, étaient des gens de guerre, venus de tous les pays pour s'enrôler au service de qui les voulait employer. Tant que durait la solde, on les voyait marcher assez disciplinés sous les bannières du maître; puis, quand celui-ci n'avait plus besoin de leur concours, il les congédiait; et, en attendant qu'un souverain les enrégimentât dans ses armées pour quelque expédition, qu'un baron batailleur les appelât sur ses domaines pour vider une querelle de voisinage ou pour l'aider au métier des sires de Polignac, eux n'avaient garde de se disperser. — Ils marchaient en masse, prenant quartier partout où ils se croyaient le plus en sûreté pour exercer impunément leurs brigandages.

1183.

A cette époque, ces sortes de *condottieri*, désignés sous les noms de *Routiers*, de *Pastoureaux*, de *Cottereaux*, étaient en nombre considérable. Il est vrai que l'état devenait de jour en jour plus lucratif, grace aux discordes qui désolaient le territoire. — Une des principales causes qui les attira dans nos provinces, fut incontestablement le second mariage d'Éléonore avec le roi d'Angleterre. En apportant la Guyenne en dot à son nouveau mari, la femme répudiée de Louis VII appelait nécessairement ainsi les divisions dans cette partie du royaume. — D'un autre côté, le comte Raymond V de Toulouse et le roi Alphonse d'Arragon, incessamment en lutte, par suite de leurs prétentions rivales aux domaines du Rouergue et du Gévaudan, faisaient aussi grand usage de ces troupes mercenaires. Cependant, il arriva qu'au moment où on s'y attendait le moins, ces deux princes conclurent un traité de paix, et licencièrent sur-le-champ les bandes de routiers qu'ils entretenaient à grands frais pour soutenir leur querelle. De telle sorte que tous ces soldats, mis subitement en disponibilité, se répandirent à travers les provinces méridionales, principalement dans le Velay, où déjà d'autres compagnies semblaient en permanence comme en pays conquis.

Quel moyen trouver pour chasser, pour disperser ces hordes insaisissables, qui campaient tantôt ici, tantôt là, n'ayant ni chefs publiquement désignés, ni retraite connue, errant sans cesse à travers les campagnes, pillant fermes, églises, châteaux, et empêchant ainsi les gens de négoce, les voyageurs et les pélerins de s'aventurer sur les routes, jadis fréquentées, qui conduisaient dans la bonne ville de Notre-Dame? — C'était la coutume, en ce temps-là, que le 15 août, jour de la fête de la Vierge, il vint au Puy, des contrées les plus lointaines, une foule immense de pieux et nobles visiteurs. Tous les seigneurs du Velay s'y donnaient rendez-vous,

et y rivalisaient de largesses et de dépenses. A cette occasion, on voyait arriver de l'Auvergne, du Poitou, de la Provence et de l'Espagne, des marchands qui étalaient le long des murailles, depuis le sommet de la rue des tables, jusque par-delà les portes de la cité, les plus somptueuses étoffes, les plus belles armes, les plus riches joyaux. Aussi cette solennité était-elle vraiment une fortune pour l'église et pour la ville. — C'est pourquoi un chanoine de la cathédrale, désolé de voir diminuer chaque année le nombre de ceux qui apportaient leur tribut, tant les routiers gardaient étroitement les avenues de la ville, imagina de purger le pays de ces bandes spoliatrices, et de rendre à la fête de Notre-Dame d'Anis sa splendeur et sa prospérité.

« Il parla donc, dit Médicis dans son manuscrit *De Podio*, à un jeune homme subtil en « langaige, non connu en la ville. — Ils ordonnèrent ensemble que le jeune homme serait « habillé en guise de Notre-Dame, le plus proprement que l'on pourroit, et se apparoitroit de « nuist à un simple homme de très-bonne renommée, qui avoit nom *Durand*, et qui étoit « charpentier. Iceluy Durand avoit acostumé d'estre en dévotion par nuist à l'église.

« Ainsi fut faict comme ils l'avoient décidé ; — car le jeune homme, une heure devant le « jour, apparut à Durand en guise de Notre-Dame, et luy dit certaines paroles et « commandement.

« Le simple homme cuida pour vray que ce fust Nostre-Dame, et alla, quand il fit jour, « raconter sa vision.

« Et vindrent ceulx de la cité en l'église pour sçavoir ce que c'estoit ; car le prud'homme « Durand estoit de bonne foy.

« Pourquoy la chose fut plus créable, le chanoine (par qui le prud'homme avoit été déceu) « print la parole pour Durand ; car il estoit saige et avoit ouï de Durand *ce qu'il luy avoit faict « dire.* Il print thème et parla au peuple par manière de sermon, et dit : Que la Reine de « miséricorde avait impétré paix au monde par les prières qu'il avoit faictes à son benoist fils, « le Dieu tout-puissant, et que celuy qui vouldroit voler ou celuy qui empescheroit ceste paix, « mourroit de mort subite.

« Les conditions sont : — que ceulx de ceste paix auront chaperon de toile blanche et une « enseigne de plomb ou d'estaing, où il y aura escript :

« AGNUS DEI QUI TOLLIS PECCATA MUNDI, DONA NOBIS PACEM. »

« Après : — Celuy qui entrera en ceste paix, ne jouera aux dez, ni aux tables (échecs) ; — « ne ira aux tavernes ; — ne aura vestements en bombant ; — ne cotel à pointe ; — ne fera faulx « serment ; — ne deshonnestement ne nommera le nom de Dieu ; — ne de Nostre-Dame ; — ne « de sainct et de saincte ; — ne de aulcun membre dessoubz le nombril.

« Et aussi jureront tous ceulx qui sont de ceste paix, de destruire ses ennemis, c'est-à-dire, « les *Routiers !* »

« Ceste paix fut bientôt espandue par plusieurs pays ; et venoient de toutes parts évesques « et gens de tous états prendre ycelle, que ils cuidoient venue du Ciel ; — car, qui ne vouloit « prendre ce chaperon de toile, ils le tenoient comme ennemy et pour ennemy. — Et payoit « chacun à l'entrée 12 deniers de la monnoye du Puy ; laquelle somme monta en deux mois « à 47,000 francs. — Les princes et les seigneurs terriens du pays avoient paour de celle gent, « et n'osoient rien demander à leurs sujets, fors leurs rentes....

« Or, advint que les routiers s'en venoient une grande partie d'Aquitaine vers Bourgoigne ; « et quand les chaperons d'Auvergne le sceurent, il leur coururent sus et en occirent 17,000 ; « et en aultre partie aussi, en fut occis 9,000 par les chaperons, lesquels portarent la teste du « capitaine, qui avait nom Curbarant, en signe de leur victoire. — Bref, monta à tel orgueil, « le fol et indisciple peuple, que il mandoit aux princes et aux seigneurs que, si ils demandoient

« la moindre

« la moindre chose à leurs subjects, ils sentiroient leur indignation.— Et fut en telle adventure « le monde, que pis sans comparaison ne advint par le faict des routiers (1). »

Cette histoire de la confrérie des chaperons blancs est racontée par tous nos anciens chroniqueurs; il est vrai que chacun la reproduit d'une manière différente, cependant le fond est chez tous constamment semblable. — Il s'agissait de décider les populations urbaines à s'armer, à marcher en masse contre les routiers, et à défendre elles-mêmes leur territoire contre les invasions et le pillage. Un charpentier du Puy dont tout le monde connaissait la parfaite bonne foi, proclame un jour en pleine église que la nuit précédente, alors qu'il était en prière, la Sainte Vierge lui a apparu, lui a ordonné d'organiser une association pour combattre les ennemis qui ravagent la contrée et empêchent les pieux pélerins de venir visiter son oratoire. Puis, en témoignage de sa sincérité, le prud'homme montre une image miraculeuse qui lui a été remise par Notre-Dame, et qui servira de modèle à celle que chaque affilié devra porter sur sa poitrine. — A ce récit l'évêque monte en chaire, prêche avec chaleur une croisade contre les routiers, c'est le ciel qui parle par sa bouche, c'est Notre-Dame elle-même qui est venue dire à Durand ce qu'il fallait faire; honte et malédiction sur les impies qui tenteraient d'empêcher cette volonté suprême de s'accomplir !... — La foule est émue, verse des larmes; chacun s'empresse de prendre la médaille et le chaperon; et, grace à l'ingénieuse supercherie du chanoine, les routiers sont bientôt chassés de la province.

---

(1) Mais ceste chose qui avoit été faicte par faincte et simulée religion ne dura pas trop longuement. Car *Lupparius* (Lapporius), ung capitaine des routiers, puissant et fort, desconfit les chaperons en telle manière, qu'il ne fust depuis luy nul qui s'osât dire qu'il fust de la confrérie. — Et après celluy Lupparius, fut capitaine des routiers, ung qui avoit nom *Marchad*, qui fust puis appelé du roy Richard d'Angleterre, pour luy aider contre le roy Philippe-le-Conquérant; et fist moult de grands meaulx en France. — MÉDICIS, *Manuscrit*, vol. I, feuillet xxvj.

Comment la dicte histoyre est aussi traictée quelque peu différemment des autres historiographes par maistre JEHAN DES COURTIS, *en son livre intitulé:* La Mer des Histoires, *second volume, en la chronique qui touche les gestes de Philippe, roy de France, surnommé Dieu-Donné.*

La guerre qui depuis longtemps avoit esté commencée, fust renouvelée entre le comte *Raymond* de Saint-Gilles et le roy d'Arragon; telle que nul ne les pouvoit mettre en paix et accorder. De quoy les paoures gens du pays estoient moult grevés par leur guerre. Mais nostre Seigneur qui ouyt la clameur et la complaincte des paoures gens du pays, leur envoya saulveur, non empereur, ne roy, ne prélat, ne prince; mais un paoure homme que on appeloit DURAND, à qui nostre Seigneur apparust en la cité de Nostre-Dame du Puy, et lui bailla une cédule en quoy l'image de Nostre-Dame étoit describte et sise sur un throsne, et tenoit la forme de son chier fils en semblance d'enfant. — En la circuitude de ce scel estoient lettres escribtes qui disoient : *Agneau de Dieu, qui ostez les péchez du monde, donnez-nous paix !...*

Quand le grant prince et le meneur et tout le peuple ouyrent ceste chose, ils vindrent tous à Nostre Dame du Puy, à la feste de l'Assention, comme ils souloient venir chacun an par coustume. Quand tout le peuple fust assemblé à la sollennité, l'évêque de la cité print celluy Durand, qui estoit un paoure charpentier, et le mist au beau milieu de toute la congrégation pour dire le commandement de Dieu. Quand il vit que tous ceulx qui là estoient eurent les oureilles ententives, il commença à dire son messaige, et leur commanda hardiment, de par nostre Seigneur, que ils fissent paix entre eulx. En témoing de vérité, il leur monstra la cédule que nostre Seigneur luy avoit baillée à l'imaige de Nostre-Dame. — Lors, commencèrent tous à crier à soupirs et à larmes, et à louer la pitié en la miséricorde de nostre Seigneur.

Et les deux princes qui devant estoient en si grand'guerre que nul ne les pouvoit mettre en paix, jurèrent, sur les textes des Évangiles, de bon cœur et de bonne volonté, et le promirent à nostre Seigneur, qu'ils seroient à toujours jamais en amour et en concorde l'ung vers l'autre. Et en signe et en tesmoignage de cette réconciliation, ils firent empreindre en estaing le scel de ceste cédule à toute l'imaige de Nostre-Dame, et le portoient avec eux cousu sur chaperon blanc, qui estoit taillé à la manière des capulaires que les religieux des abbayes portent. — Et plus grant merveille, car ceulx qui ces signes portoient estoient si sûrs, que s'il advenoit par adventure que aulcun homme eust ung aultre occis et qu'il rencontrast le frère de celluy qui estoit mort, et eust sceu encore bien la mort de son frère, il eust mys tout en oubly pour le festoyer et l'eust reçu entre ses bras, et l'eust baisé en signe de paix et d'amour à pleurs et à larmes; luy eust donné à manger et à boire en sa maison et toutes ses nécessités.

Voir encore la Chronique de maistre Vincent, évêque de Beauvais, au xxx[e] chap. du t. II de son *Miroir Historial.*; celle de Jacques-Philippe de Bergame, au XIII[e] livre de son supplément.

VIII.

LITTÉRATURE ET POÉSIE DANS LE VELAY,

AU XII[e] SIÈCLE.

On ne connaîtrait qu'une partie de l'histoire de cette époque si, à côté des tristes événements que nous avons rapportés, on ne plaçait, comme lumière au tableau, un sommaire-aperçu de l'éducation, des mœurs et des goûts littéraires de ces châtelains que le chroniqueur Médicis voit toujours sous le plus sombre aspect. Sans doute le chevalier passait presque sa vie entière les armes à la main, aimant les aventures, cherchant toutes les occasions de guerroyer, tantôt pour le roi, tantôt pour l'église, plus souvent encore pour lui-même. Cependant, il avait ses doux loisirs pendant lesquels, aussi tendre, aussi soumis auprès de la dame de ses pensées, qu'il s'était montré brave et hautain en face d'un rude adversaire, il composait et chantait les plus amoureuses chansons (1). — Un jeune damoisel s'essaie dans l'art des vers, *en trouvant* de langoureuses élégies, de plaintives sérénades, qu'il vient mystérieusement soupirer sous les murs de la tourelle. A peine on le voit, on l'entend à peine. Les accords vibrants de la mandore couvrent l'émotion de sa douce voix, et la nuit cache les premières rougeurs de son front de seize ans. — Un brave chevalier, rude sous l'acier, timide encore sous la soie, demande dans une mélancolique chanson un peu de pitié pour tout ce que lui fait souffrir l'amour. Si la dame qu'il implore daigne jeter sur lui un regard moins dédaigneux, il jure d'aller conquérir sa tendresse, la lance au poing, le casque en tête, dans le prochain tournoi. — Un châtelain brutal, de retour d'une longue chasse, la tête échauffée par de bacchiques vapeurs, ordonne à la fin du repas qu'on laisse entrer ses varlets, ses écuyers, ses fauconniers ; puis, d'une voix retentissante, se met à leur chanter une ronde galante, une ballade guerrière, quelque ode triomphale sur la gloire de ses illustres aïeux. — Un enthousiaste baron, enflammé d'une sainte ardeur, dit tout-à-coup un éternel adieu aux frivoles souvenirs, et prend un cilice. La foi qui brille dans son regard donne à ses vieux ans tout le courage, toute l'énergie des premiers jours. Lancé comme un trait de feu, son syrvente porte au fond des consciences la frayeur, le remords et l'espoir ; il court de bouche en bouche ; on le dit sous le chaume, on le répète à la foule assemblée sous le porche des églises. Plus que la voix qui se fait entendre dans le sanctuaire, il émeut, il électrise, et c'est en chantant de pieux refrains, que les populations s'élancent à la guerre lointaine. — Enfin, la poésie chevaleresque vieille de trois siècles voulut, avant de céder la place, se venger du puéril usage qu'on avait fait de sa puissance. Ce hochet des belles châtelaines, des gentils troubadours, devint une épée flamboyante entre les mains robustes qui s'en saisirent dans le péril. On ne

(1) Dans notre *Histoire de la langue Romane*, nous avons donné de très-longs détails sur l'éducation littéraire de la noblesse aux X[e], XI et XII[e] siècles. Nous y renvoyons le lecteur qui voudrait étudier plus profondément cette partie de notre histoire générale. Ici nous devons être plus sommaire et nous restreindre, autant que possible, aux choses exclusivement locales.

demandait plus à la lyre d'harmonieux accords : « Je la prends, dit le poète militant, pour « qu'elle vienne centupler la force de ma voix, pour que ses vibrations sonores se mêlent à « mes cris aigus, et que, poussés par les tempêtes, mes accents désespérés frappent comme « un éclair le sommet de la montagne, descendent comme l'orage au fond de la vallée. »

En effet, dans la longue querelle entre le clergé et les châtelains, ceux-ci excitent les passions populaires contre leurs ennemis, et répandent sur eux les plus amères satyres. Ils ont des jongleurs qui vont dans les châteaux, sur les places publiques des villes, dans les bourgades les plus reculées, chantant partout d'audacieux syrventes contre les ordres monastiques. A la cour des rois d'Arles et d'Arragon, chez les comtes de Toulouse, de Carcassonne et de Béziers, non-seulement on donne asile à ceux qui ont osé braver dans leurs vers le courroux clérical, mais les souverains de ces états deviennent les plus actifs propagateurs de l'insurrection religieuse. Aussi peut-on dire que les dernières œuvres littéraires de la féodalité se résumèrent en une diatribe sanglante, dont la conclusion fut la malheureuse croisade contre les Albigeois, et l'anéantissement de la florissante civilisation du midi (1).

IX.

PONS DE CAPDEUIL, TROUBADOUR DU VELAY.

Pour quelques farouches batailleurs comme les Polignac, qui ne trouvaient de joies que dans l'assaut d'une forteresse et le pillage d'une bourgade, il y avait de nobles cœurs qui savaient allier le courage et les allures les plus guerrières à la plus délicate courtoisie. Les Dapchier, les Montlor, les Garins-le-Brun, les Capdeuil et les Saint-Didier, nous en ont laissé la preuve. — Sans vouloir nous arrêter trop longuement sur ce sujet, nous croyons néanmoins devoir donner ici une étude littéraire que nous avons déjà publiée sur les deux troubadours Pons de Capdeuil et Guillaume de Saint-Didier. La reproduction textuelle de quelques-unes des poésies de ces deux écrivains du Velay, servira mieux à faire exactement apprécier les hommes et les choses du XIIe siècle, que ne ferait une froide dissertation historique.

Pons de Capdeuil, riche châtelain du diocèse du Puy, est un des troubadours les plus célèbres. Tous les vieux historiens le représentent comme le plus aimable, le plus galant, le plus preux chevalier de son époque. C'est un beau jeune homme aussi gracieux, aussi doux,

(1) A la tradition de conquête et de partage territoriale qui faisait croire aux barons qu'ils étaient les maîtres du pays, se joignait une tradition de jalousie haineuse contre le clergé qui, disait-on, s'était glissé d'une manière furtive parmi les conquérants, et avait ainsi usurpé une part de possessions et d'honneurs. La rivalité du baronnage et de l'ordre ecclésiastique pouvait se présenter comme remontant de siècle en siècle jusqu'au Ve, jusqu'à la grande querelle qui, dès la conversion des guerriers francs au Christianisme, s'était élevée entre eux et le clergé gallo-romain. — Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 6. — Voir à ce sujet la confédération des hauts barons du royaume en 1247, pour l'abolition des justices cléricales en matière civile et criminelle. — Mattei Westmonasteriensis, *Flores Historiarum*, édit. 1601.

près de son amie, qu'il est fier et hautain, lorsque recouvert de son armure, il s'élance dans une de ces brillantes joutes de tournois dont il sort toujours vainqueur. L'épée lui est aussi légère que la plume; il se sert de l'une et de l'autre avec la même grace; aussi le troubadour est-il représenté en tête de ses poésies, dans le manuscrit 7698 de la Bibliothèque royale, sous la figure d'un guerrier armé de toutes pièces, et s'en allant en Terre-Sainte combattre les infidèles.

Chants d'amour de Pons de Capdeuil.

La belle Azalaïs, baronne de Mercœur, fut celle que Capdeuil choisit pour la reine de ses pensées; il lui voua le plus pur hommage; il l'aima de l'amour le plus chaste et le plus tendre, sans que jamais un coupable soupçon pût l'atteindre. Ceux qui connaissent les mœurs de ces temps, savent ce qu'étaient la parole et l'honneur d'un preux chevalier.

Le troubadour fait une chanson pour Azalaïs, et dit: « Oui, vous êtes la femme la meilleure, « la plus parfaite, la plus aimable, la plus sincère, la plus honnête, la plus belle, la plus « spirituelle du monde. Aussi, je vous aime, et ne désire pour toute récompense que le « bonheur de vous aimer. Ma tendresse pour vous est si vive que nul autre objet ne peut « trouver place dans ma mémoire. Nul autre amour ne peut plus me charmer; et quand je fais « ma prière à Dieu, c'est toujours votre image qui remplit mon cœur (1). »

Un instant, le poète est jaloux; et là se trouve un trait naturel charmant: il est jaloux d'Azalaïs, parce qu'elle lui semble indifférente.

« Ma belle et douce amie, que j'aime si tendrement, ne sait pas le mal que j'éprouve (2), » dit-il avec tristesse. D'abord il espère la ramener à lui, en affectant à son tour une égale froideur; mais la coquette ne semble pas y prendre garde. Le poète, qui ne croit pas être compris, devient boudeur; Azalaïs n'y prend pas garde encore. L'amant se persuade qu'il n'est pas aimé, il se désespère; mais, pour ne pas donner à la cruelle le triomphe de sa douleur, il s'éloigne et tente un dernier moyen. Il s'attache à la vicomtesse Audiartz, devient empressé, feint une vive passion qu'il voudrait laisser croire partagée. Tantôt, prenant un air joyeux, il dit:

« Non, je ne voudrais point de l'empire d'Allemagne, Audiartz, si mes yeux étaient « condamnés à ne pas vous voir (3). »

Quelquefois, laissant éclater son chagrin, il s'accuse et se désole:

« Ma faute est si grande, que j'en devrais mourir de colère et d'amour (4). »

Puis il s'abandonne à ses regrets, il se rappelle le temps où il était heureux; et, laissant aller son cœur à ses doux souvenirs, il chante d'une voix triste et mélancolique:

« Loyaux amants, vous dont l'amour n'est pas troublé, que vous devez être joyeux et « légers... Vous allez ensemble vous promener quand vient le temps heureux qui fait épanouir « les fleurs dans la plaine et chanter le rossignol sous la feuillée. Mais moi, j'aime bien mieux « le doux son de sa voix que le chant du rossignol (5). »

---

(1) . . . . . Etz mielher del mon, e plus valens,
E plus gentils, e plus franch', e plus pros,
E genser, e plus guaya;
Per qu'ieu vos am, ja autre pro non ay.
Tan finamen que d'al re no m sove,
Neis quan prec Dieu, don oblit per vos me,
Nulh' autr' amors no m pot faire joyos.
. . . .
(*Humils e flors*).

(2) Ma bella dousa amia
Cui am de cor finamen,
Non sap ges lo mal quieu sen.
(*Àoras quem tengues iausen*).

(3) No vuelh aver l'emperi d'Alamanha
Si N'Audiartz, vo vezian miei uelh.

(4) . . . . . Que tal folhia
Ai fach, qu'ieu deuria
Morir d'ir'e d'esmai.
(*Cui per nesci cuidar*.

(5) Leials amicx, cui amors ten joyos,
Deu ben esser alegres e jauzens,
. . . .
Aras quan par lo guais termenis gens
Que fai la flor espandir per la planha,
E'l rossinhol chantar justa 'l vert fuelh;
Mas ieu non am son dous chan tan quan suelh...
(*Leials amicx*).

Mais tant

Mais tant de repentir semblait laisser Azalaïs insensible; la jeune femme se croyait une rivale. A chaque chanson suppliante qui lui venait de Capdeuil, elle pensait à la belle Audiartz, et la jalousie serrait son cœur, et puis en secret elle se prenait à pleurer.

Enfin, pour cacher sa douleur, elle voulut s'étourdir au milieu de fêtes bruyantes, défendit avec colère de prononcer devant elle le nom du perfide, du perfide qui la trompait.

Capdeuil est heureux de cette colère ; il a vaincu l'indifférence, il est aimé ; il ne lui reste plus qu'à en arracher l'aveu. Trois aimables châtelaines, compagnes de sa jeune amie, la comtesse de Montferrand, la dame Marie de Ventadour et la vicomtesse d'Aubusson, le ramènent à ses pieds où il jure de ne jamais s'écarter *du droit chemin de l'amour*.

Hélas! ils ne furent pas longtemps heureux; AZALAÏS mourut, laissant CAPDEUIL inconsolable....

Maintenant, tous les liens qui l'attachaient à la terre sont rompus, le troubadour est seul dans la vie. Pour lui, plus de parents, d'amis, de fortune et de plaisirs; il a tout quitté pour s'isoler dans sa douleur. Ses larmes ont détendu les cordes de sa lyre, son esprit n'a plus d'inspirations, son cœur ne garde qu'un souvenir déchirant.

« De tous les mortels, dit-il, je suis bien le plus malheureux et celui qui souffre davantage ;
« aussi je voudrais mourir, et ce serait me rendre un service que de m'ôter la vie. Maintenant
« je suis désespéré, et depuis que ma pauvre AZALAÏS est morte, je ne supporte plus l'existence
« qu'avec effroi (1). »

« Au moins, si Dieu m'avait fait mourir le premier, Hélas!.... qui jamais aura une aussi
« belle vie?... Nous pouvons bien dire que l'ange fut heureux et content de sa mort (2). »

Chants religieux et chants de guerre.

Cependant l'heure de la troisième Croisade allait sonner. Le vieux Lusignan, qui n'était pas du sang royal, avait eu l'imprudente ambition de mettre sur sa tête la couronne de Baudoin V, son gendre, qu'on disait mort empoisonné (1186).—Tous les seigneurs du royaume de Jérusalem sont indignés, le peuple murmure, le désordre pénètre dans l'armée, la maladie décime les soldats, les Musulmans espèrent et se préparent.... Puis, le téméraire Raynaud de Châtillon, violant la trêve jurée, enlève une caravane et refuse à Saladin de lui rendre ses prisonniers. Tant d'audace, de faiblesses et de crimes irritent le sultan ; il lève soudain une armée redoutable, marche contre les chrétiens, les poursuit, les accable près de Tibériade. Deux fois il est victorieux; Lusignan, le prince d'Antioche, les grands-maitres du Temple et de l'Hôpital sont tous faits prisonniers; la vraie croix tombe elle-même au pouvoir des infidèles qui entrent triomphants dans Jérusalem.

Il ne restait plus aux chrétiens que Tripoli, Tyr et Antioche, la croix et le tombeau sacrés n'étaient plus en leur puissance, le croissant s'élevait sur la ville sainte ; ç'en était fait de la conquête.

A cette effrayante nouvelle l'Europe catholique frémit d'une sainte colère. Des moines exaltés se répandent dans les provinces, courent de ville en ville, de village en village ; infatigables dans leurs courses évangéliques et poussés dans tous les sens par la même pensée, ils demandent à grands cris l'enrôlement universel sous les étendards de la croix. Les peuples émus prennent les armes ; ils arrivent en foule. Le seigneur et le vassal, l'ouvrier de la ville et le paysan du hameau, tous sont appelés, tous sont nécessaires ; il faut des bras maintenant et non d'inutiles intelligences. Les hommes se comptent, le nombre seul peut assurer la victoire.

---

(1) De tots Caitius sui ieu aisselh que plus
Ai gran dolor, e suefre gren turmen ;
Per qu'ieu volgra murir, e fora m gen
Qui m'aucizes, pois tan suis esperdutz
Que viures m'es marrimen et esglais,
Plus morta es ma dona n'Azalaïs.

(2) S'a Dieu plagues qu'ieu fos primier amen
Mortz ; las!...
. . . .
Qui aura mais tan bel captene men!
. . . .
E podem be saber que l'angel sus
Son de sa mort alegre e jauzen.
(De Totz Caitius).

La voix des prêtres ne fut pas la seule qui se fit entendre. Quand le tocsin sonna, les troubadours étaient debout et chantaient, non plus ces langoureuses *romances* d'amour, non plus ces chansons malignes qui n'arrivent à l'esprit que dans le calme d'une paix oisive, mais des provocations guerrières contre les mécréans, des hymnes pieux pour toucher les cœurs, pour réveiller les consciences, des anathèmes contre les lâches qui restaient insensibles à la voix de Dieu. Les prêtres montraient le ciel, les poètes promettaient la gloire; la lyre était surmontée d'une croix.

Alors tout ce qui était endormi, tout ce qui pouvait prendre vie, devait nécessairement s'éveiller, s'échauffer, se mouvoir dans ce douzième siècle, si brillant, si agité. Comment sommeiller en paix, quand les marteaux et les enclumes vous réveillaient partout en forgeant des armures? Jérusalem était-elle à jamais perdue? Devait-on renoncer lâchement à la conquête des premiers croisés?...

PONS DE CAPDEUIL se leva; ses yeux fixés au ciel n'avaient plus de larmes, le souvenir avait fait place à l'espérance, son cœur battait encore d'enthousiasme et d'amour; mais d'amour pour la religion. Il voulait vivre pour bien mourir.

Le remords a touché son cœur, il se repent de ses fautes, il s'humilie, demande grâce et se confesse.

« En honneur du Père, en qui réside toute puissance et toute vérité, du Fils, en qui brille « toute raison et toute bonté, du Saint-Esprit, source de tous les biens. Nous devons croire « à chacun d'eux et à tous les trois. Je sais que la Sainte-Trinité est le vrai Dieu qui pardonne, « qui récompense et qui nous sauve. C'est pourquoi je m'accuse des péchés mortels que j'ai « commis par mes discours, par mes pensées, par mes mensonges, par mes mauvaises actions, « et j'en demande humblement pardon! »

« Heureux celui qui prend la croix; car l'homme le plus vaillant, le plus honoré, s'il « demeure, ne sera qu'un lâche méprisable, tandis que le plus vil, en partant, deviendra « libre et bon, rien ne lui manquera, le monde entier l'absoudra de ses fautes passées.

« Il n'est plus le temps où, pour mériter le ciel, il suffisait de se raser la tête et de subir « les austérités de la vie monastique. Maintenant, Dieu promet le salut à tous ceux qui, « armés en son nom, iront le venger des outrages des Turcs, outrages plus injurieux « qu'aucun de ceux qui avaient été commis jusqu'à ce jour.

« L'homme riche et puissant ne laisse sur son passage que des traces de son ignorance et « de sa méchanceté. Quand il ravage les domaines des autres, quand il pille les châteaux et « assiége les tours et les murailles qui les défendent, alors il croit avoir fait les plus belles « conquêtes, et pourtant il est plus misérable que ceux qui n'ont rien au monde.

« Le Lazare était indigent, sans doute; mais ce riche qui lui refusa secours fut-il bien « avancé avec ses trésors, quand la mort vint le frapper?... Ceux qui ambitionnent les biens « de la terre, plus tard seront malheureux, et à leur tour, les pauvres trouveront le « bonheur (1). »

Voilà donc ce qu'est devenu Pons de Capdeuil, ce jeune poète plein de langueur qui, naguère encore, soupirait de tendres élégies aux pieds d'une femme adorée; voilà ce que le temps a fait du troubadour timide qui ne demandait qu'un sourire pour le bonheur de sa vie! Son cœur s'est refroidi, s'est glacé tout-à-coup; plus dur cent fois que l'inflexible acier qui

---

(1) En honor del paire en cui es
Totz poders e tota vertatz,
Et el filh totz sens e totz gratz,
Et el sanh esperit tot bes,
Devem creire l'un e totz tres;
Qu'ieu sai qu'el sanhta trinitatz
Es vers dieus e vers perdonaire,
Vera merces e vers salvaire,
Per qu'ieu dels mortals falhimens
Qu'ia fagz en ditz ni en pessan
Ab fals motz ni ab mal obran,
Mi ren colpables penedens.
(En honor del...).

couvre la poitrine du guerrier, rien d'humain ne peut l'émouvoir. Soldat insensible, missionnaire impitoyable, homme de fer, il veut tout entraîner avec lui dans le vaste torrent; il faut partir, il faut quitter l'Europe, les malades et les vieillards suffiront pour la garder, et si quelques lâches demeurent, honte et malédiction sur eux !

Quelle verve ! que de foi, de dévouement et de courage ! comme il est beau de voir toutes ces populations frémissantes s'agiter à la voix prophétique de ces hommes qui leur semblent des envoyés de Dieu ! — c'est qu'alors la poésie était vraiment une puissance, une force révolutionnaire irrésistible. Les sociétés vieillies, assises et blasées comme la nôtre, ne se laissent guider que par les froids calculs de l'égoïsme; mais les peuples jeunes, debout et pleins de naïves croyances, comme l'étaient ceux du XII[me] siècle, partaient à la première voix qui pouvait toucher le cœur. Nouveau Tyrtée, le troubadour s'élançait une lyre à la main, et les nations enthousiasmées le suivaient en répétant ses pieux cantiques; alors la prière du poète n'était pas stérile, sa parole faisait germer l'action.

Désormais toutes les pensées de Capdeuil sont graves et sombres; la religion les domine, mais souvent le dégoût de la vie les inspire. Plus de ces naïves images, de ces charmantes peintures, de ces idées vives et fraîches qui montrent un cœur joyeux et pur; tout est flétri, décoloré; avec Azalaïs tout est mort, la nature n'a plus retrouvé de printemps, la terre désolée porte un deuil éternel.

Et lui, autrefois si ardent, si jaloux de l'emporter sur les autres, comme le voilà désenchanté !....

« Que vous servirait d'avoir fait la conquête de tous les royaumes qui sont de ce côté de
« de la mer, si vous êtes ingrats et infidèles à Dieu?... Alexandre avait soumis toute la terre,
« qu'emporta-t-il en mourant?... un linceuil (1)! »

« L'homme qu'accable la vieillesse ou la maladie, sans doute est excusable; mais il doit
« donner son argent à ceux qui partent. C'est bien fait d'envoyer à sa place, lorsqu'on ne
« demeure pas par lâcheté ou par indifférence. Ah !... que répondront au jour du jugement
« ceux qui seront restés, quand Dieu leur dira : Faux et lâches chrétiens, pour vous, je fus
« cruellement battu de verges, pour vous j'ai souffert une mort ignominieuse.... Alors, le
« plus juste sera lui-même saisi d'épouvante (2). »

Henri II d'Angleterre et Philippe-Auguste de France avaient fait la paix et même, réunis ensemble à Paris, en janvier 1188, s'étaient concertés pour marcher contre le sultan. Le 27 mars de la même année, Philippe, dans une grande assemblée, avait fait ordonner un subside pour la croisade, nommé *Dîme saladine*.

Mais tout-à-coup les hostilités recommencent entre les deux jaloux monarques. Une guerre intestine pouvait devenir funeste à la sainte cause; Pons de Capdeuil s'écrie :

« Il serait bien à désirer que le roi des Français et le roi des Anglais fissent la paix. Celui

---

(1) Qui fai la crotz mout l'es ben pres,
Qu'el pus valens e'l pus prezatz
Er si reman flacs e malvatz,
E'l pusavols francx e cortes,
Si va, et no'l falhira res,
Ans er del tot mons e lavatz,
E ja no'l cal tondre ni raire
Ni en estreg orde maltraire,
Que dieus lur sera vers guirens
A totz selhs que per lui iran
Venjar l'anta qu'els Turc nos fan,
Que totas autras antas vens.

—

Ar hi fai mout gran nescies,
E son dan rica poestatz,
Quan tolh las autrui heretatz
Ni bast castelhs, tors ni pares;
E'l cuia mout aver conques,
Menhs a qu'us paupres despulhatz;
Qu'el lazer non avia guaire,
E'l ricx que no li volc ben faire
Valc a la mort pauc son argens :
Guart si donc qui tolh ab enjan,
Que selh qu'avia d'aver tan
Fon caitius, e'l paupres manens.
(En honor del...).

(2) Qui tot quant es de sai mar conqueria
No'l te nulh pro, si falh a dieu ni 'l men;
Qu'Alixandres, que tot lo mon avia,
Non portet ren mas un drap solamen.
(Er nos sia...).

(3) Totz hom cui fai velhez' o malautia
Remaner sai, deu donar son argen
A selhs qu'iran, que ben fai qui envia,
Sol non remanha per cor negligen,
Ah !..... que diran al jorn del jutjamen
Selhs qu'estaran per so que ren non tria
Quan dieus dira : « Fals, ples de coardia,
« Per vos fui mortz e batutz malamen ! »
Adoncx aura lo pus just espaven.
(Idem).

« des deux qui voudrait y consentir le premier, serait préféré de Dieu et couronné par lui « dans le ciel. — Que le roi de la Pouille et l'empereur soient aussi frères et amis jusqu'à ce « que le saint tombeau soit recouvré ; ignorent-ils que le pardon qu'ils accorderont ici, « eux-mêmes l'obtiendront au jour du jugement. (1) »

— Henri II mourut, son fils Richard le remplaça; la paix était conclue. Philippe fit prendre l'oriflamme à Saint-Denis, se mit en tête de son armée, et le 14 juillet 1190, les rois de France et d'Angleterre alliés, partirent pour la troisième croisade. Pons de Capdeuil les suivit.... pour ne plus revenir !

« Il aima d'amour Madame Azalaïs de Mercœur, tant qu'elle vécut, il n'en aima jamais « d'autre, et quand elle fut morte, il se croisa, passa outre-mer et y mourut (2). »

Un assez grand nombre d'auteurs anciens et modernes ont laissé quelques fragments biographiques sur Pons de Capdeuil ; mais il est facile d'apercevoir que presque tous se sont successivement copiés pour, du reste, ne rien nous apprendre que ce qui se trouve dans les poésies elles-mêmes du troubadour. Lisez Bastero (3), Crescimbéni (4), Dom Vaissette (5), Sainte-Palaye (6), Millot (7), les poésies occitaniènes (8), Dom Rivet (9), Auguis (10), Raynouard (11), etc.... Vous ne trouverez chez tous à peu près que la même notice.

L'historien qui semblerait avoir puisé à des sources plus sincères, quoiqu'il lui arrive souvent de tomber dans d'étranges erreurs, c'est Jean de Nostradamus, procureur au parlement de Provence,

---

(1) Ben volgra qu'el reys dels frances
E'l reys engles fezesson patz,
Et aquel fora pus onratz,
Per dieu, qui premiers la volgues,
E ja no 'l mermera sos ces,
Ans fora el cel coronatz ;
E'l reys de Polh' e l'emperaire
Fosson abdui amic e fraire,
Tro fos cobratz lo monimens,
Qu'aissi cum sai perdonaran,
Sapchatz qu'aital perdon auran
Lai on er faigz lo jutjamens.
(En honor del...).

(2) Pons de Capduelh fo un gentil Bars del avescat del puei Santa-Maria ; e trobava, e viulava, et cantava be, e fon bos cavaliers d'armas, e gen parlans, e gen domneians, e grans, e bels, e ben ensenhatz, e fort escas d'aver, mas si s'en cubria ab gent aculhir et ab far honor de sa persona. *Et amet per amor ma dona* Azalaïs de Mercuer, molher d'en Ozil de Mercuer, un gran comte d'Alvernhe, e filla d'en Bernart d'Andusa, d'un honrat baron qu'era de la marca de Proensa. Mout l'amava e la lauzava, e fes de lieis mantas bonas cansos. *E tant quan ela visquet, non amet autra ; e quan ela fon morta el se croset, e passet outra-mar, e lai moric.*

Pons de Capduelh amet aquesta dona, si com avetz auzit, et fon amatz per ela, e molt fo lur amor grazida per totas las bonas gens ; e maintas bonas cortz, e maintas belas jostas, e maint bel solatz en foron fait, e maintas belas cansos. Et estan en aquel gang et en aquel alegrier ab ela, ac voluntat, aisi com fols amicx que no sap ni pot sufrir gran benanansa, de proar si ela li volia be : qu'el no crezia a sos huelhs, ni als plazers plazens, ni a las honradas honors qu'ela li fazia ni 'l dizia. E si acordava en son fol cor quel fezes semblan que s'entendes en ma dona Audiartz, molher del senhor de Marselha, e fes aquest pensamen, que, si a sa dona pezava si 'l se lonhava d'ela, adoncs porria saber qu'ela li volia be ; e si a leis plazia, era ben conortz que res no l' amava. Et el, com fols que no s recre tro qu'a pres lo dan, comensec se a lunhar de ma dona n'Azalaïs et a traire se a ma dona n'Audiartz, et a dire ben d'ela e dis d'ela :

No vuelh aver l'emperi d'Alamanha
Si n'Audiartz vo vezian miei uelh ;
E non dic trop, si m vest gai ni m despuelh,
Ni 'l ren merce quar li plac ma companha.

Ma dona n'Azalaïs, quan vi que Pons de Capduelh, qu'ela avia tant amat et onrat, s'era lunhatz de la, e s'era tragz a ma dona n'Audiartz, ela n'ac fort gran desdenh ; si que anc jorn no fon persona a cui ela parles ni demandes de lui ; e qui li 'n parles no respondia. Ab gran cort et ab gran domnei ela vivia.

Pons de Capduelh anet domneian per Proensa, longa sazo, e fugen las honors de ma dona n'Azalaïs. E quant el vi e saup qu'ela no s'en mostrava irada, ni 'l mandava mesatge ni letras, et el penser que mal avia fag ; e comenset a tornar en la sua encontrada, e parti se de la fola proazo qu'el avia faita. Et el comensa esser tristz e dolens ; e mandet letras e coplas humils al grans precx a ela, que degues sufrir que li vengues denan razonar la soa razo, e pregar, e clamar merce ; et qu'ela degues penre venjansa de lui, si el avia faita ofensio vas ela ; mas no ill volc escoutar merce ni razo, don el fes aquesta canso que ditz :

Aissi cum cel qu'a pro de valedors.
Et aquesta canso no li valc ren, e si en fes un' autra que ditz :
Qui per nesci cuidar
Fai trop gran fallimen.

Ni aquesta no 'l valc ren eisamen que ma dona Dona Azalaïs lo volgues tornar en grassia, ni volgues creire qu'el se fos lunhatz d'ela per proar si e la en seria alegra o no, si el se partis d'ela ; don el anet a ma dona *Maria de Ventadorn* et a ma dona *la comtessa de Montferran*, et à *la vescomtessa d'Albusso*, et si las amenet a Mercuer a ma dona d'Azalaïs clamar merce, qu'ela li rendet grassia per los precs de las donas. E Pos de Capduelh fon plus alegres que homs del mon ; e dis que jamais non se fenheria plus perproar sa dona.

(Biograph. Provenç.).

(3) p. 91. — (4) p. 206. — (5) *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 97. — (6) Manuscrits à l'arsenal. — (7) *Hist. littér. des Troubadours*, t. I, p. 43. — (8) *Poésies Occitan.*, p. 10. — (9) *Hist. littéraire de France*, t. XV, 22. — (10) *Hist. des Poètes français*, t. I, p. 14. — (11) Choix des Poésies provençales.

Provence, père du célèbre astrologue *Michel*, qui publia, en 1575, une histoire des poètes méridionaux. D'après lui, notre troubadour était un gentilhomme provençal du pays des montagnes, d'une race très-ancienne et très-noble. Il n'avait par son patrimoine qu'un mince revenu; mais ses talents lui procuraient de grandes ressources; *aussi se tenait-il toujours fort leste et bien couvert d'accoutrements riches et beaux.*

Il vécut encore 37 ans après son départ pour la Croisade, puisqu'il ne mourut qu'en 1227; et c'est durant ce long séjour sur la terre étrangère, qu'il composa son poème de *las Amors enribiades de Andriou de Fransa*, poème qui malheureusement n'est point parvenu jusqu'à nous.—Toutes ces assertions de Nostradamus sont-elles bien exactes? Il est permis d'en douter, puisqu'il ne connait même pas bien le nom du poète dont il parle; il l'appelle en effet PONS DUÈBRE'OEIL (Dubreil), mot qu'il traduit en latin *aperi oculos*. Point de doute sur la personne dont il écrit l'histoire; on voit bien que c'est celle du troubadour du Velay, car il fait assez l'éloge de la tendresse et de la constance du malheureux amant d'Elys de Mévillon, fille de Bernard d'Anduze, gentilhomme d'Auvergne, femme d'Ozil de Mercœur (1).

Pourquoi les vieux chroniqueurs du Velay, Médicis, Burel, Jacmon, n'ont-ils jamais parlé dans leurs manuscrits de ces troubadours qui furent leurs illustres devanciers?... Ils les ignoraient sans doute, car ils n'auraient pas manqué d'en tirer grande et juste vanité, en bons, en généreux montagnards qu'ils étaient. C'eût été bien à eux, de nous rappeler les souvenirs, de nous raconter les aventures que leur transmettaient les anciens pendant les soirées d'hiver, au retour du travail, sous les larges manteaux des cheminées. Comme l'histoire ainsi recueillie devient chère! comme on conserve ce précieux héritage avec orgueil et vénération! qu'une page de leur main nous en dirait plus dans sa vérité naïve que tous ces renseignements pris au loin. S'ils nous eussent parlé du fidèle Capdeuil, de la coquette Azalaïs et du confiant baron, pourrions-nous hésiter un instant à les croire? Mais c'est un étranger, c'est Crescimbéni l'italien qui nous fait la vie de notre compatriote : quelle foi pouvons-nous prêter aux récits de cet historien quand, s'extasiant sur les fêtes données par le troubadour à son amie, il nous fait une peinture orientale des largesses de Capdeuil que Nostradamus accuse pourtant de n'avoir été rien moins que généreux. — De ce passé si brillant, si poétique, que reste-t-il maintenant? Hélas! bien peu de chose.

Ruines du château de Chapteuil.

A l'est de Saint-Julien, en montant toujours, on se trouve, après un quart d'heure de marche, devant quelques pauvres habitations qui forment le hameau de *Chapteuil.* Au milieu de ce petit village, on voit encore une immense porte surmontée de machicoulis et soutenue par deux larges pans de murailles; ce n'était probablement qu'une première enceinte, car on a devant soi un cône basaltique très-élevé, autour duquel sont étagées les démolitions de l'ancien château. En laissant au nord un vieux donjon démantelé, pour prendre le chemin qui tourne à droite, on arrive lentement sur le sommet de ce rocher que couronne un vaste plateau. Là, sont encore debout les restes d'une tour carrée qu'on devait apercevoir de très-loin. Une grande croix en fer est aujourd'hui plantée sur ces décombres, et remplace, pour les voyageurs et les pélerins, la vigie féodale.

---

(1) Ce mot de *Dubreuil,* analysé avec une si complaisante érudition par l'auteur, montre l'ignorance dans laquelle il était sur la véritable origine du poète. Il n'est pas douteux que Pons porta le nom, aujourd'hui défiguré, d'un petit hameau (*Chapteuil*, commune de *St-Julien-Chapteuil*), à deux lieues et demie à l'est du Puy, dont il était le seigneur. Chapteuil vient en effet du mot provençal *Capdehls (guide)*. —Quelques-uns pensent qu'anciennement il y avait dans ce pays un temple à *Jupiter Capitolinus*, dont les chrétiens firent plus tard une église à Saint-Julien-Chapteuil, d'après cette ingénieuse règle des premiers enfants de l'Église, de substituer au nom du dieu payen celui du saint qui offrait avec l'autre la plus grande ressemblance.

Cette position qui domine toute la contrée, justifie suffisamment ce nom provençal de *Capdel* (*guide* ou *fanal*).

Pour l'étranger qui s'aventure dans ces campagnes sauvages, rien n'est plus triste à voir que les indigentes masures humblement accroupies aux pieds de cette roche désolée; elles sont bien vieilles et ont dû abriter bien des générations, puisque le château qui les protégeait autrefois, depuis des siècles tombe en ruines. Cependant, fidèles aux pieux souvenirs, ces chaumières ont toujours vénéré ce qui leur reste du vieux manoir, et vivront tranquilles tant que son ombre pourra veiller sur elles.

Que les temps sont changés! Cette solitude maintenant silencieuse comme un tombeau, triste et pauvre comme les malheureux qui l'habitent, jadis était un brillant séjour. Un riche châtelain, aussi courageux chevalier que poète aimable, y appelait toute la belle noblesse de la contrée; et on venait de bien loin pour assister aux fêtes splendides du seigneur de Chapteuil.

Si l'on en croit l'histoire, c'est là que Pons, *gentil troubadour*, donnait des banquets somptueux, des danses, des joûtes, des concerts. Tous ne pensaient qu'au plaisir, quand cette vie joyeuse des preux barons du Velay fut tout-à-coup interrompue. La coupe en main, le sourire sur les lèvres, entonnant encore les chants d'amour, il fallut se lever, courir aux armes; l'heure de la première croisade venait de sonner, le moment des expiations était arrivé.

Pons quitta son vieux castel pour ne plus le revoir; mais longtemps après lui, sa famille y vécut en suzeraine; car dans nos archives on trouve encore beaucoup de titres, du XIIe et du XIIIe siècle, des nobles seigneurs Pons de Chapteuil.

Anciennes traditions sur le château de Chapteuil.

Les traditions sont peu nombreuses dans ce pays, cependant nulle part peut-être elles ne furent plus religieusement conservées; il en est deux surtout, naïves et touchantes, que nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici : le monde les appelle superstitieuses, ce sera pourtant un malheur quand elles viendront à se perdre. Quel riche trésor dans le cœur que l'espérance et la foi!

C'était un usage dont il reste de nombreux vestiges, d'avertir par le son des cornets à bouquins, tous les vassaux de la montagne de l'approche d'un orage ou d'un parti ennemi, pour qu'ils vinssent avec leur famille et leurs troupeaux se mettre sous la protection du château fort dont ils relevaient. Longtemps après la destruction du manoir féodal, et lorsqu'on n'eut plus à redouter les attaques inopinées des seigneurs du voisinage ou des bandes de routiers, les vieilles coutumes se conservèrent; elles avaient été bienfaitrices, le peuple reconnaissant ne les abandonna pas. Dans sa simplicité, il voulut au contraire attacher à toutes les traditions une puissance mystérieuse : aussi, même encore aujourd'hui, les bonnes gens de Chapteuil réclament-ils les cornets merveilleux qui leur furent enlevés pour être portés au *Puy*, lors de la révolution; ils se désespèrent quand le ciel devient menaçant : hélas! ils ne peuvent plus conjurer les tempêtes. « Autrefois, disent-ils, les récoltes étaient certaines, « les ouragans ne pouvaient rien sur elles. Dès qu'un gros nuage s'arrêtait sur nos têtes, « bientôt il était chassé au loin; un de nos bergers n'avait qu'à monter sur la vieille tour et « à sonner un instant de nos trompes de cornes. Maintenant, c'en est fait, le ciel nous « abandonne et nous punit d'avoir laissé prendre nos talismans. Que devenir! comment « éloigner ces déplorables désastres qui nous font si misérables?... »

— Un jour, un seul jour dans l'année, ce chétif hameau si désert, si pauvre, prend tout-à-coup un aspect riant et animé; alors toutes ces tristes maisons deviennent de joyeuses hôtelleries, et gagnent en quelques heures souvent le pain de longues semaines. Ingénieux

secours qu'envoie la providence aux infortunés! elle veille sur tous, et n'abandonne que les ingrats qui la maudissent.

C'est le premier dimanche du mois de mai qu'est la fête de *Chapteuil;* les pélérinages aux ruines du vieux château sont depuis longtemps célèbres; on accourt de bien loin, la confiance du peuple est grande, les prières de ce jour-là ont été si heureuses! le bon Dieu a déjà fait tant de miracles en cet endroit!....

Les mères de famille y portent leurs enfants estropiés. Rarement elles s'arrêtent d'abord dans le village, quelles que soient les fatigues de la route; chargées de leur précieux fardeau, elles montent de suite sur la cime de ce calvaire, déposent leurs enfants aux pieds de la croix, s'agenouillent pieusement, prient en silence, et redescendent satisfaites, comme si la guérison était obtenue. — On voit aussi de jeunes femmes avec leurs maris venir, dans leur naïve croyance, demander au ciel le fils qui manque à leur bonheur; — puis arrivent les bonnes mères dont les vœux ont été exaucés, et qui, attribuant à la prière du rocher le miracle de leur fécondité, rendent grâce à Dieu de tout leur cœur.

Est-il rien au monde de plus simple et de plus touchant que ces fêtes de nos campagnes? toutes sont religieuses et pures, toutes sont un hommage de reconnaissance et d'amour. Elles commencent et finissent avec les beaux jours de l'année; elles arrivent avec les premières fleurs, s'en vont avec les dernières récoltes; les hommes des champs, comme les oiseaux du ciel, n'attendent, pour se réjouir, qu'un doux rayon du soleil.

Cependant, chaque jour qui passe emporte avec lui un peu de ces antiques et respectables traditions; la foi n'est plus si vive, la naïveté perd tous ses charmes, la civilisation bruyante inonde nos villes et trouve déjà des échos dans nos montagnes; les usages s'en vont un à un, les noms seuls restent encore, tout ne devient plus pour nous que souvenirs.

X.

GUILHAUME DE SAINT-DIDIER, TROUBADOUR DU VELAY.

Ruines du château de Polignac.

Au nord, à une lieue de la ville du Puy, on aperçoit un immense rocher qui s'élève perpendiculairement au sommet d'une colline, semblable à un tronc de colonne gigantesque.

Aujourd'hui, sur ce rocher on ne trouve plus que des ruines désolées, quelques pans de murailles que le vent agite, et qui s'écroulent tous les jours, quelques débris d'antiques fortifications que de vieux lierres soutiennent un peu, et deux grandes tours brisées par le tonnerre. Voilà ce qui reste de plus de dix siècles de puissance; c'est une pauvre chaumière qui protège ces démolitions entassées et qu'on vient interroger sans espérance d'emporter un souvenir pour l'histoire de leurs anciens maîtres.

Regardez en ce lieu ce que les tempêtes du ciel et de la terre ont fait du manoir le plus

redoutable ; jetez un dernier regard sur ces grandeurs épuisées qui courent au néant ; puis remontez dans les annales du moyen-âge, pénétrez dans nos montagnes toutes retentissantes du nom terrible des *Polignac*, et voyez le château qu'habitait le vieil Armand, au milieu du XII[e] siècle.

C'est bien ce même socle basaltique, mais couvert, hérissé sur tous ses points de donjons, de tours, de murailles crénelées, de machicoulis, de meurtrières ; ce sont bien tous ces décombres, mais fermes et debout ; imprenables forteresses que protègent une double enceinte, trois énormes portes, des chaînes, des ponts-levis, des fossés, des redoutes et des soldats partout.

La nuit comme le jour, plus de six cents hommes sont armés dans ce château, prêts à se faire tuer au premier signal du maître ; esclaves abrutis de la féodalité, ils ne s'inquiètent pas même d'où leur arrive la nourriture, les armes et les chevaux ; ils boivent, chantent, se battent, prennent ce qu'on leur jette, obéissent sans réfléchir ; puis, insouciants et fatigués, viennent se coucher le soir dans leurs étables humaines.

Les Polignac au XII[e] siècle.

Mais le seigneur passe plus d'une nuit sans sommeil, c'est lui qui doit penser pour tous ; aussi le vicomte Armand et ses deux jeunes fils Pons et Eracle montent-ils souvent au sommet de la haute vigie de Polignac. Là, des heures entières, muets, immobiles, ils attendent avec inquiétude et, d'un regard perçant, fouillent jusque dans le pli des montagnes. Semblables à trois vautours affamés, ils cherchent une proie, et dès qu'elle se présente, s'abattent sur elle du haut de leur aire.

Malheur au pauvre pélerin qui s'aventure seul dans ces parages, il sera cruellement dévalisé! Malheur au chevalier qui vient de loin pour faire ses dévotions à Notre-Dame du Puy Sainte Marie, les riches présents qu'il apporte à la Vierge pour se la rendre favorable, pourront bien ne pas aller jusqu'à elle ; malheur encore aux voyageurs réunis en caravane ; quel que soit leur nombre, ils seront bientôt arrêtés sur la route et paieront chèrement le droit de passer dans le domaine *du roi des montagnes* (1) !

La Vicomtesse.

Tandis que ces farouches et cruels seigneurs montagnards, à la tête de vassaux armés, partent pour quelque sanglante expédition, la belle vicomtesse de Polignac, penchée sur une des galeries du château, agite son voile, leur jette un sourire avec un dernier adieu, et vient aussitôt s'enfermer dans son oratoire.

Ce n'est plus une bien jeune femme ; mais encore quels traits ravissants ! quelle créature adorable! qui n'en deviendrait follement épris en la voyant agenouillée sur ce prie-dieu d'ivoire, merveille de sculpture ? A la noblesse de sa pose, on dirait une reine ; on la prendrait pour un ange à la beauté de son visage. Que cet oratoire est bien fait pour elle !

Une légère coupole ornée de délicates arabesques, des murailles couvertes de riches tentures représentant l'histoire de ses aïeux, des meubles brodés avec des fils d'or et de pourpre par sa sœur madame la comtesse de Montferrand, des cassolettes dans lesquelles brûlent de suaves parfums apportés d'Asie au retour des croisés, un lourd rideau de brocard soulevé par de magnifiques torsades, une fenêtre à la manière orientale encadrant un petit vitrail colorié, quel goût exquis et quels contrastes !

Cependant la vicomtesse parait émue, la prière qu'elle venait de commencer expire sur ses

(1) . . . . Ces vicomtes ont eu longtemps toutes les marques de la souveraineté : comme de faire battre monnaie à leur coin (il y en a encore dans le Velay, et on nomme ces pièces *Viscontines*) ; de faire grace aux criminels, d'imposer des tailles dans leurs terres, de déclarer la guerre, et autres de cette nature ; ce qui les a fait nommer dans l'antiquité *seigneurs des montagnes (reguli montium)*. François I[er], roi de France, se trouvant au château de Polignac l'an 1533, et entendant parler des priviléges dont avaient joui autrefois les seigneurs de ce nom et du titre qu'on leur donnait alors, dit qu'il n'en était point surpris après la magnificence avec laquelle lui et sa cour avaient été reçus. — Moréry, *Dictionnaire,* au mot *Polignac*.

lèvres,

lèvres, une larme coule de ses yeux, un soupir s'échappe de sa poitrine. Elle aussi attend avec inquiétude, ouvre la croisée, regarde au loin dans la campagne.

Tout-à-coup, quelqu'un frappe à la porte; on entre, c'est Ugo, son page, son discret favori. Il quitte sa toque d'azur, met un genou en terre, dépose un baiser sur la main de sa belle maîtresse, et vient s'asseoir tristement à ses pieds. La châtelaine, toujours préoccupée, semble à peine l'apercevoir; et pourquoi cacherait-elle son trouble? Le jeune page connaît son secret, il est fidèle, il ne la trahira pas, lui confident malheureux de l'amour d'un autre, et qui donne le sien à dévorer à son cœur.

Ugo, dit la dame, retourne le sablier. — Approche-moi cette écharpe, j'ai hâte d'en finir la broderie; car mon gracieux beau-frère, le dauphin (1), veut l'avoir pour le prochain tournoi. — Viens t'asseoir sur ce coussin. — Prends mon livre d'heures et lis-moi ce SALVE REGINA, composé par notre preux et saint évêque monseigneur Adhémar (2).

Le page ouvre un bahut d'ébène dans lequel la vicomtesse ferme avec soin tous ses précieux manuscrits.— En bas, cette membrane de parchemin, de laquelle s'échappe un grand sceau de cire jaune, c'est le testament d'*Huguette de Montferrand*, sœur chérie de la vicomtesse (3). Ce gros volume, relié en bois de chêne et en fer, c'est une bible latine dont l'évêque du Puy, Maurice de Montboissier, avait fait hommage au seigneur Armand son neveu, lors de la fondation du prieuré de Polignac (4). Ces papiers roulés avec précaution dans ce long cylindre, sur lequel sont sculptés des dauphins et des griffons couronnés, ce sont de charmantes poésies que tout le monde connaît déjà et que compose dans ses loisirs le dauphin d'Auvergne (5). Cette petite cassette si bien fermée contient aussi quelques écrits bien précieux, mais bien secrets, car la vicomtesse ne l'ouvre que lorsqu'elle est seule. Enfin, sur cette boîte, est un psautier du plus admirable travail, il est fermé par deux petites agrafes d'or, et chacune de ses pages formées de vélins de différentes couleurs et écrites avec des lettres d'or, d'argent, d'azur et de pourpre, est encadrée par de légères peintures aussi délicates que bizarres.

Ugo prit le livre sur ses genoux, l'ouvrit avec soin et commença l'hymne de la Vierge; mais à peine le gentil damoisel avait-il récité la première strophe, qu'une voix douce et harmonieuse se fit entendre au pied de la tourelle; la châtelaine et le page frémirent à-la-fois, l'un de plaisir et de bonheur, l'autre de colère et de jalousie; ils écoutèrent; tous deux avaient reconnu Guilhaume de Saint-Didier, l'aimable troubadour.

Chants d'amour de Guilhaume de Saint-Didier.

« Il n'est pas une créature sur la terre qui ne trouve une compagne, moi seul hélas!.. je ne « sais où en trouver une! J'adore la femme qui me rend malheureux; je lui témoigne plus de « constance que l'amant à la maîtresse qui se livre après un baiser; mon amour s'accroît par « les chagrins mêmes qu'il me cause. Ah!... si elle m'aimait un peu, pouvez-vous comprendre « combien je l'aimerais?

« Mais qu'y gagnerait-elle à partager ma flamme, puisque lorsqu'elle est ma plus cruelle

---

(1) Dauphin, comte de Clermont, fils de Guilhaume VII comte d'Auvergne et de Jeanne de Calabre, épousa la comtesse de Montferrand... MM. Justel et Baluze ne savent au juste de quelle famille était cette comtesse; cependant M. Justel estime qu'elle devait s'appeler *Huguette*, parce qu'il avait trouvé dans l'obituaire de Saint-André-lez-Clermont que *III octobris obiit Hugua comitissa Montisferrandi*. — BALUZE, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 161, 162.

(2) C'est Adhémar de Monteil qui composa l'hymne du *Salve Regina*. (Voir la notice de cet évêque dans l'ouvrage des Bénédictins. *Histoire littéraire de France*).

(3) Baluze se livre à une longue discussion pour déterminer le véritable nom de cette comtesse de Montferrand; mais ce qui est incontestable, que son nom commençât par un E, un G ou un H, c'est qu'elle était sœur de la vicomtesse de Polignac. — BALUZE, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 162; Preuves, t. II, p. 251, 256, 257, 258.

(4) ODO DE GISSEY, *Hist. de Notre-Dame du Puy*, liv. I, chap. XXXIV *in fine*.

(5) Voir sur ce prince, excellent troubadour, les ouvrages de Raynouard et de Millot, les manuscrits de Sainte-Palaye, le second volume de l'*Hist. de la maison d'Auvergne*, Preuves, 251, 252, et le Manuscrit de la bibliothèque du roi, coté 7698.

« ennemie, elle me voit tant d'amour pour elle? Mon cœur est seul à sentir la passion qui « l'enivre, et cependant si elle pouvait me donner un peu d'espoir, je la chérirais peut-être « davantage encore; non, cette espérance n'est pas un bonheur à poursuivre, je le vois « bien; je ferais mieux de me dégager de mes liens, mais ils m'étreignent si fortement qu'il « m'est impossible de les briser.

« Ah! que je me voudrais de mal, si j'avais pu lui déplaire, si j'avais pu lui dire une seule « parole offensante ou trompeuse! Tous les jours je chante ses louanges, autant qu'il est en « mon pouvoir de le faire; et pourtant quand je la regarde, elle ne fait seulement pas semblant « de me voir; aimable et bonne envers tout le monde, ce n'est qu'avec moi qu'elle se « montre sévère.

« Tel est l'usage des dames, elles traitent avec hauteur celui qui s'humilie. Ah! belle « méchante! c'est donc pour moi seul que vous manquez de courtoisie, puisque nul autre « que moi ne s'en plaint! à moi seul vous voulez du mal, et cela parce que je vous aime « plus que personne. Ah! si je suis coupable de vous parler ainsi, vous pouvez m'arracher « les yeux, mais ni vous ni moi ne pouvons empêcher que ce que je vous dis ne soit la « vérité (1). »

Saint-Didier chantait encore: la vicomtesse, pourtant si heureuse de l'entendre, l'interrompit. Etait-ce pitié pour son page? était-ce crainte ou remords? je ne puis le dire; mais l'arrêt qu'elle prononça fut décisif. « Guilhem, écoutez ma réponse: si le vicomte mon mari ne me le « commande et ne m'en prie, je ne vous prendrai jamais pour mon chevalier, ni pour mon « serviteur (2). »

Cet arrêt ne parut pas au troubadour une irrévocable condamnation; loin de s'en affliger, il en fit une de ses plus douces espérances.

Histoire romanesque du troubadour, puisée dans les anciennes biographies romanes et dans les œuvres du poète.

A quelque temps de là, un jour que le vicomte était de belle humeur, il entre dans l'appartement de sa femme, familièrement appuyé sur l'épaule de Saint-Didier. « Marqueza (3), « dit-il, je vous amène monsieur notre châtelain de Nolhac (4), le plus présomptueux

---

(1) El mon non a neguna creatura
No truep sa part, mais ieu non truep la mia,
Ni ges no sai on ja trobada sia
Qu'aissi ames de lial fe segura;
Qu'ieu am pus fort se lieys que mi guerre ya,
No fai nulh drutz lieys gu'en baizan s'autreya
Pus malgrat si eu l'am, perque m fai maltraire!
S'ilh m'ames re, pensatz s'ieu l'ames guaire!

Ho ieu, sapchatz que no fora mezura,
Pus er l'am tan que m'es mala enemia
Et s'ieu l'am sols, est'amor que m'embria!
Si fai sivals, tan cum bos respiegz dura,
Aquest respieg, on hom ren non espleya,
Non es cauza que hom persegre deya,
Ben o conosc, si m'en pogues estraire,
Mas no puesc ges, tan sui lial amaire.

Be m volgra mal, s'il fezes forfaitura,
Ni l'agues dig nulh erguelh ni falsia,
Mas quar enans son ric pretz quasum dia
De mon poder, e platz mi quar melhura,
E fas saber qu'atotas senhoreyra;
Quant ieu l'esguar, no fai semblan que m veya
A totz autres es franqu'e de bon aire
Mas a mi sol no vol belh semblan faire.

Quar costum' es que domna sia dura,
E port'erguelh selhuy que s'umilia;
Belha res mala, e co us falh cortezia
Ves mi tot sol, qu'autre no s'en rancura!
Voletz mi mal sol quar mi faitz enveya,
E quar vos am mais d'autra res que sia?
Per aquest tort mi podes los huelhs traire,
Que ieu ni vos non o podem desfaire......

(*El mon non*).

(2) Guilhems, auzes ma resposta: si lo vescoms mos maritz no m commandava e no m pregava, non ustenria per mon cavalier ni per mon servidor.

(3) Je dois faire observer ici, en passant, que le prénom de la vicomtesse était *Marqueza*, prénom alors très en usage dans les grandes familles. Monsieur *Lacurne de Sainte-Palaye* et son compilateur *Millot* commettent donc une erreur lorsqu'ils considèrent ce mot comme un titre, et lorsqu'ils disent que la vicomtesse s'appelait *Adélaïde de Claustra*, sœur du dauphin d'Auvergne. — Dauphin n'avait qu'une sœur, qui était *Assaldi* d'Auvergne, mariée à *Beraud* Ier, sire de Mercœur.

« J'ai trouvé son nom dans les vies des Poètes provençaux, où elle est appelée Nassal, c'est-à-dire dame Assalide de Claustre, belle et vertueuse dame, de laquelle Peyre d'Alvergne devint amoureux. » — BALUZE, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, liv. I, page 65.

Il ne faut pas confondre cette Assaldi avec la beauté que Pons de Capdeuil avait chantée. Elles avaient épousé l'une et l'autre un sire de Mercœur; mais ce qui les distingue, c'est que, d'après Baluze, l'une était fille de Guilhaume VII, comte d'Auvergne, et que l'autre était fille de Bernard d'Anduze.

(4) Guilhaume de Saint-Didier était un des châtelains du vicomte; c'est-à-dire, un des gardiens de ses châteaux. Celui de Nolhac, dépendance de la seigneurie de Polignac, lui avait été confié.

« poétiseur de mes domaines. Parce que je ne suis plus aussi jeune que lui, croiriez-vous que « le téméraire ose se prétendre plus habile chanteur que moi? Je le tiens pour excellent « troubadour, homme d'esprit s'il en fût jamais; j'ai plaisir à lui entendre réciter les fables du « vieil OEsopus, qu'il a si plaisamment traduites en vers; j'admire sa science dans l'art des « combats, car je me suis fait lire son traité sur l'escrime (1); mais qu'il veuille me disputer le « prix de la voix!... Belle amie, je vous fais juge. Guilhem, prends ta lyre, je commence. »

Alors le vicomte se prit à chanter une nouvelle chanson que le troubadour avait composée dans un dessein perfide, et qu'il venait de faire apprendre à son maître, comme par manière de récréation :

« Madame, je viens à vous et vous salue de la part d'un homme dont tout le bonheur est de « vous voir joyeuse; et croyez bien, à l'avenir, qu'aucun messager n'aura été plus exact et plus « véridique dans ses chants....... Je ne connais point le chevalier qui m'envoie; mais je vous « prie, pour l'amour de moi, cessez d'être irritée contre lui.... Il est tellement occupé de vous « qu'il fuit toute autre joie. Il n'a dans l'ame que l'amour dont vous l'avez enflammé, et il en « mourra de langueur si vous ne venez à son secours..... Ne craignez rien, je vous réponds « de tout....., je vous défends d'aimer tout autre chevalier; mais lui est riche en mérite, et « je ne sache rien en lui qui puisse faire repousser ses vœux.... Madame, faites-lui savoir son « sort, et que votre réponse l'attache à vous davantage encore (2) »

Le troubadour et la dame se regardèrent, un sourire leur vint à tous deux sur les lèvres; le vieux seigneur enchanté se posa d'un air triomphant, et Saint-Didier reprit à son tour :

« Comme celle que je chante est une belle personne, comme son nom, sa terre, son « château, ses paroles, sa conduite, ses manières sont bien, je veux que mes vers soient aussi « tous gracieux. Ah! je vous l'assure, si mes chants étaient dignes de la femme qu'ils célèbrent, « ils surpasseraient autant les chants des autres troubadours, que sa beauté surpasse celle de « toutes les autres dames du monde.

« Celle dont je me suis fait l'esclave me verra-t-elle mourir sans pitié, lorsqu'un des fils de « son gant, ou un des cheveux qui tombent sur son manteau, pourrait me sauver la vie! et « cependant, de sa bouche charmante, une promesse même trompeuse suffirait pour mon « bonheur; car plus elle m'accable de rigueurs, plus je l'adore (3). »

Il n'est pas douteux que, dans cette affaire, le prix ne fût adjugé au vicomte, c'était convenable; mais la chronique assure que le page *Ugo Marescalc* fut le seul à s'en plaindre (4).

Les amours de *Guilhaume* et de la belle *Marqueza* restèrent longtemps un secret bien

---

Cette châtellenie de Nolhac fut longtemps en litige entre le vicomte et l'évêque, ainsi qu'il appert des pièces historiques consignées dans les Preuves de l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze.

Hominia, fidelitates et sacramenta quæ ab hominibus episcopi exegerat vel acceperat, a Guillelmo scilicet Jordani et Guillelmo de Sancto Desiderio, *et aliis quos episcopus dicet ei, dimisit et quittavit et eos absolvit.* — BALUZE, vol. XI, p. 67.

(1) Guilhem se retira vers Ildefons (Alphonse, comte de Barcelonne et de Provence), environ l'an MCLXXXV, auquel temps il trépassa, non sans avoir composé infinies, belles et doctes rithes, parmi lesquelles se pouvaient voir les plaisantes fables d'OEsope et un traité de l'escrime qu'il adressa au comte de Provence. — *Histoire et Chronique de Provence*, 2e partie, p. 134, par César Nostradamus, neveu de Jean. — Imprimé à Lyon en 1614.

(2) Voir MILLOT, *Hist. des Troubadours*, t. III, p. 121.

Domna e vos sui messagiers
Et el vers entendes de cui
E salut vos de part sellui
Quel vostre iois alegre pais
E sapchatz ben des er oimais
Quel sieus messaigiers vertadiers
Serai ics quiquel vos chan,
No sai cals ses lo cavalliers
Mas sieus en prec no vos envi, etc., etc.

(3) Aissi cum es bella s'il de cui chan,
E belhs son nom, sa terra e son castelh,
E belh siey dig, siey fag et siey semblan,
Vuelh mas coblas movon totas en belh;
E dic vos be, si ma chansos valgues
Aitan cum val aiselha de cui es,
Si vensera totas cellas que son,
Cum ilh val mais que neguna del mon.
Tan belhamen m' aucira deziran
Selha cui sui hom-liges ses revelh,
Que m fera ric ab un fil de son guan,
O d'un dels pels que'l chai sus son mantelh
Ab son cuiar, o ab mentir cortes
Me tengra guay tos temps, s'a lieys plagues;
Qu'ab fin talan et ab cor deziron
L'am atrestan on il plus mi confon.

(4) L'abbé Millot ajoute : La marquise ne pouvant plus se dispenser de tenir parole, l'accepta pour son chevalier et serviteur : leurs mours durèrent longtemps. — *Hist. des Troubadours*, t. III, p. 122.

gardé ; le jeune rival se taisait, et le poète, pour écarter même le soupçon, avait le soin d'adresser à quelque imaginaire beauté les chansons qu'il composait pour sa maîtresse. Tous les envois sont à son amie *Bertrans*.

Bertrans, femme mystérieuse, femme charmante ; le poète l'adore, le page la connaît ; elle est aimable, bonne, spirituelle, jolie ; et pourtant la vicomtesse n'en est pas jalouse ; elle est heureuse au contraire quand les chansons finissent par ces tendres ou plaintives *tornadas :*

Amics Bertrans ia trob amar
Non voillatz nlonc esperar (1).

—

Bertrans ges per aiso nom deing
Nuill autra cab midons romaing
On rics pretz ebeutaz si eioing
Enon es iornz que noi meillur (2).

—

Amics Bertrans digatz Bertrans qu'ieu dic
Trop seu venger sil vengues a plazer
E d'el sieu tort lais sa merce venser
Quoill non fan ren asel que non lavic (3).

—

Amics Bertrans ab tan men voill laissar
De far çansos e dirai vos per que
Que loncs chantars non estec an trob be
Ses ioi damon mas quant fol aioglar (4).

—

Amics Bertrans, vos que es gualiaire
Es mais amatz qu'ieu que sui fis amaire (5).

—

Amics Bertrans, veiatz s'ai cor volon,
Qu'ilh chant e ri, quant ieu Languisc et fon (6).

—

Bertrans, Bertrans, ben feira a mesprendre
S'il messonja fos vers et alhors ad aprendre.

Cependant, les visites du troubadour devinrent tous les jours plus rares, plus courtes, moins aimables ; Marqueza trouva d'abord dans son cœur mille prétextes pour excuser un inconstant ; elle savait que, vassal de l'évêque du Puy, Guilhaume occupait pour le vicomte une châtellenie en litige ; c'était la prudence qui le retenait à Nolhac, et s'il n'était pas à Nolhac, ses affaires personnelles l'avaient appelé à Saint-Didier son pays.

Bientôt toutes ses illusions s'évanouirent, elle comprit qu'elle était délaissée ; mais, quand elle sut que c'était pour la jeune et belle comtesse de Roussillon, quand elle eut la preuve que le perfide avait composé pour une autre ses plus charmantes poésies ; furieuse, la vicomtesse résolut d'en tirer une vengeance éclatante et dont Ugo dut recueillir toutes les douceurs. Vous raconter comment cela se fit, la chose est nécessaire à l'histoire que je traite, et pourtant je ne puis me résoudre à déchirer brutalement les derniers voiles de la pudeur. Je laisse donc parler le vieil auteur provençal ; on est si indulgent pour les naïfs conteurs d'autrefois.

« Tan s'agradava en Guillems de licis qu'el n'estava de vezer la Marqueza, don ela n'ac
« gelozia, mas non era. Tan que la Marqueza mandet per N'Uc Marescalc, e s clamet a lui d'en
« Guillem, e dis que vengar se volia d'en Guillem per seu d'en Uc : et an aisi qu'ieu vuelh
« far mon cavallier de vos, per so car sai qui es ; e car non trobaria cavallier que m convengues
« mai de vos, ni de cui en Guillems degues esser tan irat com de vos ; e vuelh anar en pélérinatge
« ab vos a sant-Antoni en Vianes ; et anarai à Sant-Leidier a maio d'en Guillem, jazer en
« sa cambra, et el sen leig vuelh que vos jaguatz ab mi. E can n'Uc o auzi meravilhet se mot
« fort, e dis : dona, trop me dizes d'amor, e veus me a tot vostre mandamen.

« La Marqueza s'aparelhet gent e bel, e mes se en la via ab sas donzelas e sos cavalliers ;
« e venc s'en a sant-Leidier e i descavalquet. Mais Guillem non era el castel, pero la Marqueza
« fo gen aqulhida a sa voluntat ; e can ven la nueg, colquet ab si n' Uc el lieg d'en Guillem ;
« e si fon saupuda la novela per la terra. »

Dès ce moment, Saint-Didier s'éloigna tout-à-fait de la vicomtesse, car il fut affligé de cette scandaleuse injure que pourtant il feignit d'ignorer....; mais comment le seigneur de Polignac vint-il à connaître la conduite criminelle de sa femme ? Je ne sais. On lit seulement dans les deux Nostradamus, *Jean* et *Cæsar*, que Marescalc, chassé du château, fut assassiné par des paysans, et que Guillaume se retira auprès d'Alphonse, comte de Provence, vers l'an MCLXXXV, *auquel temps il trépassa*.

Voici pour la malheureuse Marqueza ce que raconte un vieux manuscrit du Velay que nous avons en ce moment sous les yeux :

---

(1) *Compaignion ab io mou mon chan.* — (2) *Bel mes oimas qu'ieu retraia.* — (3) *Astat aurai.* — (4) *Ben chantara si mestes.* — (5) *El mon non a neguna.* — (6) *Aissi cum es bella.*

A la droite

Mort tragique de la Vicomtesse.

« A la droite de la troisième porte du vieux château des Polignac, sur le plateau du rocher, « est une tour ronde assez élevée; on voyait (encore en 1779), une énorme poutre qui la « traversait diamétralement, le temps et l'humidité l'avaient noircie; car l'air et la lumière ne « pénétraient dans ce donjon que par d'étroites ouvertures. Au milieu de cette poutre, seul « débris du plancher qui divisait la tour en deux étages, était suspendue une lourde chaine, « terminée par une ceinture en fer que fermaient plusieurs gros cadenas.

« Cette tour, dit le chroniqueur, avait servi de prison à une vicomtesse de Polignac, qui « avait eu pour amant un troubadour dont les poésies se trouvent à Paris en la bibliothèque « du Roi.

« La pauvre femme fut bien cruellement punie; elle demeura jusqu'à sa mort dans ce « noir donjon, retenue dans ces affreuses chaines (1). »

XI.

CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

SITUATION DU VELAY A CETTE ÉPOQUE.

An de J.-C. — 1207.

DEBOUT, sur le sommet de la colline sainte, Innocent III veille dans l'ombre.... Son œil ardent a parcouru le cercle immense de l'horizon, et vient de découvrir avec inquiétude le péril qui menace la chrétienté. Alors comme Jésus au jardin des Olives, le pontife attristé laisse tomber ses regards autour de lui, et voit ses disciples plongés dans un profond sommeil. « Frères, éveillez-vous, leur dit-il, l'esprit du mal « plane sur la terre. Le souffle de votre parole aurait pu le chasser plus promptement que la « brise matinale ne dissipe les vapeurs fétides de la nuit, mais vous avez trop longtemps « dormi, et son audace s'est accrue de toute votre faiblesse..; levez-vous donc et marchez. » Ainsi parle le Saint-Père...

Il était vrai; — l'hérésie, imperceptible dans son origine, n'avait point songé d'abord à s'attaquer aux croyances de l'Eglise; elle ne voulait de réforme que dans les mœurs du clergé.—Les habitudes monacales étaient, il faut le dire, si contraires aux divins enseignements de l'Evangile; la crosse pastorale, donnée comme houlette protectrice, frappait si rudement le troupeau, qu'un cri de pieuse indignation dut être le signal de cette grande révolte.

L'énergique et clairvoyant pontife avait compris le danger et s'était mis puissamment à l'œuvre.

Innocent III recevait de toutes parts d'amères doléances; il les appréciait avec une scrupuleuse attention et s'appliquait à les faire cesser.—Les plaintes qui fixèrent surtout son active sollicitude furent, on le comprend, celles des provinces méridionales où l'hérésie s'était

---

(1) Manuscrit laissé par M. Duranson, ancien ingénieur.—Ce manuscrit avait été composé principalement au moyen d'autres manuscrits et d'un choix de différentes pièces originales, que l'auteur s'était procuré par de nombreuses et très-louables recherches.

réfugiée. Plusieurs fois les habitants du Velay, pour ne parler que de ceux-là, implorèrent son intervention suprême; il les entendit paternellement et s'empressa d'ordonner que satisfaction complète leur fût accordée. Il voulait, s'il en était temps encore, préserver cette terre privilégiée du contact pestilentiel; il espérait que ses hautes montagnes opposeraient aux vents porteurs des mauvaises semences, une infranchissable barrière..., il réussit. Mais s'il parvint à détourner de ces contrées la contagion fatale, il ne put y maintenir l'irrésistible élan qui entraînait, presque à leur insu, des générations entières à de nouvelles destinées.

Résistance des habitants du Velay à leur évêque Bertrand de Chalencon.

Les habitants du Velay, enhardis par ce qui se passait autour d'eux, irrités des vexations incessantes des prélats féodaux, excités par les châtelains de la contrée, se mirent à résister ouvertement à leur évêque (1207). Celui-ci, fort de l'ascendant que lui donnait son caractère et de l'autorité qu'il tenait du Souverain, loin de faiblir, redoubla ses rigueurs. — Les opprimés portèrent alors leurs plaintes aux pieds d'Innocent III : « puisque le roi notre sire nous refuse « justice et pitié, disaient-ils dans leur supplique, Saint-Père, daignez venir à notre aide. « Monseigneur Bertrand de Chalencon, non content d'excéder les pouvoirs qui lui furent « confiés pour le bien du peuple, abuse tyranniquement de ceux que l'Eglise a mis dans ses « mains. Ce ne sont tous les jours qu'injustices nouvelles..... Malgré les défenses promulguées « par votre prédécesseur, Luce III, de sainte mémoire, la sépulture est interdite aux chrétiens « qui ne laissent pas, ou pour lesquels on ne paie pas une rétribution considérable. Le « mariage des veuves qui, à toutes les époques, fut autorisé par les lois de l'Eglise, est « maintenant réprouvé par notre évêque..... Et ne croyez pas, illustre pontife, qu'il en « fasse affaire de conscience, non : ce n'est pour lui qu'un moyen coupable d'augmenter ses « trésors, car il permet à ceux qui sont riches ce qu'il refuse aux malheureux. Contre ces « exigences iniques, si quelques-uns osent faire entendre une voix suppliante, ils sont « aussitôt interdits, excommuniés, et poursuivis à tout jamais par l'implacable colère de « Monseigneur. »

Plaintes au Pape.

Le Pape, qui retrouvait dans ces doléances les principaux griefs dont se fortifiait l'hérésie, se hâta d'écrire à l'évêque du Puy pour lui ordonner, ainsi qu'à son clergé, de mettre fin immédiatement aux indignes abus dont souffraient les habitants du Velay. — Non seulement le souverain pontife leur enjoignit de restituer les sommes qu'ils avaient si induement perçues, mais les contraignit encore à souffrir humblement toute demande, tout procès qui leur seraient intentés à cette occasion. (1)—Si cette publique et sévère remontrance à laquelle le prélat fut bien obligé de se soumettre, augmenta dans l'esprit des populations vellaviennes l'immense autorité pontificale, elle dût aussi considérablement amoindrir, on le comprend, l'*obéissance respectueuse* qu'Innocent III demandait pour Chalencon.

. . . .
. . . .
. . . . (2)

Prédication de la croisade dans toutes les paroisses du Velay.

Cependant la croisade contre les hérétiques se prêche dans toutes les paroisses de la province; les moines, si cruellement stygmatisés depuis un demi-siècle, se répandent dans les campagnes et réclament l'extermination des ennemis de la foi.—Ces ennemis, quels sont-ils, à quels signes les reconnaitre? demandent les bonnes gens saisis d'une pieuse frayeur.— « Ce

(1) Voir sur ce sujet ce que disent Arnaud (*Histoire du Velay*), Dom Vaissette (*Histoire du Languedoc*), le père Odo de Gissey (*Histoire de Notre-Dame du Puy*).

(2) Nous n'avons pas cru pouvoir introduire dans le cours de cette histoire, toute locale, le récit des évènements qui préparèrent la croisade contre les Albigeois. C'eut été sortir du cadre dans lequel nous devions contenir notre sujet.

« sont ces rois, ces princes, ces châtelains damnés, dont les demeures fastueuses servent d'asile « à tous les crimes. Ce n'est point assez pour eux de s'abandonner aux plus honteuses « débauches, ils trouvent que la perdition de leur âme ne paie point assez chèrement tout le « mal qu'ils font, c'est pourquoi ils appellent autour d'eux des légions de méchants poètes, race « affamée qui, pour un manteau neuf et quelques victuailles, vendrait Dieu. Ils leur font « composer les plus odieuses calomnies contre l'Eglise, mère des pauvres, et contre nous qui « dévoilons leur hypocrisie; puis ils mettent quelques sous d'or dans l'escarcelle de tous ces « faméliques, pour qu'ils aillent répandre à travers les paisibles campagnes les semences « empoisonnées.... Voilà quels sont les ennemis qu'il faut combattre, qu'il faut exterminer.... »

.....et les populations vellaviennes prennent les armes, se rangent docilement sous les bannières des paroisses et des châtellenies. Les seigneurs, les abbés rassemblent les fidèles soumis à leur juridiction; l'évêque Bertrand, bardé de fer comme un chevalier, commande cette petite cohorte.

Départ des Croisés vellaviens. 1209.

C'est à Notre-Dame du Puy, le 2 juillet 1209, qu'est le rendez-vous général. Durant la nuit entière, la ville illuminée se remplit de monde. A voir la joyeuse agitation qui règne dans tous les quartiers, on dirait vraiment qu'il se prépare quelque grande fête. On court, on se heurte, on s'appelle en riant, on frappe à grands coups aux portes des voisins pour emprunter, qui une bonne hallebarde, qui une forte épée, qui un casque, une cuirasse, un haubert. Plusieurs femmes résistent et ne veulent pas laisser partir leurs maris, leurs enfants; mais ils les rassurent bientôt :—« Que craignez-vous, leur disent-ils, nous n'avons que peu de lieues « à faire, par un temps superbe, à travers un pays fertile, et nous serons de retour pour « les moissons, dans quarante-cinq jours, au plus tard (1). »

Passage des Croisés à travers le Rouergue et le Quercy.

Au lieu de rejoindre à Lyon l'armée des croisés, Monseigneur Bertrand de Chalencon préféra se diriger par la route opposée, et balayer, si l'on peut se servir du mot, le Rouergue et le Quercy. — Il était prudent de ne pas exposer les troupes à manquer de subsistances, en les portant toutes à-la-fois sur les mêmes points; on conçoit d'ailleurs quelle influence devait exercer sur les habitants des pays parcourus, le passage de ces exaltés. A chaque pas, leur nombre augmentait, si bien, qu'au neuvième jour, ils étaient plus de deux mille. — Cette considération, d'une grande sagesse en cette circonstance, ne fut pourtant pas la seule qui détermina l'évêque du Puy à s'acheminer de ce côté. Non seulement le prévoyant général voulait éviter la disette, en ne suivant pas des chemins trop battus, mais il cherchait encore à réaliser quelques-uns de ces bons profits de guerre qu'on pardonne plus aisément aux vieux chefs de routiers qu'aux gardiens des saints préceptes évangéliques.

En effet : parti dans le seul but de combattre et de punir les peuples marqués du sceau de la réprobation pontificale, il ne se fit pas scrupule, chemin faisant, de frapper de contributions énormes les villes faibles et sans défiance par lesquelles il passait. Ainsi Caussade, dans le Quercy, Saint-Antonin, sur les frontières de l'Albigeois, furent obligés de payer une forte rançon pour éviter de plus grands malheurs.—La garnison de Villemur, effrayée par de faux récits, et s'imaginant d'une heure à l'autre voir arriver ces gens du Velay qu'on leur avait représentés comme une horde sanguinaire qui égorgeait tout sur son passage, se hâta de prendre ce qu'elle put emporter, incendia le château et se dispersa toute tremblante à travers la campagne, bénissant Dieu d'en être quitte à si bon compte. L'évêque, apprenant cette panique, assura qu'elle avait été d'autant plus malheureuse, qu'il n'avait nullement songé à s'emparer de Villemur, et qu'au moment où on le soupçonnait de s'attarder dans

(1) La croisade n'était demandée dans le Velay, que pour quarante jours. Passé ce délai, chacun redevenait libre.

ces parages, lui se hâtait de marcher sur Béziers, où étaient déjà réunies les troupes des coalisés.

Résultat de la Croisade.

Nous passons ici le récit de cette guerre affreuse et sans exemple dans l'histoire nationale, pour dire de suite quels furent ses principaux résultats :—Par cette conquête, ou plutôt par cette violente invasion, le midi devint la proie du nord. Les Provençaux, qui durant trois siècles, avaient fait l'honneur et l'envie des peuples civilisés, se trouvent tout-à-coup la pitié des plus misérables. Leurs belles provinces restaient incultes, leurs palais étaient déserts ou servaient de demeure à une soldatesque étrangère, le commerce s'était exilé d'un asile si brutalement spolié, la littérature romane, florissante dans toute l'Europe, fut condamnée à périr par les flammes, sur le trône même de sa gloire, et jusqu'à son dernier feuillet (1). Bien plus, quiconque osait parler cette langue harmonieuse, était excommunié comme coupable d'hérésie. Royaumes et duchés furent réunis à la couronne de France, et les Raymond, les Roger, ces vaillants princes dignes d'un meilleur sort, furent remplacés par des *sénéchaux du roi*.

Tout le midi se trouva désormais divisé en trois grandes sénéchaussées, celle de *Beaucaire et de Nîmes*, celle de *Carcassonne et de Béziers*, enfin celle de *Toulouse*. — Le diocèse du Puy fut compris dans la première. — Depuis cette époque, le Velay ne fut plus la frontière d'un état distinct et puissant, il devint fraction minime d'une province conquise et pour jamais confondue dans l'unité d'un vaste empire. (2).

XII.

PIERRE CARDINAL, TROUBADOUR DU VELAY.

(SUITE DU MÊME SUJET).

Appréciation générale des œuvres du poète.



UEL est cet homme, ce fugitif semblable au vieil Homère, qui court de ville en ville, tenant une lyre à la main, et chantant les malheurs de son inconsolable patrie? — Voyez, il aura cent ans bientôt, et la douleur lui pèse plus que les années.... Son front chauve, qu'il portait si fier autrefois, est courbé pour ne plus se relever; le temps a sillonné de rides profondes son visage amaigri, et pourtant s'il vient à tourner ses regards du côté de la Provence, son cœur bat,

(1) Pour empêcher de lire les livres hétérodoxes relatifs à l'hérésie albigeoise, le pape Honorius IV institue une Université à Toulouse, et, dans sa bulle, ordonne l'abandon de la langue vulgaire qu'il maudit... — Voir mon *Histoire de la langue Romane*, chap. IX. Décadence et destruction de la langue Provençale.

(2) . . . Les foyers de lumière qui éclairaient jadis le Velay, en s'éteignant près de lui pour se rallumer trop loin de son regard, n'eurent plus sur son action qu'une puissance de refroidissement. — La centralisation septentrionale, en réunissant dans une main éloignée tous les intérêts, brisa les rapports de chaque jour et de voisinage. — L'imprimerie, en repoussant l'idiôme provençal proscrit par les lois et dédaigné par les sociétés nouvelles, l'isola bientôt pour le changer, par une lente décomposition, en patois rustiques et grossiers; de telle sorte, qu'à partir de ce temps, l'histoire littéraire de nos localités perdit son originalité et vint se confondre dans l'histoire générale de la France.... — F. MANDET, *Histoire poétique et littéraire de l'Ancien Velay*, p. xvij.

ses yeux

ses yeux s'animent, sa voix encore forte répète à la terre proscrite, un long, un déchirant adieu...... Quels accents, quels plaintifs regrets s'exhalent de son âme!... « Adieu pour jamais, « beau ciel, doux climat, pays adoré!.... Adieu patrie qui m'a vu naître et que j'ai vu « mourir!.... Le glaive sanglant de l'exterminateur a passé comme une faulx cruelle sur tes « générations saisies d'effroi ; tes enfants sont tombés et couvrent le sol comme jadis tes « moissons jaunies... Depuis ce jour, on dit que tes champs sont restés sans culture, « on dit que tes femmes ne veulent plus être mères ; et moi qui t'ai vue belle, heureuse, « chargée de fleurs, ô Provence désespérée ! je gémis sur tes destins, je maudis tes « oppresseurs..... »

Ceux qui l'entendaient parler ainsi s'arrêtaient, et les jeunes hommes surpris, demandaient au père de leur père : Avez-vous connu ce vieillard ? — Oui, répondaient les plus anciens ; il a nom Pierre Cardinal, il est enfant de la Vellavie et fut l'ami du comte de Toulouse, le troubadour préféré du roi d'Aragon. Dans cette guerre déplorable, qui vit couler tant de larmes et tant de sang, le hardi poète frappa plus d'un coup mortel sans dague ni sans épée. Ses sirventes, plus rapides que l'arbalète du meilleur archer, atteignirent au cœur ces méchants clercs dont le retour des croisades peuplait alors les monastères. — Voilà ce que répétaient ceux qui furent les contemporains des massacres du midi, ceux qui savaient quelle civilisation fut brutalement étouffée dans son doux et libre épanouissement.

Pierre Cardinal, poète centenaire, errant comme un fantôme à travers toutes ces ruines, écrivant pour ainsi dire sur chacune des pierres de son chemin la triste épitaphe de chacun de ces hommes qu'il avait aimés, n'est-il pas une des figures historiques les plus dignes de notre sérieuse attention?... Ne croirait-on pas qu'il reste le dernier de la race perdue des troubadours, pour nous confier, avant de descendre dans les ombres éternelles, le secret de cette fatale époque? Il fuit, cachant sa lyre sous son manteau, osant à peine se retourner pour voir les dernières flammes de l'incendie. Il croit, comme le pieux Enée, avoir sauvé ses dieux pénates ; mais qu'importe l'instrument, si la poésie qui était son âme, l'a pour toujours abandonné?...

Puissance révolutionnaire des troubadours aux XI[e] et XII[e] siècles.

Jadis le poète était une puissance. Pour peu qu'il tînt la plume d'une main ferme, tout fléchissait humblement devant lui. Historien, philosophe, publiciste en même temps, rien ne passait sous son regard vigilant sans payer le tribut. Il était le seul organe de la publicité ; et l'on conçoit qu'à cette époque, où la presse n'existait point encore, celui qui pouvait, à son gré, dispenser la gloire ou l'infamie, exerçait nécessairement une influence considérable.... Il ne l'ignorait pas : « Je suis la voix qui crie, le peuple est l'écho qui répète », disait Pierre Cardinal, et vraiment il avait raison.— « Partez, mes vers, ajoute-t-il ailleurs, prenez les ailes « de l'hirondelle pour porter aux extrémités du monde la vaillance, les hauts faits de mon « prince ; et vous, mes jongleurs fidèles, accordez vos mandores, apprenez mes trois derniers « sirventes, vous les répéterez de ville en ville, de châteaux en châteaux. La jeune fille « s'arrêtera aux bords de la fontaine sans s'apercevoir que l'eau glacée baigne ses pieds nuds, « et vous la verrez sourire à l'harmonie de vos chants..... Le riche baron vous ouvrira « joyeusement les portes de son manoir et ne vous laissera pas partir, croyez-moi, sans une « généreuse offrande.... »

La hardiesse des troubadours est une des causes de la croisade.

Cette immense fortune, ce pouvoir toujours grandissant des écrivains méridionaux, furent les causes principales de la croisade. Les plus sombres mystères de la foi, les sanctuaires les plus reculés de l'église n'étaient plus respectés, la critique audacieuse levait tous les voiles, fouillait les plus secrets asiles. Alors ceux qui se voyaient aussi étroitement enveloppés, comprirent que dans cette étreinte mortelle, il fallait périr sous les attaques incessantes

de l'ennemi ou l'étouffer dans son sommeil. La résolution fut bientôt prise et promptement accomplie. (1)

C'était toujours en langue romane que se chantaient les sirventes. Même dans les pays où l'idiôme variait, on avait coutume, à cette époque, d'écrire et de réciter les compositions poétiques de préférence en style provençal. — Il était le plus doux, le plus harmonieux. — En Angleterre, en Espagne, en Italie, d'une extrémité à l'autre des Gaules, la Romane était étudiée, et les recueils de la bibliothèque royale témoignent de l'immense développement qu'elle avait acquis.

On comprend dès-lors quelle pensée dicta les proscriptions rigoureuses qui frappèrent les nombreux manuscrits publiés depuis plus de deux siècles. Ce n'était pas seulement des doctrines plus ou moins orthodoxes qu'on se proposait d'atteindre ; il fallait aussi anéantir à jamais ces milliers de chansons satiriques, ces pages d'histoire si vivement écrites, ces portraits si hardiment tracés..... Les moindres feuilles furent déclarées suspectes, coupables ; et pour extirper le mal dans sa racine, la traduction en langue vulgaire des Saintes Ecritures elles-mêmes, se vit condamnée. (2)

Quelque soudaine que fût la marche de l'hérésie, quelque vigoureux que fût son développement, il faut bien reconnaître toutefois qu'elle était autant le prétexte que la cause de la croisade. Evidemment ses progrès ne furent pas tellement rapides qu'en peu d'années elle eût pu recouvrir d'aussi vastes contrées. Pour nous en convaincre, lisons ces lois cruelles dont l'épée de Montfort se fit la protectrice, et nous verrons que si tout manuscrit bon ou mauvais, connu ou inconnu fut déclaré pernicieux, par cela seul qu'il était en langue romane, de même, tout écrivain, ami des princes Raymond, tout partisan de la résistance méridionale, durent être poursuivis comme hérétiques albigeois.

Influence des poésies de Pierre Cardinal sur le mouvement révolutionnaire.

Pierre Cardinal se trouva un de ceux qui provoquèrent les plus ardentes clameurs; car dans cette immense querelle, il ne resta pas un seul jour témoin paisible. On le vit s'armer tour-à-tour contre l'indigent sous le chaume, contre le moine dans son moutier, contre le châtelain derrière ses hauts remparts. A tous il disait les plus sanglantes vérités, non en déclamateur furieux, en esprit jaloux et inquiet; ç'eût été chose facile en ce temps-là où chacun faisait métier de médisance. Il parlait en philosophe expérimenté, en observateur fidèle et sûr. Comme il avait successivement porté la robe monacale et le manteau des chevaliers, il savait mieux qu'aucun autre sous quels plis de la bure et de la soie se cachait la honte.

C'est vraiment une précieuse étude à faire que celle des poésies de ce rude lutteur, de cet homme robuste qui nous apparaît sur les fondements de la société nouvelle comme un des plus ardents ouvriers de l'avenir. Il n'est pas dans tout le moyen-âge d'écrivain plus original en la forme, plus varié au fond. Il a incontestablement plus d'érudition qu'aucun de ses contemporains, et l'on peut dire, sans crainte d'être contredit, que sa verve n'eut point

---

(1) D (1212). — Chaque maison des terres acquises sur les Albigeois, paiera, chaque année, trois deniers melgorois de cens au pape, en mémoire de ce qu'il a banni l'hérésie de leur pays.

— Chaque particulier viendra à l'église paroissiale, les dimanches et fêtes.

— Quiconque souffrira un hérétique sur ses terres, les perdra.

— Aucune personne crue hérétique ne sera établie bailli, juge, témoin ou avocat.

— Quiconque mènera des vivres aux hérétiques, ses biens seront confisqués, et quelques-uns même seront jugés dignes de mort.

— Même peine pour qui aura pu prendre un hérétique et ne l'aura pas fait.

— Aucune dame du pays ne pourra, de dix ans, épouser un homme du pays, sans la permission du comte, mais bien un français, etc.

(Extrait du vol. LIX, de la *Collection de Decamps*).

(2) (1234). — Défense de lire l'Ancien et le Nouveau Testament en langue romane. *(Proclamation Catalane)*.

« Statuim, que alguns no hajan libres del vell, o novell Testament en romanç : e si algu ne haura, dins vuyt dies, après la publicatio « de aquesta constitutio, del dia que ho sabra, liure aquels al bisbe del loc cremadors la qual cosa sino ho fan, vulles sie clergue, o lec, axi « com a sospitos de heretgia sia haut, fins que sen sie purgat. » — *Const. de Catal.*, lib. I, tit. 1, cap. 2, fol. 7.

d'égale.—Rien ne peut l'émouvoir, rien ne peut retenir sur le bord de ses lèvres ce qu'il veut proclamer. Il pousse le courage souvent jusqu'à l'audace, et si, dans un sirvente amer, il se met à flétrir un déloyal chevalier, le seigneur Estève, par exemple, voyez comme il met au jour les honteux détails de son crime.—Il marque au front le parricide ; puis quand le sceau de l'infamie est imprimé sur les chaires frémissantes du coupable, il jette à la foule cette leçon vivante. « Mes vers, dit-il, partent d'un cœur droit et sans frayeur. Semblables à la lance « du divin Achille (lance miraculeuse qui guérissait les blessures qu'elle faisait), mes chants « portent toujours après eux le baume qu'il faut mettre sur les plaies saignantes qu'ils « découvrent...... » — Ailleurs il ajoute : — « Certains hommes prennent ma sagesse pour « de la colère et me traitent d'insensé ; c'est pour eux que je fis l'an dernier mon apologue de « la pluie. »

Cardinal, célèbre par un profond savoir, par une intelligence supérieure, brillait encore par les qualités les plus différentes. Il suffit de parcourir ses ouvrages pour apprécier les inépuisables ressources de cet esprit fécond. Fables, chansons, sirventes, élégies, sermons, tous sont marqués aux plus vives empreintes. — Ses poésies religieuses, et le nombre en est considérable, loin de dénoncer une conscience infectée d'hérésie, prouvent, au contraire, qu'il était aussi candide, aussi docile dans sa foi qu'il était indépendant et fier sur les choses humaines.

Plus d'une sentence inquisitoriale le poursuivit comme Albigeois; mais il faut bien avouer que si le chrétien était inattaquable, l'écrivain avait suffisamment provoqué les fureurs cléricales. Lisons, en effet, ses violentes satires contre les principaux ordres monastiques de son temps, contre les Dominicains surtout, et nous comprendrons alors si ceux qu'il avait ainsi attaqués durent l'épargner à leur tour, lorsqu'ils devinrent les plus forts.

Tel fut Pierre Cardinal.

Voici la courte biographie que nous a laissée de lui l'historien provençal.

Biographie de Pierre Cardinal, par Michel de la Tour.

« Pierre Cardinal vint au monde au Puy Notre-Dame, ville du Velay. Il appartenait à une « famille considérable ; son père était chevalier, sa mère était une femme de condition. Jeune « encore, ses parents le placèrent à la cathédrale du Puy, dans le but de lui obtenir un jour « un canonicat. Il y apprit les lettres, la lecture et le chant ; mais avançant en âge, et « se sentant jeune, aimable et beau, la vanité s'empara de lui, et il se mit à composer de « belles poésies et d'excellente musique. Il fit quelques chansons, mais peu. Il composa un « grand nombre de sirventes beaux et bons. — Dans ses violentes satires, il donne de fortes « leçons et de nombreux exemples pour qui sait les comprendre. Il châtie les folies de ce « monde, et reprend énergiquement les dissipations des faux clercs.

« Ce troubadour s'en allait par les cours des rois et des gentils barons, conduisant avec lui « son jongleur qui chantait ses sirventes. —Il fut particulièrement considéré et récompensé par « Monseigneur le bon roi Jacques d'Aragon et par quantité d'honorables barons.

« Et moi, maître *Michel de la Tour,* écrivain, fais savoir que lorsque Pierre Cardinal « quitta la vie, il avait près de 100 ans, et que moi, *Michel*, ai copié tous les sirventes de ce « troubadour, en la ville de Nîmes. (1) »

---

(1) Peire Cardinal, si fo de Vellaic, de la ciutat del Puei Nostra-Domna ; e fo d'onradas gens de paratge, e fo filho de cavalier et de domna. E quand éra petitz, sos paires lo mes per quanorgue en la quanorguia del Puei : et apres letras, et saup ben lezer et chantar. E quant fo vengutz en estat d'ome, el s'azautet de la vanetat d'aquest mon ; quar el se sentit gais, e bel, e joves. E mot trobet de belas razos et de bels chantz : e fetz cansos, mas paucas : e fes mans sirventes ; et trobet los molt bels et bons. En los cals sirventes demonstrava molt de bellas razos et de bels exemples, qui ben los enten, quan molt castiava la follia d'aquest mon ; e los fals clergues reprendria molt, segon que demonstron li sien sirventes : Et anava per cortz de reis et de gentils baros, menan ab si son joglar que cantava sos sirventes. E molt fo onratz egrazitz per mon seignor le bon rei *Jacme d'Aragon* et per onratz baros.

En parlant ici de Pierre Cardinal, notre but est moins une recherche biographique d'un médiocre intérêt pour le lecteur, qu'une étude sur les ouvrages d'un de nos illustres compatriotes : d'ailleurs les noëls, les chansons, les cantiques et les sirventes qui nous restent de lui, nous apprendront plus sûrement à le connaître que les récits contradictoires de Nostradamus et de Millot.

Situation morale du Velay aux XI[e] et XII[e] siècles.

Avant tout, et pour bien apprécier la valeur historique des enseignements et des graves leçons du troubadour, voyons sous quelle influence il écrivait ces amères satires qui le firent appeler avec raison le *Juvénal du moyen-âge français*.

Les abus, les vexations, les guerres continuelles des grands vassaux avaient irrité, soulevé une population misérable sur laquelle la tyrannie féodale pesait comme un joug de plomb. Pour faire vivre les hommes d'armes, pour entretenir les forteresses incessamment démantelées et reconstruites, pour suffire aux fêtes de tant de petites cours, aux dissipations d'une si grande quantité de seigneurs, de quelles ressources pouvaient être les produits agricoles et les pénibles labeurs du serf, alors que trop souvent le fer et le feu ravageaient les moissons?....

Les juifs venaient d'être chassés de France, et ce premier acte du règne de Philippe-Auguste produisit d'autant plus d'agitation que, par cette loi de bannissement, les débiteurs chrétiens se trouvaient libérés de leurs dettes envers les exilés. Le commerce effrayé n'osait plus tenter la fortune, car tous les jours on apprenait la ruine ou la mort de ces riches marchands qui colportaient de châteaux en châteaux ces brillants tissus que les nobles dames attendaient avec tant d'impatience. En vain les malheureux s'étaient-ils appuyés sur la patente largement payée au chancelier du comte de Toulouse, du duc de Bourgogne ou de tout autre suzerain, ils étaient impitoyablement dévalisés.

L'Eglise n'avait plus de faveurs ni de dignités que pour les nobles familles. Les croisades étaient venues augmenter outre mesure ses dotations déjà considérables, et ses vastes domaines couvraient tout le pays. Pour défendre tant de biens, elle dut armer de nombreux vassaux, construire de vastes forteresses, et souvent dans ses luttes appeler à son aide les foudres puissantes de l'excommunication; — arme terrible sans doute, mais dont il fallait prudemment se servir : redoutable encore sous Philippe II, elle vint tomber sans force aux pieds de Philippe-le-Bel. — En se mêlant ainsi aux affaires de ce monde, l'Eglise inspira plus de terreur, mais moins de confiance; elle oubliait son origine, se trompait dans son œuvre, s'égarait dans sa marche.

Au retour de la Terre-Sainte, un grand nombre de monastères étaient devenus le refuge de soldats sans asile, de proscrits, de vagabonds poursuivis par la justice, et de débris de bandes routières. — De ces saintes expéditions où l'on était allé pour expier ses fautes et conquérir le tombeau sacré du Christ, beaucoup ne revinrent qu'avec des intentions de paresse, de débauche et de pillage. Certains châteaux n'étaient plus que des repaires dans lesquels d'audacieux seigneurs enfouissaient les dépouilles des pauvres pélerins, et plusieurs maisons religieuses étaient elles-mêmes changées, dit l'histoire, en *cavernes de brigands* (1), où les hommes cachaient leur perversité sous les plis du froc monacal.....

Et ieu, maistre *Miquel de la Tor*, escrivan, fanc à saber que Peire Cardinal quant passet d'aquesta vida, qu'el avia ben entorn de cent ans. — Et ieu sobredig *Miquel* ai aquestz sirventes escritz en la cieutat de *Nemze*.

(1) *Ego igitur* Albericus *Aquitanorum Dei gratiâ primas constitutus, etc... Procedente si quidem tempore fervor et nomen religionis itâ prorsus evanuit; ut monasterium quod divino cultui fuerat designatum, potius* spelunca latronum *quam contubernium monachorum judicaretur....*

Anno Domini ab Incarnatione div. MCXXXVII[e] papa Innocentio secundo, rege Francorum Ludovico....

(D'après la pièce ORIGINALE ET INÉDITE, sur parchemin, déposée aux archives de la Haute-Loire, cote V, division de la Chaise-Dieu, dans la liasse ayant pour titre : *Pièces relatives à l'abbaye de Chanteuges*, n° 1137).

Sans citer

Sans citer ici ces grands exemples des XII[e] et XIII[e] siècles, dont les pages de l'histoire générale sont toutes frémissantes, revenons seulement sur quelques-uns des souvenirs de nos contrées à cette époque, et voyons, le livre à la main, si Cardinal eut besoin d'aller chercher hors de son pays natal des motifs de juste colère et d'indignation.

Déjà nous avons dit ce qu'était la féodalité ; nous avons vu quelle était la puissance et la vie de ces châtelains oppresseurs tyranniques de nos montagnes. Le vieil *Armand de Polignac* a jeté sa femme dans un noir donjon et l'a laissée cruellement mourir suspendue à des chaînes de fer (1). — *Pons*, cent fois parjure, a dépouillé son père vivant encore de sa fortune et de son titre, a pillé les églises et les monastères, a porté les armes contre son roi, et est allé gémir dans une affreuse prison (2). L'incendiaire *Héracle*, plus déloyal encore que les deux qui l'avaient précédé, après avoir ravagé la contrée, est obligé de venir, tremblant et humilié, pieds nus, la corde au col, subir sous le porche de Saint-Julien, la flagellation la plus honteuse. (3)

Lorsque le preux Adhémar prit en main le bâton pastoral du Velay, le siége épiscopal était encore tout souillé du sang que venait de répandre un prélat perdu d'ambition et que ses crimes avaient fait excommunier. — Ce fut au Puy même que se réunit le grand concile qui chassa du trône pontifical et excommunia l'usurpateur schismatique Pierre Léonis. Pour témoigner leur reconnaissance à la Vierge, puissante patronne de ce pays, les papes prirent ensuite sous leur sauve-garde les biens de son église ; car, dit le chroniqueur, à cette époque, les brigands qui inondaient la contrée, et quelques grands qui l'habitaient, avaient porté si loin le désordre et le pillage, qu'aux excommunications apostoliques il fallut joindre les armes royales, que Louis VII lui-même fut obligé de venir plusieurs fois pour châtier les coupables.— Qui ne connaît l'histoire de ces chaperons blancs qu'un ingénieux chanoine institua tout-à-coup pour chasser de nos montagnes ces troupes sanguinaires et dévastatrices de routiers ? — Qui ne sait que plus tard, sous l'épiscopat du malheureux *Robert de Mehun*, le diocèse fut tellement agité, que pour échapper aux fureurs populaires, le prélat se vit obligé de chercher un asile dans une abbaye éloignée ? Alors le pape et le roi intervinrent dans cette grande querelle, les foudres de l'Église furent lancées contre les séditieux, et déjà même on avait résolu de les traiter comme les hérétiques albigeois, lorsque le calme sembla un instant naître ; mais l'évêque ayant reparu, bientôt fut assassiné par les chefs des rebelles excommuniés. — Enfin, avant cette époque, qui n'avait entendu raconter l'histoire effrayante des moines de Saint-Marcellin ? L'abbaye de Chanteuge, fondée depuis plus de deux siècles, vivait pieuse et tranquille, lorsque tout-à-coup un certain *Itier*, farouche et déloyal châtelain des environs, vint y chercher un asile. Etait-ce le remords, était-ce la crainte que tous ses crimes ne trouvassent bientôt un juste châtiment ? On l'ignore ; mais à peine le méchant eut

---

(1) Il est longuement parlé de cet Armand de Polignac dans les histoires de Dom Vaissette, de Baluze, d'Arnaud, d'Odo de Gissey et de Théodore. — Armand de Polignac, ainsi que ses deux fils, après avoir inquiété leur évêque, pillé les pélerins qui venaient à Notre-Dame du Puy, osèrent lever les armes contre Louis VII leur souverain. Mais le roi demeura victorieux, et les chefs de rebelles furent pris, menés à Paris, où ils demeurèrent longuement prisonniers.

(2) Voyez au mot Polignac, *Histoire générale du Languedoc,* par les Bénédictins, tome II.—Arnaud, *Hist. du Velay*, tome I.—Baluze, tome II, pages 66, 68; *Lettre du roi Louis*, extraite du troisième livre des compositions de l'évêché du Puy en Velay.

Ce Pons, vers la fin de sa vie, se repentit sans doute de ses crimes et voulut en faire une sévère pénitence. C'est probablement lui dont parle Odo de Gissey, quand il dit que Pons, vicomte de Polignac, l'an 1213, fit hommage de son chasteau, se retira du monde, se confinant en l'ordre de Cisteau, pour y user, en repos et au service de Dieu, le reste de sa vie ; faisant héritière l'église de Notre-Dame du Puy, de tous ses biens, en cas que ses deux fils mourussent sans hoirs légitimes.

(3) *Venit* Brivatam *tertiâ die post festum beati Juliani proximo sequens et in hanc formam satisfecit. Concilio si quidem patris sui et Willelmi, comitis Montisferrandi soceri sui et aliorum proborum virorum, nudis pedibus Brivatam ingressus, et ad portam ecclesiæ sub virga correctionis humiliatus, ad altare almi martyris Juliani humiliter et devotè accessit....*

Anno M.CC.I. (Extrait des archives de l'église de Brioude, pièce consignée dans le 2[e] volume de Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, liv. I, p. 69.—Voyez aussi GALLIA CHRISTIANA, *Instrumenta sancti Flori*, p. 134, 135, tome II.)

mis le pied dans cette maison de Dieu, qu'aussitôt le bon ange qui la protégeait se voila la face et s'envola. Loin d'amortir ses passions et d'éteindre l'ardeur impétueuse de son sang, dit un spirituel auteur moderne (1), *Itier,* le farouche reclus, ne tarda pas à communiquer la corruption du monde et la contagion du péché aux pauvres religieux qui vivaient heureux avant lui en cette retraite, dans la douceur de la paix de Dieu.

Bientôt, chaque soir, une troupe satanique sortait du seuil béni, cachant sous le froc, cuirasses, dagues et épées, chevauchant à travers le pays, imposant tribut à serfs et à marchands, et prenant logement militaire dans les couvents de nonnes. Cette vie désordonnée dura tant, que Raimond, abbé de cette infâme abbaye, ne voulut plus y demeurer. Les Bénédictins, dans leurs précieuses collections historiques, nous ont conservé ses paroles : « J'ai vu, dit-il, « l'abbaye de Saint-Marcellin de Chanteuge dans un état déplorable, son monastère en ruine, « son sanctuaire dépouillé, l'église convertie en forteresse, personne ne servant Dieu, et la « sainte maison devenue un lieu de refuge pour les voleurs et les homicides (2)..... »

Dès cette époque, le monastère de Chanteuge fut donné à l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui le réduisit à l'état de prieuré.

Voilà sommairement le triste tableau des chagrins, des misères et des crimes qui désolaient alors nos contrées. Pierre Cardinal avait-il besoin, pour exciter sa verve satirique, d'aller chercher ailleurs des motifs de plus juste indignation?

Sirventes contre les faux clercs.
PHILOSOPHIE.

Le poëte jette un regard dédaigneux sur l'espèce humaine, partout il trouve d'amères déceptions; où il espérait la vertu, il ne rencontre que le vice; au lieu de franchise et de courage, il ne voit autour de lui que lâcheté et mensonge.

S'il entre dans un monastère, et qu'à la place de chastes et humbles serviteurs de Dieu, il aperçoive même sous les voûtes du cloître, des hommes brûlant de feux impurs; alors une sainte colère le transporte. Il crie vengeance, et pour démasquer au grand jour les turpitudes infâmes qui l'indignent, il trempe sa plume dans le fiel, et se met à écrire contre les moines impudiques, la satire la plus violente, la plus cynique, la plus audacieuse qui se puisse concevoir (3).

Tandis que les gens d'église prêchent aux hommes la modestie et la charité, si l'orgueil lève trop haut le front de quelques-uns, si la cupidité enivre leur cœur, si l'ambition les entraine dans les sentiers honteux de la vie, c'est lui qui viendra les rappeler aux vertus évangéliques dont ils doivent les premiers donner l'exemple; il montrera autant de respect et de vénération pour les prêtres qui honorent leur saint ministère, qu'il se dressera implacable contre les autres. S'il veut parler de ceux-ci, il dira :

« Il n'est point de corbeau ni de vautour qui évente d'aussi loin une charogne, qu'un clerc « et un prédicateur ne sentent un homme riche; ils se font son ami intime, et quand il lui « arrive une maladie, ils lui font faire une donation à leur profit, quoiqu'il aie beaucoup de

---

(1) *Voyage dans la France*, par MM. Charles Nodier et le baron Taylor, article inséré dans la *Revue de Paris*, sous le titre de *Environs du Puy*, tome XLIII de la collection.

(2) *In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti, ego Raimundus quondam Cantojolensis abbas, videns temporibus meis Cantojolense monasterium ad tantam destructionem pervenisse, ut spoliato sanctuario, et castellificata ecclesia, nullus ibi serviens Deo reperiretur, sed receptaculum esset predonum et homicidarum; in capitulum Casæ-Dei tertia die prius festum beati Roberti veni : et curam et administrationem Cantojolensis abbatiæ in manu Claromontensis episcopi cum virga deposui, et Casæ-Dei in prioratum perpetuo possidendum firmâ fide, bonâ voluntate, consensu etiam et concessione Cantojolensium fratrum attribui, ut per fratres Casæ-Dei locus ille restitueretur, et servitium Dei redintegraretur*, etc., etc.

Charta extinctionis abbatiæ Sancti Marcellini Cantojolensis. — (Ex autographo ejusdem monasterii eruit Dominus J. BOYER. — *Instrumenta ecclesiæ Claromontensis*, p. 82. GALLIA CHRISTIANA, *tomus secundus.)*

(3)
Un estribot farai quez er mot maïstratz
De motz novels e d'art e de divinitatz;

« parents (1). . . . .
« les clercs se disent pasteurs et sont des assassins. Quand je les vois prendre leurs airs de « saints, je pense de suite à ce renard qui, voulant un jour entrer dans une bergerie, et « craignant que sa peau ne le fît reconnaître, se couvrit d'une peau de mouton; alors, à « l'aide de son déguisement, il pénétra dans le parc, puis dévora ceux qui l'avaient reçu « parmi eux. Rois, empereurs, ducs, comtes et chevaliers, avaient coutume de gouverner le « monde; mais les clercs ont usurpé sur eux cette autorité par ruse, par audace, par force « ou par leurs prédications........ Quand ils sont à table, peu leur importe la compagnie, « s'ils ont la première place; quand ils se décident à venir, ils ne choisissent guère leur « monde; cependant vous ne les verrez jamais s'asseoir près d'un pauvre mendiant, mais « toujours accepter le repas des gens riches. (2)

« Au lieu de jurer, je fais un sirvente; et je chante que je vois le crime et la débauche « s'élever, tandis que le courage et l'honneur sont abaissés, les traîtres faire la leçon aux « hommes de probité, les voleurs prêcher les honnêtes gens, et les êtres perdus vouloir « enseigner la bonne voie à ceux qui ne s'en sont jamais écartés.....

« Je dis que les clercs sont gens qui prennent de toutes mains, et qu'il faut que l'univers « leur appartienne, quelques malheurs qui puissent en arriver. Ils s'en rendent les maîtres, « tantôt en prenant, tantôt en donnant, soit par les indulgences qu'ils accordent, soit par « l'hypocrisie dont ils se couvrent. Ils appellent à leur aide aujourd'hui les absolutions, demain « les vins et la bonne chère; puis viennent soit les prières, soit les coups de pierres; enfin ils « se vouent tantôt à Dieu, tantôt au diable. (3) »

Dans ses sirventes contre les abus des ordres religieux, Pierre Cardinal indique à chacun les mauvais penchants auxquels il se laisse trop facilement aller. Parle-t-il des Dominicains, voici ce qu'il en dit :

« Les Jacobins n'ont pas de plus grave occupation que de discuter entr'eux sur la meilleure « qualité des vins, et ils ont établi un tribunal où ils condamnent comme *Vaudois* (4) ceux qui « osent les blâmer. Par l'ardeur qu'ils mettent à vouloir découvrir nos secrets, ils sont plus « redoutables que qui que ce soit (5). »

---

(1) Tartarassa ni voutor
No sent plus leu carn puden
Com clerc e prezicador
Senton ont es le manen :
Mant en en son siei privat ;
E quan malantia 'l bat,
Fan li far donatio
Cat que'l paren no y an pro.
(Tartarassa ni Voutor).

(2) Li clerc si fan pastor
E son aucizedor ;
E semblan de sanctor
Quan los vey revestir,
E pren m'a sovenir
D'en alegri q'un dia
Volc ad un parc venir,
Mas, pels cas que temia,
Pelh de moton vestic,
Ab que los escarnic ;
Pueys manjet e trahic
Selhas que l'abellic.
Rey et emperador,
Duc, comte e comtor
E cavallier ab lor
Solon lo mon regir ;
Aras vey possezir
A clercx la senhoria
Ab tolre et abtrazir
Et ab ypocrizia,
Ab forsa et ab prezic.
. . . .
. . . .
Quan son al refector
Non m'o tenc ad honor
Qu'a la taula aussor
Vey los cussos assiz
E primiers s'eschausir ;
Aniatz gran vilanca,
Quar hi auzon venir
Et hom non los en tria ;
Pero anc non lai vic
Sezer latz qui son ric ;
D'aisso los vos esdic.
(Li clercs si fan).

(3) Un sirventes fas en luec de jurar,
E chantarai, per mal e per feunia,
De malvestat que vey sobre montar
E decazer valor e cortezia,
Qu'ieu vey als fals los fis amonestar
Et als lairos los lials prezicar ;
E'ls desviatz mostron als justz la via.
. . . .
. . . .
Ab totas mas vey clergues assajat
Que totz lo mons er lurs, cny que mal sia ;
Quar els l'auran ab tolre o ab dar,
O ab perden, o ab ypocrizia,
O ab asout, o ab beur, o ab manjar,
O ab prezicx, o ab peiras lansar,
O els ab Dieu, o els ab diablia.
(Un sirventes fas...)

(4) *Pierre de Bruys* descendit dans le midi, passa le Rhône, parcourut l'Aquitaine, toujours prêchant le peuple avec un succès immense. Henri, son disciple, en eut encore plus; il pénétra au nord jusque dans le Maine ; partout la foule les suivait, laissant là le clergé, brisant les croix, ne voulant plus de culte que la parole. — Ces sectaires, réprimés un instant, reparaissent à Lyon sous le marchand *Vaud* ou *Valdus* ; en Italie, à la suite d'Arnaldo de Brixia. Aucune hérésie, dit un Dominicain, n'est plus dangereuse que celle-ci, parce qu'aucune n'est plus durable.... (Michelet, *Hist. de France*, t. II, page 401).

(*Petri venerabilis, episc. ad Arelat., Ebredun., diens., Wapic, episcopos. ap. Gieseler*, II, p. 2, 481).

(5) Iacopi apres maniar non aquesta
An desputon del vi cals meilhers es
Et an deplaitz cort establia,
Et es Vaudes quil s ne desvia,
E los secrets dom e volon saber
Per tals que meils si puescon car tener.
(Ab votz d'Angel).

Quand il s'adresse aux Hospitaliers, il les accuse de faire consister leur pauvreté à conserver leurs biens et à s'emparer de celui des autres. Il leur reproche d'avoir quitté leurs robes de gros drap pour en prendre de filées avec de la fine laine d'Angleterre (1), de s'approprier les aumônes destinées aux pauvres, de se nourrir avec de bons restaurants, des sauces bien relevées, des coulis épais et succulents, de boire les meilleurs vins, de porter des capes de doux camelot, des souliers du plus mince cuir de Marseille et attachés avec art. « Si j'étais mari, « dit-il en finissant le sirvente, je me garderais bien de laisser approcher ces gens-là de ma « femme; car ces moines ont des robes aussi amples que celles des dames, et rien ne s'allume « si aisément que la graisse (2). »

« Les ordres monastiques sont si jaloux, si orgueilleux et si méchants, qu'ils sont plus « dangereux que les voleurs et la canaille. Si les moines peuvent vous approcher, et s'ils vous « demandent quelque chose, vous ne sauriez pas plus vous en défendre que s'ils étaient vos « propres parents. Ils font bâtir de beaux monastères avec de magnifiques enclos pour y fixer « leur habitation sans doute; mais les Turcs et les Persans n'apprendront certainement pas à « connaître Dieu par leurs sermons. Ce qu'ils redoutent, c'est de passer la mer et de mourir; ils « préfèrent élever des édifices de ce côté de l'eau plutôt que d'aller à la conquête des infidèles. « Pour de l'argent, ils vous vendront le pardon de vos fautes....... Ils ne vous donneraient pas « même deux boutons ou un gant; car toute l'année pour eux se passe, non pas à travailler, « mais à demander; cependant ils mangent de beaux poissons, du pain bien blanc, et s'habillent « bien chaudement. Plût à Dieu que je fusse d'un pareil ordre, s'il suffit de cela pour faire « son salut! (3) »

Certes, il fallait du courage au poète pour venir, à la face de la société telle qu'elle était faite à cette époque, attaquer avec tant d'énergie les vices de ce qu'il y avait de plus puissant, de plus redoutable. Toujours armé d'un fouet vengeur, il poursuit sans cesse les méchants, quels qu'ils soient, n'importe le lieu qu'ils habitent. Ses flèches acérées vont quelquefois jusqu'au trône; car il accuse le roi lui-même de se laisser gouverner par d'indignes courtisans; il le rappelle à la vertu de Charles Martel, son glorieux ancêtre.

Sirventes contre les mauvais riches.

Ce troubadour s'en allait par les cours et les châteaux, suivi de Faidit, son fidèle jongleur (4), et payait souvent par de bien sévères vérités, l'hospitalité qu'on ne croyait accorder qu'à un plaisant bouffon. Aussi quand, appelé devant une noble assemblée de riches dissolus qui lui demandaient d'égayer leur orgie, tout-à-coup il chantait d'une voix ferme et vibrante les sirventes les plus amers contre les infâmes débauches qu'il avait sous les yeux, quelles devaient être la surprise et la confusion de ces frivoles châtelains qui prenaient un philosophe pour un hochet, Juvénal pour un histrion.

« Les hommes riches, dit-il, n'ont pas pour les pauvres plus de pitié que Caïn n'en eut pour « Abel. Ils sont plus rapaces que les loups, plus menteurs que des filles perdues. On percerait

---

(1) Espentals non es la lur paubreza,
Gardan lo lur predon so que mien es
Per mols gonelstessutz de lan englesa.
Laisson sels car trop aspres lur es....
. . . .

(2) Seu fes marritz molt agram faresza
Desbraiatz lont ma moilher segues
Qu'elles et els an fauda d'un amplesza,
E fuec ab grais fort leumen sols enpres.
(Idem).

(3) Tant son li ordre envios
Plan d'orgueilh e de maltalan
Que sont tant sabon mais d'engan
Que raubadors ni mel cussos.
Est podon parlar ab vos
De ren que queiron de non dir,
Non lur poires ni escremir
Plus que l'eratz cozitz ab vos. —
A dazo bastan los maizons
E bels vergiers on ılh estan,
Mas geli Turc non ni Persan,
Non creszon Dieu per lurs sermons,
Qu'ilh lur fasson carpa oros
Son del passar e del morir
E volon mais de sai bastir
Que l'ai conquerre los fellos. —
Per deniers trobares perdons...
. . . .
An aital orde, dos botons
No donaria ni un gan;
Que non fan mais querre tot l'an,
Et que mangion de gros peissons
Blancs pans e bons vins saboros,
C volum caudamen vestir
Que freitz nols puesca envazir,
Plagues Dieu d'aital orde fos,
Sol que fos ma salvassions.
. . . .
(Tant vei lo segle cobeitatz).

(4) Faidit, vai ten chantar lo sirventes
Drech al tornel à V. Guigo, qui que pes,
Car de valor non à par en est mou
Mas mon Senher en Ebles de Clarmon.

« leur

« leur corps en deux ou trois endroits qu'on n'en pourrait faire sortir une vérité, mais toujours « des mensonges ; car les mensonges coulent chez eux de source comme l'eau du torrent.

« Toutes les vertus des hommes, je pourrais les écrire sur un morceau de parchemin grand « comme la moitié du pouce de mon gant; avec un petit gâteau, je nourrirais tout ce qu'il y a « de probe sur la terre ; mais si je voulais offrir à manger aux méchants, je n'aurais qu'à m'en « aller partout, criant sans regarder : Hommes de bien qui êtes sur la terre, venez manger « chez moi . . . . (1) »

Ailleurs, voilà le portrait qu'il trace de la vie d'un noble baron :

« Lorsqu'un grand se met en route, la méchanceté le précède, l'accompagne et le suit; la « convoitise l'escorte, l'injustice porte la bannière, et la vanité lui sert de guide. Quand il « vient sur une place publique, que pensez-vous qu'il y fait? Tandis que les autres rient « et s'amusent, lui intente un procès à celui-ci, chasse celui-là, maudit l'un, menace l'autre, « donne des coups à quelques-uns, et ne témoigne d'amitié à personne..... Ecoutez de quelle « manière il s'y prend lorsqu'il veut donner une fête. D'abord, il bat tellement ses gens qu'il « ne leur laisse pas un denier. Pour ces malheureux, la tempête, la famine et la mort ne sont « pas plus à craindre (2). »

Pierre Cardinal ne craint personne; il pousse la liberté de dire jusqu'à la licence, il brave la colère des méchants qu'il stygmatise.

Estève de Belmont, par exemple, essuya tout ce que la satire vengeresse du poète avait de plus terrible. Cardinal n'a pas peur d'écrire en toutes lettres le nom de l'infâme qu'il poursuit de ses malédictions. Il dit tout haut, publiquement, à qui veut l'entendre et le lire, que le seigneur Estève ayant un jour été invité à dîner par son vieux parrain, s'y rendit d'un air joyeux ; mais qu'au moment du repas il fit assassiner traîtreusement le vieillard et un jeune enfant assis à ses côtés, ainsi que les serviteurs de la maison; puis, qu'il fit emprisonner ses complices pour piller leurs champs et leurs bestiaux.

« Estève de Belmont, ajoute-t-il (3), est un traître épouvantable; c'est un lâche qui ne rend

---

(1) Li ric home an pietat tan gran
De Paubra gen, com ac Caym d'Abelh ;
Que mais volon tolre que lop no fan,
E mais mentir que tozas de bordelh ;
Si 'ls crebavatz en dos locx o en tres,
No us cugessetz que vertatz n'issis ges
Mais messongas, don an al cor tal fon
Que sob revestz cum aigua de toron.
. . . .
Tot a la ley qu'el pus de las gens an
Es criuri 'eu en un petit de pelh,
En la meitat del polgnar de mon guan ;
E 'ls pros homes paysseria d'un tortelh ;
Quar ja pels pros no fora cars conres ;
Mas si fos hom que los malvatz pagues,
Cridar pogra e non gardessetz on :
Venetz manjar li pro home del mon!
(Tos temps azir falsetatz et enjan).

(2) Rics hom quan va per carreira
El mena per companheira
Malvestat, que va primeira,
E mejana, e derreira ;
E grand cobeitat enteira
Li fai companhia :
En tortz porta la senheira
Et orgolh la guia.

Rics hom mals quan vai en plassa
Que cujatz vos que lai fassa?
Quant autr' om ri e solassa,
A l'un mou plag, l'autre cassa,
L'un maldi, l'autre menassa,
Et l'autre afollia ;
Et noi fai gang ni abrassa
Si com far deuria.
. . . .
Rics hom mals quan vol far festa
Aujatz quossi fai sa questa :
Tan bat la gent et entesta
Tro que denier no lor resta,
Que noi cal venir tempesta
Ni fam ni moria ;
Pois fai cara mont honesta,
Qui no conoissia.
(Qui ve gran maleza faire).

(3) La pièce suivante est copiée sur la pièce originale, avec la même orthographe que celle du manuscrit de la Bibliothèque du Roi. — La traduction n'est pas littérale.

1 Un siruentes ai encor que commens *
Qe caterai adespeitz de trachors *
Emetrai blasmes edezonors *
Etrassiors amilhers et a sens *
Car si cahira ha el segle semôssa *
Esteves cug que fa de sa naissensa *
Coza enac fels tals tres trassios *
Que nô fera Iuzas ne garmelos *

2 Quar anulh dui trazion enuenders *
Luns vendet crist elautres ponedors *
Et aqui fort deschauzitz vendedors *
Mai *Esteues* trazit en aussizens *
Cant sos pairis nom trobat guirêsa *
Ni uns tozetz confes gran desconoissâsa *
Quar son dirnar los aussis ambedos *
Epres son bel que lauia semos *

3 Cant *Esteues* vai vezer sosi porens *
El fai semblan damistat edamors *
Et ausels encance ecassadors *
Efai si fort amors et plasens *
Evai maniaz ab bella captenenssa *
Ecant ilh anenseruir entendenssa *
El faılh en pes contracher de suptos *
Et aussi cuec ebuiers ebailos *

4 *Esteues* es faitz afor dels aigolens *
Gnos eredons plens de malas humors *
Et es dels fres trachers del mon la fors *
P que lagrops uns frot grans pendens *
Mai als pendutz seria nill tenenssa *
Si el era de lor obedienssa *
Nel soa clausura era rezemsos *
Car anc noi ac pendut que tât fals fos. *

5 *Esteues* fes lautrier uns ignoscens *
Cant faza martırs e confessors *
Aza enac efes enganadors *
Efes trachors tot abus feranis *
Mai eram fai un aital penedensa *
Quels enueis di elas guerras comêssa *
Et ab galas toszas els lairos *
Et embla porcs efroment emoutons. *

6 *Esteues* fals cant penras penedensa *
Al capelan digas enpasienssa *
Del siruentes q tai faitz un oudos *
Qnadouc poira auzir tras trassios. *

Nota. — Dans les manuscrits originaux, la ponctuation se réduit à des points placés à la fin de chaque vers, sans égard aux repos nécessités par le sens.

« pas le mal à ceux qui lui en font, car il n'est redoutable que pour ses amis, ses serviteurs
« et ses pourceaux. Il prend plaisir à les égorger.... Je veux faire un onguent pour en frotter
« les traîtres déhontés ; mais pour cela, il me faut avoir la graisse du traître le plus déhonté
« du monde : or, Estève, on ne pourrait en trouver un plus infâme, plus exécrable que toi ;
« c'est donc toi que je prendrai ; tu me serviras à composer l'onguent dont j'ai besoin pour
« frotter les autres.... Estève ment avec plus d'impudence que la sentinelle qui garde un
« passage ; Estève a la tête grosse, le ventre rond, c'est la plus affreuse bête qui se puisse
« voir au monde. Puisse-t-il être pendu, et sa misérable charogne être la proie des vautours !...
« Ses parents ne le regretteront pas ; et ceux qui pourraient le punir et qui négligent de le
« faire, méritent un châtiment pour refuser de nous rendre à tous un service si important. »

Sirventes contre l'amour.

Comme tous les poètes, Cardinal voulut payer son tribut à l'amour ; il prit sa lyre et chercha quelques doux accords ; mais les cordes étaient trop dures, et sa main calleuse, au lieu de tendres mélodies, ne faisait vibrer que des sons aigus. C'est l'esprit qui chante, jamais le cœur ; et quand il veut peindre une passion que son âme n'éprouve pas, il laisse encore errer malgré lui sur ses lèvres, ce sourire froid et railleur qui ne le quitte jamais.

Il dit :

« Si j'étais amoureux et que je fusse aimé, je trouverais bien quelques vers en faveur de
« l'amour ; cependant, quoique je ne sois ni l'un ni l'autre, je veux essayer de chanter une
« fois comme je le ferai quand j'aurai une maîtresse.

« Oui, si j'étais aimé, je serais l'amant le plus sincère ; mon amie aurait beau tout me
« refuser, je ne lui serais pas moins entièrement dévoué. Je sais comme l'amour se mène.

« L'amour fait naître l'amour ; un grain déposé dans le cœur en fait naître trois ; un plaisir
« en engendre plus de dix ; une joie est la cause de plus de cent autres joies ; enfin on recueille
« mille fois plus que l'on a semé.

« Mais l'amour est souverainement injuste : les bons et les courtois éprouvent ses refus, et
« les méchants ont ses faveurs. Si les femmes aimaient l'honneur et la vertu, elles puniraient
« au contraire ceux-ci, et couronneraient ceux-là. Aussi, ne veux-je pas chanter leurs
« louanges (1). »

On conçoit qu'avec son humeur misanthropique, Pierre Cardinal devait plaire difficilement aux dames. La galanterie, surtout celle de cette époque, fut toujours le langage de la flatterie et de l'adoration, le culte de la beauté, le respect infini des femmes. *Pons de Capdeuil* et *Guilhaume de Saint-Didier* ne trouvèrent jamais de paroles plus harmonieuses, de pensées plus délicates que lorsqu'ils chantèrent les vertus et les charmes de leurs belles maîtresses ; Cardinal, au contraire, dans sa franchise brutale, n'est vraiment à l'aise, ne trouve d'heureuses inspirations que lorsqu'il lui faut railler un ridicule ou flétrir un vice.

Quand il parle des femmes en général, il les traite d'une façon peu courtoise. Il dit que toutes celles à qui l'on reproche d'avoir un amant, ont toujours une excuse prête. L'une, c'est qu'elle est jeune et que son mari est vieux ; l'autre, c'est qu'elle est d'un certain âge et que

---

(1) Copie de la pièce telle qu'elle est écrite dans les manuscrits originaux :

1 Sieu fos amatz ho ames ˙
Hieu cantera calque nes ˙
Mas pos aisso nô hies ˙
Hieu nô sa de que chantes ˙
Pero encor ai ˙
Cuna nes essai ˙
Conssi chanterei ˙
De ma mia quant laurai. ˙

2 Lo plus fis drutz canz vasques ˙
Foreu si amig vasgues ˙
Que ia plazer nô fezes ˙
Hieu fora sos hom adeseuna ves ˙
Amei esperazo sai ˙
Damors conssi vai ˙
Ni com amerei ˙
Antra ves cant me volrei. ˙

3 Amors qui la semenes ˙
Nasquera aitât espes ˙
Que dun gran nagra hom tres ˙
Edun plaser mai de des ˙
Euint de un demei ˙
Edun ioi nerai uerai ˙
Nasqueron sentirai ˙
Tro dieisses quieu uei ˙
Mil tans qe nô semenei. ˙

4 Domnes es tornatz atres ˙
Car le pros e le cortes ˙
Nan los mals els crois los bes ˙
Que quant domnas an bon pres ˙
Volon lo pros prei ˙
Efan a sanai ˙
Lo fols nalo fai ˙
El fils lo farei ˙
Per quieu lur lauror non nei. ˙

son mari n'est qu'un enfant. Celle-ci manque de tout, et son mari ne lui donne ni habillements, ni parures; celle-là aime à rire, etc. Autrefois, ajoute-t-il, l'amour se trouvait dans un long et douloureux martyre; aujourd'hui, pourvu qu'on se présente avec de l'argent, les faveurs ne se font pas attendre.

« Oui, bien fou et bien dupe est celui qui croit à l'amour; plus on s'y fie, plus on est mal « partagé. Tel espère s'y chauffer qui s'y brûle. Chaque jour il amène de nouveaux chagrins, « et il ne traîne à sa suite que des sots, des insensés ou des méchants; aussi fais-je divorce « avec lui.

« Une femme n'aurait point d'empire sur moi, si je ne pouvais aussi la gouverner; elle « n'aurait point mes faveurs, si elle me refusait les siennes. J'ai bien pris la résolution aussi « ferme que prudente de faire comme il me sera fait. Si ma mie me trompe, je serai trompeur « comme elle; si elle m'est fidèle, je le serai.

« De ma vie, je ne fis meilleure affaire que le jour où je me brouillai avec mon amante; car « en la quittant, je redevins maître de moi-même. C'est sans doute gagner peu de chose que « de s'appartenir; mais c'est faire un véritable gain que de perdre un objet qui nous est « nuisible. Par ma foi, je ne sais pas trop pourquoi je m'étais donné à cette femme qui me « ruinait?

« En me livrant, je mettais mon cœur et ma vie à la merci d'une belle qui me trompait « pour un autre (1). »

Ailleurs il dit : « Je puis enfin me louer de l'amour, il ne m'ôte ni la faim, ni le sommeil; « il ne m'expose ni au froid ni au chaud; il ne me fait ni bâiller, ni soupirer, ni courir la « nuit comme un enragé, ni me plaindre, ni m'impatienter, ni gémir, ni m'irriter, ni avoir « des messagers à gages, ni être abusé et trahi; je m'en suis tiré avec bonheur.

« J'ai un autre plaisir plus grand qui ne trahit jamais, ni ne me laissera trahir par personne; « qui ne m'exposera jamais à de folles entreprises, à être battu, dépouillé, assommé; qui ne « me fera point perdre le temps à attendre. — Non, je ne dis pas que je suis éperdûment « amoureux, que mon cœur m'est enlevé, que je meurs pour la plus aimable des femmes, « qu'une belle me fait languir dans ses chaînes, je ne la supplie ni ne l'adore; mes vœux ni « mes désirs ne la poursuivent pas, je ne lui rends point hommage, je ne me consacre et ne « me donne point à elle, je ne me déclare point son serf, je ne lui laisse pas mon cœur en « gage, je ne suis ni son prisonnier ni son esclave, mais je proclame au contraire que je suis « échappé de ses fers (2). »

---

(1) 1 Ben tenh per folh e per muzart
Selh qu'ab amor se lia,
Quar en amor pren peior part
Aquelh que plus s'i fia;
Tals se cuia calfar que s'art;
E'l mals ven quasqun dia;
Li folh e'l fellon e'l moyssart
Aquilh an sa paria;
Per qu'ieu m'en part.

2 Ja m'amia no mi tenra
Si ieu lieys non tenia,
Mi ja de mi no s jauzira;
Cosseh n'ai pres ben e certa
Que 'lh fassa segon que m fara;
E, s'ella me gualia,
Gualior me trobara,
E, si m vai dreita via,
Ieu l'irai pla.

3 Anc non guazanhei tant en re
Cum quan perdey m'amia,
Quar perdet lieys guazanhei me
Cuy ieu perdut avia;
Petit guazanha qui pert se,
Mas qui pert so que dan li te,
Ieu cre que guazanhs sia;
Quieu ni era donatz per ma fe
A tal que me destruia
No sai per que.

4 Donan me en sa merce
Me, mon cor, e ma via
De lieys que m' vir' e m des maute
Per autruy e m cambia . . . . .
Etc.

(Ben ten per folh...)

(2) Ar mi pues ieu lauzar d'amor
Que no m tolh manjar ni dormir;
Ni 'n sent freidura ni calor,
Ni non badalh, ni non sospir,
Ni 'n van de nueitz aratge,
Ni 'n sui conques, ni 'n sui cochatz,
Ni 'n sui dolens, ni 'n sui iratz,
Ni non logui messalge,
Ni 'n sui trazitz ni enganatz,
Que partitz m'en sui ab mos datz.
Autre plazer n'ai ieu maior
Que non trazisc ni fau trazir,
Ni 'n tem tracheiritz ni trachor
Ni bran gilos que m'en azir,
Ni 'n fau fol vassalatge,
Ni 'n sui feritz ni desrocatz,
Ni non sui pres, ni deraubatz,
Ni non fauc long badalge,
Ni dic qu'ieu sui d'amor forsatz,
Ni dic que mon cor m'es emblatz,
Ni dic qu'ieu muer per la gensor,
Ni dic que 'l belha m fai languir,
Ni non la prec, ni non l'azor,
Ni la deman, ni la dezir,
Ni no'l fauc homenatge,
Ni no'l m'autrey, ni 'l mi sui datz,
Ni no si siens endomenjatz,
Ni a mon cor en guatge,
Ni sui sos pres, ni sos liatz,
Ans dic qu'ieu li suy escapatz.

(Ar mi pues).

Poésies historiques.

Pierre Cardinal est un troubadour à part dans son siècle ; ce n'est pas le faire connaître que de prendre au hasard quelques lambeaux de ses sirventes pour les présenter au lecteur. C'est une étude utile et belle que celle que l'on pourrait faire de ce caractère bizarre, frondeur, audacieux, spirituel, impitoyable au milieu d'une époque à-la-fois dissolue, fanatique et chevaleresque. C'est surtout dans ses poésies historiques que les hommes et les choses de son temps viennent se réfléchir dans toute leur vérité.

Cependant, malgré l'amertume de son langage et la sévérité de ses critiques, Cardinal n'en est pas moins un chrétien rempli de la plus ardente piété. Ses sirventes pourraient nous faire douter peut-être de la charité de son cœur, mais il nous reste encore de lui un assez grand nombre de Noëls, de cantiques et de sermons, pour demeurer bien convaincu de la pureté évangélique de sa foi.

Après la triste déroute de Maussac, le monastère des moines de Saint-Gilles fut saccagé, et les religieux obligés de prendre les armes : « Au lieu d'aller en procession, dit le poète, « désormais ils seront donc obligés d'aller armés et de marcher en rangs, comme des troupes « de soldats; au lieu de chanter au lutrin, il faudra qu'ils sonnent de la trompette guerrière !... « Au lieu de leur soutane noire, il faudra qu'ils prennent des cuirasses !... Au lieu de prier, il « leur faudra jeter des pierres ! Au lieu de psautier dans leurs mains, ils prendront des piques « et des massues ! Ah ! quand ces choses arriveront, ce sera le temps où il n'y aura plus de « règle dans le monde, où les clercs iront aux tournois, où les femmes feront les sermons, et « où l'on n'aura pas de quoi vivre, si l'on est honnête homme (1). »

Cardinal fait souvent l'éloge du comte de Toulouse, son bienfaiteur et son héros.

Il dit : « Comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, votre valeur est si « grande, que tout l'univers en retentit. Depuis la mer de Bayonne jusqu'à Valence, le pays « est rempli de méchants et de perfides ; mais vous n'avez que du mépris pour eux, non plus « que pour ces ivrognes de Français, qui ne vous effraient pas plus que la perdrix n'effraie un « vautour (2). »

Parmi les pièces historiques dont l'abbé Millot emprunte quelques fragments aux traductions de Sainte-Palaye, il en est plusieurs remarquables par le dévouement que le poète porte à la cause de son prince et de son pays. Plein de confiance dans le courage de Raymond et surtout dans la justice de ses armes, Cardinal n'hésite pas à lui prédire la victoire sur le terrible Simon de Montfort, que le roi et le clergé de France envoyaient contre lui.

« L'archevêque de Narbonne et le roi ne sont point assez habiles pour faire un homme « d'honneur d'un misérable. Ils peuvent bien donner de l'or, de l'argent, des habits, du vin « et du blé ; mais Dieu seul donne la bonté....

« Savez-vous quel sera le partage du comte de Montfort après tant de bruit, tant de batailles ? « Les cris, l'effroi, le spectacle terrible qu'il aura vu, les pertes et les maux qu'il aura soufferts ; « voilà, je l'assure, le seul équipage avec lequel il se retirera de la lutte (3). »

---

(1) Antuec de processio
Heran serrat et estrei
Armat al cant et al frei ;
Tronpan en luec trinl...., etc.
(*L'Afar del comte*).

(2) Coms Raymon, ducx de Narbona,
Marques de Proensa,
Vostra valors es tan bona
Que tot lo mon gensa ;
Quar de la mer de Bayora
Entro a Valensa,
Agra y eut falsa e fellona
Lai ab vil tenensa ;
Mas vos tenetz vil lor,
Que Frances bevedor
Plus que perditz ad austor
No vos fau temensa.......
(*Falsedatz e desmezura*).

Cardinal fait encore l'éloge du comte dans la pièce *Ben volgra si Dieus volgues*, n° 10.

(3) L'arcivesquos de Narbona
Nol reis non an de sen
Que de malvasa persona
Puescan far home valen.
Dar le podan aur et argen
E draps et vi et anona ;
Mai lo bon ensenhamen
Ha sel a cui dieus la dona....
(*L'Arcivesquos*).
Mas sabetz quals sera sa partz
De las guerras e del maz ans?
Las critz, las paors e' ls reguartz
Que aura fagz, e'l dol e'l dans
Sera sieu per sort,
D'ait an lo conort,
Qu'ab ait al charrey
Venra del torney.
(*Per folhs tenc Polles e Lombartz...*)

La prédiction

La prédiction du poète fut loin de s'accomplir, et les évènements ne vinrent que trop cruellement démentir ses paroles. Montfort périt bien, il est vrai, mais ce ne fut qu'après avoir joui des dépouilles sanglantes du comte de Toulouse.

Pierre Cardinal, nous l'avons dit, fut élevé pour être chanoine de la cathédrale du Puy. Il avait fait d'excellentes études; mais au moment d'entrer dans les ordres, il sentit que sa vocation l'entraînait ailleurs que dans l'Eglise; dès-lors, il renonça aux études théologiques et aux doux loisirs de la cléricature. Philosophe, observateur et poète, il se fit troubadour.

Malgré ses invectives contre les mauvais riches, il était bien accueilli par les grands barons qui l'estimaient et le respectaient. Le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et d'autres puissants princes le comblèrent de faveurs. Cependant il essuya plus d'une persécution; ses ennemis firent tous leurs efforts pour le décrier et le perdre. Ce fut pour se venger d'eux qu'il composa la fable suivante:

« Un jour (1), je ne sais plus sur quelle ville, il tomba une pluie qui rendit fous tous « ceux qui en furent mouillés, et tous le furent, à l'exception d'un seul qui dormait dans « sa maison. A son réveil, la pluie avait cessé; il sortit et trouva les habitants se livrant à toutes « sortes de folies. L'un était habillé, l'autre tout nu; l'un crachait en l'air; l'autre jetait des « pierres; celui-ci étalait ses guenilles, celui-là se parait comme un roi et se pavanait comme « tel; l'un riait à s'en tenir les côtes, l'autre sautait pardessus les banquettes; l'un faisait « des menaces, l'autre des malédictions; l'un pleurait, l'autre riait; l'un parlait de choses qu'il « ne comprenait pas, l'autre faisait des grimaces.

« L'homme qui était dans son bon sens fut fort surpris de voir tous ces gens qui avaient « perdu la raison; il chercha de tous côtés s'il ne voyait pas quelqu'un de sensé, mais ce fut en « vain. Autant il était étonné de leur folie, autant de leur côté ils le furent de voir quelqu'un « raisonnable; eux ne doutèrent pas que ce ne fût lui qui eût perdu l'esprit, puisqu'ils ne lui « voyaient rien faire de ce que les autres faisaient. Ce fut donc à qui lui donnerait le plus de « coups. On le pousse, on le tiraille, on le secoue, on l'accable. Tantôt renversé, tantôt « relevé, il se sauve chez lui en courant, couvert de boue et demi-mort, heureux encore de « s'être tiré de leurs mains à si bon compte.

« Cette fable est l'image du monde et de ceux qui le composent. Le monde, c'est la ville « remplie d'un peuple furieux; la jalousie, c'est la pluie dont chacun est inondé; à cela, il s'est

---

(1) Una cieutat fo, no sai quals
On cazet una plueia tals
Que tug l'ome de la cieutat
Que toquet foron dessienat.
Tug dessenero, mas sol us;
Aquel escapet e non plus,
Que era dins una maizo
On dormia, quant aco fo:
Aquel levet, quant ac dormit
E fon se de ploure gequit,
E venc foras entre las gens
On tug feiron dessenamens.
L'uns fo vestis, e l'autre nus,
L'autr' escupi vas lo cel sus;
L'uns trais peira, l'autre astelas,
L'autre esquisset sas gonelas,
L'uns feri e l'autre enpeis,
E l'autre cuget esses reis
E tenc se ricamens pels flancx,
E l'autre sautet per los bancx;
L'uns menasset, l'autre maldis,
L'autre ploret e l'autre ris,
L'autre parlet e no sap que,
L'autre fes metous de se
Et aquel qu'avia son sen
Meravilhet se molt fort men,
E vi benque dessenat sou;
E gard' aval e gard' amou
Si negun savi n'i veira;
E negun savi nonia;
Grans meravelhas ac de l'or;
Mas molt l'an els de luy maior,
Qu'el vezon estar saviamen;
Cuion qu'aia perdut lo sen,
Car so que ill fan no ill vezon faire.
A quascun de lor es veiaire
Que ill son savi e ben senat,
Mas lui tenon per dessenat;
Qui l fer en gauta, qui encol;
El no pot mudar nos degol.
L'uns l'enpech, l'autre lo bota,
El cuia eissir de la rota;
L'uns l'esquinta, l'autre l'atrai,
El pren colps e leva e chai.
Cazen, levan, a grands ganbautz
S'en fug a sa maizo de saulz,
Fangos e batut e mieg mortz;
Et ac gang quan lor fon estortz.
Aquesta faula es al mon
Semblan et a tug silh que i son;
Aquest segles es la cieutatz,
Que es totz ples de dessenatz;
Qu'el maior sen c'om pot aver
Si es amar Dieu e temer,
E guardar sos comandamens:
Mas ar es perdutz aquel sens;
La plueia sai es cazeguda;
Una cobeitatz es venguda,
Uns orgoills et una maleza
Que tota la gen a perpreza;
E si Dieu n'a alcun onrat,
L'autr' el tenon per dessenat
E menon lo de tom en vil,
Car non es del sen que son il,
Qu'el sen de Dieu lor par folia
E l'amicx de Dieu, on que sia
Connois que dessenat son tut,
Car lo sen de Dieu an perdut
E 'lh tenon lui per dessenat
Car lo sen del mon a laissat.

« joint un orgueil et une méchanceté qui ont enveloppé tout le monde. Si quelqu'un en a été « préservé par l'assistance de Dieu, on le considère comme fou, et parce qu'il ne pense pas « comme les autres, on le tourmente et on le persécute. »

Cardinal trouva un protecteur dans Jacques, roi d'Aragon et seigneur des états de Roussillon et de Montpellier. A la mort de ce roi, en 1276, il se fixa à Tarascon, auprès de Charles, second fils du duc de Calabre et seigneur de cette ville. Il obtint en faveur de cette cité, des priviléges assez étendus, et même une exemption de tailles et de tous subsides, pour dix années. Mais, pour que la ville ne pût mettre en doute qu'elle était redevable de ces faveurs à l'intervention de Cardinal, et pour montrer l'estime qu'il faisait de lui, Charles voulut, par le même édit, que le corps commun des habitants fût tenu, pendant le même temps, de défrayer honorablement le poète troubadour. C'est à cette époque déjà avancée de sa vie, qu'il devint amoureux d'une belle et noble demoiselle de la maison de la Roque-Martine, une des plus anciennes de la Provence. S'il faut en juger par ses sirventes sur l'amour et contre les femmes, il n'eut pas à se glorifier sous ce rapport; aussi suivit-il sans peine à Naples l'infante Béatrix, fille de Charles II, roi de Sicile. Cette princesse était religieuse, et son père la fit enlever du cloître pour lui faire épouser le marquis d'Est et de Ferrare qu'il avait besoin de rallier à son parti, alors fort affaibli. Cardinal était alors presque centenaire; car ce mariage eut lieu au mois d'avril 1305, et c'est en 1306, que Michel de la Tour et César Nostradamus fixent l'époque de sa mort.

C'est le seul fait sur lequel ces deux historiens, les premiers qui aient parlé de ce poète, soient d'accord. Car l'un d'eux place son berceau au Puy, et l'autre, le biographe de Provence, fait naître Cardinal dans un château près de Beaucaire, nommé Argence. C'est une double erreur; car, à cette époque comme aujourd'hui, c'était une contrée et non un château qui portait ce nom, et les nombreux manuscrits recueillis par Sainte-Palaye, ne permettent pas de doutes sur le lieu de sa naissance.— C'est au Puy, en Velay, que Cardinal est né, qu'il a fait toutes ses études, et qu'était établie sa famille. L'on trouve encore dans les archives de l'Hôtel-Dieu, aux dates de 1311 et de 1314, deux actes de donation souscrits par un de ses proches, Guillaume Cardinal, qualifié gentilhomme de Cayres-la-Ville. Cette famille est éteinte depuis longtemps. Crescembeni, Bastero, Millot, Sainte-Palaye, ont sauvé de l'oubli le nom et les ouvrages de ce hardi troubadour, qu'on consultera encore avec fruit comme historien, même quand il deviendra difficile de l'apprécier comme poète.





Ere Féodale.

Troisième Partie.

HISTOIRE DE LA COMMUNE ET DU TIERS-ÉTAT DANS LE VELAY.

I.

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BOURGEOISIE DANS LE VELAY.

Considération générale.

Dans l'origine, toute agglomération plus ou moins considérable de maisons s'appelait *Bourg;* de là, l'habitant de ces maisons, quel qu'il fût, prenait le nom générique de *Bourgeois*.—La nécessité des temps ayant obligé de clore certains bourgs de murailles, ceux-là qui se trouvèrent fermés gardèrent seuls la désignation primitive. — Quand ces centres fortifiés eurent successivement pris du développement et se furent élevés au titre de ville, leurs habitants conservèrent le nom de bourgeois ; mais ce nom, auquel dans les premiers temps ne se rattachait qu'une idée de possession, finit par désigner une classe spéciale et privilégiée. On comprend qu'en effet si, plus tard, quelques villes plus prépondérantes surent se faire octroyer diverses faveurs spéciales, l'exercice de ces faveurs dut être aussi réparti entre les urbains, en raison de leur importance. —C'est cette classe d'habitants admis à jouir des priviléges municipaux, qui constitua la bourgeoisie et dont nous voulons parler ici sommairement pour l'intelligence de cette partie de notre histoire.

Origine de la ville du Puy.

Au sommet du mont Anis, alors couvert de bois épais, les anciens Vélaunes construisirent, il y a plus de deux mille ans, un temple à Diane chasseresse. Par les somptueux vestiges qui nous restent encore, on peut assurer que ce temple était considérable et dut avoir une grande renommée. Aux alentours du sanctuaire il y avait nécessairement la demeure des prêtres, l'hôtellerie des pélerins. Telle fut l'origine probable, celle que l'histoire indique, de la ville d'Anis, aujourd'hui *le Puy*. Bientôt d'autres habitations s'adjoignirent à celles que nous venons de nommer, et successivement un bourg se forma. — Quand le temple fut transformé en église, quand le siége épiscopal fut transféré de *Ruessium* à *Anicium*, le bourg acquit une certaine consistance.—Par la suite, les invasions des barbares contraignirent, on le sait, les Aniciens à s'abriter derrière de hautes murailles (1); or, ces travaux militaires supposaient toujours chez ceux qui les accomplissaient, la force, le nombre, le courage et quelque richesse. Plus tard, aux VIIIe et IXe siècles, la basilique de Notre-Dame, qu'on appelait Maison-Angélique, vit accourir aux pieds de la Vierge miraculeuse, papes, souverains, princes et gens de toutes conditions. Alors le bourg, incessamment agrandi, devint une ville. — Ce fut à partir de ces derniers temps que les anciens *burgenses* cessèrent peu à peu d'être appelés bourgeois. Ce titre, donné à tous, n'était plus attribué au XIIe siècle, qu'à ceux qui faisaient partie du corps de bourgeoisie; pour les autres, ils furent et restèrent désignés sous le nom de *manans* (2).

Les priviléges des villes ont formé le droit des bourgeois et ont donné l'origine aux bourgeoisies, qui sont l'association à ce droit. Il y avait donc des bourgeois, on le comprend, bien avant que l'établissement des bourgeoisies ne prît naissance. — Ainsi peu à peu tout se transforme : les bourgeois sont les habitants du bourg, puis seulement ceux de la ville, puis enfin une portion déterminée d'urbains (3).

Conditions, au XIIe siècle, pour acquérir la bourgeoisie.

Au XIIe siècle, trois conditions étaient indispensables pour acquérir le titre à la bourgeoisie, il fallait :

1° Être un homme libre (4);

2° Être associé à un corps de bourgeois jouissant de priviléges communs (5);

3° Avoir dans le bourg un domicile réel.

Bourgeoisies municipales.

Le souverain, dans le but de se fortifier contre les féodaux, suppléa au domicile réel par un domicile fictif. Les bourgeoisies furent étendues hors de l'enceinte des villes, et, par un singulier effort d'autorité, on put devenir bourgeois du roi sans cesser de demeurer sur les terres d'un seigneur particulier. L'on fut ainsi soustrait, quant à la personne, à la juridiction féodale. — De là naquirent les distinctions de *bourgeois du roi*, autrement appelés *du dehors* ou *forains*, et de *francs-bourgeois* ou *du dedans*. Ceux-ci devaient avoir un domicile continu dans la ville, étaient agrégés à son corps de bourgeoisie, et partageaient ses charges comme ses priviléges; ceux-là prêtaient serment de fidélité immédiate au roi, mais n'étaient point obligés à une résidence fixe, seulement ils avaient soin de se faire inscrire sur les registres de la ville et lui payaient un droit annuel (6).

Bourgeoisies royales.

Bourgeois du Roi dans le Velay.

Dans le Velay, les bourgeois du roi étaient astreints, pour suppléer au domicile réel, à acheter une maison au Puy, et devaient y venir habiter trois jours de suite chaque année, à la Noël, à Pâques, à la Pentecôte et à la Toussaint. Toutefois, ils pouvaient se faire exempter de cette obligation, en payant annuellement au souverain un marc d'argent (7).

Bourgeoisies seigneuriales.

Les bourgeois royaux ne tardèrent pas à être suivis de bourgeois seigneuriaux. Ceux-ci furent la conséquence forcée des autres. Les châtelains, voyant leur pouvoir affaibli par les priviléges qui appelaient leurs vassaux sous l'obéissance directe du roi, octroyaient à leur tour de semblables priviléges. Mais cette lutte n'était point égale, car ils ne pouvaient concéder la bourgeoisie que dans les étroites limites de leurs fiefs, tandis que le roi, suzerain de tous les fiefs, la donnait partout et à qui bon lui semblait. — Il y eut donc, vers les derniers temps, trois sortes de bourgeoisies, savoir : 1° les bourgeoisies municipales ou franches; 2° les bourgeoisies royales; 3° les bourgeoisies seigneuriales.

Communes.

Certains auteurs sont évidemment beaucoup trop exclusifs, et dans la définition qu'ils donnent de la commune au Moyen-Age, et sur l'origine qu'ils lui attribuent. Suivant eux, les communes françaises prennent toutes naissance dans les insurrections successives des habitants des villes contre leurs seigneurs. Les citoyens se réunissent, s'affilient par serment,

---

(1) Ces murailles plusieurs fois reconstruites, n'existent plus aujourd'hui; néanmoins, avec un peu d'attention, on peut encore en retrouver et en suivre les traces — Ce sont celles qui, plus tard, séparèrent le domaine urbain de l'évêque, appelé le *Cloître*, de la ville Anicienne.

(2) *Manans* sont ceux qui demeurent ès-villes et cités et n'ont point franchise de la bourgeoisie. — Ils n'étaient tenus qu'aux aides de la ville et non aux redevances particulières des bourgeois, dont ils ne partageaient point les avantages. — Bouteiller.

(3) Il est essentiel que le lecteur ne perde pas un instant de vue que par le mot bourgeoisie, nous entendons l'organisation fondée au Moyen-Age et non l'ancienne institution romaine. Dans le Velay, il ne peut être question que de la bourgeoisie nouvelle; Saint-Paulien et les autres villes gallo-romaines n'existaient plus avec quelque importance au commencement du XIIe siècle. — Il était utile de placer ici cette remarque, pour éviter toute confusion; car, ainsi que le rapporte M Augustin Thierry, les habitants de Reims se souvenaient, au XIIe siècle, de l'origine romaine de leur constitution municipale; ils disaient avec orgueil que la loi de leur ville, sa magistrature et sa juridiction remontaient jusqu'au temps de Saint Remy.— Les bourgeois de Metz se vantaient d'avoir usé des droits civils bien avant qu'il y eût une Lorraine.— A Lyon, à Bourges, à Boulogne, on soutenait qu'il y avait eu, pour la cité, droit de justice et d'administration libre, avant que la France fût en royaume. — Arles, Marseilles, Périgueux, Angoulême et de moindres villes du midi, simples châteaux sous l'empire romain, croyaient leur organisation semi-républicaine antérieure à la conquête Francke et à toutes les seigneuries du Moyen-Age.

(4) On était libre soit par la naissance soit par l'affranchissement. L'homme affranchi par le roi, ne devenait pas pour cela bourgeois du roi; l'affranchissement était un préliminaire essentiel pour parvenir à la bourgeoisie, mais il n'était, ni ne procurait la bourgeoisie.

(5) Pour acquérir la bourgeoisie, il fallait être associé à un corps de bourgeois. Il était indifférent que ce fût un corps des habitants d'une ville de simple bourgeoisie, d'une ville de commune, ou d'un ancien municipe; le droit de bourgeoisie y était essentiellement le même, il n'y avait de différence que relativement à l'étendue des priviléges. — Bréquigny. (Préface du tome XII *des Ordonnances.)*

(6) Droit dont étaient affranchisles bourgeois urbains; d'où leur vint le nom de francs-bourgeois.

(7) Les lieux qui furent primitivement déterminés dans le Languedoc, pour obtenir les bourgeoisies, furent les villes de Montpellier, de Sommières et d'Aiguemorte. C'était d'abord là qu'il fallait acheter une maison et habiter trois jours de l'année, à Pâques et à Noël. — Ce ne fut que plus tard, et lorsque les bourgeoisies se développèrent, qu'un plus grand nombre de villes fut désigné. Dès le XIIIe siècle, les chartes indiquent le Puy comme résidence fictive pour la bourgeoisie royale dans le Velay.

Collection de Decamps. *(Bibliothèque nationale.)*

tentent

tentent de s'affranchir eux-mêmes du joug féodal, eux-mêmes déclarent par un acte public et solennel les droits dont ils s'emparent, les lois et coutumes auxquelles ils veulent obéir; puis la ratification de cet acte par le souverain est la charte communale. — De telle façon que si les choses ne se sont point ainsi passées, c'est-à-dire, s'il n'y a pas eu insurrection, ou si après l'insurrection les citoyens n'ont pas dressé un acte public dans lequel ils ont eu le soin de consigner la loi qu'ils veulent suivre, les coutumes auxquelles ils consentent à se soumettre, si cet acte n'a pas été sacramentellement approuvé et ratifié dans toute sa teneur par le souverain, il faudra conclure alors qu'il n'y a pas eu organisation communale? Cela ne saurait être. — A cet égard il n'y a rien d'aussi absolu. M. Guizot voit la question d'un point de vue beaucoup plus général et plus précis lorsque, indiquant les trois sources du tiers-état, il distingue : 1° les villes qui conservèrent, en grande partie du moins, le régime municipal romain, où il domina toujours, tout en se modifiant; 2° les villes et bourgs qui se formèrent peu à peu dans les domaines des grands propriétaires de fiefs, et qui, sans avoir été érigés en communes proprement dites, sans avoir jamais obtenu cette indépendance, ce gouvernement local, cette demi-souveraineté qui caractérise les vraies communes, reçurent cependant de leurs seigneurs des priviléges, des concessions successives, et arrivèrent à un degré assez élevé de richesse, de population et d'importance sociale; 3° enfin, les cités affranchies, les villes dont l'existence reposait sur des chartes précises, qui les érigeaient formellement en communes, et leur donnaient tous les droits inhérents en général à ce nom.

Distinction importante.

Sans doute l'établissement de la bourgeoisie et l'organisation de la commune eurent un principe commun et tendirent au même but, mais l'une et l'autre n'eurent pas dans toutes les localités la même date historique. Ainsi, depuis plus d'un siècle, beaucoup de villes s'étaient érigées en communes et avaient déjà leur bourgeoisie, sans pour cela que d'autres, ayant une bourgeoisie, eussent encore reçu du souverain leur charte communale. La commune impliquait toujours la bourgeoisie sans que la bourgeoisie impliquât nécessairement la commune. En un mot, la distinction capitale est celle-ci : les villes de commune (anciens municipes ou cités affranchies au XIe ou XIIe siècle) avaient une magistrature tirée du corps de leurs bourgeois; les villes de simple bourgeoisie, quels que fussent les priviléges accordés à cette bourgeoisie, étaient régies par les officiers du roi. Les premières étaient administrées par leurs maires ou leurs consuls, nommés par les bourgeois et leur rendant des comptes directs; les secondes, au contraire, subissaient le gouvernement de prévôts et de juges royaux. Les municipes, les communes, pouvaient faire des statuts en matière civile et criminelle, les villes de simple bourgeoisie recevaient toutes leurs lois, tous leurs réglements du souverain, ou de leurs seigneurs.

Droits et prérogatives de la Bourgeoisie du Velay.

Il résulte de ce que nous venons de dire, qu'il sera toujours facile de reconnaître dans quelle condition se trouve une cité, si l'on sait son mode d'administration; et l'on pourra appeler charte communale tout acte, renfermant ou non les conditions sacramentelles dont nous avons parlé, qui concédera aux citoyens le droit de nommer leurs administrateurs municipaux. Cette faculté qui, à elle seule, constitue un acte de souveraineté, n'a rien de commun avec les faveurs ou les actes de justice de date plus ou moins reculée qu'il plut aux rois, aux papes, aux évêques et aux seigneurs d'octroyer en certaines occasions. Ainsi, nous trouvons dans le Velay, antérieurement à l'établissement communal, la bourgeoisie en possession de certains droits acquis; savoir :

1° La liberté rendue aux veuves de pouvoir se remarier à leur gré (1)—Nous avons vu l'évêque Bertrand de Chalençon, tenter de maintenir à son profit l'ancienne servitude féodale qui contraignait les veuves à payer des sommes énormes lorsqu'elles voulaient être autorisées à un second mariage, et nous avons immédiatement constaté l'énergique résistance des habitants du Velay à cette indigne exaction. A la manière dont ils écrivent au Saint-Père, à la réponse qu'ils reçoivent, on est convaincu qu'ils réclament un droit antérieurement acquis. Ce n'est pas seulement, en effet, dans les chartes et ordonnances de rois, mais encore dans les bulles pontificales que se trouvent les exemptions de servitudes et les priviléges concédés aux bourgeoisies. L'autorité du Pape était souveraine dans les questions canoniques.

2° La faculté accordée aux pères de famille de pouvoir marier leurs filles, et celle de faire entrer leurs enfants dans l'ordre ecclésiastique sans être tenu d'obtenir la permission de leur seigneur (2);

3° Le droit de disposer de sa fortune, soit entre-vifs, soit par testament, avec réserve toutefois de la légitime des enfants (3);

4° La sauvegarde accordée en faveur des biens d'un intestat; —biens jadis saisis par le seigneur, et que la sauvegarde protégeait pendant un an et un jour, afin qu'ils fussent remis à l'héritier naturel, s'il se présentait (4);

Il était encore d'autres priviléges exclusivement réservés à la bourgeoisie, et que depuis longtemps nul ne songeait à lui contester. Ainsi le péage, appelé dans les titres contemporains *de uno quoque trosello*, et qui consistait en un impôt de 13 deniers prélevés par feu dans la ville du Puy, ne frappait point les bourgeois. Ceux-ci jouissaient également d'autres immunités plus ou moins importantes; néanmoins aucune ne changeait leur condition vis-à-vis de l'évêque, leur seigneur et maître. A vrai dire, ces immunités n'étaient que quelques exemptions de servitudes féodales, quelques charges de moins, quelques droits à un peu plus de justice, plutôt que des véritables concessions de franchises; elles témoignaient, si l'on veut, moins de rigueur pour une certaine classe que pour une autre; mais il s'en fallait qu'elles

---

(1) *Mulieres viduæ absque nostrâ et præpositi nostri licentiâ, nubere ac se maritare potuerunt.* — Lettres Royales.

(2) *Possint filias suas libere et ubi voluerint maritare, et filios suos ad clericatûs ordinem facere promoveri.* — Id.

(3) *Quilibet eorum de se ipso et de omnibus bonis suis mobilibus et immobilibus, ubicumque sint et quæcumque, ordinet, disponat, et suam faciat plenarium voluntatem in vitâ pariter et in morte.* — Id.

(4) *Bajulus..... bona defuncti, descripta tamen, commendabit duobus probis viris.... ad custodiendum fideliter per unum et diem; et si infra eumdem terminum appareat hæres.... omnia prædicta bona debent integraliter sibi reddi.* — Id.

Concessions de droits régaliens aux évêques du Velay par Louis VI.

eussent encore ce caractère libéral qui se retrouvera plus tard dans les actes plus ou moins spontanés de l'autorité souveraine. — En effet, non seulement nous ne trouvons rien qui ressemble à une organisation communale dans le Velay sous Louis VI; mais nous avons lu, au contraire, dans la charte donnée à Orléans, que ce prince confirma les coutumes et anciens priviléges accordés à Notre-Dame-du-Puy par ses prédécesseurs Raoul et Lothaire, et qu'il déposa entre les mains de l'évêque Humbert tous ses pouvoirs sur la ville, ses forteresses et son domaine (1). — Ainsi l'acte de 1134, loin de ressembler à un affranchissement quelconque, ne fait qu'affirmer et que consolider la dominité épiscopale.

« Nous concédons à l'évêque, dit la charte royale, la ville entière d'Anis, c'est-à-dire, le château de Corneille avec les fortifications, la place, la douane, la monnaie « et tout le district de la ville, avec la terre et les remparts. »

Par Louis VII.

Louis VII continua la politique de son père.—Nous l'avons vu obligé, pour maintenir l'évêque du Puy dans la possession de son autorité, de venir combattre en personne l'altier vicomte de Polignac et les autres châtelains des montagnes. Ceux-ci, on le comprend, ne pouvaient se résigner à subir ce qu'ils appelaient, de leur côté, *les usurpations royales*. Ils redoublaient leurs exactions, leurs brigandages; et puisque le souverain avait ressaisi sur eux la dominité des villes pour en faire de riches libéralités aux évêques, ils employaient leur ascendant à exciter des troubles dans la cité épiscopale du Velay, préconisant, par représailles, l'œuvre au nom de laquelle les deux derniers rois les dépossédaient. « Eh quoi! répétaient-ils aux Aniciens, ne désire-t-on nous ravir ce qui nous a été donné par la conquête, que pour en faire « le patrimoine du clergé? Pour vous séduire, bonnes gens, on vous avait promis des franchises, des priviléges comme « en avaient eu autrefois vos aïeux; que vous a-t-on concédé? S'il existe par le royaume des villes qui ont acquis le « droit, chèrement payé, de s'organiser en communauté, ce ne sont pas celles, croyez-le bien, qui marchent humbles « et dociles sous le bâton des évêques. Ce qui vous est promis, ce qui vous est dû, osez donc le demander, et si on « vous le refuse, sachez le prendre. » — Cependant Louis VII, avant de partir pour la Palestine, vint en l'année 1146 visiter Notre-Dame du Puy. Sans doute la religion lui put inspirer le pélerinage du mont Anis, toutefois il faut convenir que l'intérêt fut pour beaucoup dans cette résolution. Ce qui le prouve, c'est son avide empressement, à peine arrivé, à demander à l'évêque une somme d'argent considérable ; somme qui ne put être comptée qu'à l'aide d'une taxe dont furent immédiatement frappés les habitants de la ville.

« Comme à raison de la nécessité urgente qui nous presse de faire le pélerinage de Jérusalem, dit le roi, l'évêque a dû prendre sur les fonds de la ville, pour nous « aider dans une entreprise si difficile ; en vue de notre piété royale, nous avons décidé, par une bienveillante prévoyance, que cette subvention ne tournerait point en « usage et en coutume, de peur que de là il ne résultât quelque charge nuisible à l'évêque et à son Eglise. — Pour assurer la connaissance de ce fait, tant à l'âge « présent qu'aux siècles futurs, nous avons voulu consigner par écrit, que ni nous-mêmes, ni aucun de nos successeurs, ne pourrons nous en prévaloir comme d'un « usage ou d'une coutume, pour exiger plus tard le même sacrifice, ou molester l'Eglise en cette manière. »

Dans cette lettre, Louis VII reconnait bien que c'est un impôt extraordinaire qu'il prélève; il avoue que cette façon d'agir est un sacrifice qu'il impose, pressé qu'il est par sa piété; aussi ne veut-il pas que dans l'avenir d'autres puissent faire ce qu'il se permet, ce serait molester l'Eglise. Puis, comme palliatif, le généreux monarque s'empresse de confirmer les droits, les priviléges accordés par ses prédécesseurs et par son père surtout; mais ces droits, ces priviléges sont tous pour l'évêque, pour le chapitre, pour l'église... pas un pour les citoyens! Eux, on les livre à l'entière discrétion épiscopale; on les oublie, ou plutôt on n'y songe que lorsqu'il faut payer des impôts (2).

Par Philippe-Auguste.

Philippe-Auguste ratifia, augmenta même les droits régaliens de l'église du Puy. Comme son prédécesseur, il reçut en retour un subside de 250 marcs d'argent que l'évêque et son chapitre lui accordèrent en témoignage de leur reconnaissance.

Effet de ces concessions.

On le voit, rien n'est encore gagné pour la cause de l'affranchissement; l'œuvre de Louis VI n'a servi jusqu'à ce jour, dans le Velay, qu'à déplacer la domination, qu'à la régulariser sans l'amoindrir. Les évêques remplacent, au profit de la monarchie, les anciens comtes féodaux; plus tard même, après en avoir exercé le pouvoir, ils en prendront le titre. — Nous devions faire connaître cette situation, car elle fut une des plus actives semences d'insurrection que le ressentiment des seigneurs s'appliquait à faire germer dans l'âme ulcérée des populations urbaines. L'évêque, investi du pouvoir royal, maître de nombreux châteaux, imposant au moindre prétexte de nouvelles taxes sur les gens de la cité, ne tarda pas à paraître un tyran plus insupportable que ces châtelains rapaces dont on avait si longtemps maudit la cruelle domination (3). Avant très-peu d'années, il n'eut pas moins à lutter contre les habitants de sa ville que contre les seigneurs de sa province.

Ce fut sur ces entrefaites que l'hérésie Albigeoise, qui s'amassait peu à peu dans le Midi comme font les nuages dans le ciel avant que la tempête n'éclate, vint donner aux clameurs des mécontents une force nouvelle. Sans la discuter au point

---

(1) Voir, page 213.

(2) Voir, page 214.

(3) 1° CHATEAUX MOUVANTS EN FIEF MÉDIAT OU IMMÉDIAT DE L'ÉVÊCHÉ DU PUY, OU CEUX QUE L'ÉVÊQUE TIENT EN PROPRIÉTÉ TANT DANS SON DIOCÈSE QUE AU DEHORS.

Château, ville, maison et tour de : Aubenas, Arlemde, Artias, Aurec, Saint-Agrève, Arzon, Beaudiner, Beaujeu, Bouzols, Beaufort, Labrosse, Bonnas, Beaune, Bottières, La Bastide d'Andaure, Bauzac, Barges, Béage, Beaulieu, Bonneville de Mezères, Chabrespine, Chancac, Chambon de Monistrol, Charbonnier, Chapteuil, Cayrières, Contagnet, Chalençon, Craponne, Cayres, Charroulh, La Collange, Ceyssac, Chamclauze, Chazaux, Chambarlhac, Cros, Dunières, Espaly, Gay, Lafare, Fourchades, Glavenas, Goudet, Giouran, Hulmet, Jonchères, Issingeaux, Jalavoux, Luc, Lapte, Lardeyrol, Lignon, Latour-Maubourg, Monastier, Mercuer, Malivernas, Montuscla, Montlaur, Montvert, Montregard, Mezères, Monistrol, Mons supérieur, Mons inférieur, Meyras, Montbel, Montréal, Ours, Polignac, Pradelles, Retournac, Rochefort, Rocoux, La Roche, Rochegude, Privas, Saint-Haon, Saint-Germain La Prade, Saint-Laurent, Saint-Quintin supérieur, Saint-Quintin inférieur, Saint-Didier, Seyssac, Servissas, Saussac, Solignac, Sereys (en Auvergne), Ternes, Vertamise supérieur, Vertamise inférieur, Vissac, Vachères, Ussel, Vielprat dit Labastide, Vals, Varenne, Volhac, Vermolhiac.

2° PÉAGES DE L'ÉVÊCHÉ DU PUY.

Péage du pont Empeirat, de Lapte, du Pont-La-Sainte, de Barry, du Pertuis, de Retournac, de Charbonnier, du pont d'Arlemches, de Terreyres à La Souche.

de vue de la foi, on l'acceptait avec ardeur comme une occasion de justice, de vengeance..... Les barons dépossédés prétendaient ressaisir par elle la puissance brutale; les citoyens lui demandaient les priviléges municipaux qui, assurant le commerce et l'industrie, étaient leur seule garantie de liberté; le peuple enfin, courbé sous le joug, espérait que le triomphe des idées nouvelles, en affaiblissant la puissance de ses dominateurs, apporterait quelque soulagement à ses maux et diminuerait un peu le poids toujours croissant de sa servitude.

II.

ROBERT DE MEHUN.

Nouvelles concessions à l'évêque *Robert de Mehun*, parent de Philippe-Auguste.

Après la mort de l'évêque Bertrand de Chalençon, Robert de Mehun, son successeur, se montra plus prompt à lever des subsides, et le roi devint encore plus généreux, car il joignit aux concessions antérieures celles des châteaux de Roche-Baron, de Chapteuil, de Glavenas, de Chalençon.... (1). Il est vrai que les libéralités ne coûtaient guère de part ni d'autre. Les taxes et les péages acquittaient ce qu'une simple lettre octroyait. L'argent du peuple soldait aussitôt les domaines *à prendre, quand et comme on pourrait,* sur les barons et les seigneurs de la province (2). — Un pareil système transformait complètement les prélats en hommes d'armes; il leur fallait incessamment faire usage de l'épée, pour maintenir leur pouvoir sur les domaines possédés (3), et plus encore pour arracher aux féodaux les châtellenies que la couronne faisait rentrer par leur concours sous son autorité.

Caractère de Robert de Mehun.

Monseigneur Robert de Mehun avait un de ces caractères énergiques et opiniâtres que rien ne peut dompter. Personne n'était sans doute plus irréprochable dans ses mœurs; cependant il eût été difficile de trouver un prélat plus ardent, plus hautain, plus inflexible.—Dans des temps ordinaires, de pareils hommes passent sans inquiétude et peuvent s'abandonner impunément aux douceurs du pouvoir; mais quand viennent ces époques de crises où les nations s'émeuvent, où chacun veut demander compte de l'oppression qu'il souffre, alors il y a péril pour ces natures altières. — Non seulement tous les chanoines n'avaient point été appelés à concourir à l'élection de Robert de Mehun, lorsqu'il fut question de pourvoir au remplacement de Bertrand de Chalençon, mais les chroniques nous apprennent que Brocard de Rochebaron, abbé de Saint-Pierre-Latour, obtint de nombreux suffrages. Il semblait donc, si les anciennes coutumes, si les priviléges dont jouissait le Chapitre étaient respectés, que Rochebaron devait être évêque du Puy, de préférence à tout autre; néanmoins il ne put être confirmé, et Robert de Mehun, puissamment soutenu, puisqu'il était allié à la famille royale, fut envoyé, fut maintenu en possession envers et contre tous. (4)

Obstacles opposés à son élection.

Causes qui déterminaient la couronne à avoir des évêques qui lui fussent dévoués, et auxquels elle pût déléguer une grande part d'autorité.

C'était, on le voit, se présenter sous de peu favorables auspices.—Il était d'autant plus difficile au prélat étranger de se faire agréer avec bienveillance, que son concurrent appartenait à une des plus anciennes familles de la contrée, et dût lui susciter plus d'un sérieux obstacle. D'un autre côté, l'on ne peut méconnaître aussi l'immense intérêt qu'avait la couronne à ne pas toujours accueillir les élections locales, et à placer sur les siéges épiscopaux des hommes dévoués à sa cause, qui ne fussent pas engagés, par des intérêts de famille ou d'affection, à seconder la résistance des châtelains. La pensée de Louis VI, de Louis VII, de Philippe-Auguste est ici, du reste, facile à saisir. Ils veulent profiter de l'affaiblissement temporaire apporté par les Croisades au système féodal; ils veulent ressaisir à l'avantage de l'unité monarchique ces vastes domaines que les seigneurs ont successivement détournés, envahis. Dans ce but, en face des souverainetés provinciales qu'ils se proposent de renverser, ils constituent d'autres souverainetés plus grandes encore, auxquelles ils concèdent *viagèrement* une partie considérable des droits régaliens. Les évêques sont dans des conditions qui secondent merveilleusement ce projet; à l'ascendant qu'ils tiennent de leur caractère religieux, ils joignent celui de richesses considérables dont les ont dotés, à différentes époques, les papes, les rois, les princes et les populations elles-mêmes. — Robert de Mehun, parent du roi, étranger au Velay, destiné à un siége plus considérable, était bien

---

(1) *Notum est quod nos Philippus, rex Francorum, donamus carissimo consanguineo et fideli nostro Roberto Aniciensis ecclesiæ electo, ejusque successoribus in eadem ecclesia substituendis in perpetuum, castrum de Chalençon, castrum de Rochebaron, castrum de Captolio, castrum de Glavenas cum pertinentiis eorum, sicut ea de jure poterit acquirere, et sicut ad nos regiæ dignitatis jure pertinere dicuntur...*

Actum Parisis, anno Dom. incarnat. MCCXIV. (Bibliothecæ Colbertinæ, trotato 2669.)

(2) *Hist. de Languedoc.* Tome III, année 1214.

(3) Les évêques, qui souvent n'étaient même pas encore dans les ordres au moment où ils étaient promus aux siéges épiscopaux, passaient la plus grande partie de leur temps à guerroyer. Comme un grand nombre étaient à cette époque en lutte avec les populations insurgées de leurs provinces, ceux qui avaient chez eux quelques jours de repos étaient immédiatement appelés par les évêques voisins; de telle sorte que, soit pour les croisades, soit pour secourir leurs collègues, soit enfin pour leur propre compte, ils étaient constamment à la tête de leurs vassaux.

(4) *Rem accuratius describit noster* D. Jacobus Boyer *in historiâ patriæ suæ, scilicet urbis Aniciensis, maximè versatus.—Primum observat ad electionem Roberti non omnes canonicos concurrisse, sed Brocardum de Rochebaron ex abbate sancti Petri à turre electum, à nonnullis fuisse canonicis; qui confirmationem suæ electionis minimè potuit obtinere..... Porrò obiit Brocardus an 1215. 2. calend. febr. undè pacem turbare diu non potuit, sed gravior tempestas ingruebat ab Aniciensibus.* — *Gallia christiana*, tom. II, p. 710.

l'homme auquel on pouvait sans crainte confier une pareille mission. Aussi, avant même son installation, Philippe place-t-il sous son autorité les principales châtellenies de la province, celle de Chalençon, celle de Glavenas, celle de Chapteuil, celle de Rochebaron !! Cette dernière, précisément, appartenant à la famille de l'antagoniste du nouveau prélat.

Actes de rigueur de Robert de Mehun qui ajoutent au mécontentement des citoyens de la ville épiscopale.

Robert fut en 1215 au Concile de Latran, et en revint pénétré d'indignation contre l'hérésie albigeoise. Bien disposé, pour sa part, à agir vigoureusement dans l'étendue de sa juridiction, son premier acte fut de faire proclamer par tout le Velay les instructions et les pouvoirs qu'il avait reçus du Saint-Père. « Tout m'est permis, tout m'est imposé, dit-il, « pour étouffer jusque dans son germe le monstre qui désole les provinces voisines..... Sachez donc que rien ne me « coûtera pour conserver pur l'air qu'on respire en ce pays. »

Ses officiers exerçaient par son ordre la plus active surveillance, se livraient même aux plus rigoureuses investigations. —On arrêta, on mit en prison deux marchands provençaux pour avoir proféré quelques paroles trop favorables à la cause du comte Raymond. Il est vrai que ce malheureux prince n'avait pas eu dans tout le Concile de plus implacable adversaire que l'évêque du Puy.—Un jour de l'année 1216, un bourgeois du Puy, nommé Jehan Brun, se prit de querelle avec un archer de Monseigneur. L'archer était ivre, et avait injurié la femme du paisible citadin, du haut des murailles du cloître. Celle-ci tout en pleurs vint trouver son mari qui, armé d'une fronde, lança une pierre à l'insolent. Il ne l'atteignit pas, cependant l'homme d'armes irrité demanda réparation au viguier de l'évêque, et le bourgeois fut arrêté, jugé, puni comme un manant.—Deux ou trois autres faits de cette nature s'étant présentés à de très-courts intervalles, furent aussitôt suivis des plus rigoureuses condamnations. Le 3 novembre 1216, un pauvre homme de la rue Saint-Jacques, quartier des laboureurs, fut surpris vendant du sel en fraude. Or, c'était une double offense envers l'évêque; car non seulement il fallait une permission spéciale pour vendre le sel, mais on devait encore payer un droit et habiter une rue déterminée appelée la Saonnerie. Certes, ce délit ne méritait pas un châtiment bien rigoureux; malheureusement pour le fraudeur on le signala comme ayant jadis porté les armes pour les ennemis de la foi, en 1209, sous les ordres de Raymond Roger; il n'en fallut pas davantage, son procès fut bientôt vidé, on le pendit aux fourches de Ronzon.

Une pareille façon de rendre la justice était expéditive sans doute, toutefois elle ne devait guère disposer les esprits en faveur de Robert de Mehun. De son côté l'évêque, loin de céder aux plaintes qui montaient jusqu'à lui, se raidissait. Ses gens, excités par sa révoltante partialité, en abusaient étrangement; ils allaient armés par la ville, se faisaient ouvrir les tavernes, même après qu'avait sonné le couvre-feu, passaient la nuit à boire, à jouer, cassaient les meubles, insultaient leurs hôtes, puis s'en allaient sans payer leur écot.—Le vieux chroniqueur dit, à cette occasion, dans son naïf langage : « Ils en faisaient tant et tant que le pauvre peuple perdit patience; aussi ne portait-il plus de pierres « sur les remparts. : Hélas! il les fallait toutes pour élever des murailles entre le cloître et la cité. »

III.

NUIT DU 15 FÉVRIER 1217.



Figure au Musée du Puy.

An de J.-C. 1217.

Tandis que l'évêque, abusé par une soumission toujours plus craintive et qu'il attribuait à la vigueur de ses mesures, continuait énergiquement la lutte périlleuse engagée par ses prédécesseurs, ses adversaires coalisés conjuraient sa perte. Il était sans inquiétude; ce fut précisément sa sécurité qui le perdit. — Le 15 février de l'année 1217, à l'heure de la prière du soir, il entend une rumeur dans la ville dont il ne peut se rendre compte. Les cloches des églises sonnent à la fois, le bruit augmente, les mouvements vagues et lointains se rapprochent, sont plus distincts. Des fenêtres de son palais, Robert de Mehun croit voir la ville en feu...... En effet, la foule, armée de piques, de fourches, de torches ardentes, parcourt les rues en tous sens, en criant à ceux qui sont encore dans leur logis : « Alerte, compagnons, descendez « et venez avec nous, la chasse sera bonne, on court enfumer le renard.... »

(1) Voici comment était à cette époque disposé l'ensemble de la ville — Au sommet de la montagne d'Anis, au pied de la roche Corneille, s'élevait la cathédrale à laquelle étaient adossés l'hospice et l'évêché, à la même place qu'ils occupent aujourd'hui. Un certain nombre de chapelles, parmi lesquelles il faut désigner les sanctuaires dédiés à Saint-Vosy, à St-Jean, à Saint-Georges et Saint-Agrève, à St-Pierre-le-Vieux, plusieurs hôtels appartenant aux plus nobles familles Vellaviennes, l'Université de St-Mayol, les habitations des chanoines et des prêtres, celles des officiers et des gens de l'évêque, celles qui servaient de casernes aux troupes qu'il soudoyait, occupaient

Rien ne

Rien ne saurait rendre compte de l'aspect étrange de cette cite, d'habitude si paisible surtout à cette heure. Ses rues noires et tortueuses sont illuminées, chacun s'élance sans trop savoir ce qu'il va faire. Des gens à moitié nus, malgré le froid, se mêlent à la foule. Les grandes portes de la ville sont ouvertes; personne ne les garde, et l'on voit accourir des châtellenies voisines, quantité de paysans qu'entraînent leurs seigneurs. — A n'en pas douter, l'insurrection, instantanée pour le plus grand nombre des habitants de la ville, était connue par avance des principaux châtelains de la contrée; Pons de Montlaur, à la tête de quelques vassaux déterminés, marche depuis plus de quatre heures et arrive au moment même. De Ceyssac, de Brives, de Vals, on vient aussi; et ce qui donne surtout à cette sédition nocturne un caractère singulièrement remarquable, c'est l'exactitude, la prudence avec lesquelles chacun se rend à ce mystérieux et fatal rendez-vous. « Qui donc pourra me dire la cause de ce tumulte, de ces lumières, de cette agitation soudaine, demande « avec étonnement Robert de Mehun à ceux qui l'environnent? Quel joyeux événement, quelle fête de Saint célèbre-t-on « par la ville, à cette heure? Sans doute mes officiers ont permis cette folle bacchanale, mais pourquoi n'ont-ils pas « pris mes ordres? pourquoi ne m'ont-ils pas prévenu? Qu'à l'instant on fasse venir M. de Reynald. » On n'était pas encore sorti que Louis de Reynald, viguier de l'évêque, entra tout éploré : « Monseigneur, Monseigneur, dit-il, notre « dernier jour est venu. Le peuple, transporté de fureur, parcourt la ville, proférant contre le ciel, contre Notre-Dame « et contre vous, les imprécations les plus sacriléges. C'est à nos jours, c'est aux vôtres qu'on en veut.... Qui a pu « exciter ainsi cette populace? Comment ce complot a-t-il été ourdi? Par qui a-t-il été dirigé? Je l'ignore... Mais, tenez « pour certain que le péril est immense et qu'une prompte fuite peut seule... — Assez, messire, assez, s'écrie Mehun « fièrement. Croyez-vous qu'une poignée de manans puisse épouvanter un homme qui sait quel noble sang fait battre son « cœur? — Que tous mes soldats prennent les armes et courent aux créneaux. Que mes archers, sans qu'il en manque « un seul, soient prêts à faire une sortie. Je ne veux pas subir un siége. Au premier signal, on ouvrira les portes du « cloître, on ira au-devant de ces mutins pour les châtier comme ils le méritent; allez... »

L'événement du 15 février était évidemment le résultat d'une conjuration entre les seigneurs, les bourgeois et le peuple.

Étonnement de l'Évêque.

Son énergie.

En un instant toutes les troupes épiscopales étaient sous les armes... Vers les dix heures environ, le peuple se porta au portail Saint-Georges et se mit à le frapper à grands coups de béliers. La multitude était si exaltée que, malgré la pluie de flèches et de pierres qui tombait des meurtrières, des créneaux, elle ne recula pas d'une semelle. — Tout-à-coup les portes s'ouvrirent en vomissant une légion de soldats; et, chose singulière! les assaillants furent si surpris, si terrifiés de cette apparition soudaine, que la frayeur s'empara d'eux et qu'ils s'enfuirent en désordre par les rues en poussant des cris incroyables.

Siége du cloître épiscopal par les habitants de la ville.

Excitées par cette retraite, les troupes épiscopales s'engagèrent imprudemment dans les quartiers sinueux de la ville, pourchassant les fuyards; mais eux, revenus de leur première stupeur, et comprenant tout l'avantage que leur faisait la témérité de leurs adversaires, revinrent sur leurs pas, fermèrent les issues, et les attaquèrent, cette fois, bravement. — Il serait difficile de donner une juste idée de ce combat de nuit, dans ces rues étroites et sombres; ici, des femmes, penchées aux fenêtres, des lumières en mains, appelaient en pleurant, leur mari, leurs fils qui s'échappaient du logis malgré leurs instantes prières; là, dans un angle obscur, derrière une porte entr'ouverte, une douzaine d'hommes de toutes conditions, armés de faulx, de coutelas, ne disant pas une parole, osant à peine respirer tant ils avaient peur d'être découverts, et guettant ainsi, dans cette embuscade, le passage de quelques archers pour se ruer sur eux et les occir; plus loin on en trouvait aux prises, luttant corps à corps. Aux pâles lueurs des torches on distinguait, en certains endroits, du sang sur les murailles, sur la terre. On ne pouvait faire trente pas sans heurter du pied un malheureux vivant encore, mais laissé couvert de mortelles blessures : « Oh! vraiment! dit le chroniqueur, ce fut un bien grand carnage! Ces « pauvres qu'on rencontrait par les rues criant Notre-Dame, et qui n'avaient plus une heure à vivre, faisaient grosse « pitié... »

Sortie des troupes épiscopales.

Elles sont dispersées.

Quand Robert de Mehun comprit qu'il ne s'agissait plus de quelques mutins à châtier, mais d'une population entière à combattre, lorsqu'il vit surtout que, par une inconcevable imprudence, ses troupes s'étaient dispersées, et qu'il ne pourrait longtemps défendre, avec le peu qui lui restait, la forteresse et son château, il se décida à quitter la ville par de secrètes issues.— Il ne pouvait prendre de résolution plus opportune, car à peine avait-il fait quelques pas dans la campagne, que le cloître était au pouvoir de la multitude, que le palais épiscopal était envahi. On le cherchait, on le demandait partout; c'était à lui qu'on en voulait.

Fuite précipitée de l'Évêque.

Cependant, dans sa colère aveugle, la populace se montra sans pitié. Les maisons des gens d'église furent violemment ouvertes, pillées, saccagées, démolies. De pauvres prêtres furent cruellement égorgés jusque dans leur lit; puis, au bout de la pique rouge de leur sang, les barbares s'en allaient courant dans les rues et portant comme un trophée quelques lambeaux des vêtements de leurs victimes.

Cruautés de la populace.

---

exclusivement la partie supérieure du mont Anis. C'était là l'ancien bourg; c'était la partie appelée le cloître, fermée par de hautes murailles, d'énormes portes, et fortifiée à tous les aspects.—Tout autour et extérieurement au mur d'enceinte, se trouvait un chemin de ronde, large de huit ou dix pieds; puis, parallèlement, s'élevait un second mur servant, de ce côté, à enclore la ville proprement dite, qui recouvrait le versant de la montagne, au midi et au levant.

IV.

INSURRECTION DES ANICIENS CONTRE L'ÉVÊQUE ET LES LEGATS.

Robert de Mehun excommunie les séditieux.

ROBERT, réfugié dans un château de sa dépendance, quelques auteurs disent chez le comte Guy, dans le Forez, lança une sentence d'excommunication contre les habitants du Puy.

« Vous avez outragé, persécuté en ma personne, écrit-il, votre seigneur, votre évêque, votre père.... Je représentais parmi vous Dieu et le « Roi, je défendais loyalement les droits de l'Eglise et ceux du Souverain.... Par votre conduite sacrilége, par vos cruautés odieuses, vous avez « mérité la colère du ciel et celle des hommes. Que ceux qui ont imaginé cet infernal complot soient excommuniés !.. Que ceux qui l'ont « approuvé, qui y ont participé, qui s'en sont réjouis dans leur cœur, soient excommuniés ! (1) »

Quelques jours après, Robert de Mehun se retira dans l'abbaye de Pontigny, de l'ordre de Cîteaux, pour y attendre que le Pape et le Roi, auxquels il avait fait part de cette malheureuse affaire, eussent fait droit à ses griefs (2).— Le Saint-Père adresse aussitôt aux habitants du Velay un bref plein de douceur, dans lequel il les appelle *dilectum populum*. Il les supplie au nom de la Vierge miraculeuse qui protége leur ville, de revenir à des sentiments plus pacifiques, et les engage à tendre la main à leur évêque. Ce bref, publié à son de trompe par tous les carrefours, resta sans réponse.— Quelques jours après, le Chapitre reçut une lettre de Pontigny, ainsi conçue :

Le pape cherche à calmer la colère du peuple.

Lettre de Robert au chapitre de Notre Dame.

« Robert, par la grâce de Dieu, évêque du Puy.... vous faisons savoir, mes frères, que, touché de mon malheur et de l'indigne conduite des habitants du Puy, le « pieux évêque de Paris a prononcé contre les rebelles une sentence publique d'excommunication. A peine cette sentence fut-elle publiée du haut de la chaire, et les « motifs connus du peuple, qu'à l'issue de la sainte Messe, tous voulaient courir aux armes et marcher contre ces impies, ainsi qu'on l'avait fait jadis contre les « hérétiques albigeois. Hélas! mes frères, ce n'est pas seulement dans nos provinces qu'a soufflé le vent de la colère, et je ne suis pas le seul entre les évêques qui ait « à gémir des égarements de la multitude; celui d'Orléans souffre des mêmes chagrins que moi... Prenons patience et gardons notre courage. Marie n'abandonnera « pas son peuple, et j'ai bon espoir qu'avant peu le calme renaitra parmi vous, et qu'il me sera possible de vous aller rejoindre. »

La publication de cette lettre produit un effet contraire à celui qu'on en attendait.

Cette lettre produisit un effet tout contraire à celui qu'on en attendait. La première excommunication lancée par Robert, celle de l'évêque de Paris, et surtout la pieuse indignation du peuple parisien qui semblait présentée comme une menace, loin de calmer, ne firent qu'exaspérer encore les esprits.

Arrivée de trois légats au milieu des insurgés.

Ce fut sur ces entrefaites qu'arrivèrent au Puy trois commissaires apostoliques, avec ordre de terminer tous débats. Ces commissaires étaient : l'évêque de Mende, l'évêque de Mâcon et l'abbé de Cluny. — Ces trois prélats, qui avaient fait annoncer leur arrivée, et qui s'attendaient à une réception solennelle, furent fort surpris de trouver les populations plus qu'indifférentes à leur approche. L'agitation régnait toujours par la ville, car il ne faut pas oublier que depuis la nuit de la révolte, toute autorité judiciaire, administrative et militaire était complètement méconnue. Les citoyens, à l'exemple des villes de commune, cherchaient à s'organiser en République, ainsi que la chose se nommait alors. Toutefois, rien n'était déterminé. Pour asseoir quelque stabilité, pour arrêter quelque résolution utile et sage, il fallait plus de calme dans les esprits, plus d'harmonie dans les volontés en concours. Or, les passions fermentaient encore avec trop d'incandescence pour qu'il fût possible de rien régulariser.—C'était donc dans une ville en pleine insurrection que Messeigneurs de Mende, de Mâcon et de Cluny se présentèrent.

Le peuple, auquel ils n'apportent aucune des concessions qu'il réclame, ne veut pas les entendre.

Le lendemain de l'arrivée des trois prélats, toutes les cloches de Notre-Dame sonnaient pour appeler le peuple à la grand'messe. L'évêque de Mende devait officier, l'abbé de Cluny devait monter en chaire pour annoncer aux fidèles les intentions bienveillantes de l'Eglise. On promettait de lever l'interdit, d'absoudre les excommuniés, de par donner à tous.—Mais ce n'était plus de cela que s'inquiétaient les insurgés. Désormais sourds à la voix du souverain Pontife et de ses pasteurs, ils n'avaient plus d'ambition pour les trésors du sanctuaire. Ils voulaient des libertés publiques, ils demandaient des droits, et surtout des garanties contre l'arbitraire et l'oppression. Comme il ne s'agissait nullement dans tout le programme publié, de tout ce qui les tourmentait ainsi, et que les commissaires chargés des intérêts temporels de l'évêque offraient seulement, en retour, des satisfactions spirituelles, on ne voulut pas les entendre, et non seulement les chefs de l'insurrection ne furent point à Notre-Dame, mais ils empêchèrent encore ceux qui voulurent s'y rendre, craignant qu'ils ne se laissassent circonvenir. (3)

---

(1) *Comes autem metuens ne violentiam Roberto inferrent ipsum ex urbe educens, deduxit in castrum quoddam, in quo sententiam excommunicationis in rebelles tulit episcopus*... Il résulterait de ce passage de la *Gallia christiana* que, lorsque la sédition éclata au Puy, le comte de Forez était auprès de l'évêque, et que ce fut lui qui l'aida à s'échapper. Ce fait, non seulement n'est pas raconté ainsi par les autres historiens; mais il résulte positivement, au contraire, des chroniques contemporaines, que Robert de Mehun parvint à s'échapper, grâce au désordre et à l'obscurité de cette nuit fatale, et que ce fut chez le comte de Forez son ami, qu'il chercha aussitôt un asile.

(2) Extrait des compositions de l'évêché du Puy.

(3) *Hist. de N.-D. du Puy*. Odo de Gissey, liv. III, Chap. X, p. 431.

Irrités de la résistance que les séditieux opposaient à leur mission, convaincus qu'un acte de vigueur en imposerait, les commissaires firent proclamer une absolution générale en faveur des citoyens qui viendraient régulièrement aux offices, et les plus rigoureuses poursuites contre les fauteurs d'hérésie qui refuseraient, ou empêcheraient les autres de s'y rendre. — Quelques prêtres et un grand nombre de moines, animés sans doute d'un saint zèle, poussés peut-être par des ordres supérieurs, se mirent à parcourir la ville, appelant de la rue les femmes, les enfants qu'ils savaient dans les maisons ou qu'ils voyaient aux fenêtres. Ils ameutaient le peuple, formaient des groupes, flattaient les uns, molestaient les autres; en un mot ils firent tant, qu'à la troisième journée les mécontents, dont le nombre devenait de plus en plus considérable, coururent aux armes. — On se battit encore. Plusieurs religieux payèrent de la vie leur trop ardente intervention; le pillage recommença, et la fureur populaire ne fut un peu calmée que par la ruine des maisons des exaltés épiscopaux, et lorsqu'on eut appris d'une manière certaine le départ des trois commissaires.

Menaces des légats.

Nouveau soulèvement populaire, qui les force à s'éloigner.

Honoré III, indigné de la manière dont avaient été traités ses trois légats, confirma les excommunications qui frappaient les séditieux, ordonna aux évêques de faire publier cette sentence dans toutes les paroisses du royaume; et, par une bulle datée de la deuxième année de son pontificat, chargea Messeigneurs d'Auxerre, de Troye et de Pontigny, de porter les condoléances de l'Eglise aux pieds du trône de Philippe-Auguste. (1)

Plaintes du pape Honoré III au roi Philippe.

V.

LE SIRE DE MONTLAUR.

De tous les seigneurs coalisés pour conjurer la perte de l'évêque du Puy, sans contredit le plus dangereux était le sire de Montlaur, possesseur de vastes domaines dans le Vivarais et le Velay. — Autant Robert de Mehun avait d'ardeur, de superbe rudesse, d'imprudente franchise, autant le gentilhomme était calme, flegmatique, dissimulé. Il avait la voix et les yeux plus doux que ceux d'une jeune fille, il était blond comme un enfant, frêle et pâle comme un vieillard. A le voir, on l'aurait pris pour le plus loyal chevalier des deux diocèses, et pourtant, disent les contemporains, jamais regard, jamais parole ne furent plus menteurs, jamais châtelain ne fut plus rapace, plus cauteleux, plus fourbe.

Le sire de Montlaur.

Son caractère.

Le prélat était sans défiance, il ne comprenait pas la déloyauté dans l'âme d'un gentilhomme; peut-être même ses résolutions durent-elles une partie de leur énergie aux menées perfides de celui qu'il tarda malheureusement trop à bien connaître. Cependant, plus d'une cause devait tenir sa défiance en éveil; Pons de Montlaur était fils d'un seigneur qui avait occasionné de nombreux chagrins à ses devanciers; lui-même s'était montré en maintes circonstances un des plus ardents propagateurs des idées nouvelles, non par la sympathie qu'il pouvait personnellement avoir pour les doctrines albigeoises; mais, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, pour combattre, pour affaiblir l'autorité épiscopale, qu'il considérait avec raison comme le plus puissant auxiliaire de la nouvelle politique royale. Un fait surtout aurait dû complètement ouvrir les yeux du prélat et lui permettre de juger le caractère et les intentions du gentilhomme. Pons de Montlaur, quelque prudence qu'il mît à dissimuler son action, avait été un des agitateurs du Vivarais et du Velay; l'hérésie n'avait pas eu d'apôtre plus dévoué dans ces deux provinces. De telle sorte qu'après le succès de la Croisade, ayant tout à redouter du Roi et de l'Eglise, il mit tout en œuvre pour se faire pardonner, pour expliquer, pour justifier sa conduite. — Un premier coup le frappe : sa ville de l'Argentière est donnée à l'évêque de Viviers. Le rusé montagnard n'attend pas que sa disgrâce soit complète, il visite Philippe-Auguste, et lui persuade, ainsi qu'à Robert de Mehun, qu'il n'existe pas dans le royaume de chrétien plus fidèle, de sujet plus dévoué; bien mieux, il épouse une parente de Simon de Montfort, et conquiert bientôt l'appui de ce terrible vainqueur.

Causes de son hostilité contre les évêques, seigneurs du Velay.

Montlaur avait été un des plus ardents propagateurs des doctrines albigeoises.

C'est après ces évènements que Pons vient souvent au Puy, et pousse en secret les citoyens à la résistance. — Bientôt la révolte éclate, Robert est chassé de sa ville épiscopale; et celui qui semble l'âme de l'insurrection, celui dont les vassaux se montrent le plus impitoyables dans le combat, c'est le sire de Montlaur. Du reste, la cause de cette animosité était déjà de vieille date. — Montlaur, seigneur des châteaux d'Aubenas, de Saint-Laurent, de Montbel, de Viel-Prat, de Barges, d'Ussel, de Vals, de Meyras, de Chazeaux, de Saint-Privat, de Roche-Gude, de Saint-Haon, de Rochefort, de Chateauneuf-les-Monastier, de Montlaur, de La Fare et d'Arlempdes, n'avait jamais accepté les prétentions manifestées par les évêques du Velay sur plusieurs de ses domaines; seulement, au lieu d'opposer comme ses pères une résistance ouverte à ce qu'ils appelaient des usurpations, il s'était appliqué à combattre sourdement, tortueusement, la puissance temporelle des

Pourquoi?

(1) *Honorius ergo aliam excommunicationis bullam in missis parochialibus legendam dirigit ad Gallicanæ ecclesiæ episcopos; et specialiter contestatur antistites Antissiodorensem ac Trecensem, ut una cum Roberto Aniciensi ad Philippum regem conveniant, pacem pastori simul ac gregi procuraturi.*

Péage de la Sauvetat.

prélats, espérant pouvoir ressaisir par ce moyen ce qu'il n'osait demander à la force, surtout en présence des démonstrations énergiques de Louis VII et de son fils. — D'autre part, et c'était là la cause de discorde la plus ancienne, la plus sérieuse, il existait sur la route de Languedoc, en un lieu appelé la Sauvetat, près de Charbonnières, château du domaine épiscopal, un péage d'un produit considérable. Les évêques du Puy s'en prétendaient les seuls maîtres, les sires de Montlaur ne cessaient, depuis plus de 50 ans, de leur contester avec violence cette propriété, et même en 1158, Pierre III avait succombé dans la lutte. « Le déplaisir qu'il conçut de ce que toute la noblesse embrassait l'intérêt de son ennemi, « dit le frère Théodore, lui causa une maladie qui l'enleva. »

A son arrivée dans le diocèse, Robert n'avait pas laissé ignorer les fermes intentions dans lesquelles il était de ressaisir avec vigueur et de maintenir sous sa vigilante autorité les biens soustraits à son église et ceux confiés à sa fidélité. Le péage de la Sauvetat fut en conséquence l'objet de ses premières réclamations. Montlaur, bien décidé à ne rien céder, n'opposa pas d'abord une trop apparente résistance; toutefois, quand il vit le mécontentement de la noblesse, à l'occasion des donations que le roi avait faites à son parent, des riches domaines de Chapteuil, de Chalençon, de Glavenas et de Rochebaron, il pensa que Robert pourrait bien ne pas être plus obéi que ne l'avait été Pierre III, et il entra, ainsi que nous l'avons dit, dans la conjuration que la noblesse et la bourgeoisie tramaient sourdement contre l'évêque.— Il réussit; Robert de Mehun fut obligé de prendre la fuite. Plus tard, quand les choses se furent apaisées, quand le traité de 1218 signé, permit au prélat de rentrer dans son diocèse, Robert se souvint alors de ceux qui s'étaient montrés ses plus ardents adversaires; et le sire de Montlaur, amené à résipiscence, fut obligé de déclarer qu'il tenait du souverain son château de Montbonnet ainsi que les cinq autres qu'il possédait dans le diocèse du Velay, jurant, pour toutes ces châtellenies, foi et hommage au roi, entre les mains de Robert. De plus, il se vit contraint, par décision royale et sur l'intervention de l'évêque de Clermont et du comte de Forez, d'abandonner à l'évêque du Puy la moitié des produits annuels du péage que lui et les siens croyaient avoir à tout jamais conquis.

An de J. C. 1219.

VI.

CHARTE COMMUNALE DE LA VILLE DU PUY.

1218.

An de J. 1218.



Les citoyens avaient dit : « Puisque l'épée est sortie du fourreau, puisque la guerre est « engagée, que la paix ne nous soit rendue, ne soit acceptée qu'avec les garanties « nécessaires à notre sécurité, à notre indépendance. Depuis un siècle, bien des villes, « au nord et au midi, ont su conquérir leur affranchissement par leur énergique « résistance à l'oppression; notre heure est venue, faisons comme elles. » — Et en effet, ils ne voulurent rien entendre. Insensibles aux excommunications de leur évêque et des légats, ils étaient bien résolus à profiter des événements et à obtenir du souverain les franchises municipales dont les trois derniers rois avaient favorisé nombre de cités moins importantes que la leur.

Philippe-Auguste mit autant de promptitude que de justice dans cette affaire. Il se rendit au château de Vernon, au mois de mars 1218, et y assigna les parties, voulant personnellement entendre de leur bouche les griefs réciproques qu'elles pouvaient avoir à se reprocher. Robert de Mehun se présenta accompagné de quelques amis; la ville insurgée était représentée par dix notables; — le même jour fut signé l'acte suivant :

CHARTE SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX ENTRE L'ÉVÊQUE ET LES CITOYENS DU PUY.

Traité approuvé par le roi, et convenu entre l'évêque et les dix délégués de la ville du Puy.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, etc..., Qu'il soit notoire pour tous que le vif dissentiment qui divisait notre cher et fidèle parent, Robert, évêque, « et les citoyens du Puy, a été, du consentement des parties, assoupi aux conditions suivantes :

« 1° Si quelque contribution doit être levée, soit pour nous, soit dans l'intérêt de la cité (pourvu que ce ne soit pour faire la guerre à notre personne ou à l'Eglise du « Puy), les citoyens auront le droit de l'établir. — Toutefois, si l'évêque ou nous-même voulons connaître le montant de ces contributions, les citoyens ne pourront « nous le laisser ignorer. La sincérité du chiffre nous sera certifiée par serment par les préposés à la perception, lesquels ne devront lever plus forte somme, si ce n'est « les dépenses accessoires.

« 2° L'évêque sera tenu d'envoyer un de ses agents pour la levée de l'impôt, s'il en est requis; et si après en avoir été requis, lui ou son mandataire (dans le cas où « il serait absent), ne voulait envoyer cet agent, les citoyens du Puy, pour l'y contraindre, pourront se pourvoir par-devant nous ou par-devant notre bailli d'Auvergne.

« 3° Les citoyens du Puy ont le droit d'avoir un sceau pour sceller les lettres officielles qu'ils écrivent à notre seigneur le Pape, à nous-même ou à tous autres, dans « l'intérêt commun de leur ville, et aussi pour sceller les contrats relatifs aux affaires de la cité. Mais ils ne peuvent en faire usage dans aucun acte qui serait hostile à « nos intérêts et à ceux de l'évêque.

« 4° Les citoyens du Puy, qui ont des propriétés dans l'intérieur de la cité, continueront à jouir paisiblement et avec sécurité de ces propriétés comme eux ou les « leurs en jouissent depuis 40 ans.

« 5° Les citoyens du Puy doivent fournir à l'évêque des secours en hommes et en chevaux pour la défense ou pour l'attaque des châteaux qu'il tient de nous.

« 6° Les citoyens du Puy sont soumis à la même obligation envers l'évêque, quand il s'agira de marcher contre les voleurs de grands chemins et contre ceux qui « attaquent les églises et les maisons religieuses, lorsque les citoyens qui auront juré la paix marcheront avec eux ; — et dans le cas où ces derniers ne consentiraient pas « à s'armer, ou si la présente paix venait à n'être point jurée, l'évêque aurait recours à la bonne foi de tous ceux qui doivent lui fournir des hommes et des chevaux, « sans pouvoir néanmoins convertir ce service personnel en argent, et marcherait à l'aide de cette levée contre les voleurs de grands chemins et les brigands qui « dépouillent les églises et les maisons religieuses.

« 7° Les citoyens ne pourront se refuser à ce service ; — dans le cas où ils se trouveraient momentanément dans l'impossibilité de le remplir, ils seront tenus de « fournir individuellement un remplaçant convenable ; et s'ils n'ont point eu le soin de se faire remplacer, ils seront frappés d'une amende suivant la loi commune du « pays.

« 8° De son côté, l'évêque doit veiller loyalement à la sécurité des citoyens et de leurs propriétés, partout où s'étend son autorité et partout où il marche à leur tête.

« 9° Les citoyens sont tenus de détruire les forts, les défenses, les murs, les clôtures et les fossés établis entre le cloître et la ville pendant la guerre, en ayant soin « toutefois de ne porter aucun dommage aux maisons. — Ils devront également faire disparaître les meurtrières ouvertes nouvellement à l'occasion de la guerre.

« 10° Il ne sera permis à personne de crier aux armes contre les officiers de l'évêque dans l'exercice de leurs fonctions ; celui qui sera convaincu de l'avoir fait, « sera mis à l'amende par jugement de la Cour épiscopale.

« 11° Si pour un méfait quelconque l'évêque a traduit devant son tribunal un ou plusieurs citoyens, voire même la cité entière, tous devront comparaître, et « l'évêque fera connaître les causes de la citation selon les coutumes observées jusqu'à ce jour. — S'il ne donne pas préalablement connaissance de ses griefs, les « citoyens pourront se pourvoir devant nous, et alors l'évêque devra surseoir au jugement et soumettre à notre justice sur tout ce qui touche à notre autorité.

« 12° Les citoyens du Puy ne peuvent faire ni conjurations, ni conspirations, ni consulat, soit contre nous, soit contre l'évêque ou l'Eglise du Puy, tant que l'évêque « et l'Eglise rempliront leur devoir envers nous.

« 13° Si un voleur, un meurtrier, un malfaiteur ou un homicide se cache dans le cloître, les citoyens du Puy pourront en donner avis à l'évêque ou à son bailli, « afin qu'il soit arrêté à la sortie de l'église ou du cloître. — Si l'évêque ou son bailli se refuse à cette exécution, les citoyens pourront eux-mêmes arrêter le coupable « à la sortie du cloître ou du lieu saint, pour être traduit devant l'évêque ou son bailli qui le jugeront. Quant à l'évêque, il a le pouvoir, ainsi que son bailli, de faire « saisir un malfaiteur en quelque lieu que ce soit, si ce n'est dans une église, chose que ne peuvent faire les citoyens.

« 14° Si quelques citoyens veulent se réunir et s'armer pour marcher au secours de leurs amis, ils en ont le droit, pourvu que ce ne soit, bien entendu, ni contre « nous, ni contre l'évêque, ni contre l'Eglise du Puy.

« 15° Que toutes les prescriptions contenues dans le présent traité soient exécutées de bonne foi par chaque partie, et soient perpétuellement observées, sauf en « toutes choses notre droit, les appels à porter devant nous, et les priviléges accordés par nous ou nos prédécesseurs à l'évêque et à l'Eglise du Puy.

« Et pour que ce soit ferme à toujours.....etc., l'avons signé. Fait à Vernon, l'an du Seigneur, 1218, au mois de mars.... »

Ici, sont les noms de ceux qui ont juré la paix et qui se sont offerts pour caution, chacun à raison de soixante-dix marcs : GUILLAUME du Puy, HUGUES de la Chaise-Dieu, ETIENNE BUNUS, ROBERT BERTRAND, PIERRE BENOIT, DALMAS ROSSILL, MAUSAC, GUILLAUME BOILLO, JEAN DE BONNEFONT et JEAN.

Examen de cet acte.

Telle fut la charte donnée par le Roi en 1218 aux citoyens du Puy représentés par dix notables délégués. — On ne saurait évidemment découvrir dans cette pièce authentique tous les caractères que le savant compilateur des ordonnances de nos rois indique, pour qu'il y ait, suivant lui, institution communale dans les conditions les plus absolues. Cet acte renferme bien certaines clauses qui obligent réciproquement l'évêque et les citoyens ; mais ces clauses très-restreintes ne constituent pas un ensemble de dispositions dans lesquelles on puisse retrouver la rédaction d'anciennes coutumes, ni une organisation municipale plus ou moins complète. Aussi disons-nous, après la lecture de cette pièce semblable à un très-grand nombre d'autres de ce temps-là, que MM. de Bréquigny et Augustin Thierry ont été beaucoup trop explicites, quand ils ont voulu qu'il n'y eût, pour ainsi dire, de chartes de commune que celles qui étaient rédigées dans une forme déterminée. — A n'en pas douter, l'acte signé à Vernon est une véritable charte communale, puisque le roi y concède un droit nouveau, le plus grand que les citoyens d'une ville puissent ambitionner, celui d'avoir un sceau, une maison commune, le droit de lever des impôts dans l'intérêt de la cité (qu'il ne faut pas confondre avec la ville), celui d'avoir une administration municipale, des administrateurs pris parmi les citoyens et choisis par eux (1). Voilà le fait considérable, essentiellement constitutif d'une communauté, que les articles 1 et 3 consacrent d'une manière formelle. — Les autres clauses de l'acte démontrent, il est vrai, que l'affranchissement ne fut pas aussi étendu qu'il l'avait été ailleurs. L'évêque conserve toujours sur la cité et sur la province une immense autorité ; il est encore le dépositaire des droits régaliens concédés par Louis VI, par Louis VII, et confirmés dans la charte même par Philippe-Auguste; cependant il importe de remarquer que les citoyens peuvent s'armer sans en référer à l'évêque, que les décisions du prélat, jadis sans recours, sont soumises au droit d'appel. — Certes, ce fut là une conquête véritable. L'église vellavienne et son chef avaient eu seuls jusqu'à ce jour des priviléges, la charte signée à Vernon concéda à la cité les premiers dont elle fut appelée à jouir. C'est ainsi, du reste, que le rapporte Médicis, au feuillet 26, liv. I, de ses précieux manuscrits : « J'ai trouvé, dit-il, en ung livret et cahier vieulx, ces mémoires que s'en suyvent succintement « relatés : ANNO DOMINI 1218 FUIT PRIMA GUERRA CIVITATIS ANICII ; ET AQUEL AN, DONNET LO REY LOS PRIVILEGES A LA VIALLA DEL PEU. »

C'est une véritable charte communale.

Nous ne trouvons au Puy, antérieurement à 1218, aucune trace d'administration municipale par des magistrats élus par la cité; c'est seulement à partir de cette époque que nous constatons pour la première fois l'apparition des syndics et des consuls (2). — A leur retour de Vernon, les dix notables engagés comme cautions se hâtèrent de soumettre le traité à la ratification de leurs compatriotes ; car jusque-là ce n'était en quelque sorte qu'un simple projet n'ayant aucun caractère obligatoire. Ceux qui se liguèrent devinrent *jurés*, parce que leur adhésion ainsi acquise à l'engagement solennel de leurs délégués le leur rendit personnel. Immédiatement après la publication et l'approbation de la charte, et pour en régler l'exécution, les citoyens du territoire d'Anis, à l'exemple de ceux des autres communes, s'organisèrent

(1) Pour l'appréciation et l'interprétation de ce traité, il faut se reporter à nos chapitres XII et XIII du présent livre. La discussion qui s'établit plus tard entre l'évêque et les citoyens, sur la portée de l'acte de 1218, peut servir à le faire plus exactement comprendre.

(2) Ce titre de consul était regardé comme le plus éminent de la juridiction municipale. Les habitants de *Marvéjols*, qui avaient depuis longues années des syndics, demandèrent en 1366, à Charles V, d'accorder à ces magistrats le titre de consuls, comme le plus honorable et le plus vénéré. *Tutiori ac honorabiliori nomine.. . gubernarentur.... si consulari nomine... et consulatûs dignitate nomine et officio inibi uterentur.*

en corps commun, rédigèrent des statuts municipaux, créèrent des officiers et des agents consulaires, et vécurent ainsi 58 ans, c'est-à-dire, jusqu'en l'année 1277, époque où le consulat de la ville du Puy fut supprimé. — La preuve de cette assertion se trouve écrite dans les lettres-patentes de 1343, accordées aux habitants par Philippe de Valois, lettres que nous ferons bientôt connaître, et dans lesquelles ce prince déclare que ce fut en 1277 que la ville perdit son consulat, son sceau, ses archives, sa maison commune, la garde de ses portes et tous les autres droits de cité dont elle jouissait.

VII.

ASSASSINAT DE ROBERT DE MEHUN.

Retour de Robert de Mehun dans son évêché. — An de J.-C. 1218.

Notre évêque était loin d'être satisfait quand il quitta Vernon. Quelques jours après la ratification publique au Puy du traité, et quand Robert de Mehun eut reçu l'assurance que tout était calme dans sa ville épiscopale, il se décida à venir prendre possession de son évêché. Cependant, la situation n'était pas aussi facile qu'il l'avait cru d'abord. Les citoyens donnaient à la troisième clause de la Charte royale une signification plus étendue qu'il ne semblait s'y attendre ; ils s'étaient déjà organisés en république, comme on disait alors, et se disposaient, à l'exemple des autres cités affranchies, à administrer les affaires de la communauté avec une entière indépendance. Quelles que fussent les ambiguités diplomatiques de l'acte de 1218, il était évident que si l'évêque demeurait encore seigneur de la cité, les citoyens venaient de faire légitimer leur révolte et ne craignaient guère de laisser paraître la joie par trop railleuse de ce premier triomphe.

Robert, à n'en pas douter, était blessé dans l'âme du résultat de toute cette affaire ; et quand il rentra dans son palais, après avoir traversé le diocèse et la ville, il put déjà pressentir l'opinion sur ce qui venait de s'accomplir. Cependant le noble et fier prélat ne tint son regard ni moins haut, ni moins assuré. Il était de ceux que la tempête brise, mais ne fait pas fléchir. Pouvait-il être insensible au violent outrage qu'il avait subi ? Ne rentrait-il pas dans un palais dévasté ? De ses fenêtres ne voyait-il pas en ruine les maisons de ses serviteurs, de ses amis, de ses prêtres ? Ne savait-il pas combien étaient morts pour sa cause, combien l'avaient abandonné?..—Il comprima tout dans les plis de son cœur, et son visage, le plus beau, le plus admirable qu'on pût voir, disent les contemporains, conserva toujours la plus indifférente, la plus dédaigneuse tranquillité. D'ailleurs, un pouvoir plus grand que celui de Philippe tenait l'excommunication appesantie sur le front des rebelles. Le Saint-Père avait lancé l'anathème, et l'anathème c'était la mort. C'est pourquoi s'empressa-t-on, aussitôt Robert arrivé, de réclamer, les uns en suppliant, les autres comme une conséquence de la paix jurée, une absolution générale. — Ce retour avait été prévu ; mais comme le prélat ne pouvait négocier lui-même des conditions trop directement dans son intérêt, il fit savoir que quatre légats allaient arriver avec des instructions spéciales pour relever ceux qui témoigneraient un repentir sincère de l'excommunication dont ils avaient été frappés. En effet, peu de jours après, les évêques de Toulouse, de Carcassonne, de Bigorre et Comminges entraient au Puy. Cette fois les citoyens firent un meilleur accueil aux délégués du Saint-Père; ils avaient obtenu, au moins en partie, ce qu'ils désiraient, ils étaient encore dans toute l'ardeur de leur organisation nouvelle; aussi, l'occasion s'offrant, ne résistèrent-ils pas, en échange de quelques actes de soumission, au besoin de rendre à leur conscience la paix momentanément sacrifiée aux intérêts politiques.

Arrivée au Puy des trois légats, pour relever les citoyens des excommunications qui pesaient sur eux.

Mécompte de la noblesse.

Hâtons-nous de le dire, si la bourgeoisie avait raison de se montrer satisfaite, la noblesse qui s'était associée à ses efforts en appuyant sa résistance, n'éprouvait pas le même contentement. Non-seulement elle ne tirait aucun profit de ce qui s'était fait, mais elle ne tarda pas à comprendre que l'accord signé entre l'évêque et la cité avait pour but de retourner contre elle ceux-là mêmes qu'elle avait voulu soulever contre le prélat. Plusieurs articles du traité semblaient l'indiquer ; du reste, le but de la politique royale était assez transparent pour que personne ne se méprît sur les concessions faites aux bourgeoisies. Qui pouvait croire que ce fût de gaîté de cœur que Philippe amoindrissait la force et l'autorité de celui qu'il cherchait, au contraire, à rendre le plus fort et le plus puissant possible ? Mais ce qu'il fallait avant tout, c'était de ressaisir sur les âpres féodaux, véritables oppresseurs du royaume, les droits régaliens, les domaines immenses qu'ils avaient usurpés, de leur enlever surtout ces forteresses redoutables à l'aide desquelles ils s'affermissaient dans leur domination et commettaient impunément les plus iniques brigandages. — Les évêques dévoués à cette cause, ainsi que l'était Robert de Mehun, pouvaient seuls utilement la servir, à la condition toutefois qu'ils trouveraient dans les populations le concours nécessaire à cette vaste entreprise. Le roi tenait donc essentiellement à ce que la bonne harmonie régnât entre tous ceux dont il avait besoin. Robert, qui le savait, ne fit aucune résistance

apparente aux dispositions des gens de la cité, ses auxiliaires indispensables; d'ailleurs avant d'agir il voulait les voir à l'œuvre. Il s'était promis vis-à-vis d'eux beaucoup de patience et de modération, et puisqu'il fallait subir la situation nouvelle telle qu'elle lui était faite par le roi lui-même, du moins se proposa-t-il d'en tirer le parti le meilleur.

Manifestations énergiques de Robert de Mehun contre la conduite de certains gentilshommes.

Les légats n'avaient pas manqué, en accordant le pardon, de stipuler l'exécution rigoureuse des articles du traité qui obligeaient les jurés et les vassaux de l'évêque à marcher sous les bannières épiscopales pour combattre les spoliateurs des biens de l'Eglise. Or, ces spoliateurs n'étaient autres, pour la plupart, que les gentilshommes de la province. A ceux-là Robert ne devait ni indulgence ni pitié; ils avaient été les instigateurs de tous les troubles dans le but évident de le sacrifier, à son tour il retourna contre eux le glaive de sa justice et l'énergie de son ressentiment. — Un grand nombre étaient désignés comme ayant à l'exemple du sire de Montlaur préconisé l'hérésie albigeoise pour détourner le peuple de son vieil attachement à la cause du sanctuaire; ils furent recherchés avec soin, sommés de restituer sans délai les biens dont ils avaient dépouillé l'église vellavienne, et l'excommunication courut nominativement atteindre les récalcitrants au milieu de leurs vassaux terrifiés de cet acte redoutable.

Les gentilshommes poursuivis par les rigueurs de Robert de Mehun, conjurent sa perte.

Pour ceux qui connaissaient le caractère de l'évêque du Puy, il n'était pas douteux que sa résolution ne fût prise, et il était facile de voir qu'il était bravement décidé à la pousser à bout. C'est à cette certitude, dans laquelle on était généralement, qu'il faut attribuer la fin tragique de l'intrépide Robert. Plusieurs des gentilshommes, déjà frappés des foudres de l'Eglise, déjà rudement avertis par quelques démonstrations vigoureuses, voyant qu'ils n'avaient plus qu'un moyen d'échapper à la vengeance du prélat et à la justice du seigneur le plus puissant du Velay, se coalisèrent sourdement et traîtreusement contre lui : « Il avait retranché du nombre des fidèles, dit un chroniqueur, un certain « gentilhomme nommé Bertrand de Cares qui, malgré ses prières et ses avertissements, s'appropriait les revenus « ecclésiastiques de son voisinage et chassait de la localité tous les prêtres par ses menaces. Ce malheureux, au lieu de « se reconnaître, s'abandonna à la fureur, parce qu'en le dépouillant de ce qu'il usurpait, on ne lui laissait plus de « quoi fournir à ses débauches. Secondé par une vingtaine de scélérats, il attendit le prélat au sortir du village « de Saint-Germain, et le massacra inhumainement avec une partie de sa suite.... »—Le père Odo de Gissey attribue, et pour les causes que nous avons dites, l'assassinat de Robert à plusieurs gentilshommes : « Le meurtre commis en « sa personne, écrit-il, arriva le 21 décembre, fête de Saint-Thomas, apôtre. Il ne fut pas égorgé dans le Puy, car les « citoyens ne l'eussent jamais permis, mais en un lieu proche de l'abbaye de Douhe, où il fut enterré..... »—On lisait sur son tombeau cette épitaphe :

Assassinat de Robert de Mehun, près de l'abbaye de Douhe, par Bertrand de Cares.

Il est enterré dans l'abbaye. Son épitaphe.

D. O. M.

ET INCLYTÆ MEMORIÆ BEATI ROBERTI DE MEHUN
ANICIENSIS EPISCOPI HIC AB IMPIIS INTERFECTI
ET IN ISTO LOCO SEPULTI.

Aniciensis eras prœsul Roberte paternis
Stemmatibus clarus sed pietate magis,
Jura tuendo sacrœ cathedrœ cadis ense cruento
Te civem perhibent signa superna poli.
Obiit XXI decemb. ann. dom. MCCXIX.

Après avoir raconté la fin tragique de Robert de Mehun, un chroniqueur ajoute : *Occiditur...Quod populus Aniciensis gravè tulit, undè statim insurrexerunt in parentes ipsius quœdam ipsorum castella diruentes....* Faut-il conclure, comme semble l'indiquer l'historiographe, que ce furent les citoyens qui, unis spontanément par leur douleur et leur indignation, prirent les armes pour venger la mort de Robert? Il est permis d'en douter; à cet égard les sentiments manifestés d'une façon si peu équivoque les années précédentes, peuvent servir d'indication à peu près certaine. — Du reste, rien en dehors de ces quelques mots écrits par un religieux de Saint-Marien d'Auxerre, ne confirme cette prise d'armes. Nous voyons, au contraire, les meurtriers se soumettre à une pénitence, obtenir de la Cour de Rome l'absolution de leur crime, et n'être après cela l'objet d'aucune espèce de poursuite.

VIII.

NOUVELLES HOSTILITÉS. — RÉACTION.

An de J.-C. 1220. Étienne de Chalençon, évêque du Puy.

Philippe-Auguste, voyant le peu de succès qu'avait eu la nomination d'un évêque étranger au Puy et surtout choisi en dehors de l'élection cléricale, souscrivit au choix qui fut fait en 1220 d'Etienne de Chalençon, d'autant mieux que le nouveau pasteur paraissait entièrement dévoué à ses intérêts. — Etienne n'était point engagé dans les ordres quand il se présenta aux suffrages du clergé du Velay; aussi lui fallut-il aller à Rome, où le pape lui conféra successivement tous les grades de la hiérarchie ecclésiastique. Ces circonstances résultent de la bulle apostolique adressée par le Saint-Père au chapitre de Notre-Dame, laquelle est ainsi conçue :

Lettre d'Honoré III au chapitre du Puy, à la date de 1223.

Honoré, évêque et serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers enfants le doyen et le chapitre du Puy, salut et bénédiction apostolique : — Notre vénérable frère Etienne que vous avez élu nous étant venu trouver avec vos lettres, et en compagnie de notre fils Raymond votre chanoine, nous l'avons d'autant plus affectueusement accueilli, que nous aimons votre église et vous d'une sincère charité, comme appartenant au Saint-Siége. Nous lui avons donc conféré le diaconat, la prêtrise et l'onction épiscopale, à quoi nous avons joint l'honneur du *pallium*, en le renvoyant avec la plénitude de nos grâces. — Nous vous mandons que vous lui rendiez toutes sortes de devoirs et d'obéissance, puisque c'est lui maintenant qui vous tient lieu de père et qui a la charge de vos ames...

Résistance du sire de Montlaur. — Il est fait prisonnier par l'évêque. — 1230.

Le fait principal de cet épiscopat, le seul du moins que nous ayons quelque intérêt à rappeler ici, fut la continuation du système si périlleusement entrepris par Robert de Mehun, c'est-à-dire, des efforts incessants pour combattre et punir les usurpations des seigneurs. Mais les difficultés augmentaient tous les jours, car ceux qui devaient servir d'alliés contre l'ennemi commun se trouvaient dans des conditions nouvelles et allaient bientôt devenir eux-mêmes plus dangereux et plus hostiles. — Cependant, depuis plusieurs années l'énergie des derniers prélats du Velay n'avait pas fait défaut à la cause du roi et à celle de l'Eglise. Les altiers vicomtes de Polignac avaient courbé le front sous la crosse, et étaient venus tour à tour faire hommage de leur vicomté aux évêques; d'autres châtelains suivirent presque aussitôt cet exemple. Pons de Montlaur, longtemps rebelle, fut vaincu, demanda grâce et se soumit aux lois qui lui furent dictées. Plus tard, vers 1222, son fils Héracle, comptant il est vrai sur l'absence de l'évêque, tenta de recommencer les exactions de sa famille en se mettant à prélever à son profit les péages appartenant à l'Eglise; mais il fut promptement châtié comme il le méritait dès qu'il eut pris les armes. A son retour, Chalençon assembla pour le combattre une troupe bien résolue. Les documents historiques de cette époque ne s'expliquent ni sur la manière dont cette levée de soldats eut lieu, ni sur la présence de l'évêque à la tête de l'expédition. — Quoi qu'il en soit, Montlaur fut pris, fait prisonnier, amené dans la forteresse épiscopale, et n'en sortit que sur l'intervention du comte de Forez qui, en qualité d'arbitre, le condamna à rendre hommage à l'évêque pour plusieurs de ses châtellenies, et à lui payer une indemnité de 400 marcs d'argent (1).

Épiscopat de Bernard de Montaigu. — 1231. Situation de la cité Anicienne à cette époque.

Bernard de Montaigu remplaça Bertrand de Chalençon sur le siége épiscopal du Puy en 1231 (2). La situation n'était pas évidemment sans difficultés; d'une part, la noblesse vellavienne ne pouvait être trop sympathique à la cause de celui qu'elle considérait comme l'instrument dévoué de la reconstitution des intérêts monarchiques; d'autre part, les citoyens qui depuis treize années cherchaient à s'organiser en municipalité plus ou moins indépendante, ainsi qu'ils croyaient en avoir le droit par la Charte de 1218, et qui trouvaient constamment chez leurs évêques sinon une opposition ouverte, du moins une résistance, un mauvais vouloir incontestables, les citoyens s'inquiétaient de nouveau et ne dissimulaient plus leur mécontentement. — Il est vraiment bien à regretter que les détails si précieux de cette partie de notre histoire soient passés sous silence par nos chroniqueurs. Il semble qu'ils n'aient pas osé rappeler ces luttes, à

---

(1) Ce seigneur qui tenait en arrière-fief de la maison de Toulouse, la ville d'Aubenas et les châteaux de Saint-Laurent et d'Ussel, reçut les deux lettres suivantes du roi, en 1230 :

1. — *Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex, Dilecto fideli suo Heraclio de Montlauro salutem et dilectionem, mandavimus vobis, et bene volumus quod vos pro Castro de Albenaco, et de S. Laurentio, et de Ucello* QUÆ MOVENT DE FEUDO ECCLESIÆ ANICIENSIS, *sicut nobis per vestras patentes litteras intimastis, dilecto ac fideli nostro episcopo Aniciensi hommagium, et alia quæ debetis pro hommagio faciatis quousque carissimus frater noster Alphonsus pervenerit ad legitimam ætatem vel ille qui fuerit comes Tolosanus eidem episcopo facere hommagium pro prædictis castris.* — (*Actum Parisiis anno 1230, mense aprili.*)

2. — *Ludovicus... etc... Noverint universi quod vos volumus, et concedimus quod carissimus frater noster Alphonsus quamdiu ad legitimam pervenerit ætatem, vel ille qui fuerit comes Tolosanus faciat hommagium, et ea quæ facere debebit pro hommagio, dilecto ac fideli nostro episcopo Aniciensi, et successoribus pro Castro de Albenaco, S. Laurentii, et de Ucello Vivariensis diœcesis quæ castra movent de feudo ejusdem episcopi, et quæ prædecessores dilecti, ac fidelis nostri R comitis Tolosani tenuerunt ab eodem episcopo sicut idem comes confessus est coram nobis.* — (*Actum Parisiis anno 1230.*)

(2) Le père de Gissey place entre Chalençon et Montaigu, un *Bernard de Rochefort* qui aurait été évêque du Puy plus ou moins de temps. Les frères de Sainte-Marthe ont fait de sérieuses recherches à ce sujet et n'acceptent pas cet évêque dans leur chronologie. Nous avons nous-même soigneusement interrogé tous les manuscrits et titres contemporains, et nous n'avons rien trouvé qui nous révélât sur le siége du Puy l'existence de ce prétendu Bernard de Rochefort.

leur point

leur point de vue sacriléges, dans lesquelles le peuple oubliait par moment le sceau d'inviolabilité qui protégeait leur évêque, ne voyait en lui que l'oppresseur du pays, et se révoltait.

Préparatifs de l'évêque pour contenir les citoyens et pour ressaisir l'autorité qui lui échappait. 1236.

Sans aucun doute, l'épiscopat de Bernard de Montaigu, s'il nous était suffisamment exposé, serait à cet égard d'un très-grand intérêt. Tout ce que dit *Médicis*, et nous l'avons relevé avec soin dans ses manuscrits, se réduit à une note jetée comme par hasard à travers d'autres récits étrangers au sujet. Il rappelle les constructions faites en 1236; puis, sans s'arrêter à la date, sans se préoccuper de la cause, ne paraissant touché que de la dépense, il dit : *le super escript ou tilte qui est sur la posterle dicte le portalet de la chabrairie est tel :* DE L'INCARNATION DE NOSTRE SEIGNEUR 1236 ANS, QUA FO COMENSADA LA CLAUSOS DE LA CHABRARIA, ET AQUO A LA QUINZENA DE PASCAS ; ET FO FAICTA TRO AL PORTAL QUI ES TE A LA MAISO DE JOHAN REY, A LA FESTA DE SAINCT PEYRE INTRANT AOUST, E COSTA XIIIIJ SOLS DE POGÈS (1).

1239.

Quelques lignes après, il est plus bref encore : ANNO DOMINI 1239, FUIT GUERRA INTER CLERICOS ET LAÏCOS CIVITATIS ANICII. Voilà cependant un fait assez important, qui méritait toute son attention, et sur lequel il aurait dû faire quelques recherches.—Le père de Gissey est moins laconique, sans toutefois entrer dans la plus légère explication.

« Bernard de Montaigu, dit-il, soumit à l'interdit la ville du Puy et excommunia plusieurs de ses habitants, selon que « portent les lettres d'excommunication (que j'ai lues en parchemin) de l'an 1239, à cause que la ville ne le voulait « reconnaître ni satisfaire aux droits seigneuriaux, qu'elle avait pris les armes contre lui, qu'un de ses soldats avait « pillé les églises de Saint-Pierre-le-Monastier et de Saint-Nicolas-d'Aiguilhes, et qu'ils avaient attenté sur le clergé, « poursuivant avec l'épée nue, dans Notre-Dame, les chanoines..... »

Enfin le frère Théodore ajoute à ces documents quelques indications très-précieuses, car elles révèlent la cause de cette nouvelle insurrection de la cité contre l'évêque, et nous font connaître de quelle manière elle fut comprimée.

Nouvelles hostilités entre le *cloître* et la *cité*.

« Il y avait déjà quelque espace de temps, écrit-il, que Bernard de Montaigu s'appliquait au Puy à rétablir ses droits et « *à relever l'autorité de sa justice, si abaissée depuis Robert qu'elle en demeurait presque inutile;* ce qui ayant irrité le peuple, « *désaccoutumé de la sujétion,* le fit enfin émouvoir d'une si étrange manière, qu'il pilla les églises de Saint-Pierre et de « Saint-Nicolas-d'Aiguilhes, et qu'il y eut des gens assez perdus pour poursuivre le grand-vicaire et l'official, l'épée à la « main, jusqu'au chœur de la cathédrale..... Ces violences n'étant pas d'une nature à se pouvoir tolérer sans blâme, le « prudent évêque, qui s'était éloigné, mit la ville en interdit par une sentence fulminée en 1239, et cette rigueur qu'elle « n'attendait pas, commençant à l'étonner, la nouvelle du courroux du Roi acheva d'y causer autant de consternation « qu'il y avait régné d'indiscrète audace. Les plus coupables s'absentèrent, et les autres ayant demandé miséricorde « avec promesse de se contenir dans l'obéissance, en furent quittes pour des soumissions et pour une somme applicable « aux saints lieux qui avaient souffert des dommages. Bernard vit ainsi dissiper la contradiction qu'il n'aurait peut-être « jamais surmontée si elle eût été plus modeste, mais il usa si sagement du pouvoir que lui donnait le support du prince, « et il montra tant de penchant à faire du bien et si peu de souvenir des injures, que ce fut moins la crainte ou le devoir « qui le rendit absolu, que l'inclination générale..... »

Par ces différents extraits, nous voyons quel fut en quinze années le prompt développement de l'institution communale dans le Velay. Les citoyens laissent l'évêque se quereller avec les seigneurs de la province et ne prennent qu'un intérêt secondaire à ces luttes qui, en fin de compte, amoindrissent tantôt d'un côté tantôt de l'autre la puissance de leurs dominateurs, et tournent à leur profit. Ils saisissent les moindres occasions pour faire tous les jours un pas nouveau dans les voies de l'émancipation, et pour donner une extension de plus en plus large aux clauses de l'acte de 1218. L'évêque voit ce qui se passe sous ses yeux sans oser protester encore. L'assassinat de Robert de Mehun est trop voisin, les esprits sont trop agités, pour ne pas agir avec une prudence extrême; il sait d'ailleurs ce qu'exige le soin de son autorité, et ne veut pas en faire usage sans être assuré du succès. De part et d'autre on s'observe : — Bernard de Montaigu se fortifie dans la partie supérieure de la ville qui est dans son domaine, il se fait une ceinture de murailles crénelées; de leur côté les citoyens, qui suivent jour par jour tous les préparatifs d'hostilité, se préparent à la résistance. Les dispositions d'en haut ne laissent plus de doutes sur les projets qui y sont résolus et ne font qu'irriter davantage ceux contre lesquels elles sont prises; et bientôt, vers la fin de 1238, des troubles semblables à ceux qui avaient eu lieu vingt ans auparavant éclatent dans la cité anicienne. — L'évêque trouve son autorité si formellement contestée, qu'il a compris qu'un acte de vigueur peut seul lui rendre la puissance qui lui échappe et que le pouvoir nouveau qui s'élève à ses côtés tend à lui ravir insensiblement. Il parle en maître et du ton d'un homme bien décidé à se faire obéir. Alors, ce qui avait eu lieu jadis se reproduit; sa voix est méconnue; il fait appel à la force, on lui résiste, on en vient aux mains. Deux des principaux dignitaires de son église sont poursuivis par le peuple en fureur jusqu'aux pieds des autels, l'évêque est obligé de quitter la ville, de jeter sur elle l'interdit, et de faire appel au Souverain. — Louis n'hésite pas à envoyer au secours du fidèle Montaigu. Cette fois il fallut bien céder; les rebelles se soumirent à leur évêque qui rentra triomphant dans ses domaines. Seulement, s'il faut en croire le Frère Théodore, le prélat habile et sage n'abusa pas de sa victoire. Il oublia les injures, ne se préoccupa que du bien qu'il avait à faire, et se conduisit de telle sorte que le *pouvoir absolu dont il se trouva investi*, semblait lui avoir été plutôt accordé par *l'inclination générale* que par la *crainte et le devoir*.

L'évêque, appuyé par les armes royales, ressaisit le pouvoir.

---

(1) Dès les premiers temps de l'épiscopat de Bernard de Montaigu, les habitants du Puy tentèrent de se soustraire à son autorité temporelle en excitant divers troubles. — Pour réprimer leurs efforts et pour sa défense, il entreprit avec son chapitre de former une enceinte de murailles qui embrassât tout l'espace compris entre le palais épiscopal et l'abbaye de Saint-Vosy, après avoir dressé un acte par lequel lui et son chapitre déclarèrent qu'ils n'entendaient par là nuire en rien aux droits et au domaine du Roi. — (*Histoire du Languedoc. — Histoire du Velay.*)

Gardons-nous de croire toutefois, ainsi que les expressions de l'historiographe le donneraient à entendre, que l'autorité épiscopale devint absolue à ce point que tous les profits de l'établissement de 1218 se trouvèrent perdus pour la cité. Non. Le traité de Vernon ne fut point déchiré par le Roi, la ville conserva son administration consulaire; les faits qui suivent le démontrent. Seulement les clauses de l'acte furent autrement interprétées; et si, dans leur ardeur à arriver à l'affranchissement, les citoyens avaient mis trop de promptitude à déposséder l'évêque, à son tour celui-ci profita de la dernière insurrection pour déposséder la cité autant qu'il le put. Il est même à remarquer qu'il n'éprouva pas à cela une résistance ni bien persistante ni aussi générale que celle qui poursuivit Robert de Mehun. La facile soumission des citoyens insurgés, le paisible gouvernement de Bernard de Montaigu après sa rentrée dans son évêché, permettent de supposer que la cause épiscopale avait de nombreux partisans dans la ville, et qu'il avait été plus facile aux citoyens de se coaliser pour vaincre que de s'entendre ensuite pour profiter utilement de leur victoire. — Ainsi vont les choses ici-bas, et l'histoire nous offre à chaque page cet enseignement; que la réaction est infaillible d'un côté, quand de l'autre on se montre trop pressé de vouloir réaliser toutes les conséquences d'un principe politique conquis dans une lutte. Pour qu'une institution nouvelle soit durable, il faut que chacun puisse en apprécier librement les avantages; il est donc nécessaire qu'une fois acquise elle se développe avec lenteur, que l'expérience prouve le bien qu'elle fait et celui qu'elle peut faire; un jour suffit pour qu'elle soit proclamée sans doute, mais il faut longtemps pour qu'elle soit sincèrement acceptée, comprise par tous. Elle n'a pu être introduite au sein d'une société dans laquelle elle n'existait pas, sans froisser, sans briser de nombreux intérêts; il est donc utile, pour que ces intérêts privés n'aient ni la force, ni plus tard le droit de s'insurger, que l'intérêt public ne puisse être contesté, et que chacun, habitué aux bienfaits du nouvel état de choses, soit obligé de le reconnaître, de le proclamer le meilleur.

Épiscopats de Guillaume de Murat, de Bernard de Ventadour, d'Armand de Polignac.

Bernard de Montaigu mourut le 23 février 1248, et fut remplacé par Guillaume de Murat, dont l'épiscopat très-court ne renferme aucun fait digne d'être rappelé. — Bernard de Ventadour, frère du comte, fut élu on peut dire presque malgré lui évêque du Puy en 1251. C'était un homme simple, modeste et fort mal portant. Il obtint du pape, contrairement aux statuts les plus précis, de ne se faire sacrer qu'en 1254; cependant, il céda aux instances de ses amis, et reçut l'investiture quelques semaines après son élection, ce qui ne l'empêcha pas de se démettre en 1253, en faveur du Prévost Armand de Polignac, fils du vicomte Pons IV, et d'Alcinoë de Montlaur (1). — Armand de Polignac conserva lui-même très-peu de temps la crosse pastorale du Velay, puisqu'il mourut en 1257 et fut à son tour remplacé par l'archidiacre Guy Falcodie, le même qui, plus tard, devint pape sous le nom de Clément IV.

Libéralités de Saint Louis envers l'évêque et l'église du Puy.

Un fait domine ces divers épiscopats, c'est la protection spéciale que le roi Saint Louis accorda à l'église Anicienne durant tout le cours de son règne. Et cette protection ne se manifeste pas seulement par les libéralités pieuses du prince, comme le don d'une épine de la couronne du Christ (2), celui d'une statue de Notre-Dame, dont l'arrivée au Puy fit une telle sensation qu'une quantité de gens furent étouffés tant la foule se pressait à la cérémonie qui eut lieu pour sa réception; mais elle se rencontre dans des actes nombreux, tous ayant pour but de relever l'autorité de l'Église et d'accroître la célébrité de l'oratoire du Mont-Anis, que le roi vénérait et vint visiter particulièrement (3). — Nous voyons en effet qu'en 1230 le roi contraignit Montlaur à faire hommage à l'église du Puy de trois châteaux situés dans le Vivarais, jusqu'à ce qu'Alphonse, époux de l'héritière de Raymond VII, fût en âge de venir lui-même accomplir ce devoir; — en 1239 il n'hésita pas à prêter secours à Bernard de Montaigu, contre les citoyens du Puy, qu'il força à reconnaître les droits seigneuriaux du prélat et qu'il frappa d'une amende considérable au profit du sanctuaire violé; — en 1251 son conseil eut d'assez vifs démêlés pendant son absence avec l'évêque, à l'occasion de droits régaliens que Bernard de Ventadour revendiquait au préjudice du roi. Louis, de retour de la Terre Sainte, vint au Puy, s'y arrêta

---

(1) Suite de la généalogie de Polignac, dont la première partie se trouve page 222.

Héracle II.
|
Pons IV,
marié à Alcinoë de Montlaur.

Héracle. — Pons V, marié à Alix de Trainel (1223). — Étienne, *chanoine de Brioude.* — Hugues, *chanoine de Brioude.* — Armand, *évêque du Puy* (1255).

(fils de Pons V:)
Armand III,
marié à Béatrix de Mercoeur (1261).
|
Armand IV,
marié à Marqueza de Randon.

Armand V, marié à Catherine de Bouzols. — Guillaume, marié à Béatrix de Baux.

Jean, marié à Marguerite de Roquefeuille. — Isabeau.

Randonnet. — Randon I[er] *dit* Armand VI, marié à Macaronne de Montaigu.

Jean. — Randon. — Valpurge. — Marguerite.

(2) *Ludovicus Dei gratiâ Franciæ rex, dilectis suis decano et capitulo Aniciensi salutem et dilectionem. Presentium tenore vobis significamus, quod die qua suscepimus* Sacrosanctam Coronam Spineam *quæ reverendo capiti J.-C. Domini nostri fuit imposita tempore Passionis, de Constantinopoli nobis allatam, nos dilecto et fideli nostro Bernardo Episcopo vestro, de eadem sancta Corona concessimus spinam unam ob reverentiam B. V. et honorem vestræ Ecclesiæ conferendam.* (Actum Senone, anno 1239, mense Augusto.)

(3) On voit, par un ancien rouleau conservé en la chambre des Comptes, que partout le roi Saint Louis reçut le droit de gîte, *des évêques, des chapitres, des abbés et des communes*.... Au Puy, pour le gîte des bourgeois, 120 livres 100 s. tour.; pour celui de l'évêque élu, 120 l. 100 s.; pour celui du chapitre, 120 l. 100 s.

trois jours (1), entendit les doléances du chapitre et de l'évêque à l'occasion du litige qui le séparait d'eux, se soumit volontairement à l'arbitrage de Philippe, archevêque de Bourges. Bien plus, une enquête eut lieu, elle fut favorable aux prétentions de la couronne, puisqu'il fut décidé que Bernard de Ventadour était mal fondé dans les siennes. Cependant, Louis voulut vérifier lui-même l'enquête, et comme il résulta de son examen consciencieux que la faveur faisait peut-être trop pencher la balance de son côté, il voulut dans le doute qu'elle penchât du côté de ses adversaires, et leur concéda la charte suivante :

Droits de régale reconnus et concédés par Saint Louis à l'église du Puy.

« Louis, par la grace de Dieu, roi des Français :

« Nous faisons savoir à tous, qu'une question s'étant élevée entre nous et l'église d'Anis sur les droits de régale, nous avons, du consentement de la dite église, « fait rechercher avec soin quelles sont les redevances que, sous le nom de régale, nous et nos prédécesseurs avons eu coutume de recevoir anciennement, durant « la vacance de la dite église. Mais comme par l'enquête que nous avons fait faire, il n'est pas resté prouvé ou découvert, que durant la vacance de la dite église, nous « ou nos prédécesseurs ayons jamais, dans aucun temps, possédé le palais épiscopal, ou les autres fortifications de la ville, ou les châteaux hors de la cité, ou les « autres maisons de campagne, ni même les péages extérieurs appartenant à l'évêque, si ce n'est par exception depuis les deux dernières vacances ; que jamais « l'église étant vacante nous ou nos prédécesseurs n'avons conféré dans cette église aucune dignité ni aucune prébende; que jamais, ni à nous, ni à nos prédécesseurs, « on n'a annoncé la mort ou la cession de l'évêque, ni sollicité auprès de nous de la part du chapitre, la permission de procéder à une élection nouvelle.

Réserves.

« A ces causes, dès à présent et pour toujours, nous défendons d'inquiéter la dite église. Cependant, quoique ainsi que nous l'avons dit nous ne voulions pas « qu'à raison de la vacance on demande à l'avenir la remise des fortifications de la ville, nous nous réservons, pour nous et pour nos successeurs, le droit à raison « du haut domaine, de les réclamer et de les recouvrer, dans tous les cas où ce droit nous est acquis par l'ancien usage. C'est pourquoi, comme par la même enquête, « nous avons trouvé que depuis des temps très-reculés, lorsque la dite église vient à vaquer, il nous appartient d'exercer par droit de régale la juridiction temporelle « dans la ville et les faubourgs, et de jouir du territoire dépendant de l'évêque, du péage et des autres revenus de la cité, ainsi que dudit territoire, excepté seulement « des revenus des autels, nous retenons ces priviléges à perpétuité pour nous et pour les rois de France nos successeurs.

« Fait à Corbeil, l'an du Seigneur 1259, au mois de juillet. »

Ainsi, les droits sont bien clairement réglés par cet acte : il s'agit de savoir comment sera gouverné le pays pendant le temps où il n'y aura pas d'évêque. Le roi reconnaît que tant que le siége épiscopal est vacant, le palais, les forteresses de la ville, les châteaux et maisons de campagne de l'évêque, le produit des péages extérieurs, la nomination aux dignités ecclésiastiques et aux prébendes appartiennent exclusivement à l'église, c'est-à-dire, au chapitre, à l'autorité cléricale remplaçant le chef du diocèse. Il reconnaît, en outre, que le chapitre n'a point à l'informer de la mort de l'évêque ou de la cession que celui-ci pourrait faire de son siége, et qu'on n'est point tenu de se pourvoir auprès de lui d'une autorisation pour procéder à une élection épiscopale. Certes, ce sont là des concessions immenses et qui méritent qu'on s'y arrête. L'indépendance du clergé dans les élections, l'administration des affaires de l'Église entièrement abandonnée aux représentants des intérêts de l'Église, sont des droits qui pouvaient se trouver enregistrés dans les vieux cartulaires, mais dont l'autorité avait été plus d'une fois méconnue, témoins la nomination de Robert de Mehun et celle de tant d'autres (2).

IX.

SUPPRESSION DU CONSULAT DE LA VILLE DU PUY.

An de J. 1260. Élection de Guillaume de la Roue.

Ce fut en 1260 que Guy Falcodie passa du siége du Puy à celui de Narbonne. Quelques mois après le clergé se réunit pour procéder à l'élection de son successeur. Les suffrages furent divisés : les uns, parmi lesquels se trouvaient le doyen et le prévôt, nommèrent Simon de Brice, trésorier de Saint-Martin de Tours ; les autres, et ce fut la grande majorité, choisirent Guillaume de la Roue, moine de la Chaise-Dieu, prieur de la Chaux, dans le diocèse de Clermont. Cependant, comme on ne voulut céder de part ni d'autre, et que les deux concurrents se prétendaient nommés au même titre, le Saint-Père, informé de la querelle, désigna pour vérifier l'élection et décider la difficulté, le cardinal légat en France. Celui-ci vint, examina attentivement les titres respectifs, puis proclama Guillaume de la Roue seul et légitime évêque, menaçant des plus sévères punitions de l'église Simon de Brice, s'il persistait davantage dans ses injustes prétentions. Cette sentence mit fin au débat; Guillaume de la Roue partit aussitôt pour l'Italie, alla trouver le Pape à Orviette, fut sacré évêque dans la cathédrale de cette ville le 12 février 1263, et revint au Puy.

Le premier soin du nouveau prélat fut, en sa qualité de seigneur, d'instituer les officiers de sa

(1) Voir la note précédente.

(2) En 1326, le roi Charles IV donna ordre au sénéchal de Beaucaire de saisir, par *droit de régale*, les domaines de l'évêché du Puy, alors vacant. — Cet ordre fut exécuté, non seulement pour les domaines appartenant à l'évêque dans la ville et les faubourgs du Puy, mais encore pour tous les châteaux du pays qui étaient du temporel du prélat. — Le chapitre forma opposition à cette saisie, le 16 mai 1326, se fondant sur les lettres-patentes de Louis IX, et obtint aussitôt main levée.

maison et les fonctionnaires auxquels il confiait l'administration et la justice de la cité. *Entr'autres, institua pour son bayle du Puy, messire Guillaume de Rochebaron, homme de pravité et si plein de malice que merveilles.* — Voici comment notre chroniqueur Médicis rapporte ce qui advint au sujet de ce choix malencontreux ; nous reproduisons textuellement son récit, heureux de trouver, dans les documents inédits que renferment les seuls manuscrits qui nous restent, un récit dont rien ne saurait égaler l'expression naïve et touchante. Cette forme de langage, cette manière de voir et de sentir ne sont-elles pas aussi pour nous de l'histoire ?...

Histoire de la belle bouchère et du bayle Rochebaron. — 1264.

« Ce Bayle institué avec ses sergents, la cour fust soubz luy conduite tellement quellement. Toutes fois est-il à présumer que ce bayle étoit de maulvaise conversation, ébesté et charnel; car, par succession de temps après trouvons qu'il convoita tant une jeune femme qui mariée estoit à un jeune compaignon de bouchier, ressent et estourdy, lequel demeuroit en la boucherie que nous appelons le *Mazel-Soubteyre*. Et, fust si très espris de son amour pour la grande pulchritude et formosité dont elle estoit comblée, qu'il en devenoit perdu et ne pouvoit penser quel moyen il pourroit trouver pour en avoir ce qu'il désiroit.

« Toutes fois se déliberast-il soubz la couleur et ombre de justice, de l'envoyer quérir, pour aulcun affaire secret, en son hostel; ce qu'il fist. — Et quant la paoure jeune innocente Jouvencelle, qui pas ne considéroit la dolosité et mauldicte fin que ce damnable bayle prétendoit, fust au-devant de luy en sa chambre, il fist signe à ses familiers et domestiques que chacun se retirast; à quoy ne désobeirent point. — Et alors, cet homme se essaya la calomnier par doulces collocutions et amoureux propos, luy priant qu'elle se voulust condescendre à l'exécution de son maudict vouloir, la pensant trouver imbécille et ignorante. Mais la vertueuse et prudente femme ayant Dieu en son conspect et craignant l'honte et dilacération de son honneur, ne y voulust onc consentir, mais toujours le payoit de très-honnestes refus.

« Accoy voyant, cet homme comme désespéré, fust si très assailhy des aguilhons de la chair, que oncques les faulx juges qui accusèrent Saincte Suzanne, ne Tarquin l'oppresseur de Lucrèce ne furent plus. — Pourquoy de faict oultrageusement la print, tant pour assouvir le plaisir de sa charnelle volupté, que aussi pour vindiquer son escondissement, toutes résistances que la paoure femme ne sut faire, et il cultiva en son irréprochable jardin et parfist par violence ce qu'il avait entreprins.

« Ce, trop cher luy costa, car cette femme, triste et doleureuse avec face trop esplorée, s'en retourna en sa maison, et ainsi demeura par aulcuns jours sans se pouvoir jamais saouller de gémir et de pleurer amèrement. Toutes fois n'osoit-elle rien dire, toujours cuidant affubler le cas. Mais par son mary et par aulcuns ses parents fust si estroitement examinée sur la cause de son grant dueilh, qu'elle, nonobstant grosse exubescence, leur confessa tout le cas comme il avoit été faict, sans rien obmettre de la vérité; et que, pour qu'elle ne fust respudiée ne l'osoit descouvrir.

« Le mary et ses parents, ouyant l'horreur de cette mauldicte et vilaine entreprinse, furent fortement esmeus et troublés, car bouchiers sont gens de sang et de facile motion. De faict entre eux, sans avoir aultre consultation, entreprindrent quelque consorte de leurs complices pour estre plus surement, et de faict, firent telle communication ensemble, qu'ils promirent y celluy bayle tuer en quelque part qu'ils fust trouvé; ce qui fust; car guère de temps ne tarda.

Sédition populaire. An de J. C. 1276.

« Ce fust l'an 1276 et le jour de Sainct Tiburtin, tenant 14 d'apvril, que un capitaine avec sa bande passoit au-devant des portes du Puy, menant grande quantité de despouilhes qu'il avait en quelque part rapinées. La ville du Puy voyant la rapine qu'avoit commis ce capitaine et la rancune des paoures qui avoient été pillés, cognoissant estre plus forte que le dict capitaine, print et saisit les dépouilles. — Le capitaine estant fortement marry de ce, implora l'ayde de Monseigneur Guillaume de la Roue, évêque et seigneur du Puy, luy signifiant discrètement les incommodités et dommages que les consuls et manans de la ville du Puy luy avoient faicts.

« Le dict seigneur évêque après avoir entendu ce capitaine en sa querelleuse complaincte, manda aux consuls et habitants à avoir à restituer entièrement les biens que on luy avoit tollus; ce que les dicts consuls et communauté à faire furent contredisans, alléguant aulcune extorsion avoir été faicte par ledict capitaine. L'évesque se voyant estre seigneur, leur en fit faire commandement. Mais, toujours plus endurcis et contredisans, de faict ledict évesque y envoya force, c'est à savoir: son bayle, noble Guillaume de Rochebaron sus mentionné, son viguier, ses sergents et aultres plusieurs.

« Le commun de ce estre informé, se trouvèrent au consulat; et par la cloche qui léans estoit fust levé le menu peuple, et principalement les bouchiers qui grant mal talent et hayne mortelle avoient contre le dict bayle, recordant l'oultrage à eux faict, tant par la violence de la dite femme que par aultres importunités qu'il leur faisoit journellement. Tel tumulte et tel bruit se dressa, que après plusieurs débats de cecy, de cela, vint à tirer espées et grosse émotion de peuple, tellement que pour ce qu'on dit ordinairement que *mal gens sont trop*, les dicts de la ville mirent en fuite le bayle et les officiers et les aultres de la partie de l'évesque.

« Ils se retrayèrent dans la maison des Cordeliers, qui pas longtemps n'avoit été faicte et édiffiée. Ce menu peuple, non content ainsi d'avoir mis en fuite ledict bayle et ses consorts, vindrent après en la maison des Cordeliers. Et de faict, les voulurent sus-mettre à la porte, et illec faire gros explect et oultrage. Quoy voyant, les paoures frères de Léans furent moult étonnés. Quel remède mettre à si grand et indiscret peuple tant furieux et esmu? — Un beau père de Léans y pensant pourvoir et y mettre ordre, alla prendre la custode où étoit le précieux *Corpus Domini*, vint à la porte et l'ouvrit, et leur présenta le corps de nostre Seigneur Jésus-Christ disant :

« *Messeigneurs!... Que voulez-vous faire?... Vecy Dieu!... aurez-vous pas vergoigne de procéder à vostre témérité en présence de vostre créateur?... pour l'honneur de luy, ne procédez oultre....*

Assassinat du bayle Rochebaron, du viguier et des sergents.

« Qu'est-cecy hélas!... Le peuple plus furieux que oncques, print nostre Seigneur et beau père, et tout fust illec rué sus vilainement, et entrèrent parmy le dict couvent, battant, frappant, cherchant bayle, viguier, sergent; en telle sorte qu'ils occirent le viguier, quatre sergents, et le bayle qui au clocher de la dicte esglise s'estoit caché. Ils le jetèrent en bas et l'occirent, et encore après sa mort plusieurs grants coups de fauchiers et d'aultres arnoys luy lancerent à travers son corps mort que chose aigre et scandaleuse estoit...

« De ceste affaire fut merveilleusement contristé Messire Guillaume de la Roue, évesque, et de faict fist ensépulir ses gens et leur fist fonder une belle messe de morts chacun an, en la chapelle Saincte-Croix à Nostre-Dame, et achepta la chevance, laquelle se prend au terroir de Chaussende. (Cela j'ay vu en la maison de St-Mayol).

Enquête de l'évêque. Supplice des meurtriers.

« Ces bouchers, que ainsi eurent faict ce vilain et dolent explect, s'enfuirent, non pas tous, car aulcuns en furent prins et incarcérés qui n'y gagnèrent guère. — L'évesque, qui estoit homme de cœur, enchercha soigneusement de cette chose, et de fait, par aulcune malveillance qu'il avoit et rancune avec les consuls, conjectura qu'ils étoient cause de ce, et les print pour partie formelle. Soit pour ce qu'il estoit de grande maison, ou par faveur des témoins, ou aultrement, bref il fust trouvé aulcun erreur sur les aulcuns des consuls; je ne sais comment il en étoit.

« Grande chose est à avoir sages gouverneurs en la police!... et fut si diligemment poursuivy par l'évesque et si mollement deffendu par les consuls, que aulcuns desquels furent condamnés à estre pendus à cheynes de fer, et aultres en amende de trente mille livres, à savoir :

« 1° Au dict évesque, 12,500 fr. — 2° A la réparation des Cordeliers (pour faire leur dortoir et aultres choses, 5,000; — 3° Aux parents des trépassés, 12,500.

La ville privée de son consulat.

« Et de faict, par arrêt du parlement fust dict : LA VILLE ESTRE DÉSORMAIS INHABILE ET INCAPACE D'AVOIR CONSULAT. Que fust grande amertume aux paoures gens.

« Et le 15me jour de juin après, fust faicte l'exécution en justice de ces paoures bouchiers et aultres dicts qui, à cause de ce, honteusement finirent leurs dolents jours. — L'évesque alors se saisit des documents et escriptures de la ville et les mist en son trésor, là où elles sont et où il y a de moult nobles antiquités. »

Après avoir donné le fait tel que le reproduit *Médicis* dans ses manuscrits *de Podio,* nous devons présenter immédiatement une autre version extraite du manuscrit original de l'inventaire des trois livres appelés *Compositions de l'évêché du Puy;* nous devons même ajouter que cette version, puisée dans des documents authentiques, semble mériter plus de créance que la première.

Version différente des faits rapportés ci-dessus.

« LETTRE DU ROI PHILIPPE portant que les syndics de la communauté avec grant nombre des habitants en armes, heure de nuict, seroient venus en la maison de *Pons de Chamblas,* homme d'armes, et y auroient prins ses hommes et son bétail sans cause raisonnable, et mis le tout en leur garde dans la ville, bien que la juridiction appartienne à l'évesque. Lequel bétail ayant refusé rendre, et n'ayant faict apparoir aulcune cause raisonnable de la prinse et saisie d'y celuy, le bayle, le viguier et quatre sergents du mandement de l'évesque seroient allés au lieu où le dict bétail étoit retenu, où survindrent quelques habitants de la ville criant : *Aux armes! Aux armes!* — Le dict bayle, le viguier et les sergents, craignant estre offensés, se seroient mis en fuite et sauvés dans le couvent des frères Mineurs, pour éviter d'estre homicidés, et seroient montés au plus hault du couvert. Et pour appaiser la fureur des dicts poursuivants persécuteurs, l'ung des frères du dict couvent se présenta à eux avec le *Corpus Domini;* mais le dict frère fust par eux battu à coups de baston, et non content de ce, ils prindrent des échelles, montarent dessus la dicte église, et

« oubliant

« oubliant la crainte de Dieu, crevarent les yeux au dict bayle, au viguier et aux sergents, les tuarent, et ayant rompu le couvert de la dicte église ils dépouillarent les « corps occis, les jectarent du hault du couvert en bas; et monstrant leur grande inhumanité, le peuple frappoit et lapidoit les corps morts à coups de baston et de « pierre. — Et les dicts crimes perpétrés de la sorte, les malfaicteurs se retirèrent dans la ville, criant : *Aux armes !* levant les chaynes, faisant barrières et fossés dans « la ville, ayant assiégé l'évesque par plusieurs jours, au grant préjudice de ses droits, juridiction et autorité.

« Et ne pouvant le Roy supporter un si grant crime, avoit dressé commission au sénéchal de Beaucaire et au baillif d'Auvergne pour enquérir de la vérité de ce dessus « pour, l'inquisition faite, lui estre rapportée close et scellée. Et y celle remise de vers le Roy et son conseil furent prononcés sentence et jugement par lesquels la « communauté et université de la dicte ville fust condampnée en trente mille livres, à savoir :

« 12,500 fr. envers le Roy; — 12,500 fr. envers l'évesque; — 5,000 fr. envers les héritiers des occis et aux frères Mineurs. — A despartir.

« Le Roy déclare les habitants de la ville privés du sceau et de l'arche commune, des clefs de la ville et de la garde des clefs des portes et fossés, et de toutes les forteresses « de la ville, des armes communes, chaynes, syndicat et consulat, confréries, assemblées, congrégations, convocations avec trompettes ou aultrement, et généralement « de tous droicts appartenant à la dicte communauté par quelque cause, privilége, coustume leur appartienne ou puisse appartenir. Les quelles armes et toutes « aultres choses seront mises en la main du Roy, pour après estre rendues à l'évesque ou à celuy à qui appartiendra.

« Donné à Paris, l'an 1277, au mois d'apvril (folio 23). »

Nous avons pensé qu'il était utile de faire connaître les deux versions, parce qu'elles diffèrent essentiellement quant à la cause qui provoqua la suppression du consulat. *Médicis,* bourgeois du Puy, et qui a plusieurs fois exercé les fonctions consulaires dans sa ville natale, tient, on le voit, à expliquer, à justifier en quelque sorte le mouvement insurrectionnel. La lettre royale et l'arrêt du Parlement se taisent sur le fait relatif à la conduite de Rochebaron; bien plus, au lieu de supposer que les citoyens n'ont fait qu'un acte de justes représailles en dépouillant des spoliateurs et en venant ainsi au secours des pauvres opprimés, ils déclarent, au contraire, que ce sont eux qui, sans motifs raisonnables, sont allés piller le domaine du sire de Chamblas et ont résisté aux officiers de l'évêque, non seulement par les plus criminels excès au couvent des Cordeliers, mais dans l'intérieur même de la ville, en provoquant la multitude à courir aux armes, à lever les chaînes, à faire des barricades à travers les rues, en tenant enfin l'évêque plusieurs jours assiégé dans son palais.

X.

LE PARÉAGE.

AN DE J.-C. 1307. Politique de Philippe-le-Bel, vis-à-vis des évêques.

La constante préoccupation de Philippe-le-Bel fut d'affermir, de régulariser son autorité sur tous les points du royaume. Ce roi qu'on peut, malgré ses fautes, justement appeler le fondateur de l'administration civile, qui jeta dans les provinces tant de baillis, de sénéchaux, d'auditeurs, de tabellions, de procureurs du Roi et de prévôts, s'attacha, avec un soin de légiste exercé, à contester sans beaucoup de scrupules tous les droits qui lui faisaient ombrage et dont il croyait pouvoir avoir facilement raison. Ce fut principalement vis-à-vis du haut clergé qu'il mit la plus habile persistance à ressaisir tout ce qu'il put des droits régaliens, si débonnairement abandonnés par ses prédécesseurs. Sous prétexte de porter un terme aux continuels conflits de juridiction qui s'élevaient depuis quelques années entre certains officiers de ses sénéchaussées, il déclara qu'il était nécessaire de réviser les anciens titres afin, disait-il, de déterminer d'une manière précise ce qui appartenait au Roi, ce qui revenait à l'Eglise, et de régler ensuite amiablement, d'après ces données, un mode d'administration plus facile, plus uniforme et plus protecteur des intérêts généraux.

Paréage avec l'évêque de Mende.

Pour accomplir cette œuvre de diplomate et de jurisconsulte, dans laquelle la ruse devait se couvrir des formes juridiques, il avait choisi pour ministres des hommes de finance et des hommes de loi : Pierre Flotte, Marigny, Nogaret et Plasian (1). — Déjà l'évêque de Mende venait de capituler et de consentir un paréage avec le Roi; c'était le tour de l'évêque du Puy. Du reste, pour plus de sûreté, Plasian dirigeait lui-même ces transactions quelque peu spoliatrices entre les officiers royaux de la sénéchaussée de Beaucaire et le prélat, alors JEAN DE CUMÉNIS.

Paréage avec l'évêque du Puy, Jean de Cuménis.

Un projet de traité fut d'abord envoyé au Puy; il était conçu à peu près dans les mêmes termes que ceux qui étaient proposés aux autres évêques, et notamment que celui signé quelques mois avant, par Durand II. Comme il s'agissait pour le Roi de la réalisation d'un système de politique générale bien plutôt que d'un acte isolé, Plasian ne négligeait ni soins, ni intrigues pour le faire réussir. — Cependant, malgré les formes protectrices dont on avait eu la précaution de l'entourer, le clairvoyant chapitre de Notre-Dame ne put méconnaître tout d'abord le préjudice notoire qu'une pareille transaction faisait subir à la dignité, au pouvoir, à la fortune de l'évêque et de son église. Aussi, son premier mouvement fut-il d'en appeler au Pape et au Roi. Mais à quoi bon ce double appel? Au Roi? c'était inutile, puisqu'il était partie en cause et que le traité lui profitait; au Pape? c'était plus inutile encore, Bertrand de Gott était la créature docile de Philippe-le-Bel et ne savait rien lui refuser. D'ailleurs tout était prévu, et l'habile négociateur tenait quelques concessions en réserve, comme pour donner pleine satisfaction aux plus contestables exigences. L'acte de paréage fut donc signé par l'évêque Jean de

(1) *Ces chevaliers en droit*, ces âmes de plomb et de fer, les Plasian, les Nogaret, les Marigny, procédèrent avec une horrible froideur dans leur imitation servile du droit romain et de la fiscalité impériale. Les pandectes étaient leur bible, leur évangile. Rien ne les troublait dès qu'ils pouvaient répondre à tort ou à droit : *Scriptum est*... Avec des textes, des citations, des falsifications, ils démolirent le moyen-âge, pontificat, féodalité, chevalerie... — MICHELET. *Hist. de France*. Tome III, p. 40.

Cuménis, au mois de septembre 1307, puis confirmé et accepté par le Roi. — Voici sommairement les principaux articles de ce traité :

1. — L'évêque et l'église du Puy associent le Roi dans le domaine de la ville et de son territoire, et dans la justice. — Le Roi ni l'évêque ne pourront, sans un consentement réciproque, établir de nouveaux impôts dans la ville, ni lui accorder de nouveaux priviléges. L'évêque se réserve la propriété des biens qui appartiennent à lui et à son église, ainsi que les fiefs qui relèvent de ces biens : le comté de Velay et les droits qui en dépendent, et le droit de faire battre monnaie.

2. — L'évêque pourra seul concéder des places pour bâtir dans un terrain désigné dans les lettres ; il pourra seul mettre en possession ou déposséder ceux à qui ces concessions auront été faites ; mais le profit que l'on retirera de ces concessions sera partagé entre lui et le Roi.

3. — La justice sera exercée par indivis au nom du Roi et de l'évêque, par un juge et un bailli qui seront institués : 1° par le sénéchal de Beaucaire au nom du Roi, et 2° par l'évêque. — Si l'évêque et le sénéchal de Beaucaire ne peuvent s'accorder dans le choix d'un juge et d'un bailli, l'évêque nommera ses officiers pour une année et le Roi pour l'année suivante ; ce qui se fera dans la suite, d'année en année. — Le juge et le bailli ne pourront exercer leurs fonctions sans avoir prêté serment de les remplir fidèlement, et celui d'observer ce qui est contenu dans ces lettres. Ils nommeront en commun les notaires, les sergents, les geôliers et les autres officiers de justice. Les sergents et les autres officiers porteront des bâtons sur lesquels seront les armes du Roi et de l'évêque. — L'office de viguier sera supprimé. Si cependant l'évêque et le sénéchal de Beaucaire jugent à propos de le conserver, le viguier aura des gages, et ne prendra rien dans les profits de justice. Si le viguier qui est présentement en place a payé finance pour avoir cet office, il sera remboursé par le Roi.

4. — Les cris publics se feront au nom du Roi et de l'évêque.

5. — Le sénéchal de Beaucaire et l'évêque du Puy puniront le juge et le bailli, s'ils délinquent dans leurs offices. Ces juges puniront les officiers subalternes.

6. — Ces juges ne conserveront leurs offices, pour ce qui regarde la temporalité, qu'autant qu'il plaira au Roi et à l'évêque, et à chacun d'eux.

7. — Il y aura un sceau commun sur lequel seront gravées les armes communes du roi et de l'évêque. Tous les actes publics qui seront faits dans la ville du Puy, et tous ceux qui se feront dans le Velay, et qui regarderont cette ville et ceux qui y demeurent, seront scellés avec ce sceau.

8. — Le bailli et le juge du Velay pourront demeurer dans la ville du Puy et y tenir leurs assises ; mais ils n'auront point la connaissance de ce qui sera commis dans la ville ; cette connaissance sera réservée aux juges de la cour commune.

9. — Le juge et le bailli du Velay pourront avoir une prison dans la ville du Puy, aussi bien que l'évêque. Ces juges cependant ne pourront faire exécuter dans cette ville des jugements portant peines afflictives.

10. — L'évêque pourra tenir ses assises dans la ville du Puy, pour les affaires des terres qu'il possède hors de cette cité.

11. — Le roi associe l'évêque et l'église du Puy dans tous les droits qu'il a dans cette ville ; en sorte que la cour commune pourra connaître de la fausse monnaie et des autres crimes ; réserve néanmoins au roi le droit de souveraineté et de ressort.

12. — Le juge et le bailli de la ville du Puy ne relèveront point du bailli du Velay, mais d'un juge des premières appellations qui sera institué tous les ans, d'abord par l'évêque et ensuite par le roi, et ainsi successivement d'année en année.

13. — Les appels des sentences de ce juge des premières appellations ne seront point portés devant le bailli du Velay, mais devant le sénéchal de Beaucaire.

14. — Le bailli et le juge du Puy institueront un receveur qui recevra les émoluments de justice, et en donnera la moitié au sénéchal de Beaucaire, pour le roi, et l'autre moitié à l'évêque.

15. — Les officiers du roi ni l'évêque ne pourront faire de compositions sur les affaires qui regarderont la juridiction commune, sans un consentement réciproque ; et ces compositions se feront par le ministère du bailli et du juge.

16. — Le roi ne pourra point séparer de la couronne de France les choses dans lesquelles l'évêque l'a associé, et il ne pourra lui en demander le partage.

17. — Si le roi, en conséquence du droit qu'il a acquis sur la ville du Puy par cette association, acquiert des juridictions ou quelques autres choses, il sera tenu d'y associer l'évêque, qui lui paiera la moitié du prix de l'acquisition.

18. — L'évêque exercera sans aucun empêchement, avec des armes ou sans armes, sa juridiction particulière sur ses justiciables, et il pourra porter ses armes dans ses fiefs et dans ses arrière-fiefs pour l'exercice de sa juridiction.

19. — L'évêque aura un juge des premières appellations, auquel ressortiront les justices particulières.

20. — L'évêque ne pourra punir les sergents et les banniers de ses justices, lorsqu'ils délinqueront dans leurs offices ; mais la punition de ses baillis, de ses châtelains et de ses autres juges, sera réservée au sénéchal de Beaucaire.

21. — Le Roi associe l'évêque du Puy dans la ville, territoire et juridiction d'*Anduze* (1) ; à l'exception de celle qui est

---

(1) Le Roy bailla de plus à l'évesque la ville d'Anduze, d'où est venu ce vieulx proverbe parmi ceux du Puy et de Velay, qui disent en leur langage :

Ben fu l'évesque del Peu Buze
Quand changet le Peu per Anduze.

ODO DE GISSEY. (*Hist. de N.-D. du Puy.* Liv. III, chap. 18.)

Par cette épigramme, qui devint immédiatement très-populaire, on voit comment fut, dès l'origine, apprécié le traité de Jean de Cuménis.

commune entre le Roi et le monastère de Tournac. Les officiers d'Anduze seront institués en commun, conformément à ce qui a été réglé pour ceux du Puy. — Le Roi donne encore à l'évêque du Puy, 400 livres de rente annuelle, assignées sur les biens et revenus spécifiés dans l'article. — L'évêque et le sénéchal de Beaucaire choisissent une personne qui recevra les revenus sur lesquels cette rente de 400 livres est assignée, et qui paiera au Roi et à l'évêque la portion de ces revenus qui doit leur appartenir. Si l'évêque est inquiété dans la jouissance des choses qui lui sont cédées, le Roi l'en fera jouir et soutiendra à ses dépens les procès qu'on lui fera.

22. — Le sénéchal de Beaucaire et le bailli ou juge du Velay, seront tenus, en entrant en charge, de jurer l'observation de tous les articles contenus dans ces lettres.

23. — Les habitants de la ville du Puy continueront de suivre leur évêque en armes, pour la défense des droits de son église.

24. — Le receveur du péage d'Alais jurera, au commencement de chaque année, de payer exactement à l'évêque les 400 livres qui lui ont été assignées sur ce péage (1).

XI.

LES TEMPLIERS, LES JUIFS ET LES LÉPREUX AU PUY.



1307 à 1311. Procès et supplice des Templiers.

Alors les Templiers avaient des biens immenses et s'étaient, il faut le dire, singulièrement éloignés de la règle austère écrite par Saint Bernard. Leurs richesses les avaient rendus puissants, leur puissance les remplit d'orgueil et les perdit. L'altier Philippe-le-Bel, qu'ils avaient mortellement blessé en refusant de l'admettre dans leur ordre, qui ne savait plus, lui faux monnayeur, lui l'inventeur des paréages, à quel moyen avoir recours pour se créer de nouvelles ressources, ruiné par sa victoire de Mons en Puelle, contraint de rendre la Guyenne et la Flandre flamande, obligé de révoquer un impôt contre lequel s'insurgeait la Normandie, imagina de refaire sa fortune en s'emparant des trésors du Temple. Une seule chose lui importait, une seule : justifier juridiquement sa saisie; et il ne lui était pas difficile de le faire, entouré comme il l'était de légistes, de banquiers, d'inquisiteurs, de gens habiles à tout dire, à tout prouver. — Les mesures furent bien prises; le roi se montrait plein de dévouement pour les chevaliers, le grand maître avait tenu l'un de ses fils sur les fonts baptismaux. Tout-à-coup la bombe éclate; cent quarante templiers sont arrêtés à Paris, soixante dans la sénéchaussée de Beaucaire. Leur procès n'est pas long; la torture sert l'impatience des juges, les aveux confirment les accusations, et les supplices viennent sceller cette monstrueuse procédure en légitimant la spoliation.

Les chevaliers de la commanderie du Puy prennent la fuite.

Il y avait au Puy une commanderie dont on voit encore aujourd'hui les restes dans le faubourg Saint-Barthélemy. Certes, les chevaliers qui l'habitaient n'étaient ni mécréants, ni criminels, n'eussions-nous pour le penser que la façon dont en parlent nos plus pieux historiographes : « Dès que l'ordre d'arrestation fut connu, dit le père Odo de Gissey, ces « pauvres gens secrètement se sauvèrent; mais comme ils avoient beaucoup de reliques, craignant qu'elles ne fussent « profanées, ils les jetèrent dans leur puits, d'où, peu après, elles furent retirées... » — « Et depuis onc, déclare Médicis, « l'eau de ce puits devint médicinale et salubre à plusieurs, si bien que les malades s'y font tous les jours porter pour « obtenir guérison. » — Cependant, Bertrand de Sylva, un des chevaliers de Saint-Barthélemy du Puy, est arrêté, conduit prisonnier à Alais où se trouvaient déjà un grand nombre de ses confrères. Il reste une année détenu, on le presse, on l'interroge, on le met à la torture, il avoue, puis se rétracte; enfin, cédant à la douleur des instruments d'inquisition, il déclare que, dans un chapitre tenu de nuit à Montpellier, les frères ont évoqué le diable; que le diable leur est apparu sous la forme d'un chat, les démons sous des figures de femmes, et que le chat était adoré et répondait pendant ce temps à tout ce qu'on lui demandait.....—Il n'en fallut pas davantage, les biens de la commanderie du Puy furent confisqués, et les frères de cette maison s'estimèrent fort heureux de ne pas être brûlés vifs comme les chefs de leur ordre.....

Bertrand de Sylva, l'un d'eux, est arrêté et mis à la question.

Leurs biens sont confisqués.

Révolte des Pastoureaux.

A la même époque, une grande mortalité et une misère affreuse poussèrent le menu peuple (les pastoureaux) à se lever en masse, à marcher à l'aventure, demandant, prenant çà et là ce qu'ils pouvaient pour vivre. Ils s'adressaient aux riches, se montraient surtout implacables envers les Juifs qu'ils accusaient d'accaparer et de cacher tout l'argent.

(1) Voir le texte original extrêmement long, dans les *Ordonnances des Rois de France*, ainsi que les lettres confirmatives.

Haine contre les Juifs.

— Les Juifs étaient alors si généralement détestés qu'on se montrait surpris de voir les gens du roi les protéger contre les fureurs populaires. Il y a une raison à tout ; Philippe-le-Bel les avait chassés, et si Louis-le-Hutin leur permit de revenir, c'est parce qu'il fut convenu entre eux et lui qu'il les aiderait à faire rentrer toutes leurs créances, à la condition d'en prélever les deux tiers pour sa part. L'exécution de ce marché occasionna d'innombrables et rigoureuses poursuites ; poursuites, on le comprend, qui ne firent qu'accroître l'exaspération générale ; de telle sorte que ce fut dans toutes les classes, dans le clergé, dans le commerce, chez les nobles et chez les pauvres gens, un soulèvement universel contre les Juifs. Tout était prétexte pour courir sus, pour les piller, pour les occir. Notre histoire nous en fournit un singulier exemple ; le voici :

Chronique du jeune choriste. 1320.

C'était vers les fêtes de Noël de 1320, un jeune enfant de chœur s'en allait gaîment par les rues du Puy, chantant un de ces cantiques d'usage sur l'Incarnation du fils de Dieu et contre le peuple incrédule qui niait ce saint mystère (1). Un juif, devant la maison duquel cet enfant passait, se prétendant insulté, résolut de venger sur cette innocente victime les persécutions dont les Chrétiens poursuivaient sa race. Il appelle l'imprudent, lui fait quelques séduisantes promesses, et l'engage à le suivre dans sa demeure. L'enfant ne sait pas résister ; mais à peine la porte s'est-elle refermée sur lui, que le juif l'assassine traîtreusement, jette son cadavre dans une fosse et le recouvre d'un peu de terre (2). — Plusieurs jours s'écoulèrent ; comme à Notre-Dame on ne vit plus revenir le choriste, chacun pensa qu'il avait pris la fuite pour aller se livrer à la débauche. Dieu cependant ne voulut pas laisser accuser injustement son martyr, et le dimanche des Rameaux, au moment où la procession passait près de l'endroit où le malheureux avait été enseveli, tout-à-coup on le vit apparaître et chanter un hymne de réjouissance (3). — Quelle n'est point alors la fureur de ce peuple témoin de ce miracle, en apprenant de la bouche même de la victime les détails cruels de sa mort ! A peine sait-on quel est l'infâme meurtrier, que la foule se précipite dans sa maison ; chacun se dispute l'honneur de le frapper, et bientôt le cadavre du juif est entraîné tout sanglant dans les égoûts de la ville.

1325.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas seulement dans les pages quelquefois obscures de nos chroniques que nous trouvons un souvenir de l'histoire miraculeuse du jeune choriste ; il est trois monuments qui survivent encore et qui restent comme témoignage de ce fait. — Charles Lebel, par des lettres-patentes de 1325, accorda aux enfants de chœur de Notre-Dame du Puy le pouvoir de juger et de punir eux-mêmes les juifs qui reparaitraient dans la ville (4). — « Voulant user de « cette prérogative en 1373, cette jeunesse, dit frère Théodore, fit enlever des prisons de la cour commune deux juifs, « *Aliot* et *Sara*. On contesta ses pouvoirs ; mais aussitôt elle obtint un arrêt du parlement qui lui donna raison, et de « sa propre autorité, moyennant cent florins d'or d'amende, elle élargit ses prisonniers (5). » — Enfin, à l'époque où le miracle venait de s'accomplir, et sur le lieu même de l'apparition, on éleva un tombeau, grande urne funéraire de dix pieds de hauteur, très-élargie par le ventre, amincie vers le col, et servant de piédestal à une légère flèche gothique surmontée d'une croix. Sur une des faces, le jeune enfant avait été représenté les ailes entr'ouvertes. L'urne funéraire et la croix, la mort et la résurrection, voilà la pensée que voulaient rappeler nos pères. — Le monument est resté cinq siècles debout, parlant à tous les souvenirs, perpétuant la pieuse légende ; c'est seulement depuis quelques années que, changée de place et de forme, la pierre sépulcrale n'a plus de signification, et que le passant se demande, en voyant la fontaine des tables, le sens historique du fragment mutilé qui la décore....

Les Lépreux dans le Velay. 1321.

« L'an 1321, dit le père Odo de Gissey, Durand de Saint-Pourçain, évêque du Puy, fit faire un juste *chastoy* des « Ladres de ce pays, lesquels tachoient d'infecter les habitants de leur ladrerie, empoisonnant les puits et les fontaines « de partout ; imitant en pareil cas les juifs, lesquels en même façon perpétrèrent semblable méchanceté par la « France (6). » — S'il ne s'agissait que d'un fait exclusivement local, nous n'insisterions pas ; l'accusation pourrait être fondée et la sévérité de l'évêque n'aurait alors été qu'un acte de justice. Mais il n'en fut point ainsi : c'était d'un bout de la France à l'autre, au même moment, que le bruit se répandit que les juifs et les lépreux avaient empoisonné les

---

(1) Les Juifs avaient été chassés du Puy, à raison qu'un petit enfant de chœur passant devant la Juifrerie, haut louait la reine du ciel, entonnant à son honneur ce motet : « *Erubescat Judœus infelix, qui Christum natum dicit de viri semine....* puis ajoutant en rythmes ce qu'il avoit appris de l'Annonciation faicte par Gabriel. » — Odo de Gissey, *Hist. de N. D. du Puy*, liv. III, chap. 20.

(2) *Id.* — Frère Théodore, *Hist. de N. D. du Puy*, liv. III, chap. 7.

(3) La Vierge qui se plaist d'estre réclamée au Puy, ne manque pas de résussiter ce sien dévost serviteur meurtry pour sa querelle. Cette merveille est authentique par certains versets qui se lisent en un ancien tableau de l'église Notre-Dame :

Cantatur per clericum
Gabrielem Archangelum
Bonum tulisse nuntium :
Judœus necat parvulum,
Suscitat hunc beata.

Théodore. Liv. III, chap. 7.

(4) *Idem.*

(5) On lisait autrefois ces vers dans un ancien cartouche de la cathédrale :

Digna fuit expulsio
Judœorum à Podio,
Non intrint quia captio
Clericulis est data.

(6) Il y avait une maladrerie à Brives-sur-Loire, à une demi-lieue du Puy. — En 1286 il fut passé un acte avec le *maître et autres donats ladres* de cette maison, par lequel il fut convenu que tous les habitants originaires du Puy, qui deviendraient ladres, seraient admis dans cet établissement moyennant 7 livres 10 sous *une fois payés.*

fontaines.

fontaines. Mort aux juifs, mort aux lépreux, crie-t-on. Les juifs veulent se venger, ils ont donné de l'argent aux ladres, et ceux-ci, qui détestent l'espèce humaine dont ils sont les parias, se sont faits les dociles instruments de la vengeance. — Aux yeux du peuple, les juifs et les lépreux avaient plus d'un trait de ressemblance commun. Ils étaient également sales, vivaient à l'écart de la société qui les repoussait et les méprisait, par conséquent que de leur côté ils ne pouvaient guère aimer. Ils étaient riches, et ces richesses, acquises par l'infatigable industrie des uns, par la pitié qu'inspiraient les autres, semblaient des biens volés qu'on avait hâte de saisir. Aussi, fit-on brûler, dans le Velay comme par tout le royaume, une grande quantité de juifs et de lépreux dont les biens furent confisqués (1). Quant à la vérité du motif qui servit de prétexte à ces actes d'odieuse cruauté, elle fut prouvée sans doute, comme tout se prouvait en ce temps-là; mais ce n'est pas dans des enquêtes d'inquisiteurs, que nous pouvons aller chercher d'impartiales convictions; les procédures qui suffisaient à la cupidité de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, ne sauraient convenir à la justice de l'histoire.

XII.

RÉTABLISSEMENT DU CONSULAT.

An de J.-C. 1349.

Les citoyens sont réintégrés dans leurs anciens droits, moyennant une somme de 5,500 livres payée au roi. —An de J.-C. 1349.



En vérité, tout se vendait depuis cinquante ans, les libertés, les priviléges comme autre chose; c'est pourquoi les citoyens du Puy, trouvant toujours la clémence royale sourde à leurs prières, imaginèrent un moyen plus sûr pour la provoquer que les stériles supplications auxquelles ils avaient eu recours jusques-là. « Quoy voyant, raconte le naïf chroniqueur (2), par « les plus sages bourgeois, marchands, et aultres incollés dans la dicte « ville, fut tenu un secret et étroit conseil pour voir si l'on pouvoit « remédier à ce désordre. Et de faict l'avis pris, sur ce conseil, fut délibéré « qu'on envoyeroit légats en court devers le roy Philippe de Valois, « sixième de ce nom, pour lors roy de France, pour obtenir de luy et de « sa copieuse Grâce le don d'estre réintégré en leurs pristives libertés. Et « firent leur mémoire très-pertinent de tout ce que pouvoit concerner « l'affaire du commun de la ville du Puy, avec relation des choses passées. « Laquelle réintégration et liberté, par le moyen d'aulcuns qui furent « intercesseurs et vrais amis de la ville, facilement obtindrent du dict prince, MOYENNANT TOUTEFOIS LA SOMME DE CINQ « MILLE CINQ CENTS LIVRES TOURNOIS (3). » — Ce fut un marché conclu entre les citoyens et le roi, marché auquel, il faut bien le reconnaître, l'évêque *Jean de Chandorat,* frère du seigneur de Mons près le Puy, ne donna pas son adhésion. Il est évident en effet, que cet acte dans lequel le prélat n'était pas appelé, portait un rude coup à sa puissance, partant l'intéressait au plus haut degré (4). Aussi allons-nous voir une assez longue querelle s'établir entre le cloître et la cité, à l'occasion de la lettre royale de 1343 (5).

---

(1) Voir à ce sujet tous les documents consignés dans le quatrième volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, et particulièrement les lettres des rois Philippe-le-Long et Charles IV, aux dates 1321, 1322, relatives aux lépreux qui avaient empoisonné les puits et les fontaines. — *Preuves de l'Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 163.

(2) Médicis, dans ses mémoires manuscrits DE PODIO.

(3) *Histoire du Languedoc*, par dom Vaissette, tome IV, *Preuves*, pages 197 et 198.

(4) Cette observation était nécessaire parce que nous lisons dans Arnaud cette singulière assertion, que Jean de Chandorat contribua beaucoup par ses sollicitations au rétablissement du consulat du Puy. Fait invraisemblable et erronné, ainsi, du reste, que la suite en fournira la preuve —Il est vrai qu'avant Arnaud, le père Odo de Gissey écrivait : « Le Puy avoit été privé soixante ans de son consulat, duquel Jehan de Chandorat, homme de bien, trouva bon qu'il n'en fût privé plus longtemps. » — Mais cette allégation bienveillante du biographe des évêques du Puy, ne saurait servir d'autorité en cette occasion, ni prévaloir contre les témoignages contraires les plus irrécusables.

(5) Les titres de cette longue et fort instructive querelle sont rapportés dans un recueil de pièces imprimées, qui m'a été confié par M. Lobeyrac, juge au Puy.— Quelques-unes des pièces originales, particulièrement celle qui se trouve sommairement indiquée dans le chapitre suivant, sont déposées aux archives de la Préfecture du Puy, et m'ont été données en communication par M. Aymard, archiviste.

XIII.

PROCÈS ET TRANSACTION ENTRE L'ÉVÊQUE ET LA COMMUNE.

An de J. C. 1349.

PAR la lettre royale il était textuellement déclaré que les habitants du Puy étaient rétablis dans le droit de *nommer des consuls, d'avoir un sceau consulaire, un trésor, une maison commune,* en un mot de faire *tout ce qui pouvait être de la compétence d'une cité ayant consuls, consulat et pouvoir de gérer ses affaires à l'aide du concours de la communauté....* Dans cette lettre, il était dit encore comment les magistrats consulaires devaient être nommés et quelles étaient leurs attributions. Ainsi elle leur donnait le droit : 1° *d'élire à leur tour parmi les citoyens, des conseillers avec lesquels ils pussent conférer des affaires municipales;* 2° *d'assembler la communauté;* 3° *de défendre ses intérêts;* 4° *d'imposer les habitants et de faire le recouvrement des impôts;* 5° *d'établir deux ou plusieurs geôliers, sergents et autres employés;* 6° *de veiller sur les artisans, sur les corps de métiers et généralement sur tous les objets de police, afin de prévenir et de punir les fraudes.* Le roi permit en outre aux consuls *d'acheter dans ses fiefs ou arrière-fiefs une maison dans laquelle la communauté pût s'assembler;* enfin il leur imposa l'obligation, à leur entrée en exercice, *de prêter serment entre les mains du baillif et du juge du Puy, et en leur absence entre les mains du baillif du Velay.*

Dès que cette lettre fut publiée et enregistrée, l'évêque, qui prétendait que la grâce accordée par le roi aux habitants portait un grand préjudice à ses droits (1), forma opposition à l'enregistrement de la lettre patente, et poursuivit sa révocation pardevant le parlement de Paris, demandant qu'elle fût annulée comme contraire aux droits et priviléges de son siége et de son église (2). — La cause fut agitée au parlement en avril 1349, et remise à la prochaine assemblée, avec permission néanmoins aux parties de transiger dans l'intervalle sur leurs différends (3). L'évêque de Paris interposa sa médiation qui fut aussitôt acceptée; en conséquence le prélat arbitre, assisté de plusieurs jurisconsultes, étudia attentivement la question et dressa un projet de transaction, lequel fut immédiatement soumis par l'évêque au chapitre de Notre-Dame (4) et par les consuls à l'assemblée des citoyens qui, les uns et les autres, l'approuvèrent dans toutes ses clauses.

Nous ne reproduirons point ici *in extenso* cette transaction, parce qu'elle est d'une excessive longueur et qu'elle renferme, comme tous les titres de ce temps-là, d'innombrables redites; nous en extrairons seulement les parties essentielles.—Ce sont sept habitants de la ville du Puy qui traitent en son nom. A la vérité l'acte porte *discentes se consules;* mais il est dit aussitôt: *ut et tanquam consules pro in nomine civitatis, qui nunc sunt et pro tempore fuerint in eâdem;* il n'y a donc pas de doute, les signataires de l'acte sont bien les administrateurs consulaires de 1349.

L'article 1er porte qu'il y aura désormais six citoyens laïcs auxquels sera attribué le titre de conseiller; l'un d'eux sera nommé par l'évêque ou par le chapitre, le siége vacant, et aura les mêmes pouvoirs, recevra les mêmes honoraires que les cinq autres. — L'élection de ces six magistrats municipaux devra être renouvelée tous les ans (5).

L'article 2 est relatif au serment que les conseillers doivent prêter entre les mains du bayle ou du juge, immédiatement après leur nomination, de bien gérer et de bien administrer leur charge (6).

L'article 3 règle la légende qui doit être gravée sur le sceau consulaire (7).

L'article 5 engage les conseillers à veiller à ce que dans chaque corps de métier la police et les réglements soient observés par les artisans et les ouvriers, à procurer aux habitants les choses nécessaires pour leur subsistance, en prenant toutes les

---

(1) *Fiat notum quod orta diù quæstionis materia inter reverendum in Christo patrem et dominum* Johannem *Vallaviæquecomitem... Aniciensem episcopum suo et suæ Aniciensis ecclesiæ nomine ab unâ parte et cives Anicienses suo nomine ex alterâ, de et super eo quod idem Dominus episcopus et comes gratiam à Majestate regiâ per cives et habitantes prædictos de eo quod consulatûs Aniciensis dicitur in ejus et ecclesiæ suæ grande præjudicium, ut dicebat obtentam sub formâ quæ sequitur...*

Préambule de la transaction de 1349 (aux Archives du Puy.)

(2) *Petebat et querebat hac diu etiam petierat in curia venerabilis Parlamentis Parisiensis annullari et retractari sive potius penitus revocari quod asserebat debere fueri obviantibus hujus modi gratiæ quam plurimus gratiis aliis et privilegiis concessis per majestatem regiam retroactis temporibus suæ Aniciensis ecclesiæ supradictæ.*

(3) Lettres qui contiennent cette permission, en date du 27 avril 1349.

Philippus *Dei gratiâ Francorum rex.... Notum facimus quod causa principalis* super facto ejus quod dicitur consulatus in Anicio *in parlamenti nostri curia pendens inter dilectum... et procuratorem nostrum et dicentes se consules de Anicio in qua causa concordati sunt hinc indè articuli.... concessit etiam dicta curia nostra dictis episcopo et dicentibus se consules quod interim concordare possint sine emenda et quod accordium apportent ad diem prædictani.*

(4) *Fiat notum quod nos capitulum et canonici ecclesiæ Aniciensis infrà scripti ad sonum campanæ ut moris est simul congregati.... tractatum pacis et concordiæ super litigio ejus quod consulatus Aniciensis dicitur.... Per reverendum in Christo patrem Dominium Pariensem episcopum prolocutum visis et diligenter attentis ipsius tractatus articulis.... Eidem Domino Aniciensi episcopo consulimus ut ad celebrandum tractatum hujus modi procedat.*

(5) *In primis, fuit actum, quod erunt in civitate Aniciensi* sex et non plures Laïci *qui consiliarii perpetuo vocabuntur quorum unus Laïcus non tamen officialis et curialis episcopi in civitate Aniciensi, per Dominum episcopum et successores suos, cui tanta penitur potesta, quanta uni ex reliquis quinque, reliqui vero quinque per partem ipsorum civium laïcorum Aniciensium ex civibus Aniciensibus pro et nomine ipsorum civium anno quilibet creabuntur.*

Transaction. — *Super facto ejus quod dicitur consulatus.*

(6) *Item prædicti sex consiliarii anno quolibet in suâ novâ creatione, jurabunt sacro sanctis Dei evangeliis, in manibus Bajuli seu judicis Aniciensis antequam alicui rei administrandæ se ingerant et in qualibet mutatione novâ dicti Domini episcopi, quod suum officium fideliter exercebant....*

(7) *Sigillum consiliariorum civium Aniciensium.*

voies nécessaires pour y parvenir, et à imposer des tailles et des subsides pour le paiement des charges communes, de même qu'à en faire la perception (1).

L'article 7 enlève aux conseillers toute juridiction, et statue qu'ils ne pourront jamais évoquer les causes qui seront pendantes aux cours ordinaires, soit pour fait d'injures, soit pour tout autre objet (2).

D'autres articles règlent les droits, les fonctions et les devoirs des six conseillers. On arrête : — que lorsque celui qui aura été nommé par l'évêque ne sera point habitant du Puy, il sera tenu d'y faire sa résidence pendant l'année de son exercice ; — que les cinq conseillers choisis par la communauté ne pourront rien faire ni disposer de rien sans avoir entendu celui de l'évêque (3); —que, lors de leur entrée en exercice, les six magistrats élus prêteront, avant de rien administrer, serment entre les mains du baillif ou du juge de la cour commune ou de leurs lieutenants, d'être fidèles à l'évêque et à son église, et de ne pas excéder les bornes du pouvoir qui leur est accordé par les transactions ; — que les six conseillers seront tenus, en temps de guerre ou d'invasion, de défendre l'église et l'évêque.

De son côté, l'évêque du Puy s'oblige à défendre les six conseillers et les citoyens contre toute oppression étrangère (4).

Pour remercier le prélat de son adhésion au traité, il est convenu qu'il partagera avec le roi et les conseillers les droits perçus sur le *péage*, et qu'à cet effet on prendra un commis au gré des deux parties pour faire la perception (5). — Enfin, il reste définitivement arrêté que les six officiers consulaires et les habitants du Puy se contenteront de ce qui leur est attribué par la transaction, et que tout ce que la lettre patente de 1343 leur accorde de plus, demeurera nul et sans effet, et qu'ils seront tenus de prêter main-forte au baillif, au juge et à leurs lieutenants dès qu'ils en seront requis (6).

Nous devons faire une remarque en terminant, c'est que dans cette transaction le nom de CONSUL n'est pas employé. L'évêque tenait beaucoup à ce que ce titre, qui lui rappelait de tristes souvenirs, ne fût plus en usage : « Désormais les magistrats « municipaux s'appelleront toujours CONSEILLERS, *consiliarii perpetuo vocabuntur,* dit l'acte de 1349; néanmoins ils agiront « *ut et tanquam consules* (7). » Cette condition ne prévalut pas, et très-peu de temps après, l'ancienne dénomination fut reprise. Cela était du reste nécessaire pour éviter certaines confusions dans les actes; car il y avait les *consuls,* magistrats nommés par l'évêque et par la commune, et les *conseillers,* jurisconsultes choisis par les consuls, ainsi que le dit la lettre de 1343, pour les éclairer dans les questions spéciales. Nous les verrons bientôt reparaître les uns et les autres dans les statuts municipaux de 1472 et dans le réglement de 1625.

XIV.

RAVAGES DES COMPAGNIES DANS LE VELAY.

Origine et rapide développement des grandes Compagnies.

Les invasions étrangères, l'occupation anglaise surtout, la captivité du roi Jean et les énormes impôts prélevés pour sa rançon, le désastreux traité de Brétigny, la misère extrême du peuple, telles sont les causes principales auxquelles il faut attribuer l'origine et le rapide développement des *grandes Compagnies.* — Tout-à-coup, à l'improviste, après une guerre ou après un traité de paix, pour ne pas avoir à payer un jour de plus les soldats, on les licenciait sans s'inquiéter de ce qu'ils pourraient devenir ; et cela se pratiquait ainsi, non seulement du côté des français, mais encore, à plus forte raison, du côté des ennemis, au milieu même du royaume ; de façon que ces troupes anglaises, flamandes, espagnoles, françaises, gasconnes, allemandes, spontanément privées de leur seul moyen de subsistance, au lieu de se débander et de se disperser, restaient unies, disciplinées, parcouraient le pays et le dévastaient pour leur propre compte. Du reste, elles avaient toujours le soin de se choisir des chefs capables de les bien diriger ; SEGUIN DE BADEFOL, seigneur de Castelnau, appelé *le Roi des Compagnies,* ARNAUD DE CERVOLLES, dit l'*Archiprêtre,*

---

(1) Item prædicti sex consiliarii potestatem habebunt tantum modo super ministrates et artifices quæ rectè fraudibus cessantibus operentur, et circa res communes et utilitates ipsorum civium procurandi, ordinandi et disponendi, nec non tallias et contributiones communes per præmissis dictis civibus cum necesse fuerit imponendi...

(2) Quod nulla ipsis juridictio competet vel competere poterit... Super injuriis vel quibuscumque aliis causis quæ in curiis.... verterentur seu verti sperabuntur coram se non vocabunt seu vocari facient seu poterunt quoquo modo.

(3) Quod reliqui quinque consiliarii nihil poterunt disponere, et procurare, seu expedire quoque modo, nisi vocato debitè et rationabiliter audito consiliario per episcopum creato.

(4).... Et dictus dominus episcopus et successores ejus dictos consiliarios et cives ab aliorum injuriis et oppressionibus juvare et deffendere ut homines et subditos justiciales suos etiam tenebuntur.

(5) Levari debebunt pro dicto Domino episcopo dictisque consiliariis communiter et pro indivisio.

(6) Item tàm prædicti consiliarii quam cives contenti manebunt perpetuo iis quæ prœdictis consiliariis permissa... quæcumque vero alia per dictos cives Anicienses in dictâ suâ gratiâ.... obtenta nullius erunt penitus firmitatis.. .. tenebunturque dicti sex consiliarii ad mandatum Bajuli aut judicis et eorum loca tenentium.... ad exubias ipsius curiæ cum expediens fuerit cum armis venire...

(7) La transaction a pour titre : *Super facto ejus quod dicitur consulatus.*

étaient des capitaines habiles avec lesquels les plus grands princes furent obligés de compter, et dont, en maintes occasions, ils achetèrent chèrement les services. Il arrivait presque toujours qu'une Compagnie chassée d'une province se retranchait dans une autre avec une promptitude, une facilité désespérantes. Si elle était composée d'un petit nombre d'hommes, elle devenait insaisissable, et les secours appelés pour la châtier, quelque prompts qu'ils fussent, trouvaient le mal fait, la place vide; au contraire, lorsqu'elle se sentait en force, elle ne craignait pas d'attendre l'attaque, souvent même de livrer résolument le combat. On aurait dit que ces reîtres espéraient puiser des droits légitimes dans la guerre, et justifier par le succès des armes leurs odieux brigandages.

Le métier était bon; aussi, comme les profits allaient toujours en croissant, les enrôlements augmentèrent en proportion, et bientôt il fallut traiter avec les *brigands*, suivant l'expression de Froissard, de puissance à puissance. —En 1357 le Pape offre une somme considérable au capitaine *Arnaud de Cervolles* pour épargner Avignon et le domaine pontifical. Le capitaine accepte, touche le prix convenu, s'éloigne, court avec sa bande ravager la Bourgogne, revient en Provence, assiége Aix, puis se met aux gages du Dauphin contre le roi de Navarre, absolument comme s'il se fût agi de la chose du monde la plus ordinaire. — Parvenues à ce degré de force, on comprend que les Compagnies durent faire longtemps la loi partout, et s'il leur arrivait en plusieurs occasions d'être battues, elles ne tardaient guère à se venger cruellement. Le chroniqueur un peu diffus de cette époque, nous parle bien de quelques avantages remportés en 1359 par les milices du Velay, unies à celles du Languedoc et de l'Auvergne, sur les troupes des deux capitaines anglais Robert Knolles et Bertugat d'Albret (1), qui inquiétaient ces provinces; mais ces avantages furent, il faut bien le dire, promptement expiés.

Puissance des Compagnies. La ville et l'abbaye du MONASTIER prises par une Compagnie, en 1360.

Vers le milieu de l'été de l'année 1360, une Compagnie de routiers, commandée par un capitaine nommé *Perrin Bouvetaut*, vint s'établir au Monastier dont le couvent fortifié était pour des soldats d'aventures une excellente position. Ils escaladèrent pendant la nuit les murailles du bourg, s'emparèrent à l'improviste de l'abbaye, et en chassèrent les moines aussi effrayés que surpris de cette attaque imprévue.— Une fois installé dans l'antique demeure de Saint-Théofred, Bouvetaut disposa ses forces de manière à envahir peu à peu le territoire environnant; et tandis qu'une partie de ses soldats faisait tous les jours des descentes tantôt du côté de la Loire, tantôt du côté de l'Allier, pillant châteaux, fermes et prieurés, l'autre partie tenait garnison dans le monastère, enrôlait des recrues, étudiait le pays et fondait çà et là, en manière de succursales, dans les manoirs dont elle pouvait s'emparer, de nouvelles garnisons entretenues aux dépens des châtelains spoliés. C'était, à vrai dire, comme un commencement d'occupation.

Le vicomte de Polignac, à la tête d'une coalition de gentilshommes de la province, fait le siége du Monastier, qui est repris en 1361.

Les gentilshommes du Velay se coalisèrent en toute hâte, car le danger devenait pour eux chaque jour plus imminent. Une petite armée fut organisée, soit à l'aide des secours envoyés par le sénéchal et par quelques seigneurs des provinces voisines, soit principalement au moyen des vassaux de la noblesse locale. Le vicomte de Polignac, dont le contingent était le plus considérable, commandait l'expédition qui se mit en marche le 19 janvier 1361. — Toutefois, les préparatifs n'avaient pu se faire si discrètement que les routiers n'eussent eu le temps nécessaire de se bien tenir sur leurs gardes. C'est pourquoi les détachements qui occupaient des positions isolées dans la campagne, les abandonnèrent aussitôt pour se réunir et prêter main-forte à la garnison centrale. Le Monastier fut vaillamment défendu par les gens de Bouvetaut, puisque ce fut le 7 mars seulement, c'est-à-dire après quarante-cinq jours de siége, que l'assaut put être donné. Ils tenaient bon et montraient bien qu'ils n'étaient pas novices dans l'art des combats. Cependant, il faut dire que si la résistance fut énergique, l'attaque ne le fut pas moins; seigneurs et vassaux combattirent bravement. Dans la soirée même du 7, la ville et l'abbaye tombèrent au pouvoir des troupes Vellaviennes qui massacrèrent sans pitié tous ceux qu'elles purent saisir.

Malheureusement le Monastier n'était pas le seul point par lequel le Velay se trouvait menacé; il avait encore à se défendre du côté de l'Auvergne et du côté du Gévaudan. En effet, les deux villes de Saugues et de Brioude, successivement envahies par les bandes dévastatrices, étaient en quelque sorte deux centres armés d'où portaient incessamment les plus rudes attaques.

Occupation, siége et prise du château de SAUGUES.

SAUGUES, au pouvoir d'un capitaine nommé *Pacimbourg*, opposait une telle résistance, qu'il ne fallut rien moins pour s'en rendre maître que l'intervention du maréchal d'Audeneham, lieutenant du roi en Languedoc. Le siége ne fut pas aussi long que l'avait été celui du Monastier, parce que les assaillants étaient en plus grand nombre; toutefois, il dura plusieurs jours. Chabron, dans son histoire manuscrite de la maison de Polignac, en fait le récit détaillé, et rapporte qu'à cette occasion Armand de Polignac, Guillaume de Chalençon, Eustache de Langeac et quelques autres seigneurs qui venaient de contribuer à l'expulsion de l'ennemi, sollicitèrent comme récompense de leurs services, la permission de faire exhumer les restes de leur parent et ami Robert Dauphin, sire de Saint-Ilpise, qui reposaient en terre profane. Ces gentilshommes avait un grand intérêt à cela; voici lequel: — Robert, accusé de plusieurs crimes, était mort dans les prisons de Nîmes, et son corps avait été jeté dans la fosse des criminels. Peu importait la vie du félon châtelain, personne n'y songeait; mais une sépulture d'hérétique faisait sur l'écusson de la famille entière une tache ineffaçable. C'est là ce qui explique pourquoi tous tenaient tant à cœur que le sire de St-Ilpise fût déposé sous

Translation des restes du sire de Saint-Ilpise de la fosse des criminels dans une sépulture chrétienne.

(1) Robert Knolles, capitaine anglais, entreprit de pénétrer jusqu'à Avignon par l'Auvergne, avec 3,000 hommes qu'il avait sous ses ordres: mais *Beraud, dauphin d'Auvergne*, plusieurs autres seigneurs du pays, les sénéchaux de Beaucaire et du Rouergue, *les sires de Chalencon*, d'*Usez* et d'*Apchier* ayant ramassé dix mille hommes, s'opposèrent à son passage et l'obligèrent à revenir sur ses pas. D'un autre coté les *habitants du Puy* s'étant armés et s'étant joints à la noblesse et aux communes de la sénéchaussée de Beaucaire, sous la conduite du vicomte de Narbonne, arrêtèrent les courses de Bertugat d'Albret, autre capitaine du parti Anglais, qui avait pénétré jusqu'à Clermont. — *Hist. génér. de Languedoc*, liv. XXXI, t. IV, p. 303.

une pierre

une pierre chrétienne (1). — Le maréchal signa l'ordre qui lui était demandé ; et de plus, pour donner au vicomte Armand de Polignac un témoignage particulier de sa satisfaction, « à cause des services qu'il rendait au roi durant la « présente guerre au siége du château de Salgues, où il avait à sa suite près de cinq cents hommes tant à pied qu'à « cheval, » il lui fit grâce des poursuites justement encourues par lui, pour ses excès vis-à-vis des seigneurs de la Roue (2).

Occupation de Brioude.

Brioude et son territoire subissaient depuis plus longtemps encore l'occupation des compagnies. Cette ville, située au milieu d'une plaine fertile, au pied des montagnes, aux portes de la riche Limagne, servait de quartier général à tous les mouvements militaires des routiers pour les provinces du centre ; et c'était *Seguin de Badefol*, le roi des compagnies, qui possédait le commandement suprême des forces réunies dans ces parages. — Pendant plusieurs années l'adroit capitaine put, de Brioude, tenir constamment en échec la Haute et la Basse-Auvergne, le Velay, le Gévaudan, le Forez, ainsi qu'une partie considérable du Lyonnais, et même du Languedoc. Ses ressources n'étaient pourtant pas immenses; toutefois, son corps d'armée qui dans l'origine ne dépassait pas 3,000 hommes avait plus que doublé en quelques mois, tant la bravoure et l'audace de ce chef hardi parvinrent rapidement à inspirer confiance en sa fortune. Il paraissait difficile, en effet, de mieux diriger des soldats recrutés çà et là dans les conditions les plus opposées, et d'exploiter avec une plus implacable habileté la situation malheureuse de nos provinces.— S'emparer pendant la nuit, et par surprise d'un château, s'associer au besoin un seigneur du voisinage, dont il connaissait les griefs et qui lui livrait les secrets de la place, rendre ensuite la bicoque à laquelle il ne tenait guère, moyennant une forte contribution ; voilà comment Badefol s'entretenait la main dans ses jours de loisir, et par quels exercices il façonnait ses gens au métier. Mais ce qu'il aimait surtout, c'était les grandes et périlleuses entreprises à la tête de deux ou trois mille bonnes lances ; par exemple, un corps d'armée à combattre, une ville à prendre d'assaut, une province entière à faire capituler. Il avait fait et faisait tous les jours largement ses preuves en ce genre.—En 1360 il fut un des plus intrépides au sac et au pillage du Pont St-Esprit, et passa l'année constamment en courses à travers le comtat venaissin. En 1361, à la tête de 3,000 hommes, il parcourut l'Auvergne, prit Brioude, s'y fortifia et en fit son quartier général; puis s'avança en Languedoc, contraignit sous les plus cruelles menaces le bailliage du Velay à s'engager à lui payer prochainement une forte somme, mit également à rançon la ville d'Aniane dans le diocèse de Maguelonne, fut à Giac, dont il brûla quelques faubourgs, s'empara de Villeveyrac, de Pommerols et de Florac, au diocèse d'Agde, ravagea tout le pays, attaqua et prit Frontignan, revint à Brioude où il reçut de Garins, seigneur d'Apchier, capitaine général en Gévaudan et en Velay, une rançon considérable pour les châteaux de Baude et de Châteauneuf sur lesquels il avait fait main basse. — L'année suivante, pour parler encore de celle-là, car nous n'avons pas l'intention de suivre ce chef de routiers dans toutes ses excursions, Seguin de Badefol réunit une partie de ses forces à celles d'autres capitaines, de façon à composer un corps d'armée capable de combattre les troupes qu'on faisait marcher contre eux, et ils formèrent ainsi un faisceau assez redoutable, non seulement pour résister, mais pour dicter les conditions qu'ils mettaient à leur retraite. Par un traité passé à Clermont le 23 juillet 1362, des sommes énormes leur furent promises s'ils consentaient à sortir du royaume; cent mille florins d'or devaient leur être payés pour la seule part des trois sénéchaussées de Beaucaire. Une portion du prix convenu fut même acquittée, dit-on ; des subsides furent imposés dans les provinces suivant le nombre des feux, pour se libérer du surplus (3) ; cependant ils restaient toujours et ne cessaient de porter partout la désolation et la mort.

Seguin de Badefol, dit le *roi des compagnies*, commande en chef toutes les bandes réunies dans les provinces du centre.

Il ravage une partie du Languedoc ;

Épouvante le Velay ;

Revient à Brioude.

Traité passé à Clermont avec les Compagnies.

En 1363 le maréchal d'Audeneham, lieutenant du roi en Languedoc, assembla à Nîmes les Etats de la sénéchaussée de Beaucaire pour les consulter sur ce qui serait le plus avantageux au pays, ou de combattre les compagnies à force ouverte, ou d'exécuter le traité passé avec elles. L'assemblée ne voulant rien compromettre attermoya la solution, sous prétexte de prendre à son tour l'avis de la noblesse et du clergé. — Sur ces entrefaites, Seguin de Badefol, qui avait pris l'engagement de ne causer aucun dommage aux sénéchaussées de Languedoc, fit savoir qu'il plaçait le bailliage du Velay en dehors de la convention, parce que les habitants de ce pays ne lui payaient pas ce qu'ils lui devaient. Effrayés de cette menace, dont ils ne comprenaient que trop bien la rigueur, les Vellaviens supplièrent le maréchal de les laisser immédiatement traiter avec Badefol ; et aussitôt le maréchal, qui ne se faisait pas d'illusions non plus, expédia des lettres par lesquelles « il permit qu'on entrât en

Badefol, qui n'est pas payé de la rançon dont il avait frappé le bailliage du Velay, menace le pays.

---

(1) *Armand de Polignac* fit un acte de générosité en demandant cette grâce au maréchal, car Robert Dauphin avait été son ennemi capital. (Voir la note suivante.)

(2) *Armand VI, vicomte de Polignac*, avait épousé, en 1347, Marguerite, fille et unique héritière de *Lieutaud, baron de Polignac, en Velay*. Lieutaud étant mort en 1357, il s'éleva une grande dispute touchant sa succession, entre *la vicomtesse de Polignac*, sa fille et son héritière, et Arnaud, seigneur de la Roue, oncle de cette vicomtesse et fils de Bertrand de Polignac. Ce seigneur attira à son parti *Robert Dauphin, seigneur de St-Ilpise*, et déclara la guerre au vicomte de Polignac. Il se fit divers actes d'hostilité de part et d'autre ; et le seigneur de la Roue tenta, entr'autres, de prendre par escalade les châteaux de Polignac et de Solignac ; mais il ne put réussir. — Le vicomte de Polignac, de son côté, aidé des gens et du neveu du cardinal d'Hostie, *prit et rasa quelques places du seigneur de la Roue et lui enleva en particulier le château d'Usson*. — C'est pour tous les excès que le vicomte avait commis pendant cette guerre, qu'il demanda des lettres de rémission au maréchal d'Audeneham, lequel les lui accorda. — *Hist. génér. de Languedoc*, liv. XXXII, t. IV, p. 315 et 316.

(3) Pour acquitter ce paiement dont les bailliages d'Auvergne et de Macon payèrent leur part, on imposa un subside dans la province, d'un florin d'or par feu dans les villes murées, et d'un demi florin à la campagne. La répartition de ces sommes se fit suivant le nombre des anciens feux ; mais comme les guerres, la peste et la famine avaient entièrement dépeuplé ou appauvri certains cantons depuis quelques années, et qu'il n'y avait plus de proportion avec plusieurs autres qui avaient moins souffert, le roi donna une ordonnance au mois de mai de cette année, pour faire une nouvelle vérification du nombre de feux existants dans chaque lieu. Il nomma des commissaires pour travailler à cette réparation ainsi qu'on l'exprimait alors ; elle fut faite assez lentement et continua sous les deux règnes suivants ; c'est ce qu'on peut voir par un grand nombre d'actes qui nous restent depuis l'an 1362 jusqu'au commencement du XVe siècle. On peut juger de la différence qu'il y avait entre le nombre des feux des trois sénéchaussées de la province, avant cette réformation, et ceux qui restaient après qu'elle fut faite. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. XXXII, t. IV, p. 317 (an 1362.).

Les Vellaviens se hâtent de passer un accord avec lui.

« composition avec *ce chef de brigand* et avec *sa société tyrannique*, de crainte, ajoutait-il, qu'il n'arrivât quelque chose de « pire (1). »

Situation déplorable du pays d'après Froissard.

Froissard raconte que, lorsque Badefol eut assez du séjour de Brioude, *qu'il eut ot guerroyé le pays et assez conquis*, il s'en retourna en Gascogne et confia à deux capitaines nommés LOUIS RAMBAUD et LIMOUZIN, le commandement de ses principales places, de celle de *Brioude*, en Auvergne, et de celle d'*Anse*, dans le Lyonnais. — *Ce pays étoit pour ce temps dont je parle*, dit le naïf historien, *si foulé et si grevé et si rempli de compagnons, que nul n'osoit issir hors de sa maison.... — Quand il venoit à plaisance à Louis Rambaut de chevaucher de Briude à Eanse, il n'en faisoit nul compte; car il tenoit sur le chemin plusieurs forts, en la comté de Forez et ailleurs, où il se rafraîchissoit. Les gentilshommes d'Auvergne, de Forez, de Vellay et des frontières étoient pour lors travaillés, et si menés par la guerre, pris ou rançonnés, que chacun ressoignoit les armes. Il n'y avoit nuls grands chefs de seigneurs de France qui missent au pays gens d'armes; car le roi étoit jeune et avoit à entendre en trop de lieux en son royaume; puis de toutes parts compagnies et routiers chevauchoient. Les seigneurs étoient otages en Angleterre, on pilloit, on détruisoit leurs hommes et leurs pays, et si n'y pouvoient remédier, car leurs gens n'avoient nul courage de bien faire ni eux défendre.* Certes, il est impossible de rappeler en termes plus formels, d'une part l'état de détresse, de découragement et de frayeur des populations, d'autre part la puissance formidable de ces compagnies. Toutes les principales châtellenies sont en leur pouvoir; un capitaine peut faire quarante lieues et trouver sur sa route, lorsqu'il lui plaît, un manoir occupé par ses soldats; il voyage en pays conquis. Quant aux seigneurs, à peine en parle-t-on; ils sont tous prisonniers ou en fuite, quelques-uns tiennent encore, d'autres se coalisent en grande hâte, battent la plaine et la montagne pour soulever leurs vassaux.... Mais le serf indolent *n'a ni courage, ni envie de se défendre*. D'ailleurs son plus véritable ennemi, ce n'est pas le routier; et il n'ose pas dire trop haut pour qui sont ses vœux. Cependant dès que *Jacques Bonhomme* peut déserter la bannière du maître, il court s'enrôler sous celle qui le fait libre, qui lui promet la fortune et la vengeance. Alors lui reviennent au cœur et le courage et l'envie de se défendre; c'est pour lui qu'il se bat....

Tandis que nous avons le pittoresque conteur sous la main, pouvons-nous mieux faire que de citer textuellement l'anecdote singulière qui détermina la dispersion des bandes dont nous venons de parler. L'histoire, en ces matières, est presque autant dans la forme du récit que dans le fait lui-même. Froissard surtout sait, mieux qu'aucun autre chroniqueur, dramatiser son sujet, et peindre avec des couleurs originales les mœurs, les choses et les hommes de l'époque qui nous occupe. « *Or*, dit-il, *advint que Louis Rambaut et Limousin, qui étoient compagnons d'armes, cheirent en haine; je vous dirai pourquoi. — Louis Rambaut avoit en Briude une trop belle femme à amie, et il l'aimoit de tout son cœur parfaitement. Quand il chevauchoit de Briude à Eanse, il la recommandoit à Limousin, auquel du tout il se confioit. Limousin fit de la bonne damoiselle si bonne garde, que il en ot toutes ses volontés, et tant, que Louis Rambaut en fut si informé que plus ne put. — De cette aventure il cueillit en si grand'haine son compagnon que, pour lui faire plus grand blâme, il le fit prendre par ses varlets, le fit mener et courir tout nud en ses braies parmi la ville, et battre d'escourgiées, et sonner la trompette devant lui, et à chacun carrefour crier son fait, et puis bannir de la ville comme un traître, et en tel état, avecune simple cotte, le bouter hors.*

Comment un nommé LIMOUSIN se rendit français; et comment il fit prendre LOUIS RAMBAUT, son compagnon d'armes, pour une villenie qu'il lui avait faite à Brioude. — *Chronique* de Jean Froissard, liv. III, chap. 17.

Limousin séduit la maîtresse de Rambaut.

Vengeance de Rambaut.

Ce dépit fit Louis Rambaut à Limousin, lequel ne le tint pas à petit mais à grand, et dit que très il s'en vengeroit quand il pourroit; si comme il fit puis

Limousin se rend chez le SIRE DE LA VOUTE, son ancien maître, et lui propose de livrer Rambaut.

Limousin, du temps qu'il avoit été en bon arroi en Briude, en allant de Briude à Eanse et en chevauchant aussi le pays de Velay, avoit toujours ménagé la terre du seigneur de la Volte, car il l'avoit servi dès sa première jeunesse. (2) *Si, s'avisa que il retourneroit à ce besoin devers lui, lui crieroit merci et le prieroit qu'il lui voulsit faire sa paix en France, et il seroit à toujours bon et loyal françois. — Il s'en vint à la Volte, moult bien savoit le chemin. Il se bouta en un hôtel, car il étoit tout de pied; et puis, quand il sut que l'heure fut, il alla au chastel devers le seigneur. On ne le vouloit laisser entrer en la porte; toutefois, par convertes paroles, il parla tant que le portier le mit dedans la porte, mais lui défendit que il n'allat plus avant sans commandement. — Il obéit volontiers. — Or, le sire de la Volte s'en vint à heure de relevée ébattre en la cour, puis vint vers la porte. Tantost se jeta Limousin à genoux devant lui, et lui dit : Monseigneur, me reconnaissez-vous pas ?—Par ma foi ! dit le seigneur, qui n'avisoit que ce fut Limousin, nennil; mais tu ressembles trop bien à Limousin qui fut mon varlet une fois. — Par ma foi! monseigneur, dit-il, Limousin suis-je, et votre varlet aussi. — A donc lui alla-t-il crier merci de tout le temps passé, et lui conta de point en point toute sa besogne, et comment Louis Rambaut l'avoit demené. — Enfin, le sire de la Volte lui dit : Limousin, qu'il soit ainsi que tu dis et que tu veux être bon et loyal françois, je te ferai ta paix partout. — Par ma foi! monseigneur, dit-il, je ne fis oncques tant de contraires au royaume de France que je y ferai de profit. — Or, je le verrai, dit le seigneur de la Volte.*

La proposition est acceptée.

Dispositions pour surprendre Rambaut, dans une de ses chevauchées.

Depuis, le seigneur de la Volte le tint en son chastel et sans point le laisser partir, tant que il ot à Limousin acquis sa paix partout. — Quand Limousin put par honneur chevaucher, le sire de la Volte le monta et arma, et LE MENA AU PUY DEVERS LE SÉNÉCHAL DE VELAY, *et se accointa de lui. — Là, fut-il enquis et examiné de l'état de Briude, et aussi de Louis Rambaut, et quand il chevauchoit quel chemin il tenoit. — Il connut tout et dit :* « Quand Louis chevauche il ne mène « avec lui pas plus de trente ou quarante lances. Les chemins qu'il fait, je les sais tous par cœur, car en sa compagnie « et sans lui je les ai été trop de fois. Et si voulez mettre sus une chevauchée de gens d'armes, je offre ma tête à couper « si vous ne les tenez dedans quinze jours. » — *Les seigneurs se tinrent à son propos. Louis Rambaut fut espié, et on avisa que il étoit venu de Briude à Eanse de Lez-Lyon sur le Rhône. — Quand Limousin le sçut de vérité, il dit au*

---

(1) Le maréchal d'Audeneham condamna, à Villeneuve-d'Avignon, le 15 septembre 1364, l'abbé du monastère de Saint-Chaffre le-Monastier, à payer sa part de la somme que les peuples du Velay s'étaient engagés à donner à *Seguin de Badefol*, capitaine de routiers, pour l'obliger à quitter le pays. — *Idem.* page 326.

(2) La *Volte*, château sur le Rhône, en Vivarais.

seigneur de la Volte : « Sire, faites votre mandement, il est l'heure. Louis Rambaut est à Eanse et repassera temprement. « Je vous mènerai au dedroit par où il faut qu'il passe. »

A donc le sire de la Volte fit son mandement, et se fit chef de celle chevauchée. Et manda LE BAILLI DE VELAY, LE SEIGNEUR DE MONT-CLAU, MESSIRE GUÉRARD DE SALLIÈRES *et son fils,* MESSIRE PLOUSTRART DU VERNET, LE SIRE DE VILLENEUVE-LE-BAS *et tous les gens d'armes de là environ; et furent bien trois cents lances. — Tous s'assemblèrent à Nonnay, et par le conseil de Limousin on fit deux embûches.* LE VICOMTE DE POLIGNAC ET LE SEIGNEUR DE CHALANÇON *en eurent l'une à gouverner;* LES SIRES DE LA VOLTE, DE MONT-CLAU, DE SALLIÈRES, *et* MESSIRE LOYS DE TOURNON *eurent l'autre. Ils avoient justement partis leurs gens. Et étoient le vicomte de Polignac et les siens sur un pas assez près de Saint-Rambert en Forez, où il convenoit que là Louis Rambaut et les siens passassent la rivière de Loire à pont, ou qu'ils la passassent plus amont à gué dessus le Puy.*

On dresse deux embuscades, une à *Saint-Rambert*, l'autre près de *Saint-Julien en Velay*.

Quand Louis Rambaut eut fait ce pourquoi il étoit venu à Eanse, il se partit à tout quarante lances; et ne cuidoit avoir nulle rencontre, et ne se doutoit en rien de Limousin, c'étoit la moindre pensée qu'il eut. — Et vous dis que, par usage, le chemin que il faisoit au passer il ne le faisoit point au retour. Or, au passer, il avoit fait le chemin de Saint-Rambert, donc au retour il fit l'autre, et prit les montagnes dessus Lyon et dessus Vienne, au-dessus du bourg d'Argental, ET S'EN ALLA TOUT DROIT DEVERS LE MONASTIER, A TROIS PETITES LIEUES DU PUY. *Et avoit passé entre le chastel de* MONISTROL *et* MONTFAUCON, *et s'en venoit, rosdant le pays, vers un village que on dit la* BATTERIE, *entre* NONNAY *et* SAINT-JULIEN. *— Au bois, là, à un endroit où il faut qu'on passe comment que ce soit, ni on ne le peut eschiver qui veut faire ce chemin, si on ne va parmi Nonnay. Là, étoit l'ambusche du seigneur de la Volte qui avoit deux cents lances. — Louis Rambaut ne se donna de garde. Quand il fut en mi eux, le sire de la Volte et ses gens, qui étoient tous pourvus de leur fait, abaissèrent les lances et s'en vinrent criant :* LA VOLTE ! *férir à ses compagnons qui chevauchoient épars et sans arroi. Et fut, Louis Rambaut jouté et porté jus de son cheval d'un écuyer d'Auvergne qui s'appeloit Amblardon de Villeragues. — On s'arrêta sur lui. Il fut pris, et tout le demeurant mort ou pris. Oncques rien n'en échappa. Et trouvèrent en bouges la somme de 3,000 francs que Louis Rambaut avoit reçue à Eanse pour le pactis des villages de là environ, dont les compagnons eurent grande joie, car chacun en eut sa part.*

Louis Rambaut est surpris à l'embuscade de St-Julien. Il est fait prisonnier. 1364 environ.

Quand Limousin vit Louis Rambaut ainsi attaqué, il se montra en sa présence et dit par ramposne : « Louis, Louis, ci « fauldra compagnie. Souvienne-vous du blâme et de la vergogne que vous me fites recevoir à Briude pour votre amie. « Je ne cuidois pas que pour une femme, si j'avois ma grâce à li et elle à moi, que vous me dussiez avoir fait recevoir « ce que je reçus. Si cause pareille fut advenue à moi, je ne m'en fusses ja courroucé; car deux compagnons « d'armes, tels que nous étions lors, se pouvoient bien, au besoin, passer d'une femme. » *De cette parole les seigneurs commencèrent à rire, mais Louis Rambaut n'en avoit talent.*

Paroles que lui adresse Limousin pour se venger à son tour.

Par celle prise de Louis Rambaut, rendirent ceux qui étoient en Briude au sénéchal d'Auvergne; car, puisqu'ils avoient perdu leur capitaine et toute la fleur de leurs gens, il n'y avoit point de tenue. — Ainsi firent ceux d'Eanse et autres forts qui se tenoient en Velay et en Forez; et furent tous lies ceux qui enclos, quand on les laissa partir sauves leurs vies. — Lors Louis Rambaut fut amené à Nonnay, et là emprisonné. On en escripsit devers le roi de France, lequel ot grande joie de sa prise. — Assez tot après on en ordonna. — Il me semble à ce que j'ai ouï recorder, qu'il ot la tête coupée à Villeneuve-lez-Avignon, et ainsi advint de Louis Rambaut. — Dieu aye l'âme de luy !

BRIOUDE et ANSE sont rendues par les Compagnies.

Cet évènement se passait peu de temps avant le départ général des compagnies pour l'Espagne. Ce fut, chacun le sait, vers la fin de 1365 que Bertrand Du Guesclin, le plus grand homme de ce siècle, eut assez d'ascendant sur les bandes étrangères qui désolaient la France, pour les décider toutes, au nombre de plus 30,000, à marcher sous son drapeau et sous celui du comte de Trastamare, contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille. Certes, ce fut là un acte d'une prodigieuse habileté, et il ne fallut rien moins qu'une confiance aveugle dans la loyauté, dans la valeur du noble guerrier, pour que ceux-là mêmes qu'il venait de combattre consentissent à s'attacher à sa personne et à le suivre de l'autre côté des Pyrénées.—Cependant, le prince Anglais prit bientôt le parti de Pierre-le-Cruel détrôné, rappela les compagnies dont la plus grande part était de ses sujets, et les convoqua dans ses villes de Bordeaux et de Montpellier. Il va sans dire que ces hordes nomades désolèrent tous les pays qu'elles traversèrent et que, rentrées de nouveau dans le Languedoc, elles y commirent les plus affreux ravages. Un traité, dont Du Guesclin fut le négociateur, les expulsa de la province en 1368; mais elles ne tardèrent pas à y reparaître et à s'emparer d'un nombre considérable de positions. Il est probable qu'elles se seraient établies plus solidement que jamais dans ces parages, si le connétable n'eût été là pour leur donner la chasse et leur reprendre un à un, presque immédiatement, tous les châteaux qu'elles occupaient. — C'est dans une de ces expéditions, au siége de la petite ville de Chateauneuf-Randon, en Gévaudan, que l'héroïque défenseur de la nationalité française trouva la mort.

Bertrand Du Guesclin. 1365.

1368.

Siége de *Châteauneuf-Randon* par Du Guesclin. 1380.

Chateauneuf-Randon était occupé par une compagnie anglaise, Du Guesclin vint au mois de juillet 1380 faire le siége de cette place.

Avec lui avoit maint nobile baron,
Chevaliers, escuyers, gens d'armes à foison.

« Les consuls du Puy, dit Médicis dans ses mémoires, vrays sujets et loyaulx serviteurs du roi, lui envoyèrent, « d'un bon cœur et en toute diligence, beaucoup de vaillants gens, tant à cheval qu'à pied, artilleurs, archiers, « arbalestriers, et en oultre, force artillerie, traicts, canons, pouldre, arcs, arbalestes, engins, et telles autres » munitions belliqueuses; force pain, vin, victuailles; desquelles choses ledict seigneur connétable se tint très- « content.... » — Cependant Du Guesclin, pris tout-à-coup de douleurs violentes, comprend que ses derniers moments

sont venus. Sans perdre une heure, il fait appeler le maréchal de Sancerre, lui ordonne d'aller trouver le capitaine qui commande dans Chateauneuf et de le sommer une dernière fois de rendre la ville. — Le capitaine consent à la capitulation qui lui est offerte, mais il ne veut rendre les clefs qu'au connétable lui-même.

Les Anglois à le faire se sont tous accordés....
Du chastel sont issus et aval avalez,
A Bertran sont venus et li ont présenté
Les clefs de leur chastel qui estoit bien fondé (1).

Mort du Connétable.

D'autres chroniqueurs contemporains disent que lorsque le capitaine se présenta, le héros venait de mourir, et que ce fut sur son cercueil que l'ennemi déposa le gage de sa soumission.

Ses entrailles sont transportées dans l'église des frères Prêcheurs, au Puy, où on lui élève un monument.

Le corps de Du Guesclin fut envoyé à Charles V, qui le fit solennellement ensevelir dans la crypte royale de St-Denis, parmi les rois dont il avait défendu l'héritage avec une si grande bravoure; — son cœur fut donné à la Bretagne, sa patrie, si glorieuse d'un tel fils; — et ses entrailles, religieusement transportées au Puy, furent recueillies dans un sépulcre que l'on voit encore dans une chapelle de Saint-Laurent, jadis l'église des Dominicains. — La statue du connétable, de grandeur naturelle, est étendue sur la pierre qui renferme ses précieux restes, et au-dessus on lit cette inscription :

CI GIST TRÈS-NOBLE, TRÈS-VAILLANT MESSIRE BERTRAND
CLAIKIN, COMTE DE LONGUEVILLE, JADIS CONNÉTABLE
DE FRANCE, QUI TRÉPASSA L'AN MIL CCCLXXX, LE XIIII DE JULL. (2).

Médicis termine ainsi sa chronique : « Et par les citoyens de la ville du Puy fut reçu très-honorablement avec « torches, dueil et grande pompe et toute abondance de triomphes mortuaires; ce qui ne fut pas fait sans grandes « dépenses. Et fut tumulé son corps dans le temple des frères prêcheurs, en un beau monument qui fut tout « récentement construit au devant du grant autel de la dicte église, soubs la chapelle de Sainte Magdeleine et de « Saint-Roch, qu'a fait nouvellement édiffier sire *Jacques David*, bourgeois du Puy. Le dueil que les parens du dict « seigneur menèrent est indicible; toutefois, par les consolations, reconforts, présentations qui à ces susdits parents « furent distribués, tant par les consuls, bourgeois, marchands et aultres habitants du Puy, ils furent en partie tous « consolés et se tindrent grandement contents de toute la ville, et d'un chacun en particulier. — J'ay volontiers mis « cette histoire icy pour l'honneur de ce hault et excellent seigneur, qui fut ici enterré.... Dieu lui pardonne! »

Première conséquence de l'occupation étrangère. — *Émancipation du peuple. — La Jacquerie.*

Après avoir sommairement indiqué les désastres occasionnés par les ravages des compagnies, nous devons, pour compléter ce que nous avons à dire à ce sujet, faire connaître quelques-unes des principales conséquences de ces longues calamités. Chacun sait, sans qu'il soit nécessaire d'insister ici, la distance qu'il y avait au XIVe siècle entre l'éducation politique des Anglais et celle des Français. D'un côté le joug féodal contenait dans le plus triste asservissement toutes les populations de nos campagnes; le serf presque abruti par la misère, l'ignorance et l'oppression, s'était habitué à la dégradation et vivait en quelque sorte comme le bétail, se croyant assez heureux s'il lui était donné un toit pour se couvrir et du pain noir pour manger; d'un autre côté, au contraire, la grande charte de 1215, œuvre de l'aristocratie britannique, servait depuis plus de cent ans d'égide protectrice aux libertés publiques en Angleterre; par elle rien n'était plus respecté que la liberté individuelle, plus sérieusement garanti à la personne que le fruit de son travail, plus exalté que le sentiment de la dignité humaine.—On comprend, dès lors, que lorsque nos campagnes furent occupées par des compagnies anglaises, celles-ci durent promptement exercer sur les populations au milieu desquelles elles agissaient, une influence d'autant plus considérable qu'elle était souvent sympathique. En effet, indépendamment du motif si naturel, quand aucun intérêt ne l'entrave, qui pousse un individu libre à exciter incessamment celui qui ne l'est pas à conquérir sa liberté, les Anglais, envahisseurs du pays, cherchaient à le révolutionner pour le conquérir plus sûrement; et ils le révolutionnaient au moins autant par l'agitation qu'ils semaient dans les esprits que par les troubles de la guerre. Sans doute ils étaient maudits par les seigneurs dont ils prenaient les châteaux, par les malheureux dont ils ravageaient les récoltes, dont ils pillaient les granges et les étables; mais les pauvres qui ne possédaient rien, et alors le nombre en était immense, s'enrôlaient sous leurs bannières, apprenaient d'eux que la liberté est le patrimoine de tous, que la servitude naquit de la hardiesse des oppresseurs et de la lâcheté du peuple. Les soldats anglais leur expliquèrent leur propre histoire, leur traduisirent leur charte, leur enseignèrent l'art de gagner du bien au moyen d'une lance, et le droit de le garder, comme chose noblement acquise dans les combats. — De pareilles leçons ne pouvaient tarder à porter des fruits; c'est pourquoi voyons-nous, à la suite des invasions des bandes routières, ou pour mieux dire, simultanément à leur occupation dans nos provinces, éclater les sanglantes insurrections des serfs contre les seigneurs. *Jacques Bonhomme* si patient, si docile, si humble, se redresse tout-à-coup plein de fureur et d'audace; les Anglais dévastateurs sont moins ses ennemis que le châtelain qui l'opprime. Leur parole a fait germer des pensées nouvelles, leur conduite a inspiré de belliqueuses résolutions, et la misère, conseillère inflexible, a armé leurs bras et les a violemment poussés aux plus atroces représailles....

(1) *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par CUVELIER, trouvère du XIVe siècle. (Collection des documents inédits.)
(2) Voir dans notre Atlas la reproduction de ce monument.

Une seconde

Deuxième conséquence de l'invasion étrangère. — Affaiblissement de la Commune. — *Développement du Tiers-État.*

Une seconde conséquence, et la plus importante sans contredit, des invasions de nos provinces par les Compagnies, fut l'amoindrissement de l'autorité communale et l'organisation régulière d'une action nouvelle, plus puissamment centralisatrice, plus capable de sérieuses ressources. — Déjà, nous l'avons vu, les libertés municipales furent plus d'une fois compromises par l'intervention du souverain comme pacificateur des querelles entre la ville et son seigneur, elles furent aussi gravement amoindries par des traités comme les paréages de Philippe-le-Bel : « La France en était « à cet âge de la civilisation, dit M. Guizot, où la sécurité ne s'achetait guère qu'au prix de la liberté...., et les « communes, en appelant la royauté à mettre la main à leurs affaires, ne pouvaient manquer de voir déchoir leur « indépendance (1). » — Mais ce qui porta encore un coup plus rude à la commune Anicienne, perdue, oubliée en quelque sorte au milieu de ses montagnes, ce fut moins la protection redoutable du roi que son état d'isolement et de faiblesse. Il est vrai qu'à cette époque le souverain n'était guère capable de prêter secours immédiat à ceux qui pouvaient en avoir besoin, et qu'une quantité de villes, surprises au moment le plus imprévu, se virent obligées de céder aux plus rigoureuses exigences. Ce mal tenait à la situation même des choses.

Tant qu'il s'était agi de résister à la tyrannie de quelques châtelains du voisinage ou d'un prélat trop exigeant, il avait suffi à une masse de citoyens abrités derrière de solides murailles, de se coaliser et d'opposer la force à la force; mais les villes n'avaient qu'une action locale très-restreinte, de telle sorte que si la création des communes avait eu pour effet de protéger un certain nombre de bourgeois contre les excès de la féodalité, elle devenait impuissante quand le territoire envahi tombait de jour en jour au pouvoir des Compagnies. Alors la bourgeoisie des villes ne tarda pas à comprendre, par les cruelles expériences qu'elle en fit, qu'en restant chez elle pour se défendre avec ses seuls moyens d'action, c'était assurer plus ou moins prochainement la domination du pays entier. Il fallait s'entendre, se coaliser, réunir toutes les ressources locales en une seule masse, de façon à organiser une force assez puissante pour opposer une énergique résistance. La nécessité contribua donc presque irrésistiblement à constituer la centralisation provinciale, et à démontrer l'urgence d'un impôt public...

XV.

LES ÉTATS AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Origine des États.



On ne saurait vouloir que dans le plan extrêmement circonscrit de cet ouvrage, nous fassions entrer une histoire des états généraux de France. Quelque sommaire que fût ce travail, il nous entraînerait dans des développements que nous devons éviter. Ce qui nous importe ici, c'est uniquement de faire connaître à quelle époque ces grands établissements de la délibération commune, sur les intérêts communs, commencèrent à fonctionner dans nos provinces, et quelle fut leur influence sur les destinées de notre pays.—Sans remonter aux *Conventus* des Gaulois et des Gallo-Romains, aux assemblées provinciales mentionnées au titre XII (livre 12) du code Théodosien, interrompues par les incursions des barbares et rétablies en 418 par Honorius, aux réunions des champs de Mars et de Mai de nos premiers rois, aux convocations des *Missi-dominici ;* sans rappeler non plus les anciennes élections épiscopales auxquelles étaient conviées toutes les classes des citoyens (clerus, ordo, plebs); sans s'arrêter davantage à ces *plaids, assises, cours et parlements,* des X, XI et XIIe siècles (2), institutions plus ou moins libérales, plus ou moins oppressives suivant le temps ; ce que nous chercherons à constater, comme un

(1) Peut-être la France se serait-elle morcelée comme l'Italie en petits gouvernements démocratiques destinés à tomber tôt ou tard sous les mains de petits despotes. L'action de la royauté garantit le territoire de ce péril. En prenant la tutelle des villes, dit Thierry, elle rendit leur liberté moins complète, mais elle la rendit aussi moins précaire.

(2) Nous avons dit qu'après la conquête du midi, le Languedoc fut partagé en trois sénéchaussées : celle de Beaucaire, celle de Carcassonne, plus tard celle de Toulouse. Nous avons dit aussi que le Velay se trouvait compris dans la première. — A la tête de toute la province était un gouverneur-général, lieutenant pour le roi. La direction de chaque sénéchaussée était confiée à un *bailli supérieur* ou *sénéchal*, chargé dans l'étendue de sa juridiction de rendre la haute justice, de commander la noblesse lorsqu'elle marchait pour le service du roi, d'administrer le domaine et les finances... etc. Chaque sénéchaussée était, à son tour, divisée en un certain nombre de bailliages ou de vigueries, dont le chef (*le bailli*) avait, dans des proportions moindres, des attributions analogues à celles du sénéchal qu'il représentait dans son district. — Les sénéchaux devaient, par eux-mêmes ou par leurs lieutenants et avec l'assistance de magistrats désignés à cet effet, tenir cinq assises par an dans leur principal siége. Ces assises, qu'on appelait le conseil du roi, étaient des assemblées dans lesquelles se traitaient les affaires publiques. On y promulguait les ordonnances et édits, on y faisait des réglements administratifs et judiciaires, on y jugeait les contestations du domaine et les autres procès, soit en première instance, soit en appel, suivant leur nature. — Indépendamment de ces assises générales, les sénéchaux ou leurs lieutenants devaient encore en tenir d'autres à certaines époques fixées dans chaque chef-lieu de judicature de la sénéchaussée. — De leur côté, les baillis, assistés du procureur du roi et des juges de leur bailliage, pourvoyaient, dans leur juridiction, à tous les services courants de la justice et de l'administration des affaires publiques.

document historique indispensable à étudier, ce sera l'organisation et le progressif développement du tiers-état appelé à prendre part aux assemblées représentatives de la nation.

Introduction du Tiers-État dans les assemblées du royaume et des provinces. —1227. 1240-41. 1245-69-71. Ordonnance de Saint-Louis de 1254.

Sous Saint Louis on trouve déjà quelques assemblées des trois ordres. D'après certains auteurs, la reine Blanche, en 1227, son fils en 1240 et 1241, auraient convoqué à Paris des parlements où furent les pairs de France, les barons, les prélats et les gens des bonnes villes. — En 1245, 1269, 1271, le même fait se serait reproduit (1).— Toutefois, aucun document authentique, se rapportant à une assemblée générale pour tout le royaume, ne confirme ces assertions. Nous voyons seulement qu'en 1254 Saint Louis publia une ordonnance par laquelle il prescrivait aux sénéchaux de Carcassonne et de *Beaucaire*: 1° de rendre la justice sans acception de personnes, suivant les coutumes et usages; 2° de ne point recevoir de présents; 3° de n'en point adresser aux gens du conseil du roi; 4° de refuser leur appui aux baillis qui malverseraient dans leurs charges; 5° de ne pouvoir acheter d'immeubles, ni contracter d'alliances dans leurs bailliages ou leurs sénéchaussées; 6° enfin, d'empêcher l'exportation des blés, du vin, ou des autres denrées sans une nécessité urgente, *et sans avoir pris conseil.*

Exportation des grains. LE VELAY.

L'exportation des grains excitait souvent de vives inquiétudes. Dans le Velay surtout, la famine s'était si cruellement fait sentir à différentes époques, les ravages des compagnies avaient si profondément découragé les cultivateurs dont les champs se trouvaient à quelque distance des villes, que les consuls du Puy crurent devoir prendre les plus sérieuses précautions à l'endroit des approvisionnements publics. Il existait de vieille date des réglements sévères à ce sujet, réglements plus tard renouvelés par des ordonnances de Charles VII (2). — Il arriva qu'en 1269, conformément aux prescriptions de Saint Louis, les consuls de Narbonne prièrent le sénéchal de s'opposer à la sortie des grains de la sénéchaussée. Aussitôt le sénéchal convoqua les barons, les prélats, les chevaliers, *les consuls et les principaux habitants de sa juridiction,* pour les entendre sur cette demande. L'avis de l'assemblée fut qu'il n'y avait aucune disette à redouter, et que la sortie pouvait continuer à être permise. — Deux ans après, en 1271, puis ensuite en 1279, des craintes sérieuses s'étant manifestées, l'exportation fut interdite pendant un temps déterminé, conformément à la délibération ou plutôt à *l'avis* du conseil; et nous insistons sur ce dernier mot, parce que nous pensons que les personnes appelées, et qui se trouvaient en dehors des assesseurs légaux aux assises du sénéchal, n'avaient que voix consultative dans ces sortes de comices.

1269. 1271. 1279.

XIVe SIÈCLE. 1302. Première convocation des consuls du Puy et des notables du Velay. LE VELAY.

Quoi qu'il en soit, c'est en 1302, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle, que Philippe-le-Bel réunit à Paris *une assemblée générale des trois états.* — Les consuls de toutes les communes de la sénéchaussée de Beaucaire furent convoqués. Ceux du Puy reçurent des lettres royales à cet effet, pour eux et pour plusieurs notables de la cité, avec recommandation de n'assister à la réunion que munis de pouvoirs suffisants pour y délibérer. — Deux ans après, le roi vint en personne en Languedoc et y convoqua les trois états des sénéchaussées. Les barons, les principaux seigneurs du bailliage du Velay, les chefs ecclésiastiques de l'évêché, les consuls du Puy et un certain nombre d'habitants se rendirent à cette assemblée. Ce n'étaient alors point des prescriptions réglementaires sur la justice et sur l'administration que demandait Philippe, c'est de l'argent qu'il lui fallait. Voilà la cause essentielle qui motiva ces sortes de convocations dans lesquelles le tiers fut appelé. « C'était une idée profondément gravée dans les esprits, dit M. Rathery, qu'une « taxe, établie par l'autorité seule, était illégitime. Quoique méconnue dans la pratique, la règle n'en était pas moins « dans la conscience des peuples. Le plus souvent même, lorsqu'ils la violaient, les rois ne la contestaient pas « directement; ils se contentaient alors de l'éluder par la falsification des monnaies. Pour rendre un impôt nouveau « légal, il fallait le consentement des états généraux s'il devait s'étendre à tout le royaume, ou du moins celui des « états particuliers des provinces s'il était spécial à l'une d'elles. Tels furent les principes consignés formellement « dans les articles 2, 3 et 20 de l'ordonnance du 3 mars 1356. » Tels furent les principes qui déterminèrent l'organisation, la régularisation progressive, le fonctionnement périodique des états composés des trois ordres.

La nécessité d'un *impôt public* est la cause principale de l'adjonction du tiers à la noblesse et au clergé.

L'impôt, chacun le sait, n'existait pas sous le régime féodal; il n'y avait alors que des redevances particulières dues par le vassal au suzerain, pour prix des terres qu'il en avait reçues. Le roi, à cet égard, était comme les autres; seulement il joignait aux redevances prélevées sur ses vassaux, le produit des justices et les aides légales. La couronne n'était encore qu'un fief plus considérable et privilégié. Mais quand Philippe-le-Bel eut établi les bailliages et la grande organisation administrative, quand il eut fondé le droit d'appel, alors le fief royal devint une magistrature nationale, alors la juridiction souveraine couvrit tout le pays, alors le nombre des officiers royaux se développa dans de telles proportions que les revenus particuliers du prince ne suffirent plus. Brûler les Templiers pour spolier leurs trésors, chasser les Juifs pour confisquer leurs biens, prendre l'héritage des bâtards et des aubains, aliéner le domaine, altérer les monnaies, furent sans doute des expédients fort lucratifs pour parer aux exigences politiques et administratives du moment; néanmoins il n'était pas possible de compter longtemps sur de si criminelles ressources.— Le besoin d'un impôt public régulier se fit donc sentir, et sa nécessité fut définitivement démontrée quand, les communes impuissantes dans leur isolement contre les incursions spoliatrices des compagnies, il fallut agrandir toujours de plus en plus le cercle des centralisations provinciales et constituer la couronne comme centre de la force nationale.

Première organisation de l'impôt.

---

(1) De l'origine de la convocation des trois Etats (manuscrit). — Grandes chroniques. — *Nicoles Gilles*. — *Freret*, mémoire manuscrit. — *Rives*, introduction aux lettres de Daguesseau. — *Rathery*, hist. des Etats-généraux.

(2) Indépendamment des réglements concernant la *boulangerie* et la vente du pain, qui sont consignés dans le recueil des ordonnances des rois de France (tome XIV, pages 500, 501, 502), nous trouvons dans l'inventaire des actes et réglements consulaires de la ville du Puy: 1° *Lettres patentes à la date de 1311, sur la forme et la manière de vendre le grain*, page 59; 2° *Marché au blé, 1312*, p, 105; — 3° *Police, Pain, 1345*, p. 123; — 4° *Marché aux grains, 1346*, p. 118; — 5° *Grains, 1374*, p. 138 ... etc.

L'impôt indirect vint le premier. Ce fut une taxe timide sur l'extraction du sel, ce fut la création de la gabelle, puis un prélèvement sur les octrois des villes et sur la vente de certains objets de consommation.—*L'impôt direct* se montra plus lent, plus difficile à fonder. La noblesse, le clergé, retranchés derrière leurs priviléges, ne voulaient rien payer. Les seigneurs levaient bien la taille pour leur propre compte sur leurs terres; mais ils refusaient de la payer au roi, et c'était même toujours difficilement qu'ils l'autorisaient à recourir à leurs vassaux. Cependant nos chroniques vellaviennes rapportent qu'en 1295, Armand V de Polignac permit à Philippe-le-Bel de lever une subvention sur ses domaines; ce que fit ce prince, en ayant soin de déclarer préalablement qu'il ne prétendait par là acquérir aucun droit nouveau, ni rien engager pour l'avenir.

Impôt indirect.

Impôt direct.

LE VELAY.

Les communes résistaient aussi autant qu'elles le pouvaient, se prévalant de leurs chartes, et demandant à n'être mises en demeure que pour les cas prévus; malheureusement la guerre était du nombre de ces cas, et la guerre devint si permanente que les réclamations se trouvaient toujours justifiées. — Contre tant d'obstacles il fallut d'abord habilement louvoyer, combattre les priviléges un à un, demander comme exceptionnellement ce qu'on avait l'intention de constituer d'une manière définitive. Que fit-on? Le roi commença par envoyer des officiers de ville en ville pour exposer aux magistrats municipaux les pénuries de son trésor, et leur réclamer des aides; mais ce procédé entraînait beaucoup de lenteurs, était humiliant, dispendieux, et ne permettait en définitive d'asseoir aucun calcul précis sur les résultats d'un pareil mode de perception. Mieux valait convoquer les Etats-Généraux et leur soumettre les besoins publics. — Ce système reconnu le meilleur, l'adjonction du Tiers devint indispensable, puisque c'était presque exclusivement sur lui que portaient toutes les charges. C'est là ce qui fait dire à Pasquier : « Celuy a bien faute d'yeux, « qui ne voit pas que le roturier fut après ajouté à cette assemblée, contre l'ancienne ordonnance de France, non pour « autre raison, si non d'autant que c'étoit celuy sur lequel devoit principalement tomber tout le faix et charge. » Rien n'est plus judicieux que cette remarque. Et nous pouvons ajouter encore que le roi, en mettant ainsi en contact la bourgeoisie et la noblesse, provoquait entre elles des discussions qui devaient en relevant les uns abaisser un peu les autres, et les amener irrésistiblement à ce qu'il attendait d'eux dans un avenir plus ou moins prochain.

Immense difficulté pour établir un impôt direct.

Pour ne parler que de ce qui se passa dans nos provinces, nous voyons d'abord Philippe-le-Bel s'adresser aux trois Etats des sénéchaussées du Languedoc, afin d'obtenir la levée d'un impôt destiné à la guerre de Flandre (1). Il craint de ne pas réussir, aussi s'empresse-t-il, comme il l'avait déjà fait, de déclarer que tous les subsides personnels et réels, *accordés volontairement* par les nobles et par les communes, ne porteront aucun préjudice à leurs libertés, franchises et privilèges. — Le subside est voté, le roi se hâte de nommer deux commissaires collecteurs; mais les choses ne vont pas comme il l'espère. L'opération est longue, pénible, difficile; ces commissaires sont obligés d'entrer successivement en composition avec chaque ville en particulier, et de débattre, contradictoirement avec les magistrats municipaux, qui tous ne manquent pas d'opposer exceptions sur exceptions, le chiffre pour lequel ils doivent concourir à la charge commune. — Philippe-le-Long ordonne à son tour une convocation des Etats du Languedoc, et mande expressément aux principales villes des sénéchaussées d'y envoyer des députés. La réunion a lieu, une demande de subsides y est portée, discutée, accordée; et deux commissaires royaux parcourent ensuite la province pour déterminer, comme précédemment, la contribution afférente à chaque localité. — Quelques années plus tard, Philippe de Valois écrit à son sénéchal de Beaucaire à l'occasion de la levée d'un subside pour la guerre contre les Anglais : « Nous vous mandons que vous « vous transportiez ez villes et châtellenies de votre sénéchaussée, sous quelque seigneurie qu'elles soient; et requérez « de par nous, et enduirez le plus amiablement que vous pourrez les habitants d'icelles, qu'ils nous fassent subside « convenable, par mois ou autrement, en la manière qui vous semblera le plus profitable pour nous et pour eux. » — La parole du roi est encore timide et empreinte d'hésitations. Philippe II craint de ne pas être obéi, il voudrait éviter un refus qu'il prévoit, qu'en effet il a raison de prévoir, puisque la plupart des communes du Languedoc s'opposent à la levée du subside qu'il réclame pour payer la dot de sa fille et la chevalerie de son fils. Il insiste, les communes présentent leurs mémoires; et le parlement décide que celles-là seules qui sont, en tout ou en partie, du domaine immédiat de la couronne, y demeureront soumises. — C'est à cette époque, en 1344, que la cité Anicienne vint au secours de la pénurie royale, et que Philippe de Valois rendit ses bonnes grâces aux habitants du Puy, en leur restituant, moyennant une somme considérable, leurs anciens droits consulaires qu'ils avaient perdus lors de la sédition contre le bayle du seigneur évêque Guillaume de la Roue.

États-Généraux de la province,—de la sénéchaussée,—du bailliage. 1304.

1318.

1329.

1332.

LE VELAY — 1334.

La France gémissait dans la plus affreuse désolation. Le territoire était envahi, occupé, ravagé de toutes parts. Il y avait urgence à lever des troupes. Jean, encore duc de Normandie, tint à Toulouse plusieurs assemblées des Etats-Généraux de la province. Il y exposa la triste situation du pays, et fit décider que chaque sénéchaussée fournirait pour la guerre contre les Anglais un gendarme par centaine de feux, ou bien un équivalant à raison de 7 sous 6 deniers par jour, pour chaque gendarme. D'autres subsides furent encore délibérés et votés, coup sur coup pour ainsi dire. — Le poids de ces taxations était lourd, des plaintes furent adressées d'un grand nombre de localités, et les consuls du Puy ne se trouvèrent pas les derniers à faire parvenir les leurs. Ils énuméraient dans leur supplique les charges qui pesaient déjà sur leur cité, et, pour obtenir un allégement, se prévalaient d'une taxe établie sur les habitants dans le but de subvenir aux frais de construction et d'entretien des fortifications de la ville. Le roi, auquel il fallait avant tout de

1346.

LE VELAY. — 1348.

(1) Il convoque en même temps la noblesse pour cette guerre, et lui fait savoir qu'elle ait à se trouver à Arras au mois de juillet. — Parmi ceux qui reçurent des lettres d'appel se trouvaient *le vicomte de Polignac, le sire de Chalancon, Bertrand de La Rodde, le seigneur de Saint-Didier*, chacun avec dix hommes d'armes. — *Hist. de Languedoc* (Preuves, tom. IV, pag. 135.)

l'argent, imagina un expédient qui répondait à l'objection. Il proposa aux citoyens du Puy de suspendre, pendant toute la durée de la guerre, leurs travaux de défense locale, et de remplacer la taxe qu'ils s'imposaient à cet effet par l'impôt de guerre qu'il demandait. « Ainsi voulons-nous et nous plaist, est-il dit dans l'acte, que durant la dicte imposition, les « bourgeois et habitants du Puy, se il leur plaist, fassent cesser la taille ordonnée pour les édifices et forteresses de « ladicte ville, et ladicte imposition finie, qu'ils la puissent lever pour ladicte cause ainsi comme auparavant. » — Cependant, tous ces secours sont insuffisants, le mal augmente dans une énorme proportion. Le prince Noir, à la tête d'une armée débarque à Bordeaux, traverse la Gascogne, se répand dans le midi, pille, brûle, ravage villes, bourgs châteaux, et vient, pour achever nos malheurs, moissonner sur les champs de Poitiers la fleur de la noblesse française, extermine nos troupes et fait le roi Jean prisonnier. A la nouvelle de ces désastres, le deuil est dans tous les cœurs; les Etats du Languedoc, profondément émus, s'assemblent, jurent d'employer corps et biens pour délivrer le roi, pour sauver le pays. Ils offrent d'entretenir à leurs frais, pendant un an, 13,000 chevaux et 2,000 fantassins. On convient que tous les habitants, *sans exception*, paieront pour capitation, savoir : chaque chef de famille, trois petits deniers tournois par semaine, et les nobles, malgré les priviléges qui les couvrent, le double de cette somme. On impose pendant deux ans une taxe hebdomadaire sur les biens mobiliers et immobiliers de tous les habitants des sénéchaussées. De plus il est décidé dans ces Etats : « *Que homme ne femme du dict pays de la Langue d'oc ne pourteroit, par le dict an, si le roi n'étoit avant « délivré, or ou argent, ne perles, ne vair, ne gris, ne robes, ne chaperons décoppés, ne autres cointises quelconques; et que « aulcuns menestriers, jugleurs, ne joueroient de leur métier.* » Enfin, les Etats voulant exprimer directement au roi leur profonde sympathie, décident qu'une députation composée de huit membres (quatre pris dans la sénéchaussée de Beaucaire, deux dans celle de Toulouse et deux dans celle de Carcassonne) se rendra à Londres pour le visiter. Jean de Roche, notable du Velay, est désigné pour représenter ce bailliage, il se réunit au reste de la députation; et quand les sauf-conduits du pape, des rois de France et d'Angleterre sont expédiés, les huit représentants, chacun accompagné de trois personnes, partent pour ce long voyage, avec mission expresse d'offrir pour la délivrance du noble captif, les familles, les biens, la vie de ses fidèles sujets de Languedoc (1).

1355.

LE VELAY. — 1358.

Profonde misère du Velay à cette époque. — 1360.

1360.

Malheurs sur malheurs! telle est la devise sinistre de cette époque. *Pierre Bouvetaut* au Monastier, *Pacimbourg* à Saugues, *Seguin de Badefol* à Brioude, ont pris jusqu'au dernier sou, jusqu'à la dernière gerbe de notre Velay. Les campagnes sont désertes, les champs un peu éloignés de la surveillance restent sans culture, les laboureurs, qui n'ont même pas l'espoir de recueillir leurs semences et qui voient que le temps de la récolte est celui des invasions et des pillages, sont remplis de découragement. Chacun cherche un asile dans les villes murées. C'est au Puy qu'affluent tous les montagnards des alentours. Ils se pressent, s'entassent dans les bas quartiers, manquant, pour le plus grand nombre, d'espace, de lumière, de vêtements et de la plus chétive nourriture; aussi disparaissent-ils par centaines aux moindres épidémies, tant leur misère est profonde! Rançons sur rançons, taxes sur taxes, subsides sur subsides! Un duc d'Anjou remplacé par un duc de Berry, le pillage des routiers interrompu par les exactions des gouverneurs; la peste, la famine, la guerre, tous les fléaux à la fois!.... Faut-il s'étonner après cela qu'au recensement qui fut fait en 1372 le nombre des feux du bailliage du Velay dut être réduit de plus de moitié (2), de 1712 à 700!... Ce chiffre, ainsi modifié à moins de vingt ans d'intervalle, en dit plus que tous les commentaires, pour prouver l'affreuse misère et l'épouvantable mortalité qui ravagèrent ce territoire surtout pendant la deuxième moitié du XIVe siècle. — Plusieurs fois les consuls du Puy avaient été obligés de se rendre auprès du duc d'Anjou, lieutenant-général en Languedoc, pour lui exposer la triste situation de leur cité, et l'impossibilité dans laquelle se trouvait la commune de supporter les charges incessantes qui pesaient sur elle; mais le duc restait insensible à toutes les doléances quand il était question de ne pas payer les subsides. Toutefois, comme il avait un grand intérêt à favoriser les ressources au moyen desquelles les villes pouvaient acquitter les contributions, les consuls du Puy obtinrent de lui :

1369.

Création de divers DROITS D'OCTROIS à l'entrée de la ville du Puy, pour aider les consuls à subvenir aux charges de l'État. — 1370.

1° En 1370, — des lettres patentes pour le sénéchal de Beaucaire, pour le bailli du Velay et pour le juge de la cour

(1) Dans l'*Inventaire des anciens titres consulaires de la ville du Puy* qui se trouve déposé dans la bibliothèque du Musée du Puy, on trouve, à la date de 1359, la part supportée par le Puy, pour rançon du roi Jean. — Page 183.

(2) Anciennement la manière de lever des subsides en France était de les imposer sur chaque FEU, c'est-à-dire, sur chaque famille composée du père et de la mère, ou de celui des deux qui avait survécu à l'autre, et de leurs enfants qui vivaient avec eux. — Les impôts se levaient aussi par feux dans le Languedoc; mais ce mot y avait une signification différente de celle qu'on lui donnait dans les autres provinces du royaume. Dans le Languedoc, on entendait par FEU une certaine portion de territoire d'une ville ou d'un lieu, laquelle on jugeait pouvoir supporter la quotité de l'imposition qui devait être levée sur chaque feu; et chaque portion était plus ou moins grande, eu égard au nombre des habitants qui y demeuraient, à la nature des terres qu'ils cultivaient, aux fruits qu'ils recueillaient et au commerce qu'ils faisaient. — Les ravages qui sont les suites ordinaires de la guerre, la prise d'une ville, le pillage de son territoire, des maladies épidémiques, et plusieurs autres accidents, changent quelquefois totalement l'état d'un pays, font périr ou déserter une partie des habitants et diminuent les biens de ceux qui y restent. — Dans ces calamités publiques, les habitants d'une sénéchaussée entière, ou ceux d'une ville en particulier, représentaient au roi leur triste situation et les pertes qu'ils avaient souffertes, et le roi, touché de leurs malheurs, députait des commissaires sur les lieux, pour faire des informations sur les faits qui étaient allégués. Ces informations étaient envoyées à la chambre des comptes; et après qu'elles y avaient été examinées et vérifiées, on y expédiait des lettres qu'on nommait ordinairement *Réparations de feux*, et par lesquelles on faisait une nouvelle répartition des territoires; en sorte que celui qui auparavant avait été divisé en 20 portions ou feux, était divisé en 15, en 10.... etc., suivant l'exigence des cas.

Par des lettres de Charles V, en date de 1377, furent réduits dans le Velay : Le MONTEIL, de 1 feu; — le RIOU, de 1; — le CLOITRE DE LA VILLE DU PUY, de 5; — le BOURG D'AIGUILHES, de 6; — le VILLAGE DE DURIANNE, de 6; — OURS, de 1; — ESPALY, de 25; — VALS, de 19; — CHARBONNIER, de 7; — le CHATEAU ET LE MANDEMENT DE CAYRÈS, de 8; — le CHATEAU ET LE MANDEMENT DE MÉZÉRAS, de 16; — RETOURNAC, de 7; — MERCOEUR ET SON MANDEMENT, de 20; — MONISTROL, de 35; — — MONS-LES-SAINT-PAUL, de 13; — ISSINGEAUX ET SON MANDEMENT, de 13; — LAPTE, de 8; — BEAUJEU ET SON MANDEMENT, de 23; — BONNAS, de 14; — JONCHIÈRES, de 5; — LIGNON, de 3; — le DOUCHET-SAINT-NICOLAS, de 9; — BELLECOMBE, de 11; — SAINT-PAUL-DE-TARTAS, de 5; — GOUDET, de 15; — PRADELLE, de 39; — le MONASTIER, de 48; — BRIVES (près le Puy), de 7; — MONS, de 6; — TAULHAC, de 4... etc. — *(Ordonnances.)*

commune

commune du Puy, afin qu'on les maintînt en jouissance du *droit de la barre,* c'est-à-dire, de l'impôt d'un denier qu'ils pouvaient percevoir aux barrières, sur chaque bête chargée ou non chargée, rentrant en ville. (1)

1372.

2° En 1372, la création, mais pour une année seulement sauf à faire proroger le droit, d'un impôt sur les vins étrangers au terroir introduits dans l'étendue de la juridiction de la cour commune du Puy.

3° Enfin, quelques années plus tard, la permission de frapper encore d'impôt, non-seulement les vins introduits, mais les farines et toutes les autres denrées (2).

Cependant le Puy est encore la partie du Velay la moins dénuée de ressources.

Dans un pays pauvre comme était le Velay, à peu près privé d'industries, mal cultivé, presque désert, tant le triple fléau l'avait décimé, il était plus facile de créer des impôts que de les rendre très-productifs; cependant le chef-lieu se trouva moins difficilement en mesure de satisfaire aux exigences fiscales (3). Mais, ce que pouvait la commune du Puy, il s'en fallait malheureusement de beaucoup que le reste du bailliage eût la possibilité de le faire. En effet : le Puy était, de tout le Velay, la seule ville un peu importante, un peu sérieusement défendue ; et, à l'exception du commerce des bestiaux qui se portait alternativement sur les différents marchés de Fay-le-Froid, d'Issingeaux, du Monastier, de Craponne et du Puy, c'était là que se concentraient exclusivement les industries locales. D'un autre côté, l'affluence des visiteurs à Notre-Dame d'Anis, assurait à la métropole épiscopale des ressources constamment renouvellées (4). De plus enfin, lorsque les communes de la sénéchaussée étaient convoquées pour voter les subsides réclamés à tant de titres, les consuls Aniciens, délégués de la seule commune Vellavienne dont la présence aux assemblées générales soit signalée pendant le XIV[e] siècle, ne se préoccupaient, dans leurs observations et réclamations, que des intérêts qui leur étaient exclusivement confiés. Sans doute le bailli avait mission de faire valoir la situation plus ou moins précaire de telle ou telle partie de son bailliage, et, lors de la répartition, avait à intervenir pour faire déterminer par les commissaires répartiteurs les circonscriptions imposables; néanmoins, l'avantage restait toujours incontestablement du côté du plus énergiquement représenté. Puis, quand arrivait le moment de la répartition personnelle, c'était à qui invoquerait le plus haut, droits et priviléges, pour s'affranchir des charges publiques. Or, ces charges qui pouvait les payer? Les possesseurs. Et les possesseurs qui étaient-ils? Les nobles et les gens d'église. Mais ceux-ci réclamaient sans cesse; ils étaient exempts de contribuer aux charges et aux subsides, n'intervenaient que volontairement, et ne participaient aux dépenses de l'Etat que par des subventions et par l'abandon de quelques décimes; ceux-là faisaient valoir, indépendamment de leurs priviléges généraux, les services qu'ils avaient rendus, les sacrifices qu'ils s'étaient imposés à telle ou telle époque, et s'en prévalaient pour ne pas payer au moment de la plus grande misère (5).

Presque toutes les charges pèsent sur ceux qui sont le moins en état de les supporter.

LE VELAY.

Fractionnement des États de la Province. — Le Velay vote des subsides avec les États d'Auvergne. 1380.

Il ne suffisait pas de trouver de l'argent pour solder les troupes chargées de la défense générale soit de la province, soit de la sénéchaussée; il fallait que les bailliages, les communes, les hameaux, qui n'avaient pas de soldats et qui étaient incessamment menacés de dévastations, se surimposassent pour se trouver, à jour dit, en mesure de payer l'éloignement des pillards; il fallait quelquefois, qu'en dehors de la circonscription dans laquelle une localité pouvait être comprise, elle cherchât secours, par conséquent qu'elle indemnisât l'appui nouveau auquel elle croyait nécessaire de recourir. Ce fut précisément ce qui arriva pour le Velay en 1380. Charles V avait rappelé le duc d'Anjou et nommé à sa place Gaston Phœbus, comte de Foix. C'était un bon choix dont le pays était heureux, mais dont il ne devait pas se réjouir longtemps. Charles V mort, un des premiers actes de Charles VI fut de remplacer le comte de Foix par le duc de Berry, son oncle. Le peuple mécontent, murmura; Phœbus irrité de cette brutale disgrace, prit les armes pour repousser son concurrent et se maintenir dans le gouvernement de la province; de son côté le duc de Berry s'arma pour déposséder le rebelle. Il fallait prendre parti. Le Velay, sans entrer dans l'appréciation du mérite personnel des deux antagonistes, resta fidèle à la cause royale.—En 1381 on assembla ses troupes de part et d'autre pour entrer en campagne. Le duc vint au Puy, enrôla un certain nombre de personnes sous ses drapeaux, et convoqua dans cette ville les trois Etats d'Auvergne et ceux du Velay, du Gévaudan, du Vivarais et du Valentinois, dans le but de former une ligue offensive et défensive pour garantir ces territoires. Ces Etats s'assemblèrent en effet, et il y fut décidé que l'on entretiendrait sur pied, pendant quatre mois, un corps de 400 hommes d'armes et de 100 arbalétriers (6). A la fin de l'année, l'oncle du roi,

Le comte de Foix et le duc de Berry se disputent le gouvernement de la Province.

Le Velay pour le duc de Berry. 1381.

---

(1) Lettres-patentes du duc d'Anjou, données à Toulouse, le 14 novembre 1370.

(2) Nous croyons utile de donner ici, avec leur date, d'après l'*Inventaire des anciens titres consulaires de la ville du Puy*. les sommaires indicatifs des actes se rapportant au sujet que nous examinons en ce moment. (Registre au Musée.) 1345, *Impôts*, page de l'Inventaire, 127 ; — 1345, *Création d'un poids de ville*, p. 44 ; — 1346, *Poids du roy.*, p. 113; — 1353, *Octrois*, p. 101 ; — 1362, *Tailles*, p. 103 ; — 1367, *Octrois*, p. 100 ; — Id. 103 ; — 1370, *Octrois*. p. 78 ; — 1377, *Impôt* (forme), p. 145 ; — 1388, *Comptes*, p. 123 ; — 1400, *Impôts*, p. 98 ; — 1405, *Octrois des vins*, p. 94.... etc.

(3) La commission royale de 1346 était conçue en ces termes : *Etablissons, instituons par ces présentes, messages et commissaires généraux et spéciaux, souverains et précédant tous autres commissaires* POUR POURCHASSER, PROCURER ET AMASSER TOUT L'ARGENT QUE EUX POURRONT AVOIR DE TOUTES ET SINGLES PERSONNES *desdites sénéchaussées, de quelque Etat que eux soient, pour sustenter les frais de nostre guerre.*

(4) Lorsque Charles VI vint en pélerinage à Notre-Dame du Puy, pour demander sa guérison, il fut si touché de l'accueil que lui firent les habitants de cette ville, qu'il les exempta pour trois ans du paiement de la taille.

(5) En 1370, le duc d'Anjou défendit de contraindre, *pour certaines raisons*, au paiement du subside de 3 fr. d'or par feu, les barons, et les nobles leurs vassaux du bailliage du Velay.

En 1372, Charles V donna des lettres portant que les nobles du bailliage du Velay dont les noms suivent, ainsi que leurs hommes et sujets, seraient conservés dans le droit de ne point payer *les aides et autres impôts* qui se levaient pour les guerres, moyennant un don gratuit de 10,000 fr. qu'ils avaient fait au roi. — Les vicomtes de *Turenne* et de *Polignac*, les seigneurs de *Montlaur*, de *Rochebaron*, de *Chalencon*, de *Goudet*, de *Saint-Vidal*, de *Latour Maubourg*, le prieur de *Grazac*, les seigneurs de *la Brosse*, de *la Chapelle-d'Aurec*, de *Montroy*, de *Châteauneuf* (en Boutières), de *Saint-Quentin de Mons*, de *Seneuil*, de *Vals*, le bailli de *Londes*, les seigneurs d'*Agrin*, de *Saint-Bonnet*, de *Saint-Didier*, de *Mons*, de *Cayres*, de *Barges*, de *Lardeyrol*, de *Rochefort*, de *Versilhac*.... etc.

(6) 312 hommes d'armes et 78 arbalétriers devaient être soudoyés par le pays d'Auvergne, et le reste par les trois bailliages de *Velay, Gévaudan et Vivarais.*

Récompense de sa fidélité. 1384.

quoique vaincu dans les plaines de Revel, fut, par suite d'un traité, mis par le comte de Foix en possession du gouvernement général du Languedoc; et publia, trois ans plus tard, des lettres datées de Nîmes dans lesquelles il déclarait.... que les habitants *du Puy*... etc., étant toujours demeurés fidèles et obéissants, ne devaient pas être « compris parmi ceux de la province qui avaient été condamnés à payer 800,000 fr. d'or au roi pour leurs rébellions « précédentes, et qu'ils étaient du nombre des 5,000 feux réservés dans les lettres de rémission accordées par ce « prince. » Ces lettres n'avaient que l'apparence d'une faveur, puisque les villes qui s'y trouvaient ainsi désignées ne purent les obtenir qu'en payant à l'avide gouverneur, des sommes considérables. Le Puy, pour sa part, paya 1,830 fr d'or l'honneur de voir sa fidélité ainsi constatée.

Réunion des États du Velay aux États des provinces voisines. 1387.

La circonstance que nous venons de rappeler établit que les Etats particuliers de certains bailliages et diocèses furent, dès cette époque, convoqués en dehors de leurs juridictions ordinaires pour délibérer sur les intérêts communs et voter des subsides. La force même des choses avait exigé ce fractionnement, car il n'était pas possible au duc de Berry de demander le concours des Etats des trois sénéchaussées, ni même celui d'une sénéchaussée tout entière, puisqu'une partie du Languedoc tenait pour son adversaire. — En 1387 se produit un fait diamétralement contraire, c'est-à-dire qu'au lieu de convoquer isolément quelques districts et de les détacher de ce que nous pourrions appeler leur circonscription légale, ce sont des assemblées composées des Etats de plusieurs provinces limitrophes réunies pour constituer une solidarité entre ces diverses provinces.—Les Anglais occupaient un grand nombre de places, en Auvergne, dans le Languedoc, le Limousin, le Rouergue, le Quercy... etc... L'expérience avait prouvé maintes fois que lorsqu'un pays les payait pour déguerpir, c'était toujours au détriment des pays voisins dans lesquels ils ne manquaient pas de se répandre aussitôt; de telle sorte qu'on ne parvenait jamais à s'en débarrasser, qu'on ne faisait ainsi que les entretenir en se les renvoyant tour-à-tour. Pour obvier à ces malencontreuses dispositions, on passa un traité à Rodez avec les compagnies, on leur offrit 250,000 fr. si elles consentaient à évacuer complétement les territoires qu'elles occupaient. Tout semblait définitivement réglé, les répartitions proportionnelles étaient convenues (1); cependant, trois ans plus tard, en 1390, soit que le traité de Rodez n'eût pas été fidèlement exécuté du côté des provinces, soit que les compagnies eussent manqué à leurs engagements, nous voyons encore une quantité considérable de châteaux au pouvoir des Anglais. Le roi nomma pour négocier avec eux le comte d'Armagnac et le bailli du Velay. Une convention définitive fut signée le 28 juillet. Les Anglais promirent de se retirer moyennant une somme de 30,000 fr., et cette fois, pour garantie de leur fidélité, ils donnèrent des ôtages. — Ce fut pour réaliser ces 30,000 fr. que les Etats du Languedoc, ceux de l'Auvergne, du Rouergue, du Quercy et du Limousin furent convoqués en une assemblée générale dans laquelle la répartition se fit proportionnellement à l'intérêt qu'avait chaque district particulier à l'évacuation des compagnies. Inutile de rappeler que la part du Velay dût être une des plus considérables.

Motifs de cette ligue des États.

1390.

Traités avec les Compagnies anglaises.

Fragment d'un discours de *Jean de Grandselve* à Charles VI. — Misère publique.

Pour se faire une idée de la détresse publique sous le règne de Charles VI, il suffit de lire l'énergique discours prononcé devant le roi en 1388 par Jean de Grandselve, religieux de l'ordre de Saint-Bernard, député par le Languedoc pour porter les doléances de la province aux pieds du trône... Il rappelle, en termes pleins de véhémence, les odieuses exactions du duc d'Anjou sous Charles V, maudit l'administration désastreuse de ce prince, jette en passant un souvenir de reconnaissance et de regret sur *le bon connétable;* puis, venant à parler de la manière dont gouverne l'oncle du roi, le duc de Berry, il s'écrie : « ..... Pardonnez, Sire, à la franchise d'un vieillard, à l'austérité d'un ministre du ciel. C'est « Dieu qui m'ordonne, autant que l'amour de mon pays, de vous déclarer que les calamités qui pèsent sur le Languedoc « ont lassé la patience de ses habitants. N'était-ce pas assez des fléaux qui depuis si longtemps ravagent une de vos plus « belles provinces? Les dévastations commises par les gens de guerre et par ces bandes de brigands, dont le brave « Duguesclin nous avait affranchis; les courses meurtrières des Anglais, pillant, saccageant, brûlant nos villes et nos « campagnes; la destruction des hôpitaux et des églises, la famine, la peste, la dépopulation n'attestaient-elles pas assez « le courroux d'un Dieu vengeur. Ainsi le gouvernement du duc d'Anjou ne nous avait pas assez punis. L'apparition de « Duguesclin ne nous avait consolés un moment que pour nous faire sentir avec plus d'amertume la différence d'un bon « et d'un méchant gouverneur. La colère de Dieu n'était point appaisée, et vous nous avez, Sire, envoyé votre oncle, le « duc de Berry. Il m'entend;.... ses yeux m'annoncent tout le ressentiment qui me menace; mais mon Roi, mais Dieu « m'entend aussi; et je le demande à ce prince, si ce n'est pas par son ordre, ou du moins avec son consentement, que « nos villes et nos campagnes sont couvertes de cette foule d'exacteurs, d'autant plus insolents et plus cruels, qu'ils « s'arrogent l'autorité d'étendre, à leur gré, les impositions, d'aggraver arbitrairement les charges publiques, d'extorquer « le vingtième des denrées et des troupeaux... etc... » — Le roi écoute ce discours, promet de se rendre sur les lieux, y vient l'année suivante, *et,* dit un auteur contemporain, *fait crier que toutes gens à qui on avoit forfaict, vinssent devers luy; car il étoit venu au pays pour faire raison à chacun.* Le duc de Berry est révoqué, mais pour un temps. Bientôt le roi tombe dans la folie, et son oncle, abusant de la faiblesse de ce pauvre esprit malade, se fait rendre le gouvernement du Languedoc qu'il exerce jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, jusqu'en 1415, plus cruellement, plus despotiquement que jamais.

Charles VI dans le Languedoc.

Interruption des assemblées des États dans le Languedoc pendant les dernières années du XIVe siècle. 1418.

Depuis la paix de Brétigny, les assemblées générales des trois sénéchaussées ne furent souvent composées que du Tiers-Etat, les deux ordres supérieurs s'abstenant de paraître, parce qu'ils étaient exempts de payer les subsides.—Vers la fin du règne de Charles VI les convocations devinrent moins fréquentes; elles semblent même en quelque sorte interrompues

(1) Le contingent de l'Etat de l'Eglise fut fixé à 25,000 fr.; celui de la noblesse à 16,666 fr. Le surplus fut réparti sur le Tiers-Etat de ces pays : Le Velay fut taxé à 16,666 fr.

durant tout le cours de la tyrannique domination du duc de Berry. — C'est seulement en 1418 qu'elles sont rétablies sur la demande qu'en firent à la reine les capitouls de Toulouse, les consuls de Carcassonne et de Béziers. Les lettres-patentes portent que sa majesté permet aux trois États de la Province de s'assembler toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, et, suivant l'usage, en corps de province ou par sénéchaussées, en présence des sénéchaux ou des commissaires délégués.

Résumé de la première période.

Telle est la première période de l'histoire du Tiers-État dans la sénéchaussée de Beaucaire et le bailliage du Velay. Il faut un siècle au moins pour que cette institution s'établisse avec quelque apparence de solidité. Elle naît sous la fiscalité pressante de Philippe-le-Bel, se développe sous l'empire des exigences les plus désastreuses. Les communes ne peuvent plus se suffire à elles-mêmes; leur isolement les livre à la merci des bandes rapaces qui sillonnent le pays; elles comprennent enfin l'urgence de l'association des efforts et des ressources d'un plus grand nombre. Ce n'est qu'aux premières années du XVe siècle, sous le gouvernement de Charles VII que les conseils des assemblées délibérantes se régularisent et commencent à fonctionner périodiquement.... Mais nous n'en sommes point encore là.

XVI.

LES ÉVÊQUES DU PUY AU XIVe SIÈCLE.

Jean DE CUMÉNIS.

Bernard CASTANET. — 1308

Si nous nous demandons ce que faisaient pendant ce temps les évêques, seigneurs, comtes du Velay, jadis si jaloux de leur puissance, si fermes, si énergiques défenseurs des biens de leur église, le dépouillement de nos registres, en ce qui les concerne, sera prompt et facile. — Nous avons déjà parlé de JEAN DE CUMÉNIS, le malheureux négociateur du paréage. — Après lui vint, en 1308, BERNARD DE CASTANET, obligé sur ses vieux jours, après 32 ans d'épiscopat, d'abandonner le siége d'Albi, le plus riche de France. *Il le quitta*, dit le père de Gissey, *y étant par trop molesté des hérétiques albigeois, des quels il fut calomnié si avant, que pour avoir repos il se retira au Puy.* Ce n'est certainement pas nous qui, sans documents ni titres, viendrons aujourd'hui, après plus de cinq cents ans, faire offense à la mémoire de ce prélat; néanmoins, nous ne pouvons nous défendre de rapprocher la circonstance qui motiva la mutation forcée du vieil évêque, de ce document sommaire consigné en ces termes dans *l'inventaire des compositions de l'évêché du Puy:* « Au livre I, folio 247, se trouve le procès criminel fait l'an 1215 par messire Bernard de Castanet aux citoyens du « Puy Jacques Royet, Simon Royet et André Vassal, tous les trois accusés d'hérésie. » Quoi qu'il en soit, ce prélat, qui était riche, fit beaucoup de bien à son église; car nous trouvons encore dans le même inventaire dont nous venons de parler, une quantité d'acquisitions et de fondations faites par lui; entr'autres, l'établissement d'un collége de treize chanoines séculiers en l'église de Saint-Marcellin de Monistrol en 1309, et celui d'un couvent de Carmes, au Puy, en 1316. — Quant aux successeurs de Bernard de Castanet, à peine voyons-nous leur nom inscrit dans nos annales; c'est, le plus souvent, pour ne pas laisser de lacunes dans la chronologie épiscopale, que le chroniqueur enregistre en courant l'arrivée et le départ du plus grand nombre. Celui-là même qui s'est le plus exclusivement voué à raconter, nous ne dirons pas leur histoire, mais leur éloge, le pieux Odo de Gissey, parlant de nos évêques du XIVe siècle, ne rencontre guère pour recommander leur mémoire à la postérité, que des paroles comme celles-ci..... :

Guillaume DE BROSSE, 1317.
DURAND (de Saint-Pourçain), 1318.
Pierre GUYONI. — 1326.
Bernard BRUNY. — 1327.
Jean DE CHAMPDORAT. 1342.

« Tandis que *Guillaume* DE BROSSE, qui garde un an à peine la mître du Velay, *saute* d'un évêché à l'autre, — Durand, son successeur, *saute* à celui du Puy, et de là à celui de Meaux; — puis vient *Pierre* GUYONI, homme de sainte vie; — puis un *Bernard* BRUNY, injustement accusé d'avoir assassiné un vieux prêtre qui lui résistait; — puis *Jean* DE CHAMPDORAT (frère de Géraud, seigneur de Mons), *lequel trouve bon que le Puy ne soit pas plus longtemps privé de consulat* (1)........ Arrive après cela *le temps où le diocèse*, dit tristement le père de Gissey, *eut force évêques, qui ne faisoient qu'entrer et sortir, courant plutôt à la curée d'un bon bénéfice, qu'au pourchas du soin des âmes; car depuis le trépas de Champdorat, prélat d'estime, jusqu'à l'année* 1395, *il y eut six évêques qui moururent dans le schisme*...... C'est *Jean* DE JORENS, que le pape nomme malgré le chapitre qui lui désignait le chanoine Guillaume de Chalancon; *Bertrand* DE LATOUR-ST-VIDAL, vingt ans sur le siége épiscopal et presque entièrement ignoré; *Bertrand* DE CHANAC, archevêque de Bourges, désigné par l'antipape comme administrateur perpétuel du diocèse; *Pierre* GÉRARD, qui *accroche* l'évêché du Puy en 1384; *Gilles* DE BELLEMÈRE, *prélat de mise* s'il n'eut participé au Schisme de Clermont; *Ithier* DE MARTREUIL, *lequel cherchant quelque chose de meilleurs, dit adieu au Puy pour s'aller mettre en possession du siége de Poitiers, par le don que lui en fit un*

Jean JOFFREVY OU DE JORENS. 1356.
Bertrand DE LA TOUR. 1361.
Bertrand DE CHANAC. 1382.
Pierre GÉRARD. — 1384.
Gilles DE BELLEMÈRE. 1389.
Ithier DE MARTREUIL. 1392.

(1) L'histoire, contraire à cette assertion du père de Gissey, prouve que loin d'avoir été favorable au rétablissement de la commune du Puy, l'évêque *Jean de Champdorat* fit tout ce qu'il put pour en empêcher la réorganisation.

Pierre D'AILLY. — 1395.

autre antipape semblable au premier, ou pire; Pierre D'AILLY, enfin, qui à son tour ne garde l'évêché que deux ans, *tant Benoit XIII avait peur de faire mieux que son devancier....* »

Situation de l'épiscopat vellavien pendant le XIVe siècle.

Ce n'était plus le temps où l'on choisissait pour porter la crosse, des mains habiles à tenir le glaive; depuis Philippe-le-Bel le tour des légistes et des théologiens était venu; et cependant, l'époque semblait peu favorable aux études du droit et aux dissertations de la métaphysique. Quand les bandes routières couvraient la province, occupaient sans plus de façon que si elles eussent été seules maîtresses, les domaines de l'évêché, quand les plus terribles excommunications ne les empêchaient pas d'assiéger le pape lui-même et de le rançonner impitoyablement; un docteur comme Durand de Saint-Pourçain, tout brûleur de lépreux qu'il était (1), un jurisconsulte habile comme Gilles de Bellemère (2), pouvaient passer peut-être pour fort utiles dans les conciles et les synodes; mais à cour sûr, en leur qualité de comtes du Velay, de seigneurs de près de vingt châteaux criant aide et assistance, ils ne valaient pas les Guy d'Anjou, les Etienne Brise-Fer, les Adhémar, les Pierre IV, les Robert de Mehun... — Sans doute c'était bien que les pasteurs ne couvrissent pas leur poitrine de la cuirasse; d'autres qu'eux et sous leurs ordres, auraient su plus utilement marcher à la tête des vassaux de l'église pour combattre les Compagnies; mais comment se fait-il qu'après s'être montrés si jaloux de leurs prérogatives seigneuriales, les prélats se soient tout-à-coup effacés à ce point? Il fallait que le pays fût bien désolé, que le patrimoine de Notre-Dame d'Anis, autrefois si riche, se fut singulièrement appauvri, pour que, sur tant d'évêques, on en trouvât si peu qui fussent satisfaits d'une pareille fortune. L'humble siége épiscopal du Velay n'était désormais qu'un passage à un poste plus lucratif ou à des dignités plus considérables. La plupart du temps encore, les dédaigneux titulaires, attachés par d'autres liens à la cour de Paris ou à celle d'Avignon, se contentaient d'apparaître de loin en loin dans leur diocèse, ne s'inquiétant guère d'un pays qu'ils connaissaient à peine et qu'ils avaient hâte d'abandonner (3).—Voilà la cause de cette indifférence, de cet abandon des chefs ecclésiastiques, et de la disparition momentanée de cette puissance épiscopale que nous verrons bientôt reparaître, grandir et dominer.

XVII.

DÉVOUEMENT DU VELAY A LA CAUSE DU DAUPHIN.

Sous quels auspices s'ouvre le XVe siècle.

MALHEUREUSE époque que celle où nous sommes! La reconstitution de l'unité nationale si laborieusement entreprise, si habilement dirigée à travers les nombreux écueils des intérêts féodaux, semble chaque jour de plus en plus violemment menacée de ne pouvoir s'accomplir. Toutes les portes du territoire sont ouvertes : Anglais, Brabançons, Allemands se sont précipités sur le sol français comme sur une proie; les villes, les bourgs, les châteaux ont été obligés, du Nord au Midi, de s'armer, de se défendre, de subir la tyrannique occupation des ravageurs ou de leur payer rançons sur rançons. Partout le pillage, partout la dévastation, partout des ruines. Au travers de si cruels désastres, était-il permis de compter sur la venue providentielle de Duguesclin? Et quand le bon connétable fut mort, quand la patrie, déchirée par tant de factions jalouses sous le règne de Charles VI, parut à jamais précipitée dans sa perte inévitable, qui pouvait espérer la mission plus providentielle encore de Jeanne d'Arc? —Sur le trône, un fou dont chacun se dispute la possession; les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, oncles du roi, travaillant à se faire pour eux des royaumes dans le royaume; une reine, semant les intrigues autour d'elle, et finissant par vendre à l'Angleterre sa fille et sa couronne; deux dauphins, morts coup sur coup; un troisième errant, déshérité, proscrit; une guerre implacable allumée entre tous

(1) La Philosophie et la théologie scolastique, faisant état de la dispute, étoient le contentement de son esprit qu'il avoit beau et capable de choses grandes. (Odo de Gissey). — L'an 1321 Durand fit faire un juste chastoy des ladres de ce pays, lesquels tâchoient d'infecter les habitants de leur ladrerie, empoisonnant les puits et fontaines de partout, imitant en pareil cas les juifs. *(Id)*.

(2) Il compila des volumes de décisions de droit et avoit été professeur de loix. *(Id)*.

(3) La proximité de la cour romaine, pendant tout le temps que les papes siégèrent à Avignon au XIVe siècle, fit que la plupart des évêques, des abbés et des autres principaux ecclésiastiques de la province, firent leur résidence ordinaire dans cette ville ; soit par rapport aux affaires de leurs églises, soit dans l'espérance de s'avancer et de parvenir à de plus grandes dignités, car les papes se réservèrent dans ce siècle et une partie du suivant, la nomination de la plupart des bénéfices pour en disposer en faveur de leurs créatures ; et dans la vue de grossir les revenus de la chambre apostolique par le moyen des amates, ils faisaient de fréquentes translations ; en sorte qu'on voyait souvent, dans un fort court intervalle, une même personne passer successivement à diverses prélatures. De là, les évêchés et les abbayes du Languedoc et du reste de la chrétienté, au lieu d'être conférés comme auparavant, à des sujets du pays, furent remplis ordinairement par des étrangers, plus avides de s'enrichir des revenus, qu'attentifs à s'acquitter des fonctions de leur ministère. — *Hist. génér. de Languedoc*, t. IV, l. XXXIV, page 503.

les prétendants

les prétendants au pouvoir; Paris subissant tour à tour la domination du duc d'Orléans, frère de Charles VI, du connétable d'Armagnac et du duc de Bourgogne; puis ce duc d'Orléans, ce connétable d'Armagnac assassinés par le duc de Bourgogne, et celui-ci poignardé par les gens du Dauphin... Voilà sous quels auspices finit le XIV[e] siècle et s'ouvre le XV[e]. La France entière est entraînée dans ces sanglantes querelles de l'ambition. Les provinces prennent parti qui pour Bourgogne, qui pour Armagnac, qui pour l'Anglais, qui pour le Dauphin; et la guerre civile se rallume en tous lieux plus ardente que jamais...

Le Velay n'hésite pas, dès que les factions éclatent, à se ranger sous la bannière de France.

Hâtons-nous de le dire, le Velay garda toujours une inviolable fidélité à la cause royale, quelles que fussent les chances malheureuses de cette cause dans presque toute la province. Médicis, ce si honnête chroniqueur, proclame avec orgueil la loyauté de cette conduite, et il a raison. Pour lui, l'Anglais, le Bourguignon ne sont que des usurpateurs, la reine n'est qu'une ennemie; le roi, le dauphin, voilà ses seuls maîtres: il n'en connaît pas d'autres. En vain Isabeau, momentanément alliée à Jean-sans-Peur, se déclare-t-elle régente; en vain, pour décider l'obéissance des populations, promet-elle l'abolition des subsides, rien ne séduit les pauvres mais dévoués montagnards. Et tandis que le reste du Languedoc s'empresse d'envoyer ses soumissions au duc de Bourgogne, le *Velay*, le *Gévaudan* et le *Vivarais* demeurent inflexibles dans leur dévouement. — « Par spécial, dit Médicis, la ville du Puy-Notre-Dame, qui eut fort à souffrir, envoya devers Monseigneur « le Dauphin dix notables, pour lui offrir toute obéissance de corps et de biens jusqu'à la mort; et Monseigneur le « Dauphin à son tour envoya bien peu après, en ladicte ville du Puy, le doyen de Paris, moult grant clerc et sage « homme, pour les remercier et prier que toujours voulsissent continuer et persévérer en leur bonne intention et volonté. » — Ils persévérèrent si bien, que les seigneurs qui tenaient pour le parti de Bourgogne, irrités de cette résolution, se coalisèrent pour marcher sur les trois pays et les soumettre par les armes. Espéraient-ils, au moyen d'une démonstration énergique et prompte, surprendre les populations paisibles des montagnes et les contraindre par la frayeur?.... Ils se trompaient. A la première nouvelle d'un armement, les habitants du Velay, du Gévaudan et du Vivarais se préparèrent à une ferme résistance. *Le vicomte de Polignac* (1), lieutenant-général du Dauphin pour les trois pays, *les sires de Montlaur, de Roche et Chalencon, les seigneurs de Pierre, du Tournel,* ainsi qu'un grand nombre de chevaliers, d'écuyers des trois diocèses, se réunirent au Puy, dont ils firent leur quartier-général. En même temps, ils équipèrent des hommes d'armes qu'ils répandirent dans le pays, pour le protéger contre toute surprise, « de telle sorte, dit Médicis, qu'il se « trouva grosse bande d'un côté et d'un autre. »

Il se ligue avec le Gévaudan et le Vivarais pour résister à tout le Languedoc, qui prend parti pour le duc de Bourgogne.

Le Puy, quartier-général des trois pays coalisés.

C'était la guerre civile qui s'organisait, guerre déplorable et maudite, puisque chacun de ses coups pouvait porter le deuil dans les deux camps à la fois. On voyait, armés les uns contre les autres, les habitants d'une même province, des parents, des alliés, des amis, que tant d'intérêts communs, tant d'affections légitimes avaient unis jusqu'à ce jour. Le sire de Rochebaron, seigneur du Forez, était un des plus chauds partisans du duc de Bourgogne, et l'on savait que nul ne s'était montré plus vif pour demander la prise d'armes. Cependant, comme il avait dans le Velay de nombreux amis et des parents qui lui étaient chers, cette circonstance le détermina à appuyer un projet de conférences ayant pour but d'amener une transaction. — Ce projet accepté de part et d'autre, la conférence eut lieu à *Saugues,* ville située sur les limites du Gévaudan et du Velay. Le comte et le sénéchal d'Auvergne, les baillis et les principaux gentilshommes des trois Etats, ainsi que les chefs du parti Bourguignon, se trouvèrent à cette réunion dans laquelle on arrêta un traité de paix que tous, avant de se séparer, jurèrent d'observer fidèlement. « Mais, ajoute Médicis, savoit bien le seigneur de Rochebaron que son maistre le duc de Bourgogne étoit coutumier de rompre les appointements; ce qu'il fit de « celui-là même, car il ne tint foy ni promesse, et ne les laissa pas tenir à ses gens. Le tout rompit; ce qui causa une « plus grande guerre que devant. » En effet, ceux du parti de Bourgogne s'emparèrent du château de Pradelles, et de là dominant le Velay d'un côté, le Gévaudan de l'autre, firent plusieurs irruptions dans les deux pays et leur causèrent de grands dommages.

Les chefs des deux partis signent et jurent un *accord* à SAUGUES. — Mars 1419.

Les partisans de Bourgogne violent le traité.

Informé de ce qu'il pouvait appeler à bon droit une félonie, le Dauphin expédia en toute hâte au Puy le comte d'Auvergne et l'archevêque de Rheims, pour affermir les habitants dans leurs bonnes dispositions à son égard, et chercher, s'il était possible, à suspendre les hostilités. — Les deux négociateurs arrivèrent dans un moment favorable; une trêve venait d'être résolue entre le duc et le Dauphin, de telle sorte que leur mission semblait de beaucoup simplifiée. Toutefois il n'en fut point ainsi; et quelles que fussent les démonstrations mensongères des deux princes, démonstrations qui allaient bientôt se résoudre par le drame sanglant du pont de Montreau, Rochebaron n'accepta aucune des propositions qui lui furent transmises, et ne voulut point en entendre qu'on ne lui assurât son pardon, l'entière restitution des châteaux et des domaines qu'on lui avait pris, et une somme de 3,000 fr. payable par les trois diocèses. — Une telle exigence de la part de celui qui ne pouvait être, après tout, considéré que comme un rebelle, fut énergiquement repoussée; mais Rochebaron, prévoyant bien l'accueil réservé à sa demande, s'était mis en mesure et avait secrètement envoyé réclamer le secours de ses amis. Les partisans du Dauphin ne tardèrent pas à être informés de ces menées et ne négligèrent rien de leur côté pour maintenir glorieusement leur bon droit. C'est pourquoi, tandis que le sire de Salvone entrait dans Montbrison à la tête de 1500 chevaux, le cadet d'Armagnac, comte de Perdriac, escorté d'une compagnie considérable, arrivait au Puy dont il était nommé gouverneur, et prenait le commandement de toutes les forces militaires des trois pays.

Nouvelles négociations. 1419.

On ne peut s'entendre.

Reprise des hostilités.

« Moult faisoit beau voir ces seigneurs, dit Médicis, montés, armés, chevauchant parmi la ville et attendant la

(1) Le Dauphin nomma à Bourges, le 4 février 1419, Armand VII, vicomte de Polignac, capitaine, et son lieutenant-général en *Velay, Gévaudan, Vivarais* et *Valentinois.* — *Hist. Génér. du Languedoc*, p. 448.

« venue des Bourguignons, leurs ennemis. » — Bientôt ceux-ci pénétrèrent dans le Velay, et non seulement occupèrent plusieurs positions importantes sur les montagnes qui dominent les frontières, mais ils s'aventurèrent jusque sous les murs mêmes du Puy, dont ils semblaient vouloir garder toutes les issues, n'attendant que l'heure favorable pour s'emparer de la place. Cependant, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que la cité de Notre-Dame était solidement fermée, vaillamment défendue, et qu'il leur serait bien difficile de la prendre par la force. Ils cherchèrent donc à y pénétrer par surprise (1), à provoquer les citadins à descendre en rase campagne; et pour cela, comme on se trouvait au moment où les céréales couvraient encore les champs, ils commirent ostensiblement de nombreux dégats sur les coteaux qui font face à la ville. « Pierre Roussel, le bayle Villaret, Jean de Bonas, Durand de Portal, Pons d'Alzon et autres bourgeois, « marchands et mécaniques, artisans de ladicte ville, voyant iceux Bourguignons, leurs ennemis, être venus courir « jusqu'aux portes, ne purent tenir de faire des sorties, des escarmouches..... » Plusieurs y furent pris, entr'autres Louis de Chalencon.

Tentatives infructueuses pour s'emparer du Puy.

Ces premiers succès ranimèrent la confiance des assaillants, « lesquels vinrent se loger en un village nommé *Vals* « où il y avoit une religion de nonnaines, laquelle religion fut remplie de gens et de chevaux de ces Bourguignons, « voire l'église, jusqu'à l'entier; et là, demeurèrent deux jours et deux nuits, cuidans entrer en la ville, laquelle « ils avoient intention de piller, puis tout mettre à mort.... » Mais les leçons données aux impatients bourgeois n'avaient pas été inutiles; ils comprenaient la tactique de l'ennemi et n'étaient plus disposés à la seconder de nouveau. « Aussi, « voyant que guière ne pouvaient profiter, vu que la ville étoit moult bien garnie de gens de défense pour leur « résister, ils s'en retournèrent à honte et à confusion, et allèrent parmi le pays faisant maux indicibles. »

Fuite des Bourguignons.

Cette fois l'armée vellavienne ne se contenta pas de la défensive; le comte de Perdriac, le vicomte de Polignac, les seigneurs de Montlaur, de Roche, de Pierre, de Beauchastel, d'Apchier, de Lafayette, les neveux de l'évêque et d'autres gentilshommes sortirent du Puy à la tête de leurs compagnies, et se mirent énergiquement à la poursuite des Bourguignons, qui se retranchèrent en toute hâte dans une petite ville du Gévaudan appelée Serveyrette. Il était temps; à peine les portes furent-elles refermées sur eux que les troupes qui les pourchassaient à outrance arrivèrent sous les murs de la place et se mirent à en faire le siége. Mais avant même que les efforts des assiégeants eussent triomphé des obstacles que leur opposaient les faibles remparts de cette bourgade, l'ennemi en était débusqué, l'incendie éclatait sur tous les points de Serveyrette et dévorait le château — Médicis ne voit dans cet évènement qu'une protection spéciale de Notre-Dame du Puy pour les soldats de la bonne cause. Suivant lui, la trahison ne fut pour rien dans ce providentiel sinistre: « A cop, dit-il, que les seigneurs de dehors, illec tenant siége, n'en savoient rien jusques « qu'ils virent le feu partout. Fut mis le feu, ainsi que le rapporte la chronique, par un arbalestrier qui s'étoit placé « en un moulin, près de la dicte ville; et tantost le feu s'espanouit et saillit dedans la ville. Et par ainsi furent « desconfitz et destruits lesdits Bourguignons; car les uns furent prins, les autres ardz, les autres s'enfuyrent et perdirent « tant que avoient vaillant, les autres se vindrent rendre aux François vies et bagues sauves. Mais le seigneur de « Rochebaron et le sire de Salvone échappèrent et s'en allèrent tout ébahis et dolens.... »

Ils se réfugient dans la petite ville de Serveyrette, en Gévaudan.

La ville est incendiée, et les Bourguignons sont taillés en pièces.

Les partisans du Dauphin, dont ce nouveau succès doublait le courage, ne se tinrent pas pour satisfaits par la déroute de Serveyrette; ils résolurent de ne pas se séparer qu'ils n'eussent entièrement purgé la contrée et ne se fussent vengé de leurs ennemis. C'est pourquoi, sans perdre un instant, ils s'en allèrent mettre le siége devant les manoirs de ceux qui tenaient pour les Bourguignons. En quelques mois le château de Montauroux, celui de Prades et plusieurs autres furent pris, saccagés, démolis; celui de Rochebaron allait subir le même sort, lorsque intervint une prompte capitulation qui décida les chefs de l'armée à ne pas marcher plus avant.

Les autres places appartenant aux Bourguignons se hâtent de capituler.

Cependant, le bruit s'étant répandu que le Dauphin venait de convenir d'un accord avec le duc de Bourgogne, il fallut bien suspendre momentanément les hostilités. Hâtons-nous de dire que jamais nouvelle ne fut désirée plus ardemment, ne fut accueillie avec de plus vifs transports de joie dans le pays. — Cette guerre civile de quelques mois avait déjà causé pour cent mille livres de dommages, et chacun s'attendait d'un moment à l'autre aux plus affreux désastres. N'était-ce pas en effet un grand sujet d'épouvante que cette grande quantité de gens d'armes qu'on voyait parcourir la province en tous sens, s'établissant en maîtres où il leur plaisait, faisant main-basse sur ce qu'ils pouvaient saisir, et ne laissant derrière eux que des champs dévastés, des maisons mises au pillage, des châteaux ruinés, des familles en pleurs! — Le traité entre les deux princes fut signé le 11 juillet, et le 20 on le connaissait officiellement au Puy. Yolande d'Aragon, reine de Sicile, et son fils Louis d'Anjou étaient alors en pélerinage à Notre-Dame d'Anis. — Le 20 juillet dans la matinée, la reine reçut une dépêche de sa fille madame la Dauphine qui lui mandait la réconciliation de Charles de France et de Jean de Bourgogne: « Aussitôt, dit Médicis, elle fit venir les « Bourgeois de la ville, auxquels elle montra et bailla copie de ladite lettre annonçant la paix. Et lors, fut ordonné « incontinent et crié à son de trompe par la ville, que toute la nuit on fist grants feux de joye et danses par toutes « les rues. Et fust faicte la plus grande joie que n'avoit esté par avant de mémoire d'homme. Et le lendemain on « fist grande procession par le long de la ville, après laquelle alloit ladicte reine et le duc d'Anjou, avec toute leur « compagnie, laquelle faisoit moult noble voir. Et ouyt tout le sermon et la grant messe en l'église Notre-Dame. Et « après dîner, toutes les bourgeoises et femmes d'estat ne firent que danser, que faire feste avec le duc d'Anjou. »

Accord signé entre le Dauphin et le duc de Bourgogne. — 11 juillet 1419.

La reine de Sicile, alors en pélerinage à Notre-Dame du Puy, en répand la nouvelle.

Joie des habitants.

A coup sûr rien n'était plus sincère que le contentement de ces honnêtes gens du Puy; aussi furent-ils bien

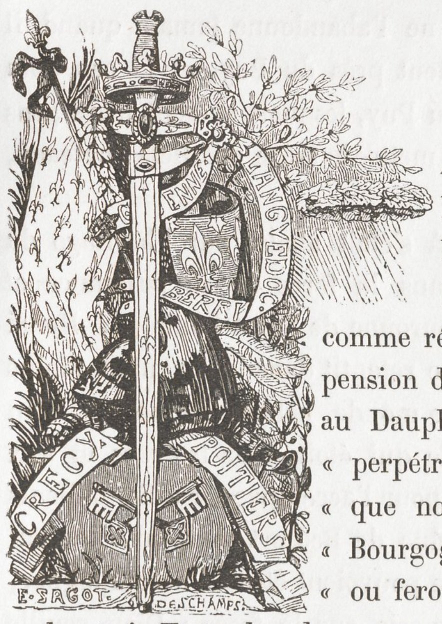
Assassinat du duc de Bourgogne par les gens du Dauphin. — 10 septembre 1419.

(1) « Il y en avoit deux de la ville du Puy qui leur avoient promis de les mettre dans la dicte ville, dont l'un avoit nom Lanthenas, orfèvre, et devoit être Bayle du « Puy; l'autre se nommoit Escure et étoit tavernier. » — *Mémoires manuscrits* de Médicis.

étonnés quand, moins de six semaines après, ils apprirent que Jean-sans-Peur venait d'être poignardé au pont de Montreau, sous les yeux et par les plus intimes officiers du Dauphin. Ce crime dut leur être sans doute expliqué, comme indispensable au salut de l'Etat, et probablement qu'eux-mêmes le considérèrent ainsi, car leur dévouement à leur prince bien-aimé n'en fut nullement affaibli. Ils se mirent en toute hâte à réparer les désastres des dernières guerres, et reconstruisirent, à l'aide d'amendes et de quêtes, le couvent des Cordeliers ainsi que les maisons du faubourg du Breuil qu'ils avaient été obligés d'abattre pour découvrir les Bourguignons, lorsque ceux-ci s'étaient retranchés dans le village de Vals.

XVIII.

CHARLES VII DANS LE VELAY.



Par le traité du 21 mai 1420, traité monstrueux conclu au nom de Charles VI à l'instigation de l'ambitieuse Isabeau, Henri d'Angleterre reçut la main d'une fille de France et la survivance du royaume pour lui et pour ses héritiers.....; bien plus, on lui concéda, du vivant même du roi fou, le droit de gouverner la chose publique comme régent. — Or, tandis que l'étranger s'était fait faire ainsi sa part, moyennant une pension de deux mille livres par mois à la reine, voici quel lot la tendresse maternelle assignait au Dauphin; c'est le dernier article : « Considéré les horribles, énormes crimes et délits « perpétrés audit royaume de France par *Charles, soi-disant Dauphin de Viennois,* il est accordé « que nous, notre dit fils le roi d'Angleterre et aussi notre très-cher fils Philippe, duc de « Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ni de concorde avec le dit Charles, ni traiterons « ou ferons traiter, sinon du consentement et du conseil de tous et chacun de nous trois, et « des trois Etats des deux royaumes dessus dits (1). »

Traité de Troye. — 21 mai 1420.

Le Dauphin est mis au ban du royaume.

L'exécution de cet acte odieux ne tarda pas à s'accomplir. L'Anglais fit, la même année, son entrée dans Paris, Charles VI à sa droite, le duc de Bourgogne à sa gauche. Il descendit au Louvre, tandis que le roi fut prendre modestement asile en son hôtel Saint-Pol. — Quelques jours après, le nouveau régent assembla les états pour approuver tout ce qui avait été fait; puis vint royalement s'asseoir sur le même banc que le souverain, et voulut présider avec lui le tribunal qui condamna le dauphin au bannissement, après l'avoir débouté de ses droits à la couronne.

Il est déclaré déchu de ses droits à la couronne.— Il est banni.

Telle était la situation de Charles de Valois quand il visita le Puy en 1420 et en 1422. Il y avait longtemps que les habitants de nos contrées le connaissaient; et lui, le futur vengeur du drapeau d'Azincourt et de Poitiers, n'avait pas oublié non plus que, lorsque la province entière l'abandonnait, les pauvres montagnards étaient restés seuls inébranlables dans leur fidélité. La bonne ville de Notre-Dame lui avait jadis promis *obéissance de corps et de biens jusqu'à la mort*, et, plutôt que de trahir son serment, plutôt que d'abandonner la bannière proscrite, elle avait laissé incendier ses maisons, ruiner ses monastères et ses châteaux, désoler ses campagnes. Certes! un si loyal dévouement méritait bien quelque reconnaissance; c'est pourquoi le royal fugitif avait hâte de remercier ses amis, et de les récompenser autant qu'il était en son pouvoir.

Il vint donc en pélerinage à Notre-Dame d'Anis le 15 mai 1420, cinq jours avant la signature du fatal traité qui allait livrer la France à l'Angleterre et sa personne à la vindicte générale; il vint, confiant et calme, s'agenouiller aux pieds de la miraculeuse image que vénéraient ses glorieux ancêtres, Philippe Auguste, Saint Louis, Charles V, et, avant qu'il perdît la raison, son pauvre père Charles-le-bien-Aimé. — Le 14 au soir, le Dauphin descendit au château d'Espaly et y coucha. — Le 15, il reçut dans la matinée les gentilshommes de la province; mais principalement ceux des trois pays qui s'étaient signalés dans les derniers évènements et auxquels il avait donné rendez-vous. « Le soir, « dit frère Théodore, les consuls et les magistrats allèrent à sa rencontre avec la bourgeoisie sous les armes, et l'évêque « fut l'attendre avec le chapitre à la porte du cloître. A la porte de l'église il lui présenta le crucifix à baiser, et l'eau « bénite. Après quoi le doyen et le prévôt lui mirent un surplis et une aumusse, et quand il eut un peu demeuré dans « le sanctuaire, comme c'étoit alors l'heure des premières vêpres de l'Ascension, il alla les entendre au siége des « chanoines. » — Le lendemain jeudi, il se rendit à la messe solennelle qui fut célébrée par l'évêque Guillaume de Chalencon; il reçut la Sainte Eucharistie, puis immédiatement après il créa chevaliers le comte de Pardiac, eadet

Le Dauphin vient en pélerinage à Notre-Dame du Puy.

Il fait chevaliers ceux qui s'étaient le plus particulièrement signalés dans les dernières guerres.

(1) Cet acte en trois langues, *latine, française* et *anglaise* se trouve dans Rymer, tom. IV, p. 11, 171, 179.

d'Armagnac, le baron Louis de Chalencon, les seigneurs d'Apchier et de Latour-Maubourg, le fils du seigneur de Roche, ainsi que messires Loïs de Vergezac et Pierre Roussel, tous deux de la ville du Puy (1), et plusieurs autres de ceux qui s'étaient le plus distingués l'année précédente. Au sortir de la messe, le Dauphin s'en retourna à Espaly accompagné d'une foule immense qui, le long du chemin, remplissait les airs des bruyantes manifestations de sa joie. Quand il fut arrivé, il congédia gracieusement tout le monde, ne gardant auprès de lui que ses inséparables compagnons d'infortune, et dit aux gentilshommes et aux consuls qui l'avaient accompagné à pied jusqu'au château, qu'il les remerciait bien de leur politesse, et qu'il éprouvait un profond regret de ne pouvoir les retenir à dîner, mais que cela lui était impossible, faute de provisions suffisantes.

Il se rend à Clermont en Auvergne, où il convoque son conseil.

— Le samedi 17, le prince et sa suite quittèrent le Puy sur les quatre heures du soir. Le frère Théodore rapporte « que Charles, voyant le peuple le reconduire avec les témoignages « d'une incroyable affection, le congédia au pont de la Borne, après l'avoir adroitement flatté à l'aide de ces promesses « dont les grands ne sont pas avares. » Il alla coucher au bourg de Londes, et de là se dirigea sur Clermont, en Auvergne, en passant par les villes de Langeac, de Brioude et d'Issoire..... « Il se rendait en France, dit Dom Vaissette, « pour soutenir ses droits à la couronne. »

Le parti bourguignon tente dans le Velay de nouvelles hostilités, qui sont immédiatement comprimées par les gens du Puy.

Dès que le traité de proscription fut connu dans le Languedoc, ceux qui déjà avaient combattu le Dauphin et qui n'avaient déposé les armes que parce qu'ils croyaient à une solution pacifique, reprirent les hostilités. Le seigneur Marc de Rochebaron et le bâtard de Mascheyrac, anciens partisans du duc de Bourgogne, pénétrèrent dans le Velay à la tête de 360 cavaliers, et s'emparèrent des châteaux de Fay, de Bouzols et de Servissas. Médicis qui rapporte ce fait assure que ces forteresses ne tombèrent au pouvoir des ennemis, que parce que les capitaines qui les commandaient les livrèrent traîtreusement. Du reste, ajoute-t-il avec la partialité toute patriotique qui ne l'abandonne jamais quand il raconte quelque chose qui doit faire honneur à ses concitoyens, « ces châteaux étoient près du Puy, et le cas venu « à la connaissance des bourgeois, des habitants de ladicte ville et des seigneurs du Puy, lesquels avoient leurs gens « assemblés pour aller devers monseigneur le Dauphin contre les Anglois, ils allarent mettre le siége auxdicts châteaux, « qu'à leur volonté ils eurent en briefs jours (2) »

Mort de Charles VI, et proclamation à Saint-Denis du roi d'Angleterre comme son successeur. — 21 octobre 1421.

L'iniquité ne devait pas se consommer, et l'impatient roi d'Angleterre, qui déjà s'était abattu sur l'héritage du jeune proscrit comme sur une proie certaine, se sentit presque subitement frappé dans la force de sa puissance et de sa vie au moment où il allait saisir sur le front incliné du débile Charles VI la couronne de Saint Louis...... Henri succomba à Vincennes, le dernier d'août; et ce fut une grande joie quand cette nouvelle retentit dans le royaume. Moins de deux mois après, le 21 octobre, le pauvre fou, qui n'avait plus rien à faire en ce monde, acheva de mourir, bien regretté, bien pleuré; « si fort, rapporte le journal du bourgeois, que tout le peuple qui étoit dans les rues et aux « fenêtres crioit comme si chacun eut vu mourir ce qu'il aimoit le plus (3). » Il n'eut pour l'accompagner à Saint-Denis que son chambellan, son chancelier, son confesseur et quelques menus officiers; le duc de Bedfort se trouva le seul prince qui suivit son convoi. « Hélas! dit Juvénal des Ursins, son fils et ses parents ne pouvoient être à l'accompagner, « de quoy ils étoient légitimement empêchés (4). » — Selon l'usage, le hérault d'arme cria sur la fosse : Dieu veuille avoir pitié de l'âme de très-haut, de très-excellent prince, Charles, roi de France, sixième du nom, notre naturel et souverain seigneur; — puis après un instant de silence, — et accorde bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur (5).

Le Dauphin proclamé roi au château d'Espaly, près le Puy. — Récit de Monstrelet.

Monstrelet, qui enregistre dans ses mémoires ce triste salut d'adieu, ajoute un peu plus loin (6) : « — En l'an 1422, « au mois d'octobre dessus dit, furent portées les nouvelles du trépas du roi Charles le Bien-Aimé au duc de Touraine, « Dauphin, son seul fils, lequel étoit auprès le Puy en Auvergne, en un petit chastel nommé *Espaly*, qui étoit à « l'évesque du Puy. — Lequel Dauphin oyant les nouvelles dessus dictes, en eut au cœur grant tristesse, et pleura « très-abondamment. Et prestement, par l'ordonnance de son conseil, fut vêtu de noir pour sa première journée; et le « lendemain à sa messe, fut vêtu d'une robe de vermeil; et y avoit plusieurs officiers d'armes vêtus de leurs blasons. « Si fut alors levée une bannière de France, de la chapelle, et a donc lesdits officiers commencèrent à crier haut et « clair : *Vive le Roi!* Après lequel cri fut faict l'office de l'Eglise; et n'y fut faict pour lors autre solennité. Et, de ce jour « en avant, tous ceux tenant pour son parti, le nommèrent roi de France. » — Les Bénédictins, qui consignent ce récit dans leur histoire du Languedoc, le font suivre des détails suivants : « On rapporte qu'un des chapelains, après avoir « crié : Vive le Roi! ajouta : *et que son père Charles VI repose en paix*.... De quoy quelques courtisans le reprirent

---

(1) Médicis, contrairement à tous les autres chroniqueurs et historiens, suppose que cette création de chevaliers eut lieu immédiatement après la prise de Serveyrette. Il est ici dans une complète erreur; le Dauphin ne vint au Puy qu'à la date que nous indiquons, et c'est lui-même qui procéda à cette cérémonie dans l'église de Notre-Dame. — Voir *dom Vaissette, Arnaud, Gissey*, etc.

(2) Médicis ignore ou feint d'ignorer que le roi avait été entraîné du côté des ennemis du Dauphin. Connaissant la faiblesse d'esprit de Charles VI, il aurait pu, sans blesser aucune de ses sympathies, mettre sur le compte de la folie les actes rigoureux que l'on arrachait au père contre le fils; — et cependant il ne sépare ni leur cause ni leurs intérêts; il sait que ses compatriotes sont dévoués à la bannière du Dauphin, et il ne veut pas admettre que cette bannière, qui est celle de France, ne soit pas celle du roi, du bon Charles le bien-aimé, qu'ils affectionnent aussi. « Le 14 septembre 1421, dit-il, l'image de Notre-Dame fut portée en procession, afin qu'il plût « à Dieu donner la victoire au *Roi et au Dauphin*. Et la pourtarent en moult noble ordre à la porte Saint-Robert, et la mirent *regardant vers France*, et d'illec fut « portée.... au fort de la dite sainte église où elle demeura l'espace de deux heures. Là, fut dict un beau sermon par messire Beanchot, et plusieurs gens, casi tout le « populaire plouroit à chaudes larmes, devant ce dévot image, lesquels demandoient affectueusement à la Vierge Marie qu'elle impetrast paix et concorde au royaume « de France. » — Médicis, *Manuscrit*.

(3) *Journal du Bourgeois*, t. XV, p. 324.

(4) Juvénal des Ursins, p. 396.

(5) Michelet, *Histoire de France*, t. IV, p. 402. — Monstrelet, t. IV, p. 419.

(6) Monstrelet, liv. 1, chap. 1er, t. V.

« vivement;

« vivement; mais le roi les blâma de cette réprimande et dit au chapelain : Je vous suis obligé de ce que, dans ce jour « de réjouissance, vous me faites souvenir avec liberté que je dois mourir comme le roi monseigneur mon père est « mort (1). » — De là, il se rendit à Poitiers, ajoute le Père de Gissey, et il y fut couronné.

Charles VII vient au Puy recevoir l'hommage et le serment de ses sujets du Languedoc. — Janvier 1424.

Quatorze mois après, Charles VII vint dans le Velay, accompagné de la reine et de sa cour. Cette fois ce n'était plus le proscrit, le fugitif devant lequel les principales portes du Languedoc s'étaient fermées, c'était le souverain qui voulait recevoir l'hommage et le serment de fidélité des grands vassaux ecclésiastiques et séculiers de la province. Cette solennité avait été résolue dès le 17 octobre 1423, et par des lettres données à Tours à cette date, le roi assignait à Espaly tous les seigneurs feudataires pour le 1[er] janvier 1424. — « Il fit son entrée au Puy, raconte le Père de Gissey, où « il fut reçu par Guillaume de Chalencon, lors évêque, et par les consuls, qui étaient allés au-devant de lui jusqu'à « l'oratoire du Collet, à un quart ou à une demi-lieue du Puy, pour lui offrir les clefs de la ville. Le roi les recevant et les « rendant aussitôt, leur dit : *Gardez-les vous-mêmes pour moi.* — De là, ils le suivirent jusqu'à Espaly, où leurs « majestés se logèrent pour ce soir là, et séjournèrent, là ou au Puy, depuis le 14 décembre jusqu'au 30 janvier *(sic)*; « et pendant ces jours, les plus âpres de tout l'hiver, leurs majestés ne laissaient de visiter souvent Notre-Dame pour « satisfaire leur dévotion. »

Nous ne saurions ici nous contenter de la laconique indication de nos vieux historiographes ; nous pensons qu'il est utile, indispensable même de faire connaître, au moins par quelques traits, cette magnifique cérémonie de l'hommage, une des plus augustes, des plus imposantes de la féodalité, une de celles qui nous sont le plus connues. En la

---

Discussion à propos du récit de Monstrelet sur la proclamation de la royauté de Charles VII au château d'Espaly.

(1) Ce fait, de la présence de Charles VII à Espaly au moment où la mort de son père lui fut annoncée, semblait un point historique généralement admis et pour ainsi dire en dehors de toute controverse. A l'exception d'un très-petit nombre d'écrivains, parmi lesquels nous citerons M. de Barante et M. Louis Raynal, dans son histoire du Berry, tous ceux qui ont eu à rappeler cette circonstance, l'ont fait à peu près dans les mêmes termes. En remontant depuis Arnaud jusqu'au Père de Gissey, l'affirmation est précise. Toutefois, quelque forte autorité que le temps et tant d'historiens compilateurs les uns des autres puissent donner à cette assertion, il est indispensable d'en vérifier ici l'exactitude, surtout en présence de documents plus affirmatifs, plus authentiques que tous ceux qui ont été produits jusqu'à ce jour.

Disons d'abord que le premier qui parle de la proclamation de la royauté de Charles VII au château d'Espaly, est le chroniqueur *Monstrelet;* on ne saurait d'ailleurs remonter à une source plus prochaine de l'évènement, à un historien plus généralement connu.—Personne n'ignore qu'Enguerrand de Monstrelet était le contemporain de Charles VII, et qu'il écrivait les faits et gestes de ce prince au fur et à mesure que la publicité les apportait jusqu'à lui. Voilà donc, sans aucun doute, une autorité grave ; aussi la voyons-nous successivement invoquée avec une aveugle confiance par *Dutillet*, par le Père *Odo de Gissey*, par *Sismondi*, en un mot par presque toutes les générations d'historiographes. Rien de plus naturel. — Cependant il faut convenir que si Monstrelet, habitant de Cambrai, ville située à une distance énorme des lieux où les évènements qu'il raconte se sont accomplis, n'écrivait en quelque sorte que d'après la rumeur publique et plusieurs années après les faits, si Monstrelet, disons-nous, a commis une erreur, tous ceux qui ont parlé d'après lui, c'est-à-dire, tous les propagateurs de la même version, se sont également trompés. Ceci est incontestable.

Or, pour démontrer que le chroniqueur du XV[e] siècle ne s'était pas suffisamment préoccupé, non du fait quant à ses détails, mais du lieu où ce fait s'était passé, nous ne lui opposerons rien moins qu'un acte très-officiel et très-authentique émanant de Charles VII lui-même. Cet acte est une lettre adressée par ce prince aux habitants de Mehun-sur-Yèvre, huit ans après son avènement à la couronne, lettre lue et enregistrée au Parlement, en 1439, lettre que dès lors personne ne peut révoquer en doute, et qui contient une déclaration positivement contraire à celle de Monstrelet.

Le roi rappelle ses motifs de prédilections pour sa résidence de Mehun, qui était celle de son oncle Jean I[er], duc de Berry, et il dit : « Nous aussi, depuis nostre issue « et partement de nostre ville de Paris, y aions plus que autre part d'icelle nostre duché et seigneurie habité et fréquenté, et AU TEMPS DE NOSTRE ADVENEMENT A LA « COURONNE ET SUCCESSION DE NOSTRE ROYAUME ET SEIGNEURIE, Y FAISIONS RÉSIDENCE, ET Y FEISME FAIRE LE SOLEMNEL SERVICE DES OBSÉQUES ET FUNÉRAILLES DE FEU NOSTRE « TRÈS-CHER SEIGNEUR ET PÈRE QUE DIEU ABSOILLE. Pour lesquelles causes la devons avoir en plus grant recommandation, et la privilégier pour perpétuel mémoire.... »

Plus loin il ajoute :.....

« ..... Et aussi que nostre avènement à la couronne, DONT NOUS EUMES LES NOUVELLES EN NOSTRE DICTE VILLE ET LIEU DE MEHUN. ».

Plus loin encore, il termine par ces mots :.....

« ..... Et mesmement que le nom et succession de nostre dicte couronne et seigneurie nous est venu et escheu, nous estant audit lieu de Mehun, comme devant est « dit, ce que doit céder et redonder en la grant faveur et privilége desdiz suppliants.... »

Lettres de Charles VII, par lesquelles il affranchit les habitants de *Mehun-sur-Eure*, de servitudes, tailles, mortailles et autres redevances. — Donnée à Jargueau, en may, l'an de grâce 1430 et le VIII[e] de son règne.

Lecta et publicata Parisius in Parlamento, octavá die martii, 1439.

C'est après avoir rapporté ce document authentique au tome 13, page 154 du recueil des *Ordonnances des rois de France*, que le savant Bréquigny, auteur de la remarquable préface qui précède ce volume, s'exprime ainsi : « *Dans les provinces éloignées où ce prince avoit été forcé de chercher un asile, il n'avoit appris la mort du* « *roi son père que le 25 octobre, quatre ou cinq jours après l'évènement. Il faisoit alors sa principale résidence en Berry, à Mehun-sur-Yèvre, comme il l'atteste* « *lui-même dans des lettres par lesquelles il accorde diverses franchises à cette ville.* C'EST LA, dit-il, QUE NOUS EUMES LES PREMIÈRES NOUVELLES DE NOTRE AVÈNEMENT A « LA COURONNE. — *Cependant Monstrelet, dont tous les historiens ont adopté le récit, prétend que Charles était à Espaly, château situé en Auvergne, près le Puy, et* « *appartenant à l'évêque,..... etc.* » D'où il suit que Bréquigny, mieux renseigné que les autres historiens, ne doute pas pour sa part de l'erreur de Monstrelet et de l'exactitude du document positif consigné dans le recueil des *Ordonnances*.

Il est vrai que les Bénédictins de Saint-Maur, soit dans l'*Art de vérifier les dates*, soit dans l'*Histoire du Languedoc*, tiennent pour la version de Monstrelet. Mais dans cette circonstance cette assertion ne saurait servir d'autorité. D'une part ils ne paraissent pas avoir connu la lettre de Charles VII, puisqu'ils ne la mentionnent pas ; or, ils n'auraient certainement pas manqué de citer et de discuter cet acte important, à l'encontre duquel ils écrivaient, s'il eût été à leur connaissance ; d'autre part ils se fondent sur le témoignage de Monstrelet et sur celui du chroniqueur Burdin ; mais ce ne sont point là des bases solides. Nous avons dit déjà ce qu'il fallait penser du témoignage du premier (1); quant à celui du second, Dom Vaissette qui le cite, prend soin lui-même de le qualifier de suspect, ainsi qu'on peut le lire dans la préface de son *Histoire du Languedoc*. — Reste une dernière objection plus grave en apparence, et qui pourtant ne saurait à elle seule rien infirmer ni rien prouver; cette objection la voici : D. Vaissette (t. 4, p. 460) établit, d'après le registre 69 de la sénéchaussée de Nismes, que le 16 octobre, le Dauphin datait des lettres de Saint-Antoine-en-Viennois ; d'où la conséquence qu'il devait être en effet à Espaly le 25. Il est évident qu'il fallait bien moins de neuf jours au Dauphin pour se rendre du Viennois dans le Berry, et qu'il lui était tout aussi facile de se trouver à Mehun qu'à Espaly à l'époque indiquée ; en supposant même qu'il eut passé par le Velay, voyageant à cheval comme c'était alors l'habitude, il pouvait parfaitement s'y être trouvé le 18, le 19 et même le 20, et être arrivé à Mehun bien avant le 25.— Nous dirons enfin que le récit des Bénédictins, reproduit par Arnaud, manque de vraisemblance en ce qu'il était à cette époque matériellement impossible que la mort de Charles VI, arrivée à Paris le 21 octobre au soir, pût être connue à Espaly le 25.

Mais à quoi bon ces supputations hypothétiques ? Ne deviennent-elles pas complètement puériles en présence de lettres royales écrites huit ans après le fait en litige, et précisément par celui-là même qui pouvait mieux que personne certifier l'exactitude de ce fait ?

(1) Ce qui est vrai, ce que l'histoire démontre, c'est que Charles VII vint très-souvent dans le Velay, centre d'un pays qui lui était très-dévoué. Il y était en 1420, peut-être y passa-t-il en 1422, mais à coup sûr il y vint en 1424, 1425, en 1434 et en 1439 ; il y tint même plusieurs Etats généraux du Languedoc ; dès lors il n'y aurait rien de surprenant que Monstrelet ait pu faire une confusion.

reproduisant sous sa forme traditionnelle, nous consacrons un souvenir historique, sinon positif et complet dans tous ses menus détails, du moins essentiellement vrai quant au caractère de l'ensemble.

Cérémonie de l'hommage.

Nous l'avons dit, le rendez-vous avait été fixé au premier janvier 1424. Dès le point du jour la foule inondait les avenues de Notre-Dame du Puy, et malgré le froid, la quantité de gens accourus de tous les points de la contrée était immense. — Dix heures sonnaient quand le cortége royal arrivé du château d'Espaly entra dans la sainte basilique. Un instant après la messe commença. — Plusieurs évêques et archevêques assistaient à la cérémonie; deux cents prêtres, plus de cinq cents moines de divers ordres remplissaient le chœur, les transsepts et les tribunes. — Les officiers du roi, les dignitaires de la province, les comtes, les vicomtes, les barons, les chevaliers, les gentilshommes et les dames de haut parage, tous en costume de gala, les capitouls, les consuls, les baillis, les juges et autres officiers municipaux et de justice, occupaient la nef du milieu. — Quant aux bourgeois, ils étaient entassés pêle mêle avec les chefs des corps d'états, dans les étroits collatéraux, heureux encore d'avoir pu, par insigne faveur, pénétrer dans l'intérieur de l'église, alors que les porches, le cloître, le grand escalier et la rue des Tables elle-même étaient remplis d'une multitude désolée de ne rien voir.

L'image noire de la Vierge d'Anis, placée sous un riche baldaquin, étincelait d'or et de pierreries.—Chaque religieux tenait à sa main droite un cierge allumé; sur chaque autel, trente brûlaient encore. — Les murailles étaient couvertes de tapisseries, de draps en dentelles, des chiffres du roi et de la reine, et des armoiries de la ville (1). — On savait le nom des chevaliers présents aux larges écussons appendus aux piliers. Ce fonds écartelé d'or et de gueules, à la bordure de sable semée de fleurs de lys d'or, c'est Polignac; ces gueules à trois fasces de vair, c'est Mercœur; cet azur à trois pommes de pin d'or, c'est Alègre; cet échiqueté d'or et d'azur de 4 points, à la bordure de gueules semée de fleurs de lys d'or, c'est Chalencon; ce fonds d'or à la tour crénelée de gueules, c'est Latour-Saint-Vidal; ce lion sur un écu d'argent, c'est Montlaur; ce fascé d'or et d'azur de six pièces, c'est La Roue; ce fonds d'or à trois pals d'hermine, soutenu par deux sauvages d'or et sommé d'une queue de dauphin, c'est Langeac; ce fonds d'argent à deux fasces de sable, au chef d'azur chargé de trois roses d'or, c'est Chavagnac; ce fonds d'or à la bande dentelée de gueules, et à la bordure de vair, c'est La Fayette; ce fonds de gueules à deux lions affrontés d'or, à un léopard d'argent en chef, c'est l'Estrange; ce fonds d'argent à la tour crénelée, surmontée de trois tourelles et de deux haches, c'est Dapchier....., etc.

Sept lampes d'argent descendaient du haut des coupoles; les bannières des villes et celles des corporations, scellées à des anneaux de fer, étaient disposées de distance en distance, tout autour de l'église; de vieux drapeaux, des chaînes, des flèches, des épées, des armures, conquis sur les infidèles, ornaient les voûtes du sanctuaire; l'encens brûlait dans des cassolettes; des oiseaux, mis en liberté, voltigeaient effarouchés; enfin de brillants orchestres, mêlés aux chants lithurgiques, célébraient par des airs de triomphe l'allégresse de cette heureuse journée. — Charles VII, assis sur un trône à côté de Marie d'Anjou sa femme, était revêtu, selon l'antique usage de l'église du Puy, de la chape et de l'aumusse par dessus sa cuirasse d'acier. Il avait la tête nue et les mains jointes; ses officiers portaient son épée, sa couronne, son manteau, ses éperons d'or. Sur le prie-Dieu placé devant lui, on voyait un casque fleurdelysé et une mître de chanoine.

Dès que l'évêque Guillaume de Chalencon eut achevé la messe, le roi quitta la chape, ceignit son épée et ses éperons pour donner, devant l'autel, l'accolade de chevalier à quelques braves dont il voulait récompenser les services; puis, son manteau de pourpre sur l'épaule, sa couronne d'or en tête, il vint s'asseoir à côté de la reine et reçut l'hommage. — Les vassaux s'avancèrent un à un et par ordre de préséance. A mesure qu'ils arrivaient, « chaperon « abattu, sans couteau qui porte défense, sans manteau, à l'enseigne franche, preuve que l'homme est tout prêt de « ester en droict pour son seigneur, si mestier estoit (2), ils mettaient un genou en terre, sur la deuxième marche du trône, « joignaient les mains qu'ils plaçaient entre les mains du roi, et disaient ces paroles : *Sire, je deviens votre homme, et « vous promets féauté doresnavant comme à mon seigneur, envers tous hommes qui puissent vivre ni mourir.....* » Après ces mots, toujours suivis de la déclaration des terres pour lesquelles il faisait foi, le vassal se levait, embrassait le roi sur la joue, et le roi lui rendait aussitôt son baiser sur les lèvres (3). — L'hommage dura deux grandes heures. Quand il fut terminé, Charles VII se leva, prit des mains de Gilbert de La Fayette les drapeaux que cet intrépide général avait conquis à la bataille de Baugé, en 1421, les déposa lui-même devant l'image de Notre-Dame, et fléchit religieusement le genou pour que chacun comprît bien que c'était à Marie, sa glorieuse patronne, qu'il faisait à son tour hommage des trophées de sa victoire sur Clarence et les Anglais (4). Cela fait, le roi entonna d'une voix puissante le cantique de Saint Ambroise, *Te Deum Laudamus*, que mille voix mêlées à la sienne chantèrent avec enthousiasme; puis tout étant achevé, le cortége regagna le château d'Espaly, non sans grandes largesses au populaire, non sans magnifique festin et splendides réjouissances pour tous les seigneurs conviés à la royale cérémonie (5).

Drapeaux conquis sur les Anglais par Gilbert de Lafayette à la bataille de Baugé, donnés en hommage par Charles VII à Notre-Dame du Puy.

(1) Elles étaient : *semées de France, à l'aigle d'argent, au vol abaissé, brochant sur le tout; l'écu accolé de deux palmes de sinople liées d'azur.*

(2) *Denis de Salvaing*, — Usage des fiefs. 63.

(3) Ce baiser appelé *osculum fidei*, ne se donnait point aux roturiers qui faisaient la foi.

(4) Longtemps ces bannières restèrent suspendues à la voûte de l'église cathédrale du Puy; elles en furent enlevées vers 1782, on les porta alors dans la salle des Etats, puis aux archives; plus tard elles disparurent Il est à présumer qu'elles subirent, en 1793, le sort de toutes les précieuses reliques qu'on conservait si religieusement à Notre-Dame depuis tant de siècles. — Frère Théodore raconte une particularité relative à la bannière du prince anglais, qui mérite d'être rapportée : « Le duc de « Clarence, dit-il, ayant resté sur le champ, un escuyer nommé Etienne Frangente apporta son étendard à l'église angélique, selon que l'a particularisé Nicolas Gilles. » — Louis XI, fils de Charles VII, ayant pris Bologne, en fit hommage à Notre-Dame, *déceint et à genoux, et pour droit et devoir* donna un cœur d'or fin pesant 2,000 écus d'or.

(5) Nous ne parlerons point ici de la convocation des Etats généraux de la province, soit au Puy, soit à Espaly, non plus que de la tenue de ces Etats par Charles VII. Pour établir plus d'ordre et de méthode dans cette partie de notre travail, nous avons renvoyé tout ce qui concernait cet important sujet, à un chapitre qui lui est spécialement consacré et ayant pour titre : *Les Etats au XVe siècle;* de même que nous avons reporté tout ce qui était relatif aux évêques, à un chapitre intitulé : *L'Episcopat Vellavien au XVe siècle.*

XIX.

SITUATION DE LA PROVINCE SOUS CHARLES VII.

Charles VII — An de J.-C. 1425.

Il y avait loin sans doute du jeune proscrit, indolent et voluptueux, souillé d'un meurtre, errant à la tête de soldats d'aventure, au jeune roi couronné à Poitiers, recevant à Notre-Dame du Puy, sous les étendards de Baugé, le solennel hommage de ceux qui, pour la plupart, l'avaient combattu quelques mois auparavant. Toutefois, il y avait une distance plus grande encore du Charles VII de 1424, obligé de soumettre son royaume province à province, ville à ville, obligé de vaincre les Bourguignons, les Anglais et lui-même, au Charles VII couronné à Rheims sous la bannière triomphante de Jeanne d'Arc, conquérant et pacificateur glorieux de la France. — Nous ne dirons point ici ce grand miracle de la délivrance, et Dieu ressuscitant le royaume par commisération pour la sainte victime offerte en holocauste sur le bûcher de Rouen. Notre tâche, souvent ingrate, nous enchaîne sur le sol Vellavien. Nous laisserons donc le lecteur recourir aux pages de l'histoire générale; là seulement il lui sera possible d'étudier dans son vaste ensemble le drame admirable du XV[e] siècle. Nous fixerons seulement son attention sur quelques détails spéciaux, importants à connaître, s'il veut se rendre exactement compte du mouvement qui s'opérait dans nos provinces à cette époque.

Les Compagnies sous Charles VII.

La France était sillonnée d'un bout à l'autre par des compagnies militaires comme il y en avait sous les règnes précédents. Charles VII, suivant l'occurrence, s'adressait pour combattre ses ennemis, aux Gascons, aux Ecossais, aux Bretons et à toutes les bandes d'aventure qui lui tombaient sous la main au moment du péril. Réciproquement, dans les partis opposés on agissait de semblable façon; chacun recrutait des forces à la hâte, cherchant un appui où il espérait le trouver, sans trop se préoccuper de la qualité des personnes prises en solde; de telle sorte qu'il arrivait souvent que les soldats appelés pour la défense, devenaient après la campagne aussi dangereux que ceux contre lesquels on les avait employés.—Nous l'avons dit déjà en parlant des compagnies sous Charles V, le métier d'homme de guerre était lucratif, surtout pour les chefs de bandes; et, comme ces chefs n'étaient plus des hommes sans nom, sans origine connue, qui ne devaient qu'à leur bravoure l'honneur et les profits du commandement, les chances devenaient pour eux de jour en jour plus favorables. En effet, les grands vassaux finirent par comprendre l'avantage immense d'avoir, à un jour déterminé, un certain nombre de compagnies à leur discrétion; et sans le moindre scrupule ils mirent les cadets et les bâtards de leurs maisons à la tête de ces hordes nomades. Par ce moyen, ils purent diriger occultement leur marche ou réclamer ostensiblement leur concours, tantôt pour entraver la monarchie dans ses projets d'agrandissement, tantôt pour repousser l'étranger, tantôt pour le retenir.

Par qui elles étaient dirigées à cette époque.

Les bâtards de la maison de Bourbon chefs de Compagnies.

Sans aucun doute, parmi les princes qui servirent le plus énergiquement la cause monarchique, tant que leur ambition parut y trouver profit, il faut nommer en première ligne les ducs de Bourbon.... Et cependant, dès que Charles VII, dès que Louis XI, un peu affermis sur leur trône, laissent peser la main sur les couronnes ducales, et tentent d'ébranler le colosse féodal sur ses bases de lave et de granit, aussitôt nous voyons ces princes à la tête de la *Praguerie,* de la *Ligue du bien public,* conspirer contre la souveraineté et la battre en brèche de toutes parts. — Jean I[er], duc de Bourbon, eut plusieurs enfants naturels; et les destinées de ces enfants furent exclusivement consacrées à l'œuvre politique que nous venons d'indiquer. 1° *Alexandre,* bâtard de Bourbon, devenu capitaine routier de chanoine qu'il avait été, quitta la bannière de Charles VII sous laquelle il s'était signalé, se mit à la suite des chefs de sa maison au service de la Praguerie, fut un des principaux agents de la révolte du Dauphin, et se montra si passionné contre le roi, qu'il fut poursuivi, arrêté, cousu dans un sac en cuir, et jeté à l'eau. 2° *Guy de Bourbon* n'eut pas une vie moins aventureuse que celle de son frère, néanmoins le sort lui fut moins contraire, puisque malgré bien des méfaits, bien des pilleries, bien des brigandages, il parvint à rentrer en grâce et à se faire nommer capitaine châtelain de la baronnie de Roannais. 3° *Marguerite de Bourbon,* que son sexe semblait exclure de pareilles influences et que sa naissance condamnait à la vie claustrale fut, par suite des mêmes arrangements de famille, donnée en mariage à un célèbre aventurier espagnol nommé *Rodrigues de Villandrado.* Rodrigues, venu d'abord pour le service du roi, s'associa bientôt à son beau-frère le routier Guy de Bourbon, prêta ou plutôt vendit le secours de ses armes aux divers mouvements insurrectionnels qui se manifestèrent sous l'influence des princes, contre la politique d'organisation, de force et d'unité que cherchait à faire prévaloir la couronne, effraya durant plusieurs années la plupart de nos provinces méridionales par ses courses dévastatrices, ce qui ne l'empêcha pas néanmoins d'être plus tard créé comte de Ribadeo par le roi de Castille, conseiller et chambellan par Charles VII lui-même, tant la fortune était alors changeante, tant ceux qu'on aurait noyés ou pendus la veille avaient de chances pour être récompensés le lendemain. Enfin 4° *Jean,* bâtard de Bourbon, évêque du Puy, que nous verrons comme ses frères, ami ou ennemi du roi, chef de la ligue dans le Velay ou courtisan dévoué du monarque, selon les oscillations diverses de la fortune des seigneurs de sa famille

LE VELAY de 1425 à 1440.

Les chroniqueurs du Velay manquent de détails précis sur la situation de la province pendant le règne de Charles VII. Ils nous disent seulement que, de 1425 à 1440 environ, il s'éleva dans le pays de violentes dissensions entre les prélats, les barons et les nobles, et que ces dissensions furent même assez vives pour que, de part et d'autre, on eût été obligé de recourir aux armes. — Devant un pareil laconisme, nous pourrions être singulièrement empêché pour déterminer les causes de cet état d'hostilité, si l'histoire générale ne venait à notre aide et ne nous rappelait que cette situation n'était point exceptionnelle au pays dont nous nous occupons. En effet, après les désastres des règnes précédents, après les longs malheurs de la guerre, de la famine et de la peste, le Velay se trouva complètement ruiné. La noblesse avait servi le roi contre les Anglais, elle n'avait plus ni biens, ni argent, et croyait le moment venu de se payer un peu de ses sacrifices. C'est pourquoi, au fur et à mesure que l'étranger était débusqué des positions qu'il occupait, à son tour elle s'en empara, alléguant les droits anciens de la propriété et, ce qui était plus sûr pour elle, les droits nouveaux de la conquête. Elle ne manqua pas de rappeler que, tandis qu'elle vendait son patrimoine et donnait son sang pour défendre le territoire envahi, les moines, les abbés étaient restés dans les monastères, privés peut-être à certains moments d'une portion de leurs revenus, mais augmentant sans cesse l'étendue de leurs immenses possessions. De son côté, l'Eglise réclama avec impatience; elle se dit pauvre, souffrante, dépouillée. A chaque demande nouvelle de subsides, elle se retrancha dans ses vieux priviléges, ne répondit que par de longues doléances, et se plaignit amèrement des hommes d'armes qui faisaient main-basse sur des terres qu'elle revendiquait aussi.

Dissentiments entre le clergé et la noblesse de cette province.

Le plus fort devait seul l'emporter; car la force était la raison décisive à cette époque. Or, la satisfaction que le clergé ne pouvait se donner lui-même, il lui était facile de l'obtenir par le concours des troupes mercenaires qui couraient le royaume, vendant leurs services à qui les voulait acheter. C'était le temps des redresseurs de torts, et il y avait des champions armés pour tous les griefs; depuis le chevalier-errant qui s'en allait cherchant des occasions de montrer sa bravoure et de rompre en champ-clos quelques lances pour l'honneur des belles châtelaines opprimées, jusqu'au capitaine qui faisait état de soutenir les grosses querelles et qui, moyennant un salaire déterminé, se chargeait de fournir le nombre de soldats dont on pouvait avoir besoin. — Il faut dire toutefois que, suivant la cause à soutenir, on s'adressait à tel chef de bande plutôt qu'à tel autre; car les bannières avaient aussi leurs couleurs et leurs préférences. — Voilà ce qui nous explique comment à la suite des dissensions intestines que nous venons de rappeler, Guy de Bourbon et son beau-frère Rodrigues de Villandrado, dont on connaissait les sympathies politiques par la situation même qu'occupaient les chefs de leur maison, furent, à différentes reprises, appelés dans nos montagnes, et inquiétèrent sérieusement les domaines de la noblesse hostile au clergé.

La nécessité d'en appeler à la force, seule raison décisive dans toutes les querelles de la féodalité, explique les nombreuses interventions des Compagnies dans le Velay.

Rodrigues de Villandrado et son beau-frère *Guy de Bourbon*, chefs de Routiers, interviennent à plusieurs reprises, et les querelles locales sont bientôt appaisées.

Cependant Charles VII que ces luttes locales affectaient vivement, surtout lorsqu'elles avaient besoin pour être appaisées, de l'intervention des Compagnies, envoya le sénéchal de Beaucaire dans le Velay, avec mission d'y concilier autant que possible tous les intérêts. — Le sénéchal arriva au Puy dans le courant de l'année 1432, et parvint sinon à éteindre du moins à calmer l'irritation des partis. — Trois ans plus tard, en 1435, Rodrigues et Guy de Bourbon revinrent de nouveau à la tête d'une troupe de 800 hommes; probablement que cette fois encore ils avaient été appelés par les chapitres et les abbayes du diocèse, afin de réprimer les déprédations et les envahissements des seigneurs séculiers. Quoi qu'il en soit, leur concours obtint un résultat aussi prompt que décisif; ils ne firent en quelque sorte qu'apparaître, et dès ce moment la noblesse et le clergé furent définitivement pacifiés.

Appréciation du rôle que les Compagnies ont joué dans le drame historique du XVe siècle.

Sous ce rapport, on le voit, les Compagnies offraient de précieuses ressources contre certaines oppressions, et permettaient aux divers éléments de l'organisation féodale d'équilibrer leurs forces et de maintenir leur puissance. Aussi quoique nos chroniqueurs ne désignent presque toujours les routiers que sous le nom de brigands, il n'en est pas moins vrai que ce serait fort inexactement apprécier le rôle qu'ils ont joué pendant le XVe siècle, si l'on ne voyait exclusivement en eux que le côté par lequel ils se sont signalés traditionnellement à la rigueur des jugements de l'histoire. En tenant compte des mœurs et des nécessités de ces temps du Moyen-Age, on se fera une idée plus juste de cette espèce d'industrie militaire, née au sein de nos discordes civiles, puis acceptée, propagée, régularisée, nationalisée en quelque sorte suivant les conditions et les besoins du pays féodal. Quand on étudiera la raison d'être et le mode d'existence de toutes les individualités qui se disputaient avec acharnement l'empire de chaque portion de territoire; quand on apercevra surtout l'impossibilité dans laquelle étaient tant de pouvoirs rivaux de maintenir en permanence des forces suffisantes à leur défense réciproque, on aura l'explication logique du développement de cette institution belligérante, à la fois protectrice et ennemie de la sécurité publique; on aura le secret de ces invasions soudaines, de ces capitulations empressées de la part de ceux-là qui semblaient en apparence les dominateurs d'une province; enfin, on s'expliquera comment les deux bâtards de Bourbon, présentés par les historiographes comme les ravageurs du Velay pendant la période de 1425 à 1440, n'en laissèrent pas moins dans tout le clergé de tels souvenirs de gratitude que, lorsqu'en 1443 l'évêque Guillaume de Chalencon vint à mourir, six chanoines furent députés par le chapitre de Notre-Dame pour se rendre à Saint-André-les-Avignon et y supplier l'abbé Jean, bâtard de Bourbon, frère des deux autres, de vouloir bien accepter la mître épiscopale que l'église du Puy venait de lui donner par acclamation.....

Comment Guy, bâtard de Bourbon, et Rodrigues de Villandrado préparèrent l'avènement de leur frère Jean, bâtard de Bourbon, à l'épiscopat du Puy.

Charles VII, éclairé par sa propre expérience, savait qu'il ne serait vraiment roi qu'après avoir soumis à son autorité toutes ces forces nomades qui fournissaient sans cesse aux grands vassaux les moyens de lui résister; c'est pourquoi, se préoccupa-t-il de réunir à tout jamais sous une seule direction les divers fragments épars dont nous venons de parler et dont il voulait faire son armée. Le 2 novembre 1439 il rendit une ordonnance par laquelle il établissait une taille perpétuelle d'un million deux cent mille francs exclusivement affectée au paiement d'une armée permanente. Désormais à lui seul devait appartenir le droit de nommer les capitaines et celui de fixer le nombre de leurs soldats. Il créa une discipline sévère et une hiérarchie régulière; les chefs répondaient des infractions des gens placés sous leurs ordres, et les citoyens lésés pouvaient traduire les militaires devant les baillis et les prévôts de Sa Majesté, pour obtenir une immédiate satisfaction;

Ordonnance de Charles VII, qui fonde une armée nationale, et détruit les Compagnies. 1439.

les troupes

les troupes n'étaient autorisées sous aucun prétexte à quitter les garnisons, et il ne leur était permis d'en sortir que sur les ordres mêmes du roi. Les barons qui voulaient avoir des soldats dans leurs châteaux étaient tenus de les entretenir à leurs frais, sans néanmoins pouvoir en aucun cas lever des tailles ou détourner les tailles générales pour l'approvisionnement de leurs forteresses, etc.....

Insurrection des seigneurs. *La Praguerie.*

La publication d'une telle ordonnance produisit une émotion profonde d'un bout à l'autre du royaume. Jamais la monarchie ne s'était placée plus résolument en face de la féodalité et ne lui avait porté un plus rude coup. Réorganiser l'administration civile, rétablir le Parlement, fixer le cours des monnaies, promulguer la pragmatique sanction qui approuvait les actes du concile de Bâle, rendait la liberté des élections au clergé et interdisait les annates, les réserves et les expectatives, c'était beaucoup; mais créer une armée permanente, placer le pouvoir civil au-dessus de l'autorité militaire, exiger l'obéissance et la subordination, fonder la hiérarchie, se donner le droit, sur une simple demande des Etats d'Orléans, de lever des impôts même sans la participation des Etats, c'était frapper la noblesse droit au cœur. Aussi les plus violentes manifestations ne se firent-elles pas attendre. Les capitaines refusèrent de livrer leurs Compagnies, les seigneurs crièrent à l'oppression, à l'ingratitude, provoquèrent la résistance autant qu'ils le purent, accusant le roi de vouloir la livrer aux Anglais. Bientôt enfin le mécontentement de la noblesse devint si général, qu'elle ne demanda rien moins que la déchéance du félon Charles VII. — Les ducs de Bourbon et d'Alençon, Vendôme, Dunois, Chabanes, Latrémouille et les principaux gentilshommes formèrent une ligue qui prit le nom de *Praguerie* et placèrent le Dauphin à leur tête. Cette ligue, que nous verrons se reconstituer sous le nom de *Bien public,* contre Louis XI lui-même et pour de semblables motifs, publia des manifestes, chercha pendant le cours de trois années à semer l'agitation dans les provinces (nous venons de le voir pour le Velay); mais cependant finit par être vaincue par la fermeté, l'intelligence de celui qui, après avoir chassé l'ennemi de son royaume, s'appliqua à développer l'œuvre de Philippe-le-Bel et à fonder celle, plus grande encore, de Louis XI et de Richelieu.

Le roi l'emporte et fonde l'unité monarchique.

Nous nous réservons de dire, dans un chapitre spécial, les voyages que fit le roi dans le Velay à l'occasion de plusieurs convocations des Etats généraux du Languedoc, soit au Puy, soit à Espaly. La préférence donnée à ces deux villes situées à l'extrémité de la province et dans les parties les moins accessibles, surtout l'hiver, prouve que Charles VII n'avait perdu le souvenir ni du dévouement de ses fidèles montagnards des Cévennes, ni de la protection dont ses armes triomphantes avaient été l'objet de la part de Notre-Dame d'Anis, si souvent invoquée par lui. Toutefois, il faut bien le reconnaître, les témoignages de la reconnaissance de ce prince ne sont pas nombreux; son fils excepté, jamais roi ne s'affranchit plus facilement de ce que pouvaient lui imposer les anciens services. Cependant il serait injuste de passer sous silence les quelques actes de libéralité dont les personnes et les choses du pays de Velay lui furent particulièrement redevables; leur rareté même y attache un certain prix.

Divers actes de libéralité de Charles VII dans le Velay.

En faveur de l'écuyer *Jean de Saignard*. — 1439.

En faveur de la ville du Puy. — 1439. — Remise sur l'octroi des bêtes chevalines.

En 1439, Charles VII étant venu au Puy au mois d'avril pour y présider l'assemblée des Etats, accueillit avec bienveillance les plaintes qui lui furent soumises, et récompensa quelques-uns de ceux qu'on lui signala comme ayant jadis chaleureusement servi sa cause (1). — Il expédia de Bourges des lettres patentes à la date du 10 décembre de la même année par lesquelles il permettait aux consuls du Puy *de prélever sur chaque bête chevaline et autres ayant pied rond, vendues ou échangées sur le marché de la ville du Puy et es-aratoires ou croix d'icelle 2 sous 6 deniers tournois*. Néanmoins il réduisit cet impôt *pour le bétail de petite valeur dont le prix de vente n'excéderait pas 100 sous, à 15 deniers par tête.* Cette concession, faite d'abord pour dix années, puis successivement renouvelée en 1450, 1460 et ratifiée en 1461 par Louis XI, avait pour but l'entretien des murailles, des tours, des portaulx, des boulevards, des fossés, des ponts, des fontaines, en un mot de toutes les fortifications, des ouvrages et emparements de la ville. — En 1448, toujours en considération des même motifs, et pour s'acquitter de certaines avances pécuniaires que lui avait fait la cité du Puy, il accorda à perpétuité à ses consuls et habitants *un droit d'entrée de 12 deniers parisis sur chaque charge de vin, d'autre territoire que de celui du Puy.* — Enfin, et pour rappeler tout ce qui peut être relatif aux actes de même nature, nous terminerons ce chapitre en empruntant aux manuscrits de Médicis le récit de ce qui arriva à cette époque à un enfant du Velay nommé *Pierre de Louvain.* Ce récit, qu'on retrouve dans le recueil des ordonnances royales, mérite d'être textuellement conservé ici; non seulement parce qu'il renferme un document historique de quelque importance, mais encore parce que la forme pittoresque et naïve du vieux conteur ajoute à l'anecdote un intérêt véritable (2) :

Idem.— En 1448.— Remise sur l'octroi du vin.

---

(1) *Lettre écrite par Charles VII pour récompenser* Jean de Saignard *qui avait offert à ce prince les premiers drapeaux qui furent pris sur les ennemis dans le Velay.*

Maistre de nostre hostel, et vous maistre et controsleur de nostre chambre aux deniers, sçavoir faisons que pour le bon rapport qui fait nous a été des sens, loyauté et bonne diligence de nostre bien-amé l'écuyer *Jean de Saignard*, et pour considération des bons services qu'il nous a faits le temps passé, au faict de nos guerres, si comme nous a été remontré, et espérons que plus il fasse icelui Jean de Saignard. — Pour ces causes et autres à celles mouvants, avons aujourd'hui retenu et recevons par ces présentes nostre premier écuyer d'écurie, pour nous servir dorénavant audit office, aux honneurs, prérogatives, franchises, libertés, gages, hôtellages, lucraisons, droits, profits et esmoluments accoutumés et qui y appartiennent. Si, nous mandons et expressément enjoignons à chacun de vous, si comme à lui appartiendra, que pris et reçu dudict Jean de Saignard le serment sur et accoutumé, et nostre présente retenue enregistrée ès-registres, papiers et écrits de nostre dite chambre aux deniers, avec celle de nos autres officiers, de semblable retenue étant du même office, ensemble des honneurs, prérogatives, franchises, libertés, gages, hostellages, lucraisons, droits, profits et émoluments des susdits faités, soufrés et laissés jouir et user pleinement et paisiblement en lui payant iceux gages et hostellages, aux termes et en la manière accoutumée, et par rapportant ces présentes *au vidimus* d'icelles fait pour le scel royal pour une fois seulement, nous voulons tout ce que a compté et payé lui en sera alloué à compte et rabattu de la recette de vous maistre de nostre chambre aux deniers, par nos amés et féaux gens de nos comptes, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandement ou défense à ce contraires.

Donné au Puy, le vingt neuvième jour d'apvril, l'an de grâce 1439. — Par le roi.

Messire Gastonet et Autrets présents, Chaligaud.

(2) Charles VII, par des lettres datées de Tours du 4 janvier 1448, accorde à perpétuité aux consuls et habitants de la ville du Puy, un droit d'entrée de 12 deniers parisis sur chaque charge de vin, d'autre territoire que celui du Puy, moyennant une somme qu'ils avaient *payée au roi*.

Il est dit dans ces lettres : que les consuls, manans, et habitants du Puy ont fait représenter au roi que depuis longtemps ils étaient accoutumés *à avoir, prendre*

Histoire du capitaine Pierre de Louvain du Puy.

« Il fut ung bourgeois du Puy qui eut ung fils qu'on appeloit noble Pierre de Louvain, lequel en ses tendres jours « s'en alla en court, pour estre mys en service; tellement que, pour les grandes débellations qui journellement « pululloient entre le roi de France et le petit Henry, roi d'Angleterre, il trouva maistre promptement; car bien adroit « enfant, astucieux et de bonne yndole estoit. — Que vous dirois-je? il servit si bien, que par les mérites de son « service il fut capitaine. — De faict, lui bailla le roi charge de certaine quantité de lances; et se porta si pertinemment, « qu'il acquist bruit et honneur; et grande considération eut entre tous les autres capitaines. Et par sa vertu et sa « valeur, fut faict chevalier devant le chasteau de Fossac, la plus forte place de la Guyenne.

Pour le récompenser, le roi le nomme capitaine, chargé de la garde des portes de la ville du Puy.

« Et pour ce que moult désiroit retourner d'où il estoit parti en félicité, honneur et gloire, il se retira devers le roi « Charles, lequel bénignement supplia qu'il luy plust lui distribuer la capitainie et la garde des clefs de la ville du « Puy, dont il estoit. Et dit qu'il y avoit bien besoing au Puy, qui estoit la clef du pays, avoir ung bon capitaine qui se « soucia de ladicte ville et du pays ensemble. Il dit encore qu'au dict pays et en la ville il y avoit tout plein de gens « qui trop faisoient de maulx, et que s'il avoit ledict office il y mettroit bon ordre. Qu'il se contenteroit pour touts « gaiges de l'entrée du vin que lui, le roi, prenoit chacun an en ladicte ville. — Le bon roi cuidant que tout ce qu'il « disoit fust vrai, et pour entretenir ses capitaines, desquels il avoit bien mestier, luy donna et octroya tout franchement « ce don.

Et, sur sa demande, lui donne pour gages la part qui revenait au roi dans le droit d'entrée du vin.

« Ledict *de Louvain* fist expédier ses lettres pour venir se mettre en possession; laquelle chose ne debvoit faire sauve « son honneur, attendu qu'il estoit natif de la ville et ne debvoit prendre les habitants de si près que de les abditer « trestous en commung de leurs beaux et anciens priviléges. Et aussi ne le debvoient ceulx du Puy souffrir, car la « chose estoit trop mal. — Par leurs anciens statuts du consulat, ils estoient accostumés faire tous les ans ung capitaine « (bourgeois ou marchand), aux gaiges accostumés, et que telle estoit leur ordonnance de garder les clefs de la ville, « et aussi d'avoir pour gaiges l'entrée du vin. Ja le roi la leur avoit donnée pour trois années dernièrement pour la « réparation et entretenement de leurs portalices, et le temps n'étoit point écheu. — Pour ces raisons et aultres plus « grandes, et nonobstant qu'il fust mis en possession dudict don, ne la grande sévérité qu'il démonstra, ne toutes ses « communications, ne les altercations qu'il fist à la ville, luy servirent peu; car gros procès sur ce se firent tant, que « finalement après plusieurs poursuites d'un costé et d'autre, sur ce fust prononcé arrest au grand conseil du roi, en « faveur de la ville du Puy, à Tours, au mois de janvier de l'année 1448.

Mais ce droit avait déjà été abandonné à la ville qui d'ailleurs avait le privilége de nommer elle-même le gardien de ses clefs.

Les consuls réclament. — Louvain est dépossédé.

« Ledict arrest ainsi prolaté, se retirarent les consuls, au nom de la communauté de la ville du Puy, devers le roi, « lui remontrant que pour la réparation et entretenance de sa ville du Puy, lui plust leur perpétuer ladicte entrée du « vin, en lui baillant d'entrée ce que de raison et selon la possibilité de ladicte ville. — Pour laquelle cause fust « convenu entre lesdictes parties que la ville du Puy bailleroit et expédieroit incontinent au roi, à cause de cette « perpétuité, la somme de 2337 *livres* 10 sous *tournois*; ce qui fust promptement exécuté. — Et voilà quant à « l'entretien du vin (1). »

---

et lever sur chacune charge de vin entrant en la ville et aux faubourgs et venant d'autre terrouer que de celui du Puy, la somme de 12 deniers parisis pour, les deniers qui en ystroient, estre employés et convertis par lesdicts suppliants ès emparements de murs, portaulz et autres fortifications, et de plusieurs ponts, fontaines et chemins de ladicte ville et de la juridiction d'icelle, et autres affaires nécessaires communes de ladicte ville; ainsi que par lettres patentes données de noz prédécesseurs et de nous à temps, etc....

Puis les lettres ajoutent : Pierre de Louvain, nostre escuier d'écuierie, s'est tiré par devers nous, et soubz umbre de ce qu'il nous a donné à entendre, que par faulte de ce que il n'y avoit point de capitaine de par nous en la dicte ville du Puy, plusieurs maulx s'étoient ensuiz, et avoient en icelle esté failts plusieurs grands excès. Pourquoy nous, par son dit donné-à-entendre, lui donnasmes l'office de capitaine et garde des clefs de la dicte ville du Puy; et pour ce qu'il n'y avoit aucuns gages lui octroyamces qu'il eust et print l'émolument et profit de ladicte entrée ou aide de 12 deniers parisis. — Par vertu desquelles nos lettres ledit de *Louvain* se veut porter capitaine de ladicte ville, prendre et lever lesdicts deniers.

— Et à cette cause se meut certain grand procès en notre cour de Parlement à Paris, entre les suppliants d'une part, prétendant que ledict de *Louvain*, ne autre, ne se pouvoit, ne devoit dire ou porter capitaine de ladicte ville, avoir les clefs et garder, ne prendre l'émolument des 12 deniers, — et ledict *Louvain* disant le contraire....

Auquel procès a été procédé par longtemps en nostre dicte court, et depuis, ladicte cause par nous évoquée pardevant nous et les gens de nostre grand conseil...... a été dict que les lettres obtenues de nous par *Louvain* ont été par lui mal obtenues et qu'elles demeuroient nulles et de nulle valeur et effet, etc ...

Voulant envers les suppliants reconnoistre les services par eulx à nous faiz et leur aider à supporter leurs affaires..... voulons que lesdicts 12 deniers ils puissent lever et faire lever dorénavant, perpétuellement et à toujours-mès, sur chacune charge de vin d'autre cru que celui dudict lieu ; et s'il advenoit que aucun vin y fut mené ou conduit par charroy en queue ou autrement que à charges ou sommes, que iceulx suppliants ou leurs commis puissent lever ladicte entrée de 12 deniers au feur et équivalant, et selon la quantité de vin qui y sera menée ; c'est à savoir, de ladicte charge, 12 deniers et de plus lesdiz plus, et du moins moins; pour les deniers qui en ystront, estre convertis et employés ès réparations, réfections et entretennement desdictes murailles, portaulx, ponts, fontaines, chemins et chaussées desdictes ville et faubourgs et autres affaires communes et nécessaires de ladicte ville du Puy, etc. — (*Ordonn. des rois de France*. T. XIV, p. 37.)

(1) Extrait des manuscrits originaux d'*Etienne Médicis*, déposés à la Bibliothèque historique du Musée du Puy.

XX.

LIGUE DU BIEN PUBLIC DANS LE VELAY.

Mort de Charles VII.

CHARLES VII, à peine âgé de 58 ans, sentit ses facultés mentales promptement défaillir et la vie l'abandonner. « Vers ses derniers moments, son esprit déjà « vivement ébranlé ne fut point exempt, dit Æneas Sylvius, de la démence qui « avait jadis troublé celui de Charles VI. » Le souvenir de ses premières années le poursuivait, et il tremblait sans cesse devant la rébellion de l'ambitieux Dauphin; il poussa même si avant cette frayeur mortelle que, dans la crainte d'être empoisonné, le malheureux se laissa mourir d'inanition. — Louis, plus ingrat que n'avait été son père, ne donna pas même une apparence de regret à sa mémoire. — Il avait promis d'être clément et de pardonner; « mais, dit Commines, dès qu'il se trouve grand et roi « couronné, d'entrée il ne pense qu'aux vengeances. » Il destitue, il disgracie sans pitié tous les ministres, les officiers qui ont fidèlement servi Charles VII, et donne des emplois à ses anciens partisans. Il étend une main hardie sur les bénéfices par l'abolition de la pragmatique, préférant s'arranger avec le Pape pour nommer directement ses amis, plutôt que de voir, ainsi que cela se pratiquait, les grands peser sur les élections de toute leur influence, et faire arriver les dignités ecclésiastiques à leurs seules créatures. Il interdit aux seigneurs le droit de chasse. Il augmente le nombre des Parlements, dans le but d'affaiblir l'influence de ceux qui existaient. Il sème avec adresse des germes de discorde entre les hommes que sa politique tient à diviser, parce qu'il se propose, en isolant ses adversaires les uns des autres, de les circonvenir plus aisément. « Ce qui est, affirme Commines, une grande grâce que Dieu faict au prince qui le sait faire. » Il porte aux plus hauts emplois les gens de la plus basse condition, et en arrache brutalement les plus qualifiés. Il donne la noblesse *à quiconque veut marchander au royaume*, car ennoblir les manans c'est désennoblir les nobles, et rien ne convient davantage à sa politique que d'humilier tout ce qui prétend tenir quelque grandeur d'une autre source que de son bon plaisir. Il a beaucoup d'hommes et de choses à acheter, c'est pourquoi l'argent est un de ses plus indispensables instruments de succès, et comme rien ne l'arrête, il fixe d'un trait de plume et sans autre avis que le sien la taxe publique à trois millions. — Cela fait, il veut voir par lui-même ce qu'on dit, ce qu'on pense par le royaume, et sa dévotion lui inspire fort à propos d'utiles et pieux pélerinages. Il se met en route, sans train, sans escorte, plus que modestement vêtu; il s'arrête dans les villes, prend gîte chez les bourgeois, s'entretient familièrement avec eux de leurs intérêts, confirme, augmente chemin faisant les franchises de plusieurs cités, ennoblit quelques échevins, quelques consuls, écoute avec une apparente bonhommie les plaintes qu'on lui adresse, les provoque même au besoin, promet de donner satisfaction à toutes les souffrances, en un mot, cherche de son mieux à se rendre populaire par ses façons et son langage.

Louis XI. — Sa politique.

Le mécontentement devient général.

C'était toute une révolution dont le nouveau roi avait tracé le programme et qu'il se hâtait d'accomplir. Cependant, les princes dépossédés de leurs gouvernements étaient irrités et ne le cachaient guère; les nobles, humiliés de la faveur de tant d'obscurs parvenus et des dédains dont ils étaient incessamment l'objet, ne pouvaient contenir leur indignation; le clergé, effrayé par l'abolition de la pragmatique, laissait entendre des plaintes; la bourgeoisie elle-même, sur laquelle le roi comptait, parce qu'en cela il faisait beaucoup pour elle, sourdement excitée par toutes les autres classes, se plaignait de l'extrême rigueur des taxes et murmurait aussi. De telle sorte qu'un moment arriva où le mécontentement devint général. — Une ligue ne tarda pas à se former sous le patronnage des cours de Bourgogne et de Bretagne, qui avaient l'une et l'autre à gémir des menées tortueuses de Louis XI. Le duc de Bourbon, beau-frère du roi, certainement un des plus empressés à saluer son avènement à la couronne, se vit brusquement dépossédé de ses pensions et de son gouvernement de Guyenne; le comte de Daumartin fut arrêté; Dunois fut dépouillé des hauts emplois qu'il devait à ses vieux services; le comte de Charollais, le duc de Lorraine, le sire d'Albret, la plupart des capitaines de Charles VII apportèrent de nouveaux griefs au ressentiment universel, et vinrent grossir le nombre des mécontents; l'ingratitude n'arrêta même pas les deux d'Armagnac qui devaient tant à Louis XI; « Tous, dit Commines, entrèrent dans la ligue, « parce qu'elle s'entreprenoit sous couleur de dire que c'étoit pour le bien du royaume. »

Organisation de la *ligue du Bien Public*.

1464. — 1465.
Le duc de Bourbon est un des principaux instigateurs de ce mouvement insurrectionnel.

Louis voit le péril, et pour le conjurer il se hâte de convoquer à Tours une assemblée des plus considérables seigneurs du royaume. Là, cherchant à repousser les accusations dont sa politique est l'objet, il déclare qu'on l'a mal compris et qu'il n'a jamais voulu gouverner que pour les princes et avec les princes. Il parle bien, on l'admire; toutefois, ses protestations ne trompent personne, et chacun se retire bien décidé à agir. En effet, tandis que le jeune duc de Berry entre dans la conjuration et se sauve en Bretagne, le duc de Bourbon publie dans un manifeste les intentions des princes pour la réforme de l'Etat et le bonheur des peuples. Mais le roi qui veille à tout, répond : *que s'il avait voulu augmenter les*

dotations de ses ennemis et leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, aucun de ceux qui se liguent contre lui n'aurait pensé au bien public. Puis, sans plus attendre, il se dispose à combattre les rebelles.

Situation du Velay à cette époque.

JEAN, *bâtard de Bourbon*, évêque du Puy, excite le mouvement dans son diocèse.

Que se passait-il alors dans le Languedoc et particulièrement dans le Velay? — Jean, bâtard de Bourbon, frère naturel du duc Charles, occupait depuis plus de vingt ans le siége épiscopal de la province. Ce prélat, sur le compte duquel nous aurons à revenir bientôt dans un chapitre spécial, était à la fois évêque du Puy, coadjuteur de l'archevêché de Lyon, abbé de Cluny, et devait à ces trois hautes dignités ainsi qu'à son nom et à son immense fortune, une influence considérable. Les rigueurs exercées contre sa famille, la conduite du duc de Bourbon, celle de tous les princes de sa maison, ne pouvaient le laisser indifférent dans cette grande querelle. C'est pourquoi, dès que la ligue du bien public fut proclamée, il prit parti contre le roi et devint dans son diocèse l'auxiliaire le plus passionné de la coalition.

Le vicomte de Polignac se réunit à l'évêque.

Le vicomte de Polignac, dont les sympathies étaient également froissées par la politique nouvelle, ne fut pas moins ardent à répandre l'agitation sur ses domaines. Seulement les choses n'allèrent pas aussi facilement que l'évêque et lui l'espéraient; et tandis qu'ils couvraient le pays d'agents chargés de répandre les promesses et les menaces, d'entraîner par la frayeur, l'intérêt ou la persuasion, ils voyaient les *d'Apchier, les Montlaur,* ces éternels antagonistes de l'influence épiscopale, faire la plus énergique propagande en sens contraire. De part et d'autre on s'observait, on se comptait, on se préparait.... Tous les châteaux furent armés et remplis de soldats, les plus petites places furent militairement occupées; on n'attendait, en quelque sorte, qu'un signe pour recommencer la guerre civile.

Les sires d'Apchier et de Montlaur soutiennent le parti du roi.

La ville du Puy reste fidèle à Louis XI, malgré toutes les promesses des ligueurs et la pression de son évêque.

Cependant, la ville du Puy, traditionnellement fidèle à la couronne, répondait par une froideur extrême à l'impatience intéressée de Jean de Bourbon. Quoi que pût faire l'évêque, les bourgeois et les marchands comprenaient bien qu'après tout Louis XI n'était pas leur ennemi autant qu'on se plaisait à le leur répéter. La réplique au manifeste leur était connue, les goûts simples, les habitudes modestes du monarque, ses façons vis-à-vis des grands seigneurs, ses familiarités avec les bourgeois et le menu peuple, ses sollicitudes pour le commerce, sa foi en Notre-Dame, tout cela leur plaisait. « En « vain publia-t-on dans les rues et dans les carrefours, par cris et par préconisations publiques, que n'y eust homme qui « eust à payer tailhes, charnage, sixième du vin, ni nuls aultres tels que subsides, car Monseigneur de Berry les « affranchissoit; les habitants ne cédèrent à aucune séduction; mais, ajoute Médicis, les bonnes gens des plats pays ne « sçavoient quel party tenir, tant ils estoient tourmentés de divers assautz. »

Le sénéchal de Beaucaire, en résidence au château de Bouzol, demande aux gens d'Espaly serment de fidélité au roi.

C'est sur ces entrefaites que le sénéchal de Beaucaire, à cette époque au château de Bouzol-sur-Loire, et qui y était retenu parce que la peste sévissait cruellement à Nîmes, résolut, avant d'agir, d'apprécier par lui-même la situation. Il avait beaucoup entendu parler des menées de Jean de Bourbon, elles étaient même assez évidentes pour qu'il ne pût douter de leur but; toutefois, afin de s'assurer plus pertinemment encore de l'exactitude des rapports qui lui avaient été faits à cet égard, il ordonna aux gens du bourg d'Espaly, ceux qu'il savait être le plus sous la dépendance épiscopale, de venir sans délai prêter entre ses mains serment de fidélité au roi. Les vassaux du prélat, ainsi mis en demeure, « s'adressèrent à M. Du Puy, messire Jean de Bourbon, lui demandant comment se debvoient gouverner. A quoi « l'évêque leur manda qu'il n'en fissent rien, mais s'en excusassent le plus gracieusement possible. Et cependant, ledict « messire Jean de Bourbon se fist prêter à lui-même, par les hommes d'Espaly, serment de fidélité contre le roi, et mit « grande garnison dans le chasteau. »

Jean de Bourbon ordonne à ses vassaux de refuser ce serment.

Le sénéchal marche sur Espaly.

Le sénéchal n'avait plus à hésiter; il fait un appel aux seigneurs du Velay restés fidèles à Louis XI, lève une petite armée qu'il recrute principalement parmi les bourgeois dévoués de la ville du Puy, et marche sur les rebelles auxquels il fait sommation, au nom du roi, d'avoir à ouvrir de suite toutes les portes d'Espaly. — Le neveu de l'évêque, trésorier de Notre-Dame, se présente en parlementaire : *La ville est au roi*, dit-il, *et quand le roi y viendra en personne, ou que quelqu'un ayant exprès mandement de lui se présentera, alors on ouvrira; mais pas avant. — Eh! quoi! ne ferez-vous donc autre chose?* demande le sénéchal; — *nenny,* répond le trésorier; — *alors à l'assaut!* crie le sénéchal, *à l'assaut! à l'assaut!* et immédiatement il dispose ses troupes devant le parlementaire étonné de tant d'énergie, et qui se hâte de rentrer dans la place pour prévenir ses amis de ce qui se prépare.

Le bourg ouvre ses portes.

Le château, dont il reste à peine quelques ruines aujourd'hui, était fièrement assis sur le sommet de la belle roche volcanique que tout le monde connaît. D'un coté, au nord, la rivière de Borne, en cet endroit pleine de gouffres, lui servait de ceinture; et on ne pouvait y atteindre de l'autre qu'après avoir traversé le bourg qui l'enveloppait de ses murailles crénelées. La garnison de la citadelle épiscopale comptait donc sur une vigoureuse résistance de la part des habitants d'Espaly; mais les bonnes gens, effrayés du nombre des assaillants, peu disposés du reste à subir les rigueurs d'un siége pour une cause qu'ils connaissaient à peine, ouvrirent presque aussitôt leurs portes, demandant pour eux grâce et merci. — Le sénéchal se dirigea sur le château, et sans s'émouvoir du bruit d'un canon que les gens de l'évêque faisaient gronder sur sa tête en manière d'épouvantail, frappa aux poternes, appela ceux qui commandaient dans la place, leur ordonna une fois encore d'ouvrir au nom du roi; et comme ils persistaient dans leur refus, le siége commença sur le champ. « C'estoit le 4 d'octobre 1465, dit Médicis, il y eut des blessés d'un quartier et d'aultre. « Il y avoit avec ledict sénéchal environ six cents arbalestriers sans les autres gens. — Cet assaut dura cinq jours, et « chacun jour environ deux heures assailhant le chasteau. Quand on vint au cinquiesme qui estoit un mardy, un « nommé noble *Pierre de Verry,* capitaine de la place, étant tout armé à une fenêtre du lieu qu'on appelle *le grenier « de la Sivada,* par son malencontre leva sa visière en hault, comme par une gloire, et l'asséna si droit quelqu'un, « qu'il luy mist un traict bien avant entre les deux yeulx, si qu'il encheut à la renverse mort tout roide, dont ceulx « du chasteau en furent très-contristés, et alors demandèrent à parlementer. » — Le sénéchal expédia un de ses capitaines d'arbalétriers nommé Pierre del Roux. Il espérait qu'il serait plus facile de s'entendre avec ce délégué qui était du Puy et qu'il savait du reste parfaitement capable de bien diriger cette affaire. Le capitaine se présenta donc au château, porteur

Le château résiste. — Le sénéchal en fait le siége. — Octobre 1465.

des conditions

des conditions qu'il était chargé de faire agréer. On discuta longtemps, mais sans pouvoir rien conclure. Impatienté de toutes ces lenteurs, le sénéchal déclara qu'il avait hâte d'en finir; et comme il ne lui convenait plus de voir ses négociations entravées par les discussions auxquelles beaucoup trop de gens prenaient part, il demanda que le neveu de l'évêque lui fût envoyé muni des pouvoirs nécessaires, de façon que tout pût se régler par son entremise. Cette demande ressemblait trop à un ordre, et la position était trop critique pour qu'on ne s'empressât pas de s'y soumettre. Toutefois on obtint que le trésorier serait accompagné de quelques personnes, et que les conférences auraient lieu en l'hôtel de maître Jehan Pratlain d'Espaly. Le sénéchal se rendit d'autant plus volontiers à ce désir, que c'était là tout ce qu'il voulait accorder. En effet, dès la première entrevue on comprit qu'il n'y avait rien à espérer à prolonger davantage, et la place fut rendue au roi entre les mains du sénéchal qui en prit aussitôt possession; quant à la garnison, elle se trouva fort heureuse de pouvoir sortir *vies et bagues sauves*....

Le château se rend, et la garnison peut sortir vies et bagues sauves.

Très-peu de temps après deux individus, nommés l'un *Jacques Christal* l'autre *Etienne de la Maladières*, convaincus de certains méfaits que le chroniqueur ne fait pas connaître, mais qui, suivant toutes les vraisemblances, se rapportaient aux évènements politiques dont nous parlons, furent arrêtés et incarcérés dans les prisons du château d'Espaly. — Ce devait être une capture à laquelle on tenait d'une manière spéciale, s'il en faut juger du moins par les actes de cruauté que l'évasion de ces deux détenus motiva contre les malheureux soupçonnés d'y avoir pris une part quelconque. « Or est ainsi, raconte Médicis, que le curé de Saint-Marcel, nommé Jehan Delpi, fréquentoit souventes fois le chasteau « et les hommes de la garnison; la femme dudict Christal que léans estoit prisonnier, aussi y visitoit souvent son « mary. Et un jour entre les autres lui apporta secrètement une corde, ainsi que Christal lui en avoit baillé l'industrie « pour l'aider de s'en sortir. Or ce jour même que la femme porta la corde, le curé, messire Jehan Delpi, vint soper « avec la garnison audict chasteau. En ce temps, pendant qu'ils sopoient ensemble, Christal et Etienne de La Maladières « s'en sortirent avec cette corde par les privées. — Si eust le curé sopé et déjà s'en fust allé, lorsque la garnison « s'aperçut que les prisonniers s'en estoient issus. Et quand ils virent qu'ils ne trouvoient leurs prisonniers, ils « soupçonnèrent ledict curé, combien qu'il en fust innocent. Ils l'envoyèrent quérir et le mirent dans le chasteau ainsi « qu'un nommé Bertrand Gibert, du lieu d'Espaly, qui aussi le chasteau fréquentoit pour visiter Estienne de la « Maladières. Ils les accusèrent du cas, disant qu'ils en avoient fait aller les prisonniers, lesquels il avoient prins en leur « garde.

Cruauté des soldats de cette époque. — Récit de Médicis.

« Donc, ils lièrent Bertrand Gibert au plus hault d'une eschelle, et le laissèrent là pendu par les bras; puis, « prindrent le curé, et l'estachèrent au bout de la chambre qu'on appelle la chambre de Monseigneur, et lui mirent un « baillon en la bouche, et lui firent boire de la suie destrempée dans un gobelet, et puis chauffèrent fort une poële et, « toute aulbe, la lui mirent sur le ventre, lui pissèrent dedans la gorge; bref lui firent tant de martyre que finalement « il en mourut.

« Et ce, pendant que le pauvre curé estoit à l'agonie de la mort, arriva au chasteau un capitaine, lequel, voyant ce « désordonné excès, les en reprit et vitupéra chaudement; et il fist destacher Bertrand. — Tout cela venu à la « cognoissance de la cour royale de Velay, furent prins lesdicts malfaiteurs et menés au Puy en la cour du roi. Et « fut exécutée justice, dont trois en perdirent la tête, autres furent fustigés et autres échappèrent par grace. Puis « après tout ce, fut rendu ledict chasteau d'Espaly entre les mains de Monseigneur du Puy. »

Dès le premier moment Louis XI ne se dissimula pas les périls de la lutte; il comprit que la féodalité qu'il voulait frapper au cœur pourrait le vaincre, et qu'alors la monarchie succomberait en sa personne. Il chercha donc à ressaisir ses avantages. Comme roi, il fit preuve l'épée à la main d'habileté et de courage; mais son ambition n'était pas de dompter ses ennemis à la manière des conquérants, ce moyen était trop cher et trop chanceux. Peu jaloux de la gloire militaire, il tenait à réussir avec des armes plus sûres; d'ailleurs mûri par l'expérience et mieux appris sur les véritables causes de la rébellion, il savait ce qu'il fallait entendre par *bien public*. Il changea donc de système, et tout en persévérant dans les mêmes idées, il s'appliqua à tromper tout le monde. Qui ne sait dissimuler ne sait régner, disait-il, et partant de ce principe, il se mit à flatter ceux dont il avait à craindre ou à espérer quelque chose. Sa politique n'épargna pour leur plaire, pour endormir leur vigilance, pour pénétrer leurs desseins, ni séductions, ni promesses, ni prodigalités. Il parut revenir sur ses intentions vis-à-vis des grands vassaux de la couronne, car il leur donna tout ce qu'ils voulurent, se proposant bien toutefois de reprendre plus tard, en temps opportun, ce qu'il leur abandonnait d'une façon si débonnaire. — Louis XI consentit à Conflens, le 29 octobre 1465, un traité en apparence en faveur de ses ennemis « par lequel, dit « Comines, les princes butinèrent le monarque et le mirent au pillage, chacun emportant sa pièce. » Puis quand ils se furent retirés satisfaits, le roi se mit à l'œuvre tortueuse qu'il avait résolue.

Louis XI poursuit l'accomplissement de ses desseins par la force, et plus encore par la ruse et la dissimulation.

Le duc de Bourbon était rentré en grâce et venait de recevoir le gouvernement du Languedoc; l'évêque du Puy devait nécessairement profiter aussi du bénéfice de la paix; son château d'Espaly lui fut donc rendu, et lui-même ne tarda pas à être nommé lieutenant-général de toute la province, pour le duc Charles, son frère naturel, auquel il convenait mieux de vivre à la cour qu'à Toulouse, et qui du reste n'était pas fâché de surveiller de près les intérêts de sa maison (1). — Quant au vicomte de Polignac, pour lequel n'existaient pas les mêmes motifs de ménagement, Louis XI lui fit voir qu'il n'oubliait que ce qu'il voulait oublier, et que s'il avait pardonné à la puissante famille du mari de sa sœur, il lui plaisait de se souvenir que le vicomte Guillaume-Armand IX avait défendu à ses vassaux de payer des subsides. En

Le duc de Bourbon est nommé gouverneur du Languedoc.
L'évêque du Puy devient son lieutenant-général pour toute la province.

(1) Plus tard, en 1470, pour concilier la faveur de Louis XI à l'abbaye de Cluny dont il était abbé, Jean de Bourbon prêta au roi une somme de quatre mille écus d'or, pour l'aider à subvenir aux dépenses de la guerre qu'il soutenait contre Charles de Bourgogne, guerre que l'abbé de Cluny appelle *une bonne, sainte et juste querelle*....

conséquence, il ordonna au sire de Lafayette de se rendre dans le Velay, d'y lever des troupes, de faire prisonnier le vicomte et de s'emparer de son château.

Le roi, qui veut châtier le vicomte de Polignac, ordonne au sire de La Fayette d'aller le faire prisonnier et de saisir son château.

Gilbert de Lafayette, seigneur de Saint-Romain, vint immédiatement au Puy, sans même laisser soupçonner de quelle mission il était chargé; car il fallait pour réussir prendre le châtelain à l'improviste. Il passa cinq jours à préparer discrètement son projet; puis, quand il fut assuré du concours dévoué d'un certain nombre de bourgeois, le 14 janvier 1467 il fit publier par tous les carrefours de la ville un ordre aux habitants en état de porter les armes, d'avoir à se disposer sans délai pour une affaire urgente qu'il ne nomma pas. A midi, le rappel général fut battu avec injonction formelle aux citoyens, sous peine d'être déclarés rebelles au roi, d'être saisis au corps, d'être emprisonnés et de voir leurs biens confisqués, de se rendre de suite, équipés, armés, et avec des munitions de guerre, sous les murs du château de Polignac pour en commencer le siége et le continuer jusqu'à ce que la place fût prise ou rendue. — Il n'y avait pas un instant à perdre, et même, quelque diligence que fit le sire de Lafayette afin d'éviter les communications si faciles entre la ville et le château, il fut informé que les sieurs Aymard Dubois, bailly du Villars, Jean Audibert et Artaud Cénat, officiers du vicomte, venaient de quitter furtivement le Puy pour se rendre à Polignac. Aussitôt il se mit à leur poursuite, parvint à les atteindre, les arrêta, les conduisit dans les prisons municipales; et cela fait, à la tête d'une troupe de bourgeois et de marchands, tous à cheval, vint frapper à la porte du château d'où il somma par trois fois le vicomte de lui ouvrir au nom du roi.—Armand de Polignac ne chercha même pas à résister, et dès qu'il eut pris connaissance de la commission officielle du sire de Lafayette, non-seulement il ordonna que les portes lui fussent ouvertes, mais encore qu'il fût reçu avec la plus haute distinction. Néanmoins, afin de concilier ce qu'il devait aux injonctions de son souverain et à la sûreté de sa personne, il se réfugia dans la chapelle, espérant que ce lieu d'asile serait respecté, et que personne n'oserait en cet endroit mettre la main sur lui. Il se trompait étrangement.

Charles de La Fayette exécute l'ordre.

Il est parfaitement reçu dans le château.

Dès que Gilbert de Lafayette fut entré ainsi que tous les gens de son escorte, il fit soigneusement refermer les portes, prit les clefs, plaça par précaution des sentinelles sur les remparts, et se rendit ensuite dans la grande salle du château où l'attendait madame la vicomtesse de Polignac, Amédée de Saluces, fille de Mainfroy, comte de Cades; elle avait auprès d'elle ses enfants et plusieurs nobles dames des environs. — L'on fut plein de courtoisie de part et d'autre; jamais la châtelaine n'avait montré plus de prévenances, jamais le sire de Lafayette n'avait cherché à être plus aimable; et sans l'absence du vicomte qui ne sortait pas de la chapelle, on aurait cru plutôt à la visite empressée d'un ami impatiemment attendu, qu'à celle d'un officier du roi chargé de l'arrestation du maître et seigneur du vieux manoir (1).

Le vicomte et son fils sont emmenés prisonniers à la cour.

Quoi qu'il en soit, le lendemain Gilbert de Lafayette fit prévenir Armand de Polignac et son fils aîné, qu'il avait l'ordre précis de les arrêter l'un et l'autre, en quelque lieu qu'ils fussent trouvés, et de les amener aux pieds du roi.— La résistance était inutile; le vicomte céda de bonne grâce et fut conduit à Paris..... Mais bientôt il fit sa paix avec Louis XI, auquel il jura la plus inviolable fidélité. L'historiographe qui rapporte ces évènements ajoute que la maison de Polignac dut en conserver longtemps le souvenir, puisque le séjour du fils du vicomte à Paris détermina le mariage de ce jeune seigneur avec la fille du comte de Daumartin, grand-maître de France, et que le rapide passage de Gilbert de Lafayette dans le château de son prisonnier suffit pour lui faire connaître la belle Isabeau de Polignac, dont il devint amoureux, qu'il enleva et qu'il épousa très-peu de temps après.

Heureuse solution de cette affaire.

Pour achever ce qui nous reste à dire sur ce sujet, nous rapporterons ici une circonstance servant à établir à la fois combien grande était la défiance de ceux qui traitaient avec Louis XI, et de quelle haute estime jouissait alors la maison de Polignac, puisque la parole de son chef était demandée et était offerte comme garantie de la parole royale elle-même. — C'était en 1476, après un traité conclu avec le duc de Bretagne, le roi écrivait au vicomte Armand X :

Lettre de Louis XI au vicomte de Polignac, pour lui demander son sceau comme garantie de sa parole royale.

MONS LE VICOMTE,

Par les derniers appointements faits entre le duc de Bretagne et moy, il fut dit que je serois tenu de bailler de ma part le scellé de plusieurs seigneurs de ce royaume, et aussi le duc seroit tenu de sa part de me bailler celui de plusieurs seigneurs de ses pays; et au mémoire qui m'a été envoyé, y êtes nommé et compris. Vous savez que, puisque je l'ai une fois promis, il faut que je m'en acquitte, pour mon honneur. Et pour ce, je vous prie, sur tout le service que me voulez faire, que incontinent ces lettres vues, envoyez par le porteur vostre scel, en la forme que par lui vous envoye, afin que je puisse l'envoyer par delà, et que je recouvre les autres; et adieu.

Ecrit à Roanne, le 14 jour de juillet, signé LOUIS et plus bas, *bastard*.

Et le vicomte répondait :

Réponse du Vicomte.

Nous Armand, vicomte de Polignac, baron des baronies de Randon, de Chalencon, de Solempnhac, et seigneur de Randans. Comme soit ainsi, que pour entretennement du traité et union de paix faits entre le roi mon souverain seigneur d'une part, et le duc de Bretagne d'autre, ait été avisé, que pour plus grande seureté, et afin que ledit traité de paix soit mieux entretenu, observé et gardé, que aucuns seigneurs et autres de la part du roi, et pareillement aucuns et autres de la part du duc de Bretagne, bailleront leurs lettres en la forme et manière que nous et autres de la part du roi les baillerous; nous, en suivant le bon plaisir du roi, et par son exprès commandement, promettons audit duc de Bretagne, par les foy et serment de notre corps, sur nostre honneur et baptême que apportâmes dessus les fonds, que au cas que le roi meuvroit guerre audit duc de Bretagne, que jamais ne l'accompagne, ne le serve hors du royaume, ne oncques le secourir en la duché et pays dudit duc, ne y faire entreprise, pillerie aucune, ne en prendre harnois, ni faire chose quelconque directement, qui porte préjudice audit duc, ni à son pays, hors du royaume, tel qu'il est à présent, en renonçant à tous commandements et contraintes que le roi nous pourroit sur ce faire.

En témoin de ce, nous avons signé, etc.... le XXVIII août, l'an MCCCLXXVI. — Signé ARNAUD, *avec son sceau* (2).

---

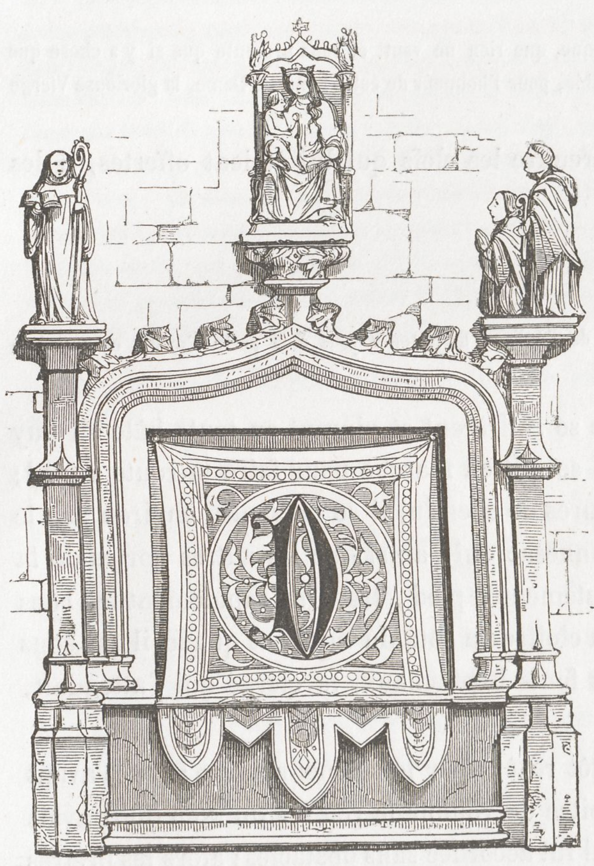
(1) Un Lafayette, dont l'arrière-petit-fils devait, dans une révolution bien autrement grave, atteindre le crédit d'un Polignac, et quarante ans plus tard, reprendre un trame fatidique, plus funeste encore à la faveur d'un autre Polignac. Etrange fatalité! Deux races jetées par la nature dans l'âpre berceau de l'Auvergne, nourries sous le même ciel, au bruit de la même cornemuse montagnarde, différent de tendance politique dès le XV[e] siècle; et l'arrêt du destin, qui arme leur fortune l'une contre l'autre, se maintient encore après cinq cents ans. — (*La Loire Historique*, p. 135.)

(2) *Preuves de l'hist. du Languedoc*. Tom. V, p. 47-48.

XXI.

PÉLERINAGES DE LOUIS XI A NOTRE-DAME DU PUY.

CHANOINES DE CETTE ÉGLISE.



Chapelle de Chanteuge.

Grande confiance de Louis XI en la protection de la Vierge.

De tous les princes français, en n'en exceptant pas Charlemagne, son fils, et Saint Louis lui-même, le plus fervent au culte de la Sainte Vierge ce fut sans contredit Louis XI. Son père lui avait inspiré cette dévotion dès sa plus tendre enfance, et plusieurs fois il l'avait mené avec lui en pélerinage à divers oratoires célèbres, particulièrement à celui du Mont Anis. Quand à son tour le fils de Charles VII fut devenu roi, sa plus constante préoccupation fut d'invoquer dans toutes les circonstances difficiles de sa vie, la protection spéciale de l'auguste patronne de ses ancêtres. — En 1468 Louis, âgé de 45 ans et depuis sept années sur le trône, commençait à éprouver quelque inquiétude de ne point avoir d'enfant mâle; néanmoins il espérait toujours obtenir par l'intercession de Notre-Dame ce que la nature lui avait jusque-là refusé; il écrivit en conséquence à Jean de Bourbon, évêque du Puy, lui demanda de faire faire à cette intention des prières publiques et une procession générale dans laquelle la miraculeuse image de la Vierge noire serait solennellement portée. Sa confiance était entière dans ce pieux recours; elle ne fut pas déçue. « Le « 10 juillet, dit Médicis, cette procession parcourut les divers carrefours de la ville; et il y eut sur son passage de moult « belles hystoires, tant du Vieulx que du Nouveau-Testament, ainsi que plusieurs autres triomphes et cérémonieuses « choses qu'il serait trop long de rapporter, mais d'où s'en suivit que peu de temps après, la reine devint enceinte et mit « au monde un Dauphin (1). » C'était au mois de juillet 1470 que naquit le prince tant désiré, et trois mois après, la reine, accompagnée de la duchesse de Bourbon et d'une suite nombreuse, vint en pélerinage à Notre-Dame du Puy, où elle fut reçue avec tous les honneurs dûs à l'épouse d'un souverain.

Il écrit à l'évêque Jean de Bourbon pour demander des prières à Notre-Dame du Puy, afin d'obtenir des enfants mâles.

Ses vœux sont exaucés.

Les graves et incessantes affaires royales n'avaient point encore permis à Louis XI de céder à son pieux désir de venir lui-même s'agenouiller aux pieds de l'autel de sa protectrice. Toutefois, profitant de quelques jours de calme, il quitta brusquement Paris et sa cour pour accomplir ce que sa conscience lui imposait comme un devoir. En effet, ce n'était pas seulement un fils qu'il devait à l'assistance de la Vierge anicienne, c'était sa vie qui par elle avait été miraculeusement sauvée. S'il faut en croire le frère Théodore, ou plutôt Robert Gaguin, vieil historiographe du temps, certain Rhénon, pressé par le prince d'Orange, partisan dévoué du duc de Bourgogne, s'était engagé à empoisonner Louis XI, et il était même à la veille d'accomplir son criminel projet, lorsque le bâtard de Châlon, informé à propos, fit arrêter, fit saisir le coupable qui était un de ses sujets, et ordonna qu'il fût jeté dans une basse fosse en attendant son supplice. Rhénon s'attendait d'un moment à l'autre à mourir; toutefois, son repentir, ses aveux, et surtout sa confiance en Notre-Dame du Puy, à laquelle il eut recours en ce péril extrême, lui valurent sa grâce, et déterminèrent le roi à aller visiter sans plus tarder l'oratoire vellavien.

Il vient en pélerinage à Notre-Dame du Puy. Mars 1475.

Ce fut le 7 mars 1475 que Louis XI, depuis trois semaines en route, arriva sur les hauteurs de Fix, à trois lieues environ du Puy (2). Quand il descendit dans l'hôtellerie de ce village encore tout couvert de neiges, il trouva pour le

Arrivé sur les hauteurs de Fix, il trouve une députation du chapitre de l'église cathédrale.

---

(1) Charles, frère du roi, chef de la ligue du Bien public, venait de faire la paix avec Louis XI, et avait reçu en apanage, au mois de mai 1469, le duché de Guyenne. — En 1470, ce nouveau duc, élevé dans les mêmes sentiments religieux que son frère, vint en pélerinage à Notre-Dame du Puy. — « Il lui fut faict grand « honneur à son entrée, rapporte le même chroniqueur; les Ordres l'allèrent quérir en l'*Oradour du Collet*, et ceux de l'église cathédrale au *Pourtal Saint-Georges*, « ainsi qu'il est de coutume au sang royal. Les rues par où il debvoit passer furent tendues comme le jour du Corps de Dieu, et plusieurs belles et nobles hystoires « furent faictes, et plus belles par commun bruit que celles qui, auparavant, avoient été faictes au portement du Saint Image duquel est ci-dessus parlé. — Il y avoit « avec lui 400 chevaulx, et il demeura au Puy, faisant ses dévotions, 7 ou 8 jours. Un soir entr'autres, il veilla dans l'église Notre-Dame et y offrit un moult beau « cierge de cire, et au Saint Image donna une robe de velours en or battu, avec ses armes. Ce bon seigneur étoit clerc, il visita soigneusement la bibliothèque de « *Pierre Odin*, official du Puy, et à son départ, reçut de celui-ci un petit livre. » (Manuscrit de *Médicis*.)

(2) Arnaud commet une erreur quand il fixe ce premier pélerinage en 1476. Louis XI vint au Puy en 1475, au mois de mars, et fit un second pélerinage l'année suivante, au mois de juin.

recevoir une députation du chapitre de l'église cathédrale composée, en l'absence de l'évêque son chef, de *Jacques de Ceissac*, doyen, de *Pierre de Neuville*, chanoine, et de *Pierre Odin*, abbé de la collégiale de Saint-Vosy (1). Cette députation lui fut présentée par le grand chambellan, Charles de Lafayette. — Aussitôt qu'ils furent devant le roi, ils se mirent tous à genoux, et Pierre Odin prononça cette harangue :

Discours prononcé à Louis XI au village de Fix, par les délégués du chapitre.

« Sire,

« Voicy vos tres humbles et obeyssants serviteurs et orateurs de vostre saincte église du Puy, les quels sont venus ici au devant de vostre royale majesté, pour « vous faire la révérence que vous est deüe et appartient, et pour vous présenter les biens, tant spirituels que temporels, de vostre dicte église. Et à vous nostre « souverain et naturel seigneur, présentons les clefs de nostre cloistre du Puy, de la roche de Corneille et de Saint-Michel, vous remerciant des bienfaicts par vous « en icelle vostre église, et vous priant très humblement qu'il vous plaise avoir icelle, ensemble ses supposts, en vostre singulière commandation, et qu'il vous plaise « leur commander vos agréables plaisirs, pour iceulx accomplir, aydant Nostre Seigneur et sa Benoiste Mère, que par leur saincte grâce vous doint prospérité et « victoire de parvenir au dessus de vos besongnes et vous donner bonne vie et longue.

Le Roi répondit :

Réponse du Roi.

« Messieurs, levez-vous, soyez les très bien venus. Je vous mercie de l'offre que faictes à ma personne, que rien ne vaut, et vous présente que si y a chose que « puisse faire pour cette saincte église, dictes le moy, ou me le balliez par escript, et je y ferai le possible, pour l'honneur de cette benoiste Dame, la glorieuse Vierge « Marie, qui m'a fait tant de bien.

Ici, le roi fléchit le genou et se découvrit la tête; puis, refusant de prendre les clefs qui lui étaient offertes, il les laissa dans leurs mains, en disant :

« Vous les avez bien gardées jusques icy, gardez les encore, car en vous je me fie. »

Puis il ajouta :

« Allez vous en, et ne venez pas au devant de ma personne avec procession : ne salliez hors de l'église, mais tenez vous à la porte d'icelle, et quand je « serai illecque où veux aller comme pélerin et à pied, dictes le *Salve Regina*. »

Entrée du Roi au Puy.

Immédiatement après la réponse de Louis XI, les délégués du chapitre se retirèrent et vinrent en toute hâte au Puy afin de disposer les choses ainsi qu'il avait été convenu. De son côté, le roi se mit en marche pour faire la route à pied; et quoique le temps fût mauvais, quoiqu'il y eut près de quatre grandes heures de chemin, il se présenta, environ sur le milieu du jour, accompagné d'une suite considérable, devant le portail Pannesac qui, ainsi que les autres portes de la ville, avait été décoré pour cette solennelle occasion. Il fit son entrée modestement à pied, traversa rapidement les rues de Pannesac et de Raphaël, monta par la rue des Tables, longea les murs du cloître du côté du midi, et quand il fut sous le grand porche de Notre-Dame, celui qui est près de l'église Saint-Jean des fonts baptismaux, le clergé qui l'attendait, le reçut d'après ses ordres.

On lui présenta un costume de chanoine qu'il accepta, et dont il fut aussitôt revêtu par le seigneur doyen; puis, avant de passer le seuil de l'église, il demanda à haute voix à Messieurs du chapitre de vouloir le relever du vœu qu'il avait fait de n'entrer dans l'angélique sanctuaire que les pieds nuds. Sa demande lui fut accordée sans obstacles; alors les prêtres se mirent à entonner le *Salve Regina*, et lui, pénétra processionnellement à leur suite, se dirigea du côté du chœur et commença par venir déposer sur le maître-autel une bourse de trois cents écus d'or.

Ses largesses pour l'Église et les chanoines.

Ce fut le vendredi, à deux heures de l'après-midi environ, que le roi entra dans la ville. Il prit gîte dans la maison du sieur Gaspard Maurin, doyen, et dans celle du trésorier du chapitre. — Il séjourna le samedi, le dimanche, et partit le lundi après dîner. — Chaque jour il entendit trois fois la messe au grand-autel, à chaque messe il offrit trente-un écus d'or, et chaque fois il se montra constamment vêtu du costume des chanoines. — Enfin, avant de s'éloigner, il fit don à l'église d'un précieux vase de cristal orné de perles et de pierres précieuses, destiné à célébrer le saint sacrifice le jour des fêtes de la Sainte Vierge. En le remettant, il recommanda qu'on eut le soin de faire graver sur ce vase cette courte inscription : Ludovicus, Francorum rex. — De plus il fit restituer aux chanoines 600 grosses réales qu'il se souvint de leur avoir empruntées lors des disgraces de sa jeunesse; et pour reconnaître la façon gracieuse dont ils l'avaient reçu, il confirma leurs anciens priviléges qu'il augmenta de celui du *committimus* aux requêtes, avec injonction à tous les juges d'user envers les débiteurs du chapitre des mêmes contraintes que s'il s'agissait des siens propres. Il ratifia aussi certains droits particuliers à la maison de Saint-Mayol, laissa trente-une pièces d'or pour l'église Saint-Michel, quinze pour l'hôpital, et fit de grandes largesses aux couvents et aux pauvres de la ville. — Cela fait il s'éloigna (2).

A peine fut-il de retour à Paris, ajoute le frère Théodore, qu'il envoya une offrande de 1,200 écus d'argent, et de 100 marcs en lingots destinés à la fabrique d'une niche ou reposoir pour la Sainte Image; surcroît de bienfait qui inspira la pensée de trois processions consécutives pour demander à Dieu la conservation de la personne du roi et de tous les membres de sa famille. — L'abbé de Saint-Vosy étant allé à Paris l'hiver suivant, lui présenta de la part du chapitre une petite figure de Notre-Dame en or. Chacun pensait qu'après l'avoir examinée il la donnerait à la reine; mais lui la baisa plusieurs fois dévotement, et la fit de suite attacher à son chapeau en disant qu'il gardait celle-là, et qu'il serait bien aise d'en avoir une pareille pour sa femme.

L'année d'après, quoique mal portant, et peut-être même à cause de cela, Louis XI fit un nouveau pélerinage au Puy. Cette fois, il y resta neuf jours pour y accomplir une neuvaine entière, et il ne se montra pas moins libéral qu'auparavant.

---

(1) Pierre Odin, natif de Dijon, au duché de Bourgogne, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Vosy; il fut official de deux évêques, Jean de Bourbon et Godefroy de Pompadour. C'est lui qui dressa la bibliothèque de Notre-Dame, et la meubla de tous les livres qui y sont, et de plusieurs autres, qui en ont été égarés. Il étoit tel en réputation, que Louis XI s'en servit pour orateur et ambassadeur vers Sa Sainteté diverses fois. S'il avoit du savoir et de l'éloquence, il avoit aussi de la vertu... » (*Odo de Gissey*, liv. III, chap. xxxv.)

(2) C'est le secrétaire du chapitre du temps, Pascalis, qui a couché tout ce que dessus au livre du secrétariat, de l'an 1475, fol. 2

Son premier soin fut de faire publier une indulgence de trois cents jours qu'il avait obtenue du souverain pontife en faveur de ceux qui réciteraient l'*Angelus* à midi; il autorisa les chanoines ses confrères à porter à leur camail un rebord de petit-gris, que les évêques leur avaient toujours empêché de prendre. Enfin, pour laisser à tous en partant des marques de sa royale munificence, il affranchit la ville de la taille pour dix années. — Arrivé à Paris, comme il se sentait un peu soulagé, il attribua le retour momentané de ses forces à l'intercession de Notre-Dame du Puy, et il publia l'édit suivant :

Édit de Louis XI pour confirmer les priviléges de l'église de Notre-Dame du Puy, dont lui et le Dauphin, son fils aîné, se glorifient d'être chanoines.

Louis XI, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous présents et futurs, faisons savoir ce qui suit :

Comme notre premier soin a toujours été d'augmenter la gloire et l'honneur des saintes églises, de protéger selon qu'il convient à la Majesté royale et de défendre leurs droits, leurs immunités, leurs priviléges, et de les restaurer quand elles ont reçu quelque atteinte, ou se trouvent frappées des coups de la destruction, marchant en cela sur les pas des rois de France très-chrétiens, nos prédécesseurs, nous aimons particulièrement à traiter ainsi les temples dédiés et consacrés au nom de la sainte et perpétuelle Vierge Marie, Mère de Dieu, sous les auspices de laquelle nous plaçons toutes nos actions. Car c'est par sa faveur et son secours que nous avons reçu de J. C. des grâces innombrables, comme nous le prouvent, non des exemples de peu d'importance, mais d'éclatants miracles. C'est avec son suffrage, qu'aidé de la divine miséricorde, nous avons vaincu, non pas tant par les armes que par les prières, les plus dangereux ennemis de notre royaume, et sommes parvenu à l'établir, sous l'empire de l'auteur de toute paix, dans la paix et la tranquillité. Que la gloire en revienne, non à nous, mais au Dieu très-grand et très-puissant, de qui dépend toute victoire. Nous avons donc jugé convenable de rendre à cette très-glorieuse Vierge de justes actions de grâces, d'honorer par de dignes présents les sanctuaires construits et dédiés sous l'invocation et le titre de son nom, et de leur accorder de perpétuels priviléges, de peur de paraître ingrat et méconnaissant de tant de faveurs.

Or, puisque parmi les autres églises de notre royaume, la sainte église du Puy a été construite et édifiée par les disciples de J.-C. et par l'autorité de l'apôtre Saint Pierre; que dans son sanctuaire la glorieuse Mère de Dieu est avec une spéciale et singulière dévotion, visitée, honorée, vénérée; et qu'enfin, elle brille par d'innombrables miracles, qui éclatent aux yeux de tout l'univers; nous, affecté d'une dévotion toute particulière à l'égard de cette église, qui tient son origine d'une fondation royale, qui n'est soumise qu'à la sainte Église de Rome, sans relever de nulle autre, et *dans laquelle nous et notre fils aîné, en signe de la religieuse soumission que nous rendons avec autant d'affection que de piété à la très-sainte Mère du Fils de Dieu, portons l'habit de chanoine selon l'usage qui s'y observe*, nous confirmons les priviléges de cette église..., etc.

Signé Louis.

Importance de la dignité canoniale dans l'église du Puy.

On voit par les derniers termes de cette lettre et par les faits qui précèdent, combien grande, combien vénérée était la dignité de chanoine de l'église du Puy (1). Les papes, les rois, les princes ne s'étaient pas contentés d'accorder des priviléges aux évêques chefs de cette église, ils avaient également voulu que les membres du Chapitre de Notre-Dame pussent jouir de prérogatives spéciales qu'ils leur concédèrent en toute occasion.—Sans citer ici textuellement les bulles d'Honorius III, de Grégoire IX, de Clément IV, de Jean XXII, de Martin V, d'Eugène IV et de Calixte III, qui sont conservées dans les archives historiques du pays et qui témoignent de la sollicitude paternelle des Souverains Pontifes pour les intérêts matériels des chanoines du Puy, nous rappellerons l'ancien droit qu'avaient ceux-ci de porter la mître dans les grandes cérémonies et même de s'en servir hors de l'église, dans l'enceinte du cloître, durant toute la semaine de Pâques.—Cette mître sur leur front était, comme sur celui des évêques, une marque de leur souveraineté temporelle. En effet, pendant plus de sept cents ans, les chanoines du Puy furent reconnus successivement par chaque souverain, seigneurs justiciers de la partie haute de la ville, appelée le Cloître, ainsi que du bourg muré d'Aiguilhes. Ils avaient été constamment maintenus en possession des rocs de Corneille, des anciennes forteresses qui dominent la cité Anicienne, du rocher et de l'église de Saint-Michel, qu'ils avaient le droit de garnir d'armes et de soldats dans les jours de danger. C'est pourquoi nulle procédure, dans ces enceintes dont le gouvernement leur était exclusivement réservé, ne pouvait être faite par d'autres que par leurs propres officiers, à l'exclusion même des cours du roi. — La direction des cloches leur appartenait exclusivement, l'évêque lui-même devait à son installation s'engager par un serment trois fois répété, le premier à la place des Farges, le second au-dessus de la place des Tables, le troisième sur le seuil de la cathédrale, à la

---

(1) CONSTITUTION DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME DU PUY.

Université de SAINT-MAYOL.

Dans le principe, dit le Père Caillau, d'après Odo de Gissey et le Frère Théodore, le chapitre de Notre-Dame du Puy se composait de *soixante chanoines*, assistés d'un nombre à peu près égal de choristes, et de vingt officiers laïques. — Outre le *doyen*, le *prévôt*, deux *for-doyens*, un *sescal*, un *panetier* et un *cellérier*, il y avait encore parmi les dignitaires *archidiacre*, *grand-chantre*, *trésorier*, *chancelier*, *grand-sacristain*, sans compter les distinctions honorifiques accordées aux abbés de Saint-Pierre-Latour, de Saint-Vosy et de Séguret. — Plus tard, la diminution des revenus fit retrancher les huit dernières dignités, dont les fonctions furent remplies alternativement par chacun des membres, et l'on se borna aux sept premières. Le nombre même des chanoines fut réduit à 40, auquel était adjoint un hebdomadier-moindre, ainsi appelé, soit parce qu'il occupait le dernier rang, soit parce qu'il n'avait pas de voix délibérative. Les choristes ou sous chöristes ne dépassèrent plus guère alors le chiffre 30; dix d'entre eux tenaient des canonicats inférieurs, que la modicité de leurs émoluments avait fait nommer *canonicats pauvres*. Leur principale fonction était de se rendre ponctuels au chœur, et d'en soutenir la psalmodie. C'était une société à part, qui conférait ses grades alternativement avec le prévôt de la sainte basilique; un vicaire occupait la première place parmi eux, et avait l'autorité de surveiller ses confrères et de les régir. Un maître de musique, dix enfants de chœur, trois gardiens ou portiers, obligés à l'observance du célibat, un suisse, deux appariteurs, et plusieurs hommes chargés du soin des cloches, complétaient les employés de l'église; et de la réunion de toute cette pieuse milice, se formait, sous le nom d'UNIVERSITÉ DE SAINT-MAYOL, un vaste corps dont l'évêque était le président et le chef.

Clément IV, autrefois archidiacre, et ensuite pendant trois ans évêque de la sainte cathédrale, régla en 1268, par une longue bulle, les obligations des chanoines. Ils devaient se rendre exacts à l'assistance au chœur; s'y tenir avec décence et respect; ne posséder qu'un seul titre; se réunir en assemblée plusieurs fois chaque semaine, pour prendre, à la pluralité des voix, les mesures propres à maintenir la ferveur; vivre dans une continence parfaite; ne paraître jamais en public qu'avec un costume convenable à leur état; s'abstenir de manger et de boire dans les hôtelleries; se confesser au Doyen, qui devait lui-même s'adresser à l'évêque pour le sacrement de Pénitence; éloigner de l'église et des chapelles le bétail que le peuple avait coutume d'y amener pour en faire des oblations, et diriger avec sagesse, selon les solennités, la sonnerie des cloches. — Un décret capitulaire avait de plus réglé que les chanoines vivraient en commun, depuis la Nativité de la très-sainte Vierge jusqu'à la Toussaint, ainsi qu'aux Rogations, aux Quatre-Temps, aux Vigiles, et qu'à ces différentes époques, les aliments leur seraient fournis sur l'argent des offrandes; que ce revenu serait encore employé à distribuer des largesses aux prêtres qui portaient la sainte Image ou les reliques; à donner chaque jour quelque aumône aux indigents; à faire dire des messes pour la conservation de la ville, pour l'avantage des bienfaiteurs et pour le repos des défunts; qu'enfin, les prélats et autres pélerins distingués seraient invités au réfectoire et traités avec charité, sur le produit des mêmes oblations. Ce réfectoire avait sur la porte une inscription ainsi conçue : DOMUS IN QUA REFICITUR COLLEGIUM, NON PATITUR VENENOSA. — Guy d'Anjou, évêque du Puy, mort en 996, engagea les chanoines à faire plus encore, et à vivre tout-à-fait en commun, destinant la moitié des oblations aux dépenses de la nourriture, et réservant le reste pour la chapelle et pour les aumônes; ce qui explique le titre donné au chapitre en l'an 1000, par Guillaume V, duc d'Aquitaine, qui appelle cette noble assemblée « une communauté de cénobites, servant Dieu sous la protection de la bienheureuse Vierge » — Caillau, *Gloires de Notre-Dame*, chap. 7; — Gissey, liv. II, chap. 20; — Théodore, liv. I, chap. 24.

grille dorée, à ne rien entreprendre à leur préjudice sur l'église et sur les cloches : *Non tollam vobis matrem ecclesiam*, disait-il, *nec clocherios ejus*... (1). Si même le prélat, chargé de faire battre monnaie, négligeait ce soin, le Chapitre après deux mois d'avertissement leur était substitué à sa place, et jouissait de ce droit régalien. — Pour prescrire contre lui, il fallait un intervalle de cent ans; et, ainsi que nous venons de le voir, le privilége des *committimus* lui était également dévolu. Dans les processions et autres assemblées publiques, les chanoines devaient précéder les officiers du sénéchal, lesquels aux grandes solennités pouvaient occuper deux siéges de chaque côté du chœur, mais seulement après les membres du Chapitre (2). Enfin Louis XI, par des lettres adressées aux consuls du Puy à la date de 1470, décida que les chanoines et que tous les habitants qui dépendaient de leur autorité seraient exempts de tout tribut et de tout impôt (3).

Nous terminerons en donnant ici textuellement le serment que prêtaient les membres du chapitre de l'église du Puy lors de leur installation. Cette pièce complète les renseignements que nous venons de produire; elle montre quelle était l'autorité de cette compagnie, et de quelle indépendance elle jouissait :

Serment prêté par les chanoines de l'église cathédrale de Notre-Dame du Puy, lors de leur installation.

Écoutez, Chanoines de Notre-Dame du Puy, vous qui êtes chanoines aujourd'hui, et qui serez chanoines de cette église durant les jours de ma vie,

Moi, N. . . . . . , chanoine du Puy, je resterai fidèle à cette église et à son chapitre; autant qu'il dépendra de moi, je procurerai leur avantage. J'éviterai, autant que je le pourrai, ce qui leur serait inutile; et à la fête de la Toussaint, ou dans le jour suivant le plus proche, je me réunirai chaque année, avec vous dans le présent chapitre. — Je ne sortirai point de là, non plus que du cloître et de l'église du Puy, qui tiennent audit chapitre, sans la permission de dix chanoines et du Doyen, s'ils sont présents dans le chapitre susdit. — J'aurai pour ratifié tout ce qui aura été fait par les membres présents, et toujours je me réunirai ici à vous pour défendre les droits de l'église, chaque fois que j'en serai requis par la communauté du chapitre, à moins d'avoir une légitime excuse.

Je me joindrai à vous pour défendre, contre toute attaque et toute tracasserie l'église de Notre-Dame, ses fortifications, ses châteaux, ses retranchements, ses maisons de campagne, ses terres et toutes les propriétés quelconques que le chapitre possède aujourd'hui et qu'il possédera à l'avenir. Je ne me les approprierai pas, je ne travaillerai pas à me les faire conférer, et si elles m'étaient conférées par quelque autorité et sous quelque titre que ce soit, je ne les accepterai point, ni ne les retiendrai point, quelque dispense qui puisse être obtenue ou accordée à cet égard. Si quelqu'un voulait se les approprier, ou les faire conférer à d'autres, ou les retenir à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, je m'y opposerai, et lui résisterai autant qu'il me sera possible.

Si l'évêque, le doyen ou le prévôt du Puy, ou tout autre prélat, essayait de retenir pour lui même, ou de conférer à un étranger qui ne serait ni chanoine, ni clerc de la cathédrale, les honneurs, personnats, dignités ou offices qui doivent être exclusivement conférés aux chanoines ou aux clercs du Puy, je lui résisterai selon mon pouvoir.

De même, si l'évêque ou quelqu'un de nos dignitaires, ou tout autre, faisait injure à l'un des dignitaires ou des membres du chapitre, et refusait de réparer cette injure en pleine assemblée, selon nos usages, ou s'il portait la présomption jusqu'à s'efforcer d'annuler soit le testament, soit la dernière volonté d'un chanoine, je m'unirai à vous afin de repousser énergiquement l'outrage et l'injustice, et je combattrai pour faire réparer l'un et l'autre.

De même, si l'évêque, ou un dignitaire, ou un chanoine, refuse de faire au chapitre le serment qu'il doit lui prêter, je me joindrai à vous pour le forcer par toutes les manières qui seront à ma disposition à remplir l'obligation qui lui est imposée.

Pour moi, je n'ai fait aucun serment qui puisse nuire à cette église, et je n'en ferai de ma vie.

Je ne révèlerai jamais à personne les secrets du chapitre, sans sa permission.

Je conserverai le nombre de 40 chanoines, établi ici d'après un ancien usage.

Je garderai et défendrai, selon mon pouvoir, les statuts, constitutions et libertés de l'église et du chapitre.

Je maintiendrai sans mauvaise foi l'arrangement fait autrefois entre l'évêque et le chapitre de cette église.

De même, je n'exercerai nulle violence sur aucun des chanoines, ni sur sa maison, ni sur ceux qui lui appartiennent, et je ne souffrirai pas qu'un autre le fasse, si ce n'est le cas où cet acte nous serait imposé par notre devoir, ou me serait légitimement attribué par mon droit. Si quelqu'un faisait ou voulait faire des actes susdits, je m'y opposerai aussitôt que je le saurai, et je tâcherai de faire réparer le tort.

Je n'admettrai non plus personne au canonicat, jusqu'à ce qu'il ait promis par serment tout ce que je viens de promettre; et avant de rien recevoir dans ladite église, à l'occasion de la collation de ma prébende, je ferai faire une chappe à l'usage de l'église, pour la confection de laquelle je dépenserai jusqu'à concurrence de

---

(1) Dans le récit de l'entrée solennelle de l'évêque Jean de Bourbon dans sa ville épiscopale, lequel se trouve au chapitre XXXIII, nous reproduisons ce document historique de la plus haute importance, et qu'il importe de rapprocher du serment prêté par les chanoines Nous ferons seulement remarquer, pour qu'il n'y ait pas erreur, que le triple serment prêté par l'évêque n'était pas le serment lui-même, mais la promesse solennelle de prêter ce serment aussitôt entré dans la salle basse du chapitre. Du reste, nous verrons toute cette cérémonie dans son développement, lors de la réception de Jean de Bourbon.

(2) Arrêt du Roi en son conseil, 22 septembre 1461. — Théodore, liv. I, ch. 22.

(3) EXEMPTION DE TAILLES, AIDES ET SUBVENTIONS QUELCONQUES, POUR LE CHAPITRE ET L'HOSPITAL DU PUY EN VELAY.

LOUIS, par la grace de Dieu.... scavoir faisons.... nous avoir receue l'humble supplication de nos chiers et bien amez les *doyen*, *chanoines*, *clercs*, *habituez* et *maistres* de l'hospital de l'église Nostre-Dame du Puy en Velay, contenant que, jaçoit ce que, de toute ancienneté et par la coustume générale de tout temps gardée et observée en nostre royaume et sans rompture, lesdicts supplians et leurs prédécesseurs en la dicte église aient esté tenus francs, quictes et exempts de toutes contributions de tailles, aides et subsides mis sus et imposés en nostre dict royaume, parquoy aucune chose ne deust avoir esté actemptée ou innovée au contraire....

Ce nonobstant, les consuls de la ville du Puy se sont, puys aucun temps en çà, efforcés de imposer les dicts suppliants aux dictes tailles, aides et impôts, et autres subsides mis sus de par nous en la dicte ville, pour les maisons, biens et possessions qu'ils tiennent et possèdent en la juridiction de la court commune d'y celle ville du Puy; et à cette occasion, s'est ja pieça meu procès en nostre court de Parlement de Paris, qui est encore indécis entre les dictes parties, pendant lequel, et en hayne et contempt d'icelluy, lesdicts consuls, puis cinq ou six ans en ça, ont, soubz leur tel-quel donné à entendre, subrepticement obtenu de nous certaines nos lettres-patentes, par vertu desquelles, et soubz couleur de ce qu'ils dient que prévilleigiez et non prévilleigiez, exempts et non exempts, en termes généraulx, doivent contribuer à nos tailes et aides, et que ainsi le contiennent et portent certaines nos ordonnances et aussi nos lettres-patentes par lesquelles ont été imposées les sommes à nous octroyées par les gens des trois estats de nostre pays de Languedoc, auquel la dicte ville du Puy est située et assise, iceulx consuls se sont efforcés et efforcent de jour en jour imposer lesdicts suppliants.... etc....

Pour ce, est-il que nous, considérant la singulière et parfaite dévotion que avons à la benoiste Vierge Marie, Mère de Dieu.... voulons et nous plaist, de grace spéciale par ces présentes, qu'ils et chacun d'eux, tant en général qu'en particulier, et leurs successeurs en ladicte église, soient et demeurent d'ores en avant perpétuellement à toujours, francs, quictes et exempts de toutes contributions de tailles, aides, impôts et autres subsides, qui désormais seront mis en nostre royaume de par nous ou nos successeurs, tant pour le fait et entretenement de nos gens de guerre ou autrement, pour quelque cause ne en quelque manière que ce soit, et de ce, en tant que mestier est ou seroit, les avons exemptz et affranchies, exemptons et affranchissons de nostre dicte grace, certaine science, pleine puissance et auctorité royal, par ces mesmes présentes, sans que iceux suppliants et aucun d'eulx, en général ou en particulier, ne leurs successeurs en ladicte église, à cause de leurs maisons, biens et possessions, ne autrement, soient ou puissent être indicts ne imposés auxdictes tailles, aides et impôts, ne autres subventions et subsides, ne contraints à en payer aucune chose en manière quelconque; et de nostre plus ample grace, avons par ces mesmes présentes, mis et mettons du tout au néant les dicts procez sur ce meuz et suscités en nostre dicte cour de Parlement, et tous autres qui pourroient avoir esté suscités à l'occasion dessus dicte pardevant quelque juge que ce soit.....

Si donnons en Mandement.....

Donné à Amboise, au mois de novembre, l'an de grâce 1470 et de notre règne le 10e. — Signé LOUIS.

40 écus d'or nouveaux, et je n'hésiterai point à remettre ladite chappe, faite pour le service de l'église, au trésorier ou au chapitre. Dans le cas où je voudrais m'affranchir de ce soin, je verserai sur-le-champ entre les mains du sacristain dudit chapitre ou de son percepteur, la somme de 40 écus nouveaux pour tenir lieu de la chappe. — De même, je garderai et conserverai inviolablement la réunion faite au chapitre par le siége apostolique, des terres que conféraient autrefois les respectables Doyen et Prévôt, ainsi que les réglements et arrangements qui s'y rattachent et qui déterminent depuis longtemps le partage de leur collation entre le chapitre lui-même et les respectables Doyen et Prévôt sus-nommés; je ne ferai aucune démarche contraire à ces dispositions, ni tacitement, ni expressément.

C'est avec fidélité et sans aucune tromperie que je tiendrai ces promesses, à vous et à ceux de vos successeurs qui auront fait le même serment. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide, et ces saints Évangiles de Dieu! ....

Ce serment était immédiatement suivi de la profession de foi du récipiendaire :

Moi, N...., je crois et confesse avec une ferme foi tous et chacun des articles contenus dans le symbole dont se sert la sainte Église; savoir :

Je crois en un seul Dieu... (Ici le chanoine récite le Symbole de Nicée.)

J'admets et embrasse sans hésiter les traditions apostoliques et ecclésiastiques, et toutes les autres observances et constitutions de ladite église.

J'admets aussi la sainte Écriture, selon le sens qu'a tenu et tient l'Église notre sainte Mère, à laquelle il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Écritures saintes; jamais je ne la prendrai ni ne l'interpréterai dans un autre sens que le sens admis par l'explication unanime des Pères.

Je reconnais encore qu'il y a vraiment et proprement, dans la loi nouvelle, sept sacrements institués par N. S. J. C., et nécessaires au salut du genre humain, quoique cette nécessité ne soit pas également pour chacun; savoir : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage; que ces sacrements confèrent la grâce, et que, dans leur nombre, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, ne peuvent être réitérés sans sacrilége. — Je crois et admets en même temps les rits reçus et approuvés par l'Église catholique, dans l'administration solennelle desdits sacrements.

J'embrasse et reçois toutes et chacune des décisions faites et promulguées par le saint concile de Trente, sur le péché originel et la justification.

Je confesse pareillement que, dans la Messe, il est offert à Dieu un vrai sacrifice, un sacrifice proprement dit, et propitiatoire pour les vivants comme pour les morts; que, dans le très-saint sacrement de l'Eucharistie, est contenu véritablement, réellement et substantiellement le corps et le sang, ainsi que l'âme et la divinité de N. S. J. C., et qu'il s'y fait un changement de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang du fils de Dieu, changement que l'Église catholique appelle transubstantiation.

Je tiens fermement qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont aidées par les suffrages des fidèles.

Je tiens également que les saints, appelés à régner avec J. C., doivent être vénérés et invoqués; qu'ils offrent à Dieu des prières en notre faveur, et que leurs reliques méritent le tribut de nos hommages.

Je soutiens avec fermeté que les images de J. C. et de la Mère de Dieu, toujours Vierge, ainsi que des autres saints, doivent être gardées et retenues, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération convenables.

J'affirme que le pouvoir d'accorder des indulgences a été laissé à l'Église par J.-C., et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien.

Je reconnais la sainte Église catholique, apostolique, romaine, pour la mère et la maîtresse de toutes les Églises, et je promets et jure obéissance au Pontife romain, successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres et vicaire de J. C.

Je reçois et confesse, sans aucun doute, tous les autres articles qui ont été enseignés, définis et décidés par les saints Canons, les Conciles œcuméniques, et particulièrement le très-saint concile de Trente.

Je condamne, rejette et anathématise tout ce qui peut leur être contraire, et toutes les hérésies condamnées, rejetées et anathématisées par l'Église.

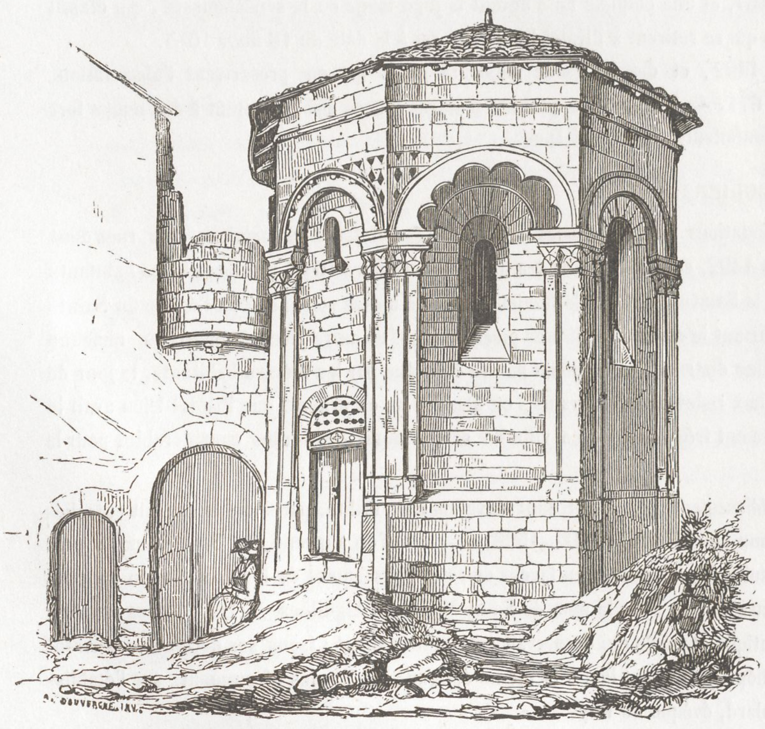
Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne saurait être sauvé, et dont je fais en ce moment une véritable et volontaire profession, je veux, avec le secours de Dieu, la retenir et la confesser avec une inébranlable constance, jusqu'au dernier souffle de ma vie, et la faire garder, enseigner et prêcher, autant qu'il sera en moi, par tous ceux qui me seront soumis, ou dont le soin me sera confié, en vertu de mes fonctions.

Telles sont mes promesses, mes vœux, mes serments,.... Qu'ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Évangiles de Dieu!...

Ce n'était qu'après ce serment, solennellement prêté, la main droite étendue sur les saints Évangiles, et après avoir fait sa profession de foi publiquement, que le nouveau chanoine était admis à prendre place dans le chœur, à côté de ses nouveaux confrères.

XXII.

LE VELAY SOUS CHARLES VIII ET LOUIS XII.



Ancien Baptistère, à Aiguilhes, près le Puy.

L'histoire générale du Velay n'offre aucune particularité bien remarquable sous les deux règnes de Charles VIII et de Louis XII. Charles VIII se montre tout aussi bienveillant que ses prédécesseurs pour les intérêts des habitants du Puy. Nous avons vu que Charles VII et Louis XI, dans l'intention de dédommager les citoyens des dépenses qu'ils avaient faites pour achever leurs fortifications, permirent la création d'un impôt de dix ans sur chaque bête chevaline et autres ayant *pied rond* et entrant en ville. Or, comme les ouvrages entrepris n'étaient point encore achevés en 1483, le roi, sur la demande qui lui est adressée par les consuls, proroge la concession pour dix nouvelles années, et confirme également les priviléges, franchises et libertés qui avaient été accordés et successivement confirmés par Philippe VI, Charles V, Charles VII et Louis XI (1). A la même époque, il continue au Chapitre et à l'hôpital de Notre-Dame du Puy le droit concédé par son aïeul et par son père d'aller quêter en faveur

Confirmation et prorogation par Charles VIII des priviléges, franchises et libertés accordés à la ville du Puy.

Confirmation des priviléges accordés à l'église et à l'hôpital du Puy.

(1) Philippe VI à Paris, en janvier 1345. — Charles V à Paris, le 10 août 1374. — Charles VII à Tours, le 4 janvier 1448. — Louis XI à Orléans, en novembre 1466. — Louis XI à Amboise, en juin 1470. — Charles VIII à Tours, en février 1483.

des pauvres par toute la France et même hors du royaume (1). Il se plait à rappeler ce que les autres souverains ont fait pour cette église et pour cet hospice ; il invoque leur ancienneté, énumère les hommages dont l'un et l'autre ont été l'objet dès les premiers temps du Christianisme, et prend bien soin de dire que l'hôpital du Puy n'est pas seulement destiné aux pauvres et aux malades, qu'il est aussi consacré aux accouchements des femmes malheureuses, à la nourriture et à l'éducation des jeunes orphelins et des enfants trouvés, etc. (2). — L'année suivante, en 1484, il ratifie les priviléges de l'Université de Saint-Mayol. (3) — Plus tard enfin, il se rend en pélerinage à Notre-Dame du Puy, et témoigne ainsi toute sa confiance dans la vierge protectrice de son père.

Voyage de Charles VIII au Puy.

La principale visite que Charles VIII fit à l'église du Mont-Anis, fut à son retour d'Italie après la conquête de Naples,

---

(1) Malgré les dotations considérables des hospices du Puy, et malgré les secours annuels que la ville et souvent les États de Languedoc lui accordaient, ses ressources n'étaient pas toujours en proportion avec ses besoins ; aussi trouve-t-on dans le XV[e] siècle des ordonnances qui font un appel dans tout le royaume de France, dans la Bourgogne, la Flandre, la Hollande, à la piété, à la charité des fidèles, pour venir au secours de ces établissements. On voit par une ordonnance de 1456 de *Philippe-le Bon*, duc et comte de Bourgogne, qu'il y avait, outre les enfants naturels nourris au dehors, jusqu'à 30 et 40 nourrices dans la maison ; ce qui prouve que cette partie de la population ne s'est pas accrue comme certains l'imaginent.

(2) Inventaire des principales pièces qui se trouvent déposées dans les archives des hospices de la ville du Puy :

1° MÉDAILLES ET IMAGES.

Aucun établissement n'a conservé ses archives avec un aussi grand soin que l'Hôtel-Dieu du Puy, et ne peut fournir des documents plus précieux et plus authentiques sur les usages anciens, depuis longtemps tombés dans l'oubli, et qui peuvent cependant jeter quelque lumière sur l'histoire du pays. Nous allons donner une notice abrégée de quelques-unes des pièces les plus importantes.

Un acte en parchemin, émané de *Bernard de Chalencon*, évêque du Puy, de Hugon, doyen, et de tout le chapitre, nous apprend qu'il se faisait aux abords de l'église cathédrale du Puy, un grand débit de médailles et d'images d'étain ou de plomb. Elles portaient l'effigie de Notre-Dame du Puy d'un côté, et une croix de l'autre, et quelquefois l'image de Saint Michel ou d'un autre Saint. — Cet acte fait défense à tous autres qu'aux maistres de l'Hôtel-Dieu d'en fabriquer et d'en débiter aux pélerins, à peine d'excommunication. Il est de l'an 1210, confirmé par deux bulles du pape Alexandre IV, données l'an 1[er] de son pontificat, scellées du grand sceau de plomb.

Il paraît que plusieurs établissements religieux avaient cru pouvoir résister à ce privilége ; car l'on en trouve la confirmation : 1° dans un acte du 15 des calendes de l'an 1225, émané de deux légats du Saint-Père, 2° dans un autre du mois de juillet de la même année, délivré par l'hebdomadier de l'église du Puy et par les chapelains de Sainte-Croix, de Saint-Vosy, de Saint-Georges et Saint Agrève, de Saint-Pierre-Latour, de Saint-Pierre-le-Monestier et de l'Hôtel-Dieu.

Des distributions clandestines provoquèrent, en l'année 1428, une sentence de l'official du Puy, agissant en vertu de délégation spéciale de N. S. P. le Pape, portant de plus fort défenses à tous les habitants du diocèse de se livrer à la fabrication et au débit de ces images et médailles, sans autorisation de l'Hôtel-Dieu, sous peine d'excommunication.

De nombreuses pièces, telles que — nouvelles défenses des évêques, sentences des officiers de la cour commune, avertissements de l'official aux curés et aux vicaires du diocèse, des XIII[e] et XIV[e] siècles, montrent que ce commerce devait être très-productif, que l'affluence des pélerins devait être très-grande, par le soin qu'apportait l'Hôtel-Dieu à se faire maintenir dans ce droit. — On remarque dans le nombre une bulle du concile de Basle, de l'an 1436.

2° DROITS, PRIVILÉGES, IMMUNITÉS, ACCORDÉS PAR LES ROIS ET LES PAPES.

Lettres royaulx de l'année 1440, de *Charles VII*, qui donnent pouvoir à l'Hôtel-Dieu de vendre du vin, tant dudit hôpital que du Vivarais, à pots et à pintes, jusqu'à concurrence de huit muids par année, sans payer le 8[e] aux fermiers. — D'où l'on peut conclure que les droits d'octroi sur le vin étaient alors d'un 8[e].

On trouve à la suite divers actes et procès entre l'Hôtel-Dieu et les fermiers, des arrêts du grand-conseil et autres actes confirmatifs de cette concession.

Une bulle de *Jean XXII*, qui monta en 1316 sur le trône pontifical, fait connaître que les papes ses prédécesseurs, les rois de France et plusieurs autres princes, avaient accordé à l'Hôtel-Dieu divers priviléges, indulgences libertés et exemptions de contributions, et elle les confirme.

Des bulles de *Boniface VIII*, de *Jean XXI*, de *Paul III* et d'*Urbain*, contiennent des dispositions semblables.

Le 30 septembre 1504, *Louis XII* adresse d'Orléans aux gens de l'Hôtel-Dieu du Puy des lettres de sauvegarde pour leurs personnes, leurs biens, leurs domestiques, le cens, les rentes, les revenus et autres choses.

Le 4 mars 1554, *Henri II* en adresse encore de plus amples de Toulouse, et les réitère le 7 juillet 1556.

On trouve d'autres lettres-patentes contenant diverses immunités, aux années 1470, 1475, 1484, 1488, 1511, 1514, 1643, 1732. — Les plus intéressantes sont celles délivrées à Melun, le 22 juillet 1396, contre certains gentilhommes qui avaient usurpé des biens de l'Hôtel-Dieu.

Une sentence de la cour commune du Puy, de l'année 1422, établit que les biens de ceux qui mourraient dans la juridiction de l'Hôtel-Dieu étaient acquis à cette maison, sans qu'il fût besoin de faire inventaire. — On en trouve une autre de l'année 1457, et une enquête faite devant le juge-mage en la sénéchaussée, qui établit que les pauvres de l'Hôtel-Dieu sont les seuls et légitimes héritiers des malades ou autres qui se retirent à l'Hôtel-Dieu : elle est à la date du 18 mars 1615.

On conserve dans ces archives des statuts et règlements de 1339, de 1373, de 1492, et des bulles de plusieurs papes qui en prescrivent l'observation, ainsi que l'établissement des Pères de la Charité, de leurs règlements, de l'année 1671. — Une grande quantité d'autres pièces qui remontent à des temps fort reculés, et entre autres une bulle qui accorde pardons et indulgences à tous les bienfaiteurs de l'Hôtel Dieu.

3° TITRES PARTICULIERS.

Il existe beaucoup de titres particuliers d'une date très-ancienne et contenant des obligations toutes spéciales de la part des habitants de certaines rues, rues dont plusieurs ne subsistent même plus aujourd'hui —On lit dans un de ces titres, du 14 mars 1492, confirmé par un traité du 30 novembre 1645, que lorsque les habitants de la rue de la Saonerie nommeraient leurs bayles, ce qui avait lieu le jour de la fête de la Sainte-Trinité, ils feraient dire une messe solennelle en l'église du Saint-Esprit, distribueraient à chaque malade et aux serviteurs un pot de vin, un pain (les 20 faisant la cartonnère), une pièce de bœuf et autre pièce de pourceau, chacune pièce de la rondeur de la main d'un homme, de la soupe, de la sauce etc., etc. — Une distribution de même nature était due par les mêmes habitants, le jour de Sainte-Catherine, comme on le voit dans une transaction de l'année 1583. — Quant aux redevances en grains, en denrées ou en argent, que l'Hôtel-Dieu avait le droit de percevoir sur un très-grand nombre de propriétés bâties dans la ville, elles s'élevaient très-haut. — La ville lui servait aussi des rentes considérables pour la cession de la place du Cluzel, et pour des capitaux prêtés dans des temps difficiles.

On est étonné du grand nombre de titres qui établissaient la dotation de cet établissement, mais qui sont devenus sans utilité, parce qu'ils étaient entachés de féodalité, et n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur historique. — C'est dans ces titres, aux années 1233, 1305, 1328...., que l'on apprend que Saint-Benoît, près Vals, était une Maladrerie appartenant à l'Hôtel-Dieu du Puy. Il existe une longue suite d'actes passés en faveur de cet établissement de lépreux. — On apprend aussi, dans des actes du XIII[e] siècle, qu'il y avait un hôpital dépendant de l'Hôtel-Dieu, connu sous le nom de Saint-Nicolas-d'Aiguilhes. — On y lit des rapports assez détaillés : 1° sur la catastrophe qui, lors du jubilé de 1751, entraîna la ruine de l'antique chapelle qui desservait cet établissement : (sous ses décombres périrent plusieurs pélerins et habitants de la ville) ; 2° sur la construction de l'église actuelle de l'hôpital, qui eut lieu à la même époque ; et 3° plus récemment, sur l'établissement de la fabrique de couvertures et de gros draps qu'avait adjoint à l'hôpital M. de Galard, évêque du Puy.

Cet établissement était administré par l'évêque, par le chapitre et par la ville concurremment. On voit, par plusieurs arrêts du Parlement de Toulouse, que lorsqu'il y avait du déficit dans les revenus, il devait être comblé, un tiers par l'évêque, un tiers par le chapitre, un tiers par la ville. — Propriétaire de plusieurs terres seigneuriales, il avait droit de justice haute, moyenne et basse sur un très-grand nombre de villages ; il nommait à plusieurs chapelles.

(3) Voir la note de la page 317.

en 1495.

Il est reçu et fêté par l'évêque *Godefroy de Pompadour.*—1495.

en 1495. Il fut accueilli avec plus d'empressement encore qu'on en avait montré à ses prédécesseurs. Godefroy de Pompadour, grand aumônier de France, était alors évêque du Puy. Ce prélat, à raison de sa charge qui l'attachait à la Cour, ne résidait pas dans son diocèse; toutefois il se trouvait au nombre de ceux qui accompagnaient le roi, et il témoigna le plus vif empressement à lui faire les honneurs de sa ville épiscopale. Godefroy, ami du duc d'Orléans, était jadis entré dans la conjuration ourdie par ce prince pour enlever la tutelle de l'héritier du trône et l'administration des affaires à la dame de Beaujeu que le roi défunt avait spécialement désignée. Mais il n'était pas facile de tromper la vigilance de la fille de Louis XI. Le complot fut découvert, le duc et ses partisans furent arrêtés et mis en prison, où ils demeurèrent même longtemps. Ce ne fut que plus tard, lorsque le jeune roi eut un peu secoué le joug de sa sœur, qu'il se réconcilia cordialement avec son oncle, lequel après tout ne voulait rien tenter d'hostile à sa personne, et qu'il pardonna à Godefroy de Pompadour.

Sauf-conduit accordé par le roi à tous ceux qui se rendent aux foires du Puy.

Sans doute qu'au moment où le prélat rebelle se voyait si justement incarcéré il ne songeait guère que dix ans après, non seulement ses dignités, ses emplois, les faveurs dont il jouissait à la Cour lui seraient libéralement rendus, mais encore qu'il aurait la fortune d'accompagner Charles VIII en pélerinage dans son propre évêché. Aussi le reçut-il au château épiscopal d'Espaly, et l'y traita-t-il magnifiquement. Médicis ajoute même ce détail, que le roi ayant eu l'envie de monter sur le rocher d'Aiguilhes, pour y visiter la chapelle dédiée à Saint Michel, il trouva à son arrivée au sommet une splendide collation qui lui avait été préparée par les soins du Chapitre et de l'évêque. Touché d'un si gracieux accueil, auquel concoururent de leur mieux les consuls et les bourgeois aniciens, Charles VIII ne voulut pas s'éloigner sans laisser au Puy de nouvelles traces de sa royale bienvenue. C'est pourquoi il décida, par une faveur spéciale et dans le but d'accroître la prospérité industrielle de cette cité, que tous ceux qui se rendraient aux différentes foires qui y étaient établies, pourraient y venir et y assister, sans que personne eût le droit de faire saisir leurs marchandises ou emprisonner leur personne, à moins que ceux auxquels il accordait la faveur de ce sauf-conduit ne se rendissent, sur le lieu même du privilége, coupables de quelques crimes.

Louis XII porte la main sur l'un des plus odieux abus de la féodalité dans le Velay, en mettant à la charge des propriétaires des péages l'entretien des routes.

Résistance des vicomtes de Polignac à cette sage réforme.

Charles VIII mourut jeune (1498), et ne laissa point d'enfants; de telle sorte que la couronne vint à ce même duc d'Orléans que Louis XI avait écarté de la tutelle et que la dame de Beaujeu avait tenu en prison pendant trois longues années. — Le nouveau roi prit le nom de Louis XII; ses contemporains lui donnèrent, et la postérité lui conservera celui de père du peuple. Ce fut en effet un des meilleurs princes, un des plus sages et des plus éternellement regrettables qu'ait eu la France. Les annales du Velay contiennent peu de titres émanés de Louis XII, mais ceux qu'elles ont eu à enregistrer témoignent d'un grand esprit de justice et de bonté —Nous avons dit, en plusieurs chapitres de cet ouvrage, combien les péages que les marchands forains et les voyageurs étaient obligés de subir de distance en distance sur les routes, étaient onéreux pour le pays. Toutes les tentatives qui furent faites dans le but de les supprimer, ou même de les diminuer, trouvèrent de la part des seigneurs féodaux la plus énergique résistance; le vicomte de Polignac, surtout se montra intraitable, et s'opposa toujours à ce qu'il appelait une spoliation. Il invoqua les termes formels des anciens traités passés par ses ancêtres avec les évêques du Puy, prétendit que les leudes ou péages n'ayant été créés qu'à raison de la protection que les seigneurs accordaient aux voyageurs, il y avait contrat, et que du moment que cette protection n'avait jamais fait défaut, du moment que la sécurité des routes avait été constamment assurée, le produit de l'impôt que les châtelains-péagers prélevaient, était une propriété inviolable qu'on ne pouvait leur contester sans félonie, par conséquent dont on ne pouvait déterminer l'emploi sans leur volonté. Louis XII ne se préoccupa nullement de savoir jusqu'à quel point les engagements sur lesquels on faisait reposer le privilége avaient été fidèlement remplis. Les Etats se plaignaient des dépenses énormes que l'entretien des routes coûtait au pays; de leur côté, les seigneurs trouvaient sans cesse de nouveaux prétextes pour ne pas contribuer aux dépenses, alors qu'ils absorbaient les profits et qu'ils exploitaient le domaine public comme leur chose propre. Ce privilége parut au roi une iniquité flagrante. En conséquence, il rendit un édit par lequel il déclara que tous ceux qui levaient des péages seraient tenus d'entretenir et de réparer les chemins, les ponts et les passages, jusqu'à concurrence des émoluments qu'ils en retiraient, conformément au droit écrit.

Le roi persiste et rend un édit.—1501.

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : — Sçavoir faisons, nous avoir reçeu humble supplication et requeste de nos chers et bien amez les gens des trois estats de nostre pays de Languedoc, contenant que combien que les péages et leudes, tant de droit escrit, par le quel nostre dict pays est régi et gouverné, que par l'ancienne institution et fondation d'iceulx, soient establis, et doibvent estre convertis à la réparation et entretenement des chemins, ponts et passages, des terres et limites, où ils sont assis, cueillis et levez, et à cette cause les barons, seigneurs, nos officiers et autres du dict pays, prenans les dits péages et leudes, ne deussent venir, travailler ne molester nos pauvres subjets du dit pays, au fait et dépenses des dites réparations, si non que les deniers et esmolumens des dits péages et leudes, n'y puissent suppeter et fournir. Ce neant moins, les dits supplians, tant par nos dits officiers que par lesdits barons, seigneurs et autres, sont contraints et molestez souventes fois, à faire lesdites réparations, sans y vouloir employer aucuns des dits deniers d'iceulx péages, *comme la raison le veut et requiert*, en venant directement contre le dit droit, institution et fondation desdits péages et leudes, qui pour cette cause ont été érigez et ordonnés, comme dit est et au très grant grief, préjudice et dommage des dits supplians : et plus pourroit estre à l'advenir. si par nous n'estoit sur ce faite aucune déclaration, humblement requerans, en suivant la forme du droit et raison escrite, leur estre sur ce pourvu de remède convenable. Pourquoy, nous les choses dessus dites considérées, voulant et désirant subvenir à nos subjets, et iceulx préserver de vexations indues, et les institutions et fondations, ensemble la forme et disposition de droict escript, estre entretenues, gardées et observées de point en point, pour le bien de la chose publique; eue sur ce advis et délibération de conseil, avons statué, déclaré et ordonné, statuons, déclarons et ordonnons que d'ores navant les dites réparations nécessaires des chemins, ponts et passages des terres et limites, où sont assis, cueillis et levés lesdits péages et leudes, seront faites des deniers et esmoluments provenans du revenu d'iceux péages et leudes, tant que ledit revenu y pourra fournir et suppeter, et à ce faire et souffrir, seront, et voulons estre contraints nos receveurs, officiers, et les barons, seigneurs et autres, prenans et percevans les dits péages et leudes, par prinses et saisiment desdits deniers et esmoluments, et aultres voyes deues et raisonnables; nonobstant oppositions ou appellations quelconques, relevées ou à relever, par lesquelles nous voulons lesdites réparations nécessaires estre aucunement différées ou retardées; sans ce que nos dits subjects soient constraints à faire les dites réparations des dits chemins, ponts et passages, où sont assis et levez les dits péages et leudes si ce n'est au cas que le dit revenu et esmoluments n'y peust fournir et suppeter, comme dessus est dit.

A Lyon, le 9 octobre 1501.

Si donnons en mandement...., etc.

Sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, le Velay fut cruellement désolé par la peste. En 1502 et 1503, les ravages de ce mal furent effrayants et décimèrent la province. Un grand nombre de citoyens du Puy, épouvantés des

La peste et la famine ravagent le Velay, pendant les dernières années du XVe siècle, et les premières années du XVIe.

La ville du Puy est désertée même par ses magistrats consulaires.

Courage du consul *Jehan Eyraud*.

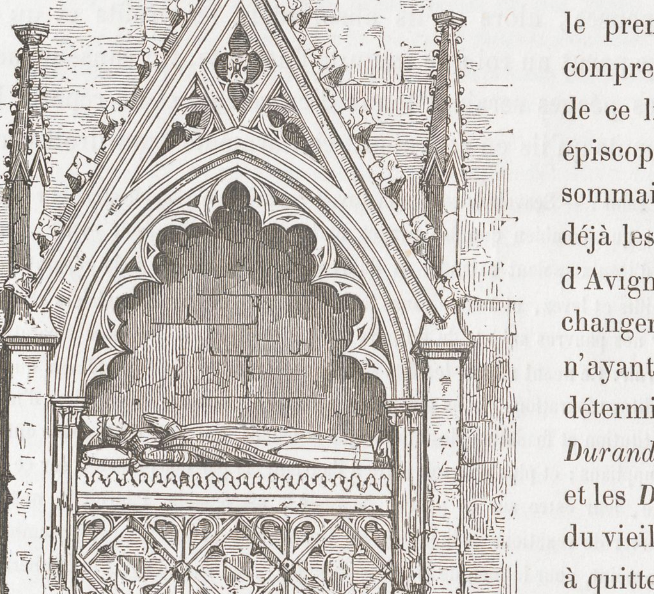
progrès de la mortalité dans leur ville, la désertèrent en toute hâte; et comme c'était là qu'était le principal foyer de pestilence, les seigneurs châtelains enjoignirent à leurs vassaux des campagnes environnantes de ne point s'approcher de la cité en deuil, sous quelque prétexte que ce fût. De telle sorte que personne ne venant plus du dehors, bientôt les approvisionnements manquèrent, et la famine ajouta ses souffrances aux horreurs de l'autre mal. — Le chroniqueur rapporte que sur six consuls, un seul eut assez de courage pour braver la mort, en restant à son poste. Il le nomme *Jehan Eyraud*, et se plait à en faire un éloge bien mérité. Ce sage homme s'efforça de porter un peu de soulagement à ses compatriotes les plus abandonnés; mais voyant tous ses efforts échouer contre le double fléau dévastateur, il tourna ses regards vers le ciel, et songea à implorer la protection de Notre-Dame. « C'est pourquoi, dit Médicis, Jehan « Eyraud fit supplier les seigneurs chanoines de l'église cathédrale, afin qu'il leur plust qu'on fit une moult dévote « procession où l'on porteroit la précieuse et saincte image de Nostre Dame du Puy, et que ce fust dans la ville, « *janvis clausis*, sans le communiquer à aucun des forains, le tout le plustôt possible. »—La procession eut lieu, ainsi que l'avait demandé le digne magistrat (1), et peu après, l'intensité de la peste diminua sensiblement. Alors les autres consuls revinrent et se mirent à délibérer sur ce qu'il importait d'entreprendre pour porter un prompt remède à la détresse publique. « Aucuns s'en allèrent en Alvernie, ajoute malignement le chroniqueur, pour achepter du bled, « faisant ainsi semblant de vouloir subvenir au populaire en cette nécessité; mais plus pensoient à leur profit particulier. « Et du dit bled firent faire quantité de petits pains qu'ils vendirent en la maison consulaire. En quoy finalement ils « n'aquestarent (n'acquirent) pas grand honneur et en furent par dictons et libelles diffamatoires publiquement « mocqués. » — Six ans plus tard, le 26 juillet 1508, une inondation épouvantable vint fondre sur les alentours du Puy, et submergea complètement les récoltes prêtes à être levées. L'orage fut si long, si terrible, qu'on lui donna, pour désigner d'un mot son abondance et sa date, le nom de *Déluge de Sainte Anne*. La Loire débordée anéantit tout ce qui se trouva dans les vallées qu'elle parcourt; du haut de chaque montagne, on vit se précipiter à grand fracas des torrents qui grossissaient d'instant en instant les eaux de la Borne et du Dolézon; et sur le passage de ces rivières d'ordinaire si paisibles, des arbres furent déracinés, des maisons renversées, un grand nombre de ponts emportés, entr'autres celui qui conduisait de la ville au couvent des Carmes, et que ces religieux firent reconstruire en 1515, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Inondation de l'année 1508 appelée *Déluge de Sainte-Anne*.

XXIII.

LES ÉVÊQUES DU PUY AU XVe SIÈCLE.

Quatre évêques remplissent toute la chronologie des évêques du Puy, pendant le XVe siècle.



Tombeau dans l'ancien Cloître de Notre-Dame du Puy.

Le siége épiscopal du Velay fut occupé pendant toute la durée du XVe siècle par quatre évêques seulement qui sont : *Élie de l'Estrange*, *Guillaume de Chalencon*, *Jean de Bourbon* et *Godefroy de Pompadour*; encore le premier fut-il élu en 1397, et le dernier mourut-il en 1504; ce qui comprend une période de 117 ans. Si l'on se reporte au seizième chapitre de ce livre, on sera frappé du contraste que présentent les nombreux épiscopats du siècle précédent et le petit nombre de ceux dont nous allons sommairement rappeler les principaux évènements. Nous avons indiqué déjà les causes essentielles de cette différence. Jadis l'intérêt des Pontifes d'Avignon était de multiplier les mutations, parce qu'ils prélevaient à chaque changement des droits considérables; par la suite, au contraire, les papes n'ayant plus les mêmes prérogatives, ce furent d'autres considérations qui déterminèrent le choix et les mouvements. Et tandis que les *De Brosse*, les *Durand*, les *Guyoni*, les *Chamdorat*, les *Gérard*, les *Bellemère*, les *Marteuil*, et les *D'Ailly* sautent d'un évêché à l'autre, pour nous servir de l'expression du vieil historiographe; nous voyons *L'Estrange* et *Chalencon*, ne pas songer à quitter une résidence qui est pour eux toute de prédilection, puisqu'ils sont dans leur pays et qu'ils ajoutent à l'autorité d'une grande position personnelle, l'influence de familles puissantes; nous voyons aussi *Jean de Bourbon* et *Godefroy de Pompadour* trouver d'autant moins d'inconvénients à conserver la crosse du Velay qu'elle ne les empêche pas de cumuler les

(1) La procession arrivée sur la place du Marthoret, dit Médicis, on arrêta la Sainte Image de Notre-Dame;

Puis on la mit sans nul défault
Sur un magnifique eschaffault.
Je le dis, puisqu'il m'en recorde,
Alors chacun, par cri très hault,
Petit et grand, ou peu s'en fault,
A genoux crioyent : « Miséricorde!
« Oste nous de ce danger et nous accorde
« Santé que si grand trésor vault.
» Las! Si de Dieu sommes en la discorde,
« Faites que sa grâce à nous accorde. »
Cecy disant, chacun plouroit bien chault.

plus hautes dignités. Ainsi Jean de Bourbon est encore abbé de Cluny, prieur de Saint-Rambert, administrateur de l'archevêché de Lyon et lieutenant-général de Languedoc. Quant à Godefroy de Pompadour, cet épiscopat n'est pour lui qu'une sinécure, puisque ses fonctions de grand-aumônier de France l'attachent constamment auprès du roi, et qu'il est obligé de se faire nommer un coadjuteur dans son diocèse.

ELIE DE L'ESTRANGE préconisé évêque du Puy en 1397, et installé le 25 juin 1399.

En parlant des cinq évêques qui terminent la longue nomenclature des prélats du XIVe siècle, le Père Odo de Gissey les désigne comme entachés d'un vice originel, parce que les uns et les autres ne doivent leur nomination qu'à des anti-papes hérétiques; toutefois il se ravise quand il en vient à Élie de l'Estrange, le successeur de Pierre d'Ailly. « Voici le premier des évêques du Puy depuis le schisme, dit-il, qui n'ait pas été pourvu par les schismatiques « anti-papes. Je dis Elie de l'Estrange, prélat de vertu et de savoir, légitimement élu par Jean XXIII (1), qui, de l'évêché « de Saintes s'achemina à celui du Puy d'où, en bon pasteur, il ne bougea de sa vie. » — Or, cet évêque qui, selon le frère Théodore, ne put venir prendre possession de son siége qu'à la fin de juin 1399, quoique nommé en 1397, parce qu'il était retenu à Paris pour préparer les moyens d'éteindre le schisme, fut un des plus ardents et des plus persévérants à soutenir la cause de Benoît XIII, cause qu'il n'abandonna qu'à la dernière extrémité.— Voici en effet ce qui eut lieu.

Crise qui termine le schisme, et à laquelle l'Estrange prend une part fort active.

Le schisme désolait l'Église; le roi, pressé de mettre fin à cette division fatale, convoque, en 1395, les prélats et les docteurs de son royaume. L'assemblée est d'avis que chacun des deux compétiteurs abdique, afin qu'il soit procédé à une nouvelle élection; mais Benoît XIII refuse de se rendre à ce désir. On se réunit de nouveau, en 1398, et cette fois il est décidé que Benoît XIII sera considéré comme un usurpateur sans pouvoirs. Benoît persiste, se réfugie dans Avignon, y soutient un siége, s'en échappe sous un déguisement, et finit par l'emporter. La France se range un moment sous son obéissance; puis, en 1408, de nouvelles difficultés le forcent à se réfugier en Epagne. Abandonnés par les cardinaux, Grégoire XII et lui sont déposés, déclarés schismatiques, hérétiques, indignes, parjures, et retranchés de l'Église, ce qui n'empêche pas l'obstiné Benoît de mourir dans ses prétentions de souveraineté, à l'âge de 90 ans, en 1424. — Cela dit, quelle fut la conduite d'Élie de l'Estrange.

Fermeté de caractère de cet évêque.

Cet évêque, présent au concile de 1398, est un des partisans de Benoît XIII; il y soutient la légitime élection du Pontife; et quand la décision du concile, contraire à son opinion, est publiée, quand, pour l'appuyer, le roi envoie le maréchal de Boucicault assiéger l'anti-pape dans Avignon, et ordonne à tous ses sujets, sous les peines les plus sévères, de ne point reconnaître l'usurpateur, l'évêque du Puy résiste avec éclat, rien ne l'arrête. Il se déclare ouvertement en faveur de Benoît, exerce toute son influence pour amener les esprits à son opinion, et montre une telle chaleur dans son prosélytisme, que le lieutenant-général de Languedoc croit devoir saisir son temporel, et diriger des poursuites contre lui, comme rebelle au Roi, à l'Église, et comme perturbateur de la paix publique.—L'Estrange ne fléchit pas, tant s'en faut; cette espèce de persécution ranime son dévouement. Il redouble sa propagande, recherche à son tour et excommunie sans pitié tous ceux qui osent se présenter pour exécuter la sentence dirigée contre lui, et voit bientôt son énergique persévérance couronnée de succès. Le Roi finit par reconnaître le souverain pontificat de Benoît XIII, donne main-levée de la saisie qui frappe les biens du fidèle évêque, et lui rend ses bonnes grâces, à la condition qu'il lèvera l'excommunication dirigée contre les officiers de justice exécuteurs de ses mandements. L'Estrange ne regarde pas cette mesure comme une suffisante réparation de l'outrage qu'il a reçu. Il a cru remplir un saint devoir, il n'a pas besoin de pardon; c'est pourquoi il maintient l'anathème dont il a frappé ses audacieux agresseurs; bien plus, et sans même prendre la peine de les ajourner à son tribunal, il monte en chaire, *toutes cloches sonnantes, chandelles éteignant*, et redouble ses excommunications.

Cette orgueilleuse résistance irrite, exaspère le duc de Berry, lieutenant-général de Languedoc, qui ordonne de saisir de nouveau tous les biens du prélat, et de les retenir sous la main des officiers du Roi jusqu'à ce que l'excommunication soit levée. Mais l'Estrange, dont la fermeté est au-dessus des plus fortes attaques, dédaigne ces colères et refuse positivement. — Le procureur du Roi du bailliage reprend les poursuites judiciaires; l'évêque est publiquement accusé de rébellion à l'autorité royale. Le prélat reste impassible et laisse agir la justice sans s'émouvoir. — La cause est portée devant le grand conseil; les griefs sont énumérés, la résistance est flagrante; l'Estrange n'en persiste pas moins. — Le Roi rend une ordonnance, le 12 octobre 1403, par laquelle il enjoint au bailli du Velay : 1° de sommer Élie de l'Estrange de rétracter sans délai son excommunication; 2° de contraindre, si besoin est, ledit évêque par la saisie de tous ses biens et revenus, ainsi que par la saisie de tous les biens et revenus de ses officiers; 3° en cas de refus, de l'ajourner au parlement. — L'Estrange ne tient aucun compte de cet arrêt; les exécutions ont lieu, et l'affaire est portée au parlement le 7 janvier 1404. — Là, le prélat comparait, expose ses motifs, qui sont, dit-il, plus du domaine de la conscience que de la compétence des gens de justice. Il réclame l'arbitrage de deux évêques. — On délibère, la demande est accueillie, et le parlement nomme comme arbitres messeigneurs de Noyon et de Poitiers.

Ce que le tribunal arbitral choisi de la sorte déciderait, pouvait se prévoir facilement; aussi, sans qu'Élie de l'Estrange eût manifesté la plus légère intention de revenir sur ce qu'il avait fait, le lieutenant-général, pressé par quelques influences occultes, peut-être pour éviter un jugement dont l'exécution forcée aurait amoindri son autorité, donna main-

---

(1) Ceci est, du reste, si peu exact, que deux pages plus loin Gissey rapporte qu'en 1416, Élie de l'Estrange offrit de renoncer à son évêché du Puy, à lui conféré par Jean XXIII, si tous ceux qui n'avaient point été pourvus canoniquement voulaient faire de même des leurs. *Mais personne de l'assemblée n'ayant eu le cœur assez mâle pour lui tenir compagnie en un tel acte, il demeura en son évêché.* — Or, comment Élie de l'Estrange aurait-il pu être légitimement élu en 1397 par Jean XXIII, puisque ce n'est qu'en 1410 que Jean XXIII, de mœurs très-peu édifiantes, fut nommé pape?... Et encore comment! Par 16 cardinaux, à Bologne, qui le couronnèrent aussitôt. Cette nomination fut même si vivement contestée, que Jean convoqua un concile à Constance, en 1414; là, on lui demanda une abdication; il promit de la notifier; mais, pour ne pas y être contraint, il prit la fuite, déguisé en palefrenier. Le concile alors le suspendit immédiatement, puis le déposa par sentence notifiée, à laquelle il se soumit. — Martin V fut élu, et Jean XXIII vint solliciter son pardon, qui lui fut accordé, avec la charge de doyen du Sacré Collége.

levée générale, avec injonction aux officiers royaux de délaisser les biens saisis. — Cet ordre allait être exécuté, quand survint le sénéchal, qui transmit des ordres contraires, interjeta appel devant le parlement d'un acte arbitraire qui suspendait le cours de la justice souveraine. — De là, conflit. — L'Estrange demanda que l'ordonnance du lieutenant-général fût exécutée sans délai; le bailli, le procureur du Roi et les autres officiers de justice s'obstinèrent à leur tour à vouloir que force restât à la loi, et la saisie fut maintenue. — L'Estrange fulmina une excommunication nouvelle; puis, pour montrer à tous qu'il savait défendre aussi vaillamment son temporel que son spirituel, et qu'il était digne d'ajouter à son titre d'évêque ceux de comptor de Chapteuil et de seigneur comte du Velay, il arma ses vassaux, appela à son aide quelques gentilshommes déterminés, se mit lui-même à la tête de 300 soldats, et s'empara, en brave qu'il était, de son château d'Espaly, un des dix-huit de sa temporalité que détenaient les gens du Roi.

On le comprend, la lutte était engagée, lutte ardente, opiniâtre, de plus en plus passionnée, dans laquelle les magistrats ne tenaient pas moins que le prêtre à obtenir une éclatante et prompte réparation. Chacun s'agitait. Le bailli et ses agents demandaient l'appui du sénéchal au nom duquel ils procédaient; l'évêque, inflexible et fier, se tenait toujours sur la défensive, et ne voulait entendre parler d'aucun accommodement. En cette occurrence, le sénéchal s'adressa directement au duc de Berry, lui fit considérer quel dommage éprouvait l'autorité de la justice par suite de sa dernière résolution, et lui demanda de rapporter cette malencontreuse ordonnance, surprise évidemment à sa bonne foi, et dont se servait Elie de l'Estrange pour appuyer, pour justifier sa rébellion; il transmit en même temps un rapport à Charles VI, en le suppliant d'intervenir dans ce débat si préjudiciable à sa puissance. — Le duc céda aux sages remontrances du sénéchal; de son côté le roi ajourna l'évêque au Parlement, avec injonction formelle aux baillis du Velay et du Vivarais de reprendre et de tenir sous bonne garde tous les domaines du prélat rebelle.

C'est à cette époque qu'intervint la déchéance de Benoît XIII. Repoussé définitivement par le roi, abandonné de ses cardinaux, déposé par le concile, déclaré solennellement schismatique et hérétique, le pape ne conserva plus de partisans. L'Estrange lui-même dut se détacher complètement de lui, et par ce moyen n'eut plus d'obstacle pour absoudre ceux qu'il n'avait condamnés qu'en raison de son attachement à la cause du vieux pontife. — Ainsi se termina cette affaire. L'évêque trouva dans les nouveaux évènements une solution naturelle et fort opportune qui sauvegardait à la fois son caractère et son autorité, et qui lui permettait de rentrer dans l'entière possession de ses domaines, sans avoir rien rétracté de ce qu'il avait pu dire ou pu faire.

Zèle d'Élie de l'Estrange à maintenir toutes les prérogatives de son Église.

Les faits que nous venons de rapporter sont, comme on le voit, en complet désaccord avec les assertions du Père Odo de Gissey; du reste, en les rectifiant, nous ne prétendons rien diminuer du mérite ni de la haute piété d'Elie de l'Estrange, tant s'en faut; et si nous avons cru devoir consigner ici les actes qui témoignent de la fermeté inébranlable de son caractère, nous rappelons avec le même empressement ceux qui prouvent la solidité de ses croyances. — Ainsi, sous son épiscopat, et grâce à son zèle à maintenir les antiques prérogatives de son église, on célébra au Puy deux jubilés; le premier en 1407, le second en 1418, l'année même de sa mort.—On connaît ce grand et saint privilége, accordé de temps immémorial par les souverains pontifes à quelques sanctuaires de la chrétienté, de valoir aux fidèles qui visitent pieusement ces sanctuaires à des époques déterminées, un pardon général pour toutes leurs fautes. Or, la basilique du Puy, dans laquelle reposait l'image noire de Notre-Dame, est une des premières à qui cette faveur spéciale fut octroyée. Elle en jouissait, et en jouit encore, toutes les fois que le Vendredi-Saint concourt avec la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge.—En 1441, cette fondation était déjà ancienne, puisque dans une bulle expédiée par le pape Eugène IV aux Frères prêcheurs, il est écrit : ...*Illam indulgentiam et peccatorum remissionem concedimus et elargimur, quam consequuntur ecclesiam beatæ Mariæ Virginis aniciensis, die Annunciationis, quandò dictum festum Virginis occurrit feriâ sextâ hebdomadæ sanctæ, visitantes.* — Six ans plus tard, l'historiographe Jehan Juvénal des Ursins racontant les faits et gestes du roi Charles VI, fait mention du jubilé de 1407 et en parle en ces termes : « En ce caresme, l'Annonciation de « Nostre-Dame fut le Vendredi-Sainct ou Aoré, et tient-on que quand elle échet le jour dudit Vendredi, il y a pardon de « peine et de coulpe au Puy; et y fut tant de monde et de peuple que merveille, et y eut bien deux cents personnes « mortes ou éteintes. » En effet, le concours au jubilé de 1407 au Puy fut incroyable. On vint en foule de tous les points de la France, de l'Espagne et de l'Italie; et s'il arriva quelques accidents, la faute n'en saurait être attribuée, quoi qu'en dise le chroniqueur Médicis (1), ni à l'imprévoyance de l'évêque, ni à celle des magistrats consulaires. Le conseil de la ville s'était réuni plusieurs fois pour délibérer et arrêter les mesures de prudence que nécessitait une aussi grande solennité. Les boulangers furent astreints à tenir à la disposition du public une quantité déterminée de pain dont le prix fut fixé par avance, les habitants eurent ordre de suspendre une lanterne allumée devant leur maison, aussitôt la nuit venue, une troupe considérable de soldats dut veiller aux portes de la ville et faire de nombreuses patrouilles pour maintenir la tranquillité dans les rues et empêcher que des armes pussent être furtivement introduites; on dressa des tentes en dehors des murs afin d'abriter les personnes qui ne pourraient trouver à se loger dans l'intérieur, précaution fort sage, car ce fut par milliers que l'on compta les visiteurs attendant sous les remparts que leur tour arrivât de pénétrer. L'évêque prévoyait cette affluence, aussi avait-il eu le soin de se pourvoir d'un nombre immense de confesseurs qu'il envoya à

Deux Jubilés sont célébrés au Puy sous son épiscopat.

Jubilé de 1407.

(1) En 1407, fut le saint pardon et jubilé du Puy, auquel moururent *sept personnes* (et non *deux cents*, comme dit Des Ursins); et ce, à cause que les portes demeurèrent toutes ouvertes, et y eut grand faute de pain; et ce, à la faulte des seigneurs de l'église qui ne vouloient prononcer qu'il y eust pardon. (Manuscrit de Médicis).

On voit que cette indication est bien différente de celles que nous donnent le Père Odo de Gissey et Frère Théodore. Si nous avons choisi ces dernières, c'est parce qu'elles s'appuient sur des règlements et des actes contemporains qui ont un caractère d'authenticité plus sérieux; toutefois, nous reproduisons ici l'allégation de Médicis, qui a bien son importance, afin que le lecteur sache tout ce qui a été dit à cette occasion.

tous ces

tous ces pélerins répandus dans les rues et dans la campagne; de telle sorte que pendant trois jours, ces belles vallées, ces riants côteaux qui sont aux alentours du Puy, étaient magiquement transformés en lieux de prière et de recueillement. — Le matin du Vendredi, le son des cloches de toutes les églises et de tous les monastères annonça que le jubilé était ouvert. Bientôt la procession sortit de la cathédrale, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'elle parvint à percer la foule compacte qui inondait les avenues de l'église. L'évêque monta en chaire au milieu de l'une des principales places, fit un discours sur les grâces du saint pardon que Notre-Dame du Puy accordait aux pieux pélerins, et s'efforça de faire comprendre au populaire impatient l'ordre qu'il fallait suivre pour que chacun fût successivement introduit dans le sanctuaire. Mais personne ne tint compte de ces sages prescriptions; tout le monde voulut arriver en même temps, on se rua les uns sur les autres avec une telle violence qu'effectivement plusieurs furent étouffés dans les passages étroits.

Jubilé de 1418.

Au second jubilé, un semblable encombrement eut lieu; et cette fois l'on eut même un plus grand nombre d'accidents à déplorer, soit qu'on doive en attribuer la faute à l'imprudence des visiteurs, ce qui est bien rationnel, soit qu'il faille ajouter foi au récit de Médicis qui, répétant ce qu'il avait dit pour le jubilé de 1407, assure qu'à celui-ci « moururent « trente-trois personnes par la faulte des seigneurs de l'église, pour ce qu'ils ne tinrent que les grandes portes ouvertes, « et que celle Saint-Rehan, celle de Saint-Robert et les autres petites restèrent clauses. » Toutefois il ajoute « qu'à ce « pardon il y eut grande abondance de vivres, nonobstant qu'il s'y trouva garnison de gentilshommes, et laquelle « garnison paya la ville au lieu d'être payée par elle, ce qui fut mal faict. »

Administration d'Élie de l'Estrange.

L'Estrange, qui passait pour un grand théologien, et qui en cette qualité prit une part des plus ardentes à la grande affaire du schisme, ne cessa, durant les vingt années de son administration épiscopale dans le Velay, de porter une très-active surveillance à tous les intérêts qui lui étaient confiés. Non-seulement il appela dans son diocèse et excita le zèle des plus célèbres missionnaires (1), mais il accorda une faveur spéciale aux établissements religieux répandus en grand nombre dans l'étendue des domaines sur lesquels il avait juridiction (2).—Il publia dans un synode tenu au couvent des Cordeliers, des réglements (3) qui prouvent à la fois la rigueur des habitudes religieuses de cette époque et la vigilance du prélat. Cependant, cette sévérité de mœurs, cette fermeté de caractère n'excluaient pas les vertus les plus douces et les plus capables de faire chérir Elie de l'Estrange. Il avait fait beaucoup de bien durant sa vie; « aussi quand il fut mort, « dit frère Théodore, on le porta aux Cordeliers revêtu de leur froc, comme il l'avoit humblement ordonné, et il reçut « les derniers devoirs au milieu des cris des pauvres qu'il nourrissoit, et des plaintes universelles que le souvenir de ses « vertus faisoit mêler aux chants funèbres. »

Sa piété et sa charité le font chérir de son vivant, et pleurer après sa mort.

Épiscopat de Guillaume de Chalencon.

Guillaume de Chalencon, prévôt de Notre-Dame du Puy, fils du baron de Chalencon, un des plus puissants seigneurs du Velay, succéda à Élie de l'Estrange. Nommé le 23 septembre 1418, il prit possession de son siége le 12 mars de l'année suivante, et fut évêque du Puy vingt-cinq ans environ. Cet épiscopat, témoin des plus grands désastres de la France, fut contemporain des dernières années de Charles VI et du commencement du règne de Charles VII. Nous avons vu Chalencon plusieurs fois donner asile dans son manoir d'Espaly au Dauphin fugitif, puis nous l'avons vu au retour de la fortune célébrer sous l'étendard de Baugé la messe solennelle où le jeune roi victorieux rendit hommage à Notre-Dame du Puy de ses premiers triomphes. A travers toutes les agitations du temps, le pieux évêque, digne fils et digne frère de ces braves Chalencon, restés fidèles à la cause du proscrit, qui était vraiment la cause nationale, n'eut de son côté d'autre préoccupation que de conserver dans son diocèse les traditions d'honneur et de foi dont, à bon droit, le Velay s'énorgueillit. — Les chroniqueurs nous ont conservé peu de faits d'un intérêt spécial et pouvant fixer particulièrement l'attention sur ce prélat. Nous savons que ses goûts étaient simples, ses habitudes modestes, et qu'il dut son élection autant à l'estime qu'il avait su inspirer et dont il jouit jusqu'à son dernier moment, qu'à l'influence de sa famille. Cependant il faut dire que cette dernière considération ne fut pas sans peser beaucoup dans le choix qu'eut à faire le chapitre. A cette époque de luttes intestines, où l'on voyait au moment le plus imprévu des bandes armées parcourir les provinces et les dévaster, le Clergé, dont les biens étaient sans cesse en péril, avait un intérêt puissant à placer à la tête de son église des hommes capables de protéger ses vastes possessions, non-seulement à l'aide des armes canoniques, mais par des moyens plus directs et plus promptement décisifs.—Élie de l'Estrange appartenait à une des principales maisons de la province voisine et était allié à plusieurs barons du Velay; Guillaume de Chalencon était fils d'un des premiers gentilshommes du pays, et

Cause déterminante de l'élection des évêques du Puy, pendant le XVe siècle.

(1) Venue de saint Vincent Ferrier au Puy. — Le fameux prédicateur Saint Vincent Ferrier, natif de Valence en Espagne, élu de Dieu pour la conversion de beaucoup d'ames, se rendit au Puy le 3 octobre 1416, sur le Vespre, accompaigné de 80 ou 100 hommes, tous vestus en ermites, lesquels marchoient devant luy deux à deux. En teste de cette compagnie étoit porté l'étendard de la croix, guidon de cette dévotieuse troupe qui prit son logis au couvent des Jacobins, fort ample et capable. — Le lendemain de son arrivée, feste de sainct François, il fit dresser un eschaffault au grand pré du Breuil; et à côté de ce théâtre il éleva un autel, encerné d'un petit parquet, pour placer les chantres; car à peine célébroit-il jamais la messe, qu'elle ne fut haulte et résonnante à divers chœurs. Ceux qui lui faisoient escorte se disciplinoient, se battoient avec des verges et fouets jusqu'au sang, exhortant de faict et de paroles les autres à faire le semblable, assurez que, par telles expiations et pénitences les forfaits d'un chacun étoient pardonnés quant à la peine. — Plusieurs prestoient l'oreille et mettoient la main à la besoigne pour en faire autant qu'eux, mattant par ce moyen la chair qui avoit offensé Dieu. Après ce combat de pénitence, ils montoient tous sanglants par ensemble sur l'eschaffault, faisant porter devant eux une bannière où estoit l'image du Sauveur attaché de cordes à la colonne après y avoir été fustigé. — Saint Vincent lors célébroit la messe, en laquelle avant que de communier, il faisoit ruisseler tant de larmes de ses yeux, que les assistants pouvoient à peine contenir les leurs, se mettant à crier de piteuse sorte, qu'on eût dit que tout étoit perdu. — Le sacrifice de la messe parachevé, il préchoit au peuple avec tant de dévotion, ardeur de charité et piété, que non-seulement ceux de la ville y accouroient, mais voir de 10, de 15 et 20 lieues à la ronde. — Il estoit fort âgé pour lors, et cassé de vieillesse; et de faict, il mourut 2 ans après. — Odo de Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. III, chap. 29.

(2) Il n'y a monastère au Puy, auquel il n'ait fait beaucoup de bien; ses armoiries qui se voient partout, le témoignent assez.—*Id.*, chap. 27.

(3) *Idem.*

tenait par les liens du sang et par ceux de l'affection à toutes les familles considérables de son évêché ; nous avons montré déjà à quelle cause se rattachait l'avènement de Jean de Bourbon au siége épiscopal ; et nous savons, par des titres conservés en nos archives, que si Geoffroy de Pompadour parvint, quoique étranger, à se faire nommer évêque du Puy, ce ne fut pas sans disputer la mître à Pierre de Chalencon, que le chapitre de Notre-Dame lui avait officiellement préféré (1).

Jubilé au Puy en 1425.

Il y eut un Jubilé en 1425. Toutefois, pour éviter les désordres qui affligèrent les deux précédents, Chalencon obtint du souverain Pontife que les graces du saint pardon, au lieu d'être circonscrites dans la seule journée du vendredi, dureraient trois jours entiers, c'est-à-dire jusqu'au lundi de Pâques.— Ce fut sous cet évêque que Claude de Roussillon, vicomtesse de Polignac, fonda, avec l'assistance de Sainte Colette, le couvent des Clarisses, le même qu'on voit encore aujourd'hui dans le faubourg du Puy, nommé *Pouzarot,* et qui, malgré les austérités de ses règles, le dénuement de ses saintes filles, a pu seul traverser tant de siècles et survivre à tant de ruines !...

Fondation du couvent de *Sainte-Claire*, au Puy, en 1430, par la vicomtesse de Polignac, et avec l'assistance de Ste Colette.

Chalencon accorde aux curés le droit de pouvoir disposer de leurs biens par testament, ce qui leur était interdit par les anciennes coutumes de l'église du Puy.

Un des actes qui honore le plus le passage de Chalencon à l'évêché du Puy fut, sans aucun doute, celui par lequel il rendit aux curés de son diocèse la libre disposition de leur fortune. C'était, en effet, une ancienne coutume dans le Velay, de renoncer, par cela seul que l'on acceptait une cure, au droit de propriété le plus légitime, celui de ne pouvoir disposer par testament d'aucune portion de son avoir. Tout devait revenir à la mense épiscopale après la mort du prêtre, parce que celui-ci, tenant de la munificence de son évêque et seigneur la fonction qui était censée la source de son bien, il semblait légitime que ce bien fît retour à son auteur. Il y avait là une injustice, non seulement parce que la succession des ecclésiastiques ainsi frappés provenait souvent de leur patrimoine, mais parce qu'un pareil usage, contraire aux plus louables épargnes, devenait un continuel prétexte de fraudes et de mensonges. Chalencon l'abrogea, moyennant la modique somme viagère de 100 livres, payable en commun par tous les curés, et rachetable au moyen du capital de cette somme. Le pape Martin V, auquel ces dispositions furent soumises, s'empressa de les approuver par une bulle de l'année 1425.

Mort de Guillaume de Chalencon.—1443.

Ce fut le 25 novembre 1443, jour de Sainte Catherine et de l'élection des consuls du Puy, que mourut, dans sa soixante-quatrième année, l'évêque Guillaume de Chalencon. A l'exemple d'Elie de l'Estrange et de plusieurs autres de ses prédécesseurs, il voulut être inhumé dans le couvent des Cordeliers. Ses obsèques eurent lieu avec une grande pompe ; tous les ordres de la ville, tout le clergé du pays y assistèrent, et les pauvres suivirent en pleurant les restes mortels de celui qui, pendant vingt-cinq ans, avait été pour eux un père.

Élection par le Chapitre de Jean de Bourbon comme évêque du Puy.—Décembre 1443.

Jean *Bâtard* de Bourbon succéda, le 2 décembre 1443, à Guillaume de Chalencon (3). Nous avons déjà fait connaître comment le chapitre de Notre-Dame fut appelé à fixer ses préférences plutôt sur le frère de Guy de Bourbon et de Rodrigues de Villandrado que sur tout autre ; aussi ne fut-il pas long temps à se décider, puisqu'il ne laissa pas s'écouler une semaine entière entre la mort de Chalencon et le choix de son successeur. Du reste, il fallait en agir avec cette promptitude, car si l'on eut donné aux intrigues le temps de se nouer, non seulement le clergé local, intéressé à placer à sa tête un homme considérable par son crédit et dévoué par la reconnaissance, n'aurait plus eu pour pasteur celui qu'il jugeait le plus capable de lui assurer la protection dont il avait besoin en ces jours de péril, mais il courait la chance de voir un prétendant étranger se glisser à travers un conflit, et lui être ensuite imposé soit par le chef de l'Eglise, soit par le chef de l'État.

A quelles conditions la nomination des évêques par les chapitres était maintenue.

Il est certain qu'au XVe siècle, et depuis long-temps, les élections des évêques par les chapitres et les dignitaires diocésains, n'avaient plus rien d'irrévocable. Il arrivait même souvent, nous en verrons une preuve très prochaine dans ce qui se passa après la mort de Jean de Bourbon, que le roi n'approuvait pas les choix ainsi faits sans sa participation, et qu'il nommait de son côté un prélat autre que celui désigné par les suffrages (3). Cependant, lorsque le clergé avait pris le soin d'offrir la mitre à un personnage placé dans des conditions agréables à la couronne, il était rare que son élection fût méconnue. — Or, on savait bien au Puy l'influence de la maison de Bourbon, et personne ne doutait que le duc ne fît ratifier avec empressement l'élévation d'un des bâtards de son père à un évêché. Aussi pourrait-on dire que les suffrages étaient acquis d'avance au frère du plus puissant prince du royaume, au frère des deux capitaines dont les armes protectrices avaient été si utiles au clergé vellavien. Alors même que la reconnaissance n'eût pas inspiré le vote du Chapitre, l'intérêt le dictait assez clairement, non ce grand intérêt général dont nous avons parlé, mais ces nécessités impérieuses dans lesquelles se trouvait en ce moment l'église du Puy. En effet, deux mois au plus avant la mort de Chalencon, un tremblement de terre avait endommagé deux coupoles de Notre-Dame, et avait entièrement abattu le dôme de la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux. Le palais épiscopal, depuis longtemps abandonné pour la résidence d'Espaly, était en ruine; de grandes réparations projetées soit dans le cloître du Chapitre, dans les églises, dans les monastères du diocèse, soit dans la ville, étaient ajournées faute de ressources et de crédit. Il n'y avait qu'un homme riche, influent, qui pouvait satisfaire à tant de pressantes exigeances; et cet homme était Jean de Bourbon, ce fut précisément celui que l'on choisit.

---

(1) *Élection faite par le Chapitre, de la personne de messire* Pierre de Chalencon, *pour évêque du Puy, en l'année 1485.* — Aux archives départementales, *layette J. Cotte Clr.* — Ce document historique des plus importants se compose de 19 pages manuscrites que nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici. Il commence ainsi : *In nomine Christi et ad laudem et honorem Virginis Mariæ matris ejus, notum sit cunctis tam præsentibus quam futuris, hoc presens publicum electionis instrumentum.*

(2) L'évêché fut déféré au bout de 7 jours à Jean de Bourbon, frère naturel du duc Charles, gouverneur de la province. Du Tillet et Favin se sont trompés en faisant ce prince légitime, parce qu'on a la dispense *super defectu natalium* qu'Eugène IV lui accorda l'an 1440, à la prière de René, roi de Sicile. — Frère Théodore, liv. III, chap. 14.

(3) Dans les derniers temps, les prérogatives jadis incontestées des chapitres, quant aux élections épiscopales, n'avaient guère d'autre valeur que celle d'une désignation au choix du souverain.

Jean de Bourbon avait été voué dès son jeune âge à l'état ecclésiastique; toutefois, comme sa naissance se trouvait entachée de bâtardise, ce qui était un empêchement radical pour devenir prêtre, et à plus forte raison pour être admis aux dignités de l'Église, le roi de Sicile, son ami, obtint en sa faveur du pape Eugène IV des lettres de dispenses. — Il entra en 1438 profès dans le monastère de Saint-André-lès-Avignon, de l'ordre des Bénédictins, et il ne tarda guère à être nommé abbé. Il était encore dans cette maison, qu'il gouvernait avec une grande sagesse, quand il reçut, vers les derniers jours de décembre 1443, une députation de cinq chanoines de Notre-Dame du Puy, chargée de lui annoncer son élévation à l'épiscopat. Jean de Bourbon remercia les délégués avec l'effusion de cœur la plus vive, leur dit qu'il était heureux d'accepter une crosse que lui attribuaient de si dignes suffrages; et après les avoir priés de porter au Chapitre réuni l'expression de sa gratitude, il désigna le sieur de Ravissac, un des cinq chanoines, pour prendre en son nom possession immédiate du siége épiscopal.—Ce fut le 2 janvier 1444 que le chanoine Jean de Ravissac accomplit la mission qui lui avait été donnée. Plus de dix mois se passèrent avant que Jean de Bourbon pût venir en personne dans son évêché. Enfin, le 29 octobre, jour fixé pour son entrée solennelle, tout fut disposé afin de le recevoir suivant la forme prescrite et traditionnellement observée. — Plusieurs abbés et chanoines, la noblesse, la magistrature, les consuls, les bourgeois et le menu peuple de la cité se rendirent en foule à sa rencontre jusqu'à l'oratoire du Collet qui est, ainsi que chacun sait, à une lieue du Puy. Là, le prélat entendit les premiers compliments ; puis il reprit sa route et fut triomphalement escorté jusqu'à la porte des Farges, la première en venant de ce côté. A cet endroit il s'arrêta quelques minutes, descendit de cheval, fut de nouveau complimenté par les diverses corporations et entra en ville à pied. Le temps était magnifique; sur les murailles des maisons les habitants avaient tendu de riches tapisseries, et de distance en distance des guirlandes de feuillages, des emblèmes, des inscriptions élogieuses étaient jetés d'une fenêtre à l'autre à travers l'espace. On avait eu soin de répandre du sable fin dans toutes les rues que devait traverser le cortége, et la multitude impatiente manifestait par de bruyantes acclamations son respect et sa joie.

Entrée solennelle de Jean de Bourbon dans sa ville épiscopale. — Extrait de l'acte original du notaire du chapitre.

Quand Jean de Bourbon fut arrivé à l'endroit où se réunissaient les rues des Farges, de Raphaël et de Grange-Vieille, il entra dans une maison pour prendre ses ornements pontificaux; et lorsqu'il sortit, il trouva la rue barrée dans toute sa largeur par un banc recouvert d'un tapis sur lequel étaient placés le *doyen*, le *prévost*, *l'abbé de la collégiale de Saint-Vosy*, et le chanoine *syndic* de la cathédrale. Derrière eux, debout, se trouvaient les autres membres du Chapitre et ceux de l'Université, tous revêtus de chappes en draps d'or, d'argent ou de soie. — A l'approche de Monseigneur, l'assistance lui fit les respectueuses salutations prescrites par l'ancien cérémonial. Après cela, le doyen prit des mains du diacre qui était à ses côtés, le livre des Evangiles, le donna à baiser au révérendissime prélat, et lui représenta que de tout temps les seigneurs évêques ses prédécesseurs avaient, à leur nouvelle réception, juré à la place même où il était, *qu'en entrant dans l'église cathédrale, avant de s'approcher du maître-autel, ils se rendraient dans la salle basse du Chapitre, pour y prêter le serment de toute ancienneté accoutumé;* et qu'il le priait humblement de vouloir à son tour, promettre et jurer la même chose. — A cette demande, Jean de Bourbon fit un signe d'assentiment, étendit la main droite sur le *texto*, ou livre des Evangiles, et jura qu'aussitôt entré dans l'église, avant d'approcher du grand autel, il se rendrait immédiatement dans la salle basse du Chapitre, pour y prêter le même serment que ses prédécesseurs. (paroles dont le doyen requit acte sans désemparer).—Le banc fut de suite enlevé, et l'évêque, accompagné de tout son clergé, continua processionnellement sa marche vers l'église, en montant par la rue des *Grazes;* mais dès qu'il fut au sommet et qu'il eut atteint l'angle de la ruelle qu'on nomme *la Traverse,* il trouva une seconde fois le passage fermé dans toute sa largeur par un banc recouvert comme l'autre d'un tapis, et comme l'autre occupé par le doyen, le prévost, l'abbé de Saint-Vosy, le syndic et les chanoines. Là se renouvela avec les mêmes formules, le serment qui venait d'être prêté, et dont acte fut également requis.—Cette barrière enlevée, la procession poursuivit son cours, monta les premiers degrés, arriva au portail de l'église, et s'arrêta sur le seuil où fut une troisième fois répétée la promesse sacramentelle. Enfin la porte s'ouvrit, la procession entra dans le sanctuaire; mais au lieu de se diriger du côté de l'autel, elle s'en alla directement, ainsi qu'il avait été dit, dans la salle du Chapitre.

Dès que tout le monde fut entré et que chacun eut gagné la place que son rang lui assignait, le doyen s'approcha de l'évêque, le priant de prêter le serment pour lequel il s'était trois fois engagé; et il présenta aussitôt au prélat un vieux livre en parchemin, conservé soigneusement dans le trésor du Chapitre, et qu'on appelait *in canulis* ou *catenulis*. Jean de Bourbon prit le livre, le remit entre les mains d'un de Messieurs faisant fonctions de secrétaire, et le pria de lire, mot à mot, à haute et intelligible voix, le serment qui lui était demandé et qui y était tout au long transcrit.—Le chanoine se plaça devant l'évêque et lut :

Serment que prêtaient les évêques du Puy entre les mains des chanoines, avant leur entrée dans l'église métropolitaine.

Écoutez, vous qui êtes aujourd'hui chanoines de Notre-Dame, et vous qui le deviendrez durant le cours de ma carrière,

Moi, Jean de Bourbon, évêque de l'Église du Puy, promets de ne point vous enlever, et promets également qu'aucun homme, qu'aucune femme ne vous enlèveront par mon ordre ou par mes instigations, ce qui constitue votre domaine dans cette cité, et qui consiste expressément dans l'église métropolitaine et ses clochers, dans les habitations des chanoines attenantes à ladite église, dans le château de Corneille et toutes les fortifications qui l'environnent, dans le rocher d'Aiguilhes, son église et son enceinte. — Je ne vous dépouillerai point de toutes ces choses, afin que vous et vos successeurs puissiez toujours en jouir comme par le passé; et s'il se présentait jamais un homme ou une femme qui vous les enlevassent, je m'engage à ne consentir avec eux ni pacte ni alliance, si ce n'est pour vous faire restituer ce qu'ils vous auront pris. Et chaque fois que cinq d'entre vous, ou cinq pris dans ceux qui vous succéderont, croiront utile de m'adresser des avertissements à ce sujet, si ces avertissements me sont transmis d'après l'opinion unanime des quinze chanoines assemblés en chapitre ou autrement, je ne les repousserai pas et m'y soumettrai. Dans le cas où vous auriez été dépossédés de quelques-uns de vos droits, je vous viendrai en aide avec loyauté, comme mon serment m'y oblige; et en attendant je veillerai sur vous autant qu'il le faudra.

Je ne vous enlèverai point le trésor que l'on conserve pieusement dans l'église du Puy, et qui consiste en objets d'or et d'argent, en ornements tels que draperies, tapisseries, lampes et vêtements confectionnés. Ici je veux parler du trésor tel qu'il est aujourd'hui, tel que vous le conservez, et j'y comprends les augmentations qu'il pourra recevoir durant le cours de ma vie. — Je ne m'emparerai non plus ni de l'or, ni de ce qui sera donné pour tel, ni de rien de ce qui serait offert pour un

temps par les fidèles des paroisses, ni de rien de ce qui sera déposé sur l'autel de l'église du Puy. — Je ne vous dépouillerai point de toutes ces choses, afin que vous et vos successeurs puissiez toujours en jouir comme par le passé. Je vous promets qu'aucun homme, qu'aucune femme ne vous en priveront, par mon ordre ou par mes instigations; et s'il s'en trouvait qui vous les enlevassent, en tout ou en partie, faites-le moi savoir Et chaque fois que cinq d'entre vous, ou cinq pris dans ceux qui vous succéderont, croiront utile de m'adresser des avertissements à ce sujet, si ces avertissements ne sont transmis d'après l'opinion des quinze chanoines assemblés en chapitre ou autrement, je ne les repousserai pas et je m'y soumettrai, et je vous viendrai en aide avec loyauté, comme mon serment m'y oblige. En attendant, je veillerai sur vous autant qu'il le faudra.

Je ne toucherai à tout ou à une partie de ce trésor qu'avec l'assentiment du doyen et des quinze chanoines assemblés en chapitre.—Je ne toucherai à aucun des bénéfices de l'église du Puy, de la classe dite : les *Communs des frères*, soit dans l'intérieur, soit au dehors de la ville, soit dans les églises, dans les fermes et dans les châteaux. — Je n'enlèverai rien de ce que vous possédez aujourd'hui ou de ce que possèderont un jour de ces communs ceux qui viendront après vous, et je veillerai à ce qu'aucune portion n'en soit distraite. — Et chaque fois que cinq d'entre vous.... etc.

Quant aux dignités, aux usages, aux bonnes coutumes et aux privilèges dont vous et vos prédécesseurs avez joui dans cette église et dans la présente ville sous mes prédécesseurs, si je vous les enlève, ou si je fais quelque chose de contraire à ces coutumes, que cinq d'entre vous ou cinq de ceux appelés à vous remplacer, m'adressent, de l'avis unanime des quinze chanoines assemblés en chapitre, des admonitions sur ma conduite; je m'engage à m'amender en plein chapitre dans l'espace de quarante jours, et je promets de me conformer à vos prescriptions.

Je ne saisirai, ni ne ferai saisir la personne d'aucun de vous, non plus celle d'aucun de vos successeurs, ni celle d'aucun de vos parents, de vos soldats ou de vos serviteurs. Je ne détruirai ni ne laisserai détruire vos maisons, ni celles de vos successeurs; je n'enlèverai et ne ferai rien enlever de ces maisons. Et dans le cas où l'un de vous ou l'un de vos successeurs commettrait quelque injustice à mon égard, je réclamerai et lui donnerai en plein chapitre dans l'espace de quarante jours, les avertissements nécessaires avant de le punir ou avant d'aller en justice, s'il en faut venir là.

Quant aux actes, aux règlements et à leurs confirmations, autrefois passés entre mes prédécesseurs ou vos prédécesseurs, je m'engage à les observer inviolablement, et m'engage aussi à me conformer aux arrêts et décrets obtenus par vous ou par vos prédécesseurs contre les évêques du Puy qui m'ont précédé. Je vous conserverai loyalement tous les priviléges que vous garantissent ces mêmes actes; je le jure sur les saints Évangiles de Dieu ici touchés corporellement par moi.

Je jure sur les saints Évangiles de Dieu ici touchés corporellement par moi de maintenir avec soin, avec loyauté, à vous et à ceux qui après vous seront nommés chanoines de l'église métropolitaine, tout ce que je viens de rappeler; et ainsi que Dieu me soit en aide et ces saints Évangiles.. .. (1).

Suite et fin de la cérémonie d'installation.

Le serment lu et entendu suivant sa forme et teneur, le révérendissime prélat mit ses deux mains sur le *texto*, ou livre des Evangiles que lui présenta le doyen au nom du Chapitre, et promit de rester toujours fidèle au serment dont il venait d'être donné lecture.—Après cela, l'évêque, le doyen, le prévost, l'abbé, le syndic et les chanoines sortirent de la salle capitulaire, se rendirent processionnellement dans le chœur de la cathédrale, où Jean de Bourbon, à genoux sur un prie-dieu placé en face de l'autel, entonna le *Te Deum* que chantèrent tous les prêtres et tous les fidèles présents. La cérémonie fut ensuite achevée par la bénédiction épiscopale que Monseigneur vint donner à l'assistance, du haut de la chaire épiscopale.—Ajoutons qu'au moment où la foule sortait de l'église, les officiers de l'évêque, placés le long des marches du grand escalier, jetèrent de l'argent au peuple en signe de largesses, suivant l'ancien usage. Le procès-verbal du notaire, que nous avons presque littéralement transcrit, dit encore que, durant le cours de cette longue et imposante cérémonie, toutes les cloches des paroisses, des chapelles et des couvents de la ville ne cessèrent de sonner, afin que ce qui se passait fût bien public et que personne ne pût en aucune occasion prétexter d'ignorance.

Jean de Bourbon, sur la demande du Chapitre, envoie trois chanoines à Rome, pour obtenir du Saint-Père que la faveur autrefois accordée à ses prédécesseurs de porter le *Pallium*, fut rétablie.

Nous avons déjà rappelé qu'au nombre des priviléges accordés aux évêques du Puy, se trouvait celui de porter le *pallium*, décoration spécialement attribuée aux seuls archevêques. Toutefois cette faveur exceptionnelle avait besoin d'être renouvelée à chaque épiscopat; et comme les désordres survenus dans l'église à l'occasion du schisme, empêchèrent les successeurs d'Étienne de Mercœur de faire les diligences nécessaires, peut-être même pour plusieurs d'attacher un grand prix aux bandelettes de laine blanche venues d'Avignon sans avoir touché le tombeau des saints apôtres, il arriva que la pieuse prérogative était tombée en abandon.—Cependant le schisme ne désolait plus la Chrétienté, le souverain Pontife était rentré dans Rome; alors les membres du Chapitre de Notre-Dame du Puy, jaloux de faire revivre le témoignage séculaire de la vénération de plusieurs papes pour leur antique basilique, crurent l'occasion favorable, et adressèrent une requête à Jean de Bourbon, la veille même de son entrée solennelle, afin qu'il se pourvût auprès du Saint-Père. L'évêque ne perdit pas de temps; à peine installé, il envoya trois chanoines à Rome pour y porter sa supplique et l'appuyer au besoin par le récit des grandeurs du sanctuaire du mont Anis. Le pape fit droit, sans tarder, à cette juste demande, et le mois de février n'était pas terminé que les délégués rentraient au Puy, apportant le précieux *pallium*, ce qui permit au prélat de célébrer les fêtes de Pâques suivantes, revêtu de ces augustes insignes. — Le chroniqueur rapporte que le duc Charles de Bourbon voulut assister à cette espèce d'investiture; il vint voir son frère, passa la semaine sainte et la semaine de Pâques auprès de lui, et quand il eut achevé ses dévotions à la miraculeuse image de Notre-Dame, il lui fit hommage, avant de s'éloigner, d'une magnifique chapelle ornée d'émail, qu'on déposa en son nom dans le trésor de l'église.

Jean de Bourbon entreprend aussitôt après son installation des œuvres considérables sur presque tous les points de son diocèse.

Ce que le chapitre avait voulu, en déférant la mître à Jean de Bourbon, c'était, nous l'avons dit, de placer au gouvernail de l'Église du Puy un homme dont la fortune et l'influence fussent assez grandes pour protéger, pour servir leurs intérêts. La générosité du nouveau prélat dépassa toutes les espérances. A peine installé, il fit réparer à grands frais les voûtes de la Cathédrale et celles de Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux, il restaura entièrement l'ancien palais

---

Serment des abbés du Monastier-Saint-Chaffre, au chapitre de Notre-Dame du Puy.

(1) Dans un précédent chapitre, nous avons donné le serment que prêtaient les chanoines de l'Église du Puy lors de leur entrée en fonctions; nous venons de rapporter textuellement celui que prêtaient les évêques entre les mains des chanoines de leur église métropolitaine, le jour de leur prise de possession personnelle; nous croyons utile de consigner également celui que faisaient à ces mêmes chanoines les abbés du Monastier. Il est ainsi conçu :

« Moi, N......, abbé du monastère de Saint-Chaffre, je jure de me comporter en frère fidèle envers le chapitre du Puy, et de maintenir l'union fraternelle, qui depuis « longtemps a existé, et existe encore aujourd'hui entre le chapitre et l'abbaye. Oui, je le jure, j'observerai inviolablement, sauf en tous les droits de la dite abbaye, « tout ce qu'ont juré d'observer mes prédécesseurs. » —D'après cet accord réciproque, l'office des morts devait être célébré au chœur de l'église angélique pour un religieux défunt, et dans celui du monastère pour un chanoine trépassé.—Ce serment se trouve dans l'acte de réception de *Dragon de Saint-Vidal*, abbé du Monastier (2 mai 1392) et dans celui de messire *Gaspard de Tournon*, évêque de Valence et de Die, abbé du Monastier en 1506. — Gissey, liv. I, chap. 31. — Théodore, liv. II, chap. 6.—Caillau, chap. VIII, pages 155, 156.

épiscopal

épiscopal depuis longtemps délaissé par ses prédécesseurs pour le manoir d'Espaly, il acheva cette forteresse si pittoresquement assise, éleva le donjon d'Issengeaux, bâtit la grosse tour de Monistrol, érigea en collégiale la paroisse de Retournac, construisit en face de sa ville épiscopale, sur le mamelon de Roche-Arnaud et sur un terrain appelé *Pape Lingue* (Papæ Lingua) un petit castel qu'on voit encore aujourd'hui, fort changé de forme sans doute, mais qui, après tant de siècles, retrouve en quelque sorte sa primitive destination, puisqu'il fut jadis offert à l'Église par la piété de quelques fidèles, et qu'il est maintenant consacré par un digne successeur du grand évêque, à servir de refuge aux pauvres orphelins que la charité enlève à la misère et au mal.—Jean de Bourbon fit ces choses comme par enchantement. Sa bonté était intarissable et son ardeur sans bornes. Par ses ordres, on s'était mis à l'œuvre sur tous les points de son diocèse à la fois; et c'est bien avec raison que nos historiographes, justement louangeurs, célèbrent sa magnificence (1). Il avait juré de conserver intact le trésor de son Église, et bientôt ce trésor fut considérablement enrichi par ses soins, de joyaux, de vases somptueux, de croix, de reliquaires en orfèvrerie, de chapes, de chasubles en riches étoffes, de tapisseries (2) et d'autres ornements précieux.

Jean de Bourbon est porteur de la demande en mariage de *Jeanne de France*, troisième fille de Charles VII, pour son neveu le comte de Clermont.

Vers la fin de 1446, Jean de Bourbon quitta son diocèse pour aller, en compagnie de Brémont, sire de la Volte et de Chasteaumorant, de Jacques de Chabannes, chevalier, sire de Montaigu et de La Palice, et de maître Pierre Carmonne, licencié-ez-lois, demander à Charles VII la main de sa troisième fille, *Jeanne de France*, en faveur de l'aîné de ses neveux, le comte de Clermont. Le roi, qui avait su apprécier les qualités de l'héritier de Bourbon, accueillit favorablement les propositions qui lui furent faites, quoique sa fille se trouvât alors extrêmement jeune. — Le contrat de mariage fut passé au château de Montilz-lez-Tours, l'une des résidences favorites de Charles VII, le 23 décembre, et fut célébré le 26 dans la capitale de la Touraine, « avec une pompe, dit l'historien du Bourbonnais, et une solennité dignes de la fortune d'un « monarque auquel alors aucun prince de l'Europe n'avait pu disputer le premier rang. » (3).

Jean de Bourbon, élu archevêque de Lyon, résigne cette dignité en faveur de son neveu Charles de Bourbon, âgé de 9 ans. 1843. — 1844.

C'est au retour de ces fêtes, c'est-à-dire au commencement de l'année 1447, qu'un des historiographes des évêques du Puy place un fait qu'il importe de rapporter et de rectifier ici; nous voulons parler de l'élection de Jean de Bourbon à l'archevêché de Lyon. » A peine était-il de retour, dit frère Théodore, qu'il fut nommé à l'archevêché de Lyon par la « principale partie du Clergé; mais sur l'appel que le reste interjeta à Rome, il céda son droit au troisième de ses neveux « qui n'avoit que neuf ans, à quoi Eugène consentit, moyennant que lui et un autre évêque administrassent jusqu'à ce « que le sujet fût en âge. » — Les choses ne se passèrent pas ainsi : en 1443, quelques mois avant l'avènement de notre évêque au siége du Puy, le Clergé métropolitain de Lyon s'était assemblé pour nommer un archevêque, et le scrutin secret désigna *Jean, Bâtard de Bourbon, abbé de Saint-André,* comme successeur de Louis de Chalon, décédé. Mais, avant même que cette élection fût proclamée, la partie dissidente du chapitre s'émut, parce que les chanoines, dit Paradin, en vertu de l'antipathie qui a toujours existé entre le clergé régulier et le clergé séculier, *étoient mal contents de ce qu'on leur vouloit bailler un moine.* C'est pourquoi une protestation fut immédiatement signée et expédiée en cour de Rome.— L'abbé de Saint-André comprit de suite la véritable cause de cette répulsion. Ne doutant pas que, si l'orgueil des chanoines-comtes s'était senti blessé de ce qu'un bâtard était donné pour chef à l'Église primatiale des Gaules, il serait au contraire singulièrement flatté d'avoir pour archevêque un des héritiers légitimes de la première maison de France, quels que fussent du reste les droits, l'âge et les mérites du prélat désigné, il se hâta, avant toute décision canonique, de renoncer à ses prétentions en faveur du troisième de ses neveux, Charles de Bourbon. Celui-ci n'était âgé que de neuf ans, et cependant depuis 1440, c'est-à-dire depuis l'âge de cinq ans, était revêtu de la qualité de chanoine de Lyon.—Un pareil choix aurait dû trouver une résistance plus vive encore, toutefois l'abbé de St-André ne s'était pas trompé, la désignation qu'il fit de son neveu fut agréée.

Discussion sur la date et les circonstances de cette élection.

Ce fut sur ces entrefaites que les chanoines du Puy, moins scrupuleux à l'endroit de la naissance, mais plus sages, mais plus respectueux de la crosse et de la mître que leurs confrères du Lyonnais, choisirent pour leur premier pasteur ce même Jean de Bourbon. Ils n'ignoraient pas la barre qui croisait son écusson, cependant ils n'hésitèrent pas à préférer à un prélat de plus pure origine le frère de Guy et de Villandrado, le moine déjà grand par sa sagesse, son intelligence et la fermeté de son caractère (4).—Dans le cours de la même année 1443, le St-Père ratifia l'élection de l'archevêque-

---

(1) Jean de Bourbon aimait surtout la pompe et l'éclat dans les cérémonies religieuses. Voici comment le Frère Théodore décrit la procession que cet évêque fit faire, à la demande de Louis XI, pour obtenir, par Notre-Dame du Puy, que le ciel accordât un héritier masculin au Roi, qui n'avait que des filles. (Voir, pour la date et l'indication de ce fait, la page 315 de cet ouvrage.)

« Ce fut à la fête de la Dédicace que Jean de Bourbon exécuta le commandement du Roi, après avoir invité les seigneurs des provinces voisines, et s'être pourvu « des plus beaux meubles des châteaux de Thiers et de Clermont, qu'il employa aux reposoirs ou à tendre les rues. La marche commença par 100 de ses domestiques « ou de ceux du duc de Bourbon, avec de gros flambeaux garnis de leurs armes; et comme il n'y avoit ni corps, ni personne qualifiée qui n'en fissent porter une « certaine quantité, il ne s'en compta pas moins de 1,000, sans les lumières du clergé et de la commune. Deux chanoines, les vicomtes de Polignac et d'Allègre, « soutenoient le brancard de drap d'or où l'on avoit placé la sainte image .. etc. » — Frère Théodore (*Hist. de N.-D. du Puy*, liv. III, ch 15.)

(2) La grande et belle tapisserie qui recouvrait les murailles de la salle des États avait été spécialement commandée par Jean de Bourbon. Ses armes sont représentées sur plusieurs points de cette œuvre considérable, surtout pour le temps où elle fut exécutée. — Cette tapisserie, probablement destinée à la décoration de la chambre royale, figure une suite indéfinie de fleurs de lys brodées en jaune, et disposées en champ à côté les unes des autres, sur un fonds bleu.

(3) Voir au tome II, page 152 de l'*Ancien Bourbonnais*, le contrat de mariage de Jean de Bourbon, deuxième du nom, avec Jeanne de France.

(4) Nous avons rappelé plus haut que cinq chanoines furent expédiés immédiatement à Avignon pour porter à Jean de Bourbon la nouvelle de son élection au siége du Puy; mais ce que nous n'avons pas dit, et qu'il importe de faire connaître, comme un détail de mœurs très-précieux à recueillir, ce sont les sacrifices que le chapitre, à ce qui paraît peu fortuné, fut obligé de s'imposer pour pourvoir dignement aux frais de cette ambassade. « Les délégués, dit le chroniqueur Médicis, dans « l'inventaire qu'il donne des trésors de la cathédrale, furent contraints d'empreumpter à Avignon, de messire Guillaume de Chapteuil, chanoine de Saint-Didier au « dit Avignon, la somme de 88 moutons d'or, et s'en obligèrent. Et pourceque cette somme ne lui fut pas remboursée dans le temps convenu, le dit Chapteuil les fit « excommunier; et leur couta cet accessoire 30 moutons d'or. Tant pour ceux que pour la somme principale, fut engagée une crosse et quelques bagues de l'église « entre les mains du dit de Rassac, et après six mois retirées par les membres du chapitre. »

enfant, et désigna pour administrer son diocèse pendant sa minorité l'évêque du Puy, son oncle. Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1446, temps fixé pour l'installation solennelle de Charles de Bourbon dans son archevêché (1). Cette cérémonie, à laquelle assistèrent les personnages les plus illustres, fut célébrée à une très-voisine distance du jour où Jean II épousa la fille du roi, et c'est peut-être à cause de ce rapprochement que le frère Théodore commet la confusion que nous avons dû signaler.

Assemblée générale de l'ordre des Jacobins, au Puy.

Dans le cours de l'année 1447, il y eut au Puy une convocation générale des pères Jacobins. Ils s'assemblèrent en chapitre dans cette ville pour arrêter de nouveaux statuts qu'il importait à l'ordre entier de discuter avec la plus sérieuse attention; aussi se trouvèrent-ils réunis plus de dix-huit cents. Louis-Armand de Chalencon, vicomte de Polignac, se chargea non-seulement de les tous nourrir pendant le temps de leur séjour, mais il fit remettre à chacun une somme de 7 sous 9 deniers, pour les défrayer, en partie du moins, des dépenses de leur route (2). De son côté, l'évêque se montra fort généreux à leur égard. Il les avait en quelque sorte appelés chez lui, il les protégea, pourvut à leur logement, ainsi qu'à tous les autres frais que leur présence avait pu occasionner, et ne les laissa pas non plus s'éloigner sans joindre à l'offrande du vicomte un secours plus ou moins considérable, suivant les besoins de chaque religieux.

Les préoccupations de la politique n'empêchent pas Jean de Bourbon de donner tous ses soins au gouvernement de son évêché.

Les années qui suivirent trouvèrent dans Jean de Bourbon le zèle le plus soutenu à protéger les intérêts confiés à sa paternelle sollicitude. Il avait dans l'ame beaucoup de charité unie à beaucoup de grandeur, et l'on rencontrait toujours en tous ses actes le prince magnifique en même temps que le pasteur dévoué. —Sans doute les agitations de la politique, nous l'avons vu en une autre partie de cette histoire, vinrent parfois troubler les travaux du noble évêque; mais pouvait-il en être autrement, et saurait-on faire un crime à Jean de Bourbon d'avoir voulu rester fidèle, envers et contre tous, à la bannière de sa famille? Cependant, à part quelques rares circonstances où le sang du duc son père et de son neveu le connétable lui faisait battre un peu trop vivement le cœur quand une offense pouvait l'atteindre, ce fut, pendant quarante années d'épiscopat, le modèle des plus rares vertus. Et tandis que le fastueux Charles, son neveu, scandalisait l'Église par ses déportements, lui, heureux de faire le bien, employait ses immenses revenus à réparer les édifices, à orner les sanctuaires, à secourir les infortunes. Il avait une foi profonde, et sa charité, plus encore que l'illustration de son nom, avait porté sa renommée au fond de tous les cloîtres. Aussi quand Odo, le saint abbé de Cluny, sentit venir sa dernière heure, il convoqua les moines du monastère, répéta devant eux l'éloge de l'évêque du Puy, et le leur désigna comme le plus digne de lui succéder. — La volonté du mourant fut une loi pour ses frères, et dès qu'Odo eut fermé les yeux, les deux plus anciens de l'abbaye vinrent au Puy, comme jadis les cinq chanoines étaient allés à Avignon, et lui offrirent, de la part des religieux unanimes dans leurs suffrages, la crosse abbatiale. Jean de Bourbon, que cette dignité nouvelle ne devait enlever que quelques mois de l'année aux soins de son épiscopat, se rendit à Cluny aussitôt qu'il eut reçu de Rome les lettres confirmatives de son élection (3).

La renommée de ses vertus plus que l'illustration de son nom lui fait déférer la crosse abbatiale de Cluny. —1457.

Son premier acte est de convoquer un chapitre général et de rétablir la règle dans toute son austérité.

Le premier acte du vigilant prélat, fut de convoquer une assemblée générale, afin de voir et de connaître tous les membres de cette immense compagnie. Bénédictin lui-même, ancien abbé, il avait étudié les statuts de l'ordre, et tenait à ce qu'ils fussent strictement pratiqués. Il le voulait d'autant plus énergiquement, qu'il savait que, dans plusieurs monastères, le relâchement était extrême. C'est pourquoi, il exigea désormais la sévère observance des règles, et désigna des visiteurs actifs, chargés de rétablir la discipline dans toutes les maisons soumises à son gouvernement. — Du reste, il se montra pour le moins aussi libéral vis-à-vis de la grande abbaye, qu'il l'avait été en faveur de sa cathédrale : « Il rebâtit jusqu'aux fondements, dit Frère Théodore, les galeries qui accompagnent le corps de l'église, qu'il accrut

Ses largesses en faveur de l'abbaye.

---

(1) A cinq ans, Charles de Bourbon avait été reçu chanoine-comte de Lyon, et quatre ans plus tard on le fiançait à cette église primatiale, en lui conférant le titre d'archevêque. Il prenait possession de ce siége en 1446, âgé de 12 ans, vingt-quatre ans avant de recevoir les ordres sacrés, car il ne les reçut qu'en 1470. La suite répondit à de pareils débuts, et nous ne pensons pas qu'aucun personnage ecclésiastique ait cumulé plus de dignités et de bénéfices. Il était à la fois, quand il mourut : *cardinal, archevêque primat de Lyon, évêque de Clermont, abbé de Saint-Waast d'Arras, abbé d'Issoire, abbé de Grand Mont. abbé de Menat, prieur de la Charité-sur-Loire, prieur de Souvigny, prieur de la Voute, prieur de Saint-Pourçain, prieur de Sauxillange, prieur de l'Ile-Barbe, prieur de Saint-Rambert, etc* .. Les droits utiles attachés à tous ces titres lui constituaient un revenu immense qu'il dépensait à mener joyeuse vie.

(*L'Ancienne Auvergne*, tom. II, p. 404.)

(2) L'an mil quatre cent quarante-sept, au mois de may, fut célébré un chapitre général des Frères Prêcheurs, en l'église et couvent du Puy, et ce, soubz maistre Bartholomy Tereri leur général Là, où en la procession par eulx faite ainsi qu'est de bonne coustume, furent nombrez 1800... En ce chapitre, furent ensemble quatre chapitres, à sçavoir est : de France, de Thoulouse, d'Arragon et de la Provence. (*Manuscrit de Médicis.*)

Alliance de l'abbaye de Cluny et de la cathédrale du Puy.

(3) En 1206, l'évêque Bertrand de Chalencon qui, l'année précédente, avait signé un contrat avec l'évêque de Valence en Dauphiné, par lequel ils se promettaient une alliance perpétuelle entre leurs deux églises, renouvela avec Hugues, abbé de Cluny, un ancien traité qui existait entre la cathédrale du Puy et cet ordre célèbre, ainsi qu'il paraît par le préambule de l'acte d'association, où il est dit : « Tous les enfants de la sainte Église, notre Mère, sauront que l'ancienne et immémoriale « société contractée entre les églises du Velay et de Cluny, a été renouvelée et confirmée par le seigneur Bertrand, évêque dudit lieu, et Hugues, abbé de Cluny, « présidant l'un et l'autre le chapitre du Puy, selon la teneur suivante.... » — « Quoique l'église du Puy, d'après un privilége spécial, ne doive marcher en procession que pour aller au devant du Pape et du Roi, elle s'engage cependant à rendre cet honneur à l'abbé de Cluny, comme il a été en usage de le faire par le passé ; mais le même abbé n'aura droit, pendant sa vie, qu'une seule fois à cet hommage. Il aura, durant son séjour au Puy, l'autorité de conférer, avec le consentement du chapitre, les prébendes qui se trouveraient alors vacantes ; le garde du trésor devra lui en remettre les clefs ; il pourra percevoir la portion des chanoines, dire, comme les autres, les messes de sexte et de midi, présider à toutes les solennités, s'asseoir même au siége le plus élevé, quoique ce privilége n'appartienne qu'au premier pasteur du diocèse, et, avant lui, au souverain Pontife. — L'évêque du Puy, à son tour, jouira à Cluny des mêmes prérogatives, soit pour faire marcher une fois la procession solennelle et générale, soit pour conférer les obédiences qui viendraient à vaquer dans les jours de sa visite, soit enfin pour prendre part aux cérémonies religieuses et siéger au trône abbatial. — Afin de cimenter la perpétuité de cette alliance, des prières journalières seront, de part et d'autre, adressées à Dieu, pour obtenir une mutuelle prospérité; et tous les ans, une cérémonie funèbre devra être célébrée pour les membres défunts de l'un et l'autre corps. Au trépas de l'évêque, le monastère fera pour lui un service semblable à celui des religieux ; et à la mort de l'abbé, la cathédrale lui accordera les mêmes honneurs qu'à ses chanoines ... » — Cet acte fut passé dans la ville du Puy, au mois de janvier, la veille de la fête de l'Épiphanie, l'an de l'Incarnation 1206.

(CAILLAU, ch. VIII. p. 157 ; — GISSEY, liv. III, ch. 9 ; — THÉODORE, liv. II, ch. 24.)

« d'une somptueuse chapelle en la place d'un petit oratoire dédié à Saint Eutrope (1) ; il fit couvrir d'ardoises les quatre « clochers qu'on y voit encore ; il embellit et amplifia la maison abbatiale, aussi bien que la bibliothèque ; et, comme « il eut observé que le logement des étrangers était trop intérieur, il y pourvut par la construction d'un grand « édifice hors des cloîtres. Sa libéralité ne s'arrêta pas aux seuls bâtiments, il y donna un ciboire enrichi de pierres « précieuses, trois calices, huit gros chandeliers et quatre encensoirs d'argent doré, les statues de Saint Pierre et de « Saint Paul du poids de cent dix marcs chacune, deux tapisseries pour le chœur et une pour la nef, deux cent « soixante-douze pièces d'ornements tissus d'or ou rehaussés de broderies. »

Il devient prieur de Saint-Rambert en Forez. 1460.

Trois ans plus tard, l'évêque-abbé devenait prieur de Saint-Rambert en Forez, et voyait sa fortune, déjà considérable, singulièrement augmentée par l'addition de ce riche bénéfice. Certes, si Jean de Bourbon eut imité l'exemple de tant d'indignes prélats qui ne convoitaient les possessions ecclésiastiques que pour les dissiper à la cour dans une vie rien moins qu'austère, on se prendrait à déplorer que tant de biens et de faveurs eussent été prodigués sur la même tête; mais ce qui n'était en général que trop regrettable dans les habitudes de cette époque chez beaucoup de princes de l'Église, fut un bienfait entre les mains pieuses et libérales du noble prêtre. Administrateur du premier archevêché du royaume, évêque du Puy, comte du Velay, seigneur d'Argental et de plus de vingt châteaux, lieutenant-général du Languedoc, abbé de Cluny, prieur de Saint-Rambert, gouverneur du Forez et des pays limitrophes, etc., etc., Jean de Bourbon n'accepta point comme de lucratives sinécures ces dignités, ces hauts emplois que lui valurent son mérite et la prodigieuse faveur dont il jouissait. Il en exerça le plus grand nombre presque simultanément, et apporta à tous, ces soins intelligents et paternels dont nous retrouvons encore, après bientôt quatre siècles, tant d'heureux souvenirs.

Causes qui le déterminent à fixer sa résidence dans son prieuré — de 1475 à 1485.

Nous avons rapidement indiqué ses travaux à Espaly, à Monistrol, au Puy, à Issengeaux et à Cluny; ceux qu'il fit exécuter dans son prieuré ne furent pas, proportion gardée, moins importants (2). — Sur la fin de ses jours, de 1475 à 1485, il dut se fixer à Saint-Rambert, de préférence à toute autre de ses habitations. Non que cette localité eût pour lui plus de charmes que ses châteaux d'Espaly et de Monistrol ; ce dernier endroit, au contraire, parut toujours avoir ses prédilections. La température y était moins rigoureuse que dans les autres châtellenies de son évêché, et c'était dans la collégiale de cette ville que sa tendresse avait pieusement abrité le tombeau sans nom de celle qui lui donna la vie. Mais Jean de Bourbon, jaloux de surveiller, d'administrer par lui-même aussi longtemps que possible tous les gouvernements qui lui appartenaient, fut bien obligé d'asseoir sa principale résidence au point le plus central, d'autant plus que ses forces commençaient à trahir son courage, et que sa santé chancelante ne lui permettait pas d'agir avec autant d'activité que son cœur l'aurait voulu. Or, Saint-Rambert lui convenait merveilleusement : il était là dans le pays dont son neveu le duc Jean l'avait nommé gouverneur ; il se trouvait à peu près à égale distance de sa ville épiscopale et de son abbaye ; de telle sorte que, suivant l'utilité de sa présence, il se transportait dans la Bourgogne ou dans le Velay. Tous les historiens sont unanimes pour proclamer le concours personnel que l'illustre prélat portait à toutes les œuvres, depuis la plus monumentale jusqu'à la plus modeste, qui s'accomplissaient, en son nom ; aussi quand sonna sa dernière heure, quand s'éteignit avec le flambeau de ses jours cette ardeur à répandre ses richesses en grandes et utiles choses, quoique depuis quelque temps les souffrances et les infirmités de l'âge l'eussent retenu éloigné des affaires, il se fit un deuil immense d'un bout à l'autre des pays soumis à sa juridiction. « Il fut la fleur de la religion monastique, « s'écrie le moine de Cluny, il fut un excellent cultivateur de la vigne du Seigneur, un homme doué de vertus spirituelles « vraiment angéliques, un modèle exemplaire de conduite, un ministre digne de la société des esprits célestes. En lui « nul déguisement : sincère, ferme, véridique, simple, il se montrait plein de douceur dans son palais, d'économie dans « ses dépenses, de réserve dans sa parure, ainsi qu'il convient à des serviteurs de Dieu. Toujours appliqué à l'oraison « et aux divins mystères, il mena une vie exempte d'oisiveté. Monastères, églises, hôpitaux, châteaux et leurs « dépendances, tout ressentit sa bienfaisance, ou par des constructions nouvelles, ou par d'utiles restaurations, qui « relevèrent des bâtiments déjà tombés en ruines. »

Éloge de Jean de Bourbon, d'après la Chronique de Cluny.

---

(1) La vue intérieure de cette chapelle, dessinée par M. Emile Sagot, fait partie de la collection des planches de l'atlas de *l'Ancien Bourbonnais*. — Jean de Bourbon y avait fait élever deux autels : le maître-autel était consacré à la Vierge Marie, à Saint Jean-Baptiste, aux douze Apôtres ; l'autre à Saint Eutrope, qui avait eu sur le même emplacement une petite chapelle. Le principal ornement de cet oratoire consistait en une belle statue de la Vierge, placée au fond derrière le maître-autel, et que l'on prétendait être en argent massif, et dans les statues en pierre, mais argentées, des douze Apôtres ; celles ci étaient rangées de chaque côté de la chapelle, dans des niches pratiquées dans les murs. Les dais de ces niches, d'une sculpture très-délicate, sont, la plupart, surmontés d'élégants clochetons. Les consoles qui supportent les statues ont pour base des figures en cariatides, représentant des Patriarches ou des Prophètes de l'Ancien-Testament ; symbole ingénieux qui marquait l'alliance de l'ancienne et de la nouvelle Loi. — Le vandalisme de 93 n'a pas épargné un monument si empreint de souvenirs et d'emblêmes bourbonniens. Les autels ont été renversés, la tombeau détruit, les vitraux brisés, et depuis 40 ans les niches sont vides de leurs statues. La chapelle est devenue une espèce de remise où sont réunis, sans ordre, quelques débris de chapiteaux, de mausolées, de statues, quelques morceaux de pierre ou de marbre sculptés, de fer ou de cuivre ciselés ; objets oubliés ou dédaignés par la cupidité des démolisseurs. — Tous ces détails ont été fidèlement reproduits par l'artiste. (*Ancien Bourbonnais*)

(2) Le lieu où est situé SAINT-RAMBERT-DE-JOUX s'appelait autrefois *Occiacum*. Le prieuré Saint-André avait fait bâtir l'église qui est aujourd'hui paroissiale. Elle est fort ancienne, et on croit même qu'elle fut bâtie, ainsi que son cloître, sur les ruines de quelque édifice romain ; mais elle peut bien se passer de cette illustration de hasard.... Comme pour trancher avec toutes ces sculptures grossières, on aperçoit, en entrant par la petite porte de droite, une archivolte composée de groupes d'anges d'une admirable exécution, ayant servi sans doute autrefois d'ornement à un tombeau ou à une chapelle ; les traits des figures sont d'un fini inimitable : c'est le seul endroit de l'église de Saint-Rambert où on retrouve l'ogive gothique ; le reste est si ancien ou si nouveau, qu'on n'y trouve que le plein-cintre.... Cette archivolte est sans doute due à Jean de Bourbon, bâtard de Jean Ier, duc de Bourbon et comte de Forez. Le bâtard, qui fut en même temps évêque du Puy, seigneur d'Argental, abbé de Cluny et prieur de Saint-Rambert, qui fit élever les murailles de Mont-Verdun, etc., refusa l'archevêché de Lyon, se retira, sur la fin de ses jours, dans le prieuré de Saint-Rambert, et son neveu, Jean II, lui confia le gouvernement du Forez et de quelques pays limitrophes, dans l'intervalle de 1475 à 1485. — Il fit faire beaucoup de réparations aux bâtiments du prieuré, et datait ordinairement les actes de son gouvernement de sa chambre de Saint-Rambert.

(*Histoire du Forez*, par Aug. Bernard, Ier vol, ch. v, p. 122 à 126.)

Jean de Bourbon résigne, quelque temps avant sa mort, les fonctions d'abbé de Cluny en faveur de *Jacques d'Amboise*, — et abandonne le poids de l'administration de son évêché à *Pierre Odin*, abbé de Saint-Vosy.

Jean de Bourbon mourut à Saint-Rambert le 2 octobre 1485, après une longue maladie et déjà avancé en âge. Depuis quelque temps il avait ressenti les atteintes du mal qui devait le ravir à la terre; et comme il était avant tout préoccupé de voir se maintenir avec la même exactitude les statuts disciplinaires qu'il avait eu tant de peine à rétablir dans les maisons monastiques soumises à sa juridiction, il s'était déchargé d'une partie de l'administration de son évêché sur *Pierre Odin,* chanoine de Notre-Dame du Puy, abbé de Saint-Vosy, et avait résigné en cour de Rome ses fonctions d'abbé de Cluny, en faveur de l'un de ses anciens religieux, Jacques d'Amboise, abbé de Jumièges et de Saint-Alyre, dont il connaissait les lumières et le zèle; toutefois, avec réserve pour lui-même, sa vie durant, du titre d'abbé et de la direction suprême des affaires.

Libéralités testamentaires de Jean de Bourbon

Le testament de ce grand évêque, car ce titre convient à Jean de Bourbon, fut digne de tous les autres actes de sa vie. On y retrouve à la fois la vive expression de cette piété qui le fit si respectable entre tous les religieux de son époque, et ces sentiments élevés et généreux qui lui conquirent une si considérable influence. — Le nombre des messes qu'il fonda est prodigieux; on ne l'évalue pas à moins de 30 par jour, c'est-à-dire à environ 11,000 par an. Il laissa à la cathédrale du Puy, indépendamment d'un grand nombre de vases précieux et de magnifiques ornements pris dans sa chapelle, une somme de 1,000 livres et la donation de la seigneurie de Vissac qui lui appartenait en propre; le tout soumis à la seule obligation de célébrer à Notre-Dame, le 3 février, un office annuel. Il avait même offert de lui constituer une rente de 4,000 livres, si le chapitre eut pu consentir à faire placer sa sépulture dans cette basilique; mais il ne tarda pas à se convaincre que son désir, contraire aux plus anciennes traditions, était impraticable. L'église du Puy, en effet, est presque entièrement supportée par des voûtes sous lesquelles passent les fidèles pour y pénétrer, et il n'y a que le chœur, fondé sur la roche vive, qui ne soit pas comme le reste de l'édifice, en quelque sorte construit dans les airs. — Sa générosité n'oublia pas non plus le sanctuaire de Monistrol; et il assigna un revenu de 50 cestiers à cette collégiale, à la condition d'y chanter chaque jour une messe, fondée probablement pour le repos de l'âme de sa mère. — Pour lui, sa dernière volonté fut d'être enseveli au milieu des moines, ses frères, dans l'église abbatiale de Cluny. Il avait manifesté l'intention de voir ses restes revêtus de l'humble robe des Bénédictins; il était entré ainsi dans la vie religieuse, il lui plut de descendre de même dans les ombres de son sépulcre. Cependant sa famille, fière de tout l'éclat que ce bâtard avait jeté sur le nom illustre de Bourbon, vint lui faire un deuil splendide, et voulut, par les témoignages solennels de sa profonde douleur, protester de son respect, de sa reconnaissance et de son amour. Elle ne pouvait effacer la tache de sa naissance, elle fit plus, elle mit en lumière la gloire de sa vie, la sainteté de sa mort.

Il veut être enseveli dans sa robe modeste de bénédictin, mais sa famille lui rend des honneurs funèbres splendides.

Pierre de Chalencon, protonotaire apostolique, grand archidiacre de l'Église de Rodez, est élu évêque du Puy par le chapitre. — Décembre 1485.

Dès que la nouvelle du trépas de Jean de Bourbon eut été apportée dans sa ville épiscopale, le premier soin du chapitre fut de tout disposer afin de procéder sans délai à l'élection de son successeur. En conséquence, et conformément aux anciennes coutumes de l'église du Puy, l'avis officiel du décès du prélat fut notifié aux vingt-neuf électeurs, avec assignation à Notre-Dame, à jour et heure déterminés. — Le 7 décembre 1485, en effet, vingt-cinq chanoines sur vingt-neuf prenaient place dans la salle capitulaire, suivant leur rang d'ancienneté; ces vingt-cinq chanoines étaient nobles, doctes et révérends Pères :

Détails sur cette élection, d'après les titres originaux dressés par les notaires du chapitre.

1° Pierre Odin, docteur en l'un et l'autre droit, abbé séculier de la collégiale de Saint-Vosy, administrateur spirituel pendant la vacance du siége;
2° Jean perrin, docteur ez-lois, abbé séculier de Saint-Pierre-Latour;
3° Jean de Césac, thrésaurier;
4° Pierre Boyer, fordoyen moindre;
5° François Auraire, licencié ez-lois, official;
6° Guillaume de Montboissier, conseiller du Roi;
7° Nicolas Ayraud, bachelier ez-décrets;
8° Antoine de Foulhouze;
9° Gaspard Maurin;
10° Guillaume Du Lac;
11° Pierre de Villeneuve;
12° Hugues Seguin;
13° Jean Rocher;
14° Jean Morichon, bachelier ez-décrets;
15° Claude Iralhe;
16° Louis de Saint-Marcel;
17° Charles Daulhat;
18° Antoine Ravayat, bachelier et licencié ez-lois et ez-décrets;
19° Bonnet Raynaud;
20° Jean de Beulenc;
21° Antoine Brun, docteur ez-lois;
22° Pierre Eymerac;
23° Jean Girard;
24° Jean Huguet;
25° Michel de Castellane, sous-diacre.

Étaient absents : MM. Jacques Jauguet, Robert de Pelles, Antoine Eymerac et Gabriel Frontalher.

Après qu'il eut été constaté, par procès-verbaux réguliers, que les plus strictes mesures avaient été prises pour que tous les chanoines de Notre-Dame du Puy, appelés à procéder au choix du nouvel évêque, pussent se trouver présents à l'assemblée; après que le vénérable Grozabaud, chanoine de la collégiale de Saint-Vosy et secrétaire du chapitre, eut attesté que non-seulement une cédule avait été signifiée nominativement, mais que lui-même s'était transporté de sa personne au domicile de chacun de Messieurs, assisté de témoins; Pierre Odin, qui avait la première voix au chapitre, prit la parole. — Il commença son discours par quelques pieuses et utiles réflexions sur l'œuvre importante qui allait s'accomplir; déclara que si, dans l'assemblée, il se trouvait quelqu'un qui fût excommunié, suspendu, interdit, ou sous le poids d'une condamnation quelconque, son devoir était de s'abstenir de voter, car son suffrage serait annulé quand, plus tard, son incapacité serait découverte; puis termina en demandant à l'assemblée quel était celui des trois modes d'élection qu'elle prétendait employer.

Il fut décidé qu'on procéderait par la voie du scrutin; et aussitôt on désigna les RR. *Pierre Odin, François Auraire* et *Guillaume de Montboissier* comme scrutateurs, avec pouvoir de scruter, publier, proclamer, en un mot d'accomplir

toutes les

toutes les opérations canoniques aux fins de la présente élection. — Ces désignations faites, les trois scrutateurs furent se placer dans un des angles de la salle, assistés de trois témoins et de deux notaires assermentés. Les témoins étaient : Gabriel Dalzon, Pierre Lamy, Guigon de Chanet, prêtres, clercs et choriers de l'église du Puy; les deux notaires étaient : Pierre de Chaumeil et Jérôme Solage.

Les chanoines Auraire et Montboissier commencèrent par recevoir le vote d'Odin, et l'adjurant, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de désigner en son âme et conscience, devant Dieu, celui qu'il jugeait le plus utile, le plus nécessaire à l'église du Puy, Odin répondit : *Moi, Pierre Odin, prêtre, chanoine de la présente église, abbé de Saint-Vosy, je choisis et nomme pour évêque et pasteur de l'église du Puy le* R. P. PIERRE DE CHALENCON ; ce qui fut immédiatement écrit par les notaires, et signé par lui. — Ensuite, les deux chanoines Odin et Montboissier reçurent le vote d'Auraire, puis Odin et Auraire celui de Montboissier; le tout dans la même forme. — Cela fait, chacun des autres chanoines vint à son tour, en présence des trois scrutateurs, des notaires et des témoins, et interrogé conformément à la formule, répondit à voix basse : « Moi. . . . je choisis et nomme pour évêque et pasteur de l'église du Puy, le R. P. « Pierre de Chalencon. » — Ce qu'il signa.

Quand tous les votes furent recueillis et constatés par les scrutateurs, les notaires et les témoins, Pierre Odin prit la parole en ces termes : « Vénérables pères, nous sommes vingt-cinq chanoines présents qui avons pris part à l'élection, et « il résulte du dépouillement auquel nous venons de procéder, que l'unanimité des suffrages a été dévolue au R. P. PIERRE « DE CHALENCON. L'élection est donc valable, quant au nombre; elle ne saurait non plus être contestée, quant au mérite « de celui qui en est l'objet : il descend de la noble et antique famille de nos barons, il est issu d'un mariage légitime, il « est engagé dans les ordres sacrés et il est aussi distingué par son savoir, sa connaissance profonde des saintes Ecritures, « que par sa sagesse et ses bonnes mœurs. Ses vertus l'avaient désigné au choix du Saint-Père, comme pronotaire du « Siége apostolique, et les qualités de justice, de piété que vous savez en lui et qui ont déterminé des hommes graves, « prudents, modestes, incapables de céder à aucuns sentiments en-dehors du devoir, tels que vous êtes, prouvent que « vous n'avez eu en vue dans cette élection ni la noblesse ni les autres avantages matériels de celui que vous avez « choisi. » Puis après avoir pris l'avis de l'Assemblée, il fit la proclamation suivante :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« Le siége de l'église du Puy étant vacant, par suite de la mort de notre père en J.-C., Jean de Bourbon, les membres « du Chapitre, présents le septième jour du mois de décembre, jour fixé à tous ceux qui devaient, le voulant et le pouvant, « se rendre à la convocation; — après qu'il eût été décidé que l'élection aurait lieu par la voie du scrutin, et qu'elle fût « ainsi accomplie, l'unanimité des suffrages s'est portée sur le R. P. Pierre de Chalencon, pronotaire du Siége « apostolique et grand archidiacre de l'église de Rhodez, homme sage, discret, savant, également recommandable par ses « mœurs et ses vertus, reçu dans les ordres sacrés, issu de noble famille, procréé en légitime mariage... En conséquence, « Moi, Pierre Odin, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de la sainte église du Puy, abbé séculier de Saint-Vosy, en « mon nom particulier et au nom de tout le Chapitre, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par lui, après avoir « invoqué les lumières de l'Esprit saint, je proclame PIERRE DE CHALENCON, évêque et pasteur de l'église du Puy. »

Immédiatement après cette proclamation, le Chapitre se rendit processionnellement dans le chœur de Notre-Dame, et y chanta le *Te Deum laudamus*; puis le vénérable Antoine Brun, chanoine, docteur ez-décrets, monta en chaire et publia, en présence du clergé et du peuple, tous les actes que nous venons d'indiquer sommairement et qui constataient d'une manière irréfragable l'élévation de Pierre de Chalencon à l'épiscopat du Puy. — Un pareil choix semblait ne devoir rencontrer aucun obstacle; il donnait satisfaction à toutes les exigences, puisqu'il portait sur un dignitaire de l'Eglise, en même temps que sur un des premiers gentilshommes de la province et qu'il élevait aux honneurs de la crosse le neveu de l'ancien évêque Guillaume de Chalencon, de mémoire vénérée. C'est pourquoi le nouvel élu, qui ne doutait pas de la ratification royale, se mit en quelque sorte en possession de l'évêché, agissant comme s'il ne lui restait plus à accomplir que de simples formalités accessoires. Cependant il n'en fut point ainsi; et tandis que le clergé vellavien saluait son chef dans la personne de Pierre de Chalencon, le Roi en nommait un autre. — Il arriva, en effet, qu'au moment où la vacance de ce siége fut connue, Godefroy de Pompadour, évêque de Périgueux, était en instance à Rome et à Paris, comme l'avait été jadis Pierre de Castanet, un de ses prédécesseurs, afin de quitter cet évêché. De telle sorte que Charles VIII, sans se préoccuper davantage de ce qu'avaient pu ou de ce que pourraient faire les chanoines du Puy, d'accord avec le pape Innocent VIII, qui expédia des bulles de translation dans le courant de mai 1486, reçut le serment de Godefroy, et l'envoya au Puy.

Charles VIII et le Pape ne ratifient pas cette élection et donnent l'évêché à GODEFROY DE POMPADOUR, évêque de Périgueux. — Mai 1486.

Cet acte d'autorité, à l'encontre de l'élection capitulaire solennellement proclamée, blessa profondément le chapitre; et quoique les chroniqueurs soient très-discrets sur ce qui se passa à cette occasion, il n'en est pas moins vrai qu'il se manifesta plusieurs tentatives de résistance, indiquées dans la *Gallia christiana* par ces expressions appliquées à Godefroy de Pompadour : *Attamen ei plurimas lites movit* PETRUS DE CHALENCON, *pronotarius apostolicus, electus Anicii episcopus, quarum actus adservantur in archivo castri de Volta Podemniaci.* — Quoi qu'il en soit, le nouvel évêque fit son entrée au Puy le 28 septembre 1486, conformément au cérémonial accoutumé. La haute position de ce prélat, qu'on savait du reste ne devoir occuper le siége en personne que très-rarement, contribua à calmer le mécontentement que sa nomination avait fait naître. Godefroy de Pompadour était grand-aumônier de France, par conséquent retenu à la cour presque toute l'année; ce fut même cette circonstance qui détermina le Saint-Père à désigner le chanoine *Jean de Pressuris*, surnommé *de Beulenc*, un des électeurs de Chanlecon, depuis nommé évêque de Troye *in partibus*, comme coadjuteur de l'évêché du Puy.

Tentatives de résistance de la part de Pierre de Chalencon.

Entrée de Godefroy de Pompadour dans sa ville épiscopale. — 28 septembre 1486.

Il a un coadjuteur.

Nous avons dit ailleurs quelles furent les mésaventures politiques de l'ami du duc d'Orléans; nous avons également

fait connaître les principaux événements dont son épiscopat, de près de vingt-huit années, fut témoin (1); il ne nous reste qu'à rappeler les détails curieux d'un Jubilé qui fut célébré dans son diocèse en 1502, et auquel il voulut présider en personne (2).

Grand jubilé célébré au Puy sous son épiscopat. 1502.

Il y avait eu, deux ans auparavant, un Jubilé universel, et l'on supposait que celui du Puy attirerait, à cause de cela, beaucoup moins de monde que du temps de l'évêque de l'Estrange; néanmoins, pour éviter les malheurs survenus en 1407 et en 1418, Godefroy se rendit dans sa ville métropolitaine un mois à l'avance, et présida l'assemblée municipale où fut prise la délibération suivante :

Réglements municipaux faits à cette occasion.

I. — Les experts visiteront les bâtiments, afin de faire réparer ceux qui menacent ruine aux dépens des propriétaires de ces bâtiments. On fera soigneusement visiter les pavés, et on réparera ceux qui seront brisés, afin qu'il n'arrive pas d'accidents.

II. — Les boulangers devront cuire huit à neuf cents cestiers de farine, et les consuls s'engageront à faire vendre ou à prendre ce qui pourrait demeurer dans les boutiques. — D'un autre côté, et pour qu'il n'y ait pas encombrement dans les boulangeries et dans les fours, les bourgeois de la ville seront tenus d'avoir chez eux, à partir du 5 mars, toute leur provision de pain jusqu'à Pâques.

III. — Chacun sera tenu de faire nettoyer ses cheminées, et de garder du feu pendant la semaine Sainte.

IV. — Du mardi au dimanche, chaque habitant sera obligé d'avoir une lanterne allumée toutes les nuits au-dessus de la porte de sa maison.

V. — Enfin, on devra aposter aux portes de la ville des commis chargés de désarmer toutes les personnes étrangères qui entreront, excepté les gentilshommes, auxquels on laissera leur épée. — On formera des compagnies qui assureront la tranquillité publique, en faisant, sur tous les points, des gardes et des rondes multipliées.

Récit de ce qui arriva par suite de la grande quantité de monde qui se rendit au Jubilé. — D'après le Frère Théodore.

Ces résolutions définitivement arrêtées, les magistrats consulaires se mirent aussitôt en mesure d'en réaliser l'exécution, et l'évêque, après s'être assuré de trois mille confesseurs, veilla attentivement à ce que rien ne manquât pour recevoir dignement les personnages considérables que le saint pardon appelait toujours dans ces contrées : « L'abord, contre la « croyance qu'on avait, dit Frère Théodore, commença dès le jour des Palmes, et continua d'une façon si peu commune, « que les blés et le vignoble furent gâtés au long des chemins, de quatre à cinq toises de large. On aurait dit que « l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre s'étaient épuisées d'habitants, et il s'y trouva même une quantité de familles « grecques. — Depuis les Vêpres de Jeudi jusqu'aux Complies du lendemain, qui fermèrent l'Indulgence, les rues furent « toujours pleines de gens qui tenoient leurs bâtons haussés avec des enseignes pour se reconnaître; et la chaleur « qu'ils souffroient de la presse continuelle étoit si grande, qu'elle les contraignoit de supplier ceux qu'ils voyoient aux « fenêtres de leur verser de l'eau sur la tête, ce que les meilleures maisons faisoient la charité d'accompagner de « quelques fruits pour les désaltérer. — Il s'en manqua de beaucoup que les provisions eussent de quoi suffire; en « sorte que la cherté se rendit excessive; et comme il n'étoit pas possible qu'une foule de si longue durée ne coutât « la vie à plusieurs personnes, il s'en étouffa 95; et 17 furent accablées sous l'écroulement d'une muraille. L'on rencontra « parmi les corps une femme enceinte que, par un miracle qu'il ne faut attribuer qu'à celle qu'elle était venue « honorer, les chirurgiens ouvrirent assez à temps pour pouvoir baptiser son enfant, bien qu'il fût loin du terme. »

Mort de Godefroy de Pompadour. — 15 mai 1514.

Ce fut toujours une circonstance bien regrettable dans l'intérêt du pays, que l'absence si longtemps prolongée du chef du diocèse, surtout à l'époque où ce chef, riche et puissant, répandait autour de lui, en travaux de toutes sortes, en actes de piété et de bienfaisance, ces énormes revenus qui coûtaient à produire tant de sueurs, tant de fatigues!... Quand un prélat, libéral comme le dernier, chevauchait sur les terres de son évêché, visitant villes, bourgades et hameaux, c'était, pour bien des malheureux, la Providence qui semait la vie sur ses pas, et le nom du bienfaiteur était gravé dans l'âme attendrie des pauvres, avant d'aller s'inscrire sur le fronton des monuments. Mais lorsque le pasteur fuyait le troupeau, tout devenait mortellement triste, souffrant, misérable, dans le bercail abandonné. La terre avait produit à grand'peine les moissons, et les gerbes avares ne laissaient plus tomber quelques grains pour les semences prochaines. — Qui pouvait se plaindre? Qui ne se réjouissait pas, au contraire, sur les possessions épiscopales et abbatiales du Velay et de Cluny, des biens immenses du généreux Bourbon? Sa main droite ne rendait-elle pas avec profusion les richesses que sa main gauche ne prenait pas même le temps de saisir? — Mais quand, le 10 mai 1514, on apprit, par le glas funèbre des cloches de Notre-Dame, que Monseigneur Godefroy de Pompadour venait de rendre l'âme, et que ses restes mortels avaient été transportés dans l'église d'Arnac, où il avait construit et doté quatre chapelles, qui le pleura dans le Velay? et à quoi servit aux habitants de ces montagnes que celui qui fut près de trente ans leur évêque, qu'ils connurent à peine, eût été de son vivant : *grand-chantre et vicaire-général d'Évreux, archidiacre de Viviers, évêque d'Angoulême, abbé de Saint-Amand-de-Boisse et de Chancelade, prévôt d'Arnac, prieur de Saint-Cyprien, de Sarlat et de Celle, prévôt et chanoine de Lyon, évêque de Périgueux, seigneur de plus de vingt châtellenies, membre des conseils de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, président de la cour suprême des subsides, président de la chambre des comptes, évêque du Puy, comte du Velay, etc., etc., etc.?* »

---

(1) Voir page 321.

De l'HUCHE des ames du Purgatoire — des lundis.

(2) L'an 1494, l'on commença de faire crier tous les lundis, devant le point du jour, par un homme commis à ce faire, qu'on appelle *la Huche des âmes du Purgatoire*, lequel porte sur son bras dextre, en brodure, les âmes du Purgatoire au feu; et il a, de deux en deux ans, du consulat du Puy, une robe et deux livres chacun an; plus, ce qu'il peut avoir du bassin qu'il présente chaque dimanche quand on dit la messe paroissiale. — Il va, devant le jour, avec une petite cloche, toujours sonnant sans s'arrêter, dans les carrefours de la ville, ou au moins dans les principaux lieux, et crie, disant :

Bonnes gens, dormy avez assez ;
Veuillez vostre cœur donner,
Et prier pour les bons trépassez,
Que Dieu les veuille pardonner!...

(*Manuscrit de Médicis*).

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE SG

FIN.

Table

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

ÈRE CELTIQUE.

ÈRE GALLO-ROMAINE.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES MONUMENTS GALLO-ROMAINS DE LA VELLAVIE.

ÈRE BARBARE.

PREMIÈRE PARTIE. — LÉGENDES.

DEUXIÈME PARTIE.—HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

ÈRE FÉODALE.

PREMIÈRE PARTIE. — CHRONIQUE ÉPISCOPALE DU VELAY, DE 880 A 1080.

DEUXIÈME PARTIE. — TEMPS CHEVALERESQUE DES CROISADES.

TROISIÈME PARTIE. — HISTOIRE DE LA COMMUNE ET DU TIERS-ÉTAT DANS LE VELAY.

Liste

DES SOUSCRIPTEURS

A L'ANCIENNE AUVERGNE ET AU VELAY.

(*) Ce signe indique les personnes qui ont souscrit pour un certain nombre d'exemplaires.

MM.

Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République.
S. M. Louis-Philippe.
S. A. R. le duc de Nemours.
S. A. R. le duc de Montpensier.
S. A. R. le comte de Paris.
S. A. R. le duc d'Aumale.
S. A. R. Madame Adélaïde d'Orléans.
Liste civile (9 exemplaires pour les bibliothèques du Roi).
Le Conseil général du Puy-de-Dôme (6 exemplaires).
Le Conseil général du Cantal (4 exemplaires).
Ministère de l'Instruction publique *.
Ministère de l'Intérieur.
Bibliothèque du Louvre.
Bibliothèque Nationale de Paris *.
Le Tribunal de Mauriac.
La Ville d'Aurillac.
La Ville de Moulins.
La Ville du Puy.
La Ville de Rouen.
La Ville de Bourges.
La Société Académique du Puy.
L'Académie de Clermont.
Le Séminaire du Puy.
Aiguillon, docteur-médecin à Riom.
Aigueperse, libraire à Clermont-Ferrand *.
Aide, libraire à Nemours.
Alary, à Moulins.
Saint-Astin, à Paris.
Andrieux Hermose, avocat à Thiers.
D'Aubigneux, à Saint-Pourçain.
Allard et Cie, libraires à Lyon.
Albert Édouard, à Mozac.
Le vicomte de Bec-de-Lièvre, au Puy.
Georges Bohn, à Londres.
Louis Barse, à Riom.
Bujon, conseiller à la cour de Riom.
J.-B. Bouillet, à Clermont-Ferrand.
De Barante, receveur-général à Clermont-Ferrand.
Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-Dore.
Berthier, libraire à Clermont-Ferrand *.
Le docteur Bizanelle, à Lyon.
Bocca, libraire du Roi, à Turin *.
Bossange, libraire à Paris.
Brockaus et Avenarius, libraires à Paris.

MM.

Mme A. Bertrand, à Paris.
Esquiron de Brolings, à Aurillac.
Le comte de Bourbon-Chalus, à Moulins.
Just Bernard, à Bourges *.
Bardonnet des Martels.
Le comte de Beaufranchet Augustin.
Barthez et Lowel, à Londres.
Léon Boitel, imprimeur à Lyon.
Berthot, libraire à Bruxelles.
Bizanelle, docteur.
Brame, notaire à Aurillac.
Brame Édouard, ingénieur à Paris.
Le marquis de La Baume, à Paris.
Le Brument, à Rouen.
Bastid, maire de Saint-Cernin.
Le chevalier Bardet de Burc, à Maurillac.
De Barante, ancien ambassadeur, à Barante, près Clermont.
Bignon fils.
Burin-Desroziers, procureur de la République.
De Bonnefoy (Léonce).
Le comte de Bonnay.
Brunel.
Le vicomte de Bar, à Bayet
Le baron de Bar, à Nevers.
Le comte de Bonneval.
Le marquis de Bellenaves.
De Boisrenaud.
Le baron de Bressolles.
Le baron de Belinay.
Brotier, propriétaire à Nevers.
Barjaud, à Paris.
Bérat Frédéric, à Paris *.
Blanqui, de l'Institut.
Boyer, avoué à Clermont-Ferrand.
Bonnet, à Paris.
Bazin (Nièvre).
Busche, à Paris.
Le marquis de Bouillé, à Paris.
Le comte du Buysson du Vernet.
Jacquet Chauve, libraire au Puy *.
Combarel de Leyval, représentant du Puy-de-Dôme.
L'abbé Cohadon, curé de Bourg-Lastic.
Crozatier, fondeur à Paris.

MM.

Le comte de Champfeu.
Chauvet, agent-voyer en chef.
Le comte de Châteauneuf-Randon de Joyeuse.
Le marquis de Chabannes.
Le comte Calixte de Chavagnac.
Clostre, libraire à Thiers.
Chamerot, libraire à Paris *.
Le comte de Chabrol de Tournoël.
Cousture, avocat et député, à Yvetot.
Mgr. Croizier, évêque de Rodez.
La vicomtesse de Chifflet.
Le marquis de Castellane (2 exemplaires).
Le docteur Civiale, à Paris.
Chacot, banquier à Moulins.
Chabrat, avocat à Mauriac.
Salvage de Clavières, à Aurillac.
Charmes, notaire à Aurillac.
Chezjean, inspecteur de l'enregistrement à Aurillac.
Cuoq, ancien député, à Paris.
Léon de Chazelles, à Clermont.
Chaput Laroche, à Clermont.
Doniol, sous-préfet à Digne.
Dumoulin-Dufau, banquier à Riom.
Anatole Dauvergne, peintre, à Paris.
Desrosiers, propriétaire, rue de l'Échiquier, à Paris.
Desrosiers, propriétaire, rue Laffitte, à Paris.
Darnouville, ancien préfet de la Haute-Loire.
Dugone, membre du Conseil général de la Haute-Loire.
Du Broc, Louis, à Moulins.
Devaulx de Villemouse.
Dufour, avocat-général.
Domergue, artiste.
Duclos, à Nevers.
Dumoulin, libraire à Paris. *
De Magny, à Paris.
Didier, libraire à Paris *.
Déaddée, libraire à Paris *.
Didron, libraire à Paris.
Duchêne aîné, de la Bibliothèque Nationale.
Durand, architecte.
Didron, directeur des *Annales Archéologiques*.
Decailly, libraire à Dijon *.
Delamarche, libraire à Dijon *.
Desmonds, libraire à Périgueux *.
Delzons (Amédée), avocat à Aurillac.
Durif (Henri), juge de paix à Aurillac.
Duclos, avoué à Aurillac.
Dubois, président du tribunal, à Murat.
Dasphaut, propriétaire à Brioude.
Le baron Delzons, à Aurillac.
Delalo, président du tribunal à Mauriac.
Deribeaucour, à Paris.
Deflorenne, à Paris.
Dufour et Cie, libraires à Paris.
De l'Ecluse, Alfred, à Moulins.

MM.

Le comte Faye.
François, libraire à Rouen *.
Firmin Didot, à Paris.
De Frétat Charles, à Aigueperse.
De Folin, à Dieppe.
De Fos, à Semur.
Léon Fournier, à Paris.
Fomberteaux.
A. Fontête, banquier à Aurillac.
Fréjac, à Aurillac.
Ferrary, libraire à Aurillac.
Félix Grellet, à Riom.
Gaudelet, libraire au Puy.
Grellet, notaire au Puy.
Giraud, libraire au Puy *.
Guibail, ancien juge à Moulins.
Giraudet Étienne, à Moulins.
De Gévaudan, à Concley (Nièvre).
Le comte de Gardanne, à Versailles.
Gihaut frères, éditeurs à Paris *.
Gache aîné, à Nantes.
Gando, à Valenciennes.
Gay de Chassenard.
E. Ginestal, avoué à Paris.
Galvaing, receveur des finances à Mauriac.
Le chevalier Grasset, maire de Mauriac.
Giard, à Valenciennes.
Grimbert et Dorez, libraires à Paris.
Grimblot Raybois, libraire à Nancy.
Gavelot, à Paris.
Grognier, maire à Aurillac.
Goyon, sous-préfet à Riom.
Hugon, à Clermont-Ferrand.
Le baron d'Hauzers, à Mauriac.
Le comte d'Humières.
L'abbé Hivon, à Paray.
Henriquel Dupont, à Paris.
Victor Hugo, à Paris.
Le général baron Higonet, au château de Veyrac.
Le comte de Jonville.
Jouvet, libraire à Riom.
H. Lecoq, à Clermont-Ferrand.
Ed. Laforce, à Beaulieu.
De Laguérenne père, à Moulins.
Lavergne, à Moulins.
De Lacour, à Paris.
De Laboutresse, Emmanuel, au Donjon.
Lelorgne d'Ideville, ancien député de l'Allier.
De Labrousse, Théogène.
Lasteyras, notaire à Thiers.
De Légien, à Nevers.
Mme Lefebvre, à Nevers.
Lafont, Narcisse, à Paris.
Le comte de Laborde, à Paris.
De Lichy, à Nantes.

MM.

Lunghini, agent-voyer à Gannat.
Labaume, libraire à Lyon.
Labrosse, notaire à Clermont-Ferrand.
Le marquis de Léotoing de Foix, à Aurillac.
Landais, à Paris.
Legrand, libraire à Paris.
Labbé, libraire à Paris.
Lecourt de Sainte-Anne, à Clermont.
Leboyer, libraire à Riom *.
Francisque Mandet, conseiller à la cour de Riom.
Alexandre Montader, à Clermont-Ferrand.
Le comte de Morny, député du Puy-de-Dôme.
Méchin Edmond, ancien préfet de l'Allier.
L'abbé Maîtrias.
Morel, libraire à Nevers *.
Moreau, à Paris.
Marilhat, à Paris.
Mathieu, artiste à Paris.
Le comte Eugène de Montlaur.
Merson Ernest, à Nantes.
Maillot Réné, à Toulon *.
Moret, avocat à Semur.
Le marquis de Miramont, à Riom.
Marty, propriétaire à Aurillac.
Ed. de la Margé, à Mauriac.
Moiselet, architecte de la ville, au Puy.
Mgr. de Marguery, évêque de Saint-Flour.
L'abbé Mazagot, à Aurillac.
Manhès, avocat à Aurillac.
Eug. de Murat d'Estrière, à Aurillac.
Majonine, banquier à Aurillac.
Mauret, notaire à Mauriac.
Mongie jeune, libraire à Paris.
Le comte de Montalembert, à Paris.
Du Minguy, à Paris.
De Montlorier, à Clermont-Ferrand.
Moussat, notaire à Clermont-Ferrand.
Mallay, architecte à Clermont.
Orfila, doyen de la Faculté de Médecine à Paris.
L'abbé Portail, curé à Cunlhat.
Paris-Beaulieu, libraire à Clermont-Ferrand *.
Pérol, imprimeur-libraire, à Clermont-Ferrand *.
Mgr. De Pons, ancien évêque de Moulins.
Place Martial, libraire à Moulins, 2 exemplaires.
De Pringy Fernand.
Petit, docteur-médecin, inspecteur-adjoint, à Vichy.
Pérez Leclerc, libraire à Angoulême.

MM.

Peigue, avocat à Gannat.
L. Perrin, imprimeur à Lyon.
Prunel, médecin-inspecteur à Vichy.
Pacros, avocat à Clermont-Ferrand.
Ripoud Auguste, ancien conservateur de la Bibliothèque de Moulins.
Regnault, médecin-inspecteur à Bourbon-l'Archambault.
Le comte des Roys, ancien pair de France.
De Raffin, à Nevers
De Rolland, à Mennetout-Couture (Cher).
Rabusson Lamotte, propriétaire à Lempdes.
Raymond, notaire à Menet.
Le marquis de Roquemaurel, à Mauriac.
Rongier, avocat à Mauriac.
De Salvert, à Moulins.
De Séréville Philippe, ancien major, à Moulins.
Le comte de Seraincourt, à Moulins.
Le vicomte de Saint-Vincent, à Saint-Pierre.
Soucheyre, à Montluçon.
De Sartigues d'Anglès, à Bruxelles, 2 exemplaires.
Schall, artiste à Paris.
De Sernizelles Ernest, à Autun.
Sautallier, négociant à Lyon.
Savy, imprimeur libraire à Lyon *.
Le chevalier Salvage, ancien député du Cantal.
Le vicomte de Sédaiges, à Aurillac.
Le comte de Sartiges, à Mauriac.
Serieys, notaire à Aurillac.
Le baron de Talairat, à Brioude.
Tyssandier, membre du conseil général du Cantal, à Salon.
E. Thibaud, peintre verrier à Clermont-Ferrand.
Tudot, artiste, à Moulins.
Sabot-Verdier, à Paris *.
Louis de Vinol, au Puy.
Vernin père, à Moulins.
Vilhain de la Vilhaine.
Le baron de Veauce, à Veauce.
Vallot Alexandre, à Londres *.
Verneuil, libraire à Bourges.
Le baron de Veyrac, à Lyon.
Verdier-Latour, ancien maire à Clermont-Ferrand.
A. Veysset, libraire à Clermont-Ferrand *.
Le marquis de Vergennes, à La Charité.
Louis Vaillant, à Clermont-Ferrand.
A. Wœstyn, à Orléans.

Atlas

DE L'ANCIENNE AUVERGNE ET LE VELAY.

TABLE.

PORTRAITS.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE SG